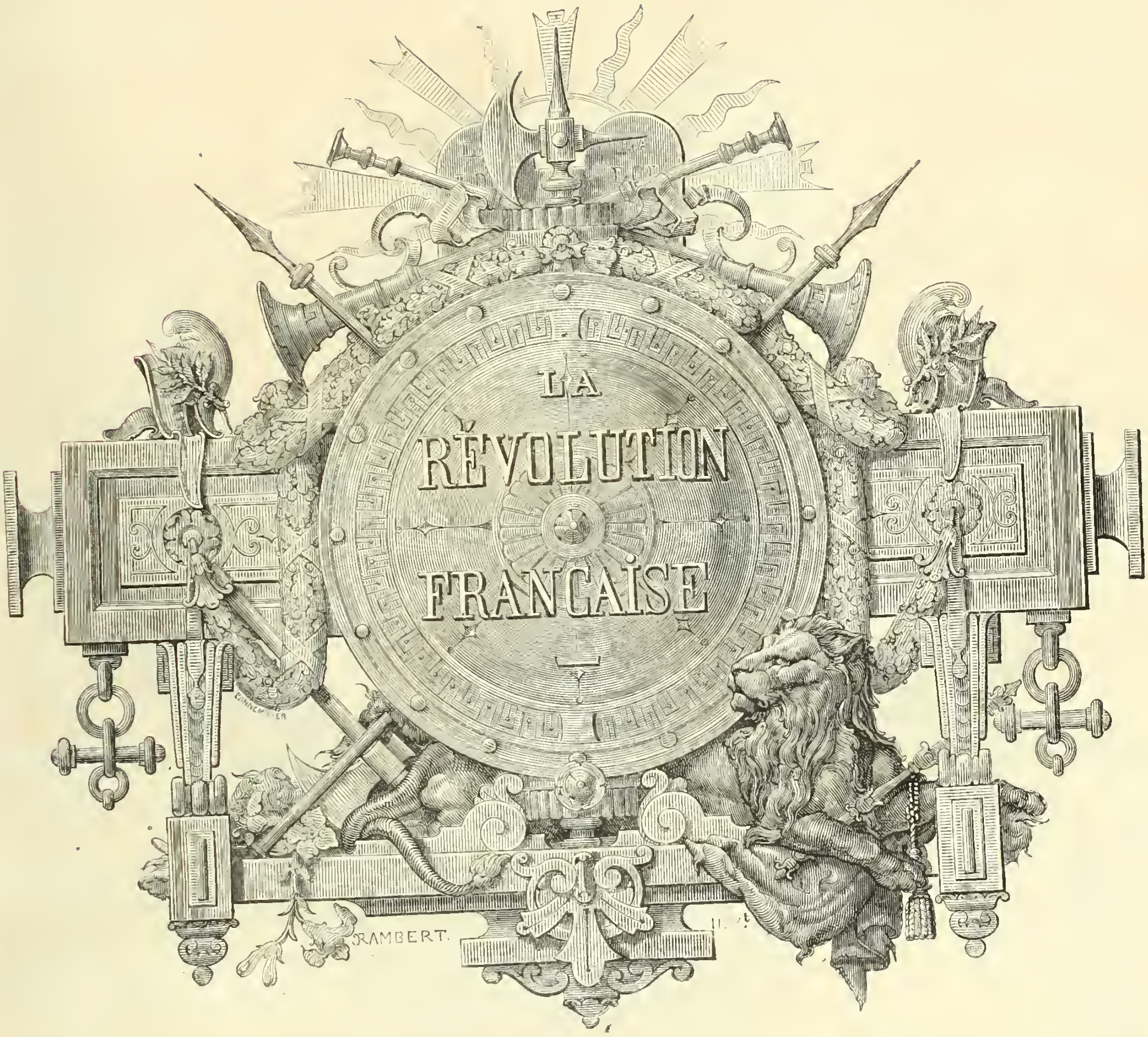

LA
RÉVOLUTION
FRANCAISE
RAMBERT.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE

DE CH. LAHURE

9, RUE DE FLEURUS

PARIS

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

ORNÉE DE 600 GRAVURES EXÉCUTÉES PAR L'ÉLITE DES ARTISTES
SUR LES DESSINS DE M. H. DE LA CHARLERIE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE DU FIGARO
3, RUE ROSSINI, 3

DOCKS DE LA LIBRAIRIE
38, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 38

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
9, Rue de Fleurus, 9

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE I

ASPECT DE L'EUROPE

Il existe dans toutes les histoires de la Révolution française une bien étrange lacune. On dirait qu'éblouis et comme fascinés par le spectacle de la France transformée, les historiens n'ont rien vu, n'ont rien su de ce qui se passait autour d'elle, soit à l'époque où la Révolution n'était encore qu'imminente, soit lorsque, plus tard, pleine de force, majestueuse et terrible, elle éclata en prodiges.

Ainsi, l'état des diverses puissances européennes en 1789, les événements extérieurs auxquels se lie cette date immortelle, les efforts des patriotes hollandais, le soulèvement du Brabant, les oscillations de la politique, le subit rapprochement des princes les plus hostiles l'un à l'autre, l'épouvante des souverains philosophes au bord du gouffre qu'ouvrait la philosophie, les origines de la coalition enfin, et le prologue où apparurent les grandes figures de Joseph II, de Catherine, de Pitt, de Hertzberg, tout cela semble d'un commun accord avoir été rejeté dans l'ombre. Et pourtant la Révolution française ne naquit point inaperçue et solitaire; elle ne grandit pas au milieu du silence universel, dans le vide de l'histoire. Ce fut, au contraire, parce qu'elle dériva d'un concours inouï de circonstances produites par tous les siècles et tous les peuples, que son action fut si puissante sur les destinées de la terre. Là fut son caractère dominant : ne pas avoir aperçu ce caractère, c'est ne l'avoir pas comprise.

Il faut donc dire, en remontant un peu le cours des années, au sein de quels événements se produisit cet événement sans égal, et quels furent, à cette heure solennelle de l'histoire, les premiers tressaillements de l'Europe.

Quand les États généraux s'ouvrirent en France, il y avait près de trois ans que Frédéric II était mort, laissant à son successeur une couronne qu'il avait rendue glorieuse et pesante. Ce successeur était Frédéric-Guillaume II, le même qui, Agamemnon des rois modernes, devait entrer le premier dans la guerre homérique des souverains contre la Révolution, et ouvrir le chemin de la France à leurs armées.

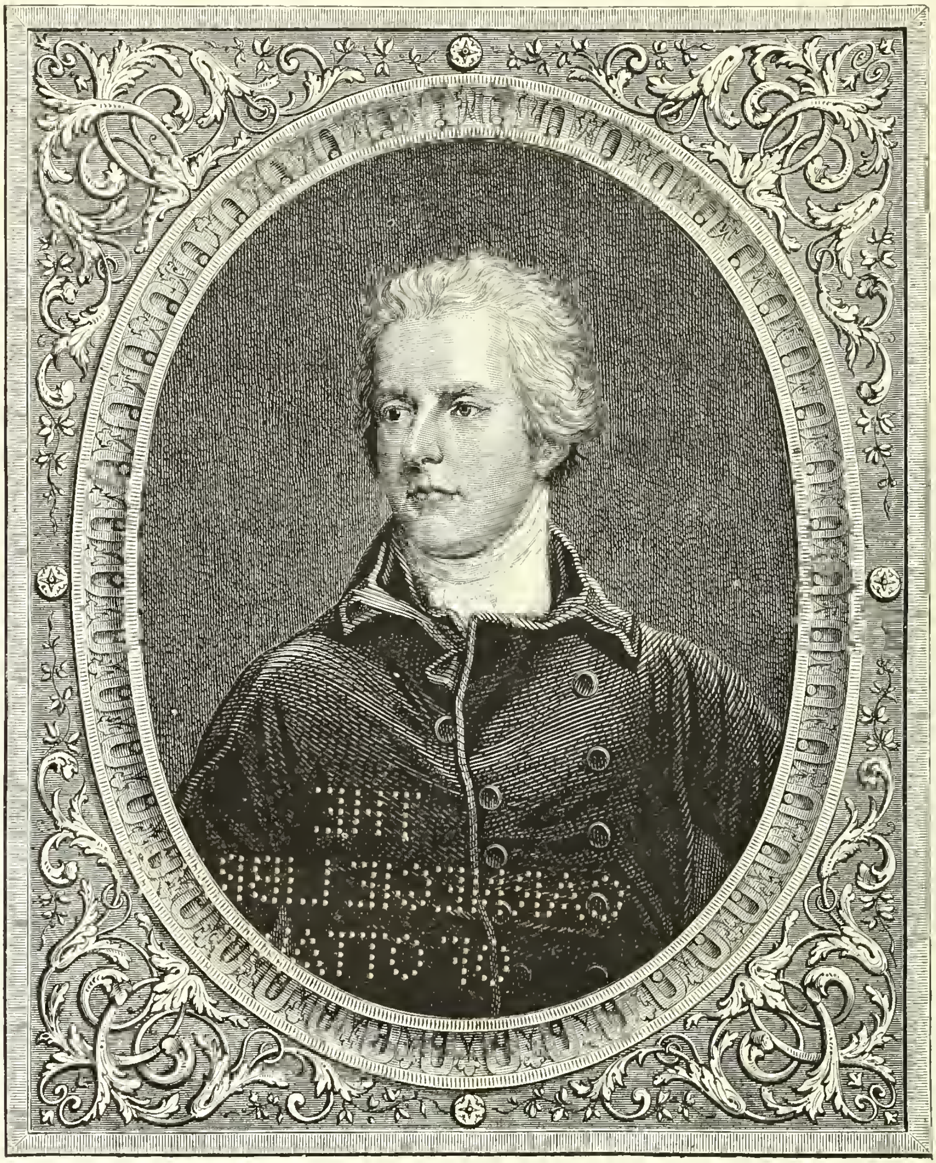
A la nouvelle de la mort de Frédéric, il se rendit à Potsdam, se fit conduire devant les restes du grand homme et les contempla d'un air pensif.... D'abord, il se montra juste. Il restitua deux cent mille écus au juif Ephraïm; il accorda la liberté au commerce des grains; il s'inquiéta des malheureux; il se para de la devise de son ordre *suum cuique*, devise à laquelle les Polonais, par une légitime vengeance, avaient ajouté, après le partage, le mot *rapuit*. Mais bientôt deux édits furent lancés qui annonçaient à l'esprit nouveau la présence d'un ennemi. L'un soumettait la pensée à la censure des prêtres; l'autre condamnait au silence ces déistes, ces naturalistes, ces philosophes que le monarque défunt avait tant protégés. La Prusse alors commença à s'alarmer dans son deuil : Frédéric II était bien mort!

On était en 1786, et l'Europe, à cette époque, paraissait calme. Toutefois, la ruine du stathoudérat poursuivie en Hollande par les patriotes, la rancune des Turcs contre les Russes, et la résistance des Belges aux réformes prématurées de Joseph II, agitaient déjà la surface des choses.

Il y avait d'ailleurs, en ce temps-là, deux hommes faits pour mettre le feu au monde : c'était Hertzberg en Prusse, et, en Angleterre, William Pitt.

L'œuvre que Frédéric II avait accomplie avec son épée, Hertzberg l'avait consacrée avec sa plume. Présomptueux, inflexible et vain, mais d'une audace qui servait une intelligence forte, la nature de son esprit le poussait, par toutes sortes de voies, radieuses ou obscures, aux violentes entreprises, et son cœur avait été formé pour les grandes haines. Le désir d'accabler l'Autriche enflammait son sang. Ne voyant, ne voulant que la Prusse en Allemagne, il avait essayé d'abord d'enlever au Cabinet de Vienne l'appui de Versailles. Sachant que Louis XVI n'aimait pas Joseph II et que Vergennes, alors ministre, appartenait aux traditions de la politique anti-autrichienne, celle de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, Hertzberg avait poussé Frédéric-Guillaume II à écrire au roi de France, pendant que le baron de Goltz recevait mission de presser Vergennes. Mais le diplomate français avait une âme que remplissaient

et abaissaient tour à tour les soucis d'une ambition vulgaire. « J'ai fait vœu de mourir ministre, » disait-il souvent : lâche pensée qui le rendait incapable de braver les sympathies autrichiennes de Marie-Antoinette. Vergennes ayant donc répondu avec une réserve calculée aux avances de la Prusse, Hertzberg en conçut une irritation mêlée de mépris. Il répandit autour de lui son ressentiment, il le fit germer ; il tint le prince Henri, oncle du roi de Prusse, écarté des affaires parce que ce prince aimait la France, et il en agit de même à l'égard du duc de Brunswick, soldat illustre qui, par ambition militaire, avait commandé l'armée prussienne contre nous, mais que la France attirait. Graves furent les suites. Car, suivant le témoignage d'un historien diplomate, de Ségur : « Il est certain que si Frédéric-Guillaume II s'était



PITT

laissé conduire par le duc de Brunswick, la Prusse n'aurait pas entrepris contre la Révolution française une guerre qu'elle soutint sans succès et termina sans gloire. »

Ainsi devenu notre ennemi, Hertzberg se tourna brusquement du côté de l'Angleterre, où les affaires étaient alors conduites par William Pitt.

Fils de Chatham et héritier de sa gloire, instruit presque au sortir du berceau dans la science de l'homme d'État par un des maîtres de cette science amère, membre des Communes à vingt et un ans, chancelier de l'Échiquier, sous Shelburne, à vingt-trois, premier lord de la Trésorerie à vingt-quatre, Pitt était bien réellement ce que lord North avait dit : *Un jeune homme né ministre*. Sa vie, qui n'eut pas de printemps et qui ne devait pas avoir d'automne, fut de bonne heure abandonnée aux angoisses d'une passion unique chez lui, dévorante, implacable, immense : la passion du pouvoir. Elle se trahissait, cette passion que rien ne dompta, dans sa physionomie sévère, dans l'habituelle altération de son visage, dans son geste plein de dignité morne, dans l'espèce de préoccupation machinale qui souvent le faisait

marcher la bouche ouverte, dans sa voix profonde enfin, et dans son éloquence, admirable de logique, d'autorité, d'altière ironie, mais apprêtée, monotone, froide au fond comme un rôle appris, et venant de la tête, non du cœur. Son style était défini par Windham *style de papier d'État*, et les écrivains qui ont le plus vanté sa puissance oratoire avouent que son talent était d'un acteur extraordinaire, mais, après tout, d'un acteur. Inexorable tyrannie d'un vice dominant! Les qualités aimables que Pitt possédait — car il en eut de telles — il les mit en réserve pour ses heures perdues. Il fut simple, bon, jovial même, à la dérobée. Mais, comme homme public, il se fit une existence factice, glaciale et dure, remplie de désirs rongeurs. Ses vertus, la passion du pouvoir les corrompit : elle changea sa hardiesse en imprévoyance, la dignité de son caractère en hauteur, sa persévérance en opiniâtreté, sa discrétion en dissimulation. Elle le conduisit à se raidir contre les principes de la révolution whig de 1688, qui étaient les siens. Elle le poussa à marcher vers la Trésorerie sur le corps de ses plus nobles amis, foulés aux pieds. Elle le fit descendre à la honte de souffrir, pendant dix-huit ans de sa vie, le commerce des esclaves d'Afrique, brigandage dont il avait horreur. Pour ébranler le parlement, pour soulever à son gré l'opinion, pour tenir ses rivaux écrasés sous lui, il lui fallait un levier : quel fut celui que son ambition choisit? La guerre, la guerre sans trêve ni merci, la guerre universelle, la guerre dans un seul but : l'anéantissement de la Révolution française. Par là, il s'exposait à épuiser son pays, et à lui léguer, même en cas de succès, le fardeau d'une dette épouvantable; mais par là il s'imposait de force; il se ménageait un moyen sûr de décrier comme partisans de l'étranger les Fox, les Shéridan, ses émules; il mettait de son parti tout ce qu'à notre égard le cœur de l'Angleterre pouvait contenir d'animosité et d'orgueil jaloux. Ce fut donc froidement, par un simple calcul d'ambitieux et avec un calme terrible que Pitt se tint prêt à embraser la terre.

Les premiers coups portés à la Révolution française par Pitt et Hertzberg furent frappés, au nord, dans les sept Provinces-Unies.

Après deux abolitions, dont la première immortalisa Jean de Witt, le stathoudérat y avait été rétabli, vers le milieu du dix-huitième siècle, dans la personne de Guillaume IV. Mais cette haute magistrature, déclarée alors héréditaire et qui n'était que l'hypocrisie de la royauté, ne pouvait convenir longtemps à des âmes républicaines : d'ardentes haines s'allumèrent autour de la maison d'Orange, et le parti des patriotes se forma.

Pour caractériser la lutte, peu de mots suffiront. La Hollande, puissance des mers, avait besoin d'une marine et non d'une armée de terre. Le prince d'Orange, apprenti tyran, avait, au contraire, besoin d'une armée de terre, et non d'une marine. Cet antagonisme d'intérêts rendit, entre le Stathouder et les patriotes, tout accord impossible, et il explique de reste la violence avec laquelle l'Angleterre épousa la cause du Stathouder. L'empire incontesté de l'Océan fut le prix auquel les Anglais vendirent leur alliance à un prince qui, de son côté, immolait la grandeur de son pays au désir de l'opprimer. Il était naturel que, menacés par une intervention étrangère aussi redoutable, les patriotes cherchassent, à leur tour, un puissant appui : ils s'adressèrent à la France, qui, dans des vues purement diplomatiques, se hâta de répondre à leur appel. De sorte que le gouvernement français, quand il était encore despotique, se trouva soutenir, à la Haye, le parti républicain, tandis que l'Angleterre constitutionnelle y soutenait le despotisme!

Au surplus, le but des patriotes était non de renverser immédiatement l'institution du stathoudérat, mais de forcer le prince d'Orange à quitter l'administration, et à se retirer dans ses possessions allemandes. Ses enfants auraient été envoyés en France, pour y faire leur éducation, sous la conduite du rhingrave de Salm, et, pendant ce temps, maîtres de la situation, les chefs du parti patriote auraient avisé à asseoir l'Etat sur des bases vraiment républicaines.

La lutte était encore sourde et voilée, quoique profonde, lorsque l'Angleterre se fit représenter à la Haye par sir James Harris, depuis comte de Malmesbury. Laissons-le se peindre lui-même, définir sa mission et révéler la manière dont il la comprenait .

« Il reste à examiner si le peuple de ce pays ne finira point par s'élever au sentiment de sa situation, et ne produira point, au moyen d'une *insurrection, ce que, seule, une insurrection peut produire.* S'il n'en allait pas de la sorte, ce que nous pourrions d'avance regarder comme l'événement le plus heureux pour l'Angleterre, ce serait que cette contrée fût réduite à un état de *parfaite insignifiance*, l'anéantissement de la République étant préférable à son maintien dans les conditions actuelles. »

Voilà ce que, dès son arrivée à la Haye, Harris écrivait au marquis de Carmarthen, ministre des affaires étrangères, sous Pitt. Bouleverser la Hollande pour la rendre anglaise ou la détruire, tel était le premier et le dernier mot de sa mission.

Seulement, comme il trouvait les sentiments du peuple très-hostiles à l'Angleterre, il ajoutait, dans une autre dépêche :

« Nous devons avoir l'air de nous tenir parfaitement tranquilles, et nos opérations, ici, doivent être conduites dans l'ombre, avec les plus grandes précautions. »

Harris ne sut que trop bien exécuter ce plan, où tant d'artifice était appelé à couvrir tant de violence. Rien de plus curieux à la fois et de plus triste, que le récit fait par lui-même, dans sa correspondance diplomatique, de sa connivence avec le greffier Fagel, de ses intrigues à l'égard des patriotes, de ses efforts souterrains pour semer les alarmes ou la division et préparer l'émeute, de toutes les menées enfin auxquelles il s'abaissa. « J'ai remarqué, écrivait-il, un enfant qui, une torche à la main, avait coutume de m'éclairer toutes les fois que je sortais le soir, — bien que j'aie deux flambeaux, — et cela sans jamais demander ni salaire ni récompense. Mais comme on ne peut pas se figurer ici qu'un gentilhomme se lève avant *huit* heures et aille se promener sous la pluie en redingote brune et en chapeau rond, je m'arrange de façon à avoir fait toutes mes mystérieuses affaires avant qu'ils aient les yeux ouverts. »

Trois hommes d'un grand caractère, étroitement unis et héritiers tous les trois de la politique de Barneveldt, si glorieusement continuée par Jean de Witt, dirigeaient la marche du parti des patriotes. C'étaient Berkel, pensionnaire d'Amsterdam, Zeebergen, pensionnaire de Harlem, et Gyslaër, pensionnaire de Dort. Harris mit tout en œuvre pour combattre leur légitime ascendant : il sut gagner aux intérêts de l'Angleterre Van der Spiegel, pensionnaire de la province de Zélande, et, par lui, il anima cette province contre celle de Hollande, où l'influence du triumvirat patriote dominait. Il fit échouer, en circonvenant la princesse d'Orange, les efforts tentés auprès d'elle par M. de Maillebois, ambassadeur de France, pour l'amener à ne pas compromettre la cause de ses enfants, que les patriotes distin-

guaient de celle du prince. Il encouragea le Stathouder, dont l'arrogance à son gré n'était point assez active et dont les irrésolutions l'irritaient, à se montrer intraitable, à ne rien céder sur ses prérogatives, à se détourner de toute tentative de conciliation. C'était exposer un prince contre lequel existaient des griefs dont Harris lui-même ne niait pas la gravité, à subir le sort tragique de Charles Ier; c'était exposer le pays à des convulsions effroyables.... Et le diplomate anglais le savait bien, puisqu'il écrivait : « Je suis persuadé que le pouvoir ne saurait être arraché aux mains de Berkel, de Zeebergen et de Gyslaër que par une convulsion qui ébranlerait l'Etat jusque dans ses fondements. »

Il prévoyait donc une catastrophe, et si formidable, qu'il ajoutait : « Dieu sait dans quelle situation elle laissera la République! » Il y travailla néanmoins. De là un redoublement d'aigreur, des préparatifs d'attaque ou de défense, des troubles qui ne s'apaisaient un moment qu'après avoir agité les cendres brûlantes de la guerre civile. Elle s'annonça par la suppression du privilége que le Stathouder s'attribuait de franchir seul la porte du nord du palais, pour se rendre à la salle des États. Le député Gyslaër ayant osé, le premier, pousser son cheval dans cette route, il faillit perdre la vie au milieu d'une émeute dont les historiens graves accusent formellement le prince d'Orange. Alors les Etats de Hollande furent aliénés sans retour; le prince d'Orange affichant les prétentions d'un roi, l'écume des populations fut soulevée à force d'or et d'intrigues; les villes d'Hattem et d'Elbourg se virent militairement envahies; leurs habitants prirent la fuite et ne laissèrent au vainqueur qu'une morne solitude.

Tel était l'aspect des Provinces-Unies, lorsque Hertzberg résolut d'y aller étouffer, de concert avec les Anglais, l'influence française. Vainement Esterno, ministre de France à Berlin, essaya-t-il sur l'esprit du roi de Prusse le pouvoir d'une modération habile; vainement Rayneval, envoyé à la Haye, était-il parvenu à faire consentir aux Etats des concessions de nature à tout calmer, le gouvernement anglais mesurait, d'un œil envieux, la place qu'occupait moralement en Hollande la France, déjà si répandue au dehors, la France victorieuse en Amérique, amie de l'Espagne, alliée de l'Autriche et sans rivale à Constantinople. Grâce à James Harris, les tentatives conciliatrices de la diplomatie française furent déjouées; on rejeta avec une hauteur systématique les propositions des patriotes, et la guerre éclata. Indignés, les républicains hollandais forment de toutes parts des corps francs, les Etats déclarent l'union rompue, le sol s'ébranle, la Hollande devient un champ de bataille.

Il ne restait plus qu'à tirer parti de ce vaste désordre pour abattre les républicains : Harris, trop bien secondé par Hertzberg, qu'animait à Berlin un homme d'une habileté rare, le diplomate anglais M. Ewart, Harris songea à y employer l'épée de la Prusse. La princesse d'Orange était sœur de Frédéric-Guillaume II, et le roi de Prusse portait à sa sœur une affection dont Harris connaissait la susceptibilité : il manœuvra en conséquence. Au plus fort des troubles, on apprit soudain que la princesse d'Orange était partie de Loo pour la Haye. Harris, en lui conseillant cette téméraire démarche, avait prévu, il avait espéré que le voyage ne se ferait pas sans encombre, que la princesse serait arrêtée et le roi de Prusse provoqué de la sorte à venger sa sœur. Le succès couronna cette combinaison artificieuse. La princesse d'Orange fut effectivement arrêtée à Welche-Sluis par un poste militaire, et les égards avec lesquels on eut soin de la traiter n'ayant pas adouci les ressentiments de son frère, que Hertzberg enflammait, vingt mille Prussiens marchèrent sur la Hollande.

Le duc de Brunswick les conduisait, quoique à contre-cœur, et il a lui-même avoué, depuis, qu'il n'aurait pas continué sa marche s'il avait seulement aperçu à Givet quelques tentes françaises. Malheureusement un fatal esprit d'indécision pesait sur la politique du gouvernement français, paralysé d'ailleurs à cette époque, il faut le dire, par mille embarras intérieurs. Le flottant Vergennes, qui avait toujours craint, selon ses propres expressions, de *faire épouser au roi un procès*, se trouvait alors remplacé par Montmorin, esprit plus résolu; mais Brienne était là, comprimant la France sous lui, empêchant toute levée de troupes, mettant obstacle à tout ce qui ressemblait à un acte de vigueur et ne voulant à aucun prix ajouter aux difficultés financières dont son incapacité avait si présomptueusement envié le fardeau. La cour de France, qui était engagée d'honneur à sauver le parti des patriotes et qui pouvait le sauver, l'abandonna donc honteusement, ou, plutôt, elle fit semblant de les vouloir secourir, mais après l'heure; quand elle donna des ordres pour rassembler une armée, c'en était déjà fait; Brunswick occupait la Haye, et Harris pouvait écrire au marquis de Carmarthen en septembre 1787 : « Mon cher lord, j'espère que vous serez satisfait de ce que je fais maintenant. Je suis moi-même étonné de ce qui se passe; et, quand je considère que moi, exposé il y a quelques jours à peine à être renvoyé de la Haye, je puis, à cette heure, avec un signe de tête, chasser devant moi tous les patriotes.... j'avoue que cela m'apparaît comme un véritable enchantement. »

Ainsi, le stathoudérat triomphant, l'Angleterre maîtresse des mers, la Prusse respectée, la France atteinte dans son honneur, et la Révolution française privée, à son début, de l'appui que lui auraient prêté les républicains hollandais, voilà ce qui, préparé de longue main, fut l'œuvre d'une intrigue servie par un coup d'audace et l'affaire d'un moment.

Ces résultats reçurent leur consécration diplomatique par le traité de triple alliance que conclurent à Loo, le 13 juin 1788, le Stathouder, la Grande-Bretagne et la Prusse, traité fatal qui, en fondant de nouveau l'influence de l'Angleterre sur le continent, lui créa un intérêt de plus à combattre la Révolution française.

Il est vrai que, en ce temps-là même, et fort heureusement pour elle, l'Orient et l'Occident voyaient s'allumer sur leurs frontières un immense incendie, bien propre, ce semble, à distraire l'attention des rois de toutes les agitations dont Paris était ou pouvait devenir le foyer.

Délivrée de Pierre III, son mari, par la férocité d'Orlof, un de ses premiers amants, Catherine II ou, comme l'appelait le prince de Ligne, *Catherine le Grand* devait à un assassinat conçu dans la volupté d'occuper le trône des czars. Sa tête était d'un homme de génie; son cœur était d'une femme tombée dans l'esclavage du plaisir et avide d'amour. Ce fut pour avoir bien compris le secret de cette double nature que Potemkin, successeur d'Orlof, la domina. A l'affection moitié romanesque, moitié sensuelle que lui portait Catherine, il sut associer habilement de vastes desseins. Auprès d'une femme qui ne s'étonnait pas d'avoir Pierre le Grand à continuer, qui avait correspondu avec Voltaire, protégé Diderot et envié la gloire d'être philosophe, Potemkin ne crut pas sa fortune en sûreté, s'il ne chargeait quelque passion forte de veiller sur la durée de leurs amours, et il eut recours à l'ambition. Il accoutuma Catherine à chérir en lui

l'instrument des conquêtes de l'empire russe. Il lui donna à admirer cette inscription : *C'est ici le chemin de Byzance.* Il fit à sa souveraine une servitude imposante, en lui ménageant des plaisirs pleins de hautes pensées et en l'amenant à confondre avec les préoccupations d'une politique toute virile le roman de ses faiblesses. Ardent à vanter et à poursuivre les vues de Pierre le Grand sur la Turquie, Potemkin, une fois premier ministre, avait envoyé une armée russe conquérir la



CATHERINE II

Crimée, et, depuis, il ne cessa de tenir l'œil de Catherine ouvert sur Constantinople.

Bientôt le projet de chasser d'Europe les Turcs devint manifeste, et mille circonstances le dénoncèrent : les intrigues de la Russie en Egypte, ses irruptions dans le Péloponèse, le langage de ses consuls dans l'Archipel, ses efforts pour animer les Grecs à la révolte, le nom de Constantin donné à un des petits-fils de l'impératrice, la création d'une flotte considérable à Kherson et à Sébastopol, le voyage enfin, ce fameux et féerique voyage que Catherine, à l'instigation de Potemkin, entreprit à travers ses immenses possessions.

Le but de Potemkin, en suggérant cette idée, avait été

d'arracher l'impératrice à la connaissance des plus tristes réalités : l'épuisement du trésor, par exemple, et la détresse d'un peuple que décimait la famine. Il s'appliqua donc, en cette occasion, à enivrer Catherine du sentiment de sa puissance. Tout le long de la route, grâce aux préparatifs ordonnés, se dressaient de riants mensonges et les images d'un bonheur factice; l'aspect des fêtes était partout; les villages venaient, comme par enchantement, se ranger sur le passage de l'impératrice, et, pendant l'espace de cinq cents lieues, au sein d'une saison rigoureuse, d'innombrables bûchers firent disparaître l'obscurité des jours. C'était à Kherson que Catherine se rendait, ce qui faisait ressembler son voyage à une marche triomphale destinée à célébrer, sous les yeux des Turcs, des conquêtes passées qui en annonçaient de nouvelles. L'émotion fut immense à Constantinople; et lorsqu'on apprit que l'empereur d'Autriche, Joseph II, était allé au-devant de Catherine à Catharinoslaw, et l'avait accompagnée en Crimée, l'Europe ne douta plus que la ruine de l'empire ottoman ne fût convenue entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne. Cependant, ni l'une ni l'autre de ces deux cours n'était prête pour la guerre; car la Russie manquait d'argent, et l'Autriche allait avoir sur les bras le Brabant soulevé. Ce fut la ligue anglo-prussienne qui déchaîna la tempête, en excitant les Turcs. Hertzberg espérait par là créer à l'Autriche des embarras mortels, et Pitt voulait mettre la France dans l'alternative ou de perdre son influence à Constantinople, si elle abandonnait les Turcs, ou de perdre les avantages de son traité de commerce avec la Russie, si elle les soutenait.

Le débat qui existait alors entre Saint-Pétersbourg et Constantinople était celui-ci : La Russie demandait qu'un consul russe fût admis dans le port de Varna; que le Grand Seigneur renonçât à tout droit de souveraineté sur la Géorgie; que les gouverneurs de la Moldavie et de la Valachie, appelés princes en Europe, fussent désormais investis d'une autorité héréditaire, c'est-à dire indépendante de la Porte, et que la Bessarabie fût incorporée à l'empire russe. De son côté, la Porte, sans s'être encore ouvertement déclarée à cet égard, n'aspirait pas à moins qu'à la restitution de la Crimée.

L'impossibilité absolue d'accorder ces prétentions rivales, la politique bien connue de Potemkin, l'ambition de Catherine, la haine nationale des Turcs à l'égard des Russes, haine à laquelle la religion mahométane mêlait son fanatisme, tout contribuait à assurer le succès des machiavéliques exhortations de la Prusse unie à l'Angleterre : un incident précipita la querelle. Suspect de trahison et menacé de perdre la tête, Mauro Cordato, hospodar de Moldavie, parvint à s'échapper de Jassi et chercha refuge sur le territoire russe. La Porte réclama le fugitif, la Russie refusa formellement de le rendre. C'était le dernier coup d'aiguillon donné à des colères impatientes : la Turquie éclata avec une résolution et une audace qui étonnèrent toute l'Europe. Bulgackow, ministre de la Russie à Constantinople, fut sommé de signer, à l'instant même, sur un papier qu'on lui présenta, la restitution de la Crimée; il ne pouvait ni ne voulut y consentir, et, suivant une pratique aussi injuste que contraire au droit des gens, le Grand Seigneur le fit mettre aux *Sept-Tours*, mesure violente que suivit immédiatement une déclaration de guerre à la Russie. Déjà une armée avait été rassemblée dans le voisinage d'Oczakow, et une lettre circulaire adressée aux sept classes de la milice, adjuration pathétique qui appelait tous les Turcs autour de l'étendard sacré du prophète, promettant à ceux que la mort aurait épargnés la couronne des héros et à ceux qu'elle visiterait l'auréole des saints. Un sombre enthousiasme fit partout jaillir de terre des soldats. Les mosquées entendirent la prière du guerrier. Des scènes d'un indescriptible effet accrurent l'émotion de Constantinople. La tempête lui apporta, comme un heureux présage de la destinée, un vaisseau russe égaré sur la mer Noire. Rappelé d'Egypte où il achevait de réduire les mamelucks et d'où il rapporta des trésors, le capitan-pacha, vieillard magnanime, excita par sa présence une joie universelle. En paraissant devant son maître, il lui avait dit qu'il venait offrir à une cause juste la vigueur que lui laissaient de longues années consacrées à la patrie, et le Grand Seigneur, touché jusqu'aux larmes, avait pressé contre son cœur le soldat blanchi au milieu des périls. Le sort en était donc jeté : sur la limite de deux mondes, une lutte allait s'engager, une lutte à mort.

Quand on sut à Saint-Pétersbourg ce qu'osaient des ennemis qu'on s'était habitué jusqu'alors à regarder avec mépris, il y eut un moment de stupeur. Il était précisément question, à cette époque, d'un projet d'alliance entre la France, la Russie et l'Autriche. Ce projet, encore enveloppé de mystère, avait pour but de calmer les passions que la ligue anglo-prussienne s'attachait à enflammer, et, s'il s'était réalisé, il aurait peut-être épargné la vie à un million d'hommes qui périrent dans cette terrible guerre des Turcs contre les Russes. Toujours est-il que Catherine se prêtait au plan proposé; mais un commis du comte Osterman ayant dévoilé le secret, Fraser, chargé d'affaires du gouvernement anglais à Saint-Pétersbourg, en donna avis par courrier extraordinaire. Hertzberg, qui connaissait les embarras intérieurs du gouvernement français, résolut alors de l'effrayer par un déploiement de violence, et il réussit. La France convint avec l'Angleterre d'un désistement réciproque, et borna son intérêt pour les Turcs à des offres de médiation dont la timidité parut suspecte au Divan et qui, étant fort au-dessous de ce qu'on attendait d'un peuple ami, échouèrent.

Les premiers efforts des Turcs furent le commencement d'une série de désastres. Une bande intrépide, conduite par un enthousiaste nommé Sheik Mansour, n'aboutit qu'à teindre de son sang les nouvelles frontières de l'empire russe. Hassan Bey, homme de mer expérimenté cependant, alla faire le long de la mer Noire une promenade inutile que, dès son retour à Constantinople, il paya de sa tête, pendant que la garnison turque d'Oczakow était taillée en pièces par la garnison russe de Kinburne. Pour comble d'infortune, Joseph II, dans sa maladive impatience d'être salué un grand homme, voulut se dédommager comme capitaine de ses échecs comme législateur; et, sans prétexte, unissant ses drapeaux à ceux de la Russie, il mit en mouvement ses armées. De sorte que, livrés à leurs propres forces, abandonnés par l'Europe, abandonnés par la France, les malheureux Turcs eurent à combattre deux des plus formidables nations du monde.

D'autres ont dit ou diront comment la Moldavie fut conquise par Romanzow et Cobourg; comment Joseph II, combattant en personne, prit d'assaut la ville de Sabach; comment l'escadre russe fut battue sur la mer Noire; comment, à la fin de 1788, après un siége de dix mois, Potemkin s'empara d'Oczakow : tragédie épouvantable! Les maladies avaient emporté les deux tiers de l'armée assaillante. Devenus furieux, les soldats se mutinèrent, demandant que l'assaut fût livré et qu'il fût terrible, qu'il fût le dernier. On emporta la ville dans cet élan de rage, on la pilla, on l'inonde de sang. Les enfants dont on découvrait l'asile furent égor-



JOSEPH II

gés. Trois jours après la victoire, les Russes massacraient encore! Il n'entre pas dans mon sujet de raconter cette guerre où la discipline prouva si cruellement sa supériorité sur la bravoure, et où les Ottomans, par des prodiges d'héroïsme, ne purent qu'immortaliser leur impuissance. Il suffira de rappeler ici qu'antérieurement à cette sinistre succession de catastrophes qui marqua la campagne de 1789, les Turcs firent payer cher à l'Autriche l'injustice de son agression. Joseph II vit son propre pays dévasté, ses sujets tués ou réduits en servitude, leurs foyers détruits, et son cœur s'ouvrit dès lors à une mélancolie dont la mort seule devait le guérir.

Pendant ce temps, Hertzberg soufflait partout la discorde; Gustave III, roi de Suède, s'attaquait à Catherine II, mettait Saint-Pétersbourg en danger à force d'audace, et mis en danger à son tour, s'abritait derrière la médiation de la ligue anglo-prussienne; la Hongrie s'agitait pour ses anciens priviléges, et, sourdement excitée par le ministre de Prusse Luchesini appuyé de l'Anglais Hailes, s'apprêtait à secouer le joug de l'Autriche, les hommes reprenant déjà leur costume antique, tandis que les dames coupaient leurs chevelures et brodaient les ceintures des guerriers. Ce n'est pas tout : de leur côté les Pays-Bas autrichiens se soulevaient. Joseph II, que la contagion de la philosophie avait gagné, n'aimait pas les prêtres, leur domination surtout. Du haut de son trône impérial, il osa déclarer la guerre à la superstition, toute-puissante dans le Brabant; mais comme il heurta sans ménagement les préjugés religieux, intraitables, et que la précipitation de ses réformes le condamna au despotisme pour accélérer la marche du progrès, le clergé des Pays-Bas put aisément associer à la cause de son ascendant menacé celle des libertés publiques et de l'indépendance nationale. Les prêtres poussèrent à la résistance, les dévots de Louvain s'émurent, les patriotes de Bruxelles cherchèrent des épées, et, par une singulière ironie de son destin, Joseph II eut contre lui, en sa qualité de roi, l'esprit nouveau qu'il entendait servir contre les prêtres.

Ainsi, sous mille formes, à travers mille déguisements, il allait se répandant sur l'Europe, cet esprit nouveau, qui, parti de France, avait donné à l'Espagne Campomanès et Aranda; au Portugal, Pombal; à l'Angleterre, Fox, cet invincible cœur, et que représentait encore, jusque sous les voûtes du Vatican, l'ombre errante de Ganganelli empoisonné. Et cela dans le temps même où, frappés d'aveuglement, les Cabinets poursuivaient leur système d'empiétements réciproques, d'égoïste rivalité, d'intrigues, de désunion, de luttes armées. Qu'on se rappelle l'état de l'Europe en 1789 : Catherine et Joseph poursuivaient une guerre d'extermination contre les Turcs; la ligue anglo-prussienne troublait le monde diplomatique; la Suède était mise en mouvement par l'ambition de Gustave III; la Hongrie demandait compte aux Autrichiens de ses privilèges; la Pologne revendiquait son indépendance; le Brabant se soulevait; Hertzberg et Pitt bouleversaient toutes choses.... que de complications! A leur ombre, la Révolution française put grandir.

Mais le moment vint, où, pour les rois et leurs ministres, il n'y eut plus qu'une préoccupation, qu'une pensée, qu'une colère, qu'un effroi. Il se fit par toute l'Europe, comme une formidable et soudaine illumination, quand on apprit la chute de la Bastille, la fuite du comte d'Artois, la défection ou l'impuissance des soldats, les journées d'octobre, et enfin par quels illustres travaux l'Assemblée constituante signalait son avénement. Les Cabinets commencèrent alors à comprendre le danger de leurs querelles et à se rapprocher. De leur côté, les intérêts aristocratiques que menaçaient les idées nouvelles prirent l'alarme, en Allemagne surtout, l'empire germanique étant celui sur lequel la Révolution française, au dehors, exerça sa première action matérielle.

Nous avons rapporté les divers décrets rendus dans la nuit du 4 août 1789 : parmi ces décrets fameux, il en était un qui atteignait, à raison de leurs possessions d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine, plusieurs princes ecclésiastiques et laïques de l'empire. Les députés du Cercle du Haut-Rhin, assemblés à Francfort, prirent en janvier 1790 un *conclusum* portant que l'empereur et le corps germanique étaient requis d'accorder appui et protection aux États, à la noblesse et au clergé de l'empire contre les actes arbitraires de l'Assemblée nationale. Joseph II accueillit ces réclamations et, à son tour, le roi de Prusse, comme prince de l'empire, adressa à son ministre à Ratisbonne un rescrit protecteur des intérêts invoqués par les seigneurs allemands. De convenables dédommagements furent offerts, mais refusés avec hauteur : c'était le rétablissement de leurs droits seigneuriaux que les princes allemands exigeaient. Là fut le premier germe de rupture entre les souverains d'Allemagne et la Révolution française.

Cette rupture, un événement que chacun prévoyait d'ailleurs depuis quelque temps, la rendit inévitable et la précipita.

Le 15 décembre 1789, un cri avait été poussé dans les rues de Paris : Victoire! victoire! Le bruit venait de se répandre que, ravagé, ensanglanté, mis au pillage par les soldats du général autrichien d'Alton, le Brabant avait, dans un dernier et vigoureux effort, secoué la domination impériale. D'Alton fuyait, poursuivi d'un côté par le duc d'Aremberg, de l'autre par le général Van-der-Mersh : Bruxelles était au pouvoir des patriotes.

A la nouvelle des Pays Bas perdus, Joseph II portait déjà la mort en lui : ce coup retentit au fond de son âme comme l'arrêt définitif de la destinée. Son découragement, depuis quelques mois, était extrême. Pendant son dernier séjour à Luxembourg, il lui était arrivé de dire, un soir, après une conversation très-sérieuse : « Si l'on veut orner mon tombeau d'une épitaphe, ce doit être de celle-ci :

Ci-gît Joseph II,
Qui fut malheureux dans toutes ses entreprises. »

Sentant la vie lui échapper et informé qu'on avait ordonné pour lui des prières publiques, il s'écria, dans l'accablement de son cœur : « Je le sais, mais je sais aussi qu'une partie de mes sujets ne m'aiment pas. » Ce fut sous le poids de cette pensée amère qu'il s'empressa, lorsqu'il en était temps encore, d'accorder aux Hongrois ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire la restitution de leurs anciens priviléges; le retour à Presbourg de la couronne royale de Hongrie, qu'on avait transportée à Vienne après la mort de Marie-Thérèse; la faculté, pour la nation hongroise, de reprendre son costume national et de rédiger, soit en hongrois, soit en latin, tous les actes publics. Il voulut connaître combien d'heures lui étaient promises, et Quarin, son médecin, lui ayant déclaré que non-seulement sa fin était proche, mais qu'elle serait soudaine, il eut la magnanimité de récompenser par un don de dix mille florins ce courageux avertissement. A partir de cet instant solennel, il montra la sérénité d'un héros. Son esprit, comme une lampe active au seuil des choses éternelles, ne cessa de veiller et de se répandre. Avec une énergie surprenante, il pourvut à mille soins compliqués. Uniquement préoccupé des personnes qui lui étaient chères, il désira voir, avant de

mourir, l'archiduchesse Elisabeth, alors enceinte, et, craignant que l'extrême pâleur de son visage ne fît trop d'impression sur la jeune princesse, il ne voulut être éclairé, pendant cette visite, que par une seule bougie de nuit, placée dans l'angle le plus éloigné du lit. Mais quand Elisabeth entra dans la chambre funèbre, quand elle entendit la voix tremblante de son oncle, elle tomba évanouie et il fallut l'emporter. Quelques jours après, Joseph II, qui lui-même allait mourir, apprit que sa nièce bien-aimée était morte. A cette nouvelle, il garda le silence et cacha son visage afin de dérober les dernières larmes qu'il eût à verser. Il se ranima pour penser à l'avenir de ses amis et de ses serviteurs, pour acquitter ses dettes de reconnaissance, pour faire à tous ses adieux. De sa main défaillante, il toucha la main de l'héroïque général Landhon. Il écrivit au maréchal de Lascy : « Souvenez-vous de moi ! » Le 20 février 1790, qui fut pour



FOX

lui le jour suprême, il s'efforça de donner quatre-vingts signatures; à la quatorzième, il s'arrêta.... Le confesseur fut appelé et se mit à lire des prières. L'empereur expirant les écoutait avec ferveur; tout à coup il dit : « Arrêtons-nous là : ce livre ne me servira plus. » Il ne lui servit plus, en effet.

Joseph II était né avec une âme bien supérieure à son génie. Sa puissance fut grande : qu'importe? Elle resta toujours trop petite pour son vouloir. La gloire, mirage qui trompe tant de natures orgueilleuses, ne cessa, en l'attirant, de lui mentir. Tel fut le sort de ce déplorable héros que, dans son ardeur à fonder la liberté, il se transforma en tyran, et qu'il s'égara, quoique équitable, jusqu'à des prodiges d'iniquité, la guerre contre les Turcs, par exemple. Haletant sur le difficile chemin des réformes, il fit si bien violence à l'avenir, que le présent lui échappa. Tout ce qu'il avait tenté pour le bien de ses sujets, ses sujets, saisis de terreur, le lui rendirent en révoltes. De sorte qu'il s'éteignit,

plein d'aspirations découragées, inconsolable de son rêve évanoui, accablé, brisé. Il n'y avait eu de sublime en lui que le désir.

Quelle aurait été, à l'égard de la Révolution française, l'attitude de cet homme extraordinaire? Ce qui est certain, c'est que sa mort ouvrit en quelque sorte l'ère de la coalition. Léopold, frère de Joseph II et son successeur, ne se vit pas plutôt chef de la maison d'Autriche, qu'il concentra toute son attention sur Paris. La Révolution y apparaissait, à cette époque, sous son imposant aspect. Léopold en fut épouvanté, et ne songea plus qu'à faire partager son épouvante aux diverses cours de l'Europe.

Il trouvait à cela, d'ailleurs, de grands avantages. La situation, telle que Joseph II la lui avait léguée, était lourde: il avait à recouvrer les Pays-Bas, à calmer la Hongrie, à conclure avec la Porte ottomane une paix que réclamait l'épuisement de son royaume. Or, le plus sûr moyen pour lui de dominer tant de complications, était de se rapprocher de la Prusse, en lui signalant, comme l'ennemi commun à combattre, la Révolution française. Il s'agissait seulement de savoir si les dispositions personnelles du roi de Prusse se prêtaient à une réconciliation dans un pareil but, et Léopold ne tarda pas à recevoir sur ce point des informations satisfaisantes. Il apprit par ses agents que Hertzberg, l'âme de la politique prussienne jusqu'alors, commençait à chanceler sous les coups des favoris du roi, bravés noblement, et de ses maîtresses dédaignées. Car, non content de donner à gouverner aux plus abjectes courtisanes la corruption de son cœur, Frédéric-Guillaume II en était venu à se faire le jouet d'un certain nombre de visionnaires sans scrupules. En opposition à la secte des illuminés révolutionnaires, l'Allemagne avait produit celle des illuminés royalistes, à la tête de laquelle marchait Bischofswerder : ce mystique et ses adeptes s'emparèrent de l'esprit du roi de Prusse par des scènes étranges, tantôt évoquant devant lui Jésus-Christ et Moïse, tantôt, au milieu d'un souper, lui montrant dessinée sur le mur l'ombre de César. Ce fut avec un des auteurs de ces tristes comédies, rival avoué de Hertzberg, que Léopold se concerta. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut envoyé à Bischofswerder, et l'on prépara tout pour changer la direction de la politique prussienne, renverser Hertzberg, et préluder, par l'oubli des dissensions qui existaient entre les rois, à leur ligue contre la Révolution française.

Que se passait-il en Angleterre, pendant ce temps? L'œil ardemment fixé sur la France, elle suivait avec une émotion profonde le mouvement qui nous emportait. Sans bien mesurer encore la portée de ces coups fameux, elle sentait vaguement qu'ils ébranleraient le monde et retentiraient dans son propre sein d'une manière formidable. Parmi ceux que la liberté universelle comptait pour amants, ce fut de l'enthousiasme. Le 5 novembre 1789, un meeting, que Stanhope présidait, vota une adresse à l'Assemblée nationale de France, pour la féliciter de la régénération de ce pays; et, de son côté, dans la chapelle des dissidents de *Old Jewry*, le docteur Price prononça un éloquent discours sur des événements que sa pensée liait au futur bonheur de la race humaine. Mais ce que, d'une âme fervente, les uns espéraient, faisait frissonner les autres. Beaucoup, devant un spectacle aussi imprévu, s'arrêtaient immobiles, muets, et comme suspendus entre l'admiration et l'effroi. L'heure de la haine, cette heure que Pitt attendait, n'était pas encore venue!

Toutes ces passions diverses que, dans les profondeurs de la société anglaise, la Révolution venait agiter, les débats du parlement les firent bientôt monter à la surface.

Ici vont figurer trois hommes qu'il faut connaître.

De tous les calomniateurs renommés de la Révolution française, le premier fut Burke. Voici sous quels traits le représente un auteur contemporain :

« L'orateur que je désirais le plus entendre était le célèbre M. Burke, auteur du *Traité du sublime*, et souvent sublime lui-même. Il se leva enfin; mais, en le considérant, je ne pouvais revenir de ma surprise. J'avais si souvent entendu comparer son éloquence à celle de Démosthène et de Cicéron, que mon imagination, l'associant à ces grands hommes, me le représentait comme eux, sous des traits nobles et imposants. Je ne m'attendais pas sans doute à le voir, dans le parlement d'Angleterre, revêtu de la toge antique, mais je n'étais nullement préparé à cet habit brun, si serré qu'il semblait gêner tous ses mouvements, et surtout à cette petite perruque blonde et bouclée, qui, malgré tous mes efforts pour trouver un objet de comparaison plus relevé, lui donnait l'extérieur d'un bedeau de village. »

Voilà pour l'homme physique. Veut-on savoir jusqu'où l'homme moral était capable de faire descendre ses rancunes et son langage? En parlant de M. Dundas, il dit quelque part :

« Avec six gros bâtards (*Rapports du comité secret*), dont chacun est fort comme Hercule enfant, cette délicate créature rougit à la vue de son nouvel époux, affecte une pudeur virginale; ou, pour employer une comparaison plus juste à la fois et plus poétique, cette personne si tendre, si timide, si alarmée du souffle des vents, est étalée au soleil, couchée dans la fange, ainsi qu'une truie, et ayant autour d'elle, en témoignage de son chaste amour, les prodigieux résultats de sa fécondité. »

Ne juger Burke que sur ces indices, ce serait être envers lui aussi injuste qu'il le fut envers la France. La vérité est qu'il posséda des qualités éminentes, mais aucune de celles qui auraient pu donner du poids à ses accusations contre la Révolution française. Qu'on ouvre ses livres, qu'on lise ses discours! La science s'y étale sous ses aspects les plus variés, le style est abondant et riche, les métaphores pullulent, les sarcasmes reluisent attachés à des phrases pompeuses, comme autant de poignards à manches d'argent, mais sous cette diffusion opulente quel fonds de sécheresse! misérable est la logique que ces ornements recouvrent, et cette ironie fardée tourne vite contre le bourreau, en intéressant à ses victimes! La vigueur de Burke n'est bien souvent que de la grossièreté; sa chaleur et son éclat ont quelque chose d'un feu d'artifice et ne rappellent en aucune façon la nuée d'étincelles qui jaillit de l'enclume sous les coups pressés du marteau. Burke était Irlandais. Jeune, il était allé poursuivre la fortune à Londres, où il vécut d'abord de sa plume. L'*Annual register*, dont il eut l'idée, ne lui valait pas, comme prix de sa collaboration, au delà de cent livres sterling, — les quittances existent. — Mais bientôt, remarqué par Gérard Hamilton, puis par le marquis de Rockingham, il reçut de ce dernier, en pur don, dix mille livres sterling, avec lesquels il acheta la villa de Beaconsfield. La politique s'ouvrant de la sorte devant lui, il y marqua sa place, soit dans les débats que suscita la guerre d'Amérique, soit dans ceux auxquels donna naissance le bill de la réforme de la maison royale. Mais l'*Annual register* constate lui-même qu'après l'établissement du ministère de Pitt en 1783, les éclatantes divagations de Burke furent considérées par la Chambre des Communes comme une interruption des affaires publiques :

on toussait, on frappait du pied, il y eut des huées. Lui, naturellement irritable, il se répandit en accès de colère, fort imprudents chez une nation grave. A l'époque où cette histoire nous a conduits, il atteignait sa soixantième année. Le déclin de son ascendant l'avait aigri. Par un singulier renversement des lois de la nature chez la plupart des hommes, l'âge avait en même temps exalté son imagination et affaibli son jugement. Dans je ne sais quelle vision fantastique, Marie-Antoinette lui était apparue toute rayonnante de grâce et de beauté; donc, il n'y avait plus qu'à maudire un peuple qui refusait de tomber à genoux devant elle. Le château de Versailles avait été envahi le 6 octobre; donc, la Révolution française, c'était le pillage, l'assassinat, le crime en délire. Mais patience! nous allons l'entendre.

Heureusement, il s'était lui-même préparé, dans un homme qui toujours s'avoua son élève politique, un adversaire d'une espèce rare. Lorsque touchant à peine aux jours de l'adolescence, Fox, fils de lord Holland le concussionnaire, s'essayait à des plaisirs précoces; lorsque, de bonne heure corrompu par son propre père qui l'encourageait odieusement à toutes sortes de passions égoïstes, Fox se faisait joueur dès l'âge de quatorze ans, et courait perdre aux eaux de Spa tant de guinées mal acquises, qui aurait pu prévoir que cet enfant deviendrait le plus généreux homme d'Etat de l'Angleterre? Mais il est des natures d'une indestructible grandeur. Comme Jules César, Fox traversa le vice sans y laisser son âme. S'il conserva jusqu'à la fin ces passions qu'on avait allumées dans son sang, jamais du moins elles n'étouffèrent en lui les aspirations nobles. Du fond des maisons de jeu, où durent trop souvent l'aller chercher ses collègues et ses commis, il se rendait à son poste pour élever la voix en faveur des malheureux catholiques d'Irlande, pour flétrir la guerre de sauvages faite aux colonies américaines, pour venger la Révolution française calomniée. La Révolution française! ah! ce sera son éternelle gloire de l'avoir si profondément aimée, après l'avoir si vite comprise! Et quel plus vigoureux défenseur pouvait-elle trouver en Angleterre? L'instruction de Fox était bornée, c'est vrai, bornée à la connaissance de l'histoire, des livres classiques et de la situation des divers pays; sciences naturelles, philosophie, métaphysique, tout cela lui était étranger, et son ignorance en économie politique pouvait être notée, même dans un temps où les lois de la formation des richesses n'avaient pas encore fixé l'attention des chefs d'État et où les ouvrages de Smith étaient aussi peu connus que le furent, quelques années après, ceux de Bentham. Mais, en revanche, quelle vivacité de conception! quel pouvoir de divination, plutôt! Il est vrai encore que les qualités extérieures de l'orateur lui manquaient: sa personne était lourde, sans grâce; sa voix, d'une fort médiocre portée, devenait, au milieu des excitations de la parole, une sorte de cri aigu. Mais comme il savait émouvoir, passionner, entraîner son auditoire haletant! Comme elle était irrésistible sa véhémente et naturelle éloquence, entre la pompe de Burke et les effets étudiés de Pitt! Quel torrent descendu des plus hautes sources de l'inspiration que son langage, et comme le mouvement de ses lèvres puissantes disait bien les battements de son cœur! Il ne fut pas irréprochable, sans doute. Aux écarts de sa vie privée, incomplétement voilés par mille qualités charmantes, sa vie politique ajouta des fautes. On le vit, avec un douloureux étonnement, s'allier, contre Shelburne appuyé sur Pitt, à ce lord North qu'il avait accusé de trahison, auquel il avait imputé le crime de l'Amérique perdue et vendue; à ce lord North qu'un jour, au milieu de la Chambre des Communes, il avait fait pleurer. Sa rivalité à l'égard du fils de Chatham ne pouvait avoir un plus triste épisode. C'était l'aristocratie d'ailleurs qui l'avait allaité, celle des whigs, et, au fond, ce tribun du peuple ne fut jamais qu'un grand seigneur en commerce avec la liberté. D'où vient cependant qu'au souvenir de ses erreurs on se sent porté à une indulgence mêlée d'attendrissement? Et d'où vient qu'à tout prix la démocratie le revendique? C'est qu'il eut deux grands amours : Anglais, il aima l'humanité, il aima la France!

A Fox, il fallait un lieutenant; il le trouva dans Shéridan, dont la jeunesse avait été encore plus emportée que la sienne. Un libertin séduisant mais effréné, qui commence la vie par un duel, enlève une femme, met en comédies ses propres aventures, devient directeur de théâtre, rend célèbres sa passion pour le jeu et sa passion pour le vin, un tel homme n'aurait dû être, ce semble, accepté par Fox que comme compagnon de table. D'autant que Shéridan, dans le pays le plus aristocratique de la terre, était fils d'un comédien. Mais Fox le devina; il entrevit le côté noble de cette nature qui n'était qu'à moitié déchue. Ne pouvant se défendre d'aimer Shéridan, il le voulut digne d'être son ami. Il l'éleva donc, de l'intimité de leurs plaisirs, à celle de ses pensées. De l'ombre des coulisses de Drury-Lane, il l'attira sur la scène du Parlement, où, après deux années de silence studieux, Shéridan déploya les trésors d'une éloquence peu spontanée et d'un goût quelquefois équivoque, mais agressive, mordante, pleine de saillies heureusement lancées et qui étincelaient comme le regard même de l'orateur, dont on assure que jamais un clignement n'en altéra la fixité.

Le 9 février 1790, pendant que les Communes discutaient le budget de l'armée, Fox saisit cette occasion pour se prononcer solennellement en faveur de la Révolution française. Il se félicita, comme Anglais, du voisinage d'un peuple qu'avait enfin visité la liberté. Il affirma que la France libre serait moins disposée à la guerre et à la haine qu'elle n'avait pu l'être, gouvernée par les cabales ou les intrigues d'hommes d'État ambitieux et égoïstes. N'y aurait-il pas à tirer parti des embarras intérieurs de la France, avait-on demandé? Oui, répondait le généreux Fox; mais l'avantage que nous promet la situation de la France, poursuivons-le en réduisant nos forces militaires et non en dirigeant contre le domaine de nos voisins de déloyales attaques.

Une amitié grave de la part de Burke, respectueuse de la part de Fox, liait depuis longtemps ces deux hommes. C'était au premier que le second, moins instruit et moins âgé, rapportait, avec une modestie touchante, les progrès de son éducation politique. Mais il était dit que la Révolution française les diviserait à jamais. Autant Fox l'avait exaltée, autant Burke s'appliqua à l'amoindrir, à la flétrir même. Il déclara qu'à ses yeux la France n'existait plus politiquement; que les Français venaient de se montrer les *meilleurs architectes de ruines* qui eussent jamais existé. Dans l'élan d'une fureur insensée, il ajoutait: « Si nous, Anglais, nous étions les vainqueurs, les maîtres de la France, si nous la tenions là étendue à nos pieds, nous rougirions de lui imposer des lois aussi dures que celles qu'elle vient de s'imposer à elle-même. » Et après l'avoir de la sorte déclarée folle, déclarée morte, par la plus pitoyable des contradictions, il s'effrayait de la puissance contagieuse de l'exemple par elle donné à la terre. Le titre de citoyens pris par des soldats lui faisait peur, surtout!...

Fox se sentit profondément ému: il perdait un ami. Mais, la vérité l'emportant dans son cœur, il se leva pour répondre. Attentif à amortir le coup qu'il fallait frapper, il com-

mença par vanter Burke, sa vaste science, la sagesse de ses entretiens dont lui, Fox, avait tant profité. Il répéta ensuite qu'il n'avait pu se défendre de regarder les armées permanentes avec moins d'inquiétude, depuis que l'armée française prouvait si bien qu'il est possible, sans cesser d'être citoyen, de devenir soldat. S'ensuivait-il qu'on le dût ranger parmi les démocrates? Non, il s'avouait également ennemi de toutes les formes absolues de gouvernement : monarchie absolue, aristocratie absolue, démocratie absolue. Son idéal, c'était la constitution de son pays, fondée sur la balance des pouvoirs et se prêtant à des améliorations progressives. Quant aux scènes de sang qui avaient effrayé la France, il était loin d'y applaudir, mais il pensait qu'on devait parler plutôt avec une sorte de compassion d'excès commis pour s'affranchir.

« Un membre séparé de mon corps, répliqua Burke, me causerait moins de douleur que la nécessité où je suis de me séparer violemment et publiquement de l'opinion d'un ami. »

Et il reprit contre la Révolution le cours de ses invectives.

Indigné alors et s'échappant en paroles indomptées, Shéridan débuta par dire que, de tous les mots que son honorable ami Burke avait prononcés, il n'en était pas un seul que sa conviction ne repoussât. Car enfin, la Révolution française était-elle moins juste que celle d'Angleterre? N'était-elle pas venue d'une provocation plus grande encore? On accusait l'Assemblée nationale d'avoir renversé les lois, violé la justice, détruit la richesse publique! — Quelles lois? les lettres de cachet? — Quelle justice? les décisions d'une magistrature vendue? — Quelle richesse publique? la banqueroute? En arrivant, l'Assemblée nationale avait vu.... quoi? des fabricants ruinés, des ouvriers sans emploi, un peuple sans pain, le désordre dans tous les esprits, le désespoir dans toutes les âmes. Les maux dont Burke la rendait responsable, elle les avait trouvés, au contraire, déjà existants; et comment un Anglais pouvait-il s'étonner qu'une nation assiégée de tant de douleurs en eût cherché la source? Eh! qu'avait donc voulu l'Assemblée que n'eût voulu avec elle la France, toute la France, unie comme un seul homme dans la poursuite d'un seul dessein? Il fallait abhorrer les excès, sans doute; mais combien plus le despotisme qui les avait enfantés à force de corrompre la nature humaine! S'il y avait effectivement en France des hommes qui eussent par ambition commis des crimes, anathème sur eux; mais qu'on s'enquît d'abord de la vérité des faits : une malédiction ne doit point sortir d'une rumeur. Pour lui, il repoussait bien loin le sanguinaire espoir de voir le despotisme se relever, et cela, même au point de vue anglais, parce que si la France achevait son œuvre, elle deviendrait plus puissante, il est vrai, mais aussi plus juste, plus honnête, plus pacifique! Les Français étaient une nation brave et généreuse. Leur vice, ce fut leur gouvernement.

Pitt s'était étudié à beaucoup de circonspection pendant ce débat. Il prit la parole, moins pour s'y mêler que pour le clore, non sans avoir indiqué par quelques compliments pleins de mesure qu'il entrait dans l'opinion que Burke avait exprimée. Ses sentiments à l'égard de la Révolution française n'étaient pas douteux, même à cette époque. Mais il avait besoin de se préparer à la lutte, et sa prudence ajournait sa haine.

Tel était donc, au commencement de 1790, l'état de l'Europe. L'esprit nouveau avait tout envahi, traînant à sa suite, soit l'agitation de l'espérance, soit celle de la frayeur. Par la défaite du parti des patriotes en Hollande, l'Angleterre avait pris pied sur le continent, à peu de distance du grand foyer qui brûlait dans Paris. La démocratie et les prêtres se disputaient le Brabant soulevé. La mort de Joseph II venait de laisser l'empire d'Autriche à un prince dont l'ambition était de rétablir la paix entre les gouvernements pour la transformer en une vaste guerre contre le peuple de France. En Prusse, Guillaume II ne songeait plus qu'à se débarrasser du génie de Hertzberg et s'abandonnait à la secte des illuminés royalistes. Quoique trop éloignée de la Révolution pour la saisir corps à corps, quoique distraite par les Polonais et par les Turcs, Catherine II commençait à céder au lâche remords d'avoir été une reine philosophe : elle avait peur. Le roi de Suède, Gustave III, était loin de posséder une puissance proportionnée à l'activité de son âme, mais sa soif des combats dont on parle et son humeur chevaleresque lui assignaient d'avance une place dans la coalition des rois, si elle se formait. L'Espagne remuait sous un roi sans volonté comme sans force. Il en était de même de l'Italie sous ses souverains, encore immobiles. Quant à l'Angleterre, on vient de voir que la Révolution française, à peine hors du berceau, y produisait déjà une impression profonde, semant l'enthousiasme, éveillant la colère, bouleversant les vieux partis, séparant à jamais des amis illustres et remplissant le cœur des hommes d'État d'un trouble inconnu.

CHAPITRE II

LES CHATEAUX BRULENT

L'ANNÉE 1790 s'ouvre par un spectacle inattendu : Bailly est à genoux devant Louis XVI. D'un air humble, d'une voix soumise, en esclave qui prie, il vient apporter au roi les hommages de Paris en révolution!

De son côté, le président de l'Assemblée nationale..., mais avant de parler de ces respects qu'une fatalité morne changea si vite en colères, et pour en mieux marquer le caractère étrange, il convient de rappeler où la France, celle des provinces, en était alors.

« Sur les confins de la Marche et du Berry, dans le pays qu'on appelle la Varenne et qui n'est qu'une vaste lande coupée de bois de chênes et de châtaigniers, on trouve, au plus fourré et au plus désert de la contrée, un petit château en ruine, tapi dans un ravin, et dont on ne découvre les tourelles ébréchées qu'à environ cent pas de la herse principale. Les arbres séculaires qui l'entourent et les roches éparses qui le dominent, l'ensevelissent dans une perpétuelle obscurité, et c'est tout au plus si, en plein midi, on peut franchir le sentier abandonné qui y mène, sans se heurter contre les troncs noueux et les décombres qui l'obstruent à chaque pas.... Quand les bûcherons et les charbonniers, qui habitent les huttes des environs, passent, dans la journée, sur le haut du ravin de la Roche-Mauprat, ils sifflent d'un air arrogant, ou envoient à ces ruines quelque énergique malédiction; mais quand le jour baisse et que l'engoulevent commence à glapir du haut des meurtrières, bûcherons et charbonniers passent en silence, pressant le pas, et de temps en temps faisant un signe de croix pour conjurer les mauvais esprits qui règnent sur ces ruines. »

Comme elle fait bien comprendre la guerre aux châteaux, cette vive peinture fournie au génie du romancier par les

souvenirs héréditaires du paysan : naïve histoire, la plus lumineuse de toutes peut-être, qui, d'âge en âge et de veillées en veillées, se conserve dans les chaumières!

« Le vieux Mauprat était un animal perfide et carnassier qui tenait le milieu entre le loup et le renard.... Il affectait beaucoup de politesse et ne manquait pas de moyens de persuasion avec les objets de ses vengeances. Il savait les attirer chez lui et leur faire subir des traitements affreux que, faute de témoins, il leur était impossible de prouver en justice.... Jamais il n'y eut moyen de le saisir hors de sa tanière, quoiqu'il en sortît souvent et sans beaucoup de précautions apparentes. C'était un homme qui avait le génie du mal, et ses fils, à défaut de l'affection dont ils étaient incapables, subissaient l'ascendant de sa détestable supériorité, et lui obéissaient avec une discipline et une ponctualité presque fanatiques. Il était leur sauveur dans presque tous les cas



SHÉRIDAN

désespérés, et lorsque l'ennui de la reclusion commençait à planer sous les voûtes glacées du château, son esprit, facétieusement féroce, le combattait par l'attrait de spectacles dignes d'une caverne de voleurs. C'étaient tantôt de pauvres moines quêteurs qu'on s'amusait à effrayer ou à tourmenter; on leur brûlait la barbe, on les descendait dans des puits, et on les tenait suspendus entre la vie et la mort, jusqu'à ce qu'ils eussent chanté quelque gravelure ou prononcé quelque blasphème. Tout le pays connaît l'aventure du greffier qu'on laissa entrer avec quatre huissiers, qu'on reçut avec empressement..., et auquel on servit un banquet moqueur, après l'avoir presque étranglé entre deux portes, si bien qu'à son retour il tomba mort, en descendant de cheval, sur le seuil de sa maison. »

Tous les seigneurs, à la vérité, ne ressemblaient point à ces hommes de fer, et tous les châteaux n'étaient pas d' noires tanières. Il y avait, à l'époque de la Révolution, beaucoup d'habitations seigneuriales du genre de celles où s'était égayé Voltaire, où Helvétius et d'Holbach exercèrent l'hospitalité du bel esprit, où Rousseau fut recueilli pieusement,

où Diderot maria sa fille. Là, plus d'épaisses murailles, plus de tourelles sombres, plus de mâchicoulis, plus de meurtrières, et, à la place d'un maître vêtu d'acier, un maître en élégant habit de satin. Mais, pour s'être ainsi fardée, l'oppression n'en était pas moins rude, et c'est en parlant même de ces châteaux charmants et de ces jolis seigneurs, qu'un écrivain d'une naïveté profonde (Monteil) a dit : « C'est pour les loisirs du château que le village suait dans les champs, dans les prés, dans les vignes ; c'est pour que le château dormît jusqu'à midi que le village se levait avant le jour ; c'est pour que le château eût des hors-d'œuvre, du rôt, des sucreries, fît fête, que le village se nourrissait de pain noir, jeûnait. »

Et puis, impossible d'échapper à la *grange dîmeresse* où il fallait que le pauvre villageois portât agneaux, veaux, poulets, dindons, raisins, les dîmes des pois et celles des gerbes, les dîmes des millets et celles des dragées, les dîmes vertes et les dîmes blanches.

Ah! c'eût été merveille que la haine du château n'eût pas été toujours vivante au cœur du paysan, lorsque tout concourait à l'entretenir de cette haine, et la chanson qui l'avait bercé encore enfant, et les récits du soir, et les proverbes vengeurs dont s'enrichissait volontiers sa mémoire, et la légende dont s'amusait son vieil âge! « Un gentilhomme apparaissait tous les jours, entre chien et loup, au fond de la vallée de Galie, près Versailles, tenant une canne à pomme d'or, et priant tous ceux qui passaient de lui en rendre cinq cents coups qu'il avait donnés mal à propos aux gens du pays chassant sur ses terres. »

Et ne disait-on pas proverbialement, parmi la gent villageoise :

Dissolution des Castellane,
Malice des Barras,
Tricherie des Dubreuil,
Déloyauté des Beaufort,
Vanterie des Boniface?

Quand on semait l'or dans les jardins, afin de les rendre stériles, parce qu'il fallait copier les Anglais, et quand des chars, où l'on n'arrivait que par de magnifiques escaliers, servaient de trône à l'impudique rivale de la dame du logis, le paysan n'en savait-il rien? Et pouvait-il ne pas fondre en larmes, quand il voyait sa moisson, au moment d'être récoltée, devenir la proie d'animaux qu'il n'osait tuer, de peur de la prison?

Malheur donc au château, le jour où le village se sentirait le maître!

Autre ennemi mortel du paysan : l'impôt, l'impôt sous forme de collecteurs de tailles, d'employés de Fermes, de douaniers. Rappelons, rappelons ici que, pour les traitants, la France était un pays conquis ; que, tenant le peuple sous leurs genoux, ils le saignaient à la gorge ; qu'ils disposaient, contre la misère réduite à la fraude, de toutes sortes d'armes terribles : prisons, galères, potences et tribunaux féroces ; que leur avidité s'arrêtait seulement où il ne restait plus rien à prendre, et qu'il y eut tel arrêt du conseil dans lequel on peut lire : « Il y a beaucoup de gens en Bourgogne qui ne consomment aucuns sels.... La pauvreté où ils sont actuellement de ne pas avoir de quoy acheter, non pas du bled ni de l'orge, mais de l'avoine pour vivre, *les oblige de se nourrir d'herbe.* »

Nous avons dit, sur la situation que l'ancienne tyrannie de l'impôt faisait aux malheureux campagnards, des choses qu'il est de toute justice d'avoir bien présentes à l'esprit en ce moment, puisque, hélas! l'heure des représailles est venue

Qui n'a entendu parler de Mandrin, le *colonel général des faux-sauniers et contrebandiers de France?* De même qu'autrefois on avait vu Bertrand Duguesclin prendre le commandement de ce ramas de brigands intrépides qui, sous le nom de *grandes compagnies*, infestaient alors la France, de même, au milieu du dix-septième siècle, Mandrin s'était mis à la tête d'une armée d'hommes farouches ou de victimes irritées, non pour s'en aller, comme avait fait Duguesclin, détrôner un roi d'Espagne au profit de son frère, mais pour délivrer le peuple de l'épouvantable tyrannie des fermiers généraux. Or, quand la Révolution vint, il n'y avait pas quarante ans que Mandrin était mort, et son nom, toujours répété avec mystère parmi le peuple superstitieux des campagnes, leur était moins un sujet d'effroi qu'un sujet d'admiration ou de regret. On se rappelait comment, du haut des montagnes du Dauphiné, sonnant de la trompe, il avait fait accourir et se ranger autour de lui des bandes redoutables, et qu'il avait conduit sa guerre aux impôts à la manière des grands capitaines, livrant bataille, mettant en fuite des troupes réglées, forçant des villes à capituler, tenant le pays enfin depuis la Franche-Comté jusqu'à l'Auvergne ; si bien que cent cinquante mille hommes n'avaient pas suffi pour le réduire, et qu'il avait fallu recourir contre lui à la trahison. Puis, lorsque livré par la femme qu'il aimait, il avait été traîné au supplice, comme il s'était montré fier, éloquent, inaccessible à la peur! comme il était bien mort!

A la suite d'une brochure financière, publiée en 1789 sous le titre de *Analyse du testament politique de Mandrin*, et dédiée à l'Assemblée des États généraux, on trouve plusieurs lettres fort curieuses, fort vraisemblables, que l'auteur assure avoir été écrites à Mandrin de son vivant, et qui toutes témoignent du vif intérêt qui s'attachait à ses entreprises. Tantôt c'étaient des secours qu'on lui offrait, tantôt des encouragements anonymes qu'on lui faisait parvenir, tantôt des avis secrets qu'on s'empressait de lui donner :

« Monsieur le général,

« Si vous avez besoin de munitions de guerre, nous sommes prêts à vous en fournir. Vous pouvez compter sur notre communauté pour quatre cents fusils, deux barils de poudre, trois quintaux de balles, six cents rations de pain, cinquante sacs de farine et cent d'avoine. Je suis, etc.... »

« Monsieur,

« A côté de la petite vallée de M...ne, il y a un bois de deux lieues de long sur une de large. Cet endroit pourrait d'autant mieux vous servir d'asile contre les troupes réglées, que pas un seul commandant n'en connaît l'entrée ni l'issue, et qu'aucun habitant du pays ne leur servira de guide. Mais, en cas de trahison, il y a un retranchement naturel au milieu du bois, où vous serez plus en sûreté que dans la plus forte citadelle du monde. Tous les régiments de France y périraient les uns après les autres. Dans une affaire réglée, vous joueriez là le rôle que le roi de Sardaigne joua au col de l'Assiette. Je suis, etc.... »

Ce qui est bien certain, c'est que Mandrin n'aurait jamais pu tenir en échec toutes les forces du royaume, s'il n'eût trouvé aide et appui dans la haine profonde qu'inspirait aux campagnes le despotisme spoliateur des employés des Fermes. Et quelle dénonciation terrible des abus de l'ancien régime que la puissance d'un chef de brigands, que sa popularité!...

C'est qu'en effet la France, aux mains des fermiers géné-

raux, était réellement un pays mis au pillage. Les droits de contrôle, par exemple, s'élevaient jusqu'au douzième des sommes stipulées dans les actes; il fallait payer le papier timbré huit cents, mille et jusqu'à douze cents pour cent au-dessus de sa valeur, et le sel de cinq cents à douze cents pour cent, selon qu'on se trouvait en pays de grandes ou de petites gabelles; le vin, le cidre, l'eau-de-vie, dans leur transport d'une ville à l'autre, étaient soumis à trente droits différents; pour la poudre d'amidon, on avait à payer le tiers de sa valeur; pour les cuirs de tannerie, de mégisserie, un cinquième; pour le papier, un quart. Que dire encore? Ce n'est point exagérer que d'évaluer au cinquième de la masse totale des impôts ce que les fermiers percevaient en fraude, soit par la quantité de terre et d'eau ajoutée au tabac, soit par les tributs arbitraires que les préposés levaient aux portes des villes, soit par les suppléments de sols, anciens sols, nouveaux sols pour livre, par fausses mesures aux gabelles, par faux poids aux douanes. Qu'importait au fermier le prix du bail : est-ce que ce n'était pas le peuple qui en faisait les fonds? Et quel frein mettre à la rapacité de la maltôte, devenue héréditaire? à quel contrôle assujettir le métier de financier, devenu un art de famille? Est-ce que tous ces hommes-sangsues n'avaient pas intérêt à dérober à l'État la connaissance, et du chiffre vrai des revenus, et du meilleur moyen de les percevoir?

Le nombre des commis, gardes, employés, buralistes,



qu'occupaient les Fermes royales, est porté à trois cent mille dans l'*Analyse du testament politique de Mandrin*, à deux cent cinquante mille seulement dans l'ouvrage de Necker sur l'*Administration des finances.* Même en admettant cette dernière évaluation, qu'imaginer de plus dévorant? A la vérité, sur ces deux cent cinquante mille individus, il y en avait deux cent mille qui se chargeaient de la collecte des tailles et capitations, sans recevoir des fermiers aucun salaire. Mais la collecte se faisait-elle pour cela gratis? Non. Un droit de commission était attaché au recouvrement, et si dans beaucoup de paroisses ce droit ne s'élevait pas au-dessus de deux cents livres, il était dans les bons villages de cinq cents, de six cents et même de mille livres. Quant aux cinquante mille autres préposés, non-seulement ils touchaient des appointements fixes, mais ils formaient une armée régulière, répartie par bataillons, et ayant, tout comme celle du prince, ses divisions dans les grades. Étrange spectacle, n'est-ce pas, que celui de cinquante mille hommes, la plupart gens de sac et de corde, militant de la plume ou du sabre pour dépouiller le peuple au profit des fermiers, c'est-à-dire au profit des cuisiniers en renom, des courtisanes en vogue et des filles d'Opéra! Armée! oh! c'est bien ici le mot propre; car les soldats de la finance étaient armés jusqu'aux dents, et très-volontiers ils se servaient du sabre, au point que le seul nom de *gapiants* faisait frémir.

Sur les vexations de tout genre qui marquaient la levée des impôts, sur les invasions du domicile, sur les saisies, sur les exécutions inexorables, nous avons eu déjà occa-

sion de donner des détails auxquels nous renvoyons le lecteur.

Oui, quand le paysan ne payait point au terme expiré..., autant eût valu pour lui qu'il fût mort. Car aussitôt la contrainte se mettait en marche; le collecteur accourait, menaçant et inévitable; il enlevait de dessus les buissons les hardes qui séchaient au vent; et, le linge ne suffisant pas, voilà qu'on entrait dans la chétive maison du taillable; et son lit, ses meubles boiteux, le cher berceau de ses enfants, jusqu'au toit de la cabane, on enlevait tout. « On en a vu, écrit le maréchal Vauban, démolir les maisons pour en tirer les poutres, les solives et les planches. »

Un voyageur, un Anglais (Arthur Young), raconte que, gravissant un jour une colline, bride en main, il rencontra une malheureuse femme, la misère en personne. Elle paraissait avoir soixante ans et n'en avait pas trente-huit. Elle possédait une ferme, une vache et même un petit cheval. Mais elle était chargée de sept enfants, et quand elle eut expliqué à l'étranger ce qu'il lui fallait payer : redevance au seigneur, taxes pour le roi, taxes pour l'Eglise, taxes sur chaque souffle de vie, taxes toujours, elle ajouta d'une voix qui était bien la voix de la France des pauvres : « J'ai appris que *quelque* part, de *quelque* manière, *quelque* chose doit être fait pour le pauvre : que Dieu nous envoie cela bientôt! car les taxes nous tuent. »

La vengeance avait, de la sorte, son armée prête à entrer en campagne; mais le désordre avait la sienne aussi, et non moins bien préparée. Des paysans formaient la première, les mendiants formaient la seconde.

Après l'invasion des économistes, la charité seule avait eu mission de conjurer les périls du vagabondage. A celui qui n'avait pas de toit s'ouvrait la grange hospitalière; l'indigent trouvait à réchauffer son corps glacé, au foyer de l'homme doux, dont le jeune fils, portant dans sa petite main la pièce de monnaie destinée à l'aumône, apprenait à être bon, à se sentir noblement ému, à aimer, à mêler le sourire à des larmes. O admirable enfantillage des âmes tendres! Pourquoi donc est-elle si touchante, cette vieille psalmodie des pauvres de Rouergue :

> Que l'aumône, que la charité,
> Devant Dieu, soit présentée,
> A cette heure, à l'heure de notre mort,
> Ainsi soit-il?

On put citer, en ce temps-là, de bons villageois qui, plus magnifiques, proportion gardée, que des princes, recevaient chaque jour à leur table jusqu'à vingt-cinq passants cherchant à *vivre*. Grave abus, dira-t-on. Eh! qui le nie? D'autant qu'à côté « des vieillards vraiment vieux » et des estropiés ayant en effet perdu l'usage de leurs membres, il y avait nombre de gueux rusés, avec des habits, des tailles, des âges, des figures, des ulcères de rechange. Vint la philanthropie des économistes. Elle opina très-sagement que la mendicité est un fléau, et, en attendant qu'on s'avisât, pour remède suprême, de chiffrer la misère, de la patenter, de l'immobiliser, de la municipaliser, des maisons de force infectes, horribles, furent en sa faveur établies d'un bout à l'autre de la France! Mais, tout mendiants qu'ils étaient, les mendiants n'étaient pas si bien morts qu'on pût de la sorte les coucher dans le tombeau sans qu'ils essayassent d'en soulever la pierre. De la maison de force d'Orléans, de la Tour-Neuve, du Sanitas, beaucoup s'échappèrent, la marque du fouet sur leurs épaules, des taches de sang sur leurs guenilles, et le cœur plein de rage. Organisée pour le désordre et, même sous des chefs, effrénée, leur foule ne tarda pas à être grossie, doublée, triplée, quadruplée, par la cessation des travaux, par la disette des grains, par les ouvriers fainéants, par les déserteurs, par les parasites, jusque-là que, peu de temps après le 14 juillet, elle tenait à la disposition du chaos deux millions de bouches béantes et quatre millions de bras levés.

Et vous, qu'on vit un jour descendre de la cime du Mont-Dore, sur de grands sabots, en jupes de laine, et des ceintures de cuir garnies de clous de cuivre autour des reins, fantômes au visage blême, aux cheveux plats, qui vous avanciez serrés l'un contre l'autre, en battant la mesure avec vos coudes pour vous exciter au combat et en poussant des cris aigus, n'étiez-vous qu'une force aveugle lancée au hasard, ou plutôt, derrière le démon qui semblait vous pousser en avant, n'y avait-il pas la main d'un Dieu?

En tout cas, les agitateurs ne manquèrent point, et, dans le nombre, il y en eut de singuliers, car il est bien certain que les ennemis de la Révolution furent des premiers à lui souffler des pensées de fureur : ils comptaient l'abattre, s'ils parvenaient à la jeter dans le délire.

Voilà par quel ensemble de causes, celles-ci naturelles, celles-là surhumaines et se rapportant à l'action de l'éternelle justice, s'expliquent les violences commises, dans les provinces, à la fin de 1789 et durant le mois de janvier 1790. Une fois allumé sur le passage du vent, l'incendie ne trouvait que trop à se propager; sur les points mêmes qu'il ne devait point atteindre, des lueurs sinistres l'annoncèrent, et nous n'aurons pas la faiblesse de taire des désastres que rachetèrent tant de bienfaits.

Nous dirons donc que le Lyonnais, par exemple, et l'Alsace et la Franche-Comté, furent ravagés, furent remplis d'épouvante par des brigands qui, sortis du Mâconnais, s'en allaient agitant d'une main un faux édit royal qui autorisait le pillage, et tenant dans l'autre main une torche.

A Limoges, le cri de révolte était : *Aujourd'hui le pain, demain l'argent, après-demain le feu.*

A Brives, devant le château de Lissac, on avait planté une potence sur laquelle se lisaient ces mots : *Ici sera pendu le premier habitant qui portera la rente au seigneur. Ici sera pendu le seigneur lui-même, s'il la reçoit.*

Dans le Rouergue, le château de l'Etang, celui de la Roque-Montanet, celui de Vergette furent assaillis; il fallut abandonner les droits seigneuriaux, restituer les rentes perçues.

On pilla, on brûla le château de Lastours, qui appartenait à Cazalès.

Quelquefois, les propriétaires se défendirent, soutinrent un siége. On cite la comtesse de Montmorency qui, voyant son château de Claux menacé, prit des pistolets, et les montrant : *Voilà la plume dont je me servirai pour signer l'abandon de mes droits.* Le 30 janvier 1790, attaquée, elle fit une sortie à la tête de ses gens, et, le lendemain dimanche, comme le château devait être investi après la messe, elle se rendit armée d'un sabre à l'église, où sa contenance guerrière imposa.

Vers la fin de janvier 1790, la paroisse de Caban et les paroisses circonvoisines étaient en pleine insurrection. On avait publié, à l'issue des messes paroissiales, qu'il était défendu de payer la rente aux seigneurs. Les bancs des églises furent brûlés.

Dans l'Agenois, on avait proscrit toutes les girouettes.

En beaucoup d'endroits, loin de s'opposer aux emportements populaires, la municipalité les favorisait. C'est ainsi que, dans les environs de Rennes, deux cents paysans armés s'étant jetés sur les châteaux de MM. de Langan de Cintré

et de La Voltais, la municipalité de Rennes, appelée au secours, resta inactive, jusqu'à ce que les seigneurs fussent venus prêter devant elle le serment décrété par l'Assemblée nationale. La municipalité de Quimperlé refusa également de sévir contre les bandes qui parcouraient la contrée. La municipalité de Guingamp fit plus : pendant qu'on dévastait les châteaux de Boispeau et de Granville, qu'on livrait aux flammes les archives de MM. de Rieux et de Guer, qu'on incendiait les dépôts des notaires de Nozai, de Guéméné, de Pépriac, elle s'emparait des munitions de guerre des troupes réglées en garnison dans la ville.

Nous avons dit que l'homme de l'impôt n'était pas moins odieux au paysan que l'homme du fief. Aussi l'histoire de ces troubles montre-t elle constamment, à côté des châteaux envahis, les employés des Fermes ou de la douane maltraités, et les frais de fourrière payés par les employés eux-mêmes. A Mareuil, à Péronne, à Saint-Quentin, à Amiens, dans toute la Picardie, dans la généralité d'Alençon, ce ne sont que bureaux des aides forcés, que registres en feu. Si des prisonniers sont faits, on les délivre; si la contrebande a besoin d'être protégée, la population s'en charge. Que les huissiers se tiennent sur leurs gardes! C'est une rude profession que la leur maintenant, loin des grands centres, et même quand pour appuyer les décrets de prise de corps, ils ont à leur suite des hommes à cheval et portant sabre. A Bénejac, dans le Béarn, ne vit-on pas le maire prendre résolûment un fusil, se mettre à la tête des habitants et marcher contre la maréchaussée qui escortait un huissier du parlement de Pau? Les cavaliers furent chargés avec fureur, les prisonniers rendus libres. Quant au pauvre huissier, incarcéré d'abord, il fut



VUE DU CHATEAU DE LASTOURS

ensuite promené autour de la ville, la chaîne au cou, avec ses recors blessés et désarmés, moyennant quoi, on voulut bien, à la pluralité des suffrages, lui faire grâce de la vie.

Que des inconnus, qui n'étaient ni des ouvriers, ni des villageois, ni des pauvres, ni des mendiants, aient pris une part active à ces désordres, et qu'ils aient poussé aux excès. soudoyé le meurtre, enflammé le brigandage par l'ivresse, c'est ce qu'il nous est permis de croire, puisque les écrivains contre-révolutionnaires l'avouent. Dans le Rouergue, aux environs de Villefranche, quels étaient ces mystérieux étrangers, ces figures bizarres, qui battaient les villages? Des personnages bien montés et bien vêtus. « On a dit que des mains ennemies répandaient l'or et le prodiguaient à nos factieux. *C'est au politique exercé à dérober le secret des cabinets.* » Ne voilà-t-il pas un aveu bien remarquable, dans la bouche d'un royaliste!

A Troies, Huez, maire de la ville, déclare bonnes des farines que les chimistes avaient déclarées mauvaises. Là-dessus grande rumeur. Sur la place de l'Hippodrome, une fileuse de coton insulte le maire imprudent, et comme il descendait le grand escalier vis-à-vis la porte collatérale de l'église de Saint-Étienne, un inconnu se jette sur lui, le terrasse. Relevé par quelques citoyens et conduit à vingt pas de là, on l'entoure de nouveau et il est assommé. Horreur! une femme s'apercevant qu'il remue encore, lui crève les yeux avec ses ciseaux.... Hâtons-nous de dire qu'il y avait là des scélérats à gage, qu'on trouva les poches des assassins garnies d'or, et, sur un d'eux, cent quarante louis.

A Orléans, un convoi de blé est à demi pillé par une troupe de six cents vignerons, et, à la faveur de ce désordre, deux mille bandits, armés de fusils et de haches, accourent, ayant pour chef Jean Desbœufs, soldat de Touraine, homme d'une audace et d'une force prodigieuses. Combat terrible entre eux et les volontaires de Royal-Comtois. Au premier engagement, Jean Desbœufs avait reçu une balle dans la bouche, il était tombé mort. Les assaillants se dispersent, laissant beaucoup des leurs sur la place.

On fit des recherches dans le *Portereau*, où on les croyait retranchés, et qu'y trouva-t-on? Un homme qui, barricadé dans sa maison, ne cessait de tirer des coups de fusil. Il se nommait Rimbert et confessa avoir reçu de l'argent pour ameuter les faubourgs et mettre en mouvement les vignerons de la banlieue! La nuit venue, on le pendit.

Ces coups, quoique frappés au loin, ne pouvaient manquer d'être entendus à Paris, où tous les yeux étaient ouverts, toutes les oreilles attentives : la presse en avait prolongé l'écho; la tribune en retentit : l'abbé Grégoire peignit d'une manière saisissante l'embrasement du Périgord, du bas Limousin, du Rouergue, d'une partie de la basse Bretagne; un autre membre de l'Assemblée parla de brigands qui arrêtaient sur les chemins des paysans tranquilles, pour les forcer à suivre leur bande; Cazalès, avec un calme qui n'était que l'ironie du ressentiment, raconta la destruction de son château; enfin, dans un écrit violent, le vicomte de Mirabeau assura qu'à la tête des brigands, « on voyait des gens dont le travail n'avait pas flétri le visage, qui avaient un plan de campagne, qui parlaient latin. »

En même temps arrivaient de Marseille des nouvelles de nature à ajouter à l'émotion publique. Cette ville, remplie d'étrangers, d'inconnus, de matelots de toutes les nations, et chargée de ce ramas d'hommes sans nom dont les grands ports de commerce sont ordinairement infestés, était depuis quelques mois en ébullition. Une lutte, ardente comme le soleil marseillais, y existait entre les habitants et le parlement d'Aix. Ce fut un beau jour pour l'antique et impressionnable cité des Phocéens que celui où le peuple alla délivrer à Aix et ramena en triomphe soixante-trois prisonniers, proie que ne voulait pas rendre une magistrature avide de poursuites, obstinée, vindicative. L'armée populaire avait placé ses protégés radieux sur des chariots ornés de guirlandes; tout le long des avenues, ce n'était qu'un amphithéâtre de riants visages; les libérateurs portaient au bout de leurs fusils des tronçons de chaînes brisées. On défila devant un portrait du roi, mis sous un dais dans la salle du conseil; on chanta victoire; on donna aux pauvres; on fut heureux. Mais vinrent les heures de deuil. La tentative faite pour remplacer par une vraie garde nationale un janissariat mi-parti de nobles et de gros marchands donna lieu, sur la place de la Tourette, à une collision, dont l'unique victime fut, en appareil lugubre, promenée par les rues : cadavre servant d'étendard. Des troubles s'en suivirent, et la répression fut sans merci : dans le prévôt Bournissac, Marseille eut son Laubardemont. Enfin, dénoncé à l'Assemblée, et par Mirabeau, qui imprima sur le front de cet homme de sang la flétrissure d'une parole plus brûlante qu'un fer rouge, l'indigne prévôt échappa néanmoins à la vindicte publique, et l'attribution de l'affaire à la sénéchaussée de Marseille laissa dans cette ville les germes d'une fermentation dangereuse.

Ainsi, soit qu'on étudie les mouvements de la Révolution dans les grandes villes, soit qu'à la suite de l'esprit nouveau, l'on parcoure les campagnes, partout la France de cette époque se montre saisie du genre d'ivresse où tombent les malades quand on les porte subitement au grand air. Et c'était pourtant au plus fort de cette fièvre des choses nouvelles que, suivant quelque antique usage, Bailly allait se mettre à genoux devant Louis XVI, et que, les mains pleines de présents, l'Assemblée priait le roi d'accepter les étrennes nationales, que dis-je? l'en suppliait :

« Sire, l'Assemblée nous a députés vers Votre Majesté, pour qu'elle veuille bien fixer elle-même la portion des revenus publics que la nation désire consacrer à l'entretien de votre maison, à celle de votre auguste famille et à vos jouissances personnelles. Mais en demandant à Votre Majesté cette marque de bonté, l'Assemblée nationale n'a pu se défendre d'un sentiment d'inquiétude que vos vertus ont fait naître. Nous connaissons, sire, cette économie sévère qui prend sa source dans l'amour des peuples et dans la crainte d'ajouter à leurs besoins; mais qu'il serait déchirant pour vos sujets, le sentiment qui vous empêcherait de recevoir le témoignage de leur amour! »

Ce discours, sous une forme d'une bassesse emphatique, rendait à Louis XVI, à son goût pour l'économie, à la simplicité de ses mœurs, un hommage qu'on lui devait plus noble et plus digne. Il répondit :

« Je suis sensiblement touché de la délibération de l'Assemblée nationale.... Je n'abuserai pas de sa confiance, et j'attendrai, pour m'expliquer, que, par le résultat de ses travaux, il y ait des fonds assurés pour le payement des intérêts dus aux créanciers de l'État, et pour suffire aux dépenses nécessaires à l'ordre public, à la défense du royaume. Ce qui me regarde personnellement est, dans la circonstance présente, la moindre inquiétude. »

Pauvre roi! Il disait vrai en ce moment, et bientôt nous le verrons tendre la main à la Révolution, dans l'espoir d'une conciliation possible.... Mais non : il y avait derrière lui la logique d'airain de la royauté.... et ceux dont les châteaux brûlaient!

CHAPITRE III

MARAT BRAVANT LE CHATELET

A cette époque se place, comme symptôme des progrès rapides de la Révolution, une lutte extraordinaire, inattendue : la lutte d'un simple journaliste contre un de ces pouvoirs d'autrefois devant lesquels il n'y avait qu'à pâlir et à trembler.

L'agonie des parlements a été décrite : c'en était fait désormais de ce qui naguère encore était la justice! Mais, la Révolution n'ayant pu créer en un jour un assez grand nombre d'instruments à son usage, quelques-uns des instruments du passé continuaient de servir : le Châtelet, par exemple.

Entre toutes les juridictions du second ordre, le Châtelet était la plus importante. Elle planait sur Paris. On y agitait, on y jugeait une foule de questions aussi graves que diverses, et sa jurisprudence semblait être le modèle de toutes les autres, à ce point que les auteurs disaient volontiers : *On le pratique, on le juge ainsi au Châtelet.* Mais l'impopularité de ce tribunal, même en dehors de la sphère des passions et des idées politiques, n'était pas moindre que son importance, et cette impopularité se trouvait justifiée par d'énormes abus. A chaque audience du parc civil, sur deux cents causes en état d'être jugées, on en appelait quarante ou cinquante, et l'on en jugeait quatre ou cinq. De sorte que quelquefois un justiciable se voyait condamné à attendre pendant deux mortelles années qu'on se décidât enfin à le juger. L'expédition des affaires était si lente, si embarrassée, que les avocats au parlement, attachés au Châtelet, avaient été insensiblement amenés à l'adoption d'un usage fort singulier : ils avaient des comités où ils jugeaient entre eux les causes qui leur étaient confiées. Des réformes furent proposées ; il fut question de multiplier les audiences, et à ceux qui demandaient comment les avocats pourraient y suffire, on avait répondu : « Ne rebutez pas les procureurs, surtout ne leur allouez pas pour chaque cause le dérisoire émolument de douze sols, six deniers, et ils plaideront eux-mêmes. » Mais la paresse des juges du Châtelet était un obstacle difficile à surmonter, et qui résistait même à l'exemple de l'activité déployée par les magistrats supérieurs, lesquels avaient des audiences à sept heures, à dix heures de relevée, et, dès quatre ou cinq heures du matin, des affaires de rapport.

Quant à l'esprit politique qui animait le Châtelet, il était tel qu'on pouvait l'attendre de juges qui tenaient toute leur existence du passé et que la Révolution menaçait.

On a vu le rôle que, dans la fameuse journée du 12 juillet 1789, joua Besenval. Arrêté quinze jours après, comme il fuyait vers la Suisse, il avait été mis en prison à Brie-Comte-Robert, dans les débris d'un ancien château. Or, il a écrit, en parlant de cette époque de sa vie : « La plupart de ces jeunes gens du Châtelet étaient pleins de gaieté, de drôlerie, de franchise et de saillies très-piquantes. Serviteurs désintéressés du mouvement révolutionnaire, ils n'y prenaient aucune part d'opinion, et le fanatisme emphatique de Bourdon leur paraissait aussi risible qu'à moi-même. » Ce Bourdon fut, depuis, le trop célèbre thermidorien Bourdon (de l'Oise). Besenval, confié à sa garde, trouvait un plaisir extrême à se moquer du commandant homme de loi, du *procureur armé en guerre*, comme il l'appelait, et de ses épaulettes, et de son héroïsme bouffon, disait-il. Mais à des railleries dirigées contre celui qui, en ce moment et dans ce château fort, représentait la Révolution, il fallait un auditoire complaisant et des complices : quels furent ici les complices rieurs de Besenval? Ce furent, selon son propre récit, *ces jeunes gens du Châtelet pleins de gaieté et de drôlerie, et serviteurs désintéressés du mouvement révolutionnaire, auxquels ils ne prenaient aucune part d'opinion.*

L'Assemblée avait décrété qu'aux seuls représentants de la nation devait appartenir la poursuite des crimes d'État. Et pourtant, soit désir de ne pas trop compliquer sa tâche, soit crainte d'une responsabilité trop lourde, c'était devant le Châtelet que par un second décret, violateur du premier, elle avait traduit le baron de Besenval et le prince de Lambesc. Ainsi le crime qu'on donnait à juger aux magistrats du Châtelet était justement celui qu'ils portaient eux-mêmes dans leur cœur. Encore les appela-t-on à suivre, non les formes de l'ancien régime, mais celles qu'avait généreusement adoptées l'esprit nouveau. Car il est remarquable que ce furent les ennemis de la Révolution qui les premiers profitèrent des bienfaisantes réformes introduites par la Révolution dans la jurisprudence criminelle : procédure publique, communication des pièces, libre rapport de l'accusé avec ses conseils, confrontation des témoins, nécessité de la preuve légale.

La justice, considérée dans son application la plus générale et sous son aspect le plus élevé, gagnait à cela ce que la vindicte publique pouvait y perdre. Il n'y a donc pas à regretter que ces innovations précieuses aient protégé le baron de Besenval. Quant au prince de Lambesc, il était parvenu à s'évader et ne courait risque, en tout cas, que d'être condamné par contumace ; mais ce qui indigna le peuple contre le Châtelet, ce fut la légèreté presque insolente avec laquelle les juges manifestèrent leur sympathie pour l'accusé. On nota leurs airs d'intelligence, leurs sourires perfides ; on les vit s'étudier à embarrasser les témoins par des questions captieuses ou à les intimider par des observations ironiques. Et, certes, la contenance de l'accusé n'était pas de nature à fléchir le sentiment populaire qui s'élevait contre lui. Comme Sylla, Besenval se vantait d'être né heureux, et cette conviction, si propre à inspirer aux grands hommes l'audace des grandes choses, n'avait eu sur un courtisan d'humeur railleuse et d'un esprit borné, d'autre effet que de le rendre arrogant à l'excès. Par toutes ces causes s'explique la violence que mit le peuple de Paris à demander sa condamnation. Le 7 novembre 1789, il avait été transféré de la prison de Brie-Comte-Robert au Châtelet, où la chambre de l'aumônier était devenue la sienne. Les journaux firent bruit de cette faveur, la colère publique s'en accrut, et le prisonnier entendit, soir et matin, des cris de mort monter jusqu'à son oreille ; mais ils n'allaient pas jusqu'à son cœur. Besenval, en dépit de tout, se sentait à l'abri des vengeances par lui bravées. Un jour, il reçut dans sa prison un billet mystérieux, contenant ces seuls mots : *Ils viendront, mais j'y serai.* L'auteur du billet, qui ne fut connu que plus tard, se trouva être Dumouriez.

Au reste, Besenval n'était pas l'unique occasion des haines qui grondèrent autour du Châtelet. D'Autichamp, de Broglie, de Puységur furent successivement traduits devant cette juridiction trop partiale ; elle eut à connaître des événements d'octobre ; elle eut à décider si les mandements séditieux de l'évêque de Tréguier n'étaient pas un appel à la guerre ci-

vile, si le plan tracé par Augeard, secrétaire des commandements de la reine, pour conduire le roi à Metz, ne constituait pas un véritable crime d'État, et telle fut, à l'égard de tous les accusés de marque, sa constante attitude, que chacun put prévoir et prédire avec certitude le scandale d'une générale impunité

Une guerre de pamphlets commença donc contre le Châtelet. Dans un de ces écrits, sorti de l'*imprimerie d'un ami du peuple* et qui ne porte aucun nom d'auteur, on lit :

« Plus de six mois se sont écoulés, et la procédure criminelle contre Lambesc reste suspendue, et Lambesc vit tranquille, et Lambesc va, de cour en cour, tramer des complots, encourager des manœuvres contre la patrie, et Lambesc reçoit exactement ses énormes pensions, et la cour du monarque, ô Peuple, cette cour qui a juré de ne faire jamais qu'un avec toi, ose faire passer à Lambesc de nouveaux suppléments en numéraire effectif, pour soudoyer tes ennemis ! »

Dans d'autres brochures, non moins acerbes et nourries de dénonciations plus précises, on reprocha au Châtelet, si indulgent pour les coupables illustres, d'avoir banni un malheureux, nommé Delcros, sur le témoignage de prostituées; d'avoir fait flétrir, barrer sur les deux épaules et envoyé aux galères un certain Curé, dont tout le crime consistait en quelques propos tenus au Palais-Royal contre la reine, d'avoir préventivement et au mépris des institutions nouvelles, retenu dans ses prisons infectes, durant des mois entiers, des citoyens qu'on devait juger tout de suite; d'avoir fait pendre dans les vingt-quatre heures, sans forme de procès, et pour avoir colporté à travers le faubourg Saint-Antoine des cartes séditieuses *qu'il ne savait pas lire*, le pauvre gagne-denier Adrien, et cela en violation de cet article de la loi martiale, qu'on connaissait déjà : *Les moteurs et instigateurs de la sédition seront seuls poursuivis.* Et Rutledge, ce dénonciateur courageux de l'intendant de Paris, de Le Noir, de la bande infâme des accapareurs, ce Rutledge à qui Necker avait fait défense de rien publier sur les subsistances, et qui à cause de cela, déclarant Necker lui-même suspect, avait été arrêté, sans qu'il y eût contre lui d'autre charge, pourquoi donc poursuivait-on son procès avec une ardeur si venimeuse? La justice pouvait-elle décemment se mettre au service des vengeances d'un homme? Venaient ensuite les attaques contre les magistrats du Châtelet, pris individuellement, celle par exemple qui montrait Flandre de Brunville imputant à son père une folie imaginaire pour le dépouiller de ses biens et le faisant enfermer à Charenton.

Qu'il n'y eût en tout cela rien d'exagéré, rien de hasardé, on n'en saurait répondre; ce qui est certain, c'est que l'irritation contre le Châtelet était au comble, si grande, que, sur soixante districts, quarante et un avaient demandé à l'Assemblée la destitution des juges.

Ici paraît Marat. Nul n'avait ouvert le feu plus vivement que lui : le Châtelet dut finir par s'en inquiéter, et l'ordre fut donné d'arrêter le hardi journaliste. Mais, pour arriver jusqu'à Marat, il fallait passer sur le corps au district des Cordeliers, passer sur le corps à Danton : le Châtelet sentit le besoin d'appeler la Commune à son secours.

Le 15 janvier 1790, Boucher d'Argis, un des conseillers, courut se plaindre à l'Hôtel de Ville d'avoir été calomnié par Marat; il demandait justice pour sa réputation noircie.

Là se trouvaient Bailly, Vermeil, Moreau, Guillot de Blancheville, Cellier, l'abbé Bertolio, un chanoine de Saint-Victor, etc..., tous personnages assez obscurs, à l'exception de Bailly, mais qui n'en maniaient pas moins d'une façon souveraine, au nom de la bourgeoisie, ce pouvoir que Loustalot avait comparé à celui du *Conseil des Dix* à Venise. La dénonciation de Boucher d'Argis fut écoutée gravement, accueillie séance tenante, et suivie d'un arrêté qui ordonnait au procureur syndic de la Commune de traduire devant le tribunal compétent les feuilles d'un écrit intitulé l'*Ami du Peuple*, le n° XXVII notamment. L'arrêté plaçait Boucher d'Argis, en le comblant d'éloges, sous la protection spéciale de la Commune, il annonçait la prochaine publication d'une *Adresse au Peuple*, pour lui recommander le respect des tribunaux; et, bien sûrs que le meilleur moyen de tourmenter l'âme haineuse de Marat, c'était d'honorer ses ennemis, les dominateurs de l'Hôtel de Ville décidèrent du même coup qu'ils enverraient solennellement demander des nouvelles de Necker, alors malade, de Necker, le véritable ami du peuple suivant eux, l'*ami de la ville de Paris.*

Ce n° XXVII contre lequel l'Hôtel de Ville jugeait des poursuites si nécessaires, renfermait le passage suivant, le seul qui expliquât tant de colère :

« M. Flandre de Brunville — procureur du roi au Châtelet — comment avez-vous imaginé, vous, qui devriez être un homme raisonnable, que l'*Ami du Peuple* aurait reconnu votre tribunal, lui qui a fait vœu d'écraser la tyrannie? Tant que ses braves concitoyens auront le même cœur, il n'a rien à craindre d'un coup d'éclat, de la part des ennemis du bien public.... Il a pris les précautions qu'exige la prudence, pour être plus longtemps utile à la patrie. Au demeurant, il a creusé sa fosse; il y descendra sans frémir. »

A la nouvelle de la décision prise par le conseil directeur des *Trois cents*, Marat entra dans des transports de rage. Il s'étonna ironiquement que ceux de la Commune se fussent posés comme les vengeurs de Boucher d'Argis, au lieu d'avouer leurs propres rancunes, attendu qu'il ne les avait pas oubliés eux, non plus, dans ses invectives! Et quant à donner une bonne réputation à leur protégé, il les en défiait, personne ne pouvant donner ce qu'il n'a pas. Passant de l'injure à des considérations élevées, il combattit, non sans éloquence, les doctrines de l'arrêté touchant la répression des écarts de la presse. Il cita l'exemple de l'Angleterre, où la presse n'était que bienfaisante, à force d'être libre. Il affirma, que terrible aux hommes publics, lui, Marat, n'avait jamais profané le sanctuaire où l'homme privé renferme sa vie. Et en quel pays, digne de la liberté, avait-on jamais trouvé mauvais que l'homme public rendît des comptes à l'opinion? Ce n'était pas, du moins, en Angleterre. « Ouvrez les lettres de Junius, vous y verrez l'auteur poursuivant sans relâche le premier ministre, dévoilant ses projets, décriant son administration, le donnant chaque jour en spectacle, lui arrachant son repos, le forçant de calmer ses fureurs par l'opium. »

Mais pendant que Marat défendait ainsi, contre la Commune, les franchises de la pensée, l'Assemblée nationale, alarmée de la multiplication des libelles, ne songeait qu'à mettre un frein au droit d'écrire. Dans la séance du 20 janvier, Sieyès, au nom du Comité de constitution, vint tout à coup jeter au travers des débats soulevés par l'organisation départementale un *projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits, des gravures, etc....*

Ce projet n'ayant été ni adopté à cette époque, ni discuté, nous y reviendrons quand il en sera temps. Il était empreint de défiance; il organisait savamment, trop savamment, la répression. Pourquoi donc, en termes d'une magnificence étudiée, l'auteur commençait-il en déclarant que l'imprimerie

avait changé le sort de l'Europe; qu'elle changerait la face du monde; qu'elle était une faculté nouvelle ajoutée aux plus nobles facultés de l'homme; qu'elle était, pour l'univers entier, ce qu'avait été la voix de l'orateur sur la place publique de Rome ou d'Athènes; que, par elle, la pensée de l'homme de génie, présente à la fois dans tous les lieux, frappait l'oreille de l'espèce humaine? Ne réduisons pas, disait Sieyès, les moyens de communication entre les hommes; favorisons, de tous les commerces, celui qui importe le plus, le commerce de la pensée; gardons qu'en gênant mal à propos la liberté de la presse, nous n'allions attaquer dans son germe le fruit du génie.... Admirables prémisses! Et pour aboutir à quelle conclusion? Adorateur inconséquent de la pensée libre, Sieyès demandait qu'on lui raccourcît les ailes, après avoir promis à son vol l'immensité de l'espace.

Marat, passé maître dans la noire théorie du soupçon, qui, depuis, devait faire école, se contenta de cette menace : « La lecture du projet a excité de vifs applaudissements dans l'Assemblée : raison de plus pour ne pas perdre de vue l'abbé Sieyès.... »

Camille Desmoulins, lui, le prit sur un ton moins sinistre. Rarement profond, mais toujours ingénieux et piquant : « Il



DE BESENVAL

y a un mot charmant d'Octave, écrivit-il. Un abbé Sieyès de ce temps-là vint un matin lui dire, à son lever, que la liberté de la presse dégénérait en licence; que ceux qui parlaient de l'empereur avec irrévérence devaient être châtiés. Auguste était un tyran, et de la première espèce; mais soit qu'un ample déjeuner de Falerne l'eût disposé à dire la vérité, soit qu'en ce moment il sortît des bras de Livie, qu'il avait enlevée à son mari, ou de ceux de Julie sa fille, faisant un retour sur lui-même : « En vérité, dit-il, mon cher abbé « Sièyes, quand je pense que je suis en personne sacré et « inviolable, et que j'ai la licence de tout faire, il me semble « que je puis passer à M Marat et à M. Prudhomme la li- « cence de tout dire. »

Cependant, le 22 janvier, sur les ordres donnés par Bailly, Lafayette faisait envahir et investir le district des Cordeliers. Non content d'avoir pris un arrêté qui soumettait à la formalité du *visa* de cinq commissaires tout décret attentatoire à la liberté des citoyens domiciliés sur son territoire, le district des Cordeliers avait placé fièrement Marat sous sa sauvegarde et mis deux sentinelles à sa porte. Bientôt la rue de l'Ancienne-Comédie, où étaient les presses de Marat, se couvrit de troupes. Deux huissiers se présentent, montrant un mandat d'arrêt et escortés d'un détachement d'infanterie. On leur barre le passage. La foule arrive de toutes parts, s'amoncèle. Une femme du peuple élève en l'air un pistolet qu'elle avait caché sous son jupon, et d'une voix dont la

vibration répondait à la violence de son geste : « Mon mari est grenadier; s'il arrête Marat, je lui fais sauter la cervelle. » Les huissiers se consultaient, interdits, épouvantés; la multitude, autour des soldats immobiles, s'agitait et mugissait. Danton accourt, il s'écrie : « Si tout le monde pensait comme moi, on sonnerait le tocsin, et, à l'instant, nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir. » N'osant passer outre, les huissiers en référèrent au Châtelet. Ordre formel de mettre le décret à exécution. Mais, pendant ce temps, le district avait député à l'Assemblée nationale son président Paré, accompagné de Testulat et de Danton. L'Assemblée, ayant déclaré que le zèle du district, dont elle louait d'ailleurs le patriotisme, avait été trop loin, et lui ayant enjoint de laisser arrêter Marat, ou même de le livrer à l'action de la justice, la résistance s'évanouit; mais c'était une défaite dans une victoire, la maison, ouverte enfin, fut trouvée vide : Marat était en sûreté.

Pour bien comprendre l'émotion que produisirent parmi le peuple les poursuites dirigées contre cet homme étrange, il importe de se rappeler quel rôle il s'était donné et avec quel art, mêlé de conviction sauvage, il le jouait. Déjà, dès 1789, presque au début de sa carrière, on l'entend qui se plaint, avec une complaisance secrète et une habile affectation d'amertume, du poids dont le charge la confiance populaire. Ce pauvre *Ami du peuple!* tout le monde vient l'assaillir; on lui dispute l'emploi de ses journées, on lui enlève le repos de ses nuits. Si un plaideur est trahi par son avocat; si un citoyen se débat avec l'administration; si quelque mari brutal maltraite sa femme; si, à défaut d'un saint à qui se vouer ou d'un démon à qui se vendre, quelque malheureux cherche un être humain capable de pitié..., vite *l'Ami du peuple! toujours l'Ami du peuple!* Il faut voir comment Marat raconte lui-même, sous le titre d'*Aventure singulière*, l'histoire d'une jeune et jolie nonne échappée, qui vient lui demander refuge! Cette autre *religieuse de Diderot* se nommait Anne Barbier. Tyrannisée dans son couvent, elle était parvenue à s'évader; et à qui recourir, sinon à *l'Ami du peuple?* La voilà donc devant Marat. Celui-ci l'accueille, la baptise patriote, expose gaiement l'anecdote dans son journal, et reprenant tout à coup son visage farouche : « Le comité de district, le tribunal de police, écrit-il d'un style péremptoire et impérieux, doivent protection à cette infortunée.... Si Anne Barbier n'obtient pas bonne justice, elle peut s'adresser de nouveau à *l'Ami du peuple*, avocat des opprimés.... » Et, quant aux persécutrices de la belle enfant, il termine en les prévenant qu'il les citera, s'il y a lieu, au tribunal des dames de la halle!

Ainsi, tenant une plume au lieu d'une épée, Marat semblait, successeur des plus sombres chevaliers errants du moyen âge, s'être donné pour mission de « soutenir le bon droit des faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles en bonne querelle. » Il l'affirmait, et c'est parce que les faubourgs le crurent qu'ils l'aimèrent.

Il était naturel aussi que le peuple, en butte à tant d'oppressions diverses, lui sût gré de la guerre à outrance qu'il faisait à tout ce qui n'était pas le peuple. Un jour, dans une entrevue avec Marat, Camille lui ayant reproché franchement sa précipitation trop grande à juger, sa facilité plus grande encore à accuser, sans lui cacher que d'aucuns le regardaient comme un fauteur de troubles, aux gages des aristocrates, Marat répondit par ce morceau, péroraison de ses attaques contre Necker :

« Les ennemis du peuple, qui sont les miens, débitent que ma plume est vendue. Et à qui, de grâce, serais-je vendu? Est-ce à l'Assemblée, que j'ai si souvent rappelée à ses devoirs? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les usurpations odieuses, les redoutables prérogatives? Est-ce au ministère, dont j'ai dénoncé les membres comme traîtres à la patrie? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé de dénoncer les débordements, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres? Est-ce à la noblesse, dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les privilèges iniques, dévoilé les perfides desseins? Est-ce aux parlements dont j'ai réclamé la suppression? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'État, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge? Est-ce aux capitalistes, aux banquiers, aux agioteurs, que j'ai poursuivis comme des pestes publiques? Est-ce à la municipalité, qui m'a fait arrêter? Aux districts, dont j'ai proposé la réforme? A la milice nationale, dont j'ai mis en lumière les sots procédés et la sotte confiance en des chefs publics suspects? Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes? Mais le peuple n'achète personne. Et puis, pourquoi m'achèterait-il? Je lui suis tout acquis. Me fera-t-on un crime de m'être donné? »

A partir de la fin de janvier, Marat disparaît de la scène.... Ce fut pour peu de temps; nous l'y verrons remonter plus redoutable que jamais.

CHAPITRE IV

SERMENT CIVIQUE

L'ASSEMBLÉE n'avait siégé que vingt jours dans la salle de l'Archevêché, et, au commencement de l'année 1790, elle se trouvait installée depuis près de deux mois au manège des Tuileries, à l'endroit où se croisent les rues de Rivoli et de Castiglione : nouveau laboratoire, champ de bataille nouveau, où allaient se produire les mêmes difficultés et se heurter les mêmes colères.

Rien de plus effrayant que la tâche qui se présentait à accomplir. Il fallait mener à fin l'immense opération des provinces changées en départements; il fallait échapper à la banqueroute par quelque procédé de finance qui fût un coup de génie; il fallait prendre, sur l'administration des biens du clergé, sur leur emploi, sur la substitution d'un salaire à la dîme, sur les rapports à établir désormais entre l'Église et l'Etat, une décision, d'où risquait de sortir un incendie; il fallait organiser la justice, il fallait compléter la constitution. Et au prix de quelles luttes la Révolution n'avait-elle pas mis l'achèvement de ces travaux! Car, aux Tuileries, comme à l'Archevêché, comme à Versailles, il y avait un côté droit, un côté gauche, c'est-à-dire faisant face à l'armée de l'avenir, la mesurant des yeux, la menaçant du geste, l'armée violente du passé.

L'emplacement de la salle où, en quittant l'Archevêché, la représentation nationale vint s'établir, était auparavant un manège : cette circonstance fournit aux divers partis formés dans l'Assemblée les dénominations injurieuses dont les haines avaient besoin. Le grand nombre de prêtres, d'évêques et autres personnes vêtues de noir, qui remplissaient le côté droit de la salle, fit appliquer le nom de *noirs* (chevaux

noirs) aux habitués de ce côté. Ils ripostèrent en appelant leurs adversaires les *bais;* mais cette qualification ne prenant point faveur, ils la remplacèrent par celle d'*enragés*, nom qu'on donnait à Paris aux chevaux de louage, dont on se servait communément pour les voyages de Versailles, afin d'éviter les frais de poste royale. Les contre-révolutionnaires furent aussi qualifiés de *faction verte*, « sans doute par allusion à la livrée du comte d'Artois, ou bien à l'espérance dont on les croyait animés de parvenir à tout bouleverser un jour. »

Ces dénominations, bonnes d'ailleurs à connaître pour l'intelligence des écrits du temps, n'auraient pas d'autre importance historique, si elles ne servaient à caractériser les animosités qui s'en emparèrent : animosités profondes, dont le moindre incident suffisait pour provoquer l'explosion. Que de fois, en effet, la discussion toucha au pugilat! Un jour que le côté gauche était très-animé, et le côté droit fort tranquille, l'abbé de Montesquiou, alors au fauteuil, observa que l'Assemblée ressemblait à ces malheureux peuples de l'Indoustan, qui voient à leur droite le soleil, et à leur gauche la tempête; mais les accusations de ce genre, que de fois les *noirs* les encoururent à leur tour!

Il y eut cependant des heures d'inspiration héroïque où, l'esprit nouveau domptant toute révolte, et emportant les âmes au plus haut des régions, au-dessous desquelles s'amoncèlent les nuages, l'Assemblée se montra unanime dans la sérénité, unanime dans l'émotion, et vraiment grande.

Telle avait été la séance du 23 octobre 1789, alors que fut introduit, au milieu des représentants du peuple français, un pauvre paysan qui avait été serf pendant près d'un demi-siècle, sous Louis XIV, qui, depuis, avait encore passé quatre-vingts ans dans le servage, et qui, maintenant âgé de cent vingt et un ans, voulait, avant de mourir, remercier de sa liberté reconquise Dieu et la France. Ce doyen du genre humain était venu à Paris du fond du Jura à l'âge de dix-huit ans. Quel changement il y voyait, à son second voyage, un siècle après! La petite auberge qui l'avait reçu était un hôtel magnifique, et la rue obscure d'autrefois se trouvait être un des plus beaux quartiers de la ville... : insignifiantes métamorphoses, en comparaison de celles qu'une puissance inconnue avait opérées dans l'intelligence et dans le cœur des hommes! L'habitant du Jura était serf alors, serf d'un prêtre; aujourd'hui, il était libre! Lorsqu'il entra dans la salle où siégeaient ceux qu'on lui avait désignés comme les pères de la patrie, l'Assemblée nationale se sentit saisie de cet auguste respect que les Lacédémoniens portaient à la vieillesse, et elle se leva tout entière. Le centenaire s'avança d'un pas chancelant, mais guidé, soutenu par ses petits-neveux, et par une jeune fille, son Antigone. On le fit asseoir dans un fauteuil vis-à-vis le bureau du président, et on le pria de se couvrir. Il ne parla point; seulement, de grosses larmes coulaient le long de ses joues flétries. « Soyez heureux, lui dit le président, du spectacle de la patrie devenue libre! » Il n'y eut qu'une pensée, ce jour-là, dans l'Assemblée nationale, pensée d'attendrissement, de générosité, d'espérance. Mais hélas! dès le lendemain, les nobles portaient de nouveau la main à la garde de leur épée pour la restitution de leurs priviléges, et les prêtres, *dépouillés* de leurs serfs, recommençaient à gémir!

Et à la cour aussi on gémissait. Un jour qu'on prononçait devant le Dauphin ces mots : *heureuse comme une reine*, le jeune prince s'écria vivement : *Maman ne peut pas être heureuse, elle pleure toujours.* Au fond, de tous les représentants du passé, le seul qui eût été capable, s'il fût resté son maître, d'une résignation raisonnée et sincère, c'était Louis XVI. Le 18 novembre 1789, dans une lettre, qui n'était point destinée à être rendue publique, il écrivait au grand maître de l'ordre de Malte :

« Mon cousin,

« Dans des siècles pieux, la France généreuse avait comblé de ses bienfaits l'ordre de Saint Jean de Jérusalem. Le monde chrétien en reconnut l'utilité; il lui plut encore d'accorder à vos chevaliers tous les priviléges dont ils ont conservé les prérogatives jusqu'à présent. Les rois mes aïeux sanctionnèrent la volonté des fondateurs et le droit des titulaires. Des circonstances impérieuses ont amené un changement dans l'ordre politique de la France. Les chevaliers de la langue française imiteront sans doute l'exemple que je leur donne. Ce n'est pas lorsque tous les ordres de l'État font des sacrifices, qu'ils resteront en arrière. Je laisse à votre sagesse, mon cousin, de prendre les mesures qui peuvent coïncider avec les travaux de l'Assemblée nationale. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

LOUIS. »

Cette lettre ne s'accorde guère, on le voit, avec celle que Louis XVI, après les décrets du mois d'août, écrivait à l'archevêque d'Arles et dans laquelle il annonçait sa ferme résolution de ne point laisser porter atteinte aux priviléges des premiers ordres. Mais ces contradictions, à si peu de temps d'intervalle, n'ont rien de surprenant de la part d'un prince qui, tantôt subjugué par la reine, tantôt gagné à l'influence de Necker, plus conforme à ses dispositions personnelles, ne fut jamais faux, qu'à force de n'être pas lui. Or, au commencement de 1789, l'homme dont les conseils trouvaient le plus aisément le chemin de son cœur, c'était Necker.

Au milieu de l'ébranlement général, celui-ci considérait l'attachement de la nation à la personne du roi comme un point de ralliement, comme un moyen de sauvegarder la monarchie; et c'est à ce sujet qu'il a lui-même écrit quelque part : « Quel objet de méditation pour les princes! Quel encouragement pour eux à la vertu! La tempête grossit, les eaux s'élèvent, et leur caractère, semblable à l'arc en-ciel, rappelle à l'espérance ! » Il s'attacha donc à persuader à Louis XVI, et il n'y eut pas de peine, que lui, le roi, pouvait seul, par une manifestation éclatante de ses sentiments politiques, faire tomber une défiance qui retardait les travaux de l'Assemblée, entretenait dans Paris les plus dangereuses colères, et éclatait en ravages dans les provinces. N'assurait-on pas d'une voix unanime que « le calme se rétablirait si le roi s'expliquait, s'il laissait lire au fond de son cœur, s'il réunissait les opinions, s'il entraînait à la confiance par l'autorité de son exemple? » Ainsi parlait le ministre. Le roi souscrivit à tout, et Necker composa pour lui un discours où il exprimait, dans une forme de nature à adoucir les âmes, les sentiments les plus populaires.

Afin de mieux ménager l'effet à produire, il avait été convenu qu'on garderait le silence sur la démarche projetée : le 4 février, à l'ouverture de la séance, le président reçut, au moment où l'on s'y attendait le moins, un billet de la part du roi : « Je préviens M. le président de l'Assemblée nationale que je compte m'y rendre vers midi; je désire être reçu sans cérémonie. »

Des applaudissements se firent entendre de toutes parts, et une députation fut envoyée sur-le-champ au-devant du roi.

Une housse de velours violet, semée de fleurs de lis d'or,

transforma en une espèce de trône le fauteuil du président, auquel on ne réserva qu'une chaise, et qui, en attendant le roi, présida debout. Bientôt, précédé de quelques pages, et accompagné de ses ministres, Louis XVI arrive en simple habit noir. A son aspect, la salle retentit d'acclamations; après quoi, chacun se tint dans l'attitude du respect. Lui, comme s'il n'eût pas voulu demeurer en reste de politesse, il affecta de ne point s'asseoir, et, le chapeau à la main, il prononça le discours que Necker avait composé.

Dans ce discours, après quelques allusions douloureuses aux déchirements de la France, en gestation de tant de choses nouvelles, il était rendu hommage aux grands travaux qu'avait accomplis déjà l'Assemblée, et notamment à ceux de l'organisation départementale Les tentatives qui pourraient être faites désormais pour ébranler la constitution, étaient représentées comme dirigées du même coup contre le peuple et contre le roi On invoquait, avec une sorte de gravité timide, cet « esprit de justice qui sert de sauvegarde à la propriété, » et le sentiment qui « rappelle à une nation l'ancienneté, la continuité des services d'une race honorée; » mais, ce qui avait été conquis sur l'ignorance ou les fautes du passé, on n'hésitait pas à le consacrer; et d'autres conquêtes, pourvu qu'elles n'eussent rien de trop violent et de précipité, on paraissait les envisager sans effroi. « Sans doute, disait Louis XVI, ceux qui ont abandonné de grands priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un ordre politique dans l'État, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connais toute l'importance; mais, j'en ai la persuasion, ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les bienfaits publics, dont l'établissement des assemblées nationales présente l'avantage J'aurais bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'Etat, je m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entière, dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond du cœur que j'exprime ici ce sentiment. Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, et, d'accord avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des Français.. . »

Immense fut l'enthousiasme de cet inflammable peuple de France, et, tout d'abord, de l'Assemblée. On aperçut Barère, fondant en larmes, on l'entendit qui disait : *Ah! quel bon roi! Oui, il faut lui élever un trône d'or et de diamants* Seuls, dans le côté droit, les fanatiques paraissaient consternés, « ce qui écarte tout soupçon, » écrivit Camille.

A peine Louis XVI était-il sorti, que le vieux Goupil de Préfeln proposa à l'Assemblée de s'enchaîner au maintien de la constitution par un serment solennel. La motion est à l'instant adoptée, au milieu des plus vifs transports. « Quiconque refusera, s'écrie Camus, ne peut rester membre de l'Assemblée. » Le président Bureau de Puzy monte le premier à la tribune et jure *d'être fidèle à la nation, au roi, à la loi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le roi.* Chacun s'empresse de l'imiter. Du haut des tribunes publiques, profondément agitées, un papier tombe, où était tracée la formule du serment, et, les yeux de l'Assemblée se portant de ce côté, voilà que les spectateurs, d'un commun élan, se lèvent tous, et à leur tour s'écrient : « Je jure ! »

Quelques députés seulement refusèrent : Bergasse, de Challouié, de Boinville, de Belbœuf, et le fougueux vicomte de Mirabeau Ce dernier, même, sortant de la salle, tira son épée, la brisa sur ses genoux, et dit : « Lorsque le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leur épée. » Maury avait juré : il répondit au vicomte, qui lui en faisait des reproches :

Le parjure est vertu quand le serment fut crime.

« L'application eut son effet, ajoute Weber, qui rapporte ces circonstances et qui était présent à la scène ; car les membres que j'ai cités rentrèrent bientôt dans le sein de l'Assemblée, à l'exception de Bergasse.... »

La protestation de ce dernier était conçue en ces termes : « J'obéis à la loi, quand elle est sage, comme j'obéis à ma raison. Je m'y soumets quand elle ne l'est pas, comme je me soumets à la nécessité; mais je ne jure de maintenir que ce qui est juste, et si, par hasard, ce qui m'a paru juste un jour, m'est démontré injuste le lendemain, je le renverse comme je l'avais maintenu. »

Une députation avait été nommée pour aller présenter au roi une adresse de remercîments : elle revint rendre compte de sa mission dans la même séance. « Nous avons rencontré, dit Target, la famille royale qui venait au-devant de Sa Majesté. La reine nous a adressé ces paroles précieuses : « Je partage tous les sentiments du roi, et je « m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour « pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils; je « l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, « et je lui apprendrai de bonne heure à respecter la li- « berté publique, dont j'espère qu'il sera le plus ferme sou- « tien. »

Le soir même, la Commune suivit l'exemple de l'Assemblée Sur la demande de Danton, Bailly parut au haut du grand escalier de l'Hôtel de Ville, pour y lire à la foule qui couvrait la Grève, la formule du serment. Alors, au bruit des tambours, à la lueur des flambeaux qui tout à coup inondèrent la place de lumière, des milliers de mains se levèrent, et le cri *je jure!* retentit si énergique, si puissant, qu'il arriva, d'échos en échos, jusqu'aux extrémités de Paris, frémissant de joie. Le feu avait pris à toutes les âmes; tous les districts, l'un après l'autre, répétèrent le serment civique; les écoliers en firent de même. C'était, sur les places publiques, aux acclamations des citoyens qui remplissaient les fenêtres, que s'accomplissait, dans une forme digne des républiques de l'antiquité, cet acte de foi et hommage à une idée, à l'idée nouvelle. Paris revêtit ses habits de fête, il y eut illumination à l'Hôtel de Ville, et le discours où Louis XVI semblait s'être donné définitivement à la Révolution, fut gravé en lettres d'or sur une table d'airain.

Le prince de Conti, d'abord émigré, était revenu : il prêta le serment civique dans son district, celui des Jacobins. De son côté, le jeune duc de Chartres, le même qui devait être roi sous le nom de Louis-Philippe, s'empressa de faire acte de citoyen Le président du district qui comprenait le Palais-Royal, lui ayant présenté le registre où s'écrivaient les serments, il raya sur le registre ses titres et dignités inscrits à l'avance en face de son nom, mit à la place le mot *citoyen*, et signa. Son père se trouvait alors en Angleterre, il envoya de là son serment.

La lettre du duc d'Orléans contenait un passage qui mérite d'être rapporté :

« J'ai suivi les travaux de l'Assemblée avec d'autant plus d'intérêt que j'ai eu le bonheur de trouver toujours mon vœu

particulier conforme au vœu général, exprimé par ses décrets. Je partage également les sentiments d'amour et de respect qu'a inspirés à l'Assemblée la démarche vraiment royale et paternelle de Sa Majesté, quand, sans autre cortége que ses vertus, sans autre motif que son amour pour son peuple, elle est venue se réunir aux représentants de la nation, pour affermir et pour presser, s'il est possible, l'heureuse régénération qui assure à jamais la gloire et le bonheur de la France. »

Les contre-révolutionnaires paraissaient consternés, et cela même ajouta un degré de vivacité de plus aux transports de l'opinion. Des actions de grâce à l'Être suprême ayant été votées, le Corps législatif, les *Trois cents*, Bailly en tête, Lafayette et les soixante bataillons de la milice nationale, se rendirent processionnellement à Notre-Dame. La cavalerie ouvrait la marche, que bordaient de nombreux détachements formant la haie. Aussitôt que les représentants de la nation



SERMENT CIVIQUE

entrèrent dans le temple, des airs guerriers en éveillèrent tous les échos et le bruit du canon en ébranla les voûtes. Un autel de forme antique avait été dressé pour la cérémonie. Un religieux de Saint-Victor, alors président de la Commune, s'en approcha, et à peine eut-il prononcé les paroles sacrées que des milliers de mains se levèrent. Les drapeaux étaient balancés dans les airs, les grenadiers agitaient leurs épées au-dessus de leurs têtes. Tout à coup, ainsi que cela était arrivé dans une autre circonstance, le soleil, voilé jusqu'à ce moment, perça la nue, alluma les vitraux, fit resplendir l'église. N'était-ce pas Dieu qui se montrait, Dieu lui-même? Et, rapidement crédule, comme on l'est dans les émotions fortes, le peuple répondit à l'augure par des cris passionnés!

O inflexible génie des ruines! O fatalité! Encore trois ans, rien que trois ans, et Louis XVI aura cessé de vivre.... Mais quoi! déjà, déjà, n'entendons-nous pas des grondements sourds? Comme elle saisit et glace le cœur, au milieu de tant d'allègres cantiques et de clameurs pleines d'espoir, cette voix rude de Loustalot, disant : « Pourquoi une fête? Le roi

avait rempli un devoir. Il n'était pas flatteur pour lui de remercier le ciel de ce qu'il avait fait une belle action, ni consolant pour le peuple d'attacher tant d'importance à un devoir rempli. Si l'on eût chanté un hymne à Jupiter, à chaque belle action de Titus, qui regardait comme perdu le jour où il n'en avait pas fait une, le préfet de Rome eût épuisé le trésor public. »

Et Camille Desmoulins, que disait-il dans le même temps, lorsque, à propos du meurtre de quelques commis à Béziers et des troubles des provinces, Cazalès demandait en vain pour le roi la dictature, une dictature de trois mois? Camille Desmoulins faisait profession de foi républicaine en ces termes : « Peut-on trouver mauvais que je sois de ces Romains qui gémissent, quand Antoine, aux Lupercales, impose le diadème à César? Je fais sur la royauté la même profession de foi que le docteur Richard Price, et nous nous donnons la main par-dessus les mers qui nous séparent. » Puis, allant jusqu'à nier que le roi dût nommer les fonctionnaires subalternes, il ajoutait : « Je ne connais qu'Adam, dont une côte ait fait un autre quasi-Adam. Encore n'était-ce pas lui qui s'était tiré cette côte, et il dormait quand se fit le miracle.... Le peuple est le potier, le roi n'est que le premier vase : est-ce qu'un vase en peut faire un autre?... On allume un flambeau à un autre; mais si le feu se communique de lui-même, il peut tout embraser. »

Combien il vous fut aisé d'éteindre les illuminations de l'Hôtel de Ville et d'emporter les chants du *Te Deum*, souffles orageux!

CHAPITRE V

LE LIVRE ROUGE

Pendant les dernières années du règne de Louis XV et depuis l'avénement de Louis XVI, la misère publique a toujours été croissant. Dans les villes, un luxe insensé, qui avait corrompu jusqu'aux dernières classes, cachait une détresse affreuse. La parure était prise sur les aliments.... Dans les campagnes — le cœur se serre à ce souvenir — près des villes, le paysan avait tous les vices qu'elles produisent, et, de plus, une rapacité incompatible avec l'amour du travail. Un pain noir, des racines, de l'eau, des vêtements grossiers, et quelquefois de simples peaux, des masures délabrées, tel était, dans une grande partie de la France, le sort de nos malheureux frères.... Après le sort du paysan, celui du soldat était le plus affreux. Il suffit d'avoir vu du *pain de munition*, pour n'en pas douter. Le matin, un peu d'eau chaude versée sur quelques légumes; le soir, un très petit morceau de la plus mauvaise viande, formaient la subsistance de trois cent mille Français. Tous ces maux n'avaient qu'une cause : la prodigalité d'une cour crapuleuse où des Messaline et des Julie disputaient à des Claude et à des Néron le prix de l'infamie, où chaque jouissance coûtait le repos à un million d'hommes, où l'or était produit par le crime et le crime reproduit par l'or, où la nation française était moins prisée qu'un cheval de course, qu'une complaisante.... Lisez le *Livre rouge!* »

Quels mystères renfermait-il donc, ce *Livre rouge*, qui, au mois d'avril 1790, faisait tomber, comme autant de traits brûlants, de la plume honnête de Loustalot, les lignes qu'on vient de lire?

Dès la fin de 1789, le 27 novembre, Camus avait dénoncé à l'Assemblée l'existence d'un certain *Livre rouge*, ignominieux catalogue de rapines transformées en largesses, et, avant lui, un membre, dont le nom est resté inconnu, avait demandé qu'on imprimât la liste des pensions.... « Avec les noms, ajouta d'Epréménil, avec le chiffre des sommes données, avec la date, avec les motifs. » Motion terrible qui fut accueillie *avec enthousiasme*, dit le *Moniteur*. Mais les votants ne savaient pas à quoi le vote engageait! Le Comité des finances, dépositaire de secrets trop honteux, trembla d'avoir à les divulguer; à la curiosité publique, il opposa mille obstacles. Un beau jour, il vint déclarer à l'Assemblée que l'impression était à peu près impossible, parce que les frais ne s'élèveraient pas à moins de deux cent quatre-vingt mille livres. On répondit par l'offre que faisait Baudoin d'imprimer *gratis* ce recueil de scandales. L'offre fut acceptée; une fois en éveil sur ce point, l'opinion ne s'endormit plus, et un comité des pensions, dont le janséniste Camus était l'âme, se mit à poursuivre d'une infatigable ardeur la remise du *Livre rouge*.

En attendant, la liste des pensions s'imprimait, et le public apprenait :

Que les princes et princesses du sang, d'ailleurs très-riches, avaient tous ensemble, en pensions, deux millions cinq cent cinquante mille livres;

Que celle du comte de Luzace allait jusqu'à cent cinquante mille livres;

Que les bienfaits annuels accordés par le roi à la maison de Noailles montaient à près de deux millions;

Que le duc de Polignac avait pour sa part quatre-vingt mille livres, sans compter ce qui revenait à chacun des membres de sa famille, laquelle, grâce à l'amitié prodigue de la reine, se trouvait avoir les bras enfoncés jusqu'aux coudes dans le trésor, etc., etc.

Et que dire des motifs de la plupart de ces pensions? Parmi ces motifs, il y en avait d'impudiques, il y en avait de ridicules : ne parlons que de ceux-ci.

Un prince allemand touchait quatre pensions : la première, *pour ses services comme colonel;* la seconde, *pour ses services comme colonel;* la troisième, *pour ses services comme colonel;* la quatrième, *pour ses services comme non-colonel.*

M. Desgalois de La Tour avait vingt-deux mille sept cent vingt livres en trois pensions : l'une, *comme premier président et intendant;* la seconde, *comme intendant et premier président;* la troisième, *pour les mêmes considérations que ci-dessus.*

Un écrivain qui a retracé sans élévation, mais recueilli avec une minutieuse exactitude tout ce qui concerne le règne de Louis XVI, a fait un relevé très-piquant et au fond très-instructif des gaspillages *motivés* de l'ancien régime.

Quatre pensions avaient été accordées au marquis d'Autichamp : la première *pour les services de feu son père;* la seconde, *pour le même objet;* la troisième, *pour les mêmes raisons;* la quatrième, *pour les mêmes causes.*

On fit à M. Joly de Fleury, avocat général, une rente de dix-sept mille livres, *pour s'être démis de sa place en faveur de son fils.* — Il est juste d'ajouter qu'on ne fit pas à M Joly de Fleury fils une rente de pareille somme pour avoir bien voulu prendre la place de monsieur son père!

Des femmes de la cour obtenaient des pensions en manière de dot. Maint courtisan, s'il lui arrivait d'abandonner ses biens à ses créanciers, en était récompensé aux frais de l'État reconnaissant. Un coiffeur, nommé Ducrot, reçut dix-

sept cents livres de retraite, pour avoir coiffé une fille du comte d'Artois, princesse qui mourut avant d'avoir eu des cheveux; et, plus tard, Marat put dire avec vérité : « Eh quoi! tandis qu'un brave soldat criblé de blessures obtient à peine trois louis annuellement, une coiffeuse empochera chaque année deux mille livres pour avoir donné un coup de peigne au Dauphin! »

Dans chaque bail des Fermes il y avait treize cent mille livres destinées à des gratifications que le ministre des finances distribuait suivant son bon plaisir. Or, un M. de Colonia figurait dans cet état de plusieurs manières, sous son nom personnel, sous celui de sa femme, sous celui de sa fille, sous celui de ses bureaux. Lorsqu'on fit, à l'Assemblée, cette nomenclature extraordinaire, le bon paysan Gérard s'écria rudement : « On ne distribuait point de telles pensions dans nos campagnes. Non, morbleu! tout cela n'était point pour nos paroisses! »

L'avidité des gens en place savait tour à tour monter très-haut et descendre très-bas. Après s'être créé des pensions, à l'exemple de son prédécesseur Sartine, sur les huiles, sur les suifs, sur les boues, l'ancien lieutenant général de police Lenoir imagina de frapper à son profit un impôt.... sur la lune; c'est-à-dire de tirer parti des nuits où, se montrant sur l'horizon de Paris, elle dispensait d'allumer les réverbères. Cette pension bizarre, par lui assignée à une dame de ses amies, devint célèbre sous le nom de *pension de la lune*.

On croit rêver quand on pense aujourd'hui à quels abus donnaient lieu, avant la Révolution, les pensions sur le trésor royal. On en découvrit un, entre autres, des plus singuliers. Il advint que des morts, enterrés depuis longtemps, ne laissaient pas que de toucher régulièrement leurs pensions, témoin la marquise de la Force. « J'ai entre les mains, dit un jour le marquis de Foucault dans l'Assemblée, un mémoire prouvant qu'on a la charité de toucher l'argent des défunts. »

Ce n'est pas que tout, absolument tout, eût été donné à la faveur ou à l'intrigue; non : dans le nombre des pensions, il y en avait quelques-unes qu'on avait employées à récompenser des services réels et le mérite. Celles-là furent respectées; ce fut avec une sorte d'émotion religieuse que l'Assemblée nationale confirma, par exemple, la pension dont jouissait la famille de l'héroïque chevalier d'Assas : les dettes qu'à l'égard du patriotisme ou du courage, la monarchie avait contractées, au nom de la France, la Révolution se devait de les acquitter, et elle n'y manqua point.

Mais elle se devait aussi de ne faire grâce à aucune de ces dilapidations infâmes, honte des grands et désespoir du peuple. Aussi l'existence d'un *Livre rouge* n'eut pas été plutôt dénoncée, que le cri public fut, chaque matin : le *Livre rouge!* le *Livre rouge!*

Alors commença de la part de Necker une résistance puérile, offensante, absurde. Plus le Comité des pensions devenait pressant, plus Necker s'obstinait. Tantôt le livre était chez le roi; tantôt le ministre, malade, ne pouvait recevoir; tantôt ses journées entières étaient prises par les affaires et ses soirées ne lui appartenaient pas. Vains subterfuges, dont s'indigna, sans en être lassée, l'austère opiniâtreté de Camus! Dans la séance du 5 mars, impitoyable et rude, il accusa Necker d'une manière si concluante que, par décret solennel et cette fois définitif, la remise du livre fatal fut ordonnée.

L'anxiété de Necker était au comble. Non qu'il fût personnellement intéressé au refus; mais cette monarchie, dont il voulait le maintien, que deviendrait-elle quand tout voile aurait été levé? Il fallut se résigner pourtant. Ce fut le 15 mars après midi, chez Necker, et en présence de Montmorin, que la première communication du *Livre rouge* fut donnée aux membres du Comité des pensions. Louis XVI avait insisté pour qu'on ne prît point connaissance des dépenses secrètes de son aïeul : le Comité des finances respecta ces filiales inquiétudes, et il fut convenu que la partie qui avait rapport au règne de Louis XV resterait scellée d'une bande de papier.

Ce livre fameux était un registre composé de cent vingt-deux feuilles, relié en maroquin rouge. Les dix premières feuilles renfermaient les dépenses relatives au règne de Louis XV; les trente-deux suivantes se rapportaient à celui de Louis XVI; le surplus était en blanc. Chaque article de dépense était écrit de la main du contrôleur général, et ordinairement parafé de la main du roi. Le total des sommes énoncées, et qui, depuis le 19 mars 1774 jusqu'au 16 août 1789, s'étaient élevées à deux cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-sept livres, fut divisé par le Comité en neuf chapitres : *Aux frères du roi. — Dons et gratifications. — Pensions et traitements. — Aumônes, indemnités, avances et prêts. — Acquisitions, échanges. — Affaires de finances. — Affaires étrangères et postes. — Dépenses diverses. — Dépenses personnelles au roi et à la reine.*

Le mois d'avril s'ouvrit par la publication du *Livre rouge*. Grande émotion et grandes colères! Sous le ministère seul de M. de Calonne, le comte d'Artois avait touché quatorze millions cinq cent cinquante mille livres *rien qu'en secours extraordinaires;* et treize millions huit cent vingt-quatre mille livres avaient été, durant le même espace de temps, l'humble lot de *Monsieur*, ce prince studieux, cet ami de la sagesse! Suivait, en faveur du comte d'Artois, un fort curieux mémoire, où Calonne prouvait, par vives raisons, que Louis XVI ne pouvait se dispenser de payer les dettes du comte d'Artois, sur l'argent de la nation, bien entendu, et jusqu'à concurrence de quatorze millions six cent mille livres, non compris soixante-quatorze mille six cent quarante livres de rentes constituées, et neuf cent huit mille sept cents livres de rentes viagères! Le scrupuleux Calonne faisait valoir comme motif principal *l'importance d'assurer la tranquillité du prince*, qui, d'ailleurs, voulait bien, à cette condition, consentir à ne plus se jeter en pareil embarras.... Au bas du mémoire, le roi avait écrit de sa propre main : APPROUVÉ LES PRÉSENTES PROPOSITIONS.

Le chapitre des dons et gratifications témoignait de gaspillages vraiment étranges :

Cinquante mille livres à M. de Croismard, pour l'aider à payer *la terre de Voisins;*

Cinquante mille livres à M. de Vergennes, *pour son retour de Suède;*

Quinze mille livres à M. Gourdin, *pour l'aider à acheter la charge de M. Gaffe.* — Et pourquoi pas quinze mille livres à M. Gaffe *pour se faire acheter sa charge par M. Gourdin?*

Soixante mille livres à M. Gonnet *pour le mettre en état de payer ses dettes;*

Vingt-quatre mille soixante-dix-huit livres à la comtesse d'Artois, en 1775, *comme simple cadeau;*

Plus, vingt-quatre mille soixante-dix-huit livres à la comtesse d'Artois, en 1778, *pour la naissance du duc de Berry;*

Plus, vingt-quatre mille livres à la comtesse d'Artois, en 1783, *pour son accouchement.*

Le chapitre des pensions, comparé à celui des aumônes, présentait des rapprochements d'une triste bouffonnerie :

Au peuple, à l'entrée du roi à Paris, quinze mille livres d'aumône.

A la comtesse d'Ossun, dame d'atours de la reine, *pour sa table*, vingt mille livres de pension !

Dans le *Livre rouge*, la famille Polignac figurait comme possédant, à elle seule, plus de sept cent mille livres de pensions, la plupart réversibles d'un membre à l'autre. Outre une ordonnance au porteur de un million deux cent mille livres, somme à laquelle le roi avait fixé le prix de l'engagement du domaine de Fénestrange, accordé au duc de Polignac, on lui assignait une pension viagère de cent vingt mille livres, c'est-à-dire, ainsi que l'a fait observer un écrivain royaliste, c'est à-dire qu'en consacrant, par une libéralité inouïe, le vol d'un riche domaine de l'Etat, on attribuait encore au favori une pension représentant l'intérêt viager de la somme que le favori était censé payer pour l'engagement de ce domaine. Indigné, Loustalot s'écria : « Comment un roi honnête homme a-t-il pu signer des ordonnances qui sont des faux? »

C'était ce même duc de Polignac — on s'en souvient — à qui concession avait été faite d'un droit à percevoir sur tout le poisson qui se consommait à Bordeaux, et d'un autre droit, plus bizarre et plus insolent encore, en vertu duquel, dominateur et souverain du flux et du reflux de la Garonne, de la Gironde, il s'appropriait les inondations et les retraits des deux fleuves.

Quelle bonne fortune pour Camille! Il saisit sa plume acérée et, avec une gaieté cruelle, il écrivit :

« Enfin, nous tenons le *Livre rouge!* Le Comité des pensions a rompu les sept sceaux dont il était fermé. La voilà accomplie, cette menace terrible du prophète! La voilà accomplie avant le jugement dernier : *Revelabo pudenda tua;* je dévoilerai tes turpitudes; tu ne trouveras pas même une feuille de figuier pour couvrir ta nudité à la face de l'univers; on verra toute ta lèpre, et, sur tes épaules, ces lettres Gal...., que tu as si bien méritées. »

Le Comité des pensions avait fait précéder la publication du *Livre rouge* d'un *avertissement* qui annonçait d'autres révélations . Camille Desmoulins en accueillait l'augure en ces termes :

« Notre cher Comité des pensions nous prévient, dans le préambule, que ce n'est pas le seul registre qui contienne les preuves de la criminelle complaisance, disons le mot, de la friponnerie des ministres des finances. Depuis 1774, *ses travaux lui découvrent chaque jour une multitude d'autres déprédations, qu'il fera successivement connaître....* Bravo! mille fois bravo! généreux républicains, nos chers et illustres défenseurs! Poursuivez votre route dans ces souterrains, continuez d'en éclairer les ténèbres. Camus tient le redoutable flambeau; il force Necker d'être son guide. L'hypocrite Genevois cherche sans cesse à vous égarer : tantôt il se retourne pour souffler la lumière, tantôt il voudrait fuir; mais Camus le retient par la basque, et la lanterne qu'il porte rappelle au ministre des idées qui devraient le faire marcher droit. »

L'*avertissement*, signé de tous les membres du Comité des pensions, c'est-à-dire de Camus, de Goupil de Préfeln, de Gaultier de Biauzat, de l'abbé Expilly, du marquis de Montcalm-Gozon, du baron de Wimpfen, de Fréteau, de Treilhard, de Menou, de Champeaux-Palasne, de Cottin, de Lépeaux, contenait plusieurs allusions menaçantes, parmi lesquelles celle ci :

« Il faudra mettre sous les yeux de la nation l'audace des ministres, dont un, comblé des grâces du roi, et jouissant déjà de quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-deux livres de traitement et pensions, après avoir obtenu, le 17 mars 1785, des pensions pour dix personnes de sa famille, après avoir ajouté, de son autorité, le 23 avril, une onzième pension en faveur d'un parent qu'il avait d'abord oublié, formait encore, le 4 septembre 1787, les demandes suivantes : un duché héréditaire, soixante mille livres de pension, quinze mille livres réversibles à chacun de ses deux enfants; une somme pour l'aider à arranger ses affaires.... »

Le maréchal de Ségur se sentit désigné, et il réclama, prétendant que les parents qu'on l'accusait d'avoir enrichis par des pensions, étaient dix pauvres gentilhommes, bons serviteurs du roi, et fort en peine de vivre. Tout autre ministre leur serait venu en aide, et parce qu'ils étaient ses parents, avait-il dû les oublier? Après tout, quelle somme avait été divisée entre ces officiers? Six mille livres. Et le maréchal invoquait son âge, son rang, ses services, ses blessures.

La réponse du Comité fut accablante : il publia les pièces officielles, sans un mot de plus. La presse se chargea des commentaires :

« Son âge? L'âge d'un ministre empêche-t-il qu'il soit un pillard? — Ses blessures? Il a perdu un bras comme cent invalides qui sont à l'Hôtel. Un plaisant a dit que ce bras emporté prouvait tout au plus que le maréchal n'avait pas pris à deux mains dans le trésor royal. Mauvaise plaisanterie, excellente raison.

« Dire de M. de Ségur : Les parents qu'on m'accuse d'avoir enrichis sont dix pauvres gentilshommes.... ces *officiers* ont partagé six mille livres de pension. — Réponse du Comité : On voit d'abord au nombre de ces *officiers*, quatre demoiselles de Ségur-Montazeau, ayant chacune cinq cents livres de pension. Quels officiers! » Mais ce n'était rien que ces attaques de Loustalot à côté des invectives étincelantes et cyniques de Camille :

« Le maréchal de Ségur, cet ex-ministre qui avait déclaré le *tiers*, c'est-à-dire la presque universalité des Français incapable de porter l'épaulette, ce maréchal, qui a si bien mérité le bâton, vient d'apprendre au public, par la voie du *Journal de Paris*, qu'il est grandement étonné d'entendre publier le *Livre rouge* et de s'y voir citer par des hommes qui devraient le respecter. Je ne veux pas me mettre en colère contre cet homme qui n'a qu'un bras : la partie ne serait pas égale. Mais voyez donc ce qui le fait crier à la *calomnie*, à l'*indécence*, au *libelle*, au *pamphlet!* C'est que le Comité a crié contre lui au *voleur;* c'est qu'il a mentionné un certain ex-ministre qui, ayant quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-deux livres de pension, ayant fait donner des pensions à dix de ses parents, avait si peu de vergogne, qu'il demandait encore, le 4 septembre, un *duché héréditaire*. (Oh! nous t'en donnerons des duchés héréditaires, faquin!) Il ne croyait pas qu'on voulût lui faire un crime des bienfaits du roi? Ces bienfaits du roi rappellent, dans les *Caractères* de Théophraste, le trait de cet avare qui, s'étant crevé de nourriture à un repas où il n'a point été prié, à la vue de tout le monde coupe à son valet une livre de viande et lui dit : « *Tenez, mon ami, faites bonne chère.* »

Malheureusement, les Lameth, en leur qualité de tribuns de bonne maison, n'étaient pas sans avoir leur nom quelque peu compromis dans la curée. Le *Livre rouge* portait l'indication d'une somme de quarante mille livres donnée à la comtesse de Lameth, pour l'éducation de ses enfants. Mais

les patriotes répétèrent, après Camille, que la comtesse était à n'en pas douter la *mère des Gracques*, et Loustalot écrivit fièrement : « Le nom de Lameth ne purifiera pas le *Livre rouge* et le *Livre rouge* ne souillera pas le nom de Lameth. » D'ailleurs, les deux frères n'eurent pas plutôt lu la liste dont on faisait bruit, qu'ils renvoyèrent au trésor public l'argent donné pour leur éducation.

Autre mine à scandales! Les membres du Comité des pensions avaient signalé comme un des résultats de leurs recherches, que, dans l'espace de huit ans, il y avait eu jusqu'à huit cent soixante millions *d'ordonnances de comptant*. Or, ces ordonnances étaient tout simplement un moyen de pomper le trésor, loin des yeux indiscrets. Elles énonçaient la somme, mais du nom des personnes, mais de l'objet de la



MARÉCHAL DE SÉGUR

dépense, rien. Seulement, les motifs se trouvaient consignés à part dans un registre tenu fort secret : le *Livre des décisions*. Le posséder, ce livre, eût été le point important : Camus le demanda. Qu'on juge des terreurs de Necker! L'inexorable janséniste fut invité à s'adresser à Dufresne de Saint Léon, commis du trésor royal. Il y court et ne le trouve pas. Il se rend chez Necker, et un curieux dialogue s'engage entre eux. « M. de Saint-Léon était absent. — C'est moi qui l'ai autorisé à ne pas se trouver chez lui. — Ah! — Vous avez imprimé le *Livre rouge* sans autorisation.— Oui.— Sans autorisation de l'Assemblée — C'est à elle seule que nous devons des comptes.... — Ni du roi. — Nous ne sommes pas ses représentants. » Des deux côtés, aigreur extrême. Le résultat fut une démarche nouvelle chez le commis, auquel on arracha enfin communication du registre mystérieux, mais à la condition de ne prendre ni copie ni note.

C'est ce que Camus, le 10 avril, alla raconter avec beaucoup d'amertume à l'Assemblée. Mais elle eut probablement peur d'en trop savoir. Car, à Pison du Galand, demandant un décret pour la remise du *Livre des décisions*, il fut répondu par un ordre du jour!

Necker essaya de ramener l'opinion, égarée, assurait-il. Le 27 avril il fit paraître, sur le *Livre rouge*, un mémoire où il employa tout son talent, mais qui acheva de le perdre. De fait, le plaidoyer valait la cause! En parlant des sommes qu'avaient coûté à la nation les dépenses *personnelles et extraordinaires* du roi et de la reine, Necker s'étonnait que durant seize années elles ne se fussent élevées qu'à onze millions quatre cent vingt-trois mille sept cent cinquante livres. « Je ne sais, ajouta-t-il, si les registres des finances d'aucun souverain de l'Europe présenteraient un pareil résultat. » Belle recommandation en faveur des monarchies! Les folies des frères du roi, Necker les expliquait par la jeunesse et l'inexpérience de *princes mis à la tête d'une administration très-étendue dès l'âge de seize ans*, comme si l'excuse, en ce cas, n'était pas aussi accusatrice que la faute! Quant aux *ordonnances de comptant*, toute la défense du ministre se réduisait à dire qu'adoptées originairement dans le but de voiler certaines dépenses, elles avaient fini par en comprendre d'autres dont la publicité n'avait nul inconvénient et dont, même, on indiquait le motif.

Ce fut une maladresse insigne que cette espèce d'apologie de la dilapidation dans la bouche d'un homme intègre. Necker mettait le pied dans la boue. Ses ennemis en prirent avantage contre lui d'une manière terrible, excités qu'ils étaient par les clameurs de Camille Desmoulins, qu'on vit redoubler, en cette circonstance, d'esprit et de grossièreté, d'exagération et de verve.

« Le sieur Necker, écrivait-il, n'a pas craint de déclarer au Comité des pensions que le roi trouvait mauvais que l'Assemblée nationale eût fait imprimer le *Livre rouge*. Trouvait mauvais!... Nous trouvons bien plus mauvais que toi et tes pareils ayez dilapidé, sous le règne de Louis l'économe, en dépenses clandestines, cent trente-cinq millions! Et c'est en si peu de temps! Tu ne sais donc pas que nous avons eu en France douze contrôleurs généraux des finances qui ont été pendus et exposés à Montfaucon?... Et ce qui me met tout à fait hors de mesure, c'est qu'au lieu de mourir de honte, le cafard se monseigneurise, ose donner des *veniat* à l'un, des pensions à l'autre, au mépris des décrets. Cinq mille livres à un Vauvilliers dont nous avons vu naguère l'orteil sortir à travers les souliers, et qui, depuis qu'il est administrateur des subsistances, ne s'est plus montré qu'en carrosse! »

C'en était fait : rien que par la publication d'une série de chiffres correspondant à une série de noms propres, toutes les impuretés du régime ancien vinrent se ranger une à une sur le chemin de l'opinion, impatiente de les passer en revue. Des regards inévitables percèrent la nuit des bureaux; les motifs que la cour brûlait de tenir secrets, on les découvrit, du moins en partie; on lut à travers les bandes de papier apposées sur les articles qui, dans le *Livre rouge*, se rapportaient au règne de Louis XV, à ce règne dont le grand Frédéric distinguait les phases par Cotillon I, Cotillon II, Cotillon III, et où l'une des occupations favorites du prince de Condé était de prendre sous le lit les mules de Mme Dubarry pour les lui chausser. Nous avons devant nous un livre portant la date de 1790, et imprimé en rouge. C'est un libelle, un libelle violent, plein d'obscènes colères, et dans lequel chacun des articles, empruntés à la liste des pensions, est suivi d'observations qu'il ne saurait convenir à l'histoire de reproduire. Mais quels souvenirs que ceux que la seule énonciation des noms réveille! Là prennent rang, parmi les heureux que fit la corruption naturelle aux monarchies :

Catherine de Béarn, celle qui servit de marraine à Mme Dubarry, lors de sa *présentation;*

Bertin, si habile à brouiller ou à réconcilier Louis XV avec ses maîtresses, et qui fut le gouverneur en chef du Parc-aux-Cerfs;

Le *comte Jean*, recommandé à la cour pour avoir introduit dans la couche royale, par l'intermédiaire du complaisant Lebel, la jolie Lange sa maîtresse;

Mme Le Normant, un des caprices que Mme de Pompadour passait à Louis XV;

Mlle Selin, qui, aimée à la hâte par ce même Louis XV, consentit à ne point se marier, sacrifice du prix de deux cent mille livres,... etc.,... etc.,... etc....

Encore s'il ne s'était agi que du règne précédent! Mais, comme le fait très-bien remarquer un historien, peu suspect d'exagération démocratique, Montgaillard, Mlle Arnould disait un mot plus spirituel que juste, lorsque, au sujet de la mort de Louis XV et de la retraite de Mme Dubarry, elle s'écriait, en parlant des courtisanes du jour : « Nous voilà maintenant orphelines de père et de mère. » Car, sous Louis XVI, quoiqu'il donnât l'exemple d'une grande pureté de mœurs, la débauche continua de faire au palais élection de domicile. Et c'est ce que la publication de la liste des pensions remettait à tous en mémoire. Les accusations mêmes que beaucoup auraient volontiers jugées calomnieuses, quelle autorité ne semblaient-elles pas acquérir par la constatation des faveurs en argent prodiguées au duc de Coigny, au colonel Arthur Dillon, au comte de Fersen?

Arrêtons-nous. Loustalot avait raison, lorsqu'il écrivait : « Nous croyons la contre-révolution impossible depuis la publication du *Livre rouge :* il en faudrait tirer vingt-quatre millions d'exemplaires. »

CHAPITRE VI

TABLEAU DES FINANCES — LES ASSIGNATS

Nous sommes couchés au pied du Vésuve, disait un jour Mirabeau, en parlant du déficit, et le mot n'était que trop vrai.

Emportée, durant les derniers mois de 1789, par le mouvement de la place publique et le torrent de tant d'idées nouvelles, l'Assemblée n'avait pu accorder aux besoins croissants du trésor qu'une attention rapide; mais, en 1790, les choses se présentaient sous un aspect tel, qu'ajourner davantage la solution décisive était devenu absolument impossible. Un gouffre était là, un gouffre épouvantable : il fallait trouver moyen de le combler, ou y disparaître englouti. Il fut comblé! Il le fut, par une suite d'efforts, dont le tableau, s'il était tracé avec grandeur, formerait peut-être la partie la plus étonnante, la plus sérieusement dramatique, d'une histoire si pleine cependant de drames et de prodiges. Qu'on nous permette de revenir un peu sur nos pas, pour embrasser et présenter ce tableau dans son ensemble.

A son avénement au ministère, Necker, en plongeant la main dans les caisses publiques, avait été saisi d'effroi : il

n'y avait rencontré que le vide. Brienne avait tout pris, tout épuisé, oui tout, jusqu'aux fonds destinés à de pauvres malades, jusqu'à ceux qui devaient être consacrés au soulagement des victimes de la grêle. C'est à peine si, pour faire face aux gigantesques nécessités du moment, il restait quatre cent mille livres, c'est-à-dire *la dépense de l'État pendant un quart de jour!*

Par quels procédés d'une habileté secondaire, par quels artifices empruntés à la routine, Necker parvint, pendant quelque temps, à tenir tête à la situation, c'est ce que nous dirons tout à l'heure. Mais c'était un remède héroïque, c'était quelque conception d'une témérité sublime qu'appelait l'immensité du mal. Car, lors de l'ouverture des Etats généraux, non-seulement le trésor était vide, mais les moyens de le remplir semblaient avoir été détruits sans retour. L'ancien régime ne s'était pas borné à dévorer le présent, il avait d'avance dévoré l'avenir, et cela pour plusieurs années. Tout ce qui pouvait donner un droit quelconque à exercer sur le peuple, on en avait trafiqué. Juges, chefs de l'armée, gens de finance, administrateurs, officiers de la maison du roi, domestiques des princes, tous avaient dû contribuer de leur bourse aux dilapidations du jour, et tous étaient devenus de la sorte créanciers du lendemain. Que d'emplois rendus héréditaires, pour prix de ces mortelles avances! Et puis de tous ceux qui payaient, recevaient, écrivaient, comptaient, professaient un art, exerçaient un métier, pas un qui n'eût reçu le droit de regagner ce que son titre lui avait coûté.... sur qui? sur le peuple, en l'opprimant. Vendre une clientelle, des hommes, quoi de plus simple? Est-ce qu'il n'était pas permis de vendre ses terres? Ainsi faisait-on, et l'abus à force d'être ancien, avait fini par n'être plus même remarqué. Vint le moment où il n'y eut plus de charges à créer, par conséquent plus de charges avec lesquelles il fût possible de battre monnaie. Que faire? Recourir à l'impôt? Mais on avait eu beau entasser taxes sur taxes, comme une énorme partie des recettes restait dans la poche des fermiers généraux, écraser le peuple n'avait jamais été une ressource suffisante, et il agonisait. Emprunter? Hélas! la méthode des *anticipations* y avait mis bon ordre, et voici en quoi elle consistait. L'habitude s'étant introduite de consommer chaque année *par anticipation* les revenus de l'année suivante, il fallait bien que l'avance de ces revenus fût faite et qu'on la remplaçât entre les mains de ceux qui la faisaient par des rescriptions sur les recettes futures. Mais, quand arrivait l'année dont les recettes avaient été prématurément engagées, quel parti prendre? Tout était perdu si les porteurs de rescriptions ne consentaient pas à les renouveler, de sorte que, péniblement, les yeux fermés sous le poids d'incessantes angoisses, l'État se traînait entre la nécessité de ce consentement toujours douteux, et le péril d'une banqueroute toujours imminente : abîme d'un côté, abîme de l'autre. Quel emprunt régulier eût été possible en de pareilles conditions?

Donnons maintenant la parole aux chiffres.

L'état des dépenses publiques, au premier novembre 1789, se pouvait diviser ainsi :

1° Les *dépenses nationales*, comprenant les rentes constituées soit perpétuelles, soit viagères, les gages des charges de magistrature, la liste civile, les dépenses concernant les provinces, telles que primes et encouragements au commerce et aux manufactures, frais de procédures criminelles, frais de perceptions ou traitements des receveurs généraux et particuliers des finances, travaux de charité et de mendicité, construction ou entretien des bâtiments publics, ponts et chaussées, etc...;

2° Les *dépenses d'administration*, se rapportant aux divers ministères, à l'entretien de la maison des princes, aux gages du conseil, aux pensions, au jardin du roi, à la bibliothèque du roi, aux universités et académies, etc....

Or, le total des *dépenses nationales* était de	253 193 492[liv]
Le total des *dépenses d'administration* s'élevait à	159 140 000
Il s'agissait donc de faire face à une somme de	412 333 492[liv]

Le pouvait-on? oui. D'un savant rapport présenté, au mois de novembre, par le marquis de Montesquiou, il résulta que les recettes générales des pays d'états, l'abonnement de la Flandre maritime, les impositions relatives aux fortifications des villes, la nouvelle contribution des privilégiés, le subside destiné à remplacer la gabelle et les aides, les droits casuels, les loteries enfin, suffisaient pour couvrir les *dépenses nationales*, et que les *dépenses d'administration*, à leur tour, pouvaient être aisément couvertes par la ferme générale après suppression de la gabelle, par la régie du Clermontois et celle des domaines, par la ferme des postes, par celle des messageries, des marchés de Sceaux et de Poissy, des affinages, du droit du Port-Louis, par le marc d'or, par la régie des poudres, par les monnaies, par les forges royales, par les caisses du commerce, par les loyers des maisons des Quinze-Vingts.

La comparaison de la recette à la dépense offrait même un excédant de plus de trente-trois mille livres. Là n'était donc point la difficulté.

En dehors des dettes constituées, il y en avait d'autres auxquelles le marquis de Montesquiou appliquait la dénomination vulgaire, mais expressive, de *dettes criardes*, et celles-là montaient à près d'un milliard, qui se décomposait comme suit :

Anticipations	225 300 000[liv]
Arriéré des rentes pour un semestre. . .	81 000 000
Cautionnements des fermiers généraux et régisseurs généraux.	201 799 000
Receveurs généraux et particuliers, payeurs et contrôleurs des rentes, grands maîtres des eaux et forêts	119 178 853
Avances de la caisse de Poissy	902 673
Arriéré des départements	80 000 000
Besoins extraordinaires des années 1789 et 1790	170 000 000
Total. . . .	878 180 526[liv]

Fardeau effrayant, par sa pesanteur d'abord, et peut-être plus encore par la nature des éléments qui le formaient. Car, si l'on ne parvenait à s'en délivrer, pas d'espoir d'échapper aux criants abus que la Révolution était venue frapper d'un arrêt irrévocable, à moins, pourtant, d'une catastrophe, à moins d'une banqueroute.

Comment, en effet, mettre un terme à la désastreuse habitude d'hypothéquer aux folies du présent les ressources de l'avenir, si l'on ne se dérobait, en éteignant ces deux cent vingt-cinq millions d'anticipations, à l'inéluctable nécessité de les renouveler?

Comment en finir avec le tyrannique régime des fermiers généraux, si l'on ne commençait pas par leur rembourser les deux cents millions qui leur étaient dus?

Comment améliorer les régies, si l'on restait enchaîné aux régisseurs par une dette de près de cent vingt millions?

Et, si enfin le trésor appelait vainement au secours, pour les cent soixante-dix millions que rendaient indispensables les besoins extraordinaires de 1789 et de 1790.... comment vivre?

Tel était le problème. Pour peu que la Révolution fût impuissante à le résoudre, malheur à elle! malheur à la France!

O charmant et audacieux Écossais qu'on avait vu d'un pas si fier traverser la régence! O puissant esprit qui aviez si bien su faire de la plume lourde du comptable une baguette de magicien, où étiez-vous? Le pâle Necker avait relégué dans ses livres tout ce qu'il pouvait y avoir en lui de hardiesse. La seule idée de proportionner ses conceptions aux circonstances le glaçait de terreur. Quand il allait entretenir l'Assemblée de la pénurie du trésor, il le prenait volontiers avec elle sur le ton d'un professeur parlant à ses écoliers, et souvent il la blessa par la morgue doctorale de son langage: cependant, il brûlait, au fond, de s'en remettre à elle du soin de frapper quelque coup sauveur. Il a écrit lui-même, depuis: « Mon office était de soutenir les finances jusqu'au moment où l'Assemblée nationale les prendrait sous sa garde. Je devais être le berger fidèle, en attendant l'arrivée du maître. » Il fut cela certainement, mais rien de plus, et toute sa science se réduisit à lancer la caisse d'escompte au secours de l'Etat, à peu près comme on lance une chaloupe à la mer pour sauver l'équipage d'un navire en détresse.

La caisse d'escompte, ai-je dit! Voici son histoire, sans laquelle celle des finances de la révolution est incomplète, et serait même inintelligible.

Tout le monde sait en quoi consiste le mécanisme des banques de circulation. Les banques ne font, en réalité, que changer du papier contre du papier. On leur apporte des effets de commerce revêtus de signatures solides, et à très-court terme, à trois mois par exemple, elles donnent à la place des billets au porteur où se trouve déduit à l'avance l'intérêt de l'argent pendant ces trois mois, billets dont elles s'engagent à payer le montant en espèces à la première demande.

Cette condition remplie, le papier circule comme le numéraire, avec une facilité tout aussi grande; car c'est avoir de l'argent que d'avoir des billets qu'on peut à volonté convertir en argent, et même cela vaut mieux, parce que les billets tiennent moins de place et ne coûtent point de frais de transport.

Si donc la banque qui a émis ces billets inspire de la confiance, elle aidera efficacement ceux qui ont des effets de commerce à faire escompter, et elle ne tardera pas à s'enrichir. Sachant en effet que son papier pourrait s'échanger contre des écus aujourd'hui, les porteurs ne songeront à l'échanger que dans un mois, dans deux mois..., et la banque bénéficiant de ce retard, ajoutera, dans la somme de ses gains, à l'intérêt de l'escompte, celui des billets pendant tout le temps qu'ils ne seront pas sortis de la circulation.

Mais pour que les billets soient réellement remboursables en numéraire, à la première demande, que faut-il? Qu'ils soient représentés, dans les coffres de la banque, par une quantité d'argent propre à leur servir de gage. A la vérité, il n'est pas nécessaire que cette quantité d'argent soit équivalente à la somme des billets émis, ce qui enlèverait au banquier, par le chômage des espèces, le gain résultant de la circulation du papier; — car c'est seulement quand quelque crise éclate, et sous l'empire d'une panique, que les porteurs des billets de banque se précipitent *tous à la fois* vers la caisse pour avoir en bonnes espèces sonnantes la valeur de ces billets. En temps ordinaire, que la réserve en numéraire soit du tiers, du quart, plus ou moins, selon le degré de crédit que la banque possède, cela suffit, mais encore faut-il que cette réserve existe, l'acquittement des billets à *présentation* étant la condition suprême qui donne le poids de l'argent à ce qui ne serait bientôt réputé, sans cela, qu'un vain chiffon de papier.

Ainsi, toute banque de circulation doit avoir : 1° dans son portefeuille, l'équivalent de ses billets en bons effets de commerce; 2° dans ses coffres, une réserve en numéraire suffisante pour répondre tout de suite à la somme probable des demandes d'argent que les porteurs de billets peuvent faire.

C'était sur ces principes — trop tôt violés — qu'en 1776, peu de temps avant la chute de Turgot, et par simple arrêt du conseil, la caisse d'escompte avait été établie. Elle fut autorisée, non-seulement à escompter les lettres de change et autres effets commerçables à un taux modéré; mais encore à faire le commerce des matières d'or et d'argent, et à recevoir les dépôts qui lui seraient volontairement confiés. Le capital primitif avait été fixé à douze millions et formé en commandite par quatre mille actions de trois mille livres chacune. Les conditions furent :

Que la caisse n'élèverait jamais ses escomptes au delà de 4 pour 100;

Qu'elle ne ferait aucun emprunt portant intérêt;

Qu'elle ne contracterait aucun engagement qui ne fût à vue et payable au porteur;

Qu'elle serait réputée la caisse personnelle et domestique de chaque particulier qui y tiendrait son argent.

C'étaient là certes de sages précautions, et très-clairement formulées. Cependant le public gardait une attitude soupçonneuse. On se rappelait avec inquiétude Law, ses promesses éblouissantes, ses miracles, et le bouleversement qui s'en était suivi. Bien osé, disait-on, celui qui aventure sa fortune aux mains d'un prétendu caissier qui, à la première réquisition du ministre des finances, lui livrera les clés de la caisse. On remarqua aussi, non sans défiance, que la plupart des personnages appelés à administrer la nouvelle banque, étaient étrangers; ce qui fit dire à un écrivain: « Ne serait-il pas nécessaire que ces messieurs tinssent pour quelque chose à la France, qu'ils y eussent des immeubles considérables? Qui nous garantira qu'après avoir extrait chez nous la somme d'or et d'argent proportionnée à leurs désirs, ils n'iront pas jouir de leur fortune réelle dans une autre patrie, en ne nous laissant que leur papier de soie pour essuyer nos larmes? »

Deux années s'écoulèrent, fort rudes à traverser : les actions ne trouvaient pas à se placer, et la circulation repoussait les billets. Mais, à la fin de 1778, plusieurs des premières maisons de banque de Paris s'étant groupées autour de la caisse d'escompte, elle prit un essor qui ne s'arrêta qu'au mois de septembre 1783. La prospérité avait amené les fautes. La caisse avait eu l'imprudence de prêter au gouvernement six millions qu'il ne pouvait rendre, et ce déficit imprévu, joint à une grande émission de billets, mettait la banque hors du droit chemin. Bientôt, sa réserve en numéraire se trouvant réduite à la somme presque nulle de cent trente-huit mille livres, elle se vit dans l'impossibilité de continuer ses payements à bureau ouvert. Que fit-elle? Elle obtint ou accepta du ministre l'autorisation de les suspendre, en d'autres termes, elle se prévalut d'un *arrêt de surséance*, ressource néfaste qui d'un papier de confiance faisait un

papier-monnaie. Là-dessus, grandes colères! Mais elles durèrent peu, grâce à l'intervention de la gaieté française, et elles s'évaporèrent en épigrammes. Les femmes se mirent à porter des *chapeaux à la caisse d'escompte :* c'étaient des chapeaux sans fonds. Et tout fut dit.

Au reste, il fut alors prouvé par inventaire et porté à la connaissance du public que l'actif de la caisse surpassait son passif d'une somme considérable, du double. D'un autre côté, les six millions qu'elle avait prêtés au gouvernement lui furent rendus; les fonds qui étaient représentés dans



ANSON

son portefeuille par des effets de commerce rentrèrent peu à peu; enfin, mille actions nouvelles créées et un appel de cinq cents livres sur les anciennes la mirent en état de reprendre ses payements à bureau ouvert, avant l'expiration du terme fixé par l'arrêt de surséance.

A dater de ce moment, qui fut marqué par l'adoption de nouveaux et prudents statuts, la caisse d'escompte prospéra à souhait, et elle était au haut de la roue, lorsqu'au mois de février 1787, Calonne lui demanda tout à coup soixante-dix millions. Il ne s'agissait pas, pour le despotique ministre, d'un prêt volontaire à obtenir : il exigeait, il menaçait, il montrait en perspective à la caisse d'escompte la création de

deux compagnies rivales qu'il ne tenait qu'à lui de faire éclore d'un souffle. Elle trembla pour ses dividendes, se hâta de battre monnaie en émettant vingt mille actions nouvelles sur le pied de quatre mille livres; et son capital se trouvant de la sorte élevé à cent millions, elle en garda trente pour son commerce, et déposa au trésor public, comme prêt forcé, les soixante-dix millions dont Calonne avait besoin.

Le 19 août 1788 fut un jour tristement mémorable dans l'histoire de la caisse d'escompte. Ce jour-là, les administrateurs furent bien étonnés — ils l'ont affirmé du moins — en lisant, affiché sur la porte de leur établissement, un arrêt du conseil qui dispensait la caisse de payer ses billets à vue, l'autorisait à les solder en bonnes lettres de change, ordonnait de les recevoir dans tous les payements, dans toutes les caisses publiques et privées, en un mot, donnait un *cours forcé* à la circulation de titres qui jusque-là avaient reçu leur mouvement de la volonté libre et confiante des porteurs. Brienne était ministre alors, il allait cesser de l'être, et comme s'il n'eût pas voulu quitter le ministère avant d'avoir comblé la mesure de ses folies, il sonnait de toutes ses forces, le malheureux! le tocsin de la banqueroute. Et à quel propos? L'état de la caisse d'escompte exigeait-il, en ce moment, ce second arrêt de surséance? Non, puisqu'elle ne le demandait pas; non, puisqu'au mois de mai précédent elle avait, pour servir de gage à cent vingt millions de billets émis, près de cinquante millions en argent, c'est-à-dire une réserve des cinq douzièmes. Il est vrai que depuis, malgré la précaution qu'elle avait prise de ralentir ses escomptes et de diminuer ainsi la masse de ses billets circulants, la diminution de ses espèces avait suivi une progression assez rapide, tant l'aspect des choses était trouble, tant le ciel apparaissait couvert de nuages, tant la Révolution approchait! Mais il n'en est pas moins certain qu'avant l'arrêt de surséance du 18 août 1788, personne ne songeait à convertir ses billets en écus, et que cet arrêt une fois publié, chacun, à l'exception des gens d'affaires, se désola de n'avoir entre les mains que du papier.

Le devoir de la caisse d'escompte était, en semblable occurrence, de repousser formellement un arrêt qui ne lui assurait l'avantage actuel de pouvoir disposer et placer à intérêt sa réserve, qu'en sapant son crédit par la base et en ébranlant tout son avenir : elle n'eut point cette courageuse sagesse. Partagée entre les inspirations d'un égoïsme étroit et la crainte de trop mécontenter ses créanciers, elle déclara n'avoir pas sollicité l'arrêt, n'en profita qu'en partie, et continua à acquitter de ses billets à vue pour environ trois cent mille livres par jour, en ayant soin de ne payer que certaines quotités de sommes, et, à chaque porteur, mille livres seulement.

Voilà où en était cet établissement qui allait être l'objet de tant d'éloges et de si rudes attaques, lorsque Necker prit les rênes de l'Etat.

Un de ses premiers actes fut de presser secrètement les administrateurs de lui avancer, contre quinze millions de rescriptions, six millions pour le mois de septembre, six millions pour le mois d'octobre, et trois millions pour le mois de novembre.

Ils ne pouvaient accéder à cette prière sans violer les statuts, sans reculer le terme où ils auraient pu payer à présentation tout porteur de billets, sans disposer du gage de leurs créanciers. *Prêter* au gouvernement ce qu'on *doit* au public, n'est-ce pas fouler aux pieds les règles les plus fondamentales du crédit, se jouer de la sainteté des promesses, abuser de la confiance de tous, disposer de la propriété d'autrui?

La caisse d'escompte encourut ces reproches, et quand ils retentirent autour d'elle, elle répondit :

Que, si le gouvernement était tombé en faillite, le sort des porteurs de billets n'en eût pas été meilleur;

Que les fournisseurs de l'État venant à manquer, les maisons de banque se seraient écroulées l'une sur l'autre;

Que le commerce aurait sombré;

Que l'industrie aurait péri;

Que la caisse d'escompte aurait succombé à son tour, et que, sa destruction produisant l'effet d'une pierre lancée au milieu d'un bassin, son malheur se serait étendu de proche en proche et de ruine en ruine, jusqu'aux extrémités du royaume.

Le raisonnement eût été admirable, si, pour empêcher le gouvernement d'aller à la banqueroute, le commerce de sombrer, l'industrie de périr, le royaume d'entrer en confusion, il n'eût existé qu'un moyen, un seul, celui d'un établissement de crédit violant d'une manière permanente toutes les lois du crédit, et apportant une générosité rare à prêter ce qui ne lui appartenait pas! Mais il était assez naturel que ce genre de générosité ne fût pas du goût de ceux qu'il menaçait de ruiner, et quand la caisse d'escompte avait invité le public à lui apporter son argent en toute confiance, elle n'avait pas dit qu'elle en disposerait de façon à épargner au ministre des finances l'embarras des grandes découvertes.

Ce n'était, d'ailleurs, qu'aux dépens d'autrui que la caisse d'escompte déployait ce patriotisme tant vanté par elle. Car, dans le temps même où, grâce aux arrêts de surséance, elle n'acquittait en argent qu'une partie des billets à rembourser, elle plaçait à intérêt le reste de son numéraire, continuait ses escomptes, s'enrichissait, et partageait des dividendes entre ses actionnaires, comme s'il était permis de retirer les profits d'une entreprise avant d'en avoir payé les dettes!

Ajoutons que Necker abusa étrangement du ressort qu'il avait sous la main. Les finances étant un vrai tonneau des Danaïdes, et un premier secours en ayant appelé un second, le second un troisième, et ainsi de suite, il se trouva qu'au mois de décembre 1789, la caisse d'escompte avait prêté au gouvernement jusqu'à quatre-vingt-dix millions, sans compter les soixante-dix millions qu'elle avait déposés au trésor en 1785.

Si une pareille ressource eût été inépuisable, elle était assurément de nature à convenir à Necker, qu'elle dispensait de tout effort d'innovation. Aussi rien d'égal à l'activité de sa tendresse pour la caisse d'escompte. Tantôt il écrivait aux compagnies de finances, pour les engager à appeler à elles le papier de la caisse, les *billets noirs;* tantôt il remontrait aux joueurs de la cour combien il leur serait commode d'alléger leurs poches, en allant échanger à la caisse leurs pesants rouleaux de louis contre ces chiffons légers, dans lesquels il était arrivé à Calonne d'envelopper les pistaches qu'il envoyait aux dames.

De leur côté, les banquiers, les gens d'affaires ne négligeaient rien pour soutenir un papier dont la circulation leur était bonne. On demandait à un banquier ce qui serait arrivé si, ne pouvant réaliser ses *billets noirs* à la caisse, quelqu'un les lui eût offerts au-dessous du pair; il répondit « Je les aurais pris au pair!... »

Tout cela ne pouvait avoir qu'un temps : il était impossible que ce crédit artificiel se maintînt jusqu'au bout, et que des billets non payables à vue ne finissent pas tôt ou

tard par être décriés. Dans beaucoup d'échanges le numéraire fut exigé impérieusement, les marchands de bestiaux qui fournissaient les marchés de Sceaux et de Poissy menaçaient de ne plus fournir ces marchés, si on n'avait que des *billets noirs* à leur offrir; les marchands de farine déclarèrent aux boulangers qu'ils entendaient être payés en argent. Mais l'argent était devenu de plus en plus rare. Non-seulement on le cachait, ce que la tourmente du jour expliquait de reste, mais on l'exportait. Et pourquoi? Voici la réponse que faisait à cette époque un des plus infatigables adversaires de la caisse d'escompte, Mirabeau :

« L'homme inquiet ou mécontent de notre situation politique ne le serait pourtant pas assez pour envoyer son argent hors du royaume, si les billets de la caisse d'escompte se payaient à présentation; car pouvant concentrer de grandes valeurs sous un imperceptible volume, sûr de réaliser à l'heure, à la minute où il voudrait réaliser, il se garderait bien d'encourir le déficit énorme qu'il éprouve en envoyant ses capitaux hors de France. Mais, tout au contraire, les premiers pas qu'il fait vers leur réalisation ne lui procurent que des billets de caisse, et pressé par ses appréhensions, il ne peut convertir promptement ces billets que contre des lettres de change sur l'étranger. Mais Paris n'en reçoit pas. On n'envoie pas négocier des lettres de change là où on les paye en billets qui ne peuvent être réalisés à volonté. Il faut donc que quelqu'un dans Paris les fournisse. Mais qui osera les fournir, s'il ne conserve pas dans le prix du change la ressource d'envoyer à Londres ou à Amsterdam des louis ou des écus de France pour les payer? Aussi notre numéraire est devenu dans ces grandes places de commerce, plus abondant que les espèces de toutes les autres nations. Il faut mettre fin à ce malheur. S'il dure, nous éprouverons les mêmes calamités qui ont signalé l'apparition de Law. En vain fondrons-nous de la vaisselle pour en faire des écus. Ce ne sera jamais que comme des gouttes d'eau qui irritent la soif au lieu de l'éteindre. »

Nous avons raconté ailleurs comment, après avoir successivement négocié deux emprunts, Necker avait proposé une *contribution patriotique du quart du revenu*. Les deux emprunts ayant échoué, et la contribution patriotique rapportant si peu, si peu, que c'était pitié, Necker imagina, pour tout expédient, de convertir en *banque nationale* sa chère caisse d'escompte.

Son plan était celui-ci :

La caisse d'escompte, convertie en banque nationale, aurait eu un privilége pour dix, vingt ou trente ans.

Des commissaires publics auraient surveillé sa gestion, et ses statuts, revisés, auraient été revêtus d'une sanction légale.

Une limite aurait été assignée à l'émission des billets, dont la circulation n'aurait jamais pu excéder deux cent quarante millions.

La nation se serait rendue caution de ces billets, marqués d'un timbre aux armes de France et ayant pour légende ces mots : *garantie nationale*.

Ils auraient été reçus comme argent dans toutes les caisses royales et particulières.

Pour augmenter le capital de la caisse, qui était alors de cent millions, on aurait créé douze mille cinq cents actions nouvelles, payables en argent effectif et faisant, à quatre mille francs par action, la somme de cinquante millions.

Le capital de la caisse se serait ainsi élevé à cent cinquante millions, ce qui, en y ajoutant les deux cent quarante millions de billets qu'elle était autorisée à émettre, donnait une somme de trois cent quatre-vingt-dix millions, laquelle se serait divisée de cette manière :

70 millions déposés au trésor en 1787.	70 millions.
90 millions prêtés au gouvernement dans le courant de l'année 1789. . .	90 »
80 millions destinés à l'escompte des lettres de change.	80 »
70 millions destinés aux fonds de caisses en numéraire effectif.	70 »
80 millions à prêter encore au gouvernement	80 »
TOTAL.	390 millions.

Ainsi, appeler la caisse d'escompte d'un beau nom, étendre à tout le royaume ses opérations qui jusqu'alors avaient été resserrées dans Paris; faciliter ces opérations en les couvrant de la garantie nationale, et, comme résultat pratique d'un changement de noms qui n'aboutissait pas même à un changement d'abus, tirer de la caisse d'escompte un nouveau secours de quatre-vingts millions, lequel, avec le dépôt de 1787 et l'ensemble des prêts faits en 1789, constituerait la caisse créancière de l'Etat pour une somme de deux cent quarante millions : voilà en quoi consistait toute l'économie du projet de Necker. Il en résultait qu'en garantissant les deux cent quarante millions de billets déjà émis ou à émettre par la caisse d'escompte, l'État n'aurait fait que cautionner sa propre dette.

Trouver moyen d'endetter l'État, quand c'était de le libérer qu'il s'agissait! On juge si l'opinion se tint pour satisfaite. Quoi! la caisse d'escompte, en cessant de payer *à bureau ouvert*, avait encouru un discrédit irréparable, elle s'était laissé flétrir par quatre arrêts de surséance, et l'on en faisait le pivot financier autour duquel allaient tourner les destinées de la Révolution! On l'appelait pompeusement à communiquer à l'Etat le crédit qu'elle avait perdu! Singulière banque nationale que celle qui continuait à appartenir à une association de particuliers, lesquels auraient tous les bénéfices, alors que le gouvernement prendrait sur lui, à l'égard de leurs créanciers, la responsabilité de toutes les pertes! Le plan du ministre mettait-il un terme au scandale des arrêts de surséance? Pas le moins du monde; il semblait le consacrer, au contraire, il l'élevait aux proportions d'un scandale national. Et puis, pourquoi ce privilége exclusif, qui empêcherait, dans les provinces, l'établissement de banques locales, à la portée de leurs habitants? Comment! encore des priviléges! Si l'on voulait une vraie *banque nationale*, une banque nationale qui ne fût ni un mensonge ni une jonglerie, rien de mieux : qu'on la constituât avec les fonds de l'État, au profit de l'État, et qu'on dît à la caisse d'escompte : « Vous avez un actif qui dépasse votre passif; vous avez ici des débiteurs; là des créanciers : faites-vous payer des uns, payez les autres, et liquidez! »

Ces plaintes eurent dans Mirabeau un organe qui leur donna le retentissement de la foudre. Un député, d'ailleurs assez obscur, de Lavenne, avait dit : « Ce que M. Necker a écrit de sa main, il l'effacerait avec ses larmes s'il avait pu en prévoir les suites. » Le mot fut répété.

La caisse d'escompte avait de nombreux adversaires et de très-redoutables; son plus ingénieux défenseur fut Dupont de Nemours, un des flambeaux de la secte des économistes, le disciple fidèle du docteur Quesnay, le collaborateur de l'abbé Baudeau, l'ex-gouverneur du prince Adam Czartoryski, le protégé de Gustave III, celui dont Turgot, son im-

posant ami, disait : *Il ne sera jamais qu'un jeune homme de brillante espérance*, et qui mourut, en effet, très-âgé sans avoir jamais été vieux. A un savoir réel il alliait une vivacité d'esprit assez piquante pour paraître quelquefois juvénile : elle ne lui fit pas défaut en cette circonstance. Il tint tête à Mirabeau soufflé par Clavière, avec beaucoup de verve à la fois et d'autorité. Répondant à ceux qui reprochaient à la caisse d'escompte d'avoir manqué à ses engagements en cessant de payer ses billets *à vue* : « Une banque s'engage-t-elle à payer ainsi? Oui, à une condition, bien connue de tous, c'est que les porteurs ne se présenteront pas tous à la fois, et qu'il ne s'en présentera que jusqu'à concurrence de la réserve, c'est-à-dire du tiers, du quart.... Une banque qui, même en prévision des plus affreuses crises, dirait : *Venez à ma caisse, et, quoi qu'il arrive, vous serez toujours payés comptant*, ressemblerait au dentiste de carrefour promettant *d'extirper les dents sans mal ni douleur.* » Dupont de Nemours insistait sur ce que la caisse d'escompte n'avait profité qu'en partie des arrêts de surséance, sur ce qu'elle avait toujours acquitté, même sous l'empire de ces arrêts, jusqu'à trois cent mille livres de ses billets par jour. Il niait que la banque d'Angleterre, dans les moments de crise, se fût aussi bien conduite, elle que cependant l'on citait sans cesse comme un modèle. Il rappelait qu'en 1697, elle avait suspendu ses payements sous le prétexte d'une refonte de monnaie, alors qu'elle aurait dû payer en espèces anciennes jusqu'au jour où le produit de la fabrication lui aurait permis de payer en espèces nouvelles. Il rappelait encore qu'en 1745, elle avait payé en schellings et demi-schellings comptés un à un, ce qui l'empêchait de payer au delà de deux mille livres sterling par jour Et pourquoi l'inébranlable banque était-elle à ce point ébranlée? Parce qu'il y avait, à quelque quarante-cinq lieues de distance, un prétendant sans espoir à la tête de quinze cents montagnards d'Écosse! L'union du crédit de l'État et de celui de la caisse, l'orateur la comparait à celle de deux arbres qui, séparés, seraient trop faibles contre le vent, mais qui résistent à ses efforts en entremêlant leurs branches et leurs racines. Il ajoutait : « Si la banqueroute a été évitée, si la probité du roi et celle du ministre ont été secourues, si les représentants du peuple ont été assemblés, si, une fois réunis, ils ont senti ce qu'ils devaient être, si le clergé n'est plus une corporation, si la noblesse n'est plus un ordre, si les pays d'état ne sont plus des républiques, si les parlements sont à vos pieds, c'est à la caisse d'escompte que vous le devez. » Et il concluait à l'adoption du plan, légèrement modifié, de Necker.

Mais Necker avait perdu tout prestige. L'Assemblée, que fatiguaient les admonestations magistrales du ministre, avait fini par être frappée de son insuffisance; elle écarta le projet de convertir la caisse d'escompte en banque nationale, et songea sérieusement à prendre elle-même en main, par le moyen de ses comités, l'administration des finances. De Laborde de Méréville ayant proposé l'établissement d'une banque particulière établie sur des bases plus larges que la caisse d'escompte, destinée à remplacer celle ci en l'absorbant, et qu'on aurait instituée, sans lui ôter son caractère privé, caissière générale de l'État, l'Assemblée nomma, pour examiner ce projet de concert avec le ministre, dix commissaires, et, sur leur rapport, présenté le 17 décembre 1789 par Le Coulteux de Canteleu, elle adopta les importantes mesures que voici :

Supprimer immédiatement la caisse d'escompte dont on avait à attendre encore tant de secours publics et particuliers, c'eût été une imprudence : il fut décidé qu'elle continuerait provisoirement ses opérations, mais qu'elle aurait à revenir, le plus tôt possible, aux conditions de son engagement fondamental, celui de payer ses billets à bureau ouvert. Elle avait prêté au gouvernement soixante-dix millions en 1787, quatre-vingt-dix millions en 1789 : on lui demanda de fournir au trésor, dans un délai de six mois, une nouvelle somme de quatre-vingts millions, de telle sorte que, le 1er juillet 1790, sa créance à l'égard de l'Etat devait s'élever à deux cent quarante millions.

Ceci bien entendu, il s'agissait de savoir sur quelles ressources l'Etat prendrait de quoi éteindre une pareille dette, ajoutée à toutes les autres. On n'avait pas d'argent, on n'avait pas de crédit, on ne pouvait disposer des revenus publics, engagés d'avance. Que faire? ce que fait en pareil cas tout honnête homme qui a des propriétés : vendre; et, avec le prix de la vente, se libérer. Or, il y avait deux espèces de propriétés nationales, dont il était possible de faire argent : les *domaines de la couronne* d'abord, et ensuite les *domaines ecclésiastiques*. Les premiers avaient pu être et avaient été considérés comme inaliénables, tant qu'ils avaient dû suffire à l'entretien des rois et de leur famille; mais ils redevenaient naturellement disponibles, dès qu'au moyen d'une liste civile, la nation se chargeait elle-même de pourvoir aux besoins de son premier fonctionnaire, et d'y pourvoir magnifiquement. Quant aux seconds, un décret irrévocable et solennel les avait placés sous la main de l'État, qui était libre d'en faire l'usage jugé le plus convenable, à la seule condition de subvenir aux frais du culte, à l'entretien des ministres de l'autel et au soulagement des pauvres. Bien résolue à affecter ces deux espèces de propriétés à la libération de l'Etat, l'Assemblée décréta qu'à l'exception des forêts, qu'à l'exception des maisons royales, dont Louis XVI voudrait se réserver la jouissance, les domaines de la couronne seraient mis en vente, ainsi qu'une portion des domaines ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de quatre cents millions.

Mais la vente pouvait tarder, et les dettes à éteindre pressaient. Il fallait donc imaginer un moyen de jouir du prix de cette vente, avant même de l'avoir réalisée. Dans ce but, on arrêta la création de quatre cents millions d'assignats, c'est-à dire de billets d'achats sur les biens à vendre. Par là, les quatre cents millions de terres, pour lesquelles l'Etat avait à trouver des acheteurs, allaient être représentés sans plus attendre, par quatre cents millions en papier, dont une partie fut remise à la caisse d'escompte en garantie du remboursement de ses avances. Hâtons-nous de faire remarquer que ces *assignats* dont il est ici question n'eurent pas d'abord le tragique caractère qu'ils allaient bientôt revêtir; on ne leur donna point, dès le début, un cours forcé, on ne les créa point comme papier-monnaie, dans le sens absolu du mot. Ce n'étaient encore que de simples mandats négociables, des anticipations tirées sur une vente de domaines qu'on espérait réaliser. On ne devait pas longtemps en rester là!

Ainsi, la fin de l'année 1789 fut marquée par l'adoption de quatre grandes mesures financières :

1° Emprunt de quatre-vingts millions fait à la caisse d'escompte;

2° Aliénation résolue d'une partie des domaines nationaux jusqu'à concurrence de quatre cents millions;

3° Création, sous le nom d'*assignats*, de quatre cents millions de mandats négociables correspondant à la vente espérée et destinés en partie au payement de la caisse d'escompte;

4° Etablissement d'une *caisse de l'extraordinaire*, spécialement affectée à l'extinction de la dette publique.

Pour surmonter la situation, ne fallait il rien de plus?

Ce secours de quatre-vingts millions suffirait-il, si, comme il n'était que trop aisé de le prévoir, l'équilibre entre les revenus et les dépenses ne se rétablissait pas; si l'impôt sur la gabelle continuait à n'être pas payé et n'était pas remplacé à temps; si l'acquittement des impositions ordinaires était retardé par les troubles des provinces; si, faute de confiance dans l'avenir, les anticipations ne se renouvelaient pas?

On décidait que quatre cents millions de domaines nationaux seraient vendus; mais il y avait loin encore de la vente résolue à la vente effectuée! A quelles résistances ne fallait-il pas s'attendre de la part des prêtres, lorsque d'une expropriation sur le papier on en viendrait à une expropriation matérielle? Rien de bien arrêté, d'ailleurs, ni sur la manière dont on procéderait à cette vente, ni sur l'appât qu'on opposerait, dans l'esprit des acheteurs, à l'empire des scrupules religieux, ni sur l'administration provisoire des biens à vendre, ni sur la dotation du clergé, enfin.



PLANCHE D'ASSIGNATS

Quant aux quatre cents millions d'assignations créées, trouverait-on à les négocier? Si l'on n'y réussissait pas, on n'aurait fait que bâtir un château de cartes.

Questions de vie ou de mort! Et l'ardeur avec laquelle l'opinion publique se mit à les agiter le prouva bien. Car, pendant que les femmes et les filles des plus célèbres artistes de Paris — dans la liste étincelaient les noms de Fragonard, de Vernet, de David — couraient faire don de leurs bijoux à l'Assemblée; pendant qu'à la patrie en détresse, des magistrats offraient la finance de leurs charges, de belles jeunes filles leurs bracelets, de pauvres soldats trois mille livres à prendre sur leurs subsistances d'un mois, que d'esprits lancés à la découverte! Sous la plume des Kornmann, des Brissot, des Brulé, des Béyerlé, des Cernon, que de chiffres

vinrent se grouper en colonnes libératrices! Chacun faisait son rêve d'or, tous les matins on sauvait l'État. Pour quelques-uns, ce genre de recherches avait le charme d'une aventure Favras ne s'était-il pas mis à calculer avant de conspirer? N'avait-il pas écrit fièrement sur la première page d'un livre : *le déficit de la France vaincu?* Les idées les plus bizarres furent émises, les combinaisons les plus ingénieuses se firent passage, et de l'intelligence française, vivement remuée, jaillirent, mêlées comme toujours à des tourbillons de fumée, les étincelles! Innombrables sont les brochures dont la crise des finances inonda la place. L'un proposait l'émission d'un papier que, par un établissement spécial, on assurerait contre le discrédit, de même qu'on assure les maisons contre l'incendie, et les navires contre le naufrage; un autre demandait le surhaussement des monnaies, en partant de cette donnée que la dette était de trois milliards, et qu'il restait dans le royaume, tant en or qu'en argent, un milliard dix-sept millions de numéraire; un troisième voulait la conversion de toutes les dettes de l'État, viagères ou perpétuelles, en une tontine générale, divisée en seize classes, la première comprenant les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans, et la dernière les vieillards passé soixante-quinze. L'auteur de ce dernier plan se nommait Morainville, et le titre de son livre était : *l'Union des trois ordres, ou la poule au pot*. Suivant un certain chevalier de S*** M***, rien à espérer, si l'on ne confiait pas le maniement des finances à un *conseil de la nation*, composé de députés nommés *ad hoc* par chaque province, et si on ne se hâtait pas de fonder une *banque nationale*, formée de tous les revenus de l'État, qu'on continuerait à percevoir en espèces métalliques et qui serait tenue d'acquitter dans ces espèces le papier de *circulation nationale* émis par elle. Ces idées de banque nationale à créer, de papier-monnaie à répandre sous telle ou telle garantie, fermentaient du reste dans toutes les têtes; elles se retrouvent, quoique un peu diversement combinées, dans une foule d'écrits : c'est ce qui fut proposé par Reboul Sennebier, par le fameux Linguet, par un ancien consul de paix à Maroc, nommé d'Audibert de Caille, lequel avait pris pour épigraphe : *Soyons d'accord et nous serons heureux*, conseil, hélas! plus facile à donner qu'à suivre. Afin de populariser parmi les femmes ce désir d'une monnaie rivale du métal, on fit vendre chez les marchandes de nouveautés les brochures qui la demandaient, et l'on imagina des titres tels que celui-ci, par exemple : *La Franche-Picarde, ou le vœu de Madame de ***, pour la création d'un papier-monnaie.*

Tel était le mouvement des esprits, lorsqu'un négociant lyonnais, nommé Ferrières, vint exposer un système qui occupa fortement l'attention publique, ébranla le monde des capitalistes, et vaut qu'on s'y arrête.

La pratique des *virements* est bien connue. A doit à C une somme de vingt mille livres, et il lui est dû à lui-même vingt et un mille livres par B. D'un autre côté, C doit aussi à B vingt mille livres. Dans cette occurrence, A rencontrant C à la loge de change lui dit : « Je vous dois vingt mille livres, et B me les doit : voulez-vous que je vous paye en vous transmettant ma créance sur B? » L'arrangement est accepté. Par conséquent, si B remet à C la quittance des vingt mille livres dont ce dernier est son débiteur, il se trouvera par cela seul libéré à l'égard de A jusqu'à concurrence de cette somme, et ne restera plus lui devoir que mille livres. Supposons qu'il les lui paye en argent : il aura suffi de ce faible appoint de mille livres en espèces métalliques pour solder entre A, B et C des comptes qui portaient sur des sommes considérables. Or, il est aisé de comprendre comment une opération de cette nature, étendue à la masse des créanciers et débiteurs d'une place, réduit à peu de chose la nécessité de l'intervention des espèces, laquelle n'est plus requise alors que pour les appoints. De sorte que, grâce aux virements, le crédit se peut maintenir dans le commerce, indépendamment du resserrement des espèces métalliques, sur la base des valeurs primitives en marchandises.

Ce fut dans l'étude de cette pratique, heureux obstacle à la tyrannie du capitaliste oisif, que Ferrières prit son point de départ. Considérant que les habitants d'un pays sont tous, quoique à des degrés différents et sous des conditions diverses, créanciers et débiteurs les uns des autres, il imagina d'appliquer à la circulation générale le principe des virements lyonnais.

Mais dans une place de commerce, tous les contractants ont sur leur solvabilité réciproque des données à peu près sûres, qui disparaissent dès qu'on recule le mur d'enceinte de cette place jusqu'aux frontières d'un vaste royaume. En second lieu, il ne saurait y avoir dans un royaume, ainsi que dans une ville, une loge de change, où puissent se rencontrer et aller s'entendre tous ceux qui ont des dettes à compenser au moyen de leurs créances.

Il y avait donc d'abord à choisir pour base quelque chose de plus stable, de plus propre à exciter la confiance et à la nourrir, que des marchandises qui s'usent, qui se détériorent, qu'on déplace, qu'on détourne, et en outre il fallait trouver une forme de contrat qui dispensât de la loge du change, et ne réclamât point, de la part des contractants, une connaissance exacte de leurs mutuelles ressources.

Ce double but, Ferrières crut qu'on l'atteindrait : 1° en remplaçant, comme base des virements, les marchandises par des fermes, des champs, des maisons; 2° en créant des billets hypothéqués sur ces maisons, sur ces champs, sur ces fermes, c'est-à-dire portant en eux-mêmes leur valeur, de telle sorte que le cessionnaire n'eût pas besoin de connaître les affaires du cédant, et que leur simple transmission, consentie, de la main de celui-ci dans la main de celui-là, et ainsi de suite, servît à consommer l'*acquit* de l'un et le *débit* de l'autre.

Mais toutes les dettes n'étant point exactement compensables par toutes les créances, de quelle manière les différences seraient-elles soldées, et comment les appoints en espèces métalliques seraient-ils payés? Ici intervenait naturellement l'idée des banques.

Voilà de quel enchaînement d'observations et de déductions naquit, dans la tête du négociant lyonnais, le plan financier dont nous allons dessiner les lignes principales.

— On aurait établi, en nombre égal aux divisions du royaume, des *caisses territoriales*, formées de tous les revenus bruts de l'État, relevant d'une caisse centrale, et chargées d'acquitter en argent, à la première demande, les *signes territoriaux* qui leur seraient présentés.

— Ces signes auraient consisté dans des billets émis sous la garantie de la nation, transmissibles et exprimant l'engagement hypothécaire de telle ou telle portion du sol, de tel ou tel immeuble.

— Tout propriétaire foncier, pressé du besoin ou du désir d'emprunter, n'aurait eu qu'à se rendre à la caisse territoriale de son département, qui lui aurait prêté en signes territoriaux la somme par lui demandée à quatre et demi pour cent, sur hypothèque, jusqu'à concurrence des deux tiers de sa propriété, et après avoir soigneusement constaté son identité, vérifié son titre, examiné si le bien engagé était libre.

— Au bout d'une année, si le propriétaire se trouvait

avoir jeté ses signes dans la circulation, il aurait été obligé d'en payer le montant à la caisse. Si, au contraire, il se trouvait les avoir gardés, il aurait été tenu ou de les renouveler ou de les rendre. — Sur les quatre et demi pour cent d'intérêt, un et demi auraient été pour les frais d'administration, deux et demi auraient appartenu à l'Etat et servi à sa libération définitive.

Cette combinaison mariait le crédit à la terre; elle tendait à les féconder l'un par l'autre; elle promettait de conduire promptement à l'extinction de la dette publique, en y appliquant les bénéfices d'une vaste opération de banque; elle ne pouvait manquer, si elle réussissait, de faire baisser l'intérêt de l'argent; elle devait remplir, avec du papier il est vrai, mais avec un papier ayant le plus solide des gages, les canaux qu'avaient laissés vides, dans la circulation, la fuite du numéraire et ses alarmes. Tout cela parut séduisant au dernier point. Ferrières conféra de son plan avec des financiers en renom et des hommes d'affaires, avec Le Normand, Mayou de La Balue, Gojard, Pomarel, avec le trésorier général, avec les commis du trésor, avec les administrateurs de la caisse d'escompte, et tous s'avouèrent sinon convaincus, du moins éblouis. Pétion ne se contenta point d'adopter ces vues, il déclara qu'il les porterait à la tribune nationale; à son tour l'Hôtel de Ville s'en préoccupa vivement; enfin l'auteur fut appelé à en faire l'exposé détaillé devant les commissaires du district de Henri IV.

Le compte rendu de l'interrogatoire est sous nos yeux; le voici, avec quelques modifications que rendait indispensables de notre part, quant à la forme, son défaut de correction et de clarté.

D. Quel moyen les caisses territoriales auront-elles de s'assurer si les biens-fonds sur lesquels on emprunte sont déjà libres de toute hypothèque?

R. Dans le cas où l'Assemblée nationale adopterait mon système, elle aurait à décréter que quiconque aura des hypothèques sur biens-fonds, sera tenu de les indiquer et d'en justifier à l'administration, sous peine d'être déchu.

D. Le propriétaire emprunteur pourra-t-il disposer du bien sur lequel il aura pris un signe?

R. Il ne pourra disposer que de la portion sur laquelle ne pèsera point son engagement.

D. Qu'arrivera-t-il si, à la fin de l'année, le propriétaire emprunteur, après avoir livré à la circulation les signes territoriaux à lui remis, n'en paye pas le montant à la caisse?

R. La caisse se mettra en possession du bien; elle y établira un régisseur; elle percevra les revenus dont elle fera séquestre, et sur le produit desquels elle retiendra quatre pour cent jusqu'à ce que le bien, vendu, la rembourse de ses avances.

D. Les signes territoriaux obtiendront-ils un crédit suffisant?

R. Certainement. La lettre de change la plus acceptable ne s'attire un crédit équivalent à celui des espèces sonnantes que par l'opinion que l'on a de la solidarité des *tireurs*, *accepteurs* et *endosseurs*. Si par hasard on se trompe, c'en est fait; car comment poursuivre dans les mains où il peut l'avoir fait passer, la propriété du créancier? Ce que le signe territorial, au contraire, vous met dans la main, ce n'est pas le résultat d'une opinion tantôt vraie, tantôt fausse, c'est, sous la forme d'un morceau de papier, une ferme, c'est un champ, c'est une maison. Or, la mesure de tout crédit est la valeur inhérente à la chose qui en est le gage.

D. Est-ce que les signes territoriaux circuleront aussi facilement que l'or et l'argent?

R. Sans doute. Un minerai arraché aux entrailles de la terre vaut-il plus que la terre même d'où on l'a tiré?

D. Ces signes peuvent se perdre?

R. Moins aisément que le numéraire, si on emploie le moyen bien simple que je vais indiquer: le propriétaire A présente à la caisse territoriale de Marseille une propriété foncière, libre, nette et liquide, estimée à douze mille livres. On lui délivre un signe territorial de quatre mille livres qu'il a demandé, signe convertissable en espèces métalliques, à sa présentation dans toutes les caisses territoriales du royaume. Mais A n'a pas manqué de faire coucher sur le registre un mot ou un numéro que lui seul et l'administration connaissent. Ce mot sera, si vous voulez, *alla*, ou ce numéro CXO. Tout porteur du signe territorial délivré au propriétaire A, voulant réaliser en espèces ce signe de quatre mille livres, n'en obtiendra le payement partiel ou intégral, qu'à la condition de connaître le mot *alla*, ou le numéro CXO, non écrits sur le signe.

D. Il semble que votre projet ne doive profiter qu'aux propriétaires d'immeubles?

R. Les non-propriétaires en profiteront aussi par l'échange de leurs marchandises avec les propriétaires, lesquels, empruntant des signes à quatre pour cent, ne demanderont pas mieux que de prêter à cinq ou à six, alors qu'il faut aujourd'hui payer au capitaliste prêteur dix, onze et même douze pour cent.

D. La baisse du prix de l'argent est un des résultats de votre système?

R. Oui, dans ce système, en effet, l'argent perd son utilité comme unique agent représentatif des valeurs, il ne la conserve plus que comme moyen de *balance* et d'*appoint*.

D. Sur quels fonds les caisses territoriales prendront-elles de quoi faire face aux payements à vue?

R. Sur les revenus bruts de l'État, qui devront y être versés, à quoi on peut joindre un milliard, volontairement échangé contre des effets territoriaux par différents particuliers.

D. A quel taux l'Etat, dans cette hypothèse, pourrait-il se procurer de l'argent, emploi fait des domaines de la couronne et des biens ecclésiastiques?

R. A un et demi pour cent. Car, la nation prenant des signes affectés sur ces sortes de biens, et les prenant à un intérêt de quatre pour cent, l'argent qu'elle se procurerait à l'aide de ces signes, ne lui reviendrait en réalité qu'à un et demi, puisque des quatre pour cent, il en entrerait deux et demi dans le trésor....

Telles furent les explications de Ferrières. On ne l'avait pas questionné sur la plus sérieuse des difficultés que donne à résoudre l'établissement de toute banque foncière. Pour qu'un papier, quel qu'il soit, tombe efficacement dans la circulation, la première condition c'est qu'il y reste. Or, un propriétaire ayant à payer des salaires, qui souvent ne dépassent pas un franc par jour, et le salarié étant obligé à son tour de changer ce franc en centimes, il en résulte que, par la nature même des choses, les billets qui sortent d'une banque foncière n'ont, en général, rien de plus pressé que d'y retourner. C'était là le vrai point à éclaircir.

Quoi qu'il en soit, l'assentiment donné par le district de Henri IV aux vues de Ferrières fut complet et très-actif. Il prit un arrêté qu'il se hâta d'envoyer aux cinquante-neuf autres districts, et dans lequel il les pressait énergiquement, au nom du salut public, de se réunir, de se concerter, d'appuyer auprès de l'Assemblée nationale l'auteur du plan et son organe, Ferrières et Pétion.

L'Assemblée pouvait-elle rester inébranlable, quand de toutes parts venaient s'amonceler autour d'elle les flots de l'opinion? Mais quoi! une force plus inévitable encore la pressait. Vivre! il fallait vivre! Quel moment de stupeur et d'effroi que celui où, d'un ton lamentable, Necker vint annoncer, le 6 mars 1790, que le remplacement de la diminution du produit sur la gabelle n'était pas effectué; que le payement des impôts essuyait des retards, terribles dans la circonstance; que les anticipations sur 1790, quoique infiniment réduites, n'avaient pu être complétement renouvelées; que de tout cela résultait, malgré trente-neuf millions reçus de la caisse d'escompte, et rien que pour les deux premiers mois de l'année, un vide de cinquante-huit millions! Or, comme remède suprême à ces grands maux, que proposait Necker? la formation d'un *bureau de trésorerie*, appelé à fixer toutes les dépenses journalières, à déterminer tous les modes de payement, et composé de commissaires pris dans le sein de l'Assemblée. C'était laisser la plaie ouverte et saignante, en se rejetant sur autrui du soin de la panser. Le ministre semblait dire: « Je suis à bout d'expédients; voyez vous-mêmes. » Une abdication pure et simple eût mieux valu. D'ailleurs, il avait été décrété qu'aucun représentant ne pourrait, dans le cours de la session, accepter de place du pouvoir exécutif. L'Assemblée, par l'organe du marquis de Montesquiou, exprima son sentiment sur la proposition de Necker et la rejeta.

C'était trop peu: si l'on s'endormait, on périssait. On avait bien une ressource dans les domaines de la couronne et dans les biens du clergé, mais le point difficile était d'en tirer parti. Les acheteurs ne se présentaient pas; les quatre cents millions d'assignations, créées au mois de décembre 1789, ne s'étaient point négociées, quoique, pour les rendre plus désirables, on leur eût affecté un intérêt de cinq pour cent. On se trouvait donc avoir entre les mains des chiffons de papier, correspondant à une valeur très-réelle, mais qui semblait morte. De qui viendrait le premier signal de la délivrance? Ce fut la Commune de Paris qui le donna.

Les meneurs de l'Hôtel de Ville, en qui se personnifiait à merveille le bon sens pratique de la bourgeoisie, pensèrent avec raison que si les assignations ou billets d'achat sur les domaines nationaux n'obtenaient point faveur, c'était parce que la réalisation de la vente décrétée se présentait encore aux esprits comme fort douteuse. Or, il y avait un moyen bien simple de faire évanouir ce doute: c'était de mettre immédiatement les biens en vente, et de les vendre en effet.... Mais à qui? aux municipalités qui, après les avoir achetés en masse à l'État, les revendraient en détail aux particuliers. Les propriétés du clergé, une fois hors de ses mains, la question serait tranchée pour les plus incrédules, et la négociation du papier, auquel ces propriétés servaient de gage, deviendrait facile. Autre avantage: si l'État tentait de se défaire tout d'un coup, directement, sans intermédiaire, de ces domaines de l'Église, auxquels la superstition avait si longtemps attaché un caractère sacré, il était à craindre, ou qu'il n'y eût point d'acheteurs, ou que quelques acquéreurs avides ne profitassent des embarras de la nation pour lui imposer des conditions onéreuses. Ne pas vendre, ou vendre mal, telle était l'alternative à prévoir, si, entre l'État et les simples particuliers, aucun grand corps n'intervenait. Et quelle intervention pouvait être plus efficace, plus prépondérante que celle des corps municipaux? A la vérité, il n'était pas certain que toutes les municipalités du royaume consentissent à entrer dans cette voie; mais la Commune de Paris espéra que, lorsqu'elle aurait donné l'exemple, et fait résolûment le premier pas, les autres suivraient, surtout si, pour les encourager, on leur abandonnait, comme prix de leurs soins, le seizième des ventes. Quant à elle, sur les quatre cents millions de biens à aliéner, elle s'offrait à en acheter pour deux cents millions, sauf à s'acquitter en obligations payables dans l'espace de quinze ans, d'année en année, obligations dont l'État pourrait se servir à son tour pour désintéresser les créanciers, et qui, sous le nom d'*effets municipaux*, auraient, selon toute apparence, la faculté de circuler comme monnaie, puisqu'ils reposeraient sur un gage territorial.

Voilà le projet que Bailly vint soumettre à l'Assemblée, dans la séance du 10 mars, et qui, combattu par Duport, mais appuyé par Thouret, fut adopté dans la séance du 17.

C'était beaucoup, ce n'était pas assez. L'achat des biens ecclésiastiques par les municipalités rendait irrévocable une des mesures les plus hardies que la Révolution eût prises, et, sous ce rapport, la portée de la proposition faite au nom de la Commune de Paris était immense; mais il n'y avait encore de résolu qu'une partie du problème.

Payer les créanciers de l'État en *effets municipaux*, au moyen desquels ils pourraient acquérir une valeur proportionnelle des biens mis en vente, c'eût été à merveille, dans le cas où les créanciers n'auraient voulu que convertir leur argent en terres. Mais il était aisé de prévoir que beaucoup d'entre eux auraient à donner à leur argent une destination différente; et que leur importerait à ceux-là la possession d'*effets municipaux* dont, après tout, la circulation comme monnaie n'était pas garantie, n'était pas certaine, et qui risquaient de n'être entre leurs mains qu'une richesse morte, quand il leur plairait d'acheter une marchandise ou de payer une dette?

Pour remplacer le numéraire absent, Ferrières avait proposé des *signes territoriaux*, hypothéqués sur tous les immeubles du royaume; maintenant Bailly, au nom de l'Hôtel de Ville, faisait prévaloir l'idée d'*effets municipaux*, hypothéqués sur les biens de la couronne et du clergé. Dans l'un et l'autre plan, le papier à émettre se trouvait reposer sur un gage solide, nul doute à cela; mais enfin, ce n'en était pas moins un *papier de confiance*. Et quelle mission lui donnait-on? celle de suppléer au numéraire, que précisément le *défaut de confiance* avait chassé ou sollicitait à s'enfouir! Il y avait là quelque chose de contradictoire.

Ainsi, d'une part, il était souverainement injuste de contraindre les créanciers de l'État à recevoir en payement un papier que leurs propres créanciers n'auraient pas été contraints de recevoir à leur tour: c'eût été la banqueroute, avec l'hypocrisie de plus.

Et, d'autre part, il fallait bien créer une monnaie de papier, non *de confiance*, mais *à cours légal*, *à cours forcé*, puisque la confiance avait disparu, puisque la monnaie de métal avait déserté, puisque les billets de la caisse d'escompte avaient perdu tout crédit, puisque le mouvement des échanges était arrêté, puisque le principal ressort de la machine sociale n'existait plus.

Et qu'on ne croie pas ce tableau exagéré. L'assemblée générale des représentants de la Commune de Paris ayant nommé des commissaires pour s'enquérir de l'état de la circulation, il fut constaté, dans un rapport de Farcot, que, dès le mois de janvier 1790, la pénurie d'espèces était effrayante; que la caisse d'escompte en avait à peine ce qui lui était absolument indispensable; que la caisse de Poissy, qui en avait le plus pressant besoin, avait dû dépenser une somme énorme pour en tirer du dehors; que les payeurs des rentes étaient obligés de s'en procurer par toutes sortes de voies;

qu'à la Monnaie, enfin, il ne restait plus, des dix à onze millions frappés avec la vaisselle, que trente mille livres.

Ce fut donc sous l'empire d'une nécessité invincible que la Révolution se résolut à courir la grande aventure des assignats.

Les débats sur cet important objet s'ouvrirent, le 9 avril 1790, par un rapport d'Anson, parlant au nom du Comité des finances. La discussion fut moins savante que vive, moins profonde que passionnée. Ce que le clergé voyait clairement dans les assignats, c'était l'instrument de son expropriation, et voilà ce qui, plus que le côté économique de la question, le touchait et l'animait.

Maury, avec une violence mal contenue, commença par dire : « Quiconque vous avertira de votre puissance pour vous faire oublier d'être juste, sera l'ennemi de votre gloire » Puis, feignant de croire qu'il ne serait tenu aucun compte des



MARQUIS DE MONTESQUIOU

droits de ceux des créanciers du clergé qui avaient déjà hypothèque sur ses biens, il se répandit sur leur sort en lamentations artificieuses Il cita, en s'y associant, la définition donnée à l'opération débattue par un orateur qu'il ne nommait pas : *c'est voler le sabre à la main.* Il prononça un nom d'une célébrité formidable, Law, et il évoqua les ombres de tous les malheureux qui avaient péri écrasés sous les décombres du SYSTÈME. On avait proposé d'attacher un intérêt de quatre et demi pour cent aux assignats, afin qu'on les recherchât et que l'argent fût sollicité à sortir des coffres où il se cachait pour aller s'échanger contre un papier lucratif · Maury déclara cette idée la plus contradictoire qui fût jamais entrée dans la tête d'un calculateur ; car, disait-il, si les assignats portent intérêt, il y aura avantage à les garder, ils ne circuleront pas, et pourquoi les créez-vous, sinon pour qu'ils circulent? Supposant ensuite ce qui était en question, il traçait la marche des assignats à travers la société, il les voyait suivis d'une innombrable série de banqueroutes par-

ticulières, dont se composerait la banqueroute générale, et il s'écriait : « Tout homme en France qui ne doit rien, et à qui tout est dû, est ruiné par le papier-monnaie. »

Dupont de Nemours qui, en sa qualité d'économiste, voulait par-dessus tout le *laissez-faire*, et repoussait une monnaie qu'on serait forcé de prendre, Dupont de Nemours avait déjà dit, sous une forme plaisante : « Le fonds assigné est exposé à des dangers fortuits ; ainsi les assignats donnent lieu à un peu de faillite volontaire. »

Cazalès ne fit que reprendre les arguments de l'abbé Maury, mais en y mêlant d'injurieux écarts, des cris de rage. Il dénonça d'avance « les hommes vils qui s'en iraient ramasser dans la boue un papier discrédité. » Il appela la loi proposée une « loi infâme. » Il termina en disant : « Si, par impossible, l'Assemblée adoptait le projet du comité..., à la face du public qui m'entend, en mon nom, au nom de mes commettants, au nom de l'honneur et de la justice, je proteste contre un décret qui entraîne la ruine du royaume et le déshonneur du nom français. »

Le projet qualifié avec tant de fureur par Cazalès avait été appuyé d'une manière calme, mais pleine de force, par Martineau, Prieur d'Aiguillon, de La Rochefoucauld, Rœderer, l'abbé Gouttes. Dans un discours net et ferme et qui mérite d'être cité, Pétion résuma le débat de manière à le clore :

« Le papier-monnaie, dit-il, n'a jamais été que représentatif d'une propriété générale, sans représenter jamais une propriété déterminée, sans avoir une hypothèque positive, sans avoir une époque de payement toujours prévue. En Espagne, à Venise, une longue expérience prouve la bonté de notre théorie. Il faut convenir que les billets de Law eussent sauvé l'Etat, si l'émission n'en eût été excessive. Cependant, les billets de Law étaient toute autre chose que nos assignats. L'or a-t-il une valeur plus réelle que des biens mis en vente et des assignats sur ces biens? Si les assignats restent libres, la cupidité les menace d'une dépréciation considérable; si leur cours est forcé, ils seront dispersés dans une foule de mains, ils trouveront une foule de défenseurs. Le bienfait des assignats sera d'assurer la Révolution; de rehausser le prix des ventes, en multipliant les acquéreurs; de ranimer le commerce et les manufactures; de ranimer une circulation devenue languissante par la privation de ses agents.... La loi forcera à prendre une valeur pour ce qu'elle vaut réellement : est-ce donc une chose odieuse que de partager entre ses créanciers, des prés, des terres, des vignes? Est-ce une chose odieuse qu'un lingot d'or divisé en pièces de monnaie? qu'une lettre de change, dont l'échéance est à la volonté du porteur? Quant à l'intérêt à attacher au papier-monnaie, ce serait une grande faute que de n'y en point attacher du tout. Le meilleur papier, quand il ne rapporte rien, n'est préférable à l'espèce que pour sa commodité. Le papier qui porte intérêt appelle l'argent, au lieu de l'éloigner. S'il n'avait aucun avantage sur les espèces, l'argent continuerait à se cacher dans les coffres; si l'intérêt était trop fort, ce seraient les assignats qui seraient enfouis. Le point également éloigné des deux extrêmes est celui auquel il faut se fixer; je demande : 1° une émission de quatre cents millions; 2° le cours forcé des assignats; 3° l'intérêt à trois pour cent; 4° une émission prochaine; 5° que les assignats soient à ordre. »

L'Assemblée, sans plus de retard, alla aux voix; et, voté entièrement dans les deux journées des 16 et 17 avril, le projet du Comité des finances devint, par la sanction qu'il reçut le 22, une loi qui marque dans les annales de la Révolution, et dont on ne saurait se dispenser de donner au moins les dispositions principales :

« Louis, par la grâce de Dieu, et par la loi constitutionnelle de l'Etat, roi des Français, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. L'Assemblée nationale a décrété, les 16 et 17 de ce mois, et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

« I. A compter de la présente année, les dettes du clergé seront réputées nationales : le trésor public sera chargé d'en acquitter les intérêts et les capitaux. La nation déclare qu'elle regarde comme créanciers de l'État tous ceux qui justifieront avoir légalement contracté avec le clergé et qui seront porteurs de contrats de rentes assignées sur lui. Elle leur affecte en conséquence et leur hypothèque toutes les propriétés, tous les revenus dont elle peut disposer, ainsi qu'elle fait pour toutes ses autres dettes....

« III. Les assignats, créés par les décrets des 19 et 21 décembre 1789, par nous sanctionnés, auront cours de monnaie entre toutes personnes, dans toute l'étendue du royaume, et seront reçus comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et particulières.

« IV. Au lieu de cinq pour cent d'intérêt par chaque année, qui leur étaient attribués, il ne leur sera plus alloué que trois pour cent....

« V. Les assignats seront depuis mille livres jusqu'à deux cents livres. L'assignat de mille livres vaudra un sou huit deniers par jour; celui de trois cents livres six deniers; celui de deux cents livres quatre deniers.

« VI. L'assignat vaudra chaque jour son principal plus l'intérêt acquis, et on le prendra pour cette somme. Le dernier porteur recevra, au bout de l'année, le montant de l'intérêt, qui sera payable à jour fixe par la caisse de l'extraordinaire, tant à Paris que dans les principales villes du royaume.

« VII. Pour éviter toute discussion dans les payements, le débiteur sera toujours obligé de faire l'appoint, et par conséquent de se procurer l'argent nécessaire pour solder exactement la somme dont il est redevable.

« VIII. Les assignats seront numérotés; il sera fait mention, en marge, de l'intérêt journalier....

« X. Les assignats emporteront avec eux hypothèque, privilége et délégation spéciale, tant sur le revenu que sur le prix desdits biens, de sorte que l'acquéreur qui achètera des municipalités, aura le droit d'exiger qu'il lui soit légalement prouvé que son payement sert à diminuer les obligations municipales, et à éteindre une somme égale d'assignats. A cet effet, les payements seront versés à la *caisse de l'extraordinaire*, qui en donnera son reçu à valoir sur l'obligation de telle ou telle municipalité.

« XI. Les quatre cents millions d'assignats seront employés, premièrement, à l'échange des billets de la caisse d'escompte, jusqu'à concurrence des sommes qui lui sont dues par la nation, pour le montant des billets qu'elle a remis au trésor public, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale. Le surplus sera versé successivement au trésor public, tant pour éteindre les anticipations que pour rapprocher d'un semestre les intérêts arriérés de la dette publique. »

Suivaient diverses dispositions relatives à la caisse d'escompte.

Ainsi fut créé le papier-monnaie. On venait d'entrer dans une route que bordent les précipices !

« Les besoins de la société et du commerce, avait dit avec beaucoup de raison Dupont de Nemours, sont, par rapport au numéraire, comme une éponge qui absorbe une cer-

taine quantité d'eau, mais qui ne peut en contenir une goutte de plus qu'il n'en faut pour l'imbiber complètement . l'eau que vous verserez en sus s'écoulera à l'instant. De même, répandez dans le public plus de numéraire que n'en réclame le service des achats et des ventes, il quittera le pays; les métaux qu'il employait se changeront en argenterie, en bijoux, ou sortiront. » Qu'arriverait-il donc, si la facilité de fabriquer des billets poussant l'Etat à des émissions exagérées, le papier-monnaie, qu'on introduisait dans la circulation, finissait par l'envahir tout entière? Qu'arriverait-il si, cédant à une tentation décevante, la Révolution se laissait aller à lancer sur la place une masse surabondante de ce papier, qui ne saurait y entrer sans chasser plus ou moins le numéraire devant lui? Une victoire de ce genre peut coûter cher à la nation qui y applaudit! Car, entre le métal et le papier, considérés, l'un et l'autre, soit comme mesure fixe des valeurs, soit comme agent des échanges, quelle différence!

Le papier est fragile, il est combustible, il est sujet à changer de couleur, il est facile à contrefaire, il se salit, il se déchire, il se perd. Le métal, au contraire, or ou argent, se divise, se réunit sans que sa valeur soit jamais altérée; qu'on l'expose à l'air, qu'on le confie à la terre, qu'on le plonge dans l'eau, qu'on lui donne le feu à traverser, il reparaîtra toujours identique à lui-même, ayant toujours le privilége d'assurer à son détenteur le même commandement sur toute chose.

Le papier se crée à peu de frais, de sorte que sa multiplication au delà des bornes voulues et le nécessaire avilissement qui en résulte, avilissement si propre à bouleverser les transactions, sont des dangers inhérents à sa nature. La quantité du métal, au contraire, est limitée par la fécondité des mines et les difficultés d'exploitation.

Le papier n'a point de valeur intrinsèque, il ne saurait tirer sa puissance que d'une convention; il n'est qu'un *signe*. Le métal, au contraire, qui peut se réduire en lingots et fournir à l'art et à l'industrie leur matière la plus précieuse, le métal joint à sa valeur conventionnelle une valeur parfaitement intrinsèque; il ne *représente* pas seulement les objets échangeables, il les *vaut;* il n'en est pas seulement le *signe*, il en est le *gage*.

Ces considérations semblent décisives, au premier abord; d'où vient qu'elles agirent faiblement sur ceux que l'esprit de la Révolution animait? D'où vient que presque tous les écrits financiers de cette époque se rencontrent sur la pente qui mène au papier-monnaie? Ah! c'est que la nécessité était là, nous l'avons dit, pressante, violente, inexorable.

Et puis, l'on sentait bien, au fond, que les avantages propres au métal ne le rendent préférable au papier que dans un ordre social imparfait, que dans un régime qui, consacrant la séparation des intérêts, se prêtant à leur antagonisme, fait de la défiance l'inévitable contre-poids de la fraude, et met, à côté de l'impatience de gagner, la peur de perdre; oui, c'est justement parce que la monnaie de métal possède une valeur réelle, parce qu'elle est à la fois marchandise et signe, parce que la faculté de l'étendre ne contrebalance pas celle de la resserrer, c'est justement à cause de tout cela qu'il suffit de l'accaparer pour être maître du mouvement des échanges, c'est-à-dire de la vie, de l'âme, de la respiration de l'industrie.

Une société où les rapports des hommes entre eux seraient réglés avec précision et harmonie; où tous concourraient, chacun dans la mesure de ses forces, à la réalisation du bonheur commun, où l'identité des relations et l'accord des intérêts rendraient possible le crédit *personnel*, celui qui repose sur la valeur d'un *homme*, et inutile le crédit *matériel*, celui qui a besoin d'être garanti par une chose. , une pareille société n'aurait que faire d'une monnaie marquée au coin de la défiance; ce qui lui conviendrait, ce serait la monnaie des *promesses qu'on tient et auxquelles on croit*, ce serait la monnaie de l'association, la monnaie démocratique par excellence, le papier.

Malheureusement, dans les révolutionnaires d'alors, ce sentiment n'était encore qu'un instinct, et un instinct très-vague, très-confus, qui risquait fort de s'égarer, si, comme avait fait Law, on s'aventurait à commencer par où il faut finir; si l'on appliquait à une société militante et tourmentée par d'effroyables luttes un ressort dont l'emploi se rapporte à la supposition d'une société pacifiée et savamment organisée; si, en un mot, on adoptait d'une manière trop absolue comme *monnaie de la Révolution* ce qui, au point de vue scientifique, ne peut être que la *monnaie de la Fraternité*.

Là fut le péril caché, dès l'origine, dans la création des assignats, et on ne fut pas sans le pressentir. Seulement, on espéra y échapper, en leur donnant à représenter une partie du sol, en leur imprimant, autant que possible, le caractère de la monnaie métallique, qui est d'être à la fois *signe* et *gage*. Il était peu probable que, même dans ces conditions. on pût réussir jusqu'au bout; mais enfin, grâce à ce mélange de hardiesse et de prudence, on doubla le cap sous la tempête; et si la Révolution ne fut point sauvée sans d'épouvantables secousses, elle le fut du moins à ce prix!

CHAPITRE VII

FUREURS DES PRÊTRES

Pour ne pas tout confondre et laisser son ordre logique à la discussion sur les assignats, il a fallu en détacher un débat que les passions du moment y encadrèrent, et qui, aussi bien, méritait une place à part, tant il émut Paris!

Le même jour où d'Anson avait présenté son rapport sur les assignats, Chasset, rapporteur du Comité des dîmes, était venu proposer de décréter que la gestion des biens du clergé, mis le 2 novembre 1789 à la disposition de la nation, passerait aux mains des administrations de département et de district. Les frais du culte, on y pourvoirait par le budget, et, désormais dégagés de toute charge, les domaines ecclésiastiques pourraient être employés aux plus pressants besoins de l'Etat.

Ainsi, plus d'espoir! La vente de 400 millions de biens ecclésiastiques déjà confiée aux municipalités n'était qu'un premier pas.... C'était sur l'ensemble, sur tout l'ensemble des domaines de l'Église que la Révolution étendait le bras! Et quelle chance pour les prêtres de reconquérir jamais des terres qui, transformées, divisées, subdivisées en assignats. allaient se mobiliser, se répandre dans la circulation, et devenir la propriété d'une infinité de petits acquéreurs! Atteint de ce coup suprême, et mis tout à coup en demeure de dire, comme les religieux de la Trappe : *Frère, il faut mourir*, le clergé devint furieux.

Il est sombre, il est terrible, le tableau de cette lutte. Encore deux mois, et, grâce à tant de pasteurs d'âmes trop habiles à confondre les intérêts du ciel avec ceux de la terre.

le fanatisme aura frappé tout le midi de son souffle embrasé; mais, en attendant, le voici qui s'annonce. Dans l'Alsace, les catholiques réduisent les protestants au désespoir, et les juifs tremblent. Où vont et que veulent ces sinistres processions de pénitents de toute couleur qui sillonnent le Languedoc?

Qu'on parcoure les journaux de l'époque : ils sont pleins de scandales! Ici, ce sont des consolateurs officiels de la dernière heure, qui, mandés au chevet de quelque membre de l'Assemblée agonisant, le laissent mourir privé de confession et s'en vantent ; là, c'est un évêque d'Ypres lançant dans la partie française de son diocèse un mandement où les révolutionnaires sont condamnés comme *apostats*. Beaucoup de pauvres jeunes filles, enterrées vives dans un couvent, invoquaient alors la loi libératrice et cherchaient à s'échapper du tombeau : pour les y retenir, que de tortures inventées! Tantôt on les proclamait folles, tantôt on essayait de leur étouffer le cœur sous le poids de la puissance paternelle, complice de la tyrannie des dévots. Aux municipalités, amenées à intervenir, on opposait les cris pieux, les larmes bénies. *Forcez-les d'entrer dans la salle des noces*, disait Camille Desmoulins, en parlant des adolescentes sous le linceul, mais que de mains employées à la fermer, cette salle des noces!

Venait en aide à l'opulence des prêtres menacée et bien résolue à se défendre, la superstition avec ses plus audacieuses pratiques, avec ses niaiseries les plus fatales. Associations béates, confréries, neuvaines, rien ne fut épargné. Une neuvaine, en l'honneur de la compassion de la sainte Vierge, fut dénoncée par la *Chronique de Paris*, journal voltairien qui comptait Condorcet au nombre de ses rédacteurs. — « FINS, le salut de la France. — MOYENS, les plaies de Jésus-Christ et l'intercession de la sainte Vierge. — PRATIQUES, union étroite avec tout ce qu'il y a d'âmes ferventes. — PRIÈRE : « Qu'attendez-vous, ô vierge, pour *faire changer notre malheureux sort?* » Il était dit dans une autre de ces prières : « O Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Dieu, la colère de votre père s'est déchaînée contre nous. La fureur nous a enveloppés.... Votre père venge sa gloire de ce tas de scélératesse qui demande plus hautement vengeance que les infamies de Sodome et de Gomorrhe. »

A la tête des légions de l'Église irritée marchait l'abbé Maury. C'était l'orgueil conduisant la colère au combat. Né à Valréas, dans le comtat Venaissin, Maury avait passé, tout jeune encore, par ces épreuves de la misère qui ne sont bonnes qu'aux grandes natures. Ses débuts comme homme de talent avaient été empreints de modestie, et le prêtre en lui s'était annoncé par une attitude qui ne fut pas sans noblesse. Un panégyrique de saint Louis lui ayant ouvert les portes de l'Académie, on l'entendit avouer noblement, dans son discours de réception, la pauvreté de ses jeunes années et que des mains généreuses s'étaient tendues vers lui Nommé prédicateur du roi et chargé de faire l'éloge de saint Vincent de Paul, il eut le courage de rappeler devant la reine ce qu'on rapporte du héros de la charité chrétienne, disant à Anne d'Autriche, en des jours de calamité publique : *Vous n'avez pas de moyens, madame, mais vous avez des diamants.* La leçon était sévère, et Maury ne craignit pas de la compléter, en ajoutant que, sur ce cri échappé de l'âme sublime de Vincent de Paul, Anne d'Autriche détacha aussitôt ses boucles d'oreilles pour les pauvres. Qui jamais aurait cru que le prédicateur qui commençait ainsi sa carrière, deviendrait le roi des mauvais prêtres? Mais, suivant le mot énergique de Nicole, il y a un grand pont de l'esprit au cœur. Le cœur, voilà ce que l'abbé Maury n'avait pas. Ses connaissances étaient vastes, et ses aspirations misérables. A ceux même qui disaient de sa tête qu'elle était une *bibliothèque raisonnée*, son âme apparaissait toute vide. Plein d'une ardeur glacée, étudié dans ses emportements et sceptique avec véhémence, il était incapable d'émouvoir parce qu'il l'était d'être ému. Né rhéteur, *il ne voyait dans les hommes qu'un auditoire*, a dit de lui l'abbé de Pradt. D'ailleurs, à force de vouloir tout contenir, sa verbeuse éloquence ne saisissait rien. Il était hardi, du reste, actif, aimant la tempête et la bravant, d'un orgueil qui lui tenait lieu quelquefois de dignité, et d'une audace naturelle qui relevait son insolence. On sait que le cardinal de Retz ne marchait que muni d'un poignard appelé dans le peuple le *bréviaire de M. de Paris :* de même l'abbé Maury se plaisait à porter toujours deux pistolets à sa ceinture, et ces instruments de mort, il les nommait ses *burettes.* Tel était l'homme : une caricature de Satan.

Dans le rapport de Chasset, le budget des prêtres, pour l'avenir, était établi sur des bases, après tout, fort larges; on y allouait, comme traitement annuel :

A l'archevêque de Paris	50 000 liv.
Aux archevêques et aux évêques des villes de plus de cent mille âmes	25 000 liv.
A ceux des villes de plus de cinquante mille âmes	15 000 liv.
A ceux des villes au-dessous de ce chiffre	10 000 liv.

De sorte qu'en admettant un évêque par département, on se trouvait consacrer annuellement à la dépense épiscopale une somme de douze à quatorze cent mille livres.

Quant aux curés, le rapport assignait deux mille livres à ceux des villes de plus de deux cent mille âmes ; quinze cents livres à ceux des villes de plus de cent mille âmes, et douze cents livres aux moindres curés.

Le clergé inférieur, qui mourait de faim sous l'ancien régime, n'avait donc pas à se plaindre de la Révolution, et les dignitaires de l'Église ne pouvaient, sans renier leur Dieu, ce Dieu qui eut une crèche pour berceau, déclarer impie l'octroi qui leur était fait d'un traitement annuel de dix mille, de quinze mille, de vingt-cinq mille, de cinquante mille livres. Encore faut-il ajouter qu'attentif à ménager la transition, le Comité des dîmes proposait de laisser, pour le présent, cent mille livres à l'archevêque de Paris, et aux évêques qui avaient plus de quinze mille livres la moitié de ce qui excédait cette somme. Mais rien ne put adoucir le clergé : c'était escalader le ciel, que lui disputer la possession de la terre!

Le 12 avril, l'archevêque d'Aix parut à la tribune, la consternation peinte sur le visage, et d'une voix remplie de larmes : « Voilà donc, s'écria-t-il, l'abîme dans lequel nous avons été conduits! » Puis, au nom du clergé, il fit l'offre solennelle d'un emprunt de quatre cents millions, hypothéqués sur les biens ecclésiastiques, à condition qu'on détournerait l'épée que le rapport tenait suspendue sur l'Église. Thouret répondit avec un impitoyable mélange de sécheresse, de logique stricte et de dédain : « Quand la religion a envoyé les prêtres dans la société, leur a-t-elle dit : *Allez, prospérez, acquérez?* Non; elle leur a dit : *Prêchez ma morale et mes principes.* Quand il a fallu assurer leur subsistance, elle a dit ce seul mot : *Il est juste que le prêtre vive de l'autel.* Et nous, par une version exacte de ce mot, nous avons dit : *Il faut que le fonctionnaire vive de sa fonction.* » L'abbé de

Montesquiou fit d'une manière touchante une application malheureusement très-fausse de ces belles paroles : « Les plus malheureux ne sont pas ceux qui souffrent une injustice ; ce sont ceux qui la commettent. »

Se leva un moine chartreux, franc républicain, et qu'on crut à tort avoir été poussé en avant par l'abbé Maury. Son nom, dont tout Paris allait retentir, était dom Gerle, et il n'eut pas plutôt parlé, qu'on vit nobles et évêques debout, l'œil animé, les mains levées vers le ciel et demandant avec violence que la motion du moine fût adoptée, adoptée par acclamation. Qu'était-ce donc? Dans sa naïveté, le chartreux avait proposé de décréter que la religion catholique, apostolique et romaine était toujours la religion de la nation. Par là, il entendait confondre ceux qui, à propos d'une question de finances, accusaient l'Assemblée nationale d'impiété. Motion pareille avait été présentée dans une autre circonstance et avait donné lieu à la même scène qui se produisit alors. Les évêques s'emparèrent à grand bruit d'une proposition qui allait faire comparaître à leur barre le fantôme de Voltaire, et jeter ceux que la philosophie du dix-huitième siècle



DOM GERLE

avait nourris de son lait robuste dans l'alternative ou de ployer le genou devant l'autel, ou d'armer contre eux tous les fanatiques du royaume. Adieu la question de finances, dans ce cas ! L'affaire des dîmes disparaissait derrière la querelle cherchée aux libres penseurs par les dévots! Les membres de la gauche, à la vue de ce piége où les entraînait un des leurs, se montraient étonnés, interdits ; Charles Lameth, avec une rare dextérité, para le coup.

A quoi bon voter sur une motion qui, loin de fournir aux sentiments religieux de l'Assemblée le moyen de se manifester, semblerait les mettre en doute? L'Assemblée avait donné pour âme à ses décrets la morale même de l'Evangile, de cet Evangile où il fut écrit : « Les derniers deviendront les premiers, et les premiers seront mis à la place des derniers. » Que voulait on de plus? Allumer la discorde? déchaîner le fanatisme? aiguiser les poignards, au nom de Dieu? Et Charles Lameth rappela que, pendant la quinzaine de Pâques, de sacriléges efforts avaient été faits pour égarer les âmes pieuses; il rappela qu'aux portes des églises, on avait vendu un libelle saintement infâme : *la Passion de Louis XVI*.

L'effet de ce discours fut extraordinaire. Remis de leur surprise, et comptant sur l'appui du dehors, les révolutionnaires réclament l'ajournement. « Non! non! la motion de

dom Gerle! » s'écrient les évêques furieux. Au milieu du tumulte, le président, de qui l'issue dépendait, leva la séance; et, après un dernier effort pour garder le terrain, le côté droit se retira, levant les yeux au ciel et déclarant la religion perdue.

La nuit appartint tout entière aux allées et venues, aux intrigues, aux préparatifs de la bataille pour le lendemain. Les patriotes, assemblés aux Jacobins, grondèrent dom Gerle de sa motion irréfléchie, et lui firent promettre de la retirer. De leur côté, les évêques et les nobles se réunirent, encouragés, excités, enivrés de colère par l'abbé Maury. Quoique la séance du 12 avril n'eût pas tourné au gré de ses désirs, il affectait une confiance arrogante. On assurait qu'en sortant de l'Assemblée, il avait dit, sur la terrasse des Tuileries : *Cette fois, ils ne peuvent nous échapper. Cette motion de dom Gerle est une mèche allumée sur un baril de poudre.* Quoi qu'il en soit, ne renonçant pas encore à la victoire, et dirigés par Maury, par Cazalès, par Montlosier, par le vicomte de Mirabeau, que charmait cette occasion d'être en délire, les évêques et les nobles allèrent tenir séance aux Capucins de la rue Saint-Honoré. Là, il fut convenu que, si la motion de dom Gerle était rejetée, ils sortiraient au même instant de la salle, traverseraient en corps les Tuileries, et porteraient au roi une protestation. Il était facile de prévoir que, devant un tel éclat, le pauvre Louis XVI reculerait épouvanté. Maury, dont l'audace se plaisait à cette supposition même, déclara que, dans cette hypothèse, on écrirait aux provinces par quel faible prince la France était gouvernée; et, pour donner à la démarche projetée plus d'importance, une importance sinistre, on décida qu'on se rendrait à la séance en habit noir, l'épée au côté.

Mais les patriotes, par quatre d'entre eux qu'un capucin avait introduits secrètement dans le camp ennemi, ne tardèrent pas à être informés de tout. Le lendemain, *la Chronique de Paris* sonna l'alarme, et cette provoquante nouvelle : *Assemblée des aristocrates, complot découvert*, se répandit, grâce aux colporteurs, d'un bout de la ville à l'autre. Les cafés du Palais-Royal se remplirent alors d'une foule menaçante, et les faubourgs s'agitèrent. La délibération ne serait-elle pas troublée? n'insulterait-on pas certains membres?... C'est ce que craignirent ceux de la Commune. Lafayette fit doubler tous les postes et entourer la salle de soldats. On devine combien devait être frémissante la curiosité du public. Les galeries ployaient sous le poids des spectateurs.

Menou prend le premier la parole. Il prévoit de grands malheurs si la motion passe; il prévoit que du sang sera versé. A ces mots, l'abbé Maury, Foucault, d'Epréménil bondissent sur leurs siéges. Dom Gerle se présente et déclare qu'il retire sa motion. Cazalès et Maury lui en contestent le droit. Il s'élève un affreux tumulte. Cramponné à la tribune, Cazalès veut qu'on l'écoute : l'Assemblée décide qu'il ne sera pas entendu. « Eh bien! s'écrie impétueusement d'Epréménil, je demande l'appel nominal. » L'appel nominal est fait, et il refuse la parole à Cazalès et à ses amis. L'Assemblée s'épuisait en violences contraires. Le marquis de Virieu avait opposé la motion de dom Gerle, reprise par le côté droit, à une autre motion dans laquelle le duc de La Rochefoucauld concluait à l'ordre du jour, et une simple question de priorité était l'étroite arène où luttaient, transformés en gladiateurs, évêques et curés, hommes de loi, hommes d'armes. C'est à peine si, au milieu de tant de clameurs confuses, on put entendre ces paroles de d'Epréménil, amère allusion au respect moqueur des révolutionnaires pour le catholicisme : *Lorsque les juifs crucifièrent Jésus-Christ, ils lui disaient : Nous vous saluons, roi des juifs.* Il y eut des menaces, des provocations d'homme à homme. Clermont-Lodève, un évêque, se fit rappeler à l'ordre, pour avoir voulu y faire rappeler Mirabeau, en ajoutant : « Sinon, je tâcherai de lui apprendre ce qui est dû aux membres de cette Assemblée. » Les deux représentants de la *tempestueuse race* des Riquetti ne pouvaient manquer à ces grandes scènes de désordre. Pendant que, sur les bancs de la gauche, l'aîné, devenu silencieux et immobile, mais évidemment possédé par le démon de son cœur, semblait se préparer à quelque éclat terrible, le plus jeune, le vicomte, étonnait la droite elle-même de ses accès de rage; il se répandait en gestes de désespoir, en exclamations insensées; il adjurait les prêtres, ses amis, de mourir là, plutôt que de laisser passer sur le corps à Jésus-Christ. Tout à coup un député, nommé d'Estourmel, invoquant les constitutions des villes et des provinces, jurées par le roi, rappelle que, le 25 janvier 1677, Louis XIV avait juré, devant Cambrai, le maintien de la religion catholique dans cette ville. Mirabeau n'attendait qu'une occasion.... Ah! l'on se permettait des citations historiques! Eh bien! il allait en faire une, lui, à son tour, et formidable! Le visage tourné vers le côté droit, le bras étendu : « Je vous supplierai, s'écrie-t-il de sa voix tonnante, de ne pas oublier que d'ici, de cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque français, armée contre ses sujets par d'exécrables factieux qui mêlaient des intérêts temporels aux intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy. » La droite répondit par le cri : « Aux voix! », et la discussion fut fermée. Restait aux prêtres et aux nobles la ressource des amendements. Maury fit pour s'emparer de la tribune des efforts incroyables et vains. Il faut en finir, il le faut! « Mais nous ne sommes pas libres, dit le marquis de Foucault, espérant ainsi retarder le moment fatal; des soldats nous entourent; qu'on fasse au moins retirer les soldats! » Tout fut inutile. A une majorité considérable, l'Assemblée vota la motion du duc de La Rochefoucauld, ainsi conçue : « L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a ni ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses; que la majesté de la religion et le respect profond qui lui est dû ne permettent pas qu'elle devienne l'objet d'une délibération; considérant que l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain, ne saurait être mis en doute dans le moment même où ce culte seul va être mis par elle à la première classe des dépenses publiques, et où, par un mouvement unanime, elle a prouvé son respect de la seule manière qui pouvait convenir au caractère de l'Assemblée nationale, a décrété et décrète qu'elle ne peut ni ne doit délibérer sur la motion proposée, et qu'elle va reprendre l'ordre du jour sur les biens ecclésiastiques. » Toute la droite s'était abstenue.

Au sortir de la séance, Lafayette et les députés de la gauche furent salués, en fendant les flots pressés du peuple, par des cris de sympathie ardente et de triomphe. On insulta, au contraire, Cazalès et le vicomte de Mirabeau, qui, hors de lui, mit l'épée à la main et blessa le premier que put atteindre sa rage. On le massacrait sur place, si un jeune homme, nommé Michot, n'eût mis le plus grand courage à favoriser son évasion. Ce vicomte de Mirabeau, remarquable par son obésité et bien connu, trop connu pour son penchant à l'ivresse, était sujet à de tels accès de fureur, qu'un jour, indigné de quelque cri parti des tribunes publiques dans l'Assemblée, il avait été au moment de les vouloir prendre d'assaut à l'aide d'une échelle, acte de folie qui s'accomplis-

sait aux yeux de tous, sans l'intervention de Cazalès. Ce fut en faisant allusion à cette circonstance que, comme il passait pour se sauver par-dessus les murs des Jacobins, l'officier qui l'accompagnait lui dit : *Allons, monsieur, voici le moment de monter à l'échelle.*

Quant à l'abbé Maury, reconnu dans la rue Saint-Honoré, il fut poursuivi par le cri : *A la lanterne!* jusqu'à la rue Sainte-Anne, où la maison n° 21 lui servit de refuge. Là, pendant qu'au dehors la foule grossissait et redoublait de clameurs, on jeta sur les épaules de l'abbé une redingote de garde nationale, on lui fit une queue, et un sergent lui ayant attaché deux épaulettes, il parvint à s'échapper sous ce déguisement guerrier, plus en rapport qu'un habit de prêtre avec ses habitudes et son humeur.

Le lendemain, 14 avril, dès que Maury parut dans l'Assemblée, les membres de la droite applaudirent, et les prêtres coururent embrasser le défenseur de leurs domaines. Cazalès essaya, mais en vain, de ranimer des passions que tant de combats avaient fini par fatiguer sans cependant les éteindre. Il ne réussit qu'à se faire rappeler à l'ordre pour avoir dit, en parlant de la nation française, une *nation jadis loyale*. A des paroles vraiment évangéliques de l'abbé Gouttes et du curé de Cuiseaux, glorieux adversaires du clergé, dont ils étaient membres, l'abbé d'Eymar n'opposa que des redites violentes. « Quand on lira, dit-il, les discours de M. Thouret et de M. l'archevêque d'Aix, on trouvera dans l'un le roman de la propriété; dans l'autre, on en trouvera l'histoire. » Cazalès fit un dernier, un véhément appel à l'esprit de propriété. Il montra le génie des ruines demandant à achever son œuvre lorsqu'une fois il l'aurait commencée. Tout fut inutile. On décida :

Que l'administration des biens ecclésiastiques serait confiée aux assemblées de département et de district, ou à leurs directoires;

Qu'à partir du 1er janvier 1790, le traitement des ecclésiastiques serait payé en argent;

Qu'à partir de la même époque, les dîmes cesseraient d'être perçues à jamais;

Qu'enfin, dans l'état des dépenses publiques de chaque année, il serait porté une somme suffisante pour subvenir aux frais du culte de la religion catholique, apostolique et romaine, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres tant séculiers que réguliers de l'un et de l'autre sexe; de manière que, dégagés de toute charge, les biens qu'on avait mis à la disposition de la nation pussent être employés aux plus grands et aux plus pressants besoins de l'État

De tels coups, frappés de si haut, avec tant d'éclat, à la suite de si violents orages, pouvaient-ils ne pas mettre en mouvement les mille puissances contraires qui se partagent l'âme humaine : puissances de l'orgueil triomphant et de l'égoïsme aux abois; puissances de la joie, de la colère, de l'ironie? On avait assez raisonné de part et d'autre : l'insulte devint le langage de la défaite et celui de la victoire. Dans leur style, où les plus sombres haines se cachaient derrière un étalage de fausse gaieté, les auteurs des *Actes des apôtres* écrivirent :

> Il est trois façons d'être où chacun prend son rang :
> *Salarié, voleur* ou *mendiant.*
> Mirabeau vous l'a dit; et son aréopage
> A fait des trois façons l'équitable partage :
> De *mendier* le peuple a le bonheur,
> D'un *salaire* au clergé l'on promet l'avantage;
> A ce sénat, si décent et si sage,
> Que restera-t-il donc? le métier de *voleur.*

A ces vengeances railleuses, à ces injures, le grave journal qui s'honorait de la collaboration de Condorcet ne dédaigna pas de répondre sur le même ton; et avec les mots : *dans l'église des capucins*, il composa l'acrostiche suivant, où Maury, Foucault, Virieu, Cazalès, Montlosier, d'Éprémenil et le vicomte de Mirabeau étaient voués aux plus sanglants mépris :

> De par mons du clergé, de par dame noblesse,
> Accourez, bonnes gens, venez voir nos travaux;
> Nous allons vous montrer maints et maints tours nouveaux;
> Sl-e est par nous chargé des tours d'adresse :
> L'abbé M—y sera pour le vol le plus haut,
> Et les plus grands succès sur la corde l'attendent;
> Grands tours de force, après, par l'hercule Foucault,
> Les V—u, les H—t, et tous ceux qu'ils commandent
> Imitant C—s et surtout M—r,
> Sauront pour vous séduire avec art se plier.
> Elève de Mesmer, charlatan plein d'audace,
> D'E—l fera les tours de passe-passe.
> Et Cadet M—u, bouffon plat et grossier,
> Sera, pour notre troupe, un excellent paillasse.
> Cela fait, nous jouerons un peu du Glorieux,
> Avec tout le *Tartuffe*, où notre troupe excelle;
> Puis enfin nous aurons une pièce nouvelle,
> Un passe-temps céleste, un spectacle pieux,
> Composé d'une main saintement vengeresse,
> Image précieuse à nos cœurs affligés!
> Nous verrons les Français l'un par l'autre égorgés....
> Si nos jeux vous tentaient, vous avez notre adresse.

Les pamphlets affluèrent, contre Maury surtout : les uns véhéments, les autres grossiers, quelques-uns d'un cynisme dont il faut absolument que la chasteté de l'histoire se détourne : *Grand accident arrivé à l'abbé Maury et occasionné par le tonnerre. — Histoire de Maury fouetté par des écoliers. — Assassinat commis par l'abbé Maury sur son perroquet. — Lettre de l'abbé Maury à la comtesse Henriette sur les assignats. — Mariage de M. l'abbé Maury avec l'abbesse de Montmartre*, etc., etc. Là se trouve comme entassé à la hâte, par des mains impatientes de flétrir et de tuer, tout ce qui peut alimenter la haine, sinon l'esprit; tout ce que peuvent fournir à la médisance ou disputer à la calomnie les mœurs galantes d'un mauvais prêtre : anecdotes scandaleuses, scènes de ruelles, récits impurs. Et pourquoi le taire? Pourquoi cacher qu'à côté de la sagesse sublime et forte de la Révolution, il y eut son délire? La licence de la pensée, exagération de son affranchissement, mérite une place, elle aussi, dans le souvenir des hommes, parce qu'elle en réclame une dans les méditations du philosophe. Beaucoup de vérité, d'ailleurs, se mêlait en tout cela au mensonge. Voici un passage d'un de ces pamphlets, intitulé : *Testament de l'abbé Maury :*

« Aujourd'hui, moi J. T. Maury, prêtre de la sainte Église romaine, sain de corps et d'esprit, ai fait mon testament de la manière qui suit :

« Je donne et lègue au gros vicomte de Mirabeau les deux pistolets anglais qui me servaient à aller en bonne fortune, lesquels se trouveront sur ma table au jour de mon décès; plus cinquante bouteilles de vin, espérant qu'il n'en fera pas mauvais usage.

« Je donne et lègue à Thévenin, dite l'*As de pique*, habituée du Palais-Royal, une année des dîmes de mes huit cents fermes.

« Je donne et lègue à M. Panckouke, du *Mercure de France*, deux rames de papier pour continuer dans son jour-

nal l'apologie des aristocrates, et à M. Mallet, son collaborateur, le lit sur lequel est décédé Desrues.

« Je donne, par forme de restitution, à la loueuse de chaises de Saint-Roch une somme de cinq cents livres, pour pareille somme que j'ai exigée d'elle à la suite du carême prêché par moi dans cette paroisse.

« Je donne à l'illustre Calonne la clé du trésor royal, pourvu toutefois qu'elle lui soit commune avec Mme Lebrun.

« Je lègue au baron de Besenval les grils, bombes, boulets, qui sont dans l'arsenal de Paris, pour remplacer ceux qui ont été pris au Champ de Mars par les patriotes. Il entendra bien ce que je veux lui dire !

« Je lègue à Henri, inspecteur de la librairie, vingt mille livres une fois payées, pour l'engager à laisser circuler mes libelles contre l'Assemblée nationale.

« Je lègue à Joseph Maury, mon cousin germain, perruquier à Paris, la coupe des cheveux de Mme la duchesse de Polignac et de la princesse d'Hennin, le jour de leur départ de l'hôpital.

« Je lègue à Jacques Maury, mon père, maître cordonnier à Péronne, quatre cents livres de cuir neuf pour remonter sa boutique, etc., etc.... »

Ainsi vaincus, frappés, raillés, les hommes d'Église ne pouvaient se résoudre ni à souscrire à leur défaite ni même à y croire. Plusieurs d'entre eux, unis aux meneurs de la noblesse, se présentèrent de nouveau aux Capucins pour y protester contre le décret relatif aux biens ecclésiastiques ; mais les religieux de cette maison avaient eu soin de fermer les portes du chœur, et à la sommation de les ouvrir, le révérend père gardien répondit par un refus formel. Il eût fallu se résigner, si intervenant tout à coup, un capitaine du bataillon des Feuillants ne les eût placés sous la protection de la garde nationale, protection dont la générosité atteignait les dernières limites de l'ironie et du dédain.

Nouveau conciliabule le 18 avril. Cette fois, soit désir de braver l'opinion, soit espoir de la tromper, les évêques et les nobles avaient fait ouvrir toutes grandes les portes de l'église. Mais, la foule se précipitant, ils furent bientôt comme submergés dans les flots de spectateurs. On riait, on chantait, on criait. Le cardinal de La Rochefoucauld monta en chaire, et il y eut un moment de silence. Mais, comme il ouvrait la bouche, un flageolet se fit entendre et joua l'air : *Allez-vous-en, gens de la noce !* Le vicomte de Mirabeau, Cazalès, Virieu essayèrent en vain de lutter contre le tumulte. Chassés de la nef par les clameurs confuses, par les applaudissements ironiques, par les huées, ils furent contraints de se rallier dans le chœur, où ils décidèrent qu'il faudrait un billet pour être admis dans leur assemblée. Enfin, humiliés et découragés, ils sortirent de l'église, dont un grand cri de *Vive la nation !* fit en cet instant retentir les voûtes, et où le père gardien, comme pour la purifier, s'empressa de prononcer, de concert avec tous les spectateurs, la formule du serment civique.

Il ne restait plus aux prêtres, en fait de mesure politique à prendre, qu'une ressource : faire congédier l'Assemblée, puisque leurs adversaires y dominaient. Déjà cette idée leur était venue, et ils avaient mis beaucoup d'art à la présenter, beaucoup d'activité à la répandre. Est-ce que l'Assemblée actuelle n'était pas vicieuse ? Est-ce qu'elle ne se composait pas de membres élus par des ordres qui n'existaient plus ? Que tardait-on à nommer des députés nouveaux ? Le temps assigné à la durée des pouvoirs de plusieurs de ceux qui siégeaient n'était il pas expiré et pouvait-on le prolonger sans porter atteinte à l'inviolable souveraineté du peuple ? Dans la séance du 19 avril, Le Chapelier dénonça ces manœuvres inattendues et la tactique des hommes qui parlaient la langue de la Révolution pour arriver à la détruire. A la voix de l'orateur, tous les yeux se tournèrent naturellement vers le côté de la salle où siégeaient les évêques, et se fixèrent sur l'abbé Maury, qui, se levant brusquement, s'écria : « Ou envoyez ces gens-là au Châtelet, ou si vous ne les connaissez pas, n'en parlez point. » Il courut ensuite se placer au pied de la tribune, et l'occupant aussitôt après Le Chapelier : « On nous environne de sophismes, dit-il, on parle de serment prononcé le 20 juin, sans songer qu'il ne saurait infirmer celui que nous avons fait à nos commettants. Je le demande à tous ceux qui respectent la foi publique : celui qui a juré à ses commettants de revenir au terme de l'expiration de ses pouvoirs, peut-il rester ici malgré eux ? Peut-il être mandataire quand son mandat n'existe plus ? » Il n'y avait nulle sincérité dans ces paroles, et chacun sentait bien que l'abbé Maury ne croyait pas à cette souveraineté du peuple qu'il invoquait ; mais la cause des principes, en ce moment, se trouvait être la sienne ; on lui avait répondu par des considérations qui n'avaient rien de décisif, et surpris, consternés, les révolutionnaires gardaient le silence. Tout à coup Mirabeau se lève, indigné, frémissant et superbe : « On demande comment, de simples députés de bailliage, nous nous sommes transformés en convention nationale. Je répondrai nettement : Les députés du peuple sont devenus convention nationale le jour où, trouvant le lieu de l'assemblée hérissé de baïonnettes, ils se sont rassemblés, ils ont juré de périr plutôt que d'abandonner les intérêts du peuple.... Vous vous rappelez le trait de ce grand homme qui, pour sauver sa patrie d'une conspiration, avait été obligé de se décider contre les lois de son pays, avec cette rapidité que l'invincible tocsin de la nécessité justifie. On lui demandait s'il n'avait pas contrevenu à son serment, et le tribun captieux qui l'interrogeait croyait le mettre dans l'alternative dangereuse ou d'un aveu embarrassant ou d'un parjure. Il répondit : « Je jure que j'ai sauvé la République ! » Messieurs, — et Mirabeau étendit le bras vers le côté gauche, — je jure que vous avez sauvé la République. »

A ce magnifique serment, l'Assemblée tout entière ferme la discussion, « comme si elle eût été entraînée par une inspiration subite, » dit Ferrières. La question ne reparut pas : Mirabeau l'avait enterrée, et, bien que le droit strict eût été plaidé par son adversaire, il pouvait répéter, en sortant de la séance, son mot sur l'abbé Maury : « Quand il a raison, nous nous battons ; mais quand il a tort, je l'écrase. »

Quelques jours après, dans la rue Royale, hommes, femmes, enfants stationnaient par milliers devant la porte du *Salon français*, sur laquelle on lisait en grosses lettres : *Aristocrates mourants*. Soudain, la porte s'ouvre, et un membre de l'assemblée clandestine qui se tenait là, s'avance, un pistolet à la main. A cette vue, on s'irrite, des pierres volent. D'Agoult, car c'était bien l'ancien et trop célèbre major des gardes-françaises, appuie son pistolet sur la poitrine d'un garde national qui s'élançait vers lui. « Frappez, monsieur, lui dit le garde avec dignité, je suis ici pour vous défendre ! »

Déjoués de la sorte dans toutes leurs tentatives factieuses, Montlosier, Maury, Cazalès, d'Eprémenil, Virieu, les fanatiques du parti enfin, durent se borner à publier leur protestation contre la délibération du 13 avril, concernant la religion catholique. Elle parut, cette protestation audacieuse, signée par deux cent quatre-vingt-dix-sept députés, parmi

lesquels on comptait cent quarante-quatre membres du clergé, cent quatre membres de la noblesse et quarante-neuf membres des Communes. On remarqua que dans la liste des signataires figurait un certain baron de Rathsamhausen, luthérien très-fervent, et qui n'avait, par conséquent, aucun intérêt à faire déclarer *religion de l'État* la religion catholique, apostolique et romaine.

Talleyrand n'avait eu garde de se risquer parmi les deux cent quatre-vingt-dix-sept. Le chapitre d'Autun lui en écrivit dans un style amer et railleur. Il répondit : « Je ne sais



MONTLOSIER

ce que c'est que de présenter au Corps législatif une protestation contre ses décrets, et surtout de la lui présenter comme un *monument glorieux de votre patriotisme;* j'aime mieux la lui laisser ignorer. »

L'accueil fait, à Paris, au manifeste des deux cent quatre-vingt-dix-sept, fut ce qu'on pouvait attendre de l'état de l'opinion. On le brûla publiquement en certains lieux, ainsi que Luther avait autrefois brûlé publiquement une bulle du pape; le district Saint-Honoré arrêta que les signataires seraient dénoncés nominativement comme blasphémateurs de la loi, sur un tableau placé dans la salle des assemblées primaires; et l'usage se répandit de porter des cannes renfer-

mant un sabre, c'est-à-dire semblables à celles dont plusieurs prélats s'étaient armés, et qu'on appela pour cela *crosses épiscopales*.

C'est qu'en effet le fanatisme n'avait plus de théâtre possible que la province. Paris n'était-il pas la cité des libres penseurs, l'étincelant rendez-vous de tous les nourrissons de Voltaire? Que servait aux évêques de se faire appeler *monseigneur*, dans une ville qui éclatait de rire, quand Camille Desmoulins lui disait : « Dans les premiers siècles de l'Église, on donnait aux évêques (ce qui signifie *inspecteurs*) le titre d'*anciens*, parce qu'on choisissait pour inspecteurs des barbes blanches et vénérables; d'où l'on voit que *mon seigneur* dérive de *meus senior, mon ancien*, et que cette grandeur épiscopale n'est fondée que sur un calembour. »

Le fanatisme se rejeta donc sur la province, qu'il embrasa. « Les prêtres, a dit Hume, ont trouvé ce qui manquait à Archimède; ils ont créé dans l'autre monde des machines pour remuer celui-ci. »

Les chanoines de Chartres protestèrent bien haut, ne voulant pas rendre les *huit cent mille livres de rentes de leurs clochers*.

Si quelque humble prêtre osait prendre trop ouvertement parti pour l'Assemblée, anathème sur lui! Car, il y avait peu d'églises où il n'y eût quelque serpent caché derrière l'autel. Non loin de Lille, à Roubaix, un pauvre ecclésiastique, ami de la constitution, fut empoisonné par le vin des burettes.

A Rennes, des gardes nationaux ayant fait une descente chez un curé, occupé en ce moment à quelque baptême, le vicaire fut surpris copiant une protestation toute dressée, avec ces mots en marge : « Voici les notes et réflexions de M. Cazalès que je vous envoie. Il est nécessaire que vous les fassiez courir dans toutes les paroisses de votre diocèse. Il est temps, plus que temps. Il faut vaincre ou périr. »

Des coups sonores furent frappés du haut de la chaire; mais, combien plus redoutables et plus sûrs ceux que, dans l'ombre du confessionnal, dirigeaient des mains prudentes! Au fond de leurs temples sombres, dans des recoins protégés par un mystère sacré, que disaient-ils à la jeune femme tremblante et agenouillée devant eux, ces prêtres qui, perdant la terre, restaient maîtres de l'enfer? Ils lui disaient de haïr la Révolution, sous peine de damnation éternelle. « Retracez, écrivaient les évêques aux curés de leurs diocèses, retracez, dans le *tribunal de la pénitence*, les dangers que courent la France, la religion, la couronne des Bourbons. »

Mais, qui sait? peut-être n'eût-il pas suffi de cette marche souterraine? Il n'opère que lentement, d'ailleurs, le doux poison qui, des lèvres du confesseur, tombe goutte à goutte sur un cœur pénitent : au secret effroi des âmes crédules, il fallait ajouter les égarements de l'imagination, l'épouvante des yeux. A Arras, on promena un grand tableau représentant un calvaire. A la droite du crucifix, du côté du bon larron, figuraient Maury, Cazalès, Juigné, Virieu, d'Éprémenil, les royalistes; du côté du mauvais larron, étaient les révolutionnaires de l'Assemblée; les uns tenant la lance, les autres le vinaigre et l'absinthe, et criant : *Si tu es le fils de Dieu, fais un miracle et comble le déficit.*

D'après ces pratiques employées pour entraîner le Nord, naturellement raisonneur et grave, on devine ce qui put être osé dans le Midi, dans ce Midi où, selon l'énergique expression de M. Michelet, des incendies inconnus couvent sous terre. « C'est comme pour ces houillères qui brûlent dans l'Aveyron. Le feu n'est pas à la surface; mais, dans ce gazon jauni, si vous enfoncez un bâton, il fume, il prend feu, il révèle l'enfer qui dort sous vos pieds. »

Non jamais, jamais on ne saura ce que peuvent contenir de haines et de meurtres, à de certaines heures, les pèlerinages pleins d'onction, les molles neuvaines, les prières de quarante heures, et les scapulaires, et les jubilés, et ces reliques des saints qui un beau jour, entre les mains d'un Jacques Clément, deviennent un poignard. Ignoraient-ils cela, ceux qui, le lendemain du débat sur les biens des prêtres, s'en allaient, traînant après eux, le long des rues de Toulouse, ces lugubres et gémissantes files de pénitents blancs, de pénitents gris, de pénitents bleus? Il y avait une chapelle, dite Notre-Dame de Roqueville, autour de laquelle les catholiques superstitieux auraient dû craindre de voir errer les spectres des Albigeois assassinés; car elle rappelait l'histoire des massacres accomplis pour le compte de Dieu. Eh bien! c'était là que, devant de pauvres cerveaux affaiblis, devant de malheureuses créatures qu'avait épuisées la longueur des oraisons, le fanatisme monacal allait offrir la France à la sainte Vierge. Ne riez pas de ces mysticités si puériles en apparence; que de mères et que d'épouses elles allaient faire pleurer!

Il y eut en quelques endroits, cependant, des actes de révolte qui auraient charmé Voltaire. A la Douze, près de Sarlat, dans la Dordogne, les paysans forcèrent le curé de mettre au saint sacrement une cocarde, et de laisser jour et nuit le tabernacle ouvert. « Il faut, disaient-ils, que Dieu, lui aussi, jouisse de la liberté. » Dans les environs de Troyes, d'autres paysans, furieux d'entendre leurs curés tonner contre l'Assemblée nationale, les firent monter, au nombre de dix-huit, sur une grosse charrette de labour, garnie d'un lit de paille, et les menèrent, fouet en main, prêter le serment civique au marché.

De toutes les cités du Midi, la plus exposée aux ravages des passions religieuses, c'était Nîmes. Depuis longtemps, le foyer du protestantisme était là. Non que les protestants y fussent égaux en nombre aux catholiques, ils étaient deux fois moins nombreux, au contraire; mais comme, jusqu'en 1789, ils avaient été oppressivement écartés des emplois, leur activité, tournée au commerce, les avait rendus possesseurs de grandes richesses. Là donc, plus qu'ailleurs, les fanatiques de l'Eglise romaine se trouvaient excités, irrités par la présence d'une Eglise rivale et puissante. D'autant qu'avec les protestants faisaient cause commune, sous le rapport politique, beaucoup de catholiques, et les meilleurs, ceux dont les croyances s'éclairaient des lueurs de la philosophie, ceux que l'esprit de tolérance avait touchés, ceux qu'animait la plus sublime des émanations célestes, le sentiment de l'égalité. On en vit, à Nîmes, une preuve bien touchante lors du décret qui déclara tous les citoyens admissibles à tous les emplois. Un même cri d'amour, sorti du plus profond de l'âme humaine, s'éleva alors vers le ciel; un même cantique de délivrance résonna sous les splendides voûtes des cathédrales et dans les temples austères. Les républicains des deux cultes se tendirent mutuellement les bras, étonnés d'avoir été si longtemps à se saluer égaux.

Mais, silencieux encore dans ses repaires et immobile, le fanatisme attendait son heure. Ce fut lui qui bientôt fit remarquer aux cœurs jaloux que dans la milice à peine levée, le nombre des protestants dépassait celui des catholiques; que la richesse des premiers tendait à leur assurer désormais une suprématie constante; que, dans l'état-major, c'étaient les protestants qui dominaient. Peut-être aussi, comme le leur reprochent les écrivains du parti des prêtres, les nouveaux affranchis ne mirent-ils pas à jouir de leurs droits reconquis assez de modération et de retenue?

Parmi les citoyens influents de la ville, il y en avait malheureusement un qui, par son audace, par son activité et la science de l'agitation naturelle en lui, pouvait beaucoup, pouvait trop. Il s'appelait Froment, et son opinion, publiquement développée depuis dans un écrit de lui, était *qu'on ne peut étouffer une forte passion que par une passion plus forte encore, que le zèle religieux, conséquemment, pouvait seul étouffer le délire républicain*. Il méprisait fort les *philosopheurs* de son parti. Il reprochait avec amertume aux royalistes de n'avoir pas su se défendre eux-mêmes de la contagion générale et de s'être laissé gagner à leur insu aux séductions du voltairianisme. Selon lui, c'était la manie de raisonner avec le peuple, en faveur de la monarchie, qui perdait tout. A quoi bon tant s'adresser à l'intelligence? Et pourquoi tant craindre de manquer, en prononçant le mot *religion*, aux lois du bel esprit? Passionner les multitudes ignorantes, les alarmer sur leur salut éternel, « employer enfin les puissants moyens que la religion présente, et dont les plus grands politiques se sont servis dans tous les temps avec succès, » voilà ce qu'il fallait.

Ce fut sous l'empire de cette idée froidement cruelle que Froment, uni à l'avocat Folacher et à Descombiés, ancien page du roi, travailla à remplir la ville de ses fureurs, et creusa la mine dont nous aurons à raconter l'effroyable explosion.

Sur les événements qui vont suivre aussi bien que sur la catastrophe qui en fut l'aboutissement, des informations furent faites, plus tard, à la requête du procureur du roi au sénéchal de Nîmes, et en conséquence de plaintes portées par lui successivement les 31 mars, 10 mai et 7 juillet 1790: c'est à cette source que nous puiserons; c'est des documents officiels et irréfragables fournis par la procédure que nous composerons principalement notre récit, les écrivains des deux partis contraires ayant soulevé, en cette occasion, autour de la vérité, une poussière au travers de laquelle il serait impossible de la reconnaître.

Le mouvement qui emportait Nîmes vers la guerre civile remontait au mois de décembre 1789; il avait pris naissance dans la formation de la municipalité. La faction ultra-catholique et contre-révolutionnaire ne haïssait pas les protestants comme tels seulement, elle les haïssait comme gagnés à la cause de la révolution et comme apprentis républicains. Elle se rappelait que de leur part, cette tendance à jouir de la liberté républicaine s'était déjà plusieurs fois manifestée dans l'histoire. Ne les avait-on pas vus, en 1577, former une république en Languedoc, d'où ils chassèrent alors le maréchal de Damville? Écarter les protestants des fonctions municipales devint donc une des plus vives préoccupations de cette faction, dont Froment, Descombiés, Folacher, Vidal, procureur de la commune, le curé Clémenceau et l'abbé Clavière dirigeaient la violence.

Les nouveaux ligueurs tinrent, dans l'église des Pénitents, à Nîmes, des assemblées nocturnes, où les officiers municipaux à élire furent désignés du haut de la chaire; la résolution de repousser systématiquement les non-catholiques fut prise à la face des autels; on répandit à profusion des listes dressées d'avance, avec salaire pour chaque votant, et en se servant de l'intermédiaire des revendeurs de vin, agents actifs du fanatisme à Nîmes. C'était entrer dans des routes sanglantes, et les meneurs le savaient bien; mais l'un d'eux, Gravil de Bouillargues, ne faisait que révéler le fond de leurs implacables pensées, quand il s'écriait : *S'il faut se poignarder, il faut se poignarder; dix ans de plus ou de moins ne sont rien.*

En même temps, et pour n'être pas pris à l'improviste, Froment donnait ordre de fabriquer des fourches, des haches et des sabres dont le dos était une scie.

La victoire fut complète autant que sinistre; le pouvoir municipal appartint tout entier aux ultra-catholiques, et, dès cet instant, l'insolence de la faction se déploya sans frein. Capitaine dans la milice nîmoise, d'une compagnie composée de ses séides, Froment osa la conduire un jour, armée de fourches, sur l'Esplanade. Les non-catholiques étaient insultés en pleine rue, à chaque instant, et poursuivis du nom de *gorges noires*. On en maltraita plusieurs, dont un reçut trois coups de couteau.

Arriva la nouvelle que Rabaut Saint-Étienne avait été élu président de l'Assemblée nationale. On juge quelles colères!... Un placard couvrit les murs de Nîmes, et le peuple attroupé y lut : « L'infâme Assemblée nationale vient de mettre le comble à ses forfaits, en élisant, pour la présidence..., un protestant! » Puis, comme si ce n'était pas assez de ces bravades anonymes, le gardien des Capucins et un autre religieux, le père Saturnin, parurent, le lundi de Pâques, sur le perron de leur couvent, d'où ils se mirent à insulter l'Assemblée.

Tout à coup.... mais non, pareille impiété n'est pas croyable, — les ligueurs de Nîmes apprennent que, dans la séance du 14 avril, l'Assemblée a confié, par décret solennel, aux administrations de département et de district la gestion des biens du clergé, mis à la disposition de la nation. Aussitôt, convocation générale dans l'église des Pénitents, des membres de la ligue. Les curés de Bouillargues, Rodillon, Courbessac montent en chaire, enflamment l'auditoire, et de leurs exhortations factieuses sort la célèbre *Déclaration des citoyens catholiques de la ville de Nîmes*, du 20 avril 1790. L'Assemblée nationale y était représentée comme égarée par les ennemis du bien public, et l'on y demandait :

Que la religion catholique, apostolique et romaine fût déclarée *religion de l'État* et seule admise aux honneurs du culte public;

Qu'il ne fût fait aucun changement dans la hiérarchie ecclésiastique, et que nulle réforme ne pût être opérée sans le concours des conciles nationaux;

Qu'enfin, l'Assemblée nationale employât toute son autorité pour faire rendre au roi le pouvoir exécutif suprême.

La veille, un homme, en habit de dominicain, s'était montré sur la *place aux Herbes*, implorant l'aumône et disant qu'il fallait bien que ceux-là mendiassent, que l'Assemblée venait de dépouiller. On recueillit ce misérable, et on lui donna à dîner, pendant que, trompée par cette comédie, la foule criait à l'injustice.

Il était impossible que cette agitation, ces manœuvres ne conduisissent pas à des désastres. Le 1er mai, des légionnaires à cocarde blanche allèrent élever un *mai* devant la porte du baron de Marguerittes, maire de Nîmes et membre de la faction ultra-catholique. Le lendemain, grand festin chez le magistrat reconnaissant. Les légionnaires de la veille y figurèrent, décorés de la cocarde blanche. Le repas fini, les convives, échauffés par le vin, sortent en tumulte, se répandent dans la ville et la font retentir du cri *Vive le roi! vive la croix!* Les soldats du régiment de Guyenne étaient tous patriotes : ces clameurs les irritent; la vue de la cocarde blanche, étalée en manière de provocation, les indigne. Quelques-uns arrachent le signe séditieux du chapeau des légionnaires qui s'en étaient parés; une rixe s'engage, les épées se croisent, le sang coule. On remarque sur le Cours deux prêtres qui animaient la querelle, en criant : *zou! zou!* Le domes-

tique du curé Clémenceau fut aperçu jetant des pierres, distribuant de l'argent, et c'était Saint-Louis, cocher du maire, qui conduisait le désordre au cri de : *A bas les gorges noires !*

Mais, tandis que le valet poussait à l'émeute, le maître, suivi du procureur de la Commune et de plusieurs officiers municipaux, haranguait le peuple avec beaucoup de douceur et prêchait la paix. Elle ne pouvait être et ne fut que l'ajournement de la guerre. Dès le lendemain, Descombiés, capitaine d'une compagnie des soldats de la croix, paraissait, à la tête des siens, sur la place du *Puits de la Grande-Table*, et leur faisait prêter serment de fidélité au roi et à la croix. Le soir, les attroupements recommencèrent : partout les non-catholiques étaient menacés. Un d'eux se vit appuyer un pistolet sur la poitrine; un autre eut le poignet coupé; un grenadier du régiment de Guyenne fut tué d'un coup de fusil, tiré par Froment, surnommé *Tapage*, et frère du chef des ligueurs de Nîmes.

Le 4 mai, la publication de la loi martiale mit fin momentanément à ces préludes de guerre civile; mais, ce jour-là même, afin de rendre éligibles pour le département Froment et Folacher, la municipalité leur passa bail d'un terrain vacant.

Pendant ce temps, la tragédie du fanatisme se jouait à Montauban avec un odieux succès. Là, les excitations d'une fête mystique, jointes à celles des jours ardents qui commençaient, la déclaration des catholiques de Nîmes, trop bien connue, un mandement factieux de l'évêque, les publiques et lamentables prières qui suivirent, un coup de fusil qui, en pleine procession, fut tiré, d'une fenêtre, contre le prêtre marchant en tête, tout avait exalté les cerveaux, surtout parmi les femmes. Était-ce le moment d'aller faire à grand bruit l'inventaire des effets appartenant aux couvents de la ville? Non, et c'est ce qu'auraient compris les officiers municipaux, si par malheur la municipalité de Mautauban, comme celle de Nîmes, n'eût été un instrument aux mains des prêtres. Le 10 mai, vous eussiez vu un spectacle étrange : des milliers de femmes couchées devant la porte des couvents; pour entrer, il s'agissait de leur passer sur le corps! D'un pas lent et grave, le visage triste et comme succombant à la nécessité d'un devoir qu'ils détestent, les officiers municipaux se présentent. Les femmes alors se répandent en cris aigus : les magistrats s'y attendaient, et se retirèrent. Sur ces entrefaites, des gens, qu'on crut apostés, se précipitent dans l'église des Cordeliers, brisant tout. On ravageait donc les églises! Aux armes! mort aux protestants! Des billets anonymes sont distribués, où l'on adjure les femmes de se lever, de courir à l'Hôtel de Ville. Quelques malheureux soldats de la garde bourgeoise s'y trouvaient retranchés. Les mères entraînant leurs enfants, les sœurs leurs frères, les épouses leurs maris, bientôt une irrésistible foule rugit autour de la maison commune. Le poste est emporté : cinq de ses défenseurs tombent percés de coups; les autres, on les dépouille, et, en chemise, nu-pieds, tout sanglants, on les mène faire amende honorable devant la cathédrale. Le régiment de Languedoc, que la municipalité aurait pu requérir dès le commencement des troubles, parut enfin quand il n'y avait plus rien à empêcher. Les gardes, auxquels réparation était due, furent au contraire jetés en prison, où plusieurs moururent de leurs blessures.

Un des traits caractéristiques de cette époque, c'est le sentiment de solidarité qui animait les villes, sentiment tout nouveau et admirable. Les désordres de Montauban ne furent pas plutôt connus à Bordeaux, que la garde nationale de cette cité prit feu. Tous s'indignent, tous saisissent le mousquet, tous veulent partir. Pour composer, en la limitant, l'armée des vengeurs, il fallut tirer au sort. Quinze cents volontaires, désignés par le hasard et portant en eux l'âme de Bordeaux, se mirent en route. Or, tandis qu'ils faisaient marche forcée vers Montauban, on leur envoya, de leur ville, par la Garonne, quatre mortiers, des bombes, des munitions. Le bateau, continuellement remorqué par deux ou trois cents hommes, ne mit que cinquante-deux heures à un trajet qui d'ordinaire exige huit ou dix jours.

L'approche des troupes bordelaises calma Montauban; les plus coupables s'enfuirent, les prisonniers furent rendus à la liberté; et, lorsque à deux mois et demi de là, la municipalité, mandée à la barre de l'Assemblée nationale, s'avisa de dire, par la bouche de son orateur : « Eh! messieurs, qui nous accuse? » Lavie poussa ce cri sublime : « Qui vous accuse? Les morts! »

Nîmes.... Ici nous touchons à des scènes de carnage.... Arrêtons-nous un instant, et regardons ailleurs. Nous n'aurons que trop tôt les pieds dans ces mares de sang!

CHAPITRE VIII

LES COMPLOTS

Ce mois d'avril dont les agitations viennent d'être rappelées ne fut pas marqué seulement par les fureurs du fanatisme religieux. L'homme d'épée y figure à côté de l'homme d'Église. La contre-révolution pouvait compter sur le prêtre : il lui fallait le soldat.

Aussi, pendant que la chaire poussait aux révoltes et le confessionnal aux trahisons, le désordre, sourdement propagé, gagnait les régiments. Des artisans de complots allaient semant dans l'armée des rivalités meurtrières. Des hordes de mendiants étrangers accoururent du dehors, guidés par des chefs mystérieux, et les chemins se couvrirent de vagabonds napolitains, sardes et piémontais que d'invisibles mains précipitaient sur Paris. On dégarnissait les places frontières, on soulevait les garnisons. Il y eut à Metz, à Saumur, à Vitry-le-Français, des commencements de révolte, et Lille fut au moment de voir se renouveler dans ses murs ce que Tacite raconte de la grande sédition des légions de Pannonie.

Il y avait à Lille, à cette époque, quatre régiments : deux de cavalerie, *les chasseurs de Normandie* et *la Colonnelle générale;* deux d'infanterie : *Royal-Vaisseau* et *la Couronne*. Les premiers passaient pour être royalistes; parmi les seconds, au contraire, l'esprit des jacobins dominait. La guerre civile était là en germe : de quel côté vinrent les excitations factieuses?

Quand les passions ennemies sont en présence, leur tendance à se heurter est servie par tant d'imperceptibles causes, qu'il est bien difficile, dès que le choc a eu lieu, de savoir au juste à quelle circonstance particulière on le doit attribuer. S'il en faut croire Bertrand de Molleville, ce fut l'arrivée à Lille du mulâtre Saint-George qui troubla tout. Autre est le dire de la plupart des auteurs ou journalistes du temps; seul, en cette occasion, le royalisme fut coupable : ils l'affirmèrent; et, dans sa feuille, Camille Desmoulins accusa formellement Mme de Clermont-Tonnerre, un déserteur de l'Assemblée, nommé Noyelle, et enfin le marquis de Li-

varot, qui commandait dans les Flandres en l'absence du prince de Robeck.

Quoi qu'il en soit, un soldat du régiment de *la Couronne* ayant été tué en duel par un *chasseur de Normandie*, la querelle, qu'un échange d'insultants propos avait préparée, s'étendit et menaça Lille d'une conflagration épouvantable. *Royal-Vaisseau* prit violemment parti pour *la Couronne; la Colonnelle générale* se rangea du côté des *chasseurs de Normandie;* ici les cavaliers, là les fantassins. Ce fut un déchaînement de colères qu'alimentaient les discordes politiques, et les soldats ne se montrèrent plus par la ville que la main sur la poignée de leurs sabres.



RABAUT SAINT-ÉTIENNE

Il n'y eut d'abord que des rencontres d'homme à homme; mais bientôt les haines se groupant, les deux partis en vinrent à faire feu l'un sur l'autre, par pelotons dans les rues; il arriva même que, le 7 avril, un régiment d'infanterie fut chargé par les *chasseurs de Normandie*, comme aurait pu l'être l'ennemi.

Forcé d'intervenir en qualité de médiateur, le marquis de Livarot demanda que, pour l'exposition des griefs réciproques, une députation de deux soldats par compagnie lui fût envoyée. Les quatre régiments y consentirent, et, dans la matinée du 8, après quelques récriminations farouches, la paix ayant été conclue ou du moins paraissant l'être, le marquis de Livarot crut pouvoir en aller porter de sa personne, aux soldats, l'heureuse nouvelle.

Mais, pendant ce temps, d'inquiétantes rumeurs s'étaient répandues; on avait distribué dans les divers quartiers des billets anonymes annonçant quelque sombre trahison. Les soldats se rassemblent en tumulte. Ceux de *Royal-Vaisseau* et de *la Couronne* se précipitent vers la place d'Armes où ils se rangent en bataille. De leur côté, les cavaliers accourent. Mais trouvant l'infanterie prête pour un combat terrible, ils hésitent, ils reculent. Seulement, quelques officiers de *la Colonnelle* se détachent, s'avancent et proposent de vider la querelle par quatre combats singuliers, chaque régiment choisissant son champion. La proposition ayant été rejetée, un engagement général semblait devenu inévitable. Les soldats de *la Colonnelle* essayent alors de s'emparer de l'arsenal. Repoussés, ils courent à la citadelle, et s'y retranchent avec les *chasseurs de Normandie*. Leur fureur était au comble; cinquante des leurs avaient été tués ou blessés dans les différentes escarmouches, et acceptant sans les analyser les bruits qui étaient parvenus jusqu'à eux, ils se croyaient trahis. Tout à coup, le marquis de Livarot paraît dans la citadelle. Il veut parler, mais à peine a-t-il ouvert la bouche que des cris de rage s'élèvent. On l'entoure, on l'insulte; un coup de baïonnette lui est porté au visage. « Qu'on le pende! qu'on le pende! hurlaient les soldats. Il nous a trahis. Il a donné l'ordre qu'on fît feu sur nous. » A ces mots, plein d'indignation, Livarot saisit un des hommes au collet et le somme de soutenir son dire l'épée à la main. Le marquis était un vieillard, il avait des cheveux blancs. Les soldats furent touchés de son courage et décidèrent qu'il fallait se contenter de le retenir prisonnier. A dater de ce moment, ils ne reconnurent plus d'autre autorité que celle d'un comité militaire nommé par eux-mêmes, et le plus affreux désordre régna dans la ville.

Quelques jours se passèrent ainsi. On avait envoyé une députation à l'Assemblée nationale : Bouillé, qui avait le commandement supérieur de la province, arriva. Rechercher les coupables eût été dangereux; on aima mieux laisser toute cette affaire dans l'ombre. Le roi, inquiet pour Livarot, lui écrivit de venir à Paris rendre compte de sa conduite, et Bouillé fit partir les quatre régiments par des routes différentes.

Mais pendant que, dans le Nord, l'incendie s'éteignait, il s'allumait dans le Midi.

Une des villes de France où l'orgueil de l'aristocratie militaire était le plus impatiemment supporté, c'était Marseille. Les habitants ne pouvaient souffrir que, de par le roi, le soldat vînt loger chez eux, manger leur pain, s'asseoir à leur foyer. Ils s'indignaient de l'arrogance de ces courtisans hommes d'épée qui, par leur présence seule, semblaient insulter, fastueusement inutiles qu'ils étaient, aux préoccupations d'une cité active. Ce leur était surtout un sujet de colère que la vue des forts qui, dominant la ville, la tenaient sous l'oppression d'une menace éternelle. D'autant que les pierres elles-mêmes, dans ces forts, parlaient un langage insolent. Sur la forteresse de Saint-Jean, par exemple, on lisait : *Louis XIV a achevé cette citadelle pour tenir en bride les Marseillais trop amoureux de leur indépendance.* L'inscription était d'une date déjà bien ancienne, et la Révolution était venue, grâce au ciel, la rendre incompréhensible : s'emparer des forts, les détruire, devint la pensée favorite des Marseillais.

Dans la nuit du 29 avril, un sergent de la milice nationale, nommé Doinet, rassemble cinquante hommes déterminés et les mène au bas des rocs escarpés sur lesquels pèse le fort de Notre-Dame de la Garde. Le service militaire s'y faisait mieux que du temps de Bachaumont qui, dans son *Voyage*, avait prétendu n'avoir trouvé dans le château, pour le défendre, qu'un suisse peint avec sa hallebarde sur la porte; mais nos aventuriers croyaient à leur courage et à la fortune. Favorisés par les ténèbres, ils grimpent en silence jusqu'à la cime des rochers. Là, ils attendent le point du jour, et qu'on baisse le pont-levis. Sautant alors sur la sentinelle, le pistolet à la main, ils forcent l'entrée, courent aux divers postes, les désarment, et font flotter triomphalement du haut du donjon le drapeau du district numéro 21, portant ces mots : *la liberté ou la mort!*

Ils étaient à table célébrant leur victoire et buvant à la santé de la nation, quand tout à coup de grands cris les appellent sur la terrasse. Ils y courent et aperçoivent une foule de bourgeois en armes qui se disposaient à emporter de haute lutte les autres forts. L'assaut fut inutile : ils capitulèrent.

Malheureusement, il y eut du sang dans l'ivresse de cet heureux succès. On était convenu que le fort Saint-Jean serait gardé conjointement par les soldats et les citoyens. De plus, inventaire exact avait été dressé des magasins de poudre et d'armes, dont le chevalier de Beausset devait remettre les clés. On ne sait par quelle inspiration fatale il les refusa, quand le moment fut venu de les livrer. On le presse en vain : pour toute réponse, il ordonne, l'imprudent! que le pont-levis soit levé et que les canonniers courent à leurs pièces. Un affreux carnage commençait si les soldats eussent consenti à obéir; mais, eux aussi, ils respiraient l'air embrasé de la Révolution. « Ne craignez rien, crièrent-ils aux volontaires rangés en bataille devant eux; nous ne tirerons pas sur vous. » Pendant ce temps, on battait la générale; la foule des bourgeois armés grossissait. On s'empare du chevalier de Beausset, et, au milieu des cris, on le traîne vers la maison commune. Le malheureux essaya de s'échapper : ce fut sa perte. Comme il se réfugiait précipitamment dans la boutique d'un barbier, un Marseillais l'abattit d'un coup de sabre, et sa tête, aussitôt coupée, fut promenée au bout d'une pique.

Ce chevalier de Beausset était frère de l'ancien évêque de Fréjus. Il avait servi dans la marine et s'y était distingué. Il parlait avec grâce, avec éloquence même, surtout quand la présence d'une femme l'animait : c'est ce qu'on disait du moins; mais son étourderie railleuse, sa provoquante élégance, sa présomption, avaient amassé autour de lui les ressentiments. Fat jusque sur son vaisseau, quand il y commandait, il ne s'y était jamais montré que le chapeau sous le bras et en talons rouges. Il expia ces habitudes qui, liées dans l'esprit du peuple à trop de souvenirs irritants, commençaient à être un crime!

Maîtres des forts, les Marseillais se mirent à les démolir; et l'œuvre se trouvait à peu près achevée, quand ils reçurent le décret de l'Assemblée qui leur enjoignait de poser la hache.

Le mouvement de Marseille retentit au loin, il fut imité de près. La citadelle de Montpellier, celle du Saint-Esprit tombèrent au pouvoir des citoyens. A Valence, M. de Voi-

sins, craignant le même sort pour la forteresse qu'il commandait, s'avisa d'en renforcer la garde, de distribuer des cartouches, de faire charger deux pièces de canon : il n'en fallait pas tant. Le peuple, attroupé, entoure la maison que le commandant occupait dans la ville; les municipaux surviennent « Il faut le juger! criait la foule. A l'église Saint-Jean! A l'église Saint-Jean! » Il y fut conduit, s'y justifia mal, et fut atteint, comme il en sortait, d'un coup de fusil qui l'étendit mort sur le pavé.

Plusieurs autres émeutes à peu près du même genre eurent lieu en différentes villes, notamment à Bastia, où le comte de Rully paya de sa vie l'insolence de son attitude et ses menaces téméraires. Quand Bastia entendit s'élever dans son sein des clameurs qui n'étaient qu'un écho de celles qui alors montaient de presque toutes les cités de France, il y avait seulement cinq mois que la Corse se trouvait d'une manière définitive et complète réunie à l'empire français. Elle n'avait pas été conquise, elle s'était donnée. — La Corse était ce point, perceptible à peine sur l'immensité des mers, qui avait fait dire à Rousseau, dans un de ces moments sublimes où un homme de génie devient un prophète : « J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe! »

Depuis quelque temps, on parlait beaucoup dans les feuilles publiques de complots militaires prêts à éclater, et là justement était l'explication des défiances dont on vient de voir le résultat à Marseille, à Valence, à Bastia : un événement imprévu montra combien ces défiances étaient fondées.

Le 30 avril, à dix heures du soir, un cabriolet s'arrêta, sur la route de Lyon, à la porte la plus proche de Pont-de-Beauvoisin, ville moitié française moitié savoisienne. Un étranger, qu'un domestique accompagnait, avança la tête, demanda des chevaux, prit un postillon, et continua son chemin. Mais, au moment où l'on atteignait le faubourg, le maître du cabriolet descendit et se mit à suivre la voiture. Il marchait doucement, faisait halte de distance en distance et paraissait observer tout avec précaution. Il s'avança ainsi jusque devant l'Hôtel de Ville, se plaça au milieu de la rue, examinant ce qui se passait dans le corps de garde. Une lumière en sortit. Lui, comme effrayé, il recula, se cacha contre une boutique, puis se glissa le long des maisons, pendant que son domestique, resté dans le cabriolet, présentait le passe-port exigé Savardin! dit l'officier; et il arriva qu'à l'instant même où ce nom fut prononcé, une femme qui avait observé dans l'ombre le voyageur mystérieux, était en train de communiquer ses soupçons à un fusilier de la garde nommé Permezel. Celui-ci se rappelle aussitôt ce qu'il a lu dans les journaux de certains rapports adressés au Comité des recherches, de certaines lettres écrites de Turin, d'une conspiration attribuée vaguement à M. de Maillebois. Il court à la barrière, que l'étranger cherchait à se faire ouvrir, disant : « Je veux passer en Savoie, je suis aide de camp de M. de Lafayette. Mon passe-port est à l'Hôtel de Ville avec ma voiture. » Permezel s'élance sur l'étranger, qui pâlit, se trouble, et se laisse conduire à la maison commune.

On fouilla ses effets, et, d'un petit portefeuille enveloppé d'un papier cacheté, on tira diverses pièces relatives à une conspiration. On saisit, en outre, un *Livre de raison*, journal très-circonstancié où ce conspirateur bizarre avait coutume d'inscrire, fait par fait, l'emploi de ses heures. Il y mentionnait ses voyages à Turin, sa correspondance avec M. de Maillebois, ses visites au comte d'Artois, aux princes, aux émigrés de marque. Tandis qu'on visitait ses papiers, il parvint à en détourner un, qu'il déchira en partie c'était une lettre adressée à Mounier.

Le lendemain, le conseil général s'étant assemblé, on décida que le prisonnier serait transféré à Lyon. Il n'y resta que quelques jours, fut envoyé à Paris et renfermé dans les cachots de l'Abbaye. Mais déjà le Comité des recherches avait, sur les intrigues dont cet homme était l'agent, des données qui ne permettaient pas le doute.

L'idée originaire du complot remontait au mois de février 1790, et le comte de Maillebois en était l'âme

C'était ce même comte de Maillebois qui, servant en Allemagne, dans la campagne de 1758, sous les ordres du maréchal d'Estrées, avait été soupçonné d'avoir fait avorter par jalousie les projets de son général et avait dû se défendre du crime de haute trahison. Protégé par des influences de cour contre un arrêt flétrissant du tribunal des maréchaux de France, on l'avait vu braver avec éclat le public et ses juges. Plein d'esprit, dévoré d'ambition, doué d'une intelligence qu'enchantaient les préoccupations littéraires, comme le prouvèrent la comédie du *Maître en droit* et celle du *Cadi dupé*, qu'il donna sous le nom de son secrétaire, le comte de Maillebois avait été salué bon capitaine par le roi de Prusse, Frédéric II, et attiré au service de la république de Hollande. Elle le créa généralissime des troupes que le duc de Wittemberg avait commandées. Mais il fallait davantage à cet esprit inquiet. Le poste de ministre de la guerre dans son propre pays l'ayant toujours tenté, sa haine contre la Révolution fut moins d'un grand seigneur que d'un ambitieux. Lorsqu'à l'époque du blocus de Paris, si imprudemment projeté par la cour, le choix de Louis XVI se fixa sur le maréchal de Broglie, le comte de Maillebois en conçut un violent dépit. Où son rival avait échoué, il se flatta de réussir; et après l'avoir fait traître, la jalousie le fit conspirateur.

Voici quel était son plan :

Le roi de Sardaigne aurait été amené à fournir vingt-cinq mille hommes de troupes et à faire une avance de six millions.

L'Espagne avait été pressée d'entrer dans ce projet, et l'on espérait obtenir d'elle, ainsi que de l'empereur, des secours de l'une et l'autre espèce.

On ne doutait pas que, bien décidés à soutenir leurs droits en Alsace, les ducs des Deux-Ponts, margrave de Baden, landgrave de Hesse, n'appuyassent l'entreprise de toutes leurs forces.

La confédération une fois formée, Mounier et Lally-Tollendal avaient été chargés de dresser le manifeste à lancer avant d'entrer en campagne.

Alors, on allait droit à Lyon, qui eût été déclarée capitale de la France, et que, par là, on se croyait sûr de gagner, un corps d'armée s'avançait par le Brabant, un troisième par la Lorraine; les nobles s'emparaient de la personne du roi et le conduisaient à Lyon; les armées combinées, grossies à chaque pas de tous les mécontents, marchaient sur Corbeil, Senlis et Meaux, désarmaient en route les municipalités, leur faisaient prêter serment au roi, et les forçaient à rappeler leurs députés, à supposer que l'Assemblée nationale tînt encore ses séances; enfin, pour avoir raison de Paris, on le bloquait jusqu'à ce que les habitants eussent été réduits par la famine.

Telle était la substance d'un mémoire que, dans le mois de février 1790, Maillebois avait remis, écrit de sa propre main, au chevalier de Bonne-Savardin, son agent auprès des princes. Mais, comme l'écriture du comte était très-difficile

à lire, Bonne, avant de partir pour Turin, donna le mémoire à copier à Massot de Grand-Maison, un des secrétaires de Maillebois. Celui-ci eut peur d'être compromis; il résolut de quitter le château de Thury, que Maillebois habitait alors, et, pour ne pas inspirer d'ombrage, il écrivit à sa mère de le rappeler. La réponse n'était pas encore arrivée, lorsqu'un jour Maillebois lui dit : « Je vous préviens que j'attends des lettres du chevalier Bonne. Elles seront à votre adresse. La suscription portera : *A M. de Grand-Maison*, 91, *rue de Grenelle-Saint-Germain*. Elles seront marquées de deux étoiles. Vous me les remettrez sans les lire. » Pour le coup, le pauvre secrétaire se crut perdu, et ce qui mit le comble à ses frayeurs, c'est que le hasard lui fit découvrir, dans une de ces lettres, les mots *mon cher Grand-Maison*, mis sans façon par le chevalier à la place de ceux-ci : *mon cher Maillebois*. Si bien que la correspondance, dans le cas où on l'aurait ouverte, aurait témoigné contre lui et non contre son maître. Ses scrupules s'évanouirent, et, n'écoutant plus que les conseils de la prudence, il quitta précipitamment le château.

A cette nouvelle, Maillebois, se voyant exposé aux effets d'une révélation terrible, prit le parti de se réfugier en Hollande. Toutes ses espérances étaient renversées, et sa douleur n'eut d'égale que son épouvante. Suivant la déclaration de Lenoir-Duclos, son valet de chambre, le jour même de son départ, étant à sa toilette, il donna les signes de la plus violente agitation. Il avait la tête en feu, et il murmurait d'un air sombre : « Massot a commis là une atrocité. »

La vérité est que ce dernier n'alla pas faire directement sa déclaration au Comité des recherches; seulement, comme il avait confié à d'autres le secret dont il était dépositaire, mandé par le Comité des recherches, qu'on se hâta d'avertir, il avoua tout.

En même temps, et par une étrange coïncidence, la Commune de Paris recevait de Turin des lettres anonymes dans lesquelles on l'instruisait qu'il existait un complot ; que M. de Maillebois en était le chef; qu'un plan détaillé avait été présenté au comte d'Artois, mais que ce prince ne voulait pas de guerre civile, les circonstances ne paraissant pas favorables; qu'il se trouvait bien où il était, et avait répondu : *Il faut voir les choses*. Il y avait cependant une marche à suivre, selon les idées que ces lettres prêtaient à l'émigration de Turin, et cette marche consistait à pousser adroitement Maillebois au ministère de la guerre, à éloigner Montmorin, à se débarrasser de Necker, à préparer dans quelques provinces une insurrection et à la *conduire à l'éclat*.

La déclaration de Massot de Grand-Maison et les avis secrets envoyés soit de Turin, soit de Nice, étaient de la fin de mars; l'arrestation de Bonne-Savardin dans la soirée du 30 avril mit le Comité des recherches en état de compléter les preuves de la conspiration. Et qu'on juge de l'intérêt qui s'attacha à cette affaire, lorsqu'il transpira dans le public que, parmi ceux qu'elle compromettait gravement, figurait un ministre du roi, le comte de Saint-Priest.

La complicité du ministre parut résulter d'une conversation qu'il avait eue au mois de décembre 1789 avec Bonne-Savardin, conversation dont on avait découvert le récit, écrit de la main de ce dernier, et adressé à Maillebois.

Le document, qui, au surplus, n'exprime rien qu'un désir très-flottant et très-vague de conspiration, est néanmoins curieux; au moins sous ce rapport, il mérite d'être conservé. On y appelait le comte d'Artois *Ermand*, Maillebois *Adrien*, de Broglie *Culent*, Bailly *Hardiment*, Lafayette *Berville*. Saint-Priest y était désigné sous le nom de *Farcy*.

« Quand, dis-je à Farcy, — c'est Bonne qui parle, — cela finira-t-il?

« — Il faudra bien qu'il y ait un terme, et si cette espé-« rance ne nous soutenait, il faudrait mettre la clé sous la « porte et attendre l'instant d'être égorgés.

« — Mais prévoyez-vous ce terme?

« — Le printemps, puisque c'est l'époque que le roi a « choisie pour aller visiter les provinces.

« — Ne craignez-vous pas que la milice n'y mette ob-« stacle?

« — Eh bien! si elle est tentée de suivre, nous la laisse-« rons faire; et quand une fois nous aurons le cul sur la « selle, nous verrons.

« — Oui, je conçois, si vous aviez des troupes; mais où « en trouverez-vous? »

« Il ne répondit pas.

« Comment vous débarrasserez-vous de *Berville?* Son am-« bition est vaste, et il est en mesure.

« — Eh! le pauvre diable est plus embarrassé que nous.

« — On parle de ses projets; qu'il veut être connétable.

« — Et moi je crois qu'il veut être ce qu'il pourra, jus-« qu'à ce que la constitution soit faite, et qu'alors il plantera « là toute cette multitude.

« — Mais, monsieur, il ne la plantera là que pour mettre « quelque chose à la place.

« — Quand nous n'aurons que lui, les moyens ne nous « manqueront pas.

« — Mais vous manquerez de général, si vous ne vous « attachez *Adrien*. Personne en France ne lui disputera en « talents, en fertilité de ressources....

« — Vous prêchez un converti. Je le connais; mais cela « n'est pas dans ma mesure. Au reste je ne dis pas que cela « ne soit pas.

« — Mais si malheureusement cela n'était pas, prendriez-« vous M. de *Culent?*

« — Quelle folie! Il s'est conduit de manière à ôter l'en-« vie aux plus entêtés. »

Bonne-Savardin comparut devant le Comité des recherches, fut interrogé, et se défendit avec une maladresse accablante pour lui. Il ne sut expliquer ni pourquoi il avait pris des titres qui ne lui appartenaient pas, ni pourquoi il voyageait sous le nom de Savardin seulement, quand les pièces trouvées sur lui attestaient qu'il ne s'était jamais fait désigner jusqu'alors que sous le nom de Bonne. Il nia des faits invinciblement établis dans des procès-verbaux revêtus de signatures nombreuses et décisives. Lors de son premier interrogatoire, il avait déclaré ne point se souvenir de qui était la lettre adressée à Mounier; et, plus tard, il avoua qu'elle était de M. de La Châtre. Questionné sur le sens de ces mots d'une lettre de Maillebois : *la chute prochaine du complot*, il répondit niaisement que c'était une *négligence de style*. La conversation du 5 décembre échappait à toute dénégation de sa part, écrite qu'elle était de sa propre main : il prétendit ne pas connaître le personnage auquel il avait parlé, par cette unique raison que, dans sa correspondance, ce personnage portait un nom convenu. « Mais, lui fit-on observer, votre livre-journal n'énonce qu'une seule personne que vous ayez vue le 5 décembre, et c'est le comte de Saint-Priest. — Il *paraît bien* que c'est lui, répondit-il; mais je ne saurais l'affirmer, de peur de compromettre la vérité. »

On verra plus loin comment se termina cette affaire qui donna lieu à une série d'incidents romanesques, retentit à la tribune, compromit d'une manière tout à fait inattendue deux membres de l'Assemblée et contribua au renversement du

ministère. En attendant, n'oublions pas de rappeler un complot d'un autre genre qui, sous les apparences du fanatisme, de la folie, vint révéler le travail permanent et sourd de l'illuminisme, non de celui dont Weishaupt avait d'une main si hardie jeté les fondements, mais de celui que le royaliste Bischofwerder représentait à la cour du roi de Prusse En quel temps l'esprit humain n'aima-t-il pas à se reposer dans ce lit plein de songes de la superstition, dont Camille Desmoulins parle quelque part? Sém, en signalant avec tristesse je ne sais quelle étoile fatidique près de quitter l'horizon,



MOUNIER

troublait le fier génie de Wallenstein, et Charles Ier, incertain du lieu où il irait pour fuir l'échafaud, chargea mistress Wherewood de consulter l'astrologue William Lilly!

Il y avait à Nancy, en 1790, une dame Leclerc de Thomassin qu'on citait pour sa science des choses occultes. Elle avait, disait on, des visions puissantes, elle faisait des rêves prophétiques. Et ce n'était pas seulement dans les bas-fonds de l'ignorance qu'elle exerçait l'empire de son mysticisme : elle avait enchanté par ses rêveries plus d'un esprit cultivé, et elle comptait au nombre de ses adeptes la femme d'un lieutenant général des armées françaises, Mme de Jumilhac, et d'Argence, commandant de bataillon au régiment du roi

Au fond, les sommeils si vantés de Mme de Thomassin, ses extases, ses entretiens avec la sainte Vierge, le commerce assidu qu'elle entretenait avec les anges, tout cela n'était qu'un mode de propagande contre-révolutionnaire, d'autant plus dangereux qu'il présentait ce caractère d'absurdité qui fait les fanatiques et les arme. Mais le gouvernement des âmes crédules veut être manié par des mains fortes. Quand on méprise les hommes au point de les vouloir conduire en les trompant, au moins faut-il couvrir de quelque supériorité l'audace d'un tel attentat. C'est ce que ne firent point les mystiques de Nancy, et une aventure ridicule marqua le terme de leurs succès.

Un jour, le roi se trouvant à Saint-Cloud, deux inconnus, vêtus de noir et l'épée au côté, pénétrèrent dans le château vers les dix heures du matin, et allèrent s'asseoir dans une des dernières pièces contiguës à l'appartement de Louis XVI. Là, peu éloignés l'un de l'autre, et constamment muets, immobiles, ils passèrent la journée entière sans prendre aucune nourriture. Il y avait dans leur attitude tant d'assurance que, leur supposant une autorisation du roi, les gens de service n'osèrent les questionner. Cependant, le soir venu, ils furent invités à se retirer, ce qu'ils firent en silence; mais ils restèrent à se promener gravement dans les cours, et il fallut les contraindre à en sortir quand vint le moment de fermer les grilles. Ils continuèrent à rôder autour du château, si bien que, devenus suspects, ils furent arrêtés. Ils déclarèrent se nommer Pierre et Paul, et avoir à exécuter un ordre d'en haut. Gardés à vue jusqu'au lendemain, ils montrèrent le plus grand calme, ne prononcèrent pas un mot, ne firent pas un mouvement, et s'abstinrent de toucher aux aliments qu'on leur offrit. Le lendemain, sur l'avis envoyé par le roi qu'il n'avait mandé personne à Saint-Cloud, les municipaux se rendirent auprès des prisonniers et les interrogèrent.

Tout ce qu'on parvint à savoir, après une impérieuse, une vive insistance, c'est que l'un d'eux était fils d'un trésorier de la Corse, et se nommait Petit-Jean, et que l'autre était fils du célèbre généalogiste d'Hosier. On les fouilla. D'Hosier avait dans sa poche une bande de parchemin où étaient écrits ces mots : *Louis XVI, tu as perdu ta couronne à Versailles, tu la recouvreras à Saint-Cloud.* Petit-Jean portait sur lui, avec une image de la Vierge, une lettre d'elle tracée sur vélin, en caractères bleus et adressée au roi. Cette lettre de la sainte Vierge indiquait à Louis XVI, dans un style malheureusement trop clair quoique bizarre, la marche qu'il avait à suivre. La forme était celle du dialogue : « Qui t'a fait roi? — Dieu. — Pourquoi es-tu roi? — Pour gouverner *seul* mon royaume et conduire mon armée contre ceux qui méconnaîtraient mon pouvoir. » Les deux illuminés, très-jeunes l'un et l'autre, furent transportés à Paris, où la prison de l'Abbaye les reçut.

De l'instruction qui suivit et des interrogatoires, il résulta que l'épître de la sainte Vierge à Louis XVI avait été dictée par Mme Leclerc de Thomassin et écrite par d'Argence. On les arrêta, ainsi que Mme de Jumilhac, par qui d'Hosier avait été entraîné à son extravagante démarche.

Toutefois, l'affaire n'eut pas de suite, et elle n'aurait point mérité le bruit qu'elle fit, si elle ne s'était liée à un ensemble d'efforts du même genre dirigés contre la Révolution. Car, dans ce temps-là même, on découvrit de mystérieuses circulaires, ainsi conçues : « Frère et ami, on ne savait, il y a quelque temps, comment faire la dot de la fiancée : cette dot est faite maintenant. La noce est sur le point de s'effectuer. Fais tous tes préparatifs pour y assister en *costume.* » Le *costume* signifiait des pistolets. On sut, d'autre part, que des enrôlements clandestins avaient lieu dans Paris; qu'on donnait cinq louis à chaque recrue, et un habit qui ne se distinguait de celui de la garde nationale que parce qu'il avait un bouton de moins par derrière. Le mot d'ordre des conjurés était *avez-vous du cœur?* A quoi ils répondaient en montrant une cocarde blanche qu'ils étaient tenus de porter cachée sous le gilet.

Ainsi combattait la contre-révolution : elle agitait et alarmait les consciences, elle soufflait à l'orgueil militaire de violentes pensées, elle cherchait des imaginations malades à égarer, elle possédait le prêtre, elle aurait voulu pousser en avant le soldat, elle inspirait le mystagogue.

Mais la Révolution poursuivait son cours !

CHAPITRE IX

ORGANISATION DE LA JUSTICE

Les sociétés n'ont pas un corps seulement, elles ont une âme, et c'est quand l'âme a changé que le corps se transforme. Toute révolution profonde est une évolution. Si un involontaire sentiment d'effroi s'associe, aujourd'hui encore, au souvenir des temps héroïques où vécurent nos pères, c'est la faute de ceux qui ayant à écrire l'histoire intellectuelle et intime de la Révolution, n'en ont écrit que l'histoire extérieure. Là où il y eut, derrière un incendie, une illumination, l'on n'a vu que l'incendie. On a raconté les orages venus de la secrète agitation des pensées; avec un art terrible, on a dessiné l'image de la guillotine en mouvement; les morts, après la bataille, on les a comptés un à un, et on les a couchés tout sanglants dans des lits de parade, sur le passage de la postérité. Mais les efforts sublimes de l'esprit luttant contre l'inconnu, mais les travaux qui durent, mais tant de victoires studieuses, mais tant de coups de génie frappés au profit des générations à naître, voilà ce qui a été, ou tracé rapidement, ou rappelé comme à regret, ou même oublié. Et pourtant, la partie vivante de l'histoire était là.... vivante, car c'est celle qui s'est continuée jusqu'à nous, celle qui encadre notre existence, celle qui touche à nos plus chers désirs, à nos affections les plus vives. O grande Révolution calomniée, que vous fûtes bien ce dieu du poëte, cet astre étincelant qui, insulté par les noirs habitants du désert, se vengeait de leurs clameurs en les inondant de sa lumière !

Dans le cours de ses querelles illustres, Beaumarchais avait rencontré un adversaire âpre et dur, qui, à ses plaisanteries, avait répondu par la violence, à ses mordantes légèretés par des outrages, un homme que cela même rendit fameux, Nicolas Bergasse. Publiciste animé alors de l'esprit nouveau, Bergasse avait discouru, comme Servan et Beccaria, sur l'humanité dans la justice criminelle. Magnétiseur, il s'était abandonné à l'illuminisme. Avocat exalté, plein de lui-même jusqu'à s'imaginer qu'il personnifiait la morale, qu'il était la vertu, il avait occupé la France entière et l'Europe de la cause qu'il plaida et perdit contre Beaumarchais dans le procès Kornmann, procès sonore, qui, un instant, fit oublier l'Assemblée des Notables, les débats de Calonne et de Necker, le déficit, la Révolution presque. Bergasse, député de la sénéchaussée de Lyon, semblait naturellement désigné à l'Assemblée nationale pour préparer ses réformes dans l'ordre de la justice. En effet, le procès Kornmann, simple cause

en adultère, et terminé seulement en avril 1789, l'avait représenté comme le vengeur des principes. Elargissant le débat, il y avait tonné contre l'arbitraire des ministres, gémi sur les lois méprisées, dénoncé les mœurs corrompues et prédit le bouleversement qui allait suivre. Figaro avait décrié la justice pour se défendre; le patron de Bartholo la décria pour accabler son adversaire : la réforme était proclamée ainsi dans les deux camps.

Ce fut un beau travail que celui de Bergasse, touchant l'organisation judiciaire. L'Assemblée en avait entendu la lecture le 17 août 1789. Mais tandis qu'elle pâlissait sur cette vaste réforme, l'émeute universelle grondait au dehors, interrompant chaque jour ses études. Il fallait poursuivre le but solennel, à travers les mouvements d'une révolution qui bondissait. Ce fut au mois de mars 1790 seulement qu'après bien des préliminaires la discussion s'ouvrit.

On se recueillit alors pour se rappeler les principes élevés et les claires notions exposées dans le rapport de Bergasse, qui avait laissé vraiment peu de chose à faire aux novateurs.

Dans ce rapport imposant, très-étendu, immense, dont nous ne pouvons que mettre en lumière les traits les plus saillants, Bergasse avait dit :

L'action du juge est de tous les instants et elle touche à tous nos actes, puisqu'elle a pour but d'assurer ce qui est permis, d'empêcher ce qui est défendu.

Il y a deux libertés : la liberté politique, la liberté civile; l'une est le droit de concourir à fixer ce qui est permis, l'autre est la faculté de faire ce qui n'est pas défendu.

Elles sont solidaires; qui détruit l'une entame l'autre.

Les juges étant destinés à garantir la liberté, doivent dépendre uniquement de la volonté de la nation.

Nul pouvoir ne doit être organisé et limité avec une prudence plus inquiète que celui du juge, puisque, ayant notre liberté sous sa protection, il l'a sous sa main.

La crainte étant, de nos affections, celle qui nous corrompt le plus, si le juge n'inspire que la crainte, il peut dénaturer les caractères en donnant aux citoyens les lâches habitudes d'un peuple esclave, là où la constitution veut les allures d'un peuple libre.

La justice sera mal organisée :

Si les tribunaux sont nombreux, parce qu'ils formeront des compagnies puissantes où l'aristocratie germera;

Si le pouvoir de juger est la propriété du juge, parce qu'alors son autorité cessant de dépendre de ceux qui ont à la subir, leur liberté est en péril;

Si le pouvoir de juger appartient à un juge qui en délègue l'exercice, parce qu'alors celui-ci relève d'un homme, non de la loi,

Si le peuple n'influe pas sur le choix des juges, parce qu'émanant du prince, les emplois de la magistrature seraient le prix de l'adulation ou de l'intrigue;

Si la justice n'est point à la portée de tous, parce que son éloignement favorise la domination du fort sur le faible;

Si la justice n'est gratuitement rendue, parce que la justice est une dette, suivant le mot fameux d'Alfred le Grand, et qu'il est absurde de se faire payer le payement d'une dette. D'ailleurs, la justice non gratuite est inaccessible au pauvre, ce qui est un crime contre l'égalité, et quand le juge s'enrichit par sa fonction, il risque d'ouvrir son âme à l'avarice. Or, un juge avare est l'esclave de celui qui paye, le tyran de celui qui ne peut payer.

Ce n'est pas tout : il faut encore :

Que l'instruction des affaires soit publique, pour que les juges soient contenus par l'incorruptible puissance de l'opinion et la censure des gens de bien;

Il faut que le juge n'ait pas le privilége d'interpréter la loi, de l'étendre;

Il faut que, protectrices de l'accusé, les formes de la procédure criminelle rassurent l'innocent;

Il faut que pour lui donner un courage proportionné à ses dangers, on égale la défense à l'attaque, et qu'il soit permis à l'accusé d'opposer sa vie entière au crime dont on le charge;

Il faut que le magistrat qui applique la loi soit distingué de celui qui décrète l'accusé, et qu'ainsi le juge qui a décrété sur de faux soupçons ne soit pas conduit, sous l'empire de la prévention ou de l'amour-propre, à justifier par une condamnation inique un décret injustement lancé;

Il faut que, semblable au glaive, qui ne peut frapper que mû par une force étrangère, le juge ne puisse déployer la loi qu'après la décision de jurés constatant le crime;

Il faut que l'accusé ait le droit de récusation, et qu'ainsi, la sécurité dans le cœur, il n'ait plus devant lui qu'une autorité qui protége, au lieu d'un pouvoir qui opprime;

Il faut enfin que le juge soit responsable, et, à moins de forfaiture, inamovible pour n'être pas effrayé.

Bergasse ne dissimula point que ces idées, si nouvelles en apparence, étaient empruntées à la jurisprudence des Anglais et à celle de l'Amérique libre. Elle venait de là, cette institution des jurés, qu'il appelait sublime, et qui, pour la première fois, avait réconcilié l'humanité avec la justice, la liberté avec la loi.

Restait une question délicate, celle de la police.

Bergasse l'avait eue pour adversaire ou plutôt pour ennemie dans ce procès violent où il accusait le chef de la police, le célèbre Lenoir, d'avoir levé arbitrairement la lettre de cachet obtenue contre la dame Kornmann, afin de la livrer à ses amants : le prince de Nassau et Beaumarchais. Bergasse, adepte du magnétisme, était en outre irrité de ce que la police avait pris parti contre Mesmer et autorisé les comédies où l'on tournait en ridicule ce grand homme et sa pensée. Ces sentiments secrets, le souvenir encore récent d'une cause épousée avec tant de passion et de colère, se retrouvaient au fond de son discours et semblèrent lui avoir dicté ces paroles d'ailleurs si vraies :

« C'est à notre police, si inconsidérément célébrée, à ses précautions minutieuses pour entretenir la paix au milieu de nous, à son organisation tyrannique, à son activité toujours défiante et ne se développant jamais que pour semer la crainte ou le soupçon dans les cœurs, au secret odieux de ses punitions et de ses vengeances, que nous avons dû si longtemps l'anéantissement du caractère national, l'oubli de toutes les vertus de nos pères, notre patience honteuse dans la servitude, l'esprit d'intrigue substitué à l'esprit public, et cette licence obscure qu'on trouve partout où ne règne pas la liberté. »

Pour les juges de police, Bergasse demandait qu'après un terme de deux ou trois ans, la loi les fît dépendre de la nomination du peuple; il pensait qu'un homme n'ose guère abuser d'un pouvoir qui, dans la suite, exercé par autrui, tournerait peut-être contre lui-même. « Les juges de police, disait-il, doivent être choisis par le peuple plutôt que les autres juges, parce que leur pouvoir étant plus arbitraire de sa nature, c'est à l'homme que l'on se confie en eux plutôt qu'à la loi. » Il ajoutait, en finissant : « J'ai marqué les écueils : c'est tracer la route. »

Le 24 mars 1790, l'Assemblée entendit Thouret, Thouret

son jurisconsulte, son homme d'affaires, un Sieyès pratique, comme l'a si bien dit M. Michelet. Les idées de Bergasse, qui s'était, dans l'intervalle, retiré de la scène, Thouret se les appropria, en y ajoutant des vues nouvelles. Il annonça que le Comité de constitution, dont il était l'organe, avait conçu un plan très-simple, celui d'une justice graduée, depuis le juge de paix pour les cantons jusqu'à la cour suprême pour tout le royaume, en passant par les tribunaux de district, les tribunaux de département et les cours d'appel. Il parla de régénérer la justice avec courage sur les ruines de tous les anciens tribunaux. Il n'épargna pas ces grands corps que la corruption avait gagnés et dont si peu de membres sentaient battre le cœur du citoyen sous la toge du juge. Précisément, l'Assemblée nationale venait de mander à sa barre le président et le procureur général du parlement de Bordeaux, à l'occasion d'un réquisitoire et d'un arrêt où s'étaient renouvelées les séditieuses maximes des parlements de Toulouse, de Rouen, de Rennes. Dénonçant l'Assemblée nationale, qu'il désignait sous la qualification méprisante de *réunion des députés des bailliages*, le procureur général Dudon avait fulminé contre la Révolution même, et, à la faveur du désordre à réprimer, il avait pour ainsi dire requis le parlement de Bordeaux de faire acte d'opposition à son tour. Ce réquisitoire et l'arrêt conforme soulevèrent le peuple de Bordeaux, la municipalité, la milice. L'arrêt fut brûlé sur la place publique, en vertu d'une sentence rendue par la multitude assemblée, et qui fut lue le soir à la comédie, aux applaudissements de la salle entière. Les journaux s'en mêlèrent. *Ecce iterum Crispinus*, dit le *Patriote français*, et il demandait avec indignation s'il était permis d'insulter aux populations du midi jusqu'à transformer en *atrocités*, *en meurtres*, *en dévastations*, *en incendies*, quelques bancs d'église brûlés, quelques girouettes descendues. L'Assemblée fut saisie de la connaissance du fond par une députation de Bordelais, parmi lesquels on distinguait un des Boyer-Fonfrède; mais, plus calme que la multitude, elle voulut donner un exemple de modération dans sa propre cause, et elle consentit à écouter la défense du procureur général de Bordeaux, de la bouche de M. Dudon fils, alors présent à Paris. Le jeune homme fut admis à la barre; on le laissa justifier son père comme il put, après quoi, l'Assemblée ordonna que le président et le procureur général du parlement seraient mandés pour rendre compte de leur conduite. On dispensa M. Dudon de comparaître en personne, *à cause de son grand âge*.

Ces circonstances ravivèrent naturellement l'intérêt du débat judiciaire. De toutes parts affluaient les motions, les projets de loi, les brochures. Delley d'Agier, député du Dauphiné, Duport, l'abbé Sieyès, et Thouret au nom du Comité, présentaient chacun leurs plans. Mais comme à travers ce croisement de systèmes, il était facile de s'égarer, Barère proposa une série de questions organiques, propres à mettre de l'ordre dans le travail de l'Assemblée :

Établira-t-on des jurés?

Les établira-t-on au civil comme au criminel?

Y aura-t-il des tribunaux sédentaires ou des tribunaux ambulants?

Les juges seront-ils à vie ou périodiquement élus?

Les juges, nommés par le peuple, seront-ils institués par le roi?

Le ministère public sera-t-il établi par le roi?

Y aura-t-il des degrés de juridiction?

Y aura-t-il des tribunaux d'exception pour les affaires de commerce, d'impôts..., etc..., etc.?

Les deux premières questions se confondaient, à vrai dire, en une seule. Tout le monde, en effet, paraissait d'accord sur la nécessité d'importer en France le jury, ou plutôt de l'y renouveler; car cette belle institution avait jadis existé dans les Gaules avant la conquête des Romains, alors qu'au sein des municipes, les citoyens étaient les assesseurs des magistrats. Elle avait été, plus tard, en pleine vigueur parmi les Normands, et c'était à un de leurs ducs, Guillaume le Conquérant, que l'Angleterre devait ce jugement par jury que la France semblait maintenant lui emprunter. En Angleterre, toutefois, les citoyens appelés *jurés* n'avaient été, pendant plusieurs siècles, que de simples *témoins*, et ce fut sous le règne de Henri VII seulement que les *témoins* se transformèrent en *juges du fait*.

Duport présenta trop longuement, avec lourdeur et sans clarté, des raisons d'ailleurs décisives.

Tout jugement, disait-il, est la comparaison d'un fait avec la loi; et comme on ne saurait comparer un fait incertain avec une loi positive, il faut que le fait soit bien connu et précisé avant qu'il y ait jugement. Mais doit-on confier aux mêmes personnes le soin de constater le fait et celui d'appliquer la loi? Non; car une telle confusion de personnes peut aboutir à ce phénomène monstrueux qu'un homme soit condamné, quoique ayant pour lui la majorité des juges. Par exemple, sur neuf magistrats appelés à juger un crime, quatre pensent que le crime a été commis, et qu'il mérite la mort; trois pensent qu'il y a crime, mais que la peine de mort n'est pas applicable; deux enfin pensent que le crime mériterait la mort, mais qu'il n'a pas été commis. Donc, sur neuf juges, l'accusé en a pour lui cinq, qui, sous l'empire de leurs incertitudes différentes, lui sauveraient la vie. Et cependant, grâce à la nécessité où ils sont de rendre un double jugement, il se forme en ce cas deux majorités factices : la première, de sept voix, sur la question du crime; la seconde, de six voix, sur la question de la peine. De sorte que, par une combinaison qui révolte l'humanité, le même juge qui, en opinant sur le fait, n'a pas trouvé l'accusé coupable, est obligé de le condamner au second tour, en opinant sur la peine. Rien n'est donc plus absurde, plus dangereux que le jugement du droit et du fait soumis aux mêmes hommes. Il faut un magistrat pour apprécier le fait, c'est le juré; un autre pour appliquer la peine, c'est le juge. Le juré dit : voilà l'espèce; le juge dit : voici la loi.

Mais le jugement par jury n'intéresse pas moins la liberté des citoyens que la justice. Duport avait entrevu ce côté de la question : Thouret y insista. Il peignit la terreur qu'inspiraient dans les provinces de France ces grands tribunaux armés du droit de vie et de mort; il demanda s'il n'y avait rien d'effroyable dans cette puissance du glaive laissée aux mains de corporations nombreuses qui, amenées à mettre en commun leur autorité, leurs intérêts, leurs passions, leurs ressentiments, pouvaient épier, pendant une longue suite d'années, l'occasion de frapper un citoyen, une famille! La liberté ne serait sauve qu'autant que l'accusé serait jugé par ses pairs, et le juge réduit à l'impassibilité de la loi.

On convenait, du reste, que l'habitude de juger des crimes endurcit le juge, le prive des lumières du sentiment, et ruine en lui peu à peu les qualités morales qu'exige un ministère aussi délicat. « Examinez, s'écria Thouret, un jeune magistrat commençant sa carrière : il est inquiet, hésitant, minutieux jusqu'au scrupule, épouvanté d'avoir à prononcer sur la vie de son semblable; il a déjà vu plusieurs fois la preuve, et il cherche encore à s'assurer qu'elle existe. Voyez-le dix

ans après, surtout s'il a acquis la réputation d'un *grand criminaliste :* il est devenu insouciant et dur, se décidant sur les premières impressions, tranchant sans examen, croyant à peine qu'il y ait une distinction à faire entre un accusé et un coupable, et envoyant au supplice des infortunés dont la justice devra bientôt réhabiliter la mémoire. »

L'Assemblée, acceptant le jury *au criminel*, n'était plus divisée que sur la question de savoir si on l'établirait *au civil*



NICOLAS BERGASSE

Des esprits éminents le demandaient ; c'était le sentiment de Duport, de Sieyès, de Robespierre, de Barnave. Pourquoi refuser des jurés au plaideur, si on en donnait à l'accusé? Dans un cas, il s'agit de la liberté ou de la vie ; dans l'autre, de la fortune et de l'honneur. « Et quel est celui de vous, disait Barnave, qui met moins d'importance à son honneur qu'à sa vie? » Chabroud, au contraire, fit voir que des peuples entiers attachaient à leur fortune plus d'intérêt qu'à leur liberté même, les Turcs, par exemple, chez qui le sultan jetait un homme dans les cachots, et n'osait toucher aux limites des propriétés.

« Quand ma fortune dépendra d'un juré, ajoutait Robes-

pierre, je me rassurerai en pensant qu'il rentrera dans la société. Pourquoi, d'ailleurs, le bon sens, la raison seraient-ils affectés à ceux qui portent une certaine robe? »

Au dehors, cette opinion était en faveur. Camille Desmoulins la soutenait dans son journal avec sa vivacité ordinaire : « Au moyen des jurés, il ne sera plus impossible au débiteur qui a payé mille livres à son créancier, sans prendre quittance, ou l'ayant égarée, de prouver qu'il a payé.... Pierre, au village, est un patriarche connu, Laurent un fripon avéré. Les jurés, les pairs savent cela, et en tirent des conséquences. Cette sorte de lumière ne luit pas pour les gens de loi qui connaissent mieux leurs livres que leurs voisins. »

Mais tout ce qu'il y avait de purs légistes dans l'Assemblée repoussait le jury civil; car l'équité ne suffit point aux gens de loi. Thouret demanda l'ajournement, et aussitôt le clairvoyant Robespierre devina que différer l'établissement du jury civil, c'était y renoncer pour toujours; que le moment venu ne reviendrait point : il voyait juste. Ce fut le jurisconsulte Tronchet qui décida l'Assemblée, en faisant l'énumération des procès où le fait se trouve inséparable du droit, et qui roulent tous, disait-il, sauf de rares exceptions, tantôt sur un testament, et il s'agit alors de savoir si le testateur était apte à léguer et le légataire à recevoir, tantôt sur une donation, et il faut alors décider si les biens donnés étaient disponibles, si l'intention du donateur a été remplie, tantôt sur un héritage, et la cause tient alors à une question de parenté ou de degré, tantôt sur un contrat, et alors ce n'est pas non plus le fait qui se discute, mais l'esprit de la convention, la capacité des contractants, la validité de l'acte. Tronchet fit valoir enfin ses quarante-cinq ans d'expérience. Il l'emporta.

Le 30 avril 1790, l'Assemblée nationale, passant aux voix, décréta l'établissement du jury en matière criminelle, à une très-grande majorité, et aux applaudissements des spectateurs. Elle décida ensuite qu'il n'y aurait pas de jurés en matière civile.

Les tribunaux seront-ils sédentaires ou ambulants? Ce fut la seconde question qui se présenta.

Elle intéressait au plus haut point les habitants des campagnes, qui chaque jour se voyaient forcés d'abandonner la charrue, pour aller dans les grandes villes consulter les gens de loi et suivre un procès, au lieu d'attendre que les assises vinssent leur apporter la justice au seuil de leurs chaumières, selon le mot d'Alfred le Grand.

Duport et Chabroud s'opposaient vivement à la permanence des tribunaux. Ils représentaient ces juges sédentaires environnés de parents et d'amis, rivés à de certaines habitudes, accessibles à la corruption, et devenant le centre autour duquel s'agiteraient à l'aise le peuple rongeur des praticiens, l'esprit de chicane, la *maudite robe*. Avec les juges d'assises, on aurait moins de gens de loi, moins d'avocats, moins de procureurs, et l'on verrait se réformer à la longue cette milice effrayante.

M. de Landine repoussa l'idée de magistrats voyageurs, comme renouvelée des époques de barbarie, de ces temps où les tribunaux étaient des camps, et les juges, des soldats. Le vol d'un troupeau, le meurtre d'un homme, étaient alors les seules causes portées devant le *mallum publicum*, que tenaient le comte et l'évêque, dans leurs courses à travers la campagne. Le jugement de Dieu, c'est-à-dire le combat, terminait les difficultés entre gens qui ne connaissaient d'autre profession que les armes. On ne distinguait que des Francs et des serfs, des nobles portant l'épée et des esclaves en dehors de toute loi. La justice était vagabonde comme la foule des justiciables. Sous Louis le Gros, les municipalités se formèrent, les communes obtinrent des chartes d'affranchissement, les villes se peuplèrent de citoyens libres, et les campagnes de laboureurs propriétaires. Il fallut des lois moins vagues, des juges plus stables. Les nobles qui ne savaient pas lire durent s'associer des clercs qui jugèrent bientôt seuls, parce que les nobles préféraient guerroyer et pourfendre. C'est alors que les tribunaux devinrent sédentaires. « Si l'on veut nous rendre les juges ambulants, s'écriait de Landine, il faut brûler nos livres et réduire nos codes à un si petit nombre de lois qu'on ait le loisir de les apprendre en se promenant, et que la justice, en carrosse ou en bateau, puisse faire le tour des quatre-vingt-trois départements et, en quatre-vingt-trois jours, expédier la revue générale des plaideurs. »

Le débat se trouvait ainsi assaisonné de plaisanteries par où s'échappait l'impérissable gaieté française. Les uns, tels que Lanjuinais, prétendaient qu'il n'y aurait aucune dignité en ces chevauchées de magistrats *qui jugeraient le pied à l'étrier*, à quoi Duport avait répondu d'avance : « Toute dignité est dans le peuple; c'est de cette pompe que s'entourent les trônes; » les autres, comme Garat l'aîné, firent sentir qu'il ne convenait point à des pères de famille de mener cette vie errante des anciens chevaliers; que l'opinion publique, le grand frein des juges, ne pourrait les suivre en poste ou monter en croupe, et les accompagner de sa surveillance salutaire; que leurs vertus privées seraient inconnues aux justiciables, et qu'enfin leur impartialité courrait bien des risques dans ces tournées où les attendraient au passage mille séductions imprévues et toutes les embuscades de la grâce.

Camille Desmoulins écrivit : « M. Tronchet s'est levé et a enchéri sur les mauvaises plaisanteries des juges-postillons. Bientôt, revenu à lui-même, il a établi que l'ambulance des juges ne rendrait pas l'accès de la justice plus facile ni moins dispendieux, puisque les formes resteraient les mêmes. Je l'avoue, disait-il, il faut arracher les plaideurs des mains avides des avocats et des praticiens qui s'engraissent du sang des peuples et le font couler comme de l'encre. Mais ce n'est pas dans les tribunaux ambulants que vous trouverez le remède. Où il a foudroyé M. Chabroud, c'est lorsque passant en revue tout ce qu'un juge doit faire pour s'instruire, et ouvrant l'immense bibliothèque des avocats, il a évoqué les ombres de Cujas et de Barthole. Il lui a demandé où ses juges trouveraient le temps de boire cette mer de science, si ces énormes in-folios pourraient seulement entrer dans la chaise de poste sans la briser. Ces déclamations n'ont pas empêché M. Thouret de lui soutenir qu'on peut juger en se promenant, ou au pied d'un chêne comme Louis IX. En conséquence, il votait, ainsi que M. Goupil, pour un tribunal mixte, moitié sédentaire, moitié ambulant, et j'ai vu le moment où nous allions avoir des juges à pied et à cheval. »

La discussion fut close sur la demande de Toulongeon, qui proposa de diviser la question et de la poser ainsi :

Les tribunaux de première instance seront-ils sédentaires?

L'Assemblée se prononça pour l'affirmative.

Par cette institution de tribunaux de première instance elle préjugeait donc la convenance de l'appel. Et cependant, pourquoi l'appel? Pourquoi cette aristocratie de magistrats? Est-il des degrés dans la manière de juger bien ou de mal juger? Quelle confiance peut inspirer un juge, si la loi le suppose et le déclare moins éclairé que d'autres? Et quel discrédit si l'on voit souvent ses sentences infirmées par un juge supérieur? Voilà les questions que soulevait l'appel, et que Duport venait de traiter avec beaucoup de force, lors-

que La Rochefoucauld, plus pressant encore, prouva qu'un plaideur qui a gagné son procès en premier ressort et l'a perdu en appel, peut avoir eu pour lui la majorité des voix dans les deux tribunaux réunis. Vainement disait-on que les premiers juges seraient plus attentifs, quand ils auraient à redouter la censure d'une cour supérieure; que celle-ci, éloignée des parties, échapperait aisément à la contagion des influences locales. Pétion présenta contre l'appel des raisons frappantes : « Les appels, dit-il, multiplieront les frais, favoriseront le riche, écraseront le pauvre. Et tous ces malheurs, vous les consacrez par une institution parfaitement inutile. Est-il nécessaire en effet de faire rendre des jugements qui ne jugeront qu'avec la volonté des parties. »

Peu séduite par ces lumineux aperçus, l'Assemblée vota l'appel en matière civile, sans rien préjuger au criminel, et elle décréta que les juges d'appel seraient également sédentaires.

Ainsi, de jour en jour, s'élevait ce vaste édifice de la justice régénérée. Jamais problème ne fut agité par des hommes plus capables de le résoudre. On comptait parmi eux ce que la magistrature avait de plus considérable : Fréteau de Saint-Just, d'André, de Frondeville, Duport, d'Ormesson, Rœderer, Lepelletier de Saint-Fargeau, de Grosbois. Le barreau y était représenté par Thouret, Tronchet, Barnave, Robespierre, Target, Pétion, Treilhard, Barère, Garat l'aîné, Camus, Chabroud, Merlin de Douai, Pison du Galand, de Landine, Lanjuinais. Et telle était dans l'esprit public l'émulation du désintéressement, que presque tous les avocats de l'Assemblée s'élevèrent contre la permanence des tribunaux, si favorable pourtant à la robe, contre l'appel, contre la chicane. On entendit un homme de palais, Duport, s'écrier, en parlant de cette noire science : « Quand un citoyen veut intenter un procès, il cherche dans un livre et non dans son cœur si sa demande est équitable. »

De même, ce furent de hauts magistrats, un conseiller au parlement d'Aix, M. d'André, un conseiller au parlement de Metz, Rœderer, qui fixèrent l'opinion de l'Assemblée sur l'importante question de l'inamovibilité des juges. Déjà Duport et Chabroud y avaient jeté de vives lumières. Sans doute la perpétuité des juges fut autrefois utile, elle servit de barrière au despotisme; maintenant elle ne servirait plus qu'à détruire la liberté. « C'est un être bien redoutable qu'un juge inamovible, disait Chabroud. Je ne passerai jamais à côté de lui sans me dire : Cet homme a dans ses mains mon honneur et ma vie. Il peut m'enlever l'un et l'autre, en blessant toutes les règles de la justice. Quelle imprudence que de faire un juge inamovible, comme pour émousser en lui tous les stimulants de la vertu! Révocable, il craindrait de perdre la confiance du peuple et serait vertueux par ambition, s'il ne l'était par principes. En l'avertissant qu'il doit un jour descendre de son siége, on lui donnerait l'amour de l'égalité, qui est le fond même de la justice. Inamovible, au contraire, il sera toujours ignorant et paresseux, parce qu'il le sera impunément. Voyant que tout change autour de lui, pendant qu'il est immuable, il se croira d'une autre race que des citoyens qui viennent l'implorer et qui ne seront jamais ses juges à leur tour. Ses devoirs accomplis lui paraîtront des faveurs accordées, et, trop vite convaincu qu'il n'a plus rien à apprendre, il poursuivra sa carrière entre l'orgueil et la routine, jusqu'à ce que, arrivé à l'âge du repos, il donne le scandaleux exemple d'un homme qui, ayant perdu la force de connaître de ses propres affaires, conserve encore le droit de juger celles des autres. »

Dans la bouche de conseillers au parlement, ces considérations acquirent tant d'autorité, qu'elles entraînèrent l'adoption du décret du 3 mai, portant que les juges seraient temporaires et pourraient néanmoins être réélus.

Où l'Assemblée se montra unanime, ce fut lorsqu'elle posa ce grand principe : LES JUGES SERONT ÉLUS PAR LE PEUPLE.

Cazalès lui-même reconnut que l'opinion contraire resterait sans écho.

Un pareil aveu était décisif, venant de ce Cazalès, si violemment fidèle à la royauté. Qu'en lui se soit dessinée une des plus saillantes figures de la Révolution, c'est certain. Quelquefois, à l'entendre, on eût dit un fanatique, quelque dévot né sous l'ardent soleil du midi, tant il défendait avec passion les choses du vieux monde, l'autel surtout! Et pourtant c'était un joueur, un jeune homme aisément séduit par le plaisir, un franc capitaine. Fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, il était du régiment de Jarnac-Dragons; mais tandis que, tout le long du jour, il tenait tête à ses licencieux camarades, les nuits, il les passait à lire; si bien, qu'en dépit d'une éducation négligée, il laissa bientôt percer des connaissances variées et profondes qui, dans un libertin, étonnèrent. L'ordre de la noblesse l'élut aux États généraux, et jamais encore il n'avait parlé en public, lorsque tout à coup, au milieu d'une surprise générale que lui-même partagea, il se trouva être un orateur. Sa passion, c'était son éloquence. Aussi improvisait-il ses harangues, que sa mémoire colorait de citations héroïques, et, quoique sa déclamation ressemblât souvent à une harmonie préparée, elle n'était en réalité que la musique naturelle aux dictions méridionales. Tant que la royauté fut debout et forte, il la voulut tempérée, la voulant durable; mais dès qu'il la vit menacée, près de fléchir, il se mit à son service sans conditions, en chevalier qu'il était; et, pour la sauver, pour la venger du moins, il se servit de la parole comme il eût fait d'une épée.

Les royalistes s'étant rejetés sur la question d'investiture, celle de savoir si du moins les juges seraient institués par le roi, Barnave prit la parole. Il montra comment dans tous les pays de féodalité, c'est-à-dire dans presque tous les royaumes de l'Europe, le monarque était chef de la justice, et que le roi d'Angleterre instituait les juges par une maxime féodale. La France, puisqu'elle ne voulait plus de la monarchie absolue, devait faire retourner les pouvoirs à leur source, le peuple. D'ailleurs, l'institution par le roi serait-elle complétement libre, de sa part? en ce cas, elle attenterait à la liberté de la nation; forcée? elle serait alors illusoire et contraire à la dignité du prince.

Garat l'aîné dénonça comme *impopulaires* les orateurs qui entendaient mettre du côté du peuple tous les pouvoirs. « On croit se montrer fort populaire en cherchant à dépouiller le roi! Moi, je crois être plus populaire que ceux que je combats en soutenant que l'institution des juges doit appartenir au roi. » S'adressant du geste aux tribunes publiques, il s'écria : « Portion du peuple qui m'écoutez, je crois soutenir l'opinion la plus favorable à votre bonheur, à votre liberté. » Les tribunes l'interrompirent par un murmure qui témoignait assez du vrai sentiment populaire.

Mais la question portait loin : les royalistes s'y acharnèrent. Cazalès et l'abbé Maury allant au fond du débat, demandèrent quelles étaient les intentions secrètes de l'Assemblée et si la République n'était pas son but mystérieux, lorsqu'on la voyait démanteler la monarchie pièce à pièce et contester au monarque l'incontestable droit d'instituer les juges comme il nommait les officiers de l'armée. Avait-on juré d'abattre l'antique royauté? Qu'on eût alors le courage de l'annoncer hautement à l'univers! Cazalès cita l'exemple de

Rome, où malgré une distinction attentive des pouvoirs, le peuple élisait le préteur, qui, sans le secours du peuple, élisait ses substituts et ses collègues. Et l'on refusait au roi de France le droit du préteur! Jean-Jacques Rousseau n'avait-il pas dit : « Les rois sont les juges-nés des peuples; quand ils ne veulent pas exercer la justice, ils la confient? » Après avoir de la sorte invoqué le citoyen de Genève, Cazalès conjura l'Assemblée de ne point morceler l'empire en diminuant la royauté, seul lien entre tous les tribunaux du royaume. Il y avait dans l'accent de cet homme d'épée, défenseur au désespoir d'un monde fini, quelque chose de si convaincu, sa violence était adoucie par tant de mélancolie, la cause pour laquelle battait son cœur était déjà si morte, que chacun se sentit ému Il ajouta : « C'est l'opinion publique qui a fait votre force, elle a été votre pouvoir exécutif; mais il faudrait plaindre les peuples, si l'Assemblée était tenue de consacrer toutes les erreurs de l'opinion. » Il concluait en proposant l'élection des juges par le roi sur une liste de trois candidats présentés par le peuple.

Ce fut le parlementaire Rœderer qui répondit aux royalistes épouvantés de voir poindre la République. *Tout est perdu quand le prince exerce lui-même la justice;* cette parole péremptoire de Montesquieu fut le thème que développa Rœderer. Il s'étonna qu'on eût outragé la justice au point de présenter son indépendance comme une spoliation de l'autorité royale. Il affirma que jamais les tribunaux en France n'avaient dépendu du roi. Il rappela l'édit de cour plénière, et Lamoignon déclarant que les parlements n'ayant jamais eu de juges, il était temps de leur en donner. Puis, lisant dans la pensée de certains royalistes, il s'écria brusquement : « Si l'on entend que nos tribunaux auront le caractère de ces commissions jadis si odieuses à notre servitude même et si insupportables à notre patience; si l'on entend que nous vivrons sous des lois saintes et des jugements arbitraires, sous les lois du peuple et les arrêts de la cour, à mon tour je dirai : il est enfin dévoilé, ce secret redoutable! Des ennemis de la liberté et de la royauté veulent donc rétablir, étendre même le despotisme ancien, par le moyen le plus exécrable : la corruption de la justice! »

Le discours de Rœderer fut applaudi avec transport. La question, en effet, s'était tout à coup agrandie, les passions s'éveillaient, la monarchie était à la barre! On aperçut, frémissant à leurs places, Cazalès, Maury, Madier de Montjau. Comment clore de sitôt la discussion? La gauche avait beau crier aux voix, Goupil de Préfeln se cramponnait à la tribune, lançant au milieu du tumulte le *frappe, mais écoute!* Le marquis de Foucault s'agitait avec violence, interrompait le président, l'insultait. « On veut détruire la monarchie, disait Dufraisse, nous ne pouvons rester dans cette assemblée. » Il fallut recommencer le débat, et Goupil de Préfeln obtint enfin la parole.

« Sous Louis XII, dit-il, Montluc ayant perdu ses bagages dans une bataille, et la cour n'ayant pas d'argent, ce qui lui arrivait autrefois comme de nos jours, on donna à ce général douze bons offices de judicature. Voilà à quoi aboutirait l'élection accordée aux ministres. Qu'on ne se fasse pas illusion· ce n'est pas du pouvoir royal qu'il s'agit ici, c'est du pouvoir des vizirs. Les ministres passagers des rois sont comme cet étranger qui, logeant à Londres, dans un hôtel garni où le feu venait de prendre, répondit à son domestique, qui l'en avertissait : « Qu'est ce que cela me fait? Je pars demain. » Voilà l'histoire de l'homme arrivé au ministère : il est en chambre garnie. »

On pouvait croire, d'après ce préambule, que l'orateur allait conclure contre l'institution des juges par les ministres, par le roi. Il en fut autrement. Goupil de Préfeln demanda simplement que le chancelier garde des sceaux ne pût repousser un juge nommé par le peuple qu'en produisant des motifs de son refus et en les soumettant à la décision de la cour supérieure.

Mais, encore une fois, c'était la monarchie elle-même qu'ébranlait cette discussion ainsi rouverte au milieu d'une assemblée à son insu républicaine. Cazalès s'élança de nouveau dans ce tournoi, qui tentait son âme chevaleresque, sa fidélité de preux. Oubliant bien vite la question des juges, il éleva, il enflamma le débat. En réponse à ce qu'il appelait des banalités sur les courtisans et les courtisanes, dont il trouvait peu généreux qu'on insultât ainsi le pouvoir abattu, il fit un tableau éloquent, mais outré, des désordres qui avaient désolé les démocraties antiques et même cette république romaine, maîtresse autrefois de l'univers : « Si je vous peignais les factions populaires, les suites funestes des intrigues, les prestiges de l'éloquence; si je nommais les Socrate, les Lycurgue, les Aristide, les Solon, immolés par le peuple; si je citais toutes les illustres victimes des violences ou des erreurs populaires; si je vous rappelais que Coriolan fut banni, que Camille fut exilé, que les Gracques furent immolés aux pieds du tribunal; si je disais que les assemblées du peuple romain n'étaient que des conjurations, que les comices étaient pleins de factieux; si je vous montrais la place publique changée en un champ de bataille; si je vous disais qu'il n'y avait pas une élection, pas une loi, pas un jugement qui ne fût une guerre civile..., vous conviendriez qu'il y a des inconvénients dans le gouvernement populaire. » Animé par ses propres paroles, Cazalès prolongea sa déclamation contre les projets des républicains de l'Assemblée, projets dont le secret, selon lui, avait échappé à leur prudence. Sans hésitation, sans détour, il exprima son chagrin de la destruction du clergé, de la noblesse, des parlements. Et comme, d'un élan furieux, on l'applaudissait, un député nommé Lavie s'écria : « Il est bien étonnant qu'on ne veuille pas entendre l'oraison funèbre de tant d'oppresseurs! » — « C'est l'oraison funèbre de la monarchie, » reprit Cazalès; et il adjura les amis de la patrie de se resserrer autour du trône, autour du *légitime maître*. Des murmures accueillirent cette audacieuse provocation; mais des royalistes attendaient Cazalès aux pieds de la tribune pour l'embrasser.

L'Assemblée, allant aux voix, décida, excitée et récompensée par les applaudissements des tribunes :

Que le roi n'aurait pas le pouvoir de refuser son consentement à l'installation d'un juge élu par le peuple;

Que les électeurs ne présenteraient au roi qu'un seul sujet;

Qu'enfin le juge élu par le peuple recevrait du roi des patentes scellées du sceau national.

On passa ensuite à l'institution du ministère public par le roi. Elle fut décrétée unanimement. Mais, avec beaucoup de sagesse, l'inamovibilité qu'elle avait refusée aux juges, l'Assemblée la donna aux procureurs du roi. Attentive à assurer leur indépendance, elle ordonna qu'institués à vie, ils ne pourraient être destitués que pour cause de forfaiture jugée, les déclarant, du reste, inéligibles à toute place administrative ou municipale. Elle les chargea de faire observer dans les jugements les lois qui intéressent l'ordre général; mais, sous l'empire d'une salutaire défiance, et conformément à l'opinion de Beaumetz, de Lepelletier, de Thouret, de Robespierre, elle ne voulut point confier aux commissaires du roi

le rôle d'accusateur public, qu'elle réservait à des officiers élus par le peuple.

Restait à créer un tribunal de cassation, gardien suprême de la loi et des formes qu'elle a consacrées. Personne n'y contredisait Mais le tribunal serait-il sédentaire ou ambulant? Sur ce point, l'Assemblée se divisa; les grands jurisconsultes Merlin et Tronchet se prononcèrent pour la résidence; l'état ambulatoire ne conviendrait qu'à des juges fort jeunes; et des juges de cassation ne sauraient être que des hommes rompus aux affaires, vieillis dans la science S'appuyant sur une maxime romaine, Robespierre demandait que la cour de cassation fût établie au sein même du corps législatif. Cette motion n'eut pas de suite. L'Assemblée décréta l'établissement d'un tribunal de cassation, et qu'il serait sédentaire.

Enfin, épuisant la série des problèmes qu'elle s'était promis de résoudre, elle admit, pour les affaires de commerce, l'autorité des juges consulaires, dont l'institution remontait au chancelier de L'Hôpital.

Les grands principes venaient d'être ainsi posés solennellement : ils passèrent dans la pratique au moyen de décrets successifs, organisant les diverses branches de la justice.



CAZALÈS

Bientôt, selon le plan proposé par Thouret au nom du Comité de constitution, l'Assemblée nationale créa l'admirable institution des juges de paix. Elle leur donna le droit de juger sans appel jusqu'à la valeur de cinquante livres. Chaque canton eut son juge de paix, élu, au scrutin individuel, par les citoyens actifs, réunis en assemblée primaire. De sa compétence furent les dommages faits par les hommes ou les bestiaux aux champs, fruits ou récoltes, les usurpations de terres, arbres, fossés, haies et autres clôtures, ainsi que les entreprises sur les cours d'eau servant à l'arrosement des prairies, les réparations locatives, les indemnités prétendues par le fermier, le payement des salaires des gens de travail, les actions pour injures verbales, rixes, voies de fait, etc.... C'était délivrer les campagnes d'un véritable fléau que d'établir ces paternels magistrats qui, substituant les douceurs de l'équité naturelle à la stricte rigueur des lois écrites, allaient faire respecter la justice en la faisant aimer.

Après les juges de paix, qui étaient considérés comme en dehors de l'ordre judiciaire proprement dit et placés au seuil du temple de la justice, pour en éloigner les plaideurs, vinrent les juges de district. On déclara que ces derniers seraient nommés, au scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages, par les électeurs de chaque district. Les tribunaux de district durent juger, en appel, les sentences des

juges de paix, et, en dernier ressort, les causes n'excédant pas mille livres.

Par une loi pleine de sagesse, l'Assemblée, en maintenant le principe de l'appel, décida qu'il n'y aurait point de tribunaux supérieurs pour en connaître, mais que les tribunaux de district seraient juges d'appel les uns à l'égard des autres : éclatant hommage rendu à la dignité des magistrats, dont les décisions, au lieu d'être réformées par des supérieurs, seraient ainsi revisées par des égaux.

En même temps, il y eut, pour toutes les villes qui en formeraient la demande, des tribunaux consulaires chargés de connaître de toutes les affaires de commerce, tant de terre que de mer, sans distinction.

Il n'y avait plus qu'à couronner l'œuvre : on organisa le tribunal de cassation, tribunal unique, dont les membres, en nombre égal à la moitié des départements, devaient être élus par eux pour quatre ans, le sort ayant à désigner les départements qui éliraient les premiers.

Le remarquable système de justice civile inauguré par l'Assemblée constituante se réduisait donc à des termes simples :

Un juge pour concilier les citoyens;

Un tribunal pour les juger ;

Un mode de révision, pour les garantir ou les convaincre ;

Une cour suprême, pour les protéger par le maintien de la loi.

Quant à la justice criminelle, des décrets spéciaux réglèrent plus tard les formes de la procédure et les fonctions du jury. Mais, afin de rassembler en un seul cadre tous les traits dont se compose cet imposant tableau, nous donnerons ici, par une anticipation favorable à l'intelligence de l'ensemble, le mémorable décret qui suit :

« La procédure devant les tribunaux criminels admet un jury d'accusation, composé de huit membres pris au sort sur une liste de trente, laquelle liste sera formée tous les trois mois par le directoire du département.

« L'accusé comparaît à la barre, libre et sans fers, en présence des juges, du jury et du public.

« Le 1er de chaque mois, le président du tribunal fera former le tableau de douze jurés de jugement, pris sur une liste de deux cents, faite tous les trois mois par le directoire du département, de laquelle liste l'accusateur public aura la faculté d'exclure vingt noms : le reste des noms sera mis dans l'urne, pour être tiré au sort et former le tableau de douze jurés.

« L'accusé pourra récuser ceux qui composent ce tableau.

« Si l'accusé a exercé vingt récusations, celles qu'il voudra présenter ensuite devront être fondées sur des causes dont le tribunal jugera la validité.

« Les jurés doivent déclarer si le fait de l'accusation est constant ou non; ensuite si un tel, qui est accusé, est ou non convaincu de l'avoir commis.

« L'opinion de trois jurés sur douze suffit toujours en faveur de l'accusé.

« Chaque juré prononce sa déclaration à haute voix, et, en témoignage de son opinion, dépose ostensiblement dans des boîtes blanches ou noires une boule de couleur semblable.

« L'institution des jurés commencera au 1er janvier 1792. »

Cet ajournement de l'institution du jury avait eu dans Loustalot un censeur éloquent et sévère; il avait insisté aussi, avec un accent de conviction où se mêlait quelque emportement, pour qu'aucun verdict ne pût être prononcé qu'à l'unanimité. « Un citoyen anglais était accusé d'avoir assassiné un de ses voisins : des témoins, séduits ou abusés, le chargeaient de l'assassinat. Le crime était évident aux yeux de onze jurés ; le douzième s'obstina à soutenir l'innocence de l'accusé, malgré toutes les preuves. Devinez-vous pourquoi ? C'est que c'était lui qui était l'auteur de l'assassinat. »

L'œuvre de la Constituante n'était donc point parfaite ? Non, sans doute ; mais qu'elle était grande ! Et c'était au milieu du tumulte, au bruit des menaces de guerre, avec toute la Révolution sur les bras, que l'Assemblée avait trouvé le loisir, avait eu le sang froid de débrouiller le noir chaos de l'ancienne organisation judiciaire et d'élever le monument nouveau; moins heureuse que cet antique législateur de Rome auquel il fut donné de méditer ses lois à l'écart, sous les yeux d'une nymphe auguste, seule confidente de ses travaux et témoin tranquille de ses pensées !

CHAPITRE X

UNE PAGE DE LA VIE DE MIRABEAU

Et Mirabeau, pendant ce temps, que faisait-il? Mirabeau quittait le modeste appartement qu'il avait occupé jusqu'alors, pour s'installer dans une maison tout entière à lui; il prenait des valets de chambre, un cuisinier, un cocher, des chevaux; il s'élançait éperdu vers le luxe et le plaisir; il consternait ses amis ; il indignait ses ennemis ou les remplissait de joie.

Cet étalage sans pudeur d'une fortune subite éveilla, dès lors, mille soupçons flétrissants qui, souvent rappelés depuis et, par quelques-uns, combattus avec art, se sont changés de nos jours en certitude, grâce à la publication de documents d'une authenticité écrasante. L'histoire de la corruption de Mirabeau existe aujourd'hui ; elle existe, écrite par le corrupteur et par lui-même.

Dans les premiers jours du mois d'avril, tandis que rue du Faubourg-Saint Honoré, devant l'hôtel Charost, une voiture s'arrêtait, et que le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, en descendait, un homme bien connu en ce moment arrivait à pied par les Champs-Élysées, armé d'une clé furtive, entrait par le jardin et se glissait jusqu'auprès du maître du logis, en ayant soin d'éviter l'œil des valets. Ce prudent visiteur, c'était Mirabeau. M. de La Marck et le comte de Mercy l'attendaient.

Rien de décisif ne sortit de cette première entrevue ; mais on s'était sondé mutuellement, et Mirabeau eut le malheur de laisser de lui une opinion très-favorable à M. de Mercy, c'est-à-dire à un courtisan négociateur d'une trahison. Quant à M. de La Marck, il connaissait depuis longtemps Mirabeau, son âme troublée, ses passions de vautour, sa soif de vivre en épuisant la vie et son orgueilleuse bassesse. Qu'il fût prêt à se vendre, là n'était point la difficulté.

Mais serait-il possible de vaincre les antipathies de la reine ? Elles étaient profondes à l'égard de Mirabeau, et il s'y mêlait, depuis le 6 octobre surtout, un sentiment d'effroi.

D'un autre côté, il était naturel de craindre qu'un prince pieux ne voulût pas donner peur providence à la monarchie un homme d'une immoralité notoire.

La vérité est néanmoins que Louis XVI ne répugnait nullement à l'emploi des moyens de corruption. En voici la preuve, tirée de sa correspondance secrète. Le 29 novembre 1789, il avait écrit à M. de Beaumont, agent de la cour à Londres :

« Votre dernière lettre ne détermine rien, et parle peu de l'opération dont vous êtes chargé. Quelle insouciance ou quelle inertie! Vous savez que j'ai besoin de la somme que vous avez mission de négocier, et vous vous laissez prévenir. Vous ne voyez pas les banquiers accepteurs, et vous laissez tranquillement s'effectuer l'emprunt du duc d'Orléans. Cependant, les moments étaient si précieux, l'argent était si nécessaire! Je sais bien que le ministre de l'intérieur, avec sa contre-police, ne fait pas grand'chose et me coûte beaucoup. Il connaît toute ma répugnance à m'endetter, et combien peu je prise les moyens de séduction. Il veut singer le duc d'Orléans, qui se ruine pour faire le mal, et se venger de quelque plate chanson ou de quelque mépris, dont, en mon particulier, je sais qu'il s'est bien rendu digne. Un de mes agents au Palais-Royal m'a fait connaître, non-seulement la destination des sommes qu'il a empruntées, mais encore l'emploi de ces sommes. Il est certain que, l'escompte prélevé et les *boni* des entremetteurs soustraits, il a été distribué quinze cent mille livres aux principaux partisans du duc d'Orléans. Mirabeau a eu pour sa part quatre-vingt mille livres, qui ont été comptées chez Latouche, et portées dans trois fiacres, rue de la Chaussée-d'Antin. On a distribué soixante mille livres dans le faubourg Saint-Antoine et chez quelques partisans du duc. On s'est empressé de faire payer l'arriéré à quelques gens audacieux et connus par leur esprit d'intrigue et leurs vues ambitieuses. On a porté sur cette liste le nom d'un certain Marat, celui de Danton, les noms de quelques Génevois réfugiés en France, de ce parti qui à Genève se disait patriote; enfin de quelques hommes obscurs mais dangereux. Voilà bien des méchants réunis contre moi, je le sens bien. Il faut, comme vous le dites, user de leur tactique, et m'attacher des hommes entreprenants, ou plutôt récompenser le zèle de quelques-uns de mes fidèles sujets. C'est avec plaisir que je ferai distribuer l'argent que j'ai promis. Il ne sera point employé pour commettre le crime; mais il servira à surveiller mes ennemis et à déjouer leurs projets. Hâtez-vous d'exécuter mes ordres et que l'emprunt soit rempli. Profitez de la bonne intention dehors.

« LOUIS. »

On le voit : la puissance corruptrice que très-légèrement et sur la foi d'un espion intéressé à mentir, Louis XVI supposait à ses ennemis, il la leur enviait et il se plaignait à ses agents de leur infériorité dans l'art de lui créer des partisans infâmes. Ce n'était donc pas de lui qu'aurait pu venir l'obstacle au projet de l'ambassadeur d'Autriche et du comte de La Marck; mais Necker était là, et Necker embarrassait.

Il est certain que le Génevois, s'il n'était pas un Richelieu, n'était pas non plus un Mazarin; et la gravité de son caractère, sa vanité même, lui faisaient de l'estime publique un besoin trop impérieux pour qu'il risquât de la perdre dans le vil commerce des consciences. Il ne croyait pas, d'ailleurs, à l'efficacité de pareils procédés, quand il s'agit de faire face à des situations héroïques. Les hommes qu'il importerait alors de gagner ne sont-ils pas environnés de tant de regards que rien, en leurs calculs, ne saurait être mis en comparaison avec les triomphes dont l'idée les enivre? Cette gloire, qui ne brille pas dans le lointain, mais dont les rayons rapprochés éblouissent l'esprit et embrasent le cœur, cette gloire, toute en honneurs et en acclamations du moment, n'est-elle pas bien propre à distraire des supputations de l'avarice et à endormir la cupidité? Ainsi raisonnait, ainsi parlait Necker.

Il fallait donc, pour que des rapports impossibles à avouer s'établissent entre Mirabeau et la cour, ou que Louis XVI renvoyât son ministre, ou qu'il se cachât de lui. Ce fut ce dernier parti qu'il adopta.

A son tour, Marie-Antoinette fit violence à son aversion. En apprenant quelle impression d'horreur les journées d'octobre lui avaient laissée, et qu'elle lui en imputait le crime, Mirabeau affecta devant le comte de La Marck un excès d'émotion dont celui-ci ne manqua pas de faire part à la reine. Déjà, du reste, il avait eu soin d'affirmer que Mirabeau et lui avaient passé ensemble une partie des deux fatales journées et qu'ils dînaient tête à tête lorsqu'on annonça l'arrivée des Parisiens à Versailles: la reine fut convaincue ou feignit de l'être; on arrêta les bases de la négociation.

Il faut lire dans le récit de M. de La Marck lui-même quels furent les transports de Mirabeau lorsqu'il reçut la grande nouvelle que ses dettes, dont le chiffre montait à 208000 livres, seraient payées; qu'une pension secrète de 6000 livres par mois lui était allouée, et qu'à la fin de la session de l'Assemblée nationale il recevrait, s'il avait bien servi le roi, la somme d'un million, en quatre billets dont M. de La Marck était dépositaire. Ses dettes payées! 6000 livres par mois! La perspective d'un million! L'illustre misérable ne trouva même pas en lui la force de commander aux élans de sa joie; il ne put s'élever jusqu'à la pudeur; il témoigna de l'avilissement où le plongeait une reconnaissance emportée. C'était pour le coup que Louis XVI avait toutes les hautes qualités qui doivent distinguer un souverain.

« Mirabeau, écrit M. de La Marck, laissa éclater une ivresse de bonheur dont l'excès, je l'avoue, m'étonna un peu, et qui s'expliquait cependant assez naturellement, d'abord par la satisfaction de sortir de la vie gênée et aventureuse qu'il avait menée jusque-là, et aussi par le juste orgueil de penser qu'on comptait enfin avec lui. » On comptait avec lui en l'achetant! Jamais tant d'orgueil ne se vit au sein d'une humiliation semblable, et jamais on ne trouva si naturel ce qui est honteux!

A l'opprobre du traité, qu'on ajoute l'injure des précautions prises, les défiances manifestées. Car, comme on vient de le voir, on mettait sa trahison à l'épreuve avant de lui en payer entièrement le salaire. D'autre part, ce ne fut pas à lui qu'on remit l'argent destiné à l'extinction de ses dettes; un tuteur était donné à sa vénalité, et l'homme qui consentit à se charger de cette tutelle étrange, ce fut M. de Fontanges, l'archevêque de Toulouse, un prêtre!

Restait à savoir quel parti on tirerait de lui. Le faire ministre, ni Louis XVI ni la reine n'entendaient aller jusque-là. Lui imposer l'impudent et subit apostolat de la contre-révolution, le profit n'en eût certes pas compensé le scandale; il s'y serait refusé, d'ailleurs, ayant aliéné sa conscience, non son intelligence. On se borna donc à exiger de lui des conseils occultes, en lui abandonnant le soin de servir le roi dans l'Assemblée par une connivence secrète et de prudentes perfidies.

Une occasion se présenta bientôt.

Le 14 mai, une lettre de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, apprit à l'Assemblée que, par suite de certains différends survenus dans la baie de Notoka entre des marchands anglais et des commis espagnols, l'Angleterre se préparait à attaquer l'Espagne, et que, pour protéger au besoin cette dernière puissance, conformément au pacte de famille, le roi avait ordonné l'armement de quatorze vaisseaux de ligne. A l'instant même, et avec une précipitation enthousiaste qui frappa les esprits soupçonneux, il fut décidé que, dès le lendemain, toute affaire cessante, on s'occuperait de la réponse.

Le soir, réunion extraordinaire aux Jacobins. On y mit la lettre du ministre en délibération, et la guerre apparaissant à tous — tant la défiance était grande! — comme une manœuvre imaginée pour troubler les opérations de l'Assemblée nationale, faire diversion au sentiment révolutionnaire, discréditer les assignats, sonner le tocsin de la banqueroute, on fut amené à se demander s'il pouvait dépendre d'un seul homme de disposer ainsi du destin d'un peuple; si, en d'autres termes, il appartenait au roi de déclarer la guerre et de faire la paix

Cette question de principes, née des alarmes du moment, leur empruntait une importance émouvante: Alexandre Lameth, dans la séance du 15 mai, la posa du haut de la tribune en termes précis et solennels. Il allait plus loin, il affirmait qu'il était impossible, avant de l'avoir résolue, de rien décider sur la lettre du ministre. La motion de Lameth fut vivement appuyée, non-seulement par Barnave, Rewbell et Robespierre, mais encore par le duc d'Aiguillon, le duc de Broglie, le baron de Menou. Seul, Mirabeau se leva pour la combattre. Il fit remarquer que le message royal ne renfermait pas une déclaration de guerre; qu'il n'était que la notification de certaines mesures de précaution, évidemment nécessaires; et que ces mesures ne cesseraient pas de se lier aux attributions du roi, comme exécuteur suprême de la volonté nationale, alors même que le droit de déclarer la guerre et de faire la paix serait détaché de ses prérogatives. La conclusion de Mirabeau fut qu'on devait remercier le roi de ce qu'il avait fait pour la sûreté du royaume, sauf à mettre immédiatement à l'ordre du jour cette question constitutionnelle: *La nation doit-elle déléguer au roi l'exercice du droit de la paix et de la guerre?*

C'est ce que l'Assemblée décréta le 15 mai, et le 16, la discussion s'ouvrit.

Elle remplit, elle passionna huit séances. C'était trop pour l'impatience publique. « Nous sommes étonnés, écrivait Camille Desmoulins, en lisant que chaque année les dieux allaient faire en Egypte un gala où ils mangeaient douze jours de suite. Nous admirons ces estomacs célestes et cette digestion d'un repas de douze jours. Je n'admire guère moins la façon de nos députés parlant huit jours sur une question si simple. »

L'opinion s'irritait d'autant plus de ces lenteurs, que le vrai point était celui que les débats ne purent toucher, parce qu'il était brûlant. Mettrait-on une épée dans la main de Louis XVI, lorsqu'on savait si bien que d'autres que lui en dirigeraient la pointe? Aux yeux de la cour, l'ennemi à combattre s'appelait la Révolution, et il s'agissait de décider si contre cet ennemi le roi pourrait, selon son bon plaisir, lever des troupes et commander le feu. Voilà ce qui bouillonnait dans toutes les pensées; voilà ce qu'avec une anxiété croissante on cherchait sur les lèvres de chaque orateur, et ce que chaque orateur laissait au fond de son âme. A la tribune, on dissertait de l'avenir; dans les galeries on songeait au lendemain, à l'heure présente, à la minute qui allait suivre. Prouver par vives raisons qu'en thèse générale, les nations ont seules droit sur leurs propres destinées; qu'il y a péril, qu'il y a folie à nouer leur existence à ce fil si fragile : le caprice d'un roi ; que l'histoire est pleine à cet égard d'enseignements décisifs..., c'était à merveille! Mais quoi! du camp de Metz, de Bouillé, des émigrés de Turin, des bruits sourds qui semblaient annoncer le grand orage de la coalition, pas un mot! Dès lors, à quoi bon tant de discours? Il fallait voter, voter pour que le droit de faire la guerre ou la paix restât à l'Assemblée! Eh! sans doute, puisque, dans les circonstances, cela voulait dire à la Révolution. Camille Desmoulins ne se trompait pas, la question était fort simple.

Pour nous, cependant, hommes d'une génération qui a vu se continuer, à travers de prodigieux obstacles, des guerres sans nombre et une tempête universelle, l'œuvre autour de laquelle nos pères veillaient avec tant de sollicitude, pour nous, le débat qui eut lieu alors a conservé un intérêt puissant; et c'est sa grandeur d'avoir montré planant sur les alarmes qui passent, les vérités qui restent.

Y eut il jamais rien de plus beau, par exemple, que ces paroles du curé Jallet : « Avant d'examiner si la nation française doit déléguer le droit de faire la guerre, il serait bon de rechercher si les nations ont elles-mêmes ce droit. Toute agression injuste est contraire au droit naturel; une nation n'a pas plus le droit d'attaquer une autre nation, qu'un individu d'attaquer un autre individu. Une nation ne peut donner à un roi un droit qu'elle n'a pas. »

Pétion ne fut pas moins admirable, dans la réponse qu'il fit aux prôneurs de cette science ténébreuse et de cet art menteur qu'on nomme diplomatie. Léguant aux grands cœurs les maximes d'un monde nouveau : « Je ne connais de traités solides et respectables, dit-il, que ceux qui sont fondés sur la justice. Le véritable intérêt national est d'être juste. Toute la science des hommes d'État est puérile et vaine ; ils trompent leurs contemporains, ils sacrifient leurs descendants. On n'a besoin d'être mystérieux que quand on veut être injuste. »

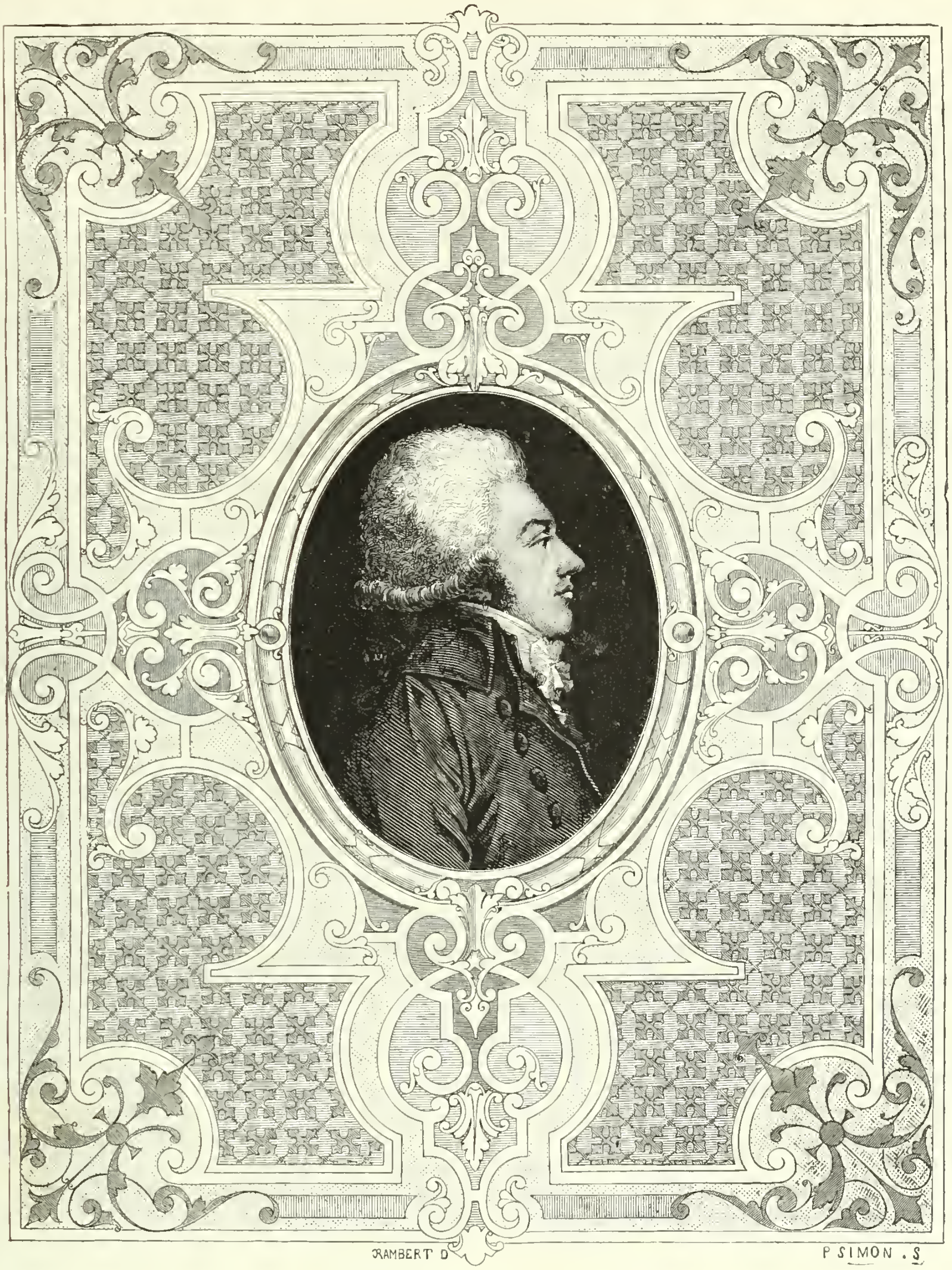
Rappelons aussi, pour votre éternel honneur, ô vous de qui nous avons appris le culte de la solidarité humaine, rappelons que Cazalès ayant osé dire : « Ce ne sont pas les Russes, les Anglais, les Allemands, que j'aime, ce sont les Français que je chéris; le sang d'un seul de mes concitoyens m'est plus précieux que celui de tous les peuples du monde..., » il dut s'arrêter, interrompu par un murmure général, et s'excuser. Car, ces paroles-là n'étaient pas françaises La discussion durait déjà depuis quatre jours, et l'homme qui avait coutume d'illuminer tout débat, Mirabeau ne s'était pas encore fait entendre. Enfin, il parut à la tribune où l'attendait une curiosité menaçante. Il ne s'était point encore ouvert de son opinion, mais, selon le mot terrible de Camille Desmoulins, « on savait quels lieux il fréquentait, et presque tous les paris étaient contre son honneur. »

Il débuta d'une manière embarrassée, lui ordinairement si affirmatif. Réduit à la double nécessité de ménager sa popularité de la veille et de servir le roi, il se prononça contre les opinions exclusives. Pour des fonctions qui tenaient à la fois de l'action et de la volonté, de l'action et de la délibération, ne pouvait-on faire concourir au même but, sans les exclure l'un par l'autre, les deux pouvoirs qui constituent la force de la nation, qui représentent sa sagesse? La constitution avait consacré deux organes du souverain; il y avait l'Assemblée, il y avait le roi : ne pouvait-on leur attribuer concurremment le droit de faire la paix et la guerre?

Ainsi se trahissaient, dès les premières paroles de Mirabeau, les secrètes angoisses de son âme. L'homme gagné à la cour demandait qu'on fît tenir au roi l'épée de la France; l'homme qui avait à ménager, en la trompant, la place publique, n'osait pas demander qu'on disposât du courage de la nation, sans elle. Mais cette manière de présenter les choses en faisant à chacun sa part, n'était qu'un artifice du génie condamné à l'impuissance. Les développements que Mirabeau donna à son opinion ne tardèrent pas à prouver qu'en fait c'était à la royauté qu'il entendait confier la plénitude

d'un pouvoir dont, en droit, il ne réclamait pour elle que la moitié. Son argumentation, d'ailleurs très-captieuse, fut celle-ci :

« Presque toujours la guerre est inopinée; elle peut commencer entre deux vaisseaux tout aussi bien qu'entre deux escadres. Si l'on attaque un de vos navires, si l'on menace vos soldats, attendront-ils pour se défendre que le corps législatif les y ait autorisés? Eh bien, voilà la guerre. C'est la nécessité qui la déclare, et l'intervention de l'Assemblée ne saurait porter que sur le point de savoir s'il est bon de poursuivre la lutte. »



A. DE LAMETH

Le sophisme consistait, on le voit, à confondre avec des hostilités partielles, qui peuvent, selon leur plus ou moins de gravité, conduire ou ne pas conduire à la guerre, la guerre elle-même; et, pour peu que cette confusion passât inaperçue, tout était dit. Car, comment refuser au roi, chargé du salut public, le droit de repousser à l'instant telle ou telle hostilité imprévue? Et, si l'on admettait qu'une hostilité imprévue fût

la guerre, il en résultait bien que l'initiative de la guerre appartenait au roi seul!

Partant de là, Mirabeau bornait le droit de l'Assemblée :

A sanctionner la guerre, une fois déchaînée;

A la désapprouver, et, dans ce cas, à refuser les subsides;

A requérir la paix;

A exiger, lors de la conclusion de la paix, le renvoi des troupes;

Enfin, à rendre le ministre responsable, si des ordres d'une telle importance n'étaient pas exécutés.

C'était investir le roi d'une force très-réelle, et donner à l'Assemblée des garanties très-illusoires. Est-ce que jamais parchemin de constitution fut à l'épreuve d'un coup de baïonnette? Avant Mirabeau, Cromwell avait commencé à cet égard une démonstration que d'autres, après Mirabeau, devaient achever par des spectacles qui ne sortiront plus de la mémoire des hommes!

Du reste, toute son éloquence, Mirabeau l'avait appelée à couvrir la honte de son habileté. Il fut d'une chaleur entraînante, il fut digne d'un rôle plus noble, lorsque, parlant des écarts possibles d'une Assemblée, il s'écria :

« Je ne me suis pas dissimulé, messieurs, tous les dangers qu'il peut y avoir à confier à un seul homme le droit, ou plutôt les moyens de ruiner l'Etat, de disposer de la vie des citoyens, de compromettre la sûreté de l'empire, d'attirer sur nos têtes, comme un génie malfaisant, tous les fléaux de la guerre. Ici, comme tant d'autres, je me suis rappelé le nom de ces ministres impies, ordonnant des guerres exécrables pour se rendre nécessaires ou écarter un rival. Ici, j'ai vu l'Europe incendiée pour le gant d'une duchesse, trop tard ramassé. Je me suis peint ce roi guerrier et conquérant, s'attachant ses soldats par la corruption et par la victoire, tenté de redevenir despote en rentrant dans ses États, fomentant un parti au ledans de l'empire, et renversant les lois avec ces mêmes bras que les lois avaient armés... Mais, je vous le demande à vous-mêmes : sera-t-on mieux assuré de n'avoir que des guerres équitables, si l'on délègue à une assemblée de sept cents personnes l'exercice du droit de faire la guerre? Avez-vous prévu jusqu'où les mouvements passionnés, jusqu'où l'exaltation du courage et d'une fausse dignité pourraient porter l'imprudence? Nous avons entendu un de nos orateurs vous proposer, si l'Angleterre faisait à l'Espagne une guerre injuste, de franchir sur-le-champ les mers, de renverser une nation sur l'autre, de jouer dans Londres même, avec ces fiers Anglais, au dernier écu et au dernier homme, et nous avons tous applaudi, et je me suis surpris moi-même applaudissant, et un mouvement oratoire a suffi pour tromper un instant votre sagesse. Croyez-vous que de pareils mouvements, si jamais vous délibérez ici de la guerre, ne vous porteront pas à des guerres désastreuses, et que vous ne confondrez pas le conseil du courage avec celui de l'expérience? Pendant que vous délibérerez, on demandera la guerre à grands cris : vous verrez autour de vous une armée de citoyens. Vous ne serez pas trompés par des ministres, ne le serez-vous jamais par vous-mêmes? »

Puis, rappelant les paroles du matelot qui, en 1740, fit résoudre la guerre de l'Angleterre contre l'Espagne : *Quand les Espagnols, m'ayant mutilé, me présentèrent à la mort, je recommandai mon âme à Dieu et ma vengeance à mon pays,* Mirabeau ajouta : « C'était un homme bien éloquent que ce matelot : mais la guerre qu'il alluma n'était ni juste ni politique. Ni le roi d'Angleterre ni les ministres ne la voulaient : l'émotion d'une assemblée moins nombreuse et plus assouplie que la nôtre aux combinaisons de l'insidieuse politique en décida. »

Dans cette dénonciation des dangers de l'éloquence par un orateur incomparable, dans ce procès intenté fièrement aux assemblées par un homme né pour les traîner à sa suite haletantes et vaincues, dans ce cri à la fois superbe et sage de *prenez garde à vous!* lancé par l'audace en personne, il y avait une sorte d'imprévu sublime qui bouleversa les auditeurs, et, au dehors, étonna un instant l'opinion. La vénalité de Mirabeau, on ne faisait encore que la soupçonner; mais son génie, il venait d'apparaître, comme toujours, environné d'éclairs. Rien de plus touchant, d'ailleurs, que sa péroraison. Il y avait proposé son projet de décret avec une modestie qu'on ne lui connaissait pas. Il s'y était excusé, dans un langage magnanime, d'avoir abordé un problème dont la solution devait être naturellement attendue d'un penseur bien autrement profond que lui, du héros des méditations fortes, de l'abbé Sieyès. « Je l'ai supplié au nom de l'amitié dont il m'honore, avait-il dit en terminant, au nom de l'amour de la patrie, de nous doter de ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la constitution : il m'a refusé; je vous le dénonce. Je vous conjure, à mon tour, d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret; d'arracher enfin au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

A un athlète dont la vigueur se mêlait à tant de souplesse, qui opposer?

Barnave était jeune, avide d'applaudissements, plein de hardiesse et de fougue. Quoique l'élégance de ses goûts semblât devoir l'écarter des scènes orageuses et que dans son cœur tendre et léger il y eût place — la suite le prouva trop — pour les amours que la vanité commence, de bonne heure il avait courtisé le bruit et dans la popularité cherché la gloire. C'était lui qui, à propos de la mort de Foulon, avait prononcé ce mot dont les royalistes s'emparèrent pour lui attribuer un naturel féroce qu'il n'avait pas : *Le sang qui coule est-il donc si pur?* Être, en cette occasion, le chevalier de la France avait certes de quoi tenter, et les encouragements des Lameth, l'appui de Duport, les éloges prévus des journalistes, l'adhésion des Jacobins formellement promise, étaient de nature à lui faire illusion sur ce qu'un duel politique entre Mirabeau et lui pouvait avoir d'inégal. N'était-il pas, d'ailleurs, l'orateur-né de ce triumvirat que Mirabeau avait appelé le *triumgueusat* et irrité à jamais? Il est certain qu'à ses vingt-neuf ans, à la grâce d'une taille leste, à un organe d'une douceur pénétrante, à une physionomie pleine de charme, Barnave joignait une éloquence peu féconde en étincelles, mais logique, précise et claire. De l'aveu de ceux de ses contemporains qui, ne l'aimant pas, l'admirèrent, il possédait mieux que personne l'art de résumer un discours, et, après un débat obscur, il excellait à fixer les doutes, à dissiper les nuages. Ce fut lui que son parti choisit pour l'opposer à Mirabeau.

Barnave reconnut, tout d'abord, que la Constitution consacrait en effet deux pouvoirs; mais loin d'en tirer, ainsi que Mirabeau, cette conséquence qu'il fallait faire entre eux l'anarchique partage, ou, plutôt, les appeler concurremment à l'exercice confus du droit de paix et de guerre, il en concluait que les attributions de chacun d'eux devaient être conformes à son essence. Le corps législatif exprime la volonté générale; la royauté exécute seulement ce qui a été décidé par les représentants du peuple. C'est donc à ceux-ci qu'appartient exclusivement le droit de déterminer la guerre, puisque cette détermination est un acte de volonté.

Pendant que Barnave parlait ainsi, Mirabeau l'écoutait avec une attention marquée, méditant sa réplique. Tout à coup, il dit à demi-voix : *Je le tiens*, emprunte un crayon à Frochot, qui siégeait à côté de lui, trace une demi-ligne, et se levant : *En voilà assez d'entendu, sortons.* Il avait cru saisir le côté faible de la distinction établie par Barnave et ne doutait plus de la victoire. Il alla se promener aux Tuileries, y rencontra plusieurs personnes, et, entre autres, Mme de Staël, avec laquelle il se mit à causer de choses indifférentes.

Barnave continuait. Allant au fond d'un sophisme dont Mirabeau avait su tirer un grand parti, il démontra fort bien que le commencement des hostilités ne constituait pas nécessairement les nations en état de guerre. Est-ce que d'aventure toute querelle partielle a pour corollaire inévitable l'embrasement universel ? Est-ce que les hostilités ne peuvent pas aboutir à une réparation tout aussi bien qu'à une bataille? Au roi donc le soin de pourvoir à ce que des hostilités possibles ne prennent point la nation au dépourvu; mais aux représentants de la nation, à ceux qu'elle a choisis pour organes de sa volonté, le droit d'assigner à ces hostilités leur vrai caractère, d'en peser la portée, d'y donner suite. « Si toute hostilité partielle était la guerre, disait Barnave, ce ne serait plus ni le pouvoir législatif ni le pouvoir exécutif qui en décideraient; ce serait le premier capitaine de vaisseau, le premier marchand, le premier officier venu, aussitôt qu'il attaquerait ou résisterait à une attaque. »

L'orateur montra ensuite combien futiles, combien trompeuses étaient les garanties dont avait parlé Mirabeau. Quoi! au gré de son caprice, le roi précipiterait la nation dans la guerre, et, quant aux représentants du peuple, ils auraient la ressource de la désapprobation, suivie, s'il le fallait, du refus des subsides! Il serait bien temps de désapprouver l'incendie quand tout aurait pris feu. Et quand on aurait l'ennemi sur les bras, il ferait beau refuser les subsides nécessaires alors au salut de l'État en péril! Mais la responsabilité du ministre? « Non-seulement, répondait Barnave, la responsabilité est impossible en cas de guerre; mais chacun sait qu'une entreprise de guerre est un moyen banal pour échapper à une responsabilité déjà encourue. Un déficit est-il ignoré? On arme afin de couvrir par des dépenses simulées le fruit de ses déprédations, et l'expérience a prouvé que le meilleur moyen que puisse prendre un ministre habile pour ensevelir ses crimes est de se les faire pardonner par des triomphes. Périclès entreprit la guerre du Péloponèse quand il se vit dans l'impossibilité de rendre des comptes : voilà la responsabilité. »

A mesure que l'ardent jeune homme pressait son adversaire, ses amis sentaient s'évanouir la crainte qu'ils n'avaient pu s'empêcher de ressentir en l'excitant à se mesurer avec Mirabeau. De leur côté, surprises et ravies, les galeries applaudissaient, elles aimaient à voir, comme Camille Desmoulins l'écrivit, « le jeune Darès culbuter et rouler sur la poussière le vieux Entelle. » Mais où Barnave déploya une grave et forte éloquence, ce fut lorsque reprenant l'idée de Pétion et évoquant l'ombre imposante de Mably, il nia dans les relations internationales cette nécessité du mystère qui ne fut jamais que celle de la fourberie, et répéta cette parole auguste : « La politique de la France n'est pas dans le secret, elle est dans la justice. »

Mirabeau était rentré. Ses dédains avaient fait place à l'étonnement, il était ému. Comme on demandait à aller aux voix, il s'y opposa avec beaucoup de chaleur, ne voulant point qu'on votât sous l'impression d'une parole qu'il n'avait peut-être pas d'abord jugée si puissante, et sur ses instances, on remit la décision au lendemain.

Le peuple, qui attendait les combattants à la sortie de l'arène, accueillit Mirabeau par des malédictions, ses adversaires par des cris d'amour. D'Aiguillon passa, accompagné d'une foule immense, sous les fenêtres de la reine. Menou, Duport, les Lameth traversèrent le jardin des Tuileries au milieu d'un déluge d'acclamations. Barnave fut porté en triomphe, et le peuple marqua l'arbre où Mirabeau serait pendu.

L'intérêt excité par cette lutte s'était élevé jusqu'à la fureur. La ville retentissait de menaces et d'anathèmes.

Tous les faubourgs correspondaient ensemble pour fermer les barrières et prendre les armes si le droit de faire la paix et la guerre restait aux ministres. Suivant le témoignage d'un témoin, d'un acteur dans ces événements, A. de Lameth, plus de cinquante mille citoyens remplissaient les Tuileries, les jardins des Feuillants et des Capucines, la place Vendôme, la rue Saint-Honoré et les rues adjacentes.

Mirabeau arrive, la tête haute. A son entrée dans la salle, un de ses amis lui remet un pamphlet qu'on criait, ce jour-là, dans tout Paris. Il y jette les yeux, lit *Grande trahison du comte de Mirabeau*, et dit : *On m'emportera de l'Assemblée triomphant ou en lambeaux.* O douleur, ô pitié! énigme sans fond et qui accable! Cet homme qui savait si bien que, cette fois, les soupçons du peuple ne s'égaraient pas, cet homme qui portait sur lui, peut-être, l'or de la cour reçu le matin même, il avait l'attitude de la vertu calomniée, et il en trouva les inspirations, il en parla le langage. Des rugissements qui partaient à la fois de la gauche et de la droite avaient salué sa présence à la tribune, il y attendit le silence froidement, les bras croisés, avec une patience méprisante. Puis :

« C'est quelque chose, dit-il, pour rapprocher les oppositions, que d'avouer nettement sur quoi l'on est d'accord et sur quoi l'on diffère. Les discussions amiables valent mieux pour s'entendre que les insinuations calomnieuses, les inculpations forcenées, les haines de la rivalité, les machinations de l'intrigue.... Et moi aussi l'on voulait, il y a quelques jours, me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues : *la grande trahison du comte de Mirabeau*.... Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne. »

Que passa-t-il alors dans l'âme de Barnave? Lui vint-il à l'esprit que cette invocation des souvenirs antiques pouvait bien n'être qu'une prophétie foudroyante? Lui arriva-t-il de pressentir qu'à trois ans de là, le peuple, ce même peuple qui venait de le soulever dans ses bras, le conduirait au supplice, et que sa roche Tarpéienne, à lui Barnave, serait l'échafaud ?...

« Celui, reprit Mirabeau, qui a la conscience — oui, il parla de sa conscience! — d'avoir bien mérité de son pays, et surtout de lui être utile; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire; celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public, indépendamment des mobiles mouvements de l'opinion populaire, porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines, le prix de ses dangers. Il ne doit attendre sa destinée, celle qui l'intéresse, la destinée de son nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous. »

Après cet exorde d'une majesté si calme, abordant la question, Mirabeau nia que le *Corps législatif* fût *tout le pouvoir législatif;* il rappela qu'aux termes de la Constitution, le roi participait à ce dernier pouvoir, puisqu'il était armé du *veto*

et que la loi n'existait qu'à la condition d'avoir été sanctionnée par lui. Il ne fallait donc pas venir prétendre, comme avait fait Barnave, qu'à l'Assemblée seule, en tant qu'organe de la volonté nationale, appartenait le droit de déclarer la guerre ou de faire la paix.

Mirabeau continua sur ce ton, uniquement préoccupé en apparence du désir de ne vaincre que par la logique, mais de loin en loin emporté par sa passion, dont le bouillonnement intérieur se répandait en exclamations rapides, en phrases entrecoupées, en regards et en paroles de flammes adressés à Barnave. « Ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. Sur cela, je vous arrête. — Je vous rappelle à l'ordre. — Vous avez forfait à la constitution.... Vous ne répondez pas.... »

Pendant ce temps, on s'agitait au dehors, on s'inquiétait de la discussion, de son résultat: Eh bien! quelles nouvelles? Et des personnes placées auprès des croisées descendaient avec un fil des espèces de bulletins qui faisaient connaître la fluctuation des opinions, et qui sur-le-champ copiés, passés de main en main, éveillaient parmi la foule l'espérance ou la crainte.

Au nombre de ceux qui soutenaient la doctrine de Mirabeau, il y avait Custine, Cazalès, Clermont-Tonnerre, le comte de Montlosier, l'abbé de Montesquiou, le cardinal de Boisgelin, et un personnage plus important qu'eux tous, Lafayette: Mirabeau, en terminant, les compromit avec lui par d'habiles éloges. Dans nos rangs, dit-il, « vous verrez des hommes dont le nom désarme la calomnie et dont les libellistes les plus effrénés n'ont pas essayé de ternir la réputation; des hommes qui, sans tache, sans intérêt, sans crainte, s'honoreront jusqu'au tombeau de leurs amis et de leurs ennemis. »

Plusieurs historiens assurent qu'entraînée, l'Assemblée donna raison à Mirabeau: c'est une erreur. Le premier article du projet de décret que Mirabeau avait présenté était ainsi conçu:

« Le droit de faire la guerre et la paix appartient à la nation; l'exercice de ce droit sera délégué concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif. »

Or, cette dernière disposition qui constituait la partie essentielle du plan de Mirabeau, cette disposition dont le vague et l'obscurité avaient été signalés par Barnave comme cachant un piége, l'Assemblée la rejeta, et elle adopta, sur la proposition d'Alexandre de Lameth, amendée par Fréteau, l'article suivant, qui était tout autre, puisqu'il en résultait, sans équivoque possible: pour l'Assemblée, le droit de *décider*; pour le roi, celui de *proposer* et de *sanctionner* seulement.

« Le droit de la paix et de la guerre appartient à la nation. *La guerre ne pourra être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale* qui sera rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et qui sera consenti par lui. »

Il est vrai que, se jugeant à demi vaincu, Mirabeau eut l'adresse, pour masquer sa défaite, de se rallier au dernier moment à ce système, en faveur duquel il osa prétendre « qu'il combattait depuis cinq jours. » Mais ce n'était là qu'une manœuvre parlementaire destinée à donner le change à l'opinion; et la preuve, c'est que plus tard Mirabeau, en faisant imprimer son discours à l'adresse des administrateurs de département, eut soin d'y changer un grand nombre de passages et de le modifier dans le sens du vote de l'Assemblée. Malheureusement, sa harangue se trouvait au *Moniteur*, telle qu'il l'avait prononcée. On pouvait donc confronter les deux versions, noter les altérations intentionnelles et en dévoiler l'artifice. C'est ce que fit Théodore de Lameth. Armé d'une lettre dans laquelle M. de Marcilly, rédacteur du *Moniteur*, déclarait d'une manière péremptoire que c'était sur le manuscrit même de Mirabeau que son premier discours et sa réplique avaient été *littéralement* imprimés dans le journal officiel, Théodore de Lameth publia un écrit que des citations textuelles, mises en regard et contradictoires, rendaient accablant pour Mirabeau.

Ce qu'il est juste de dire, c'est qu'à part le point principal, celui autour duquel presque toute la discussion avait roulé, son plan passa. Il fut décidé que le roi serait chargé de veiller à la sûreté extérieure du royaume, de conduire les négociations, d'en choisir les agents, d'entretenir au dehors les relations politiques, de faire des préparatifs de guerre proportionnés à ceux des Etats voisins, de distribuer ainsi qu'il le jugerait convenable les forces de terre et de mer.

Au fond, la victoire n'était complète ni pour l'un ni pour l'autre parti: chacun d'eux le sentait, et cependant chacun d'eux s'affirma vainqueur. « Le voilà donc prononcé, s'écriait le *Journal du Diable*, ce décret qui devait assurer à jamais le bonheur des Français! Ce n'a pas été sans peine que les amis de la liberté ont remporté la victoire. Mais est-elle entière? n'a-t-on pas trop accordé au monarque? Cette idée me glace d'effroi. »

De son côté, le grave et mélancolique Loustalot gourmanda la joie populaire. Toujours vigilant quand trop de confiance menaçait d'aveugler le peuple, toujours inébranlable quand le souffle de la place publique agitait autour de lui toutes choses, il critiqua ce décret dont on affectait de tant se réjouir, avec beaucoup de profondeur et une sorte de tristesse solennelle. Peu rassuré par ce droit de décider la guerre qu'on ne reconnaissait aux représentants du peuple qu'en le subordonnant à une proposition formelle du roi, il demanda si l'on était bien sûr que le roi entreprendrait toutes les guerres nécessaires; qu'il ne s'entendrait pas avec les princes étrangers, soit pour vendre nos possessions, soit de manière à les laisser envahir. Quant aux abus possibles de la faculté qu'on accordait au monarque de conduire la guerre, il cita des exemples frappants: « Le saint roi David aperçoit une femme dans le bain; il la trouve belle, c'est la femme d'un brave officier qui est à l'armée; il l'enlève et écrit au général Joab d'exposer Urie, cet officier, à la tête des combattants, afin qu'il soit tué. Joab, fidèle exécuteur des volontés du roi David, donne un assaut dans lequel il est repoussé, mais où Urie périt avec beaucoup d'autres Hébreux. Joab envoie un messager dire au roi qu'il a reçu un échec considérable; mais, ajoute-t-il, en s'adressant au messager, si vous voyez que le roi soit marri de ce que nous avons approché des murailles, *dites-lui qu'Urie est mort*. Voilà comment la guerre met la vie et la propriété la plus sacrée des citoyens à la merci des passions du prince. »

Mirabeau une fois suspect, le déchaînement contre lui devint général, et d'autant plus implacable, que partout, dans ce moment, le vent était à la colère; car ce fut précisément à l'époque du débat célèbre qui vient d'être rapporté, que les *Actes des Apôtres* furent brûlés en pleine rue, que les patriotes firent invasion au petit café de Foy et chez le libraire Gatey, en chassèrent les aristocrates, et, comme le dit l'*Observateur*, purifièrent l'air de ces lieux avec de l'encens. Autre cause de désordre: le bruit s'était répandu que les ennemis de la Révolution avaient résolu de livrer Paris à des bandes de brigands, et, trop crédule, le peuple s'était mis à faire lui-même la chasse aux voleurs, protégés, disait-on, par le Châtelet. Deux de ces malheureux furent pendus sans forme de procès, au *marché Neuf*, à un poteau élevé de six pieds; un troisième, qui résistait, fut assommé à coups de pierres, et on

l'achevait, lorsque Lafayette, survenant tout à coup, saisit de sa main le meurtrier, le traîne au Châtelet, revient au milieu des forcenés, et leur dit : « Vous êtes des assassins ! » et est applaudi par la foule. Que pouvait-il y avoir de commun entre tout cela et la *grande trahison du comte de Mirabeau?* Cependant, Camille Desmoulins ne craignit pas d'insinuer que ce tumulte était un complot préparé pour égarer l'esprit du peuple à la poursuite de chimères, et « détourner sur le Châtelet, sur les voleurs, les regards trop curieux qu'il attachait sur certains membres de l'Assemblée. » Il était passé le temps où Camille s'honorait de boire à Versailles le vin de Champagne du grand orateur, le temps où il aimait à l'appeler devant tous *mon cher Mirabeau*. Maintenant, il était des premiers à parler de l'*or de Philippe*, et, de son léger carquois, il tirait, pour en percer son ancien hôte, les plus aiguës de ses flèches.

« Mirabeau a dit que c'était à Carthage, à Rome que des



BENJAMIN FRANKLIN

citoyens tels qu'Annibal et César étaient dangereux. Donner un roi, de peur qu'il n'en vienne un ! Ce beau raisonnement me rappelle celui de *Champagne :*

> *Champagne* un beau matin reçut cent coups de gaule
> Que depuis plus d'un an lui promettait *La Fleur*.
> « Dieu soit loué, dit-il, en se frottant l'épaule,
> Me voilà guéri de la peur. »

Toutefois, et quelque irrespectueux que fussent les écarts de sa verve, Camille Desmoulins ne pouvait se résoudre à frapper d'un arrêt définitif un révolutionnaire tel que Mirabeau : « Il nous faudrait l'évidence même pour crier, avec ce peuple mobile, à la corruption; mais la méfiance est mère de la sûreté. »

Ce langage était à peu près celui des auteurs de la *Chronique de Paris :* « Nous ne crierons pas à la corruption, mais nous dirons à M. de Mirabeau que le sentiment de la liberté ne saurait exister sans l'inquiétude et la défiance....

C'est dans un nouveau combat qu'il réparera sa gloire. Nous l'attendons sur la brèche. .. Nous le verrons encore sortir de la salle aux acclamations de ce même peuple qui le maudissait samedi. »

Fréron, dans sa *feuille*, qui venait de paraître, ne se crut pas tenu à tant d'égards : « Mirabeau, Mirabeau! moins de talents et plus de vertu, ou gare à la lanterne! »

Quelques jours après, faible et malade, l'œil voilé, le visage flétri, l'âme évidemment oppressée, Mirabeau se présenta de nouveau à la tribune. Cette fois, on fit silence, et lui, d'une voix brisée à laquelle on savait tant d'autres accents :

« Franklin est mort.... Il est retourné au sein de la divinité qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière. Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.... Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites : les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs.... Le Congrès a ordonné dans les quatorze Etats de la confédération un deuil de deux mois pour la mort de Franklin. Ne serait-il pas digne de nous, messieurs, de nous unir à cet acte religieux?... L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans. .. Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin. »

Cette belle motion fut adoptée, et la France donna au monde le spectacle d'un grand peuple portant le deuil d'un grand homme, né au loin. Mais le Mirabeau qui avait proposé cela, quel était-il? Était-ce bien le protégé du comte de La Marck, le débiteur insolvable libéré par Fontanges, l'orateur aux gages de la cour? Non, non : il avait abandonné le séjour de la terre et pris pour un instant son vol vers les cieux, l'esprit de cet être inconcevable en qui se trouvèrent confondus toutes les misères de la nature humaine, tous ses délires, toutes ses grandeurs, et qui fut tel que, si on l'admire, on en rougit; mais que, si on le méprise, on en pleure.

CHAPITRE XI

LES CALVINISTES A NIMES

« Le signal sera l'horloge du Palais, lorsqu'elle sonnera la grande cloche, au point du jour. » Voilà comment, sous Charles IX, le duc de Guise annonça aux siens les *Matines parisiennes*. Il n'y eut personne pour annoncer avec cette précision terrible les *Matines nîmoises*, qui furent, à plus de deux siècles d'intervalle, une seconde Saint-Barthélemy en sens inverse, mais provoquée violemment cette fois, faisant suite à un combat, et où, par un subit, par un épouvantable renversement des rôles, les bourreaux se trouvèrent être les victimes.

On peut bien préparer un vaste massacre, en accumulant les insultes, en attisant les haines, en versant le fiel goutte à goutte dans les âmes; mais envisager d'un œil calme l'égorgement d'une population tout entière, mais combiner de sang-froid les horreurs dont un tel drame devra se composer, mais agiter d'avance au fond de son cœur la cloche qui sonnera tant de funérailles..., il y a là une puissance de scélératesse dont, pour l'honneur de l'espèce humaine, il ne faut pas trop se hâter de croire les hommes capables. La Saint-Barthélemy elle-même ne fut que le résultat d'une préméditation très-courte, interrompue, dans Charles IX, par des alternatives d'effroi, de remords anticipés et de fureurs. A Nîmes, quoi qu'en aient pu dire les deux partis contraires, trop prompts à se renvoyer l'un à l'autre le crime d'un complot lentement mûri et ayant pour objet bien déterminé le massacre d'une moitié de la ville, à Nîmes, tout vint d'une rixe misérable. Pourquoi non? Quand la mine est chargée, est-ce que, pour la faire sauter, il ne suffit pas d'une étincelle?

La légion nîmoise s'était d'abord recrutée de protestants et de catholiques fraternellement rapprochés et confondus; mais, travaillée par le fanatisme, elle ne tarda pas à se diviser en compagnies protestantes et en compagnies catholiques, celles-ci désignées sous le nom de *compagnies de la Croix*. Quant aux cocardes blanches, si chères aux fanatiques, elles n'avaient disparu, depuis une proclamation du roi qui les proscrivait en termes décisifs, que pour faire place à des houppes rouges, signes de reconnaissance et de ralliement dont tous les ultra-catholiques convinrent.

En dehors de la légion nîmoise, le service extérieur de la ville et la protection de la campagne avaient donné naissance à une compagnie de dragons volontaires, mi-partie de catholiques tolérants et de calvinistes, qu'unissait l'amour de la Révolution. C'était une troupe leste, riche et brillante, fort en faveur auprès du corps électoral, parce qu'il était patriote, odieuse aux officiers municipaux, parce qu'ils étaient contre-révolutionnaires, et que les houppes rouges poursuivaient d'une animosité jalouse. Chaque jour, des querelles, un échange de propos injurieux, des menaces. L'habitude où étaient les cultivateurs nîmois de ne manger à leur déjeuner qu'un oignon blanc et du pain, leur avait fait donner le surnom de *cebets*, et cette désignation, appliquée par les protestants aux ultra-catholiques, retentissait aux oreilles de ces derniers comme une mortelle offense. A leur tour, ils n'épargnèrent rien pour humilier leurs ennemis : témoin le rendez-vous assigné un jour aux *cebets*, sur la place des Récollets, d'où ils devaient partir montés sur des ânes, et parodier ainsi les promenades militaires des dragons.

Tout concourait donc à aigrir les esprits; mais ce qui envenima le plus la situation, ce fut la part que les autorités du lieu prirent à ces déchirements. Dans son imprudente partialité, le corps municipal alla jusqu'à interdire les patrouilles des dragons volontaires. Les électeurs, alors assemblés pour élire les membres du département, s'irritèrent de cette interdiction, dont les défiances de toutes parts répandues exagéraient la portée et empoisonnaient la source. Un club, de formation récente, le *club des Amis de la Constitution*, prit parti contre la municipalité avec emportement : le 13 juin arriva.

Ce jour-là, une compagnie protestante, celle qui était de garde à l'Hôtel de Ville, se trouva triplée, soit que le hasard en eût décidé ainsi, soit que l'accroissement continu des alarmes eût amené un redoublement de précautions. Il est certain que, chacun sentant approcher l'orage, la ville était pleine de ce vague effroi qui précède ordinairement les grandes catastrophes.

Dans l'après-midi, à l'issue d'une réunion de houppes rouges, au sortir de l'église des Dominicains, leur rendez-vous favori, Froment-*Tapage* fut remarqué tenant à la main une énorme dame-jeanne remplie de vin, et versant à boire

aux *cebets*. A ces dangereuses largesses, il mêlait des exhortations plus enivrantes que le vin. « Allez, disait-il, allez dans toute la ville, et les dragons que vous rencontrerez hors de leur poste, désarmez-les. » Des dragons furent, en effet, sinon désarmés, du moins menacés de l'être. A ceux qu'on aperçut, on cria : « Vous n'avez pas le droit de porter un sabre! nous vous le ferons bientôt quitter. »

Vers six heures du soir, un volontaire à houppe rouge se présente à la porte de l'Evêché : il demande à entrer, ou qu'on fasse sortir un poste de douze dragons qui stationnaient en ce moment dans la cour. Sur le refus qu'il reçoit, il se retire, revient bientôt après, suivi de deux camarades, et remet au suisse, pour le chef du poste, un billet sur lequel ces mots étaient tracés : « Le suisse de l'Evêché est averti de ne plus laisser entrer les dragons, passé ce soir, sous peine de la vie. » Dans un mémoire publié depuis, Froment prétendit que le porteur du billet fatal agissait de concert avec les dragons ; mais cette assertion, si invraisemblable de sa nature, fut démentie par une foule d'écrasants témoignages. Arrive le chef du poste : une altercation s'engage; des hommes à houppe rouge, postés dans le voisinage, accourent enflammés de colère. Si les premiers qui parurent avaient des armes à feu entre les mains, on en peut douter; mais qu'ils portassent des sabres, c'est ce qu'avoua lui-même un des héros du parti ultra-catholique, le baron de Marguerittes, maire de Nîmes. Il reste avéré, d'autre part, que des pierres furent lancées, que le cri *aux armes!* retentit. Se voyant ainsi pressés, les dragons firent une décharge; survinrent des houppes rouges, armés de fusils cette fois, et qui ripostèrent : le combat avait commencé; le sang coulait.

Sur ces entrefaites, Saint-Pons, major de la légion nîmoise, rencontre deux officiers municipaux et les entraîne vers la place de l'Evêché, à la tête d'un détachement de la compagnie protestante n° 1, de garde à l'Hôtel de Ville. On atteint la place, que déjà, par les trois rues qui y aboutissent, les houppes rouges avaient inondée. La mêlée devient générale; plusieurs tombent mortellement frappés, et, parmi les victimes, un légionnaire de la première compagnie, tué du haut d'une fenêtre de la cure.

De la maison Froment, située près de l'église des Dominicains, on communiquait avec les remparts et aussi avec les tours du château. Ce fut là que les houppes rouges établirent leur quartier général; ce fut là que Froment, Folacher et Descombiés, prévenus de tout dès le commencement de l'action, organisèrent, avec autant d'intelligence que de vigueur, la défense et l'attaque. La maison de Froment, la partie des remparts sur laquelle cette maison s'ouvrait, la porte des Carmes, attenante à l'église des Dominicains, et enfin les tours du château, devinrent autant de postes militaires que les houppes rouges occupèrent.

Mais, en attendant qu'on vînt les y forcer, la désolation régnait dans toute la ville, et des scènes d'horreur y préludaient à un massacre général. Un protestant, nommé Jalabert, septuagénaire, fut arraché de sa maison, traîné impitoyablement dans la rue, mutilé à coups de sabre et laissé mourant sur le pavé. Un autre vieillard, nommé Astruc, coupable du même crime, d'être calviniste, ne fut pas mieux protégé par ses cheveux blancs : assommé à coups de fourche, il fut achevé d'un coup de fusil. Un dragon ayant été égorgé, on lui coupa le doigt pour avoir un diamant qui y brillait, et on jeta le cadavre dans un fossé. Deux fois le drapeau légal fut arboré et porté vers les tours du château par un officier municipal que poussait en avant une escorte protestante : deux fois les houppes rouges se précipitèrent sur l'escorte, la firent reculer et enlevèrent le drapeau. Ce fut dans la première de ces deux tentatives avortées que l'abbé de Belmont, qu'on avait contraint de se charger du drapeau, et qui marchait à contre-cœur, reçut entre les épaules un coup de crosse qui lui fit vomir le sang, tant était inexorable la fureur qui emportait l'un et l'autre parti!

Les soldats de Guyenne, sans aucun entraînement religieux, mais par zèle pour la Révolution, s'étaient mis du côté où elle était, c'est-à-dire du côté des non-catholiques : formidable poids tombé tout à coup dans un des plateaux de la balance! Et puis, des dix-huit compagnies sur lesquelles il semblait que les ligueurs pussent compter, trois seulement donnèrent. Mais le désespoir est une force : les catholiques qui prirent part à la lutte y apportèrent un courage farouche; la fureur de leurs ennemis s'en accrut, et le sang ruissela par toute la ville. Tavannes a écrit, en parlant de la Saint-Barthélemy : « La colère et la mort couraient les rues en telle horreur, que Leurs Majestés, qui en étaient les auteurs, ne se pouvaient garder de peur dans le Louvre. » Quoique très-braves, Froment et Descombiés ne virent pas sans effroi l'abîme béant; ils écrivirent à la hâte, demandant du secours à de Bouzols, commandant en second du Languedoc, l'homme du roi; mais les deux exprès furent arrêtés à Véhaut par les protestants.

La nuit vint, nuit de douleur amère pour les uns, et pour les autres d'effroyable attente. Les femmes et les enfants veillèrent dans les larmes; les hommes se préparèrent aux désastres prévus du lendemain.

Le lendemain, en effet, l'incendie, loin de s'éteindre, se trouvait avoir gagné de proche en proche. Ce n'était plus Nîmes seulement qu'embrasait le génie des guerres civiles, c'était la campagne des environs. Le bruit que les protestants massacraient les catholiques avait été répandu par des houppes rouges à Bouillargues, à Monduel; et les habitants de ces deux villages dévots s'avançaient en armes sur le chemin de Beaucaire à Nîmes, bientôt rejoints par ceux de Redessan et de Marguerite. Ils avaient soif de vengeance. Les passants, ils les arrêtaient : « Êtes-vous catholiques? » Qui répondait « non » était mort.

De leur côté, les protestants des Cévennes, de la Vaunage et de Gardoneuque accouraient.

La différence fut que ceux-ci entrèrent dans la ville, tandis que les premiers rebroussèrent chemin à la voix de quelques catholiques patriotes de Nîmes, dépêchés vers eux et qui leur dirent : « On vous trompe; il ne s'agit que d'une contre-révolution tentée par le clergé et le parlement. » Il n'en fallut pas davantage, preuve éclatante du pouvoir de l'esprit nouveau, même sur les recrues du fanatisme! Et ce qui est plus remarquable encore, ce qui veut être rappelé comme un signe des temps, ce qui montre bien que les guerres de religion touchaient à un de leurs derniers drames, il arriva qu'à tous ces rudes enfants de Calvin, volant au secours de leurs frères, beaucoup de catholiques n'hésitèrent pas à s'unir. A la tête de plusieurs des bandes en marche contre les ligueurs de Nîmes, qui aperçut-on? des prêtres : Brémond, par exemple, curé d'Anduze; Boulet, curé de Puèchedron; Imbert, curé de Boissière; Solier, prieur de Cologne.

A trois heures, l'armée auxiliaire était rangée en bataille sur l'esplanade. Elle y resta quelque temps calme, immobile, laissant douter si ce qu'elle apportait c'était la guerre ou la paix. Devant chaque village se tenait le maire, revêtu de son écharpe. Soudain des détonations sont entendues; vingt-cinq hommes tombent sous les coups d'ennemis invisibles; un officier municipal de Saint-Côme gît étendu sans mouvement

aux pieds des siens. Par qui furent tirés les coups de fusil? on l'ignore; mais ils partirent du couvent des Capucins et devinrent le signal d'une affreuse boucherie. Le couvent est assailli dans un indescriptible élan de fureur. Ceux du dedans poussent de grands cris, sonnent le tocsin; mais la porte du couvent vole en éclats, et le carnage commence. Plusieurs hommes à houppe rouge furent tués. On massacra cinq religieux. L'un d'eux avait été signalé comme distributeur de pamphlets gonflés de venin : la haine qu'il inspirait chassa bien loin le respect dû à ses quatre-vingts ans, et des forcenés coururent le hacher dans son lit à coups de sabre. La pharmacie du couvent fut dévastée; la bibliothèque, dont une partie venait de Fléchier, fut mise en lambeaux; et le lendemain, dans l'église, on voyait du sang à l'entrée de la sacristie, du sang devant le chœur, du sang sur les marches de l'autel, et jusqu'au caveau une traînée de poussière indiquant le chemin suivi par les cadavres. Le vol n'eut point de place en ces scènes horribles. Seulement, un ciboire fut dérobé dans la sacristie par un brigand de Sommières, mêlé aux envahisseurs; mais on arrêta ce misérable et on le jeta en prison.

Bientôt, Nîmes n'offrit plus que le spectacle d'une ville prise d'assaut. Aux cris de la vengeance victorieuse, aux lamentations des mourants, aux gémissements des femmes éperdues, l'artillerie était venue ajouter son retentissement lugubre. Retranchés sur les remparts, dans les tours du château, dans le couvent des Dominicains, où une porte intermédiaire enfoncée leur avait donné accès, Folacher, Descombiés, les deux Froment et leur troupe, déployaient une résolution désespérée. Des témoins nombreux ont affirmé que, de ces divers postes, des houppes rouges avaient fait feu, même sur des citoyens isolés et sans armes.

Ailleurs, on ne combattait plus, on tuait, l'ivresse du meurtre s'étant, comme il arrive, emparée des vainqueurs. Malheur aux houppes rouges qui tombaient sous la main des maîtres du pavé! on les immolait, non plus par nécessité, mais par vengeance. Il y en eut trois cents qui, ce jour-là, périrent de cette manière, dont cent cinquante-trois bien connus; et cependant, pour empêcher qu'on ne sût les noms et le nombre des victimes, on avait soin de couvrir de chaux les cadavres!

Dans la soirée, un officier des grenadiers du régiment de Guyenne s'approcha des tours en agitant un drapeau blanc. Il venait proposer la paix. Aussitôt, Froment prit la plume et écrivit la lettre suivante, qu'il remit au valet de Descombiés.

A monsieur le commandant des troupes de ligne, pour communiquer aux légionnaires campés à l'esplanade.

« Monsieur,

« On vient de nous dire que vous proposez la paix. Nous l'avons toujours désirée, et jamais nous ne l'avons troublée. Si ceux qui sont la cause des troubles affreux qui règnent dans la ville veulent mettre fin à leur coupable conduite, nous offrons d'oublier le passé et de vivre en frères. Nous sommes, avec la franchise et la loyauté de bons patriotes et de vrais Français, vos très-humbles serviteurs.

« Les capitaines commandant les tours du château. »

Quelque provoquant que fût ce langage, dont la fierté touchait à l'insolence, les électeurs, assemblés pour veiller au salut de Nîmes, chargèrent trois commissaires d'entamer une négociation, et Froment reçut prière, par le trompette de la ville, de se rendre dans la rue du Collége. Il y alla suivi de Descombiés, et là des propositions de paix leur furent faites par le président du département, Chabaud de La Tour, lequel était assisté de trois électeurs, de quatre officiers municipaux, et tenait un drapeau blanc à la main. Froment posa, comme condition première, la retraite des protestants étrangers. Il y eut quelques pourparlers, mais enfin il fut convenu que les hostilités cesseraient; que les membres des deux partis seraient mis sous la sauvegarde de la loi, de l'assemblée électorale, de la municipalité, et que le régiment de Guyenne veillerait seul à la sûreté publique.

« Les commissaires — ajoute Froment, au récit de qui sont empruntés ces détails — se rendirent aux casernes pour faire cesser le feu des protestants. Nous défendîmes de notre côté de tirer davantage. Les commissaires revinrent dire que tout était fini. Descombiés et moi, nous étions sur le point de nous rendre à l'assemblée électorale pour y annoncer la paix, et je rentrais chez moi pour m'habiller, lorsque les coups de canon redoublent. Un enfant m'apporte un boulet qui venait de frapper la façade de ma maison. Je cours à la fenêtre et j'aperçois des protestants armés qui criaient : *Feu! feu! sur le pouf rouge!* »

Ce fut seulement alors, d'après Froment, que lui et les siens se décidèrent à recommencer le combat.

Ainsi, tout n'aurait été, de la part des électeurs, qu'infâme perfidie! Mais non : cette supposition que, d'ailleurs, l'ensemble des témoignages repousse, est démentie par les lois de la vraisemblance. Car, alors même que rien ne serait à reprendre à l'exactitude de la relation de Froment, si intéressé à noircir la conduite de ses ennemis, la violation d'un pacte conclu au sein du chaos ne se peut-elle donc expliquer que par l'hypothèse d'une trahison exécrable, lorsque l'explication est fournie par le chaos même?

Quoi qu'il en soit, les hommes à houppe rouge étaient rentrés à la hâte dans leurs retranchements, bien résolus à s'y maintenir jusqu'à la mort. La mort vint et les enveloppa. Ne pouvant tenir contre le canon, les survivants essayent de se sauver, les uns par les remparts, les autres par les toits, et de tous les côtés ce sont des pointes de baïonnettes qui les reçoivent ou des balles qui les atteignent. Les chefs parvinrent, pourtant, à s'évader, à l'exception de Froment-*Tapage*, qui paya de sa vie l'importance funeste de son rôle. Quelques-uns, en se réfugiant dans le couvent des Dominicains, y firent entrer avec eux l'épouvante et la ruine.

On ravagea cet établissement, on ravagea le collége. Les religieux fuyaient : un d'eux, le P. Thibault, n'échappa à la fureur de ceux qui le poursuivaient qu'en feignant d'avoir été frappé et en se jetant la face contre terre. Mais l'esprit de meurtre n'était pas sur ce seul point, il était partout. On fouilla quelques maisons où l'on espérait trouver des *coupables*, et, faute de pouvoir les ensanglanter, on les pilla. Gas, le cantinier des houppes rouges, fut découvert dans son asile et mis en pièces. Un catholique suivait un de ses amis, protestant, qui lui avait promis de le sauver s'il se joignait aux vainqueurs, s'il s'associait à leurs vengeances. Chemin faisant, les deux auteurs de ce pacte impie rencontrent un homme à houppe rouge. « Allons! voici le moment! Tue ce papiste! » crie le protestant au catholique. Le malheureux qu'on menaçait lève les yeux sur son coreligionnaire, et s'écrie : « Puisque je suis perdu, sauve ta vie et prends la mienne! » Celui ci, égaré par la peur, lâche le coup et la victime tombe. En rentrant chez lui, le meurtrier fut saisi d'un tel accès de douleur et de remords, qu'il se coucha pour ne plus se relever.

Terribles sont assurément les passions politiques; mais

quand elles s'allient à des colères religieuses, qui dira de quel zèle exterminateur elles sont capables? qui dira combien profondément il est possible de haïr ses semblables quand on les hait pour le compte de Dieu, que ce Dieu soit celui d'Ignace ou celui de Calvin?... Les auteurs ultra-catholiques ne portent pas à moins de huit cents le nombre de ceux des leurs qui périrent à Nîmes dans les trois fatales journées. Si ce chiffre est exact, ce serait plus de sang, proportion gardée, que la Saint-Barthélemy n'en fit verser à Paris, où il y eut quatre mille morts, selon Brantôme; trois mille, selon d'Aubigné; et deux mille seulement, selon Tavannes. Mais à Nîmes, du moins, on ne vit ni femmes grosses éventrées, ni enfants étranglés dans leur berceau, ni princes levant la dîme sur le saccagement des maisons de lapidaires, ni grands sei-



gueurs mettant fin à leurs procès d'un coup d'épée Il se mêla même à tant d'horreurs des actes d'humanité dont le souvenir repose l'âme. Des catholiques reçurent chez leurs plus mortels ennemis une hospitalité discrète et généreuse. Vidal, procureur de la Commune, et l'officier municipal Laurens, durent la vie à Ribot, capitaine d'une compagnie protestante. Cachés, lors du commencement des troubles, dans le cabaret de Gas, ils avaient ensuite changé d'asile, et découverts, ils allaient être immolés, lorsque Ribot intervint et les sauva.

Du reste, le parti qui venait d'être vaincu dans Nîmes exerça de cruelles représailles dans les campagnes. Un pauvre jardinier, âgé de soixante-dix ans, fut massacré comme il allait faucher son fourrage. Un jeune homme qui lavait tranquillement de la laine à une lieue de la ville, eut le même sort. Sur le territoire de Saint-Bonnet, un vieillard nommé Maigre et son fils aîné furent égorgés par des catholiques, qui jetèrent les corps dans la rivière du Gardon. C'étaient d'honnêtes protestants, qui faisaient vivre par jour deux cents familles et passaient pour les bienfaiteurs de la contrée

Le corps électoral s'était appliqué de son mieux à rendre la tranquillité à la ville : il ne le put faire avec succès que le 15 juin. Le 16, dix-neuf compagnies catholiques furent supprimées; on proclama la paix; les légions réunies se fédérèrent sur l'esplanade, et les tombereaux parcoururent la ville pour enlever les cadavres.

CHAPITRE XII

LES JANSÉNISTES DANS L'ASSEMBLÉE

TANDIS que les adorateurs du Dieu de Calvin triomphaient à Nîmes dans le sang, une victoire inattendue, plus apparente que réelle, était remportée à Paris par les sombres disciples de Jansénius.

Supposez qu'en 1790 quelque étranger, quelque penseur, placé en dehors du tourbillon des passions contemporaines, fût entré dans l'Assemblée nationale, sans autre but que d'y étudier le jeu des partis, quel n'eût pas été, au premier abord, son étonnement! Pourquoi sur les bancs de la gauche, ces austères visages de moines à côté de ces figures épanouies de philosophes épicuriens et d'hommes de cour? A quelle mystérieuse attraction pouvait avoir obéi Camus, par exemple en allant s'asseoir si près de Mirabeau, si près d'Alexandre de Lameth et de Barnave? N'était-ce pas chose singulière, inconcevable presque, que Saint-Cyran et Voltaire amenés à communier ensemble, au sein de la Révolution?

Cela fut, pourtant. Oui, des esprits d'un scepticisme aimable ou déréglé se trouvèrent faire cause commune avec des âmes attristées par des croyances intolérantes et dures; des hommes qui avaient grandi dans la haine des prêtres, qui se moquaient du paradis et regardaient Dieu comme un préjugé, s'allièrent sans façon à des hommes qui rêvaient de l'enfer, et tel que les impiétés de Diderot avaient charmé, prit pour compagnons d'armes, dans le grand combat, de pieux personnages, en qui vivaient, inaltérables, les traditions de Port-Royal.

Qu'on se rappelle en quoi consistait le jansénisme, et tout sera expliqué. Nous avons raconté ailleurs qu'un jour, à Port Royal, Saint-Cyran et Antoine Le Maître étant à s'entretenir des choses du ciel, ils furent tout à coup interrompus par un cri perçant, le cri d'un villageois qui appelait au secours pour sa femme en couches dont l'enfant venait de mourir, et que, là-dessus, Antoine Le Maître, ayant demandé quel était le sort des enfants ramassés par la mort au seuil même de la vie, Saint-Cyran lui fit cette sinistre réponse : « Il est certain que le diable possède l'âme d'un petit enfant dans le ventre de sa mère. » Tout le christianisme interprété à la façon de Luther et de Calvin était là, et là aussi était tout le jansénisme. Jansénius et Saint-Cyran n'étaient-ils pas venus affirmer, après Luther et Calvin, que le péché originel a fondamentalement corrompu la nature humaine; que l'abus du libre arbitre dans notre premier père a, dans l'innombrable foule de ses descendants, dépravé et détruit le libre arbitre à jamais; que nul ne peut par ses propres mérites arriver au salut; que ceux-là seuls échappent à la prise de Satan qui ont été rachetés par le sang du Christ, qui ont reçu la *grâce*, don sans égal, faveur spéciale accordée aux uns d'avance, et d'avance refusée aux autres, en vertu d'un arrêt arbitraire et insondable de la puissance divine?

Que résultait-il de cette lugubre doctrine qui, ne voyant sur la terre que des élus et des réprouvés, prédestinait ces derniers à l'horreur d'une damnation éternelle, et faisait comme flotter le monde au dessus de l'enfer?

Ce qui en résultait? d'abord, un prodigieux abaissement de toutes les majestés de convention, nobles et princes. Ah! vous vous croyez mon supérieur parce que vous êtes le chef, parce que vous êtes le roi, parce que vous êtes l'empereur, parce que vous êtes le pape! Qu'importe, si vous n'avez pas la *grâce?* Sans la *grâce*, vous n'êtes plus que l'homme déchu, que l'héritier du crime d'Adam, que la proie prédestinée du démon; et moi qui ai la *grâce*, moi le pauvre pâtre de la vallée, le mendiant couvert de haillons, j'ai le droit de vous dire et je vous dis : Roi, devant qui l'on s'incline, puissant empereur, pontife auguste, tombez à mes pieds!

Mais, ce même fatalisme qui écrasait sous le niveau de l'universelle infortune toutes les distinctions sociales et qui creusait entre les élus et les réprouvés un épouvantable abîme, il conduisait à prendre son parti de l'état d'infériorité matérielle et morale où végète le plus grand nombre. Si la damnation, l'éternelle damnation avait un caractère fatal, y avait-il quelque raison pour qu'il n'en fût point de même de l'ignorance et de la misère? Ou plutôt, cet excès de fatigue auquel le gémissant troupeau des hommes est condamné, cette ombre épaisse dont l'intelligence du pauvre reste couverte depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'ignorance et son avilissant empire, la faim et ses tourments, ne sont-ils pas une justification tragique de la théorie du péché originel?

Ainsi, négation de la légitimité des grandeurs terrestres et consécration de la condition misérable du peuple; en d'autres termes, exaltation du sentiment de l'égalité à l'égard des nobles, à l'égard des rois, et du sentiment de l'inégalité à l'égard du peuple, voilà les deux conséquences singulières, et en apparence contradictoires, qui, politiquement, découlaient du jansénisme.

Or, c'était de cette manière que les philosophes du dix-huitième siècle avaient compris la Révolution, et elle n'était pas entendue autrement par leurs nourrissons de l'Assemblée constituante, lesquels formaient, mêlés à quelques rares disciples de Rousseau, tout le côté gauche. Quoi de plus naturel, après cela, qu'une alliance politique entre les philosophes sceptiques de l'Assemblée et les jansénistes?

Mais une alliance n'est durable qu'à la condition de profiter aux deux parties : les jansénistes appuyant les philosophes en matière politique, les philosophes se laissèrent aller à appuyer les jansénistes en matière de théologie; et il advint que ceux en qui les sources de la foi étaient desséchées se joignirent avec une ardeur étrange à ceux qui ne demandaient qu'à les raviver. Régénérer l'Eglise, devint le mot d'ordre de tout un groupe de hardis penseurs accoutumés jusque-là au désir de la détruire.

Fréteau, Treilhard, Martineau, jansénistes bien connus, furent les membres influents du Comité ecclésiastique; mais c'était surtout à l'impulsion de Camus qu'il obéissait, Camus, la personnification la plus complète de la secte qu'avaient tant illustrée les Sacy, les Nicole, le grand Arnauld, et enfin Blaise Pascal.

Il n'en était pas de Camus comme de l'abbé Grégoire. En celui-ci, du moins, l'aménité du sourire se mariait à la sévérité d'un front plein de graves pensées et à l'éclair des yeux; c'était bien toujours Saint-Cyran, mais un Saint-Cyran ami des pauvres, ami des comédiens qu'on foulait aux pieds, et des juifs qu'on montrait du doigt, un Saint-Cyran protecteur des esclaves, et en qui brillait je ne sais quel charmant, quel

lointain reflet de la tendresse de Fénelon. Camus, au contraire, représentait le jansénisme sous tous ses aspects, même les moins aimables : il en avait la violence contenue, la rigidité, l'ascétisme à peine adouci par l'amour des lettres, et l'humeur factieuse unie à des mœurs imposantes. Personne n'était aussi propre que lui à l'accomplissement des devoirs qui veulent de l'exactitude ou de la vigueur; et l'Assemblée l'avait si bien senti, qu'elle lui avait confié de préférence le soin de percer le mystère dont les déprédations monarchiques s'enveloppaient. Qu'il y eût dans Camus ce fonds de dureté que les solitaires de Port-Royal avaient tiré de la nature de leur doctrine, cela n'est pas douteux; mais il y joignait le calme méprisant, l'intrépidité froide, le stoïcisme, qu'ils avaient déployés sous le bras d'airain de Richelieu. De lui, plus que de tout autre, vint cet ensemble de mesures législatives qui, sous le nom de *Constitution civile du clergé*, devait bouleverser l'armée des prêtres.

Les jansénistes, on le sait, n'allaient pas jusqu'à nier le pape, qu'ils prétendaient toutefois mettre en sous-ordre, à peu près comme les meneurs de la bourgeoisie révolutionnaire s'abstenaient de nier la royauté, qu'ils brûlaient cependant d'asservir. Camus et les siens n'eurent garde de dire qu'ils entendaient altérer l'établissement catholique, porter la main sur les droits du souverain pontife. Leur but, tel qu'ils le proclamèrent, était seulement de régler les rapports du clergé avec la constitution nouvelle, de ramener la justice dans l'administration ecclésiastique, de refaire la carte de l'épiscopat d'après les principes qui avaient servi à refaire celle de la France, et de donner à la hiérarchie cléricale la même base qu'à la hiérarchie politique : l'élection.

Il existait des évêchés qui embrassaient quinze cents lieues carrées, et d'autres qui n'en embrassaient que vingt; il existait des cures de dix lieues de circonférence, et d'autres qui contenaient quinze ou vingt feux : pourquoi pas un siége épiscopal par département? pourquoi pas une paroisse par commune?

Entre les mains du roi, ou plutôt, entre les mains des courtisans et des courtisanes, des ministres et de leurs maîtresses, l'abus du droit de collation était devenu si scandaleux qu'on pouvait citer tel évêque dont la mitre était le prix payé pour une nuit de débauche, et tel abbé qui devait son bénéfice à la protection amoureuse d'une prostituée à la mode : n'était-il pas temps de revenir aux mœurs de la primitive Église et de rendre au peuple le choix de ses pasteurs?

Il y avait des cures où un misérable revenu de sept cents livres était tout le salaire promis à de rudes travaux, et des bénéfices qui rapportaient jusqu'à douze mille livres de rente à l'oisiveté de leurs gras possesseurs : est-ce qu'elle était un article de foi, cette répartition inique?

En posant de pareilles questions, le Comité ecclésiastique n'empiétait certes, ni sur l'autorité papale, puisque les dignitaires ecclésiastiques, *choisis* jusqu'alors par le roi, n'avaient jamais reçu du pape que l'*institution;* ni sur la juridiction de l'Église, puisqu'une nation ne saurait, sans abdiquer, renoncer « au droit de modifier le *matériel* du culte, de changer l'état *temporel* des ministres de la religion et d'altérer les formes *extérieures* suivant lesquelles ces ministres doivent propager la doctrine. » Mais quoi! cette Eglise, à qui Grégoire VII avait légué son immortel orgueil, et qui, depuis tant de siècles, se plaisait à peser sur la tête des maîtres de la terre, pouvait-elle tout à coup descendre à obéir? Était-il permis d'espérer qu'elle se mettrait au pas du siècle en marche, elle, dont il semble que Josué ait voulu autrefois caractériser d'avance le fol empire, lorsque, d'un geste impie, il ordonna l'immobilité au soleil? Est-ce que les jésuites n'étaient pas là, toujours là, inflexibles dans leur souplesse immense, et la main étendue sur le monde? Ah! comme au temps de Philippe le Bel, la résistance était toute prête, et il se trouva cette fois que l'indomptable génie de Boniface VIII avait passé les monts!

Ce fut le haut clergé (et rien n'était plus digne de lui) qui donna le signal d'un soulèvement. On parlait d'interdire aux prêtres de bonne maison le luxe, l'avarice, l'or avec lequel on se corrompt et l'on corrompt, quelle impiété abominable! Dans la désignation du pasteur, on voulait que le fidèle fût pour quelque chose, et l'on osait se souvenir que Milan dut autrefois à l'élection populaire son grand Charles Borromée, ô comble de la profanation! Le 29 mai, l'archevêque d'Aix parut à la tribune, et dit :

« Jésus-Christ a transmis à ses apôtres, et ceux ci ont transmis aux évêques leurs successeurs, le pouvoir d'enseigner ses dogmes. Il ne l'a confié ni aux magistrats, ni aux rois, ni aux administrateurs civils. Vous êtes tous soumis à l'autorité de l'Eglise, parce que nous tenons cette autorité de Jésus-Christ. » Et le hautain prélat conclut à la convocation d'un concile national.

On aurait pu lui répondre qu'il ne s'agissait pas de toucher aux dogmes; que les révolutionnaires n'avaient nulle envie de se partager, comme firent les Juifs, la robe du Christ mise en lambeaux; que l'unique question était de savoir si on finirait, oui ou non, avec des abus qui avilissaient l'Eglise; que ces abus étaient sans nombre; qu'on avait vu Mlle Guimard, maîtresse affichée de l'évêque Jarante, promouvoir des ecclésiastiques du fond des coulisses de l'Opéra; qu'il y avait, rue de la Chaussée-d'Antin, un hôtel élégant où les prélats avaient coutume d'être reçus en audience par une danseuse; que l'archevêque de Narbonne avait établi à son abbaye de Haute-Fontaine un sérail, devenu fameux, que le cardinal de Montmorency, grand aumônier de France, avait vécu publiquement à Metz avec Mme de Choiseul, une abbesse; que Breteuil, évêque de Montauban, que Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, étaient cités pour leurs galanteries, et que cela prouvait de reste la nécessité de purifier la source où les dignités de l'Eglise prenaient naissance. Montgaillard, écrivain royaliste et ecclésiastique, peu suspect par conséquent d'exagération jacobine, raconte, après avoir constaté les faits qui précèdent, qu'à Granselve, dans le département du Gers, les Bernardins célébraient la fête de leur patron par des orgies qui duraient quinze jours. « On se rendait à cette abbaye, dit-il, de quinze à vingt lieues, pour prendre part aux festins, aux divertissements de toute espèce. L'abbaye formait une petite ville, tant les bâtiments abbatiaux et leurs dépendances étaient multipliés. Il y avait le quartier des dames, et chacune trouvait dans son appartement les objets nécessaires à l'habillement et à la toilette. Chaque religieux avait ses chevaux; on chassait dans les forêts dépendantes de l'abbaye; on jouait la comédie; on passait la nuit au jeu, à la danse; les tables étaient servies à toute heure, et l'on n'avait dans cette abbaye d'autre danger à courir que celui des indigestions et des apoplexies entre les bras d'une dame. Inutile d'ajouter que chaque religieux avait sa maîtresse. JE RAPPORTE CES FAITS PARCE QUE J'EN AI ÉTÉ TÉMOIN; tout le haut Languedoc pourrait les certifier, tant la fête de Saint-Bernard, à Granselve, était célèbre et courue! »

Encore n'était-il pas nécessaire d'aller chercher si loin des scandales à remuer; car, précisément à l'époque où les plus

dévots personnages de l'Assemblée venaient proposer la régénération de l'Eglise, voici ce qu'on lisait, non dans d'obscurs libelles, non dans la feuille haineusement crédule de Marat, mais dans des journaux d'une réserve et d'une gravité reconnues, comme la *Chronique de Paris:* « Mme de M*** allait au couvent de Saint-Cyr. Elle demande la route à une paysanne, qui la lui indique. Mais à peine est-elle arrivée, qu'elle voit accourir une foule de paysans qui demandent à grands cris l'abbé Maury, lequel venait de s'introduire, déguisé en femme, dans le couvent. Mme de M*** est contrainte de donner à des femmes de la troupe des preuves certaines de son sexe, et toute la bande se retire. Le récit de cette affaire a été envoyé par Mme de M*** elle-même au Comité des rapports de l'Assemblée nationale. » Or, malheureusement, les mœurs de l'abbé Maury n'avaient rien qui rendît l'aventure invraisemblable.

Les jansénistes pouvaient donc aisément, si tel eût été leur plaisir, foudroyer leurs adversaires · ils crurent mieux faire en se montrant calmes et modérés. Treilhard, dans sa réplique à l'archevêque d'Aix, parla le langage de la raison, sans céder à la tentation d'accuser. L'évêque de Clermont ayant réitéré violemment la demande d'un concile national faite par l'archevêque d'Aix, et déclaré qu'il ne se soumettrait à aucun des décrets qu'allait voter l'Assemblée, Camus affirma froidement le mérite des propositions du Comité. « Nous sommes une convention nationale, » dit-il à tous ces prêtres qui voulaient un concile, et il prononça, moins comme une menace applicable au présent que comme une vérité qui réservait les droits de l'avenir, cette rude, cette forte parole : « NOUS POURRIONS CHANGER LA RELIGION. »

Les évêques étaient furieux ; mais la passion ne leur fournit rien qui pût suppléer aux raisonnements qui leur manquaient ; pas un cri puissant ne s'échappa de leurs lèvres contractées par la colère ; pas une éloquente injure, sortie du fond de leurs âmes émues, n'alla provoquer l'invective de la part de leurs ennemis Ils secouèrent d'une main impuissante la poussière de quelques textes rongés des vers; ils cherchèrent des échos à cette voix, déjà bien éloignée, du concile de Trente, que le siècle n'était plus en état d'entendre. Avec d'Epréménil, ils dénoncèrent un schisme affreux prêt à se déclarer; avec l'évêque de Clermont, ils appelèrent hérétique l'abbé Gouttes, parce qu'il ne s'était point servi du mot pape en parlant du pape; puis, un beau jour, à bout de sophismes, fatigués de leurs protestations, accablés de la stérilité de leurs emportements, n'en pouvant mais, ils se levèrent tout à coup, et, renouvelant une scène trop souvent répétée pour produire quelque effet, ils sortirent de la salle.

Les philosophes sceptiques les suivirent de l'œil en hochant la tête, et restèrent tranquilles à leurs places. Eux, du reste, ils se mêlèrent peu à ce débat : quel eût pu y être leur rôle? Que leur importait, au fond, qu'on introduisît la décence dans le temple? Le temple? Diderot leur avait appris que le mieux serait de s'en passer, et ils croyaient l'entendre encore s'écriant : ÉLARGISSEZ DIEU! Aux jansénistes de réformer l'Eglise, s'il se pouvait, et certes c'était bien assez que de les laisser faire et d'avoir l'air de les applaudir, pour des lecteurs de l'Encyclopédie!

Seul, parmi ceux des membres de la gauche que n'animait pas l'esprit de Saint-Cyran, Robespierre parut prendre intérêt à la discussion. Ici, c'était l'homme de Rousseau qui intervenait.

Rousseau avait écrit :

« Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. César, plaidant pour Catilina, tâchait d'établir le dogme de la mortalité de l'âme : Caton et Cicéron, pour le réfuter, ne s'amusèrent point à philosopher; ils se contentèrent de montrer que César parlait en mauvais citoyen et avançait une doctrine pernicieuse à l'État. En effet, voilà de quoi devait juger le sénat de Rome, et non d'une question de théologie.... Les dogmes de la RELIGION CIVILE doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication ni commentaires. L'existence de la divinité, puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante; la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs. »

Disciple fidèle de Rousseau, Robespierre croyait comme lui à la nécessité de cette RELIGION CIVILE. Plusieurs se sont imaginé l'avoir compris en le représentant dévot et poursuivi par une secrète préoccupation des choses de l'autre vie : erreur! C'était un homme d'ordre, voilà tout. Dépourvue de ce lien moral que forme la communauté d'un certain nombre de croyances primordiales, la société n'est plus à ses yeux qu'une proie promise au chaos, et c'est en ce sens seulement qu'il fut religieux. Sa religion, ainsi que celle de son maître, ne se composa que de dogmes relatifs à l'accomplissement des devoirs sociaux et des vertus civiques. Elle n'eut rien de mystique, rien de nébuleux, et si, plus tard, nous le rencontrons, sur la route où la Révolution traîna la pensée, proclamant l'immortalité de l'âme, et ployant le genou devant l'Être suprême, qu'on se rappelle Caton criant à César, toute question de théologie mise à part : affirmer le dogme de la mortalité de l'âme, c'est avancer une doctrine pernicieuse à l'Etat.

Aussi, quelles furent les paroles de Robespierre, dans le débat sur la constitution civile du clergé? Laissant de côté le ciel pour s'occuper de la terre :

« Les prêtres, dit-il, sont, dans l'ordre social, des MAGISTRATS.

« De cette notion bien simple dérivent trois principes que j'appliquerai aux trois chapitres du plan du Comité.

« Premier principe : Toutes les fonctions publiques sont d'INSTITUTION SOCIALE; elles ont pour but l'ordre et le bonheur de la société. Devant cette maxime disparaissent les bénéfices, les établissements sans objet.

« Second principe : Les OFFICIERS ECCLÉSIASTIQUES étant institués pour le bien du peuple, le peuple doit les nommer.

« Troisième principe : Les OFFICIERS ECCLÉSIASTIQUES étant établis pour le bien de la société, il s'ensuit que leur traitement doit être mesuré à l'utilité générale. »

Répondant ensuite à une motion de l'abbé Jacquemard, qui avait proposé l'élection des chefs des prêtres par les prêtres, Robespierre fit voir le danger de souffrir que le clergé agît dans l'Etat comme corps. A quoi bon, d'ailleurs, ce privilége électoral dont on prétendait l'investir? « Le clergé n'est pas plus pur que le peuple, je conclus pour le peuple. »

C'était bien là l'esprit du *Contrat Social;* et quant au sentiment qui avait dicté à l'auteur d'*Émile* les touchantes pages du *Vicaire Savoyard*, Robespierre ne le reproduisit pas d'une manière moins saisissante, lorsqu'il dit :

« J'invoque la justice de l'Assemblée en faveur des ecclésiastiques qui ont vieilli dans le ministère et qui, à la suite d'une longue carrière, n'ont recueilli de leurs travaux que des infirmités. Ils ont aussi pour eux le titre d'ecclésiasti-

ques, et quelque chose de plus, l'indigence. Je demande que l'Assemblée déclare qu'elle pourvoira à la subsistance des ecclésiastiques de soixante-dix ans qui n'ont ni pensions ni bénéfices. »

Ce vœu ne fut pas exaucé : il n'était d'accord ni avec l'indifférence des voltairiens ni avec la sécheresse de cœur des jansénistes.

Après une discussion qui occupa presque tout le mois de juin, la constitution civile fut adoptée. Les décrets qui en posèrent les bases portaient :

Qu'il y aurait un siége épiscopal par département et une paroisse par commune ;

Que l'élection des évêques et des curés appartiendrait désormais au peuple ;



JANSÉNIUS

Que les fonctions épiscopales et curiales seraient gratuites et ceux qui les remplissaient salariés par le trésor public ;

Que le traitement des évêques serait de cinquante mille livres à Paris ; de vingt mille, dans les villes de cinquante mille âmes, et de douze mille, dans celles de moindre importance ;

Que les curés auraient, à Paris, six mille livres ; dans les villes, de quatre mille à deux mille quatre cents ; dans les bourgs et villages, de deux mille à douze cents.

Enfin que le traitement des vicaires ne serait pas moins de sept cents livres.

C'était, y compris les pensions des religieux et des religieuses, une somme de soixant-dix-sept millions que l'Assemblée nationale affectait à la dotation du clergé.

Une fois cette décision prise, plus d'obstacle à la vente des domaines nationaux : le 25 juin, reprenant les idées déjà émises à ce sujet quelques jours auparavant par l'évêque d'Autun, le duc de La Rochefoucauld vint proposer, au nom

des domaines et des finances réunis, que l'aliénation, non plus seulement de quatre cents millions des biens du clergé, mais de l'ensemble des biens nationaux, fût décrétée, exception faite de ceux dont la jouissance avait été spécialement réservée au roi. La mesure des ressentiments du clergé était comble : l'abbé Maury s'en fit l'organe, et les déshonora par d'outrageantes apostrophes, par des actes de brutalité soldatesque et des affirmations de nature à jeter les esprits dans un trouble immense Il appela la vente des domaines nationaux une impure manœuvre d'agiotage; il appela Talleyrand, évêque d'Autun, un complice des maltôtiers de la rue Vivienne; il se mit en devoir de défendre la tribune comme il aurait pu faire d'une ville assiégée, contre le duc de La Rochefoucauld qui se présentait pour lui répondre, porta violemment la main sur lui, et le repoussa au risque de le renverser; puis, joignant à cet excès d'emportement les calculs d'une haine réfléchie : « Avant d'aliéner les biens du clergé, s'écria-t-il, il est indispensable de connaître la dette publique. Eh bien! je tiens d'un membre du Comité de liquidation qu'elle monte à sept milliards. »

Un frémissement d'indignation courut le long des bancs de la gauche. A droite, on approuvait du geste; on jouissait de l'épouvante prévue des créanciers de l'État; on souriait. Beaucoup de députés se lèvent tumultueusement, et, pleins d'anxiété, se répandent dans la salle. Lucas, Bouche, plusieurs autres s'agitent et protestent. Le curé Gouttes, président du Comité de liquidation, se fait jour jusqu'à la tribune, d'où il laisse tomber un démenti véhément. « De qui vient le mensonge? Nommez! nommez! » criait-on de toutes parts à l'abbé Maury, qui, le dédain sur les lèvres et l'insolence sur le front, s'enorgueillissait de la tempête. Dupont de Nemours lui ayant reproché d'avoir parlé au nom du Comité même, il répondit : « M. Dupont avance une imposture. »

Cette déplorable scène avait trop duré. Anson affirma que la dette constituée était de deux milliards; après quoi l'Assemblée ne voulut plus rien entendre L'aliénation des domaines nationaux fut décrétée.

Restait à obtenir pour la constitution civile du clergé la sanction royale. Mais l'enfer se serait tout à coup entr'ouvert sous ses pas, que Louis XVI n'aurait pas éprouvé plus de terreur. Un trouble invincible s'empara de lui à l'idée que sa sanction accordée était peut-être un péché mortel. Il demanda du temps, et la lettre suivante qu'il écrivit secrètement au pape révélera son cœur.

« AU PAPE PIE VI.

« 2 juillet 1790.

« Très-saint père,

« J'ai vu les docteurs que vous avez choisis, et j'ai consulté des théologiens estimables. On a dû vous rendre compte des conférences qui ont eu lieu pendant quelques jours. Il n'est qu'une seule voix et qu'un même avis. On ne peut sanctionner des décrets contraires aux usages antiques de l'Église universelle, qui attaquent directement des dogmes sacrés, établissent parmi les évêques et le corps des pasteurs une hiérarchie nouvelle, et contrarient la discipline de l'Église gallicane. Dans la grande querelle qui divise le clergé de France, une grande partie des Français sont déclarés pour les prêtres dociles aux nouvelles lois ecclésiastiques émanées de l'Assemblée constituante. Mais l'opposition à ces lois nouvelles compte pour ses apologistes et ses défenseurs les théologiens les plus éclairés, les docteurs les plus célèbres, la très-grande majorité, pour ne pas dire l'universalité des évêques de l'Église gallicane et tous les gens de bien attachés au culte de nos pères et à l'ancienne tradition. Si je refuse de sanctionner la constitution civile du clergé, il s'élève une cruelle persécution; j'augmente le nombre des ennemis du trône et de l'autel; je fournis un prétexte à la révolte; je double les maux de la France. Si j'accorde ma sanction, quel scandale dans l'Église! Je livre à nos ennemis communs l'héritage du Christ; je punis de leur zèle, de leur fidélité, de leur attachement, les ministres du Seigneur qui ont respecté l'arche sainte; j'écarte le bon pasteur, et j'introduis les loups dans la bergerie. Oh! qui daignera me guider? Très-saint père, c'est en vous seul que j'ai mis mon espoir. L'Église gallicane réclame toute votre sollicitude, et le petit-fils de saint Louis, soumis au légitime successeur de saint Pierre, vous demande non-seulement des conseils, mais des ordres spirituels qu'il s'empressera de faire exécuter. Cependant, si les considérations humaines pouvaient être de quelque poids, si l'état actuel de la France pouvait obtenir quelque indulgence, si dans les affaires du ciel on pouvait consulter celles de la terre, ne conviendrait-il pas que je prisse le parti de temporiser? Le peuple français, toujours épris des nouveautés, oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme; l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour. Le temps, l'expérience, le conseil des hommes sages, le ciel même (qui punit la France de nos erreurs communes, de mes propres fautes, et qui peut se laisser fléchir), ramèneront ce bon peuple égaré, au giron de l'Église, à ses usages antiques, à ses vrais pasteurs Mais le temps presse; l'esprit impur a soufflé : très-saint père, soyez l'interprète du ciel! soyez l'ange de lumière qui dissipe les ténèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que le clergé de France sollicite, que les évêques réclament, et que vous demande le fils aîné de l'Église, toujours fidèle au saint-siége.

« LOUIS. »

Louis XVI était tout entier dans cette lettre : on y retrouve son humilité chrétienne, son asservissement aux prêtres, ses incertitudes, son impuissance à adopter la Révolution et à la renier franchement, sa faiblesse trop voisine de la fausseté, son penchant enfin à chercher au dehors un appui contre l'esprit nouveau, contre son siècle et contre lui-même.

De quelle nature pouvaient être les conseils que lui enverrait le pape? Il lui était d'autant moins permis d'avoir un doute à cet égard, que, par le seul effet d'une attraction toute-puissante, la Révolution venait d'enlever Avignon au saint-siége. Il n'y avait pas, en effet, vingt jours que, dans cette ville, le peuple soulevé avait substitué en grande pompe aux armes du souverain pontife celles de la France, et il n'y avait pas une semaine, quand Louis XVI écrivit à Pie VI, que les députés d'Avignon, admis à la barre de l'Assemblée nationale, y avaient prononcé ces paroles solennelles :

« Députés par un peuple indépendant et souverain, nous venons jurer une fidélité inviolable à la nation française. Nous osons le prédire : un temps viendra où tous les peuples accourront se réunir à elle, afin que tous les peuples soient frères.... La France est libre; nous ne pouvons le devenir que par elle, et nous nous jetons dans ses bras. »

C'était donc à la Révolution qu'Avignon venait de se donner en se donnant à la France. Et il lui avait fallu pour cela se détacher avec violence de cet évêque de Rome auquel Louis XVI demandait un conseil suprême! Il fut tel, ce conseil, qu'on devait l'attendre d'un homme doublement ennemi de la Révolution, et comme souverain pontife, et comme prince temporel Louis XVI aurait dû le prévoir.

Que si maintenant on recherche quelle fut la valeur de cette constitution civile du clergé, du sein de laquelle tant d'agitations sortirent, on sera forcé de convenir que son adoption fut une tentative irréfléchie de la part des jansénistes de l'Assemblée; et, de la part des voltairiens, leurs alliés politiques, une inconséquence pleine de périls.

Grande était l'erreur des premiers, s'ils se persuadèrent que leur sévérité charmerait l'esprit français et que la France, celle du dix-huitième siècle, prendrait feu pour leurs réformes pieuses. La vérité est que personne ne mit de la passion à défendre la constitution civile du clergé, alors que des trésors de colère étaient déployés contre elle; de sorte que si elle créa des fanatiques, ce fut seulement parmi ses adversaires.... Je me trompe: le jansénisme put croire un instant qu'il avait trouvé sa Jeanne Darc. Une jeune fille du Périgord, nommée Suzanne Courcelles de Labrousse, entendit des voix mystérieuses qui l'appelaient à sauver l'Eglise. La voilà qui part de son pays natal, arrive à Paris pieds nus, va droit aux docteurs de la loi, s'annonce comme l'envoyée du ciel, et les étonne par l'éloquence de ses brûlantes convictions. Elle parlait d'aller à Rome, de convertir les pécheurs, de gagner le saint-père aux idées nouvelles. Cela fit du bruit. Suzanne était une nature tendre, impétueuse, et qui de bonne heure avait été malade de cet enthousiasme des illuminés, prompt à se changer en folie quand il ne s'arrête pas au mysticisme. On racontait d'elle des choses extraordinaires. A neuf ans, déjà lasse de la vie et impatiente des joies du ciel, elle avait essayé de s'empoisonner. Dans l'âge de l'amour, effrayée de se savoir charmante, elle s'était appliqué de la chaux vive sur le visage, sans pouvoir toutefois parvenir à se rendre un objet d'horreur. Étaient venus ensuite les attendrissements ineffables, les extases sans fin, les révélations. Elle fut recommandée à l'abbé Fauchet; elle devint la mystique amie de Pontard, qui fut depuis l'évêque constitutionnel de la Dordogne; elle entra en correspondance suivie avec dom Gerle. Mais les jansénistes n'avaient ni la souplesse, ni l'audace et l'habileté sans scrupules des jésuites, leurs rivaux. Leur naturelle raideur se refusait au gouvernement de l'enthousiasme, et l'influence que Suzanne pouvait acquérir sur les imaginations exaltées fut perdue pour eux.

Quant aux voltairiens, qui s'étaient prêtés avec une si aveugle complaisance à l'établissement de la constitution civile du clergé, ils avaient en quelque sorte tissé de leurs propres mains le voile dont les prélats, leurs ennemis, avaient besoin pour couvrir leur égoïsme irrité. Si la Révolution s'était bornée à toucher aux richesses des chefs de l'Église, elle les eût mis dans l'alternative, ou de fléchir, ou de donner à leur révolte le dégradant motif de leur opulence perdue. Tout au contraire, dès qu'elle avait l'air de toucher à leur discipline, elle fournissait un prétexte moral à l'immoralité de leur résistance, elle les encourageait à se poser en martyrs. C'est ce qu'ils firent. On avait modifié les formes extérieures du culte, et ils jurèrent que les fondements de la religion étaient ébranlés; ce qu'ils savaient fort bien avoir été l'œuvre de quelques croyants rigides, ils le présentèrent comme un attentat de l'incrédulité triomphante, et ils parurent ne gémir que du coup porté à leur doctrine, quand c'était la vente de leurs biens qui leur perçait le cœur.

Pour les réduire, il fallut que, successivement, la Révolution leur imposât un serment, punît leur refus de le prêter de la privation de leurs pensions, les menaçât de les déporter; et rien n'était plus propre à relever leur domination, hélas! Quel parti, en effet, restait-il à prendre, dans ce cas, à tous ces malheureux curés qui s'étaient un moment dévoués à la Révolution, sans entendre néanmoins se séparer de l'Eglise? Pouvaient-ils, serviteurs intéressés en apparence d'un régime nouveau qui améliorait leur sort, abandonner leurs supérieurs, lorsque ceux-ci semblaient, pour la défense de la foi, braver la proscription et la misère? Pouvaient-ils, quand la Révolution en était encore à chercher son chemin, s'élancer éperdus sur sa trace, mettre en pièces la robe de Déjanire que le catholicisme attache aux flancs des siens, et courir au Dieu inconnu, *ignoto Deo?* Tous n'avaient pas l'ardeur de Fauchet; tous n'avaient pas l'énergie concentrée de l'abbé Grégoire. Moments d'indescriptible angoisse! quels combats se livrèrent au fond de tant de consciences troublées! La plupart succombèrent; et ceux qui préférèrent la patrie vivante à celle que nous masque la nuit du tombeau, ceux-là se virent traités de schismatiques, ils se virent traités de parjures et d'apostats. Prairies fertiles, vastes forêts, palais de marbre, vêtements tissus d'or et de soie, tables chargées de mets exquis, toutes les jouissances de la vie, toutes ses splendeurs, les cœurs fervents avaient demandé qu'on les conservât aux évêques, et la modique pension qu'un pauvre vicaire de campagne consentit à recevoir de l'Etat provident, ils la flétrirent à l'égal des trente deniers pour lesquels Judas avait vendu son maître.

Ah! il n'est que trop vrai: la persécution réchauffa l'Eglise, la ranima. Les ministres de l'implacable Dieu de Torquemada inspirèrent un intérêt funeste aux âmes qui professent à tout risque le culte des victimes; ils eurent pour eux la compassion des natures débiles auxquelles il faut un enfer à craindre, des erreurs à chérir et des fantômes à invoquer. Elle ignorait, cette pitié imprudente, de quelle domination inflexible elle préparait le retour! Car, tel est l'esprit du catholicisme, qu'il a besoin d'être tyrannisé ou d'être tyran. Lié par je ne sais quel pacte terrible à l'oppression, s'il la subit aujourd'hui, prenez garde! c'est pour l'exercer demain!

CHAPITRE XIII

UN ROI SANS NOBLES

Vers ce temps, une plainte amère s'échappait de la plume découragée de Loustalot :

« Les symptômes de la servitude se manifestent si fréquemment dès la renaissance de la liberté, qu'on est quelquefois tenté de désespérer de notre régénération. On voit changer les mots et les usages; mais les idées et les abus ne changent pas. »

Ce qui arrachait cette plainte à l'esprit sincère de Loustalot, c'était l'attitude des représentants officiels de la bourgeoisie à l'égard du roi.

Ils lui avaient enlevé une à une toutes les anciennes prérogatives; ils avaient presque partout, au caprice de ses préférences, substitué le choix populaire; ils ne lui avaient laissé ni la libre disposition des emplois, ni la distribution arbitraire des grâces, et en le privant ainsi du moyen, soit de lier à lui par la reconnaissance, soit d'appeler à lui par l'espoir, ils lui avaient comme ôté du même coup le passé et l'avenir. Et cependant, ils affectaient l'enthousiasme monarchique. En présence du trône, leur langage descendait volontiers aux formes d'un servilisme qui, sous Louis XIV, avait à peine été surpassé. N'ADOREZ PAS, leur criait sans cesse Loustalot, N'ADOREZ PAS! Mais ils restaient sourds à ces

avertissements sévères, et pleins, devant l'idole, d'une incrédulité respectueuse, ils la dépouillaient à genoux.

Du reste, avides du pouvoir de la royauté, ils n'allaient pas jusqu'à lui disputer son salaire. Quand il fut question des besoins personnels du monarque, Lebrun, rapporteur du Comité des finances, déclara « qu'il était de la grandeur de la nation de ne point discuter ces détails, et que c'était au roi lui-même à régler cet objet *sur ses convenances et sur ses goûts.* »

C'est ce qu'une fois déjà Louis XVI avait refusé de faire : pressé de nouveau, il n'hésita plus, et, par une lettre qui fut lue en pleine Assemblée dans la séance du 9 juin, il demanda pour lui une somme annuelle de vingt-cinq millions, pour la reine quatre millions de douaire. Si l'Assemblée eut conscience de l'hypocrisie des transports qu'elle fit alors éclater, il est permis de le mettre en doute. Toujours est-il qu'elle vota sur-le-champ le chiffre désiré, et qu'elle le vota sans examen, sans débat, par acclamation.

De là les doléances de Loustalot. « Quatre millions pour la reine, s'écria-t-il! C'est précisément à cette somme que s'élèveront les frais des législatures annuelles et du tribunal de révision. Une douairière nous coûtera aussi cher qu'une législature! » Il prédit que, quelque énorme que fût le chiffre de vingt-cinq millions, il ne tarderait pas à être dépassé : « Les Anglais, qui N'ADORENT pas leurs rois, ont déjà payé trois fois les dettes de George III. Or, comme nous ADORONS, que nous sommes enthousiastes, généreux, et que la cour nous connaît fort bien sous ce rapport, elle comptera sur notre courtoisie pour vingt millions tous les dix ans. » Trente-cinq ou trente-six millions par an, voilà de quel fardeau l'inexorable écrivain annonçait que le pays serait chargé, c'est-à-dire que, selon ses calculs, il en devait coûter à la France, pour jouir de la royauté, le dixième de son revenu. Il recherchait ensuite à quelles dépenses si considérables on avait entendu pourvoir au moyen de cette allocation consentie avec tant d'ivresse. Il dénonçait comme le plus sérieux péril que la liberté pût courir, l'entretien d'une maison militaire. Il voulait que, loin d'entourer le trône de prétoriens, on mît le roi dans le cas de se trouver seul le jour où il cesserait d'avoir avec lui le peuple, l'éventualité de cet abandon général étant « l'unique remède au *mal de la royauté.* » Et quant aux fonds destinés à l'*éducation des enfants de France*, quelle folie! C'est à la nation qu'il appartenait de former ses guides futurs. Un roi, l'histoire le proclamait assez haut, n'est que trop porté à rendre son successeur sot ou méchant, afin d'être moins odieux pendant sa vie et plus regretté après sa mort. Les Français ne s'étaient-ils pas mis à aimer Charles VII, penchant vers le tombeau, épouvantés qu'ils étaient de la sombre jeunesse de Louis XI? Et Louis XII ne s'était-il pas fait le corrupteur systématique de François Ier? Malheur aux peuples pour qui certaines reines façonnent un maître! Il n'y aurait pas eu de Saint-Barthélemy, peut-être, si l'âme de Charles IX n'eût été pétrie par Catherine de Médicis!

Ainsi parlait Loustalot, ce qui était conclure implicitement à la république. Mais les meneurs de la bourgeoisie révolutionnaire ne poussaient pas si loin l'audace de leurs espérances; non qu'ils ne fussent républicains au fond, seulement, c'était à leur insu, et ils eussent tremblé d'avoir à se l'avouer à eux-mêmes. Car ils croyaient voir dans le trône une digue qui les défendait contre la démocratie débordée; ils avaient besoin du roi contre le peuple; et comme, d'un autre côté, ils connaissaient leur force, comme ils ressentaient l'envahissant orgueil propre à toutes les puissances nouvelles, il leur fallait une monarchie soumise, une monarchie passive, dont la splendeur fût leur ouvrage, et dont ils pussent à leur gré diriger l'autorité obéissante.

Ces dispositions étaient instinctivement celles du gros de la bourgeoisie : et une circonstance imprévue vint les mettre en relief.

Le roi était allé passer quelques jours à Saint-Cloud. Tout à coup, on raconte, on assure que la milice chargée de faire le service du château a été traitée avec une défiance injurieuse; que ses chefs ont été forcés de coucher sous des tentes; que l'un d'eux, nommé Féral, de garde auprès de Madame Élisabeth, a demandé un cheval pour l'accompagner à Saint-Cloud, qu'il a essuyé un humiliant refus, et que, sans lui donner le temps de s'équiper, la princesse est partie; que les portes d'un appartement, ouvertes à des officiers de dragons, se sont fermées devant des citoyens en uniforme; qu'enfin un valet de pied a été vu courant par les rues, et criant : *La garde nationale trahit le roi!*

Aussitôt, Paris entre en fureur. Quoi! on faisait à la bourgeoisie, armée pour veiller sur la vie du roi, l'outrage de la tenir à distance! on doutait de sa fidélité monarchique! On lui supposait des pensées de trahison! La fermentation devint telle que le timide Bailly en pâlit; Lafayette lui-même jugea prudent d'aviser au moyen de calmer l'opinion, et, inspiré par lui, Charton, chef de la première division, fit signer à deux cents gardes, de ceux qui s'étaient trouvés à Saint-Cloud, un démenti formel aux bruits partout répandus. Ce démenti allait droit au cœur de Féral, l'historien indigné et déjà populaire des scènes de Saint-Cloud. A la dénégation des deux cents, il opposa une confirmation énergique, précise des faits qu'il avait avancés, s'exprimant, du reste, comme un homme prêt à appuyer son témoignage du sacrifice de sa vie. Il en résulta un duel où il fut blessé, et cela même anima la querelle, devenue générale. Marat fit entendre sa voix terrible.

Il avait reparu dès le commencement du mois de mai et signalé sa rentrée en scène par une dénonciation violente de certains misérables qui, pendant son absence, s'étaient parés hideusement de son nom, en grimaçant ses colères. « A mon retour de Londres, où j'ai séjourné quelques mois, je trouve mon journal envahi par quatre folliculaires qui se disputent à l'envi mon titre, mon épigraphe, mon nom, mes qualités, en s'accablant d'injures dégoûtantes chaque matin. Nouveaux Sosies, chacun prétend être le vrai, et telle est l'assurance de leur ton, qu'à la lecture de leur barbouillage, je me tâte le pouls, pour m'assurer si je ne rêve pas. » Suivait une lamentation véhémente sur ce que les contrefacteurs n'avaient ni jugement, ni vues, ni style; sur ce qu'ils ne *connaissaient pas les bienséances;* sur ce qu'ils *disputaient aux harengères le jargon des halles.* « Du moins, lorsque *l'Ami du Peuple* se livrait à son zèle, s'il lui échappait quelques duretés, elles lui étaient arrachées par l'amour de la patrie. »

On aurait pu croire, d'après cela, qu'épris d'une passion subite pour les bienséances, Marat, le vrai Marat, allait faire contraster la modération de son langage avec les exagérations qu'il reprochait à ses contrefacteurs : il n'en alla pas ainsi. Cet art cruel d'envenimer tout, qui fut une partie de sa force, il le mit à donner à l'affaire de Saint-Cloud les proportions d'un complot. Il taxa de perfidie les peurs de Bailly, les appréhensions de Lafayette. Il prit Féral sous la protection de ses menaces; et le bataillon de Saint-Louis en l'Isle, le bataillon des Théatins, le district des Cordeliers, ayant tour à tour remercié, au nom de la nation, le citoyen

vengeur de l'insulte faite à l'uniforme de la milice bourgeoise, il vanta leurs arrêtés d'une manière formidable.

Il semblait naturel qu'au milieu de la clameur publique l'attaque montât jusqu'au roi · loin de là, on le plaignit, on le loua, on affecta de trembler pour lui, tant on s'étudiait encore à le distinguer de la cour! tant la bourgeoisie, à qui



appartenait encore le pouvoir de donner le ton à l'esprit public, avait de peine à divorcer avec l'idée monarchique! Il est vrai que dès cette époque on trouve Camille Desmoulins se répandant en railleries républicaines. Mais combien tardaient à le suivre dans cette voie! Si Loustalot raisonnait comme un républicain, c'était sans se déclarer tel, c'était même en protestant de son respect pour la personne royale, et Fréron, si célèbre depuis par la fougue de son républica-

nisme, Fréron, l'émule de Marat en violence, écrivait : « J'ai rencontré hier le trop bon et trop confiant Louis XVI dans le bois de Meudon. Il allait rendre visite à ses tantes. J'ai frémi en voyant quelle suite peu nombreuse escortait sa voiture. Un père doit-il quitter sa famille quand la maison paternelle est en proie à des calamités intestines? »

Mais ce titre de père, si complaisamment donné à Louis XVI, cet empressement à lui faire une situation extérieurement belle, ces appels passionnés à sa confiance, ce désir de l'approcher, cette crainte de le perdre, tout cela n'était ni une religion ni une doctrine, c'était un calcul, et un calcul dont beaucoup de ceux qui s'y livraient ne se rendaient pas bien compte, puisqu'ils voulaient ardemment deux choses contradictoires : le maintien de la royauté et la destruction de toute espèce d'aristocratie, en d'autres termes, un trône, et pour le soutenir.... rien.

Dix jours, qui le croirait? dix jours seulement s'étaient écoulés depuis celui où l'Assemblée avait voté d'enthousiasme au roi une liste civile de vingt-cinq millions, lorsque avec un enthousiasme égal, et par une inconséquence vraiment prodigieuse, elle vota l'abolition de la noblesse nominale. « On ne s'attendait point qu'un objet si important pour une classe entière de citoyens fût soumis à la discussion, sans avoir été fixé par l'ordre du jour. Un article du règlement portait qu'aucune loi constitutionnelle ne serait proposée dans une séance du soir; or, rien n'était plus constitutionnel que de savoir s'il y aurait ou s'il n'y aurait pas une noblesse héréditaire en France. » N'importe! en dépit de l'ordre du jour, sans égard au règlement, sur la motion tout à fait imprévue d'un député obscur nommé Lambel, et au risque des repentirs qu'amènent les résolutions soudaines, cette grave décision fut prise au milieu des applaudissements. Et ici, comme dans la nuit du 4 août, quoique en bien plus petit nombre, ce furent des nobles qui précipitèrent le mouvement dirigé contre la noblesse. Charles de Lameth commença.

Le marquis de Ferrières, appréciateur suspect, mais témoin délié des événements qu'il raconte, assure que Lafayette n'était point présent à la séance quand la motion de Lambel fut lancée; que ses amis coururent l'avertir de ce qui se passait et de la part de popularité qu'allaient lui ravir, s'il ne se hâtait, les Lameth, ses ennemis personnels. Quoi qu'il en soit, Lafayette eut l'habileté ou le bonheur d'avoir son rôle dans le second acte du grand suicide de la noblesse en France. « La motion de M. Lambel est tellement nécessaire, dit-il, que je ne crois pas qu'elle ait besoin d'être appuyée; mais si elle en a besoin, je m'y joins de tout mon cœur. »

Le signal était donné : l'élan devint irrésistible. Au marquis de Foucault, défendant la légitimité des titres par leur origine, Lafayette répliqua : — « Au lieu de dire *a été fait noble*, on dira désormais *a sauvé l'État à telle heure*. » Le vieux Goupil de Préfeln demanda qu'on déclarât supprimées à jamais les qualifications de duc et pair, de comte, de vicomte, de baron, de marquis, de chevalier, et que le titre de *monseigneur* n'appartînt qu'aux princes du sang. « Et pourquoi aux princes du sang? reprit Lafayette, ce sont des hommes, des citoyens actifs. » « Ne reconnaissons, s'écria le vicomte de Noailles, d'autres distinctions que celles des vertus. Dit-on le marquis Franklin, le comte Washington, le baron Fox? » Vainement de Faucigny essaya de détourner les regards de l'Assemblée en les attirant sur l'aristocratie de la banque, sur la féodalité de l'usure; vainement l'abbé Maury fit entendre cet avertissement prophétique : *s'il n'y a plus de noblesse, il n'y a plus de monarchie;* vainement les nobles du côté droit protestèrent, demandant que du moins on ajournât jusqu'au lendemain : encouragés par les cris des tribunes, les nobles du côté gauche poussèrent au plus haut point d'exaltation l'entraînement général. « Que nul citoyen, dit Le Pelletier de Saint-Fargeau, ne porte à l'avenir d'autre nom que celui de sa famille. A dater de ce moment, je signe *Louis-Michel Le Pelletier.* » Et le vicomte Mathieu de Montmorency conclut à la proscription des armoiries. Pendant ce temps, Le Chapelier s'occupait de la rédaction du décret qui, au bruit des acclamations, fut adopté en ces termes :

« L'Assemblée nationale décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France; qu'en conséquence les titres de marquis, chevalier, écuyer, comte, vicomte, messire, prince, baron, vidame, noble, duc, et tous autres titres semblables ne pourront être pris par qui que ce soit, ni donnés à personne, qu'aucun citoyen ne pourra porter que le vrai nom de sa famille; que personne ne pourra faire porter une livrée à ses domestiques ni avoir des armoiries, et que l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité. »

Cet événement qui était dans la situation comme la foudre est dans les nuages, semblait sortir d'une commotion électrique. Avait-il été préparé d'avance? Ferrières l'affirme. Il prétend que, repoussés par le corps de la noblesse, qui leur reprochait « d'avoir abandonné le sentier de l'honneur, » les nobles du côté gauche avaient été conduits finalement à sceller leur pacte avec la place publique en consommant la ruine de leur ordre, et il rapporte qu'un jour le marquis de Gouy d'Arcy ayant dit à quelques nobles en présence de l'abbé Maury : *Il ne nous reste plus qu'à nous jeter dans vos bras*, ce dernier répliqua durement : *Dites à nos pieds.*

Il est certain, d'autre part, que le 18 juin, les résultats de la séance du lendemain avaient été annoncés et formulés dans la lettre suivante que Vilette adressait à la *Chronique de Paris*.

« Messieurs, l'Assemblée ayant aboli la féodalité, il paraît bizarre aux bons esprits qu'on ait détruit la cause et qu'on laisse subsister les effets. Les titres, les cordons, les livrées doivent être supprimés.... Personne n'ignore l'étymologie des titres de *comtes*, *marquis*, *chevaliers. Comites a comitando*, les comtes étaient les compagnons du roi lorsqu'il allait à la guerre. *Marchiones* vient du mot tudesque *marck*, qui signifie frontière : les marquis étaient les commandants des frontières. *Chevaliers*, *equites ab equo*, au moins devrait-on exiger que nos chevaliers eussent un cheval. Il y en a tant qui n'ont que les éperons!... Quand je prononce les noms de Benjamin Franklin, de William Adams, de George Washington, patron de George Lafayette, je sens que ces grands noms seraient rapetissés par les sobriquets de *comtes*, *ducs* ou *chevaliers*. Il est plus important qu'on ne croit d'effacer cette ligne de démarcation aussi insultante que dérisoire. »

Concertée ou non, l'abolition de la noblesse héréditaire répondait trop bien au sentiment des partis extrêmes pour n'être pas accueillie avec transport. Camille Desmoulins s'écria : « Le décret du 10 juin devrait être écrit en lettres d'or sur l'arc de triomphe du Champ de Mars. » Et, de son côté, Marat donna à la séance où le décret avait été rendu le titre de *glorieuse*.

Seulement, toujours défiant et malade de ses défiances, toujours porté à ne regarder la nature humaine qu'à travers le soupçon, Marat n'osait se livrer à toute sa joie. « Jamais, écrivait-il, jamais décrets plus inconcevables! Quoi! cette classe nombreuse d'hommes fastueux, si vains de leurs titres

et si jaloux de leur fausse grandeur ont renoncé d'eux-mêmes et à l'envi à tout ce batelage auquel ils attachaient tant d'importance!... J'avoue que j'ai peine à revenir de mon étonnement, et je soupçonnerais ici quelque piége caché si je ne voyais à la tête des membres qui ont demandé ces sacrifices les noms de Barnave et de Lameth » Et se reprenant aussitôt après, revenant sur ses pas, ne se croyant pas le droit d'être rassuré même par ces noms, il attribuait « les causes secrètes de cette magnanimité apparente à l'impuissance du désespoir, » et il ajoutait : « Forcés de choisir entre deux maux inévitables, ils n'ont plus cherché qu'à éviter le coup terrible qui les menaçait et que je travaillais depuis longtemps à attirer sur leurs têtes »

Ce fut parmi les nobles, d'un bout du royaume à l'autre, une consternation profonde. Car la plupart des hommes tiennent encore plus aux hochets du pouvoir qu'au pouvoir lui-même

Quelques-uns s'exécutèrent de bonne grâce, témoin le duc de Chartres (depuis Louis-Philippe), qui, selon Camille Desmoulins, « à la première nouvelle du décret et en recevant *le Postillon de Calais*, appela sa maison, fit lecture du décret, y donna sa sanction domestique, défendit qu'on l'appelât *monseigneur* ou *monsieur le duc*, quitta sa livrée avec plus de plaisir que Bailly n'avait pris la sienne, déshabilla enfin de la tête aux pieds cochers, laquais et coureurs. »

Mais bien petit fut le nombre des imitateurs du duc de Chartres. Si les nobles obéirent à la décision prise, ce fut la rage dans le cœur, ce fut l'anathème sur les lèvres. Ils s'indignaient surtout de l'article qui, les forçant de renoncer au nom des terres possédées depuis plusieurs siècles par leurs familles, leur imposait le devoir légal de reprendre leurs noms patronymiques. Il en résultait qu'un *Montmorency* devenait tout simplement *Bouchard;* un *Richelieu*, *Vignerot;* un *La Rochefoucauld*, *Vert;* un *Saint-Priest*, *Guignard;* un *Lafayette*, *Mottié;* un *Mirabeau*, *Riquetti*. « C'était dépouiller la France de son histoire, » observe Mme de Staël, et il y a certainement quelque chose de vrai dans cette remarque Mais c'était aussi enlever à un certain nombre d'hommes la douceur de se croire d'une nature supérieure à celle du reste des humains, c'était leur enlever leur droit héréditaire de mépriser leurs semblables, et voilà ce qui leur parut insupportable. Même parmi ceux d'entre eux qui avaient mis tant d'empressement à immoler leur vanité, quelques-uns ne furent pas sans avoir regret de leur patriotisme hâtif, du moins s'il en faut croire ce qu'on raconte de Mathieu de Montmorency, qui un jour, au café du Palais-Royal, salué du nom de Bouchard, en présence de Morris, plénipotentiaire des États-Unis, se mit à rappeler avec dépit sa généalogie, disant : « Après tout, je descends d'Anne de Montmorency, qui fut connétable; je descends de Mathieu de Montmorency, qui fut maréchal de France; je descends d'Anne de Montmorency, qui épousa la veuve de Louis le Gros; je descends.... » A quoi Rivarol impatienté répliqua : « Eh! mon cher, pourquoi êtes-vous donc tant descendu? »

Quant à Mirabeau, il ne se trouvait pas à la séance du 19 juin; mais, le lendemain, les journalistes ayant imprimé dans le récit des séances *Riquetti aîné*, il s'approcha, furieux, et leur dit : *Avec votre Riquetti, vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours.*

L'impitoyable Camille Desmoulins savait tout cela; il avait vu la chemise de plâtre sous laquelle « la noblesse voilait ses écussons, comme les calotins couvrent le visage des saints et des madones dans le deuil de la semaine sainte; » il prit plaisir à envenimer la blessure S'emparant d'une brochure publiée sous ce titre : *Vrai Miroir de la Noblesse*, il en rendit compte avec un singulier mélange de grâce et de cruauté.

« Notre auteur érudit n'oublie, disait-il, ni les filets et la caque de Villeroi, sous François I[er], ni l'état de boucher de George Vert, ni Saint-Simon, oiseleur sur le quai de la Ferraille, du temps de Louis XI, ni Breteuil, naguère bahutier sur le pont Notre-Dame, *à la fraîche, qui veut boire?* ni la baguette d'huissier et les *paix là!* de Villequier, ni la seringue de Mazarin, des d'Uzès, des Lamoignon; ni la serviette et la livrée des Noailles . J'en demande pardon au ci-devant vicomte de Noailles, excellent patriote, et que cette anecdote ne doit pas mortifier Quel est le citoyen qui peut affirmer qu'aucun des siens n'a monté derrière les carrosses avant de monter dedans? Et puis, il y a serviette et serviette Jean-Jacques Rousseau n'a-t-il pas porté la serviette chez Mlle de Solar? Et qui n'a pas dit, comme le bon La Fontaine .

« Je voudrais bien déchausser ce que j'aime? »

Ainsi disparaissaient tous les vieux prestiges!

L'Assemblée constituante se laissa aller à une illusion bien extraordinaire, si elle crut que, de toutes parts, battu par les flots de l'égalité, le trône pourrait rester inébranlable, et ne finirait pas par ajouter un débris de plus aux débris de tous les rangs. Elle avait beau, après avoir annulé le pouvoir de la royauté, lui voter vingt-cinq millions de liste civile, et lui donner de quoi dorer la honte de son inutilité, au moins aurait-il fallu, puisqu'on voulait qu'elle subsistât, consacrer autour d'elle les habitudes de l'ancien respect héréditaire. O législateurs inconséquents, qui demandaient à la royauté de vivre, en la détruisant à la fois et comme pouvoir et comme symbole! Car, dès que la noblesse héréditaire cessait d'exister, quelle devenait la *raison d'être* d'une royauté réduite à l'inaction? Pouvait-elle représenter ce qui n'existait plus? Pouvait elle être le symbole du néant, être la personnification de la mort? Si ceux qui, sans aller jusqu'à la République, portaient la main sur la noblesse, avaient mieux lu Camille Desmoulins, il les eût bien vite avertis de leur erreur. Dans tout ceci, lui seul fut le vrai logicien révolutionnaire. Il comprit que, lorsqu'on faisait tant de rappeler les *paix là!* de Villequier et la *serviette* des Noailles, s'arrêter en chemin était absurde; et, déterrant dans le premier pamphlet venu que « M. Capet, le pouvoir exécutif suprême, descendait de Laurent Babou, notaire à Bourges, » il cria de son ton le plus cynique :

« S'il ne m'est pas permis de le dire au papier,
J'irai creuser la terre, et comme ce barbier,
Faire dire aux roseaux, plutôt que de me taire,
Capet, le roi Capet est le fils d'un notaire. »

La fatalité de ces déductions n'échappa point à Necker, qui eut le tort de vouloir un roi, mais le mérite de le vouloir aux conditions qui le rendent possible. Il proposa donc à Louis XVI de refuser sa sanction au décret du 19 juin, et n'ayant pu l'y déterminer, parce que, depuis le 6 octobre, le système de Louis XVI était de se faire considérer comme en état de captivité, il eut le courage de publier son opinion. Il sentait, et il ne se trompait pas, que nul astre ne saurait briller quand on en disperse les rayons, et que le jour où l'Assemblée nationale avait aboli jusqu'aux plus légers signes d'une gradation héréditaire d'états, ce jour-là, elle avait, en consacrant le principe de l'égalité, ébranlé tous les fondements de la monarchie.

CHAPITRE XIV

MIRABEAU DEVANT LA REINE

Le lendemain du jour où fut rendu le décret qui abolissait la noblesse héréditaire, Mirabeau écrivait pour la cour une note qui commençait en ces termes : « Il ne faut pas se déguiser que la crise politique est au comble et se complique d'une manière très-effrayante. D'abord, l'armée donne des instruments de brigandage à quiconque voudrait faire le métier de voleur en grand. Mandrin peut aujourd'hui devenir roi d'une et même de plusieurs provinces. On est averti que plusieurs grandes villes, et Marseille en particulier, tremblent de la multitude d'étrangers qui affluent de toutes parts. Vient ensuite la scène qu'ouvre la démence d'hier au soir, dont Lafayette a été, ou bêtement ou perfidement, mais entièrement complice : démence que je regarde comme le brandon de la guerre civile, par les excès et les violences de tout genre dont un décret, plus insensé encore par la manière dont il a été rendu que par ses dispositions, et qui crée évidemment plusieurs armées, deviendra la cause inévitable. »

Un homme qui ne connut que trop bien Mirabeau, et qui posséda tous les secrets de sa corruption, le comte de La Marck, nous a laissé une vive peinture de la vie qu'il menait à cette époque : il le représente, tantôt à la tribune, tantôt dans son cabinet, parcourant toute chose du regard, l'oreille ouverte à toutes les rumeurs; occupé ardemment, soit à dicter, soit à écrire; avide des étincelles qui jaillissent du choc des idées contraires; tourmentant sa propre pensée ou s'emparant de celle des autres; ajoutant enfin à la fièvre du travail la fatigue mortelle des plaisirs.

Que produisait-elle, cependant, cette activité d'une âme impatiente d'épuiser la vie? Quand on lit les *notes de Mirabeau pour la cour*, on est frappé de la stérilité de ce génie, néanmoins si puissant. Il dessine fortement certains caractères; il descend au fond de la situation, en homme habitué à sonder les abîmes; il aperçoit, il montre avec un surprenant mélange de sagacité et d'effroi, les périls cachés dans l'ombre des événements; il prouve, de façon à faire frémir ceux qui reçoivent ses conseils, que, s'ils ont le malheur de fuir du côté de la contre-révolution, la Révolution, douée qu'elle est d'une formidable vitesse, les atteindra, les renversera, leur passera sur le corps; mais la conduite à tenir envers les partis, mais la manière de combattre, à couvert, l'idée nouvelle, mais le moyen de sauver la monarchie sans aller jusqu'à une réaction « dangereuse et criminelle, » voilà ce que Mirabeau cherche en vain. Il a beau écrire : « Il est encore des ressources, la correspondance de M. de Mirabeau lui en découvre tous les jours, » évidemment il se vante, et l'espérance qu'il veut donner il ne l'a pas lui-même. En attendant, que conseille-t-il? l'emploi des procédés les plus vulgaires. Il demande qu'on répande l'argent à profusion, qu'on ait à sa disposition des troupes soldées sur divers points; qu'on entretienne dans les provinces des agents habiles chargés d'en étudier l'esprit, et qu'on place ces agents sous sa direction. Était-ce donc à des conseils de cette portée que Louis XVI s'était attendu, lorsqu'il avait consenti à les payer si cher? Pauvre Louis XVI!

Ce n'est pas que Mirabeau ne tînt fidèlement son marché; mais la conscience est une lampe qui souvent, mieux que l'esprit, nous éclaire le long de certaines routes inconnues. Or, Mirabeau avait éteint sa conscience, et il marchait dans les ténèbres.

Sa fougue d'ailleurs et son orgueil se prêtaient mal à ce rôle de conseiller occulte. Sachant que le soupçon l'escortait, loin de le déjouer à force de prudence, il semblait prendre plaisir à l'irriter. On se rappelle quelle brèche un débat récent avait faite à sa popularité : il l'élargit en prenant, dans une occasion éclatante, la défense de son frère.

Celui-ci était colonel du régiment de Touraine. Arrive la nouvelle que ce corps s'insurge contre les officiers, et le colonel de courir à Perpignan. Il y trouva les soldats animés de l'esprit de la révolution, accusant quelques-uns de leurs chefs de tendances aristocratiques, et en proie à la plus grande exaltation. Nul assurément n'était moins propre à les ramener qu'un homme en qui la noblesse avait eu son Ajax bouffon. L'irascible vicomte le prit en effet sur un ton de maître, il menaça, il tonna, il alla jusqu'à mettre l'épée à la main, prêt à charger un rassemblement de soldats formé devant sa porte, et enfin, après avoir rempli la ville du bruit de son impuissance furieuse, il partit en emportant les *cravates* des drapeaux. Ce bizarre outrage ne pouvait manquer d'exaspérer et la population et la troupe : le marquis d'Aguilard, chez qui le colonel s'était logé, fut assailli dans sa maison et traîné à la citadelle où on le retint comme otage, pendant que son hôte, les *cravates* des drapeaux sur son cœur, se hâtait vers Castelnaudary. C'est là que, par ordre de la municipalité, on l'arrêta, et il dut attendre que l'Assemblée nationale, dont il était membre, décidât de son sort.

Qu'on juge de l'étonnement de tous, lorsque, dans la séance du 19 juin 1790, on vit Mirabeau l'aîné monter à la tribune et y prononcer ces paroles : « Un de vos membres ne peut être traduit devant aucune juridiction, que vous ne l'ayez jugé ou déclaré jugeable : ce n'est pas à l'aurore de la liberté que vous pourriez craindre qu'un de vos décrets ne fût méconnu. Je demande donc que l'Assemblée nationale dise simplement qu'elle rappelle aux municipalités le décret qui prononce l'inviolabilité de ses membres, et qu'elle décrète que M. de Mirabeau le jeune viendra immédiatement lui rendre compte de sa mission. » C'est ce qui fut décidé; et si, quelques jours après, Mirabeau ne put empêcher le renvoi de son frère devant un conseil de guerre, il obtint du moins qu'on l'admît à s'expliquer *à la tribune*, et non pas *à la barre*.

Rien de plus simple que cette conduite, et même de plus touchant. Mais l'inimitié qu'on supposait exister entre les frères, les traits empoisonnés que le cadet ne cessait de lancer contre l'aîné, l'hostilité si connue de leurs opinions, le scandale de leurs altercations parlementaires, tout poussait les esprits défiants à ne voir dans la sollicitude fraternelle de Mirabeau que l'effet d'une réconciliation suspecte. On ne savait pas quelle place cet homme extraordinaire avait gardée au fond de son âme pour les affections domestiques ; on ignorait qu'à une lettre de son oncle le bailli il avait répondu : « Le défaut de concorde domestique m'a assez causé de maux pour que je doive sentir tout le prix de l'union fraternelle, et je me croirais bien malheureux si je pouvais prévoir que jamais aucune diversité d'opinion fût capable de diminuer et d'affaiblir le tendre attachement que j'ai pour le second neveu de mon oncle. »

Il y eut donc redoublement d'alarmes et d'invectives, de la part de certaines feuilles que caractérisait une vigilence farou-

che. Fréron publia dans son journal une lettre qui contenait ces mots cruels : « Mirabeau attendait pour se rapprocher de son frère, et lui rendre son amitié, que ce dernier se fût rendu digne de lui par quelque nouvel attentat contre la nation. Non-seulement il était le plus âgé, mais *il avait l'aînesse des crimes* »

Ces clameurs importunaient Mirabeau, sans l'intimider. La seule chose qui l'effrayât, c'était la puissance de Lafayette, ce général de la bourgeoisie. Depuis les sollicitations les plus pressantes jusqu'aux plus habiles flatteries, que ne fit-il pas pour l'attirer à lui, pour le gagner à ses espérances, pour le compromettre dans ses projets, pour faire de lui son confident, son auxiliaire, son complice?

« Parmi beaucoup de frères d'armes, lui écrivait-il, vous avez quelques amis (moins que vous ne croyez); parmi beaucoup de salariés, vous avez peu de serviteurs ; mais je ne vous connais ni un conseil sévère, ni un agent distingué. Pas un de vos aides de camp de confiance n'est sans mérite militaire. Vous recommenceriez avec eux une fort belle guerre d'Amérique. Pas un de vos amis n'est sans valeur et sans vertus : ils honoreront tous votre réputation de citoyen privé, mais pas un de ceux-là ne connaît les affaires et les choses.



VICOMTE DE MIRABEAU

Monsieur le marquis, notre temps, notre révolution, nos circonstances ne ressemblent à rien de ce qui a été ; ce n'est ni par l'esprit, ni par la mémoire, ni par les qualités sociales que l'on peut se conduire aujourd'hui ; c'est par les combinaisons de la méditation, l'inspiration du génie, la toute-puissance du caractère. Connaissez-vous un de vos comités, concevez-vous un comité possible qui soit à ce régime?... ce que je pense et veux vous déclarer, c'est que je vaux mieux que tout cela, et que, borgne peut-être, mais borgne dans le royaume des aveugles, je vous suis plus nécessaire que tous vos comités réunis.... Oh! M. de Lafayette! Richelieu fut Richelieu contre la nation pour la cour, et quoique Richelieu ait fait beaucoup de mal à la liberté publique, il fit une assez grande masse de bien à la monarchie. Soyez Richelieu sur la cour pour la nation, et vous referez la monarchie, en agrandissant et consolidant la liberté publique. Mais Richelieu avait son capucin Joseph : ayez donc aussi votre éminence grise, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion, mon impulsion a besoin de vos grandes qualités ; et vous en croyez de petits hommes qui, pour de petites considérations, par de petites manœuvres, et dans de petites vues, veulent nous rendre inutiles l'un à l'autre, et vous ne voyez pas qu'il faut que vous m'épousiez, et me croyiez en raison de ce que vos stupides partisans m'ont plus décrié, m'ont plus écarté. — Ah! vous forfaites à votre destinée! »

O dissimulation! le jour même et de la même plume, Mirabeau, dans une de ses *notes pour la cour*, traçait les lignes suivantes

« Une occasion se présente, dans ce moment, d'opposer à Lafayette un dangereux rival. M. de Bouillé, s'il voulait être populaire, le serait bientôt plus que lui. Pur de toutes les souillures que l'autre a contractées, plus estimé que lui de l'armée, plus indépendant, puisqu'il n'est pas soumis exclusivement à l'opinion d'une seule ville, quelle influence n'obtiendrait-il pas, si, réprimant la licence dans toute la frontière qu'il occupe, il savait, en maintenant l'autorité, n'être que l'instrument de la loi; si des proclamations, habilement rédigées, annonçaient tout à la fois la fermeté du général, et le patriotisme, l'obéissance du citoyen. Le temps presse pour remplir ce but. Le plus sûr moyen de l'obtenir serait d'envoyer des instructions à M. de Bouillé. et surtout un homme de talent, qui, plus au courant de notre esprit public, lui laisserait le soin de la tactique militaire, et se chargerait pour lui de la tactique de la popularité. »

La note entière était rédigée dans ce sentiment d'hostilité à l'égard de Lafayette. Mirabeau s'attachait à y démontrer que la cour ne devait ni composer avec le général ni surtout accepter des ministres de sa main. Selon lui, c'eût été se mettre à la merci des passions factieuses dont le commandant de la garde nationale était le bras et dont il était condamné à rester jusqu'au bout l'esclave; c'eût été placer à la tête des affaires la Révolution, oui la Révolution elle-même et Paris frémissant.

Ainsi, flatter Lafayette de manière à le dominer, et le décrier secrètement auprès du roi de manière à l'empêcher de faire alliance sans lui avec la cour, tel était le double jeu de Mirabeau.

A supposer que Lafayette n'eût pas eu assez de sagacité pour deviner ces manœuvres, il avait trop de dignité dans le caractère pour s'exposer à un contact impur. Sans croire, comme il s'en est ouvert depuis, que Mirabeau fût capable de soutenir, par amour de l'argent, *une opinion qui eût détruit la liberté et déshonoré son esprit*, il le mésestimait, il était choqué de son immoralité. Il répondit donc aux avances du faux tribun par un dédain voilé de politesse, mais persévérant.

Mirabeau dut renoncer aux sollicitations directes, et l'étrange idée lui vint de prendre pour intercesseur auprès de Lafayette.... qui? la reine :

« Il faut que la reine parle à Lafayette, en tiers avec le roi, préparé et résolu, et lui dise : « Vous avez et nous « avons la conviction qu'outre le talent, M. de Mirabeau est « le seul homme d'État de ce pays-ci; que nul n'a son en« semble, son courage et son caractère. Il est évident qu'il « ne veut pas aider à nous achever : il ne faut pas s'exposer « à ce que les circonstances le contraignent à le vouloir; il « faut qu'il soit à nous. Pour qu'il soit à nous, il faut que « nous soyons à lui.... Nous voici résignés ou résolus à lui « donner la confiance du désespoir. Je vous demande, j'exige « que vous vous accoupliez de M. de Mirabeau, mais en « entier, mais journellement, mais ostensiblement, mais dans « toutes les affaires. »

Efforts inutiles, inutiles détours! Entre ces deux hommes l'union était impossible. Forcé enfin de se l'avouer, Mirabeau ne garda plus de ménagements. Il reprit, contre Lafayette, le cours de ses propos moqueurs; il en revint aux épithètes insultantes, il retrouva dans l'amertume de ses rancunes les qualifications de *Gilles-César*, de *Balafré*, dont, avant cette dernière tentative de rapprochement, il s'était plu à poursuivre Lafayette. Son adversaire le sut et dit : « M. de Mirabeau se conduit trop mal avec moi. *J'ai vaincu le roi d'Angleterre dans sa puissance, le roi de France dans son autorité, le peuple dans sa fureur; certainement, je ne céderai pas à M. de Mirabeau.* » Sur quoi, Mirabeau, profondément blessé, écrivait au comte de La Marck : « Cela serait plaisant aux Variétés Amusantes; mais croyez-moi, mon cher comte, tôt ou tard il payera ces mots-là, qui décèlent bien à quel point il a le secret de sa petitesse et le poids de sa vanité. »

Dans ces entrefaites, on annonça que, fatigué du séjour de Londres et jugeant d'ailleurs sa mission finie, le duc d'Orléans avait dessein de revenir à Paris. Il avait effectivement adressé au roi, à la date du 25 juin, une lettre qui mérite d'être citée :

LETTRE DU DUC D'ORLÉANS AU ROI.

« SIRE,

« Dès le 6 mars dernier, j'ai informé M. de Montmorin que l'objet partiel du sort des Pays-Bas, sur lequel portait essentiellement la mission que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me confier, était devenu impossible à traiter séparément des autres négociations auxquelles les nouveaux éléments politiques venaient de donner lieu

« Le 3 avril suivant, je suis revenu sur cet objet, et je lui en ai développé les raisons, en observant que la totalité des intérêts de la cour de France avec la cour d'Angleterre ne pouvait plus être traitée qu'ensemble, et conséquemment par une seule et même personne.

« Je me suis en même temps expliqué vis-à-vis de lui. autant qu'il m'était possible, sur l'espoir et les moyens que j'avais de parvenir à remplir les intentions de Votre Majesté, si j'étais chargé par elle de ces négociations importantes. Ce ministre m'informe, par sa lettre du 17 de ce mois, qu'il a mis de nouveau sous les yeux de Votre Majesté les différentes notes et lettres de moi qui ont rapport à cet objet, et que Sa Majesté a jugé que la situation des affaires ne permettait de rappeler ni M de La Luzerne, ni M Barthélemy.

« La mission que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me confier se trouvant terminée par cette décision, j'ai celui de la prévenir que je me dispose à me rendre incessamment à Paris, pour y reprendre ma place de député à l'Assemblée nationale, où mon devoir m'appelle.

« Sans doute, je ne perds pas sans quelque regret l'espoir que j'avais apporté dans ce pays d'y être de quelque utilité aux intérêts de la France et à la gloire de Votre Majesté; mais j'emporte l'idée consolante que je vais concourir à l'achèvement de travaux qui ont déjà obtenu l'approbation de Votre Majesté, et qui assureront à jamais son bonheur et sa gloire. Je me féliciterai surtout de me trouver à ce jour mémorable où la France viendra offrir à Votre Majesté le tribut de respect et d'amour qui lui est dû à tant de titres. et de pouvoir joindre mon hommage et mes vœux particuliers aux vœux et aux hommages universels de la nation la plus reconnaissante pour le meilleur et le plus grand des rois.

« Sire, de Votre Majesté, etc.... »

Rien jusqu'alors n'avait prouvé que, de la part du duc, ces sentiments ne fussent pas sincères; mais la haine envenime tout. A peine la démarche de d'Orléans fut-elle connue, qu'elle devint le signal d'un effroyable débordement de

libelles : *Crimes et forfaits de Louis-Philippe d'Orléans.* — *L'Orléanisme ou le Masque rouge déchiré.* — *A moi, Philippe, un mot!* — *Non, d'Orléans, tu ne régneras pas*..., etc. ., etc.... Pas un fait concluant dans tous ces pamphlets, rien qui méritât de fixer un moment l'attention des esprits sérieux; mais tout ce que la rage peut fournir d'injures, tout ce que la haine a de fiel, on l'y trouvait : « *Comment! monstre infâme!* » — « *Monstre que l'enfer a vomi pour le malheur des humains*, etc...., etc.... »

En revanche, beaucoup saluaient le retour du duc comme une espérance. Une brochure parut, qui commençait en ces termes : « *Heureux retour qui ramène au peuple un ami et à une assemblée de sages un héros!* » Et maint journal populaire applaudissait. La cour en trembla : le duc lui faisait l'effet d'un spectre, du spectre de la révolte prêt à franchir la Manche Mirabeau fut consulté sur la question de savoir si le roi devait permettre au duc de rentrer en France. Il répondit :

« Le duc est méprisé dans les provinces; on y connaît son incapacité, sa légèreté. Paris connaît son immoralité. Que craindre d'un tel homme? La seule précaution qu'il faut prendre est de ne pas lui donner des forces qu'il n'a pas. Le servir, c'est l'affaiblir; le ménager, c'est le tuer, lui et son parti »

Du reste, qu'une de ses raisons pour désirer le retour du duc d'Orléans fût le chagrin qu'en éprouverait Lafayette, son ennemi personnel, c'est ce dont Mirabeau ne se cachait pas : « Si Lafayette éprouve un embarras de plus, je ne vois pas grand mal à cela. »

L'appréciation de Mirabeau était juste Non moins effrayé que la cour, de l'arrivée d'un homme pour qui ses partisans avaient rêvé tout haut les honneurs de commandant général de la garde nationale, Lafayette s'était empressé de dépêcher au duc d'Orléans un de ses aides de camp nommé Boinville, lequel devait représenter au prince que sa présence pouvant émouvoir Paris d'une manière funeste, la prolongation de son séjour à Londres était indispensable.

Quand il reçut ce message, Philippe-Joseph d'Orléans avait déjà fixé son départ au 3 juillet. Il trouva singulier qu'on s'obstinât à attribuer à sa présence des troubles que son éloignement n'avait pas empêchés; et les défiances qui lui disputaient la patrie, sans même lui laisser entrevoir l'époque où elle lui serait rendue, lui parurent aussi injustes que cruelles. Il consentit néanmoins à différer son départ, à condition que M. de La Luzerne, ambassadeur de France à Londres, certifierait par écrit les véritables motifs de sa condescendance; car il n'entendait pas que, cette fois, Lafayette se vantât de lui avoir fait peur.

Cependant Mirabeau s'était épris pour Marie-Antoinette d'une admiration subite. Quel changement dans lui, depuis le jour où il lui était échappé cette exclamation brutale : *Eh bien, qu'elle vive! Une reine humiliée peut être utile; mais une reine égorgée n'est bonne qu'à faire composer une mauvaise tragédie à ce pauvre Guibert.* Quel autre langage était maintenant le sien! Dans sa correspondance secrète, il ne parlait plus de Marie-Antoinette que sur le ton de l'enthousiasme, et son ardeur à la louer s'épanchait en expressions d'un pittoresque inaccoutumé, en saillies d'une vivacité charmante. A l'entendre, *le roi n'avait qu'un homme, c'était sa femme.* — *Bientôt il faudrait essayer ce que peuvent une femme et un enfant à cheval....* Il voulut voir la reine, il le voulut passionnément.

Une des choses les plus caractéristiques de la Révolution, ce fut sans contredit cette facilité prodigieuse avec laquelle l'opinion publique pénétrait tout, devinait tout, savait tout. Il était impossible à la cour de faire un geste, de dire un mot, sans que les journaux en fussent aussitôt informés. La Révolution avait à son service, dans l'intérieur du palais, et jusque dans l'alcôve de la reine, une foule d'espions désintéressés, volontaires, dont la surveillance ne se pouvait éviter, et dont les rapports étaient implacables. Le 4 juillet, un inconnu écrivit à Fréron :

« Je vous demande la parole, monsieur l'orateur, pour dénoncer à votre tribune la démarche vraiment suspecte que vient de faire M. Riquetti l'aîné.... Hier, à six heures du matin, M. Riquetti l'aîné, ci-devant comte de Mirabeau, est parti de Paris à pied et s'est rendu sur le chemin qui conduit à Saint-Cloud. Une espèce de chaise de poste, tout attelée, l'y attendait. Afin qu'aucun valet ne fût dans la confidence de ce voyage mystérieux, dont l'objet est sans doute de la plus haute importance, un capitaine de dragons, neveu dudit Riquetti, servait de postillon. La veille, pour laisser croire à ses gens qu'il était à la campagne, il n'était pas rentré chez lui, n'avait pas renvoyé sa voiture, et avait décidé de passer la nuit à l'hôtel d'Aragon, chez sa nièce : ce qu'il a fait. Arrivé à Saint-Cloud, il est monté au château La une conférence très-secrète s'est établie entre une très-grande dame, l'archevêque de Bordeaux, ledit Riquetti et un autre personnage dont il n'est pas encore temps que je vous dise le nom, mais que vous connaîtrez sous peu de jours Cette conférence a duré depuis sept heures du matin jusqu'à neuf C'est alors seulement que le *pouvoir exécutif* s'est montré, et il est demeuré une heure et demie avec Mirabeau. Celui-ci était de retour avant le dîner, mais n'a rien laissé transpirer du motif de son voyage; et c'est son silence même qui donne lieu aux plus sinistres conjectures. »

Cette communication était signée *Alétophile, ou l'ami de la vérité.* A quelque temps de là, nouvelle lettre ayant pour but de rectifier deux erreurs de détail qui s'étaient glissées dans la première · d'abord, il n'était pas exact que Mirabeau eût renvoyé sa voiture de chez Mme d'Aragon, et ensuite c'était l'archevêque de Toulouse et non celui de Bordeaux qui assistait à la conférence. A part cela, *Alétophile* affirmait la vérité de son récit et ajoutait : « A présent j'attends Mirabeau de pied ferme. »

Tant de précision, tant d'assurance avaient quelque chose de terrible; et pourtant le fait était si grave, que Fréron lui-même, malgré son audace, ne se résolut à le publier que précédé de toutes les réserves que commandait la prudence Seulement, il adjurait le peuple de se tenir en garde contre un homme fameux par ses crimes avant de l'être par ses talents, éloquent et pervers, d'une politique raffinée, d'une hypocrisie effroyable, flatteur du peuple pour le mieux asservir, n'ayant bravé la cour que pour se vendre à elle, et montrant réunis dans sa personne Cicéron, Catilina, Cromwell.

On ne crut pas généralement dans le public à la démarche dénoncée, et néanmoins le dénonciateur avait dit vrai.

Ah! pour Mirabeau, malade alors et fatigué de sa gloire de tribun, ce dut être un moment de confuse et prodigieuse émotion que celui qui précéda, dans des circonstances semblables, une semblable entrevue! Il allait donc la voir, cette reine à laquelle, se faisant l'homme du destin, il venait promettre orgueilleusement la conservation d'une couronne et l'avenir d'un fils! sur ce fier visage, accoutumé pourtant à pâlir, il allait reconnaître la trace des pleurs qu'il avait fait répandre! Il allait être assez près de la fille de Marie-Thérèse, pour pouvoir entendre et compter les battements de son cœur outragé! De quel trouble, de quel effroi ne serait-elle

pas saisie, dès que paraîtrait devant elle ce personnage qu'on lui avait peint si formidable, cet être inexpliqué, ce héros nocturne d'octobre, cet assemblage de clartés et de ténèbres, ce génie du mal, ce monstre .., Mirabeau! Ajoutez à cela l'enivrante satisfaction de rapporter l'espérance à une femme par lui tombée dans le désespoir, la certitude de la fasciner, et, qui sait? peut-être quelque idée vague de faire succéder l'amour à la haine, et d'avoir, lui aussi, sa Marie Stuart à sauver!

On a raconté que, comme il se rendait à cette entrevue que lui-même avait sollicitée, des nuages passèrent sur son esprit, et qu'il hésita. Pourquoi non? Il connaissait l'histoire du duc de Guise! Laissant à une des portes extérieures sa calèche qu'il avait donné à conduire à du Saillant, son neveu, il dit à celui-ci, après avoir réglé l'une sur l'autre leurs deux montres et lui avoir remis une lettre pour le commandant de la garde nationale parisienne : « J'ignore si l'on veut traiter loyalement avec moi ou me faire assassiner, si donc je ne suis pas de retour dans une heure, pars à toute bride, remets cette lettre à son adresse, fais sonner le tocsin et annonce au peuple la perfidie de la cour. » Le comte d'Allonville, qui donne ces particularités, affirme que le délai écoulé, du Saillant, très-inquiet du sort de son oncle, attendit encore un quart d'heure, puis se mit en route, mais lentement, se retournant, regardant, écoutant, s'arrêtant. Enfin il s'entend appeler : c'était Mirabeau qui, tout haletant, lui dit : « Je tremblais que tu ne fusses parti!... Je suis content, tout ira bien. Garde le plus profond silence sur cette course si importante à l'Etat. »

Il avait lieu d'être content, en effet. Ainsi qu'il devait s'y attendre, la reine, à son aspect, n'avait pu contenir un mouvement d'horreur; mais elle n'avait pas tardé à être touchée de la grâce de ses discours, de la noblesse de ses manières, de l'air de souffrance qui adoucissait sa laideur, et de ce qu'avaient d'inattendu sur des lèvres aussi fatales des protestations de dévouement. Lui, de son côté, heureux d'avoir triomphé des terreurs d'une femme, de l'orgueil d'une reine et des ressentiments d'une mère, il s'en retournait transporté, ravi, plein de pensées nouvelles et le regard dans les cieux.

Mais, depuis longtemps déjà, le principe de la vie n'était plus en lui qu'une flamme expirante quoique agitée; ses jours étaient comptés, et, dans sa personne, la monarchie venait de traiter avec la mort.

CHAPITRE XV

VISION SUBLIME DE L'AVENIR

Pour donner une idée juste du mouvement dont la fête nationale qui va être racontée fut l'expression la plus éclatante, il faut le prendre à son origine en remontant le cours de l'année 1790.

Il fut admirable, ce mouvement, et il restera sans égal dans l'histoire.

Dès le mois de novembre 1789, lorsque existaient encore toutes ces anciennes divisions de territoire, toutes ces distinctions de provinces presque indépendantes, toutes ces diversités de lois et de mœurs, tout ce chaos enfin derrière lequel disparaissait la patrie, un pacte avait été conclu entre quatorze villes bailliagères de la province de Franche-Comté : Arbois, Beaume, Besançon, Dôle, Gray, Lons-le-Saunier, Orgelet, Ornans, Poligny, Pontarlier, Quingey, Saint-Claude, Salins et Vesoul. Ce pacte avait pour objet d'assurer la libre circulation des grains, de mettre obstacle à la cupidité des exportateurs, de combattre l'accaparement, de conjurer la famine. Cités, bourgs, villages et hameaux furent provoqués à se joindre à la confédération; Dijon y adhéra d'une manière solennelle. Tel fut le point de départ.

Mais que, d'un bout à l'autre de la France, de cette France qui se cherchait encore, il n'y eût qu'un désir, qu'un vœu, celui d'une étroite et intime alliance, c'est ce qui ne se serait jamais vu sur une terre d'artistes et de guerriers, si la voix de l'intérêt eût parlé seule : pour accomplir un pareil prodige, il fallait un sentiment généreux et un mot par lequel ce sentiment fût bien exprimé. Qui le trouva, ce mot fatidique?

Ce fut non loin du Rhône, dans la plaine de l'Etoile, qu'eut lieu, le 29 novembre 1789, la première fédération vraiment sociale. Là, conduites par une inspiration sublime et réunies autour d'un autel, les gardes nationales de Valence, de Châteauneuf d'Isère, de Saint-Marcel, de Fauconnières, de Plovier, de Loriol, de Livron, de Saillant, du Pouzin, de Beauchastel, de la Voûte..., prêtèrent, à la face du ciel, ce magnanime serment :

« Nous, citoyens français de l'une et l'autre rive du Rhône, depuis Valence jusqu'au Pouzin, réunis fraternellement pour le bien de la cause commune, jurons sur nos cœurs et sur ces armes consacrées à la défense de l'Etat, de rester à jamais unis, abjurant désormais toute distinction de province, offrant nos bras, nos fortunes et nos vies à la patrie, ainsi qu'au soutien des lois émanées de l'Assemblée nationale; jurons d'être fidèles au monarque qui a tant de titres à notre amour; jurons de nous donner mutuellement toute assistance pour remplir des devoirs aussi sacrés et de voler au secours de nos frères de Paris ou des autres villes de France qui seraient en danger pour la cause de la liberté. »

Grande et touchante nouveauté que cet amour pour le roi confondu avec le culte grave de la liberté! Mais combien plus touchante encore et plus profonde, cette autre nouveauté : l'unité de la patrie demandée au principe de la fraternité humaine!

A partir de cet instant, un de ceux qui marquent dans l'existence d'un peuple, l'idée féconde se répandit de la chaumière au village, du village au bourg, du bourg à la ville, du fond des vallées au sommet des monts, semblable à la pierre qui, lancée dans l'eau par une main vigoureuse, trace des cercles qui naissent l'un de l'autre en s'agrandissant toujours. Un même souffle, vivifiant et divin, passa sur les pays de Langue d'Oc et sur ceux de Langue d'Oil, sur la sauvage Bretagne et sur les riants coteaux de la Touraine, sur la Normandie aux gras pâturages et sur les plaines de la molle Provence, le long du Rhône, le long de la Loire, depuis Saint-Malo, qui se hérisse au-dessus de l'Océan, jusqu'à Marseille, qui se baigne dans la Méditerranée; depuis les campagnes adossées aux Vosges, jusqu'à celles qui sont couchées au pied des Pyrénées et des Alpes. Ah! on avait eu beau, royaume élu de la nature, vous couper par des douanes et des priviléges; on avait eu beau vous diviser en pays d'élection et en pays d'état, en contrées de grande et de petite gabelle, en provinces nationales et en provinces à *l'instar de l'étranger*, en *pays de saline* et de *quart bouillon*, désignations barbares d'un déchirement impie..., le jour où ce cri se fut fait entendre : Fraternité, la France se sentit élevée à la majesté de mère; de près, de loin, tous ses enfants se tendirent les bras, en versant des pleurs de joie; douze cents

lignes de barrières intérieures disparurent; les montagnes semblèrent abaisser leurs cimes; les fleuves ne furent plus que comme autant de ceintures mouvantes liant ensemble des populations trop longtemps séparées; la patrie eut conscience d'elle-même et s'affirma.

La fédération de l'Etoile avait été suivie, à deux semaines d'intervalle seulement, de celle de Montélimar, qui la surpassa en éclat; puis, à Pontivy, dans un lieu désert, à jamais consacré par ce souvenir, avait eu lieu un vaillant congrès des jeunes gens de la Bretagne, impatients de se promettre l'un à l'autre qu'ils sauraient *vivre libres ou mourir;* Valence eut son tour. Où vont d'un pas si leste et la tête si haute ces milliers de villageois qui couvrent les routes, se hâtent à travers champs ou descendent en groupes du haut des collines? Quelle force mystérieuse les entraîne loin de la cloche qui sonna la naissance de leurs enfants, loin de la croix de bois qui protége la cendre des aïeux? Nous sommes au cœur de l'hiver; il faut respirer un air



TOUT LE MONDE TRAVAILLE AU CHAMP DE MARS

glacé, franchir des torrents, marcher dans la neige.... Quoi! rien qui les retienne, ces voyageurs intrépides? Non, rien; car ils vont au camp de la fédération, où ils ont leur mère qui les attend, la France! Au camp, ai-je dit, et c'était bien en effet une armée qui se réunit à Valence le 31 janvier 1790. Le récit officiel porte qu'au moment où, du haut de l'autel, le prêtre leva l'hostie, neuf mille guerriers mirent un genou en terre, au milieu de trente mille citoyens sans armes qui, à deux genoux, commencèrent de prier avec ferveur pour la patrie.

Arriva la saison des fleurs, la saison des douces pensées; et les fédérations se multiplièrent. Combien dans le seul mois de mai! Le 4 de ce mois inspirateur, c'est Metz qui prend son rang; le 9, c'est Orléans; le même jour, c'est Limoges; le 12, c'est Strasbourg; le 30, c'est Lyon.

Arrêtons-nous un moment à ces deux dernières villes : par ce qui s'y passa, il sera facile de deviner ce qui eut lieu dans tout le reste du royaume.

Le 12 mai donc, afin que, des rives opposées du Rhin, l'Allemagne pût saluer la liberté française, des pavillons aux couleurs de la nation furent arborés sur les quatre tourelles et sur la pointe de la superbe flèche de la cathédrale

de Strasbourg, et le lendemain, qui était un dimanche, la ville entière sortit, laissant les maisons vides, les rues désertes. Une plaine immense avait été désignée d'avance pour servir d'emplacement à cette fête à la fois champêtre et militaire, religieuse et civique. Là se rendirent, mêlés cordialement à ceux de l'Alsace, une foule innombrable de citoyens accourus des contrées voisines. Parmi les confédérés, on remarquait les habitants de Plobsheim, les robustes laboureurs d'Ittenheim, les cultivateurs du Kochersberg uniformément vêtus de rouge, les descendants de ces paysans fameux qui avaient autrefois si rudement rejeté sur l'autre rive du Rhin l'armée de Charles de Lorraine. Deux cents enfants que la garde nationale avait adoptés au nom de la France, formaient un bataillon qui rappelait les mœurs de Lacédémone. Au moment où les fédérés se rangeaient en bataille, une flotte tricolore fut aperçue tout à coup sur la rivière d'Ill; elle aborda, et l'on en vit descendre quatre cents jeunes filles habillées de blanc. Gracieuses, mélancoliques et fières, elles venaient jurer à côté de leurs fiancés un pacte que leur âme attendrie associait sans doute aux engagements sacrés de l'amour. Les jardinières parurent ensuite, celles-ci en corset vert et portant des corbeilles remplies de fleurs, prémices de la moisson, dont elles avaient voulu faire hommage à la reine de la fête, la patrie. Le corps des pêcheurs offrit aussi son présent, fourni par le Rhin. Puis se présenta le corps des cultivateurs, précédant une charrue qu'un enfant conduisait, et qu'escortaient six beaux vieillards armés de faux dont le tranchant se cachait sous des guirlandes. C'était, après le siècle raisonneur qu'avait résumé le livre d'Helvétius, une chose singulièrement touchante que cette résurrection des joies symboliques de l'antiquité. Et n'oublions pas un trait qui console de ces affreux massacres du Gard, qu'il nous a fallu raconter : à la fédération de l'Alsace, deux enfants, dont l'un était né dans la religion romaine et l'autre dans la confession d'Augsbourg, furent tenus sur les fonts baptismaux par un parrain catholique et une marraine protestante. La cérémonie achevée, en présence de tout le peuple, les ministres des deux cultes se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre et s'embrassèrent en pleurant. Oh! que n'étaient-ils là, les dévots farouches par qui les rues de Nîmes, juste un mois après, devaient être ensanglantées! Beaucoup d'Allemands étaient venus à la fédération de Strasbourg : ils s'en retournèrent étrangement pensifs, et une jeune fille germaine célébra ce qu'elle avait vu, dans la langue profonde de son pays.

La fédération lyonnaise n'eut pas un moins grand caractère. A une demi-lieue de Lyon s'étend une vaste plaine autour de laquelle le Rhône se courbe et que semblent dessiner les coteaux charmants qui s'élèvent sur la rive opposée du fleuve. Ce fut le *camp fédératif*. Au centre, on avait disposé avec beaucoup d'art un groupe de rochers fictifs, sillonnés par des cascades et chargés d'arbustes. Sur les quatre côtés de la base, de quatre-vingts pieds chacun, une longue suite de gradins conduisait à quatre portiques d'ordre dorique, donnant entrée dans l'intérieur du rocher. Au haut, une statue colossale de la Liberté, avec le bonnet phrygien et la pique. Des idées ingénieuses ou fortes avaient été exprimées par la peinture : ici Diogène laissant échapper sa lanterne; là un nœud gordien que les Français dénouaient au lieu de le couper. Le symbolique édifice au pied duquel devait se prêter le serment reçut un beau nom : on l'appela *temple de la Concorde*. Et en effet, le 30 mai 1790, la déesse de la paix fut adorée dans ce lieu par cinquante mille fédérés de la milice qui, ce jour-là, se trouvèrent n'avoir qu'un cœur, un sentiment, un cri.... Mais non, c'était à plus de deux cent mille que montait le nombre de ceux qui, avec ou sans armes, mêlèrent alors leurs acclamations et leurs vœux. Tous, les yeux pleins de flamme, le front rayonnant, ils étaient partis de Lyon, la nuit à peine dissipée, dans l'air frais et la rosée du matin, roulant le long du quai du Rhône comme une avalanche. Beaucoup de femmes, et des plus élégantes, marchaient l'épée haute. Il y en avait une dans la foule qu'on n'eût pu remarquer, si on l'avait remarquée, qu'à la fierté de sa démarche et à l'altération de son visage; mais nul ne la montrait du doigt au passage; car son heure n'était pas encore venue. Elle se nommait Mme Roland. Ce fut une noble journée. Il était venu des députés de villes fort éloignées, de Nancy, de Sarrelouis, de Marseille. Les Corses, retardés par la tempête, n'arrivèrent que le lendemain, comme autrefois les Spartiates sur le champ de bataille de Marathon. Mais cela ne les empêcha pas d'aller jurer le pacte fédératif au lieu que la fête du 30 mai avait sanctifié. Ils y furent accompagnés solennellement par un détachement de chaque district de la milice lyonnaise, et par les Grenoblois, qui n'avaient pas voulu partir avant d'avoir serré la main aux Français de la Corse devant l'autel de la patrie.

L'histoire des fédérations de Strasbourg et de Lyon est celle de toutes les fédérations générales ou particulières qui, en 1790, eurent lieu dans le royaume. Partout ce fut le même esprit, le même élan, la même tendance impétueuse vers l'unité, tendance rendue plus frappante encore par l'infinie diversité des usages, des costumes, des idiomes, des emblèmes locaux.

Dans certaines communes, les femmes figurent avec des palmes; dans d'autres, avec des guirlandes de fleurs; ailleurs elles se montrent couronnées de chêne. Les milices du Vivarais arborèrent un étendard noir, vert et blanc, avec ces mots : d'un côté, *la mort ou la liberté;* et de l'autre, ceux-ci : *point de noblesse que dans le cœur*. A Orléans, l'autel de la patrie fut construit dans le style romain et orné de branches de lauriers. Dans le Nord, la joie des populations eut un caractère grave et contenu; dans le Midi, au contraire, elle s'épancha en vifs transports, en farandoles désordonnées : témoin la commune de Valréas, où la fête de la bénédiction des drapeaux se termina par une danse violente, dans laquelle on vit pêle-mêle bourgeois, paysans, châtelaines, soldats, et jusqu'au père gardien du couvent des Cordeliers.

Mais la royauté naturelle du vieillard, mais la participation de la femme à cette vie générale qui emportait comme dans une sorte de tourbillon divin l'époux et l'amant, mais l'adoption du nouveau-né par la commune au nom de la France, mais l'abjuration des haines religieuses au pied du gibet où le Christ mourut pour le salut de tous, même du Samaritain, même du gentil, voilà les traits que dans les procès-verbaux et les lettres à l'Assemblée on retrouve presque à chaque page, exprimés tantôt avec une profondeur de sentiment qui saisit, tantôt avec une simplicité de cœur remplie de charmes.

Que de détails singuliers, précieux!... Mais ce serait tout un livre à faire. Voici, par exemple, une grande dame, Mme de Moulins, qui écrit aux habitants de Mormant, près de Nangis : « Puisque mon neveu, qui est aristocrate, a refusé l'honneur d'être colonel de votre garde nationale, je me propose pour vous commander. » La garde nationale accepta joyeusement, et la dame, fière d'un tel honneur, fit dresser dans l'avenue de son château une table de cinq cents couverts, où elle vint s'asseoir parée de la cocarde tricolore.

Le monde avait certes bien changé depuis Velléda, mais l'éclair de l'acier n'avait pas cessé de séduire les filles des Gaules.

Inutile de dire que l'hospitalité la plus cordiale attendait les fédérés partout où ils passèrent. A Dôle, les juifs demandèrent comme une faveur d'héberger cent cinquante cultivateurs, et l'on parla de leur munificence. A Beaune, quand la milice de Charolles traversa cette ville pour se rendre à Dijon, le maire, accourant au-devant des fédérés, les harangua en ces termes : « Messieurs, rappelez-vous que Louis XIV, passant ici et faisant l'éloge des vins que nous lui offrions, nous lui répondîmes que nous en avions de bien meilleur. « Vous le gardez sans doute pour une meilleure occasion, » répliqua le despote orgueilleux. Il avait raison; cette meilleure occasion était pour nous, les défenseurs de la liberté, pour nos frères et nos égaux, pour vous, messieurs. » Le 13 juin 1790, la ville du Havre donnait le spectacle d'une table immense qui, dressée dans la grande rue, en occupait toute la longueur, et autour de laquelle on vit assis, rapprochés, confondus, chacun à la place que lui avait désignée le sort, des citoyens de tous les rangs, de toutes les conditions : soldats, marchands, laboureurs, ouvriers, des prêtres au front austère et d'élégants capitaines. Un trait admirable aussi, et qui ne saurait être omis, est celui des soldats du régiment de Flandre, épargnant pendant deux longs mois le vin qu'on avait coutume de leur distribuer et l'argent de leur paye. Dans quel but? On ne le sut que le jour de la fédération. Après la cérémonie, pendant que les gardes nationaux avaient leur banquet spécial, les soldats du régiment de Flandre ouvrirent soudain leur caserne à tout le public et convièrent les pauvres gens à venir boire, à la santé de la nation, le vin qu'eux, bien pauvres aussi, ils avaient épargné. Ce qui surprend et enchante dans ce mouvement des fédérations, c'est l'ensemble. Rien de prémédité, nul accord préalable, et cependant les âmes n'ont aucune peine à se rencontrer; les voix sont diverses, et tant mieux vraiment, puisqu'elles chantent en chœur. Parcourez les documents : chaque province, chaque ville, j'allais dire chaque commune, a sa formule particulière de serment que ceux de l'endroit ont rédigée à leur manière, les uns, comme en Bretagne, avec une énergie presque menaçante, les autres avec abandon, comme dans les contrées qui jouissent d'un ciel clément et qu'un tiède soleil réchauffe. Mais que disent uniformément toutes ces formules, si différentes de ton? qu'il faut chérir l'Assemblée nationale, parce qu'elle a fondé la liberté; qu'il faut chérir le roi, parce qu'il s'est engagé à la servir; qu'il faut veiller au maintien de la constitution et se tenir prêt à mourir au besoin pour sa défense; qu'il faut protéger le bon ordre, assurer le commerce des grains, et par-dessus tout s'entr'aider, chercher la force dans l'union, et se bien souvenir qu'on est désormais, non pas le Dauphiné ou la Bourgogne, ou l'Artois, ou l'Alsace, ou la Bretagne, ou le Languedoc, ou l'Anjou..., mais la France.

Toutefois, parmi tant de solennelles déclarations, il en est quelques-unes — bien peu — et pourquoi le taire? auxquelles on s'afflige de trouver je ne sais quoi de sec ou de contraint. Il en est que la poésie de la fraternité ne colore point, et qui, ne proclamant la nécessité de s'unir qu'au point de vue des intérêts matériels à sauvegarder, sont comme des notes fausses dans un magnifique concert. Tel fut le serment que prêtèrent dans la plaine des Quatre-Vents, au-dessus d'Olivet, les milices de l'Orléanais. Mais qu'on s'abstienne d'une conclusion trop hâtive! Les fortes têtes du lieu, des contre-révolutionnaires, cachés peut-être, avaient mal exprimé le sentiment de la population, voilà tout : et la preuve, c'est que la fédération d'Orléans fut superbe d'enthousiasme et d'élan civique. Quelquefois il arriva que la rédaction d'une ville fut adoptée purement et simplement par une autre, sauf quelques modifications, toujours conçues dans le sens des idées les plus larges. C'est ainsi que les habitants de Nancy empruntèrent leur formule de serment à leurs frères des Vosges, en y introduisant un cri de ralliement que ceux-ci avaient oublié : L'UNION ET LA FRANCE!

Cette plénitude de sentiment, ces sympathies débordantes, ce besoin sublime, dont à un moment donné de l'histoire, chez le peuple le plus communicatif et le plus impressionnable de la terre, chacun fut saisi d'élargir le champ de ses espérances, et de reculer l'horizon de ses pensées, ne pouvaient évidemment se développer à l'aise que sur un vaste théâtre. Aussi, à l'imposant tableau des fédérations, que voyons-nous pour cadre? les forêts, les montagnes, les fleuves, la mer! On montre encore à Edimbourg, dans la haute rue, la chambre où les presbytériens d'Ecosse signèrent le Covenant. C'est un cabaret de misérable apparence, rendez-vous favori de la dernière classe des buveurs. Nous préserve le ciel de parler avec mépris de cette humble origine, d'ailleurs si conforme au dur génie de la religion anglicane! Les modestes commencements des grandes choses ont leur poésie, nous le savons; et comment aurions-nous oublié que le christianisme sortit d'un chétif réduit de la Judée, où, à douze pauvres pêcheurs rassemblés pour un souper frugal, le fils d'un charpentier dit : *Faites ceci en mémoire de moi?* Mais il y a plus d'un sérieux aspect aux événements de ce monde, et de même que la nature, l'histoire a ses coups d'éclat. Libre à l'écrivain anglais Carlyle de n'être pas aussi juste envers notre pays que nous voulons l'être, que nous le serons toujours envers le sien; libre à lui de triompher du contraste que son orgueil national établit entre la pompeuse adoption du covenant français, et ce qu'eut de sévère celle du covenant d'Ecosse! Pour nous, nous ne conviendrons jamais qu'une taverne soit le seul berceau digne d'une religion nouvelle, et quand cette religion nouvelle est la fraternité humaine, aux hommes qui se rassemblent pour l'invoquer, nous ne saurions souhaiter d'autre temple.... que la nature.

Il ne manquait plus à la glorieuse agitation des provinces que d'être concentrée et résumée. On l'avait si bien senti, que pas une fédération ne s'était terminée qu'on n'en eût aussitôt adressé à l'Assemblée nationale le récit fidèle, ordinairement accompagné d'une lettre à Lafayette : ce n'était pas assez; il fallait que la France entière se fédérât, et où pouvait-elle mieux prendre, en quelque sorte, possession d'elle-même qu'à Paris, foyer brûlant si propre à rassembler tant de rayons convergents, mais encore épars? Cette idée, émise par les Bretons dès le mois de mars, se propagea rapidement; elle devint un vœu, elle devint une espérance, elle devint un cri. Toute la France chercha Paris, qui, à son tour, ne songea plus qu'à recevoir toute la France. Un comité de fédération, formé au sein de la municipalité, décida que les districts des divers départements seraient invités à envoyer à Paris des députés ayant mission de conclure avec les Parisiens le pacte de la Fédération nationale, et que cette fête auguste aurait lieu dans le Champ de Mars, le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Ces dispositions, dont Bailly alla faire part à l'Assemblée nationale, ayant reçu son approbation, une adresse aux Français fut publiée, au nom des habitants de Paris. Elle renfermait ces mots significatifs : « .... Dix mois sont à peine

écoulés depuis l'époque mémorable où, des murs de la Bastille reconquise, s'éleva ce cri : *Nous sommes libres!* Qu'au même jour, un cri plus touchant se fasse entendre : *Nous sommes frères!* »

Les préparatifs commencèrent, et furent poussés avec une activité prodigieuse. La Commune pourvut d'avance à ce que l'énorme affluence des visiteurs attendus fût sans péril. Parut un décret de l'Assemblée, portant que toutes les gardes nationales du royaume enverraient un député sur deux cents hommes, ce qui donnait le chiffre de quinze mille environ; que les dépenses des députations seraient à la charge des districts; que l'armée serait représentée à Paris par onze mille vieux soldats.

Quant à savoir qui ferait les honneurs de Paris, la question ne pouvait être douteuse. « Il faut, écrivait le 14 juin dans une lettre adressée aux journaux, l'administrateur de la police Manuel, il faut qu'une armée qui ne sera qu'une famille trouve nos maisons ouvertes comme nos cœurs. » Et il annonçait qu'il inscrirait les noms de ceux qui admettraient à leur foyer des hôtes si bienvenus. Le Comité de fédération, soit que cette idée lui fût déjà venue, soit qu'il en enviât la gloire, se plaignit amèrement de Manuel, lui reprocha une lettre qu'il n'avait pas, disait-on, qualité pour écrire, et le manda, par l'organe de Charon, son président, devant l'assemblée des mandataires des soixante sections de Paris. Manuel s'excusa sur ce qu'il avait fait ce que chaque citoyen avait le droit de faire. Sa réponse, rendue publique, se terminait par une menace enveloppée dans un vœu : « Puisse une nouvelle municipalité signer le pacte de famille! En cédant l'écharpe, je ne vous demanderai qu'un fusil. » En attendant, chacun, selon l'expression de Manuel, se tint prêt à ouvrir sa maison comme son cœur.

Ceci se passait vers le milieu du mois de juin. Or, avant l'illustre date du 14 juillet, il y en avait une, bien digne, elle aussi, d'être rappelée. C'était le 17 juin 1789, que l'assemblée formée de la réunion des trois ordres avait pris le titre d'ASSEMBLÉE NATIONALE, et déplacé le souverain : le club de 89 crut qu'un tel anniversaire valait qu'on le célébrât.

Ce club de 89, démembrement de celui des Jacobins, dont les principes avaient paru trop hardis à certains membres, à Bailly, à Lafayette, à Sieyès, à Le Chapelier, à Mirabeau, était installé depuis un mois au second étage du Palais-Royal, dans des appartements somptueux. Une brillante fête y fut donnée. Autour d'une table servie avec magnificence, se rangèrent deux cents convives, parmi lesquels le Corse Paoli, et l'on y but : *A ceux qui ont souffert pour la liberté de leur pays! — A ceux qui ont le courage de faire respecter les lois! — A la destruction de la mendicité! — A tout ami des hommes!* Soit par oubli, soit à dessein, aucune santé particulière ne fut portée. Au dessert, les dames de la halle entrèrent, tenant à la main des bouquets qu'elles distribuèrent à Lafayette, à Sieyès, à Le Chapelier, *à notre comte de Mirabeau*, à Talleyrand. Bailly fut le plus favorisé : elles lui posèrent sur la tête une couronne de fleurs. Pendant ce temps, le peuple, amassé dans le jardin, demandait à grands cris qu'on lui chantât certains méchants couplets de Piis, qui, sans leur à-propos patriotique, n'eussent pas été tolérables. Les fenêtres s'ouvrirent donc toutes grandes, et des voix chantèrent :

> Les traîtres à la nation,
> Craignent la fédération :
> C'est ce qui les désole;
> Mais aussi depuis plus d'un an,
> La liberté poursuit son plan :
> C'est ce qui nous console.
>
> Il arrive souvent qu'au bois,
> On va deux pour revenir trois,
> Dit la chanson frivole.
> Trois ordres s'étaient rassemblés,
> Un sage abbé les a mêlés :
> C'est ce qui nous console, etc.

Un des convives fit une motion singulière : « Les Français qui ont la souveraineté et qui l'exercent sont soumis à la loi; ils ne sont sujets de personne. Le prince est leur chef, non leur maître : *Imperat, non regit.* Que Louis XVI revienne donc du Champ de Mars la couronne impériale sur le front, et que son auguste épouse soit saluée du nom d'impératrice. »

Au couvent des Jacobins mûrissaient de tout autres pensées, et des motions d'un ordre bien différent s'y préparaient.

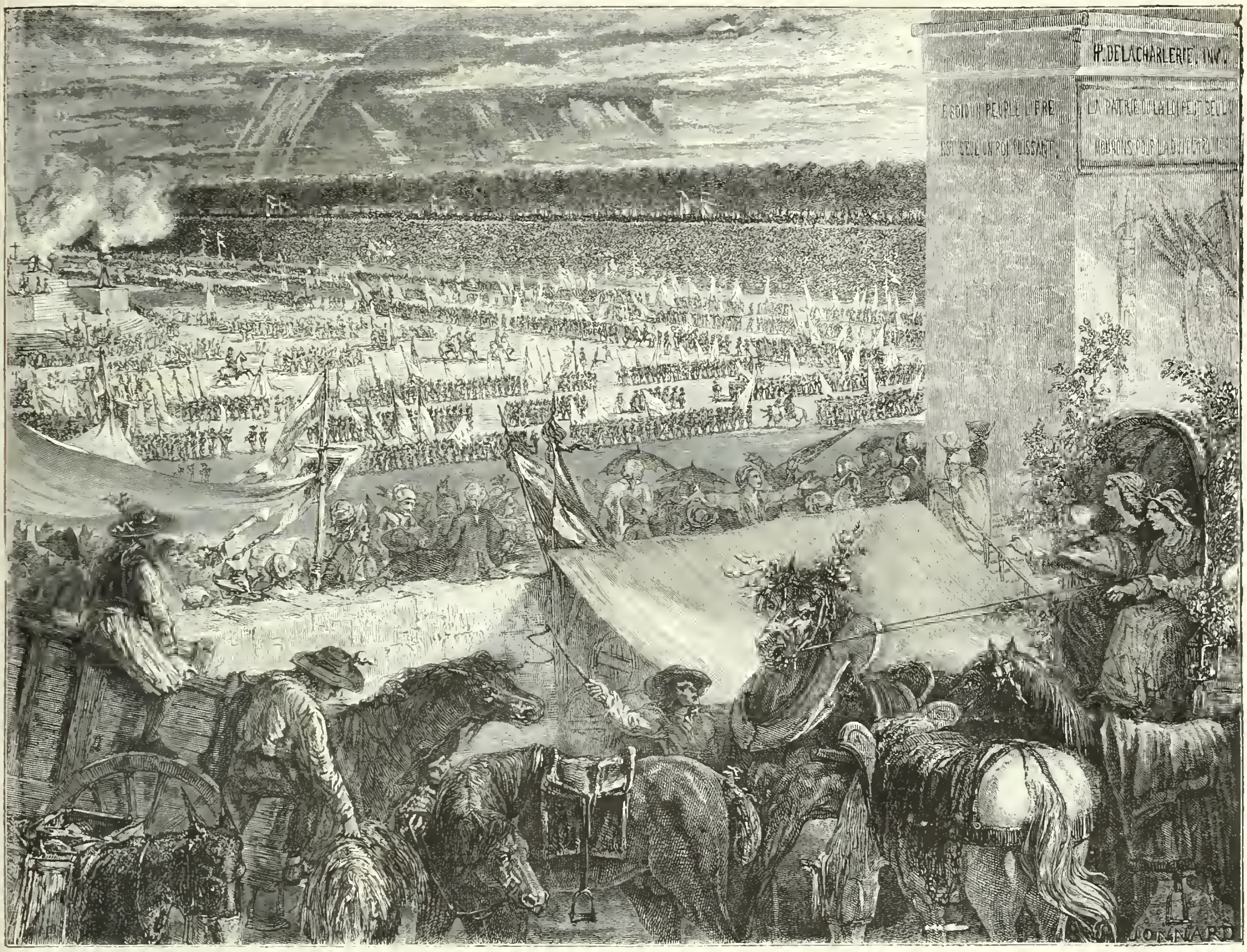
C'est le génie de la France de ne se point appartenir. « Déclaration des droits du CITOYEN ANGLAIS, » aurait-on dit en Angleterre; la France en révolution mit noblement sur son drapeau : « Déclaration des droits de l'HOMME. » C'était prendre un engagement, formidable peut-être, mais héroïque. Ce que Luther avait écrit à Charles-Quint, en quittant Worms, la France en faisait sa devise; elle aussi, sans se demander si, pour soutenir une telle parole, elle n'aurait pas des combats de Titans à livrer, et jusqu'à la dernière goutte de son sang à répandre, elle aussi elle criait aux peuples attentifs : « Ma cause est celle de toute la terre. » Et rien n'aurait servi à rappeler dans la fédération du Champ de Mars la mission historique de la France! Cela ne pouvait être.

Ainsi pensa Anacharsis Clootz, philosophe étrange, dont nous retrouverons plus tard la figure se détachant, souriante et animée, sur le fond noir de la Révolution.

Les hommes dont l'intelligence retarde, nomment volontiers folie la sagesse qui ne leur paraît pas à l'heure : par quel miracle Anacharsis Clootz aurait-il échappé à l'honneur d'être réputé fou? Il espérait en l'avénement de la République universelle; dans ses hallucinations, un fantôme lui était apparu qui avait les traits du grand homme qui fut, depuis, James Watt; éveillé, il avait vu en rêve l'Océan ponté de navires, la science supprimant l'espace, de splendides expositions des divers produits de l'industrie remplaçant l'émulation meurtrière des champs de bataille, un congrès amphictyonique se substituant aux assemblées rivales et confuses, les nations groupées autour d'un même drapeau, une seule ville donnée pour capitale à l'univers. Il était donc fou..., provisoirement. Mais avec quelle grâce! Jamais tant de finesse gauloise ne s'était associée aux hardiesses d'un esprit allemand. Et il n'y a point à s'en étonner : tout Prussien qu'il était, Clootz avait été élevé en France, de sorte que Voltaire avait de bonne heure corrigé en lui l'abbé de Saint-Pierre. Aussi était-il plein d'esprit dans son enthousiasme, plein de bon sens dans son exaltation, et, en même temps que toujours raillé, toujours un peu moqueur; avec cela d'une bonhomie attirante, désintéressé, généreux, et, comme le baron d'Holbach, prodigue de sa fortune, qui était immense. Il avait horreur des prêtres, de leur Dieu despote, convaincu qu'il y aurait des tyrans sur la terre, tant que l'esprit humain supposerait un tyran dans le ciel. Il en résulta qu'il se crut athée; et ce fut une de ses singularités, car l'homme qui, d'une manière si absolue, professait le dogme

de la solidarité universelle, ne pouvait être que panthéiste. Quelques lignes de lui achèveront de le faire connaître. Il écrivait à Burke :

« Jean-Baptiste Clootz à Edmond Burke, salut. Je profite du départ de M. Jaume, frère d'un honorable membre de notre auguste Assemblée nationale, pour vous rappeler, monsieur, le bon accueil que vous me fîtes dans votre terre de Baconsfield en 1784. Comme la philosophie ne mesure le temps que par la succession des événements, il y a cent années et plus que nous ne nous sommes vus. Vous étiez fort mécontent de votre chambre haute et des progrès effrayants de l'autorité royale. La peinture rembrunie que vous me fîtes de votre constitution et la vue de tous les abus qui en découlent me rapatrièrent un peu avec *ma Bastille et mon Le Noir*. Vos amis Fox, Shéridan, Powis, milord Inchiquin, le duc de Saint-John, me tinrent le même langage. D'après ces données, je m'attendais à trouver en M. Burke un des plus ardents apologistes de l'admirable révolution qui place la France au-dessus de toutes les nations du monde.... Egalité, sûreté, liberté civile et religieuse ; point de sénat, point de



GRANDE FÉDÉRATION

test, point de noblesse, point de religion dominante.... On vous a montré dans la cathédrale de Paris ce vilain colosse de Saint-Christophe ? Les rois ressemblent assez à cette énorme sculpture, qui n'est qu'un vain épouvantail sur son piédestal ; mais si ce colosse était suspendu à la voûte, ne frissonneriez-vous pas ? Eh bien, monsieur, nous avons mis Saint-Christophe en lieu de sûreté, et tous les magots qui pesaient sur nos têtes sont brisés. Des fourbes, en vous présentant cette singulière carte géographique, d'où la France a disparu, ont étrangement abusé de votre crédulité. Pour moi, qui suis en France sans avoir l'honneur d'être Français, je vois tout différemment ; car, quand je fixe les yeux sur une mappemonde, il me semble que tous les autres pays ont disparu, et je ne vois que la France.... Vous ignorez, monsieur, le véritable sujet de notre dispute avec les aristocrates. Il s'agissait d'une pyramide posée sens dessus dessous, et que nous avons eu l'habileté et le courage de remettre sur sa large base. Nous parlions à Londres avec enthousiasme des pyramides d'Égypte : vous n'avez qu'à franchir le pas de Calais, pour en voir une dont l'aspect vous jettera en extase. Venez, vous me trouverez digne d'être votre cicerone, comme vous m'avez trouvé digne d'être votre ami. »

Tel fut l'opulent baron prussien, Jean-Baptiste Clootz, surnommé par lui-même Anacharsis, et à qui vint l'idée de bien marquer que la fédération n'était pas exclusivement française. Une fois son projet arrêté, le voilà qui rassemble dans Paris un certain nombre d'étrangers : Anglais, Espagnols, Allemands, Hollandais, Italiens, Tartares, Persans, Turcs, Arabes, Américains, et le 19 juin, date célèbre que l'abolition de la noblesse consacra, il se présente, suivi du cortége cosmopolite, à l'Assemblée nationale. A l'aspect de ces hommes en costumes divers, « les initiés, raconte ironiquement Ferrières, remplissent la salle d'acclamations bruyantes, tandis que les tribunes, ivres de joie de voir l'univers au milieu de l'Assemblée, battent des mains, trépignent des pieds. » Menou présidait. Clootz s'avance et dit :

« Le faisceau imposant de tous les drapeaux de l'empire français, qui vont se déployer, le 14 juillet, dans le Champ de Mars, dans ces mêmes lieux où Julien foula tous les préjugés, où Charlemagne s'environna de toutes les vertus, cette cérémonie civique ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore celle du genre humain. La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont réveillé des peuples ensevelis dans un long esclavage.... Un nombre d'étrangers, de toutes les contrées de l'univers, demandent à se ranger au milieu du Champ de Mars, et le bonnet de la liberté, qu'ils élèveront avec transport, sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. Jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur des parchemins; mais notre mission est gravée en signes ineffaçables dans le cœur de tous les hommes. »

Le président de l'Assemblée répondit en peu de mots, avec une grave émotion, et la députation obtint les honneurs de la séance.

Les ennemis de la Révolution avaient été frappés de ce que le mouvement des fédérations prophétisait; mais en attaquer le principe, ils ne s'étaient point emportés jusque-là : dès qu'on sembla l'exagérer, leur colère s'échappa par cette issue. Ils s'étudièrent à couvrir de ridicule le philosophe prussien et son cosmopolitisme; ils répandirent que sa députation n'était qu'un ramas de vagabonds payés pour jouer un rôle et affublés d'habits d'emprunt. L'assertion eût-elle été vraie, la trivialité de l'expédient employé laissait entière, pour peu qu'on la considérât en elle-même, la valeur de l'idée émise; mais enfin, ce fait, dont les écrivains royalistes se sont emparés, Clootz le nia publiquement, formellement, sur le ton de la sérénité la plus méprisante : « On a prétendu que notre Arabe était un Turc emprunté à l'Opéra, et que le Chaldéen n'avait jamais vu l'Euphrate. Ces savants Orientaux sont trop connus à la Bibliothèque du roi et au Collége royal, pour qu'il soit besoin de réfuter de pareilles sornettes.... Dans la séance du 19, un huissier qui parle anglais et qui passe pour aristocrate, vint du fond de la salle causer avec nous, s'imaginant que nos Anglais étaient de Chaillot. On lui répondit en bons termes miltoniens, et il s'en retourna tout confus vers ceux de la droite qui l'avaient envoyé. »

Cependant, la date désirée approchait. Mais voilà que tout à coup une vague inquiétude pénètre les esprits; on parle de trames abominables, de catastrophes imminentes, d'un carnage odieusement préparé; on assure qu'au moment de la confédération, des mines ouvertes sous l'École militaire doivent, éclatant soudain, engloutir des milliers de victimes; on annonce une Saint-Barthélemy des prêtres et des nobles. Parmi les ennemis de la Révolution, les uns crurent à ces bruits, les autres affectèrent d'y croire, et la désertion commença. Heureux peut être de l'occasion qui s'offrait à eux de fuir l'obligation d'un serment que leur cœur détestait, des députés royalistes demandèrent précipitamment des congés, M. de Saint-Simon, par exemple. Des familles entières sortirent de la capitale, comme frappées d'épouvante, et la panique fut au point que, dans ses *Annales patriotiques*, Carra, au nom de la sécurité publique, somma bien haut Lafayette de s'expliquer.

A leur tour, répondant à ces terreurs par des terreurs contraires, quelques patriotes se déclarent exposés à des vengeances que ne servira que trop bien, en les enveloppant de son tumulte, une fête à laquelle sont appelés tant d'inconnus. « On affirme, écrit à Marat un citoyen du district des Récollets, que, dans une maison de la rue Saint-Honoré, il a été saisi une prodigieuse quantité de bâtons à stylets. » Quand tous seront au Champ de Mars, qui empêcherait une bande de malfaiteurs soldés de l'envahir, de le piller, de le brûler?

Loustalot combattit ces rumeurs : « Elles détournent, écrivait-il, notre attention des grands objets qui nous environnent. » Marat lui-même, Marat n'osa qu'à demi s'abandonner à ses soupçons ordinaires; et, toutefois, il disait : « Lafayette répondra sur sa tête de la moindre égratignure faite à MM. Barnave, Lameth, Robespierre, Duport, d'Aiguillon et Menou. »

La Commune intervint, de son côté, par une proclamation où on lisait : « Que ceux qui affectent la terreur sortent donc puisqu'ils le veulent! qu'ils fuient la fête de la liberté, sous prétexte de dangers chimériques; mais que les amis de la Révolution restent; qu'ils songent qu'on ne voit pas deux fois un pareil jour. » Et le lendemain, on distribuait dans les rues une lettre dont l'auteur, nommé Guillaumot, informait Bailly qu'il n'existait aucune fouille d'anciennes carrières sous l'emplacement de l'École militaire.

A la cour, le sentiment qui dominait, c'était l'espérance. Une fois la province arrivée, plus de Paris; étouffé sous la France, il cesserait de jeter des flammes : on aimait à se nourrir de cette illusion. Et puis, le hasard, l'imprévu, qui sait? la puissance d'un regard du roi, d'un gracieux sourire de la reine, sur des hommes moins familiarisés que ceux de Paris avec le prestige des diadèmes, tout cela n'avait-il rien qu'on pût ajouter au chapitre des chances heureuses?

Une circonstance gâta ce beau rêve. Après avoir prévenu l'Assemblée nationale de son retour, par une lettre que de La Touche, député de Montargis, lut dans la séance du 5 juillet, le duc d'Orléans arriva de Londres. La cour aurait dû s'y attendre, et cependant elle se montra consternée. La première visite du duc avait été pour l'Assemblée, dont il était membre; la seconde fut pour le roi, auquel il avait toujours témoigné le plus profond respect. Mais quels traits empoisonnés que ceux qui s'enfoncèrent alors dans son cœur! Aussitôt qu'il parut, de toutes parts l'outrage l'environna; les femmes lui tournaient le dos; les hommes le regardaient en face avec l'attitude de la provocation et le sourire du mépris; comme s'il eût apporté là, caché dans le creux de sa main, ce genre de meurtre qui n'exige pas du courage, on murmurait autour de lui : *Prenez garde aux plats!* et quand il descendit, on lui cracha, du haut de l'escalier, sur la tête. Louis XVI, en l'apercevant, lui avait dit ces dures paroles : *Venez, monsieur, vous apprendrez à être bon Français.*

Et les préparatifs de continuer, au milieu d'un mouvement

extraordinaire des esprits. Il y avait sur la place des Victoires quatre statues représentant les provinces enchaînées aux pieds de Louis XIV; afin d'épargner aux fédérés l'humiliation d'un pareil spectacle, et conformément à un vœu émis dans la séance du 19 juin, on les enleva, non sans exciter de la part des royalistes outrés quelques plaintes qu'Anacharsis Clootz tourna spirituellement en ridicule : « Les sots regrettent ces quatre figures, sous prétexte de la beauté de l'art; mais les sots ne voient pas que l'enlèvement de ces statues est une des plus belles figures de l'art oratoire! »

Rappeler en détail tout ce que la vie bouillonnante de Paris produisit pendant les mois de juin et de juillet, trop difficile vraiment serait la tâche. Il y eut des montagnes de brochures; il y eut un croisement inouï de motions, en général, très-noblement inspirées. L'un demandait que, le 14 juillet, chacun dressât sa table en pleine rue; l'autre, sous le nom de *club de la fédération*, proposait l'établissement d'une sorte de bazar intellectuel où, à leur arrivée, les Flamands pussent rencontrer les Provençaux, où Bourguignons et Languedociens, Lorrains et Béarnais, pussent entrer en communion de pensées; un troisième, faisant observer qu'une route de cent lieues n'avait pas effrayé les braves Bretons, témoignait, pour eux, l'espoir d'un accueil triomphal : « Toute la Grèce se leva devant Thémistocle, quand il parut aux jeux olympiques. » Chose caractéristique! une confédération d'écrivains, proposée par Loustalot, acceptée par Camille, fut au moment de s'accomplir.

Seul, Marat restait inquiet, violent et sombre. Tant de joie l'attristait. Dans cet entraînement vers l'unité nationale, son intelligence glacée ne voyait que la passion du bruit, que la fureur des nouveautés. Ce pacte fédératif, si désiré, il le dénonçait comme un « moyen d'asservissement, » et irrité de l'incrédulité que rencontraient ses noires prophéties, il répétait sans cesse : « J'aurai le sort de Cassandre. » L'Assemblée ayant décrété et le roi sanctionné la formule de serment suivante : « Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et la perception des contributions publiques; de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité; » Marat s'écria : « Quoi! nous ferons le serment téméraire de maintenir indistinctement tous vos décrets? celui du *veto?* celui de la *loi martiale?* celui du *marc d'argent?* » et, le visage tourné vers les faubourgs, il ajoutait : « Pour vous charger de fers, ils vous amusent par des jeux d'enfants. Ils couronnent de fleurs les victimes. » ... Eh! pourquoi envier ainsi à ce peuple qui est destiné à tant souffrir, quelques instants pleins d'un charme héroïque? sont-elles donc si fréquentes dans l'histoire des nations, les journées où des milliers d'hommes se sentent à la fois bons et heureux? Ah! si tout cela ne doit être qu'un rêve, ne le troublez pas! Elles viendront bien assez vite, les heures de la colère!

C'était le Champ de Mars, on l'a vu, qu'on avait destiné à servir de théâtre à la fête. Or, les travaux à accomplir étaient considérables, sur un espace qui ne comprenait pas moins de trois cent mille pieds carrés. Il fallait de chaque côté de cette arène immense relever les terres en talus propres à porter la masse des spectateurs; il fallait creuser le sol à une grande profondeur et le retourner en tout sens; il fallait, conformément au plan adopté, édifier entre l'amphithéâtre et la rivière un arc de triomphe égal en dimensions à celui de la porte Saint-Denis; il fallait enfin, au milieu du Champ de Mars, construire l'*Autel de la patrie*. Le nombre des ouvriers mis en œuvre fut de quinze mille; mais la besogne avançait si lentement que, le 7 juillet, l'impossibilité d'être prêt pour le 14 fut reconnue..., à moins pourtant de quelque miracle, et le miracle se fit. Sur une simple lettre adressée à la *Chronique de Paris* par un garde national du bataillon de la Trinité, nommé Cartheri, lequel proposait à tous les Parisiens de se transformer subitement en ouvriers, la ville entière, hommes, femmes, enfants, vieillards, s'élança vers le Champ de Mars, par un de ces élans irrésistibles dont seule la France est capable. Qu'on se figure trois cent mille ouvriers volontaires, de tout âge, de toute condition, revêtus des costumes les plus divers, et, du matin au soir, dans la douce ivresse d'un commun désir, avec cette harmonie qui naît d'elle-même de l'accord des âmes, sous la loi d'une cordiale égalité, au bruit des chansons, creusant, roulant, reversant la terre avec autant d'ardeur que des soldats en mettent à ouvrir une tranchée. Courage! courage! c'est la fête de la patrie qu'il s'agit de préparer : que les vieillards se raniment; que les jeunes garçons accourent; que les fiancées viennent par leur présence faire de la fatigue un enchantement et sourire aux plus braves! Ce fut un prodige. Un étranger écrivait à un de ses amis, alors en Suisse : « Je viens de voir attelés au même chariot une bénédictine, un invalide, un moine, un juge, une courtisane. » On remarqua Sieyès et Beauharnais qui piochaient côte à côte. A quelques pas d'un joyeux groupe chantant avec toute la vivacité française, non pas le terrible *Ça ira* de 93, mais celui de 90 : *Ça ira, ça ira; celui qui s'élève on l'abaissera*, les Chartreux, conduits par Dom Gerle, travaillaient silencieux et recueillis. L'abbé Maury s'étant abstenu, les charbonniers mirent à un d'entre eux un manteau court et un rabat, le garrottèrent, l'appelèrent Maury, et le conduisirent gaiement au Champ de Mars, derrière leur drapeau. Pas un invalide qui eût manqué à l'appel, même de ceux qui n'avaient qu'un bras ou une jambe; les aveugles aidaient à tirer les tombereaux. Loustalot raconte, avec un attendrissement dont il ne peut se défendre, que des hommes coiffés de bonnets de papier sur lesquels on lisait : *Révolutions de Paris* ayant fait leur apparition, le Champ de Mars retentit d'applaudissements. Mais ce qui fut émouvant, sur toutes choses, ce fut la sainte ardeur de l'homme de peine, du manœuvre, du laboureur, venant, après une longue journée de labeur, prendre leur part de la besogne patriotique.

Est-il besoin de dire qu'au travail se mêlait le plaisir? A chaque instant passaient des soldats affublés d'un capuchon ou des moines sous le casque; les guimpes voltigeaient à côté des longs mirzas des chananéennes; le tombereau qui partait plein de terre revenait orné de branchages et chargé du groupe rieur des jeunes femmes qui concouraient auparavant à le traîner. Les théâtres se signalèrent, assure une actrice, Louise Fusil, dans ses Mémoires. Chaque cavalier choisissait une dame à laquelle il offrait une bêche bien légère, ornée de rubans; et, musique en tête, on allait au rendez-vous universel. Il fallut, comme on pense bien, inventer un costume qui résistât à la poussière : une blouse de mousseline grise, des bas de soie et des brodequins de même couleur, une écharpe tricolore, un large chapeau de paille, telle fut la tenue d'artiste. Il plut! on ne fit qu'en rire; les femmes les plus élégantes, pour la première fois de leur vie, je suppose, sacrifièrent de bon cœur leurs plumes et leurs linons; on appela les ondées les *larmes des aristocrates*, et, au grand étonnement des étrangers, témoins de ces scènes fabuleuses, on continua vaillamment sous la pluie.

Que le lecteur philosophe ne reproche pas dédaigneusement à l'histoire de se complaire en de semblables détails. Jamais problème plus important et plus profond ne reçut une solution plus décisive. Cette THÉORIE DU TRAVAIL ATTRAYANT, loi certaine de l'avenir et que l'esprit réformateur de notre dix-neuvième siècle a si puissamment mise en lumière, elle fut appliquée alors d'une manière presque fortuite, d'instinct, et avec quels admirables résultats! Non-seulement des travaux qui semblaient devoir coûter des années se trouvèrent achevés en une semaine; mais, pendant tout ce temps, le niveau de l'humanité parvint et se maintint à une élévation extraordinaire. Car, au sein d'une confusion apparente, à peine descriptible, l'ordre observé fut admirable. Nul propos injurieux, nulle querelle. Dirigeait les travaux qui s'en jugeait capable : les autres obéissaient. Dans l'innombrable foule rassemblée là au hasard, il n'y avait pas une sentinelle, et l'on ne signala ni un homme en état d'ivresse ni un voleur. Des brouettes chargées de tonneaux de vin parcourant les groupes, ceux-là seuls burent dont les forces étaient épuisées. On pouvait laisser sa montre sur le sable et partir : on la retrouvait. Il a donc son point d'honneur comme la guerre, le travail! Exception, direz-vous? Et pourquoi de l'exception ne s'étudierait-on pas à faire la règle? En quoi consiste le progrès si ce n'est à rétrécir de plus en plus le mal et à élargir le bien? Mais non : ce genre glorieux d'émulation qui a toujours paru si naturel sur un champ de carnage, on le déclarera, longtemps encore peut-être, impossible dans l'atelier! Longtemps encore peut-être, la GLOIRE ne sera que de s'entr'égorger au bruit des fanfares. O folie des hommes!

Cependant, les fédérés arrivaient de toutes parts, les armes hautes, le bagage sur le dos, le front couvert de sueur et de poussière, l'œil animé. Paris reçut tour à tour les Lorrains, les Normands, les enfants de l'énergique Bretagne, les montagnards du Jura, les Marseillais toujours fiers de leur Mirabeau. Nombre de vieux soldats, pliant sous le poids des fatigues militaires, s'étaient retrouvés jeunes pour quelques jours, et venaient du fond de la France à pied! On leur fit à tous une réception digne des âges héroïques. Les vainqueurs de la Bastille coururent embrasser les Bretons sur la route de Saint-Cyr. Cent convives eurent leur couvert mis à la table de Lepelletier Saint-Fargeau. Beaumarchais ne fut pas moins magnifique; pauvres ou riches, tous rivalisèrent d'empressement; on put dire que, dans Paris, il n'y avait plus qu'une table et un toit.

Parmi les fédérés, beaucoup n'ayant jamais franchi les limites de leurs provinces, et quelques-uns même n'étant jamais sortis de leurs villages, ce ne devait pas être pour eux un médiocre sujet de curiosité que de contempler de près le roi, qu'on disait si bon, la reine surtout, cette reine qu'on disait si belle.

Louis XVI alla au-devant de ce désir avec bonhomie et charma par la simplicité de ses manières ses respectueux visiteurs. Il laissa pénétrer jusqu'à lui le commandant des Bretons, et comme celui-ci se jetait à ses genoux, il le releva, le pressa contre sa poitrine, et d'une voix attendrie : « Portez cet embrassement à vos camarades. » Camille l'en loua, d'un ton à demi railleur : « Ce n'était point, écrivit-il en parlant de ce baiser paternel, le *breve osculum* de Tibère à Germanicus. » Louis XVI accueillit aussi d'une façon très-affable une députation des fédérés tourangeaux, qui venait lui offrir un anneau donné autrefois par Henri IV aux Bénédictins de Marmoutiers : il prit l'anneau et promit de le porter le jour de la Fédération.

Quant à la reine, elle ne chercha point à dissimuler devant les nouveau-venus la tristesse dont son âme était remplie, soit fierté, soit secret dessein d'éveiller autour d'elle une pitié chevaleresque. Aussi bien, une décision récente l'avait profondément blessée : il avait été arrêté, dans le programme de la fête, que ni elle ni ses enfants n'auraient au Champ de Mars une place officielle, ce qui était la traiter, non comme la reine, mais comme la *femme du roi*, suivant l'expression dont aimait grossièrement à se servir Camille Desmoulins. Elle se montra donc atteinte de mélancolie au milieu de la joie universelle, sans oser révéler toutefois le fond de ses pensées autrement que par des plaintes voilées et des mots obscurs, comme lorsqu'elle répondit à quelques fédérés qui criaient sur son passage : « Vive la reine! » « Oh! oui, mais on vous trompe.... » Le passage suivant d'un récit aussi naïf qu'authentique et précis fera juger de l'effet que pouvait produire une semblable attitude, adoucie par beaucoup de grâce : « L'avant-veille de la confédération des Français, les fédérés eurent ordre de se réunir l'après-midi aux Champs-Élysées pour passer la revue du roi. Une pluie abondante fit changer l'ordre, et on défila sous le vestibule devant le roi, la reine et sa famille. Le département dont je suis, au lieu de l'habit gros bleu, avait adopté pour uniforme l'habit bleu de ciel, revers et parements rouges, ce qui nous donnait un air étranger qui nous fit remarquer par la reine. J'étais chef de file du premier peloton : soit pour mieux nous examiner, ou que le passage, très-étroit, fût engorgé de curieux, on nous arrêta deux minutes environ devant le roi. La reine se penche, me tire doucement par la basque de mon habit, et me dit : *Monsieur, de quelle province êtes-vous? — De celle où régnaient vos aïeux*, fut la réponse que je fis en baissant mon sabre. — *Quoi! vous êtes?... — Vos fidèles Lorrains;* et je disais vrai. Elle me remercia par une inclination accompagnée d'un regard que je vois encore, tant il me pénétra alors; et se penchant vers le roi, elle lui dit : *Ce sont vos fidèles Lorrains.* Le roi nous salua de la tête, et comme nous continuâmes de défiler, je n'en vis pas davantage. Eh bien, ce peu de mots, ce regard qu'aucun de mes camarades ne perdit, nous avaient tous émus au point que nous étions prêts à exécuter tout ce que ces deux infortunés nous eussent ordonné dans le moment. »

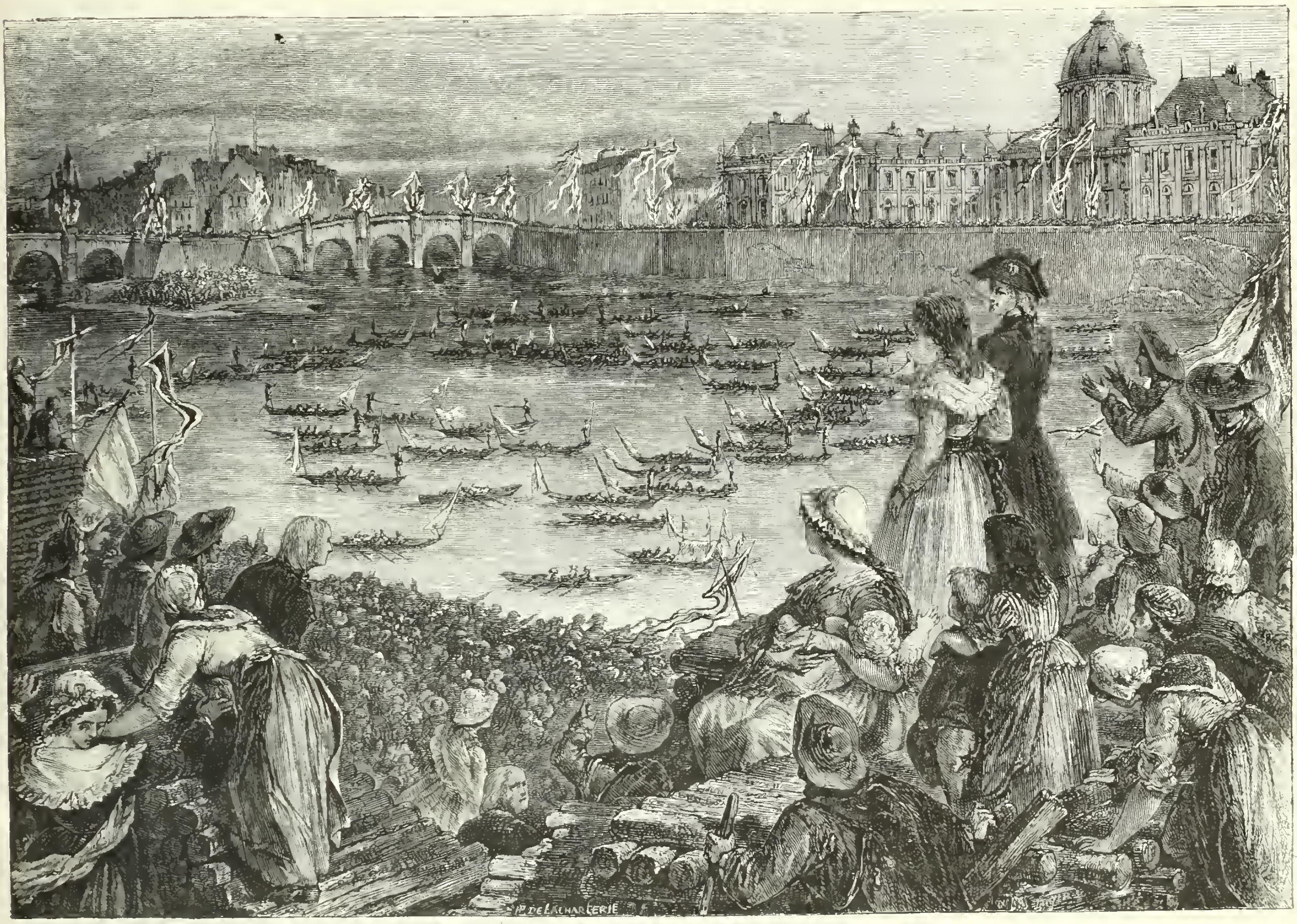
Mirabeau avait trop de sagacité pour ne pas comprendre ce que renfermait de puissance le prestige qui environnait encore le trône. Il aurait donc voulu qu'on mît un soin extrême à en tirer parti. Tremblant que, si on n'y prenait garde, Lafayette ne fût « l'homme des provinces, l'homme unique, l'homme de la Fédération, » il insistait pour que le monarque se produisît le plus possible; pour que lui-même il invitât les ambassadeurs étrangers; pour qu'il s'en fît un imposant cortége; surtout pour qu'il se tînt prêt à prononcer au Champ de Mars un discours de nature à ramener à lui toutes les pensées. Ce discours, Mirabeau désirait vivement qu'on le chargeât de le rédiger; mais son orgueil attendait qu'on le lui demandât. La timidité de Louis XVI en décida autrement. Le 13 juillet, l'archevêque de Toulouse mandait ce qui suit au comte de La Marck : « Depuis que je vous ai écrit, monsieur le comte, la reine m'a fait appeler, comme je passais, en revenant de l'Assemblée. Elle m'a dit qu'il n'y avait pas moyen de gagner sur le roi de parler demain matin; qu'il croyait que ce qu'il devait dire à la députation très-nombreuse de ce soir y suppléerait. La reine m'a dit en même temps les principales idées de son discours qui venait d'être achevé. Elles sont en vérité très-bien, et ce qui m'en paraît plus merveilleux, c'est que c'est lui qui l'a fait. L'idée

d'aller dans les provinces s'y trouve et m'a paru bien amenée. La reine a fait judicieusement effacer une phrase qui semblait faire dépendre ce voyage des travaux de l'Assemblée. »

La députation dont l'archevêque de Toulouse parlait dans cette lettre fut en effet présentée, ce soir-là même, au roi par le général Lafayette, dont la harangue, d'ailleurs assez froide, finissait ainsi : « Les gardes nationales de France jurent à Votre Majesté une obéissance qui n'aura de bornes que les lois et de terme que la vie. »

Louis XVI répondit avec effusion :

« Puisse le jour solennel où vous allez renouveler votre serment à la constitution chasser la discorde, rétablir le calme, fixer le règne de la liberté et des lois!... Défenseurs de l'ordre public! dites de ma part à vos concitoyens que je voudrais pouvoir leur parler à tous comme je vous parle; dites-leur de ma part que leur roi est leur père, leur frère, leur ami; qu'il ne saurait être heureux que de leur bonheur et grand que de leur gloire; puissant que s'ils sont libres; riche que s'ils prospèrent; dites-leur que s'ils souffrent, il souffre avec eux. Par-dessus tout, portez mes paroles ou plutôt les sentiments de mon cœur dans la cabane du pauvre, dans l'asile des malheureux; dites-leur que, quoiqu'il



JOUTE SUR L'EAU EN MÉMOIRE DE LA GRANDE FÉDÉRATION

ne soit pas en mon pouvoir de vous accompagner à leurs demeures, je veux être toujours avec eux par mon affection, veiller sur eux, vivre et, s'il le faut, mourir pour eux. Dites aussi aux différentes provinces de mon royaume que plus tôt il me sera permis par les circonstances de satisfaire mon désir de les visiter avec ma famille, plus heureux je serai. »

Il se leva enfin, le jour attendu. Le rendez-vous des fédérés avait été fixé au boulevard du Temple; c'est de là qu'ils partirent, rangés par département sous quatre-vingt-trois bannières, larges carrés blancs sur chacun desquels était peinte une couronne de chêne. Les vieillards portaient les drapeaux; et comme signe de la future abdication des armées, les députés des départements précédaient et suivaient, sabre en main, les députés militaires qui s'avançaient, eux, l'épée au fourreau. Le cortège traversant les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, se rendit par le Cours-la-Reine à un pont de bateaux construit sur la rivière, à travers une population innombrable qui inondait les rues, couvrait les quais, se pressait à toutes les fenêtres. Sur le passage, ce n'étaient que bénédictions et vivats. Les hommes accourus au-devant des fédérés leur tendaient la main avec transport; les femmes leur venaient offrir du vin et des fruits. Dans la rue de la Féronnerie, les Béarnais s'arrêtèrent tout à coup, et saluèrent en silence le lieu où Henri IV fut assassiné. A la place Louis XV, l'Assemblée nationale,

rejoignant le cortége, y prit place entre le bataillon des vieillards et celui des enfants, vive image des fêtes lacédémoniennes dont parle Plutarque. On s'était mis en marche à huit heures du matin, et ce fut à trois heures et demie seulement qu'on atteignit le Champ de Mars.

Là un spectacle d'une grandeur inouïe, auquel se mêlait je ne sais quel charme attendrissant. Environné d'arbres et d'arbustes, le Champ de Mars apparaissait comme plongé dans un océan de verdure. Quatre cent mille spectateurs, hommes et femmes, s'étageaient sur des gradins décrivant un cintre incliné, tout le long d'un cirque, qui, ouvert par un arc de triomphe, se terminait par la façade de l'Ecole militaire. De ce côté, huit vastes galeries ornées et couvertes dont le trône occupait le milieu. Le roi avait un habit à la française : pas de sceptre, pas de couronne, pas de manteau de pourpre, aucun de ces hochets dont s'amuse la servilité des peuples qui ne sont point sortis de l'enfance ou qui y sont retombés. La reine portait des plumes aux couleurs de la nation. Au milieu, l'*Autel de la patrie*, et sur les marches, vêtus d'aubes blanches que coupaient des ceintures tricolores, la face tournée vers la rivière, deux cents prêtres.... et à leur tête cet évêque au regard ironique, au sourire faux, Talleyrand !

A trois heures et demie la cérémonie commença. Après la messe qui fut célébrée au son des instruments militaires, l'évêque d'Autun bénit les quatre-vingt-trois bannières. Puis, le canon retentit. S'avançant aussitôt et appuyant sur l'Autel son épée nue, Lafayette prononça le serment. Alors, avec le roulement des tambours, avec le bruit de cent pièces d'artillerie, qui d'échos en échos devait faire parvenir jusqu'aux frontières l'auguste nouvelle, un cri s'éleva, un seul cri poussé par quatre cent mille bouches. Sous la même inspiration, par un même mouvement, tous les bras se tendirent vers l'Autel de la patrie. Au loin, les spectateurs dont les fenêtres étaient chargées s'unirent à cet élan, et l'on cita un père qui prit la main de son fils au berceau pour le faire participer à l'engagement sacré. Le roi, contre l'attente générale, ne se rendit pas à l'Autel. Ce fut de sa place, à haute voix du reste et d'un air satisfait, qu'il dit : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'Etat, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. » En ce moment, le temps qui était sombre s'éclaircit, les averses que depuis le matin chassait devant lui le vent du nord, cessèrent tout à coup, et un rayon de soleil, perçant les nuages, fit étinceler le Champ de Mars. La reine montra son fils au peuple : « mouvement inattendu, dit Ferrières, qui fut payé par mille cris de « Vive la reine ! vive le dauphin ! » Mais ces cris, selon Loustalot, ne partirent que de la galerie des privilégiés, la galerie couverte.

Vinrent ensuite les réjouissances, les farandoles joyeuses, les danses de la Provence, celles de l'Auvergne. Il avait beaucoup plu dans la journée, et l'eau ruisselait le long des chapeaux, des robes, des habits ; mais cela même fournissait matière à des accès de gaieté, et plus d'un pensa peut-être ce qu'Anacharsis Clootz écrivait à Mme de Beauharnais : « Qui sait jusqu'où l'idolâtrie provençale pour le roi nous aurait menés avec un coup de soleil sur nos têtes combustibles ? La chaleur étouffa le philosophe Thalès aux jeux olympiques, mais la pluie n'a jamais tué personne. »

Le soir, vingt-deux mille couverts attendaient les fédérés dans les jardins de la Muette. « Les tables, raconte Camille Desmoulins, furent servies avec une magnificence digne d'Antoine ; » mais il se hâta d'ajouter : « C'est avec ces vingt-deux mille tables que César faisait supporter sa dictature ; si bien que lorsque ensuite les Caton et les Tubéron voulant, pour satisfaire à l'usage établi, régaler le peuple, étendaient sur le *triclinium* des peaux de chèvre, ils étaient rejetés de la préture ! »

Loustalot, de son côté, ne fut pas sans accompagner de quelques remarques chagrines l'expression de sa joie patriotique. Il trouva mauvais que le roi, qui essuyait à la chasse les plus fortes pluies, n'eût pas consenti à aller à pied, parce qu'il pleuvait, au milieu de la nation délibérante et armée. Il demanda pourquoi on avait arboré un drapeau blanc sur le trône ; il se plaignit surtout des scènes d'idolâtrie dont Lafayette avait été l'objet, de la part d'un certain nombre de fédérés qu'on avait vus, au Champ de Mars, se jeter à ses genoux et embrasser ses mains, son habit, ses bottes, jusqu'à la selle de son cheval blanc. Il est certain que, s'il y avait eu un héros de la journée, c'était lui, et le peuple l'avait beaucoup applaudi avalant avec une intrépide confiance un verre de vin que lui présentait un inconnu.

On juge si Mirabeau fut inconsolable d'un tel triomphe ! Aussi, dînant ce soir-là en compagnie de l'abbé Sieyès et de Stanislas Girardin, il leur dit d'un ton plein d'amertume : « Avec un pareil peuple, si j'étais appelé au ministère, poignardez-moi ; car un an après, vous seriez tous esclaves ! »

Quant à Marat, sa fureur était au comble. « Pourquoi cette joie effrénée ? pourquoi ces témoignages stupides d'allégresse ? La Révolution n'a été encore qu'un songe douloureux pour le peuple. »

Ainsi, la solennité de la Fédération n'était pas encore terminée, que déjà le patriotisme alarmé, l'ambition déçue, l'envie, les noirs pressentiments, prenaient la parole. N'importe ! un grand acte venait d'être accompli, et l'histoire de la nation française comptait un beau jour de plus.

Les Parisiens ne voulaient pas se séparer si vite de leurs frères de la province ; il les retinrent, le plus longtemps qu'ils purent, par des fêtes. Devant eux, avec eux, ils portèrent en triomphe, orné d'une couronne civique et ceint d'une écharpe de feuilles de chêne, le buste de l'immortel Jean-Jacques. Trois nuits durant, l'emplacement de la Bastille servit de salle de bal. L'illumination offrait le plan régulier de la forteresse. Quatre-vingt-trois arbres qu'on avait transplantés portaient presque à chacune de leurs branches des lampions de diverses couleurs, formant une immense voûte de lumière. Sur le lieu même où avaient été trouvés des squelettes de prisonniers, une entrée lugubre conduisait à une caverne dans laquelle on apercevait un homme et une femme enchaînés, s'appuyant sur un globe : c'étaient les figures qui avaient si longtemps décoré le cadran de l'horloge de la Bastille. Au seuil des anciens cachots convertis en bocages, on lisait cette inscription d'une simplicité sublime : *Ici l'on danse.*

Parmi les pièces de théâtre que la circonstance inspira, il y eut deux comédies qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cause du nom de leurs auteurs : l'une était de Ronsin, l'autre de Collot d'Herbois.

On avait remarqué au Champ de Mars trois cents Anglais portant sur leur poitrine un ruban avec ces mots : *Ubi libertas, ibi patria.* C'était bien comprendre l'esprit de la Fédération. Et en effet, ce ne fut pas seulement à Paris qu'on la célébra. A Londres, il se donna, à cette occasion, plusieurs festins patriotiques, un entre autres où Sheridan, le docteur Price assistèrent, et que présida lord Stanhope. On y but à la majesté du peuple, à la destruction de la Bastille, à la Révolution, à la France.

O dominateurs des nations, prenez-leur la liberté, s'ils ont la folie de vous la livrer; mais gardez-vous d'avilir ou d'épuiser leur enthousiasme; oui, grâce au moins pour l'enthousiasme, feu divin, plus important à conserver chez un peuple que celui que les vierges antiques entretenaient sur l'autel de Vesta!

Telle fut cette fête de la Fédération, image anticipée d'un monde nouveau, véritable prophétie en action, la plus surprenante peut être et la plus haute vision de l'avenir qu'ait jamais eue un grand peuple. Sans doute il ne fut pas tenu, ce serment qui se liait à des espérances, hélas! trop tôt déçues; mais la France n'en avait pas moins écrit là, et de manière qu'il fût impossible de la déchirer désormais, la première page d'un livre destiné à être repris plus tard et continué. Peuple léger, disent du peuple français les esprits superficiels, en le voyant tour à tour sublime et tombé, aujourd'hui plein d'un glorieux délire, demain abattu, tantôt emporté jusqu'à la licence, tantôt comme endormi aux pieds d'un maître. Les détracteurs de la France ne se doutent pas qu'il n'y a en ceci de léger qu'eux-mêmes, et qu'à la frivolité de leur appréciation se mêle le crime de l'ingratitude. Si la France est livrée au tourment d'une fluctuation perpétuelle; si sa vie se compose d'une alternative de succès et de revers; s'il lui est donné d'étonner la terre par tant d'aspects divers et imprévus, c'est parce que l'initiative du progrès moral est en elle, parce que son sol est le champ de toutes les expérimentations de la pensée; c'est parce qu'elle cherche, parce qu'elle explore, parce qu'elle se risque, parce qu'elle souffre et se bat, parce qu'elle court les aventures, pour le compte du genre humain tout entier. Lorsque, au prix de fatigues mortelles, elle se trouve avoir fait quelque découverte précieuse; lorsque, le sein déchiré, elle se trouve avoir remporté quelque magnanime victoire, si, baignée dans son sang et épuisée, elle se couche un moment sur le bord du chemin pour reprendre des forces, les autres nations la montrent du doigt d'un air railleur, et elles avancent avec calme, elles qui profitent du résultat sans s'être affaiblies par l'effort, en faisant honneur à leur propre sagesse de ce qu'elles doivent au dévouement du peuple précurseur et martyr. « Dieu veuille, nous disait un jour le plus profond penseur de l'Angleterre moderne, John Stuart Mill, Dieu veuille que jamais la France ne vienne à manquer au monde! Le monde retomberait dans les ténèbres. » Le philosophe anglais disait vrai. Il est un flambeau à la lueur duquel tous les peuples marchent, quoique à pas inégaux, du côté de la justice, et comme il est porté à travers les tempêtes, il ne faut pas s'étonner si quelquefois, sous le souffle de l'aquilon, il vacille et semble près de s'éteindre. Or, c'est la France qui le tient, ce flambeau!



LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE I

LA CONTRE-RÉVOLUTION IMPLACABLE

Lecteurs, si vous voulez être justes, rapprochez de ce qui vient d'être raconté ce qui va suivre. Quand, plus loin, vous verrez les haines devenues féroces, les colères arrivées au plus haut degré d'emportement, les prisons remplies, l'échafaud dressé, n'oubliez pas, n'oubliez pas :

Que la Révolution fut, à l'origine, d'une magnanimité sans égale et d'une mansuétude sans bornes;

Qu'elle laissa à ses ennemis, par respect pour la liberté, tout pouvoir de la maudire et de conspirer contre elle;

Qu'elle ne détruisit qu'avec des ménagements infinis des priviléges cependant bien odieux;

Que si elle toucha au faste scandaleux de quelques prélats, ce fut au profit d'une foule de pauvres curés de campagne mourant de faim;

Que si elle dépouilla les nobles des titres dont leur orgueil avait appauvri la dignité humaine, ce fut en leur abandonnant les premières places dans la politique, dans la milice nationale, dans l'armée;

Qu'elle fut, d'abord, avare du sang versé, à un point inouï depuis qu'il y a de grandes commotions en ce monde;

Qu'elle ne cessa de tendre les bras à ses adversaires, leur demandant pour toute grâce d'être équitables;

Qu'un jour enfin, jour d'éternelle mémoire, elle appela tous les enfants de la France à se réunir, à se réconcilier, à s'embrasser, à s'aimer, autour de l'autel de la patrie!

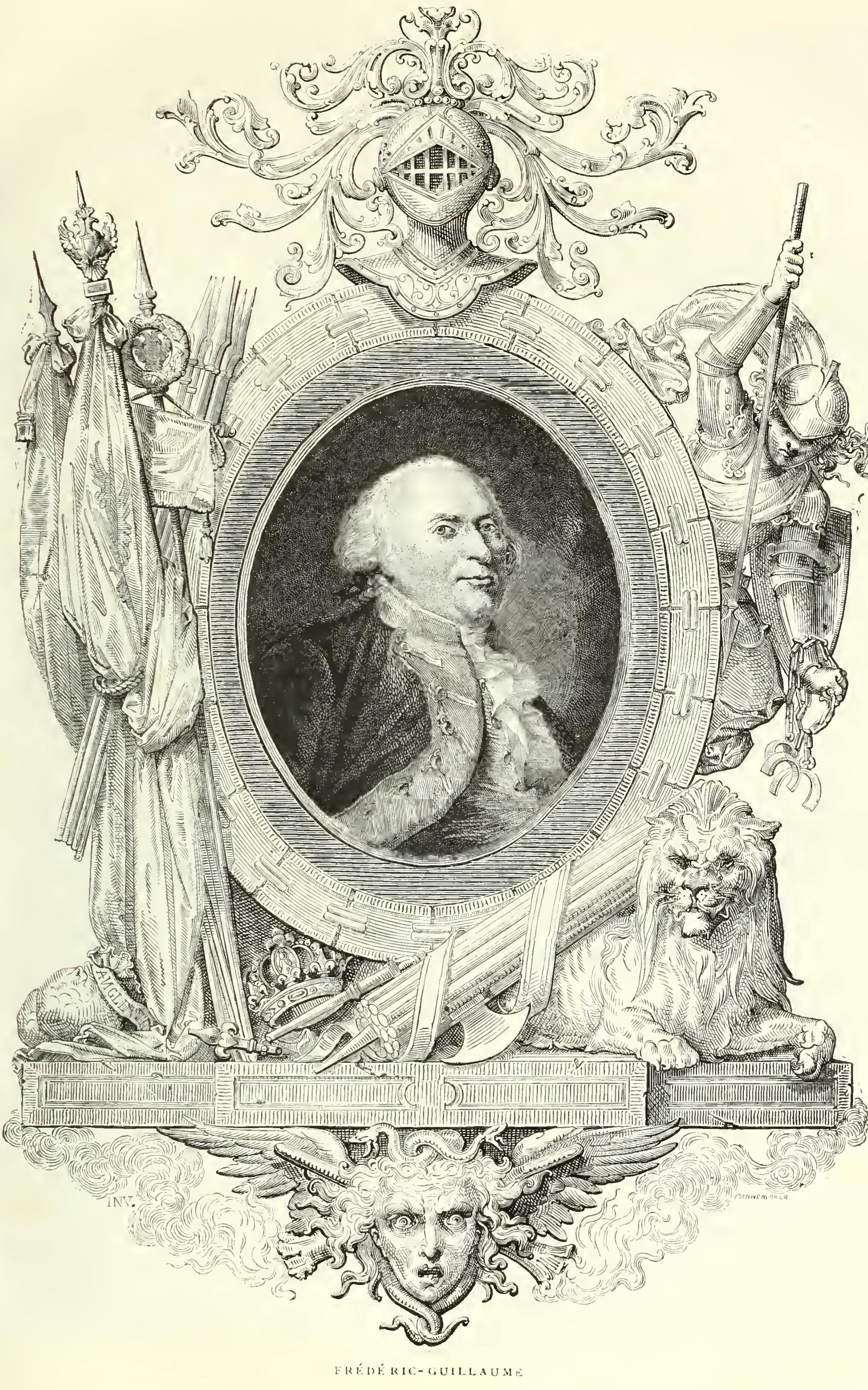
A qui la faute, si la Révolution finit par entrer en fureur? Ainsi le voulut la contre-révolution : voilà la réponse.

Il est singulier, il est navrant, mais trop certain que les hommes mettent en général à défendre leurs usurpations beaucoup plus de violence qu'ils n'apportent d'ardeur à réclamer ou à reconquérir leurs droits. L'injustice qui dure revêt peu à peu, par cela même, le caractère de la justice; elle la remplace et fait au crime une conscience qui lui ôte le remords. De même que l'importance du bourreau se mesure au nombre des têtes qu'il coupe, de même la légitimité mensongère de la tyrannie s'augmente du nombre des générations qu'elle a broyées; de sorte que, le moment de la réparation venu, l'iniquité trouve pour se maintenir un excès de passion et des forces que le droit, longtemps foulé aux pieds, ne trouve pas pour se dégager. Assurément il était impossible de montrer plus de confiance et d'abandon que n'en montra le peuple, au 14 juillet : eh bien! la contre-révolution n'en était, le lendemain, ni moins irritée, ni moins implacable; il semblait même qu'un aussi touchant appel à la concorde n'eût fait que redoubler la rage de ceux qui s'étaient prétendus dépouillés le jour où la nation n'avait pas voulu continuer à être leur proie. Encore une fois, que les lecteurs méditent ce qui va suivre!

Le soir du 13 juillet, c'est-à-dire quand la Fédération paraissait occuper toutes les pensées, deux particuliers, vêtus de l'uniforme de la garde nationale, se présentèrent à la prison de l'Abbaye et remirent au concierge un papier contenant un ordre signé Oudart, Agier et Perron, membres du Comité des recherches. Par cette pièce, sur laquelle était apposé le sceau de la ville de Paris, le concierge était requis de livrer aux porteurs un des prisonniers, Bonne-Savardin. Le concierge s'empressa d'obéir, et ce fut le surlendemain seulement qu'on s'aperçut que l'ordre était faux, que les signatures des membres du Comité des recherches avaient été contrefaites, que les deux inconnus étaient les agents d'un complot.

Pour bien apprécier l'effet qu'une semblable nouvelle dut produire, il faut se rappeler ce qu'était Bonne-Savardin, et ne pas perdre de vue qu'à cette époque les manœuvres du dehors commençaient à occuper sérieusement l'opinion : chaque matin, en effet, plus alarmé sans doute à cet égard que les autres journalistes, Fréron sonnait le tocsin dans son *Orateur du peuple*, et ses déclamations pleines d'emphase, ses dénonciations, moins précises que virulentes, inquiétaient les esprits. Ils n'avaient d'ailleurs que trop raison d'être inquiets : une esquisse rapide de ce qui se passait alors au delà des frontières le prouvera.

Nous avons laissé le nouvel empereur d'Allemagne, Léo-



FRÉDÉRIC-GUILLAUME

pold, entamant avec Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, des négociations dont l'objet était de rétablir la paix entre les souverains, de manière à les réunir tous dans un commun effort contre la Révolution française. Or, elles touchaient à leur terme, lors de la fédération du 14 juillet, ces négociations, dont Herzberg, le ministre prussien, ne connaissait pas le secret, et que conduisait sous main, de concert avec le baron de Spielmann, l'illuminé royaliste Bischofswerder. Léopold avait une idée dominante; il brûlait de recouvrer les provinces belgiques, que son frère et prédécesseur, Joseph II, avait perdues; mais pour qu'il pût efficacement tourner ses vues de ce côté, il fallait, d'une part, qu'il se rapprochât de la Prusse, d'autre part, qu'il cessât d'avoir sur les bras la guerre contre les Turcs. Il se hâtait donc vers un arrangement définitif, dont l'avantage lui paraissait d'autant moins douteux que, déchiré par des dissensions intestines, le Brabant déclinait rapidement vers le retour de la servitude ancienne. Tant qu'il ne s'était agi que de chasser du pays les Autrichiens, peuple, nobles et prêtres n'avaient eu qu'une âme, qu'un cri; mais les malentendus s'étaient déclarés aussitôt après la victoire. Une nombreuse réunion de citoyens qu'animait l'esprit des Jacobins de France n'avait pas tardé à se former à Bruxelles, et à y publier, sous le nom d'*Adresse de l'Assemblée patriotique*, une protestation énergique contre les Etats de Brabant. On y disait : « Les Etats de Brabant sont composés de trois ordres, le clergé, la noblesse, le tiers, et d'après cela, l'on pourrait croire qu'ils représentent l'ensemble de la nation belge. Il n'en est rien cependant; car, le droit de siéger et de voter dans l'assemblée n'appartient qu'aux abbés des couvents d'hommes, à trente-sept députés nobles seulement, et à quelques députés élus par les corporations des principales villes. Qu'imaginer de plus aristocratique et de plus dérisoire que la constitution d'une pareille assemblée? » L'attaque ne se bornait point là, elle portait sur l'attitude du gouvernement nouveau, sur sa politique, sur la nature des influences auxquelles il obéissait. Le clergé, pour se défendre, mit en campagne les curés, espérant tout du pouvoir moral qu'ils exerçaient sur le paysan dans un pays superstitieux à l'excès. De son côté, la noblesse essaya de ramener à elle la popularité, en faisant décider que deux membres, par chaque grande ville, seraient ajoutés à la représentation du tiers. Mais, les exigences et les défiances s'accroissant de jour en jour, la tyrannie tout à coup lève le masque; des patrouilles sont lancées dans toutes les rues de Bruxelles; les prisons se remplissent de suspects, et, frémissant, désespéré, étonné de n'avoir fait que changer de maîtres, le parti démocratique n'attend plus, pour soulever le peuple, qu'un moment favorable.

Ce fut dans ces circonstances que le général Vandermersch se mit résolûment à la tête des patriotes. Par sa bravoure, ses talents militaires et ses succès, il s'était attiré l'admiration, non-seulement de son pays, mais de l'Europe entière, et il avait à jeter dans la balance le poids d'une armée : le Congrès belge résolut de le perdre. Vers la fin du mois de mars, l'Assemblée envoya des émissaires, chargés d'instructions secrètes, à Namur, où se trouvait, sous les ordres de Vandermersch, une partie des troupes employées contre les Autrichiens. Le général n'eut pas de peine à deviner leur mission, et se décidant à frapper un coup hardi qui sauvât sa vie et la liberté, il fit ce que firent plus tard, en de semblables circonstances, mais sous l'empire de tout autres pensées, Lafayette et Dumouriez : il donna l'ordre d'arrêter les émissaires. Parut, peu de temps après, à la date du 30 mai, une proclamation du général, dans laquelle, sans prononcer le nom du Congrès, il justifiait sa conduite sur ce que les personnes qu'il avait fait arrêter étaient les complices d'un pouvoir proscripteur; sur ce qu'elles étaient venues au milieu de ses soldats pour les détacher de leurs chefs, les animer à la révolte et semer le désordre. Il annonçait hautement que, dans le but de protéger les droits civils et religieux du peuple, il prenait le commandement de l'armée. A leur tour, et d'une voix unanime, les officiers décidèrent que Vandermersch serait seul désormais reconnu comme généralissime de l'armée belge; que le duc d'Ursel serait placé au ministère de la guerre; que le commandement en second des troupes serait confié au prince d'Aremberg, comte de La Marck, et que toutes les provinces seraient invitées à concourir avec l'armée au rétablissement de l'ordre et à la réforme des abus.

Il y avait dans l'attitude que venait de prendre Vandermersch, quelque chose qui rappelait ce qu'avait osé le héros catholique de la guerre de Trente Ans, l'illustre Wallenstein : presque aussi fatales furent les suites. Le Congrès ayant fait marcher en toute hâte vers Namur les troupes qui étaient à Bruxelles, il arriva que, par un revirement subit, qui est resté un secret pour l'histoire, les mêmes officiers, dont l'amour avait porté si haut Vandermersch, l'abandonnèrent, et à peine plus heureux que Wallenstein, mort sous le fer d'un assassin vénal, il fut jeté dans un donjon de la citadelle d'Anvers, où l'attendait une existence misérable.

Si cet événement consterna le parti démocratique à Bruxelles, à Paris il excita parmi les Jacobins des transports de colère. Fréron écrivit, dans le style déclamatoire qui lui était propre : « Vous marchez sur des volcans embrasés : vous savez la paix du roi de Prusse et de Léopold! Ils n'ont feint d'abord d'armer l'un contre l'autre que pour mieux vous tromper, que pour mieux déguiser leurs mouvements combinés contre vous. N'en doutez pas : ce coup est parti de la politique autrichienne du comité des Tuileries, où sont les vrais compères de ces marionnettes couronnées.... Bientôt vous les verrez fondre sur le Brabant, afin de vous dérober encore le véritable but auquel ils veulent frapper; car les tyrans ne suivent jamais la ligne droite.... La terreur est aux portes de Bruxelles, et le hideux étendard du despotisme flotte sur les remparts de Namur. On n'a fomenté parmi eux des divisions intestines que pour les affaiblir et les massacrer. »

La forme était violente, mais le fond était vrai. Les dissensions fomentées en Belgique, la tentative manquée de Vandermersch, les persécutions odieuses auxquelles le duc d'Ursel fut en butte, le despotime du Congrès qu'inspiraient et gouvernaient deux hommes également impopulaires, Van Eupen et Vandernoot, tout cela conduisit insensiblement beaucoup d'esprits, sinon à regretter la domination autrichienne, au moins à en envisager sans trop d'effroi le retour. Dans un manifeste qu'il publia et adressa au peuple des Pays-Bas, aussitôt après son arrivée à Vienne, Léopold avait eu soin de réprouver les procédés tyranniques de Joseph II, promettant aux provinces belgiques, si elles rentraient sous son obéissance, un gouvernement réparateur : les discordes civiles qui viennent d'être rappelées ajoutèrent naturellement à l'effet de cette promesse, à laquelle on était d'autant plus disposé à croire de la part de Léopold, que, comme grand-duc, il avait longtemps gouverné la Toscane avec douceur et équité. Le parti de l'étranger, en Belgique, commença donc à relever la tête; çà et là les cocardes autrichiennes reparurent, et bientôt Léopold fut autorisé à nourrir l'espoir que, domptée à Bruxelles, la Révolution pourrait être atteinte jusque dans Paris.

« On assure, disait *l'Orateur du peuple*, presque à la veille du 14 juillet, on assure que M. d'Esterhazy fait passer dans

le Brabant la plus grande partie des soldats du régiment de Dillon, déguisés en paysans, et que les partisans de Léopold, appelés *Vonkistes*, d'accord avec le comité autrichien des Tuileries, cherchent à opérer une contre-révolution en Belgique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un marquis de Clermont-Tonnerre a offert au comte de Thienne de passer avec trois cents officiers au service des Brabançons, amis de Léopold, et de lever un corps de déserteurs français : ce que le comte de Thienne a refusé. »

Telle était en Belgique, c'est-à-dire à nos portes, la situation des choses, lorsqu'on apprit à Paris l'évasion de ce Bonne-Savardin qui avait été arrêté comme agent des émigrés conspirateurs. Cette nouvelle réveillant des défiances un moment endormies, de sévères recherches furent ordonnées, et le signalement de Bonne fut envoyé à toutes les municipalités, à toutes les brigades.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'on entendît parler de rien; mais le 27 juillet, un domestique de l'abbé de Barmond, membre de l'Assemblée nationale, étant à causer avec Richard, soldat volontaire de la deuxième division, lui confia qu'un personnage mystérieux était, depuis une semaine environ, caché non loin de l'égout du Temple; qu'on le dérobait avec soin même aux yeux des domestiques; qu'il ne mangeait point à table et était servi seul dans sa chambre. Richard s'empressa d'avertir Lafayette, qui ordonna aussitôt à Michel Julien, son aide de camp, de courir chez M. de Barmond. L'aide de camp arriva trop tard : l'abbé venait de partir, lui dit-on, en compagnie de deux inconnus, dont l'un avait fait teindre ses cheveux et envoyé chercher une décoction rougeâtre pour masquer la pâleur de son visage. Sans perdre un instant, Julien se met à la poursuite des trois voyageurs, les atteint sur la route, les dépasse, arrive à Châlons, défend au maître de poste de donner des chevaux, et demande à la municipalité des soldats. L'abbé de Barmond fut arrêté, ainsi que ses deux compagnons, dont l'un était un fédéré nommé Edgs, et l'autre Bonne-Savardin.

Bonne, interrogé, fit, de ce qui lui était arrivé à sa sortie de prison, un récit invraisemblable et romanesque. Il assura qu'il ne connaissait nullement ses libérateurs; qu'après l'avoir pris des mains du concierge de l'Abbaye, ils l'avaient conduit sur un quai, où ils l'avaient abandonné au milieu de la nuit, sans lui révéler ni leurs noms ni leur but. Il se représenta ensuite allant rue Saint-Louis, montant en fiacre, errant dans tout Paris son bagage sur le dos, tantôt couchant dans un hangar et tantôt ne se couchant pas, se décidant enfin à aller implorer un asile chez l'abbé de Barmond, qu'il n'avait jamais vu, affirma-t-il, mais qu'il savait doué d'une âme sensible.

On n'a pas oublié comment le ministre Saint-Priest se trouvait impliqué dans cette étrange affaire : on craignit à la cour que Bonne, épouvanté ou séduit, ne fît des aveux capables de compromettre de hauts personnages; la faiblesse qu'il avait montrée dans ses premiers interrogatoires ne laissait aucune espérance — ce sont les propres paroles de Ferrières — « qu'il se sacrifiât, ainsi que s'était sacrifié Favras, pour ceux qui l'avaient fait agir. » La cour et Saint-Priest ne virent qu'un moyen de détourner le péril : ce fut d'opposer procédure à procédure, et, en mettant au jour l'enquête du Châtelet sur les attentats d'octobre, de contenir les révolutionnaires « par la réciprocité des craintes. » Mais on essaya d'abord ce qu'on pourrait contre la presse.

Déjà Fréron avait été emprisonné, et Camille Desmoulins, qui avait attaqué M. de Crillon comme déserteur de la cause populaire, avait dû se rétracter pour ne pas succomber à une monstrueuse amende. Mais ces coups frappés sur le journalisme l'irritant sans l'intimider, la guerre se poursuivit et s'envenima. Camille n'en fut que plus amer, Marat n'en fut que plus sauvage, et, du fond de son cachot, Fréron continua de crier au peuple qu'il eût à bien prendre garde; que de tous les côtés la trahison l'enveloppait; que la nécessité de soutenir, au prix du sang français, le *pacte de famille*, affaire de rois, allait naître du premier coup de canon tiré sur la mer par les Anglais; qu'à la tête de la flotte française perfidement poussée à travers cette querelle, on venait de placer Albert de Rioms, un aristocrate; que c'était là une insulte à la Révolution et un péril; qu'à Bruxelles, les partisans de Vandernoot redoublaient d'insolence; que la maison de Ruelles, notre chargé d'affaires, avait été brutalement envahie et lui-même renfermé dans un couvent, qui lui servait de prison; que Léopold mettait en mouvement ses armées; qu'on entassait provisions sur provisions à Maëstricht, en attendant les Prussiens, et que de Rotterdam, on venait d'envoyer aux conspirateurs du Brabant vingt mille fusils de fabrique anglaise.

Sous l'empire de ces rumeurs, accueillies avec toute la crédulité de l'inquiétude, et qui allaient, du reste, recevoir une confirmation éclatante, les esprits s'embrasèrent. On s'étonnait, on s'indignait de trouver, après les douces heures du 14 juillet, la contre-révolution implacable, et l'image de la guerre se dressant derrière les fêtes sublimes de la paix; on récapitulait les griefs anciens et nouveaux, connus ou prévus : l'alliance très prochaine, déjà conclue peut-être, de la Prusse et de l'Autriche, dans le seul but d'accabler la France révolutionnaire; le rassemblement des troupes sardes à l'entrée du Dauphiné; tant de trames protégées, à l'intérieur, par les complaisances criminelles du Châtelet; Besenval élargi, l'évasion de Bonne-Savardin; la réconciliation de Breteuil avec Calonne, le voyage de celui-ci à Amsterdam, et ses conférences secrètes avec le roi de Hollande; l'imprimerie du château de Copet devenue un foyer de séditions écrites, et, tout le long des frontières, les intrigues de l'émigration. Quant à Marat, il triomphait. Ah! on l'avait appelé un rêveur, un visionnaire, lorsque voyant passer sous ses fenêtres, au 14 juillet, une foule tombée dans l'ivresse de la confiance, il haussait les épaules et souriait de pitié! Eh bien! que pensait-on de lui, maintenant? Avait-il tort ou raison de ne s'être pas laissé éblouir par la clarté des lampions et la pompe du spectacle dont Paris avait si éperdument goûté le charme puéril? Combien de jours entre le rêve et le réveil?

Au milieu de la fermentation générale, ainsi qu'une mèche enflammée qu'on aurait lancée sur une traînée de poudre, parut une brochure, intitulée : *C'en est fait de nous*, pamphlet court et haletant, où, à une série de faits constatés avec une précision formidable, étaient liées de formidables conclusions, et où du sang paraissait dégoutter de chaque phrase :

« Citoyens de tout âge et de tout rang, les mesures prises par l'Assemblée nationale ne sauraient vous empêcher de périr.

« C'en est fait de vous pour toujours, si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France.

« Volez à Saint-Cloud, s'il en est temps encore.

« Ramenez le roi et le dauphin dans vos murs.

« Tenez-les sous bonne garde, et qu'ils vous répondent des événements.

« Renfermez l'Autrichienne et son beau-frère; qu'ils ne puissent plus conspirer.

« Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis.

« Mettez-les aux fers.

« Assurez-vous de la municipalité et des lieutenants du maire.

« Gardez à vue le général.

« Arrêtez l'état-major.

« Enlevez le parc d'artillerie de la rue Verte.

« Emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre.

« Que les canons soient répartis entre tous les districts.

« Courez, courez.... cinq à six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté et bonheur : une fausse humanité a retenu vos bras et suspendu vos coups; elle va coûter la vie à des millions de vos frères. Que vos ennemis triomphent, et le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié; ils éventreront vos femmes, et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants. »

Au bas, point de signature, et à quoi bon? Qui n'eût deviné l'auteur?

L'impression produite fut telle que, tout *procureur général de la lanterne* qu'il s'était dit, Camille en frissonna. Seulement, semblable à ces hommes qui, ayant à traverser au sein des ténèbres quelque défilé dangereux, rient et chantent pour en imposer, sur leur effroi, aux autres et à eux-mêmes, il se mit à gourmander Marat en termes d'une gaieté poignante et fausse. Il raconta qu'il l'était allé trouver, et :

« Monsieur Marat, lui dis-je, en secouant la tête, mon cher Marat, vous vous ferez de mauvaises affaires, et vous serez obligé encore une fois de mettre la mer entre le Châtelet et vous. Cinq ou six cents têtes abattues! vous m'avouerez que cela est trop fort. Vous êtes le dramaturge des journalistes. Les *Danaïdes*, les *Barmécides* ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgez tous les personnages de la pièce, et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid? Vous m'allez dire que cinq ou six cents têtes abattues ne sont rien quand il est question de sauver vingt-cinq millions d'hommes, et que Durozoy, dans sa *Gazette de Paris*, crie tous les jours aux ci-devant nobles : *Liguez-vous, prenez les casques, les cuissarts, les épées rouillées de vos pères*; *égorgez toute la nation;* qu'on ne peut vous considérer tout au plus que comme le Durozoy des patriotes, et que la *Gazette de Paris* est encore plus altérée de sang que *l'Ami du peuple*. J'en conviens et ne vous en improuve pas moins. Monsieur Marat, ne voulez-vous combattre celui que vous appelez Sylla, que comme Marius?... Du moins, devriez-vous faire un appel nominal de ces cinq ou six cents coquins, afin de ne point répandre la consternation dans toutes les familles. Pour moi, vous savez qu'il y a longtemps que j'ai donné ma démission de procureur général de la lanterne. Je pense que cette grande charge, comme la dictature, ne doit durer qu'un jour et quelquefois qu'une heure. » — M. Marat me laissa pérorer et me réfuta d'un mot : « Je désavoue l'écrit *C'en est fait de nous* » Alors, ne voulant point lui céder en laconisme, je terminai ma mercuriale comme un procureur sa requête : « Et vous ferez bien. »

Marat répondit avec beaucoup d'aigreur et en affectant un air de dédaigneuse supériorité : « Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, vous êtes encore bien neuf en politique. » Il reprocha au jeune écrivain de vaciller dans ses jugements, de n'avoir pas de marche sûre, de blâmer souvent le lendemain ce qu'il avait approuvé la veille, de faire fumer un peu au hasard son encens, et surtout de vouloir arrêter dans sa course un ami qui se battait en furieux pour la cause commune. Il le prévint que leur entrevue avait été une mystification pure; que lorsqu'elle avait eu lieu, lui, Marat, se trouvait à deux lieues de là; qu'un plaisant, entouré des rideaux de son lit, le représentait; que, si la chambre eût été mieux éclairée, l'illusion se fût bien vite dissipée. Enfin, prenant la défense du pamphlet attaqué, sans toutefois l'avouer d'une manière formelle, il déclara, probablement par forme d'ironie, qu'il ne lui savait qu'un défaut, qui était de n'être pas écrit avec encore assez de précision et d'énergie.

C'était le 26 juillet que le pamphlet *C'en est fait de nous* avait paru, et le 27, on apprenait qu'un courrier du département des Ardennes venait d'être expédié à Dubois-Crancé, apportant la nouvelle de l'ordre récemment adressé par Bouillé aux commandants de Charleville, de Mézières, de Rocroi, de Givet, d'ouvrir les passages sur la Meuse à l'armée autrichienne, en marche vers le Brabant. Le message ajoutait que les approches des troupes d'invasion avaient singulièrement aigri les courages, et que tout le département des Ardennes était sous les armes. L'Assemblée, inquiète, dépêcha aussitôt aux ministres, pour avoir des explications, six commissaires, parmi lesquels Dubois-Crancé et Fréteau.

Aux termes d'un décret rendu le 18 février, le passage des troupes étrangères dans le royaume ne pouvait avoir lieu que par suite d'une autorisation formelle des représentants de la nation, et le ministre des affaires étrangères, Montmorin, en se passant de cette autorisation, avait encouru une responsabilité très-grave. Il se défendit mal, se rejetant sur ce qu'il n'avait pas suffisamment compris le texte du décret, sur ce qu'il avait été détourné par les fêtes de la Fédération de porter l'événement à la connaissance de l'Assemblée, etc... etc.... Raisons misérables qui, reproduites dans un rapport de Fréteau, appelèrent à la tribune le duc d'Aiguillon. Il venait demander que la conduite des ministres fût improuvée, et cette motion, que l'Assemblée n'accueillit pas, produisit au dehors une fermentation menaçante. Des groupes animés se forment au Palais-Royal, dans les Tuileries; on veut le renvoi immédiat des ministres ; on s'emporte surtout contre Saint-Priest et Necker; des scrutins effrayants sont proclamés, et bientôt les actes suivant les discours, la multitude court s'entasser aux portes du contrôle général en poussant de grands cris.

Dans cette tempête, Mirabeau, selon l'expression de Camille, vit bien qu'il fallait *donner de la corde au peuple, au lieu de s'exposer à la rompre*, *à force de la tenir tendue*. Pour faire croire à la foule que l'Assemblée partageait son indignation, il mit en avant certain manifeste séditieux qui, depuis quelques jours, se distribuait sous le nom du prince de Condé et fit la motion que ce prince fût sommé de désavouer l'écrit ou déclaré traître à la patrie. Mais le vigilant Robespierre devina la ruse et la déjoua. Ce fut tout : l'Assemblée eut peur de se prononcer, et les canons qui protégeaient le contrôle général sauvèrent cette fois les ministres.

Le 31 juillet, Malouet, du haut de la tribune, dénonça Camille Desmoulins et Marat : celui-ci, pour le pamphlet *C'en est fait de nous*, Camille, pour un article où il comparait la fête fédérale au triomphe de Paul Émile, dans lequel un roi avait été vu se traînant d'un air humilié, derrière le char du triomphateur. Avec la voix, avec le geste de l'émotion la plus vive, Malouet lut les lignes sanglantes citées plus haut, et n'eut pas de peine à obtenir de l'Assemblée le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, sur la dénonciation qui lui a été faite par un de ses membres, d'une feuille intitulée : *C'en est fait de nous*, et du dernier numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, a décrété et décrète que, séance tenante, le procureur du roi au Châtelet sera mandé et qu'il lui sera donné ordre de poursuivre comme criminels de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits exci-

tant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang et au renversement de la constitution. »

A cette nouvelle, hors de lui, écumant, Marat précipita ses coups. Il appela le décret *infâme,* il le livra à la risée des faubourgs, il déclara qu'il n'y avait qu'à *aller son train en prenant ses précautions contre les tyrans*, et, après avoir raconté comment la dénonciation de Malouet avait été délibérée, préparée, arrêtée dès la veille, à l'Hôtel de Ville, chez



MALOUET

le procureur du roi, au club ministériel, il eut l'étrange cynisme d'écrire : « Ces détails m'ont été donnés par la maîtresse de Sylvain Bailly, bonne patriote qui a des bontés pour moi. »

Quant à Camille Desmoulins, beaucoup moins emporté, il adressa à l'Assemblée nationale une requête rédigée avec une modération qui n'excluait pas la dignité et par laquelle il priait l'Assemblée de ne pas l'immoler aux ressentiments personnels d'un homme qu'il avait si souvent attaqué, de commencer du moins par prendre connaissance de son nº 35,

et de ne pas le proclamer, sans examen préalable, criminel de lèse-nation.

Voici de quelle manière la séance où l'on fit lecture de cette requête est racontée par le rédacteur de *l'Orateur du peuple*, assis dans les tribunes à côté de Camille :

« Que Camille Desmoulins ose se justifier, » s'écriait Malouet, triomphant. *Oui, je l'ose*, a répliqué, d'une tribune, Camille Desmoulins; car c'était lui-même. Là-dessus, grande rumeur. « Qu'on l'arrête! » disait Maury. « Qu'on l'écartèle! » balbutiait Mirabeau-Tonneau. « Qu'on le pende! » était le cri de tous les Noirs, qui déjà regardaient au plancher si on ne l'accrocherait pas auprès de l'oriflamme. Pendant ce temps, il s'est esquivé pour aller dans une autre tribune. Son ami Robespierre, qui est encore plus celui de la justice et de la raison, ne l'a pas abandonné dans ce moment de crise. « Messieurs, a-t-il dit, si c'est un étranger, « je demande qu'il soit puni; mais si c'est Camille Desmou- « lins, je prie l'Assemblée de considérer qu'il y a là le cri « de l'innocence outragée, et que se voyant outragé à l'As- « semblée nationale d'une manière aussi atroce, l'accusé a « pu demander à se justifier. » Cette observation sage a fait passer à l'ordre du jour. Nous étions côte à côte, lui dénoncé, moi décrété, et nous attendions avec impatience l'issue de la délibération. D'André suait, soufflait, était rendu; les amendements se croisaient; quelques chicaneaux du cul-de-sac des Noirs sollicitaient la question préalable sur le tout. La motion de Pétion surnagea dans cet océan de paroles. Arrive sur ces entrefaites l'intrépide Camus. Son front chauve — faute de perruque, personne ne le reconnaissait, — lui donnait un air prophétique. Il propose un amendement qui donne le coup de grâce à Malouet, et le décret suivant est adopté à une très-grande majorité : « L'Assem- « blée nationale décrète qu'il ne pourra être intenté aucune « action ni dirigé aucune poursuite pour les écrits publiés « jusqu'à ce jour sur les affaires publiques, sauf contre un « écrit intitulé *C'en est fait de nous*. Et cependant, l'Assem- « blée, justement indignée de la licence des écrivains dans « ces derniers temps, charge son Comité de constitution et « de jurisprudence criminelle réunis de lui proposer sous « huitaine un mode d'exécution du décret du 31 juillet der- « nier. » Ainsi, voilà le décret malouétique paralysé! Voilà Camille Desmoulins vomi sur le rivage par la baleine aristocratique! Parisiens! c'est votre liberté qui triomphe dans sa cause! »

La séance avait été ouverte par la présentation du *plan de législation criminelle* de Marat, manœuvre qui tendait à faire croire que Marat, menacé par l'Assemblée, ployait le genou devant elle : indigné, il expliqua dans son journal qu'il y avait déjà dix ou douze jours qu'il avait remis ce plan à une dame de ses amies pour qu'elle le fît passer au président : « Je regrette qu'il ait été présenté dans des conjonctures pareilles; je ne sais point faire de platitudes. »

Toute cette campagne contre la presse exaspéra les esprits violents et inspira aux esprits réfléchis de sérieuses alarmes. Brissot, quoique la tyrannie des *trois cents* n'eût trouvé en lui qu'un serviteur trop zélé, se porta très-vivement le champion de la liberté d'écrire, il posa cet axiome : *Avec la liberté de la presse, toute constitution s'améliore; sans elle, la meilleure se détruit.* Loustalot accusa Lafayette d'être entré dans ce qu'il considérait comme une véritable conspiration contre la pensée, en donnant l'ordre aux colporteurs de ne crier que les actes émanés de l'Assemblée, et cela le jour même où Malouet avait lancé sa dénonciation.

On a vu par le témoignage, assurément peu suspect, de Ferrières, que le ministre Saint-Priest, impliqué dans l'affaire de Bonne-Savardin, avait compté, pour déjouer les préoccupations publiques, sur la connivence du Châtelet : ce tribunal était aux ordres de la cour, il n'attendait que des ordres, et on les lui donna. Le 7 août, Boucher d'Argis, que le peuple aimait à désigner sous le nom sanglant de *Boucher de Favras*, alla déposer entre les mains de l'Assemblée la procédure du Châtelet sur les 5 et 6 octobre. Après avoir débuté théâtralement : « Ils vont être connus, ces secrets pleins d'horreur, » il annonça avec les accents d'une douleur feinte que deux des membres de l'Assemblée se trouvaient parmi les accusés. Mirabeau se leva aussitôt, profondément irrité sous les dehors du calme, — car c'était son nom, c'était celui du duc d'Orléans qui circulaient sur les bancs, — et il demanda que, conformément au principe de l'inviolabilité parlementaire, l'Assemblée n'admît les poursuites du Châtelet, s'il y avait lieu, qu'après examen préalable de son Comité des recherches, à elle, afin que les juges pussent être jugés à leur tour. Alors, en hommes qui tremblaient de se voir arracher leur proie, Maury et Cazalès éclatèrent. Quoi! c'était donc un brevet d'impunité que ce titre sacré de représentant du peuple! Suffirait-il donc désormais de le porter, pour avoir le privilége monstrueux de se parer des crimes que les autres citoyens expient? Et que dirait la France, quand elle apprendrait qu'un voile avait été jeté sur tant d'attentats : l'asile des rois violé, leurs défenseurs égorgés, les marches mêmes du trône couvertes de sang, et une bande de meurtriers infâmes courant, une pique à la main, rugir autour de l'alcôve de la fille de Marie-Thérèse?

Tout cela, malheureusement, n'empêchait pas qu'il n'existât un décret en vertu duquel nul poursuite ne pouvait être intentée contre un représentant du peuple, sans autorisation motivée de ses collègues; et ceux de la droite avaient d'autant moins qualité pour éluder cette décision, que, récemment, elle avait servi à protéger un des leurs, M. de Lautrec, mal à propos emprisonné par la municipalité de Toulouse, sur la foi de deux soldats qui assuraient avoir reçu de lui des encouragements à la révolte et le prix de ces encouragements criminels. C'est ce que Pétion fit observer, c'est ce que Le Chapelier établit sans réplique; si bien qu'à la suite de débats d'où la raison fut absente et où la haine seule eut la parole, l'Assemblée adopta les conclusions de Mirabeau, avec injonction au Comité des recherches de la ville de Paris de remettre au Châtelet tous les documents relatifs aux événements d'octobre.

Mais la Commune n'entendait pas être traînée côte à côte avec le Châtelet aux gémonies de l'opinion. Elle prit donc parti contre lui, affirmant qu'elle n'avait jamais voulu dénoncer, quant à elle, d'autres faits que ceux dont la matinée du 6 avait été attristée, et n'hésitant pas à déclarer dignes d'éloges certains actes que le Châtelet avait jugés dignes de réprobation.

Ce dernier coup acheva le Châtelet. De toutes parts lui vint l'anathème; on rappela de plus belle Lambesc impuni, Barentin et Besenval absous, Curé envoyé aux galères pour quelques propos contre la reine, André pendu pour distribution d'écrits qu'il n'était pas en état de lire...; enfin, par mépris, le peuple nomma ce tribunal, vendu à la cour, la grande buanderie de la reine.

De cet avortement des tentatives faites pour le perdre, le duc d'Orléans reçut un surcroît de popularité, au point que Marat en prit ombrage. Il ne refusait au prince ni de l'*amabilité*, ni de l'*esprit;* mais comment croire au civisme d'un homme élevé au milieu de tous les mensonges éblouissants

de la grandeur humaine? « Non, s'écriait Marat, je ne me persuaderai jamais qu'un homme né prince puisse devenir un patriote. »

Ici se place un événement qui donnera la mesure des colères que portaient, inaltérables au fond de leurs cœurs, tous ceux que la contre-révolution avait à son service. A bout de ressources et de fureurs, ils avaient pris depuis quelque temps la résolution d'en finir avec leurs adversaires par des combats singuliers. Dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, au seuil même du sanctuaire des lois, les représentants de la gauche étaient poursuivis d'insultes dont ils n'auraient pu que par la plus difficile de toutes les vertus patriotiques détourner leurs oreilles et leur vengeance. Un d'eux, appelé au bois de Boulogne, se contenta de répondre : « J'ai une canne pour les insolents et des pistolets pour les assassins. » Déjà, sous le coup d'une provocation semblable, Mirabeau avait notifié en ces termes son refus : « J'écrirai à mes commettants pour savoir s'ils m'ont envoyé jouer ma vie au pistolet ou à l'épée; s'ils répondent affirmativement, je les prierai de me donner Saint-Georges ou quelque autre champion de même force pour être mon suppléant. » Mais les provocations n'en continuaient pas moins, plus directes de jour en jour, et plus intolérables. Le 10 août, après une séance orageuse, comme Barnave passait à côté de Cazalès, il lui entendit dire, en parlant des membres de la majorité : « Ce sont des brigands, ce sont des gueux. » Barnave se retourne. « Parlez-vous collectivement, monsieur, ou bien cette insulte m'est-elle personnelle? — L'un et l'autre, monsieur. » Des amis intervinrent et l'on put croire l'affaire assoupie; mais dès le soir même, un cartel fut envoyé, et le lendemain, assistés d'Alexandre Lameth et de Saint-Simon, les deux représentants se rendirent au bois de Boulogne. Le sort ayant assigné à Barnave l'avantage du premier coup, il tira, manqua son adversaire, et fut manqué à son tour; mais, au second coup, il atteignit au front son ennemi, qui tomba en s'écriant : « Je suis mort! »

Il n'en était rien; la balle, amortie par le chapeau, avait déchiré le frontal sans l'enfoncer, et Cazalès, transporté chez lui tout sanglant, ne tarda pas à recouvrer ses forces. Mais, dans l'intervalle, l'alarme avait été vive parmi les siens, et les amis de Barnave se sentaient délivrés d'une inquiétude poignante.

Ce qu'il y eut de remarquable dans les suites de cet accident, ce fut l'énergique et unanime réprobation dont tous les journaux révolutionnaires frappèrent le principe du duel. L'anathème éloquent que Jean-Jacques Rousseau avait lancé contre le duel vivait encore dans les souvenirs, et comment aurait-on pu l'oublier?

Quel est en effet celui qui, dans le sanctuaire de sa conscience, ne s'est jamais demandé si le courage du duel n'était pas bien souvent un courage d'apparat, un héroïsme de convention? Quel est celui qui jamais ne s'est adressé à lui-même ces questions redoutables: Ai-je le droit d'immoler à un entraînement que demain ma raison maudira peut-être, la vie de mon semblable et le bonheur d'une famille qui ne m'a point offensé? Ne puis-je donc acheter qu'au prix des angoisses d'une mère, d'une épouse ou d'une femme aimée, qu'au prix des larmes d'un père ou d'un fils, mon brevet d'homme d'honneur? Les devoirs que la société m'impose, les services qu'elle attend de moi, l'amour de ceux dont l'existence est liée à la mienne, ne doivent-ils point parler plus impérieusement à mon cœur que les intérêts d'une vengeance qui me rend égoïste, ou les suggestions d'une vanité qui me rendrait vil? La justice est-elle donc si méprisable à mes yeux qu'il la faille mettre à la merci du premier venu? Si j'ai tort, de quel droit remplacerai-je la réparation par le meurtre? Si j'ai raison, de quel droit exposerai-je la raison à être vaincue et punie? Si je succombe, c'est un remords que j'impose à autrui; si je suis vainqueur, c'est un remords que je m'impose à moi-même. Il ne m'est ni loisible de vivre ni de mourir ainsi.

D'un autre côté, s'il faut convenir qu'au point de vue de la *répression*, le duel ne saurait être défendu, est-ce qu'il n'est d'aucune utilité pour *prévenir?* Qui dira à combien de lâches insolents le duel a fermé la bouche, de combien de calomnies il a tari la source? Le duel ne punit pas toujours la provocation, il lui arrive de la couronner, au contraire : là est le mal; mais ne l'arrête-t-il jamais? Est-on bien sûr qu'en abolissant le duel d'une manière absolue, on ne consacrerait pas la dictature de l'insulte, et, en mainte circonstance, la tyrannie de l'impunité? Il est des crimes privés que leur nature même dérobe nécessairement à l'action de la justice sociale : l'homme qui aura été odieusement attaqué dans son honneur, dans celui de sa famille, dans celui de son ami, ira-t-il, par la divulgation, faire de l'offense reçue un scandale? Traduira-t-il devant les tribunaux ce genre de calomnie que lance quelquefois un seul regard, ou qu'un seul geste dessine? Enfin, n'est-il pas permis de croire, en prenant les choses de plus haut, qu'une convention qui accoutume chacun à priser moins sa vie que sa dignité, doit avoir pour effet général d'élever le niveau d'un peuple?

Ce qui est certain, c'est que le duel, destiné à disparaître entièrement dans un état de civilisation très-perfectionné, a besoin, même de nos jours, d'une jurisprudence, toute d'honneur, qui en moralise les règles, en égalise les chances et en consacre la nécessité. Tant que dans ces sortes d'affaires, l'intérêt social restera sans organe, tant que la décision dépendra uniquement, exclusivement, des caprices ou des passions individuelles, tant que la victoire appartiendra d'avance au plus habile ou au plus fort, il y aura là un problème à résoudre, et un problème d'une importance formidable, puisqu'il intéresse ce qu'il y a de plus sacré au monde, le respect de la vie humaine.

Disons aussi qu'il est des circonstances et des situations qui enlèvent à l'homme, en tout état de cause, la libre, l'arbitraire disposition de soi-même. A la vie publique sont attachés des devoirs bien autrement impérieux et étendus que ceux dont la vie privée se compose, et quiconque est placé de manière à servir utilement le peuple, la vérité, la justice, doit compte à ces grands intérêts de l'emploi de son courage.

Quoi qu'il en soit, ces diverses considérations ne furent point débattues, à l'occasion du duel de Barnave. Le duel fut condamné directement et sans réserve. Loustalot surtout déploya à cet égard la rigueur d'une conviction inexorable. Il n'hésita pas, honnête et loyal jusqu'au bout, à flétrir la conduite de Barnave, son ami, comme indigne d'un bon citoyen. Il appela le spadassinage *l'honneur de ceux qui n'en ont point*. Après avoir posé cette question : Que serait-il arrivé si Barnave eût été tué? et avoir répondu que, dans ce cas, les patriotes n'auraient pu contenir leur fureur; que les faubourgs se seraient ébranlés; que les représentants du parti adverse n'auraient pas manqué d'être violemment assaillis; que le sang aurait coulé; que la confusion aurait été au comble. « Quelle place, s'écria-t-il durement, peut occuper dans l'opinion un homme qui a compromis la Révolution, la constitution, la patrie, le tout afin de ne point passer pour poltron? » S'adressant ensuite aux hommes du monde nouveau, il leur demanda ce que deviendraient la liberté de

conscience, si chacun descendait à être justiciable du premier venu tenant une épée; la liberté de la presse, si une expression fausse ou mal comprise valait la mort; la liberté individuelle, si les *lettres de cachet* étaient remplacées par des assignations de bretteur; la liberté de la tribune, si, à la veille de quelque débat décisif, on se débarrassait des orateurs qui gênaient, en les tuant.

Toujours est-il que le soir même du jour où il s'était battu, il fallut entraîner aux Jacobins Barnave, qui n'osait plus s'y montrer. Quoique fort applaudi dès qu'il parut, il était si douloureusement embarrassé, qu'il put à peine prononcer quelques mots. Les Jacobins lui enjoignirent de solliciter lui-même, après l'aveu public de ce qu'ils nommèrent sa faute, une loi sur les duels.

Ce fut le 18 août que l'abbé Perrotin de Barmond, complice supposé de l'évasion de Bonne, fut appelé devant l'Assemblée, dont il était membre, pour y rendre compte de sa conduite. Amené à la barre, au milieu de quatre huissiers, il essaya de se justifier, en faisant revivre le souvenir de ces temps antiques où, même à l'égard d'un ennemi de la patrie, l'hospitalité était la première des vertus. « Le 16 juillet, dit-il, un individu se présenta chez moi, à six heures du matin. Il m'était parfaitement inconnu. Il me dit qu'il s'appelait le chevalier Bonne-Savardin. Je lui demandai quel rapport je pouvais avoir avec lui. « Celui, me répondit-il, qui doit « exister entre un homme malheureux et un homme sensi « ble. Je suis innocent, vous êtes juste. Votre réputation, « voilà les motifs de ma confiance. — Eh bien, monsieur? — « Je viens vous demander à genoux.... » Mon agitation était extrême. La crainte de me compromettre fit que je lui tendis les bras, sans oser le regarder. « En ce cas, me dit-il, je me « suis trompé! — Non, monsieur, vous ne serez pas trahi. » Il désirait être mis hors des barrières : je lui donnai rendez-vous à cinq heures et demie sur les nouveaux boulevards, où j'allai le prendre avec ma voiture. Nous sortîmes de Paris. Quand nous fûmes au milieu de la campagne, son incertitude, croissant à chaque pas, devint telle, que je le vis regretter sa prison. La nuit s'avançait. Il se jeta à mon cou et me dit : « J'aime encore mieux rentrer dans Paris que d'être abandonné seul ici. » Nous revînmes à Paris, et je lui permis de passer la nuit chez moi.... Les jours se succédèrent.... Vingt fois je fus au moment de déclarer que M. Bonne était chez moi, pour sauver ceux que l'on inculpait.... » On sait le reste, comment il partit avec son hôte, et comment ils furent arrêtés à Châlons-sur-Marne.

L'abbé de Barmont s'était exprimé d'une manière touchante, et l'Assemblée n'avait pas entendu sans quelque émotion des mots tels que ceux-ci : « Ma maison est le temple du malheur. C'est ma religion : en est-il aucune qui n'ait son fanatisme? » Sur la proposition de Barnave, le Comité des recherches reçut mission de faire un rapport dont la lecture fut renvoyée au 23 août. Ce jour-là, en effet, Voidel, au nom du Comité, vint présenter le récit des faits, mais sans aucun document nouveau propre à en éclaircir le mystère. Seulement, Foucault y était accusé d'avoir, lui aussi, donné asile au conspirateur. Or, loin de s'en défendre, il s'en vanta. La question était délicate : comment repousser un infortuné qui a mis en vous sa confiance, qui vous tend les bras? Et d'autre part, quel péril pour la société si le droit d'asile servait de voile à tous les complots! Le point où la générosité ne serait plus que l'hypocrisie de la complicité fut mis en relief par Robespierre avec un remarquable mélange de douceur et de fermeté réfléchie. Mirabeau, après avoir parlé dans le même sens, fit sur sa position particulière un retour plein de fierté. « Et moi aussi, je suis accusé, ou plutôt on voudrait bien que je le fusse. Il m'est donc permis d'être sévère, et d'invoquer, pour mes collègues comme pour moi, l'inflexible sévérité des principes.... Je conjure le Comité des rapports de hâter son travail et de rendre publiques ces terribles procédures du Châtelet, dont le secret divulgué élèvera une barrière qui mettra un terme à tant d'insolences. » De nombreux applaudissements accueillirent ces paroles où l'emportement se trouvait ennobli par le dédain. Foucault fut mis hors de cause. Mais, en dépit des sophismes que l'abbé Maury accumula pour le défendre, en dépit de l'hommage que rendit à son caractère, Duport, son ancien collègue au parlement, l'abbé de Barmond, déclaré en prévention, fut retenu prisonnier en son propre logis, où il resta pendant quelques mois sous la garde de trente hommes, trois officiers couchant dans sa chambre.

Le débat dont nous venons de rendre compte avait donné lieu à une scène scandaleuse qui mérite une place entre tant de violences contre-révolutionnaires. Parmi les membres de la droite qui avaient protégé l'abbé de Barmond de leurs sympathies et de leur parole, nul ne l'avait fait avec plus de véhémence que Lambert de Frondeville, ancien magistrat du parlement de Normandie. Dans l'entraînement du discours, il lui était échappé de dire, le visage tourné vers le duc d'Orléans : « M. l'abbé de Barmond a commis une bonne action en enlevant un citoyen à la tyrannie. Lorsque depuis dix mois, les assassins de nos princes parcourent librement nos provinces, lorsqu'ils sont peut-être assis parmi nous.... » A ces mots, de grands cris s'élèvent, cris d'étonnement, d'indignation, et l'émotion redouble lorsque, très-insolemment, Folleville ajoute : « Je fais la motion que l'Assemblée adresse des remercîments à M. de Frondeville, pour avoir mis dans sa phrase cette expression *peut-être*. » Appelé d'abord à la barre, puis autorisé à s'expliquer du haut de la tribune, Frondeville se rejeta sur la forme hypothétique par lui donnée à l'offense, et l'Assemblée, pour tout châtiment, lui infligea la censure. Mais deux jours après, Goupil de Préfeln dénonça un écrit que ce même Frondeville faisait vendre sous les galeries, dans le vestibule de la salle, et dont l'épigraphe était :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

A la tête de l'avant-propos, on lisait : « Ceux qui prendront la peine d'examiner mon discours devineraient difficilement pourquoi je le fais imprimer, si je ne me hâtais de leur apprendre qu'il a été *honoré de la censure de l'Assemblée nationale.* » C'était combler la mesure des outrages. Barnave déclara qu'à l'égard d'un homme qui s'honorait de la censure de l'Assemblée, la prison était la punition la plus douce, que.... Alors, interrompant l'orateur, Faucigny s'élance au milieu de la salle, et, transporté de rage : « Ceci ressemble à une guerre ouverte de la majorité contre la minorité. Il n'y a qu'un moyen d'en finir : c'est de tomber sur ces gaillards-là l'épée à la main. » Plusieurs membres de la droite firent un mouvement qui était celui de la menace; tout le côté gauche se leva frémissant. « Monsieur le président, cria Barnave, donnez ordre qu'on l'arrête! » Frondeville, alarmé, parut à la tribune. Son attitude était suppliante; des larmes roulaient dans ses yeux; il dit : « Oui, messieurs, je suis coupable, très-coupable; mais, je vous en conjure, que sur moi seul retombe le châtiment. Je m'accuse moi-même aux yeux du public, aux yeux de l'Assemblée, malheureux d'avoir été la cause d'une semblable scène. Je désire être puni, je suis prêt à me rendre en prison; mais dans les imprudentes paroles qui viennent d'être prononcées, ne voyez, de grâce,

que l'effet d'une imagination emportée. Encore une fois, je vous en supplie, que seul je sois frappé. »

Cet humble langage désarma les ressentiments. A la proposition d'emprisonnement on en substitua une, moins sévère, qui condamnait Frondeville à garder les arrêts pendant huit jours dans sa propre maison, et le jugement s'exécuta. Faucigny, de son côté, ayant reconnu sa faute, on fit grâce à son repentir.

Mais tant d'indulgence n'ayant servi qu'à encourager l'insolence des ennemis de la Révolution, ils trouvèrent moyen de changer l'humiliation de Frondeville en triomphe. Selon le témoignage de Bertrand de Molleville, la maison du condamné, pendant toute la durée de la peine, ne cessa d'être remplie de visiteurs empressés et devint le rendez-vous de « la bonne compagnie. »

Le même écrivain, ennemi passionné de Philippe, raconte,



LE GÉNÉRAL MARQUIS DE BOUILLÉ

qu'excité par sa maîtresse à venger son honneur attaqué, le duc d'Orléans envoya à Frondevillle, par le prince d'Aremberg, un cartel qu'il laissa ensuite tomber lâchement. Mais ce fait, si peu vraisemblable en soi, l'auteur l'avance sans le prouver, sans indiquer ses sources; et qui ne sait combien aisément la haine adopte ce qui lui permet le mépris? car le mépris, c'est la haine au repos.

Maintenant, qu'on récapitule les événements dont le tableau vient d'être tracé :

Depuis le 14 juillet, cette fête de la concorde, un mois à peine s'était écoulé, et déjà l'inapaisable contre-révolution avait tout rempli de ses fureurs;

Elle avait trouvé moyen d'arracher de sa prison un agent des complots de l'étranger;

Elle avait pris position le long de nos frontières et se préparait à accabler la France libre;

Elle nourrissait hautement l'espoir de pousser droit à Paris, en passant sur le corps aux Brabançons;

Elle s'était emportée contre la presse, sans succès, mais avec une sombre violence;

Elle avait déchaîné le Châtelet, et, évoquant les fantômes d'octobre, remué les passions d'où naissent les guerres civiles;

Elle allait soufflant aux siens la rage systématique des duels et une colère farouche;

Elle avait été à la veille de faire de la salle de l'Assemblée un champ de bataille!

Ah! si désormais il arrive à la Révolution de s'irriter et de bondir, qu'on le déplore, qu'on en gémisse; mais qu'on se souvienne qu'il y eut parti pris de la mettre hors d'elle-même, en lui enfonçant mille aiguillons dans le flanc.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION DANS L'ARMÉE

La Révolution française, qui remua toutes choses, ne pouvait manquer de mettre en lumière le danger des armées permanentes. Dès le mois de février 1790, elle s'était, par l'organe de Charles Lameth, exprimée en ces termes :

« Les armées faites pour défendre les peuples, ne sont occupées qu'à les contenir. Destinées à protéger la liberté, elles l'oppriment; à conserver les droits du citoyen, elles les violent. Si, dans un coin de l'empire, quelques hommes généreux ont assez d'énergie pour n'être point arrêtés par la crainte et réclament les droits naturels, on y envoie des soldats. Les faibles plient, les courageux périssent, et tout rentre dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'esclavage. Vivant au sein, je ne dirai pas de leur patrie, mais de leur pays, comme des conquérants au milieu des peuples vaincus, les officiers et les soldats, instruments aveugles des volontés du maître, ne sont occupés qu'à étendre sa gloire, c'est-à-dire son autorité. En entrant au service, ils doivent renoncer aux plus chères affections de la nature. Leur religion est de ne connaître ni parents, ni frères, ni amis, de ne savoir qu'obéir. »

Ce langage était bien celui de la Révolution. Malheureusement, l'aspect de l'Europe ne paraissait pas tel, que de ces simples et fortes paroles on se crût autorisé à tirer leur conclusion naturelle : la suppression du fléau qu'elles dénonçaient. Plus d'armée permanente! Quand de toutes parts les rois unissaient déjà leurs alarmes et leurs colères; quand déjà l'on pouvait de loin prêter l'oreille au bruit de leurs bataillons en marche; quand cette force terrible que le génie de la liberté condamnait, la patrie semblait au moment d'avoir à la réclamer pour sa défense! Devant de semblables périls, les membres même les plus ardents de l'Assemblée hésitèrent, et il advint qu'elle fit alors à l'égard de l'armée ce qu'elle avait fait à l'égard de l'Église : ne se jugeant pas en mesure d'abolir une institution dont elle sentait pourtant bien tous les vices, elle s'étudia péniblement à la réformer au risque de la rendre, en la perfectionnant, plus dangereuse encore et plus funeste.

Dans l'armée comme partout, sous l'ancien régime, il y avait eu accumulation de monstruosités. Ces groupes d'hommes dressés pour donner la mort et la recevoir qu'on appelle régiments, on les possédait de la même manière qu'une forêt, un champ, une maison; on se les passait de main en main, on les transmettait, on en formait la dot d'une fille à marier; les grades appartenaient presque toujours aux titres, ils ne revenaient de droit ni au mérite reconnu ni aux services proclamés; pendant la plus grande partie de l'année, les chefs étaient exempts de tout soin et n'avaient point à s'embarrasser de la surveillance de leurs corps; certains régiments jouissaient de priviléges odieux ou ridicules; le luxe des emplois inutiles allait jusqu'au scandale; le sort du militaire, enfin, dépendait du caprice, non de la loi : ce fut sur tous ces abus que l'Assemblée constituante songea d'abord à porter la cognée.

A la suite d'un débat auquel donna lieu un projet de Menou, conforme aux idées émises, soit par Noailles dans la séance du 1er février 1790, soit par Charles Lameth dans celle du 9, il fut décrété :

Que le roi était le chef suprême de l'armée;

Que l'armée était *essentiellement* destinée à combattre les ennemis extérieurs de la patrie;

Qu'il ne pourrait être admis ou introduit de troupes étrangères dans le royaume et l'armée qu'en vertu d'un acte du pouvoir législatif;

Que les sommes nécessaires à l'entretien de l'armée seraient fixées par chaque législature;

Que nul militaire ne pourrait être destitué de son emploi que par jugement légal;

Que le militaire conserverait son domicile malgré les absences nécessitées par le service, et jouirait des droits de citoyen actif s'il en réunissait les conditions;

Que, même dans le cas contraire, ces droits lui seraient accordés après seize années de service;

Que la vénalité des emplois militaires serait supprimée;

Que la paye du soldat serait augmentée de trente-deux deniers.

Il y avait loin de là à un plan général de réorganisation. Il restait à savoir :

De combien d'hommes se composerait l'armée;

A quel chiffre on fixerait les dépenses;

Quelle serait la solde pour chaque grade;

Quelles seraient les règles d'admission et d'avancement;

Comment aurait lieu l'introduction des troupes étrangères;

Comment les tribunaux militaires seraient organisés.

Deux questions surtout se présentaient, pressantes et d'une importance décisive. Il avait été décidé que le recrutement de l'armée active se ferait par engagements volontaires, ce qui était très-admissible en temps de paix; mais, en temps de guerre?... Pouvait-on espérer que des engagements volontaires suffiraient à remplir les vides faits par les batailles? L'emploi des troupes dans l'intérieur du royaume était un autre problème à résoudre, et un problème brûlant. Il y allait ici de la liberté.

Sur tout cela, l'Assemblée enjoignit à son Comité de constitution militaire de lui apporter le plus tôt possible des projets de loi indépendamment d'un plan général qu'elle attendait du ministre de la guerre, en se réservant et l'examen et les solutions.

Mais tel était, à cette époque de régénération sociale, le nombre des affaires à mener de front, telle était l'immensité des travaux à accomplir, que quatre mois et demi s'écoulèrent, sans amener d'autre résultat qu'un rapport du vicomte de Noailles, touchant le chiffre de l'armée. Dans ce rapport, présenté le 13 juillet 1790, le chiffre nécessaire était évalué à deux cent trente mille hommes.... en cas de guerre générale seulement; car, l'orateur se hâtait d'ajouter qu'en temps de paix, une pareille force serait dangereuse, et il concluait à ce qu'une partie de cette armée fût dispersée dans les départements, employée aux travaux de l'agriculture

ou du commerce, sauf à rentrer sous les drapeaux, à l'heure du péril, sur un décret de l'Assemblée, sanctionné par le roi. Du reste, loin de combattre l'admission des troupes étrangères dans nos rangs, le rapport énumérait avec une généreuse complaisance les services militaires qu'avaient rendus à la France les Irlandais, les Allemands, les Suisses. A Gœttingue, n'avait-on pas vu ceux-ci, que la pluie empêchait de se servir de leurs armes, combattre jusqu'à la fin à coups de pierres? Ah ! ils étaient dignes de braver la mort à côté des enfants de la France, ceux dont les pères écrivirent, à Morat, sur un monceau d'ossements : « Les Bourguignons ont voulu conquérir un peuple libre ; voilà ce qu'ils ont laissé ! »

Le 19 juillet, l'Assemblée décréta que le nombre des individus de chaque grade serait déterminé par un décret législatif, et, le 31 juillet, que l'armée active se composerait, au plus, de cent cinquante-six mille hommes, dont cent treize mille *infanterie,* trente-deux mille *cavalerie*, et onze mille *génie.*

Un épouvantable drame militaire interrompit ces travaux. C'est la puissance et la gloire de l'homme d'achever ce qui est incomplet, de perfectionner ce qui est défectueux ; mais prétendre à installer le bien au centre même du mal, mais viser au perfectionnement du mensonge suivant les notions qu'on a de la vérité, mais vouloir donner à la mort les lois de la vie, c'est chose insensée. L'Assemblée allait en faire une cruelle expérience. Elle s'était bercée de l'espoir que, sans inconvénient, au gré de ses plus nobles fantaisies, elle pourrait parler aux soldats de leurs droits, leur conférer le beau titre de citoyens, leur en assurer les garanties, les ranger sous la protection de la loi commune, exalter en eux le sentiment de la dignité humaine ; et elle ne s'était point aperçue que par là elle ruinait de fond en comble la discipline, la discipline, principe essentiel, sans lequel nulle armée permanente n'est possible, principe qui signifie l'absence de tout droit, l'abdication de toute volonté, l'anéantissement de toute dignité, la servitude façonnée à l'exercice de la tyrannie. Or, ce n'est pas impunément que, parmi des hommes accoutumés à servir d'instruments aveugles aux jeux de la force, on ouvre les chemins à l'esprit de la révolte. Si une multitude non enrégimentée et sans armes ne laisse pas que d'être terrible lorsqu'elle entre en fureur, que sera-ce d'une multitude ayant aux ordres de son délire des mousquets chargés, et la science, l'habitude, le goût de la destruction? Malheur à tous, dès que dans ces corps obéissants un cœur soudain se révèle et se met à frémir ! Malheur à tous et aux soldats eux-mêmes, dès que ces machines s'avisent enfin de savoir qu'elles sont des hommes ! Il n'est pas alors jusqu'au maître qui ne doive frissonner d'épouvante. A Rome, les soldats reçurent, avec le pouvoir de faire des empereurs, celui de les égorger, et ceux qui posèrent une couronne sur la tête d'Othon venaient de la ramasser dans le sang de Galba !

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dès les premiers jours, la Révolution était entrée dans l'armée. Qu'on se reporte à l'époque de la prise de la Bastille. Ici, ce sont les gardes-françaises qui figurent à la tête du peuple; là, c'est le régiment suisse de Châteauvieux qui refuse de marcher. Royal-Allemand ne refuse pas, lui ; mais à la contenance morne des soldats, à leur regard découragé, comme l'abattement de leur âme se devine !

A dater de ce moment, l'esprit révolutionnaire, communiqué de proche en proche par la conversation, propagé par le contact, volant sur l'aile des gazettes, et mêlé, pour ainsi dire, à l'air que chaque soldat respirait, alla envahissant toutes les casernes, depuis Paris jusqu'à la dernière des villes de garnison. Les journaux pénétrant de mille côtés divers dans les chambrées, non-seulement on les lut avec avidité, mais on fut tenté de l'ambition d'y écrire. D'ardents émissaires parcoururent les régiments ; il s'y forma des associations patriotiques, des comités directeurs ; il en partit des pétitions et des remontrances ; les mécontentements anciens ou nouveaux, les injustices journalières, les rancunes jalouses, les soupçons, s'y amassèrent comme autant de nuages recélant la foudre ; en un mot, du service de la tyrannie, la force organisée se disposa manifestement à passer au service de la sédition.

Les griefs, comme on le pense bien, ne pouvaient manquer; mais il en était un qui dominait tous les autres : cette Révolution que les soldats aimaient, les officiers, par une suite naturelle de leur naissance et de leur position, l'avaient en horreur. Ceux-ci appartenaient à l'ordre des nobles; il était difficile qu'ils ne regrettassent point un régime sous l'empire duquel on devait, pour être lieutenant, justifier de quatre degrés de noblesse. A la vérité, les vieux officiers enveloppaient leur dépit d'une réserve silencieuse, prudente ; mais chez les plus jeunes, il éclatait à tout moment, et avec une imprudence fatale. Toutefois, dans les armes savantes et méditatives, dans l'artillerie, dans le génie, l'attachement à la Révolution prévalait, même parmi les officiers. Étrange effet de l'âge et des circonstances ! De ces derniers, celui qui paraissait avoir le plus vivement embrassé le culte nouveau, c'était un jeune lieutenant d'artillerie auquel la fortune réservait une place à part dans l'histoire. Est-il besoin de dire son nom? Relégué à Auxonne, où son régiment tenait garnison, et où il occupait, à côté de son frère Louis, une misérable petite chambre aux murailles nues, Bonaparte laissait alors aller son cœur à l'amour passionné de cette même Révolution que son destin était d'étouffer un jour, et apôtre fervent de la liberté, adorateur de l'indépendance de la Corse, que Buttafuoco avait livrée, il s'occupait à écrire contre son compatriote une brochure toute pleine d'enthousiasme patriotique. Mais, dans les corps qui n'étaient pas l'artillerie et le génie, les sentiments de Bonaparte étaient loin d'être ceux des jeunes officiers. Animés contre l'ordre nouveau d'une haine à laquelle ils donnaient volontiers les allures du courage, ils ne se contentaient pas de la répandre en propos insultants ou moqueurs, ils la faisaient passer dans les détails du service, d'autant plus durs à l'égard du soldat, qu'en le frappant, ils le punissaient du crime de se croire leur égal.

Ainsi, les colères s'accumulaient, et quand vint s'y joindre l'indignation causée par la désertion des chefs, par leur connivence avec l'étranger, elles ne connurent plus de bornes.

Mais, pour qu'une idée générale soulève les masses, il faut qu'elle se vienne confondre avec un objet particulier qui la rende palpable en quelque sorte et vivante. Les soldats détestèrent bien mieux encore la contre-révolution, quand elle leur apparut sous les traits hideux du péculat, et l'agitation alors devint formidable.

« Il existait dans les états-majors, écrit Loustalot, une sorte de rapine indigne de quiconque porte le nom d'officier, une espèce de brigandage connu sous le nom de *retenue*. Par des mémoires fidèles, qui nous ont été transmis, nous apprenons que cette manière de voler (quel autre nom peut-on lui donner) avait enlevé au régiment de Beauce deux cent quarante mille sept cent vingt-sept livres, c'est à quoi se monte l'état que les soldats en ont fait. »

Le feu prit, en Lorraine, à Nancy. Cette ville avait gardé de la résidence de ses ducs et du somptueux séjour de Stanislas, des habitudes qui l'éloignaient de la Révolution. Le

duc Léopold y avait prodigué les lettres de noblesse, et tout n'y était que priviléges. La municipalité y était si ouvertement contre-révolutionnaire, qu'au mois d'avril 1790, elle avait déclaré séditieux un arrêté de la garde nationale relatif à la Fédération. Mais là, d'un autre côté, là plus que partout ailleurs, peut-être, grondait l'esprit jacobin. La Société mère de Paris y entretenait d'ardentes succursales; la puissance des idées jeunes y résidait dans les classes non encore affranchies, et les soldats y faisaient cause commune avec le peuple.

Trois régiments, à cette époque, tenaient garnison à Nancy : un de cavalerie, Mestre-de-Camp ; deux d'infanterie, Châteauvieux et le Régiment-du-Roi.

Or, les cavaliers de Mestre-de-Camp se trouvaient acquis sans réserve à la Révolution. Il en était de même des Suisses de Châteauvieux, Français du pays de Vaud et du lac de Genève, qui, lors de la prise de la Bastille, avaient refusé de tirer sur le peuple, et qui, depuis, étaient chers au parti patriote.

Quant au Régiment-du-Roi, il comptait au nombre des corps favorisés. Ses priviléges étaient immenses et, sous certains rapports, plus honorifiques encore que ceux des gardes-françaises. Il était le seul de tous les régiments qui fût resté à quatre bataillons, depuis le dédoublement qu'avait opéré le comte de Saint-Germain. Outre les officiers par compagnie, qui alors existaient dans chaque corps, le Régiment-du-Roi avait quatre sous-lieutenants par compagnie, ce qui formait une masse de deux cents officiers, dont la moitié n'avaient pas vingt ans. Choisis parmi les premières familles de la noblesse, ils avaient tous le privilége de passer soit capitaine dans n'importe quelle arme, soit major en second, soit colonel en second, ou même colonel, dès qu'ils atteignaient l'âge requis par les ordonnances. La composition des soldats de ce régiment ne tranchait pas d'une manière moins marquée avec celle du reste de l'armée. On les admettait à fréquenter des cours de mathématiques, de fortification, institués pour les officiers et que ceux-ci étaient assujettis à suivre. Ces avantages et la beauté de l'uniforme attiraient dans le Régiment-du-Roi beaucoup de jeunes gens de la classe bourgeoise, dont quelques-uns très-riches. D'après cela, on aurait pu croire ce corps entièrement dévoué à la cour, et elle l'avait si bien cru elle-même, qu'elle avait eu la pensée de l'appeler à Paris, après la défection des gardes-françaises. Mais pas plus que Mestre-de-Camp, pas plus que Châteauvieux, le Régiment-du-Roi ne devait échapper à la contagion. Au mois de septembre 1789, des inconnus, qu'on supposa être des émissaires du duc d'Orléans, avaient paru à Nancy : Théroigne de Méricourt les suivit de près, et n'essaya pas sans succès, dit-on, auprès des soldats, le pouvoir d'un apostolat servi par de doux regards et des paroles brûlantes.

Ce qui est certain, c'est que les soldats du Régiment-du-Roi ne tardèrent pas à donner des preuves d'insubordination. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis la prise de la Bastille, que déjà ils demandaient en tumulte la liberté des portes et l'exemption de l'appel de quatre heures. Les officiers refusèrent d'abord, puis cédèrent : faiblesse imprudente, premier ébranlement donné à la discipline, qui meurt si elle cesse un instant d'être écrasante et inexorable! Au mois d'avril 1790, nouveau soulèvement. Les soldats s'opposent à ce que M. de Lorenzie, lieutenant-colonel, prenne le commandement du régiment, parce que c'était un homme inflexible et rude. Il fallut recourir à des mesures sévères, et, à cette occasion, trente-cinq soldats furent congédiés avec des cartouches jaunes, c'est-à-dire infamantes.

Malheureusement, loin de se conduire de manière à conjurer le péril, les jeunes officiers semblaient prendre à tâche de pousser à une conflagration.. Ils parlaient avec une légèreté arrogante de la *Déclaration des droits*, toile d'araignée qu'on saurait bien balayer. Lorsqu'eut lieu la Fédération de Nancy, ils affectèrent d'abord de lui tourner le dos, et ensuite, se ravisant, ils y figurèrent dans un costume dont on remarqua la malpropreté moqueuse. L'uniforme de la garde nationale leur était un objet de dédain et un texte de railleries Il en résulta des provocations, il en naquit des duels où les citoyens eurent souvent l'avantage, ce qui accrut l'irritation. Et les chefs de laisser faire. Nicolas, membre de la Commune, leur ayant été député et les pressant de prévenir une de ces rencontres, ils s'y refusèrent formellement.

Une circonstance particulière vint, en envenimant les inimitiés, leur fournir une occasion d'éclater. Dans les derniers jours du mois de mai, un soldat raconta à ses camarades que la veille, étant en sentinelle à la Pépinière, il avait vu, vers minuit, un autre soldat, qui appartenait au Régiment-du-Roi et se nommait Roussière, s'avancer l'épée au côté et un bonnet à poil sur la tête, au-devant de deux bourgeois qui passaient tranquillement, les insulter, les provoquer au combat. Ce Roussière était un spadassin bien connu, et on le soupçonnait d'être aux gages des officiers. Le narrateur ajouta que Roussière était suivi, à dix pas de distance, par trois jeunes officiers, Chaffontaine, Bissy et Charitabella, qu'ils lui ordonnèrent, à lui factionnaire, d'arrêter les deux bourgeois, et que sur sa réponse qu'il était juste en ce cas d'arrêter aussi le provocateur, l'un d'eux dit au spadassin : *Viens-t'en, il n'y a rien à faire.*

Le bruit de cette aventure ne manqua pas de circuler dans les chambrées. Là-dessus, les soldats s'indignent. On saisit Roussière, on l'interroge, et il avoue qu'il a été poussé par Charitabella, Chaffontaine et Bissy. Les soldats alors demandent à grands cris que le coupable soit passé par les banderoles. Apprenant qu'on l'a seulement condamné à trois mois de prison, ils craignent qu'on ne le fasse échapper, ils le réclament, ils obtiennent qu'on l'amène au quartier. A peine a-t-il paru, qu'un grenadier, nommé Bourguignon, va droit à lui, et le coiffe d'un bonnet de papier, portant, d'un côté, cette dénomination flétrissante : *Iscariote*, et, de l'autre, ces mots : *C'est ainsi que l'honneur punit la bassesse.* On l'entoure ensuite, on lui coupe les cheveux comme à un capucin, et on le chasse. Les trois instigateurs disparurent.

Cependant les vexations se multipliaient; chaque jour venait ajouter l'impression de quelque injustice partielle au trésor de ressentiments depuis longtemps amassé dans les cœurs, et il n'était rien qui n'empruntât de l'état général des esprits une importance sinistre. Le chien d'un soldat ayant mordu à la patte celui du colonel, le pauvre soldat fut mis en prison, après avoir eu la douleur de voir tuer son chien devant lui. Il s'était formé dans le Régiment-du-Roi un comité patriotique : les officiers mirent tout en œuvre pour le décrier, pour le dissoudre; ils ameutèrent sous main contre lui de basses jalousies, fomentèrent autour de ses délibérations une petite émeute militaire, et finirent par envoyer neuf excellents tireurs d'armes provoquer dans un lieu public les membres du comité. C'est ce que l'on crut, du moins; car, il faut reconnaître qu'à cet égard il n'existe aucune preuve décisive. Seulement, on entendit ces misérables spadassins parler de l'argent qu'ils allaient dépenser au cabaret, comme d'une propriété collective, et il fut établi que l'un d'eux, lors de la Fédération, s'était battu contre un citoyen, le lendemain même du jour où il avait reçu six livres du major Compiègne.

Quels étaient les crimes de ce comité dont les officiers avaient juré la ruine? « Nous avons sous les yeux, dit Sillery, le procès-verbal des séances. On y remarque un respect extrême pour les décrets de l'Assemblée, un amour passionné pour la liberté, et les principes d'honneur qui ont toujours conduit ce brave régiment. » Il est vrai qu'il s'était adressé à M. de La Balivière, pour que, conformément au décret qui proscrivait les nominations privilégiées, on suspendît la nomination des cadets-gentilshommes aux places d'officiers; mais cette réclamation, d'ailleurs toute légale, avait été faite *sur le ton le plus respectueux* . On prétendit aussi que ce fut le comité qui souffla au Régiment-du-Roi l'impatient désir d'obtenir des comptes, mais n'y avait il rien de légitime en ce désir? L'auteur du manuscrit que nous possédons, quelque ardent qu'il se montre à pallier les torts des officiers, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils exerçaient en effet des retenues illégales, et qu'il y avait des détournements de fonds. Il reproche aux soldats d'avoir exagéré le chiffre de la *masse noire*, mais il avoue qu'il « y avait quelque chose de fondé dans leurs réclamations. » Il ne nie pas, du reste, qu'à ces plaintes les officiers n'aient opposé des manœuvres coupables, celle, par exemple, qui consistait à s'attacher par de grossières séductions les sergents, les maîtres d'armes, et à semer entre les chasseurs et les grenadiers la défiance, la jalousie et la haine.



PORTRAIT DE DÉSILLE

La résistance avait son principal foyer parmi les grenadiers, et trois hommes la dirigeaient : Pommier, simple soldat alors, mais plein d'une audace éclairée par l'instruction, et qui, depuis, devint commissaire des guerres; Arnal, qu'attendait le grade d'officier général, et Bourguignon.

Ce dernier était plus particulièrement odieux aux chefs. Un jour, comme il était de garde à la Porte royale, Montluc, qui commandait ce poste, ordonne aux soldats, la retraite battue, de rentrer sous la colonnade qui environnait le corps de garde. Bourguignon refuse. Quoique depuis longtemps négligée, la consigne était formelle : Montluc fait signe qu'on traîne Bourguignon en prison. La compagnie de grenadiers s'y oppose : Denoue, qui avait le gouvernement militaire de la ville, interdit cette compagnie. Toutes les compagnies de grenadiers réclament . Denoue interdit toutes les compagnies. Le régiment prend parti pour les grenadiers : Denoue interdit tout le régiment.

C'en était fait, la discipline était perdue. Denoue ayant invité la garde nationale à partager avec Mestre-de-Camp et Châteauvieux l'honneur de garder la ville, le Régiment-du-Roi déclara qu'il était résolu à ne point céder son service. On touchait à quelque affreux malheur : la municipalité, saisie d'effroi, conjura Denoue de révoquer l'interdiction; il fallut céder, et les portes de la ville furent abandonnées à la garde d'un régiment rebelle.

Pendant ce temps, des scènes de même nature éclataient à Metz. Bouillé, qui y commandait, a raconté lui-même dans ses *Mémoires* comment le régiment allemand Salm-Salm s'y souleva. Ici encore, il s'agissait d'argent, de comptes à rendre. Se voyant repoussés dans leurs réclamations, les soldats avaient formé le projet de s'emparer de la caisse et des drapeaux, qui étaient chez le chef du régiment. Informé de ce dessein, Bouillé rassemble aussitôt les officiers, court se mettre avec eux devant la porte de la maison, attend l'épée à la main. Les grenadiers arrivent, portant les armes en bon ordre, et se rangent devant leurs chefs ; mais leur passer sur le corps, ils ne l'osent. Naturellement intrépide, et incapable de fléchir, Bouillé fait parvenir à un régiment de dragons, dont les casernes étaient contiguës, l'ordre de monter à cheval et de charger le régiment allemand mais il ne peut rien obtenir. Ce fut alors un étrange spectacle. Pendant deux heures, on vit d'un côté les officiers, de l'autre les soldats s'observer, se mesurer du regard, sans faire un pas en avant, sans prononcer une parole. Mais comme autour d'eux la multitude grondait et que Bouillé fut plusieurs fois couché en joue, la situation se serait probablement dénouée d'une manière sanglante, si la municipalité ne fût intervenue en corps. Le maire ayant harangué les soldats, ils regagnèrent leurs casernes dans le plus grand calme, « ce qui n'empêcha pas, écrit Bouillé, que le lendemain ils ne se fissent donner la moitié de la somme qu'ils avaient exigée la veille. »

A la nouvelle de ces désordres, l'Assemblée rendit en toute hâte un décret qui, proposé par Emmery et sur-le-champ sanctionné par le roi, portait :

Qu'il n'y aurait plus d'associations délibérantes dans les régiments ;

Que le roi serait supplié de nommer des inspecteurs extraordinaires choisis parmi les officiers généraux, pour procéder à la vérification des comptes depuis six ans, et cela en présence du commandant de chaque corps, du dernier capitaine, du premier lieutenant, du premier sous-lieutenant, du premier et du dernier sergent, du premier et du dernier caporal ou brigadier et de quatre soldats, tirés au sort ;

Qu'il ne serait plus expédié de cartouches jaunes qu'en vertu d'un jugement prononcé selon les formes usitées dans l'armée ;

Que les cartouches jaunes expédiées jusqu'alors sans l'observation de ces formes rigoureuses n'emporteraient aucune flétrissure ;

Qu'il serait sévi d'une manière terrible contre les fauteurs ou participants de toute insurrection nouvelle ;

Qu'enfin, il serait libre à tout officier, sous-officier ou soldat, de faire parvenir ses plaintes, soit aux ministres, soit à l'Assemblée nationale, directement et sans avoir besoin de l'attache d'aucune autorité intermédiaire.

Ce fut Lafayette qui, en cette occasion, poussa Emmery en avant et fit rendre le décret du 6 août. Mais il n'entendait point s'arrêter là ; car il commençait à avoir peur de la Révolution, et il soupirait après le moment de voir, suivant ses propres expressions, « l'ordre constitutionnel remplacer l'anarchie révolutionnaire. » *Frapper un coup imposant*, voilà ce qui le tentait, voilà sur quoi il ne craignit pas de se concerter avec Bouillé, lequel, pour être mieux en état de *frapper ce coup imposant*, avait reçu le commandement de toute la frontière de l'Est, depuis la Suisse jusqu'à la Sambre.

Rien ne pouvait être plus funeste, dans les circonstances, qu'un pareil choix. Bouillé possédait des qualités éminentes; il était d'un courage à l'épreuve, audacieux avec calcul, dévoué à son parti, et il avait la résolution du fanatisme sans en avoir l'aveuglement. Lors de la dernière guerre contre les Anglais, il s'était couvert de gloire en s'emparant de plusieurs de leurs colonies, et c'était en récompense de services incontestables qu'il avait été successivement nommé gouverneur des Iles du Vent, puis lieutenant général des armées du roi, puis chevalier de ses ordres. Mais on connaissait trop son attachement à la contre-révolution; son refus de prêter le serment civique avait fait scandale; on se rappelait qu'au mois d'avril 179 il avait mis toute la garnison sous les armes pour s'opposer à l'entrée de quatre-vingt-cinq gardes nationaux, appelés à la Fédération de Nancy. N'était ce pas vers lui, d'ailleurs, que, dans tous ses projets de fuite, la cour avait tourné ses regards?

Un autre choix presque aussi malheureux fut celui de Malseigne. Cet officier, auquel fut confiée la mission délicate de faire exécuter, à Nancy, le décret du 6 août et qu'on manda pour cela de Besançon, s'était acquis une sorte de célébrité sombre. On le réputait la première lame de l'armée, et sa meurtrière habileté se trouvait au service d'un esprit querelleur, d'un naturel impétueux et violent. S'il s'était agi d'activer l'incendie qu'il s'agissait, au contraire, d'éteindre, nul n'y eût été plus propre. Était-ce donc là ce que la cour voulait? Et Lafayette, grand approbateur de ce choix insensé, tremblait-il de perdre l'occasion de *frapper un coup imposant?*

Le décret du 6 août fut connu à Nancy le 9, mais par les papiers publics seulement; et comme les soldats voulaient terminer leurs comptes avant l'arrivée officielle du décret, ils redoublèrent de clameurs. Le 10, ceux du Régiment-du-Roi obtinrent qu'on leur délivrât, sur ce qui leur était dû, une somme de 150 000 liv. qui, partagée entre eux, procura à chacun 73 liv. Plus tard, les officiers prétendirent que cette somme leur avait été arrachée par la menace c'était faux, et cela résulte d'une instruction écrite de la main même d'un officier supérieur du régiment, dans le rapport des commissaires du roi. Ce qui est vrai, c'est que cette distribution produisit, ainsi que l'observa Sillery, deux effets funestes : le premier, de fournir aux soldats le moyen de fraterniser le verre en main avec des excitateurs vulgaires, le second de pousser dans les mêmes voies Mestre-de-Camp et Châteauvieux.

Le 11, en effet, les Suisses députèrent au major deux d'entre eux, pour lui demander, aux termes des décrets de

l'Assemblée, connaissance des comptes. On leur répondit en les passant par les courroies. Mais à la manière dont on les épargna en les frappant, il fut aisé de juger que leurs camarades étaient loin de blâmer leur conduite. Aussitôt, grande ébullition. Les deux régiments français courent aux casernes des Suisses, forcent les portes de la prison, mettent en liberté les deux captifs, et, l'épée nue, obligent le colonel à les réhabiliter On les conduit ensuite triomphalement aux quartiers du Régiment-du-Roi et de Mestre-de-Camp, pendant que les officiers suisses sont gardés à vue, et que Salis, le major, est contraint de se cacher.

C'était le 12 qu'on devait publier le décret du 6, et Denoue avait donné l'ordre à tous les régiments de rester à leur quartier. Malgré l'ordre, ils prennent les armes, se rendent à la place Royale, s'y rangent en bataille, ayant dans leurs rangs : le Régiment-du-Roi un des soldats suisses, et Mestre de-Camp l'autre. Denoue accourt. A sa vue, un murmure effrayant s'élève, un soldat s'avance et se met à lire à haute voix une lettre dans laquelle le gouverneur militaire de Nancy s'était servi des mots *brigandage des troupes*. Denoue sentit qu'il était perdu s'il ne se justifiait. Il déclara que jamais il n'avait eu intention d'appliquer le nom de *brigands* à des soldats parmi lesquels il servait depuis trente ans; il affirma qu'il les tenait, au contraire, pour des militaires pleins d'honneur, et, passant dans les rangs, il acheva de les calmer par de douces paroles. Le décret du 6 fut proclamé, mais la discipline était irrévocablement anéantie. Il fallut donner aux deux Suisses cent louis de dédommagement, et ceux de Châteauvieux se firent délivrer, le 13, 27 000 livres que, le soir même, ils dépensèrent dans une fête offerte à leurs camarades, fête que, d'ailleurs, la municipalité autorisa.

Le lendemain, 200 soldats allaient enlever la caisse, la transportaient à leur quartier. Ils se justifièrent sur ce que la honte de voir la caisse du régiment gardée par la maréchaussée leur avait paru intolérable. Du reste, ils avaient eu soin de dresser procès-verbal de ce qu'elle contenait, et on la trouva parfaitement intacte. Car, toute la conduite de la garnison de Nancy, à cette époque, présente un mélange extraordinaire d'emportement et de repentir, d'avidité et d'honneur, de respect aux chefs et de rébellion, le même au reste, qui, à plusieurs siècles de distance, caractérisa le soulèvement des légions de Germanie!

Les choses en étaient là, lorsque, à Paris, l'homme de Lafayette, le député Emmery, se présenta à l'Assemblée, la consternation peinte sur le visage, et tenant à la main une lettre dans laquelle Denoue racontait les faits, en les exagérant, et en s'y faisant, pour mieux effrayer les représentants du peuple, l'écho de mille vaines rumeurs. A l'entendre, les soldats étaient à la veille de couronner un commandant de la garnison; ils devaient le conduire dans un char, et ce char, ils entendaient réduire les officiers à l'humiliante obligation de le traîner eux-mêmes! Après avoir donné lecture de la lettre de Denoue, ainsi que d'un procès-verbal de la municipalité de Nancy, où à des accusations vraies contre les soldats se mêlaient d'habiles calomnies, Emmery s'écria : « Tout presse, tout brûle, » et il surprit à l'effroi de l'Assemblée un décret qui ressemblait à une condamnation. « Ceux, y était il dit, qui ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce soit, n'auront pas, dans les vingt-quatre heures à compter de la publication du présent décret, déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit, si ces chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent, seront poursuivis et punis comme fauteurs et participes du crime de lèse nation. » C'était juger la cause sans l'avoir instruite.

Le décret du 16 août venait à peine d'être rendu, qu'on voyait arriver à Paris huit soldats, envoyés en députation à l'Assemblée par la garnison de Nancy, pour exposer les faits et prévenir un jugement précipité. Ces huit députés avaient obtenu, avant de partir, le consentement de leurs chefs, ils étaient munis de congés en bonne forme, et avaient même reçu officiellement 3000 livres pour les frais de voyage. Et cependant, sur un ordre signé du roi, ils furent traités comme de vils malfaiteurs. Louvain-Pescheloche, capitaine de la garde nationale parisienne, avait reçu mission de les arrêter : il les conduisit à la Force. On juge si cette violence passa inaperçue! Tous les journaux patriotes sonnèrent l'alarme, les boutiques du faubourg Saint-Antoine furent fermées, et au travers du mugissement populaire monta une voix bien connue depuis, celle du brasseur Santerre.

Le 18, les prisonniers firent un mémoire de leurs griefs, et, le 19, ils furent transférés aux Invalides, où les comités se rendirent pour les interroger. Le jeune grenadier qui prit la parole, au nom de ses camarades, s'exprima en homme et en soldat : « Ce n'est point parmi les officiers, dit-il, que la Révolution trouvera ses vrais défenseurs. Laissez-nous nous instruire : les lumières banniront du milieu de nous des vices qui ne sont que le résultat d'habitudes grossières et de l'ignorance; elles nous donneront de l'honneur, et si l'armée est conduite par l'honneur, ce sera son meilleur général, son plus habile capitaine. Nous sommes pauvres, mais vous avez décrété que les hommes sont égaux en droits, qu'ils sont libres. »

Pendant ce temps, le décret du 16 août arrivait à Nancy. On le transcrivit sur les registres, et on l'envoya dans les chambrées; mais par une négligence de la municipalité, qui devint plus tard contre elle le sujet de sérieux reproches, il ne fut ni proclamé à la tête des troupes, ni affiché dans la ville. Au surplus, les soldats, dès qu'ils le connurent, en éprouvèrent moins de frayeur que d'irritation, le regardant comme une flétrissure qu'on avait voulu leur infliger, aux yeux de l'armée. Ils n'apprirent pas non plus sans un vif sentiment d'amertume l'arrestation de leurs camarades. Toutefois, tel était le balancement de leurs pensées, que la garde nationale leur ayant offert sa médiation, ils l'acceptèrent avec transport. Bientôt même, l'habitude de la soumission prenant le dessus, ils signèrent un *acte de repentir*, dans lequel ils « suppliaient l'Assemblée, le roi et leurs chefs d'oublier les erreurs qu'ils auraient pu commettre. » Ils promettaient d'observer à l'avenir les règles de la discipline, invoquaient l'indulgence de l'Assemblée pour leurs députés, pour eux-mêmes, et demandaient en termes respectueux le redressement de leurs griefs.

A Paris, il avait été décidé que deux des huit soldats arrêtés se rendraient à Nancy avec Pescheloche, de manière à prévenir tout faux rapport : Pescheloche, dès son arrivée, trouva parmi les troupes le plus favorable accueil. Pour calmer entièrement les esprits, il n'eut qu'un mot à dire. Le 22, invité à déjeuner par la compagnie des chasseurs du Régiment-du-Roi, il fut aussi surpris que charmé des dispositions pacifiques du soldat. On lui offrit un banquet, au son de la musique, et, ce qui mérite d'être mentionné, les convives portèrent la santé, non-seulement de la nation et du roi, mais des *officiers du corps*. Le même jour, le Régiment-du-Roi nomma deux hommes par compagnie pour donner à souper au représentant de la garde nationale parisienne, et celui-ci n'eut aucune peine à obtenir d'eux qu'ils rétabli-

raient dans le magasin 20 000 cartouches à balles, récemment enlevées; qu'ils restitueraient les registres pris sur le bureau de l'état-major; qu'ils ne s'attrouperaient plus dans les rues le sabre à la main; qu'ils rentreraient enfin dans la discipline.... Tant il est vrai que, par un convenable emploi de la douceur, d'affreuses calamités pouvaient alors être prévenues!

Sur ces entrefaites, un bruit, précurseur d'événements sinistres, se répandit : Malseigne, le redouté Malseigne était à Nancy. Accoutumé aux bravades, et comme impatient de justifier l'espèce de terreur associée à son nom, il alla droit aux casernes des Suisses, et après leur avoir proposé de rédiger un mémoire de leurs réclamations, il leur reprocha leur conduite avec une dureté qui — les officiers suisses en sont convenus — laissa dans les âmes un redoutable levain d'aigreur. Il en fut instruit; mais, le péril même l'attirant, il affecta le lendemain de retourner seul au quartier, le front menaçant, le regard sévère. Les soldats n'étaient pas d'accord sur ce qu'ils voulaient. Il s'élevait des rangs un orage de clameurs contradictoires et de murmures confus. Néanmoins, le cri de la masse était : *De l'argent, et que le général nous juge!* Il s'avança vers eux, la tête haute; mais sa vue leur remettant en mémoire les discours de la veille, ils éclatèrent en reproches. Les plus emportés criaient : *Qu'on l'empêche de sortir!* Et, en effet, lorsque, convaincu de la nécessité de se retirer, il se présenta à la grille, quatre grenadiers lui barrèrent le passage. Il existe trois rapports différents de ce qui eut lieu alors. Suivant la déclaration de Malseigne, il ne leva l'épée sur les factionnaires que menacé par la pointe de leurs baïonnettes, et, son épée s'étant rompue en parant leurs coups, il prit celle du prévôt général, qui se trouvait à côté de lui, sans bien savoir, d'ailleurs, s'il lui arriva ou non de blesser quelqu'un. Pescheloche déclara l'avoir rencontré se retirant comme il sied à un officier de le faire en pareil cas, tranquillement et sans marcher trop vite.

Ainsi le feu de la sédition venait de se rallumer. Tout n'était point perdu, néanmoins; car loin de soutenir, cette fois, Châteauvieux, les deux autres régiments blâmèrent hautement sa conduite. Tout à coup paraît un ordre de Malseigne enjoignant aux Suisses de partir pour Sarrelouis. Eux refusent jusqu'à ce que les comptes de la garnison soient rendus. Ils avaient beaucoup de créanciers dans la classe des cabaretiers : Malseigne, pour empêcher que le payement de cette dette ne servît de prétexte à la désobéissance, fit publier à son de trompe qu'il se chargeait de payer les créanciers des Suisses, et qu'ils eussent à venir justifier de leurs titres à l'Hôtel de Ville. On offrit encore aux Suisses, s'ils consentaient à partir, de déposer chez un banquier, jusqu'à la décision du comité militaire, la somme qu'ils réclamaient comme leur étant due. Mais déjà il était trop tard : la crainte qu'on ne les forçât, eux aussi, à quitter Nancy, avait gagné les soldats du Régiment-du-Roi, les cavaliers de Mestre-de-Camp, et l'agitation commençait à redevenir générale.

Elle s'étendit, elle redoubla, lorsque, sur une réquisition adressée aux gardes nationales du département par Desmottes, aide de camp de Lafayette, et portée sur tous les points de la contrée par des courriers nocturnes, on vit la milice citoyenne de chaque bourg, de chaque village, affluer tumultueusement à Nancy. Aussitôt le Régiment-du-Roi en prend ombrage, les habitants, qu'on laisse dans l'ignorance des desseins que couvre cette subite invasion, s'interrogent l'un l'autre, courent aux nouvelles, s'inquiètent; chaque parti cherche à attirer à lui les arrivants; on dit que Malseigne est un faux général; on assure que Bouillé s'entend avec lui, et que la contre-révolution est là! Au plus fort de cette fermentation, qui laisse la municipalité impassible, des voitures pleines de soldats suisses se promènent par la ville; une foule immense les suit, et, à la vue des stores rouges qu'ils ont arrachés, qu'ils étalent, comme pour tourner en dérision l'étendard sanglant de la loi martiale, des applaudissements mêlés de rires éclatent tout le long de la route.

Malseigne disparut. Cette fuite soudaine, si peu d'accord avec son caractère inflexible et son intrépidité, ne pouvait être que le résultat d'une combinaison meurtrière. Et, en effet, l'on sut, depuis; que, dans ce moment là même, le Directoire du département correspondait en secret avec Bouillé. Ce qu'on voulait, ce n'était pas une transaction, c'était une victoire.

L'instinct populaire ne s'y trompa point. Un hasard singulier vint, d'ailleurs, donner aux soupçons la direction qu'ils attendaient : la poste de Paris apporta le nº 337 des *Annales patriotiques et littéraires de France*, et on y lut : « Les Jacobins ont reçu avis que des espions aux gages du pouvoir exécutif sont envoyés dans les diverses provinces. Qu'on se tienne sur ses gardes! » Cet avis mystérieux, rapproché du départ inexpliqué de Malseigne, concourut à tout embraser. Les soldats prennent les armes; la voix des officiers est méconnue, et à des actes violents on prélude par des discours pleins d'alarmes. Comment en douter maintenant? C'était pour dégarnir les villes qu'on avait appelé à Nancy les gardes nationales. Les Autrichiens étaient aux frontières, et Malseigne, ce traître, allait les joindre. On bat la générale; on arrache Denoue de sa maison, et, dépouillé de ses vêtements, on le jette au fond d'un cachot, avec un sarreau de prisonnier sur les épaules; plusieurs officiers, Saint-Sauveur, du Bailli, de La Poterie, de Beaumont, de Saint-Agnan, de Rosetti, sont blessés en essayant de défendre leur chef; un lieutenant, à qui son extrême jeunesse a permis de se déguiser en femme, est reconnu sous ce costume, promené par les rues, et, sous la protection de quelques gardes nationaux compatissants, ne trouve qu'à grande peine un refuge à l'Hôtel de Ville. Pour comble de malheur, on s'empara de deux lettres écrites par le général de la maréchaussée, l'une à M. de Bouillé, les deux autres aux prévôts de Toul et de Pont-à-Mousson; et comme on y parlait de conduire Châteauvieux hors du royaume, plusieurs en conclurent que Malseigne avait vendu ce régiment aux Autrichiens, et n'était parti que parce que son complot était découvert. La défiance alors devint telle, que Pescheloche lui-même fut arrêté comme complice de Malseigne par les grenadiers du Régiment du Roi et précipité dans un cachot, d'où il put entendre la porte du magasin des poudres qu'on enfonçait à coups de hache.

Accompagné d'un seul homme, Malseigne s'était enfui à Lunéville, où se trouvait un régiment de carabiniers dont il avait été major général, et, dès que son départ avait été connu, deux cents cavaliers de Mestre-de-Camp s'étaient mis à sa poursuite; le soir, vers sept heures, on vit quelques hommes de ce détachement traverser Nancy à bride abattue, la fureur sur le front, et criant : « Les carabiniers ont massacré nos camarades. » Effectivement, Malseigne, aussitôt arrivé à Lunéville, avait fait monter les carabiniers à cheval et les avait lancés sur la route de Nancy, où, rencontrant les cavaliers de Mestre-de-Camp, ils les chargèrent, en tuèrent ou blessèrent plusieurs, et en firent d'autres prisonniers.

Ce furent alors, à Nancy, des transports de rage. Peschetoche raconte qu'un caporal lui vint dire, dans sa prison, avec des gestes et des menaces horribles : « C'est moi qui garde Denoue. Voici la clef du cachot. Il m'a demandé son aumônier pour mettre ordre à ses affaires. Il n'en sortira pas : j'en réponds sur ma tête. » Les soldats disaient : « On est revenu de Lunéville comme des lâches. Mais c'est que les officiers ne nous commandaient pas, et des soldats sans commandants sont des corps sans âme. » Ils étaient profondément humiliés, ne parlaient que d'exterminer les carabiniers et de ramener Malseigne mort ou vif. Dans ces dispositions, trois mille hommes, tant du Régiment-du-Roi et de Châteauvieux que de Mestre-de-Champ, prirent, dans la soirée même, le chemin de Lunéville. Mais ce qui est singulier et donne à cette insurrection une physionomie particulière, ils voulurent, ils exigèrent que les officiers se missent à leur



ACTION DE DÉSILLE

tête. Un capitaine, qui figura plus tard parmi les rédacteurs ultra-royalistes du *Journal de la cour et de la ville*, Journiac-Saint-Méard, fut nommé aide de camp général. Triste et dangereux honneur ! Portait-il quelque ordre à l'avant-garde? On refusait de croire à son rapport. Retournait-il au corps de bataille? On l'accusait de trahison.

Sur la hauteur de Flinval, qu'il atteignit vers onze heures du soir, à une lieue et demie de Lunéville, le détachement s'arrêta, attendant la pointe du jour.

Mais, pendant ce temps, un revirement soudain s'était opéré parmi les carabiniers. Ils envoient des députés à leurs camarades de Nancy, ils offrent de rendre Malseigne, à condition qu'il ne lui sera fait aucun mal jusqu'à ce que l'Assemblée ait prononcé. Ce fut l'objet d'un traité, dont on parlait encore longtemps après à Lunéville, sous le nom de *capitulation*. Ceux qui accouraient comme ennemis furent donc reçus comme frères. Néanmoins, un tragique incident faillit tout perdre. Apercevant un adjudant des carabiniers,

qui, la veille, avait tué son frère, un cavalier de Mestre-de-Camp se précipita sur lui, et, au moment même où le malheureux embrassait un soldat du Régiment-du-Roi..., d'un coup de pistolet il l'étendit mort.

Le 30, de grand matin, Malseigne, après avoir fait, pour s'évader, une tentative qui attira sur lui une décharge de mousqueterie qui atteignit quelques hommes, fut ramené à Nancy, dans une voiture, ayant en face de lui un carabinier dont il se vit réduit, tout le long de la route, à subir les propos insultants. A peine arrivé, il fut entouré d'une multitude qui éclatait contre lui en imprécations. Les femmes, surtout, se montraient fort animées. On ne put le conduire jusqu'à l'Hôtel de Ville, et le Régiment-du-Roi lui offrit un asile dans son quartier.

Bouillé n'avait pas attendu ces désordres pour se mettre en marche. Dès le 28, il était parti de Metz, mais secrètement, parce qu'il craignait d'être retenu par les soldats de la garnison. N'ayant auprès de lui aucune infanterie étrangère, et comptant peu sur la garde nationale, il avait expédié des ordres pour qu'on rassemblât à Toul, où il se rendit, quelques bataillons suisses et allemands, et quelques régiments de cavalerie. Bientôt, il apprit, probablement à sa grande surprise, que les troupes et les gardes nationales de Metz se plaignaient de la défiance qui l'avait empêché de les employer. Que le sentiment d'où partait cette plainte fût général dans la ville de Metz, il est permis d'en douter, puisque Bouillé n'osa, d'après son propre récit, appeler à lui, cette nouvelle reçue, que six cents grenadiers et six cents gardes nationaux, ceux dont on était sûr sans doute.

Mais ces circonstances particulières, on les ignorait à Nancy; tout ce qu'on sut, c'est que Bouillé s'avançait, et comme l'inquiétude grossit toujours les objets, le bruit courut qu'il venait, à la tête de trente mille hommes, opérer la contre-révolution. Ce qu'un tel bruit avait de faux, les corps administratifs ne l'ignoraient point; il leur eût donc été facile de dissiper l'obscurité. Pourquoi n'en firent-ils rien? Pourquoi se tinrent-ils muets et invisibles? Pourquoi ne s'empressèrent-ils pas de publier une proclamation qui rassurât les esprits? C'est ce qui leur fut, depuis, reproché amèrement, et non sans justice; car de leur silence résulta un surcroît d'agitation. Les soldats de Nancy mirent ardemment la main à des préparatifs de défense; sincèrement effrayés et croyant agir de concert avec les magistrats, beaucoup de citoyens paisibles en firent de même. On était informé que le régiment de Royal-Allemand faisait partie de l'armée de Bouillé : en fallait-il davantage pour rendre vraisemblable la menace d'une contre révolution?

Toutefois, ne pouvant se dispenser décemment de quelque démarche préservatrice du salut de la ville, les membres du Conseil de département envoyèrent à Bouillé trois députés avec *mission publique* de lui ordonner de retirer ses troupes, mais avec *mission secrète* de lui peindre sous de vives couleurs le despotisme de la garnison de Nancy, sans lui demander autre chose qu'un délai. Bouillé répondit que le moindre retard pouvait jeter la nation dans des angoisses terribles; qu'il n'était pas absolument sûr de son armée, qu'elle se débanderait peut-être, s'il différait. La réponse était dure. deux des députés, Saladin et Foissac, pensèrent agir prudemment en ne la rapportant point à Nancy. Le troisième, Collini, se chargea d'une proclamation dans laquelle Bouillé expliquait en termes sévères, mais fort clairs, que, s'il marchait sur Nancy, c'était uniquement pour obtenir l'exécution du décret du 16 août, et l'obéissance aux ordres de l'Assemblée. Or, si cette proclamation eût été affichée à Nancy, il est évident, quelles que fussent, d'ailleurs, les arrière-pensées de Bouillé, qu'elle y aurait donné aux alarmes une direction tout autre, et bien moins fatale. Pourquoi ne fut-elle proclamée que le 1er septembre, quand déjà il était trop tard, quand déjà la ville était inondée de sang?

Le 31 août, date à jamais funèbre, les soldats, à Nancy, exigent qu'on batte la générale pour appeler tous les citoyens aux armes. Ils s'adressent à la municipalité, qui les renvoie au Conseil de département. « Nous avons mis des canons aux portes, disaient les soldats; nous ne pouvons tout faire : porter le poids du service journalier, garder les postes, être aux pièces. » Les corps administratifs résistèrent d'abord, puis cédèrent, et ce fut au nom de la municipalité intimidée que le tambour de la ville somma les citoyens de manœuvrer le canon. Ce fut aussi le corps municipal qui, lui-même, enjoignit à la garde nationale de courir se placer aux portes : était-il possible, s'écrie à ce sujet Sillery, que les habitants ne fussent point trompés par des ordres semblables? Aussi, une contre-révolution paraissant imminente, ils prirent tous un fusil, tous, jusqu'à des officiers du bailliage, jusqu'à des vieillards.

Bouillé avançait, avançait toujours. Le 31, entre six et huit heures du matin, il se trouvait à Frouard, village à deux lieues de Nancy. Il était accompagné de Louis de Bouillé, son fils, et de Gouvernet, fils du ministre de la guerre. Il n'avait avec lui que trois mille hommes d'infanterie, quatorze cents chevaux, et, selon son propre aveu, il ne croyait pas aller combattre contre moins de dix mille hommes. « Je ne pouvais me flatter du succès, » a-t-il écrit depuis, et il ajoute : « Je me livrai aveuglément à ma fortune. » Quel mystère cachait donc cette conduite si peu explicable de la part d'un militaire consommé? Il cédait, dit-il, à la fureur de ses propres troupes, disposées alors à soupçonner leurs chefs de trahison et lui particulièrement. Mais cette fureur de ses troupes contre Nancy, comment la concevoir, si elle ne leur avait pas été soufflée par lui-même? Quel intérêt si pressant avaient donc les soldats d'une ville à aller massacrer ceux d'une autre, alors que leurs griefs étaient identiques, alors que leur cause était commune? Quoi! Bouillé croyait avoir devant lui dix mille hommes armés, retranchés dans une ville considérable, soutenus par un peuple soulevé; et contre de telles forces il menait quatre mille hommes, dont il se sentait incapable de maîtriser les passions et qui le soupçonnaient d'être un traître! Des écrivains graves assurent que, ne voyant de salut pour la monarchie que dans une guerre civile, Bouillé la voulait, la voulait à tout prix. Ils racontent qu'il mit en tête de sa petite armée les gardes nationaux qui s'y étaient joints, espérant que des citadins peu accoutumés au feu ne soutiendraient pas le combat. De là, dans tout le royaume, parmi la garde nationale, un sentiment d'humiliation qui sans doute n'aurait pas tardé à se changer en colère; de là l'indispensable nécessité de recourir à des moyens violents sur une grande échelle; de là un désordre général, la confusion, la guerre civile, et, au nombre des chances offertes par le chaos, le salut de l'ancienne monarchie.

Quoi qu'il en soit, une députation de soldats, à laquelle s'étaient réunis, ceints de leurs écharpes, les officiers municipaux Guerry, Desbourbes et Nicolas, arrivait, vers midi, au camp de Bouillé. Bouillé leur donna audience dans une vaste cour que remplissaient des grenadiers et des gardes nationaux de Metz. Dumontet ouvrait la bouche, lorsque, l'interrompant, Bouillé fit entendre ces paroles sauvages :

Je me propose de passer au fil de l'épée.... Ce commencement dispensait du reste. Se tournant vers les siens : *Sont-ce là vos intentions?* Un cri d'assentiment lui répondit. « Vous avez toujours été le père du soldat, dit timidement Dumontet. — Oui, du soldat soumis; mais j'abandonne le soldat rebelle, et, si je me souviens de lui, c'est pour le punir selon la rigueur des lois. » Alors, comme les députés militaires élevaient la voix, ceux de Metz s'écrièrent avec emportement : « *Ce sont des coquins, ce sont des traîtres, il faut les pendre !* » — « *Il faut les pendre !* répétèrent les soldats suisses du régiment Vigier, en parlant de leurs compatriotes de Châteauvieux, nous rougissons aujourd'hui de notre uniforme, trop semblable à celui de ces brigands. » Et ils en retournaient les revers. Pour ne pas regagner Nancy, les officiers municipaux prétextèrent la fatigue. Ils se contentèrent d'y envoyer la lettre que voici :

« Nous n'avons que le temps de vous mander les intentions de M. de Bouillé. Il exige : que la garnison de Nancy sorte de la ville, ayant à sa tête MM. Malseigne et Denoue, et que quatre hommes par régiment, reconnus chefs de la discorde, soient à l'instant envoyés à l'Assemblée, pour y être jugés suivant la rigueur des lois. Si les régiments persistent, dans les vingt-quatre heures après l'arrivée des députés, il entrera dans Nancy à force ouverte et se propose de passer au fil de l'épée quiconque sera trouvé les armes à la main. »

Demander à chaque régiment de choisir quatre hommes à livrer au bourreau, c'était évidemment demander l'impossible.

Ce fut à trois heures et demie qu'on connut à Nancy cette lettre pleine de sang. Nouvelle députation de soldats. Bouillé appelle Gouvernet, et lui dicte la réponse suivante, qu'il signe : « Dans une heure, MM. Malseigne et Denoue seront hors la ville, ainsi que les trois régiments, reposés sur les armes. Sinon, j'entre à coups de canon. » En même temps, il envoyait reconnaître les abords de Nancy, et disposait des piquets de hussards de Lauzun sur les routes qui y conduisent.

Contre toute attente, le calme parut à la veille de renaître Déjà les soldats du Régiment-du-Roi se sont retirés à leurs quartiers, conformément aux ordres de Bouillé; déjà ils ont envoyé aux autres régimen s l'invitation, aussitôt suivie, de les imiter, et tous ils crient : *La loi ! la loi!* Denoue est délivré, et voilà qu'à quatre heures les trois régiments sortent de la ville pour aller se ranger en bataille dans la prairie, près du pont de Maxeville, dans le faubourg des Trois-Maisons. Un peu de défiance existait encore, mais l'espoir commençait à rayonner sur tous les visages, et la joie dominait.

A Paris aussi, l'esprit de conciliation semblait définitivement l'emporter. Car ce même jour 31 août, presque à la même heure, l'Assemblée avait voté, sur la proposition de Barnave, l'envoi aux troupes d'une proclamation toute paternelle, destinée à calmer les soldats par la solennelle promesse d'une décision impartiale. En vain Emmery demanda que l'Assemblée approuvât ce que Bouillé *avait fait et refait;* en vain les contre-révolutionnaires s'étaient promis de pousser aux mesures de rigueur; en vain Lafayette monta à la tribune pour y faire l'éloge de son cousin Bouillé..., les efforts pacificateurs de Cottin, de Robespierre, de Biauzat, de l'abbé Gouttes finirent par triompher. Des députés de la garde nationale de Nancy étaient là : Robespierre pressa ses collègues de les entendre, et comment s'y refuser? Les députés parlèrent; ils montrèrent qu'on av. it exagéré les torts des soldats, voilé ceux des officiers, ils dirent : « Autant l'insurrection est dangereuse, autant elle est facile à apaiser, en employant les moyens de douceur et de conciliation. » Sur quoi, les contre-révolutionnaires eux-mêmes sentirent qu'en insistant pour la guerre civile, ils se couvriraient d'opprobre. Barnave fut adjoint au comité chargé de rédiger la proclamation libératrice, et l'on décida que la force militaire serait mise à la disposition de deux commissaires choisis par l'Assemblée.

Hélas ! il était déjà trop tard. L'inexorable Bouillé avançait toujours, et tandis que l'Assemblée votait le salut de Nancy, lui touchait aux portes de cette malheureuse ville.

On a vu que les soldats s'étaient soumis, on les a suivis sortant de Nancy.... Il ne restait plus, aux deux portes de Stanislas et de Stainville, que des Suisses de Châteauvieux, mêlés à quelques gardes nationaux. Pour éviter l'effusion du sang, que fallait il ? Que Bouillé consentît à suspendre son entrée. Denoue, qui l'avait rejoint, l'en supplia, il alla jusqu'à se jeter à ses genoux, lui disant qu'il répondait de la ville. Mais non : Bouillé entendait entrer tout de suite, en triomphateur. Il est au moins permis de le croire, d'après sa conduite; car non-seulement il refusa de s'arrêter, mais. au lieu de marcher lui-même à la tête des siens, il s'éloigna de la tête de la colonne pour aller s'entretenir à l'écart avec les officiers municipaux et Malseigne accourus à sa rencontre. abandonnant ainsi aux chances d'une collision, trop facile à prévoir, les Suisses de Vigier et ceux de Châteauvieux qu'ils avaient si cruellement outragés. Déjà, du reste, sûr de sa victoire, il avait envoyé préparer les logements et ordonné à la première colonne, qui devait d'abord forcer la porte Stanislas, d'entrer directement par celle de Stainville. Comme Rodais, son aide de camp, portait cet ordre : « *Qui-vive?* cria. de derrière la porte, un garde national. — *Ami*, répond l'aide de camp. — Si vous êtes amis, retirez-vous. — Nous venons apporter ici le bon ordre. En avant ! marche. » A ces mots, se jugeant perdus s'ils cèdent, quelques-uns des défenseurs de la porte Stainville sont saisis de cette fureur aveugle que le désespoir inspire : l'ordre de tirer le canon est donné ! Alors, se précipitant sur les pièces et les couvrant de son corps : « Non, s'écrie un jeune officier du Régiment-du-Roi, nommé Désille, vous ne tirerez pas ! » On le saisit, on l'arrache de dessus les pièces; mais, avec une obstination héroïque, il se place de nouveau devant la gueule des canons, tombe percé de quatre coups de feu, et pendant qu'un ami l'emporte sanglant dans ses bras, le coup part. On ignore qui mit le feu, si ce fut un cavalier de Mestre-de-Camp, lequel aurait tiré son mousqueton sur la lumière, ou un soldat suisse, qui fut ensuite trouvé parmi les morts, tenant encore dans ses mains une mèche allumée. Aussitôt d'affreuses clameurs retentissent, mêlées au bruit de la fusillade; le fantôme de la trahison se dresse devant tous les yeux, les troupes qui sortaient de la ville y rentrent au pas de charge, à la fois incertaines et exaspérées. Deux officiers, Danglant et Bassignac, ont de la peine à contenir Mestre-de-Camp, mais cependant ils y parviennent. Indécis, furieux, partagés entre mille sentiments divers, ceux du Régiment-du-Roi regagnent leurs quartiers, le cœur plein de trouble. et la plus grande partie de Châteauvieux monte à la citadelle Que pouvaient les défenseurs de la porte Stainville? Elle est emportée, tandis que Bouillé, qui avait sur le champ repris ses anciennes dispositions, faisait voler en éclats à coups de canon la porte Stanislas. Alors commença un épouvantable massacre. Une pauvre femme, nommée Humbert, courant le risque d'être égorgée, jeta sur la lumière d'un canon où on

allait mettre le feu un vase d'eau et empêcha ainsi le coup de partir. Mais l'humanité avait perdu sa sainte contagion, car l'heure de la rage venait de sonner. Bien décidés à ne point périr sans vengeance, les combattants de la porte Stainville se dispersent, mais pour continuer la lutte. Les uns grimpent au haut des maisons et se placent aux fenêtres; d'autres, réfugiés dans des caves, font feu par les soupiraux; quelques-uns, se jugeant victimes des trahisons de la municipalité, courent à la salle de l'Hôtel de Ville.... et ne s'arrêtent qu'à la vue d'un citoyen qui tombe à genoux devant eux en leur tendant les bras. Mais les soldats de Bouillé ne s'arrêtaient point, eux. Le pavé des rues ruissela de sang; les maisons furent fouillées et marquées pour jamais par l'homicide; on égorgea des enfants, on égorgea des femmes enceintes. A sept heures du soir l'ordre régnait, il régnait appuyé sur trois mille cadavres, et les commissaires envoyés par l'Assemblée purent écrire : « *Nous sommes arrivés, non dans une ville, mais dans un cimetière.* »

Vint le tour de la vengeance froide, calculée, implacable. Les justices réunies des régiments de Vigier et de Castalla condamnèrent trente-deux soldats de Châteauvieux à mort, et quarante et un aux galères pour trente ans. Dans le compte qu'ils rendirent, ils disaient : « Concevant l'indispensable nécessité d'une justice prompte et vigoureuse, nous nous sommes abstenus des formes ordinaires. »

Plusieurs des victimes illustrèrent leur fin par leur courage. Un soldat de Châteauvieux, nommé Sauvet, s'écria sur la roue : « Bouillé est un scélérat. Plus tard on connaîtra sa trahison et notre innocence. Je meurs : Vive la nation ! » Bouthillier, lieutenant au Régiment-du-Roi, avait reçu, en défendant Nancy, une blessure mortelle. Comme on le portait à l'hôpital : « Non, dit-il; si je dois mourir, qu'on me porte sous les drapeaux du régiment. »

Les victoires civiles n'aboutissent que trop naturellement, hélas! à des réactions. A Nancy, ce qui suivit la lutte en prolongea longtemps l'horreur. Un des chirurgiens-majors de Châteauvieux fut condamné aux galères pour avoir pansé les blessés et avoir dit : *Je ne vois pas un rebelle dans un camarade expirant.* Tous les amis de la révolution furent poursuivis comme ayant du sang sur les mains; les citoyens les plus recommandables furent décrétés. Un propos insignifiant, un sourire, un geste.... c'était un crime. La municipalité triomphait avec insolence : elle désarma la garde nationale; elle fit arbitrairement fermer le club patriotique; elle laissa la nouvelle garnison prendre le ton d'une armée victorieuse; elle permit que des femmes fussent publiquement insultées; elle osa s'unir aux magistrats, chose horrible ! pour demander à l'Assemblée le pouvoir de juger inquisitorialement, sans appel. Les boutiques fermées, les prisons pleines, les émigrations, l'échafaud, témoignèrent du retour de l'ordre. Car c'est ainsi qu'on désigne l'heure où ceux qui pleurent s'efforcent de pleurer en silence, redoutant le bruit que font les sanglots....

A la première nouvelle du massacre, Louis XVI écrivit à l'Assemblée une lettre dans laquelle il se félicitait de voir la *paix rétablie dans la ville de Nancy*, grâce à la *fermeté et à la bonne conduite de M. de Bouillé*, auquel, de son côté, l'Assemblée s'empressa, malgré Robespierre, de voter des remercîments. Quant à Lafayette, le jour même du carnage, il avait mandé au roi, dans une correspondance secrète, livrée, depuis, par l'armoire de fer : « Si M. de Bouillé est assez heureux pour que son armée le suive aujourd'hui, il aura mis ordre à tout, *avant que les commissaires puissent lui porter secours.* »

La municipalité de Paris, en l'honneur de ceux qui avaient péri, disait-elle, pour la défense de l'ordre, fit célébrer une fête funéraire et tendre de drap noir l'immense enceinte du Champ de Mars. Le peuple s'y rendit en grand deuil, et y pleura les vaincus.

La veille, Loustalot était mort d'un désespoir d'amour, oui d'amour, car quel autre nom donner à cette passion à la fois si profonde et si tendre, à cette passion inapaisable dont il brûla pour la liberté? Ce qui frappe d'abord dans le journal de Loustalot, quand on ne fait que le parcourir, c'est le langage sobre, sévère, et même un peu froid, d'une raison qui toujours s'observe. Là, pas d'enthousiasme factice, pas de violences calculées, nulle déclamation, surtout nulle condescendance lâche ou frivole. Ennemi des rois, mais censeur vigilant du peuple, et aussi prompt à condamner les emportements du Forum qu'à flétrir les intrigues de cour, Loustalot se montre constamment inaccessible aux corruptions de la popularité; il la fuit sans ostentation, il la dédaigne sans bravade; il lui importe peu que les faubourgs s'irritent, quand il les accuse de légèreté, quand il s'efforce de les prémunir contre le danger de leurs entraînements, ou quand il gourmande l'imprévoyance de leurs joies. Il a une bonne raison pour ne jamais flatter le peuple : il l'aime. Un esprit ferme et calme, un esprit sincère, voilà par où, au premier coup d'œil, les écrits de Loustalot vous attirent et vous attachent. Mais pénétrez un peu plus avant; écoutez bien ces cris qui, de temps en temps, s'échappent des lèvres de l'héroïque jeune homme : ici nous touchons à son âme, et il se trouve que cette âme est remplie d'une ineffable tendresse. Quel véritable amant poursuivit jamais sans tristesse et sans inquiétude l'accomplissement de son rêve d'or? Loustalot ne fut pas heureux! Voyant la liberté, tantôt aux prises avec de puissants ennemis, tantôt exposée à tomber entre les bras de poursuivants indignes, il n'avait cessé de craindre pour elle, et cette crainte, dans son noble cœur, finit par dégénérer en mélancolie. Rien de plus touchant que ce qu'il écrivait, au sujet de la victoire de Nancy : « Comment raconter avec une poitrine oppressée?... Ils sont là, ces cadavres.... attendez, la presse qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever vos espérances.... Il serait doux d'être votre dernière victime! » Ces mots n'indiquaient que trop bien une de ces blessures intérieures dont on meurt vite. En apprenant les horreurs commises à Nancy, Loustalot laissa tomber sa plume découragée, et se coucha pour ne plus se relever.

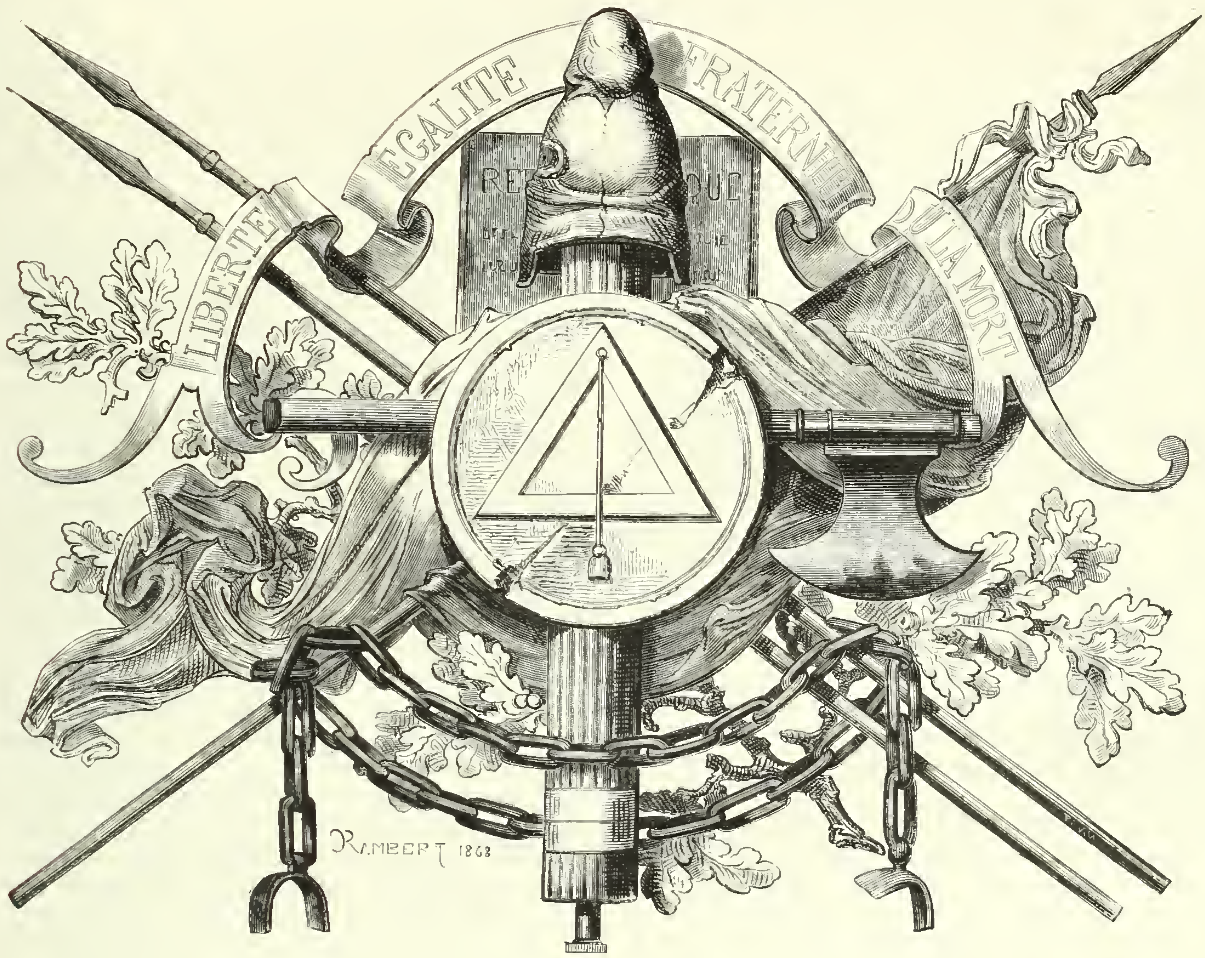
Loustalot n'avait que vingt-huit ans. Devant cette tombe si prématurément ouverte, au moment où elle allait se fermer pour toujours, Legendre rencontra les accents d'une éloquence pathétique, et Marat ne cacha point qu'il pleurait.

Les Suisses de Nancy qu'on avait condamnés aux galères ne subirent pas leur peine jusqu'au bout, tant les destins et les flots sont changeants! Plus tard, délivrés et rappelés par l'Assemblée législative, ils furent reçus dans Paris au milieu d'extraordinaires transports. A l'issue d'un grand banquet que les Jacobins leur donnèrent, il fut décidé qu'une partie des chaînes qu'ils avaient portées serait suspendue à la voûte de la salle, l'autre partie devant servir à fabriquer des armes contre les ennemis de la France. Les Jacobins firent plus : ils imaginèrent de se décorer du bonnet rouge dont on avait cherché à flétrir le front de ces galériens, et, bientôt, ce bonnet devint, par toute la France, la coiffure révolutionnaire.

CHAPITRE III

HUIT CENTS MILLIONS D'ASSIGNATS

Il est je ne sais quel démon moqueur qui se joue des destinées éclatantes A combien d'hommes fut-il donné d'apparaître triomphants sur les cimes de l'histoire, en évitant jusqu'au bout le péril expiatoire des chutes profondes? Depuis le jour où, rappelé de l'exil par la voix de tout un grand peuple, Necker avait osé faire, à l'Hôtel de Ville, en faveur de Bezenval, l'essai d'un pouvoir moral qu'il crut sans bornes, son ascendant n'avait pas cessé un instant de décliner. Bientôt, contre cet empire dont les âmes orgueilleuses ne purent longtemps tolérer l'insolence, il avait vu se lever l'impatiente armée des journalistes, des fabricateurs de libelles, des motionnaires, des crieurs publics; Marat l'avait poursuivi de ses dénonciations, et Camille Desmoulins de ses railleries, plus aiguës que des flèches. Lui-même, dans un style qui semble gonflé de soupirs, il a raconté, plus tard, son agonie ministérielle. Si, pour payer les farines et les bestiaux nécessaires à la subsistance de Paris, si, pour salarier la multitude des ouvriers que les travaux de charité donnaient à nourrir, il s'étudiait à rassembler du numéraire, ce soin de sa part était décrié sous le nom d'accaparement. Ce même numéraire était-il expédié de Paris par les trésoriers de la guerre et de la marine, afin de servir de fonds soit aux ouvrages du port de Brest, soit au payement des troupes, on l'accusait de pousser à l'émigration de l'argent. S'il défendait les droits des créanciers du comte d'Artois, quoi de plus clair? il était le complice caché de ce prince. S'il ne pouvait remettre à point nommé les comptes qu'on lui demandait, c'est qu'il voulait dissimuler mainte déprédation. Enfin, les achats de blés dans les pays étrangers, on les représentait tantôt comme la cause de la cherté, tantôt comme l'exécution d'un plan criminel de monopole.



BONNET RÉPUBLICAIN

Pour comble de malheur, Necker en était venu à avoir contre lui l'Assemblée. Une fois éclairée sur l'impuissance financière d'un ministre dont elle avait d'abord acclamé le génie sauveur, elle s'empara par ces comités de l'administration directe des finances et prétendit faire de Necker un commis obéissant. Humilié, celui-ci affecta d'imprimer plus de gravité encore à son maintien; il fit des représentations; il donna des conseils; il parla aux dominateurs du jour un langage où la flatterie n'avait point de part. Mais, comme on le jugeait inutile, on refusa de l'accepter morose et arrogant.

D'un autre côté, la cour le haïssait d'une haine profonde,

et quant au roi.... mais qu'importait que le roi l'aimât ou non?

Sous le poids de cette situation, le découragement le gagna, et à trois reprises, de distance en distance, il prévint l'Assemblée de sa retraite prochaine, alléguant le mauvais état de sa santé. Il s'était attendu à quelque marque d'intérêt : l'accueil glacial fait à ces menaces réitérées l'avertit de reste du déclin de son pouvoir, et lorsque, le 4 septembre 1790, le lendemain d'une émeute qui le chassa de sa maison, il fit connaître à l'Assemblée son dessein de se retirer dans ses terres, le silence le plus absolu ayant régné dans la salle, et les représentants ayant, avec un dédain marqué, passé à l'ordre du jour, il comprit que c'en était fait et qu'il ne lui restait plus qu'à descendre vivant dans le tombeau.

Il partit donc le 8 septembre, accompagné de sa femme et de quelques domestiques, laissant à Paris sa fille malade, cette fille qui fut Mme de Staël. Il ressemblait à un fugitif et fut traité comme tel. A Arcis-sur-Aube, comme il prenait quelques instants de repos dans la maison de poste, il entendit tout à coup au dehors la foule mugir; et, se précipitant dans sa chambre, plusieurs gens armés lui demandèrent ses passe-ports. Il en avait trois, et un billet particulier du roi; il les montre, mais cela ne paraît pas suffisant, et, à travers une haie de fusiliers, on les conduit, sa femme et lui, jusqu'à une auberge, où ils durent attendre, prisonniers, que l'Assemblée, à laquelle on se hâta d'écrire, décidât de leur sort. Là, en ce même endroit, quelques mois auparavant, Necker avait été reçu avec idolâtrie! Très-froidement, très-sèchement, l'Assemblée répondit qu'on pouvait le laisser libre de continuer sa route, et lui, le cœur brisé, accusant sa fortune, accusant les hommes, il se traîna vers la retraite au sein de laquelle il a écrit depuis : « Quelquefois, au pied de ces montagnes où l'ingratitude particulière des représentants des Communes m'a relégué, et dans les moments où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon asile et de renverser les arbres dont il est environné, il m'arrive de dire comme le roi Lear : « Soufflez, soufflez avec rage, vents impétueux; je ne vous accuse pas d'ingratitude, vous; je ne vous ai pas appelés mes enfants, et vous ne tenez point de moi votre empire. »

Necker avait déployé, au pouvoir, toutes les vertus de l'homme privé. Serviteur désintéressé de la nation pendant sept années, il n'avait voulu, ni de ses appointements de ministre des finances, fixés alors à deux cent mille francs, ni de ceux de ministre d'État, qui montaient à vingt mille, ni des pensions attachées à ces places, ni des droits annuels de contrôle, ni des présents des pays d'état, ni des jetons d'or et d'argent que les municipalités, les corporations ou les titulaires d'office en finances avaient coutume d'offrir au ministre, à chaque renouvellement d'année. Il avait fait plus encore : quoique persuadé que le papier-monnaie ouvrait un gouffre où s'engloutirait la fortune publique, il n'avait point hésité à laisser en dépôt au Trésor deux millions, qui étaient la moitié de son bien. Jamais le commerce des consciences, jamais le vil marché des suffrages, jamais l'emploi de ces moyens de corruption si complaisamment pratiqués dans tous les pays avec les assemblées, ne déshonorèrent sa politique. Il s'était fait de Mirabeau, en refusant de l'acheter, un ennemi implacable. Tel était enfin, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'éclat que jetait sa probité, qu'en matière de crédit et aux yeux des puissances étrangères, il cautionnait la Révolution. Il était laborieux d'ailleurs, instruit, pénétrant, doué de prudence, et versé dans la connaissance des affaires. Mais ces vertus et ces qualités, suffisantes au début, avaient de plus en plus cessé de l'être, à mesure que la situation, en se développant, se compliquait. Où les circonstances commandent l'audace, la prudence devient pusillanimité; où il faut de la vigueur, la modération est bien près de ressembler à de la faiblesse, et l'expérience ne sert qu'imparfaitement à qui reçoit mission de gouverner l'imprévu. C'était le soleil, le soleil dans toute l'ardeur de ses feux, que Necker avait à contempler, et il lui manqua le regard de l'aigle. Égaré au milieu des grandes choses d'alors, peut-être lui aurait-on pardonné d'avoir disparu dans l'ombre que répandaient autour d'eux les événements; mais, comme sa vanité était presque au niveau de son destin, tandis que son génie était si fort au-dessous, il ne put se résigner à l'oubli, il s'obstina péniblement à être aperçu, et dès lors il fit pitié. Après cela, qu'on ait méconnu ses services, sans doute; mais il y eut petitesse de sa part à s'en plaindre avec tant d'amertume; car, si un peuple vaut qu'on s'immole à lui être utile, il ne vaut pas qu'on gémisse de son ingratitude, et c'est la gloire, c'est la consolation des fiers caractères, de dédaigner les hommes en les servant!

Triste était la situation dans laquelle Necker, lorsqu'il se retira, laissait les finances. Suivant une constatation officielle du *Moniteur*, les intérêts de la DETTE CONSTITUÉE, tant viagère que perpétuelle, montaient, en septembre 1790, à cent soixante-sept millions sept cent trente-sept mille neuf cent dix-huit livres; et quant à la DETTE EXIGIBLE, composée des rentes désormais dues au clergé, du prix des offices de judicature supprimés, de celui des charges de finance, du remboursement des cautionnements, du remboursement des dîmes inféodées, en un mot de toutes les dépenses pressantes qu'entraînait, grâce à tant de réformes coup sur coup adoptées, l'onéreuse liquidation du monde ancien, elle ne s'élevait pas à moins d'un milliard huit cent soixante-dix-huit millions huit cent seize mille cinq cent trente-quatre livres. Oui, près de *deux milliards*. Voilà de quel fardeau il fallait que, sur-le-champ, la Révolution se débarrassât, sous peine de ne pouvoir continuer sa route; et ces mots, ces mots redoutables *dette exigible*, semblables au son d'une cloche funèbre, attristaient la vie des plus confiants par l'idée toujours présente de la mort. Encore si la liberté avait eu sous la main ces immenses ressources que la France, hélas! tint si souvent à la disposition du despotisme. Mais non : en plusieurs contrées, le recouvrement des impôts rencontrait pour premier obstacle, qui le croirait? l'hostilité sourde et perfide de ceux-là mêmes qui avaient charge de les lever. Il fut prouvé que les percepteurs des départements composant l'ancienne province de Normandie arrêtaient les rentrées, au lieu de les presser; qu'à Valognes, le payement des contributions patriotiques avait été refusé avec impudence; que les chambres des comptes de la Lorraine n'avaient pas voulu livrer aux administrations des divers départements certains documents nécessaires dont l'Assemblée avait néanmoins ordonné la remise, etc... etc.... Il fallut que, sur la motion de Vernier, parlant au nom du Comité des finances, l'Assemblée rendît un décret qui menaçait de peines sévères tout collecteur de deniers publics *convaincu d'en avoir retardé la perception!*

Deux jours avant, une scène de stupeur avait eu lieu dans l'Assemblée, Laborde y ayant prononcé solennellement ces lugubres paroles : « Le Comité des finances vient de recevoir une lettre de M. Dufresne, qui annonce que le trésor public ne pourra payer ce soir. » On décida en toute hâte que la caisse d'escompte était autorisée à remettre au trésor public

la somme de dix millions en promesses d'assignats, pour faire partie du service du mois de septembre. C'était se traîner d'expédients en expédients, et la Révolution ne pouvait continuer de vivre ainsi au jour le jour.

Et puis, le signe convenu des échanges, où était-il? Le numéraire s'était enfui, l'or se cachait. Portait-on à la Monnaie un plat d'argent? transformé en écus, il passait aussitôt le détroit et allait circuler à Londres.

Il est vrai que, par le décret du 19 décembre 1789, on avait créé quatre cents millions d'assignats hypothéqués sur pareille valeur de domaines nationaux destinés à être vendus et en payement desquels ces assignats devaient être reçus: il est vrai encore que, par le décret du 1er juin 1790, on avait donné cours forcé aux quatre cents millions d'assignats, ce qui en faisait une monnaie véritable, propre à remplacer, puisqu'elle reposait sur le plus solide des gages, qui est la terre, ce numéraire après lequel on courait en vain. Mais, outre que quatre cents millions d'assignats ne suffisaient point pour ranimer une circulation languissante à l'excès, presque morte, on avait eu le tort de ne diviser la somme émise qu'en douze cent mille billets, savoir : cent cinquante mille billets de mille livres; quatre cent mille billets de trois cents livres, et six cent cinquante mille billets de deux cents livres. De là, pour quiconque avait à faire une dépense inférieure à deux cents livres, nécessité absolue de se procurer du numéraire, de s'en procurer à tout prix, et dans un moment où il était si difficile de l'atteindre. Aussi pouvait-on compter par centaines les manufactures sans ouvrage, par milliers les marchands sans acheteurs, et par centaines de mille les ouvriers sans pain.

Telle était la situation; Mirabeau, qu'elle préoccupait vivement, fit parvenir au roi une note dont il vaut la peine, à cause de son intérêt historique, de transcrire ici quelques passages :

« On ne saurait avoir trop de frayeur de la banqueroute, disait Mirabeau. Le despotisme le plus ferme et le plus fort pourrait à peine en soutenir le choc. Or, le despotisme est pour jamais fini en France. La Révolution pourra avorter, la Constitution pourra être subvertie, le royaume déchiré en lambeaux par l'anarchie, mais on ne rétrogradera jamais vers le despotisme.... Il faut, ou consentir à la plus terrible catastrophe en finances, ou opérer incessamment une grande diminution dans les intérêts de la dette, et substituer en même temps au numéraire métallique, qui se dérobe chaque jour à la circulation, un numéraire qui ne puisse pas lui être aussi facilement enlevé. Or, par un bonheur qui tient à nos destinées, les biens du clergé fournissent, pour cette double opération, un moyen infaillible.... D'un côté, les assignats-monnaie faisant l'office de numéraire; de l'autre, le trésor public jouissant, durant plusieurs années, du revenu de ces biens, il en résulte deux ressources prodigieuses. Leur concours produirait, en peu de temps, une telle amélioration dans l'état actuel de la dette, qu'à moins d'événements extraordinaires et ruineux, sa totale extinction serait bientôt aperçue. »

En conséquence, et sans aller toutefois jusqu'à répondre du succès d'une manière absolue, Mirabeau était d'avis d'une nouvelle émission d'assignats. Il poussait la cour à adopter ce parti, et lui conseillait vivement de donner pour successeur à Necker, Clavière, « probité du comptable, disait-il, caractère difficile, tête féconde, non susceptible d'une ambition incommode, travailleur jusqu'au prodige, propre au succès s'il est possible, victime sans conséquence s'il ne réussit pas, assez enfoncé dans les Jacobins pour en être toléré, les connaissant trop bien pour se dévouer à eux. »

Il est à remarquer que Mirabeau n'avait pris part, ni aux premiers débats soulevés par l'idée des assignats, ni aux décrets d'exécution, soit du 17 mars 1790, soit du 1er juin 1790. Il avouait lui-même que l'image d'une circulation de papier tout à coup substituée à la circulation métallique l'avait d'abord *étonné*, que dis-je ? *effrayé*. Mais tout vendu qu'il était à la cour, il voulait la Révolution, il la voulait dans une certaine mesure, il la voulait aboutissant à la consécration d'une monarchie constitutionnelle. Or, il avait le regard trop perçant pour tarder à voir dans les assignats un moyen aussi simple qu'énergique de multiplier les défenseurs de la Révolution, de les unir par l'intérêt aux développements d'une monarchie nouvelle, de changer en soutiens de la constitution beaucoup de ses détracteurs, de gagner enfin ces âmes froides et égoïstes qui aux bouleversements des empires ne reprochent jamais que le crime de leur sommeil interrompu ou de leur fortune ébranlée, et se demandent, lorsque autour d'eux tout s'écroule : *Que perdrai-je? Que gagnerai-je?* N'était-il pas manifeste que partout où se placerait un assignat-monnaie, là se poserait avec lui un vœu secret pour le crédit des assignats, un désir de leur solidité? On avait supprimé l'ancienne magistrature : eh bien, qu'on remboursât en assignats les titulaires des charges abolies, et on les amènerait de la sorte à soutenir par intérêt ce qu'ils n'auraient point soutenu par patriotisme.

Cette utilité *politique* des assignats ne pouvait manquer de frapper Mirabeau; et quant à leur utilité *financière*, son ami Clavière n'eut pas de peine à la lui démontrer. Il s'élança donc dans la carrière ouverte devant lui, et l'inonda, comme on va voir, de tous les feux de son génie.

Ils étaient nombreux et puissants les adversaires que rencontrait une seconde émission d'assignats. Si elle n'eût été combattue que par l'abbé Maury, Cazalès et d'Éprémenil, que par les royalistes, que par les nobles, que par les prêtres, on se serait ému faiblement d'une opposition trop prévue pour étonner; mais, sans parler d'un mémoire de Necker où se pressaient des objections auxquelles son expérience donnait quelque autorité, les innovateurs en finances se trouvèrent alors avoir à compter avec un homme que la Révolution s'était accoutumée à ranger parmi les siens, avec un homme qui, membre du clergé, avait été le premier à proposer l'affectation des biens du clergé à l'acquittement des charges de l'État. Le lecteur a déjà nommé cet homme : c'était Talleyrand.

Il objecta le danger d'accroître la masse d'un numéraire purement conventionnel; l'impossibilité d'imprimer à un chiffon de papier, même représentatif du sol, un caractère de solidité comparable à celui de l'or ou de l'argent ; les déceptions auxquelles on marchait, dans l'hypothèse où, au lieu d'acheter des domaines nationaux avec les assignats, les créanciers de l'Etat, remboursés, s'aviseraient, soit défiance, soit tout autre motif, de garder leur papier inactif au fond de leurs portefeuilles ; plus que cela, l'épouvantable secousse qui serait donnée à toutes les fortunes, à toutes les existences, s'il arrivait, par malheur, qu'abusant de la facilité de créer une monnaie qu'on a à volonté, la Révolution se laissât aller à des émissions exagérées qui aviliraient le signe des échanges, l'aviliraient du jour au lendemain peut-être, jetteraient dans les transactions un trouble mortel, condamneraient le commerce à pousser le cri de *sauve qui peut*, et ne laisseraient, comme résultats de la folie d'un moment, que des milliers de victimes humaines étouffées sous des monceaux de ruines.

Des arguments divers présentés par l'évêque d'Autun, le

seul vraiment sérieux était le dernier, et l'histoire, il faut bien l'avouer, lui réservait l'honneur d'avoir été une prophétie; mais à qui pouvait-il paraître vraisemblable, à cette époque, qu'un jour, contre le vœu des fondateurs, et en dépit des conseils de la plus vulgaire sagesse, on en viendrait à créer jusqu'à QUARANTE-NEUF MILLIARDS D'ASSIGNATS, c'est-à-dire à élever des montagnes de papier sans gage? — Une émission *illimitée* d'assignats est chose insensée, nous en convenons, répondaient à l'évêque d'Autun les partisans de la mesure. Aussi ne demandons-nous qu'une émission *strictement limitée* et en rapport avec la valeur du gage existant. Que devient, dès lors, votre objection? Des craintes vagues ne sont pas des arguments, et quand la nécessité vous tient à la gorge, ce n'est point par des alarmes prématurées qu'on échappe à sa prise.

Sur ces entrefaites, parut un écrit qui, évidemment, s'adressait aux faubourgs. Le style en était simple, clair et précis. L'auteur? Il signait *un ami du Peuple*. Le titre? On n'aurait guère pu en trouver de plus saisissant : *Effets des assignats sur le prix du pain*. C'était la science des économistes dépouillée de sa morgue, affectant de vives allures, descendant en plein carrefour et allant guetter le peuple, pour le séduire, à la porte des boulangers. Citons :

« Le prix du pain, du vin, des autres denrées, et de toutes les marchandises, est fixé par la quantité d'écus qu'il faut donner pour avoir un setier de blé, ou un muid de vin, ou une quantité quelconque d'une autre marchandise.

« Quand on achète une marchandise, on échange contre elle ses écus, qui sont aussi une sorte de marchandise.

« En tout échange de deux marchandises l'une contre l'autre, s'il s'en présente beaucoup de l'une sans qu'il y en ait davantage de l'autre, ceux qui veulent se défaire de la marchandise surabondante en donnent une plus grande quantité.

« On dit que les assignats vaudront l'argent et serviront aussi bien que l'argent. Si cela est, comme il n'y aura pas plus de pain, ni plus de vin qu'auparavant, ceux qui voudront avoir du pain et du vin avec des assignats ou avec de l'argent, seront obligés de donner plus d'assignats ou plus d'argent pour la même quantité de pain et de vin.

« On veut mettre autant d'assignats qu'il y a déjà d'argent dans le royaume, c'est donc comme si on doublait la quantité de l'argent.

« Mais s'il y avait le double d'argent, il faudrait acheter les marchandises le double plus cher, comme il arrive en Angleterre, où il y a beaucoup d'argent et de papier, et où une paire de souliers coûte douze livres.

« Ceux qui proposent de faire pour deux milliards d'assignats et qui font leur embarras comme s'ils étaient de bons citoyens, ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre livres à vingt sous, la bouteille de vin commun à seize, la viande à dix-huit sous la livre, les souliers à douze livres.

« Ils disent que cela n'arrivera pas, parce qu'avec les assignats on achètera les biens du clergé; mais ils attrapent le peuple, car les biens du clergé ne pourront pas être vendus tous au même moment, du jour au lendemain....

« Les assignats resteront donc assez longtemps sur la place et dans le commerce....

« Pendant ce temps-là, les marchandises à l'usage du peuple, et surtout le pain, qui est la marchandise la plus générale et la plus utile, se vendront le double, et il se fera de bons coups, aux dépens des citoyens....

« Voilà ce dont un VÉRITABLE AMI DU PEUPLE se croit en conscience obligé de l'avertir. »

Sophismes que tout cela, et qui nous ramènent à ce que nous avons déjà eu occasion de dire, en exposant le système de Law. Eh! certainement, il ne faut pas confondre la richesse avec les écus ou le papier qui la représentent : tous les écus et tous les billets du monde, nous le savons bien, ne feraient point pousser un épi sur un roc infertile ou dans une plaine de sable.... mais s'ensuit-il que, dans tous les cas, on n'aboutit, en doublant la monnaie, qu'à rendre deux fois plus chers les objets à acquérir? S'ensuit-il que, même là où la circulation est arrêtée, absolument arrêtée, par l'insuffisance des signes d'échange, il n'y a aucun avantage à augmenter la quantité de ces signes, attendu que c'est perdre par l'avilissement ce qu'on gagne sur le nombre? Sophisme, encore un coup, sophisme! Et s'il n'y en eut jamais de plus spécieux, jamais peut-être n'y en eut-il de plus fatal.

Sans doute, il importerait peu que la monnaie fût abondante ou rare, si elle ne servait qu'à REPRÉSENTER des subsistances, des étoffes, des bois de construction, des pierres à bâtir, le capital enfin. Mais ce capital, la monnaie sert à le RÉPANDRE, par la circulation, à la manière du sang qui fait courir la vie dans nos veines. Un navire qu'on laisserait pourrir dans un chantier serait-il une richesse? Si vous voulez qu'il fasse partie du capital national, avisez à le charger, et qu'on le lance à la mer. Mais, pour cela, une série d'échanges est nécessaire, et quel en est l'instrument? la monnaie. Elle influe donc sur la richesse, qu'elle met en mouvement et qui n'est féconde qu'à la condition d'être active, et c'est dans ce sens que Law disait : « Une augmentation de monnaie ajoute à la valeur d'un pays. » C'est qu'en effet la monnaie n'est pas seulement le SIGNE REPRÉSENTATIF DES VALEURS, elle est aussi, elle est surtout l'INSTRUMENT DES ÉCHANGES; et toutes les fois que, pour le nombre des échanges à opérer, la QUANTITÉ des instruments indispensables n'est pas suffisante, comment n'y aurait-il pas souffrance, torpeur, paralysie? Qu'arriverait-il dans un pays qui ne connaîtrait pas l'usage des billets de banque et dont tout le numéraire se trouverait réduit à un seul écu? Cet écu aurait beau valoir, par convention, la totalité de ceux qu'il aurait remplacés; valût-il un milliard, les échanges n'en seraient pas moins impossibles; il faudrait donc le diviser à l'extrême : image frappante qui montre combien, dans la théorie des monnaies, on doit tenir compte de la question de QUANTITÉ! Il est bien vrai que la surabondance de la monnaie en entraîne la dépréciation; mais non tout d'un coup, non dans une proportion mathématique; et quand ce n'est point par l'effet de quelque mesure violente et brusque que le numéraire excède les besoins, tout ce qui en résulte, c'est que l'excédant se trouve annulé progressivement par une insensible dépréciation des espèces, sans qu'il y ait eu agonie dans le travail. Tout autres sont les conséquences de la rareté de la monnaie! Là où règne ce fléau, la société, si elle n'appartenait pas à la tyrannie de l'usure, appartiendrait à la mort.

Au reste, même en admettant que, toujours, d'une manière soudaine, exacte, mathématique, l'avilissement de la monnaie se proportionne à son accroissement, erreur sur laquelle reposait la brochure citée plus haut, qu'aurait dû en conclure l'auteur? que le peuple ne gagnerait rien à une émission d'assignats : voilà tout; mais par quelle monstrueuse contradiction osait-il prétendre que le peuple y perdrait? Qu'importe que votre pain, que votre vin vous coûtent le double, si vous avez deux fois plus de monnaie pour les acheter?

Quoi qu'il en soit, le pamphlet fit sensation. Quoi! le pain

allait être à vingt sous? Quoi! on allait être réduit à payer seize sous une bouteille de mauvais vin! Quoi! à moins d'avoir douze livres à donner pour une paire de souliers, les pauvres gens marcheraient pieds nus? Les faubourgs se sentirent saisis d'une vague terreur, les nobles et les prêtres triomphaient : Barnave, oubliant qu'on ne mérite pas de jouir de la liberté quand on la refuse à ses adversaires, Barnave courut dénoncer à l'Assemblée la brochure, et son auteur, encore inconnu. On la lut, du haut de la tribune; mais qui l'avait écrite? « Moi, » cria d'une voix ferme Dupont de Nemours. Et la droite d'éclater en applaudissements. L'ordre du jour fut tout ce que la gauche demanda contre l'auteur; mais aux nobles il fallait une victoire : ils la votèrent.



TALLEYRAND

Pendant ce temps, courbé sur l'étude du problème qui agitait les esprits, et comme retiré dans ses méditations, Mirabeau se préparait à frapper un coup décisif. Quelle joie dans une partie de la salle, et dans l'autre quelle consternation, quand, le 17 septembre, on le vit paraître à la tribune,

sûr de sa force, portant sans effort le poids de ses pensées et souriant d'avance à son triomphe! Ni la joie ni la consternation ne s'étaient trompées. Il souffla une âme aux chiffres, il les rendit vivants; il fit oublier l'aridité du sujet par la vivacité du tour et le pittoresque de l'expression; il pulvérisa toutes les objections, et prenant corps à corps, l'un après l'autre, Necker, Talleyrand, Dupont de Nemours, il les terrassa bien véritablement et leur mit le genou sur la poitrine. Jamais il ne s'était montré plus pressant, plus vigoureux, plus superbe.

Pourquoi cette guerre folle aux assignats, suprême nécessité de l'heure présente, négation héroïque de la banqueroute, salut de la Révolution, coup d'État du peuple? Ah! si, par papier-monnaie, on entendait de vains chiffons ne répondant à aucune valeur réelle, arrière le papier-monnaie, et qu'on se hâtât de bannir de la langue ce mot infâme; car un papier qui n'a pas de gage est une peste circulante. Mais s'agissait-il donc de cela? Est ce que la question n'était pas de faire circuler des arpents de terre sous la forme d'un billet, de substituer à des terres qui dormaient des terres douées de mouvement et de vie? Est-ce que les biens du clergé n'étaient pas là pour servir de garantie aux assignats? Et quelle garantie fut jamais d'un prix plus certain, d'un plus sérieux caractère? Que sont, après tout, considérés dans les objets auxquels ils sont propres, l'or et l'argent? Des métaux de luxe dont l'homme ne saurait tirer parti pour ses vrais besoins. Mais la terre est le bien par excellence, la richesse des richesses, la source de toutes les productions, la mère des métaux eux-mêmes. Et la pièce d'or ou d'argent, qui représente des objets d'une utilité secondaire, vaudrait plus que l'assignat, lorsqu'il représente le premier des biens! Et le signe figuratif de la chose produite aurait plus de solidité que le signe figuratif de la chose productrice! Les assignats, disait-on, ne représenteraient que les domaines nationaux? Fort bien; mais les domaines nationaux, c'était le sol, et le sol représente tout. On affectait de craindre que ce qui restait encore du numéraire ne disparût, attendu que *le papier chasse l'argent* : ce qui chasse l'argent, c'est le mauvais papier, parce que les écus hésitent à s'échanger contre lui; le bon papier les attire, au contraire. Necker avait longuement gémi sur l'absence du signe des échanges, même après l'émission des assignats de première création; et de la plainte qu'avaient exhalée les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, il s'était hâté de conclure à l'inefficacité du remède proposé : plaisante conclusion! Comme si, avant l'emploi de ce remède, tant calomnié, les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, n'étaient pas aux abois! Et comme si l'insuffisance des instruments d'échange pouvait provenir de ce qu'on les avait multipliés! Ce qui était vrai! plutôt, c'est que la première émission n'avait pas eu lieu sur une assez vaste échelle; ce qui était vrai, c'est que le service des premiers assignats émis n'avait pas été assez divisé, assez général, puisqu'il fallait changer un assignat de deux cents livres quand on avait besoin d'une somme moindre. Que ne se décidait-on à être logique; à étendre le bienfait, au lieu de le resserrer; à le faire descendre jusqu'aux dernières couches de la société; à le mettre au service des petites consommations journalières? Et qu'on n'allât pas s'imaginer que les grandes consommations en souffriraient! Certaines gens tremblaient que la monnaie nouvelle ne se portât jusqu'aux derniers rameaux de la circulation et ne se subdivisât comme ces eaux qui, sortant de l'océan, n'y retournent qu'après s'être transformées successivement en vapeurs, en pluies et en rivières : erreur! Il y aurait toujours les gros et les petits échanges. La subdivision était nécessaire pour atteindre la main-d'œuvre, satisfaire aux menues dépenses, aux modestes salaires; mais en matière de grosses ventes, de dépôts, de transports d'immeubles, les déplacements ne se pouvaient opérer que par grandes masses, et c'était à grands flots que la monnaie continuerait de rouler dans la haute circulation commerciale.

Comparant ensuite les assignats, dont le gage était précis, déterminé, palpable, aux papiers de la plupart des gouvernements étrangers, lesquels reposaient sur des hypothèques toutes morales, sur un vague espoir de stabilité, Mirabeau s'écriait : « J'aimerais mieux avoir une hypothèque sur un jardin que sur un royaume. » En réponse à ceux qui affirmaient que les assignats ne feraient point reparaître le numéraire, il disait : « On est tout aussi fondé à soutenir que les assignats sont inutiles parce qu'ils ne feront point reparaître les espèces, que nous aurions été fondés, durant la disette, à rejeter le riz, parce qu'il ne faisait pas revenir du blé. »

Dupont de Nemours, lui aussi, reçut son coup de massue. « L'auteur, dit Mirabeau d'un ton moqueur, cite l'exemple de l'Angleterre, où le numéraire surpasse de beaucoup le nôtre : *Aussi*, assure-t-il, *les souliers y coûtent douze livres*. J'aurais beaucoup à dire sur ces souliers de douze livres, espèce de chaussures qui apparemment ont la propriété particulière de coûter douze livres à Londres, et ensuite à raison du transport, des droits d'assurance et d'entrée, de venir s'offrir, à sept livres, rue Dauphine, à Paris. Mais je demanderai à l'auteur pourquoi il ne nous parle pas du prix du pain en Angleterre, puisqu'il s'agissait du pain dans son écrit? Pourquoi il ne nous parle pas en général du prix des aliments de première nécessité dans ce pays-là, du salaire des ouvriers et de la main-d'œuvre ordinaire? Il est vrai qu'il aurait été forcé de convenir que tout cela n'est pas plus cher, que tout cela même est moins cher en Angleterre qu'en France; il aurait vu dès lors que le numéraire doublé ne double pas le prix des choses nécessaires, et il n'aurait pas publié sa brochure. »

Ce discours, dont l'immense étendue défiait, de notre part, toute reproduction complète, et dont nous avons dû nous borner à citer quelques traits, Mirabeau le termina d'une manière imposante : « Ce n'est pas ici, dit-il, l'objet d'un choix spéculatif et libre en tout point; c'est une mesure indiquée par la nécessité, une mesure qui nous semble répondre le mieux à tous les besoins, qui entre dans tous les projets qui nous sont offerts, et qui nous redonne quelque empire sur les événements et sur les choses. Des inconvénients, prévus ou imprévus viennent-ils ensuite à se déclarer? Eh bien! chaque jour n'apporte pas avec lui que ses ombres, il apporte aussi sa lumière; nous travaillerons à réparer ces inconvénients. Les circonstances nous trouveront prêts à leur faire face, et tous les citoyens, si éminemment intéressés au succès de notre mesure, formeront une fédération patriotique pour la soutenir... Il faut être grand, savoir être juste, on n'est législateur qu'à ce prix. »

En conséquence, Mirabeau proposa de décréter :

Que la dette exigible serait remboursée en assignats-monnaie, applicables au payement des domaines nationaux;

Qu'il en serait fabriqué pour huit cents millions ajoutés aux quatre cents millions déjà émis;

Que les assignats seraient brûlés, à mesure de leur rentrée au trésor;

Qu'il n'en pourrait être émis d'autres qu'en proportion de la valeur des domaines nationaux restés invendus, en vertu

d'un décret formel du Corps législatif, et à la condition qu'il n'y aurait jamais à la fois une circulation de plus de douze cents millions d'assignats.

La proposition fut adoptée, et constitua le décret rendu, le 29 septembre 1790, à une majorité de cinq cent dix-huit voix contre quatre cent vingt-trois.

Mirabeau venait de servir puissamment la Révolution, et il eut raison de s'en vanter. Quelque formidable qu'ait été, plus tard, la crise enfantée par les assignats, cette crise ne saurait, en aucun cas, être imputée aux auteurs de l'opération, qui fut primitivement conçue avec non moins de sagesse que d'audace. La valeur des assignats solidement hypothéquée, le renouvellement de l'hypothèque par chaque décret et son inscription sur chaque billet émis, le quart de la valeur du gage assigné pour borne à l'émission, et l'obligation stricte, à mesure qu'un domaine national était vendu, de brûler les assignats qui en avaient payé la valeur, tout cela formait un ensemble de précautions parfaitement combinées. Nous dirons sous l'empire de quelle inexorable fatalité la Révolution fut conduite à forcer l'emploi d'un moyen sauveur, et par quels services les assignats, même alors, rachetèrent leurs ravages.

CHAPITRE IV

ANARCHIE

Et — ne l'oubliez pas, ne l'oubliez pas — ces discussions lumineuses avaient lieu, ces illustres coups d'État de la pensée étaient frappés, au milieu d'un ébranlement universel, au bruit des clameurs poussées de distance en distance par les villes en révolte, à la lueur des torches qui çà et là brûlaient encore dans la main du paysan, lorsque la France enfin, saisie d'une impatience sublime, mais déjà haletante, éperdue, s'élançait sur cette route ignorée où elle eut jusqu'au bout l'orage sur sa tête et le Vésuve à ses pieds.

Qu'on suive à travers le royaume, pendant les mois d'août et de septembre, l'itinéraire de l'émeute : quel spectacle! Toulon, Avignon, Marseille, Niort ne vivent plus que d'une vie fiévreuse Dans le Languedoc, la Révolution, disent les uns, la contre-révolution, affirment les autres, promène incessamment, pour agiter les esprits, le spectre de la famine à venir. Où courent ces hommes qui, le visage éclairé par un sourire affreux, traversent en hurlant la ville de Saint-Étienne? Ils courent égorger au fond d'une prison un malheureux soupçonné d'être un accapareur, et voilà qu'une municipalité nouvelle est nommée, avec mission de baisser le prix du blé, par un conciliabule d'assassins. A Angers, sous prétexte que le pain était trop cher, mais en réalité, suivant Fréron, parce que le royalisme est derrière eux qui les trompe, leur souffle une fureur insensée et les pousse en avant, les ouvriers employés aux carrières se soulèvent, livrent bataille au régiment de Picardie, sont écrasés, et laissent les cadavres de deux de leurs chefs attachés au gibet. Sur les troubles qui, à la même époque, effrayèrent Orléans et l'ensanglantèrent, il faut entendre Marat : « Le sieur Rimbert, gros marchand vinaigrier, citoyen d'une probité rare, indigné de voir les municipaux d'Orléans accaparer les grains, se mit à la tête des habitants d'un faubourg pour obliger la municipalité à leur en vendre. La municipalité dissimula, fit avancer des troupes, enleva de nuit le pauvre Rimbert, lui fit faire son procès en deux heures et ordonna qu'on l'exécutât immédiatement. Qui croirait que le bourreau de la ville fut plus délicat que les municipaux? Révolté de la violence de la procédure, il refusa de faire l'exécution nuitamment. Cinq gros bourgeois, intéressés dans le monopole des grains, se disputèrent l'honneur de pendre cet infortuné. Un infâme chirurgien en eut toute la gloire. »

A ces récits lugubres des journaux, la tribune ajoutait les siens. Le 20 août, Dubois-Crancé, tenant à la main une relation que la garde nationale d'Hesdin venait de lui adresser, avait fait savoir aux représentants du peuple qu'Hesdin se trouvait être comme une place de guerre occupée par l'ennemi; que le régiment de Royal-Champagne y avait été frappé d'une interdiction pleine d'insulte; qu'à la réquisition de la municipalité, des troupes étrangères étaient accourues; qu'elles gardaient les faubourgs, les menaçaient, les provoquaient; que suivant une décision du congrès municipal et militaire, les portes de la ville restaient constamment ouvertes et avaient été clouées; qu'il en était de même des ponts-levis.... Et tout cela, pourquoi? Parce qu'à la suite d'un dîner où les officiers aristocrates de Royal-Champagne avaient outragé la nation en paroles et chanté : *Il n'y a rien de bon du côté gauche que le cœur*, une trentaine de cavaliers patriotes s'étaient avisés, le soir, de faire le tour de la place une chandelle à la main!

Pendant ce temps, une agitation, bien autrement à craindre, régnait parmi les matelots de l'escadre de Brest, prête à se mettre en mer.

Dans sa sollicitude pour tout ce qui était de nature à honorer l'humanité, l'Assemblée nationale avait remanié l'ancien code pénal de la marine, en s'étudiant à le coordonner selon les principes de la Constitution nouvelle.

Elle avait décidé que les peines afflictives encourues par les marins ne pourraient être prononcées que par un conseil de justice, sur le rapport d'un jury militaire.

Attentive à assurer aux matelots le bénéfice d'une décision impartiale, elle avait voulu que, dans le jury auquel serait commis leur sort, trois simples matelots fussent admis à prendre rang à côté d'un officier de l'état-major et de trois officiers mariniers.

Elle avait décrété que la procédure, faite en présence du jury, serait rédigée par écrit et annexée au rôle de l'équipage.

Il est bien vrai qu'elle avait maintenu quelques-unes de ces lois d'airain sans lesquelles la science de s'entre-tuer sur une grande échelle n'existerait point parmi les hommes; il est bien vrai qu'elle avait conservé, comme peines afflictives, les coups de corde au cabestan, la cale, la bouline, les galères, la mort..., mais du moins elle avait cherché à adoucir la rigueur de certains de ces châtiments, ainsi qu'il se peut voir dans les dispositions suivantes : « Le matelot condamné à courir la bouline ne pourra être frappé que pendant quatre courses par trente hommes au plus. — En donnant la cale, on ne pourra plonger plus de trois fois dans l'eau l'homme condamné. »

Les délits, du reste, et les peines correspondantes avaient été soigneusement définis d'avance : pour simple fait de désobéissance en matière de service, douze coups de corde au cabestan; pour désobéissance accompagnée de menaces, la cale; pour un geste violent à l'adresse d'un officier, les galères; pour un coup donné à l'officier, la mort

Hâtons-nous d'ajouter que la sévérité de la loi, dans certains cas prévus, n'atteignait pas les seuls matelots. « Tout

officier, était-il dit dans un article du nouveau code, tout officier coupable d'avoir abandonné son poste pendant le combat sera déclaré infâme, » et un autre article portait : « Le commandant du vaisseau qui ferait amener son pavillon lorsqu'il serait encore en état de le défendre, subira la peine de mort. Il ne doit quitter son vaisseau que le dernier. »

Quant aux peines de pure discipline, elles devaient désormais consister, pour le matelot coupable, à être privé de vin pendant un espace de temps qui ne pouvait excéder trois jours; à rester à cheval sur une barre de cabestan pendant une période qui, par jour, ne pouvait excéder deux heures; à porter des fers avec un petit anneau au pied; à en porter avec un anneau et une chaîne traînante.

A peine ce nouveau code eut-il été adopté par l'Assemblée, qu'Albert de Rioms, commandant de l'escadre de Brest, s'empressa de répandre une circulaire où il disait : « Les anciennes lois pénales étaient en général vagues et indéterminées, ce qui jetait les chefs dans un arbitraire dont nous devons tous nous applaudir d'être débarrassés. Souvent elles étaient trop sévères pour qu'on ne répugnât pas à leur exécution. La loi nouvelle n'a pas ce double inconvénient. Les châtiments qu'elle inflige sont si bien proportionnés aux fautes et aux crimes, qu'un chef ne peut plus, sans se rendre véritablement coupable, se dispenser de les faire subir aux délinquants.... L'établissement d'un jury prévient les condamnations précipitées qui, rendues dans la chaleur du premier moment, laissaient quelquefois des regrets à ceux qui les avaient prononcés, etc., etc.... »

Tout cela était incontestable, et cependant la lecture du nouveau code pénal éveilla dans le cœur du matelot des colères inattendues. La Révolution était venue donner aux plus obscurs citoyens un sentiment si vif de la dignité humaine, que les marins de Brest se révoltèrent à la seule idée d'avoir à porter au pied, s'ils devenaient coupables, un anneau et une chaîne traînante. Qu'on leur fît subir dans toute sa rigueur le supplice de la cale; que leur sang ruisselât sous les coups de corde; qu'on leur envoyât dans la poitrine les balles qui y font entrer la mort..., à la bonne heure! Mais avoir à traîner une chaîne semblable à celle des galériens; mais se sentir attachés à un anneau infamant.... ah! c'était trop. Saisis de fureur, ils se mutinent, se précipitent dans des chaloupes, et vont frapper à la porte des municipaux de Brest, demandant justice. De son côté, Albert de Rioms écrivait à la municipalité : « Ce ne sont point de véritables marins, ceux qui, au mépris des lois militaires, malgré leurs officiers, malgré leur général, se sont permis d'enlever les chaloupes de presque tous les vaisseaux de l'escadre, et sont allés réclamer devant vous contre la sévérité des peines décrétées par l'Assemblée nationale.... Ils n'ont de marins que le nom. » Les autorités civiles de Brest furent fort effrayées. Où s'arrêterait la sédition, et, si on ne la réprimait pas, comment la fléchir?

L'Assemblée dut intervenir en grande hâte. Elle déclara qu'en créant la peine de l'anneau et de la petite chaîne, elle avait eu pour unique objet de substituer à la peine douloureuse et malsaine des fers sur le pont et du retranchement du vin pendant une longue suite de jours, une peine douce, légère, et qui, rangée dans la catégorie des punitions de discipline, ne pouvait être regardée comme infamante, ni faire supposer aucune similitude entre l'honorable classe des matelots français et de vils criminels.

Cette déclaration, faite solennellement, ramena un peu de calme à la surface des choses; mais il restait au fond des esprits un bouillonnement sourd.... Albert de Rioms passait pour un aristocrate; Marat, Camille Desmoulins, Fréron ne cessaient depuis quelque temps de le dénoncer, de le poursuivre, et son nom figurait dans ces correspondances secrètes où Paris enseignait la haine aux provinces, « correspondances funestes, dit Necker, qui, aussi rapides en leurs effets que la baguette de Médée, apaisaient et ranimaient les furies. » Albert de Rioms était donc suspect.

Sur ces entrefaites, arrive *le Léopard*, vaisseau qui, parti de Saint-Domingue, amenait en France plusieurs planteurs forcés de fuir cette colonie. Elle se trouvait alors en proie à des dissensions dont nous présenterons plus loin le tableau, et où les planteurs du *Léopard* n'avaient point joué, comme on le verra, un rôle qui leur méritât le titre de martyrs de la liberté. Mais ils venaient de loin, ils n'avaient point de contradicteurs; un voile épais couvrait encore, aux yeux de tous, les événements de Saint-Domingue, et il était facile aux nouveaux débarqués de mettre le mensonge à la place de la vérité. Aussi ne manquèrent-ils pas de se donner pour des patriotes persécutés. A les entendre, c'était le pur amour de la Révolution qui leur avait valu la haine du gouverneur Peynier; l'assemblée coloniale, dont ils étaient membres, avait été insultée par les ennemis de la liberté; eux, ses défenseurs, ils avaient dû faire voile pour la mère patrie, et, chose horrible! le gouverneur, au moment de leur départ, se préparait à tirer à boulets rouges sur le vaisseau qui les emportait. Là-dessus, grands transports de pitié, de sympathie, d'admiration. Les équipages prennent feu; le nom emphatique de *sauveur de la nation* est donné au *Léopard;* les troupes de la marine, municipaux en tête, vont au-devant des quatre-vingt-trois proscrits, leur offrent dans ce qu'elle a de plus affectueux l'hospitalité de la table et du foyer, leur assurent les premières places à la comédie. Ce n'était encore là que le soulèvement, très-pacifique après tout, de l'enthousiasme trompé : vint le soulèvement, moins inoffensif, de l'indignation. Le hasard fit qu'on intercepta une lettre dans laquelle de La Jaille, qui commandait *l'Engageante* à la station de Saint-Domingue, écrivait à Marigny, major général de la marine à Brest, qu'avec six vaisseaux de ligne il se chargeait de soumettre la colonie. Il n'en fallut pas davantage : les matelots, comme pris subitement de vertige, descendent à terre et se promènent par la ville, qu'ils remplissent de clameurs séditieuses. Ils portaient, ils montraient le décret de l'Assemblée, avec cet écriteau au bas : *Plus de chaîne!* Ils entourèrent la maison de Marigny et, devant la porte, dressèrent une potence.

Aussitôt Albert de Rioms écrivit au ministre de la marine, de La Luzerne, pour demander que sans retard on envoyât à Brest une commission composée de membres de l'Assemblée nationale. Inquiète, mais moins inquiète encore qu'irritée, l'Assemblée, par un décret qu'appuya Barnave, pria le roi d'ordonner le châtiment des fauteurs de la révolte, le désarmement du *Léopard*, et l'envoi à Brest de deux commissaires civils. L'incendie s'éteignit; mais, quinze jours après, trop sûr que son pouvoir, si violemment ébranlé, ne se raffermirait plus, Albert de Rioms abandonna son commandement.

Autre épisode de l'anarchie : les parlements, auxquels personne ne pensait plus, les parlements, qu'on croyait morts et qui l'étaient, se redressèrent tout à coup, comme des cadavres qu'aurait galvanisés une invisible puissance. Il y avait déjà près d'un an qu'ils avaient été mis en vacances; et depuis, des tribunaux provisoires, dont les juges furent pris parmi les avocats, avaient été établis en plusieurs provinces; depuis, l'Assemblée avait illustré son passage sur la scène de



TALMA

l'histoire par une organisation toute nouvelle de la justice : depuis, il avait été pourvu à la liquidation des offices de judicature, laquelle, y compris celle des offices de greffiers, notaires, procureurs, et des offices de chancellerie, ne s'élevait pas à moins de quatre cent cinquante millions! Lors donc que, le 6 septembre 1790, l'Assemblée nationale décréta la suppression définitive, perpétuelle, irrévocable, des parlements, des chambres des comptes, des cours des aides, des requêtes du palais, des présidiaux, des juridictions prévôtales, elle ne faisait que régulariser une destruction consommée déjà; elle ne tuait point l'ancienne magistrature, elle scellait seulement la pierre du tombeau.

Aussi l'étonnement fut-il extrême et mêlé de raillerie quand on vit quelques-unes de ces cours, autrefois si redoutables, faire mine de résister : cela ressemblait à une émeute de fantômes. Un jour que d'Eprémenil épuisait en faveur d'une institution désormais devenue impossible les élans de sa convulsive éloquence, Lavie avait dit à l'Assemblée, qui murmurait : « Laissez-le, laissez-le discourir; ces deux heures perdues à l'entendre sont le dernier mal que nous feront les parlements; » et ces mots, pleins d'une compassion moqueuse, exprimaient bien le sentiment public.

Mais arriva-t-il jamais aux priviléges de mourir de bonne grâce? La cour de Douai déclara n'enregistrer le décret de suppression qu'*en cédant à l'empire de la force*. A Grenoble, le procureur général du roi se présenta plusieurs fois au palais, sans y rencontrer personne. A Toulouse, les magistrats, plus hardis, protestèrent..., et en quels termes! Ils disaient, dans leur arrêté, que les membres de l'Assemblée nationale avaient, en touchant à la Constitution, violé leur mandat; ils enveloppaient dans leur querelle le clergé, dépouillé de ses biens, et la noblesse, dépouillée de ses droits; ils montraient la religion dégradée; ils annonçaient au peuple que le nouvel ordre judiciaire lui allait apporter, pour prix de sa bienvenue, une aggravation d'impôts....

C'était un appel en forme à la guerre civile, et dans un moment où il semblait que partout on la sentît frémir. Le roi dénonça lui-même l'arrêté aux représentants du peuple; « acte de délire! dit dédaigneusement Robespierre. L'Assemblée peut déclarer aux membres de l'ancien parlement de Toulouse qu'elle leur permet de continuer à être de mauvais citoyens; » et, quelques jours après, comme conclusion à un discours d'une sévérité terrible, M. de Broglie, nommé rapporteur de cette affaire, demanda que les magistrats rebelles fussent traduits devant le tribunal qui allait être institué pour juger les crimes de lèse-nation. Un seul membre du côté droit, un seul, osa y contredire. C'était Madier.

Mais les coupables avaient maint complice caché dans l'ombre du trône. Saint-Priest, chargé, en sa qualité de ministre de l'intérieur, de l'exécution de la sentence, se contenta de la notifier, par simple lettre d'envoi à la municipalité de Toulouse, sachant à merveille que l'autorité municipale, outre qu'elle se trouvait désarmée, n'avait point à remplir les fonctions du pouvoir exécutif. Fort embarrassés, les membres de la Commune de Toulouse prirent le parti de mander les dix magistrats composant l'ancienne chambre des vacations du parlement, et leur firent signer une déclaration ainsi conçue : « *Je, soussigné, prends, sur l'honneur, l'engagement de me représenter, dès que j'en serai requis, et, en conséquence, si je m'absente, soit pour aller à ma maison de campagne ou ailleurs, j'en demanderai la permission à la municipalité.* Or, quelques jours s'étaient à peine écoulés, que les signataires avaient pris la fuite, d'où la proclamation suivante que publia la municipalité de Toulouse, indignée :

« Nous prions nos voisins et tous les Français jaloux de concourir à la punition de la perfidie, de nous prêter soins et secours pour l'arrestation des sieurs Bardi, Durègne, Cassac, Montégut, Firmi, La Font-Roms, Ségla, Descalone, Rey, Cambron, et du sieur Rességuier, procureur général. Nous sommes convaincus que tous les gens d'honneur se feront une loi de repousser ignominieusement de leur société et d'abandonner à leur turpitude ceux de ces hommes déshonorés qui n'auraient pas commencé d'expier leur crime par la représentation de leurs personnes, ainsi qu'ils s'y étaient engagés envers nous.... »

Toutes ces résistances, toutes ces agitations, tous ces désordres réagissaient violemment sur Paris, qui, en les concentrant, leur donnait une portée menaçante : soudain, l'on annonce que de noirs mystères vont être mis au jour; que la longue procédure du Châtelet, relative à l'attentat des journées d'octobre, va être soumise au jugement souverain de l'opinion. Les royalistes assurent que Mirabeau est compromis sans retour; ils jurent que le duc d'Orléans est perdu; déjà leurs ressentiments grondent au pied de la tribune, et sur le front de l'abbé Maury brille une joie farouche. Il vint enfin ce rapport, si impatiemment attendu. Mais quelle ne fut point la fureur des royalistes, lorsque, au lieu de s'attaquer aux machinateurs prétendus de l'invasion de Versailles, Chabroud présenta cette invasion comme un coup nécessaire frappé sur les ennemis de la Révolution par le peuple, inspiré; lorsqu'il rappela, pour les flétrir, les complots de la Cour, le trop fameux repas des gardes du corps, le projet sacrilége de conduire le roi à Metz et d'allumer là, au milieu des janissaires de Bouillé, triomphant, la torche par qui devait être embrasé le royaume! Ah! sans doute, il y avait eu conspiration en octobre : cette conspiration, les courtisans l'avaient ourdie, et le peuple l'avait déjouée! « Les malheurs d'octobre! s'écriait Chabroud en terminant, nous les livrerons à l'histoire, pour l'instruction des races futures : le tableau fidèle qu'elle en conservera, fournira une utile leçon aux rois, aux courtisans et aux peuples. »

Chabroud avait dit : *Nos collègues ne sont point coupables;* Maury, qui sentait sa proie lui échapper, se leva, plein de rage. Il aurait bien voulu faire croire que, dans son cœur, le mépris émoussait, amortissait la haine, et il le déclara en termes formels; mais cette haine, elle enflammait son visage, elle étincelait dans son regard, elle altérait sa voix, elle précipitait son geste. Il fit avec une complaisance sinistre le compte des morts dont le sang avait souillé le marbre du palais des rois, et montra la fille de Marie-Thérèse s'évadant en chemise, à six heures du matin, pour aller attendre auprès de son mari que les assassins vinssent l'immoler. Le complot, dont des têtes portées au bout de piques sanglantes avaient annoncé à Paris l'épouvantable succès, ce complot « digne d'avoir été tramé au fond des enfers, » à quel démon était-il imputable? Par une tactique aussi habile qu'imprévue, Maury mit hors de cause Mirabeau : il espérait accabler d'autant mieux le duc d'Orléans, en faisant ainsi la solitude autour de ce qu'il appelait ses crimes. Rien d'ailleurs n'empêchait de reprendre plus tard la question de complicité, et, comme Ferrières l'observe, « la Cour, — cette partie de la Cour pour qui le marché du tribun à la conscience vendue restait un secret, — était bien sûre, si l'instruction continuait, de faire rentrer Mirabeau dans la procédure, au moyen de nouveaux témoins ou du récolement de ceux qui avaient déjà déposé. »

Soit dignité, soit embarras, le duc s'était abstenu de paraître à la séance; mais Mirabeau n'avait eu garde d'y man-

quer. Il se leva, calme cette fois, et quoique trop orgueilleux pour accepter dans cette affaire un autre rôle que celui d'accusateur, il discuta longuement les diverses charges que l'instruction du Châtelet avait rassemblées contre lui. Puis, comme honteux de s'être défendu, « le secret de cette infernale procédure, dit-il, la main étendue vers le côté droit, il est là tout entier; il est dans l'intérêt de ceux dont le témoignage et les calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la Révolution; il est.... il est dans le cœur des juges, et tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste, par la plus implacable vengeance. »

A ces mots, Mirabeau descend de la tribune, au bruit d'applaudissements qui l'accompagnent jusqu'à sa place et se prolongent longtemps après qu'il s'y est assis.

Consternés, les nobles et les évêques gardaient un silence morne. « Dès que la procédure du Châtelet a paru, s'écria Barnave, elle a été jugée. » Il demanda que cette procédure fût enterrée dans le mépris public, rendit hommage au patriotisme du duc d'Orléans, et tout fut dit.

Le lendemain, quand le duc se rendit à l'Assemblée, il y fut reçu avec enthousiasme. Les calomnies dont il avait été l'objet lui comptaient comme vertus. De fait, qui plus que lui fut en butte aux mensonges des partis? N'avait-on point prétendu, par exemple, que, dans son impatience d'être élu maire de Paris, il avait emprunté dix-huit millions en Hollande pour acheter les suffrages? Et cependant, lorsqu'au mois d'août sa candidature avait été opposée à celle de Bailly, il s'était trouvé n'avoir que *douze voix!* De même, lorsque, antérieurement à cette époque, il avait concouru pour la place de commandant du bataillon de Saint-Roch, c'était un simple boucher qui l'avait emporté sur lui! « Jamais, écrivait à ce propos Camille Desmoulins, on ne vit une si grande cherté de suffrages. Philippe d'Orléans n'a pu acheter que douze voix avec ses dix-huit millions, et Bailly en a eu douze mille. Il y a des gens qui ont tout expliqué en disant *l'heureux Bailly* : c'est une belle chose que ce qu'on appelle une *étoile.* »

Le rapport de Chabroud et le vote qui en fut la suite désolèrent, sans les décourager, les ennemis du duc d'Orléans : à lui la responsabilité de l'anarchie, qui lui promettait une couronne à usurper! A lui l'exécrable honneur de traîner sur ses pas, avilies par son or, les passions de la multitude. Car les royalistes affectaient de croire impossible, à moins qu'on ne l'expliquât par une vénalité dégradante, le général ébranlement imprimé aux esprits, et ils avaient fort applaudi Dupont de Nemours, lorsque, dans la séance du 7 septembre, il avait représenté la sédition organisée d'avance, ayant son mot d'ordre, prête à se porter ici ou là au gré de ceux qui la salariaient, et n'attendant d'ordinaire pour éclater que quelque avis conçu de la sorte : tel jour, il y aura une grande commotion,... des assignats,... un opulent pillage, précédé d'une distribution manuelle, au profit des chefs subalternes, des *hommes sûrs.*

Chose remarquable! pendant que, du haut de la tribune, Dupont de Nemours dénonçait les meneurs de clubs et les journalistes patriotes comme les banquiers du désordre, comme les imprudents théoriciens de l'émeute, Mirabeau, très-secrètement, très-perfidement, et du fond de son cabinet, conseillait à la Cour l'emploi des soulèvements populaires : « Les émotions populaires, si elles agitaient fréquemment la capitale, auraient deux avantages. En montrant l'insuffisance de la nouvelle force publique, elles feraient désirer une autre forme de gouvernement, une plus grande latitude surtout dans l'autorité royale.... D'un autre côté, elles détruiraient l'influence de Paris sur les provinces.... Mais, pour ne parler que d'un événement plus facile à prévoir, il est possible que la honte de tolérer une insurrection à côté d'une armée de trente mille hommes porte un jour M. de Lafayette à faire tirer sur le peuple. Or, par cela seul, il se blesserait lui-même à mort. Le peuple, qui a demandé la tête de M. de Bouillé pour avoir fait feu sur des soldats révoltés, pardonnerait-il au commandant de la garde nationale, après un combat de citoyens contre citoyens? Quelle doit être la conduite de la Cour, d'après cette théorie sur les émotions populaires? Elle doit très-peu s'en affecter,... paraître cependant les redouter pour avoir le droit de s'en plaindre, et pour donner à M. de Lafayette l'envie de les exciter ou de les tolérer, si cela l'amuse, ou s'il croit. par ce moyen, se rendre nécessaire. »

Ainsi, partout, partout, le vent était à l'anarchie : les royalistes la fomentaient, Dupont de Nemours l'irritait, Mirabeau la conseillait, et Marat.... Marat ne pouvait manquer d'y pousser, lui, l'homme d'État de l'insurrection. De quelle main sûre et impitoyable il scalpait les personnes! Quel regard glacé, mais pénétrant, il jetait sur les choses! A Necker, prenant la fuite et gémissant, il avait écrit : « Vous accusez le destin de la singularité de votre vie; que serait ce si, comme l'ami du peuple, vous étiez le jouet des hommes et la victime de votre patriotisme; si, en proie à une maladie mortelle, vous aviez, comme lui, renoncé à la conservation de vos jours; si vous étiez réduit au pain et à l'eau. » Apprenant que quelques-uns parlaient de donner Mirabeau pour successeur à Necker : « Ce serait être tombé de la fièvre en chaud mal!... Quelle plus grande indignité que de livrer à un dissipateur infâme la gestion des revenus de l'État? » A propos d'un récent décret de l'Assemblée réglant que le bouton d'uniforme de la garde nationale porterait une couronne civique avec cette légende au milieu : *La loi et le roi :* « Pourquoi le mot *nation* supprimé? Le roi n'est que le premier valet de la nation. »

Lafayette qui, dans ce torrent d'attaques, n'était pas épargné, perdit patience; une expédition nocturne fut commandée contre Marat; les sbires de l'Hôtel de Ville envahirent sa maison, la fouillèrent; des coups d'épée furent donnés dans le lit d'une dame Meunier, distributrice de *l'Ami du peuple*, et, le lendemain, ce Marat dont la parole vibrait en tous lieux, dont le corps semblait n'être nulle part, les faubourgs émerveillés le saluaient invincible.

La Comédie-Française, aussi, qui l'eût dit? avait ses révoltes; du fond des coulisses, où depuis quelque temps elle grondait, l'anarchie fit irruption sur la scène.... et ici, il faut céder la parole à Camille Desmoulins! car comment se défendre de reproduire ce charmant récit?

« Pour dépister le Comité des recherches..., et occuper les Parisiens ailleurs, j'ai coupé la queue de mon chien, comme Alcibiade, ou plutôt, j'ai imaginé de mesurer, au Théâtre-Français, les forces des patriotes et des aristocrates de la capitale. Vous savez que quelques lois trop dures ayant fait soulever le peuple, Auguste apaisa une sédition, en lui rendant le comédien Pylade, avec qui la troupe des comédiens ordinaires de Mécénas avait déclaré qu'elle ne pouvait plus communiquer. D'après cette influence des comédiens, j'ai pensé que c'était un point capital, pour mon plan de contre-révolution par l'opinion, d'avoir la Comédie de mon côté. Il était malaisé de tirer parti du répertoire en faveur de l'aristocratie. La seule pièce qui eût du succès, Charles IX, était des plus révolutionnaires, et un jeune acteur, par le talent

qu'il développait, attirait la foule et enflammait tellement les patriotes contre le clergé, que, comme les Abdéritains, après avoir entendu le comédien Achélaüs dans l'*Andromède* d'Euripide, couraient dans les rues en criant : *O amour, tyran des dieux et des hommes!* les Parisiens, après avoir entendu Talma, sortaient en criant : *Les calotins à la lanterne!*... Les fédérés de Provence ayant demandé, ou plutôt, commandé qu'on jouât *Charles IX*, malgré les observations de Naudet *que la pièce était incendiaire et me déplaisait*, et qu'on ne devait représenter que *des pièces pleines de l'amour des rois pour les peuples et de celui des peuples pour les rois*, elle fut jouée; mais ce furent les derniers applaudissements que reçut M. Talma. La majorité, sifflée, déclara qu'elle ne communiquerait plus avec l'acteur applaudi. Depuis cette radiation de M. Talma, les patriotes n'ont cessé de le rappeler. Enfin ses camarades ayant promis de rendre compte vendredi des causes de cette radiation, les habitués de la Comédie, aristocrates et démocrates, sont venus en force au spectacle, chacun pour soutenir sa querelle. Suleau, premier paillasse de l'aristocratie, depuis la retraite de Mirabeau Tonneau, avait apporté une sonnette pour rappeler à l'ordre. M. Fleury s'est présenté en noir et *ganté :* « Ma société, a-t-il dit, « persuadée que M Talma a trahi ses intérêts, a arrêté una- « nimement qu'elle n'aurait plus de rapport avec lui. » A ces mots, la dispute est devenue générale, et il s'est fait un tel vacarme, qu'on croyait être dans le cul-de-sac des Noirs. L'apôtre Suleau faisait aller en vain sa sonnette. « Quoi! « disait certain magistrat pour qui Mlle Contat a eu des « bontés, y pensez-vous de préférer M. Talma à Mlle Con- « tat? » Le pour et le contre s'échauffaient et allaient se battre. « Tant mieux! dit le sieur N..., qui était dans la cou- « lisse; s'il y a des épées tirées, nous serons les plus forts ... » Le patriote Dugazon, entendant ce propos, ne peut se contenir, il s'élance sur la scène et s'écrie : « Messieurs, je dé- « nonce toute la Comédie; il est faux que M. Talma ait trahi « la société; tout son crime est d'avoir dit qu'on pouvait « jouer *Charles IX*. » A ce dévouement héroïque de Dugazon pour un patriote opprimé, le tumulte devint si violent, qu'on fut obligé d'aller chercher M. le maire. » Arrivé là, Camille raconte comment l'autorité de Bailly et celle du conseil municipal furent méconnues par les comédiens en révolte. Puis : « Ordre affiché partout, continue-t-il, qui enjoint aux comédiens de jouer provisoirement avec M. Talma. Insurrection de la troupe contre la municipalité. Florence s'écrie qu'il veut plutôt être coupé en morceaux; Mlle Contat promet le secours du roi de Suède et de M. d'Artois; Mlle Raucourt jure de ne pas céder, même au drapeau rouge; Desessart menace de faire perdre à Thalie, par sa retraite, les pièces à gros ventre, et Naudet d'enlever à Melpomène les pièces à capuchon; Fleury et Grammont disent qu'on *les forcera de porter les clefs de leur salle au roi*. « Je vois bien, messieurs, « que vous ne voulez *traiter que de couronne à couronne*, » répond fort ingénieusement M. Bailly. Pour Dorival, il veut se battre avec Dugazon. « Apporte-moi, dit celui-ci, un pou- « voir de tes créanciers de te tuer, et tu es mort en dix mi- « nutes.... » Vous voyez bien, monsieur Pitt, que nos affaires avancent, que sur le terrain même des Cordeliers, et au Théâtre de la Nation, la contre-révolution est faite.... »

Ce curieux soulèvement des comédiens n'est pas le seul trait caractéristique de l'esprit du moment. Le parc de Versailles avait été abandonné aux *plaisirs* de Louis XVI, roi chasseur par excellence, sauf quelques parties qu'on avait bien voulu réserver au public. Il advint que, dans ces parties réservées, des coups de fusil furent tirés; et aussitôt les gardes-chasse de mettre le holà. Arrêté du Directoire du département condamnant les gardes-chasse. Déclaration de la municipalité de Versailles blâmant l'arrêté du Directoire et lui attribuant une prétendue insurrection de trois mille braconniers. Décret de l'Assemblée donnant tort au Directoire et raison à la municipalité. Longues clameurs de la presse patriote contre le décret. Il avait été demandé cependant par des hommes de la gauche, par Barère, par Charles Lameth. Raison de plus pour Marat d'éclater en invectives; il pouvait crier à la trahison : quelle bonne fortune! « O Lameth, voulez-vous nous faire oublier les Malouet, les Cazalès, les Maury, les Foucauld?... Quel nom plus que le vôtre mériterait d'être couvert d'opprobre? »

Il faut bien le dire : ce n'était pas seulement autour de l'Assemblée et à ses pieds qu'était le désordre : elle le portait dans son sein. Que d'étranges scènes! Tantôt, c'était Maury qui, à l'exemple du vicomte de Mirabeau, se mettait en devoir d'escalader les tribunes; tantôt c'était Cazalès qui, saisi d'une fureur insensée, s'élançait vers le président et lui montrait le poing, tandis que, d'un commun élan, mais au milieu d'un silence solennel, les membres de la majorité se découvraient, devant le président, couvert, en signe de douleur et de respect. *Mirabeau parle comme un scélérat et un assassin*, s'écria un jour, en pleine séance, un député nommé Guilhermy, emportement à peine croyable qui bouleversa l'Assemblée, et que le coupable dut expier par trente-six heures d'arrêt dans sa propre maison. Dans une autre circonstance, on vit le frère aîné de ce même Mirabeau, qu'on voulait rappeler à l'ordre pour deux démentis grossiers donnés à Robespierre, prendre possession de la tribune, en repousser brutalement ses adversaires, les traiter de lâches. On juge quels cris de rage furent poussés, quelle tempête éclata! Les uns voulaient qu'on bannît de l'Assemblée pendant toute la durée de la session l'auteur de l'outrage; les autres, qu'on lui imprimât la flétrissure d'une expulsion définitive et irrévocable; d'autres demandaient, avec une indulgence moqueuse et cruelle, qu'on ne lui permît pas de paraître aux séances *les après-dînées :* Menou, qui présidait, conclut à l'amnistier purement et simplement, attendu *qu'il n'était pas dans son sang-froid*, et n'avait pas cru par conséquent manquer à l'Assemblée.

Presque toujours, en France, il y a le point d'honneur du courage, au fond des querelles. Nous avons raconté comment Barnave, un jour, fut insulté par Cazalès, et quelles furent les suites : à leur tour, Mirabeau, Rœderer, Menou, Rabaut-Saint-Etienne, Bernard, Goffin, Charles Lameth se virent provoqués par des membres du côté droit, ligue de spadassins, disaient les patriotes indignés. C'était surtout aux Lameth, déserteurs de la noblesse, que s'adressait cette haine avide de meurtres. Le 11 novembre, un jeune officier de Mestre-de-Camp, Chauvigny de Blot, appelle Charles Lameth sous le vestibule de l'Assemblée, et d'une voix où grondait la menace : « C'est vous, monsieur, qui avez corrompu le régiment de Mestre-de-Camp, vous qui l'avez poussé à la révolte. J'ai eu l'honneur de servir dans ce corps, et je viens vous demander satisfaction. » Il s'agissait d'une affaire qui datait de loin : Charles Lameth répondit froidement : « Puisque vous avez attendu jusqu'à ce moment pour vous plaindre, vous pouvez bien attendre encore : je vous ajourne à la fin de la session. — Prenez garde! Je proclamerai partout que vous êtes un lâche. — Personne ne vous croira. »

Tel est le récit de Bertrand de Molleville; la plupart des journaux et écrits du temps assignent aux ressentiments du provocateur des motifs plus personnels, celui de sa candida-



MADEMOISELLE MARS

ture, que Lameth aurait combattue et fait échouer. Quoi qu'il en soit, ce Chauvigny de Blot n'était pas sans avoir appris son rôle sanglant; on sut, depuis, que chaque jour il s'exerçait au pistolet dans le jardin de Biré, son beau-père, et qu'il en était venu à placer, à cinquante pas de distance, une balle dans un écu de trois livres. Les amis de Charles Lameth le confirmèrent dans sa résolution; mais, quand il parut à l'Assemblée, mille brocards injurieux, partis du côté droit, l'assaillirent. Pour rester jusqu'au bout maître de lui-même, peut être aurait-il fallu qu'il se rappelât cette belle parole de son frère : *Je ferai toujours en sorte de me rendre digne de la calomnie.* A Lautrec, qui était boiteux et l'insultait, il ne répondit que par le geste de la pitié; mais Castries, qu'il avait accusé d'avoir mis un spadassin à sa poursuite, lui demandant raison, il accepta aussitôt l'offre d'un combat singulier. Ils se rendirent l'un et l'autre au Champ de Mars, accompagnés de leurs témoins. Castries présentait des pistolets : Lameth préféra l'épée, et le duel commença. Dans une lettre au comte de La Mark, Mirabeau en raconte ainsi le dénoûment : « Lameth ne pare jamais l'épée à la main; il fait coup pour coup, comptant sur sa taille et sa vitesse. La petite stature de Castries lui a sauvé le coup, qui a passé sur l'épaule, et Lameth a paré avec le bras un coup qui lui venait à la poitrine. Les tendons sont offensés, la gaîne en est déchirée; il avait hier de véritables convulsions. »

A cette nouvelle, tout Paris fut sur pied, et les faubourgs se mirent à pousser un rugissement formidable. Le bruit, activement répandu, que l'épée de Castries était empoisonnée, ajoutait à la fureur populaire. Les *Actes des apôtres* publièrent cette épigramme :

> Sur un point important il est un grand débat.
> De mons Castries, la lame de l'épée
> Est-elle ou non empoisonnée?
> J'affirme qu'elle l'est..., mais depuis le combat.

Seulement, ce qui excitait dans les uns une joie féroce, arrachait aux autres des cris de rage. Décidée à en finir avec la pratique des duels systématisée, la foule court à l'hôtel du vainqueur, pour le démolir de fond en comble. *Mais cette maison n'est pas à lui*, crie une voix. A ces mots le peuple change de dessein, et, voulant que sa vengeance tombe sur Castries seul, il entre dans l'hôtel, casse tout, brise tout : meubles, lits, glaces, tableaux. Mais voici un portrait du roi.... « Arrêtez, dit un citoyen, le roi est inviolable. » Et le portrait, excepté de la proscription générale, est transporté respectueusement à l'Hôtel de Ville. Lafayette était arrivé sur son cheval blanc, mais fort tard, et souriant à demi à cette exécution populaire : « Il salua tout le monde avec beaucoup de grâce, raconte le journal de Prudhomme, après quoi il fit mettre la baïonnette au bout du fusil. » Le peuple, au reste, entendait que le premier voleur, découvert, serait pendu sur place, et, quand on se retira, chacun avait la veste déboutonnée, la poitrine nue et les poches retournées. Le soir, au Palais-Royal, un promeneur, qui se déclarait pour Castries, courut le risque d'être jeté dans le bassin : ce fut le dernier acte de violence né de l'irritation publique.

L'Assemblée, prévenue trop tard, reçut dans la soirée du lendemain, 13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle, envoyée pour requérir un décret contre les duels. Or, comme on applaudissait Fromentin, l'orateur de la députation : « *Il n'y a*, s'écria Roye, député d'Angoulême, *il n'y a que des scélérats qui puissent applaudir.* » Violents murmures. A l'Abbaye! L'insulteur à l'Abbaye! Barnave veut que Roye soit arrêté séance tenante. Virieu, Foucauld se présentent successivement à la tribune pour le défendre De son côté, Malouet avait demandé la parole, prêt à tonner contre les auteurs du pillage de l'hôtel de Castries; au moment où il allait parler, Mirabeau s'approche de lui, et, tout bas : « J'ai à provoquer les mêmes mesures que vous; cédez-moi la parole, je serai plus favorablement écouté. » Malouet se retire, et Mirabeau commence en ces termes : « Si au milieu de cette scène odieuse, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore.... » Ce début était tel assurément que le pouvait désirer la Cour; mais Mirabeau inspirait aux membres du côté droit une haine qu'ils ne surent ni modérer ni contenir. Là où il aurait dû s'attendre à trouver un appui, l'orateur ne trouva que l'injure. On lui lançait des regards furieux, on murmurait l'insulte à son oreille; sur ces mots de lui : « Si je pouvais me livrer à l'ironie, je répondrais au préopinant, » Foucauld l'interrompit : « M. de Mirabeau m'accable toujours d'ironies, il s'acharne sur moi; je demande.... » Irrité alors de l'accueil fait par les royalistes au défenseur d'une cause qui, en ce moment, était la leur, et changeant tout à coup de langage, Mirabeau reprocha violemment au côté droit de professer le mépris des décrets de l'Assemblée, de tourner en dérision la majesté des représentants du peuple, d'arborer la rébellion, et d'appeler cela des actes d'homme libre; puis, l'œil fixé sur Foucauld : « Voilà, monsieur, puisque vous n'aimez pas l'ironie, ce que le profond mépris que je dois à votre conduite et à vos discours m'ordonne de vous adresser. » Dans un inexprimable élan de colère, les royalistes se levèrent; on eut de la peine à en retenir plusieurs qui s'élançaient vers l'orateur, et le tumulte devint effroyable. Mirabeau est rappelé à l'ordre, mais c'en est fait : ce qu'il était venu flétrir, voilà que maintenant il l'exalte, ou du moins il l'excuse. Le peuple, qu'on avait entendu gronder autour de l'hôtel de Castries, et qui s'était emporté jusqu'à l'envahir, n'avait-il pas après tout honoré une vengeance qu'il croyait juste par aucun acte de modération? Ne s'était-il pas arrêté religieusement devant l'image du monarque? N'avait-il pas eu les égards les plus affectueux pour Mme de Castries, respectable par son âge, intéressante par son malheur? N'avait-il pas exigé, en se retirant, que chacun vidât ses poches, pour bien constater qu'aucune bassesse n'avait souillé son ressentiment?

Malouet ne pouvait revenir de sa surprise. Au sortir de la séance, il aborda Mirabeau, et, avec un mélange d'étonnement et d'indignation : « Est-ce ainsi, lui dit-il, que vous tenez votre parole? — J'en suis tout confus, répondit celui-ci, mais le moyen de marcher d'accord avec des hommes qui n'aspirent qu'à me voir pendu! »

A la Cour, l'attitude que Mirabeau venait de prendre parut étrange, inconcevable. C'était la seconde fois que, dans le tribun vénal et vendu, le révolutionnaire se retrouvait; peu de jours auparavant, le 21 octobre, il avait mis une véhémence extraordinaire à appuyer et il avait fait adopter la conclusion d'un rapport qui demandait la substitution du pavillon tricolore au pavillon blanc à bord des vaisseaux de l'Etat : était-ce ainsi que Mirabeau tenait son marché? le 15 novembre, l'archevêque de Toulouse écrivait tristement au comte de La Marck, en se plaignant de Mirabeau : « Comment voulez-vous que la confiance, si nécessaire dans les circonstances où nous sommes, puisse naître après des écarts pareils à celui d'avant-hier? »

Mirabeau, réduit à se justifier, fit passer à la Cour une note dans laquelle il disait : « J'apprends qu'il faut que j'explique ma conduite dans une journée où j'ai cru montrer

quelque habileté.... Il faut dissimuler quand on veut suppléer à la force par l'habileté, comme on est obligé de louvoyer dans une tempête. Voilà un de mes principes, et purement fondé sur l'observation des choses humaines, puisqu'il est entièrement opposé à mon caractère naturel.... Il y a deux choses dans mon discours : un portrait très-sévère du désordre qui règne dans l'Assemblée, et un tableau très-indulgent de la conduite du peuple. Avec plus de piété filiale, j'aurais jeté mon manteau sur une mère dans l'ivresse, et je l'ai montrée, au contraire, à tous les regards. C'est sous ce rapport que je méritais d'être rappelé à l'ordre. Quelques scènes de cette espèce achèveraient de ruiner le crédit de l'Assemblée nationale, et si l'art de les faire remarquer est une innocente perfidie, ce n'est pas aux yeux de la Cour qu'elle peut me rendre suspect. Mon second tableau n'est pas plus dangereux. Parmi les traits que j'ai choisis, non pour justifier, mais pour excuser le peuple, ce que j'ai fait le plus remarquer, c'est ce respect religieux pour le portrait du roi, auquel même des séditieux ont donné une garde d'honneur. Dans un moment où toute la haine d'une grande nation contre les ministres se change en calomnies contre la Cour, il est plus essentiel qu'on ne pense d'apprendre aux provinces qu'ici, même dans son insurrection, le peuple ne confond pas ses ennemis avec le monarque. Les Jacobins, à coup sûr, auraient retranché ce trait là de mon discours. »

Voilà par quelles raisons, tirées des prétendus avantages d'une hypocrisie vulgaire, Mirabeau était condamné à couvrir le scandale de ses inconséquences! Mais l'œil du public ne pénétrait pas au fond de tous ces mystères; Mirabeau retenait sa popularité, à force de génie, et le soir même du jour où il écrivait la note honteuse qu'on vient de lire, le peuple trompé lui faisait, à la représentation de *Brutus*, un accueil qui ressemblait à un triomphe.

Quant à Charles Lameth, sa blessure, qui heureusement n'était pas mortelle, lui valut mille marques d'intérêt par où l'esprit public se révélait d'une manière vraiment saisissante. Plusieurs bataillons de l'armée parisienne lui envoyèrent des députés, qui, par la bouche de l'un d'eux, s'exprimèrent en ces termes : « Brave Lameth, nos camarades nous députent vers toi pour te témoigner l'intérêt qu'ils prennent à ta santé. *Ils eussent gémi de ta victoire*, juge combien ils déplorent ton malheur! » Les Amis de la Constitution, de Cherbourg, lui écrivirent : « Tous les patriotes sont atteints de ta blessure. Voilà le premier chagrin que tu leur causes : nous comptons assez sur ta reconnaissance pour croire que ce sera le dernier. »

Le récit de la crise ministérielle qui déjà durait depuis deux mois et qui eut alors son dénoûment complétera le tableau de tant d'agitations. Presque aussitôt après le massacre de Nancy, le peuple avait commencé à pousser contre les ministres un cri vengeur. A la voix des clubs, on avait vu un rassemblement, qu'on évaluait à plus de cinquante mille hommes, se porter sur l'Assemblée, pour obtenir d'elle l'expulsion du ministère; La Tour du Pin avait été personnellement mis en danger et contraint de chercher refuge chez une dame du faubourg Saint-Germain : la fermentation était terrible. Arriva sur ces entrefaites la nouvelle des troubles de Brest, dont il a été parlé plus haut, et les révolutionnaires de l'Assemblée, pactisant avec les colères de la place publique, résolurent de profiter de l'occasion pour dénoncer les ministres comme les seuls et véritables auteurs du vaste désordre auquel le royaume était en proie. La Cour eut vent de ce dessein avant son accomplissement : quel parti prendrait-elle, quand le renvoi des ministres lui serait demandé à la fois par un décret de l'Assemblée et par les clameurs de la multitude? Bergasse, secrètement consulté, répondit qu'il fallait céder de manière à paraître sous l'oppression, et inviter l'Assemblée à composer elle-même le ministère nouveau, ce qui rejetterait sur elle la responsabilité du choix et ne tarderait pas à la compromettre aux yeux de l'opinion. Bergasse ne s'en tint pas à ce conseil artificieux : de sa propre main, il rédigea dans le sens indiqué un projet de discours qu'il fit remettre à Louis XVI. Immense fut le dépit de Mirabeau, lorsque, par des moyens qui sont restés un mystère, il sut, à n'en pas douter, qu'il y avait auprès du roi un autre conseiller occulte, un autre confident que lui, et que ce confident, ce conseiller.... c'était Bergasse! Il écrivit au comte de La Marck une lettre *ab irato*, laquelle commençait par ces mots : POUR VOUS SEUL! Il s'y plaignait avec amertume du *royal bétail* : « C'est donc, s'écriait-il, — par allusion à certaines croyances de Bergasse, grand partisan de Mesmer, — c'est donc sur le trépied de l'illuminisme qu'ils vont chercher un remède à leurs maux!... O démence! » Et à cette lettre il joignait sa *trente-troisième note pour la Cour.* On y lit : « Le refus que fera le roi de nommer forcera, disent-ils, l'Assemblée de choisir elle-même, d'exercer tous les pouvoirs, de dévoiler son despotisme. Non, l'Assemblée ne nommera point; elle invitera d'abord le roi à remplir les devoirs de sa haute magistrature.... Sur un second refus, elle ordonnera de nommer. Sur un troisième refus.... Je frémis d'y penser, mais qui dira la vérité si j'ai la faiblesse de la cacher? — Sur un troisième refus, elle ne laissera que l'alternative d'abdiquer ou d'obéir! » En conséquence, ce que Mirabeau conseillait à la Cour, lui, c'était de prévenir le décret de renvoi, en exigeant tout de suite la démission des ministres, en l'acceptant, en la faisant notifier, et de former le nouveau ministère de manière que Lafayette ne pût pas le regarder comme à lui. Il faut, ajoutait-il, « que les Jacobins adoptent et soutiennent ce nouveau ministère, et qu'il puisse s'entendre avec ceux à qui le roi veut bien accorder quelque confiance. »

C'était le 18 octobre que Mirabeau écrivait cela, et, le lendemain, Menou, au nom des Comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine, venait demander le renvoi des ministres. Cazalès se leva aussitôt pour combattre la proposition comme attentatoire à la prérogative royale. Il fut admirable d'éloquence :

« Si j'eusse pu vaincre, dit-il, l'extrême répugnance qu'éprouve un galant homme à attaquer des ministres sans considération et sans autorité, je me serais porté leur accusateur. Je les aurais accusés d'avoir trahi l'autorité royale dont ils sont dépositaires : c'est un crime de lèse-nation; car cette autorité défend les peuples du despotisme des assemblées nationales, comme les assemblées nationales défendent les peuples du despotisme des rois. J'aurais accusé votre fugitif Necker de s'être constamment tenu derrière la toile, quand son devoir l'appelait à jouer un rôle honorable et périlleux...; j'aurais accusé le ministre de la guerre d'avoir donné des congés à tous les officiers qui en ont demandé, d'avoir souffert qu'ils quittassent leurs régiments, de n'avoir pas fait juger et noter d'infamie ceux qui abandonneraient leur poste parce qu'il était difficile et dangereux, et d'être, par là, la cause principale des insurrections qui ont éclaté dans l'armée; j'aurais accusé le ministre des provinces d'avoir souffert que les ordres du roi fussent désobéis, de n'avoir pas employé toute la force publique pour en assurer l'exécution, sauf à répondre sur sa tête de la légitimité de ses ordres; je les aurais accusés tous d'avoir donné au

roi les plus lâches conseils.... Les mesures violentes, les principes exagérés sont des suites de la faillibilité de l'esprit humain : les actions peuvent être atroces et les intentions pures ; mais comment excuser ces âmes froides et viles que n'échauffa jamais le saint amour de la patrie ; ces âmes concentrées dans l'abjection du moi personnel, s'isolant de la chose publique, parce que la chose publique est en danger ; gardant une neutralité honteuse quand les plus grands intérêts se balancent, et courant se cacher lâchement lorsque des méchants s'agitent?... Pendant les longues convulsions dont l'Angleterre fut agitée sous le règne de l'infortuné Charles Ier, Strafford, dont les talents égalaient les vertus, périt sur un échafaud ; mais l'Angleterre pleura sur sa tombe, mais l'Europe entière admira sa vertu, et son nom est devenu l'objet du culte de ses concitoyens. Voilà l'exemple que des ministres fidèles auraient dû suivre. S'ils ne se sentent pas le courage de périr ou de soutenir la monarchie ébranlée..., qu'ils fuient! Strafford mourut. Eh! n'est-il pas mort aussi ce ministre qui lâchement abandonna la France aux maux qu'il avait suscités? Son nom n'est-il pas effacé de la liste des vivants? N'éprouve-t-il pas le supplice de se survivre à lui-même et de ne laisser à l'histoire que le souvenir de son opprobre? Quant aux serviles compagnons de ses travaux et de sa honte, objets présents de votre délibération, ne peut-on pas leur appliquer ce vers du Tasse :

Ils allaient encore, mais ils étaient morts?

Cazalès soutint ensuite que la proposition était de nature à ébranler les principes constitutifs de la monarchie ; que l'envahissement de la puissance exécutive par le pouvoir législatif conduisait droit à un despotisme intolérable ; qu'il n'y avait point d'exemple, dans l'histoire, d'un ministre renvoyé sur le vœu d'un parlement ; que, lors de la grande lutte entre Charles Ier et les Communes d'Angleterre, celles-ci, qui osèrent presque tout, et même tuer le roi, n'osèrent pas lui forcer la main dans le choix de ses conseillers ; que si l'on voulait renverser les ministres, il fallait au moins articuler contre eux des accusations précises, toute accusation vague étant une invention de tyran ; que, si c'était à la royauté qu'on visait, les vrais amis de la monarchie savaient ce qui, dans ce cas, leur restait à faire : se ranger autour du trône et s'ensevelir sous ses ruines.

Le débat fut vif, mais les paroles de Cazalès s'étaient imprimées dans les âmes en traits de feu. Dans la séance du 20 octobre, la proposition de Beaumets, qui demandait en faveur de Montmorin, ministre des affaires étrangères, une exception sympathique, fut favorablement accueillie par plusieurs membres, et la motion de Menou, qui concluait au renvoi des ministres, fut rejetée, à la majorité de 405 voix contre 340.

Huit jours après, le comte de la Luzerne, ministre de la marine, donnait sa démission. Il fut remplacé par Fleurieu.

La Luzerne passait pour avoir le goût des lettres ; on lui attribuait une traduction de la *Retraite des Dix mille*, de Xénophon ; mais il ne possédait aucune des qualités ni des connaissances que son poste exigeait. En outre, on l'accusait d'avoir administré Saint-Domingue, dont il avait été gouverneur pendant deux ans, avec beaucoup de dureté, d'arbitraire et d'insolence.

Sa retraite ne fit qu'encourager les clubs à désirer davantage. Le 10 novembre, Bailly, après deux refus, se vit forcé de conduire à la barre de l'Assemblée une députation chargée de présenter, au nom des quarante-huit sections, une adresse qui requérait l'expulsion des ministres, et l'organisation d'une haute cour nationale pour les juger. Cette adresse fut lue par le redoutable Danton. Le président répondit d'une manière vague ; mais la démarche se trouva si décisive, qu'elle entraîna presque immédiatement la dislocation du ministère. Le 16, la Tour-du-Pin céda la direction de la guerre à Duportail, et, le 20, Champion de Cicé remit les sceaux à Duport-du-Tertre ; de sorte qu'il ne restait plus, de l'ancien cabinet, que Saint-Priest à l'intérieur, et Montmorin aux affaires étrangères. Pour ce qui est du trésor public, c'était l'Assemblée, on l'a vu, qui en avait pris la direction, et Necker n'avait d'autre successeur que le premier commis Dufresne.

Le maintien de Saint-Priest fut le seul regret mêlé à l'expression de la joie publique. Contre Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, les griefs étaient nombreux ; on lui reprochait d'avoir frauduleusement retardé la publication de certains décrets révolutionnaires, d'avoir altéré le texte de plusieurs autres, d'avoir choisi pour commissaires du roi des hommes ouvertement hostiles au régime nouveau, et, entre autres, ce Boucher d'Argis que Marat avait su rendre si odieux à la capitale : sa chute fut donc saluée par un long cri d'allégresse, et chacun répéta cette belle parole d'un membre de l'Assemblée : *Que la loi reste, et que M. le garde des sceaux passe.* On ne fut pas non plus sans se réjouir de la retraite de la Tour-du-Pin, contre qui le sang des soldats de Châteauvieux criait vengeance.

Aussi bien, les nouveaux ministres éveillaient dans tous les cœurs un sentiment de patriotique espoir. Fleurieu s'était adonné d'une manière spéciale à l'étude du gouvernement des mers, et si ses convictions politiques n'avaient pas jeté grand éclat, au moins pouvait-on compter qu'à la tête du département de la marine, il déploierait les connaissances requises.

Duportail, qui commandait les troupes de Normandie quand on l'appela au ministère de la guerre, avait combattu avec distinction pour l'indépendance de l'Amérique. Son premier acte fut d'assembler les commis du bureau de la guerre et de leur dire : « J'aime la Révolution. Mes principes, d'accord avec mon devoir, me portent à la soutenir avec autant de persévérance que de courage, et je vous déclare que, si tous ceux qui travaillent sous mes ordres ne sont pas animés du même zèle, ils peuvent se retirer. »

Quant à Duport-du-Tertre, dont Mirabeau caractérisait l'avénement en ces termes : « Voilà donc Duport-du-Tertre aux sceaux, c'est-à-dire M. Cassandre au lieu de Crispin, » la vérité est que sa présence aux affaires excita une sorte d'enthousiasme qui déconcerta jusqu'aux défiances de Marat. C'était un homme fort simple, fort modeste, d'une fortune bornée, d'une droiture reconnue. Avocat d'abord, puis substitut du procureur de la Commune, il lui était arrivé, bonheur rare dans un temps où l'opinion se montrait si ombrageuse, d'exercer des fonctions de police sans donner lieu à une seule plainte. Il habitait un quatrième étage. Quelqu'un lui ayant dit : « Je croyais que vous demeuriez au troisième, » il répondit : « J'occupe l'appartement au-dessus de mon tailleur. » Sa modestie et son intégrité charmèrent. Le Conseil général de la Commune de Paris venait de nommer, pour l'aller complimenter, une députation composée de quatre membres de la municipalité et de huit notables, lorsqu'on l'annonça lui-même. Il entra au milieu des applaudissements, et prononça, en remettant son écharpe de substitut, des paroles si touchantes, que, sur la motion de Cahier de Gerville, il fut embrassé par tous les assistants.

La Révolution et le pouvoir allaient-ils donc faire alliance? Allait-on assister enfin à ce noble spectacle de l'ordre dans la liberté? Hélas! non. Car la société était en gestation de son avenir; et si l'anarchie inséparable de ces sortes de labeurs vous scandalise, demandez donc à la nature pourquoi il lui a plu d'associer la douleur au sublime effort de l'enfantement! Bientôt, bientôt, sur cette scène de la Révolution, devenue plus orageuse que jamais, Saint-Just apparaîtra, et, à la lueur des éclairs, au bruit de la foudre, il dira ce mot profond : L'homme pleure en naissant!



MOLÉ MADEMOISELLE CONTAT

CHAPITRE V

LES CLUBS

Au-dessus de cette agitation immense flottaient, comme autant de navires sur un océan furieux, les clubs, et, en première ligne, celui des Jacobins.

Dans notre Versailles d'aujourd'hui, dans cette ville de la solitude et du silence, on montre aux étrangers, comme une merveille des âges éteints, un édifice appelé, depuis Louis XIV, le *Reposoir*. C'est un temple, un temple protestant, c'est-à-dire consacré à la prédication de ce culte austère, qui commença par être une révolte. Oh! si quelque puissant mortel, doué du don de prophétie, eût pénétré dans ce lieu sombre, vers la fin de 1789, avant les fatidiques

journées d'octobre, quel tressaillement il aurait éprouvé, en trouvant là, émus d'un même désir, animés d'un même enthousiasme, assis côte à côte et la main dans la main, ceux qui furent, un peu plus tard, les constitutionnels, les Girondins, les Montagnards, les sans-culottes, les thermidoriens, les philanthropes; ceux qui tour à tour, et l'un contre l'autre, disposèrent de la hache du bourreau : Mounier et Pétion, Sieyès et Volney, Barnave et Barère, Camus, Rewbel, Laréveillère-Lépaux, Buzot, Robespierre, Vadier, Boissy d'Anglas, Talleyrand! Mais, chose non moins saisissante, ceci est un club fondé par les députés de Bretagne, pour rendre plus énergique contre le régime ancien l'action de l'Assemblée nationale, pour en finir plus vite avec les priviléges de naissance, avec les titres, avec la noblesse, et voilà que dans ce *Comité breton* qui va être et restera pour l'histoire le *Club des Jacobins*, les gentilshommes se pressent en foule! Quel Dieu juste ou quel démon railleur pousse donc là, pêle-mêle, avec tant de plébéiens ombrageux et tant de philosophes irrités, le duc d'Orléans, le duc de la Rochefoucauld, Mathieu de Montmorency, le vicomte de Noailles, le marquis de Jaucourt, Biron, de Broglie, d'Aiguillon, Castellane, et les deux Lameth, et Lafayette et Mirabeau?

Nous avons déjà dit que, transporté à Paris, quand le peuple y eut conduit le roi fait prisonnier, le *Comité breton* loua aux frères prêcheurs dominicains une salle du couvent qu'ils possédaient, s'y installa, admit de simples citoyens à prendre place sur ses bancs, primitivement réservés aux seuls membres de l'Assemblée nationale, et adopta le nom de *Société des amis de la Constitution.*

Nom pacifique et légal s'il en fut, et indiquant un but très à portée! De quoi s'agissait-il, en effet? De bouleverser la France, de faire trembler le monde sur ses vieux fondements? Non : discuter d'avance les questions à décider dans l'Assemblée, travailler à l'établissement de la Constitution, et correspondre avec des sociétés de même nature, à supposer qu'il s'en formât d'autres..., l'ambition des fondateurs n'allait pas au delà. Mais quelle révolution n'a pas ses effets de mirage, et ses horizons qui reculent, qui reculent indéfiniment à mesure qu'on avance?

Plusieurs projets de règlement avaient été proposés, votés en partie; voici celui auquel on s'arrêta définitivement :

Il y eut un président, un vice-président, quatre secrétaires, douze inspecteurs, quatre censeurs, huit commissaires-introducteurs, un trésorier, un archiviste. — Le gouvernement du club fut divisé en cinq comités : de *présentation*, de *correspondance*, d'*administration*, de *rapports*, de *surveillance;* on convint qu'ils seraient renouvelés tous les trois mois. — Les nominations avaient lieu par la voie élective. — Tout candidat dut être présenté par un membre de la Société et appuyé par deux autres membres ayant au moins un an de domicile dans la ville. La peine d'exclusion était suspendue sur quiconque aurait présenté un candidat sans le bien connaître. Il fallait que les demandes en admission fussent écrites. Les noms des candidats étant affichés dans la salle, les membres opposants n'avaient qu'à faire une croix à côté du nom qu'ils voulaient écarter, mais ils étaient tenus de donner leurs motifs, dans la huitaine, au comité de présentation, faute de quoi on passait outre. L'admission du candidat une fois prononcée, il était conduit à la tribune, accompagné de ses introducteurs, et on lui lisait la formule suivante à laquelle il devait adhérer : « Je jure de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la Constitution, d'obéir aux lois, de les faire respecter, de concourir de tout mon pouvoir à leur perfection, de me conformer aux usages et règlements de la Société. » Indépendamment des frais de réception, fixés à 12 livres, chaque membre avait à payer annuellement 24 livres, aux époques des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, le tout pour faire face non-seulement aux dépenses intérieures, mais encore à l'impression des circulaires ou à la publication des pamphlets que les circonstances pouvaient rendre nécessaires. Qui ne payait pas se voyait exclus. — L'impulsion à donner aux sociétés affiliées regardait plus particulièrement le *comité de correspondance*, et comme ses fonctions demandaient beaucoup d'activité, il ne se composait pas de moins de dix-huit membres. Les séances se tenaient le soir. Elles n'avaient eu lieu d'abord que trois fois par semaine, mais elles furent bientôt quotidiennes, la vie du peuple étant devenue haletante, et la Révolution n'ayant pas le temps d'attendre.

Telle était l'organisation intérieure du Club des Jacobins. Quant à ses principes, il importe de ne point confondre, pour en bien juger, la période qui précéda la scission dont nous allons parler et celle qui la suivit. Jusque vers le milieu de l'année 1790, rien de plus vague que la doctrine des Jacobins, réunis en club. Le préambule de leur premier projet de règlement contient les mots *amour de l'égalité*, *respect du droit des hommes*, *défense des faibles*. Mais comment l'égalité doit-elle être entendue? Jusqu'où s'étend le droit des hommes? Les pauvres sont-ils des faibles dont il faille prendre la défense, et de quelle manière, et contre qui? Sur tout cela, le préambule est muet. Seulement on y trouve cette phrase d'une profondeur suspecte : *les institutions contraires à la nature ont besoin d'être soutenues par des lois profondément combinées.*

Le 9 janvier 1790, un journal très-répandu dans le peuple, l'*Observateur*, disait : « Il existe à Paris, depuis un mois, deux associations libres, dont l'une s'occupe sans relâche du bonheur de la nation, et l'autre du bien-être de quelques particuliers. La première, fondée par les députés de Bretagne, se rassemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré; la seconde, formée par des évêques et de gros bénéficiers, se rassemble aux Grands-Augustins. Les bons citoyens craignent l'Augustine, les mauvais ont peur de la Jacobine. »

C'étaient Malouet et quelques-uns de ses amis qui, effrayés des tendances du Club des Jacobins, quelque indécises qu'elles fussent encore, avaient voulu lui opposer une société rivale. Mais entre deux forces qu'un destin inexorable poussait à s'entre-choquer avec fureur, un pareil club ne pouvait qu'être écrasé. Décriés au couvent des Grands-Augustins sous le nom de *modérés*, les membres de cette réunion hermaphrodite allèrent achever à la Chaussée-d'Antin, sous le nom d'*Impartiaux*, leur inutile carrière. Ils avaient lancé un journal qui, leur ayant survécu, marqua moins comme leur organe que comme leur testament.

A cette tentative téméraire une autre succéda qui n'eut pas un meilleur succès. A la suite de la fameuse motion de dom Gerle, le côté droit s'étant avisé d'ouvrir, aux Capucins, une sorte d'enseignement public, le peuple s'y rendit en foule, mais pour huer les orateurs. Et ce ne fut pas tout. La presse se mettant de la partie, les malheureux sociétaires furent accablés de railleries en prose et en vers.

Cette assemblée des Capucins n'était pas née viable : elle ne tarda pas à se disperser au milieu des huées. Il en fut de même du *Club Français;* car à l'égard de toutes ces réunions aristocratiques, le peuple se montrait impitoyable, et, comme il n'arrive que trop souvent, se faisait tyran pour être libre.

« Le peuple, racontait *l'Observateur* au mois de mai 1790, a déniché un club d'aristocrates qui se tenait rue Royale, butte Saint-Roch.... C'est un rendez-vous de financiers, de robins et de prêtres qu'assemble l'espoir d'une contre-révolution. Une dame de Level leur loue le premier et le second étages de sa maison, à raison de mille écus par mois.... Pendant toute cette semaine, il a tenu ses conciliabules au milieu des sifflets et des huées, et ayant toujours une garde nombreuse à l'entour de la maison. « Voilà des aristocrates qui en gardent d'autres, » disait la foule.... Bailly se rendit là jeudi, et assura au peuple, ce qui ne le contenta point, que cette assemblée n'avait aucun mauvais dessein. Le lendemain, une ordonnance qui l'autorisait fut affichée.... Mais, dans la soirée même, on y courut.... Le traiteur qui apportait à manger fut repoussé et forcé de retourner sur ses pas. L'abbé Maury, la veille, avait craché sur le peuple, du haut d'une croisée : il fut conspué à son tour. Le gros Mirabeau tira ses pistolets. » Bref, pour empêcher les choses de tourner au tragique, il ne fallut pas moins qu'une interdiction formelle de la police au *Club Français* de continuer ses séances.

C'est ainsi que les Jacobins allaient à exercer, sur la place publique, un pouvoir sans contre-poids. Mais eux-mêmes, ils se divisèrent. Les hommes qui, comme Lafayette, Bailly, le Chapelier, Sieyès, la Rochefaucauld, voulaient une constitution monarchique, un régime bourgeois, et rien de plus, ne tardèrent pas à s'inquiéter des paroles hardies qui s'échappaient des lèvres de Pétion, d'Antoine, de Salle, de Dumetz; ils aperçurent tout à coup, ainsi qu'un fantôme qui s'allonge dans l'ombre, une figure grandie.... celle de Robespierre, de Robespierre laissant déjà deviner dans les plis de son front d'étranges pensées, et la peur les prit. Ce n'étaient pourtant encore, dans les premiers mois de 1790, ni Pétion ni Robespierre qui primaient aux Jacobins : les dominateurs du moment, les meneurs souverains, c'étaient les deux Lameth, c'était le grave Duport, c'était le brillant Barnave. Mais, même en de telles mains, un sceptre, et celui-là était plus réel que l'autre!... blessait les regards de Sieyès et de Mirabeau, esprits orgueilleux. Un schisme était donc inévitable : il éclata au mois d'avril 1790. Le 12, les schismatiques « vinrent s'installer pompeusement, raconte Ferrières, dans un superbe appartement du Palais-Royal, avec tout le fracas propre à attirer et à frapper la multitude. » Rien ne manquait au *Club de* 89 de ce qui pouvait lui donner de l'éclat; il compta dans son sein d'opulents financiers; il fit, parmi les académiciens et les philosophes, d'aimables recrues; il put écrire dans son livre d'or les noms de Condorcet et de Clavière, de Marmontel et de Chamfort. Là, bientôt, les fleurs, la musique, les vins exquis furent sommés de rendre la politique charmante. Après le dîner, toujours très-somptueux, on s'étalait sur les balcons, on se plaisait à respirer l'encens de la faveur populaire mêlé à l'air embaumé du soir dans les jardins. Et pendant ce temps, pressés dans leur noir couvent de la rue Saint-Honoré, les Jacobins purs, les vrais Jacobins, s'occupaient, à la lueur de quelques tristes flambeaux, des moyens de pousser la révolution en avant.

Ce n'était pas évidemment au club nouveau qu'un semblable contraste pouvait profiter. La popularité s'use vite, mais combien plus vite quand elle n'est que de la curiosité! La foule que, pendant quelques jours, les clubistes attirèrent sous les fenêtres de leurs salons étincelants, put satisfaire leur vanité, mais elle ne servit pas leur puissance; et tandis que les dames de la Halle allaient au Club de 89 complimenter le bon Bailly, et le brave Lafayette, et le Breton le Chapelier, si digne d'être Parisien, et enfin *notre comte de Mirabeau*, tout ce qu'il y avait de sérieux dans le peuple stationnait aux portes de la vieille salle jacobine, attendant les oracles qui sortiraient de cet antre des sibylles.

Et cet instinct du peuple ne le trompait pas. Car, peu de temps après leur fastueuse installation, on vit ceux des clubistes de 89 qui faisaient partie de l'Assemblée, voter avec les *noirs* dans plusieurs circonstances graves, et, par leurs alliances capricieuses avec le côté droit, fournir plus d'une fois à la contre-révolution un triomphe inespéré.

Il faut bien croire aussi qu'à tout leur étalage de luxe les schismatiques du Palais-Royal joignaient beaucoup de corruption, puisque Sieyès, un des leurs pourtant, leur dit un jour dans un accès de vertueuse brutalité : « A l'exception de deux ou trois Jacobins que j'ai en horreur, j'aime tous les membres de cette société, et, à l'exception d'une douzaine de membres que j'aime parmi vous, je vous méprise tous. »

Il y eut entre les deux clubs diverses tentatives de rapprochement. Lafayette s'y employa, mais sans succès. Trop habile pour affronter le péril d'une rupture complète, Mirabeau, en se donnant au Palais-Royal, n'avait eu garde de rompre d'une manière définitive avec la rue Saint-Honoré. On le craignait assez pour le rechercher, et lui, sentant sa force, mais ne se souciant pas de la compromettre, il mettait à pencher, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, un véritable art de coquette.

Cependant les clubistes de 89 ne se contentaient pas de faire une guerre sourde à leurs aînés. Dans un journal qu'ils présentaient comme les *Mémoires du club* et que rédigeait André Chénier, le frère de l'auteur de *Charles IX*, ils parlèrent, sans trop adoucir la crudité de leurs allusions, « de perturbateurs, de brouillons faméliques, d'hommes par qui il valait mieux être pendu que loué. » Et cela, parce qu'aux Jacobins, Bailly, Sieyès, Lafayette ne jouissaient pas du privilége de l'inviolabilité. Camille Desmoulins répliqua, et rudement : « Maudit soit, s'écriait-il sur le ton du regret, l'hérésiarque qui a fondé 89! » Mais, sur le ton du triomphe, il ajoutait : « Le schisme, qui d'abord nous avait si fort affaiblis, paraît aujourd'hui n'avoir que nettoyé l'aire et séparé l'ivraie du bon grain. »

La vérité est que, à l'époque où Camille Desmoulins écrivait ces lignes, le Club des Jacobins rayonnait déjà sur la France entière, et se trouvait avoir affilié cent quarante villes. D'un autre côté, la scission était loin de lui avoir enlevé tout son personnel littéraire ou aristocratique.

D'une liste publiée le 21 décembre 1790, par ordre de la Société, et au bas de laquelle on lit la signature de Mirabeau comme président, celles de Feydel, de Villars, de Verchère, d'Alexandre Beauharnais comme secrétaires, de cette liste il résulte que le nombre des membres s'élevait alors à onze cent vingt, lesquels représentaient :

La noblesse, par de Broglie, de Beauharnais, d'Aiguillon, de Noailles, Alexandre et Charles Lameth;

Le peuple, par le boucher Legendre et le menuisier Duplay;

Le journalisme, par Carra, Gorsas, Camille Desmoulins, Fréron, Fabre d'Églantine;

La littérature, par Joseph Chénier, Choderlos de Laclos, Dulaure, Laharpe, le bibliothécaire Van Praët;

Le barreau, par Duport et Robespierre;

La médecine, par Cabanis;

Le théâtre, par Talma;

Les arts, par David, Gérard et Gros;

L'Église, par l'abbé Grégoire;

La banque, par Laborde de Méréville;

La philosophie sceptique du dix-huitième siècle, par Naigeon;

Le cosmopolitisme moderne, par Clootz.

Dans ce curieux assemblage de noms, que celui de Lafayette manque, c'est tout simple, mais on s'étonne de n'y trouver, — quoiqu'ils aient toujours porté aux yeux du peuple le titre de Jacobins, — ni Fauchet, ni Danton, ni Marat. En revanche, le futur roi des Français, Louis-Philippe, y figure, sous le nom de *Chartres*.

Rien de plus singulier à la fois et de plus caractéristique que sa vie de Jacobin, racontée par lui-même. Le 2 novembre 1790, il est reçu membre de la Société, on l'applaudit, et il témoigne sa reconnaissance de l'accueil qu'on veut bien lui faire, assurant qu'il ne s'écartera jamais des devoirs sacrés de bon patriote. — Le lendemain, on le nomme membre du *comité des présentations*. — Quelques jours après, il est élu censeur, c'est-à-dire, comme il le fait observer dans son journal, revêtu des fonctions d'huissier. — Le 11, après avoir *endossé* les citoyens Lebrun, Commégras et Brichard, il fait ajourner l'admission d'un candidat intéressé dans la *Gazette générale*, « qui est très-aristocrate. » — Le 23, on lui donne à faire le résumé de plusieurs lettres arrivées de la province. — Le 3 décembre, Bonne Carrère ayant lu un projet de règlement qui porte qu'à moins d'un cas particulier, nul ne pourra être admis avant l'âge de vingt et un ans, il demande, lui, que l'âge soit fixé à dix-huit, attendu que le Club des Jacobins est une école dans laquelle il importe que les jeunes gens soient admis de bonne heure. Ses raisons n'étant pas jugées suffisantes, il insiste et fait observer que, si son amendement ne passe point, son frère, qui désire ardemment entrer dans la Société, sera rejeté bien loin. Mais un membre le rassure, en lui disant que quand on a reçu une éducation comme celle que reçoivent les princes, on est dans le cas des exceptions. Et il se trouve que cet appréciateur délié de l'éducation qu'on donne dans les palais est Collot d'Herbois! — Le 24 décembre, grande panique au Club. Carra vient annoncer que, dans les caves des Jacobins, on a mis de la poudre pour les faire sauter. Aussitôt trois commissaires sont désignés, parmi lesquels le jeune prince. Le voilà donc occupé à visiter les caves, où, fort heureusement, il n'y avait que du vin, etc.... etc....

C'est une chose dont on devrait fort se défier et dont on ne se défie jamais, que l'histoire des vaincus écrite par les vainqueurs : grâce aux écrits répandus sur le Jacobinisme, après sa chute, le mot *Jacobin* est resté comme l'expression de tous les désordres et de toutes les aberrations que peut traîner à sa suite une démagogie en délire. Il est cependant certain que l'esprit de cette société fameuse, — du moins pendant une longue partie de son existence, — répondait à une idée entièrement et même diamétralement contraire à celle qu'on a coutume aujourd'hui de s'en faire. Ce qui est vrai, c'est que jusqu'à une époque très-avancée de la Révolution, la Société des Jacobins fut une société, avant tout, *politique*. La haine des inégalités conventionnelles d'autrefois, des croyances raides, une sorte de fanatisme calculé, l'intolérance au profit des nouveautés hardies, le goût de la domination, et au fond l'amour de la règle, voilà, quoi qu'on ait dit, de quels traits se composa l'esprit jacobin. Le véritable Jacobin fut quelque chose de puissant, d'original et de sombre, qui tenait le milieu entre l'agitateur et l'homme d'État, entre le protestant et le moine, entre l'inquisiteur et le tribun. De là cette vigilance farouche transformée en vertu, cet espionnage mis au rang des procédés patriotiques, et cette manie de dénonciations qui commença par faire rire et finit par faire trembler :

> Je dénonce l'Allemagne,
> Le Portugal et l'Espagne,
> Le Mexique et la Champagne,
> La Limagne et le Pérou.
> Je dénonce l'Italie,
> L'Afrique et la Barbarie,
> L'Angleterre et la Russie,
> Sans même excepter Moscou.

Une société semblable pouvait-elle appartenir longtemps à l'influence du léger Barnave et des Lameth? Évidemment non. Le seul homme qui fût propre à la personnifier, c'était Robespierre. Aussi ne fut-elle pas longtemps sans se donner à lui.

D'un autre côté, on comprend combien devaient se sentir mal à l'aise dans un club essentiellement organisateur et formaliste les natures indépendantes comme Camille Desmoulins, ou fougueuses comme Danton, ou sauvages comme Marat. Pour de tels hommes, l'atmosphère, aux Jacobins, était trop lourde; ils y manquaient d'air. A leurs libres allures, à leurs tendances négatives et destructives, à leur génie indompté, il fallait une association très-élastique, une association qui n'en fût pas une en quelque sorte. Et c'est justement là ce qui donna naissance au Club des Cordeliers.

Le Club des Cordeliers s'établit dans la chapelle qui, aujourd'hui encore, se voit presque en face de l'École de médecine : enceinte assez vaste qui présentait un ovale tronqué aux extrémités, garni de bancs de bois en amphithéâtre et surmonté d'espèces de tribunes. Or, de même que la salle des Jacobins, celle des Cordeliers était toute pleine de souvenirs liés, par je ne sais quel rapport tragique, à sa destination présente. Dans la première, la Ligue avait tenu de formidables assises, et des prêtres y avaient prêché l'assassinat des rois; dans la seconde, écho de l'anarchie religieuse du treizième siècle, s'étaient assemblés les moines mendiants, ces sans-culottes d'un autre âge. A proprement parler, le Club des Cordeliers ne fut que la continuation dans un endroit clos de ce grand club en plein vent qu'on avait vu délibérer dans le jardin du Palais-Royal en juillet, août et septembre 1789. Là coururent, non pas se grouper, mais se mêler confusément, s'amalgamer, se coudoyer, tous les révolutionnaires sans frein, tous les enfants éperdus de Voltaire, tous les démolisseurs tombés en ivresse ou à l'état d'extase, tous les mystiques de l'anarchie universelle, tous ceux des Jacobins qui, au sortir du Club des Jacobins, avaient besoin d'un théâtre où il leur fût loisible d'aller, de venir, de crier, de hurler, de rêver tout haut, d'avoir de l'esprit, de s'inspirer au hasard, de prophétiser, d'être en fureur. *Chacun pour la Révolution et la Révolution pour tous*, voilà la devise qui eût convenu aux Jacobins; les Cordeliers eussent pu adopter celle-ci : *la Révolution pour tous et chacun pour soi....* Oui, chacun pour soi : Danton, pour le soulèvement du peuple; Marat, pour la guerre à coups de dictature; Camille Desmoulins, pour beaucoup d'audace, à condition qu'on y mettrait quelque bon goût; Hébert, pour le sans-culottisme; Momoro, pour la déesse de la Raison; la jolie Théroigne de Méricourt, pour la liberté, qui était de son sexe, et l'Allemand Clootz, pour la fédération du genre humain.

Après cela, que le Club des Cordeliers n'ait pas eu de ramifications étendues, n'ait jamais dépassé les limites de Paris, cela devait être : par sa nature même, il repoussait toute organisation et n'admettait aucun genre de discipline.

En réalité, les Cordeliers ne furent et ne pouvaient être qu'un corps de partisans : les Jacobins, au contraire, parvinrent à créer une armée, armée sombre qui eut ses mots d'ordre, ses chefs, ses bulletins, ses camps retranchés, et qui lança, dans toutes les directions, ses redoutables détachements.

Mais si, à l'égard du passé et de ses débris, les inspirateurs du Club des Jacobins étaient des hommes de lutte, il



CARRA

ne faut pas oublier qu'en ce qui touchait l'avenir à préparer, ils avaient la prétention d'être des hommes d'Etat. Souvent même, dans leurs manifestations, l'élément conspirateur restait dans l'ombre, et c'était l'élément politique seul qui paraissait.

L'adresse suivante, envoyée par la SOCIÉTÉ MÈRE de Paris aux Sociétés de province affiliées, à propos des événements de Nancy, donnera une idée du langage grave et dogmatique que les chefs jacobins étaient quelquefois capables de parler :

« Membres des Sociétés établies dans les villes où sont

des troupes de ligne et où quelques semences de trouble ont excité vos alarmes, employez tous vos soins à y ramener l'ordre et à y rétablir cette union, cette franchise, cette cordialité, qui conviennent si bien à des militaires. Dites leur qu'un aveuglement funeste égare leur patriotisme; que, livrés aux suggestions des ennemis de la patrie, ils travaillent, sans le vouloir, à détruire cette Constitution qu'ils ont juré de maintenir; que, tandis que les bons citoyens sont alarmés de ces désordres, les méchants s'en réjouissent et se flattent d'opérer, par l'insubordination de l'armée, la ruine d'une Constitution qui s'est formée à l'abri de son civisme....

« Dites aux chefs que les soldats, pour leur être subordonnés, n'en sont pas moins leurs compagnons d'armes, que ce titre appelle la bienveillance réciproque; que l'autorité ne perd rien de sa dignité en se conciliant l'affection, et que, s'ils ont le droit de réclamer l'affection au nom de la loi, ils ont le devoir de la rendre facile par la confiance.

« Dites aux soldats que chaque état impose des devoirs, que l'engagement qu'ils contractent les soumet aux règles que l'intérêt de la nation a dictées; qu'il ne peut point exister d'armée sans discipline et de discipline sans obéissance; que l'obéissance prescrite par les lois est un titre d'honneur.

« Dites à tous que le bien de la patrie leur commande de se concilier et de s'unir. »

Qu'aurait pu dire de plus mesuré, de plus *politique*, l'Assemblée nationale elle-même?

Et, du reste, la Société mère était une assemblée nationale véritable et à laquelle les Sociétés affiliées tenaient beaucoup plus étroitement que les corps administratifs ne tenaient au corps législatif séant à Paris; que dis-je? Pour les Jacobins des villes de province, relever directement du grand club de la rue Saint-Honoré était un titre d'honneur qu'ils ne souffraient pas qu'on leur disputât. Théodore Lameth, lorsque ses deux frères, Alexandre et Charles, étaient encore à la tête de la Société mère, ayant ravi, pour en gratifier une coterie suspecte, leur titre d'affiliation aux Jacobins de Lons-le-Saulnier, formés en club, il faut voir avec quelle émotion éloquente et profonde ils s'adressent au Club de Paris, font valoir leurs droits, demandent justice : « Nos titres sont nos opinions sur la liberté de la presse, sur l'amendement au décret du marc d'argent, sur la réunion d'Avignon à la France, sur la protection due aux Suisses persécutés, sur l'armement des frontières, sur l'organisation des gardes nationales.... et notre sang prêt à couler pour la révolution. » Ils déclarent ensuite que leur club se compose : « de gardes nationaux, de juges, d'officiers municipaux, de citoyens ayant, au péril de leur vie, arraché les armes de l'abbé de Cluny au faîte d'un rocher; d'artisans ayant dit, dans les langueurs des élections : *On ignore qu'une demi livre de pain suffit pour deux jours;* de paysans accoutumés à délibérer dans une grange, autour d'une table, soutenue aux quatre angles par des piques, avec le bonnet de la liberté au bout. »

Cette réclamation fut admise; elle fait connaître en quoi consistaient les opinions et le personnel des Sociétés affiliées.

Pour publier leur correspondance avec la Société mère, un journal fut fondé, dont le premier numéro parut le 30 novembre 1790, sous le titre de *Journal de la Société des Amis de la Constitution*. Il était revêtu du cachet de la Société, et, au milieu, on lisait, entourés d'une couronne de chêne, ces mots : VIVRE LIBRE OU MOURIR! Ce qu'il y a de singulier dans ce journal fondé par le Club des Jacobins de Paris, c'est qu'il ne rend aucunement compte de leurs séances. Des articles historiques sur les travaux de l'Assemblée, depuis son installation, des lettres envoyées de province, des dénonciations anonymes ou collectives, c'est tout ce qu'on y trouve. La rédaction en avait été confiée à Choderlos de Laclos, qui, quoique orléaniste, n'eut garde de prêcher dans cette feuille autre chose que le respect et l'amour de la Constitution, selon la promesse du préambule : « Le but principal de cet ouvrage est de faire aimer la Constitution; le moyen qu'on emploiera sera de la faire connaître. »

On le devine bien, les attaques dirigées contre le Jacobinisme furent innombrables et furieuses. La haine y prit toutes les formes, la calomnie s'y glissa sous tous les aspects. *Les Jacobins dévoilés*, *le Carnaval jacobite*, *l'anti-Jacobinisme*, *les Secrets du Club des Jacobins confiés au peuple*, *Dialogue entre un Jacobin et un enfant*, *la Pièce est pire que le trou*, *Ça ira ou ça n'ira-t-il pas; et, pour ça, faut-il être Jacobin ou Feuillant?...* etc., etc. Ces titres répondent à autant de libelles. Mais l'histoire y chercherait en vain des renseignements : tout cela est vide, puéril, déclamatoire ou d'une licence de langage qui rend les citations impossibles.

F. Marchand fit aux Jacobins l'honneur de fonder, pour les combattre, un journal spécial qu'il intitula les *Sabbats jacobites* et auquel il donna pour épigraphe ces vers de la satire Ménippée :

> Gardez, messieurs, que l'on s'accorde,
> Sans vous en demander avis;
> Car, après, sans miséricorde,
> Pourriez bien, au bout d'une corde,
> Faire la moue à vos amis.

Ici encore, très-peu de faits, encore moins d'esprit; mais beaucoup de grossièretés en prose et de bouffonneries en vers. Dans une séance du Club des Jacobins, inventée à plaisir, l'auteur, — et on peut juger par là de sa manière, qui, au surplus, est celle des *Actes des Apôtres* et de presque toutes les feuilles royalistes du temps, — l'auteur fait dire au duc d'Orléans :

> La France n'est pas ce que j'aime;
> J'aime le trône de Louis.
> Je voudrais bien m'y voir assis,
> Avant la fin de ce carême.

Mais, se levant aussitôt, le duc de Chartres réplique :

> Ne comptez jamais sur cela,
> Papa, papa, papa, papa,
> Que je vous plains, vous ne régnerez pas!

Coups perdus! La popularité des Jacobins croissait de jour en jour, d'heure en heure, et la masse allait vers eux, portée par une sorte de courant magnétique. Mais comme la salle des séances ne pouvait contenir qu'un nombre assez limité de personnes, comme d'ailleurs elle était fermée aux femmes, comme enfin il y avait des frais d'admission que beaucoup d'ouvriers n'étaient point en état de payer, il s'éleva de toutes parts, sous le patronage du Club des Jacobins, des sociétés fraternelles où furent admis les citoyens les plus pauvres, et les femmes et les enfants. La première de ces sociétés fraternelles se forma aux Jacobins même, et reçut, pour y tenir ses séances, une salle basse du couvent. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal de Camille Desmoulins :

« La plus ancienne et, jusqu'à ce moment, la plus illustre des sociétés fraternelles doit sa naissance à un respectable maître de pension qui a d'abord rassemblé la classe la moins

aisée, c'est-à-dire la plus intéressante du peuple, pour lui expliquer les décrets. M. Dansart, son glorieux fondateur, continue à présider la Société fraternelle. Il est là comme un père au milieu de ses enfants. Quelques mèches éclairent la salle. Les chaises se louent aux frais de la Société. La contribution est d'un sou par membre, et la Société trouve encore le moyen de répandre quelques bienfaits. La Société a fait plus que le serment civique. Comme elle est composée en grande partie de femmes et de filles, elles ont fait serment d'apprendre à lire à leurs enfants dans la *Déclaration des droits*, et de ne jamais se marier avec des aristocrates. »

Bientôt les sociétés fraternelles et les clubs patriotiques se multiplièrent à un point extraordinaire et qui est un des traits saillants de cette époque. Il y eut le *Club des Dames*, qui, chaque vendredi, donnait un concert, et qui publiait les *Evénements du jour, par une Société de citoyennes.* Il y eut le *Club des Indigents*, fondé par Prudhomme, et surnommé par les journaux royalistes, le *Club des Bonnets de laine*. Il y eut le *Club des Fédérés*, il y eut le *Club des Noirs*, il y eut le *Club des Domestiques.* Il s'établit, au Marais, un club qui tenait ses séances dans une ancienne écurie du cardinal de Rohan et que présidait, assis sur un coffre d'avoine, un palefrenier.

Il va sans dire que les feuilles royalistes et aristocratiques ne tarissaient pas de plaisanteries sur ces assemblées « où, disaient-elles, on prêchait les droits de l'homme à de petits polissons couchés dans des râteliers; » sur ces congrès où, à les entendre, on n'était admis « qu'à la condition de n'avoir ni feu ni lieu et de marcher pieds nus; » sur ces sociétés fraternelles où figuraient côte à côte « la femme de l'honnête artisan, la bourgeoise caillette et la marchande de poisson. » Un pamphlet périodique, intitulé *Jean Bart*, et qui professait, dans un langage obscène, des opinions mixtes, s'élevait en ces termes contre la manie du clubisme :

« On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh! je me f....s bien, ventre mille Dieux! de tout ce sacré patriotisme à la toise.... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires, des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, il n'y a pas encore assez de Français. Et puis, admirez la contradiction! la France se soulève contre l'esprit de parti; elle sait combien les marchands de bons Dieux ont été nuisibles à son bonheur; elle supprime les moines! Eh bien, j'entre dans une Société où je suis inconnu. « Qu'est ce que c'est que cet habit bleu-là, avec sa « grande culotte? — Madame, c'est M. Jean Bart. — Est-il « Cordelier? Est-il Prémontré? Est-il Feuillant? Est-il Jaco- « bin? — Je suis marin, f...re, madame, Français pour la « vie, et pas f...u pour être moine. — Vous n'êtes pas au « courant, M. le marin. — Triple Dieu, madame, je vous de- « mande mille millions d'excuses, mais je croyais, comme « un Jeanf....e, que l'homme libre ne pouvait s'honorer d'un « titre plus beau que celui de Français.... Jacobin! Eh! je « me f....s bien d'aller dans une église où des moines cri- « minels de lèse-nation armèrent Jacques Clément pour frap- « per Henri III et firent croquer une hostie à ce scélérat? Et « c'est du nom de Jacobins que vous déshonorez de bons « patriotes, car il y en a dans cette Société.... Jacobin! Je « hais ce nom et j'embrasse les vrais Français que la mal- « heureuse mode a transformés en Jacobinaille. Ces b.....s-là « sont mes frères, et je rejette avec exécration tous ceux qui « osent avec une carte se dire bons citoyens, et achètent « pour six francs de patriotisme. Point de partis, nom d'un « million de boulets ramés! Point de partis! l'esprit de corps « est le poison de la liberté. »

Quelque utiles, quelque nécessaires que fussent alors les clubs, soit pour contre-balancer les complots de salon, soit pour tenir l'opinion publique en éveil ou éclairer le peuple, il est certain que dénoncer le danger de l'esprit de corps, c'était les toucher à l'endroit vraiment sensible : la guerre injuste déclarée par le Club des Jacobins au Cercle social prouva trop que la sortie cynique du *Jean Bart* n'était pas absolument dénuée de raison.

Le CERCLE SOCIAL ou ASSEMBLÉE FÉDÉRATIVE *des Amis de la Vérité* fut inauguré le 1er octobre 1790, au cirque du Palais-Royal, devant près de cinq mille spectateurs, sans compter une foule de dames qui remplissaient les galeries. L'attente était solennelle : c'était Claude Fauchet qui devait parler. Il parut à la tribune, au milieu de l'émotion générale, très ému lui-même, et débuta par ces belles paroles :

« Une grande pensée nous rassemble, il s'agit de commencer la confédération des hommes.... La société en est encore aux éléments; nulle part ces éléments n'ont été combinés pour l'avantage commun Les législateurs ont tracé des lignes où ils ont enfermé les peuples pour les contenir, non pour les rendre heureux. Les lois générales ont oublié l'amitié, qui associe tout, pour ne s'occuper que de la discorde, qui détruit tout. Aucune encore n'a pris pour base sociale que l'homme est un être aimant, et n'a dirigé vers ce penchant conciliateur les institutions publiques. Toutes ont supposé, au contraire, l'homme égoïste et adversaire de son semblable. En conséquence, elles ne se sont occupées que de prohibitions, de priviléges, de garanties individuelles, de jouissances pour les uns, de répression pour les autres; elles ont interdit l'humanité aux riches, en protégeant leurs insolentes délices; elles ont interdit les droits de la nature aux pauvres, en étouffant jusqu'à leurs plaintes. Après avoir ainsi casé à part tous ces animaux supposés féroces, et rendus tels par les institutions même qui, en les enchaînant, les isolaient les uns des autres, elles ont fermé l'enceinte des prétendues sociétés nationales et ont dit : « Les autres na- « tions vous sont étrangères; soyez prêts à les regarder « comme ennemies. » En sorte que l'univers entier est dans un état continuel de guerre : au dedans des empires, chaque homme l'un contre l'autre, et au dehors, chaque nation contre toutes.... »

Ce langage annonçait assez que la doctrine du Cercle social ne serait pas celle de l'individualisme; qu'elle procéderait de Rousseau beaucoup plus que de Voltaire; qu'elle se rattacherait à Mably pour la politique, à Morelly pour l'organisation sociale, et que, pour la morale, elle remonterait à l'Evangile. Et, en effet, dans la *Bouche de fer*, organe du Cercle social, Claude Fauchet publia une série d'articles où Voltaire est immolé à Jean-Jacques, où Jean-Jacques lui-même est respectueusement critiqué toutes les fois qu'il ne tire pas de ses principes des conséquences radicales, et où le culte de la fraternité humaine est prêché, tantôt avec une gravité douce et forte, tantôt avec une éloquence passionnée.

« Être libre, raisonnable et bon, ranime ton existence, arme ta pensée, relève ton cœur, et recouvre ton domaine. La nature te le garde; elle a fixé le temps de ton réveil et la fin de ses vengeances.... Toute la terre se soulève pour remonter à son maître, et reprendre, sous son empire renouvelé, un aspect plus heureux. Sublime Rousseau! âme sensible et vraie! Tu as entendu, l'un des premiers, l'ordre éternel de la justice. Oui, tout homme a droit à la terre et doit y avoir en propriété le domaine de son existence.... Dans le pacte associatif qui constitue une nation, selon les souverains décrets de la nature et de l'équité, l'homme se

donne entièrement à la patrie, et reçoit tout d'elle; chacun lui livre ses droits, ses forces, ses facultés, ses moyens d'existence, et il participe aux droits, aux forces, aux facultés, aux moyens d'existence de tous : grande unité d'où résultent une puissance harmonique, une sécurité entière, toute la somme de bonheur dont chacun est susceptible, et le complément parfait des volontés de la nature! »

Qui ne croirait entendre ici comme un écho lointain de ce socialisme, qui est le scandale du dix-neuvième siècle, son épouvante et sa gloire?

Que ces opinions fussent entièrement celles de tous les membres du Cercle social, non sans doute : ni Goupil de Préfeln, ni Mailly de Château-Regnauld, ni Condorcet, n'auraient signé de tels programmes, du moins sans y changer quelque chose. Mais ce n'était point leur cachet que portait la *Bouche de fer*, c'était celui de Fauchet sous le rapport social, et celui de Bonneville sous le rapport philosophique. Or, tandis que Fauchet recommandait aux hommes, comme le suprême secret du bonheur, l'association universelle, Bonneville s'étudiait à propager le panthéisme :

> L'esprit divinisé se CONÇOIT, s'éternise,
> Remonte vers les cieux, par les cieux aimanté.
> L'homme est Dieu.... Connais-toi! Dieu, c'est la vérité.

Ce qui servait aussi à caractériser le Cercle social, c'est que les femmes y étaient admises à revendiquer les droits de leur sexe; à protester contre les institutions et les mœurs qui font si souvent du mariage un vil marché et de l'amour un mensonge. Demander à la Révolution d'élever la condition de la mère, de l'épouse, de l'amante, c'était certainement lui adresser une requête digne d'elle!

Est-il besoin d'aller plus loin pour marquer la différence qui existait entre le Club des Jacobins et le Cercle social? Autant le premier l'emportait par l'intelligence politique, l'énergie et l'activité révolutionnaires, autant le second était supérieur à l'autre, comme portée de vues, hardiesse philosophique, science des idées, intuition de l'avenir. Mais au Cirque du Palais-Royal on parlait des avantages de la paix, lorsque partout grondait la guerre; on y agitait les profondeurs de la société, lorsque, à sa surface, mille puissances malfaisantes attiraient les regards et concentraient les inquiétudes. Il était donc naturel que l'influence prépondérante appartînt au Club des Jacobins, qui répondait mieux, en effet, soit aux nécessités, soit aux préoccupations du jour. D'un autre côté, Voltaire continuait d'être, aux yeux de beaucoup, le premier saint de la Révolution; et quand on voyait Claude Fauchet s'attaquer à ce grand nom, involontairement on se rappelait que Fauchet le tribun était, après tout, un prêtre. Ainsi s'expliquent les attaques que dirigèrent contre le Cercle social, et Anacharsis Clootz, et les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, et des patriotes très-sincères, très-décidés, mais qui n'entendaient point qu'on touchât au patriarche de Ferney, leur idole.

Cependant, tel était l'éclat des prédications du Cirque, telle était la foule qui se pressait à l'entrée de ces routes nouvellement frayées, que le Club des Jacobins s'en alarma. Exercé au maniement des passions jalouses, Laclos épiait, pour les mettre en mouvement, une occasion favorable : il prit texte de quelques lettres où des Sociétés affiliées interrogeaient sur le Cercle social la Société mère, et, dans une séance qu'il sut rendre orageuse, il éclata. Le crime impardonnable du Cercle social, selon Laclos, était de vouloir la loi agraire. Or, jamais accusation ne fut plus injuste : loin de prêcher l'égal partage des terres, système absurde et chimérique, la *Bouche de fer* ne cessait d'insister sur l'adoption du principe d'association comme seul moyen d'appeler chaque membre de la famille nationale à la jouissance du droit de propriété. A la vérité, Bonneville avait vanté la loi agraire dans un de ses livres, mais cette opinion n'avait prévalu ni dans les enseignements oraux du Cercle social, ni dans le journal qui était le Moniteur officiel de sa doctrine. Camille Desmoulins assistait à la séance où Laclos prononça son réquisitoire. Sans entrer dans l'examen de la question soulevée, il prit généreusement la défense des absents; il affirma que les révolutionnaires du Cirque étaient les frères des Jacobins en apostolat; qu'il « avait fait nombre d'agapes avec eux et les avait reconnus à la fraction du pain; » qu'il n'y avait pas de différence entre les deux clubs, sinon qu'à l'entrée on payait neuf livres dans l'un et douze dans l'autre.... On ne le laissa pas achever. Laclos avait fait à l'esprit de corps un appel qui n'avait été que trop bien entendu. Le pauvre Camille, dont c'était le coup d'essai oratoire, et qui, comme il le raconte lui-même fort plaisamment, s'était attendu à quelque magnifique triomphe, fut obligé de descendre de la tribune, au milieu des huées, sauf à reprendre dans son journal le plaidoyer resté sur ses lèvres. On adopta la motion de Laclos, qui consistait à envoyer aux Sociétés affiliées une adresse pour les avertir de ne point confondre les deux clubs; et, le lendemain, usant de représailles, le directoire du Cercle social décida que désormais les cartes des Jacobins ne vaudraient plus billets d'entrée au Cirque.

Vers la fin d'octobre 1790, le *Club des Impartiaux*, qu'on avait cru mort, ressuscita tout à coup sous le nom de *Club Monarchique*, et avec une organisation plus complète, avec des moyens d'action plus puissants. Cette fois, c'était Clermont-Tonnerre qui figurait sur le premier plan. Son but était de pousser l'opinion publique à l'adoption d'un système constitutionnel à peu près semblable à celui des Anglais. Il n'ignorait point que, pour cela, il aurait à combattre les Jacobins : il s'y prépara résolûment. Des affiliations du Club Monarchique furent établies en province; on admit comme membres des personnes de toute classe, de toute profession; l'on convint que les associés, en se faisant recevoir, payeraient une somme proportionnée à leurs ressources, et que ces fonds seraient employés en largesses. Bientôt les distributions commencèrent. Des cartes émanant de la Société et signées par son directoire mirent un grand nombre de pauvres en état de se procurer du pain chez certains boulangers, au prix d'un sol six deniers la livre seulement, et même pour rien. — Le pain de quatre livres se vendait alors neuf sols. — Mais ce que le Club Monarchique avait cru propre à servir ses desseins fut justement ce qui tourna contre lui. On l'accusa de manœuvres corruptrices. Quoi! il osait tenter de séduire la multitude! La conscience du pauvre est-elle donc de si peu de valeur qu'on pût lui demander de la livrer en échange d'un morceau de pain? L'opinion publique en France allait-elle être mise à l'encan, comme autrefois l'empire dans Rome avilie? De brûlantes dénonciations, parties du Club de la rue Saint-Honoré, trouvèrent en chaque quartier de Paris des échos qui lui donnèrent, en les répétant, l'accent de la menace. Les faubourgs s'ébranlèrent. La municipalité se montrait indécise et troublée. Le 25 janvier 1791, dans la séance du jour, Barnave n'hésita pas à porter à la tribune le ressentiment des Jacobins. Il invoqua les magistrats chargés de veiller à la tranquillité publique; il invoqua, contre le danger de ces distributions de pain à moitié prix, la prudente sévérité du Comité des recherches, laissant entendre qu'elles n'étaient que le salaire payé d'avance aux émeutes qui sont à

vendre. Le bruit avait couru que le pain distribué était empoisonné. Cette rumeur, le discours de Barnave, le serment fait par les Jacobins dans leur club de défendre de leur sang et de leur fortune, comme si la chose publique eût été en danger, tout citoyen assez dévoué pour dénoncer les conspirateurs, les traîtres, bouleversèrent Paris. Clermont-Tonnerre se vit entouré, dans sa maison, d'une foule irritée. Il se présente, on crie *à la lanterne!* Il parle, les cris redoublent. Il propose de s'expliquer à sa section et se met en marche, on se précipite sur ses pas, mais si tumultueusement, que quelques-uns de ses collègues, le jugeant en péril, accoururent et le dégagèrent.

Dans ces circonstances critiques, Clermont-Tonnerre déploya une fermeté stoïque. Il alla trouver Bailly, lui représenta que le droit de réunion existait pour tous les citoyens, se plaignit d'être opprimé. Bailly lui disant qu'il était lui-même du Club des Jacobins : « Tant pis, monsieur, répondit-il, le chef de la municipalité ne doit être d'aucun club; »



CAMUS

et il déclara qu'il tiendrait bon. Mais comment? Le mouvement imprimé aux esprits était d'une violence telle qu'il emportait jusqu'au pouvoir municipal. Une fois encore, le Club Monarchique se rassembla; ce fut la dernière. Ferrières assure que le peuple s'étant de nouveau attroupé, cinq ou six Jacobins lui montrèrent des cocardes blanches qu'ils avaient apportées dans leurs poches et qu'ils prétendirent avoir saisies sur les monarchiens Il n'en fallait pas tant pour combler la mesure des colères : la salle fut prise d'assaut. Bailly survenant dans son carrosse, on l'enivra d'acclamations qui le firent complice du désordre; si bien que, le lendemain, un arrêté de la municipalité, qui rejetait sur le Club Monarchique la responsabilité de l'émeute dont il avait été victime, défendit aux membres qui le composaient de s'assembler à l'avenir.

S'il en faut croire Ferrières, les Jacobins des départements répétèrent les mêmes scènes dans toutes les villes où existaient des clubs monarchiques. On les dénonça, on les attaqua, on les dispersa; ce qu'avait fait la municipalité de Paris, celles de la province le firent, et « le grand club jacobite de Paris régna sans concurrent sur toute la France. »

Oh! malheur à qui renverse les autels destinés à servir de

refuge aux faibles et aux vaincus! Malheur à qui porte la main, dans un jour de puissance, à cette déesse tutélaire, la Liberté! Car, est-il un César victorieux qui soit sûr de pouvoir jusqu'au bout disposer de la victoire? Est-il un parti dominateur qui soit sûr de n'avoir pas à invoquer la liberté après avoir exercé la tyrannie? Vienne la *Jeunesse dorée*, quand la roue de la Fortune aura tourné, et, à leur tour, les Jacobins seront chassés de leurs salles, poursuivis odieusement le long des rues et assommés sur la place publique!

Oui, nous voulons le dire et nous le dirons bien haut : le tort des clubs révolutionnaires fut d'avoir enfanté des légions de délateurs, d'avoir universalisé la défiance, d'avoir exagéré le soupçon, et, surtout, d'avoir, en mainte occasion, emprunté au despotisme, pour le combattre, ses violences et ses artifices. Là fut le mal, et il y aurait lâcheté à le taire; mais le bien que les clubs produisirent ne saurait être contesté. Si la contre-révolution n'osa rien impunément et s'abstint de tout oser; si l'esprit public, sur des routes pleines d'obstacles, n'éprouva pendant longtemps ni lassitude ni langueur; si chaque ville de France put vivre de la vie féconde de Paris, et, quand il tressaillait, tressaillir; si à Camille, égaré dans des groupes d'ouvriers, il arriva quelquefois de se croire dans sa chère cité d'Athènes, et si Clootz eut le droit d'écrire à Burke ce qu'il avait entendu dire à de simples artisans, à propos de Montesquieu et de Bayle, de Fréret et d'Helvétius, tout cela fut l'ouvrage des clubs révolutionnaires, et notamment du Club des Jacobins. Mais, à côté du bien, pourquoi le mal?... Demandez à Dieu!

CHAPITRE VI

LE SCHISME

ENCORE les prêtres, et, contre eux, unis dans un dernier effort, le génie de Saint-Cyran et celui de Voltaire!

Rappelons, d'abord, en quelques mots, les dispositions du décret voté le 12 juillet 1790.

Par ce décret, resté fameux dans l'histoire sous le titre de CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, presque toutes les anciennes institutions ecclésiastiques avaient été détruites. Ainsi :

Plus de titres d'archevêque, plus de canonicats, plus de prébendes et de demi-prébendes, plus de chapelles ou chapellenies, plus de chapitres, plus de prieurés, plus d'abbayes, plus de couvents, plus d'offices inutiles, plus d'établissements abusifs;

Au lieu de cette circonscription territoriale, si inégale autrefois et si variée, qui montrait des diocèses de quatorze cents paroisses à côté de diocèses où l'on n'en comptait que vingt, la géographie des évêchés ne devait désormais présenter qu'un siége épiscopal par département;

Pour la nomination, soit des évêques, soit des curés, l'élection royale, source de faveurs impures, était remplacée par l'élection populaire, comme dans la primitive Eglise;

Les traitements, quoique très-larges encore, étaient réduits, et rendus uniformes;

Enfin, tout titulaire élu devait, avant sa consécration, prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, et au roi.

Au fond, il était absurde de prétendre qu'en décrétant ces modifications, quelque importantes qu'elles fussent, l'Assemblée avait porté sur la religion une main sacrilége, et Camille Desmoulins avait raison d'écrire, dans un style où l'esprit n'était que la grâce du bon sens :

« . .. L'Assemblée a distingué entre les *arpenteurs* et les *prêtres*. Si elle avait dit aux arpenteurs qui viennent de diviser la France en quatre-vingt-trois départements : *Baptisez*, *confessez*, *administrez* les gens sur tant de toises carrées, vous auriez raison de crier au sacrilége; mais lorsqu'on vous laisse le soin exclusif de sanctifier ce territoire, de l'ensemencer de parole divine, de quoi vous plaignez-vous? Dites-moi, est-ce que le doigt du Christ a tracé la carte du territoire catholique, tellement qu'il ne soit pas permis d'y toucher? Est-ce que, se réservant la théologie, il n'a pas laissé la géographie au pouvoir civil? »

Quant à l'élection par le peuple substituée à l'élection par le roi, n'était-elle point plus imposante à la fois et plus pure, plus rassurante pour les mœurs, plus conforme à l'esprit de la primitive Eglise? C'est ici que Camille triomphait.

« Savez-vous, mes très-chers frères, disait-il en parlant des nominations royales, comment se faisait l'évêque? Il fallait, *d'abord, être du bois dont on faisait les évêques.* A ce sujet, que je vous conte une petite anecdote. Quand Louis XV vint à grisonner, son grand aumônier lui ayant dit que le roi David, devenu vieux et goutteux, n'avait retrouvé sa chaleur que par celle de la Sunamite,... Louis XV crut ne pouvoir rencontrer de Sunamite plus propre que la Dubarry, pour se réchauffer la plante des pieds et les extrémités qui commençaient à se refroidir Mais la belle pécheresse était si mal famée, que, malgré le débordement effroyable de cette cour, les plus roués répugnaient à solliciter l'honneur de monter dans les carrosses de celle avec qui tant de monde était monté en fiacre. . Vous ne devineriez jamais, chrétiens mes frères, quel personnage franchit le pas, qui le premier alla baiser avec respect cette main?... Ce fut le nonce du pape, le saint représentant du Saint-Père! Vint ensuite le cardinal de La Roche-Aymon. Celui-ci même, — la chose est très-sûre, — ne s'en tint pas à baiser la main.... Tel était, mes chers paroissiens, le bois dont on faisait les évêques. »

Les prêtres n'étaient pas gens à se rendre sans combat : aux traits aigus lancés par les nourrissons de Voltaire ils opposèrent une érudition théologique qu'animaient, que coloraient leurs emportements. Ce fut un vrai déluge de réclamations, de protestations, de lettres pastorales, d'instructions, de commentaires pieux, de saintes philippiques. Rien qu'à dresser la liste des productions diverses que la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ enfanta, la plume de l'histoire se fatiguerait outre mesure. En résumé, les prêtres disaient :

Par la Constitution de Jésus-Christ, la suprême puissance de l'Eglise est dans le corps des évêques, réunis au souverain pontife : par la Constitution de vos décrets, au contraire, c'est vous, laïques, qui gouvernez l'Eglise, vous qui lui imposez la hiérarchie flottante de vos caprices, vous qui parquez le troupeau, vous qui disposez du berger.

Par la Constitution de Jésus-Christ, il existe un successeur de saint Pierre auquel appartient dans toute son étendue sacrée la juridiction spirituelle : par la Constitution de vos décrets, au contraire, adieu Rome! adieu le pape!

Par la Constitution de Jésus-Christ, les simples prêtres sont soumis aux évêques successeurs des apôtres : la Constitution de vos décrets, au contraire, ne laisse aucun pasteur à établir par l'évêque sur les paroisses de son diocèse; vous admettez en faveur de qui doit obéir le droit de contrôler qui commande; vous soumettez les jugements de l'apôtre à de simples disciples.

Par la Constitution de Jésus-Christ, le peuple ne trouve de salut qu'auprès des vrais pasteurs que l'Église lui donne : par la Constitution de vos décrets, que de faux pasteurs, prêts à égarer leurs ouailles, à les séduire, à les égorger! Mais quoi! il va arriver que le peuple ne croira même plus à l'existence d'un faux pasteur, puisque ceux-là seuls seront appelés à le conduire qu'il aura créés.

Ainsi, Jésus-Christ avait mis la suprême autorité dans les conciles et le pape : vous n'en laissez aucune ni au pape, ni aux conciles. Jésus-Christ avait commis les prêtres aux évêques : vous soumettez les évêques aux prêtres. Jésus-Christ plaçait les pasteurs à la tête du peuple : vous voulez, vous, que le peuple marche avant les pasteurs. Jésus-Christ avait fait une Eglise catholique : vous faites, vous, une Eglise plus que presbytérienne.

De peur d'affaiblir ces arguments, nous en avons emprunté le résumé au plus célèbre des historiens du clergé pendant la Révolution, au sauvage et quelquefois éloquent abbé Barruel. Mais la *Constitution de Jésus-Christ* était-elle bien réellement ce qu'on disait? Dieu avait-il confié, en effet, à ceux qui, avec tant d'audace, le faisaient descendre du haut des cieux et parler, le secret de ses pensées souveraines? Où était la preuve, hommes du sacerdoce, que, sur la route des siècles, vous seuls étiez les échos fidèles de la grande voix qui s'annonce dans le souffle des vents, s'élève du fond des mers et remplit les mondes sonores. Le code du véritable christianisme contenait-il tout ce qu'y avaient mis tant d'interprétations subtiles et arbitraires, tant de commentaires intéressés? C'est ce que les adversaires du clergé niaient résolûment; ils ouvraient l'Evangile, cette législation sublime de l'égalité, le lisaient au peuple, et devant les palais de marbre dont les évêques avaient pris possession pour le compte de Dieu, ils rappelaient que Jésus, fils d'un charpentier, avait eu pour berceau une crèche. Réfutation éternellement produite parce qu'elle est éternellement victorieuse!

De ces luttes de la parole sortirent, comme il arrive toujours, de bien autres luttes. Il y eut des résistances, des violences, des scandales. Défense avait été faite aux chanoines de célébrer l'office divin dans certaines églises cathédrales et collégiales : ils s'obstinèrent, et l'on vit des légions de soldats investir le sanctuaire. A Soissons, les magistrats apposèrent les scellés sur le tabernacle du maître-autel.

Louis XVI suivait ce mouvement d'un cœur profondément troublé. Contraint de donner, le 24 août, à la *Constitution civile du clergé*, une sanction longtemps différée, il s'était, on l'a vu, adressé au pape, espérant obtenir de lui une autorisation dont avait grand besoin sa conscience alarmée. La réponse vint : elle était terrible. Pie VI disait : « Si le roi a pu renoncer aux droits de sa couronne, il ne peut sacrifier par aucune considération ce qu'il doit à Dieu et à l'Église, dont il est le fils aîné. » Ces mots furent un coup de foudre pour le malheureux Louis XVI, et sa douleur, trop hautement manifestée, encouragea la résistance des évêques. Dans un mémoire véhément, publié sous le titre d'*Exposition de principes*, ils poussèrent le peuple à désobéir aux lois décrétées. Une instruction secrète, envoyée aux diocèses, traça le plan, détermina l'étendue, indiqua les formes de la lutte que les évêques et les curés étaient sommés de soutenir. Tout autel, toute sacristie, tout confessionnal devint un camp pour la révolte. Les sommait-on d'exécuter le décret du 12 juillet? les prêtres, ou restaient sourds aux injonctions administratives, ou donnaient à leur obéissance le caractère d'une violence subie. Étaient-ils forcés d'acquiescer à une élimination temporelle, résultat de la suppression de beaucoup de diocèses? les évêques éliminés ne s'en réputaient pas moins investis, comme par le passé, de leurs pouvoirs spirituels. Que si quelques évêques conservés étaient contraints d'exercer leur juridiction sur des diocèses retranchés, ils avaient soin de se déclarer administrateurs provisoires seulement et vicaires des évêques dépossédés. Sans compter que tout cela avait été convenu d'avance et s'accomplissait avec une étonnante discipline. L'évêque de Quimper étant mort, Expilly, un des plus ardents coopérateurs de Camus, est nommé à la place du défunt. Il s'adresse, pour obtenir l'institution canonique, à Cirac, évêque de Rennes. Refus de la part de celui-ci, refus péremptoire, hautain, séditieux, dont l'abbé Barruel ne manque pas de vanter la sagesse. Mais lui même il ajoute : « L'Assemblée sut par là ce qu'elle devait attendre des évêques. »

Elle le sut, en effet, et c'est pourquoi, le 26 novembre, Voidel fut accueilli par elle avec une faveur passionnée, lorsque, au nom du Comité ecclésiastique, il prononça du haut de la tribune ces paroles sévères : « Une ligue s'est formée contre l'Etat et contre la religion, entre quelques évêques et quelques curés. La religion en est le prétexte, l'ambition et l'intérêt en sont les motifs. Montrer au peuple, par une résistance combinée, qu'on peut impunément braver les lois, lui apprendre à les mépriser, le façonner à la révolte, dissoudre tous les liens du contrat social, exciter la guerre civile, voilà les moyens. » Et après une vive peinture des résistances du clergé, Voidel conclut à leur opposer des mesures de rigueur.

Trop sûr des dispositions de l'Assemblée, Cazalès aurait bien voulu qu'on ajournât le débat; mais, sur les instances de Barnave, on le déclara ouvert, et Mirabeau se leva.

Il n'avait pris aucune part au décret du 12 juillet, soit qu'il n'eût pas jugé alors son concours nécessaire, soit qu'il eût été retenu par les douloureuses ophthalmies qui, à cette époque, faillirent lui faire perdre la vue. On verra tout à l'heure quel secret dessein précipitait maintenant son intervention. Toujours est-il qu'il s'éleva contre le clergé avec un tel degré d'indignation, une telle puissance d'invective, et une logique si écrasante, qu'en l'entendant, ni les tribunes ni l'Assemblée ne purent contenir leurs transports. Il y eut, surtout, explosion d'enthousiasme, lorsque, rapprochant du crime des manœuvres qu'il flétrissait le crime de leur date, il s'écria : « Quoi! c'est le moment où vous rendez la destinée de la religion inséparable de celle du peuple, où vous l'incorporez à l'existence de ce grand empire, où vous consacrez à la perpétuité de son règne et de son culte la plus solide portion de la substance de l'État; c'est le moment où vous la faites si glorieusement intervenir dans cette sublime division du plus beau royaume de l'univers, et où, plantant le signe auguste du christianisme sur la cime de tous les départements de la France, vous confessez à la face de toutes les nations et de tous les siècles, que Dieu est aussi nécessaire que la liberté au peuple français..., c'est ce moment que nos évêques ont choisi pour vous prêter le caractère des anciens persécuteurs du christianisme, pour vous imputer d'avoir voulu tarir la dernière source de l'ordre public et éteindre le dernier espoir de la vertu malheureuse! »

Le clergé parlementaire était atterré : Mirabeau se résuma en proposant à l'Assemblée :

De déclarer vacant le siége de tout évêque qui aurait demandé au pape de nouvelles institutions canoniques;

De frapper de déchéance l'évêque qui refuserait la confirmation canonique aux évêques ou curés nouvellement élus;

De priver de leurs traitements les prêtres qui protesteraient contre les décrets ;

De poursuivre comme coupables du crime de lèse-nation ceux d'entre eux qui se permettraient de décrier la Révolution ou les lois ;

D'exiger le serment civique de quiconque voudrait exercer le ministère de la confession ;

De suspendre jusqu'à nouvel ordre le cours des ordinations, vu le trop grand nombre de prêtres depuis l'ouverture des cloîtres.

A la suite de son rapport, beaucoup moins violent dans la forme que le discours de Mirabeau, Voidel avait proposé contre le clergé des mesures beaucoup plus rigoureuses : c'est à quoi, d'abord, l'on ne prit point garde, tant l'impression du moment était vive, et Camille Desmoulins put écrire : « Mirabeau ne fut jamais plus applaudi ; tout le monde disait en sortant · *C'est vraiment Mirabeau-Tonnerre.* Saint Mirabeau, dans cette séance, montra qu'il aurait été en Sorbonne *aquila theologiæ*.... Il les catéchisa et leur fit une instruction pastorale, ce qui parut plaisant à quelques-uns qui se rappelaient que, dans son donjon de Vincennes, il ne s'était pas occupé d'ouvrages ascétiques, de méditations pieuses, lorsqu'il adressait à M. Satan une certaine épître dédicatoire, dont l'enfer se souviendra longtemps. »

Qui l'aurait deviné? Toute cette véhémente colère que Mirabeau venait de déployer contre les prêtres, n'était de sa part qu'un artifice qui masquait le désir de les ménager. En voici la preuve écrite de sa propre main. Le jour même de la séance, il mandait au comte de La Marck :

« Avertissez l'archevêque, mon cher comte, que le décret des comités réunis contre le clergé est en trente-quatre articles, bien superlativés, bien âpres, bien violents, et dont pas un ne va réellement au fait. Avertissez-le que le mien est en cinq, purement de précaution, purement comminatoires, comminatoires sans terme fatal, tandis que le long répit du comité est de huit jours, et tout autrement décisif et muselant le clergé. Ma mesure est infiniment plus douce, et tellement que le plus réfractaire d'entre eux a son échappatoire. Les deux seuls à qui j'ai pu insinuer un peu de français, l'abbé de Pradt et l'évêque de Perpignan, m'ont bien entendu. Il importerait que les autres fussent avertis qu'un discours plus ou moins vigoureux ne doit pas détourner la vue du décret, parce qu'en dernière analyse il n'y a que cela qui reste et que cela qui agisse. Ce n'est qu'en se tenant dans une certaine gamme que l'on peut, au milieu de cette tumultueuse assemblée, se donner le droit d'être raisonnable . ils n'en seront pas à l'A, B, C de la conduite tant qu'ils ne sauront pas cela. »

Mirabeau se trouve donc l'avoir avoué : les considérants, dans son discours, étaient à l'adresse du peuple, et les conclusions à l'adresse de la cour. Engagé misérablement entre deux pouvoirs, dont le second payait le solde de ses plaisirs, et dont le premier tenait l'encensoir où la popularité fume, il aurait voulu se les concilier tous les deux, et tous les deux il les trompait.... ou, plutôt, il s'efforçait de les tromper; car, quoi qu'en disent ceux qu'on appelle les habiles, réussir par la fausseté est difficile même au génie. La lettre suivante de l'archevêque de Toulouse au comte de La Marck montre assez qu'à la cour on ne fut pas aussi dupe de la stratégie de Mirabeau qu'il l'avait espéré :

« Le discours de Mirabeau m'a paru encore plus détestable en le lisant, que lorsque je l'ai entendu. Le plus mauvais service que puissent lui rendre ses ennemis, c'est de le répandre. »

Le 27 novembre, la discussion fut reprise. Pétion fit ce rapprochement, que Camille Desmoulins déclara valoir un long discours · *La théologie est à la religion ce que la chicane est à la justice.* L'inflexible Camus insista pour que le coup frappé sur les prêtres rebelles témoignât de la force du bras qui le frappait. L'abbé de Montesquiou défendit le clergé avec la douceur et la grâce qui caractérisaient son talent. Mais là où Mirabeau avait parlé, l'athlète que tous attendaient, c'était Maury. Il s'élança dans la lice, plus présomptueux, plus âpre, plus irritant que jamais. Armé d'une science théologique qui manquait à son grand rival, il l'accusa d'avoir dit que tout évêque était « un évêque universel, » et, comme celui-ci affirmait que d'aussi ridicules paroles n'étaient jamais sorties de sa bouche, l'abbé Maury prouva que ce qui avait été avancé par Mirabeau ne signifiait pas et ne pouvait pas signifier autre chose, de sorte que le propos rappelé était bien réellement sorti, « sinon d'une bouche ridicule, au moins d'une tête absurde. » Mirabeau ne répondant pas à cette provocation, Maury déclara qu'il tenait pour une constatation de sa victoire le silence de son adversaire, et il redoubla d'insolence. Suivant un auteur peu suspect de partialité révolutionnaire, et qui fut mêlé activement à ce qu'il raconte, Ferrières, le but du clergé, dans la séance du 27, n'était pas d'empêcher un décret que ses résistances avaient rendu inévitable, mais d'exciter un orage de nature à faire croire que ce décret était l'ouvrage de la violence, de l'oppression, de l'impiété. De là les provocations calculées de l'abbé Maury. Mais la modération, calculée aussi, de la gauche déjoua cette tactique. Immobile, silencieuse, elle laissa l'orateur du clergé exhaler en phrases vaines ses froides fureurs. Au moindre mouvement d'impatience, perceptible dans l'Assemblée, Alexandre Lameth, qui présidait, disait avec un sang-froid désespérant : « Attendez, monsieur l'abbé. Je vous ai promis la parole, je vous la maintiendrai, » ou bien, le visage tourné vers la gauche et le sourire de l'ironie sur les lèvres : « M. l'abbé Maury voudrait bien qu'on l'interrompît, mais je lui maintiendrai la parole malgré lui-même. » Il en résulta qu'après deux heures d'objurgations éloquentes, de longues digressions et d'efforts pénibles, « l'abbé Maury descendit de la tribune, furieux de ce qu'on ne l'en avait pas chassé, et si hors de lui, qu'il ne songea pas même à prendre de conclusions. »

Il fut décrété :

Que les évêques, curés, vicaires, fonctionnaires publics, seraient tenus de jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi;

Qu'ils s'obligeraient à maintenir la Constitution de tout leur pouvoir;

Que les réfractaires seraient remplacés;

Que les prêtres qui violeraient leur serment, après l'avoir prêté, seraient poursuivis comme rebelles à la loi, privés de leur traitement, déclarés déchus des droits de citoyen actif;

Qu'enfin le serment prescrit serait prêté, par les prêtres membres de l'Assemblée, dans la huitaine, à partir du jour où le décret aurait été sanctionné.

Le clergé se montra résolu à résister jusqu'au bout; Louis XVI, qui déjà songeait à des projets de fuite, était en proie aux plus cruelles incertitudes. Déjà près d'un mois s'était écoulé, et la sanction n'arrivait pas. Le 23 décembre, plein d'une impatience sombre, Camus dénonce ces retards, il s'en étonne, il s'en indigne, il tonne contre le pape, il tonne contre le clergé. Aux cris qu'il pousse, l'Assemblée s'émeut. Une députation est envoyee au roi pour solliciter

une décision immédiate. Louis XVI répond qu'il croit devoir à la religion, à la tranquillité publique, de peser mûrement l'exécution d'un tel décret, afin de la rendre aussi sûre et aussi douce que possible. Mais quoi! Est-ce qu'il était loisible au roi de refuser son *acceptation* aux décrets constitutionnels, et de différer plus de huit jours sa *sanction*, quand il s'agissait de décrets purement réglementaires? Que signifiaient tant de détours et tant de lenteurs? Etait-ce la permission du pape qu'on attendait, de celui que les évêques nommaient le chef de l'Eglise, comme si le chef de l'Eglise pouvait être autre que Jésus-Christ, son fondateur? Ainsi parle Camus, et, malgré l'opposition de l'abbé Maury, l'Assemblée décrète que son président se retirera le lendemain vers le roi pour le prier de donner, sur le décret du 27 novembre, une réponse signée de lui et contre-signée par le secrétaire d'Etat. Or, ce jour-là même, 23 décembre 1790, comme pour donner à leur prochaine victoire la consécration d'un grand souvenir, les adversaires du clergé faisaient passer le décret suivant :

« Art. 1er. Il sera élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU. Sur le piédestal sera gravée la devise : *Vitam impendere vero*.

« Art 2. Marie-Thérèse Levasseur, veuve de J. J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'Etat ; il lui sera payé annuellement, des fonds du trésor public, une somme de douze cents livres. »

« Hâtez donc, s'était écrié Maury, hâtez cette nouvelle espèce de combat ; pressez cette sanction d'un décret si cher à votre cœur. Les victimes sont prêtes : pourquoi prolonger le supplice d'une plus longue attente? Essayez; pour vous faire des partisans, le moyen du martyre. Dominez, ou, plutôt, apprenez que le règne de la terre touche à son terme. Votre puissance n'est plus rien, dès que nous cessons de la redouter. »

Cette impétueuse apostrophe annonçait clairement quelle allait être désormais l'attitude du clergé : il était décidé à se montrer tendant la tête au couteau. De son côté, Louis XVI en était venu à ne plus vouloir qu'une chose : paraître opprimé! Une émeute de quelques centaines de personnes, qu'on crut excitée par la cour elle-même, vint fort à propos fournir au monarque l'occasion de jouer ce rôle. En accordant sa sanction, au bruit de clameurs factieuses, il avait l'air de céder à la force, et sa conscience se payait de ce sophisme.

Le 26 décembre, à l'Assemblée, un cri de joie annonce, vers la gauche, que la bataille est enfin gagnée, et une lettre signée LOUIS, contre-signée DUPORT-DU-TERTRE, est communiquée solennellement aux représentants du peuple. Le roi y expliquait le retard apporté à l'acceptation par des motifs de haute prudence. S'il se décidait maintenant, c'était parce qu'on avait paru élever sur ses intentions des doutes que lui rendait insupportables sa candeur. Il se confiait à l'Assemblée : en retour, il lui demandait sa confiance, bien sûr qu'il en était digne.

Jansénistes et voltairiens triomphaient : ils célébrèrent leur commune victoire, les premiers avec cette gravité un peu farouche qui fut le caractère des presbytériens d'Ecosse, les seconds avec une vivacité toute française.

Un petit drame domestique vint, en ce temps-là même, aiguillonner l'ardeur de celui que Voltaire, ressuscité, eût sans hésitation salué son lieutenant. Camille Desmoulins adorait une jeune fille charmante, Lucile Duplessis, et elle l'aimait. Depuis longtemps, les deux cœurs émus allaient au-devant d'une union à laquelle il ne restait plus, au mois de décembre 1790, le consentement des parents ayant été obtenu, qu'un seul obstacle, un seul, mais difficile à surmonter : la consécration du prêtre. Il fallut que, déposant son léger carquois et prenant un air contrit, Camille se présentât, pour obtenir d'être marié, à Pancemont, curé de Saint-Sulpice. Ce fut une curieuse entrevue, et quel dialogue! Tout d'abord, le curé demanda : « Êtes-vous catholique? — Pourquoi cette question, monsieur? — Parce que si vous n'êtes pas catholique, je ne puis vous conférer un sacrement de la religion catholique. — Eh bien, oui, je suis catholique. — Non, monsieur, vous ne l'êtes pas, puisque vous avez dit dans un de vos numéros que *la religion de Mahomet était tout aussi évidente à vos yeux que celle de Jésus-Christ*. — Vous lisez donc mes numéros? — Quelquefois. — Vous ne voulez donc pas, monsieur le curé, me marier? — Non, jusqu'à ce que vous fassiez une profession de foi catholique. »

Camille Desmoulins recourut au Comité ecclésiastique, apporta une consultation bien grave de Mirabeau. Mais le curé n'entendait pas admettre Mirabeau au nombre des Pères de l'Eglise : le licencieux auteur des *Révolutions de France et de Brabant* dut s'engager, 1° à rétracter ses impiétés passées ; à s'abstenir d'impiétés futures ; 3° à se confesser, oui, à se confesser! Miracle de l'amour! il promit tout, et l'abbé Bérardier, son ancien proviseur de Louis-le-Grand, venant à son aide, le 29 décembre 1790, on le maria. Pour témoins à son contrat et à l'Eglise, Camille avait Robespierre et Brissot. Les témoins de Lucile étaient Sillery et Pétion. Encore quelque temps, et Camille, après avoir poussé sur l'échafaud un de ses deux témoins, y sera conduit par l'autre ; et elle y montera aussi, cette gracieuse jeune fille qui sourit maintenant sous sa couronne de fleurs ; et ce Pétion, qui l'accompagne à l'autel, il n'échappera, lui, à la dévorante guillotine, que pour être trouvé dans les bois, à demi mangé par les loups! Oh! de quels coups dérisoires vous frappez vos serviteurs, justice éternelle! Avant la célébration, Bérardier prononça un discours très-touchant, à ce qu'il paraît, si touchant que Camille Desmoulins se mit à pleurer. Pourquoi non? Il était assez artiste, pour avoir la sincérité du moment. Mais Robespierre, l'homme aux convictions sérieuses et dures, n'était guère capable de comprendre cela : il ne put s'empêcher de lui dire : « Ne pleure donc pas, hypocrite. »

De ces paroles, les ennemis de Camille Desmoulins ne manquèrent pas de se faire contre lui une arme empoisonnée. Et lui, plus soigneux de son renom révolutionnaire que de sa dignité, il s'empressa, par un redoublement de sarcasmes à l'adresse des prêtres, de détourner à son profit le cours des rires moqueurs. Il raconta gaiement de quelle manière il s'était trouvé pris « dans les filets de saint Pierre ; » il déclara qu'après tout, le serment religieux qu'il avait prêté n'était qu'*accessoire*, le serment civique étant le *principal*, et le seul qui fût d'obligation étroite : sur quoi, il promettait au lecteur de mettre très-prochainement « la question à l'ordre du jour dans son conseil de conscience. » En attendant, il écrivait :

« Plus de cardinaux de Rohan, de Bourbon, de Lorraine

« Lugete, o veneres cupidinesque! »

« Le savant bénédictin dom Carpentier raconte qu'un quidam ayant rencontré une jeune fille de quinze à seize ans, *lui requit qu'elle voulsît qu'il eût sa compagne charnelle*, ce qui lui fut accordé par elle, parce qu'il promit de lui donner une robe et chaperon, et de l'argent pour acheter des souliers et *aller à confesse le jour de Pâques*. Combien était

grande l'avarice du fanatisme, puisqu'une fille de campagne était obligée de consentir au sacrifice de sa virginité pour payer au confesseur les cinq sous du temps pascal, en sorte qu'elle était forcée de faire la faute pour en avoir l'absolution! »

Non content de ce qu'il puisait dans son propre fonds, Camille Desmoulins prenait un plaisir extrême à donner du retentissement aux attaques d'autrui. Il circulait alors un livre scandaleux, tiré, disait-on, d'un manuscrit trouvé à la Bastille et intitulé : *La chasteté du clergé dévoilée, ou procès-verbal des séances du clergé chez les filles de Paris.* Camille l'annonça, le vanta, en fit l'analyse; il raconta comment Sartine s'amusait à faire suivre, se glissant le soir, sous leurs manteaux, le long des maisons, les moines mal déguisés: comment il savait prendre au piége des allées obscures où leur chute avait été prévue, les prêtres libidineux, et avec quel bonheur il guettait par le trou des serrures l'imprudence de leurs amours : « C'est ainsi, ô monsieur l'abbé Aubert, que vous surprit un jour le commissaire Siribeau, comme Dieu surprit Adam au milieu de son péché... C'était l'an 1758, le vendredi 7 janvier, *dies Veneris,* jour de Vénus, vers les huit heures du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, maison de la dame Viard, au premier étage sur le devant.... Vous aviez alors trente ans, monsieur l'abbé Aubert, et la composition de votre poëme des amours de Psyché vous avait mis en belle humeur. »

Et Marat, quelle était son attitude? quel était son langage? Après avoir cité la lettre qui sanctionnait le décret du 27 novembre, il publiait une adresse de lui, Marat, à Louis XVI, dans laquelle il osait dire que le roi ne méritait point d'être cru sur parole; et, à la suite d'un violent résumé des faits imputables au monarque : « Tel est le tableau fidèle de votre conduite, sire, depuis dix-huit mois. Soyez donc votre premier juge, et dites-nous, si vous en avez le courage, si un pareil roi mérite d'autres noms que ceux d'*automate stupide* ou de *perfide trompeur?* »

Du reste, rien de plus remarquable que la réserve de Marat touchant cette CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ autour de laquelle on faisait alors tant de bruit. C'est à peine s'il en parle. Dans son 31e numéro, il la recommande au zèle des sections, qu'il invite à se réunir; mais c'est comme en passant, et il est clair qu'ici l'affaire du clergé n'est pour lui qu'un des mille moyens de prouver cette *nécessité d'un soulèvement général* dont chaque matin il entretient les faubourgs. Qu'on parcoure l'*Ami du Peuple* durant les mois de novembre et de décembre 1790 : on sera frappé de ce silence de Marat à l'égard des prêtres. Tandis qu'ils occupent et semblent remplir tout le champ de bataille où se heurtent les forces diverses de l'opinion, ce qu'il dénonce, lui, ce qu'il maudit, ce contre quoi il veut qu'ait lieu un *soulèvement général,* un soulèvement immédiat terrible et décisif, c'est l'organisation de la bourgeoisie en gardes nationales, c'est la grande et abominable intrigue ourdie, selon lui, contre la Révolution par Lafayette, qu'il livre sous le nom de *divin Mottié* à la risée du peuple, et dont il met la popularité en lambeaux

C'était le 4 janvier 1791 qu'aux termes du dernier décret concernant la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, devaient prêter serment. Le nombre des prêtres soumis à cette formalité solennelle était de trois cents. Ceux d'entre eux qui siégeaient au côté gauche prévinrent le jour marqué par le serment le plus absolu. L'abbé Grégoire avait donné le signal. Barruel, dans son *Histoire du clergé,* prétend que le nombre de ces prêtres fidèles à la Révolution s'élevait à trente environ : c'est une erreur, ils étaient soixante-cinq.

Restaient ceux qui, pour se prononcer, attendaient le jour légal, et, parmi eux, vingt-neuf évêques.

On se prépara, de part et d'autre, à la lutte; mais il était manifeste que, de part et d'autre, on en redoutait l'issue.

L'évêque de Clermont essaya de l'éluder, en proposant une formule de serment conçue avec beaucoup d'art : les prêtres auraient juré le maintien de la Constitution, exception faite des matières qui relèvent spécialement de l'autorité de l'Église. Cette formule ayant été rejetée, on l'imprima, et elle fut répandue à profusion dans Paris.

De leur côté, les révolutionnaires ardents demandaient aux passions, diversement excitées, un appui contre des résistances imprévues. Dans l'ombre des bureaux, au ministère de la justice, une invisible main écrivit, en tête du décret du 27 novembre, ces mots que l'Assemblée n'avait point votés : *sous peine à tout ecclésiastique, d'être déclaré perturbateur du repos public et poursuivi comme tel.* La falsification avait eu pour but évident d'irriter le peuple contre les prêtres, de les intimider : comment fut-elle possible? Par quelle singulière inadvertance, le maire de Paris fit-il afficher sur tous les murs de la capitale la loi ainsi altérée? C'est ce qu'on ne sut jamais Seulement, Duport-du-Tertre écrivit, à cette occasion, à l'Assemblée, une lettre où, après avoir rejeté tout le mal sur une erreur de bureau, il allait au-devant de la responsabilité avec beaucoup de candeur et de noblesse.

Cependant, le jour de l'épreuve est arrivé. L'abbé Grégoire, qui la sait épineuse, s'est étudié à ménager une échappatoire aux consciences qui seraient disposées à se tromper elles-mêmes. « Le serment qu'exige l'Assemblée, dit-il, ne doit point effrayer les consciences timorées. L'Assemblée n'exige pas un assentiment intérieur. » Cette étrange assertion soulève le côté droit, on s'indigne, on murmure. Qui réparera le mauvais effet produit par d'aussi regrettables paroles? Qui les expliquera d'une manière honorable? Mirabeau dit : « L'Assemblée n'a aucun empire sur les consciences, elle déclare seulement l'incompatibilité de telle fonction avec tel serment. » Puis, il ajoute : « Je ne serais pas monté à cette tribune, si on ne lisait sur les murs des carrefours de Paris une affiche inconstitutionnelle, inique même. On y déclare perturbateurs du repos public les ecclésiastiques qui ne prêteront pas le serment décrété. L'Assemblée n'a jamais permis une telle affiche Celui qui dit : Je ne puis prêter serment et je donne ma démission, n'est certainement pas coupable. »

L'explication était à la fois honorable et habile : plusieurs curés déjà se montrent ébranlés, les évêques se troublent, Maury s'élance vers la tribune. Des cris de fureur la lui interdisent. « Frappez, mais écoutez, » s'écrie-t-il. Un grand tumulte s'éleva. Les uns voulaient que l'éclaircissement donné par Mirabeau fût inséré au procès-verbal; les autres qu'on passât outre. « Jurez, jurez, » répétaient en chœur les révolutionnaires. Soudain arrive du dehors le bruit de menaces affreuses : *A la lanterne, ceux qui refusent le serment! à la lanterne!* Suivant les écrivains du clergé, ces hurlements étaient poussés par « des brigands aux gages des meneurs » et venaient des Tuileries; suivant les écrivains du parti adverse, ils ne partaient pas de la terrasse des Feuillants où tout était fort tranquille, mais d'une cour de ce couvent, où des misérables avaient été apostés pour faire croire qu'on opprimait les ministres de la religion. Quoi qu'il en soit, c'est au milieu d'une émotion extraordinaire que le président se

lève, tenant à la main la liste des prêtres non encore assermentés. Le premier qu'on appelle est Bonnac, évêque d'Agen. La salle, tout à l'heure si pleine de bruit, est maintenant dans un profond silence ; une anxiété tragique se peint sur tous les visages. L'évêque d'Agen, avec une douceur modeste « Je suis fâché, messieurs, de ne pouvoir faire ce que vous exigez de moi. Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune ; j'en donnerais à la perte de votre estime. » On appelle Fournet, prêtre du même diocèse, et il répond « Je suivrai mon évêque partout, même au supplice, comme le diacre Laurent suivit le pape Sixte. » Puis, Leclerc, curé de la Combe · « Je suis né catholique, je veux mourir dans cette foi. Je ne prêterai point le serment. » La gauche éclate alors ; on aperçoit qui s'agitent avec violence, Camus, Treilhard, Voidel, les voltairiens, les jansénistes, ceux-ci surtout. Pour faire cesser un spectacle dont la solennité les irrite, dont la portée les inquiète, ils demandent qu'on mette fin à cet appel nominal et à ces sommations individuelles. Mais craignant de perdre une semblable occasion de rendre témoignage à sa foi, et plein d'un empressement qui allége le poids de ses années, Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, s'avance vers la tribune, et là, en face du président : « J'ai soixante-dix ans, dit-il ; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai tâché de faire tout le bien que je pouvais. Accablé d'ans et d'infirmités, je ne déshonorerai pas ma vieillesse. Je refuse. » C'était trop braver « des hommes accoutumés à voir la royauté elle même plier sous leurs décrets. » Ils quittent leurs siéges, se réunissent en groupes au milieu de la salle, regagnent leurs places, les quittent de nouveau, se consultent, tandis que, immobiles, orgueilleux, souriants, les évêques semblent se féliciter au fond de leur âme d'avoir à lancer à la Révolution le défi des anciens confesseurs. Enfin une sommation générale est requise. « Que ceux-là s'avancent qui voudront prêter le serment. » Pas de réponse. Le triomphe moral du clergé était complet dans l'Assemblée, et le fanatisme de Camus portait ses fruits.

C'est ce que comprirent amèrement les révolutionnaires éclairés. Les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, successeurs de Loustalot, regrettèrent en termes très-vifs qu'on eût imaginé d'imposer aux prêtres un serment dont le moindre défaut était d'être superflu, et qui n'était propre qu'à faire plaindre le clergé. Mais, l'acte une fois accompli, il ne restait plus qu'à en tirer le meilleur parti possible. Aussi les écrivains patriotes poussèrent-ils à la prestation du serment avec une ardeur infatigable. « Il arrive, disait Camille Desmoulins, une multitude de serments ecclésiastiques. Des districts entiers envoient les serments de tous leurs fonctionnaires publics, sous une seule enveloppe. » Bailly ne dédaigna pas d'aller en personne solliciter l'acceptation de Marduel, curé de Saint-Roch. Ce dernier refusant de se rendre : « Il est donc bien vrai, lui dit le maire de Paris, que les décrets sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ sont contraires à la religion catholique? — Très-vrai ! — Eh bien, en ce cas-là, s'il dépendait de moi, la religion catholique n'existerait plus en France. » L'auteur qui rapporte ce curieux dialogue, ajoute que les Jacobins n'omirent rien pour faire croire le nombre des jureurs considérable à Paris ; il assure qu'ils en firent une liste de six cents ; il prétend que, dans le but de tromper le peuple, « on alla jusqu'à faire paraître sur les marches des autels, habillés en prêtres, des ramoneurs de cheminées, des savoyards. »

A son tour, le clergé, au dire de ses adversaires, entassait artifices sur artifices pour intéresser le peuple en sa faveur. Les uns faisaient vendre leurs meubles à la porte de leurs paroisses, les autres se coalisaient de manière à faire manquer le service divin.

Ce qui est certain, c'est que, de toutes les villes de France, Paris fut celle qui fournit le plus de prêtres animés de l'esprit de la Révolution. Ils le respiraient, cet esprit puissant, dans l'air même dont ils étaient enveloppés. « Un prêtre, en quittant sa paroisse, va chez son père, honnête artisan, qui le chasse, en lui disant qu'il ne le reconnaîtra pour son fils que lorsqu'il aura prêté le serment. » Peu de curés néanmoins se soumirent à la loi : ceux de Saint-Sulpice, de Saint-Roch, de Saint-Séverin, de Saint-Benoît, de Saint-Germain-l'Auxerrois, refusèrent de la manière la plus formelle. Ce fut principalement parmi les vicaires et les jeunes ecclésiastiques que la Révolution trouva des recrues. Un prêtre de Saint-Sulpice, Jacques Roux, fit cette belle déclaration : « Je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une révolution qui est venue reconnaître les hommes égaux entre eux, comme ils le sont de toute éternité devant Dieu. »

Au premier rang des prêtres qui, à Paris, s'étaient empressés de jurer, figurait l'évêque d'Autun, Talleyrand : on parla de le faire évêque de Paris, et aussitôt coururent sur son compte mille accusations dégradantes, dont sa vie malheureusement ne démentait qu'une partie. On lui imputait notamment de fréquenter les maisons de jeu et d'y avoir gagné six ou sept cent mille livres. Dans une lettre adressée à la *Chronique de Paris*, et par laquelle il repoussait l'évêché que quelques-uns demandaient pour lui, on lit au sujet des bruits qui viennent d'être mentionnés : « Voici l'exacte vérité : j'ai gagné en six mois, non dans des maisons de jeu, mais dans la société ou au club des échecs, environ trente mille francs.... Je me blâme comme homme particulier et encore plus comme législateur, et je me fais un devoir de l'avouer ; car, depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir aucun tort, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître. » Sur quoi, Camille Desmoulins ne manqua pas d'écrire · « L'évêque d'Autun semble appelé à ramener tous les usages de la primitive Eglise, et même la confession publique. »

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le clergé s'attachait à bouleverser les provinces. Non contents de retenir leurs fonctions, en refusant le serment, les évêques publiaient des mandements incendiaires ; ils déclaraient nuls les baptêmes et ordinations que pouvaient faire les ecclésiastiques désignés pour les remplacer ; ils retiraient aux prêtres dociles à la loi, et le pouvoir de confesser, et celui d'absoudre ; ils les dénonçaient, sous le nom d'*intrus*, à la haine des dévots ; ils tenaient suspendues sur la tête des fidèles qui suivraient les nouveaux pasteurs, toutes les foudres de l'excommunication. Malheur à la jeune fille qui se laisserait marier par un prêtre jureur : c'était une concubine ! malheur à l'enfant né d'un tel mariage : c'était un bâtard ! Ici, l'évêque de Châlons ordonnait aux fidèles d'en appeler à un concile national ; là, l'évêque de Strasbourg imprimait que le clergé n'avait de compte à rendre qu'à Dieu. Dans certains couvents, on exigea, des jeunes pensionnaires, une prière à Dieu en faveur de ces pauvres prêtres dépouillés, disait-on, par la nation. Puis, venaient mille momeries destinées à émouvoir les populations ignorantes, et, par exemple, l'exposition de crânes qui laissaient voir, grâce à un habile emploi du phosphore, une lumière bleue rayonnant autour de l'orbite creux où avaient été les yeux. Ou bien, ils s'entouraient d'une mi-

sère d'apparat, témoin ce vicaire qui, à Nancy, allait se promener sur le Pont-Rouge avec une soutane déchirée, un rabat sale et des sabots aux pieds.

Rien de plus habile, d'ailleurs, que le langage tenu aux gens de la campagne par les prêtres rebelles : « Ce ne sont pas, disaient-ils, les cérémonies qu'on vous laisse qui font l'essence de votre culte. Ce n'est point parce que je conserve une soutane, un surplis et tous ces ornements, que je puis vous dire la messe ou vous absoudre. Un comédien peut venir parmi vous s'habiller comme moi et faire devant vous les mêmes cérémonies. Elles n'auront aucun effet spirituel. Si un valet, dans la maison, s'habillait comme le maître, et se mettait à commander, il vous tromperait : il en serait de même des pasteurs qui viendraient à vous, d'après les lois de l'Assemblée. »

Cela parlait aux cœurs simples. Il y eut des scènes touchantes. En certains endroits, on vit le peuple en larmes autour de son curé, le conjurant de ne point abandonner la paroisse. A Champeron, les paroissiens signèrent entre eux l'engagement de chasser tout prêtre qui se souillerait par un serment schismatique ; et à Kernfantin, l'*intrus* s'étant présenté à l'église, les paroissiens l'y laissèrent tout seul.

Devant une résistance aussi générale, aussi vive, les révolutionnaires, on le pense bien, ne restaient pas inactifs. Aux mandements, aux instructions, aux lettres pastorales, ils opposèrent des écrits funestes pour le sacerdoce, des contes licencieux de moines et de religieuses, des caricatures où les abbés paraissaient tantôt avec des formes ridicules, tantôt dans des postures indécentes, des dialogues enfin que des hommes à voix sonore et montés sur des tréteaux débitaient au passant.

Or, ces moyens-là aussi réussissaient ; ils accoutumaient beaucoup d'esprits à mépriser ceux qui longtemps avaient été l'objet d'une vénération sans réserve ; et s'il y eut des villages fidèles à l'ancien pasteur, combien d'autres se donnèrent au nouveau ! Il faut entendre Camille Desmoulins sur ce sujet, un de ceux dont s'amusait le plus volontiers son génie moqueur :

« Nulle part le décret de l'Assemblée nationale n'a été *sanctionné* par le peuple aussi plaisamment qu'à Ruel. M. le curé monte en chaire et ne dissimule pas qu'il est décidé à refuser. Les paroissiens ne s'amusent pas à l'interrompre ; mais une partie de l'auditoire s'écoule. Tandis que le pasteur s'échauffe et se démène en son surplis, on déménage le presbytère avec la plus grande précaution, afin de ne rien casser ni endommager, et tout ce qui ne tenait pas à fer et à clou est mis sur des charrettes. Le sermon fini, M. le curé descend. On s'empresse autour de lui, on lui serre la main, on lui frappe sur l'épaule : « Adieu, monsieur le curé, adieu ! — « Qu'est-ce, mes chers paroissiens, et pourquoi ces tendres « adieux? » Il sort de l'église. Son étonnement redouble. Il voit le déménagement fait, Javotte en pleurs, déjà dans la charrette et qui faisait en vain son serment. « Où comptez-« vous aller coucher, monsieur le curé ? — A Fontaine-« bleau, » répond l'aristocrate, le cœur gros de soupirs Pendant que M. le vicaire rit, que le maître d'école a la larme à l'œil en disant adieu à Javotte, que notre gouvernante jure contre la lenteur du courrier de Rome, et M. le curé contre la précipitation des citoyens actifs, le charretier jure après ses chevaux, qui entraînent M. le curé. Il a déjà perdu de vue son clocher, et ses paroissiens goguenards lui crient encore de loin : « Adieu, M. le curé ! portez-vous « bien, M. le curé ! M. le curé, bon voyage ! »

Malheureusement, on n'eut point partout aussi bon marché de l'obstination des prêtres réfractaires. Là où ils se sentaient appuyés, leur attitude fut hautaine, indomptable, et attira sur eux de ces coups moins funestes en général à celui qui les reçoit qu'à celui qui les frappe. Dès qu'on put croire qu'il y avait des martyrs, il y eut des fanatiques. De quel sentiment d'horreur ne devaient pas être pénétrées des âmes depuis longtemps habituées à n'adorer Dieu que dans le prêtre, quand on leur parlait des curés forcés de fuir, poursuivis jusqu'au fond des forêts et traqués comme des bêtes fauves ? Un historien ecclésiastique, Barruel, assure qu'en Bretagne, des prêtres réduits à la fuite, tombèrent épuisés dans les bois, si bien qu'on trouva au milieu des broussailles leurs cadavres en lambeaux ! Ailleurs, il arrivait que, couverts de leurs écharpes, entourés de piques ou de baïonnettes, les magistrats se rendaient à l'église, et, dans le sanctuaire qu'ils semblaient de la sorte violer, imposaient le serment. En Champagne, le curé de Sept-Saux fut tué en chaire d'un coup de fusil.

Au milieu d'une société régie par des lois auxquelles tous doivent obéissance, c'est une chose bien étrange et bien dangereuse que l'existence d'une classe particulière de citoyens étroitement unis entre eux, se conformant à des règles spéciales, qu'ils jugent d'un ordre supérieur à celui des lois communes, reconnaissant un souverain étranger et recevant leur mot d'ordre du dehors : il arriva que, plus tard, pour donner à la résistance de la masse du clergé un ensemble formidable, un ordre parti de Rome suffit. Les révolutionnaires eurent beau tourner en ridicule le bref du pape qui condamnait l'œuvre de l'Assemblée, ils eurent beau le brûler publiquement au Palais-Royal, avec un mannequin représentant le pape lui-même revêtu de ses habits pontificaux ; ce bref n'en resta pas moins doué d'une puissance terrible. Le fait est que, sur cent trente-huit évêques ou archevêques français, quatre seulement jurèrent : Talleyrand, évêque d'Autun ; Brienne, archevêque de Sens ; Jarente, évêque d'Orléans, et Savines, évêque de Viviers. Quant aux curés ou vicaires qui furent constants dans le refus, on n'en porte pas le chiffre à moins de cinquante mille !

D'après cela, on juge s'il devait être facile de trouver le nombre de prêtres nécessaire pour remplir les postes vacants ! D'autant que les jureurs eux-mêmes reculèrent quelquefois, au moment d'affronter le nom d'*intrus*. Il y eut des paroisses où l'on nomma jusqu'à sept ou huit fois, sans qu'aucun des élus se pût résoudre à accepter.

Hâtons-nous d'ajouter que, pour répandre parmi les *intrus* une terreur pieuse, les *réfractaires* ne négligeaient rien. Ils racontèrent triomphalement que d'Expilly ayant été élu le jour de la Toussaint, le tonnerre gronda pendant toute la durée de l'élection, et que, lorsqu'il alla prendre possession de son siége constitutionnel, monté sur un char et entouré d'une garde nombreuse, la terre se couvrit tout à coup de ténèbres, quoique le soleil eût encore deux heures à se montrer sur l'horizon et que pas un nuage ne fût au ciel « Saives, écrit l'abbé Barruel, Saives, premier évêque *intrus* de Poitiers, éprouva plus visiblement encore la colère des cieux. A peine sur le siége de l'intrusion, au milieu de son conseil, il venait d'exhaler ses fureurs et se disposait à signer le décret de sa haine, l'interdit général sur les prêtres fidèles.... Il tomba mort, et sa main droite serrée, son bras raidi, montrèrent longtemps la rage de son dernier soupir. »

Le lendemain du jour où les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, avaient d'une manière si imposante refusé de prêter serment, Mirabeau écrivait secrètement au comte de

La Marck : « L'Assemblée est *enferrée*, mon cher comte.... Si elle croit que la démission de vingt mille curés ne fera aucun effet dans le royaume, elle a d'étranges lunettes. » Ainsi, Mirabeau paraissait enchanté des embarras que la Constitution civile du clergé allait créer. De fait, dans les notes astucieuses qu'à cette époque il adressa à la cour, il ne cesse d'insister sur l'adoption de tous les moyens qui seraient de nature à compromettre l'Assemblée, à la décrier, à



DUPORT-DU-TERTRE

l'avilir, à l'*enferrer*. Et cependant, pour calmer les troubles nés de la vacance des siéges, pour diminuer conséquemment les embarras de l'Assemblée, il proposa et fit adopter des mesures qui consistaient : 1° à réduire le temps pendant lequel il fallait avoir rempli le ministère ecclésiastique dans un diocèse, avant d'être élu soit évêque, soit curé ; 2° à donner aux électeurs la faculté de choisir les pasteurs dans tous les départements, au lieu de circonscrire leur choix dans les limites d'un district ou d'un diocèse. Ce n'était pas détruire entièrement le mal, mais c'était y remédier autant que pos-

sible, et par là Mirabeau suivait une marche tout à fait opposée au système machiavélique qu'en secret il recommandait à la cour! Quoi donc! était-ce la cour qu'il trahissait? Était-ce le peuple? Hélas! il les trahissait l'un et l'autre. Tour à tour emporté par ses passions, que la contre-révolution attirait; et par son génie, qui appartenait à la liberté comme la lumière appartient au soleil, il succombait misérablement à l'impossibilité de servir deux maîtres, et ne pouvait réussir à mettre un peu de logique dans ses perfidies.

On va en voir une preuve nouvelle et bien frappante.

Convaincue de la nécessité d'éclairer, sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les esprits que de toutes parts les prêtres s'étudiaient à abuser, l'Assemblée avait décidé que le Comité ecclésiastique rédigerait une *Adresse* aux Français. Mirabeau, qui n'était pas membre du Comité, s'empara de l'occasion et rédigea un projet. Nous avons ce travail sous les yeux : rien de plus profondément senti, de plus noblement exprimé. L'abbé Lamourette y mit la main, dit-on, et il est permis de le croire; car, à côté de ces fortes paroles et de ces traits de feu que, seul, Mirabeau était capable de trouver, on y remarque une onction religieuse, une tendresse de cœur, par où la collaboration de Lamourette semble en effet se révéler. Les auteurs de l'*Adresse* commencent par justifier l'Assemblée de n'avoir pas voulu déclarer la religion catholique *religion nationale :* « Dieu n'a pas créé le christianisme, ce grand flambeau, pour prêter des formes et des couleurs à l'organisation sociale des Français; mais il l'a posé au milieu de l'univers pour être le point de ralliement et le centre d'unité du genre humain. Que ne nous blâme-t-on aussi de n'avoir pas déclaré que le soleil est l'*astre de la nation*, et que nul autre ne sera reconnu devant la loi pour régler la succession des jours et des nuits? » L'*Adresse* défend ensuite le principe des élections populaires, en l'appuyant sur des citations du texte sacré; elle fait revivre le souvenir des intrigues auxquelles la plupart des évêques, dans les temps modernes, avaient dû la crosse et la mitre; elle établit, par les usages de la primitive Église, le droit du pouvoir temporel à circonscrire comme il lui plaît les évêchés; elle trace un magnifique tableau de l'avenir que les lois nouvelles promettent à la vraie religion, celles des hautes intelligences et des cœurs purs : « *O Israël! que vos tentes sont belles. O Jacob! quel ordre, quelle majesté dans vos pavillons!* »

Ce fut le 14 janvier 1791 que Mirabeau lut à l'Assemblée son projet d'adresse, communiqué, disait-on, au Comité ecclésiastique et adopté par lui avec quelques légères modifications. Mais il arriva que les principes émis parurent, même aux Jansénistes, d'une hardiesse effrayante; l'admiration philosophique professée pour la sublimité de l'Évangile les blessa comme une réminiscence trop fibre du *Vicaire savoyard* et comme un déguisement du déisme. Pendant que Mirabeau lisait, l'agitation de Camus était visible. A ces mots de l'*Adresse :* « Il y a un mois, les chrétiens éclairés se demandaient où était la religion de leurs pères, » il ne put se contenir davantage et s'écria : « On ne peut entendre cela!... Il y a là dedans des abominations! » Regnault de Saint-Jean d'Angely ayant alors observé que peut-être le travail avait subi des changements depuis qu'il avait été remis au Comité, Mirabeau, dont la loyauté était mise en question par ce doute, demanda que le bureau constatât l'état actuel de l'Adresse, et il fit cette fière déclaration : « Il n'y a pas là une ligne, pas une expression, dont mon honneur et ma tête ne répondent. » La séance fut levée; le Comité ecclésiastique, réuni aux Comités d'*aliénation*, des *rapports* et des *recherches*, substitua un travail, qui lui était propre, à celui de Mirabeau, dont, après tout, il ne différait pas d'une manière essentielle, et ce nouveau travail, présenté le 21 janvier 1791, fut adopté sous le nom d'*Instruction sur la Constitution civile du clergé*.

Ce jour-là même, Mirabeau écrivait à la cour :

« On ne pouvait pas trouver une occasion plus favorable de coaliser un grand nombre de mécontents, de mécontents d'une plus dangereuse espèce, et d'augmenter la popularité du roi aux dépens de celle de l'Assemblée nationale.

« Il faut pour cela :

« 1° Provoquer le plus grand nombre d'ecclésiastiques fonctionnaires publics à refuser le serment;

« 2° Provoquer les citoyens actifs des paroisses, qui sont attachés à leurs pasteurs, à se refuser aux réélections;

« 3° Porter l'Assemblée nationale à des moyens violents contre ces paroisses....

« 4° Empêcher que l'Assemblée n'adopte des palliatifs qui lui permettraient de reculer d'une manière insensible et de conserver sa popularité;

« 5° Présenter en même temps tous les projets de décrets qui tiennent à la religion, et surtout provoquer la discussion sur l'état des juifs d'Alsace, sur le mariage des prêtres et sur le divorce, pour que le feu ne s'éteigne point par défaut de matières combustibles;

« 6° Joindre à cet embarras celui d'un sacre d'évêque;

« 7° S'opposer à toute *Adresse* où l'on énoncerait que l'Assemblée n'a pas voulu toucher au spirituel,

« 8° Quand on en serait venu à l'emploi de la force publique, provoquer des pétitions dans les départements pour s'y opposer. »

Voilà dans quels piéges honteux Mirabeau voulait qu'on fît tomber une assemblée dont, en ce moment-là même, il briguait la présidence! Ses abominables conseils étaient, du reste, superflus. Les prêtres, par malheur, n'avaient pas besoin que la cour les aidât à bouleverser le royaume, et Cazalès ne caractérisa que trop bien les maux déposés au fond de la constitution civile du clergé, lorsque, le 26 janvier 1791, dans un des plus vifs discours qui fussent jusqu'alors tombés de sa bouche éloquente, il s'écria :

« Plût à Dieu que la nation tout entière pût tenir en cette enceinte! Le peuple de France nous entendrait, il jugerait entre vous et moi. Je vous dis qu'un schisme se prépare. Je vous dis que le corps des évêques et la grande majorité du clergé inférieur jugent l'obéissance à vos décrets attentatoire aux principes de la religion. Je vous dis, je vous dis que ces principes sont supérieurs à vos lois. Chasser les évêques de leurs siéges et les prêtres de leurs paroisses est un mauvais moyen, croyez-moi, de vaincre leur résistance. Pensez-vous donc que les évêques chassés n'excommunieront pas leurs successeurs? Pensez-vous que les fidèles ne demeureront pas en grand nombre attachés à leurs anciens pasteurs et aux préceptes éternels de l'Église? Voilà donc le schisme qui se déclare, voilà les disputes religieuses qui commencent. Le peuple doutera de la validité des sacrements; et tremblez de voir se retirer de lui cette religion sublime qui prenant l'homme au berceau et l'accompagnant jusqu'à la tombe, lui ménage la plus douce des consolations dans les misères de cette vie. Ainsi les victimes de la Révolution se multiplieront, et le royaume sera divisé. Vous verrez les catholiques errer sur la surface de l'empire, à la suite de leurs ministres persécutés, qu'ils accompagneront jusque dans les cavernes et les déserts. Vous les verrez réduits à cet état d'oppression et de misère

où les protestants furent plongés par la révocation de l'édit de Nantes. Ah! si vous n'êtes pas insensibles aux malheurs que vous déchaîneriez de la sorte sur votre pays, si vous l'aimez, prenez du temps, attendez l'approbation de l'Église de France, attendez, attendez! »

Avant Cazalès, Montlosier avait dit :

« Je ne crois pas que les évêques puissent être forcés d'abandonner leurs siéges. Si on les chasse de leurs palais, ils se retireront dans des cabanes. Si on leur enlève leurs crosses d'or, ils en prendront de bois; et, après tout, c'est une crosse de bois qui a sauvé le monde. »

Mais à ce bois sauveur, pourquoi donc les prêtres avaient-ils substitué l'or?...

CHAPITRE VII

LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI

Dans le grave et solennel document par lequel Louis XVI avait annoncé à l'Assemblée nationale qu'il *acceptait* le décret sur le serment des prêtres, il s'était exprimé en ces termes : « .... Puisqu'il s'est élevé sur mes intentions des doutes que la droiture connue de mon caractère devait éloigner, ma confiance en l'Assemblée nationale m'engage à *accepter*. Il n'est pas de moyens plus sûrs, plus propres à calmer les agitations, à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce sentiment entre l'Assemblée nationale et moi. Elle est nécessaire; je la mérite; j'y compte. »

Cette déclaration, qui semblait témoigner si hautement de l'émotion d'un cœur sincère, Louis XVI la signait le 26 décembre 1790. Eh bien, trois jours, rien que trois jours auparavant, il avait adressé en secret à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère.

« J'ai appris par M. Moustier l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais pour le bien de mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon peuple, ont excité vivement ma sensibilité; je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyées d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner le moyen d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner tous les autres États de l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle; elle sentira aisément qu les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection; c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et Votre Majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra. Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a pour le sieur Heymann, et je goûte une véritable satisfaction à donner à Votre Majesté les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon frère, de Votre Majesté.

« Le bon frère,

Signé : Louis. »

Et dans ses communications à l'Assemblée, Louis XVI se montrait indigné des doutes qu'on élevait sur ses intentions « que la droiture connue de son caractère devait éloigner! »

Il n'avait pas, du reste, attendu si tard pour recourir aux souverains : dès le mois d'octobre, il avait recommandé au roi d'Espagne de n'avoir aucun égard à quelque acte public que ce fût qui paraîtrait en son nom, à moins qu'il ne lui fût confirmé par une lettre de sa main, et depuis, comme on en trouve la preuve dans la missive qui précède, il avait fait passer, en Allemagne, à son ancien ministre, le baron de Breteuil, l'autorisation de traiter avec les diverses puissances, du rétablissement de son autorité légitime.

De pareilles ouvertures avaient-elles chance d'être accueillies d'une manière favorable? Une coalition des rois en faveur de Louis XVI et contre la Révolution française était-elle possible, alors que la Russie et l'Autriche se trouvaient engagées contre les Turcs dans une guerre à outrance, alors que Catherine II et Gustave III étaient aux prises, alors que l'Angleterre et la Prusse s'unissaient pour contre-balancer l'alliance, devenue effrayante, des deux grandes cours impériales, celle de Saint-Pétersbourg et celle de Vienne? Voilà ce qui ne saurait être bien expliqué que par un tableau rapide des circonstances qui, dans le cours de moins d'une année, changèrent de fond en comble tout le système politique de l'Europe.

Nous avons dit où en était ce système, lorsqu'au mois de février 1790, Léopold succéda, sur le trône d'Autriche, au célèbre et infortuné Joseph II. A cette époque, des complications inouïes détournaient du spectacle de la Révolution française les regards de tous les souverains. La Russie et l'Autriche ayant associé, pour la ruine de l'empire ottoman, leurs passions et leurs drapeaux, toute l'Europe avait été saisie d'épouvante. C'était trop, dans un seul plateau de la balance, que le poids des deux cours impériales aussi étroitement unies, et l'on citait comme un avertissement dont il fallait se hâter de profiter, cette orgueilleuse bravade de Catherine : « *Si les Anglais viennent brûler Cronstadt, et me forcent d'abandonner Saint-Pétersbourg, eh bien, je me retirerai à Constantinople.* »

Héritier des vastes desseins du grand Frédéric, le ministre prussien Hertzberg s'était, plus que tout autre, ému de cette alliance des Autrichiens et des Russes, et il s'était juré de la rendre vaine, dût l'Europe entière brûler. Par ses soins et ceux de l'agent anglais, M. Ewart, une vaste alliance fut formée entre l'Angleterre, la Porte, la Pologne et la Suède. Pour la Prusse, il s'agissait d'abaisser l'Autriche; et, quant à l'Angleterre, toujours fidèle à son génie, elle voyait dans l'affranchissement des Polonais, l'avantage de faire prendre la route de ses ports aux nombreuses productions commerciales et navales d'une importante contrée. Il arriva donc, que sous prétexte de protéger l'indépendance politique de l'Europe, mais en réalité dans des vues de cupidité ou d'ambition, un immense cordon militaire fut établi, qui, partant des extrémités de la Grande-Bretagne, s'étendait jusqu'aux rives de l'Hellespont, à travers la Hollande, la Prusse et d'autres États moins considérables.

Hertzberg se mit à l'œuvre avec une sorte d'activité sau-

vage. Il enflamma la haine des Belges contre l'Autriche; il poussa les Hongrois à donner à leurs griefs le ton de la menace, il encouragea la Pologne à secouer le joug des Russes; il applaudit au chevaleresque Gustave III tirant, à son tour, l'épée contre eux; enfin, il offrit un point d'appui assuré à ce fanatisme des Turcs que la grandeur de leurs périls avait élevé aux proportions de l'héroïsme De son côté, l'Angleterre armait des escadres, couvrait la mer, et, pour quelques vaisseaux contrebandiers pris par les Espagnols sur la côte occidentale de l'Amérique, menaçait l'Espagne.

Ainsi, en montant sur le trône, Léopold se trouvait comme au centre d'un embrasement, et aux prises avec des difficultés sans nombre Les Turcs avaient reçu des coups formidables, mais ils en avaient frappé de violents. Conduits au combat, à la mort, à la gloire, par Hassan-Ali, vieillard indompté qui voulait une place dans le ciel, et, sur la terre, un renom impérissable, ils déployaient une résolution qui étonna, et qu'ils portaient comme écrite sur leurs uniformes noirs. La Prusse tout entière sous les armes et dans la ferveur d'une rivalité récente, ne pouvait manquer d'être pour Léopold un autre et bien cruel sujet de souci. Mais quoi! autour de lui, sous lui, la monarchie autrichienne ne semblait-elle pas à la veille de s'en aller lambeau par lambeau? Car la Hongrie se plaignait amèrement, la Bohême était en fermentation, et le Brabant avait déjà proclamé son indépendance. Il est vrai que l'alliance de la Russie était là; mais attaquée par la Suède, d'une part, et, de l'autre, par les Turcs, harassée par l'Angleterre, inquiétée par la révolution de Pologne, la Russie, on pouvait le craindre, aurait bientôt assez de ses propres affaires.

Léopold mit à surmonter cette situation difficile, beaucoup de fermeté, de prudence et de sang-froid. C'était un prince grave, réservé, taciturne, maître de lui jusque dans ses galanteries, et qui, appelé d'abord à régir un petit Etat, celui où Machiavel avait écrit, s'y était formé en silence à l'art de gouverner les hommes. Il avait à recouvrer les Pays-Bas, à calmer le mécontentement de ses autres provinces, à échapper aux conséquences de plus en plus ruineuses de la guerre du Levant, à se faire élire roi des Romains : il comprit que le succès était au prix d'une prompte réconciliation avec la Prusse. Tout le poussait d'ailleurs à cette réconciliation : son trésor épuisé, ses troupes fatiguées, ses sujets révoltés, lorsque arriva la mort de l'illustre feld-maréchal Laudhon, calamité qui découragea l'armée autrichienne plus que n'auraient fait trois batailles perdues.

Mais y avait-il, pour un rapprochement entre la cour de Vienne et celle de Berlin, un motif que Léopold pût mettre en avant de manière à produire quelque impression? Oui, et ce motif fut l'intérêt qu'avaient les rois à abjurer leurs dissensions, à étouffer leurs querelles devant leur ennemi commun.... la Révolution française.

Ce fut sur cette considération toute-puissante que Léopold fit porter ses ouvertures au roi de Prusse, et il fut efficacement servi auprès de Frédéric-Guillaume par les courtisans de ce dernier prince, par les *illuminés* monarchiques, surtout par Bischofswerder. Les hommes qui, à la cour de Berlin, haïssaient Hertzberg, l'enviaient, brûlaient de le supplanter, circonvinrent le monarque; ils lui représentèrent :

Qu'Hertzberg sacrifiait le bonheur à l éclat et les vrais intérêts de la Prusse à de brillants fantômes,

Que Frédéric lui-même, le grand capitaine, s'était plus d'une fois repenti d'avoir cédé aux conseils de son ambition;

Que l'alliance anglaise n'était pas sûre;

Que les Turcs pouvaient faire leur paix d'un moment à l'autre;

Que, du reste, il était temps d'en finir le plus tôt possible avec le danger incalculable des principes nouveaux proclamés en France, comme le prouvait trop bien cette fédération du Champ de Mars, où l'on avait publiquement reçu — insolent défi lancé aux rois — la prétendue ambassade des patriotes de tous les pays.

Ces considérations prévalurent dans l'esprit de Frédéric-Guillaume, que tentait d'ailleurs la gloire de se poser en médiateur de l'Europe. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut chargé de s'aboucher mystérieusement avec le général Bischofswerder, rival du ministre dirigeant; Léopold, intervenant d'une manière directe, ouvrit avec le roi de Prusse une correspondance pressante, et, en peu de temps, les choses furent conduites au point qu'à Reichenbach, où était le quartier général de Frédéric-Guillaume, et tandis que les armées se trouvaient en présence, les démarches secrètes firent place à des négociations officielles.

Hertzberg se sentait à la veille de perdre le fruit de ses longs efforts. N'ayant pu prévenir des négociations qui allaient du même coup ruiner sa politique et son crédit, il essaya de les entraver par la prétention, fièrement avouée, de dicter les lois de la paix. Il demanda que l'Autriche, conservant Belgrade, Orsova et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs, rétrocédât la Gallicie à la Pologne, qui, de son côté, aurait abandonné à la Prusse Thorn et Dantzick, c'est-à-dire la domination de la Vistule. Mais Catherine II aurait-elle donné la main à un tel accroissement de la puissance prussienne, ou l'aurait-elle souffert sans murmure? Léopold savait bien que non. Hertzberg eut beau insister; Spielmann, qui était muni d'instructions précises, fut inébranlable. Pendant ce temps, Bischofswerder et les *illuminés* monarchiques entouraient Frédéric-Guillaume, le pressaient, l'animaient contre son grand ministre.... Quelle fut la consternation d'Hertzberg, lorsque tout à coup il reçut l'ordre d'apposer sa signature à des articles préliminaires dont il n'avait pas eu le secret, qui avaient été déjà convenus sans sa participation, et où il n'était question ni de Thorn, ni de Dantzick, ni de rien qui fût de nature à rendre la paix avantageuse à la Prusse! Il obéit en frémissant, et le congrès se termina par une convention définitive conclue le 5 août 1790. Léopold s'engageait :

1° A ouvrir avec la Porte-Ottomane des négociations pacifiques;

2° A donner à la Prusse l'équivalent des cessions que les Turcs pourraient lui faire;

3° A ne plus prêter à la Russie aucun secours, dans le cas où cette puissance refuserait de terminer la guerre du Levant.

A ces conditions, Frédéric-Guillaume promettait son vote dans la prochaine élection de Léopold comme roi des Romains, et son appui pour soumettre les Belges.

C'était à l'Autriche que revenaient les avantages réels de cette convention célèbre. Joué, trompé, abreuvé de dégoûts, Hertzberg, après plus de cinquante ans de glorieux services rendus à la Prusse, se prépara à laisser le champ libre à ses rivaux.

La paix de Vérela, qui désarma dans le nord Catherine II et le roi de Suède, suivit de près. Gustave s'était tiré en héros des plus grands périls, mais il avait dû s'avouer que son pouvoir n'était pas aussi vaste que son cœur; et, pour ce qui est de Catherine, l'habile modération de Léopold lui

avait ouvert les yeux. La convention de Reichenbach était du 15 août 1790. Dix-huit jours après, la paix de Vérela fut signée.

Tels furent les événements qui, en changeant d'une manière soudaine le système général de l'Europe, permirent aux souverains de porter sur la Révolution française un regard plus attentif.

Gustave qui, par la paix de Vérela, perdait l'emploi de son humeur guerrière, était homme à chercher dans une croisade monarchique l'honneur d'une aventure qui illustrât son courage.

Catherine se sentait humiliée de la protection qu'elle avait aveuglément accordée à une philosophie dont les conséquences étaient devenues depuis si alarmantes pour les têtes couronnées. Elle écrivait au prince de Ligne : « *La France a douze cents législateurs auxquels personne n'obéit en France, excepté le roi.* »

Léopold avait entièrement adopté les vues du prince de



BURKE

Kaunitz sur l'utilité d'une alliance intime entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche, alliance toute monarchique que la Révolution française tendait naturellement à rendre vaine; et, d'autre part, pouvait-il oublier que Marie-Antoinette était sa sœur? Il était donc sollicité à intervenir par un double intérêt : un intérêt politique et un intérêt de famille.

Quant au roi de Prusse, sa sympathie pour Louis XVI fut aisément éveillée et habilement entretenue par le marquis de Moustier, envoyé de France, diplomate instruit et dévoué au monarque français. Frédéric-Guillaume accueillit avec une faveur marquée le maréchal de camp Heymann, que Louis XVI lui avait recommandé, et on le vit de jour en jour plus prodigue des témoignages de sa sollicitude.

Comment, du reste, les souverains étrangers auraient-ils pu se défendre d'une terreur profonde, lorsque des libelles, signés de noms imposants et répandus avec profusion dans toute l'Europe, leur représentaient la France comme un cirque de bêtes féroces? Réfugié à Londres depuis sa chute, Calonne ne poursuivait-il pas la Révolution de ses calculs et

chaque chiffre était une injure? Mounier n'avait-il pas fui l'Assemblée ainsi qu'il aurait fait une noire caverne? Et Lally-Tollendal, complice gémissant de cette désertion, n'avait-il pas, dans sa seconde lettre à ses commettants, retracé les événements d'octobre, la pompeuse captivité de Louis XVI et le sort de la reine, de manière à émouvoir d'une pitié mêlée d'indignation le cœur de tous les souverains? Lally ne s'en tint pas là. La seconde lettre à ses commettants, datée de Neufchâtel, avait été publiée en janvier 1790 : or, le 1er novembre de la même année, il lançait de Genève sa fameuse brochure *Quintius Capitolinus aux Romains.* Il disait, après un emphatique tableau des prospérités et des forces de la France d'autrefois.... « Cette même France, aujourd'hui que la liberté eût du l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec sécurité ni un vaisseau en mer, ni une troupe en campagne. Ses amiraux renoncent à la servir, ses généraux sont en exil, ses négociateurs sont à peine supportés, son commerce est ruiné, ses sujets sont vus partout avec crainte, horreur ou commisération, ses envieux lui insultent, ses ennemis la dévorent d'avance. »

Mais que la France fût abaissée, fût affaiblie; que la Révolution la condamnât à perdre son dernier soldat, son dernier matelot, son dernier écu, qu'importait cela? Pour armer les rois contre elle, il fallait la leur montrer sanglante, hideuse; il fallait en faire une nation de lépreux. Ce fut l'Anglais Burke qui s'en chargea, et comme le livre de cet homme fut en réalité le premier coup de canon tiré en Europe contre la Révolution française, il convient de s'y arrêter un peu.

Depuis que, dans la Chambre des Communes, Burke avait poussé contre le génie de la France moderne ce cri de haine qui pénétra de tant de douleur l'âme généreuse de Fox, son attention s'était portée avec ardeur sur les événements de Paris. Méditant une attaque dont on se souvînt longtemps, il passa plusieurs mois à en rassembler les matériaux. Ses correspondants étaient Dupont, Christie, et, chose singulière, deux des révolutionnaires les plus fougueux de l'époque : Anacharsis Clootz et Thomas Payne. Inutile de dire que ces deux derniers eurent soin de fournir à Burke des documents favorables à la Révolution, mais ce que sa passion y cherchait, elle sut bien l'y trouver. Il faut voir comme il parle, dans une lettre qu'au mois de mai 1790 il écrivit à lord Charlemont, du soin qu'il apporte à ce grand travail, des facultés qu'il y déploie, du succès qu'il en attend, des émotions qu'il y puise! Enfin, il parut au commencement du mois de novembre 1790, ce livre trop célèbre, il parut sous le titre de *Réflexions sur la Révolution de France* (*Reflections on the Revolution in France*), et, traduit aussitôt par Dupont, il occupa toute l'Europe.

Jamais libelle ne fut plus venimeux, et ne contint, à côté de pages d'une éloquence admirable, de plus déplorables fureurs; à côté de puissantes vérités, des erreurs plus grossières. Sincère dans sa haine, nous le croyons, mais aveuglé par elle, Burke semble ne considérer la Révolution française que comme un prodigieux accès de délire, une orgie incommensurable où le sang tient lieu de vin, un entassement de folies et d'horreurs dont jusqu'alors le monde n'avait pas eu d'exemple. Adorateur extatique de Marie-Antoinette, tantôt il la salue étoile radieuse, tantôt, après Lally-Tollendal et comme lui, il la désigne en ces termes : *Une reine presque égorgée.* Les mots *caverne d'anthropophages*, appliqués par Lally à l'Assemblée nationale, il les cite avec complaisance, il les adopte. Il regrette que Louis XVI ne ressemble pas mieux à Henri IV, lequel sut toujours combiner avec un doux langage une conduite ferme, et ne se fit pas faute de verser le sang de ceux qui lui résistèrent, souvent sur les champs de bataille, quelquefois sur l'échafaud. Apologiste outré de l'ordre de la noblesse, dont il déplore la destruction, en le déclarant tout à fait innocent de tant de siècles d'oppression, d'orgueil brutal et de rapines; défenseur immodéré des prêtres, dont il associe la cause à celle de Dieu, par une banale et sacrilége confusion; l'auteur compare la masse du peuple à un rassemblement de *cochons* foulant aux pieds, et en même temps que la noblesse et le clergé, leur protecteur naturel, le savoir. Price, dans un sermon dont s'était vivement émue l'Angleterre, avait parlé, sur le ton de l'enthousiasme, du spectacle d'un monarque absolu forcé de se rendre à ses sujets : Burke appelle le retour de l'expédition de Versailles, dans la journée du 6 octobre, une procession de sauvages américains conduisant, au milieu des moqueries et des coups de leurs femmes, aussi féroces qu'eux-mêmes, leurs infortunés captifs dans des cabanes tapissées de crânes. Plus loin, il s'écrie : « Nous ne sommes pas, nous Anglais, des prosélytes de Rousseau; nous ne sommes pas des disciples de Voltaire; Helvétius n'a pas fait de progrès parmi nous. Nous n'avons pas des athées pour prédicateurs, et pour législateurs, des fous.... On ne nous a pas ôté nos entrailles naturelles.... En Angleterre, nous n'avons pas été *vidés et troussés, et l'on ne nous a pas remplis, comme des oiseaux, dans un musée, de paille, de chiffons, de sales rognures de papier concernant les droits de l'homme.* »

Le biographe de Burke, son admirateur ébahi, son panégyriste quand même, James Prior, reconnaît que le livre de son héros fut repoussé comme attaquant les bases mêmes de la liberté, par un parti audacieux, nombreux et capable, à la tête duquel figura Fox. « C'est un libelle contre tous les gouvernements libres » (*a libel on all free governments*), tel fut le jugement terrible que Fox porta sur l'ouvrage d'un homme qui avait été son ami. Burke eut beau dire plus tard, que « *non contente d'ébranler tous les trônes de l'Europe, la Révolution française avait déplacé le cœur de Fox et son intelligence,* » l'arrêt rendu par Fox fut celui que portèrent, de l'aveu de Prior, les hommes de lettres en masse, beaucoup de ministres dissidents, beaucoup d'avocats, presque tous les médecins, des philosophes, et même des gens d'Église, toutes personnes appartenant aux classes éclairées.

On juge si, en France, Burke fut épargné! Faisant de sa plume un scalpel, Camille disséqua le livre d'une manière vraiment formidable, et laissant là le penseur comme indigne de ses coups, il appesantit sur l'écrivain ses mains cruelles. L'ouvrage anglais était semé, par malheur, de phrases étrangement ridicules : *Une théorie déposée dans les sirops conservateurs de l'éloquence de la chaire; — un papier-monnaie d'une fraude appauvrie et d'une rapine mendiante; — le breuvage anodin de l'oubli, saupoudré de manière à maintenir une ardente insomnie et à nourrir le vivant ulcère d'un souvenir corrosif*, etc., etc., etc.... Quelle bonne fortune pour Camille que ce *triple galimatias*, comme eût dit Voltaire, à jeter en pâture à la malice des rieurs! Mais c'était surtout des *gentillesses de M. Burke* que le spirituel journaliste triomphait. « M. Burke compare les assignats à la médecine universelle. *Assignare*, dit-il, *postea assignare*, *ensuita assignare*, voilà tout ce que nous savons faire pour guérir nos finances. M. Burke, qui n'est pas tout à fait aussi bon plaisant que Molière, voudra bien remarquer que notre moyen curatif est un peu plus sûr que la panacée anglaise, et qu'*assignare* vaut mieux qu'*empruntare, postea imposare, ensuita se ruinare.* » Puis, à propos des accès de rage du pamphlé-

taire anglais, un peu trop juvéniles, s'il visait à passer pour philosophe, Camille Desmoulins demandait : « Quel âge a M. Burke ? »

Les réfutations abondèrent, et, parmi les plus retentissantes on cita celles du chevalier Stanhope, de Marie Woolstonecrafft, de Macaulay, de Graham, de Mackintosh, de Thomas Payne.

Mais si, dans un camp, la censure fut vive, grande aussi fut l'admiration dans le camp contraire, et il n'est pas besoin d'ajouter que ce dernier était celui des souverains. L'empereur d'Allemagne, par divers messages; les princes français, par l'intermédiaire de Cazalès; Catherine de Russie, par le comte de Woronzow, son ambassadeur, firent tous passer à Burke le témoignage de leur ardente approbation. Stanislas lui envoya son royal portrait sur une médaille d'or. George III voulut avoir, du livre de Burke, plusieurs exemplaires élégamment reliés, que lui-même il distribuait à ses amis, en disant : « Voici un livre que doit lire tout gentilhomme. »

L'ébranlement fut donc universel, et l'impression d'autant plus profonde sur les cours étrangères, que l'importance et le nombre des adversaires qui, sur tous les points de l'Europe, se dressèrent contre le calomniateur de la Révolution française, prouvaient assez de quelle force d'expansion les principes de cette Révolution étaient doués et quelles conquêtes étaient déjà les siennes dans le domaine de la pensée.

En ces circonstances, fut écrite la lettre citée au commencement de ce chapitre, lettre d'une importance si solennelle, et par laquelle Louis XVI appelait si instamment tous les rois à son secours. Frédéric-Guillaume en fut tellement frappé que, prenant à son tour auprès de Léopold le rôle que Léopold avait d'abord pris auprès de lui, il insista sur la nécessité d'un concert qui tirât Louis XVI de captivité et eût pour effet de museler la Révolution. Léopold n'avait pas besoin d'être sollicité bien vivement à ce sujet; mais, comme il était à craindre que les révolutionnaires de France et ceux de Brabant ne se prêtassent un mutuel appui, il avait cru qu'il devait s'appliquer, avant tout, à recouvrer les provinces belgiques. Proclamé empereur d'Allemagne le 30 septembre 1790, et libre désormais de mettre en mouvement une partie considérable de ses forces, il fit prendre aux soldats autrichiens le chemin de Bruxelles.

Tout n'y était plus que confusion. Parfaitement d'accord dès qu'il s'était agi de conquérir l'indépendance du pays, peuple, nobles et prêtres s'étaient divisés le lendemain de l'indépendance conquise. La noblesse et le clergé avaient prétendu faire de la victoire obtenue sur l'Autriche la consécration de leurs priviléges; les démocrates avaient poussé ces cris de liberté et d'égalité dont retentissaient tous les échos de Paris, et une lutte acharnée était sortie de ces tendances contraires, lutte qui ne pouvait manquer d'être fatale au peuple, là où la superstition dominait. On a vu comment le parti démocratique avait été frappé par le Congrès dans la personne du général Vandermersch le désordre alla croissant, les nobles ne rougirent pas, aidés en cela par les prêtres, de soulever contre le vrai parti populaire une démagogie factice et l'écume des villes; le dégoût, l'inquiétude s'emparèrent des esprits; fatigués du présent, effrayés d'un avenir obscur, beaucoup commencèrent à regretter le passé, et Léopold fit un habile appel à ces regrets par une proclamation où il promettait de respecter tous les droits, d'oublier tous les torts, de panser toutes les blessures. Vainement le Congrès essaya-t-il, quand il se sentit à la veille de périr, de rallumer ce commun enthousiasme des premières heures dont lui-même il avait éteint le foyer : l'épuisement général était manifeste, il était irréparable. Et cependant, le général autrichien Bender marchait sur Bruxelles! Avant d'en forcer l'entrée, il envoya au Congrès un message dans lequel il lui assignait un délai, passé lequel il s'engageait à en finir : « Si vous m'obligez à mettre mes bottes, écrivait-il, je jure de ne les ôter qu'après vous avoir chassés des Pays-Bas. » Le Congrès ne répondit pas; Bender mit ses bottes, et l'année 1790 finissait à peine, que les provinces belgiques étaient rétablies sous la domination autrichienne.

« Si d'un côté, a écrit un historien diplomate, le prince de Hardenberg, ce dénoûment n'éclaira point les Français sur les dangers de l'anarchie et de leurs déchirements, de l'autre, il donna aux rois et à la plupart des grands de l'Europe une fausse idée de l'issue probable de la Révolution française » Ils la crurent facile à dompter par les armes, erreur qui menait droit à la guerre, et quelle guerre!

Cette erreur n'était pas, elle ne pouvait être celle de Louis XVI; il voyait, lui, la Révolution de trop près, pour se faire illusion sur le degré de force qui était en elle, et la perspective d'une lutte armée le remplissait d'épouvante. Poussé à étudier l'histoire d'Angleterre par une sorte d'instinct fatidique, il avait sans cesse devant les yeux Charles Ier posant sa tête sur un billot, et Jacques II perdant son royaume, pour l'avoir quitté. Mais si lutter était impossible, si fuir était dangereux, que faire? Abandonné à ses propres inspirations, il n'eût peut-être pas été incapable de se résigner à suivre le torrent. Mais la cour? mais la reine? mais les prêtres, surtout? Il est certain que ce qui précipita définitivement Louis XVI entre les bras des étrangers, ce fut la violence faite à ses sentiments religieux dans l'affaire du serment ecclésiastique.

Aussi bien, parmi les apparents dépositaires du peu de pouvoir qu'on lui avait laissé, il n'y en avait pas un seul qui fût vraiment à lui.

Le garde des sceaux, Duport-du-Tertre, se trouvait étroitement lié avec les Lameth.

Le ministre de la guerre, du Portail, était moins le ministre du roi que celui du Comité militaire de l'Assemblée.

Le ministre des finances, de Lessart, était d'un caractère trop timide, trop pusillanime, pour qu'on pût compter sur lui.

Le ministre des affaires étrangères, Montmorin, penchait de temps en temps du côté de la Révolution, et, d'ailleurs, la reine ne l'aimait pas.

Seul, le ministre de l'intérieur, Saint-Priest, eût offert la ressource d'un dévouement sans réserve, s'il eût été possible de le conserver au pouvoir, mais son impopularité le frappait d'une impuissance absolue, et il s'agissait de le remplacer.

Sur ces entrefaites, Mirabeau soumit à la cour un plan conçu en dehors de toute idée de fuite ou de recours à l'étranger.

Qu'on s'attaquât au principe même de la Révolution et qu'on prétendît à ramener les Français au point d'où ils étaient partis le 27 avril 1789, c'est ce que Mirabeau, dans le grand travail dont nous parlons, commençait par déclarer le comble de la folie. « On ferait disparaître, disait-il, on ferait disparaître d'un seul coup une génération entière, on ôterait la mémoire à vingt-cinq millions d'hommes, que ce succès serait encore impossible. »

Suivant Mirabeau, presque toutes les destructions opérées, — et par là il entendait l'abolition des priviléges féo-

daux, celle des exemptions pécuniaires, celle de plusieurs impôts désastreux, — avaient été, après tout, aussi favorables au monarque qu'à la nation : il fallait les maintenir. Il fallait conserver aussi, comme de précieuses conquêtes, l'unité dans l'assiette de l'impôt, les principes d'une administration plus populaire, la liberté de la presse, la liberté des opinions religieuses, la responsabilité des agents du pouvoir exécutif, l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, et une plus grande surveillance dans le maniement des fonds publics. Mirabeau ne voulait donc pas qu'on renversât la Constitution, il demandait seulement qu'on la modifiât, notamment au point de vue de l'autorité royale, qu'il lui reprochait d'avoir affaiblie outre mesure. Mais que d'obstacles : l'indécision du roi; les préventions dirigées contre la reine; la démagogie de Paris; l'esprit de sa garde nationale; l'irritabilité de l'Assemblée et le peu de prise qu'elle offrait, vu sa grande masse; l'impopularité insurmontable d'une de ses sections; la pente de l'opinion publique vers l'esprit de parti; le danger d'une conflagration générale, pour peu qu'on fût conduit à l'adoption de moyens violents! Mirabeau ne se dissimulait pas combien ces difficultés étaient considérables; cependant, il ne les jugeait pas invincibles. Après s'être attaché à démontrer qu'une révision de la Constitution était l'unique but auquel on dût marcher, et qu'il fallait attendre cette révision, non de l'Assemblée alors existante, mais d'une seconde législature, voici ce qu'il proposait :

Faire décider qu'aucun député de l'Assemblée nationale ne pourrait être réélu;

Mettre tout en œuvre pour décrier cette Assemblée, la dépopulariser, l'avilir;

Exciter habilement sa jalousie à l'égard des administrations de départements, l'encourager aux excès démagogiques pour augmenter l'anarchie et rendre conséquemment plus vif le besoin du repos, la pousser à usurper tous les pouvoirs afin de lui attirer l'accusation de tyrannie, lui faire enfin une nécessité de se disperser d'elle-même par l'impossibilité où on l'aurait réduite de supporter plus longtemps la perte de sa gloire et l'effrayant tableau de ses erreurs, de ses passions, de ses caprices;

Par contre, amener le roi et la reine à travailler sans relâche à la conquête de leur popularité, en se montrant le plus souvent possible, en assistant aux revues de la garde nationale, en paraissant à quelques séances de l'Assemblée dans la tribune du président, en visitant les hôpitaux, en protégeant d'une manière ostensible les ateliers;

Se ménager le moyen d'influer sur la représentation nationale, non-seulement par les membres du côté droit, tels que Bonnay, l'abbé de Montesquiou, Cazalès, mais encore par des membres du côté gauche, tels que Clermont-Tonnerre, d'André, Duquesnoy, Talleyrand, Emmery, Le Chapelier, Thouret, Barnave, sauf à laisser ignorer aux uns le concours qu'on obtiendrait des autres;

Acheter les voix de ceux des représentants qui, n'ayant que leur suffrage à fournir, pouvaient être séduits à bon marché ou par de simples promesses;

Organiser à Paris, sous la direction de Talon et de Sémonville, un vaste *atelier de police;*

Agir sur la province par quarante voyageurs inconnus l'un à l'autre et relevant de Montmorin seul;

Etablir, sous la direction de Clermont-Tonnerre, une fabrique d'ouvrages destinés à préparer convenablement l'opinion publique, à la diriger et à déterminer le choix des électeurs de la seconde législature.

Tel était en substance, et omission faite d'une foule de détails minutieux dans lesquels l'auteur semblait s'être complu, le plan exposé secrètement par Mirabeau à la cour et annoncé en ces termes : APERÇU DE LA SITUATION DE LA FRANCE ET DES MOYENS DE CONCILIER LA LIBERTÉ PUBLIQUE AVEC L'AUTORITÉ ROYALE.

Tout cela était bien pauvre, bien vulgaire, et il paraît qu'au fond Mirabeau ne pouvait se défendre de quelque honte en proposant l'emploi de tant de petits ressorts impurs; car, dans son travail, on lit : « S'il ne s'agissait pas ici d'une dernière ressource et du salut d'un grand peuple, mon caractère me ferait rejeter tous ces moyens d'une intrigue obscure et d'une artificieuse dissimulation dont je suis forcé de donner le conseil. Mais que faire, que tenter, quand il ne s'agit pas de soi, mais des autres, qu'on a l'intrigue et l'ambition à combattre, et que l'instrument avec lequel on est attaqué est le seul avec lequel on puisse se défendre? »

Ainsi, c'était d'une dissimulation artificieuse, d'une intrigue obscure, que Mirabeau faisait dépendre, nécessairement, fatalement, le salut d'un grand peuple. Ah! ma main se séchera, avant de ratifier une semblable conclusion. Assez de pages ont été consacrées de nos jours à la glorification des *habiles;* assez d'encouragements ont été donnés au culte imbécile du *succès.* Si les mesures qui sauvent les peuples sont par essence et doivent être de la même nature que le coup de pistolet tiré par un brigand, au détour d'un bois, sur le voyageur inattentif; si l'astuce, si l'hypocrisie, si une habileté de laquais, sont des vertus libératrices, que Figaro et Basile se partagent l'empire du monde, mais alors que l'histoire se taise, pour l'honneur de l'humanité!

Maintenant, veut-on savoir quels étaient les deux hommes sur qui Mirabeau se reposait du soin de sauver la monarchie, par la direction occulte de l'esprit public à Paris?

Le comte de La Marck écrivait à la reine, à propos de Talon : « J'ai vu plusieurs fois M. Talon, et chaque fois il est entré dans des détails qui ne me permettaient pas de douter qu'il voulait me témoigner une confiance illimitée. Il m'a montré l'original d'un écrit important — la déclaration constatant la participation de Marie-Antoinette au complot de Favras. — .... Il est évident pour moi que la partie de cet écrit qui pourrait compromettre Votre Majesté n'est que le résultat d'une perfide machination, mais il n'en est pas moins certain que cette pièce, qui a une sorte d'authenticité, mérite une grande attention dans les circonstances actuelles. Je prendrai un jour la liberté d'en causer avec la reine, et de lui proposer quelques moyens très-simples et très faciles d'effacer promptement toute trace incommode de cet écrit. M. Talon tire une certaine force de la possession de cet écrit, et ne manque pas d'estimer très-haut le service qu'il a rendu en le conservant secret. »

Quant à Sémonville, le comte de La Marck, dans la même lettre, le peint en ces termes : « Celui-ci est un autre intrigant, habile, dissimulé, âpre à l'argent, toujours calme dans les affaires, fidèle par intérêt, et traître s'il le faut, quand il y entrevoit un avantage pour lui, connu par tous les partis, sans jamais se compromettre avec aucun. »

Le comte de La Mark n'en conseillait pas moins d'employer Talon et Sémonville, parce que, disait-il, « il n'est pas nécessaire d'estimer tous ceux qu'on emploie! »

Mais pendant ce temps, pour sortir d'une situation qu'à la cour on jugeait presque désespérée, d'autres moyens étaient suggérés à Louis XVI.

Le comte de Provence aurait bien voulu se débarrasser de son frère : par quelle voie? Tel était le sujet des préoccupations les plus ardentes de ce prince artificieux. Amener



CATHERINE II

Louis XVI à une abdication, il n'y fallait pas songer : eût-on son consentement, est-ce que jamais Marie-Antoinette aurait donné le sien? Pour écarter Louis XVI, un seul expédient s'offrait à l'ambition du comte de Provence : déterminer le roi à se laisser enlever, et le conduire, sous prétexte de l'arracher à sa royale servitude, dans quelque forteresse où, sans ministres, sans conseillers, sans appui, en butte à la haine de la nation et réduit à tourner vers les souverains un regard suppliant, il fût obligé de confier à son frère, avec le titre de lieutenant général du royaume, les rênes de l'État. Ce fut effectivement vers ce but que tendirent tous les efforts de la faction du Luxembourg, et Louis XVI, incapable de soupçonner tant de perfidie, se laissa aisément persuader.

Dès la fin d'octobre 1790, il s'était mis en rapport intime avec Bouillé, par d'Agoult, évêque de Pamiers : il y eut entre eux, dès ce moment, un actif échange de lettres en chiffres, où fut discuté le projet suggéré au roi de se retirer dans une ville frontière. Ce projet différait du plan de Bouillé, qui était celui-ci :

Léopold aurait revendiqué les droits des princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, droits que l'Assemblée avait méconnus par ses décrets;

A l'appui de cette revendication, l'empereur d'Autriche aurait fait avancer des troupes;

Une démonstration aussi menaçante aurait fourni à Bouillé un prétexte naturel pour rassembler une armée, dont il ne doutait pas qu'on ne lui conservât le commandement,

Il aurait alors fait demander par les soldats et demandé lui-même que, pour dissiper l'esprit d'indiscipline et de licence, le roi vînt se mettre en personne à la tête de l'armée;

Ce point une fois gagné, il eût été facile d'attacher les soldats au monarque et de lui donner aux yeux de la nation le rôle de pacificateur;

On aurait fomenté le mécontentement que pouvait avoir excité dans une partie du peuple la persécution contre les prêtres;

Enfin, le roi se serait trouvé de la sorte en possession d'une force imposante.

Quelque défectueux que fût ce plan, dont les soupçons partout éveillés rendaient l'exécution si difficile, peut être valait-il encore mieux que celui qui fut adopté; mais c'était comme à travers une nuit profonde que Louis XVI marchait du côté de l'échafaud!

Cependant, les bruits d'émigration se propageaient parmi le peuple. On racontait qu'entre Chambéry et le Pont-Beauvoisin, une file mystérieuse de plus de trois cents voitures avait été rencontrée; qu'on avait fait partir, pour le duc de Bourbon, ses habits et son chapeau d'uniforme; que la course de deux aides de camp de Lafayette, lancés à la poursuite de conspirateurs en fuite, avait été frauduleusement retardée, à Dijon, par le maître de poste. Au dire d'un grand nombre de papiers publics, la reine avait trouvé sous son couvert le billet suivant : *Au premier coup de canon que votre frère fera tirer contre les patriotes français, votre tête lui sera envoyée.* « Anecdote apocryphe, peut-être, disait Camille, mais tant de journaux l'ont publiée, que c'est comme si le billet avait été trouvé sous l'assiette. »

Et ce qui rendait cette idée de l'émigration odieuse au peuple, c'était la question qui s'y mêlait dans son esprit, celle d'un vaste complot royaliste. A Aix, trois citoyens suspects, Pascalis, Laroque et Guirant, furent pendus, dans l'ivresse d'une émeute, à la suite d'une rixe entre deux clubs rivaux, dont l'un, le club à cocarde blanche, était soutenu par les officiers du régiment de Lyonnais. A Lyon, une conspiration fut découverte, que Voidel, rapporteur de cette ténébreuse affaire, déclara se lier aux voyages de M. d'Autichamp, à l'arrivée secrète d'un ministre prévaricateur à Turin, et à ses liaisons avec le prince de Condé, le duc de Bourbon, le comte d'Artois. A cette occasion, Barnave ayant demandé que les Français fugitifs, fonctionnaires ou salariés, fussent tenus de rentrer ou de renoncer à leurs pensions et traitements, Cazalès dit : « Vous proposez de rappeler les princes : seront-ils en sûreté dans ce royaume? » et, s'avançant au milieu de la salle, Maury s'écria : « Qui veut m'assurer ma vie? »

Un événement lamentable, arrivé à la Chapelle, le 24 janvier 1791, vint aigrir les soupçons. Levés pour prêter main-forte contre les contrebandiers, des chasseurs soldés violèrent le domicile d'un citoyen, l'ensanglantèrent, et livrèrent, en pleine rue, à la garde nationale précédée du maire, une sorte de bataille qui laissa sur le pavé plusieurs victimes, parmi lesquelles des femmes. Rien ne prouvait que cet acte sauvage se rattachât à l'exécution d'un plan contre-révolutionnaire et royaliste; mais, aux yeux de la multitude, tout prenait aisément ce caractère, et lorsque Camille Desmoulins écrivait : « Amener un massacre de Vassi est le but des aristocrates, » il était bien sûr d'être cru sur parole.

Aussi, comme les routes étaient surveillées! « On a prétendu que la femme du roi pensait à s'échapper en jockey : impossible, maintenant, à un jockey de se mettre en route, sans qu'on exige de lui les mêmes preuves qu'il faudrait faire pour être pape, depuis l'aventure de Jean VIII....., et depuis qu'un journaliste a débité qu'on avait voulu contraindre Louis XVI à fuir, déguisé en feuillant, malheur aux pauvres moines en voyage qui ont un peu d'embonpoint! »

Dans cette situation des esprits, les personnes appartenant à la famille royale auraient dû s'imposer la plus grande circonspection : il n'en fut rien. Quelques évêques et quelques femmes de la cour, comptant sans doute porter un coup à la Révolution, inspirèrent à Mesdames, tantes du roi, le dessein d'aller à Rome. On était à la fin de février 1791, le jour de Pâques approchait, et les tantes de Louis XVI, femmes dévotes, tremblaient d'avoir à subir, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, l'intervention des prêtres jureurs. Elles se disposèrent donc à quitter Paris. Mais à peine fut-on instruit de ce prochain départ, que partout on s'en inquiéta comme de l'annonce d'un départ plus important. Les sections de Paris se transportent à la municipalité, dénoncent le fatal voyage. Bailly, à la tête d'une nombreuse députation, court porter au château le retentissement des rumeurs de Paris. Louis XVI est supplié de ne pas permettre une fuite si alarmante. Il répondit : « Ce que vous demandez est inconstitutionnel; quand vous me montrerez un décret de l'Assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir : jusqu'alors elles sont libres de sortir du royaume ainsi que tous les autres citoyens. »

L'argument était spécieux : Camille Desmoulins, toujours sur la brèche, se chargea de la réfutation. Comme Milton se mesurant avec le roi d'Angleterre dans le champ de la logique, le hardi journaliste se flattait de vaincre sans peine, en cette lutte, des *Messieurs, très-forts en régiments, mais d'ordinaire très-faibles en raisonnement, accoutumés qu'ils sont dès le berceau à se servir de leur volonté comme de la main droite, et de leur raison comme de la main gauche.* Et pourquoi donc les tantes du monarque auraient-elles joui des mêmes droits que les autres citoyens? Est-ce que la nation faisait présent aux autres citoyens, à leur naissance, d'un million

de rentes comme à Mesdames? Est ce que la nation donnait des palais aux autres citoyens comme à Mesdames? Est-ce que, dans tous les pays, dans tous les siècles, les peuples n'avaient pas exigé des rois un prix quelconque « de la bombance où ils les faisaient vivre? » Est-ce que les ancêtres de Louis XVI n'avaient pas toujours payé par l'esclavage de certains usages contraires aux droits de l'homme, le privilége exclusif d'être oints de la sainte ampoule et de guérir les écrouelles? « Non, sire, vos tantes n'ont pas le droit d'aller manger nos millions en terre papale.... Qu'elles renoncent à leurs pensions, qu'elles restituent au coffre de l'Etat tout l'or qu'elles emportent : alors, qu'elles aillent, si elles veulent, à Lorette ou à Compostelle, le bâton blanc à la main, en mantelet de coquilles et d'écailles d'huîtres. »

Marat le prit sur un ton moins plaisant : « Il faut garder ces Béguines en otage, et il faut donner triple garde au reste de la famille.... Observez bien, citoyens, que les tantes du roi laisseraient trois milliards de dettes, et qu'elles emporteraient douze millions en or, qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis. »

A leur tour, les clubs grondèrent. On fit agir les dames de la halle, on les poussa sur Bellevue; mais, averties à temps, les princesses échappèrent à cette menaçante visite et revinrent le soir même coucher aux Tuileries. Devaient-elles renoncer à leur projet? c'était l'avis de Mirabeau; mais elles s'obstinèrent, sortirent secrètement de Paris, le 19 février 1791, et prirent la route de Lyon.

Le lendemain, Louis XVI écrivit à l'Assemblée pour l'informer de ce départ, ajoutant qu'il n'avait pas cru devoir y mettre obstacle, persuadé qu'il était qu'à ses tantes, comme à chacun, appartenait la liberté d'aller et de venir. « Eh bien! s'écria aussitôt Camus, d'un ton de fureur, qu'on retranche de la liste civile le traitement qu'on fait à Mesdames! »

Hors de l'Assemblée, l'émotion fut extrême. Le bruit ayant été répandu parmi le peuple que le reste de la famille allait suivre; que la reine avait fait sauver le dauphin; qu'elle montrait à sa place un enfant de M. de Saint-Sauveur très-ressemblant au jeune prince..., tous les foyers d'agitation prirent feu. Le soir du 22 février, sur la nouvelle que le frère de Louis XVI se disposait à partir lui aussi, les femmes de la halle, suivies d'une foule prodigieuse des gens de toute profession, se rendirent en tumulte au Luxembourg. Le comte de Provence dînait chez Mme de Balbi. On l'avertit, il parut, et assura que jamais il ne quitterait la personne du roi. « Et si le roi venait à partir? » cria du milieu de la foule un homme à qui cette réponse du prince avait paru équivoque. Monsieur se tourna vers l'inconnu, et fixant sur lui un regard calme, il lui dit avec cette dignité dont il savait si bien colorer son hypocrisie . « Osez-vous le prévoir? » Le peuple exigea que Monsieur et Madame prissent la route des Tuileries. C'est ce qu'ils firent sans hésiter, sous l'escorte d'un fort détachement de cavalerie mis à leur disposition par Lafayette; et l'orage s'apaisa pour un moment....

Pour un moment; car les colères, à peine assoupies, se réveillèrent dès qu'on apprit l'arrestation des tantes du roi à Arnay-le-Duc. En quittant Paris, elles s'étaient munies d'un passe-port du ministère des affaires étrangères, mais elles n'en avaient point de la Commune de Paris, à laquelle il leur avait fallu s'adresser et qui avait répondu par un refus. La municipalité d'Arnay-le-Duc prit texte de là et de ce que leur passe-port n'était point signé du président de l'Assemblée nationale, pour mettre obstacle à leur voyage, et les retenir prisonnières dans leur auberge, en attendant un ordre du corps législatif.

Dès qu'il eut connaissance de ces faits, Montmorin écrivit à Mirabeau :

« Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc; le roi me demande un projet de lettre pour l'Assemblée. Voilà celui que je viens de brocher : l'approuvez-vous? »

A son tour, Mirabeau demanda conseil au Comte de La Marck, dans un billet qu'on n'a pas retrouvé et que fait seule connaître la réponse qu'il provoqua :

« A mon réveil, Pellenc me montre votre billet. Je me suis couché à quatre heures du matin. J'ai passé la nuit à boire. Mes idées ne sont pas encore bien nettes, je vous en préviens. Voilà cependant celles que j'ai sur l'arrestation de Mesdames, relativement à vous. Elles s'adressent à vous; elles vous envoient Narbonne; dites cela en montant à la tribune. Annoncez-vous leur *défenseur*. Alors, tout vous est facile, car aucune loi jusqu'à présent n'est contre elles. Cette marche, à mon avis, a quelque chose de grand, d'antique, de simple : vous serez éloquent, et vous tuerez les Robespierre, les Crancé, et Barnave s'il le faut. Bonjour. »

Tout en trouvant que « cela n'était pas si mal vu pour un ivrogne, » Mirabeau craignit de faire soupçonner son intelligence avec la cour par une déclaration trop hardie de l'intérêt qu'il prenait aux tantes du roi. Sa position depuis quelque temps s'était singulièrement agrandie. Nommé chef de bataillon local de la garde nationale, le 18 janvier 1791, et élevé le 29 du même mois, à cette présidence de l'Assemblée nationale qu'il avait tant ambitionnée, il jouissait avec un orgueil dont il ne voulait pas compromettre les délices, de son double ascendant sur le parlement et sur l'opinion. Il se contenta de proposer la solution suivante, qui, après un vif débat, fut adoptée : « Aucune loi ne s'opposant au départ de Mesdames, il n'y a pas lieu à délibérer sur le procès-verbal de la Commune d'Arnay-le-Duc. » Les princesses purent, en conséquence, continuer leur route. Menou avait entraîné l'Assemblée par ce seul mot : « L'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée nationale ait débattu si longtemps le départ de deux femmes qui aiment mieux aller entendre la messe à Rome qu'à Paris. »

Mais la saillie de Menou n'obtint pas la même faveur au dehors. Camille Desmoulins se répandit en moqueries sur ces décisions législatives qu'on emportait par des « *pasquinades;* » Marat se mit à parler plus vivement que jamais de cette nécessité d'un soulèvement général, son rêve habituel, son rêve favori et sanglant, et, le soir même, une multitude passionnée, au milieu de laquelle beaucoup d'hommes déguisés en femmes, inonda le jardin des Tuileries, demandant avec des hurlements effroyables que le roi ordonnât à ses tantes de revenir auprès de sa personne. Il fallut que Lafayette intervînt; que la garde nationale se rangeât en bataille; qu'on amenât six canons, mèches allumées; qu'on fît mine de foudroyer le peuple. Encore l'agitation ne disparut-elle de la place publique, que pour passer, plus violente, dans les esprits. De toutes parts, on réclama une loi contre l'émigration. Comme si l'homme avait ses racines dans la terre! Comme si son premier droit n'était pas de quitter les lieux où l'air manque à sa pensée et le calme à son cœur! Comme s'il était possible de dire à l'homme, qui se meut : « Déclare d'abord pourquoi tu ne restes pas immobile! » Six pieds suffisent pour mon tombeau, mais je sens qu'il faut l'espace à ma vie!

Il est à remarquer que, dans l'entraînement aveugle qui, à propos du départ des tantes du roi, fit demander une loi contre l'émigration, Robespierre fut de ceux que cet entraînement ne gagna point. Il n'alla pas jusqu'à bien démêler

le sophisme tiré de ce qu'on appelait l'intérêt public, mais sa conscience l'avertissait qu'il y avait là une erreur cachée, il aurait désiré qu'on l'arrachât, à cet égard, au tourment de son incertitude, et lui-même il révéla naïvement la situation de son esprit, quand il prononça ces paroles, qui marquent dans sa vie : « *Je n'aime pas la loi contre l'émigration; mais je voudrais qu'on me prouvât par de bonnes raisons qu'on doit la rejeter.* » En rapportant ce mot dans son journal, Brissot loue fort Robespierre de l'avoir dit, et il ajoute : « J'ai retrouvé encore M. Robespierre dans les bons principes, lorsqu'on est venu tenter l'Assemblée avec un paquet d'imprimés aristocratiques envoyés sous son contre-seing. L'inconséquente curiosité voulait les ouvrir; le fanatisme voulait les brûler : « Faites cela, disait Robespierre, et l'in-« quisition s'exercera bientôt aussi contre les écrits patrio-« tiques. »

Cependant, le 28 février 1791, jour désigné pour la discussion d'une loi contre l'émigration, était arrivé. Une émotion d'un caractère inaccoutumé se peignait sur les visages; il semblait qu'un doigt mystérieux montrât à tous, par delà une loi semblable, quelque chose de terrible.... Dans la matinée, sur la nouvelle, très-fausse, mais très-activement répandue, qu'on avait transporté au donjon de Vincennes des armes et des munitions de toute espèce, et qu'il existait, des Tuileries à ce donjon, un souterrain secret par où le roi et sa famille devaient s'évader, le peuple des faubourgs, puissamment ébranlé, courut à la forteresse, pour la démolir. Mais Lafayette ayant paru à la tête de la garde nationale, les assaillants, que conduisait le brasseur Santerre, furent forcés à la retraite. Ils rentrèrent tumultueusement à Paris, et ce fut au milieu d'une agitation extraordinaire, ce fut au bruit du tambour battant la générale, que l'Assemblée entra en séance

Le Chapelier commença par déclarer, au nom du Comité de constitution, qu'il avait à présenter un projet de décret, inconstitutionnel, peu conforme aux principes, et établissant une véritable dictature : étrange manière de recommander l'adoption de ce projet! Robespierre se hâta d'annoncer qu'il n'était pas partisan de la loi sur les émigrations, mais il demandait une discussion solennelle qui mît du côté des adversaires d'une pareille loi l'intérêt public et la raison. Merlin rappela ce passage du *Contrat social :* « Dans les moments de troubles, les émigrations peuvent être défendues. » Pendant ce temps, on faisait passer à Mirabeau des billets qui, pour des buts contraires, le poussaient à la tribune. Il se lève enfin, et lit une lettre adressée autrefois par lui à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. Le droit qui appartient à l'homme de quitter le sol où n'est point pour lui le bonheur y était éloquemment revendiqué. Il y eut des applaudissements, il y eut des murmures. Sur les bancs extrêmes de la gauche, profond silence. On s'attendait à voir entrer dans la lice Barnave, les deux Lameth; mais, par une politique qu'ils expliquèrent plus tard, ils avaient résolu de s'abstenir. C'est ainsi que Gourdan s'étant penché à l'oreille d'Alexandre Lameth et lui disant : « Est-ce que vous ne parlerez pas? » celui-ci répondit : « C'est ce qu'ils veulent. » Le gant jeté par Mirabeau, ce fut Rewbell qui le releva. « Nulle société, dit-il, ne peut exister sans des devoirs réciproques. Comment défendrais je de mon corps, de mon sang, les possessions de mon voisin, s'il fuit loin des miennes? » L'argumentation était spécieuse; mais la seule chose à en conclure était que nul n'a droit à jouir, soit quant à sa personne, soit quant à ses biens, du bénéfice des lois d'un pays qu'il répudie. Or, de quoi s'agissait-il? Etait ce seulement de priver ceux qui s'expatriaient, en haine des lois nouvelles, de toute fonction publique et de leur imposer la vente de leurs immeubles? Non, c'était d'empêcher l'émigration d'une manière absolue qu'il s'agissait, c'était d'enchaîner l'homme au sol, c'était de murer la patrie. Et que valait, dès lors, le raisonnement de Rewbell? Comment, d'ailleurs, appliquer le principe qu'il posait, sans entrer dans une recherche inquisitoriale des motifs qui porteraient un citoyen à sortir du royaume? Comment distinguer entre l'émigrant et le simple voyageur, entre le déplacement politique et le déplacement commercial? Quelle carrière ouverte à la tyrannie! C'est ce qui apparut avec une clarté sinistre aux yeux de l'Assemblée, lorsque, pressé de lire le projet du Comité, Le Chapelier lut : « Il sera nommé par l'Assemblée nationale un conseil de trois personnes qui exerceront seulement sur le droit de sortir du royaume et sur l'obligation d'y rentrer un pouvoir dictatorial. » A ces mots, un frémissement involontaire courut sur tous les bancs, et Mirabeau, prenant la parole avec empire, s'écria : « Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. » Puis, la tête haute et le rayonnement de l'orgueil sur le front : « La popularité que j'ai ambitionnée, dit-il, et dont j'ai eu l'honneur comme un autre, n'est pas un faible roseau; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. » On applaudissait : il reprit : « Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais. » Le projet du Comité fut rejeté à l'unanimité, et Vernier proposa que l'examen de la loi fût renvoyé à chacun des comités de l'Assemblée, qui, après s'en être occupés séparément, se réuniraient par commissaires. Jusque-là Mirabeau n'avait fait que mettre beaucoup de grandeur à plaider une grande cause; mais, son succès l'enivrant, il voulut une seconde fois s'emparer de la tribune, en roi qui prend possession de son trône, et il provoqua cette rude exclamation de Goupil : « Quel est le titre de dictature qu'exerce M. Mirabeau dans cette Assemblée? » Il n'en tint compte. Ce qu'il demandait, ce qu'il voulait absolument emporter, c'était l'ordre du jour pur et simple. Il fut railleur, impérieux, méprisant; il osa, le visage tourné vers ceux de l'extrême-gauche, qui murmuraient, crier du ton d'un maître irrité : *Silence aux trente voix!* Il oubliait — et, plus tard, Robespierre saura bien le rappeler — que la vertu fut toujours en minorité sur la terre; que Sidney, mort pour le peuple, était de la minorité; que Socrate était de la minorité quand il avala la ciguë, et Caton quand il se déchira les entrailles. Silence aux trente voix! Mais la tyrannie est odieuse sous toutes ses formes, et en quoi donc celle d'un chiffre vaut-elle mieux que celle d'un coup de massue? La proposition Vernier fut adoptée; le peuple qui encombrait les tribunes avait tressailli, et les Lameth sortirent, le cœur plein de rage.

Pendant ce temps, une scène étrange se passait au château. On arrêta dans l'appartement de l'héritier présomptif du trône un chevalier de Saint-Louis, nommé Court de Tonnelles, lequel portait, caché sous son habit, un petit couteau de chasse, en forme de poignard. Aux questions qui lui furent adressées, il répondit d'une manière assez obscure, et là-dessus le bruit se répandit rapidement qu'on avait voulu assassiner le roi. A entendre les aristocrates, colporteurs de ce bruit lugubre, nul doute que le meurtrier n'eût été vomi par les Jacobins : c'était le frère de Barnave, disaient les uns; c'était Menou, affirmaient les autres. Aussitôt, près de trois cents nobles s'arment de poignards ou de pistolets, accourent au château, remplissent les appartements, et jurent de mourir pour sauver le roi. C'était justement l'heure où

Lafayette, revenant de Vincennes, rentrait à Paris. On l'informe de l'injure faite à la garde nationale, gardienne naturelle des jours du monarque, et il court aux Tuileries, indigné. Il obtient de Louis XVI l'ordre formel adressé à ses officieux défenseurs de déposer leurs armes sur deux grandes tables placées dans l'antichambre. Ils obéissent; mais, forcés, pour sortir des appartements, de passer entre deux haies de gardes nationales, ils sont hués, maltraités, fouillés outrageusement. Quelques-uns résistèrent. Beauharnais le jeune déclara qu'on ne le fouillerait que mort, et les gardes, tou-



REWBELL

chés de la dignité qu'il mêlait à son courage, le laissèrent libre. D'autres, moins heureux dans leurs protestations, furent renversés, foulés aux pieds. On arrêta d'Éprémenil, Frondeville, d'Agoult, Berthier-Sauvigny.

Cette expédition charma le peuple, qui appela les vaincus *chevaliers du poignard*.

Marat, moins facile à satisfaire, exprima un regret féroce. « Il semblait que le ciel eût pris à tâche de rassembler le noir essaim des conspirateurs sous le fer des grenadiers soldés; ils avaient droit de les massacrer, et ils le pouvaient impunément. Les véritables amis de la liberté déploreront toujours qu'ils aient laissé échapper une occasion aussi favo-

rable, et qui ne se trouvera jamais. L'ami du peuple, surtout, en est inconsolable. » Au fond, ce qui tourmentait Marat, c'était la crainte que de pareils coups, frappés à propos, ne rendissent quelque popularité à Lafayette : car, le crédit du général baissait de jour en jour, et Marat commençait à voir se réaliser la plus chère des ses prédictions : « *Encore deux bouteilles d'encre, et j'aurai culbuté le divin Mottié.* »

Le soir, grande séance aux Jacobins. Les Lameth s'y étaient rendus, dans l'espoir de se venger de Mirabeau, de lui rendre les humiliations qu'ils en avaient reçues, de l'écraser. La disposition des esprits était orageuse, et les divers événements de la journée revivaient, aux yeux de tous, singulièrement transformés par de menaçants commentaires. Il avait été dit et beaucoup croyaient qu'un abominable complot avait été formé, dont le but était la destruction des Jacobins; que l'émeute de Vincennes, réprimée par Lafayette, avait été organisée par lui-même, pour mettre Paris en combustion et fournir prétexte à quelque Saint-Barthélemy des patriotes; que l'invasion du château faisait partie de ce noir projet; qu'on l'aurait mis à exécution si l'Assemblée s'était prononcée contre les Jacobins, en rejetant purement et simplement la loi contre l'émigration; mais que la chance ayant tourné en leur faveur, il avait fallu subitement changer de plan; que, par là, s'expliquait l'extrême indignation *affectée* par Lafayette contre les chevaliers du poignard; que, du reste, cette savante tactique, trop au dessus de l'intelligence de Lafayette, ne pouvait être que l'ouvrage d'un homme, et que cet homme c'était.... *Machiavel Mirabeau* De fait, n'avait-il point parlé d'en finir avec les « factieux de tous les partis? » et, dans sa pensée, les Jacobins ne comptaient-ils pas au nombre des « factieux » à anéantir?

Mirabeau fut averti. Il savait qu'il venait d'allumer contre lui d'inextinguibles haines. Et comment en aurait-il douté? Ce soir-là même, il avait reçu le plus sanglant des outrages; ce soir-là même, d'Aiguillon, chez qui il était attendu à dîner avec douze de ses collègues, lui avait fermé sa porte! Et lui, faisant allusion à son cri *Silence aux trente voix!* il disait à Mme du Saillant, sa sœur : « J'ai prononcé là mon arrêt de mort. » Il ne voulut point cependant périr sans combattre, et, rassemblant toutes ses forces, il se présenta hardiment aux Jacobins.

La salle était pleine, « comme dans les grands périls de la République, » raconte Camille Desmoulins. Dès que Mirabeau parut, beaucoup murmurèrent : « Comment ose-t-il venir s'asseoir au milieu de nous? » Duport était à la tribune. L'arrivée du redoutable visiteur parut l'embarrasser. Il parla longuement des émeutes qu'on excitait à dessein, de l'expédition de Vincennes, de Lafayette qui aurait pu la prévenir et qui ne l'avait pas voulu, des pièces de canon qu'on avait artificieusement traînées tout au travers du faubourg.... Mais là n'étaient point les préoccupations de l'Assemblée Il le sentit, et se décidant enfin : « Les hommes les plus dangereux à la liberté, dit-il, ne sont pas loin de vous. » C'était le mot attendu : tous les regards se portent sur Mirabeau, et plusieurs, se levant, vont applaudir à sa face. L'orateur alors rappelle la séance du matin à l'Assemblée, il dénonce l'insupportable orgueil de Mirabeau, mais s'attendrissant tout à coup, soit générosité naturelle, soit ressouvenir des services rendus par son adversaire à la cause de la liberté, il termine en ces termes : « Qu'il soit un honnête homme et je cours l'embrasser, et, s'il détourne le visage, je me féliciterai encore de m'être fait un ennemi, pourvu qu'il soit redevenu ami de la chose publique. »

Mirabeau crut sans doute qu'on le craignait puisqu'on le ménageait. S'avançant d'un pas brusque vers la tribune, il mit en regard la dictature de l'intrigue et celle du talent, plaignit dédaigneusement ceux qui recouraient à la première, faute de pouvoir exercer la seconde, signala comme un aveu d'impuissance le silence gardé le matin à l'Assemblée, par les *chefs d'opinion*, et ajouta : « Mon sentiment sur les émigrations est celui de tous les philosophes, et quand bien même je serais dans l'erreur, je me consolerais aisément de la partager avec tant de grands hommes. » La réponse était hautaine, presque insultante pour les auditeurs : Mirabeau descendit de la tribune, au milieu d'un silence auquel il n'était pas accoutumé. Alexandre Lameth se leva.

S'il faut en croire Camille Desmoulins, il fut *sublime*, sublime par l'expression du visage, par la passion du geste, par la flamme du regard, autant que par la parole. « Mirabeau, qui s'était assis à ses côtés, n'était plus l'Hercule Mirabeau : Lameth semblait lui avoir arraché sa massue. » Rien de plus vif, en effet, de plus pénétrant, rien qui aille plus droit au cœur d'un ennemi que le discours d'Alexandre Lameth, tel que les *Révolutions de France et de Brabant* le rapportent. En voici quelques traits : « Ah! nous ne sommes plus *trente* ici, nous sommes *cent cinquante*, cent cinquante membres de l'Assemblée nationale, sa vraie force. — Pourquoi notre silence de ce matin? Parce que la contre-révolution appelle les Jacobins des *factieux;* parce que M. Mirabeau voudrait bien que ces *factieux* fussent exterminés, et que nous n'avons pas voulu, nous, donner dans le piége tendu aux patriotes par les réorganisateurs d'émeutes, par ceux qui font battre le tambour!... — Ce qui nous importe, monsieur de Mirabeau, c'est de vous faire connaître : quelque génie qu'aient les traîtres, ils ne sont plus à craindre, dès qu'ils sont connus. — *Chefs d'opinion!* Quelle insolence! Il y a des *esclaves d'opinion* apparemment? Eh! c'est un malheur pour le peuple que des hommes tels que Merlin, Muguet, Vernier, Rewbell, Prieur, Robespierre, ne soient pas *chefs d'opinion*, eux qui n'ont jamais trahi le peuple! — Je ne suis pas de ceux qui croient si nécessaire de ne point désespérer M. de Mirabeau. S'il n'était pas au milieu de nous, pensez-vous qu'il fût plus dangereux que Cazalès, que Maury? qu'il s'exclue donc de cette société, si bon lui semble! Sa force est ici; qu'il sorte, il la perd. — Mais il le sait bien! — Attendez-vous à l'entendre protester de son amour inviolable pour la liberté. Il vous dira, je suppose, qu'il n'a pas demandé le *veto* pour le roi, qu'il n'a pas voulu lui conférer le droit monstrueux de déclarer la paix et la guerre! il niera ce que personne de nous n'ignore. .. Mais les discours de M. de Mirabeau passeront, et les procès-verbaux de l'Assemblée ne passeront pas. »

Pendant ce terrible réquisitoire, prononcé au bruit d'applaudissements qui le rendaient encore plus terrible, Mirabeau était dans un tel état d'angoisse, que de grosses gouttes de sueur lui coulaient le long du visage Il était là, selon l'expression de Camille, dans son jardin des Olives. Une seconde fois, il essaya de soutenir la lutte. Mais quel changement! Ce n'était plus l'orateur audacieux et superbe de tout à l'heure. Il descendait maintenant à être habile. Autant il avait d'abord heurté les Jacobins, autant il s'étudia, cette fois, à les adoucir, à les flatter « J'ai boudé les Jacobins, dit-il, mais en leur rendant justice. Je pense d'eux comme l'abbé Sieyès, qui disait du Club de 89 . « A l'exception de « deux ou trois Jacobins que j'ai en horreur, j'aime tous les « membres de cette société, et excepté une douzaine de mem- « bres que j'aime parmi vous, je vous méprise tous. » On ne pouvait manquer d'applaudir ici. D'ailleurs, le génie de Mi-

rabeau était un trésor que, jusqu'au dernier moment, la Révolution tremblait de perdre. Même aux Jacobins, la majorité était disposée à préférer l'indulgence de Duport à l'inflexibilité de Lameth. Aussi, dès que Mirabeau eut prononcé ces paroles : « je resterai parmi vous jusqu'à l'ostracisme, » des acclamations parties de tous les coins de la salle, l'amnistièrent. Or, l'amnistie, en cette occasion, était un triomphe.

Et il le faut bénir, ce triomphe; car, en repoussant la loi contre l'émigration, Mirabeau avait combattu pour la justice; et ce sera, sinon, comme dit M. Michelet, son rachat devant l'avenir, du moins un de ses titres les plus touchants à la compassion de la postérité.

Ah! sans doute, c'était un grand crime qu'une émigration systématique ayant pour but d'attirer sur la patrie, en haine de réformes équitables, la fureur et les armes de l'étranger. Mais le principe qui veut qu'un crime soit prouvé avant d'être puni est absolument sacré, absolument inviolable. Soumettre le droit qu'a chaque homme de se mouvoir par cela seul qu'il est homme, à une série de conditions préventives rendues plus odieuses encore par une appréciation nécessairement arbitraire, c'était se lancer dans un système de proscriptions qui, de conséquence en conséquence, devait s'étendre et s'étendit, hélas! aux vieillards, aux femmes, aux enfants.

Et puis, à quelle autre théorie, plus générale et plus vraiment sinistre, ne conduisait pas cette solution donnée à la question particulière de l'émigration? Dans la séance du 24 février, Mirabeau ayant demandé s'il existait une loi qui défendît aux tantes du roi de quitter le royaume, un membre obscur de l'Assemblée avait répondu : « Oui, LE SALUT DU PEUPLE. » Mais savait-il bien, celui qui les prononça, ces paroles, savait-il qu'un jour — et ce jour n'était pas loin — elles auraient le retentissement d'un coup de hache? Ne nous hâtons point de passer outre. Il est des mots qui, mal expliqués, perdent les empires, il est des formules qui contiennent plus de meurtres que cent pièces de canon chargées à mitraille, il est des erreurs toutes pleines de sang! Qui oserait jurer qu'en France, dans un avenir prochain, la vie de plusieurs milliers d'hommes ne tiendra pas à l'explication qui aura été donnée de ces mots tragiques : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI?

Il en faut convenir : au premier abord, le problème à résoudre ici étonne la conscience.

Quoi! l'intérêt public, la sécurité générale, la fortune de l'État, l'existence de la nation peut-être, voilà ce qu'on nous demanderait de sacrifier à des scrupules d'une importance secondaire! Est-il donc et peut-il jamais être juste que l'abstraction l'emporte sur la réalité, la partie sur le tout, et que, pour protéger un membre, on laisse périr le corps? Ainsi parlaient les Lameth dans l'Assemblée, Camille Desmoulins et Marat dans la presse

Cependant, si, sous prétexte de salut public, vous frappez d'ostracisme Thémistocle; si vous proscrivez à perpétuité la famille d'un mauvais prince; si vous portez la main sur un innocent parce qu'il vous paraît dangereux, où sera la boussole de l'univers moral? Où sera le refuge contre l'iniquité, subitement devenue justice, en vertu du SALUT DU PEUPLE, qui aura été compris de telle ou telle manière et arbitrairement défini par des gouvernements de passage, infaillibles tant qu'ils sont debout, accusés d'imposture dès qu'ils sont par terre? Ciel! que de tombeaux s'ouvrent! que de spectres se dressent le long de l'histoire ensanglantée! et que de voix, sorties des profondeurs du temps, se mettent à crier en chœur aux logiciens de la raison d'État : assassins! assassins! assassins!

C'est que, sur tout ce débat, pèse un malentendu effroyable, et malheur à qui ne le signalerait pas, croyant l'avoir découvert! Chaque fois qu'on parle de l'appliquer, cette maxime, LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI, on n'a jamais en vue qu'un nombre déterminé d'hommes, qu'un concours donné de circonstances, et cela signifie : en France, en Angleterre, en Espagne, le salut du peuple, dans ce moment-ci, exige que tel principe soit violé; de sorte que, dans la pratique, le SALUT DU PEUPLE veut toujours dire le SALUT D'UN PEUPLE. Eh bien, il n'est pas vrai que, relativement à l'humanité tout entière et aux générations à naître, le salut D'UN peuple quelconque soit la suprême loi. Car, si ce peuple marche dans les routes de l'iniquité, si son rôle parmi les nations est celui de brigand, qu'il périsse, qu'il périsse! Considéré dans son vaste ensemble et dans la série indéterminée des âges, le monde devra tressaillir de joie. Ne dites donc pas : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI; dites : LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI. Dès lors, plus de ténèbres. Il est en effet possible de concevoir que, eu égard à une situation particulière, et pour un moment, la violation d'un principe soit considérée comme intéressant tel ou tel peuple; mais comment concevoir que la méconnaissance d'une des grandes lois de notre nature, que l'étouffement de la conscience humaine, puisse jamais intéresser l'humanité! L'humanité, tout individu qui souffre d'un acte injuste, quelque petit et obscur qu'on le suppose, la représente, la personnifie, la porte vivante en lui. Quand vous tuez un innocent, vous menacez l'innombrable foule de ses pareils sur toute la face du globe, dans tous les siècles à venir, et certes il n'est pas de peuple dont le salut vaille qu'un aussi prodigieux intérêt soit foulé aux pieds.

O Camille, imprudent Camille! Quel tyran ne s'est pas établi, en disant : « Je viens fonder la société? » Attendez! attendez! On l'invoquera aussi contre vous, ce salut du peuple, votre loi suprême; et quand vous serez sur la charrette fatale, ne vous plaignez point de la logique qui vous y aura fait monter, puisque cette logique est la vôtre!

CHAPITRE VIII

MORT DE MIRABEAU

Un grand vide va se faire dans la Révolution et dans l'histoire : Mirabeau se meurt. Il se meurt, et tout l'annonce; son visage livide et flétri, les ondulations effacées de sa chevelure, les ombres qui passent sur son front, ses défaillances soudaines. D'où vient cependant que nous le retrouvons partout, et au Club des Jacobins et à la tribune de l'Assemblée, et à la tête de son bataillon, et au théâtre, et dans les banquets? Homme étrange! La cour continue à recevoir ses conseils; de ses puissantes lèvres s'échappent, plus pressées et plus impétueuses que jamais, les paroles d'où sortent les événements; son énorme correspondance ne s'est point ralentie; comme à l'ordinaire, il distribue les matériaux de son génie à ses collaborateurs étonnés; comme à l'ordinaire, il fait de ses journées la proie du travail et de ses nuits la proie du plaisir. Si son secrétaire lui dit . « Monsieur le comte, ceci est impossible; » il répond d'un ton dominateur : « Ne me dites pas ce bête de mot. » Car tel est son orgueil.

Or, pendant que la mort est sur lui, et que, dans la robe

de Déjanire attachée à ses flancs, il s'agite, se débat et se consume, des ennemis, plus implacables que la mort elle-même, s'étudient à lui ronger le cœur. Encore quelques jours, on l'adorera : en attendant, on le déchire *Confession générale du comte de Mirabeau !* — PRIX : RIEN! Voilà ce que des inconnus s'en vont criant, au détour des rues populeuses; ou bien, sous le titre, plus sérieux, de *Vie publique et privée de Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau;* c'est le tableau de tous les désordres de sa vie qu'on expose. Mêlant le faux au vrai, et à de tristes réalités le poison de leurs commentaires, les libellistes disent :

Vous voyez cet homme qui passe d'un air si superbe et que chacun montre du doigt en murmurant : Voilà Mirabeau! Eh bien, il faut que vous connaissiez sa vie. Jeune, et déjà marqué du sceau de la malédiction de son père, déjà traînant après lui les soupçons d'une jalousie incestueuse, il conquit à force d'artifices Mlle de Marignane, et bientôt l'abandonna. — Par lui, au château d'If, la femme du cantinier Mouret fut séduite et polluée. — Par lui, Sophie Monnier...; mais qui ne sait cette histoire? — Prisonnier au fort de Vincennes, il y plongeait son intelligence dans les sources les plus infectes de la débauche et y donnait un émule à l'Arétin — Redevenu libre, il devint vagabond, se fit l'amant d'une comédienne riche et laide, Mme Saint-Huberti, et vécut des largesses de la volupté. — Puis, ce fut Henriette Nehra qu'il promena d'Amsterdam à Londres, et de Londres à Paris, où il devait la remplacer par la femme de son libraire. — Ce bandeau vert dont il couvre quelquefois ses yeux malades, c'est un soufflet qui l'a rendu nécessaire, un soufflet reçu par lui de Mme Le Jay dans les querelles de l'amour. — Du moins, s'il s'était abstenu de répandre au loin sa corruption! Mais de quelle plume sont sorties tant de productions obscènes, *le Rubicon*, *le Libertin de qualité*, ou *l'éducation de Laure?* — Il mène grand train aujourd'hui, se compose une bibliothèque fastueuse, fait décorer magnifiquement sa maison de campagne, donne des festins d'Apicius; et il y a quelques années à peine, perdu dans Londres, il y consignait le drame de son indigence dans des lettres telles que celles-ci : « Mme Nehra vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui a faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur, y faire les formalités nécessaires Te serait-il possible de me procurer à crédit, de suite, une robe de Raz-de-Saint-Maur? car nous n'avons pas le sou. Je n'ai, quant à moi, que des boucles ridicules et non portables, et point de boucles de jarretières, etc., etc.... » De cet excès de misère, quels sentiers impurs ont donc conduit cet aventurier prodigieux au degré d'opulence où il est aujourd'hui? Ah! la cour le sait bien et pourrait le dire!. . Voilà, voilà Mirabeau.

Ainsi parlait la haine : comment agissait-elle? Lui aurait-il suffi d'assassiner moralement un tel homme? Dans les mémoires publiés par son fils adoptif, il est dit que plus d'une fois Mme du Saillant avait dû faire jeter des présents de comestibles, de vins fins, de liqueurs envoyés par des personnes inconnues; qu'il était arrivé à Frochot, en novembre 1790, et à Pellenc, en décembre suivant, d'être fort incommodés pour avoir pris une tasse de café destinée à Mirabeau; que des avertissements venus du loyal Cazalès faisant croire à de noirs projets, la famille avait pris l'alarme, et cela, au point que Mme du Saillant avait commis son fils pour que, bien armé et secrètement suivi de domestiques sûrs, il accompagnât son oncle, lorsque celui-ci, ignorant de quelle affectueuse vigilance il était entouré, partait tard pour Argenteuil.

Les mêmes mémoires donnent le *fac-simile* de la lettre suivante écrite par Mirabeau à une femme qui lui avait révélé, à ce qu'il paraît, un projet d'assassinat :

« Je n'ai jamais trompé personne, bien que j'aie été trompé toute ma vie; et certes, je ne commencerai pas par celle qui veut me rendre un si grand service. Ni votre mari, ni le malheureux *qui n'a pas voulu*, ne seront jamais compromis. Je ne mets de suite, contre le scélérat avéré lui-même, qu'au désir de connaître son instigateur, dont il est clair que les machinations peuvent envelopper plus que moi, qui, seul même, vaudrais mieux encore que d'être immolé par un tel crime. Combs ne saura rien, Frochot rien, Pellenc lui-même ne saura quelque chose que parce que vous lui en avez parlé la première. »

Ce qui est certain, c'est que Mirabeau, se sentant dépérir, avait fini par ouvrir son âme aux mélancoliques pensées; suivant l'expression de Carlyle, il voyait venir les messagers du pâle repos. Ses amis intimes ont raconté qu'à cette époque il *demandait à tout le monde des épitaphes.* Lorsque partant pour Genève, Étienne Dumont lui alla faire ses adieux, il l'embrassa avec une émotion extraordinaire, et comme à la veille de partir lui-même pour le sombre voyage d'où l'on ne revient plus. Un jour, quittant Mme du Saillant et ses filles, il dit à la troisième, dont la fraîcheur avait un éclat singulier : *C'est la mort qui embrasse le printemps.*

Mais l'indomptable orgueil, l'ambition, le dévorant besoin d'agir, l'ardeur des amitiés fidèles, les désirs impérieux, tout cela surnageait dans ce cœur plein de contradictions et d'abîmes.

Les derniers débats qui appelèrent Mirabeau à la tribune, furent ceux que soulevèrent d'une part la question de la régence, et de l'autre la question des mines.

Dans le cas où le roi viendrait à mourir laissant un fils mineur, la régence serait-elle *élective*, ou bien *héréditaire*, c'est-à-dire déférée au membre de la famille royale le plus rapproché du roi mineur? Tel fut le point qu'on discuta dans les séances des 22, 23, 24 et 25 mars 1791. Et ici encore, Mirabeau déploya un talent qui n'eut d'égal que l'éclat de son inconséquence. Le 24 mars, il écrivait de l'Assemblée au comte de La Marck :

« Nous sommes dans un très-grand danger. Soyez sûr que l'on veut nous ramener aux élections, c'est-à-dire à la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire à la destruction de la monarchie. L'abbé Sieyès n'a jamais courtisé l'Assemblée, ni agioté une opinion comme il le fait, et ses partisans sont très-nombreux. Je n'ai jamais été vraiment effrayé qu'aujourd'hui. Je porterai toutes mes forces à ajourner, en critiquant le projet du décret, en prouvant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il préjuge de grandes questions, etc.. , etc.... Certainement ma théorie ne passerait pas, et très-probablement l'ajournement réussira; alors on peut travailler. Envoyez chercher Pellenc immédiatement; qu'il scrute dans le plus grand détail le décret, qu'il en recherche tous les dangers POUR LA LIBERTÉ PUBLIQUE.... Il sait à fond ma doctrine à présent; mais je ne veux que la laisser entrevoir; je ne veux point la hasarder. Gagnons du temps, tout est sauvé ... Soyez sûr, mon cher comte, que je ne m'exagère pas le danger et qu'il est immense. O légère et trois fois légère nation! Notre armée est, dans cette question, pour les trois quarts à l'abbé Sieyès. *Vale et me ama.* »

Rien de plus obscur que cette lettre, de plus inconcevable. Mirabeau était-il pour la régence *élective?* Non, puisqu'il y voyait « la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire la destruction de la monarchie, » et qu'il signalait le triomphe de ce

système comme un immense danger. Oui, puisqu'il parlait de combattre le projet de décret présenté, lequel proposait la régence *héréditaire*.

La contradiction était flagrante, et, avec une audace dont il était seul capable, Mirabeau la porta sans hésitation à la tribune. En l'entendant argumenter en faveur de la régence élective, nul ne mettait en doute qu'il ne votât dans ce sens. Il fut si vif, si pressant, si clair! Et que de traits heureux, décisifs! — Supposez le roi mineur étant très-jeune, que le plus proche parent soit très-vieux, n'est-il pas ridicule entre deux enfants de ne vouloir pas choisir un homme? — Quand un roi est mineur, la royauté ne cesse pas, elle devient inactive; elle s'arrête comme une montre qui a perdu son mouvement; c'est à l'auteur de la montre à lui redonner son mouvement: qu'on aille chercher le peuple! Mais les élections sont toujours accompagnées d'orages: exagération! Et puis, me dépouillerez-vous de mon champ, sous prétexte que quelquefois la g èle y tombe? — Il continua ainsi, mêlant à des raisons pleines de sens les éclairs de son esprit. Quel fut l'étonnement de l'Assemblée, quel fut le mécontentement des



MIRABEAU

tribunes, lorsque arrivé à la conclusion, il déclara brusquement que, malgré ce qu'il venait de dire, et vu qu'après tout dans un régime constitutionnel la question de la régence était peu importante, il voterait avec le Comité pour la régence héréditaire.

On ignore les motifs de cette bizarre conduite. En parlant pour et en concluant contre, voulait-il se ménager entre le peuple et le *plus proche parent*, le comte de Provence? Ou bien, avait-il pour but secret de semer autour de lui l'incertitude, de dérouter l'Assemblée, et d'enterrer la question? Ce fut dans ce débat, qu'entendant murmurer les tribunes, il rappela le mot de Cromwell à Lambert, un de ses compagnons, lequel se montrait enivré des applaudissements de la multitude: « Ce peuple, s'il nous voyait monter au gibet, nous applaudirait bien davantage. »

Autant l'attitude de Mirabeau fut équivoque dans l'affaire de la régence, autant, dans celle des mines, elle fut nette et décidée.

Il s'agissait de savoir si les mines devaient appartenir à l'État ou aux propriétaires du sol supérieur; s'il convenait d'en livrer l'exploitation aux propriétaires de la surface, ou à des compagnies élues du gouvernement; si les anciennes concessions des mines seraient maintenues ou abolies. Or, un rapport fait au nom des Comités d'agriculture et de commerce avait conclu à ranger les mines au nombre des propriétés publiques dont il était loisible à l'Etat de disposer par voie de

concession, sauf à accorder la préférence pour l'exploitation aux propriétaires de la surface.

Cette conclusion, très-conforme d'ailleurs aux vrais principes, Mirabeau avait à l'adopter un intérêt de cœur. Si le système des concessions eût été écarté, M. de La Marck y eût perdu une des plus importantes parties de sa fortune. Ami fidèle, Mirabeau s'occupa de prévenir ce résultat, avec un zèle dont ses douleurs physiques ne purent ni glacer ni distraire l'ardeur. Il fit composer par Pellenc, un de ses collaborateurs, des discours qu'il étudia soigneusement, auxquels il ajouta, auxquels il retrancha, qu'il fit siens : et une fois armé de pied en cap, il se présenta dans la lice. Le parti des opposants était très-fort, très-nombreux, et Mirabeau sentait la vie lui échapper. Mais l'amitié est une puissance. Dans un premier discours qu'il prononça sur la matière le 21 mars 1791, il ébranla l'Assemblée. La victoire néanmoins n'était pas assurée ; il fallait un second coup. Le jour où Mirabeau devait le frapper, le 27 mars, il se rendit chez le comte de La Marck avant neuf heures du matin. L'empreinte de la mort était sur son visage ; en arrivant, il s'évanouit. Quand il revint à lui, il parla d'aller à l'Assemblée. Son ami essayant de le retenir : « Non, non, dit-il, si je n'y vais pas, ces gens-là vont vous ruiner. » Trop faible pour marcher, il sonna, se fit apporter du vieux vin de Tokay, en but deux verres, monta en voiture et partit. Vers trois heures, il reparut chez le comte de La Marck. Cinq fois, dans l'Assemblée, il avait pris la parole, épuisant dans ce généreux et suprême effort tout ce qui lui restait de flamme divine. En entrant dans la chambre du comte, il se jeta sur un canapé, et dit : « *Votre cause est gagnée, et moi je suis mort.* »

Six semaines auparavant il avait acquis près d'Argenteuil une jolie maison appelée le *Marais*. Il s'y rendait tous les samedis pour respirer un air pur, jouir de l'aspect d'un beau ciel, et surveiller des travaux qu'il aimait, parce que c'était du pain assuré à de pauvres ouvriers ; car l'histoire lui doit cette justice que le malheur ne le trouva jamais indifférent. « Il avait autorisé le curé d'Argenteuil, raconte Cabanis, à tirer sur lui des lettres de change en pain, viande, gros linge, pour les malades ou pour les nécessiteux invalides. » Ce fut dans cette campagne qu'il se fit porter, en sortant de chez le comte de La Marck. Il y passa la nuit, en proie à des angoisses dont l'éloignement de tout secours aggravait l'impression sinistre ; et le lendemain, ses souffrances augmentant, il rentra dans Paris. Ayant pris un bain, il se sentit tellement calme, qu'il alla à la comédie. Mensongère lueur d'espoir ! Ses jours étaient comptés.

Il avait pourtant reçu de la nature une constitution de fer, et c'est à peine si, selon le mot du Dante, il était alors au milieu du chemin de la vie ; mais même en écartant toute hypothèse d'empoisonnement, quel homme eût résisté longtemps à la fatigue d'un esprit qui ne connut pas de halte, aux tourments d'une activité sans exemple et sans frein, à l'homicide empire de toutes les passions, à l'insatiabilité du désir ? A propos des bruits qui avaient couru sur une orgie nocturne à laquelle on assurait que Mirabeau avait assisté dans les commencements du mois de mars, Millin, rédacteur de la *Chronique de Paris*, raconte, dans une lettre publique, que c'était lui qui avait amené Mirabeau dans la maison dont on parlait ; qu'à la vérité Mirabeau s'était retiré fort tard, mais qu'il avait peu mangé et ne s'était abandonné à aucun excès fatal. « Que prouve cette lettre, s'écrie Brissot dans ses *Mémoires*, sinon que ce ne fut pas dans cette soirée-là ni au milieu de ses amis qu'il épuisa les restes de sa vie ? » Et, d'un ton péremptoire, Brissot ajoute : « Quelques jours avant la maladie qui l'emporta, il avait passé une nuit dans les bras de deux danseuses de l'Opéra, Mlles Hélisberg et Coulomb. Voilà celles qui l'ont tué ; il ne faut pas en accuser d'autres. »

Quoi qu'il en soit, Mirabeau était atteint mortellement. Forcé, dans la soirée du 28 mars, de quitter le théâtre, il eut beaucoup de peine à descendre de sa loge, et sa voiture ne s'étant pas trouvée au rendez-vous marqué, il se traîna chez lui, non sans d'horribles souffrances, appuyé sur le bras de Lachèze, ami de Cabanis, son médecin.

Celui-ci, accouru en toute hâte, trouva le malade dans un état affreux. « Mon ami, lui disait l'Hercule agonisant, il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des anxiétés si douloureuses. Hâtez-vous, cela ne peut pas durer. » Il eut néanmoins vers le soir quelques instants de calme, se crut sauvé, et s'écria avec une joie touchante : « *Qu'il est doux de devoir la vie à son ami.* »

Cependant, la nouvelle de la maladie de Mirabeau s'étant répandue, ce fut dans tout Paris une émotion profonde, silencieuse, indéfinissable. Tacite raconte que lorsque Agricola mourut, on ne cessait de venir chez lui, de parler de lui dans les places publiques, et que Domitien lui-même, selon l'usage de la souveraineté qui se fait toujours suppléer, envoya au malade ses médecins de confiance, ses affranchis. Ainsi arriva-t-il pour Mirabeau mourant. Autour de la maison d'où il ne devait plus sortir que dans un cercueil, on vit accourir et se presser des hommes de tout état, de tout parti, de toute opinion. Le roi, la reine, le comte de Provence envoyèrent leurs pages. « Sachons gré à Louis XVI, écrivaient les successeurs républicains de Loustalot, de n'y être pas allé lui-même ; on l'aurait idolâtré. » La société des Jacobins députa quelques-uns des siens, et Barnave à leur tête. Alexandre Lameth n'était pas à Paris ; son frère Charles refusa de se joindre à la députation, en disant : « Je ne sais point mentir, » et Camille Desmoulins loue la franchise de ce refus. Mais lui-même, lui qui depuis quelques jours attaquait si violemment le grand orateur, lui qui, le lendemain des funérailles, exprima le regret de n'avoir pu suivre les derniers moments de Mirabeau « pour observer s'il se faisait toujours appeler par ses domestiques *monsieur le comte*, et s'il ambitionnait encore le rôle de Richelieu ou de Pitt plus que celui de Caton ou de Milton, et si au lit de mort il aimait mieux reposer sa tête sur une ombre de gloire, un oreiller enflé de vent, que sur un cœur pur, » lui, l'amer Camille, il ne put se défendre d'un mouvement de tendre inquiétude, et il courut « se faire écrire » chez le malade, se souvenant qu'il l'avait aimé.

Pendant ce temps, on s'effrayait à la cour des découvertes que pouvait amener un malheur trop prévu.

Duquesnoy, un des agents de ce système de corruption dans lequel Mirabeau s'était laissé envelopper, écrivait avec angoisse au comte de La Marck :

« Vous avez sûrement déjà senti la très-pressante et très-indispensable nécessité de faire porter chez vous les papiers de notre malheureux ami.... De grâce, occupez-vous sans délai de cet objet, et pensez que si nous le perdons, très-certainement un créancier, vrai ou faux, viendra apposer les scellés, et L'ON VERRA TOUT ! »

Le même genre de terreur se trahissait dans le billet suivant de Montmorin :

« Je suis extrêmement effrayé... ; le billet de Cabanis de ce matin était détestable. Je renvoie pour savoir des nouvelles. Si elles sont aussi mauvaises que ce matin, ne pensez-vous pas qu'il y aurait quelques précautions à prendre POUR

LES PAPIERS?... Je suis bien inquiet, bien affligé et bien découragé. »

Mais le peuple à qui ces tristes mystères n'avaient pas encore été dévoilés et que n'avaient encore ébranlé dans sa foi à l'indépendance du génie ni les révélations emportées de Fréron ni les injures de Marat, le peuple tremblait de perdre son défenseur où la cour tremblait de perdre un appui. Il continuait donc à assiéger la porte de Mirabeau, dans une anxiété morne et un silence qu'interrompait seulement la voix du nouvelliste, criant d'heure en heure les bulletins de la maladie.

Mirabeau les entendait de son lit, ces avertissements lugubres, et touché de l'affection que lui marquait le peuple, il disait : « Je sens qu'il est doux de mourir au milieu de lui. »

Il eut des mouvements de révolte contre la force inconnue, qui, sans abattre son orgueil de Titan, écrasait sa vie. Entendant un coup de canon, il s'écria : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille; » et à son valet de chambre il dit ce mot monstrueux, dont Danton se souviendra plus tard sous la main du bourreau : « Soulève cette tête, tu n'en porteras pas de pareille. »

Mais il eut aussi des élans d'ineffable mélancolie. « Tu es un grand médecin, disait-il à Cabanis dans un moment de religieuse extase; mais il est un médecin plus grand que toi, l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie et décompose tout. » Et à la femme de garde : « Pourquoi pleures-tu? que t'importe ma gloire? que t'importe le postillon criant le soir dans les rues la *grande motion de M. de Mirabeau?* »

Elle approchait, l'heure terrible! Bientôt la physionomie de Mirabeau ne fut plus que celle d'un cadavre. Et alors, justement, comme si la destruction de l'enveloppe terrestre eût cessé d'unir en lui ses souillures à la grandeur de l'âme immortelle, il fut sublime par le cœur et par la pensée. Il voulut avoir près, aussi près de lui que possible, ceux qui lui étaient chers, léguant la pauvreté des uns à l'opulence des autres, les consolant tous, et, tant que l'usage de la parole lui resta, s'entretenant avec eux de la gloire, de l'avenir, de la patrie, de la liberté. Entre l'Être des êtres et lui, qu'avait-il besoin d'un intermédiaire officiel? Le seul prêtre qu'il reçut fut l'évêque d'Autun, auquel il confia le soin de lire à la tribune un discours de lui sur les testaments. L'Angleterre le préoccupait; là, il le sentait bien, se formait le point noir par où la tempête s'annonce. « Ce Pitt, dit-il, est le ministre des préparatifs. Il gouverne avec ce dont il menace, plutôt qu'avec ce qu'il fait. Si *j'eusse vécu*, je lui aurais donné du chagrin. » Si j'eusse vécu! Il se considérait en effet comme ayant cessé d'être, et l'on remarqua que pendant les deux derniers jours il ne parla de sa vie qu'au passé!

Le 2 avril au matin il fit ouvrir ses fenêtres, et dit à son médecin d'une voix ferme : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui. Quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus. » Le soleil brillait. Il ajouta : « Si ce n'est point là Dieu, c'est du moins son cousin germain. » Il demanda ensuite le comte de La Marck, et mettant dans une de ses mains la main de Frochot : « Je le lègue à votre amitié. » Puis il perdit la parole, ne répondant plus que par de légers signes aux larmes de ses amis, et n'ayant que le mouvement de ses lèvres pour les avertir de la douceur qu'il trouvait dans leurs caresses. Vers huit heures, il fit le mouvement d'un homme qui veut écrire. On lui apporta une plume, du papier, et il écrivit très-lisiblement *dormir*. C'était le mot d'Hamlet! Il désirait avec ardeur de l'*opium*, et la parole lui étant un moment revenue, il s'en servit pour se plaindre de ne pas voir son désir accompli. A huit heures et demie, debout et pensif au pied de son lit, un autre médecin qu'on avait appelé, put dire et dit : « Il ne souffre plus. »

La douleur publique fut telle, que jamais rien de semblable ne s'était vu, pas même lorsque les *crieurs des corps* s'en allaient de rue en rue, agitant leurs sonnettes, et criant : *Le bon roi Louis père du peuple est mort.* Maintenant, c'étaient des orateurs populaires qui, montés sur des bornes, prononçaient l'éloge funèbre du défunt devant des groupes immobiles. A l'Assemblée, comme frappée de stupeur, chacun tenait les yeux fixés sur cette place vide.... Les théâtres furent fermés, les amusements interdits. Une marquise ayant osé donner un bal le soir du jour de deuil, le peuple y courut furieux, maltraita cruellement une troupe de nobles qui avaient mis l'épée à la main, et força les danseuses, toutes tremblantes, à remonter dans leurs voitures. On put citer le trait d'un jeune homme qui avait offert son sang pour opérer une transfusion si elle était jugée salutaire. On se plut à répéter, comme exprimant bien le sentiment général, le mot de La Place, doyen des gens de lettres, à qui l'on disait que le temps était beau, et qui répondit : « Oui, mais Mirabeau est mort! »

Et ce qui ajoutait à l'attendrissement, c'était le soupçon partout répandu qu'il était mort empoisonné. Le peuple ne pouvait croire qu'un homme de cette puissance eût été enlevé en cinq jours, et par des causes naturelles. Les rumeurs sur ce point devinrent si vives, si impérieuses, qu'elles déterminèrent un réquisitoire de l'*accusateur public* du premier arrondissement de Paris. Il fallut procéder à l'ouverture et à la visite du corps. Les médecins commis à cet effet n'ayant pas constaté la présence du poison, du moins n'en ayant pas parlé dans leur procès-verbal, et Cabanis, de son côté, attribuant la mort de Mirabeau à une affection du diaphragme causée par une humeur rhumatismale et goutteuse, il semble que les doutes eussent dû s'arrêter là. Mais la famille de Mirabeau croyait, elle, à l'empoisonnement. On le savait, et l'on était porté à attribuer la réserve des médecins-examinateurs à la crainte de provoquer, s'ils avaient tout dit, d'épouvantables scènes.

Un événement arrivé dans la nuit du 1er au 2 avril, contribuait à épaissir les ténèbres. Mirabeau avait un secrétaire intime nommé Combs, qui demeurait au-dessus de lui, dans la même maison. Le 2 avril, vers quatre heures du matin, Mirabeau, que préoccupait alors l'idée de son testament, envoie chercher le jeune homme à l'étage supérieur. Les domestiques frappent, mais en vain : à travers la porte qui reste fermée, ils entendent des cris étranges; ils distinguent les mots *crime*, *poison*. Étonnés et effrayés, ils courent réclamer l'assistance de la garde. La porte est enfoncée à coups de crosse de fusil.... Et qu'aperçoit-on? Le secrétaire de Mirabeau couvert de sang, à demi évanoui. Armé d'un couteau-canif, il s'en était frappé cinq fois au cou et à la poitrine. Aux questions réitérées de la police, il fut longtemps sans pouvoir répondre, plongé qu'il était dans des alternatives de désespoir délirant et de stupeur muette. Mais enfin ranimé par les soins qu'on lui prodigua, et rassuré par les paroles d'un ami et d'un compatriote, Regnault de Saint Jean d'Angely, il déclara que la certitude de perdre Mirabeau, la douleur, le désespoir, l'avaient poussé à une tentative de suicide.

L'explication fut admise par ceux qui la reçurent, et c'est la bonne, selon le témoignage du fils adoptif de Mirabeau; mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où le fait eut lieu, il ouvrit carrière à de tout autres récits et à des commentaires sinistres. Ignorant la tendre affection que Mirabeau portait à Combs et la part honorable qu'il lui avait faite dans son testament, des gazetiers en crédit prétendirent que le malheureux jeune homme avait détourné une somme de vingt-deux mille livres et une boîte d'or enrichie de brillants; que Mirabeau lui ayant demandé des clés qu'il n'avait pu donner, c'était le mourant lui-même qui avait fait monter la garde; qu'au moment où la porte fut enfoncée, Combs avait été entendu s'écriant : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat;* qu'il avait alors voulu se délivrer de la vie, et que les clés, cherchées soigneusement, avaient été trouvées dans les cendres du foyer.

Telle fut la version répandue par la *Chronique de Paris*, et Camille Desmoulins, dans le nº 72 de son journal, dit expressément : « Personne ne conteste que, la garde étant montée chez le secrétaire de Mirabeau, on l'entendit crier : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat.* »

De là mille conjectures, où l'hypothèse de l'empoisonnement trouvait sa place. Mais les coupables?... Selon l'usage, les partis contraires se renvoyaient l'accusation.

« Mirabeau, — raconte M. d'Allonville, qui fut lié avec la famille, — Mirabeau parut vouloir dans ses derniers moments révéler les soupçons que son état lui inspirait; mais, après quelques mots péniblement articulés, il s'arrêta et dit : « Qu'importe? J'ai près de moi plus « d'un c... » Or, celui qu'il semblait désigner fut depuis le secrétaire du poète Roucher, homme qui put être abusé, mais ne trompa jamais personne, et voici ce que je tiens de lui, comme les détails ci-dessus de la famille elle même : « Quelques propos contra-« dictoires m'ayant fait concevoir des doutes sur le caractère « du misérable, je lui dis un jour, après avoir fermé la porte « de mon cabinet, et cela avec une vivacité qui le fit pâlir : « — De quoi Mirabeau est-il mort? — De poison. — Qui le « lui présenta? — Moi. — Qui l'avait fourni? — Les frères « L... — Va, monstre! Fuis. Je ne veux pas être la cause « de ton supplice, mais ne te présente jamais à mes yeux. »

Un tel récit, fondé sur le plus invraisemblable des aveux, et que dément d'une manière si complète le caractère de ceux qu'il dénonce, ne saurait faire foi pour l'histoire; mais on y retrouve l'écho prolongé des effroyables bruits qui coururent à cette époque. Car il est certain que les frères Lameth furent accusés, et tous les royalistes ne se crurent pas forcés d'être aussi équitables que Ferrières, qui, tout ennemi qu'il est des Jacobins, repousse en ces termes l'absurde calomnie dont on poursuivit alors deux de leurs meneurs : « Les Jacobins pouvaient employer tant d'autres moyens qu'ils n'avaient aucun besoin de recourir au poison. »

Pour ce qui est de la cour, faire empoisonner Mirabeau n'eût pas été son crime seulement, c'eût été sa folie. Quel intérêt pouvait-elle avoir à la mort de celui qui, près de rendre le dernier soupir, s'était écrié avec amertume : *J'emporte le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux?*

Cependant, tout Paris s'agitait pour rendre au mort des honneurs souverains. Le département, la municipalité, plusieurs autres corps administratifs s'imposèrent un deuil de huit jours; un deuil public, comme dans les grandes calamités nationales, fut demandé par une députation des quarante-huit sections; le Club des Jacobins décida qu'il assisterait en corps aux obsèques, et enfin, le 4 avril, anticipant sur l'avenir, l'Assemblée décréta que la nouvelle église de Sainte-Geneviève serait consacrée désormais à la sépulture des grands hommes; que Mirabeau était jugé digne de recevoir cet honneur, et qu'au-dessus du fronton de l'édifice seraient gravés ces mots : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Il n'y avait eu que trois voix opposantes, celles de d'Éprémésnil, de Montlosier et de Rochebrune. Robespierre déclara appuyer de tout son pouvoir le projet d'honorer la mémoire d'un homme qui, dans des moments critiques, avait déployé tant de courage contre le despotisme.

Les funérailles furent magnifiques. L'immense population de Paris se pressait sur le passage du héros étrange, pour jamais endormi. Balcons, terrasses, toits des maisons, les arbres même, tout était chargé de peuple. Ce fut à cinq heures et demie du soir que le cortége s'ébranla. Un détachement de cavalerie ouvrait la marche. Des canonniers de chacun des soixante bataillons, de vieux soldats blessés, l'état-major de la garde nationale et Lafayette, une partie des Cent-Suisses, le clergé, venaient ensuite, précédant le corps, qui s'avançait entouré de grenadiers et porté par douze sergents. Le cœur était recouvert d'une couronne de comte, masquée sous des fleurs; un drapeau flottait sur le cercueil. Par une condescendance singulière et caractéristique du temps, le président de l'Assemblée nationale avait voulu céder le pas au président et aux membres du Club des Jacobins; mais ils refusèrent, et se contentèrent de prendre place, au nombre de dix-huit cents, immédiatement après l'Assemblée, c'est-à-dire avant le département, avant la municipalité, avant les ministres, avant toutes les autorités constituées! Bailly, malade, ne suivait pas le convoi; Bouillé le suivit, son chapeau sur la tête. On y remarquait Sieyès donnant le bras à Lameth, auquel il n'avait pas parlé depuis dix-huit mois. Un homme avait refusé de consacrer par sa présence les égarements du génie : c'était Pétion.

Après trois heures d'une procession solennelle, le cortége, qui occupait un espace de plus d'une lieue, entra dans l'église Saint-Eustache, entièrement tendue de noir. Là, devant un sarcophage, élevé au milieu du chœur, en présence d'une multitude recueillie, Cérutti prononça l'oraison funèbre; il y rappelait les grands noms de Montesquieu, de Fénelon, de Voltaire, de Rousseau, de Mably, et définissait en ces termes le rôle historique joué, après eux, par Mirabeau : « Mirabeau se dit : « Ils ont créé la lumière, je vais créer le mouve-« ment. »

On se remit en marche. La nuit était descendue sur la ville; et à la lueur agitée des torches, au roulement des tambours voilés, au bruit, tout nouveau, du *trombone* et du *tam-tam*, instruments inconnus qui mêlaient aux chants lugubres composés par Gossec leur lamentation sauvage et sonore, le convoi se traîna lentement jusqu'au Panthéon, à travers l'ombre des rues profondes. Oh! de quelle impression ne durent pas alors être saisis tant d'hommes que, si diversement, préoccupaient les choses futures! Le trône n'allait-il pas s'abîmer, quand se retirait ainsi la main forte et cachée qui le soutenait encore? Et l'Assemblée, en l'absence de celui qui était sa lumière, saurait-elle, le long des précipices, continuer son chemin? Et la liberté, — car enfin, elle le comptait toujours parmi les siens et avait chance de le reconquérir un jour. — La liberté?... On se trouvait lancé sur la mer des naufrages : qui pouvait affirmer qu'avec un tel pilote de moins, le navire n'irait pas se briser contre les récifs, laissant la foule pâle se débattre sous la tempête, dans l'immensité de l'espace et des flots?

Il était minuit quand on arriva au terme du triste itiné-

raire. Le service fut célébré, le corps déposé dans un caveau sous le cloître, et tout fut dit....

Je me trompe, pendant plusieurs jours Mirabeau mort occupa les pensées, et il est à remarquer que les partis les plus opposés se réunirent pour le pleurer. A l'exception de Madame Elisabeth, les divers membres de la famille royale ressentirent la perte qu'ils venaient de faire, bien qu'ils n'en mesurassent pas bien, peut-être, toute l'étendue. Quelques grandes dames ne craignirent pas de se montrer éplorées, entre autres Mme de Montesson, qu'on put citer pour le faste de sa douleur.

Dans la presse, et jusque dans les journaux qui touchaient aux limites extrêmes de chaque opinion, il y eut explosion de regrets.

Abandonnant cette fois le style cynique qu'affectionnait leur royalisme, les auteurs des *Sabbats Jacobites* écrivirent : « Que n'a-t-il vécu quelques instants encore!... il sentait la nécessité de mettre un frein aux fureurs du parti jacobite.... La monarchie, inhérente à notre constitution, lui en paraissait le palladium.... Il a des droits réels à nos regrets. »

Le Père Duchesne concluait de même, mais sans rien changer aux formes de son obscène langage : « Maury Jean-



MORT DE MIRABEAU

François, s'écriait-il, tu triomphes. La mort te venge des coups de boutoir que t'a donnés ce rude sanglier, quand, écumant de rage, tu cherchais à le mordre, en aboyant comme un limier.... Songe que, de même que lui, tu dois f....e le camp et disparaître ainsi qu'une ombre chinoise, et que, sur ta fosse oubliée, où ramperont de gluantes limaces, il croîtra des orties et de la ciguë, tandis qu'auprès de son tombeau, ombragé d'un chêne immortel, sculpté par une main libre, on verra pousser l'oranger, le myrte et le laurier.... Que les aristojeanf.....s tremblent; nous sommes de mauvaise humeur. Et qu'ils se f.....t bien dans la tête que nous ne croyons pas avoir joué à la chapelle quand, au Champ de Mars, nous avons juré, tous réunis à notre roi, de rester libres ou d'avaler l'enfer.... Un vieux fou, nommé Diogène, éteignit sa lanterne, quand, après avoir longtemps cherché un homme, il vit que c'était du temps mal employé : moi, j'en avais trouvé un sans le chercher : je vais f....e en morceaux ma bouteille et ma pipe, hélas! puisque je l'ai perdu. »

Toutefois, à travers ce vaste concert de louanges et de regrets, quelques voix menaçantes retentirent.

En apprenant le refus de Charles Lameth de se joindre à la députation des Jacobins, Mirabeau mourant avait dit : « Je savais bien qu'il était un factieux, mais je ne savais pas qu'il fût un sot, » et cette phrase cruelle, les amis de Lameth

auraient pu difficilement l'oublier. De plus, Mirabeau avait parlé de la monarchie dont il emportait le deuil, des *factieux* qui allaient s'en partager les débris : il y avait là une injure; à qui s'adressait-elle? Les républicains, à cette époque, ne formaient dans la nation qu'une minorité vraiment imperceptible. Au Club des Jacobins, « ils étaient en si petit nombre que ce n'était pas la peine de les compter. » L'opinion républicaine n'avait à revendiquer ni Duport, ni les Lameth, ni Barnave, pas même le Père Duchesne, le plagiaire de cet Hébert qui, plus tard, devait aller si loin dans la haine de tout pouvoir constitué ! L'anathème que, du haut de son lit de mort, Mirabeau avait lancé aux destructeurs prévus de la monarchie, semblait donc ne tomber que sur quelques hommes déjà connus pour leur républicanisme, Brissot, par exemple, et Camille Desmoulins. Leur indignation n'en fut que plus vive. Brissot se contint; mais, tout en affectant de mettre en doute un propos qui n'était entré que trop avant dans sa conviction et dans son cœur, Camille Desmoulins éclata : « Pour moi, lorsqu'on m'eut levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et je l'ai regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt trois coups. » Violentes paroles, si violentes, qu'un seul homme, en ce temps-là, était capable d'aller plus loin. Voici ce que Marat écrivit : « Peuple, rends grâces aux dieux! ton plus redoutable ennemi vient de tomber sous la faux de la Parque; Riquetti n'est plus! Il meurt victime de ses nombreuses trahisons, victime de ses trop tardifs scrupules, victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets. Frémis de leurs fureurs, et bénis la justice céleste.... La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits : qu'un sombre voile en couvre désormais le hideux tissu, puisqu'il ne peut pas te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde tes larmes pour tes défenseurs intègres. Souviens-toi qu'il était un des valets-nés du despote; qu'il ne fronda la cour que pour capter tes suffrages; qu'à peine nommé aux états généraux, il lui vendit tes droits les plus sacrés...; que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et ont rivé tes fers : celui de la *loi martiale*, celui du *veto suspensif*, celui de l'*initiative de la guerre*, celui de l'*indépendance des délégués de la nation*, celui du *pouvoir exécutif suprême*, celui du *marc d'argent*, celui de la *félicitation des assassins de Metz*, celui de l'accaparement du *numéraire par de petits assignats*, celui de la *permission d'émigrer accordée aux conspirateurs*, etc.... Jamais il n'éleva la voix en faveur du peuple que dans les cas de nulle importance. Après l'avoir trahi mille fois consécutives, un seul jour depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration, et ce refus devint son arrêt de mort. » Mais ce qui rendait écumante la colère de Marat, c'était Mirabeau mis au Panthéon, c'était l'Assemblée nationale se faisant la postérité, c'était le ridicule danger de voir un jour élevés au rang des grands hommes les Emmery, les Target, les Dandré, les Prugnon, les Desmeunier, les Voidel : « Cet honneur, après lequel ils soupirent, ferait le désespoir d'une grande âme, et quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareils confrères? Rousseau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'ami du peuple en serait inconsolable. Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Geneviève, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage. »

Quel incommensurable orgueil dans ces terreurs de Marat, si pleines de dédain et si prophétiques! Que de fiel au fond de cette âme ténébreuse, et en même temps quelle profondeur de mélancolie : *j'aimerais mieux ne jamais mourir!*

On sait ce qui advint du vœu méprisant de Marat.... Moins de trois ans plus tard, le 27 novembre 1793, sur un rapport de Joseph Chénier, et les papiers trouvés dans l'*armoire de fer* sous les yeux, la troisième Assemblée de la Révolution rendait un décret ainsi conçu : « La Convention nationale, considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu, décrète que le corps d'Honoré-Gabriel Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon français. Celui de Marat y sera transféré. »

Ce fut le 21 septembre 1794 seulement que cet inexorable arrêt fut exécuté, mais enfin il le fut strictement, froidement, au milieu de la solitude et du silence, pendant la nuit. Et maintenant, il est quelque part, entre les rues Fer-à-Moulin, des Francs-Bourgeois, des Fossés-Saint-Marcel et la place Scipion, une fosse sans nom que chaque jour foule le passant distrait. Là, tout près de l'ancien cimetière de Clamart, le *cimetière des suppliciés*, là sont les cendres de celui qui, dans un moment de tristesse divine, traça ces lignes : « Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : AU TEMPS. Eh bien! cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement, et avant tout, la gloire. AU TEMPS! ils auront beau faire : je serai moissonné jeune, et bientôt, ou le TEMPS répondra pour moi, car j'écris et j'écrirai pour le TEMPS et non pour les partis. »

Tel il passa sur la scène du monde. Tout ce qui peut fortement imprimer l'image d'un homme dans l'esprit des autres hommes, il le tenait de la nature. Sa taille massive, ses formes athlétiques, son vaste front qui semblait fait pour porter le poids de la pensée, son teint olivâtre, ses joues sillonnées de coutures, ses grands yeux à petites prunelles s'enfonçant sous un haut sourcil et dans un enchâssement plombé, sa bouche irrégulièrement fendue, constituaient la laideur la plus admirable, la plus puissante qui fut jamais. De sa chevelure, qui était énorme et ajoutait au volume, déjà très-considérable, de sa tête, il disait lui-même : *Quand je secoue ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre.* Il avait la démarche brusque, il avait le geste du commandement. Quand il parlait, sa voix, moins âpre que ses traits, était entrecoupée d'abord et traînante; mais, à mesure qu'il prenait possession de la parole, elle s'animait, se précipitait et devenait véritablement la musique de son génie.

De l'homme politique, de l'orateur, il ne nous reste rien à dire : il s'est assez défini dans ce livre par ses actes et par ses discours; mais il est des choses de lui plus intimes, que, sous peine d'injustice, l'histoire doit recueillir. Il fut toujours lui-même si équitable envers ses adversaires ou ses ennemis! Ne se plaisait-il pas généreusement à vanter l'esprit de Charles Lameth et sa franchise? Ne disait-il pas de Barnave : *C'est un grand chêne qui deviendra un mât de vaisseau?* Nul, avec plus de grâce et de noblesse, ne faisait valoir ses amis. Souvent, par exemple, il lui arriva de parler comme s'il eût voulu qu'on le prît simplement pour « une horloge qui ne faisait que sonner les idées de Sieyès à la tribune. » En lui, quand la passion ne le dominait pas, le tact des convenances était extrême. Un de ses contemporains, peu suspect de partialité en sa faveur, le duc de Lévis,

a écrit de lui : « Il trouvait du plaisir à dire des choses obligeantes. Je me souviens que pendant qu'il était président de l'Assemblée nationale, M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà cassé, lisait un rapport long et d'un médiocre intérêt. On faisait du bruit. Mirabeau, pour le faire cesser, dit en agitant sa sonnette : *Messieurs, veuillez vous rappeler que la poitrine de M. Tronchet n'est pas aussi forte que sa tête.* »

Ah! qu'il reste sur Mirabeau le voile dont la Convention enveloppa sa statue il y a soixante ans, qu'il reste tant que les sociétés seront plongées dans cet état de corruption qui veut qu'on soit inexorable pour le vice! Mais si jamais les âmes s'affranchissent, si jamais se dissipe la nuit au sein de laquelle errent aujourd'hui les intelligences égarées, ô postérité des siècles heureux, grâce, ou, du moins, pitié pour Mirabeau! Et n'oubliez pas, vous qui le jugerez plus tard, qu'il y eut des jours dans sa vie où il combattit pour le droit; qu'il y en eut où il souffrit pour la justice; que sous ses fautes, après tout, germèrent des qualités charmantes; que cet homme, si violent, était néanmoins d'un commerce facile et doux; que la vue d'un malheureux le remplissait d'émotion; qu'il eut des amis fanatiques et des serviteurs qui l'adorèrent; que, dans son cœur, hélas! trop orageux, l'amour de la liberté, flambeau céleste, vacilla d'une manière étrange, mais ne s'éteignit jamais entièrement; que s'il descendit à des goûts qu'on n'avoue pas, il ne fut point sans avoir les aspirations les plus élevées, et que s'il risqua la pudeur de son nom sur des oreillers impudiques, il sut aussi aimer les femmes avec héroïsme, avec pureté, comme il aimait la gloire enfin, ou, ce qui vaut peut-être mieux encore, comme il aimait les fleurs.

Que serait-il arrivé s'il eût vécu? Question posée mille fois, et bien vaine! Dans le drame du temps, chacun a son rôle, tracé d'avance par le grand auteur mystérieux. Or, qu'il soit illustre ou non, vêtu de pourpre ou couvert de guenilles, quand l'acteur s'en va, c'est qu'il n'avait plus rien à faire sur la scène, et la preuve que son rôle est fini, c'est sa mort. La Révolution, d'ailleurs, jusqu'à ce qu'elle eût atteint le dernier terme de son développement, se trouvait avoir quelque chose d'évidemment indomptable; elle allait à son dénoûment, en vertu d'une logique contre laquelle il n'y avait rien de possible; et c'est ce que Robespierre lui-même sembla ne pas bien comprendre, lorsque, par allusion à un mot de Mirabeau agonisant, il s'écria : *Achille est mort, Troie ne sera pas prise.* Comme si le sort de Troie, à cette époque, eût pu dépendre de la vie d'Achille! Non, non : tout Mirabeau qu'il était, Mirabeau n'aurait ni arrêté ni troublé la Révolution dans sa course fatidique. Que ses aptitudes dominantes fussent d'un homme d'Etat, et qu'en lui l'orateur au repos eût pu se montrer sous l'aspect d'un Richelieu, il est permis de le supposer; et cependant, quand on lit sa correspondance secrète avec la cour, on est frappé de son impuissance. A chaque pas il hésite; ses contradictions sont palpables; ses conseils manquent de portée autant que de grandeur; l'indigence de ses combinaisons est manifeste, et, si parmi les divers moyens de salut qu'il propose, vous cherchez les vues d'un Richelieu, vous ne trouvez que les ruses vulgaires d'un capucin Joseph. Et lui-même il ne se faisait point illusion à cet égard, lui-même il n'ignorait pas que la cour, en l'achetant, lui avait donné à combattre une force bien supérieure à la sienne : on le devine aux cris de découragement que, de loin en loin, sa situation lui arrache, et, plus encore, à ce perpétuel besoin qu'il a de se rendre la nation favorable, de la flatter, de s'appuyer sur elle.... pour la trahir. Mais quoi! la Révolution n'était-elle pas, elle aussi, environnée de périls? N'apparaissait-elle pas déjà flottant, dans un frêle esquif, sur une mer agitée? Sans doute, et qu'importe? Comme César, plus nécessairement que César, elle avait ses destinées à accomplir, et au nautonier, entre les flots de l'abîme soulevés et le ciel en feu, au nautonier saisi d'épouvante, elle avait certes le droit de dire : « Va, ne crains rien : tu portes le peuple et sa fortune. »

CHAPITRE IX

LAFAYETTE DÉCLINE

Lafayette, on l'a vu, était le seul homme dont Mirabeau eût envié la popularité, le seul dont il eût craint la puissance. Et en effet, depuis le commencement de la Révolution, Lafayette exerçait un pouvoir incomparable. Chef de la bourgeoisie parisienne, enrégimentée et armée, il la faisait mouvoir d'un signe; toutes les gardes nationales du royaume obéissaient à son impulsion; le peuple le respectait; la municipalité tenait à lui comme le corps tient au bras, et Bailly se sentait heureux d'être son compère; chargé de veiller sur les jours du roi et en même temps d'observer ses démarches, il avait rempli de ses gardes l'intérieur des Tuileries, dont l'accès lui était ouvert à toute heure; à l'Assemblée, sa parole avait quelque chose de l'autorité d'un commandement, et son vote le poids d'une épée; en un mot, la Révolution semblait toujours à la veille de recevoir de lui son mot d'ordre, et le roi s'estimait son prisonnier. De là mille appréhensions en sens divers. Prenez garde à Cromwell, disaient les uns! Prenez garde à Monk, disaient les autres! et Camille Desmoulins, désespéré, s'écriait : « Paris, à bien meilleur droit que la ville des États-Unis, pourrait s'appeler Fayetteville. »

Mirabeau mort, il était naturel que Lafayette s'attendît à paraître plus grand. Marat en eut le frisson, et son effroi se changea aussitôt en rage. Il avait trouvé dans Fréron un auxiliaire dont les fureurs, pour être déclamatoires et factices, n'en agitaient pas moins les faubourgs. Dans des lettres qu'il se faisait adresser et qu'il accompagnait de frénétiques commentaires, Fréron enregistrait chaque matin la prétendue preuve des noirs complots ourdis par Lafayette. Rien de moins concluant que les faits dénoncés par *l'Orateur du peuple;* mais du SOMMAIRE de chaque feuille se détachaient en gros caractères des titres propres à frapper vivement l'esprit . *Dénonciation des nouveaux actes tyranniques de Bailly et de Mottié. — Lafayette et Bailly absolument démasqués,* etc..., etc.... Ce qu'il entend dire sans cesse, le peuple finit par le croire. D'ailleurs, Marat savait joindre à ses calomnies des accusations fondées qui donnaient aux premières une vraisemblance sinistre.

Toujours est-il que l'astre de Lafayette commença justement de pâlir au moment où celui de Mirabeau venait de se coucher pour jamais. La section du *Théâtre-Français* ayant demandé la destitution du général, quatorze sections exprimèrent le vœu qu'on en délibérât, et le bataillon des *Champs-Élysées* refusa de le reconnaître pour commandant. Sans être décisifs, ces symptômes étaient graves. Mais cela ne répondait ni aux inquiétudes de Marat, ni aux exigences de sa haine. Parce qu'une dénonciation lancée contre Lafayette par un certain Rutteau était allée s'engloutir dans le Comité des

recherches, parce qu'on ne se hâtait pas de destituer Lafayette, parce qu'on ne le déclarait pas sans plus tarder traître à la patrie, Marat s'écria : « O Parisiens, vous êtes si ignares, si stupides, si présomptueux, si lâches, que c'est folie d'entreprendre de vous retirer de l'abîme. » Et, menaçant le peuple de l'abandonner, il parla d'aller prêcher chez une nation moins corrompue l'apostolat de la liberté.

La menace était simulée. Camille Desmoulins la prit au sérieux et écrivit : « Marat est sans contredit celui de tous les journalistes qui a le mieux servi la Révolution. *L'Ami du peuple* va se déshonorer en désertant le champ de bataille. Il est bien vrai que son plan de conduire le peuple jusqu'au but, en l'emportant bien au delà, ne lui a pas réussi; cependant, ces trois bataillons qui voulaient, il n'y a pas longtemps, promener dans Paris son buste ceint de lauriers, lui prouvent qu'on rend justice à son courage. »

Qui le croirait? A ces éloges l'intraitable Marat répondit par un torrent d'injures, ce qui lui attira de la part de son compagnon d'armes cette réplique, chef-d'œuvre de finesse, de modération ironique et de dignité cruelle : « Marat, tu écris dans un souterrain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies et peut faire un *Timon* d'un *Vadé*. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme*, puisqu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi; de m'appeler *injuste*, puisque j'ai dit que tu étais celui des journalistes qui a le mieux servi la Révolution; de m'appeler *malveillant*, puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer; enfin de m'appeler *mauvais patriote*, parce qu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression, si lourde que personne ne peut s'y méprendre. — *Apostat* pour *apostolat*. — Mais tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non seulement avec des hommes, mais avec des chiens. »

Ces polémiques, trop caractéristiques pour être passées sous silence, n'empêchaient pas Camille et Marat de poursuivre ensemble une guerre à outrance contre toutes les renommées suspectes d'indécision révolutionnaire, surtout contre Lafayette. Les accointances du général avec le Châtelet; ses conférences avec Suleau; ses liaisons, à peine voilées, avec Montmorin et Bouillé; son intimité à l'égard du duc d'Orléans, qu'il avait fait si arbitrairement espionner à Londres; la persécution, sourde ou déclarée, dont il enveloppait Santerre; son refus de reconnaître l'indépendance des Belges; ses votes en faveur du *veto absolu*, de la *loi martiale*, du *droit de paix et de guerre accordé au roi;* son attitude enfin dans les affaires de Vincennes, de la Chapelle, de Nancy. ., tels étaient les griefs que Camille Desmoulins burinait dans sa feuille immortelle.

Les événements ne tardèrent pas à mettre en saillie la portée de ces attaques.

Le temps pascal approchait : les prêtres réfractaires n'abuseraient-ils pas de leur ascendant moral, dans les jours plus spécialement consacrés aux exercices de dévotion? C'est ce que dut se demander le Directoire du département de Paris.

La vérité est qu'aux yeux des prêtres non assermentés la nouvelle Église était hérésiarque au premier chef. Les vrais catholiques, — ainsi s'intitulaient les hommes du pape, — refusaient de communiquer avec elle, d'assister à ses prières publiques. Et ce fut bien pis, lorsque, par deux brefs, l'un du 10 mars 1791, l'autre du 13 avril suivant, le pape eut déclaré *suspens de leur ordre* tous les prêtres jureurs qui ne se seraient pas rétractés dans le délai de quarante jours. La constitution civile du clergé n'étant, au dire de Rome, qu'un chaos de schismes et d'hérésies, quel respect pouvait-elle attendre de ceux que Rome tenait en laisse? La braver, l'insulter devint pour eux œuvre pie. Or, comme il n'est pas d'excès qui ne provoque un excès contraire, il y eut intolérance de part et d'autre, et intolérance furieuse. Le pape damnait les révolutionnaires : ils se vengèrent en promenant sur des ânes un mannequin qui représentait le pape.

Le Directoire du département de Paris avait donc un juste sujet de craindre que la célébration des mystères de Pâques ne devînt l'occasion des plus grands troubles. Il crut les prévenir en ordonnant de fermer les églises qui n'étaient pas conservées, sans interdire toutefois aux religieuses d'entendre la messe dans l'intérieur de leur couvent; encore fallait-il que le prêtre non assermenté qui voudrait y célébrer l'office, commençât par se munir d'une permission du curé de la paroisse et la fît viser au nouvel évêque diocésain. Cette mesure tyrannique était due à l'intolérance du clergé constitutionnel, et on est forcé de reconnaître qu'il y avait quelque chose d'étrange à voir les catholiques romains sans églises, là où les calvinistes avaient leurs temples, les juifs leurs synagogues, et les Turcs leurs mosquées. Mais cette inconséquence, qui, dans des circonstances tout autres, eût été en effet choquante, le peuple n'avait garde de s'y arrêter. Et pourquoi? Parce que son instinct lui disait que la religion ici n'était que le voile dont se couvraient les passions politiques et des intérêts mondains; parce qu'il apercevait, cachés dans l'ombre des anciens autels, les rois, les nobles, les privilégiés de toute espèce; parce qu'il sentait à merveille que, sous couleur de théologie, c'était la Révolution même que le sacerdoce romain brûlait de remettre en question. Aussi, une société de catholiques anticonstitutionnels ayant loué de la municipalité, aux termes de la loi, et payé d'avance l'église des Théatins, il se forma sur le quai un attroupement nombreux.

Là, par malheur, étaient accourus quelques-uns de ces hommes dont la triste mission, dans ces jours troublés, fut de haranguer toujours, non la raison du peuple, mais ses défiances ou ses colères. Il en résulta des emportements honteux. Une jeune demoiselle, conduite par sa mère, s'étant présentée, on la fouetta sur les marches de l'église, après quoi, deux balais furent attachés sur la porte, en guise de menace. Acte indigne, qui ne fut que trop imité, et dont l'indécente apologie déshonora la verve de Camille!

Cependant Louis XVI succombait aux agitations de sa conscience. Habitué à ne voir Dieu qu'à travers le prêtre, il se croyait une âme irréparablement souillée, depuis qu'il avait souffert qu'on portât la main sur le clergé. La lettre suivante que, le 15 avril, il écrivit secrètement à l'évêque de Clermont, donnera une idée de ses préoccupations d'alors, de ses scrupules et de la nature étrange de ses terreurs :

« Je m'adresse à vous avec confiance, père vénéré, comme à un des membres du clergé qui a toujours montré le zèle le plus éclairé pour la religion, pour vous consulter relativement aux dévotions de Pâques : puis-je et dois-je les faire? Vous connaissez la misérable situation où je suis, ayant accepté les décrets relatifs au clergé. J'ai toujours regardé cette acceptation comme un acte forcé, n'ayant jamais hésité, pour ce qui me concerne moi-même, à rester uni aux pasteurs catholiques, et étant bien résolu, si jamais je recouvre mon autorité, à rétablir entièrement le culte catholique. J'ai vu un

prêtre qui croit que ces sentiments peuvent suffire et que je puis faire mes dévotions de Pâques; mais il vous appartient plus particulièrement de dire ce que l'Eglise pense à cet égard et d'apprécier les circonstances dans lesquelles je suis placé..., etc...

« *Signé :* LOUIS. »

L'esprit de l'Eglise se révèle tout entier dans la réponse dure, inflexible, que fit à cette lettre, si soumise, de l'infortuné monarque, l'évêque de Clermont. Après avoir exprimé combien il était touché de la confiance du roi, l'orgueilleux prélat ajoutait :



CHABROUD

« Un regret sincère du passé, une ferme résolution pour l'avenir, sont nécessaires pour recevoir l'absolution et nous mettre en état d'approcher de la sainte table. Mais ces dispositions doivent être manifestes, quand il y a eu faute commise, et j'oserai dire à Votre Majesté que l'acceptation ou sanction accordée à divers décrets, notamment à ceux qui, dans la constitution civile du clergé, se rapportent à des objets spirituels, a été suivie des conséquences les plus désastreuses pour la religion. Je sais que Votre Majesté les déplore; je sais que ce qui a été arraché de votre main, votre cœur le désavoue, et que vous avez cru pouvoir céder à la contrainte. Mais, sire, quand il s'agit de la religion et de la loi de Dieu, Votre Majesté doit sentir que c'est seulement la résistance à la force qui fait les martyrs, et que l'ef-

fusion de leur sang pour cimenter l'œuvre de notre rédemption a été le plus puissant moyen de nous transmettre ce précieux don du ciel.... Je suis donc obligé de déclarer à Votre Majesté que le plus prudent me paraît être de suspendre la communion pascale, etc., etc....

« *Signé :* † évêque de Clermont. »

Ainsi, pour conserver aux prêtres leurs riches domaines, ou pour défendre les abus flagrants qui s'étaient glissés dans l'administration de l'Église, il aurait fallu que Louis XVI se fît tuer sur son trône. Martyr ou damné, telle était pour lui l'alternative!

La lettre de l'évêque de Clermont était du 16 avril 1791, et le lendemain, cédant à d'autres inspirations ou à d'autres conseils, en présence de Bailly, en présence de Lafayette, le roi communiait aux mains d'un prêtre réfractaire. Il aurait dû prévoir qu'une semblable démarche serait prise pour une bravade, et c'est ce qui arriva. Déjà, depuis quelques jours, des plaintes très-vives retentissaient de toutes parts sur ce qu'il logeait dans son palais des prêtres non assermentés; sur ce qu'il avait renvoyé son confesseur, le curé de Saint-Eustache, parce que celui-ci avait prêté le serment; sur ce qu'il accordait sa confiance à l'abbé Lenfant, jésuite bien connu..., et les choses étaient à ce point que les colporteurs allaient criant par les rues la *grande trahison du roi des Français.* L'émotion redoubla, quand on apprit la scène de la communion, et que Lafayette y avait assisté, et que le grenadier Dupin avait refusé de présenter les armes au grand aumônier, « comme autrefois le capitaine des gardes de Valentinien donnant un soufflet au prêtre qui lui jetait l'eau lustrale et voulait lui faire partager l'apostasie de l'empereur. » Quoi! c'étaient là les résultats de cette sanction que Louis XVI avait accordée à la constitution civile du clergé, en protestant de sa sincérité d'une manière si pathétique et en mettant la main sur son cœur! Le Club des Cordeliers osa publier un arrêté qui dénonçait à tout le peuple français *le premier fonctionnaire de l'État*, *le premier sujet de la loi*, *le roi lui-même*, *comme réfractaire aux lois du royaume;* et l'on s'arracha dans Paris, on y acheta jusqu'à un écu les exemplaires d'un numéro de *l'Orateur du peuple,* où il était question en ces termes d'un voyage que Louis XVI allait faire à Saint-Cloud :

« Louis XVI, encore aujourd'hui roi des Français, arrête!... Où cours-tu? Tu crois raffermir ton trône, et il va s'abîmer! As-tu bien pesé les suites de ce départ, l'ouvrage de ta femme?... Le peuple n'ignore pas que, de Saint-Cloud, tu te disposes à partir pour Compiègne, et, de là, pour la frontière. En vain affectes-tu de répandre le bruit de ton retour pour la cérémonie de la Cène. Ne savons-nous pas que la bouche des rois est l'antre du mensonge? Je soutiens qu'avant jeudi tu seras dans les bras de Condé. Une furie te pousse dans le précipice. Tu pars, et dans quelles circonstances? Quand les prêtres réfractaires, profitant de cette quinzaine consacrée aux devoirs de la religion, alarment les consciences timorées, enflamment l'imagination ardente et superstitieuse d'un sexe crédule, distribuant de la même main des chapelets, des bénédictions et des poignards! Tu pars, quand ton comité autrichien a disposé toutes les mèches de la contre-révolution, et qu'il ne faut plus qu'une étincelle pour embraser la France!... Mais tu t'y prends trop tard. Nous te connaissons, grand restaurateur de la liberté française!... Si ton masque tombe aujourd'hui, demain ce sera ta couronne.... Je ne dis plus qu'un mot : Si tu pars, nous saisissons tes châteaux, tes palais, nous proscrivons ta tête. Que les Porsenna s'avancent : les Scévola sont prêts! »

Il partait, cependant, il partait au bruit de ces malédictions farouches, sachant bien qu'on l'arrêterait, qu'on essayerait de l'arrêter du moins, et courant au-devant d'une violence qui aurait l'avantage de le montrer à l'Europe prisonnier. A onze heures donc, le 18 avril 1791, on vit sortir des Tuileries, chargées comme pour un voyage de cent lieues, des voitures où avaient pris place le roi, la reine, le dauphin, Madame Élisabeth. « Le flux de la mer n'atteint pas plus promptement le rivage que les flots du peuple, en ce moment, ne circonvinrent les Tuileries! Lafayette accourt avec de nombreux détachements de gardes nationales; mais la plupart de ces bourgeois en armes, loin de vouloir combattre la multitude, paraissaient prêts à la seconder; plusieurs même avaient passé la nuit au bois de Boulogne, pour y attendre le roi et le ramener. On ferme les portes du palais, on entoure tumultueusement les carrosses, on saisit la bride des chevaux. Les environs retentissaient de clameurs; le tocsin sonnait à Saint-Roch. Vainement Lafayette parcourt les rangs de la garde nationale, menace, supplie, invoquant le décret qui permet au roi de s'éloigner de vingt lieues : *Il ne partira pas; nous ne voulons pas qu'il parte!* est le cri qui s'échappe de toutes les lèvres. Humilié de se voir pour la première fois désobéi par les siens, Lafayette court au Directoire demander la loi martiale; mais Danton est là, il fait rejeter cette demande meurtrière, et au général, qui parle de donner sa démission, il crie d'une voix terrible : *Il n'y a qu'un lâche qui puisse déserter son poste dans le péril.* Alors, accompagné de Bailly, Lafayette se rend à l'Assemblée. On y discutait un projet de loi sur la marine. « Ce n'est point au milieu de la consternation générale, dit Malouet, qu'il est possible d'attacher votre attention à l'organisation de la marine; les lois de l'empire sont violées; la Constitution est attaquée dans la personne du monarque. — A bas Malouet! répond le côté gauche, il provoque à la guerre civile! L'ordre du jour! l'ordre du jour! — L'ordre du jour est l'ordre public, » réplique Virieu. Mais de nouveaux cris s'élèvent, la discussion sur la marine est reprise, et, sans dire un mot de ce qui se passe au château, Lafayette et Bailly reviennent sur la scène de l'insurrection. Là, le général commande à la cavalerie de pousser ses chevaux, sabre en main. Elle refuse de tirer le sabre, mais elle avance, puis s'arrête devant les gardes nationaux qui, décidés à la lutte, présentent aux chevaux la pointe de leurs baïonnettes. Pendant ce temps, un grenadier disait à Louis XVI : *Nous vous aimons, sire, mais vous, vous seul.* La reine pleurait. Il y avait déjà une heure et demie que le roi attendait, dans sa voiture, le dénoûment de ce drame, lorsqu'un officier municipal vint le conjurer de se retirer, l'avertissant que tel était le vœu de la garde nationale aussi bien que celui du peuple. *On ne m'avait pas dit cela*, balbultia machinalement Louis XVI, et la famille royale rentra dans le palais.

Lafayette alla aussitôt à l'Hôtel de Ville donner sa démission, démarche plus habile que sincère peut-être. A Marat, qui envenimait tout, elle fournit l'occasion de surnommer Lafayette le *général Tartufe*. Celui-ci avait dit : « L'opinion publique n'étant plus pour moi, le bon ordre est intéressé à ma retraite. Je rentrerai dans les rangs en qualité de simple grenadier. »

Le même jour, le département de Paris envoyait au roi une adresse que Danton et Kersaint avaient rédigée, dit Camille Desmoulins, mais dont il paraît que Talleyrand était tout au moins l'inspirateur, puisque plus tard, dans sa *lettre*

justificative à la Convention nationale, il s'en faisait gloire. Cette adresse conseillait à Louis XVI d'éloigner les prêtres réfractaires, d'annoncer aux nations qu'il était à la tête d'un peuple libre. « Les circonstances sont fortes, sire; une fausse politique doit répugner à votre caractère et ne serait bonne à rien. »

Le 19 avril, l'Assemblée était en séance, lorsqu'un messager vint annoncer l'arrivée du roi. Il entra et dit :

« Messieurs, je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la fît cesser par la force. J'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, qui croit agir en faveur des lois lorsqu'elle les enfreint; mais il importe à la nation de prouver que je suis libre, rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et acceptations que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc, par ce puissant motif, dans mon voyage de Saint-Cloud. Il semble que pour soulever un peuple fidèle, dont j'ai mérité l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inspirer des doutes sur mes sentiments. J'ai accepté, j'ai juré de maintenir la Constitution : la constitution civile en fait partie, et j'en maintiendrai l'exécution de tout mon pouvoir. »

Qu'on rapproche ce langage de Louis XVI de celui que, trois jours avant, il tenait dans sa lettre secrète à l'évêque de Clermont, et qu'on dise si jamais prince poussa plus loin ce genre de duplicité qui naît de l'excès de la faiblesse!

Chabroud, qui présidait, répondit par des protestations, emphatiques et devenues bien banales, de dévouement à la personne du monarque; mais il évita soigneusement la question brûlante du voyage à Saint-Cloud. L'Assemblée comprenait la nécessité de cette réserve. Ne voulant ni violer ses propres décrets, ni affronter les fureurs populaires, elle menaça de l'Abbaye le marquis de Blacons, qui se préparait à agiter le débat, étouffa sous des clameurs calculées la voix de Cazalès, et s'ajourna.

Quant à l'opinion publique, elle fut indignée d'une scène où il n'y avait eu franchise et dignité ni d'un côté ni de l'autre. On s'étonnait que Louis XVI eût osé affirmer son respect pour la constitution civile du clergé, quand il était connu de tous qu'elle lui faisait horreur; on se demandait ironiquement si c'était pour éviter l'emploi de la *force*, qu'il avait attendu, pendant près de deux heures, dans sa voiture, la proclamation de la loi martiale et l'arrivée des ordres homicides que Lafayette était allé chercher à l'Hôtel de Ville. C'était pourtant de ses déclarations sans bonne foi que l'Assemblée avait feint d'être touchée jusqu'aux larmes, répondant de la sorte au mensonge des paroles royales par le mensonge, presque plus honteux encore, de son enthousiasme et de ses transports! Ainsi parlaient ceux-là mêmes qui, moins républicains que Brissot, auraient craint de s'écrier, comme il le fit à cette occasion : « Pourquoi l'Assemblée s'est-elle levée devant le roi? L'ouvrier ne se lève pas devant l'instrument. »

Invitées par le conseil municipal à décider *par oui* ou *par non* s'il fallait prier le roi d'exécuter son projet d'aller à Saint Cloud, ou le remercier d'avoir préféré rester pour ne pas exposer la tranquillité publique, les quarante-huit sections répondirent sèchement :

1° Que les municipaux n'avaient pas le droit de dire aux municipes : Vous délibérerez *par oui* ou *par non;*

2° Qu'il ne fallait point prier le roi d'aller à Saint-Cloud;

3° Qu'il ne fallait point remercier le roi d'avoir *préféré rester*, parce que, s'il est permis à un roi de mentir, le mensonge est indigne d'une grande et puissante nation.

Suivaient ces dures paroles : C'EST LE FAIBLE QUI TROMPE.

Et elles n'étaient que trop vraies, appliquées à Louis XVI. La preuve en fut presque aussitôt après fournie par la note que Montmorin, sur l'ordre exprès du roi, envoya à tous les ambassadeurs de France dans les cours étrangères et qui porte la date du 23 avril 1791. Afin d'éviter toute confusion dans l'exposé des faits, nous ne donnerons, que lorsqu'elle sera naturellement amenée par le récit des menées diplomatiques, c'est-à-dire un peu plus loin, cette note qui produisit une sensation immense et fut un prodige d'audace, un modèle de fausseté. Qu'il nous suffise de remarquer ici qu'elle contenait ces mots véritablement inconcevables, de la part d'un prince qui, quatre jours auparavant, était allé se plaindre à l'Assemblée de n'être pas libre : « Les ennemis de la Constitution prétendent que le roi n'est pas libre : calomnie atroce si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement qu'a plusieurs fois exprimé Sa Majesté de rester au milieu des citoyens de Paris. »

Contradictions furent-elles jamais plus choquantes? Mensonges furent-ils jamais plus transparents? Montmorin, qui répugnait fort à signer cette note trop fameuse et qui disputa aussi longtemps qu'il le put sa signature, aurait du moins voulu qu'on effaçât la phrase qui vient d'être citée. « Il est réellement trop fort, écrivait-il avec désespoir au comte de La Marck, de parler de la liberté du roi, le lendemain du jour où il est venu dire lui-même à l'Assemblée qu'on l'avait empêché de partir et qu'il persistait dans son dessein. » Mais on insista, et le ministre des affaires étrangères dut céder.

Faut-il être surpris, après cela, du sentiment de défiance extrême qui régnait parmi les citoyens? Pouvaient-ils ne pas se croire trompés, lorsqu'on les trompait avec si peu de précaution, et que la royauté, en se masquant, ne se donnait pas même la peine de bien attacher son masque? Aussi, l'inquiétude du peuple était-elle sans bornes; il sentait la trahison sur sa tête, sous ses pieds, autour de lui, partout; pas de ruse qu'il ne jugeât Louis XVI capable d'employer pour sortir de Paris; et sa vigilance, souvent déjouée, mais infatigable, allait si loin dans le soupçon, qu'il arrêta un jour et visita une charrette, s'imaginant qu'il trouverait le roi caché sous des bottes de paille.

Pendant ce temps, que faisait Lafayette? Si l'on doit s'en rapporter au témoignage de Camille Desmoulins et de Marat, Lafayette, à peine sa démission donnée, avait mis tout en œuvre pour la reprendre. *L'Ami du peuple* raconte que, dans la nuit du 19 avril, le général, suivi d'un certain nombre de chasseurs des barrières et de grenadiers volontaires des *Filles-Saint-Thomas*, de *Saint-Roch*, de *Henri IV*, parcourut, coiffé d'un bonnet de simple grenadier, les cafés et cabarets du Palais-Royal, pour ranimer, s'il en était temps encore, sa popularité mourante. Quoi qu'il en ait pu être de ces démarches, que le caractère connu de Lafayette rend si invraisemblables, il est certain que sa retraite avait jeté dans le gros de la bourgeoisie parisienne une sorte d'effroi. La majorité des bataillons exprima le vœu de le revoir à la tête de la garde nationale, et le 21 avril, à onze heures du soir, à pied, dans la boue, par la pluie, le corps municipal se transporta chez « ce Cromwell. » Là, grandes supplications de Bailly, Lafayette résistant ou affectant de résister. « C'était la scène des Lupercales, lorsque, de concert avec César, Antoine lui mettait sur le front le diadème, que celui-ci feignait de repousser. » Mais comment ne pas finir par céder à une aussi

douce violence? La maison était remplie de gardes nationaux, et tous joignaient leurs instances à celles de la municipalité. Quelques-uns allèrent même jusqu'à tomber à genoux devant le général, et comme il s'en montrait péniblement étonné: « Ne craignez rien, dit un grenadier, nous prenons l'attitude d'hommes libres, nous nous mettons à genoux devant la statue de la liberté. »

Lafayette se rendit enfin. Malheureusement pour lui, ses partisans ne surent garder aucune mesure. Sur la proposition de Dubut de Longchamp, la formule d'un serment d'obéissance aveugle à Lafayette fut rédigée, et l'on décida que cette formule serait colportée de maison en maison, avec menace de chasser des rangs quiconque refuserait sa signature. Quelques milliers d'adhésions furent obtenues dans l'ardeur d'un premier élan; mais là était un péril que le cynique Hébert signala de la sorte: « Il est beau sans doute aux gardes nationales d'aimer leur commandant; mais il y a, f....e, un vieux conte de singes dont ils devraient se souvenir. A force de caresser son petit, une f...ue guenon lui fit rendre l'âme. Avec moins de grimaces, la b....sse eût élevé l'animal. » L'avis était excellent. Les partisans du général ne le suivirent pas, et il ne tarda pas à en résulter une réaction violente. Dubois-Crancé protesta, comme garde national, en termes aussi nobles qu'énergiques. Aux janissaires qui se présentèrent chez lui, Girardin (d'Ermenonville) répondit: « Vous me chassez de votre bande comme un bon citoyen qui ne veut qu'obéir à la loi, et moi je vous chasse de ma maison comme des assassins aux ordres d'un chef de brigands. » Plusieurs soldats patriotes donnant leur démission, en haine du serment exigé: « Arrêtez, leur cria Marat furieux, arrêtez! Quand il n'y aura plus dans les bataillons que des assassins soudoyés, pour vous remettre dans les fers ils n'auront pas même besoin du glaive autrichien. Battez vos ennemis avec leurs propres armes, tout est permis contre ces brigands. Imitez le père du peuple qui a violé vingt fois ses serments; imitez le général perfide qui, non content de fausser les siens, a forgé de faux décrets pour avoir un prétexte de massacrer les patriotes. Jurez-lui tout ce qu'il voudra, jusqu'à ce que le moment soit venu de lui plonger la baïonnette dans le cœur. » Et à ce langage d'énergumène, Fréron, Audouin, Prudhomme, Camille Desmoulins donnaient le poids de leurs communes colères. Comment la popularité de Lafayette n'aurait-elle pas bientôt perdu en force ce qu'elle avait paru un instant gagner en éclat? Aussitôt après sa réinstallation, il avait cassé, de concert avec les municipaux, la compagnie des grenadiers de l'*Oratoire*, coupable à ses yeux d'avoir, dans la journée du 18 avril, appuyé la résistance du peuple: cet acte fut dénoncé comme celui d'un tyran. La compagnie licenciée était justement celle qui avait pris la Bastille! Au bruit des faubourgs déjà mugissant, il fallut la réintégrer. Mais quatorze grenadiers ayant été témérairement exceptés de cette réparation, les clameurs continuèrent. La section de l'*Oratoire* arrêta qu'elle poursuivrait la cause des quatorze soldats illégalement punis d'exclusion, et que jusqu'au jour du jugement, elle leur allouerait trente sols par jour. C'était autant de coups frappés sur Lafayette. Les défections commencèrent. Le bataillon de *Saint-Nicolas des Champs*, qui avait été le premier à prêter le serment d'obéissance aveugle, fut surnommé par dérision le *bataillon des Aveugles*. Celui de *Saint Roch* se rétracta, brûla les registres de son serment, et dansa autour des flammes.



LIVRE SIXIÈME

CHAPITRE I

ROBESPIERRE S'ANNONCE

Où Mirabeau disparaît Robespierre se montre.

Et en effet, nous l'allons trouver, dans les grands débats parlementaires qui remplissent le mois de mai, s'imposant à ses adversaires, effaçant ses émules, retenant autour de son nom l'opinion attentive, et déjà primant dans l'Assemblée, tour à tour irritée et surprise d'un pouvoir qu'elle ne soupçonnait pas.

Souvent, tandis que, raide dans son habit olive, l'œil fixe, le front contracté, et d'une voix aigre qu'accompagnait un geste sec, Robespierre plaidait, à la tribune, la cause du peuple, on avait vu, au milieu des chuchotements et des moqueries, Mirabeau contempler avec une curiosité pensive cet homme au pâle visage, au sourire étrange, dont la physionomie respirait une sorte de douceur vague, en qui tout annonçait la passion de l'ordre, et qui paraissait plein du respect de lui-même, tant il y avait de soin dans sa mise, de gravité dans son attitude et d'apprêt dans sa parole.

Quel était donc ce nouveau venu sur lequel s'arrêtaient ainsi les pressentiments du génie, et dans la Révolution quel rôle sera le sien?

Il demandera justice pour tous, pour tous sans exception; il prêchera le droit.

Et avec lui pas de compromis: est-ce que la vérité n'est pas *une?* Qu'aucun parti ne le réclame: il est du parti de sa conviction, cela suffit. Dès son premier pas dans la carrière où il laissera la trace de son sang et un nom maudit, on a pu le surnommer *l'Immuable*. Simple avocat, les honnêtes gens citaient son intégrité; législateur, les méchants la redoutent. Toujours prêt à défendre le peuple, il ne sait ce que c'est que de le flatter: il a pour cela trop d'orgueil à la fois et trop de vertu. Dans une société en désordre, c'est le culte de la règle qu'il professe. L'anarchie lui fait horreur; la popularité, mendiée par le cynisme des habitudes ou du langage, lui fait pitié; il ne se cache pas de son dédain pour les énergumènes. Et cependant, Fréron l'admire, Hébert le respecte, et il force Marat à le louer.

Sa vie est laborieuse, elle est austère; ses mœurs honorent ses principes. D'autres, parmi les tribuns connus, étaleront une opulence suspecte, souperont à la lueur des lustres d'or, s'enivreront de vins exquis et s'endormiront sur le sein des courtisanes; lui, il habite, rue Saintonge, un misérable appartement dont un compagnon de sa jeunesse occupe et paye la moitié; il dépense à peine trente sols pour ses repas, se rend à pied où son devoir l'appelle, et sur ses honoraires de député, pieusement diminués d'une rente faite à sa sœur, ne trouve pas toujours de quoi s'acheter un habit.

Mais il est des imperfections que notre nature imparfaite couvre volontiers de sa sympathie, il est des faiblesses qui se font adorer, et voilà ce qui manque à Robespierre. Quelque chose d'impénétrable enveloppe son âme. Sa vertu, comme un astre malade, brille sans rayonner. Même sur les lèvres qui d'ordinaire ne s'ouvrent que pour l'exalter, il semble que sa présence arrête les louanges légères et tout sourire familier. En parlant de miséricorde, il fait peur.

Pourtant, à Arras, où il était né, son enfance, on l'assure, avait annoncé beaucoup d'abandon et des goûts charmants. Quoique déjà porté à la méditation sérieuse, il riait d'un rire facile alors, et quelquefois jusqu'aux larmes; une volière en ce temps-là était sa république; de bonne heure orphelin, il aimait tendrement son frère, il idolâtrait ses sœurs; après, venaient ses chers oiseaux. Plus tard, au sortir du collége de Louis-le-Grand, dont la protection de l'abbé de Saint-Waast lui avait ouvert les portes et où il eut Camille Desmoulins pour condisciple, ses préoccupations de jeune homme se tournaient vers l'amour, elles s'échappaient en rimes galantes; il entrait dans la société des *Rosatis*, célébrait le chantre léger de *Vert-Vert* sur un ton digne de son héros, et recueillait les couronnes académiques de sa province; que dire encore? Le serment que Mlle Deshortis lui avait fait de n'être jamais qu'à lui, ce serment d'amour trahi pendant l'absence, le jetait dans une douleur immense et naïve....

Oui, tel avait été Robespierre enfant, tel avait été Robespierre jeune homme. Mais la Révolution s'est avancée, elle l'a saisi, elle l'a façonné pour le besoin qu'elle avait de lui; et le voilà devenu l'incarnation glacée d'un principe, la statue du droit, statue pensante, mais de marbre. Il aime l'humanité, cependant, il l'aime avec un froid délire, il l'aime jusqu'à vouloir mourir pour elle tout couvert d'opprobre. Mais dans sa tête est désormais le siége de sa sensibilité; là seulement va se passer le drame de son dévouement : ne lui mettez pas la main sur le cœur, vous n'y sentiriez pas frémir la vie! Car, les pleurs qu'on voit couler, les gémissements qui frappent l'oreille, les blessures saignantes et tangibles. voilà ce qui appartient aux émotions du cœur; le cœur ignore les attachements abstraits, il n'est pas logicien, il ne généralise pas. Or, c'est à travers le temps et l'espace, c'est en les embrassant dans leur obscur ensemble et leur masse confuse, que Robespierre écoutera, debout sur des ruines, le cri des souffrances humaines. Aussi ne sera-t-il compris que par les multitudes entassées, et tandis qu'instinctivement elles feront de lui leur idole, tout homme, pris à part, s'écartera de cet être puissant et infortuné, répulsif et sincère. Il aura des séides, mais pas d'amis!

Une preuve que les situations créent les instruments qui leur sont nécessaires, c'est que l'ascendant de Robespierre se révéla juste au moment où l'Assemblée sacrifiant l'idée du *droit* à celle du *privilége*, s'étudiait à consacrer d'une manière définitive, dans l'organisation de la garde nationale, la distinction si injurieusement établie entre les *citoyens actifs* et les *citoyens non actifs*.

Le Comité de constitution avait élaboré à cet égard un long projet, dont Rabaut-Saint-Étienne fut chargé de présenter le rapport. Mais Marat n'attendit point jusque-là pour pousser le cri d'alarme : « Ils ont commencé par exclure provisoirement de la garde nationale les classes indigentes, c'est-à-dire les sept dixièmes du peuple. — Les six premiers articles du projet font des citoyens et de leurs fils les soldats du corps législatif, ensuite ceux du monarque, non les soldats de la patrie. — Quel est leur but? D'armer les riches contre les pauvres laissés sans armes. — Quoique l'article 16 permette des compagnies de 102 hommes dans les grandes villes et que l'article 4 en fixe le nombre à 54, les conditions exigées par les articles 14, 15 et 24, le réduisent nécessairement à 45; or, chaque compagnie ayant un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, deux sergents et quatre caporaux, le nombre des officiers formera le quart de l'armée citoyenne, disposition dont aucune troupe du monde n'offre d'exemple, et qui a pour but d'asservir les soldats par les officiers, toujours vendus à leurs chefs, comme ceux-ci le sont à la cour. — L'article 19 attribue aux gardes nationaux l'élection de leurs officiers; mais pourquoi l'article 22 remet-il aux capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et sergents la nomination des membres de *l'État-major des bataillons?* Et pourquoi ceux-ci sont-ils seuls appelés à choisir les membres de *l'Etat-major des légions?* Et pourquoi des officiers d'état-major? — Au côté gauche de l'habit, d'après l'article 28, sur la poitrine, sera un médaillon écarlate, contenant ces mots circulairement écrits en lettres blanches : *Constitution, Liberté, Egalité*, et dans le centre le mot : *Veillez!* Mais la constitution a tué la liberté. » A ces critiques, que nous avons résumées, Marat joignait le tableau qu'il jugeait le plus propre à détourner les citoyens du service de la garde nationale. On les accablerait de veilles et de fatigues! Qu'ils s'attendissent à une vie de galériens, les peines rigoureuses ne leur seraient pas épargnées, ils pouvaient en être sûrs! Et puis, servir de plastron aux hussards allemands ou aux cavaliers de la maréchaussée.... le bel honneur! La conclusion était que les citoyens devaient refuser de se faire inscrire; qu'il fallait anéantir toute espèce d'organisation de la garde nationale; qu'il était urgent d'armer indistinctement tous les citoyens, et qu'il n'y avait, pour peu qu'on menaçât la liberté, qu'à les pousser sur ses ennemis.

Rabaut présenta son rapport le 27 avril, et aussitôt Robespierre prit la parole. Beaucoup moins emporté que Marat, il alla droit, comme lui, au fond des choses. Il montra combien il était nécessaire d'empêcher les gardes nationales de former une caste militaire et d'adopter un esprit de corps dont, tôt ou tard, la liberté aurait à gémir. Il prouva qu'il importait au plus haut point de confondre la fonction de soldat avec la qualité de citoyen, ce qui ne se pouvait faire qu'en diminuant le nombre des officiers, en les nommant pour un temps limité, en resserrant le commandement dans le cercle d'un district, en bornant aux exigences d'un service la marque extérieure des grades. Il s'éleva contre l'abus de ces décorations militaires qui surexcitent la vanité des uns, produisent l'humiliation des autres, avilissent le peuple, abaissent le caractère national et enhardissent les tyrans. Mais où il fut véritablement éloquent, ce fut dans la revendication du droit de chaque citoyen domicilié à faire partie de la garde nationale : « Ceux qui ne payent pas de certaines contributions sont-ils esclaves? Sont-ils sans intérêt dans la chose publique? Tous, ils ont contribué à l'élection des membres de l'Assemblée nationale; ils vous ont donné des droits à exercer pour eux : vous en ont-ils donné contre eux? Sont-ils citoyens, oui ou non? Je rougis d'avoir à le demander. Voulez-vous être seuls à vous défendre et à les défendre! » Comme il se servait du mot *peuple*, interrompu par Lucas qui s'écria d'une voix amère : « Le *peuple*, c'est tous les citoyens, » Robespierre reprit : « Et moi aussi, j'entends par *peuple* la généralité des individus dont la société se compose. Mais en employant cette expression dans un sens restreint, c'est votre langage que je parle! » Et en effet, quels étaient les hommes qui tendaient à diviser la société en deux classes, qui forçaient la langue française à opposer le mot *peuple* au mot *bourgeoisie*, qui détruisaient l'unité sociale? N'étaient-ce point ceux qui avaient créé et voulaient étendre cette distinction entre les *citoyens actifs* et les citoyens *non actifs*, si arbitraire, si injurieuse?

Rabaut sentit toute la portée des attaques de Robespierre. Pour donner le change à l'opinion, il prétendit que si on en exceptait l'admission des citoyens non actifs, « pour laquelle ajouta-t-il, j'aurais du penchant, mais contre laquelle s'élèvent des décrets formels, » tout ce qu'on demandait se trouvait déjà dans le plan du Comité, et il cita ce passage d'un ancien : « Deux hommes se présentaient : l'un dit ce qu'il fallait faire, l'autre dit, je l'ai fait. »

Mais Robespierre n'était pas homme à lâcher pied devant un artifice oratoire : le lendemain, il revint à la charge, plus vif encore et plus pressant. Le mot *liberté* n'était pas proféré une seule fois dans le projet; il n'y était question que de repousser les brigands, de livrer à la justice les séditieux; le Comité de constitution semblait ne s'être pas douté que, si la garde nationale est destinée à combattre le désordre, elle l'est aussi à tenir en échec la tyrannie : tout cela fut relevé par Robespierre, sans violence, mais avec beaucoup de force et de clarté. Pétion l'appuya; d'André entreprit de le réfuter. Quant à l'Assemblée, elle avait son parti pris d'avance, et brûlait de clore le débat. Elle éclata en murmures, quand pour la troisième fois, l'infatigable tribun reparut à la tri-

bune; d'où cette parole hautaine de Robespierre : « Toute demande qui tend à étouffer ma voix est destructive de la liberté. » Le sort en était jeté : les citoyens inactifs furent exclus de la garde nationale. La bourgeoisie achevait de se constituer militairement, et à part!

« Quel est le citoyen, s'était écrié Dubois-Crancé, qui, à moins d'être un vagabond ou un mendiant, n'acquitte pas toujours trente ou quarante francs d'imposition? » Mais, comme l'observa très-bien le journal de Brissot, les péripéties continuelles du commerce, les crises de l'industrie, les chômages, rendent incertaine et flottante l'existence d'un grand nombre d'hommes qui, pour n'être ni des vagabonds, ni des mendiants, n'en sont pas moins exposés à tomber, par le défaut de travail, dans des abîmes de misère. Ainsi arrive-t-il souvent des ouvriers de grande fabrique; au point qu'en 1789, à Lyon, le chiffre des ouvriers momentanément incapables de payer une imposition quelconque, s'était élevé à vingt-cinq mille! Pas de droit politique à qui n'a pas de pain, avait dit l'Assemblée. N'avoir pas de pain n'est donc jamais un malheur? Dans une société qui ne sait point *assurer* la vie du travailleur, n'avoir pas de pain est donc toujours un opprobre?...

En s'élevant contre ces conclusions impies, Robespierre ne pouvait manquer d'agrandir, d'ennoblir son rôle : il eut bientôt à soutenir d'autres combats non moins glorieux.

Jusqu'alors les Lameth, Duport, Menou, d'Aiguillon, Barnave et Beauharnais avaient formé une sorte de *septemvirat patriote*, très en crédit auprès des sociétés populaires; mais tout semblait annoncer le prochain déclin de ce crédit. Les deux hommes qui, à l'Assemblée, commençaient à fixer les regards, ceux pour qui la place publique faisait de préférence fumer son encens, étaient maintenant Pétion et Robespierre, Robespierre surtout. Aux Jacobins, l'influence de ce dernier devenait de jour en jour plus marquée : les Lameth en conçurent une jalousie qui, dans l'âme profonde de Duport, ne tarda pas à se changer en haine, et le sourire railleur si souvent excité par les apparitions de Robespierre à la tribune fit place, sur les lèvres du présomptueux Barnave, aux contractions d'une colère sourde.

Desmeuniers, Le Chapelier, tous les patriotes devenus douteux et dénoncés comme tels, la partageaient, cette colère, en se donnant moins de peine pour la masquer : ils résolurent d'atteindre Robespierre à travers les clubs, où il puisait une si grande partie de son ascendant.

Il existait à l'usage des clubs deux moyens d'action dont ils se servaient avec un succès redoutable : c'étaient le droit de pétition et le droit d'affiche. Briser entre leurs mains ce double instrument, on ne le pouvait; mais rien de plus facile que de l'émousser, il n'y avait pour cela qu'à décréter que le droit de pétition ne serait pas à l'avenir exercé collectivement, et que la société seule serait appelée à exercer, par le gouvernement qui la représentait, le droit d'affiche.

Telle fut en effet la marche qu'on suivit. Le 9 mai, en réponse à une demande du Directoire, provoquée sous main selon toute apparence, Le Chapelier présenta, au nom du Comité de constitution, un rapport qui concluait :

1° A ne reconnaître qu'aux *citoyens actifs* le droit de pétition;

2° A déclarer que le droit de pétition était de nature individuelle, et ne pouvait par conséquent être exercé en nom collectif par aucune réunion ou association de citoyens;

3° A réserver exclusivement à l'autorité l'exercice du droit d'affiche, par ce motif que la place publique est une propriété commune.

Robespierre n'eut pas de peine à démontrer combien il était odieux d'interdire aux *citoyens inactifs*, ou plutôt à ceux que très-arbitrairement on qualifiait ainsi, la jouissance d'un droit aussi naturel, aussi sacré que le droit de pétition. « Je défendrai surtout les plus pauvres. Plus un homme est malheureux et faible, plus il a besoin du droit de pétition. Et c'est aux faibles, c'est aux malheureux que vous l'ôteriez! Dieu accueille les demandes non-seulement des infortunés mais des coupables » Sur la seconde question posée par le rapport, il dit : « Toute société qui a le droit d'exister reconnu par la loi, a le droit d'agir comme une collection d'êtres raisonnables, qui peuvent publier leur opinion commune et manifester leurs vœux » L'abbé Grégoire et Buzot vinrent à l'appui. « Ne laisser le droit de pétition qu'aux individus, s'écria ce dernier, c'est l'anéantir. Attendez que le despotisme soit en force : qui osera signer le premier une pétition hardie? Malheur à ce premier signataire! »

Dans la presse, l'opposition ne fut pas moins vive. Camille Desmoulins s'emporta : « Le rusé Le Chapelier prétend que le droit de défense personnelle est un droit individuel aussi : donc tous ne peuvent se réunir en corps pour en imposer davantage à l'ennemi? Misérable ergoteur! »

Après une longue discussion dont Robespierre porta presque tout le poids, il fut enfin décrété :

Que le droit de pétition appartenait à tout individu, et ne pourrait conséquemment être exercé en nom collectif par les corps électoraux, judiciaires, administratifs, ni par les communes ou sections de communes, ni enfin par les sociétés de citoyens;

Que tout pétitionnaire serait tenu de signer sa pétition;

Qu'aucune affiche ne pourrait être faite sous un nom collectif, et que tous les citoyens qui auraient concouru à une affiche devraient la signer.

On le voit : le coup destiné aux clubs les atteignait, mais du moins le droit de pétition n'était pas enlevé aux citoyens les plus pauvres, et le droit d'affiche ne devenait pas, ainsi que, par l'organe de son rapporteur, le Comité de constitution l'avait proposé, une force dont l'autorité seule aurait la jouissance. Or, à Robespierre plus qu'à aucun autre revenait l'honneur de cette double victoire, et sa popularité s'en accrut. Camille se plut à l'appeler « notre Aristide. » Marat, qui n'épargnait personne, et qui traitait de lâches les Lameth, Barnave, Menou, Duport, Dubois-Crancé, Prieur, Chabroud, Goupil, et jusqu'à Pétion, Marat ne put s'empêcher de tracer ces mots, bien étonnants sous sa plume . « Le digne, l'incorruptible Robespierre. » Ailleurs, regrettant que le seul homme qui, dans la Révolution, fût, selon lui, inattaquable, n'eût pas été présent à une certaine séance où se débattaient de grands intérêts, il expliquait cette absence ainsi : « Robespierre est malade à coup sûr, si même il n'est victime de quelque attentat des conspirateurs. » Trait caractéristique! Ne pouvant soupçonner Robespierre d'une faute, Marat s'en dédommageait en soupçonnant ses ennemis d'un crime!

Cependant, à mesure qu'on avançait dans la Révolution, la ligne de démarcation que la bourgeoisie, de ses propres mains, avait si imprudemment creusée entre elle et le peuple, devenait plus profonde de jour en jour, d'heure en heure. Or, c'était par la majorité de l'Assemblée nationale que la bourgeoisie était représentée; et quoique le Club des Jacobins n'eût pas encore des principes bien arrêtés, c'était derrière cette puissance, rivale de l'Assemblée, que le peuple se groupait. Une question d'une gravité immense vint mettre aux prises les deux forces adverses.

La législature actuelle une fois arrivée au terme de sa

travaux et de son existence, ses membres pourraient-ils, oui ou non, être réélus?

Les Jacobins, qui tendaient de plus en plus à secouer la domination des Lameth, de Duport, de Barnave, leurs premiers meneurs, et qui déjà étaient à la veille de se donner sans réserve à Robespierre, avaient un intérêt naturel à voir l'Assemblée, telle qu'elle se trouvait alors composée, faire place à une Assemblée toute neuve. Le désir d'écarter de la scène des personnages dont l'influence leur était devenue suspecte ou odieuse, l'espoir de changer à leur gré la Constitution, quand ne seraient plus là pour la défendre et la maintenir ceux dont elle avait été l'ouvrage, la certitude d'accélérer le mouvement de la Révolution en l'enlevant à des mains fatiguées, voilà quels étaient les motifs des Jacobins. Et sur cette route se pressaient tous les hommes nouveaux que leur naissante popularité appelait à remplir les places qu'on laisserait vides.

Mais ce n'était pas ainsi que l'entendaient, — on le comprend de reste, — ceux qui avaient législativement commencé la Révolution, ses vétérans, les auteurs du pacte constitutionnel, les représentants en titre de la bourgeoisie victorieuse, les Thouret, les Desmeuniers, les Le Chapelier, les Bailly. Ni Duport lui-même, ni Barnave, ni les Lameth, eux qui avaient si longtemps figuré à l'extrême gauche, ne pouvaient être de cette opinion, depuis qu'ils sentaient le Club des Jacobins leur échapper; menacés de perdre leur ascendant sur la place publique, ils devaient tenir avec d'autant plus d'ardeur à conserver leur position parlementaire.

Restaient les nobles et les prêtres, la minorité de l'Assemblée. Allaient-ils, dans cette question décisive, pencher du côté des Jacobins ou du côté des Constitutionnels? Ce fut du côté des Jacobins qu'ils penchèrent, soit qu'ils comptassent avoir bon marché de ceux-ci quand les autres seraient renversés, soit qu'à leurs yeux le meilleur moyen de pousser la Révolution à l'abîme fût de la pousser en avant.

Telle était donc la disposition des esprits, lorsque, le 15 mai, Robespierre prononça ces paroles solennelles dans l'Assemblée : « Je demande le décret que voici : les membres de l'Assemblée actuelle ne pourront être réélus à la prochaine législature. » De toutes les parties de la salle des acclamations s'élevèrent. Déjà il avait fait rendre un décret portant que nul membre de l'Assemblée ne pourrait être promu au ministère pendant quatre ans après avoir quitté l'exercice de ses fonctions législatives : il venait maintenant demander bien davantage!

Si en cela Robespierre obéissait aux inspirations de l'intérêt personnel, il a été permis de le supposer; car il était parfaitement sûr, quand il aurait perdu la tribune de l'Assemblée, d'en retrouver, aux Jacobins, une autre non moins sonore, et certes si, dans cette circonstance, le désintéressement était facile à quelqu'un, c'était à lui. Toutefois il est juste de reconnaître qu'à l'appui de sa motion il présenta des considérations dont la grandeur et la noblesse semblent ne pouvoir venir que des plus hautes sources de la conviction.

Une première objection était à repousser : en composant la législature qui suivrait, d'hommes complétement nouveaux, aurait-on chance d'avoir un nombre suffisant de législateurs comparables, pour le mérite, les lumières, l'expérience, à ceux qui avaient été une première fois investis de la confiance publique et l'avaient, du moins à tant d'égards, justifiée! Robespierre répondit :

« Nos travaux et nos succès nous autorisent à croire qu'une nation de 25 millions d'hommes n'est pas réduite à l'impossibilité d'en trouver 720 qui soient dignes de recevoir et de conserver le dépôt de ses droits.... Je pense, d'ailleurs, que ce n'est point de la tête de tel ou tel orateur que la Constitution est sortie, mais du sein même de l'opinion publique qui nous a précédés, qui nous a soutenus. » Et il prouva que l'Assemblée n'avait été, après tout, qu'un imposant écho de la nation.

Passant ensuite au raisonnement de ceux qui jugeaient nécessaire que l'Assemblée actuelle, en se retirant, léguât des guides aux Assemblées suivantes, Robespierre tint un langage bien frappant dans un homme qu'attendait l'accusation de dictature :

« Je ne crois point du tout à l'utilité de ces prétendus guides.... Quand ils parviennent à maîtriser les délibérations, il ne reste plus, de la représentation nationale, qu'un fantôme. Alors se réalise le mot de Thémistocle, lorsque, montrant son fils, encore enfant, il disait : « Voilà celui qui « gouverne la Grèce : ce marmot gouverne sa mère, sa mère « me gouverne, je gouverne les Athéniens, et les Athéniens « gouvernent la Grèce » Ainsi, une nation de 25 millions d'hommes serait gouvernée par l'Assemblée représentative, celle-ci par un petit nombre d'orateurs adroits; et par qui, quelquefois, les orateurs seraient-ils gouvernés? je n'ose le dire.... Je n'aime point cette science nouvelle qu'on nomme la tactique des grandes Assemblées : elle ressemble trop à l'intrigue..... Je n'aime pas que des hommes habiles puissent, en dominant une Assemblée par ces moyens, préparer leur domination sur une autre, et perpétuer de la sorte un système de coalition qui est le fléau de la liberté. J'ai confiance en des représentants qui, ne pouvant étendre au delà de deux années les vues de leur ambition, seront forcés de la borner à la gloire de servir l'humanité et leur pays. »

Mais n'était-ce point violer la liberté des électeurs que de leur interdire d'avance tel ou tel choix? N'était-ce point porter atteinte à la souveraineté du peuple? Cette objection était grave, elle touchait à un principe admis par Robespierre : il la réfuta en ces termes :

« Quoi! c'est violer la liberté que d'établir les formes, que de fixer les règles nécessaires pour que les élections soient utiles à la liberté? Tous les peuples libres n'ont-ils pas adopté cet usage? N'ont-ils pas surtout proscrit la réélection dans les magistratures importantes, pour empêcher que, sous ce prétexte, les ambitieux ne se perpétuassent, soit par l'intrigue, soit par l'habitude, soit par la facilité des peuples?... Toute restriction injuste, contraire aux droits de l'homme, et qui ne tourne point au profit de l'humanité, est une atteinte portée à la liberté du peuple; mais toute précaution que la nature des choses commande de prendre contre la brigue, contre les abus du pouvoir des représentants, est commandée par l'amour même de la liberté. N'est-ce pas, d'ailleurs, au nom du peuple que vous faites des lois? C'est mal raisonner que de présenter vos décrets comme des lois dictées par des souverains à des sujets. C'est la nation qui les porte elle-même par l'organe de ses représentants. Dès qu'ils sont justes et conformes aux droits de tous, ils sont toujours légitimes. Or, qui peut douter que la nation n'ait le droit de convenir des règles qu'elle suivra dans ses élections pour se défendre elle-même contre l'erreur et contre la surprise? »

Il termina en disant : « Athlètes victorieux mais fatigués, laissons la carrière à des successeurs frais et vigoureux qui s'empresseront de marcher sur nos traces, sous les yeux de la nation attentive, et que nos regards seuls empêcheraient de trahir leur gloire et la patrie. Pour nous, hors de l'Assemblée législative, nous en servirons mieux notre pays. Ré-

pandus sur toutes les parties de cet empire, nous éclairerons ceux de nos concitoyens qui ont besoin de lumières, nous propagerons l'esprit public, l'amour de la paix, de l'ordre, des lois et de la liberté. »

L'effet de ces paroles fut décisif. Le côté droit applaudissait; le côté gauche n'osa repousser l'appel qui semblait être fait à son désintéressement. Thouret et les constitutionnels eurent beau protester contre le subit rapprochement des deux partis extrêmes de l'Assemblée; Rewbel et Le Chapelier eurent beau demander que, du moins, on les entendît; Beaumetz



DESMEUNIER

eut beau s'écrier : « Je sais qu'on a formé le projet d'enlever cette délibération par un mouvement, » l'impulsion était donnée; l'Assemblée avait été prise par son faible, la passion des louanges : en hésitant devant la gloire de son suicide, elle trembla de se déshonorer. Elle ordonna l'impression du discours de Robespierre, et elle adopta d'enthousiasme des conclusions qui la faisaient descendre vivante dans le tombeau.

Le 17 mai, la question de savoir si la décision prise s'étendrait à toutes les législatures suivantes fut soumise au débat. Duport, qui s'était renfermé dans un douloureux silence, ne put se contenir davantage. Dans un discours plein

d'amertume, de découragement et d'émotion, il se plaignit de l'abus qu'on commençait à faire des *principes.* Il avoua que cette marche en avant, de la Révolution, si brusque, si rapide, l'épouvantait. Il montra du doigt l'esclavage comme l'inévitable dénoùment du drame que jouaient les exagérateurs de la liberté. Il affirma que, s'il avait fallu abattre, il était grand temps de reconstruire. Il prononça enfin ces mots, qui étaient courageux dans sa bouche, mais que démentaient tous les événements et toutes les consciences : LA RÉVOLUTION EST FAITE !

Quoi! la Révolution était faite, quand les nobles et les prêtres conspiraient contre elle d'un bout de la France à l'autre; quand le roi la trahissait; quand l'Europe entière se levait en armes pour l'accabler; quand la victoire remportée sur le régime féodal ne semblait encore l'avoir été qu'au profit de la bourgeoisie; quand aux priviléges politiques de la naissance avaient été substitués ceux de la fortune; quand le problème du travail et de la légitime répartition de ses fruits n'avait pas même été abordé; quand pour des milliers de créatures humaines, existait encore la servitude de l'ignorance et de la faim! Non, non, elle n'était pas faite, la Révolution!... Les vents étaient déchaînés, les vagues étaient furieuses : gagnerait-on le port? Le gagnerait-on, en tout cas, sans avoir lancé beaucoup de passagers à la mer? Cela était à peine probable, hélas! Mais ce qui était certain, c'est qu'il n'y avait pas alors de main capable de jeter l'ancre.

Dans les suprêmes agitations de l'histoire, il est une erreur commune aux hommes même les plus vigoureux et les plus persévérants : l'heure vient où la fatigue les prend, et alors, pour n'avoir point à se l'avouer, ils mesurent tout à leur lassitude. C'est ce qui était arrivé à Duport, à Duport, le hardi meneur des anciennes résistances parlementaires, puis l'adversaire triomphant de la vieille magistrature, puis le fondateur des Jacobins et l'organisateur des alarmes populaires. Après avoir tant agi, il voulait se reposer, et il disait maintenant: Arrêtons-nous! Pour l'écraser, Robespierre n'eut qu'à dire : Marchons toujours!

Il arriva toutefois qu'avant de se séparer pour jamais, ces deux hommes se rencontrèrent dans une grande et noble pensée.

Le hasard ou une curiosité funeste vous ont-ils conduit quelquefois, lecteur philosophe, sur la place de Grève de Paris à l'heure des exécutions? Quel spectacle horrible! La société, usant de toute sa puissance, est là qui va accabler un homme, un seul homme. Ce faible ennemi, la société l'a devant elle, enchaîné, pâle et tremblant, réduit désormais à l'impossibilité de nuire . n'importe! elle fait comme si elle avait peur de lui, et, personnifiée dans un égorgeur de profession estimé par elle-même le rebut des humains, elle saisit le criminel, le traîne après elle sur un échafaud, lui parle du Dieu de miséricorde, et lui coupe la tête. Autour de l'échafaud, immense est la foule : qu'est-elle venue faire là? s'instruire par l'exemple? Non, elle est venue jouir d'un spectacle gratis. On rit, on plaisante, on s'entretient de la bonne ou mauvaise contenance du criminel, on admire l'adresse du bourreau. Les fenêtres qui donnent sur la place sont garnies de femmes élégantes · elles savourent une émotion dont elles assurent que, depuis quelque temps, leurs nerfs avaient besoin. L'entassement de la multitude rendant les larcins plus faciles, les voleurs accourus en toute hâte, profitent de l'occasion. L'affaire finie, on ramasse cette tête sanglante, on enlève ce cadavre; le peuple s'en va d'un côté, le bourreau s'en va de l'autre, et en se quittant ils pourraient se dire : Au revoir! car le mépris de la vie humaine, publiquement professé, ne saurait manquer de rendre les mœurs féroces. — Eh qu'en veux-tu faire de ce sang? Le veux-tu boire? — Punir ainsi le meurtre, c'est l'enseigner!

Dans le nouveau Code pénal soumis aux délibérations de l'Assemblée, la peine de mort serait-elle ou non conservée? Voilà ce que donnait à décider un rapport présenté par Lepelletier-Saint-Fargeau, au nom des Comités de constitution et de législation criminelle : le 30 mai, la discussion s'ouvrit.

Robespierre, lorsqu'il était tout jeune encore, s'était attaché à prouver, dans un ouvrage mis au concours et couronné par la Société des arts et des sciences de Metz, que la honte d'un crime ne doit point rejaillir du père sur le fils, et, depuis, ce principe avait passé dans la législation nouvelle : le 30 mai, entendant mettre en question la peine capitale, Prugnon s'écria :

« Vous avez effacé l'infamie qui faisait partie du châtiment; le criminel, s'il est père, ne léguera plus l'opprobre à ses enfants. Or, si vous supprimez à la fois la mort et la honte, quel frein vous restera-t-il? »

Robespierre répondit, il répondit d'une manière admirable :

« Quoi! un vainqueur qui faisait mourir ses ennemis captifs était appelé barbare! On regardait comme un monstre un homme fait qui, pouvant désarmer un enfant, l'égorgeait! Et la société ne comprenait pas que, devant elle, le criminel était plus faible qu'un enfant devant un homme fait! Qu'étaient-ce donc que ces scènes de mort, ordonnées avec tant d'appareil, sinon des assassinats officiels, sinon des meurtres commis froidement, lentement, sous l'invocation de certaines formes sacramentelles, et par des nations entières? Qu'aux yeux d'un Tibère, ce fût un crime digne de mort que d'avoir loué Brutus; qu'un Caligula eût soif du sang de quiconque osait se déshabiller devant son image, on le concevait : tuer est un procédé digne des tyrans; mais quelle injure à la liberté que de mettre à ce prix sa conservation ou son salut? La peine de mort était nécessaire, disait-on. Nécessaire? Et pourquoi donc alors tant de peuples avaient-ils pu s'en passer? Et pourquoi ces peuples avaient-ils été précisément les plus libres, les plus heureux? Et pourquoi les crimes avaient-ils été toujours plus rares là où le peuple n'était pas habitué à voir tomber des têtes et à humer l'odeur enivrante du sang? Ignorait-on combien les mœurs étaient douces dans les républiques de la Grèce, et combien elles l'étaient devenues à Rome, après que la *loi Porcia* eut anéanti les peines violentes décrétées par les rois et les décemvirs? Voulait-on trouver des supplices abominables? Qu'on allât au Japon.... mais là aussi, comme conséquence de la barbarie des lois, on trouverait des forfaits à faire frémir et une férocité absolument indomptable. L'idée du meurtre inspirait bien moins d'effroi, lorsque la loi elle-même en donnait l'exemple et le spectacle, et l'horreur du crime diminuait dès qu'elle ne le punissait plus que par un autre crime. Les juges, d'ailleurs, étaient-ils au dessus de l'erreur? Que s'ils ne pouvaient se donner pour *infaillibles*, de quel droit prononçaient-ils une peine *irréparable?* Tuer un homme! Mais y songeait-on? C'était tuer son retour possible à la vertu, c'était tuer l'expiation, chose infâme, c'était tuer le repentir. »

Ces considérations développées éloquemment par Robespierre, qu'appuya Pétion, n'avaient besoin que d'être complétées : le lendemain, 31 mai, Duport parut à son tour à la tribune.

Avec non moins d'éloquence, et plus de profondeur encore,

il démontra que la peine de mort était loin d'avoir l'efficacité répressive qu'on lui attribuait : « Qu'est-ce que la mort? dit-il. La condition de l'existence. En immolant un coupable, que faites-vous? Vous hâtez pour lui l'heure d'un événement certain, vous assignez une époque au hasard de son dernier instant, voilà tout. Or, n'est-il pas déjà surprenant qu'une règle immuable de la nature soit devenue entre les mains des hommes une loi pénale! Comment ose-t-on leur apprendre qu'un peu de douleur est la seule différence matérielle entre une maladie et un crime? Les scélérats ne sont malheureusement que trop frappés de cette analogie; ils la consacrent dans leurs maximes; on la retrouve dans leurs propos habituels; ils disent tous que *la mort n'est qu'un mauvais quart d'heure;* ils se comparent au couvreur, au soldat, au matelot, à ces hommes dont la profession honorable et utile offre à la mort plus de prise et des chances plus multipliées; leur esprit s'habitue à ces calculs, leur âme se fait à ces idées, et, dès lors, les supplices perdent tout effet sur leur imagination.... Comment! vous n'avez que la mort à offrir au crime et à la vertu, vous la montrez également au héros et à l'assassin! — Oui, répondrez-vous peut-être, mais ici l'opprobre, là une gloire immortelle. — Ce n'est donc pas sur l'efficacité *matérielle* de la peine de mort que vous comptez? Et, en effet, pour le criminel, que l'infamie ne touche point, la mort n'est qu'un *mauvais quart d'heure.* »

A ceux qui invoquaient l'aveugle et brutale loi du talion, Duport demanda s'ils étaient prêts à punir par le talion le faux, le vol, l'effraction, l'incendie? Il ajouta que la peine de mort avait sa source dans l'esclavage. Un prêtre alors s'étant écrié : « Et Caïn? — Dieu, reprit l'orateur, n'a pas dit : *Que Caïn soit tué,* il a dit · *Que Caïn soit errant.* » Il prononça aussi ces belles paroles : « Croyez-vous que c'est pour sauver un assassin que je parle? Non; c'est pour apprendre aux hommes, par mon exemple, à respecter la vie des hommes. »

Tant d'éloquence, de philosophie et de raison ne purent l'emporter. Dans la presse, un écrivain s'était fait remarquer par l'appui qu'il prêta aux idées de Duport et de Robespierre, et cet écrivain fut l'auteur des *Lettres b........t patriotiques.* Jamais sentiments plus élevés, à part une injure gratuitement adressée au peuple, n'avaient revêtu des formes plus grossières et en même temps plus vives : « Je ne veux plus qu'on tue. En pendant un homme qui a commis un grand crime, on en commet un plus grand que lui; car c'est toujours de sang-froid que *Charlot* danse sur les épaules du vaurien qu'il expédie. — La loi qui tue prêche le meurtre. — Le législateur, en ayant horreur de verser le sang de l'homme, donnerait une aversion si profonde pour le meurtre, que la multitude, toujours sanguinaire, toujours disposée à *lanterner* à tort et à travers, se dirait : Mais c'est donc bien abominable que de détruire l'œuvre d'un Dieu!... La loi ne l'ose pas. — Qui t'a donné, Jeanf....e, le droit de massacrer un homme? Dieu? — On court à un supplice en foule : les coquins en sont-ils moins coquins? Ils volent tandis qu'on pend. Voulez-vous moins de coupables? changez vos mœurs. »

L'auteur des *Lettres b........t patriotiques* avait raison de protester contre le bourreau; mais il avait tort d'appeler à ce sujet la multitude *sanguinaire;* car, dans ce moment-là même, cette multitude prétendue sanguinaire prenait au succès de la motion débattue l'intérêt le plus vif et le plus touchant Le marquis de Ferrières raconte que le jour où l'on agitait la question, Cazalès étant sorti de la salle, aperçut sur la terrasse des Feuillants un groupe nombreux, qui tenait aussi ses séances. Il s'approche, écoute ce qui se dit. La noblesse du caractère de Cazalès ne faisait doute pour personne, et le peuple l'aimait, tout aristocrate qu'il était : un des orateurs du groupe le reconnaît, et lui frappant sur l'épaule d'un air de bienveillance : « *Ah çà, on vient de faire une bonne motion pour nous, tu es un brave homme, ne va pas parler contre!* »

Le 3 juin, le décret suivant fut rendu : « Les peines prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury, sont : la peine de mort, la chaîne, la reclusion dans la maison de force, la gêne, la détention, la déportation, la dégradation civique, le carcan. La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exécuté aucune torture envers les condamnés. La marque est abolie. Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

Cette fois, Marat ne marchanda point son approbation à l'Assemblée. « Elle a décrété avec raison, écrivit-il en termes d'un vague terrible, que la peine de mort serait réservée pour les grands crimes, question sur laquelle nos fidèles Pétion et Robespierre avaient établi un sentiment qui fait honneur à leur sensibilité, mais sujet à des inconvénients trop graves pour être adopté!! »

Était arrivé à Paris, sur ces entrefaites, un abbé qu'avait rendu fameux son *Histoire politique et philosophique des deux Indes:* l'abbé Raynal. Les nobles, les évêques et Malouet l'entourèrent aussitôt, s'emparèrent de lui. Convaincus que ce serait un bon coup porté à la Révolution, que celui qui partirait de la main d'un tel homme, d'un vétéran du dix-huitième siècle, d'un ancien ami de Diderot, ils l'engagèrent à censurer bien haut la marche jusqu'alors suivie, et à adresser cette censure à l'Assemblée elle-même. Pour mieux l'y encourager, Delaporte, intendant de la liste civile, lui écrivit que le roi lui accordait une gratification de vingt-quatre mille francs, comme dédommagement des pertes qu'il avait éprouvées par l'effet des poursuites dirigées contre lui. Raynal toucha la somme, en donna quittance, et prépara son acte d'accusation. C'était un vrai libelle, un résumé déclamatoire et emphatique de toutes les attaques dirigées contre l'ordre nouveau par les pamphlets et les journaux qui appartenaient au régime abattu. L'adresse de l'abbé Raynal fut communiquée à l'Assemblée, dans la séance du 31 mai, par Bureau de Pusy, qui présidait alors, et à qui elle avait été remise en main propre. La lecture se fit au milieu d'un silence méprisant. Puis, Robespierre se leva, félicita l'Assemblée du calme qu'elle avait gardé, lui recommanda l'indulgence en quelques paroles pleines d'une compassion dédaigneuse, et fit passer à l'ordre du jour.

Rien n'était plus propre à marquer l'influence croissante de Robespierre : il en était venu non-seulement à pouvoir entraîner quelquefois l'Assemblée, mais à se croire le droit de parler en son nom!

Quelques jours après, c'était encore lui qui venait porter à la tribune des représentants les vœux impérieux du Club des Jacobins pour le licenciement des officiers de l'armée. Par leur naissance, leur éducation, leurs habitudes, leurs relations de société et de famille, ces officiers appartenaient tous au souvenir et au regret du passé. En leur abandonnant le soin de la défendre, la Révolution courait le risque de se livrer à ses ennemis. Quel parti prendre? Faire signer aux officiers un engagement d'honneur qui garantît leur fidélité à la Constitution, et retrancher les trois quarts de leurs appointements à ceux qui refuseraient le serment exigé, voilà ce qu'on proposait. Robespierre combattit cette mesure comme insuffisante et dérisoire; il ne concevait pas qu'au lieu de licencier purement et simplement les officiers de l'ancien ré-

gime, puisqu'on jugeait dangereux de leur laisser dans la main l'épée de la Révolution, on s'en fiât, pour obtenir d'eux une garantie devenue indispensable, aux inspirations du point d'honneur: « De quel honneur, s'écria-t-il rudement, vient-on nous parler? Quel est cet honneur au-dessus de la vertu et de l'amour de son pays? Je me fais gloire de ne le pas connaître. » Cazalès, transporté d'indignation, prit la parole, et les mots *diatribes calomnieuses*, *lâches calomnies*, tombèrent à flots pressés de ses lèvres. « J'ai écouté le préopinant, ajouta-t-il d'une voix qui luttait contre les interruptions et les cris « à l'Abbaye! » parce que je suis, je le déclare, le partisan de la liberté la plus illimitée; mais il est au-dessus de tout pouvoir humain de m'empêcher de traiter ces diatribes avec tout le mépris qu'elles méritent. » Il insista pour que le projet de licenciement fût rejeté à l'unanimité, annonçant que, lorsque l'armée apprendrait cette discussion,... « les inconvénients en pouvaient être terribles! »

A cette menace inattendue, la gauche se troubla. Pétion, Buzot furent aperçus gardant le silence de l'embarras et immobiles. Antoine lui-même, qui, aux Jacobins, avait proposé le plan de licenciement de l'armée, n'osait élever la voix. Seul, Robespierre, en cette occasion, parut supérieur à tout sentiment pusillanime. Debout parmi ses collègues assis, il promena longtemps ses regards à droite et à gauche, comme pour fixer dans sa mémoire les visages et les mouvements de ceux qui trembleraient de voter sous le poids de ce doute: Que dira l'armée? Ce fut donc le projet du Comité qui l'emporta, et tout se borna à un décret qui prescrivait aux officiers de terre et de mer la déclaration, signée, de leur obéissance à la Constitution.

Pendant ce temps, Robespierre était élu accusateur public, et Duport, nommé président du même tribunal, refusait un honneur qu'il lui aurait fallu partager avec un homme qu'il n'aimait pas. Voici comment Camille Desmoulins jugea ce refus, que Brissot blâma, de son côté, fort sévèrement, quoique avec plus de gravité: « Croit-on que Duport ait refusé par dépit de voir la ganse d'or au chapeau de Robespierre?... Est-ce bien là ce Duport qui disait à Mirabeau, à la séance du 28 février aux Jacobins: « Sois honnête homme, et je « cours t'embrasser? » Méprisable hypocrite! tu repousses de ton tribunal Robespierre, la probité même, et n'ayant pu réussir à l'écarter, tu désertes le poste où te plaçait la confiance ou, plutôt, l'erreur de tes concitoyens!... Tu sais quel intervalle immense l'opinion publique met entre son patriotisme et le tien.... Tu as été cent fois témoin des applaudissements unanimes qu'excitaient parmi les Jacobins ses discours et sa seule présence. »

A la place de Duport, les électeurs mirent Pétion, et c'était en quelque sorte nommer une seconde fois Robespierre.

Ainsi s'élevait sur les débris des renommées révolutionnaires de la veille une renommée que, bientôt, l'anathème et la calomnie devaient porter jusqu'aux extrémités de la terre. C'est que, je le répète, Robespierre venait représenter une idée qui cherchait et voulait avoir son rang dans la Révolution: L'ÉGALITÉ POLITIQUE DE TOUS.

Je dis *politique*, parce qu'en effet ni lui ni personne n'allaient encore au delà. Qu'on prenne un à un ses discours, qu'on lise le *Patriote français* de Brissot, les *Annales patriotiques* de Carra, les *Révolutions* de Camille Desmoulins, l'*Ami du Peuple* de Marat, on y trouvera, impétueusement agitées, les questions d'un caractère politique, telles que l'organisation de la garde nationale, le droit de pétition, le droit d'affiche, le licenciement des officiers; mais de la condition misérable des salariés, mais de la concurrence et de ses victimes, mais de la vie précaire à laquelle l'anarchie industrielle condamne l'ouvrier, mais des moyens économiques d'écarter ce spectre horrible qui dans une société mal réglée côtoie sans cesse le travail et s'appelle la FAIM,... pas un mot. Marat dénonce les enrichis, mais ce n'est point sauver les pauvres: la haine ne tient pas lieu de science. Et cependant des *procès-verbaux* de la Commune il résulte que déjà le socialisme moderne s'annonçait, dans les profondeurs de l'atelier, par des protestations ardentes. Les ouvriers du pont Louis XVI demandaient avec véhémence qu'on portât de trente à trente-six sous le prix de leurs journées; les garçons charpentiers se coalisaient pour obtenir une augmentation de salaire; les *grèves*, cette révolte par l'inaction, cette guerre des bras croisés, s'organisaient çà et là ou s'essayaient; de toutes parts enfin arrivaient à l'Hôtel de Ville, sourdes encore, mais aussi menaçantes que le bruit lointain de la mer animée par l'orage, les réclamations et les plaintes des travailleurs en détresse. Or, que répondait l'Hôtel de Ville? D'accord avec les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, hardis républicains pourtant, il répondait que le prix du travail doit être fixé de gré à gré entre ceux qu'on emploie et ceux qui emploient; que les travailleurs n'ont pas le droit d'opposer leur union au despotisme des choses, même quand ce despotisme les écrase; que c'est là LA LIBERTÉ! Comme si le malheureux qui doit se décider sur l'heure ou mourir, est libre de débattre les conditions! Comme si on contracte librement avec le poignard dont on sent la pointe sur sa gorge! Comme si, à ce compte, la liberté de coalition ne valait pas, elle aussi, qu'on la respectât! Et pourquoi donc maudire Shylock, lorsque, un contrat dans une main, et son couteau dans l'autre, il court tailler dans la poitrine de son débiteur Antonio la livre de chair convenue? O liberté! liberté! idole des cœurs fiers, que de tyrannies se sont exercées en ton nom! Mais cette grande cause du travail asservi n'était pas encore à plaider: aujourd'hui même, en notre dix-neuvième siècle, au moment où je trace ces lignes, c'est à peine si elle est à l'ordre du jour de la pensée humaine. Qu'on ne s'étonne donc pas si Robespierre se tut, quand la voix des salariés ne faisait que proférer encore des sons inarticulés. Dans la Révolution, Robespierre ne fut jamais que l'homme de l'heure présente; mais cela, du moins, il le fut toujours.

CHAPITRE II

FORCE ATTRACTIVE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CEPENDANT, la France révolutionnaire allait se répandant au dehors de plus en plus. Car, c'est le privilége historique de ce grand et infortuné peuple de France d'attirer à lui les autres peuples, soit qu'il les éblouisse ou les épouvante. Oui, dans le temps même où l'émigration des nobles faisait scandale, et où le livre de Burke, partout répandu, adjurait le monde de haïr la Révolution, de haïr la France, on voyait s'étendre invinciblement, rapidement, et bien au delà des frontières du royaume, le pouvoir fascinateur de Paris. A la foire de Francfort, on vendait avec une sorte de ferveur des mouchoirs où figuraient imprimés les principes nouveaux; du haut de leurs montagnes, les Savoisiens jetaient un œil d'envie sur nos plaines du Dauphiné; depuis Saint-Gingolf jusqu'au pied du Saint-Bernard, on avait arboré la cocarde fran-

çaise, celle des trois couleurs, et, selon le mot de Camille Desmoulins, « les Suisses commençaient à rêver profondément sur l'aristocratie de l'avoyer de Berne, de leurs baillis, de leurs fiscaux. » A Constantinople, un Français et un derviche ayant été arrêtés pour avoir expliqué, en pleine rue, à un groupe de Turcs rassemblés, la *déclaration des droits de l'homme*, le peuple se souleva, délivra les prisonniers et les conduisit dans une maison sur laquelle il fit écrire : *Malheur*



MARQUIS DE FERRIÈRES

à qui violera cet asile que le peuple donne à deux amis du genre humain.

Un illustre écrivain moderne, M. Michelet, a senti vivement et exprimé d'une manière originale cette forte attraction qu'exerçait alors notre pays :

« Au fond des mers du Nord, il y avait une bizarre et puissante créature, un homme? non, un système, une scolastique vivante, hérissée, dure, taillée à pointes de diamants dans le granit de la Baltique. Toute religion, toute philosophie avait touché là, s'était brisée là. Et lui, immuable.

Nulle prise au monde extérieur. On l'appelait Emmanuel Kant, lui, il s'appelait le Critique. Soixante ans durant, cet être tout abstrait, sans rapport humain, sortait juste à la même heure, et, sans parler à personne, accomplissait pendant un nombre donné de minutes, précisément le même tour, comme on voit aux vieilles horloges des villes l'homme de fer sortir, battre l'heure, et puis rentrer. Chose étrange! les habitants de Kœnigsberg virent (ce fut pour eux un signe des plus grands événements) cette planète se déranger, quitter sa route séculaire. On le suivit, on le vit marcher vers l'ouest, vers la route par laquelle venait le courrier de France.... »

Et ce n'étaient pas seulement des penseurs, des philosophes qui cédaient à cette influence véritablement magnétique : le regard tourné vers nous, les bras étendus, les mains jointes, des peuples entiers demandaient à être reçus dans la glorieuse famille française.

Ainsi avait fait, on l'a vu, le peuple avignonnais. Il est vrai qu'Avignon avait souffert cruellement de la domination des papes, pendant tout le temps qu'avait duré leur résidence dans cette ville devenue enfin leur propriété, par la vente que leur en fit une reine impudique. N'était-il pas là, toujours là, se hérissant sur son rocher, du côté du Rhône, cet édifice bâti pour être un palais, bâti pour être une prison, et qui cachait dans ses flancs monstrueux, à quelques pas des salles où avaient été torturées tant de victimes, les réduits impurs où s'était vautrée la luxure de leurs bourreaux? Pourtant, il faut le reconnaître : à l'époque de la Révolution française, tout cela était déjà bien loin dans le passé; à Avignon comme ailleurs, le fanatisme religieux avait eu à compter avec la philosophie, et depuis que les papes étaient revenus s'installer définitivement à Rome, leur gouvernement, qui ne pesait plus d'aplomb sur les Avignonnais, ne présentait rien que de très-tolérable. Pourquoi donc avaient-ils voulu, dès la fin de 1789, être Français, et l'avaient-ils voulu avec un emportement passionné? O prestige du droit victorieux! O puissance à jamais sainte de la justice sur les hommes, à certaines heures solennelles! Et ce fut bien autre chose, lorsque, en 1790, appelés à Paris par l'immortel spectacle de la Fédération, les députés avignonnais purent raconter, au retour, les merveilles dont ils avaient été témoins! A partir de ce moment, le pacte sacré de l'union de ce peuple avec la France fut scellé irrévocablement au fond de tous les cœurs; que dis-je? un jour, sur la roche de Dons, un cri fut entendu, un cri monta vers le ciel, poussé par des milliers de voix, et ce cri était : *Plutôt mourir que de ne pas vivre Français!*

Dans le Comtat Venaissin, même désir d'échapper au joug de Rome, même entraînement vers la France. Mais ici entre le parti des *patriotes* et celui des *papistes* la division était beaucoup plus tranchée, d'une part; et d'autre part, Carpentras, la ville principale du Comtat Venaissin, ressentait à l'égard d'Avignon une jalousie qui la précipitait dans des voies contraires à celles où marchait sa rivale. Cette jalousie funeste, les prêtres ne connurent que trop bien l'art de l'enflammer. Les Avignonnais ayant émis l'idée de se réunir aux Comtadins, et proposant, à cet effet, une convocation, par députés, de toutes les villes, de tous les bourgs et villages du Comtat, le parti du pape s'empara de cette circonstance pour éveiller, sur la perte imminente de leur souveraineté locale, les inquiétudes des Carpentrassiens. Avignon dévoilait donc enfin ses secrètes pensées! Comment en douter désormais? Si cette ville ambitieuse voulait devenir française, c'était pour régner sur Carpentras, c'était pour être le chef-lieu d'un des départements de la France! Singuliers *patriotes* que ceux des enfants du Comtat dont tout le *patriotisme* consistait à cesser d'être Comtadins pour se faire Avignonnais! Ce fut par ces discours artificieux, ce fut en soufflant sur cette passion de l'envie, toujours plus violente quand elle est resserrée dans un petit cercle, que les prêtres parvinrent à dominer dans Carpentras. Ils y formèrent, en opposition à l'*Assemblée électorale* d'Avignon, une *Assemblée représentative*, qui, ayant à ses ordres une petite armée de gardes nationaux, commença contre les *patriotes*, partisans de la France, un système de persécution acharnée. D'affreux excès furent commis. L'*Assemblée représentative* assassina, par ses sicaires, le colonel de la garde nationale de Thor, vieillard de soixante-dix ans; elle mit garnison à Cavaillon pour en assujettir les habitants, et força plus de cinq cents *patriotes*, que menaçaient ses fureurs, à chercher refuge dans Avignon.

Excités par les proscrits, les Avignonnais improvisent une armée. Patrix, un des leurs, marche sur Cavaillon et s'en empare. Mais la cruauté appelle la cruauté : les vainqueurs, en ensanglantant leurs succès par la vengeance, après le combat, les déshonorèrent. Bientôt ce ne fut, dans tout le Comtat, qu'une effroyable série de dévastations. C'était la guerre, la guerre civile avec son cortége accoutumé d'horreurs et de représailles. A l'*Assemblée représentative*, dispersée par la terreur, une seconde Assemblée, celle de Sainte-Cécile, n'avait point tardé à succéder : 4000 Avignonnais, renforcés d'une troupe de déserteurs français qu'avaient fournis les régiments de Soissonnais et de Penthièvre, vinrent camper devant Carpentras; et le siége commençait, lorsqu'un orage dont il n'y avait pas encore eu d'exemple, tant il fut terrible et sinistre, fondit sur les assaillants, les remplit d'une épouvante superstitieuse, les mit en fuite.

A Paris, est-il besoin de le dire? c'était pour les Avignonnais que tenaient tous les révolutionnaires. L'Assemblée nationale n'ayant pas encore osé accepter l'offre que le peuple d'Avignon avait faite de son indépendance reconquise, après la fuite du vice-légat, Brissot, Marat, Camille Desmoulins, Carra, Fréron, ne cessaient de poursuivre de leurs clameurs ce sénat trop timide. Ils le rendaient responsable des calamités d'une guerre à laquelle ils assuraient que son intervention seule pouvait couper court; ils donnaient à ceux de Carpentras le nom de rebelles, et maudissaient dans leur résistance l'ascendant de l'abbé Maury, né à Valréas. Les sociétés populaires, de leur côté, avaient épousé avec tant de feu la cause des Avignonnais, que, sur le programme du Club des Jacobins, parmi leurs articles de foi politique, la réunion d'Avignon à la France figurait presque en première ligne.

Dans ces entrefaites, un double assassinat ramena les Avignonnais devant Carpentras. Un membre de leur assemblée électorale, nommé Lavilasse, s'étant rendu à Vaisson, où il avait une maison de campagne, eut la folie de s'y donner des gardes, de s'y montrer en public, le front couronné de lauriers, et la folie, plus grande encore, de détourner les eaux des moulins à blé du village de Séguret, lequel s'était rangé sous les bannières de Carpentras. Ce fut son arrêt de mort. On l'égorgea pendant la nuit, on égorgea son ami d'Anselme, et un *Te Deum* fut chanté sur leurs cadavres mis en lambeaux.

A cette nouvelle il n'y eut qu'un cri dans Avignon : Vengeance! Une nouvelle armée, forte cette fois de 8000 hommes, entre en campagne. Elle a pris le nom d'*armée de Vaucluse*, et Patrix la commande. Telle était son ardeur

qu'elle franchit, presque sans s'arrêter, entre deux feux très-vifs, un étroit défilé jugé impraticable et que gardait, à la tête des Carpentrassiens, ce même Albert de Rioms, chef d'abord, puis déserteur de l'escadre de Brest.

Arrivés devant la petite ville de Sarrians, les Avignonnais s'y engagèrent sans défiance, sur la foi d'un message pacifique, reçurent quelques coups de fusil tirés des fenêtres, et se croyant victimes de la plus noire perfidie, s'abandonnèrent à des barbaries auxquelles leur propre chef ne put échapper. Patrix, soupçonué de trahison, fut tué sur place et sa tête envoyée à Avignon, où on la promena au bout d'une pique. Il lui fallait un successeur : ce fut Jourdan qu'on choisit, non pas le Jourdan coupe-tête, mais un muletier tout aussi féroce que celui dont il portait le nom, devenu si horriblement célèbre. Le premier acte du nouveau général fut de trancher avec son sabre les doigts sanglants de Patrix, de les mettre successivement dans sa bouche en guise de pipe, et de se promener ainsi aux yeux de son armée.

Cependant, ceux de Carpentras préparaient tout pour une défense vigoureuse. Chacun apportait, pour fondre des canons, les ustensiles en cuivre ou en bronze qu'il possédait. Les habitants de Montventoux, de Lubéron furent appelés au secours, et l'on vit sortir de Brantes, on vit descendre du haut de ces montagnes, séjour d'éternels frimas, des hommes terribles. Le Directoire de la Drôme, instamment invoqué, fournit aussi des auxiliaires. Une seconde fois, Carpentras fut assiégé par les Avignonnais.

La ville soutint le premier choc avec tant de vaillance que les assiégeants s'en éloignèrent d'abord et se mirent à la canonner à boulets rouges. Alors, pour attirer leurs ennemis plus à portée, les assiégés imaginèrent de poser sur les toits les plus élevés des vases remplis de goudron. Ils y mettent le feu et poussent des cris qui imitaient ceux du désespoir. Croyant que leurs boulets ont incendié la ville, les Avignonnais s'approchent sans précaution. Deux batteries à mitraille sont tout à coup démasquées, et un carnage horrible commence. On assure que la cavalerie avignonnaise, chargée d'enlever les morts et les blessés, dont le nombre était considérable, eut recours à ce moyen qui fait frissonner : chaque cheval traînait une corde attachée à la croupière par un bout, et armée, à l'autre bout, d'un crochet de fer; les cadavres, les blessés gémissants étaient accrochés pêle-mêle, et les cavaliers les traînaient derrière eux au galop!

Du reste, cette guerre avait été signalée par des atrocités sans exemples et imputables à l'un comme à l'autre parti. A Caromb, neuf soldats de l'*armée vauclusienne* furent fusillés et couchés dans des fosses qu'on leur avait fait creuser de leurs propres mains; à Sarrians, un soldat de la même armée fut enterré vif; lors du saccagement de Cavaillon, un Carpentrassien ayant été assassiné, ses ennemis burent son sang!...

Telle était la situation du Comtat au mois de mai 1791. Mais, Avignonnais ou Comtadins, les *patriotes* n'avaient pas attendu jusque-là pour conjurer l'Assemblée nationale d'intervenir. Cette cause, importante à plus d'un titre, la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, Robespierre l'avait plaidée, du haut de la tribune, dès le mois de novembre de l'année précédente, et, quoique ses efforts eussent été infructueux, les officiers municipaux d'Avignon, Richard, Mainvielle, Ayme, Niel, Duprat, s'étaient empressés de lui écrire une lettre où leur reconnaissance s'exhalait en termes passionnés. On vient de voir à quelles horreurs les hésitations de l'Assemblée avaient, depuis, ouvert carrière. Pour peu qu'elle tardât encore, il était à craindre que la ville de Carpentras, emportée à la suite de quelque assaut furieux, ne vînt combler la mesure de tant de maux. Menou fut chargé d'éclaircir la question, et il s'acquitta de cette tâche avec un remarquable mélange d'érudition, de précision et de clarté.

Il s'agissait d'abord de savoir jusqu'à quel point la possession des papes était légitime.

Or, en ce qui touchait l'État d'Avignon, devenu la résidence des papes depuis que, sous le pontificat de Clément V, le Saint-Siége y avait été transféré, nul doute qu'en 1348 Jeanne, reine de Naples, comtesse de Provence, n'eût vendu cet État à la cour de Rome, moyennant la somme de 80000 florins d'or. Mais cette vente était nulle pour plusieurs raisons; elle était nulle parce que Jeanne n'avait hérité du comté de Provence qu'à la charge expresse d'inaliénabilité; parce qu'elle-même avait juré solennellement, en présence d'un grand nombre de Provençaux rassemblés à Aix, de tenir ses domaines pour inaliénables; parce qu'elle était mineure lors de la vente, parce qu'elle signa cette vente aussitôt après l'égorgement d'André, son premier mari, qu'on l'accusait d'avoir assassiné, et après son mariage avec Louis de Tarente, désigné comme le complice du meurtre; parce qu'enfin le pape ayant été appelé à juger Jeanne, tout conduit à supposer que la vente, faite à un prix très-modique et dont le payement resta douteux, fut le prix immoral de l'absolution dont Rome couvrit un crime avéré.

Quant au Comtat Venaissin, l'histoire de son aliénation n'était pas moins scandaleuse. Raymond VII, comte de Toulouse, devient suspect d'hérésie au pape Honorius III, qui ambitionne ses dépouilles; il est excommunié. Louis VIII, roi des Français, sollicité par Rome, se met à la tête d'une croisade. Accablé, le malheureux Raymond est réduit à céder à l'avide pontife toutes ses terres au delà du Rhône, moyennant-quoi on daigne l'admettre à faire amende honorable en chemise! Cette spoliation était si honteuse, que Grégoire IX n'osa pas garder le Comtat comme propriété. Il prétendit ne s'être fait céder le Marquisat de Provence que provisoirement, pour y extirper l'hérésie, dans l'intérêt du salut éternel de Raymond VII. Les domaines usurpés furent donc remis en dépôt à saint Louis, puis restitués au comte. Mais Rome n'entendait pas lâcher ainsi sa proie, et en 1274, disposant du Comtat comme s'il en avait été le maître, Philippe le Hardi le donnait à Grégoire X.

Ces faits dont nous ne présentons ici que le sommaire, Menou les développa et les prouva historiquement dans un rapport qu'il lut le 30 avril à l'Assemblée. Il insista aussi sur ce que, par suite de mariages et de testaments princiers, Avignon et le Comtat devaient, en vertu du droit d'hérédité, appartenir à la France. Et de fait, les rois de France, Charles VIII, François I, François II, Charles IX, n'avaient cessé de réclamer les deux pays et de faire, en ce qui les concernait, des actes conservatoires; plus que cela, Louis XIV avait enjoint au parlement d'Aix de demander au vice-légat les titres du Saint-Siége pour les examiner, et le vice-légat n'ayant point comparu, le parlement d'Aix avait prononcé la réunion.... Mais la question, après tout, n'était pas là, elle était plus haut; et, dans son journal, Brissot reprocha au rapporteur de s'être livré à une dépense d'érudition bien inutile. Pour changer un gouvernement qui leur pèse, les peuples ont-ils besoin du consentement de leurs administrateurs? Les Avignonnais et les Comtadins avaient-ils droit sur eux-mêmes? Les peuples étaient-ils un bétail immonde qu'il est loisible au premier venu qui s'en empare de vendre au

plus offrant, et à perpétuité? Il n'y avait pas, selon Brissot, d'autre point à considérer. Or, à cet égard, on le devine, les conclusions de Menou ne différaient point des siennes.

Ici, cependant, s'élevait une objection spécieuse : telle ou telle province de France pourrait donc, si bon lui semblait, se détacher du royaume? « Non, répondait Menou, car, telle ou telle province des Français ne forme pas aujourd'hui un peuple indépendant. Sans doute, avant la Révolution, avant le pacte constitutionnel qui vient de réunir toutes les parties de la France, chacune de ces parties aurait pu se séparer; elle en avait le droit, n'ayant avec les autres aucun pacte social consenti par elle et par tous. Mais, aujourd'hui, les 24 millions de Français, à l'exception de quelques ennemis du bien public, sont liés entre eux par un pacte social qui oblige chacun envers tous et tous envers chacun, et nul ne saurait rompre ce pacte que par la volonté des autres coassociés, sans quoi la société pourrait se dissoudre à chaque instant. »

Ce problème une fois résolu, — et il était d'un intérêt immense comme tous ceux que souleva la Révolution française, — il n'y avait plus qu'à savoir si les Avignonnais et les Comtadins voulaient bien réellement la réunion, et si la France gagnerait à y consentir.

Menou prouva sans réplique que la réunion avait été demandée et l'était encore par la grande majorité des Avignonnais, non-seulement d'une manière formelle, mais pour ainsi dire à mains jointes. Il établit que, quant au Comtat, d'après un calcul pris dans les propres déclarations de l'assemblée de Sainte-Cécile, le nombre des habitants qui s'étaient prononcés pour la réunion ne montait pas à moins de 104 000 sur une population de 152 000. Encore les 48 000 autres ne s'étaient ils point prononcés contre : ils n'avaient pas pris de délibération, voilà tout.

La France pouvait-elle et devait-elle repousser l'offre de deux beaux pays qui, situés entre le Rhône, les départements de la Drôme, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône, représentaient un sol fertile, une surface de 45 lieues carrées, de puissants moyens de défense contre une agression, et se trouvaient être une glorieuse conquête, non de la force, mais de l'esprit nouveau?

Quelque simple que la question nous paraisse aujourd'hui et parût alors aux vrais partisans de la Révolution, l'Assemblée nationale mit un temps énorme à se décider. Les conclusions du rapport de Menou furent vivement combattues, et par des adversaires nombreux. Ils objectaient : Liancourt, qu'il était impossible de bien constater le vœu de la majorité dans des contrées que déchirait la guerre civile; Jessé, que la France était déjà bien assez troublée par les querelles religieuses; l'abbé Maury, qu'il n'y aurait à dépouiller le pape, ni générosité, ni justice; Clermont-Tonnerre, que Patrix avait été fusillé lorsqu'il méritait des autels; Malouet, qu'en acceptant Avignon, la France alarmerait toute l'Europe.

Robespierre, Goupil, Pétion eurent beau développer, à l'appui du rapport, les considérations les plus frappantes, l'Assemblée, toujours indécise, adopta, dans la séance du 5 mai, cette rédaction ambiguë : Avignon et le Comtat ne FONT point partie intégrante de la France. Mais le lendemain, les mots *l'Assemblée décrète*, portés au procès-verbal, y furent remplacés par ceux-ci : *l'Assemblée déclare*, afin qu'il restât bien démontré que, par son vote de la veille, l'Assemblée avait entendu seulement constater le *fait*, en réservant le *droit*.

Pendant ce temps, la guerre continuait dans le Comtat, guerre d'extermination où les villes jalouses luttaient contre les villes, les villages contre les villages, les catholiques contre les protestants, et des guerriers sauvages contre des bandes de fanatiques poussés en avant par des prêtres. De leur côté, les officiers municipaux d'Avignon redoublaient d'instances auprès de l'Assemblée, lui envoyaient messages sur messages. Le 24 mai, ils lui écrivirent : « Nous brûlons d'entrer dans la grande famille dont nous avons été trop longtemps séparés. Notre volonté est de vivre Français, ou de mourir. »

L'Assemblée résista cette fois encore, mais elle ne pouvait, sans barbarie, rester sourde à ces supplications touchantes; trois médiateurs, nommés par elle, — c'étaient l'abbé Mulot, Lescène et Verninac, — partirent en toute hâte. Arrivés à Orange, ils y convoquèrent les représentants des partis adverses; et, grâce à une négociation habilement conduite, la paix fut enfin signée le 9 juin. Elle était placée sous la garantie du nom de la France.

En conséquence, le siége de Carpentras fut levé, et l'*armée vauclusienne*, campée à Monteux, reçut ordre de reprendre la route d'Avignon. C'était pour ces malheureuses contrées un bonheur presque inattendu. Quand les médiateurs français parcoururent le pays, ils virent se presser sur leurs pas des milliers de pauvres paysans qui, pleins d'une émotion reconnaissante et le visage baigné de larmes, montraient leurs moissons que la flamme ne menaçait plus. On offrait aux pacificateurs des couronnes formées de fruits. Les Carpentrassiens leur remirent, comme le plus noble don qui pût leur être fait, des prisonniers de guerre à rendre libres.

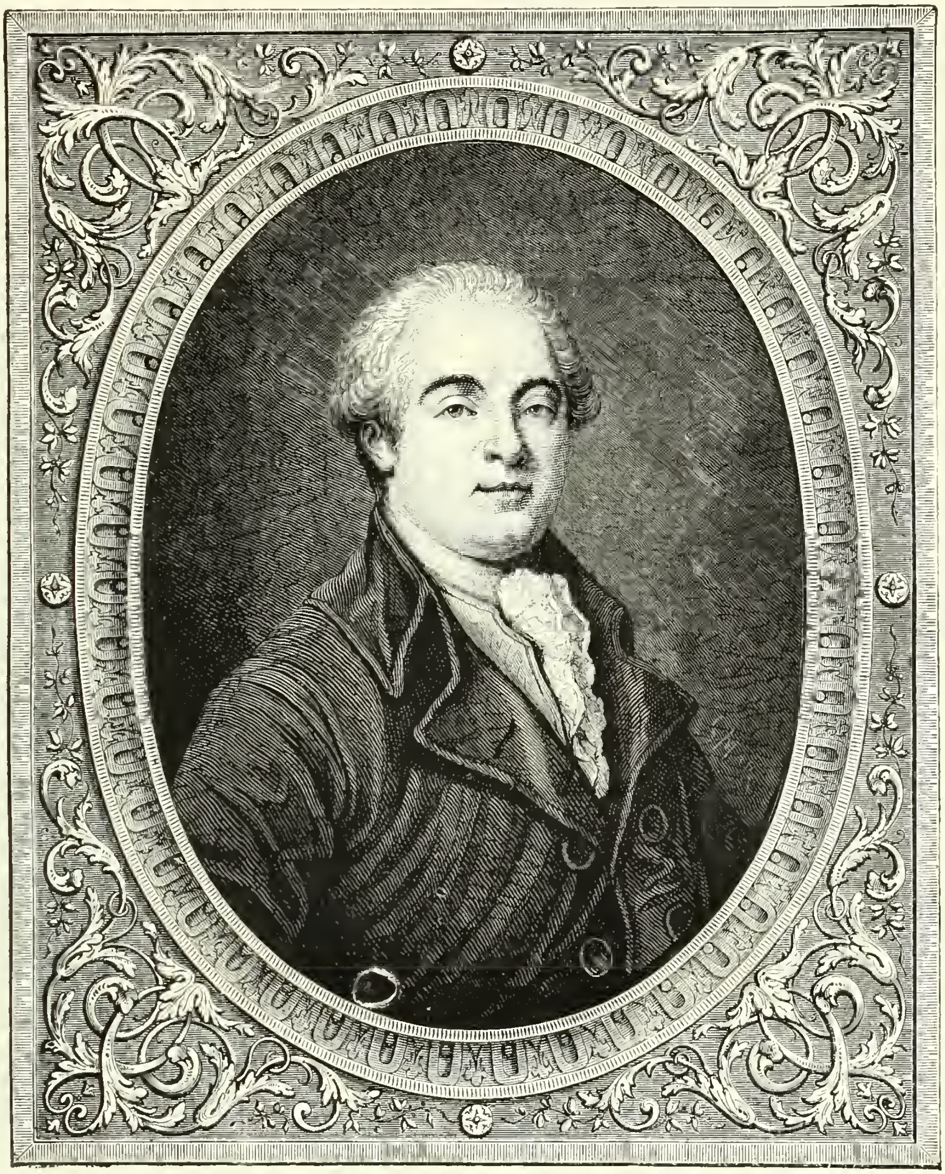
Mais, dans l'intervalle, l'ambition, l'envie, le désir d'occuper la scène et de la remplir, des accusations réciproques, bientôt suivies d'un violent échange de calomnies, avaient jeté entre les officiers municipaux d'Avignon et les chefs du camp de Monteux les germes d'une haine inextinguible. Maudite et menacée par la faction militaire, la faction municipale s'était élevée avec une indignation malheureusement trop justifiée, contre les excès que les soldats de l'*armée vauclusienne* avaient associés à leur bravoure; elle leur avait donné le nom de *brigands*, et avait décrété de prise de corps huit de leurs chefs. Les farouches guerriers de Monteux n'étaient pas hommes à se laisser intimider : rappelés à Avignon, ils firent retentir d'un long cri de vengeance tous les échos de la route. Pour mieux braver leurs ennemis, se parant de leurs injures, ils avaient décoré les chevaux et s'étaient ornés eux-mêmes d'un insultant papier sur lequel on lisait cette inscription incroyable : *Brave brigand de l'armée de Vaucluse*. Ce fut tambour battant, mèche allumée, et leurs chefs décrétés marchant à leur tête d'un pas orgueilleux, qu'ils rentrèrent dans la ville. Elle dut se partager entre les deux factions rivales, et un mois s'était à peine écoulé, que tout n'y était plus que confusion, gémissements, clameurs forcenées. Les officiers municipaux jetés dans les fers ou mis en fuite; Jourdan et les siens régnant par la terreur du sabre; l'ancienne assemblée électorale réduite à errer de ville en ville, et au centre du désordre, les médiateurs français frappés d'impuissance, il ne fallut pas moins que cette série de désastres pour amener l'Assemblée nationale à prendre un parti décisif. Cette réunion, si vivement sollicitée et si ardemment attendue, fut enfin décrétée.

Mais elle venait trop tard pour couper court à une rage non encore assouvie. Lescuyer, un des chefs de la faction militaire, fut égorgé dans l'église des Cordeliers d'Avignon par ceux de la faction rivale, pour avoir fait enlever du mont-de-piété une malle pleine d'argenterie et vendu des

cloches. « La Vierge, disait une affiche placardée ce jour-là sur tous les murs de la ville, la Vierge avait été si indignée que sa statue en avait pleuré de colère. » Le parti de Jourdan répondit à un meurtre par un entassement de meurtres. Avignon, où vivait toujours le souvenir si doux des amours de Pétrarque et de Laure, Avignon eut, avant Paris, ses 2 et 3 septembre. Les prisons se changèrent en tombeaux, et la *Glacière*, où l'on précipitait les corps des victimes, donna son nom à des massacres.

Quelque chose manquerait au tableau des surprenants effets que produisit au loin le pouvoir moral exercé par la Révolution française, si nous ne disions pas comment, tandis qu'elle attirait d'un côté des populations entières et gagnait des royaumes par la seule force de la sympathie, de l'autre elle allait conquérant les âmes les plus nobles et les plus grands esprits, ou faisait tomber dans un noir délire les intelligences d'élite qu'elle irritait.

Nous avons raconté la célèbre dispute qui, au commence-



J. MENOU

ment de l'année 1790, avait armé contre Burke, en Angleterre, le généreux Fox et Shéridan. Ce jour-là Burke avait rompu définitivement avec Shéridan; mais son amitié pour Fox, quoique fort ébranlée, avait gardé quelques racines dans son cœur. Le livre que, vers la fin de 1790, il publia contre la Révolution, et la désapprobation formelle que ce livre encourut de la part de Fox, envenimèrent les rapports.

Pitt voyait grandir ces germes de désunion avec une joie secrète. En 1791, alarmé de la manière bienveillante dont le roi s'était, à différentes reprises, exprimé sur le compte de Fox, et craignant que son illustre rival ne devînt bientôt son successeur, Pitt fit répandre partout que le chef de l'opposition était au fond républicain, et l'on croit que ce fut lui qui, pour accréditer cette opinion, poussa Burke à provoquer Fox en plein parlement, en l'amenant sur le terrain de la Révolution française. Fox eut vent d'un projet qui ressemblait si fort à un complot; il sut que l'attaque devait avoir lieu à l'occasion d'un bill sur la colonie de Québec, et la veille du jour fixé pour le débat de ce bill, mû par un sentiment de loyauté, il se rendit chez Burke.

Dans le récit très-partial, très-passionné qu'il a fait de la vie de Burke, James Prior ne dit pas un mot des suggestions supposées de Pitt, et, dans la résolution que prit alors son héros, il ne voit que la légitime impatience de répondre à d'amères allusions précédemment lancées contre lui, soit par Fox, soit par Shéridan. Mais le fait de l'entrevue, il l'avoue.

Fox demanda franchement une explication, et ne cacha point ce qui se disait. Burke nia qu'il y eût complot, mais il déclara que son intention formelle était en effet d'entrer dans la discussion des *Principes français*. Fox ayant alors exprimé le désir que la lutte fût au moins ajournée, Burke s'y refusa, et il n'y eut plus qu'à se préparer, de part et d'autre, au combat.

Ce fut le 6 mai 1791 qu'eut lieu un des événements les plus mémorables, peut-être, qu'aient jamais présentés les annales politiques de l'Angleterre, tant la sensation fut profonde! tant les résultats furent importants! Le bill de Québec était en discussion dans la Chambre des Communes, lorsque tout à coup, et contre l'usage ordinaire, qui est qu'on parle debout et découvert mais sans quitter sa place, Burke s'avança au milieu de la salle. Sa figure avait une expression de simplicité calme, ses bras étaient croisés sur sa poitrine, et lorsqu'il annonça son discours, ce fut d'une voix si faible, qu'à peine pouvait-on l'entendre. Mais bientôt, s'animant par degrés, il peignit à grands traits l'esprit de vertige qui aveuglait la plupart des gouvernements de l'Europe; il montra l'Espagne tombée en léthargie et devenue semblable à une baleine échouée sur le rivage; il montra la France.... Ici, l'attention des auditeurs redoublant, l'orage intérieur que Burke portait dans son sein éclata avec une violence terrible.... La France! elle recevait maintenant le prix du fatal engouement avec lequel on y avait couru au devant des doctrines nouvelles. Et il traçait le tableau de leurs horribles, de leurs *scélérates conséquences*, — car ce furent ses expressions, — quand les cris de *chair! chair! hear! hear! order! go on!* s'élevant à la fois de tous les bancs, au milieu d'un indescriptible tumulte : « Voilà, dit-il avec un mélange de raillerie et de tristesse, une scène semblable à celles dont la France donne aujourd'hui le spectacle! » Puis, il reprit le cours de ses invectives. Interrompu de nouveau, il déclara d'un ton solennel qu'il était de son devoir de saisir cette occasion d'avertir la Chambre des Communes qu'un sérieux danger menaçait le pays, parce qu'il s'y était formé une faction dont le but était de miner, de renverser la constitution.

« S'il en est ainsi, s'écrièrent plusieurs membres, la chose est assez grave pour qu'on en fasse l'objet d'une délibération séparée; » sur quoi, lord Sheffield proposa de décider, par une motion d'ordre, que les dissertations sur la constitution française et les événements qui se passaient en France n'étaient pas dans un rapport exact avec les clauses du bill de Québec, lequel devait être lu une seconde fois, paragraphe par paragraphe.

Aussitôt Fox se leva, comme pour appuyer seulement cette motion ironique, mais en réalité pour relever le gant. Après un court préambule, arrivant à la Révolution française, il la vengea dans un discours plein d'accablants sarcasmes qu'enveloppaient les formes du respect :

Ainsi, les droits de l'homme n'étaient que de vaines chimères! C'est ce qu'il ne consentirait jamais à croire, lui, Fox, le disciple fidèle de Burke; lui qui avait appris de Burke lui-même à se réjouir des succès de Washington, à donner des larmes à la perte de Montgomery, à regarder comme impossible que la révolte de tout un peuple fût purement factice. Oui, c'était bien Burke, son honorable ami, son maître en politique, qui un jour, avec autant d'énergie que d'éloquence, avait dit : « Je ne saurais lancer un bill d'accusation contre tout un peuple! » C'était bien lui aussi qui, en 1780, trouvait que l'influence de la couronne, en Angleterre, s'était accrue outre mesure et devait être diminuée : comment s'étonner, dès lors, qu'aux yeux des Français prudents, la trop grande influence de la couronne n'eût point paru sans danger? Son honorable ami professait un culte enthousiaste pour la Constitution monarchique de l'Angleterre, rien de mieux. Mais chacun pouvait se souvenir qu'en 1783, le discours de la couronne ayant fort déploré la perte que faisaient les Américains en étant privés des avantages du gouvernement monarchique, Burke sut admirablement tourner ce discours en ridicule, le comparant au langage d'un homme qui dirait : « Tenez, au moment où nous nous séparons, laissez-moi vous recommander une monarchie. »

Burke, sous cette accusation d'apostasie que lui lançait un ami, essaya de se débattre, mais sans retrouver sa force ordinaire. Il avait reçu en pleine poitrine la flèche empoisonnée, et sa douleur s'échappa en accents plaintifs. Il rappela ses services : il parla de son âge avancé ; il se plaignit d'un homme qui mettait fin par d'aussi cruelles attaques à une amitié de vingt-deux ans. « Toutefois, ajoutait-il, si cette journée-ci est douloureuse pour moi, elle n'a rien qui me déshonore. Abandonné par un côté de cette chambre, désavoué et flétri par l'autre, je n'en ai pas moins rempli mon devoir. Au salut de mon pays j'ai sacrifié les sympathies de mon parti et les affections de mon cœur : peut-être l'Angleterre appréciera-t-elle la profondeur de mes convictions, quand elle songera au prix qu'elles m'ont coûté. »

Fox voulut répondre; mais l'émotion l'avait gagné, il fondit en larmes. Une anxiété poignante se peignit sur tous les visages, et il se passa quelques moments où le silence ne fut interrompu que par des sanglots. Les premières paroles de Fox ne furent qu'un tendre, un touchant appel à des souvenirs de noble intimité; mais une fois rentré dans le débat, l'orateur redevint, comme à son insu, amer et blessant. D'où cette dernière réplique de Burke : « L'affection que M. Fox m'a témoignée dans le commencement de son discours a été bien effacée par la suite et la fin. Il a eu l'air de regretter les durs procédés de cette soirée : je crains bien que nos ennemis ne s'en souviennent toujours. » Ensuite, répondant au magnifique éloge que Fox avait fait de la Révolution française, et se défendant d'avoir jamais attaqué les républiques : « La France n'est pas une république, dit-il, c'est — et il récita les vers de Milton, — c'est l'obscure, gigantesque et formidable image de la Mort, ayant un semblant de couronne sur un semblant de tête, avec un hurlement pareil à celui des chiens infernaux qui aboient sans fin ni cesse autour de la ceinture du Péché. C'est un monstre informe né du chaos de l'enfer. »

Dans le cours de ce débat mémorable, et au moment où Burke prononçait ces mots : *Fly from the French Constitution* (Fuyez la Constitution française), Fox ayant dit à demi-voix : « Ceci n'est pas une rupture d'amitié, — C'est une rupture d'amitié, » avait repris Burke, d'un ton sévère Et, en effet, le lien qui avait uni si longtemps ces deux hommes célèbres fut alors rompu, et pour toujours.

Un écrivain français, très-distingué d'ailleurs, M. Villemain, prétend que Pitt sembla demeurer impartial et presque indiffé-

rent. C'est une erreur. Son attitude avait été celle-là, lors de la lutte de 1790 : mais, cette fois, sans défier nominativement la Révolution française, il déclara hautement que « Burke avait bien mérité de son pays, pour avoir exprimé avec tant d'habileté et d'éloquence son opinion sur le danger qui existait déjà. » Il parut même, dès lors, prendre plaisir à lui tendre publiquement les bras. N'était-ce pas annoncer qu'il enlevait à l'opposition un de ses chefs, que de dire : « M. Burke peut tenir pour certain que je m'unirai à lui, du fond du cœur, dans tout ce qui sera de nature à préserver ce qu'il estime être la constitution la plus parfaite qui soit au monde, de manière à ce qu'elle soit léguée aux générations futures, comme la meilleure garantie de la prospérité, de la liberté et du bonheur de l'Angleterre. »

Le soir, au sortir de la séance, Curven, un des membres du parti de Fox dans cette question, était à attendre sa voiture, lorsque Burke vint lui demander d'y prendre place : il pleuvait. A peine étaient-ils assis, que Burke se mit à revenir avec une chaleur extrême à ses invectives contre la Révolution. Curven gardait le silence. Soudain, Burke se tourne vers lui, le loue vivement de n'être pas de ceux qui approuvent les doctrines révolutionnaires des Français, et se tait pour lui laisser le loisir de répondre. Curven n'eut pas plutôt fait sa profession de foi, que Burke, transporté de fureur, saisit le cordon de la voiture, et s'écrie : « Ah ! vous êtes de ces gens-là ? Vite, descendez-moi ! » Ce fut difficilement que Curven parvint à le retenir ; mais il continua la route, muet et sombre ; et, aussitôt que les chevaux s'arrêtèrent, il s'élança violemment hors de la voiture, sans proférer une parole.

L'illustre querelle que la Révolution française venait d'allumer eut une influence considérable sur la politique de l'Angleterre. Le *Morning Chronicle* déclara que le grand parti des whigs s'étant rangé du côté de Fox, Burke n'avait plus qu'à se retirer du parlement. C'était donner un puissant auxiliaire à Pitt, et ajouter aux matériaux de l'incendie qui allait envelopper toute l'Europe.

Les Avignonnais l'avaient achetée à un prix formidable, cette qualité de Français si ardemment désirée ! Et pourtant, jamais, depuis, un regret n'entra dans leur âme, restée pour toujours française. En se donnant à la Révolution, en devenant nos frères, ils s'associaient à des douleurs épiques, ils consentaient à porter avec nous la croix sur la route de notre calvaire ! Et l'hésitation leur fut impossible ! Oh ! qui l'expliquera, ce pouvoir fascinateur dont la France est investie ? La Révolution qui, en Angleterre, fit Cromwell, avait certes été bien profonde et bien vaste ; elle avait apporté à l'esprit humain d'étranges sujets de trouble, de joie, d'exaltation : d'où vient donc que sur ces milliers de vaisseaux qu'elle avait à ses ordres, la grande révolte des Anglais fut impuissante à passer la mer ? D'où vient que, tandis qu'elle éclatait, on voyait tout en face, sur de voisins rivages, le règne de Louis XIV ouvrir sa marche pompeuse et réglée ? Ici quelle différence ! La Révolution française a beau se montrer sous un aspect effrayant, elle a beau ne promettre aux peuples qui se laisseraient séduire qu'une liberté orageuse, son apparition met en mouvement toutes choses, non-seulement autour d'elle, mais au loin. Elle parle, et d'innombrables échos qu'on ne soupçonnait pas portent sa voix jusqu'aux extrémités de la terre. Elle remue, et la vieille Europe chancelle. Elle fait signe qu'on vienne à elle, et des peuples entiers, comme poussés par une force secrète, se précipitent à sa rencontre. Combien terrible, mais combien glorieuse, est votre destinée, ô mon pays !

CHAPITRE III

ORIGINE DE LA COALITION

Cette force attractive de la Révolution française, les rois n'en voyaient que trop bien les effets, et ils en comprenaient de reste la portée ; mais des complications diplomatiques, auxquelles il leur était difficile de trouver une issue, embarrassaient leur marche, dispersaient leurs efforts, suspendaient leurs coups.

Revenons à l'extérieur, en reprenant les choses au point où nous les avons laissées.

On a vu, dans un précédent chapitre, comment le 5 août 1790, le traité de Reichenbach avait mis fin aux longues rivalités de l'Autriche et de la Prusse ; comment, presque aussitôt après, la paix de Vérela avait désarmé, dans le Nord, Catherine II et le roi de Suède ; comment enfin Léopold, proclamé empereur le 30 septembre, avait profité de son rapprochement avec la Prusse pour faire rentrer, vers la fin de 1790, les provinces belgiques sous la domination autrichienne.

Pas un de ces événements qui n'eût levé un des obstacles qui s'opposaient à la coalition des souverains contre la France révolutionnaire. Mais le dernier et le plus considérable de tous subsistait encore : c'était la guerre furieuse, la guerre sans merci, que Catherine II faisait aux Turcs.

En informant la czarine du résultat des conférences de Reichenbach, l'Autriche et la Prusse n'avaient pas manqué de lui présenter leur conduite comme un exemple à suivre. On avait même insinué que, si Catherine II refusait absolument d'entrer dans une politique de modération, une armée prussienne ne tarderait pas à couvrir les frontières de la Courlande. L'habile impératrice répondit que le Turc lui ayant déclaré la guerre, on ne devait pas s'attendre à ce qu'elle se laissât dicter les lois de la paix. En même temps, elle eut soin de tenir aux trois cours de Vienne, de Berlin et de Saint-James un langage plein de douceur, leur donnant à entendre que sa sympathie à leur égard pouvait beaucoup plus, pour la pacification générale, que toutes les menaces.

Mais ces vaines démonstrations d'amitié ne faisaient illusion, ni à la Prusse, ni à l'Angleterre. Inquiètes des progrès de la Russie, ces deux puissances avaient vu avec plaisir le roi de Suède tirer l'épée contre elle ; et Gustave était à la veille de recevoir, de la première un secours en argent, de la seconde un secours en vaisseaux, lorsque tout à coup la paix de Vérela vint déjouer la jalousie satisfaite des deux Cabinets, déranger leur politique, enlever à l'Angleterre l'espoir d'isoler la Russie, et faire craindre à la Prusse que Catherine II n'eût tout calmé dans le Nord que pour être mieux en état de poursuivre, dans l'Orient, le cours de ses conquêtes.

Le fait justifia ces appréhensions ; et tandis que l'Autriche accordait une trêve aux Turcs, tandis que des négociateurs, rassemblés à Sistow, perdaient le temps en projets aussitôt rejetés que proposés, Potemkin, Repnin et Suwarow conquéraient les provinces russes en les traversant, s'emparaient d'Akerman, emportaient Kilia, se rendaient maîtres de l'embouchure des fleuves. Conformément aux traditions sauvages de l'ancienne politique carthaginoise, continuée dans les âges modernes par les sultans, Sélim avait fait verser du poison, ou — les récits varient à cet égard — trancher la tête à Has-

san-Pacha, ce vieux guerrier dont la magnanimité luttait depuis quinze ans contre la décadence de son pays, et qui avait su s'immortaliser par des revers, plus que ne firent jamais par leurs victoires beaucoup de triomphateurs fameux. De là, chez les Turcs, redoublement d'effroi. Yusuph-Pacha prend le commandement de l'armée. Le nouveau grand vizir était un homme d'un courage à l'épreuve, un soldat rude et vigilant. Il opposa aux Russes, enflés de leurs succès, une résistance inattendue. Mais, dans cette lutte d'un peuple vieux contre un peuple jeune, c'était du côté de la jeunesse que penchait visiblement la destinée : des troubles qui s'élevèrent à Constantinople servirent la cause des ennemis, on aurait pu dire des exterminateurs de l'empire ottoman. Ils épuisèrent leur fortune avec une sorte d'avidité farouche, et, au mois de décembre 1790, Suwarow frappa un coup qui saisit toute l'Europe d'horreur.

La ville d'Ismaïlow avait toujours été considérée comme la clé du bas Danube : Suwarow investit cette place, et à cinq heures du matin, le 22 décembre 1790, fit jouer, pour la réduire en poussière, la plus formidable artillerie qu'on eût encore vue. Au milieu de la consternation que ce bombardement terrible répandait dans la ville, et pendant que les Cosaques se précipitaient vers les remparts du côté de la rivière, l'ordre fut donné pour un assaut général. « Frères, disait Suwarow à ceux qui l'entouraient, avec une familiarité sinistre, pas de quartier, surtout ! pas de quartier ! Les vivres sont chers. » Les Turcs déployèrent une intrépidité égale au délire de leurs ennemis. Huit fois les Russes furent repoussés, renversés dans des fleuves de sang. Leur perte était si considérable, que déjà l'on jugeait impossible la continuation de l'attaque : transporté de rage, Suwarow fait mettre pied à terre aux cavaliers, les pousse à l'assaut. Lui-même arrache des mains de celui qui le portait un étendard, escalade les murs, va planter son drapeau sur une batterie turque. Les assaillants redoublèrent de vigueur, et bientôt, une masse rugissante de guerriers pénétra de toutes parts dans la ville. Alors se déploya un spectacle épouvantable, pareil à ceux que Numance et Sagonte ont légués à l'histoire. Animés d'un désespoir sublime, et impatients de mourir, les Turcs s'élancent en foule, ou sur la pointe des baïonnettes, ou dans les flots du Danube. Nul n'implore la pitié du vainqueur, dont ce lugubre dédain redouble la furie. Il était six heures du soir quand les Russes avaient envahi la place, et ils avaient employé toute la nuit à tuer : lorsque le soleil se leva, il éclaira une scène de carnage dont l'horreur n'avait pu être devinée, pendant la durée des ténèbres, que par les détonations de l'artillerie, les cris des mourants, les lamentations des enfants et des femmes. Des vingt-quatre mille soldats turcs qui défendaient Ismaïlow, tous périrent, depuis le premier jusqu'au dernier. Le nombre des morts, y compris les habitants de tout sexe, de tout âge, de toute condition, monta jusqu'à trente et un mille. Le gouverneur d'Ismaïlow fut trouvé, sous un monceau de cadavres, criblé de blessures. Trois cents Circassiennes, appartenant à divers harems, allaient se jeter dans le Danube pour échapper au malheur d'être violées par les Cosaques, lorsqu'un gentilhomme anglais, au service de la Russie, le colonel Cobley, intervint et les sauva.

A la nouvelle de l'acharnement sanguinaire avec lequel les soldats de Catherine servaient ce qu'elle appelait sa gloire, les cours de Saint-James et de Berlin furent vivement émues. A Berlin, surtout, la sensation fut profonde. Frédéric-Guillaume se crut joué ; il pensa que l'artificieuse czarine ne l'avait tant pressé de s'armer contre la Révolution française que pour écarter du chemin de son ambition les forces protectrices de l'Occident et du Midi.

Il poussa plus loin ses défiances.

C'était de très-bonne foi que, touché du sort de Louis XVI et de l'intérêt qu'avaient les rois à épouser sa querelle, il avait, à Reichenbach, tendu la main à l'Autriche, abandonné la politique, exclusivement prussienne, de Hertzberg, et ruiné, par sa subite désertion, le système continental, œuvre des efforts combinés de son grand ministre et du diplomate anglais, M. Ewart. Dans ce revirement, dû aux avances habiles de Léopold et aux suggestions de Bischofswerder, Frédéric-Guillaume avait été si sincère, qu'en octobre 1790, deux mois après le traité de Reichenbach, lord Malmesbury écrivait, de Coblentz, au duc de Portland : « Sa Majesté prussienne, quoique aussi gracieuse et aussi bonne pour moi que possible, a soigneusement évité de m'entretenir des affaires publiques ; et elle observe la même réserve à l'égard du ministre de Sa Majesté, qui, au lieu d'être, comme il y a quelques mois, le dépositaire de tous les secrets et en quelque sorte le directeur du Cabinet prussien, n'est maintenant ni traité avec confiance ni consulté. »

Mais quand Frédéric-Guillaume vit que Catherine II poursuivait violemment le cours de ses conquêtes, que la cour de Vienne tardait à faire sa paix avec les Turcs, et restait attachée au Cabinet de Saint-Pétersbourg, il sentit se réveiller dans son cœur, à l'égard de l'Autriche, la flamme de ses rivalités anciennes. Il n'ignorait point, d'ailleurs, que le nouveau système adopté à Reichenbach contrariait les tendances naturelles de la nation prussienne, et que Bischofswerder était très-impopulaire à Berlin. On y murmurait, en effet, contre lui sans déguisement, on l'y accusait tout haut d'avoir vendu la Prusse à l'empereur, et cette accusation avait d'autant moins de peine à se faire accueillir, que Bischofswerder était étranger.

Quel parti prendre, cependant ? Fallait-il revenir à la politique de Hertzberg, ne plus s'occuper que de l'intérêt prussien, rompre avec Vienne, laisser le torrent de la Révolution française rouler sur sa pente, renoncer au projet, si complaisamment caressé jusqu'alors, de sauver Louis XVI ?

Frédéric-Guillaume ne put s'y résoudre, et, après quelque hésitation par où se révélait l'agitation de ses pensées, il s'arrêta au système mixte que voici : reprendre la politique de Hertzberg, mais dépouillée de son caractère exclusif ; intervenir en faveur de Louis XVI, mais en se séparant de l'Autriche, et non plus de concert avec elle ; offrir à la cour de France le secours prompt et immédiat d'une armée de quatre-vingt mille hommes, et, pour prix de l'autorité de Louis XVI rétablie, lui demander de rompre les liens qui l'unissaient à l'Autriche, et de s'engager dans une alliance intime avec la maison de Brandebourg.

Ce plan semblait tout concilier. Que d'avantages réunis ! L'Autriche était abaissée ; le mécontentement de l'opinion publique en Prusse faisait place à l'enthousiasme ; l'intérêt prussien triomphait ; à Frédéric-Guillaume revenait la gloire de s'être porté seul le champion des têtes couronnées, et, comme récompense de cet illustre effort, on enlevait à la cour de Vienne le bénéfice d'une alliance précieuse !

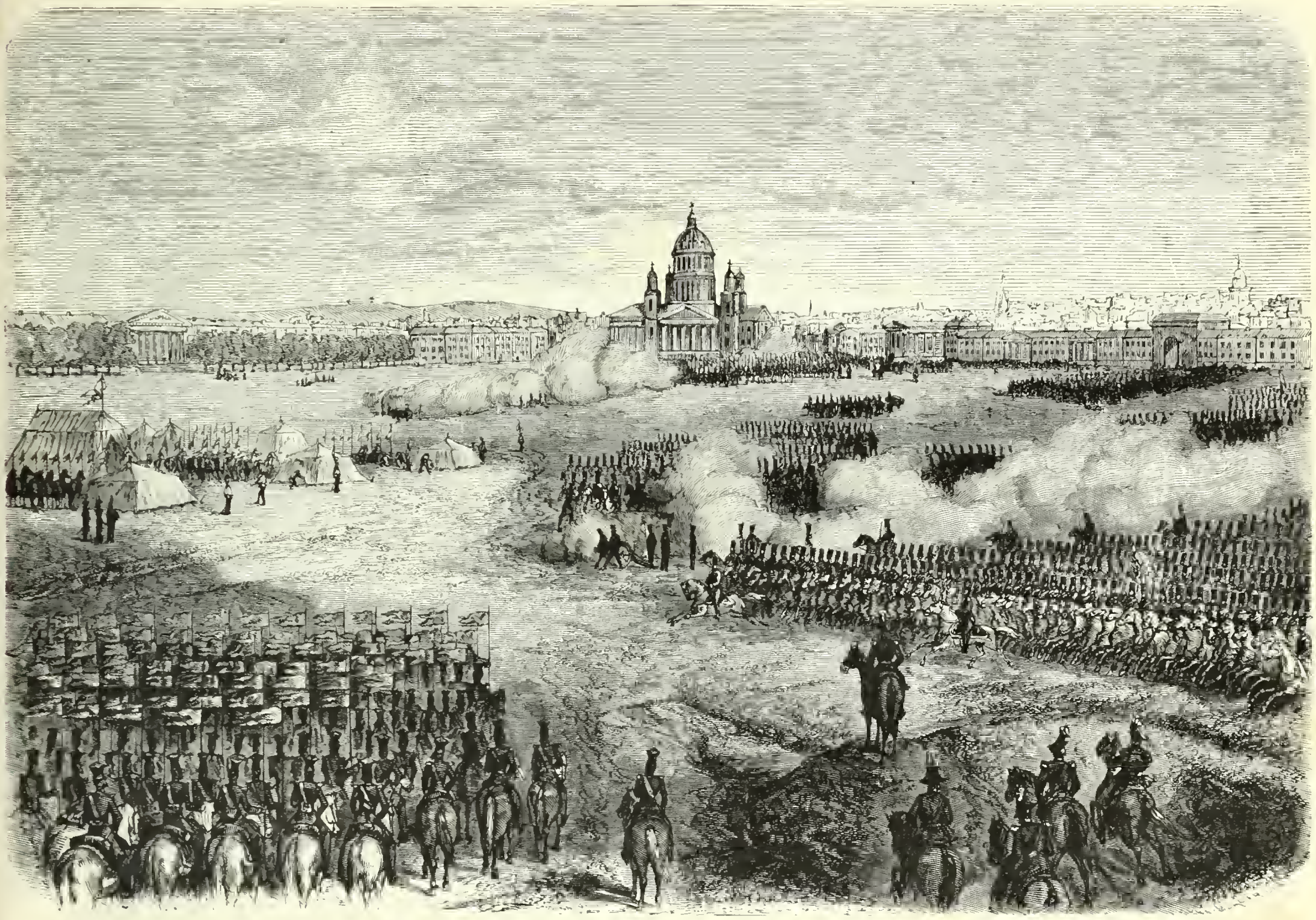
Malheureusement, ce beau rêve reposait sur la réalisation de deux hypothèses, également hasardées l'une et l'autre : la première, qu'il n'y avait qu'à attaquer la Révolution française pour la vaincre ; la seconde, que Louis XVI se prêterait volontiers au succès d'un plan hostile à Léopold, c'est-à-dire à un prince dont Marie-Antoinette était la sœur.

L'entreprise fut tentée, néanmoins, et ce qu'il y eut de

singulier, c'est que le roi de Prusse chargea de la conduite de cette négociation Bischofswerder lui-même. Celui-ci accepta, soit crainte de compromettre son crédit par un refus, soit secret espoir que la tentative échouerait ; et il fit passer au baron de Goltz l'ordre de faire part à la cour de France des ouvertures de la Prusse.

Mais Montmorin avait un plan à lui, fort opposé au sens de ces ouvertures, et que nous allons tracer, d'après un auteur, en général très-mal informé ou déplorablement aveuglé par l'esprit de parti, mais qui mérite ici confiance, parce qu'il eut une connaissance personnelle des vues du ministre français, et qu'il n'avait aucun intérêt à en dénaturer le caractère.

Suivant Bertrand de Molleville, Montmorin aurait voulu que l'empereur d'Autriche formât une coalition avec la Prusse, la Russie, l'Espagne, la Sardaigne et le roi de Naples, pour déclarer la guerre à la France, sans entrer immédiatement en campagne. Cette coalition aurait publié un manifeste, annonçant, de la part des souverains alliés, la résolution de couper court à une révolution qui mettait en



VUE D'ISMAILOW

danger tous les gouvernements de l'Europe. A l'époque de la publication de ce manifeste, l'empereur, le roi de Prusse, Naples et la Sardaigne, auraient fait avancer des troupes vers les frontières de la France, mais lentement, sous prétexte d'attendre que le reste des forces de la coalition eût été réuni, et en réalité pour donner à Louis XVI le temps de prendre, à l'intérieur certaines mesures faisant partie de la combinaison. Ces mesures auraient consisté à s'assurer, au moyen de deux millions distribués avec discernement, une influence prépondérante sur l'Assemblée, sur les tribunes, sur la municipalité et les sections, sur la garde nationale et même sur le Club des Jacobins. — Car les spéculateurs en corruption ne doutent pas qu'il n'y ait partout des misérables à corrompre. — La menace d'une guerre formidable étant de nature à répandre le mécontentement et la terreur, il eût été facile de tourner ces dispositions contre l'Assemblée. Le roi, au contraire, les eût mises à profit et y eût trouvé un moyen facile de se rendre populaire, en donnant des ordres sévères pour le retour des émigrés ; en sommant de venir défendre la patrie menacée tout prince français, tout officier digne de ce nom, tout gentilhomme ; en faisant écrire par la reine à l'empereur et au roi de Naples, pour les détacher de la coalition, des lettres qu'on aurait soin de rendre publiques ; en allant prendre position lui-même au milieu

de son armée, où il se montrerait chaque jour aux soldats, passerait des revues, gagnerait le cœur des troupes par une attitude familière et un vivant appel à leur loyale fidélité. En même temps il aurait négocié ouvertement avec l'empereur, obtenu un armistice, et convoqué l'Assemblée à Metz ou à Valenciennes, comme pour s'entendre avec elle sur les exigences des puissances étrangères, sur les conditions de la paix. Les puissances étrangères n'auraient pas manqué, selon le secret accord conclu d'avance, de prescrire des conditions telles qu'il eût été impossible au roi d'y souscrire sans le consentement de l'Assemblée, et à l'Assemblée de donner ce consentement sans un recours formel à la nation. Or, une fois la nation convoquée, et elle l'aurait été par bailliages, on l'aurait interrogée, non pas seulement sur les demandes des différentes cours, mais sur les bases d'une constitution nouvelle qui conciliât la liberté avec les vrais principes de la monarchie.

Nous ne nous arrêterons pas à montrer ce qu'avait de puéril et d'illusoire ce plan où la corruption, le mensonge et l'hypocrisie figuraient comme moyen de succès; contentons-nous d'observer qu'il rendait inacceptables par Montmorin les ouvertures du baron de Goltz. La réponse du ministre français au négociateur prussien fut donc que, l'offre de la Prusse tenant à un essai de contre-révolution trop brusque, trop violent, trop dangereux, y adhérer n'était, ni dans la volonté de Louis XVI, ni en son pouvoir.

Peut-être ce refus n'eût-il pas suffi pour ramener Frédéric-Guillaume à ses penchants de Reichenbach, si Léopold, que les adversaires d'Hertzberg avaient averti, n'eût mis tout en œuvre dans ce but : correspondance directe et sollicitations de seconde main, démarches ouvertes et mobiles qu'on n'avoue pas. Au fond, Frédéric-Guillaume n'était pas homme à opposer une bien longue résistance. Quelle suite dans les idées, quelle persévérance dans les desseins, pouvait-on attendre d'un prince qui, tour à tour emporté par des velléités de gloire et l'attrait du plaisir, flottait perpétuellement entre la guerre et la paix ; d'un prince si peu en possession de lui-même, qu'il épousa la comtesse d'Enhof, sans répudier sa femme, et sans quitter Mme de Rietz, sa maîtresse? Aux yeux d'un monarque capable de céder à des influences de ce genre, Hertzberg avait toujours eu le tort d'être inaccessible à de lâches complaisances et de vouloir élever, maintenir la politique au-dessus des intrigues de boudoir, au-dessus des conseils donnés dans l'ombre des ruelles. De sorte que, quand Léopold écrivait au roi de Prusse de se tenir en garde contre un ministre plein de haines et de passions ardentes, il ne faisait qu'encourager dans le roi de Prusse le désir d'écarter un surveillant incommode.

L'éclat prévu arriva. Au mois d'avril 1791, le comte d'Alvensleben et le comte de Schulembourg-Kehnert furent adjoints à Hertzberg, dont l'autorité, du reste, n'était plus depuis quelque temps que secondaire. Il comprit qu'on voulait sa démission, et ne tarda pas à se retirer dans ses terres en Poméranie, l'âme navrée de la défiance dont il était devenu l'objet, et de la ruine de ses grands desseins. Sa retraite laissait la route libre à Bischofswerder, le directeur de la politique occulte, l'ami de l'Autriche; et voilà comment les inspirations de Reichenbach prévalurent de nouveau. Il faut dire aussi que, dès le mois précédent, les deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg s'étaient montrées résolues à mettre un terme à la guerre d'Orient, un orage qui se formait en Pologne ayant porté Catherine à adopter une marche plus prudente.

Tel était donc l'état des choses, lorsqu'eut lieu à Paris la tentative manquée d'un voyage à Saint-Cloud, racontée en détail dans un précédent chapitre. Pour ne pas interrompre le cours des événements intérieurs que cette tentative détermina, nous nous sommes borné alors à mentionner la circulaire que Montmorin adressa aux ambassadeurs : voici le moment de dire les circonstances caractéristiques qui s'y rattachent.

Et d'abord, il importe de mettre sous les yeux du lecteur le texte même de la circulaire.

Lettre communiquée à l'Assemblée nationale par le ministre au nom du roi.

« Le roi me charge, monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentiments sur la Révolution et sur la Constitution française à la cour où vous résidez. Les ambassadeurs et ministres de France près toutes les cours de l'Europe reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne reste aucun doute ni sur les intentions de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle a donnée à la nouvelle forme de gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir. Sa Majesté avait convoqué les Etats généraux de son royaume, et déterminé dans son conseil que les Communes y auraient un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres qui existaient alors. Cet acte de législation provisoire, que les obstacles du moment ne permettaient pas de rendre plus favorable, annonçait assez le désir de Sa Majesté de rétablir la nation dans tous ses droits.

« Les États généraux furent assemblés, et prirent le titre d'Assemblée nationale ; bientôt une constitution propre à faire le bonheur de la France et du monarque remplaça l'ancien ordre de choses, où la force apparente de la royauté ne cachait que la force réelle des abus de quelques corps aristocratiques.

« L'Assemblée nationale adopta la forme du gouvernement représentatif joint à la royauté héréditaire ; le Corps législatif fut déclaré permanent ; l'élection des ministres du culte, des administrateurs et des juges fut rendue au peuple; on conféra le pouvoir exécutif au roi, la formation de la loi au Corps législatif et la sanction au monarque ; la force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs : telle est la nouvelle constitution du royaume.

« Ce que l'on appelle la Révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siècles par l'erreur du peuple ou le pouvoir des ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois ; ces abus n'étaient pas moins funestes à la nation qu'au monarque ; ces abus, l'autorité, sous des règnes heureux, n'avait cessé de les attaquer sans pouvoir les détruire ; ils n'existent plus. La nation souveraine n'a plus que des citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organes que des fonctionnaires publics, et le roi est le premier de ces fonctionnaires : telle est la Révolution française.

« Elle devait avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement : de là l'apparente division qui s'est manifestée dans le royaume, et qui s'affaiblit chaque jour ; de là peut-être quelques lois sévères et de circonstance que le temps corrigera. Mais le roi, dont la véritable force est indivisible de celle de la nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pou-

voir réel que celui qui lui est délégué, le roi a dû adopter sans hésiter une heureuse constitution qui régénérait tout à la fois son autorité, la nation et la monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des lois; il est resté chargé des négociations avec les puissances étrangères, du soin de défendre le royaume, et d'en repousser les ennemis ; mais la nation française n'en aura plus désormais au dehors que ses agresseurs : elle n'a plus d'ennemis intérieurs que ceux qui, se nourrissant encore de folles espérances, croiraient que la volonté de ving-quatre millions d'hommes rentrés dans leurs droits naturels, après avoir organisé le royaume de manière qu'il n'existe plus que des souvenirs des anciennes formes et des anciens abus, n'est pas une immuable, une irrévocable constitution.

« Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du monarque; ces hommes sont bien coupables ou bien aveugles; ils se croient les amis du roi, ce sont les seuls ennemis de la royauté; ils auraient privé le monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation, si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh! que n'a pas fait le roi pour montrer qu'il comptait aussi la Révolution et la Constitution



ESCORTE DE COSAQUES

française parmi ses titres à la gloire? Après avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter; dès le mois de février de l'année dernière il avait, dans le sein de l'Assemblée nationale, promis de les maintenir; il en a fait le serment au milieu de la fédération universelle du royaume : honoré du titre de restaurateur de la liberté française, il transmettra plus qu'une couronne à son fils, il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

« Les ennemis de la Constitution ne cessent de répéter que le roi n'est pas heureux, comme s'il pouvait exister pour un roi d'autre bonheur que celui du peuple; ils disent que son autorité est avilie, comme si l'autorité fondée sur la force n'était pas moins puissante et plus incertaine que l'autorité de la loi; enfin, que le roi n'est pas libre : calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris : consentement qu'elle devait accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout à leur amour.

« Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans les cours étrangères; elles y ont été répétées par des Français qui se sont volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire, et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyen. Le roi vous charge, monsieur, de déjouer leurs intrigues et leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant les idées les plus fausses sur la Révolution française, ont fait suspecter chez plusieurs

nations voisines les intentions des voyageurs français; et le roi vous recommande expressément de les protéger et de les défendre. Donnez, monsieur, de la Constitution française, l'idée que le roi s'en forme lui-même; ne laissez aucun doute sur l'intention de Sa Majesté de la maintenir de tout son pouvoir. En assurant la liberté et l'égalité des citoyens, cette constitution fonde la prospérité nationale sur les bases les plus inébranlables; elle affermit l'autorité royale par les lois; elle prévient, par une révolution glorieuse, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auraient bientôt fait éclater, en causant peut-être la dissolution de l'empire; enfin, elle fera le bonheur du roi. Le soin de la justifier, de la défendre et de la prendre pour règle de conduite, doit être votre premier devoir.

« Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois les sentiments de Sa Majesté à cet égard; mais d'après ce qui lui est revenu de l'opinion qu'on cherchait à établir dans les pays étrangers, sur ce qui se passe en France, elle m'a ordonné de vous charger de notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous êtes; et pour lui donner plus de publicité, Sa Majesté vient d'en ordonner l'impression.

« 23 avril 1791.

« *Signé* . MONTMORIN. »

Louis XVI ne pouvait consentir à une déclaration semblable sans déshonneur. Affirmer, à la face de l'Europe, qu'il était parfaitement libre, le lendemain du jour où il s'était plaint de ne l'être pas, si amèrement et si publiquement; aller jusqu'à traiter de *calomnie atroce* ce qu'on disait de la contrainte contre laquelle il avait toujours été le premier à protester; annoncer enfin aux puissances, dans un acte officiel, qu'il adorait la constitution, pour laquelle on connaissait toute son horreur, c'était descendre à la honte du mensonge, et d'un mensonge inutile. Ses plus mortels ennemis n'eussent pas pu lui suggérer une plus funeste démarche. Bertrand de Molleville assure, sans en fournir aucune preuve, et sans citer ses sources, que la circulaire fut rédigée par le *parti Lameth*. Nul doute que, déjà à cette époque, les Lameth ne songeassent à se rapprocher de la cour; mais, de documents authentiques publiés récemment, il résulte que ce fut Pellenc, qui avait été le secrétaire de Mirabeau et était resté l'homme de confiance du comte de La Marck, qui rédigea cette triste et hypocrite profession de foi.

Maintenant, est-il vrai que, dans un entretien qui eut lieu le 20 avril, Montmorin représenta vivement au roi les inconvénients et la honte d'une semblable démarche? Est-il vrai qu'ayant reçu la pièce des mains de Louis XVI, il l'emporta chez lui pour l'examiner plus à loisir, la renvoya avec une lettre où il persistait dans son refus de la signer, et qui contenait l'offre de sa démission? Est-il vrai enfin que Louis XVI lui répondit : « Je garde votre démission, parce qu'elle peut vous servir plus tard à prouver que vous l'avez donnée dans la circonstance présente, mais je ne l'accepte pas, pour des raisons que je vous dirai : venez me voir demain sans faute; » sur quoi Louis XVI, le lendemain, aurait arraché à Montmorin sa signature, en lui expliquant l'absolue nécessité de cette manifestation, et en lui répétant : « Ne craignez rien pour votre honneur : je m'engage à vous justifier complétement, quand l heure sera venue. »

Après avoir raconté tout cela, Bertrand de Molleville dit expressément : « Je déclare que mes preuves sont, d'abord l'assertion de M. de Montmorin, qui, en réponse au reproche que je lui faisais d'avoir signé, me montra le billet du roi, sus-mentionné, et me raconta les circonstances que je viens de rapporter; ensuite, ce que le roi lui-même m'apprit de la démission offerte par M. de Montmorin, lors de l'envoi de la lettre aux ambassadeurs. »

Quelque formelle que soit l'affirmation, elle ne se trouve guère d'accord, il faut en convenir, avec les documents que nous invoquions tout à l'heure. Car, on y voit que, le 22 avril 1791, Montmorin écrivait au comte de La Marck, en lui parlant de la circulaire : « Il me serait bien nécessaire d'avoir le projet de Pellenc; je voudrais pouvoir envoyer ma lettre, le plus tôt possible, au Comité diplomatique. Cette mesure est une de celles auxquelles on attache le plus d'importance. Il est possible qu'on pense aussi que j'y répugne beaucoup, et on n'a pas tort; mais, puisqu'il est nécessaire de le faire, *il ne faut pas se faire tirer l'oreille.* » Et le 23 avril, trois jours après la conversation rapportée par Bertrand de Molleville, le même Montmorin écrivait au comte de La Marck : « ... Ma lettre est partie. J'ai fait les petits changements qu'il (Pellenc) indiquait, et surtout j'ai rétabli l'article de la liberté que vous m'avez fait demander par Duquesnoy. — J'ai vu le roi, qui a tout approuvé, *lui bien triste d'accepter*, *et moi de le lui proposer.* Je voulais aller chez la reine; il m'a dit qu'il se chargeait de lui parler, et que je pouvais compter qu'elle approuverait tout par le même motif que lui. »

On sent de quelle autorité est, pour l'histoire, une correspondance destinée, comme celle-ci, à rester secrète, et dont les auteurs s'expriment à cœur ouvert, avec tout le laisser aller des confidences intimes. Or, dans ces billets de Montmorin, rapprochés du récit de Bertrand de Molleville, les rôles sont tout à fait intervertis. A la vérité, le ministre avoue ses répugnances, mais ce n'en est pas moins lui qui *propose*, et le roi ne fait qu'*accepter*.

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort également des deux versions, c'est que la cour se décida à publier la circulaire aux ambassadeurs, du 23 avril 1791, sans se faire la moindre illusion sur ce qu'il y avait là de dégradant.

Mais, chose plus dégradante et qui comblait la mesure, à peine la circulaire avait-elle été lancée que Louis XVI envoyait des agents secrets à Bruxelles et à Cologne, avec des dépêches propres à être communiquées, d'une part au roi de Prusse, et d'autre part à l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. Et que contenaient ces dépêches? La déclaration, formelle mais confiée à la discrétion des rois, que toute sanction donnée par lui aux décrets de l'Assemblée nationale devait être réputée nulle; que toute démarche par lui consentie en faveur de la Constitution devait être interprétée dans un sens opposé, et que plus son adhésion serait éclatante, moins il faudrait y croire!

Au surplus, dans la conduite de la cour de France, à cette époque, tout n'était que tentatives contradictoires, incertitudes, revirements inattendus, tromperies tantôt réelles, tantôt apparentes. Ainsi, le jour même où l'on s'était montré charmé du plan de Montmorin, qui se bornait à solliciter des puissances une démonstration purement comminatoire, on paraissait pencher pour le recours à des moyens violents et décisifs, tels que ceux que recommandait le comte de Mercy; on faisait croire au ministre des affaires étrangères, le matin, qu'on n'entendait pas essayer du dangereux système de la fuite aux frontières, et le soir, on s'arrêtait avec complaisance à l'idée d'une évasion; on se défiait du comte d'Artois, on blâmait l'emportement de son zèle, quelquefois on en suspectait les motifs, puis tout à coup on s'abandonnait envers lui aux inspirations d'une confiance absolue. Essayons de parcourir, sans nous y perdre, ces tortueux sentiers.



SUWAROW

Le comte d'Artois, en 1791, avait quitté Turin. Or, si l'on veut savoir quels étaient, à son égard, lorsqu'il y séjournait encore, les sentiments de la reine, on n'a qu'à méditer le passage suivant d'une lettre que lord Malmesbury adressait au duc de Portland, le 3 octobre 1790 :

« Je suis informé que le comte d'Artois et le prince de Condé ont préparé de longue main un essai de contre-révolution; qu'ils ont envoyé des émissaires et dépensé des sommes considérables dans le Lyonnais, la Franche-Comté, les Trois-Evêchés, la Bourgogne, et qu'ils se proposent, vers le 15 du mois d'octobre, d'entrer en France à la tête d'un corps nombreux de troupes, en partie levées par eux-mêmes, en partie fournies par le roi de Sardaigne. Ils ont été priés instamment par la reine et par Monsieur de différer l'exécution de ce projet, d'abord parce qu'on n'est pas encore prêt à Paris et dans les environs, ensuite parce que la reine désire les voir attendre que le roi de Hongrie ait rassemblé son armée dans les Pays-Bas; mais le comte d'Artois est décidé à passer outre. Il est probable qu'il conduira ses compagnons à la ruine. Car, outre que ses mesures sont mal prises et nullement neuves pour l'exécution, son ardeur a éveillé dans l'esprit de la reine et de Monsieur le soupçon que c'est pour lui-même, et non pour le roi, qu'il travaille, et que leurs affaires ne seraient pas en meilleur état, s'il réussissait, que sous le gouvernement de l'Assemblée nationale. »

Depuis que ce tableau d'intérieur avait été tracé de la main d'un homme parfaitement initié aux mystères des Cabinets, le comte d'Artois avait changé de résidence. La cour de Turin étant une des cours les moins corrompues de l'Europe, il s'y ennuyait. Il écrivit à Calonne, réfugié à Londres, et celui-ci, après s'être mis en campagne, avoir sondé le terrain, désigna Coblentz comme un lieu très propre à devenir le quartier général de l'émigration Le comte d'Artois s'y rendit, y fixa son domicile au château de Cambergslust, et y fut rejoint par Calonne, qui, dès ce moment, devint l'âme de ses entreprises, le régulateur suprême de tous ses projets. Courtisans et sultanes étant accourus, il fallut de l'argent : le comte d'Artois ne se fit pas scrupule de mendier, auprès des divers souverains, pour l'entretien de sa maison, et aux tributs qu'il leva sur eux, Louis XVI ajouta des marques non équivoques de munificence. Mais, à Coblentz, tout ne fut pas donné au plaisir. Calonne qui savait marier aux dissipations le goût des affaires, et qui déjà l'avait prouvé, créa autour du comte d'Artois une sphère d'incessante activité; il s'empara de l'esprit de l'électeur de Trèves, lui persuada que c'était Louis XVI qui avait perdu la monarchie, et que la contre-révolution opérée, le comte d'Artois devait être appelé, comme lieutenant général du royaume, à en consolider les résultats. En attendant, il tranchait du premier ministre, nommait Deville son trésorier, faisait du maréchal de Broglie une espèce de ministre de la guerre, établissait une police, et la plaçait sous la direction de Rey et de Prioran, le premier, ancien lieutenant de police à Lyon, le second, ancien prévôt de maréchaussée des chasses du roi, tous les deux hommes capables et hommes d'intrigue.

C'était pour le coup, ce semble, que la reine, que Louis XVI auraient dû écouter leurs alarmes; d'autant qu'ils y étaient excités par le baron de Breteuil, qui traitait avec les Cabinets au nom du roi, et en qui Calonne avait un ennemi personnel. Cependant, ce fut juste au moment où l'attitude prise par le comte d'Artois pouvait être à bon droit considérée comme suspecte, que Louis XVI et la reine songèrent, non seulement à se rapprocher de lui, mais à l'investir de leur confiance. Ils chargèrent le comte Alphonse de Durfort de l'aller trouver et de lui déclarer de leur part :

Qu'ils étaient impatients d'échapper au joug d'infâmes brigands et de se voir environnés de fidèles serviteurs;

Que Lafayette était un homme faible, un fanatique, un factieux, auquel ils ne se fieraient jamais;

Que Montmorin était bon, mais sans pouvoir;

Que l'archevêque de Sens était abhorré généralement, méprisé de tous les partis, et que, sur son compte, l'opinion de Louis XVI et de la reine était conforme à l'opinion publique;

Que le roi s'était présenté à l'Assemblée, après l'émeute relative au projet de voyage de Saint-Cloud, uniquement parce qu'il y avait été forcé par des ministres auxquels il ne pouvait avoir confiance;

Que les dispositions du peuple étaient détestables;

Que personne n'était pour le roi dans l'Assemblée, le seul homme qui eût offert son concours étant mort;

Que la circulaire aux ambassadeurs devait paraître un acte monstrueux et l'était effectivement, mais qu'elle avait été l'ouvrage de certains membres de l'Assemblée; qu'on l'avait jugée indispensable, et qu'après tout, le roi n'y avait pas apposé sa signature.

A cette question, prévue, du comte d'Artois : « Leurs Majestés ont-elles l'intention de quitter Paris? » le comte de Durfort avait mission de répondre d'une manière affirmative.

Quant à Calonne, on n'avait eu garde de l'oublier, dans des instructions dont son ascendant eût pu empêcher l'effet. Le roi et la reine lui faisaient donc savoir qu'ils étaient enchantés du crédit dont il jouissait auprès du comte d'Artois. Venait ensuite l'avis qu'il agirait sagement s'il rompait tout commerce épistolaire avec une vicomtesse, maîtresse avouée de l'évêque d'Autun, et qui associait l'espionnage à l'amour.

Le comte de Durfort partit vers la fin du mois d'avril 1791, et traversant les Alpes, se dirigea sur Vicence, où le comte d'Artois attendait une entrevue qu'il avait fait demander à Léopold, alors à Florence avec la reine de Naples sa sœur.

Le comte d'Artois fut surpris et touché : ses précédents rapports avec Marie-Antoinette ne l'avaient guère préparé à tant d'abandon, et son désir de voir Léopold n'en devint que plus impatient.

Calonne, que dans ce but il avait envoyé à Florence, eut avec l'empereur d'Autriche plusieurs conférences où ce prince déploya une prudence si excessive qu'elle touchait au mystère. Il ne voulut recevoir Calonne que dans une petite maison retirée, tout à fait séparée du palais. Il s'y rendait sans suite, sans amener avec lui un domestique, et allait ouvrir lui-même la porte aux personnes à qui il avait donné rendez-vous. Informé par l'envoyé du comte d'Artois du vœu de ce prince, il fixa l'entrevue demandée, à Mantoue, pour le 20 mai.

A Mantoue, le comte d'Artois apprit de la bouche de Léopold qu'une puissante coalition se formait en faveur du roi de France, et que le concours de l'Espagne, de la Sardaigne, de la Suisse, des cercles de l'Empire, était déjà assuré. L'empereur d'Autriche ayant développé ses vues, Calonne fut chargé d'en tracer le plan, qu'il rédigea pendant la nuit et qu'il soumit le lendemain à l'empereur. Léopold approuva le travail du diplomate français, sauf quelques corrections qu'il y fit de sa propre main. Le plan portait en substance que, vers le mois de juillet, on mettrait en mouvement trente-cinq mille impériaux vers la Flandre, quinze mille

hommes de troupes des cercles vers l'Alsace, quinze mille Suisses du côté de Lyon, autant de Sardes vers Grenoble, et enfin vingt mille Espagnols sur la frontière du Roussillon. Il était, en outre, convenu qu'au moment où les troupes arriveraient sur la ligne d'observation, les puissances alliées lanceraient un manifeste qu'aurait précédé une protestation de la maison de Bourbon signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de l'infant de Parme, et des princes français, libres hors du royaume.

Ces détails, puisés à des sources royalistes, terminent tout débat sur la question de l'origine de cette guerre formidable par qui l'Europe fut inondée de sang!

Seulement, dans la pensée de Léopold, les opérations hostiles ne devaient commencer d'une manière sérieuse qu'après avoir été déterminées par un congrès.

Les résultats de la conférence de Mantoue n'étaient en aucune façon subordonnés à une tentative d'évasion, de la part de Louis XVI. Il est bien vrai que Léopold, comme tous les autres souverains, avait reçu avis que Louis XVI concertait secrètement avec Bouillé des préparatifs de fuite; il est bien vrai qu'à cette nouvelle il avait donné l'ordre au gouvernement des Pays Bas de mettre à la disposition du roi de France, troupes et argent, tandis que, de son côté, sous prétexte de prendre les eaux, le roi de Suède se rapprochait de nos frontières, prêt à joindre Louis XVI dans sa retraite projetée. Mais, depuis peu, Léopold avait complétement changé d'opinion à l'égard du projet de fuite. Il en trouvait la réussite trop douteuse et l'insuccès trop funeste. A Mantoue, il put s'assurer que telle était aussi la manière de voir du comte d'Artois, celle de Calonne, et cela le confirma dans son opposition à tout essai de fuite.

Elle allait avoir lieu, cependant, cette fuite qui fut si fatale à la monarchie! Elle allait avoir lieu, malgré Léopold, malgré le comte d'Artois, malgré Calonne, on pourrait presque ajouter malgré Bouillé lui-même. Car, dans la correspondance secrète de ce général avec Louis XVI, il ne fut pas sans représenter que la démarche en question était très-dangereuse, très-hasardée; que, si elle manquait, elle perdrait la monarchie : qu'il n'était pas jusqu'aux jours du roi qu'elle ne mît en péril. Mais Louis XVI était vivement poussé en sens contraire par le baron de Breteuil, que l'ambition dominait, que les conférences de Mantoue avaient aigri, qui s'alarmait de l'influence croissante du comte d'Artois, si intimement liée à la fortune de Calonne. Sous l'inspiration de ces sentiments de crainte égoïste, de dépit, de jalousie, le baron partit de Soleure, gagna Bruxelles, et ce fut de là qu'il brusqua, de concert avec le comte de Mercy, l'évasion de Louis XVI, en alléguant que tel était l'avis de l'empereur. Louis XVI ne demandait pas mieux que de croire, sur ce point, aux assertions du baron de Breteuil. La crédulité est si voisine du désir! Or, il est certain que, depuis qu'on avait alarmé ses scrupules religieux, Louis XVI ne rêvait plus qu'évasion.

Quant à la reine, Fontanges, archevêque de Toulouse, assure, dans le récit qu'il a laissé de la fuite de Varennes, que, durant l'été de 1790, il avait entendu dire à Marie-Antoinette : « Que voulez-vous que le roi fasse loin de Paris, sans argent, sans moyens personnels pour rappeler l'armée à la fidélité, sans lumière pour se diriger, sans conseil pour suppléer à ce qui lui manque; et, outre cela, avec son horreur pour la guerre civile? N'en parlons plus. »

Ces considérations, en 1791, n'avaient certes rien perdu de la force qu'elles pouvaient avoir en 1790; qui changea les dispositions de Marie-Antoinette? Le roi, selon M. de Fontanges. Elle ne céda aux instances de Louis XVI qu'après s'être convaincue qu'il serait inutile de continuer à les combattre.

On ne s'occupa donc plus que des moyens de fuir, et revenant à ses défiances envers le comte d'Artois, la reine écrivit à Léopold, le 7 juin 1791, la lettre suivante, copie textuelle d'un autographe qui nous a été communiqué :

7 juin 1791.

« Il est prudent de ne rien dire de confidentiel au comte d'Artois sur ce que vous savez, car son zèle le porterait à s'ouvrir à ses entours. Je fonde quelque espérance sur le projet, et votre ami une fois en liberté pourra faire des conditions au lieu d'en recevoir; sa cause est juste, et c'est celle de tous les honnêtes gens, qui malheureusement sont trop timides.... Mon mari et mes enfants se portent bien et ont beaucoup de courage au milieu de tous nos maux.

« Marie-Antoinette. »

CHAPITRE IV

FUITE DU ROI

Six cents sectionnaires enveloppaient le château d'une surveillance armée. Devant la porte extérieure, deux cavaliers vigilants; à tous les postes du dehors, la garde nationale, attentive et inquiète; des sentinelles à chaque porte du jardin; le long de la terrasse sur la rivière, de cent pas en cent pas, des sentinelles. Les baïonnettes se hérissaient partout, dans l'intérieur même du palais, oui partout, et dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi et sur le chemin des appartements de la reine, et jusqu'au fond d'un petit corridor noir où se trouvaient des escaliers dérobés pour le service des deux grands captifs. Ils étaient épiés, d'ailleurs, par quiconque les approchait, depuis les premières femmes de chambre jusqu'aux derniers valets de pied. Malheur à eux s'ils ignoraient l'art de se comprendre par certains signes, s'ils n'avaient pas su créer pour leur usage quelque langage inconnu; car les murailles regardaient et écoutaient!

On ne désespéra point cependant.... Mais, d'abord, où fuir, et de quel côté? Depuis assez longtemps, le roi avait jeté les yeux sur Bouillé; il correspondait avec lui en chiffres. A la suite d'un échange de lettres mystérieuses, Bouillé, qui avait dès le commencement mesuré toute l'étendue des périls, s'offrit sans réserve, avec un calme intrépide et morne.

Entre lui et son maître, il fut convenu que le lieu de retraite serait Montmédy, ville très-forte, sur les confins de la Champagne. Là, on avait presque le pied sur les terres de l'empereur, on était dans le voisinage du Luxembourg, et, en cas de malheur, les Autrichiens accouraient.

Restait à savoir par quelle route le roi gagnerait Montmédy : Bouillé proposa celle de Reims, plus aisée à couvrir, et qui donnait peu de villes à traverser. Mais c'était dans cette ville qu'avait eu lieu le sacre, et la figure de Louis XVI y était trop connue : il fut décidé qu'on prendrait la route de Châlons, par Clermont et Varennes. Bouillé se chargea de

tout, depuis Châlons-sur-Marne, la première ville de son commandement en venant de la capitale, et, de son côté, la reine prit sur elle de tout préparer pour la sortie de Paris.

Il y avait, au rez-de-chaussée des Tuileries, un appartement qui s'ouvrait sur la *cour des princes* et sur la *cour royale*. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux issues n'était gardée, et, de plus, les sentinelles qui garnissaient les cours étaient celles dont on avait le moins à redouter la surveillance, accoutumées qu'elles étaient à voir sortir du château beaucoup de monde à la fois, particulièrement vers onze heures du soir, lorsque le service du château était fini. Si l'évasion était possible, c'était par là. Malheureusement, pour se rendre à cet appartement, que le duc de Villequier avait occupé et que son départ avait laissé vide, il fallait traverser la chambre de Mme de Rouchreuil, une des femmes attachées au service de la reine. Marie-Antoinette prétexta quelques arrangements intérieurs qui la forçaient de disposer de cette pièce, elle s'en empara, se procura la clé de l'appartement de M. de Villequier, et ne songea plus qu'aux autres dispositions jugées nécessaires.

Du soin de tenir prêts chevaux et voitures, la reine chargea le comte de Fersen, jeune seigneur suédois, qui lui avait voué un culte poétique. Comme courriers, on choisit trois gardes du corps, MM. de Valory, de Moustier et de Malden, que le comte d'Agoult désigna. Un passe-port qui pût servir à toute la famille royale était indispensable; par une heureuse coïncidence, il arriva qu'une dame russe, la baronne de Korff, amie du comte de Fersen, venait de se faire donner un passe-port pour elle, deux enfants, un valet de chambre et deux femmes. M. de Fersen n'eut pas de peine à obtenir de Mme de Korff qu'elle feindrait d'avoir laissé tomber ce passe-port dans le feu, le lui céderait et en demanderait un autre.

Bouillé avait désigné au roi, comme pouvant lui être très-utile dans des circonstances imprévues, le comte d'Agoult, officier plein d'expérience et de bravoure; mais la place qu'il devait occuper dans la voiture fut vivement réclamée par Mme de Tourzel, gouvernante des enfants. C'était un droit de sa charge! Et telle est la misère de la vie des cours, que ce devoir d'étiquette parut absolument inviolable. Mme de Tourzel fut donc mise du voyage, et ce fut à elle que l'on conféra le titre de baronne de Korff. La reine devait voyager en qualité de gouvernante et s'appeler Mme Rochet. Il fut convenu que la princesse Elisabeth serait Rosalie, demoiselle de compagnie, et que Louis XVI, sous le nom de Durand, jouerait le personnage de valet de chambre. Au comte de Fersen, depuis Paris jusqu'à Bondy, était réservé le rôle de cocher.

Tout n'était, dans ces préparatifs, qu'imprévoyance et fausses mesures. Prendre pour courriers trois jeunes gardes du corps sans habitude du service des postes, au lieu de trois courriers véritables, connaissant la route, payant de mine, sachant mettre la main aux traits, faire aller les postillons, parler leur langage, n'était-ce point se trahir soi-même d'avance? Du moins, si ces trois gardes du corps avaient connu Paris! Mais non. Et, chose plus étrange, Fersen, le cocher Fersen, ne le connaissait pas davantage! Mais il était dit qu'on accumulerait les imprudences. Une des grandes préoccupations de la reine, qui le croirait? était d'avoir à Bruxelles un trousseau complet, tant pour elle que pour ses enfants. Chargée de le faire faire ou de l'acheter, Mme Campan raconte qu'elle était obligée de sortir presque déguisée, et d'aller commander six chemises dans une boutique, six dans une autre, ici des robes, là des peignoirs. Toute une soirée fut employée à l'emballage des diamants, et la reine fit partir, sous le prétexte, en vérité bien transparent, d'en faire cadeau à l'archiduchesse Christine, son nécessaire de voyage.

En même temps, et par une inconséquence singulière, on poussait la dissimulation jusqu'au mensonge. Louis XVI déclarait formellement au général Rochambeau que jamais il n'avait eu l'intention de quitter Paris; il en donnait si bien l'assurance à Mme de Lamballe, que celle-ci la transmettait à son médecin, M. Staëffert; avec une bonhomie parfaitement jouée, le roi annonçait qu'il irait à la procession de la Fête-Dieu et payerait les frais du reposoir; ou bien, il faisait mettre une pierre de la Bastille sur la table du conseil. De son côté, la reine assurait que, pour traîner le char triomphal de Voltaire, dont Paris attendait les cendres, elle voulait fournir un attelage de deux chevaux blancs. Rencontrant M. de Montmorin, elle lui demanda s'il avait vu Madame Elisabeth, et ajouta : « J'ai fait tout au monde pour la décider à assister à la procession de la Fête-Dieu; elle paraît s'y refuser : il me semble pourtant qu'elle devrait bien faire à son frère le sacrifice de son opinion. »

Mais ce voile dont on essayait de se couvrir, on le déchirait à chaque instant soi-même. Fersen avait fait confectionner la voiture qui devait servir au voyage : c'était une berline énorme, si énorme qu'on ne pouvait manquer de la remarquer. Désirant s'assurer de sa solidité, il l'essayait, traînée rapidement par six forts chevaux, sur la route de Vincennes, lorsqu'il fut rencontré par le duc d'Orléans, qui s'y promenait avec Mme de Buffon : « Êtes-vous fou, mon cher comte, s'écria le prince; vous jouez là un jeu à vous casser le cou! — C'est que je ne veux pas que ma voiture rompe en route. — Pourquoi donc est-elle si grande? Nous enlèverait-elle tout un chœur d'Opéra? — Non, monseigneur, je vous le laisse. — Adieu, bon voyage! » Ils se séparèrent, et trois jours après, le prince eût pu donner le signalement de la voiture, ce qu'il ne fit pas.

Tout à coup un article foudroyant est lancé. Marat, de sa plume que le peuple se plaît à regarder comme prophétique, laisse tomber ces mots effrayants : « Une personne attachée au service du roi l'a surpris fondant en larmes dans son cabinet et s'efforçant de cacher ses pleurs à tous les regards.... On veut à toute force l'entraîner dans les Pays-Bas, sous prétexte que sa cause est celle de tous les rois de l'Europe.... Vous êtes assez imbéciles pour ne pas prévenir la fuite de la famille royale. Parisiens, insensés Parisiens, je suis las de vous le répéter : ramenez le roi et le dauphin dans vos murs, gardez-les avec soin; renfermez l'Autrichienne, son beau-frère, le reste de la famille. La perte d'un seul jour peut être fatale à la nation, et creuser le tombeau à trois millions de Français. »

Voici le secret de cette prédiction. Parmi les patriotes qui pourvoyaient de nouvelles *l'Ami du peuple*, était un nommé Javardin, amant d'une blanchisseuse qui comptait au nombre de ses pratiques plusieurs personnes de la cour. Cette femme trouva dans la poche d'une dame attachée à la reine une lettre sans adresse, à demi déchirée, où néanmoins on lisait encore : *les papiers sont prêts*, *on va préparer les voitures pour partir*. La blanchisseuse remit cette lettre à Javardin, qui n'eut rien de plus pressé que de la communiquer à Marat.

L'éveil, du reste, avait été donné de divers côtés. L'abbé Maury avait demandé un passe-port, et on s'en était inquiété; Carra prétendait avoir reçu des confidences; un caisson du comte de Provence, contenant de l'or, de l'argent et

des assignats, avait été saisi et porté à la Ville. S'il est vrai que, peu de jours avant la fuite, s'entretenant avec M. d'Ormesson, Lafayette ait ouvert un placard, en ait tiré un morceau de drap, et ait dit : « Voici l'échantillon de l'habit que le roi se fait faire pour partir, » cette circonstance affirmée par l'abbé de Montgaillard, paraît peu croyable ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on avait fait passer des avis décisifs à Bailly, à Lafayette, et à son aide de camp, M. de Gouvion. La maîtresse de ce dernier, employée au château, adressa au maire de Paris une dénonciation en forme : elle y déclarait qu'on faisait aux Tuileries d'actifs préparatifs de départ ; qu'elle avait deviné le motif de l'envoi du nécessaire de voyage ; qu'elle avait trouvé des diamants épars avec du coton sur le canapé de l'entre-sol de la reine, aux Tuileries. Bailly garda le secret, au risque de commettre une trahison envers le peuple ; Lafayette et Gouvion l'imitèrent, se contentant de redoubler de vigilance.

Le départ ayant été fixé à la nuit du dimanche au lundi, 19 et 20 juin, on se hâta d'en instruire Bouillé, qui sur-le-champ prit ses mesures.

L'itinéraire du roi, à partir de Châlons, était celui-ci :

D'abord, à trois lieues de Châlons, sur une petite rivière qu'il faut nécessairement passer, Pont-de-Somme-Vesle ; puis, à quatre lieues de là, Sainte-Menehould ; puis, à pareille distance, Clermont en Argonne ; après Clermont, le chemin se bifurque : celui de la droite est la grande route de Verdun ; celui de la gauche conduit à Varennes ; de Varennes à Dun, il y a cinq lieues ; à Dun, que six lieues à peine séparent de Montmédy, on passe la Meuse sur un pont, et l'on gagne la grande route de Verdun à Montmédy, en laissant Stenay sur sa gauche.

Les arrangements de Bouillé consistèrent à placer, pour protéger la fuite de la famille royale :

A Pont-de-Somme-Vesle, quarante hussards de Lauzun, sous le commandement du duc de Choiseul ;

A Sainte-Menehould, quarante dragons du régiment royal, sous les ordres du capitaine Dandoins ;

A Clermont, cent dragons du régiment de Monsieur et quarante du régiment royal, commandés par le comte Charles de Damas ;

A Varennes, soixante hussards de Lauzun, commandés par le sous-lieutenant de Rodwel, le chevalier de Bouillé et M. de Raigecourt ;

A Dun, cent hussards du régiment de Lauzun, sous les ordres du chef d'escadron Deslon.

Pour se mettre en état de recevoir promptement les informations et de donner sans retard les ordres nécessaires, Bouillé devait lui-même se tenir entre Stenay et Dun, à peu près au centre de ses cantonnements.

Mais la route à parcourir était une des plus soupçonnées ; le passage de beaucoup d'émigrés y avait rendu les populations défiantes à l'excès, et la Révolution, là plus que partout ailleurs, avait l'œil sur ses ennemis : qu'allait-on penser de ces mouvements de troupes ?... Bouillé espéra déjouer les alarmes, en répandant le bruit d'un convoi d'argent pour la solde des régiments, et il couvrit sa sortie de Metz du prétexte d'une tournée qu'il avait eu soin d'annoncer d'avance. « J'avais tellement persuadé le public, écrit-il dans ses *Mémoires*, que les Autrichiens rassemblaient un corps de troupes dans cette partie, au lieu qu'il n'y eût aucun mouvement sur les frontières, que j'eus la possibilité de faire marcher dans les environs de Montmédy le peu de bons régiments qui me restaient. »

Parmi les personnes qui avaient la confiance de la reine, était le baron de Goguelat, officier au corps des ingénieurs géographes : ce fut lui qui reçut mission de reconnaître la route et de rendre compte au roi des dispositions de Bouillé. Le secret fut aussi confié à MM. de Damas, Dandoins, d'Hoffelize, de Klinglin, Heyman, mais seulement à la veille de l'exécution. Quant aux autres commandants, on leur laissa croire qu'il ne s'agissait que d'escorter un trésor.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 15 juin, Bouillé reçut à Longwy une lettre par laquelle le roi l'instruisait que son départ était retardé ; qu'il ne partirait que le 20, entre minuit et une heure ; qu'il ne pouvait mener avec lui dans sa voiture le marquis d'Agoult, parce que la gouvernante des enfants de France, Mme de Tourzel, avait insisté sur les priviléges de sa charge qui lui donnait le droit de ne jamais quitter les enfants de France, dont elle était gouvernante.

Ce retard de vingt-quatre heures venait de ce qu'une femme de chambre du dauphin, personne très-sûre qui devait prendre le service au jour primitivement fixé, s'étant trouvée malade, sa camarade, qu'on suspectait fort de jacobinisme, continua le service jusqu'au 20 ; or, comme on n'osait ni se fier à elle ni la renvoyer, on aima mieux attendre. Un pareil contre-temps était un véritable malheur : il nécessitait de nouveaux ordres, dont le moindre inconvénient était la prolongation du séjour des troupes sur des points où leur présence risquait d'amener l'orage !

Le jour du départ venu, la reine, pour éloigner tout soupçon, alla se promener en voiture sur le boulevard avec sa sœur et son fils. Elle termina sa promenade au jardin de Boutin, y resta jusqu'à neuf heures, et rentra au château.

Ce soir-là, en dépit des rumeurs inquiétantes depuis quelque temps répandues, un calme inaccoutumé régna dans Paris. Camille Desmoulins revenant, à onze heures, du Club des Jacobins, avec Danton et quelques autres patriotes, s'étonna de ne rencontrer qu'une patrouille, et ne put s'empêcher de faire la remarque que la ville paraissait abandonnée.

Vers dix heures et demie, le roi et la reine ayant soupé comme à l'ordinaire, s'étaient retirés comme pour se coucher. Dès qu'ils purent supposer le château endormi, ils se rendirent dans l'appartement de Madame Royale. « Mon frère, a raconté cette princesse dans un style d'une simplicité touchante, mon frère avait été aussi réveillé par ma mère, et Mme de Tourzel le conduisit à l'entre-sol de ma mère. Je descendis avec lui. Nous trouvâmes là un des gardes du corps, nommé M. de Malden, qui devait nous faire partir. Ma mère vint plusieurs fois nous voir. On habilla mon frère en petite fille ; il était charmant. Comme il tombait de sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire ? il me dit qu'il croyait *qu'on allait jouer la comédie parce que nous étions déguisés.* » Louis XVI, en effet, qui devait passer pour le valet de chambre de Mme de Korff, portait un habit gris et une perruque.

Mme de Tourzel sortit la première, emmenant les enfants et accompagnée par un des trois gardes du corps. Le comte de Fersen attendait les fugitifs, sur le petit Carrousel, au coin de la rue de l'Echelle, assis en cocher sur le siége d'une voiture de remise. Lorsque Madame Élisabeth, qui suivait à peu de distance, arriva, Mme de Tourzel était déjà dans la voiture, ayant à ses côtés Madame Royale, et à ses pieds, couché dans le fond, le dauphin, qui, avec l'insouciance de son âge, s'était sans doute arrangé là pour dormir. Louis XVI vint ensuite, non sans avoir couru un grand péril ; car, comme il passait assez près d'une sentinelle de la porte du Carrousel, une de ses boucles de soulier s'étant cassée, il fut obligé de la raccommoder presque sous les yeux du soldat. On n'at-

tendait plus que la reine, et elle ne paraissait pas. Qu'était-ce donc? Avait-elle été reconnue? Etait-elle arrêtée? En proie à une anxiété terrible, le malheureux Louis XVI comptait une à une ces minutes qui, quelquefois, sont des années. Quelques instants auparavant, un fiacre vide s'étant arrêté près de la voiture qui allait renfermer les destinées de la monarchie, le cocher avait attaqué de conversation M. de Fersen, le prenant pour un de ses camarades. Le hardi gentilhomme répondit avec présence d'esprit, dans le jargon convenable. Mais la situation était moins singulière encore que tragique. Le comte se trouvait avoir sur lui une mauvaise tabatière; il offrit une prise de tabac à son gênant confrère, et parvint à se débarrasser de lui, sans avoir éveillé ses soupçons. Enfin, on aperçut la reine, à qui on avait laissé, pour l'accompagner, le troisième garde du corps. Coiffée d'un grand chapeau qui lui couvrait le visage, et favorisée par l'obscurité d'une nuit plus noire que d'habitude, elle avait passé inaperçue, et même il lui avait été donné de croiser impunément Lafayette, qui traversait le Carrousel, juste en ce moment, dans une voiture entourée de laquais et de flambeaux. Mais, par malheur, ni elle ni son guide ne connaissaient Paris. Il en résulta qu'au lieu de prendre à gauche, ils tournèrent à droite, franchirent les guichets du Louvre, traversèrent le Pont-Royal et s'égarèrent dans la rue du Bac. Après avoir ainsi erré plus d'une demi-heure, il leur fallut se résoudre à demander leur chemin, qu'une sentinelle du pont leur indiqua, sans reconnaître la reine. Ils revinrent donc sur leurs pas, longèrent les cours des Tuileries, et atteignirent la rue de l'Echelle, ayant perdu beaucoup de temps, lorsque, peut-être le gain d'une heure, d'une minute c'était le salut.

N'importe! Voici toute la famille réunie : les chevaux qui doivent l'arracher à la Révolution s'ébranlent sous le fouet; on part. Il y avait à aller joindre la berline de voyage, placée au delà de la barrière Saint-Martin. Quelle fut l'inquiétude de Louis XVI, mieux instruit que son guide de la topographie de Paris, quand il sentit rouler le long de la rue Saint-Honoré cette voiture qui emportait sa femme, sa sœur, ses enfants, tout le trésor de son cœur! Fersen ignorait ou n'avait osé prendre le plus court chemin! On laissa la rue de Grammont derrière soi; on traversa le boulevard; on passa, dans la rue de la Chaussée-d'Antin, devant les fenêtres du n° 42.... — O Mirabeau, le roi de France serait-il forcé de fuir, si vous étiez encore là? — puis on atteignit la rue de Clichy et la maison de Mme Sullivan. Aussitôt Fersen mit pied à terre, pour s'enquérir de son postillon et de la berline : « Partis depuis une heure et demie, » grommela le concierge, du milieu de son sommeil. Depuis une heure et demie! Les chevaux reprirent leur course, et, par les vieux boulevards, gagnèrent rapidement la barrière Saint-Martin. La berline y était; on la prit et on abandonna le carrosse de remise, tout attelé, dans la grande rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître.

Fersen tint les rênes jusqu'à Bondy, où la famille royale avait été précédée par deux femmes de chambre et un cabriolet de suite. Le postillon qui les avait conduites était resté, et ce ne dut pas être pour lui un médiocre sujet d'étonnement que de voir un homme, habillé en cocher de fiacre, descendre de son siége, prendre congé, avec un respect affectueux et des manières élégantes, de ceux dont il menait la berline, et monter, pour s'en retourner à Paris, dans une belle voiture qui semblait lui appartenir. Cet homme, c'était le comte de Fersen, dont la mission finissait à Bondy. Plein d'émotion, il dit adieu à cette reine, au sort de laquelle le liait une fidélité chevaleresque. Cet adieu devait-il être le dernier?...

Deux voitures, neuf voyageurs, onze chevaux, trois courriers en vestes neuves d'un jaune éclatant, l'un assis sur le siége, l'autre galopant à la portière, un troisième courant en avant pour préparer les relais, voilà ce qu'il fallait que vissent passer devant eux, sans y prendre garde, sur une route hantée par le fantôme de l'émigration, des milliers d'hommes soupçonneux jusqu'au délire! Mais Paris, ce formidable Paris, n'ayant plus la main sur eux, les fugitifs avaient presque cessé de croire au péril, et ils se hâtaient vers Châlons, le cœur ouvert à l'espérance.

Cependant tout Paris était debout. Le 21 juin, dès la pointe du jour, les personnes de la domesticité du château avaient trouvé déserts l'appartement du roi, celui de la reine, et, de bouche en bouche, la nouvelle fatale était parvenue jusqu'aux quartiers les plus éloignés. Dans les rues inondées de peuple, sur les places publiques, le long des faubourgs mugissants, au seuil de chaque boutique, à la porte de chaque maison, les citoyens s'abordaient avec ces mots : « Eh bien, il est parti! » L'étonnement, l'inquiétude, la colère furent les mouvements de la première heure. Comment avait-il pu s'enfuir? Par où? Et ses complices? Lafayette avait donc fermé les yeux, le traître! Mais à quelle épouvantable trame se rattachait donc ce départ? La France allait-elle périr étouffée entre la guerre civile et la guerre étrangère? Oh! ce Louis XVI, ce roi honnête homme, qui tant de fois avait juré qu'il ne partirait pas! C'était ainsi que les rois tenaient leur parole! L'Assemblée se réunit à la hâte. La municipalité, par trois coups de canon, annonça officiellement la fuite du monarque. Les clubs se déclarèrent en permanence. Ordre de mettre les scellés aux Tuileries. Défense de sortir de Paris. En même temps on battait la générale dans toutes les directions; les fameuses piques du 14 juillet, maintenant retrouvées, étaient accueillies sur la place de Grève par un tonnerre d'applaudissements; au bruit du tambour, les malades de l'hôpital du Gros-Caillou forçaient la garde, prenaient des épées, et sortaient avec l'habit ordinaire de l'hôpital, pour défendre la patrie; les bonnets de laine reparaissaient, éclipsant cette fois les bonnets d'ours, et une foule immense se portait aux Tuileries, dont elle prenait irrésistiblement possession.

Là, l'indignation faisant place au mépris, le portrait du roi fut décroché et suspendu à la porte; une jeune fille foula aux pieds le bonnet de la reine, dont on l'avait voulu coiffer; et, assise sur le lit de Marie-Antoinette, une fruitière vendait des cerises en disant : « C'est aujourd'hui le tour de la nation de se mettre à son aise. » Le journal de Prudhomme, qui a conservé à l'histoire ces détails caractéristiques, assure qu'on respecta le cabinet d'étude du dauphin, mais il ajoute, phrase calomnieuse, évidemment dictée par la haine : « Nous rougirions de rapporter le titre des livres du choix de sa mère. »

Des scènes analogues se passaient sur chaque point de la ville. Et partout, le dédain effaçant la colère; partout une gaieté ironique se mêlant au dédain. Ici, on proscrivait les enseignes où figurait le mot roi, y compris le *Bœuf couronné;* là, on remarquait que les petites affiches n'avaient rien dit de l'évasion, même à l'article des effets perdus; ailleurs, des patriotes proposaient, en riant, d'envoyer des courriers au prince de Condé pour lui mesurer le nez, qui, disaient-ils, devait être singulièrement long. La motion fut faite en plein vent, au Palais-Royal, si on ramenait le roi, de l'exposer pendant trois jours à la risée publique, et de le renvoyer en-

suite avec ignominie. Car, « qu'en ferions-nous? Il viendrait comme Thersite nous verser ces larmes grasses dont parle Homère. » Les femmes disputèrent aux hommes la garde des portes de la ville : « Ce sont les femmes qui ont amené le roi à Paris; ce sont les hommes qui le laissent évader, » et les hommes de répliquer : « Ne vous vantez pas tant, mesdames; vous ne nous aviez point fait là un grand cadeau. »

Comme le comte de Provence, frère du roi, s'était échappé, lui aussi, du Luxembourg, et avait pris la route de Bruxelles, où, plus heureux que Louis XVI, il arriva sans accident, la section du Luxembourg déchira un drapeau donné à Monsieur, et en fit la bourre d'un canon.

Quant aux partis, l'évasion du roi les satisfit tous également, quoique par des motifs bien divers. Les nobles, les prêtres, les courtisans s'attendaient, avec une joie soigneusement dissimulée, à voir enfin l'épée de l'étranger couper ce nœud gordien qu'ils se sentaient impuissants à dénouer. Le trône, devenu vacant, plaisait aux orléanistes. Les constitutionnels espéraient amener plus facilement Louis XVI à accepter la constitution, lorsqu'il aurait perdu tout autre titre à la couronne. Les républicains comptaient prouver que la fuite du monarque était l'anéantissement du contrat passé par lui avec le peuple, et équivalait à une abdication.

Un homme, un seul homme paraissait saisi d'un trouble profond, et redoutait à l'excès le lendemain. C'était Robespierre. Mme Roland était arrivée à Paris, avec son mari, le 20 février 1791. Le 21 juin, s'étant rendue dans l'après-midi chez Pétion, elle le trouva s'entretenant avec Robespierre et Brissot de l'événement de la nuit. Brissot et Pétion étaient pleins d'allégresse, pleins d'espoir. Suivant eux, le roi, en fuyant, n'avait fait que céder la place à la République. Mais était-il présumable, était-il possible que la famille royale se fût risquée à une telle démarche sans laisser derrière elle une coalition prête à ordonner une Saint-Barthélemy des patriotes? Ainsi parlait Robespierre, et il demandait ce que c'était qu'une république; paroles d'ailleurs assez obscures, assez ambiguës, surtout s'il est vrai qu'il les prononça « en mangeant ses ongles et en ricanant. »

Une des premières pensées du peuple, dans cette crise, avait été pour l'Assemblée nationale. « Louis XVI, avait-il dit, peut aller où il voudra, notre roi est là dedans. » Et de fait, l'Assemblée déploya beaucoup d'intelligence, de vigueur. Après avoir mandé les ministres, expédié des courriers dans les départements avec ordre d'arrêter toute personne sortant du royaume; après avoir placé de forts détachements autour de la salle, assuré la liberté de ses délibérations, envoyé des commissaires pour veiller à l'ordre public, et mandé à sa barre Lafayette, Bailly, Gouvion, qu'une foule ardente retenait comme coupables de complicité dans la fuite du roi, l'Assemblée fit afficher une proclamation portant :

Que les mesures les plus sévères étaient prises pour suivre la trace des machinateurs de l'évasion;

Que les citoyens devaient se reposer uniquement sur les représentants du peuple du soin de pourvoir au salut public;

Que tout mouvement tendant à exciter des troubles, toute menace adressée aux personnes, toute atteinte aux propriétés étaient des crimes de lèse-nation.

Puis, afin de mettre de l'unité et de l'activité dans le gouvernement, on décida :

Que les ministres seraient admis aux séances;

Que les décrets de l'Assemblée auraient force de loi dans tout le royaume;

Que le ministre de la justice y apposerait le sceau de l'État;

Que le Comité militaire se chargerait de veiller à la sûreté intérieure;

Qu'on s'assurerait des dispositions des régiments suisses.

Tout à coup on annonce l'arrivée de Lafayette. Instruit un des premiers de l'invasion, il avait couru aux Tuileries; y avait écrit, de l'avis de Beauharnais et de Bailly, sous sa propre responsabilité, l'ordre à tous les gardes nationaux du royaume, d'arrêter le roi; s'était rendu de là à l'Hôtel de Ville, au milieu des imprécations de la foule, l'avait étonnée par son sang-froid et désarmée par ces mots habiles : « Eh bien! de quoi vous plaignez-vous? Chaque citoyen ne gagne-t-il pas 20 sols de rente à la suppression de la liste civile? » Lorsqu'il entra dans l'Assemblée, Barnave qui commençait à changer de sympathies et de haines, venait de le défendre, avec une chaleur qu'on crut généreuse, contre les soupçons dont il avait été poursuivi. Le général était en uniforme. Comme il s'asseyait à côté de Camus, celui-ci, se levant aussitôt, s'écria d'une voix passionnée : « Point d'uniforme ici! » Ce fut le seul mouvement de nature à diviser ou à aigrir les esprits; il fut bien vite apaisé, et l'Assemblée reprit ses délibérations avec un calme qui ne se démentit plus. Duport rendit compte de l'état des différents quartiers de Paris. Lafayette et Gouvion furent entendus. Une lettre, adressée à la reine et trouvée dans ses appartements par le peuple, avait été remise au président; on s'abstint de l'ouvrir.

Les ministres étaient successivement arrivés, et Montmorin, dont le peuple avait assailli la maison, mais que l'Assemblée avait envoyé délivrer, avait été invité à prendre place parmi ses collègues. Accusé d'être au moins dans le secret du roi, il dit au président : « Il y a à parier que si j'avais donné au roi le conseil de partir, je l'aurais précédé ou suivi. » Le mot était décisif. Et, en effet, Louis XVI ne s'était ouvert de son dessein ni à Montmorin, ni à la plupart de ses serviteurs, qui, dans l'assaut livré au trône, combattaient sur la brèche : prudence profondément égoïste qui abandonnait ces malheureux au hasard des vengeances populaires! Quelle dénonciation de cette indifférence cruelle dans le billet suivant, que Montmorin écrivait au comte de La Marck, à la date du 21 juin :

« Je reçois dans l'instant une lettre du roi qui m'annonce qu'il est parti. Jugez dans quel état je dois être; je ne sais ce qui va arriver. Je crois devoir rester. »

De Laporte, intendant de la liste civile, n'avait pas été mis non plus dans le secret, bien que chargé d'une mission qui risquait de lui coûter la vie : il apporta un mémoire que le roi avait déposé tout cacheté entre ses mains, avec ordre de le communiquer au président de l'Assemblée nationale, à un moment donné qu'on avait indiqué d'avance. Ce mémoire, intitulé *Proclamation à tous les Français*, commençait ainsi :

« Lorsque le roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur par les moyens employés par l'Assemblée nationale et par sa résidence auprès de cette Assemblée, aucun sacrifice ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué du défaut de liberté dont il est privé depuis le mois d'octobre 1789; mais aujourd'hui que le résultat de toutes les opérations est de voir la royauté détruite, les propriétés violées, la sûreté des personnes compromise, une anarchie complète dans toutes les parties de l'empire, sans aucune apparence d'autorité suffisante pour l'arrêter, le roi, après avoir protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir

mettre sous les yeux des Français le tableau de sa conduite. »

Ici Louis XVI rappelait avec amertume les journées d'octobre, son séjour aux Tuileries, les incommodités que cette demeure, inhabitée depuis plus de cent ans, avait offertes à lui et à sa famille, l'éloignement forcé de ses gardes, le meurtre de deux d'entre eux, les attaques dirigées contre l'honneur d'une épouse fidèle « qui venait de mettre le comble à sa bonne conduite, » son emprisonnement dans son propre palais, sa mise hors la constitution, la modicité de sa liste civile, les brèches faites à son pouvoir, l'omnipotence des clubs insultant à l'autorité royale avilie, l'opposition mise au départ des tantes du roi, l'émeute de Vincennes, les serviteurs les plus dévoués du trône ignominieusement chassés des Tuileries, enfin le système de contrainte qui l'avait réduit à éloigner sa chapelle, à approuver la lettre du ministre Montmorin aux puissances étrangères, et à aller à la messe du nouveau curé de Saint-Germain l'Auxerrois.

« D'après tous ces motifs, disait Louis XVI en finissant, et l'impossibilité où est le roi d'empêcher le mal, il est naturel qu'il ait cherché à se mettre en sûreté. Français ! et vous qu'il appelait habitants de la bonne ville de Paris, méfiez-vous de la suggestion des factieux, revenez à votre roi, il sera toujours votre ami, quand notre sainte religion sera respectée, quand le gouvernement sera assis sur un pied stable, et la liberté établie sur des bases inébranlables.

« *P. S.* Le roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et enjoint au garde des sceaux de lui renvoyer le sceau lorsqu'il en sera requis de sa part.

« *Signé* : LOUIS. »

Dans le précieux manuscrit de M. Sauquaire-Souligné, que nous possédons, et où, plusieurs fois déjà, nous avons eu occasion de puiser des détails entièrement inconnus jusqu'ici, on affirme que la *Proclamation aux Français* fut rédigée par Monsieur. Si le fait est vrai, il y faudrait voir une preuve nouvelle de la noirceur de ce prince artificieux. Car, quoi de plus malhabile, de plus ridicule, de plus propre à décrier Louis XVI, qu'un manifeste où il exhalait, sur la modicité de sa liste civile et l'incommodité de son séjour aux Tuileries, des plaintes si peu dignes d'un esprit élevé, avouant d'ailleurs qu'il avait toujours eu en horreur cette constitution jurée par lui avec tous les dehors d'une sincérité parfaite, s'accusant ainsi lui-même de duplicité, et descendant jusqu'à donner à sa femme, à la reine de France, un certificat de bonnes mœurs !

« Perfide, lisait-on à ce sujet, le lendemain, dans la *Bouche de Fer*, tu as voulu imiter le roi Jean, qui appela les Brabançons et les bulles du pape pour l'aider à violer la foi promise et anéantir la grande charte d'Angleterre, signée, disait-il, malgré lui ! Tu ne réussiras pas davantage. Tu te plains, comme un enfant gâté, que rien n'était prêt aux Tuileries pour te recevoir ? Ingrat ! Cinq à six cent mille hommes armés veillaient à ta sûreté, et n'accusaient des malheurs de l'empire que la fatale destinée des rois et les êtres vils qui t'avaient entouré. »

Ce langage exprimait avec violence un sentiment qui, dans l'Assemblée, revêtit les formes du dédain. M. de Rochambeau et les officiers généraux qui se trouvaient à Paris furent appelés et s'empressèrent de mettre leur épée au service des représentants du peuple. On chargea Montmorin d'assurances pacifiques pour les puissances étrangères. A des commissaires spéciaux on confia le soin d'inventorier les effets du Garde-Meuble, de surveiller la caisse de l'extraordinaire, de constater l'état actuel du trésor public ; et sur leur rapport, qu'il n'avait été rien soustrait des diamants de la couronne, que le trésor public contenait 31 millions 300 mille livres, dont 10 millions en numéraire, que les payements étaient au pair, que la trésorerie les continuait activement, l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, passa froidement à l'ordre du jour.

Quant au peuple, son attitude était admirable. Les premiers transports une fois calmés, un ordre extraordinaire s'établit partout, comme par enchantement. La sérénité avait reparu soudain sur tous les visages. Les affaires s'expédiant avec la même célérité que si le roi eût été aux Tuileries, les ouvriers allèrent à leurs travaux accoutumés, les carrosses roulèrent, les spectacles s'ouvrirent. On avait vu, chose assez nouvelle, des princes se faire sentinelles, et le duc de Montpensier avait été remarqué montant la garde à la porte du Palais-Bourbon ; mais à quoi bon des sentinelles ? Le sentiment qui prévalait désormais était une sorte de calme méprisant et fier. Rome, après la bataille de Cannes, n'avait pas montré plus de hauteur que Paris menacé d'avoir sur les bras l'Europe entière. Ce fut au point que, la vente des biens nationaux continuant, on en vendit, dans un seul jour, pour 100 mille livres !

Mais avec ce sentiment de sécurité générale contrastait l'inquiétude de quelques tribuns soupçonneux. Ni Camille Desmoulins, ni Marat, ni Danton, ni Robespierre, ni Bonneville, n'étaient satisfaits. L'Assemblée, qui, au point de vue constitutionnel, s'était montrée si sage, si vigilante et si forte, leur inspirait par cela même une défiance mêlée de colère. Accoutumés à voir clair dans les intrigues de parti, ils avaient remarqué avec quelle dextérité suspecte les meneurs de la gauche monarchique avaient maintenu le piédestal, tout en s'attaquant à l'idole, et détourné de la royauté les coups qu'il leur avait fallu porter au roi. Ils pressentaient de prochaines désertions. D'où venait, par exemple, cette sollicitude subite que Barnave avait témoignée à l'égard de Lafayette ? Une chose les irritait surtout : c'était l'affectation que l'Assemblée avait mise à appeler la fuite du roi un *enlèvement ;* grossier mensonge, si grossier, qu'il en devenait puéril. Rencontrant Lafayette, Camille Desmoulins lui dit sans plus de détour : « Je pardonne à un valet de mentir, lorsque son maître le chasserait s'il disait la vérité ; mais l'Assemblée, quand elle a autour d'elle trois millions de baïonnettes ! quelle bassesse ou quelle trahison ! » Lafayette balbutia que le mot *enlèvement* était un vice de rédaction ; que l'Assemblée le corrigerait. Mais il savait bien le contraire. Voulant adoucir l'ardent jeune homme, il le quitta en lui serrant la main et en disant à plusieurs reprises : « C'est bien infâme, cette conduite du roi. »

Le soir du 21 juin, les Jacobins s'assemblèrent. Robespierre y parut le visage plus sombre que de coutume. Barnave entendait faire décider que la société mère écrirait aux sociétés affiliées : « Toutes les divisions sont oubliées, tous les patriotes sont réunis. L'*Assemblée nationale*, voilà notre guide ; la *Constitution*, voilà notre cri de ralliement. » Robespierre qui croyait le peuple environné de piéges, prit la parole. Dans un formidable système de dénonciation, il enveloppa le roi, ses complices couronnés, l'émigration en masse, les contre-révolutionnaires de l'intérieur, les ministres, l'Assemblée ; l'Assemblée, qui essayait de tromper l'opinion sur le caractère de la fuite du roi, et qui laissait aux mains des serviteurs d'un trône déshonoré la direction des

forces nationales. « Dans un moment, tout 89, le maire, le général, les ministres, dit-on, vont arriver ici. Comment pourrions-nous échapper? Antoine commande les légions qui vont venger César! et c'est Octave qui commande les légions de la République! On nous parle de réunion, de nécessité de se serrer autour des mêmes hommes; mais lorsque Antoine fut venu camper à côté de Lépidus, et parla aussi de se réunir, il n'y eut bientôt plus que le camp d'Antoine, et il



DE FERSEN

ne resta plus à Brutus et à Cassius qu'à se donner la mort.... Je sens que ces vérités ne sauveront pas la nation sans un miracle de la Providence, qui daigne veiller mieux que vos chefs sur les gages de la liberté. Mais j'ai voulu du moins déposer dans votre procès-verbal un monument de ce qui va vous arriver.... En accusant la presque universalité de mes confrères, les membres de l'Assemblée, d'être des contre-révolutionnaires, les uns par terreur, les autres par ignorance, d'autres par ressentiment, d'autres par suite de l'orgueil blessé ou d'une confiance aveugle, je sais, je sais que j'ai-

gnise contre moi mille poignards; mais si, dans les commencements de la Révolution, et lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée nationale, si, lorsque je n'étais vu que de ma conscience, j'ai fait le sacrifice de ma vie à la vérité, aujourd'hui que les suffrages de mes concitoyens m'ont bien payé de ce sacrifice, je recevrai presque comme un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin de maux que je vois inévitables. »

L'Assemblée était profondément émue. Tout à coup, les yeux pleins de larmes, Camille Desmoulins se lève et s'écrie : *Nous mourrons avant toi.* A ces mots, huit cents personnes, les bras tendus vers Robespierre, jurent de se rallier autour de lui, « offrant un tableau admirable par le feu de leurs paroles, l'action de leurs mains, de tout leur visage, et par l'inattendu de cette inspiration soudaine. »

En ce moment même, entraient Desmeuniers, Le Chapelier, Beaumetz, d'André, Lafayette, et « toute la léproserie de 89. » Les attaques étendues par Robespierre sur un si grand nombre de têtes, Danton imagina aussitôt de les rassembler sur un seul homme, pour l'accabler, et il choisit Lafayette. L'adhésion donnée par le général au système des deux chambres du prêtre Sieyès, sa tendresse hypocrite pour les conceptions de Mounier, sa guerre de chaque jour aux libres écrits, l'expédition de Vincennes, la protection accordée aux chevaliers du poignard, celle offerte au roi partant pour Saint-Cloud, l'affaire des grenadiers de l'Oratoire, enfin tout ce dont se composait depuis quelques mois le texte des accusations, bien ou mal fondées, qui pleuvaient sur Lafayette, Danton le résuma dans une foudroyante apostrophe. « Je parlerai, avait-il dit en commençant, comme si je burinais l'histoire pour les siècles à venir. »

Conciliateur empressé, Alexandre Lameth se leva, et interpellant ce dernier : « N'est-il pas vrai, demanda-t-il, que même lorsque je vous ai dit le plus de mal de Lafayette, j'ai toujours cautionné son patriotisme et affirmé que, dans une contre-révolution, il se ferait tuer à la tête des patriotes? » Danton était revenu s'asseoir auprès de Camille Desmoulins. « Est-il possible? s'écria celui-ci. — Oui, » répondit Danton, et il n'hésita pas à confirmer les paroles de Lameth.

Toutes les voix appelaient Lafayette à la tribune : « il y alla, raconte Camille Desmoulins, en frappant le pas militaire pour soutenir une marche chancelante, » se contenta de déclarer qu'il venait se réunir aux Jacobins, parce que là étaient les vrais patriotes, et sortit de la salle pendant que, secondés des membres du Club de 89, ses partisans faisaient grand bruit de ce qu'ils nommèrent sa victoire.

La vérité est que la conscience du danger commun disposait les esprits à la concorde. La lettre aux sociétés affiliées, telle que Barnave l'avait conçue, fut adoptée, et elle le fut avec cette phrase, où se retrouvaient les calculs de l'Assemblée et ses préoccupations monarchiques : « Le roi, *égaré par des suggestions criminelles,* s'est *éloigné* de la capitale. »

Le lendemain, 22 juin, le mot des Parisiens, à leur réveil, était : « Nous n'avons pas de roi, et cependant nous avons très bien dormi. »

La bourgeoisie, à son tour, se répandait en railleries, et un grave journal du temps rapporte avec complaisance que les députations de la garde nationale, en marche vers l'Assemblée, se faisaient précéder de musiciens jouant, par allusion à l'arrestation présumée du roi, l'air : *Ah! le bel oiseau, maman! Colin l'a mis dans ma cage.*

Les républicains sentirent que le moment était venu pour eux de pousser à l'établissement de la République. Le Club des Cordeliers imprima la citation suivante, accommodée aux circonstances, en tête d'un manifeste dans lequel il déclarait renfermer autant de régicides que de membres :

> Songez qu'au Champ de Mars, à cet autel auguste,
> Louis nous a juré d'être fidèle et juste.
> De son peuple et de lui tel était le lien :
> Il nous rend nos serments, puisqu'il trahit le sien.
> Si parmi vous, Français, il se trouvait un traître
> Qui regrettât les rois et qui voulût un maître,
> Que le perfide meure au milieu des tourments!
> Que sa cendre coupable, abandonnée aux vents,
> Ne laisse ici qu'un nom plus odieux encore
> Que le nom des tyrans que l'homme libre abhorre.

Parmi les journaux qui s'élancèrent le plus vivement dans cette voie, il faut citer la *Bouche de fer*, dont Claude Fauchet, alors à Caen, avait abandonné la rédaction aux hardiesses de Bonneville : « Avez-vous remarqué comme on est frère quand le tocsin sonne, quand on bat la générale et que les rois ont pris la fuite? — Plus de rois, pas de dictateurs, pas d'empereurs, pas de protecteurs, pas de régents! Notre ennemi, c'est notre maître : je vous le dis en bon français. — Point de Lafayette, point de d'Orléans! La loi, la loi seule, et faite par tous. — D'Orléans est un ambitieux. Barnave s'est laissé égarer par des calculs d'écolier. Lafayette est toujours *moitié l'un, moitié l'autre.* — Voulez-vous absolument une formule de serment? Faites celui-ci : « Je périrai, citoyens, ou vous serez sans maître. » — O Parisiens! Athéniens modernes! Philippe est près du trône : voilà le danger! »

Tout autre était le langage de Marat. Ce qu'il voulait, lui, au contraire, c'était un dictateur : un dictateur, pour en finir avec la contre-révolution, rapidement, puissamment, d'un seul coup; un dictateur, car, disait-il avec une audace féroce, c'était « le moment de faire tomber la tête des ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants antipatriotes de bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale. » — « Un tribun! criait ce Machiavel sincère et forcené, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource. »

Grâce à Dieu! l'état des âmes n'était point tel qu'un aussi sanglant appel eût chance d'être entendu, et Camille Desmoulins était beaucoup mieux que Marat dans le courant de l'opinion, lorsqu'il écrivait : « Le roi a couché la nation en joue. Il a fait long feu. A la nation de tirer maintenant. Sans doute elle dédaignera de se mesurer contre un homme, et je serai le premier à tirer en l'air; mais il faut que l'agresseur me demande la vie. »

Quant à la République, ce gouvernement des nations majeures, le seul qui donne à l'homme le droit de marcher la tête haute, nul doute qu'elle n'eût été fort possible alors, si l'Assemblée, sous ce rapport, ne se fût trouvée au-dessous de son rôle. Mais le Club des Jacobins lui-même était si peu, en ce moment, au niveau des circonstances, qu'il refusa d'entendre la pétition républicaine du Club des Cordeliers! Ce fut un grand malheur, peut-être. L'histoire prouve trop bien que les couronnes sont ramassées, qui tombent du haut des échafauds!

Au milieu de ce mouvement des esprits, l'Assemblée n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des troupes de ligne : la séance du 22 fut spécialement consacrée à l'adoption de mesures qui se rapportaient à cette préoccupation. L'engagement d'honneur qu'on avait fait précédemment souscrire aux officiers ne suffisait plus : comment tolérer qu'ils continuassent de jurer fidélité à un roi, maintenant armé contre la nation? Emmery, « que l'exemple du serment de

Louis XVI, de Bouillé, de Guignard, de Maury, de Malouet, n'avait pas encore ramené à la doctrine des pythagoriciens, lesquels regardaient le serment comme une impiété et un acte de folie, » Emmery proposa la formule suivante, qui fut unanimement adoptée : « Je jure d'employer les armes remises dans mes mains à la défense de la patrie, et à maintenir contre tous ses ennemis, du dedans et du dehors, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui me seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. »

A peine ce décret était-il rendu, que, sur une motion du baron d'Elbeck, accueillie avec enthousiasme, les membres de l'Assemblée qui étaient militaires se précipitèrent en foule à la tribune pour prêter serment. Liancourt, Toulongeon, Custine, Menou, d'Aiguillon, Alexandre Lameth, Montmorency, La Marck, d'Orléans, Charles Lameth, Crillon, Castellane, La Rochefoucault, Montesquiou, Mortemart, les plus grands noms de la monarchie, les descendants des preux d'autrefois, coururent à l'envi engager leur épée au service d'une constitution qui venait déplacer pour jamais la fidélité chevaleresque.

Le soir, en réponse à la proclamation du roi, Desmeuniers lut, au nom du Comité de constitution, un projet d'adresse qui commençait en ces termes :

« Un grand attentat vient de se commettre. L'Assemblée nationale était au terme de ses longs travaux; la constitution allait être finie; les orages de la Révolution allaient cesser; et les ennemis du bien public ont voulu, par un seul forfait, immoler la nation entière à leurs vengeances. Le roi et la famille royale ont été enlevés le 21 de ce mois. »

Ainsi, on s'obstinait à appeler enlèvement ce que Louis XVI lui-même affirmait être une fuite volontaire! La crainte de rompre définitivement avec la monarchie ressortait plus vivement encore de cette phrase : « Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché, avant son départ, à un prince séduit, que nous ne croirons inexcusable qu'aux derniers instants? » A part cela, le manifeste ne manquait ni de force ni de dignité. Il mettait en relief, d'une manière inexorable, tout ce que les griefs exposés par Louis XVI présentaient de faux ou de puéril. Des désordres avaient été commis au 5 octobre. Mais parce que quelques brigands se peuvent trouver au milieu d'une foule immense, est-ce à dire qu'on la doive déclarer comptable de leurs excès? La nation avait-elle reproché à Louis XVI les violences exercées sous son règne et sous celui de ses aïeux? Le roi se plaignait de l'obligation où il avait été de prêter serment à la constitution.... Ah! s'il ne déclarait pas un jour que des séditieux, en le poussant à exhaler cette plainte imprudente, avaient surpris sa bonne foi, il aurait donc lui-même dénoncé au monde entier.... son parjure! « Les représentants du peuple, était-il dit dans l'adresse (et ceci en était le passage important), triompheront de tous les obstacles. Ils mesureront avec calme l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue. Les conspirateurs et les esclaves apprendront à connaître l'intrépidité de la nation française, et nous prenons, au nom de la nation, l'engagement de venger la loi ou de mourir. La France veut être libre, elle sera libre. La Révolution ne rétrogradera pas. »

Cette rédaction ayant été approuvée, la séance fut suspendue. Il était neuf heures et demie du soir.... Soudain une grande agitation éclate dans toutes les parties de la salle. Un courrier s'élançait dans les corridors, haletant, couvert de sueur : une voix cria : *Il est arrêté!*

CHAPITRE V

LE ROI PRISONNIER

Nous avons laissé la berline roulant sur la route de Châlons.

A peu de distance de Paris, les fugitifs aperçurent un homme à cheval qui semblait toujours suivre la voiture; ils s'en inquiétèrent : mais ce nuage qui leur passa sur le cœur fut bien vite dissipé. « *François*, disait la reine au comte de Valory, *il me semble que cela va bien.* » Ils fuyaient donc pleins de confiance. Le printemps les encourageait à l'espoir; l'air était embaumé, la campagne resplendissante, et puis ils se sentaient libres! Tenté par la beauté du paysage, Louis XVI voulut gravir à pied une montagne.... Mais à Etoges, il avait déjà fallu s'arrêter pour réparer la voiture; et les retards s'ajoutaient aux retards; et, à Pont-de-Somme-Vesle, l'âme remplie de trouble, le regard ardemment attaché à l'horizon, Choiseul attendait!

Il était quatre ou cinq heures de l'après-midi, lorsque, le 21 juin, la berline entra dans Châlons. Là, tandis qu'on changeait de chevaux, un homme crut reconnaître le roi. Sur l'avis du maire, il se tut. La voiture passa.

Tout avait été calculé à la minute dans les dispositions prises par Bouillé, et le passage de la famille royale à Pont-de-Somme-Vesle avait été marqué pour trois heures après midi. Or, cette heure avait été de beaucoup dépassée, et Choiseul ne voyait paraître ni voiture ni courrier. Un hasard funeste fit que les paysans d'une terre appartenant à une dame d'Elbœuf ayant refusé le payement des droits non rachetables, on les avait menacés d'exécution militaire, ce qui avait causé une grande rumeur dans la contrée : quand les paysans virent arriver les hussards, ils crurent que c'était pour agir contre eux, et le tocsin sonna dans la campagne. La présence des troupes avait, d'ailleurs, alarmé la population. Elle s'amassait autour des hussards, grossissait à vue d'œil, murmurait. Ah! il s'agissait d'escorter un trésor! Le doute se montrait sur les visages. Les paysans disaient : « *Les hussards sont bien fins, mais nous le sommes plus qu'eux.* » Et déconcertés à leur tour par l'attention ironique qui les enveloppait, les cavaliers ne savaient plus que penser de tout ce mystère. Longtemps Choiseul et Goguelat consultèrent ensemble, dans l'agonie de l'anxiété. Que croire? Que résoudre? Venait-il d'être rompu le fil auquel était en ce moment suspendu le destin de toute une génération de rois? Fallait-il attendre, attendre encore? Choiseul avait envoyé le coiffeur de la reine, Léonard, qui l'accompagnait, apprendre à Bouillé sa position et ses angoisses. Enfin, craignant qu'une attente plus longue ne déterminât un mouvement populaire, il leva le détachement; et informé par Goguelat que, la veille, le passage des hussards avait excité à Sainte-Menehould une fermentation très-vive, il se décida à gagner Varennes par des chemins de traverse, abandonnant de la sorte, sans informations plus amples, les points intermédiaires, et ne laissant personne derrière lui qui pût expliquer son absence au roi.

Grande fut donc la surprise de Louis XVI à son arrivée. Il promène autour de lui des regards inquiets, il cherche Choiseul, il cherche l'escorte promise.... Personne! Du reste, nulle rumeur sinistre. Au départ des cavaliers, les groupes

s'étaient dissipés. On relaye paisiblement, on roule vers Sainte-Menehould, et on arrive « en louant Dieu. » Dieu ne vous entendait pas, infortunés !

C'était l'heure où cessent les travaux du jour. Beaucoup de villageois avaient quitté les champs et regagné leurs demeures. Le soleil, étincelant au point le plus reculé du nord-ouest, allait rougir de ses derniers rayons le sommet des coteaux. Le moulin de Valmy apparaissait immobile. A Sainte-Menehould, formés en groupes dans les rues, attablés avec les soldats dans les cabarets, ou assis devant leurs maisons sur des siéges de pierre, les habitants s'entretenaient avec vivacité de l'arrivée inattendue des hussards, de celle des dragons qui leur avaient succédé, de ce trésor mystérieux qui devait passer, disait-on, du bouteselle qu'on avait sonné dans la journée, de l'ordre donné ensuite de desseller. Vers midi, plusieurs s'étaient portés à l'hôtel de ville, disant que tout cela n'était pas naturel ; qu'il fallait se défier de Bouillé ; que les bourgeois feraient bien de monter la garde ; que le département avait envoyé trois cents fusils neufs, et qu'il était urgent de les distribuer. L'agitation avait donc été grande, et elle durait encore.

A la dernière porte du village, vous eussiez vu, allant et venant, en robe de chambre, d'un pas brusque et violent, un homme dont le visage portait les traces d'une colère récente : c'était le maître de poste Drouet, un ancien dragon de Condé, jeune encore pourtant, et patriote. Cet homme avait eu, le matin même, une querelle avec l'hôtelier chez lequel Goguelat était descendu, à propos d'un cheval qu'on aurait dû lui demander à lui, et pour lequel on avait traité avec l'aubergiste. Cette circonstance, en soi très-futile, ayant contribué à aigrir les soupçons éveillés dans l'âme de Drouet, le disposait à se montrer, le cas échéant, inexorable. Non loin de là, le capitaine Dandoins se promenait sur la place, en compagnie de quelques dragons, affectant une contenance tranquille.

Le galop d'un cheval se fit entendre, et le comte de Valory, avec sa belle veste jaune de courrier, passa devant les villageois ébahis. Ils le furent bien davantage lorsque, cinq minutes après, ils aperçurent, chargée d'une montagne de boîtes et de cartons, l'énorme berline. Tout d'abord ils crurent que c'était le prince de Condé qui était rentré en France *incognito*. La voiture divisa le groupe des dragons. Eux, par un mouvement assez extraordinaire, puisqu'ils n'étaient pas dans le secret, ils portèrent aussitôt la main à la visière de leurs casques, tandis que la dame au chapeau rabattu les saluait à son tour avec cette grâce mêlée de dignité qu'on savait à la reine.

Par une de ces mille fatalités dont se composent toujours les grandes chutes, il advint qu'au moment même où la voiture s'arrêtait devant le maître de poste, Louis XVI mit imprudemment la tête à la portière. La ressemblance de cette physionomie avec l'effigie d'un assignat de 50 livres frappa Drouet. Il appelle un de ses camarades, et se penchant à son oreille : « Guillaume, voici le roi ! » Mais déjà la voiture partait. Soit ce motif, soit crainte des dragons, Drouet s'abstint d'éclater ; il ordonne à Guillaume de seller deux chevaux, les meilleurs, pour se mettre à la poursuite des fugitifs, les devancer ; court à l'hôtel de ville murmurer le terrible secret, rejoint Guillaume, et les voilà galopant sur la route de Clermont.

Ils laissaient derrière eux la tempête. Déjà ce qui n'avait été d'abord qu'un chuchotement était devenu une clameur. Le tambour battait ; les gardes nationaux demandaient de la poudre et des cartouches ; les villageois accouraient, armés de fléaux ; des garçons d'auberge accouraient armés de fourches. Dandoins, mandé à l'hôtel de ville, n'eut que le temps de glisser entre les mains du maréchal des logis La Gache un portefeuille qui contenait d'importantes dépêches, et celui-ci s'élança hors de la ville, un pistolet dans chaque main et la bride entre les dents. Sorti de Sainte-Menehould, et arrivé sur la hauteur, il aperçut, loin devant lui, un homme à cheval qui allait très-vite. Il devina aussitôt dans quel dessein, et piqua des deux. Drouet courait après le roi pour le saisir, lui courut après Drouet pour le tuer.

Il faisait presque nuit. La voiture atteignit Clermont. « *Roi, ne chevauche plus avant; retourne, car tu es trahi !* » Ainsi avait autrefois parlé à Charles VI cette espèce de fantôme enveloppé d'un linceul qui lui apparut dans la forêt du Mans. Louis XVI venait d'avoir, lui aussi, son apparition ; à lui aussi un inconnu venait de jeter en passant ces mots redoutables : « Vous êtes trahi ! » On relaya néanmoins à Clermont sans accident, et même nul ne prit garde à une imprudente démarche du comte de Damas, qui, s'approchant de la voiture, se mit à causer avec la famille royale ; il avait sur la tête son bonnet de police, et se surprenait à tout instant à vouloir l'ôter. Autre faute, et celle-ci se trouva être plus fatale : au moment du départ, le courrier qui était sur le siége, cria bien fort aux postillons de prendre la route de Varennes. Ceux de Sainte-Menehould qui avaient amené les voitures à Clermont, entendirent l'ordre de quitter la grand'-route. Ils le dirent à Drouet qu'ils rencontrèrent en s'en retournant, de sorte que celui-ci prit la traverse et ne passa point à Clermont, où le comte de Damas l'eût peut être arrêté. Bizarre enchaînement de circonstances toutes funestes à cette famille ! En se jetant ainsi dans les bois, Drouet, du même coup, échappait à la vue du maréchal des logis qui le poursuivait, et se dérobait à un péril qu'il était loin de soupçonner.

Jusqu'au moment où, croyant le roi sauvé, le comte de Damas ne songea plus qu'à sortir de Clermont avec ses cavaliers, la ville fut assez calme ; mais à peine eut-il fait sonner à cheval, que tout changea de face : la ville s'était illuminée comme par enchantement, on sonnait les cloches. Les municipaux coururent chez le comte de Damas, l'interrogèrent, et n'obtenant de lui aucune réponse satisfaisante, essayèrent de le retenir prisonnier. Il n'échappa qu'à grand'peine, presque seul, ses dragons ayant refusé de le suivre. Toutefois, Rémy, son quartier-maître, avait déjà reçu de lui, et s'était mis fidèlement en devoir d'exécuter l'ordre de regagner la voiture avec un détachement. S'il eût rejoint la famille royale, et il le pouvait au bout d'une heure, il entrait avec elle à Varennes, et qui sait ? Le roi était sauvé. Mais la fatalité était là, toujours là ! Rémy se trompa de chemin, et près de Verdun seulement, après une marche rapide de six heures, désespéré, il s'aperçut de son erreur.

Ce fut une nuit étrange.... Le long des routes frayées ou non frayées du Clermontois, sur le penchant de ses collines, sous l'ombre de ses bois épais, au travers de ses fondrières et de ses ravins, que de cavaliers éperdus ! Ici, Damas et les siens ; là, Choiseul et Goguelat traînant après eux leurs hussards allemands ; plus loin, Rémy et ses dragons s'égarant dans les ténèbres ; ailleurs, Drouet et Guillaume, lancés à la poursuite de leur proie, poursuivis eux-mêmes ! et tous, d'un fiévreux éperon, ensanglantant le flanc de leurs montures ! Elle brûlait le pavé à son tour, la berline ; car gravir à pied les montagnes n'était plus de saison. Les morts vont vite !

Varennes, petite ville dont la population, à cette époque,

n'excédait pas quinze cents âmes, est à cheval sur la rivière d'Aire, qui la partage en ville haute et ville basse. La première, adossée à une montagne, se joint à l'autre par une route étroite communiquant à un pont qu'on ne peut atteindre qu'en passant sous une voûte massive et sombre. Comme il n'y avait point de poste établie à Varennes, Bouillé y avait envoyé son second fils et le comte de Raigecourt, avec mission d'y placer un relais. Ces deux officiers, fort jeunes l'un et l'autre, étaient descendus à l'auberge du *Grand Monarque*, située au delà du pont, dans la ville basse, y avaient provisoirement placé le relais, et attendaient, pour le diriger vers l'endroit le plus convenable, que, conformément aux instructions reçues, un courrier les vînt avertir de l'arrivée du roi. Or, il était onze heures un quart, et aucun courrier ne s'était présenté. Seulement, un voyageur inconnu avait demandé à leur parler et les avait suppliés de lui procurer des chevaux, disant qu'il portait dans sa voiture l'habit de cérémonie du roi et les bijoux de la reine ; qu'il allait à Luxembourg ; qu'il



PORTRAIT DE DROUET

y devait attendre les ordres de Leurs Majestés ; qu'il avait quitté le duc de Choiseul à Sainte-Menehould ; que là, de même qu'à Clermont, le peuple s'était mutiné. Cet homme était Léonard, coiffeur de la reine. A son langage, les deux officiers jugèrent que le projet de fuite était manqué. Cependant ils allèrent se promener sur la route ; mais au lieu d'y rester à tout événement, ils rentrèrent à l'auberge vers onze heures et demie, montèrent dans leurs chambres et éteignirent leurs lumières,... pour se mettre au lit, ont dit leurs accusateurs ; pour laisser croire qu'ils étaient couchés et prévenir tout soupçon fâcheux, ont-ils répondu dans leur défense.

Quoi qu'il en soit, c'était juste en cet instant que le comte de Valory entrait dans la ville haute, ne précédant que de quelques minutes la famille royale, qui, ici encore, était sauvée si le garde du corps eût été un vrai courrier et l'eût précédée d'une heure !

Un silence profond régnait partout ; la ville était endormie ; çà et là quelques fenêtres éclairées. Valory cherche en tremblant le relais, n'aperçoit rien, n'entend rien, et, con-

sterné, revient à la voiture, qui suivait à peu de distance. Le roi, la reine, les enfants, tous s'étaient endormis; mais tous ils venaient d'être réveillés en sursaut par ce cri sinistre d'un homme à cheval qui les avait dépassés : « Postillons! de par la nation, dételez! Vous menez le roi! » Et presque aussitôt un coup de tambour; puis encore le silence, interrompu seulement par le bruit des roues.

Sur la pente de la chaussée s'élevait une maison appartenant à un vieil officier nommé Préfontaine. On aperçut de la lumière aux croisées; la voiture s'arrêta tout court et de Moustier, un des trois gardes, forçant la porte de la maison, qui s'était refermée précipitamment, entra. L'ancien major était accouru en robe de chambre : « Que voulez-vous? demanda-t-il d'un ton ferme. — Il s'agit d'obliger une dame. — Nous savons bien ce que c'est, » répliqua-t-il. Il s'avança vers la voiture, échangea quelques mots avec le roi, et sur la demande qui lui en fut faite, conduisit de Moustier chez le commandant des hussards de Lauzun. Mais le temps s'écoulait. Inquiète, la reine descendit, appuyée sur le bras du comte de Malden, entra dans la maison de Préfontaine, en ressortit presque aussitôt, erra dans les rues avec le roi, alla frapper à plusieurs portes.... Toutes les recherches furent vaines. De son côté, le comte de Moustier revenait tristement vers ses maîtres : il n'avait pu trouver le commandant des hussards, qui, croyait-il, s'était enfui. Il fallut proposer aux postillons de passer outre; mais ils s'y refusaient, alléguant la fatigue de leurs chevaux. Enfin, à force d'instances, le roi obtint d'eux qu'ils le conduiraient du moins de l'autre côté du pont, et il remonta en voiture avec la reine.

Drouet, pendant ce temps, le terrible Drouet était arrivé. Il court sur la place du marché, à la taverne du *Bras d'or*, où quelques marchands de bestiaux se trouvaient attablés, prend à part le cabaretier, et d'un ton bref : « Boniface, es-tu bon patriote? — Si je le suis! — Alors, viens. » Ils sortent, vont prévenir l'épicier Sausse, procureur de la commune; ramassent cinq ou six compagnons, se rendent sous la voûte que la voiture avait à franchir, barrent le pont au moyen d'une voiture renversée, et, le fusil à la main, se tiennent en embuscade.

La berline approche, elle est sous la voûte : « Halte là! vos passe-ports! » Et deux fusils se croisent dans la voiture par chacune des portières, tandis que le procureur de la commune dirige sur la figure du roi la lumière d'une lanterne. Fallait-il résister? Le pouvait-on? Les gardes du corps n'avaient sur eux que des couteaux de chasse. Des armes, qui devaient être déposées dans la voiture, avaient été oubliées. Drouet enjoignit brutalement aux voyageurs de venir chez le procureur de la commune dont la maison était tout proche, sans toutefois laisser échapper un mot qui pût faire croire que c'était le roi, que c'était la reine. A son tour, Sausse feignit de les prendre pour de simples voyageurs, examina leurs passe ports, et parut les trouver en règle. Seulement il leur fit observer que leurs chevaux ne pouvaient aller plus loin sans rafraîchir; il les priait donc de se reposer dans sa maison, où ils seraient mieux que dans leur voiture. La famille royale fut reçue dans une salle basse, de la porte de laquelle on pouvait voir tout ce qui se passait dans la rue. Louis XVI montrait beaucoup de sérénité. En entrant, il avait demandé à boire, sans façon : on lui apporta une bouteille de vin de Bourgogne et du fromage. La reine s'assit en silence.

Sausse se répandait en propos insignifiants, sortait d'intervalle en intervalle, comme pour voir si les chevaux étaient prêts, mais en réalité pour donner les ordres nécessaires. Louis XVI, qui commençait à s'alarmer de ces allées et venues, lui dit : « Restez, votre conversation *me plaît.* » Mais déjà tout avait pris feu; Drouet sonnait le tocsin d'une main furieuse; on battait la générale; les habitants sautaient à bas de leurs lits, s'armaient; la ville s'illuminait, et des courriers, expédiés par Sausse, allaient dans toutes les directions faire lever les paroisses voisines. Les réquisitions du procureur-syndic étaient en ces termes : « Vite, partez avec des armes et des canons; envoyez de la garde nationale. Vite! le roi est ici avec la famille royale. Vite! vite! » Quand Sausse crut le moment venu, il dit à Louis XVI, en lui montrant du doigt un cadre suspendu à la muraille : « Sire, voilà votre portrait! — Eh bien, oui, mon ami, répondit Louis XVI avec émotion, je suis le roi. »

Choiseul, Goguelat et leurs cavaliers allemands approchaient de Varennes. Ils auraient pu y arriver beaucoup plus tôt, sans un des innombrables accidents qui marquèrent cette fatidique épopée. La nuit les ayant surpris dans les bois, au milieu des fondrières, un hussard tomba dans un trou profond, s'évanouit; et comme ses camarades ne voulurent pas l'abandonner, il fallut perdre trois quarts d'heure à le chercher, à le ramasser, à lui faire reprendre connaissance. De sorte que Choiseul et Goguelat n'atteignirent Varennes que vers minuit et demi, une heure et demie environ après l'arrestation du roi, quand déjà les gardes nationales accouraient de toutes parts, et qu'au bruit du tambour, au bruit des cloches, le jeune chevalier de Bouillé s'était, avec son compagnon Raigecourt, enfui vers son père.

Ce ne fut pas sans peine que Choiseul gagna la caserne, où il espérait trouver les soixante hussards de Rodwell; car deux hommes s'étaient pendus à la bride de son cheval et lui criaient que *son devoir était d'obéir à la municipalité, de ne connaître qu'elle!* Il parvint à se dégager pourtant; mais, arrivé à la caserne, il apprit que le roi était arrêté; que les soixante hussards étaient tous dispersés et à boire dans la ville. Rodwell, leur commandant, parut seul; mais lui-même il ne tarda pas à abandonner son poste, laissant le commandement à un maréchal des logis, qui, étant patriote, retint ses hommes dans l'inaction la plus complète.

Choiseul ne pouvait donc disposer que des quarante hussards qu'il avait amenés de Pont-de-Somme-Vesle. Ignorant quel sort l'attendait, il prit à part leur officier, nommé Boudet, lui remit les diamants de Madame Elisabeth, avec prière, s'il était tué, de les porter au comte de Provence; puis, se tournant vers les hussards, il leur dit, d'une voix émue, que la famille royale était prisonnière; qu'il fallait la délivrer ou mourir. Les hussards, étonnés, se regardaient l'un l'autre en disant : *Der Kœnig! die Kœniginn! Le roi! la reine!* Choiseul commanda : *Sabre à la main*, et les conduisit au grand trot à la maison du procureur de la commune. Elle se trouvait alors remplie de monde. Le roi et sa famille étaient montés au premier étage.

En descendant de cheval, Choiseul rencontra sur le seuil le comte de Damas, qui venait d'arriver à l'instant même : *Êtes-vous en force? — Je suis seul, mon régiment a refusé.* Suivi du comte de Damas et du baron de Goguelat, Choiseul s'enfonça dans un escalier tournant qui menait au premier étage. A l'entrée de la chambre où était le roi, se tenaient deux paysans armés de fourches. Ils firent mine de défendre la porte; mais le duc les écarta et entra l'épée au poing.

Spectacle navrant! sur un lit en désordre, l'enfant royal dormant tout habillé et d'un profond sommeil; près de lui, Mme de Tourzel, la tête dans ses mains; contre la fenêtre, Madame Elisabeth, la sœur du dauphin; plus loin, causant avec l'épicier, le roi, la reine; dans le fond, les trois gardes

du corps assis; et, sur une table, du pain, une bouteille, quelques verres.

Louis XVI, sa femme, sa sœur, s'avancèrent presque joyeux, et reçurent avec bonté des visiteurs dont ils connaissaient le dévouement. « Que faire? » demanda le roi. Le comte de Damas répondit : « Sire, vous sauver. » Choiseul reprit : « Sire, j'ai ici quarante hussards. Je vais en démonter sept. Vous monterez un des chevaux, tenant M. le dauphin dans vos bras; la reine en montera un, Madame Royale un autre, Mme de Tourzel et Madame Elisabeth chacune un, ainsi que Mmes Neuville et Brunier que vous ne voulez pas abandonner; nous vous entourerons avec les trente-trois hussards qui restent, et nous nous ferons jour le sabre à la main. Pas une minute à perdre! Dans une heure mes hussards seront gagnés. » Mais Louis XVI n'était pas l'homme des partis hasardeux. Il croyait, d'après les discours de Sausse, qu'il ne s'agissait pour lui que d'attendre jusqu'à la pointe du jour. Sachant d'autre part que le jeune Bouillé s'était mis en route à onze heures et demie pour aller avertir son père, et calculant qu'on pouvait franchir à cheval en moins de trois heures la distance qui séparait Varennes de Stenay, il comptait sur la prochaine arrivée de Bouillé comme sur le seul dénoûment qui fût sans péril. « Car enfin, disait-il au duc de Choiseul, répondez-vous que dans cette bagarre inégale de trente hommes contre sept à huit cents, un coup de fusil ne tuera pas la reine, ou ma fille, ou mon fils, ou ma sœur? »

Goguelat était descendu pour examiner l'état des choses. Il vit que les hussards faisaient encore bonne contenance; il remarqua que, dans cette multitude ameutée, beaucoup étaient mal armés et quelques-uns sans armes; il apprit que, près du pont, il y avait un gué. Si on voulait tenter un coup hardi, on le pouvait. Goguelat en parla vivement à la reine; mais, tout intrépide qu'elle était, elle n'osa courir cette grande aventure : n'avait-elle pas là ses enfants? « Je ne veux rien prendre sur moi, répondit-elle. C'est le roi qui s'est décidé à cette démarche, c'est à lui d'ordonner, et mon devoir est de le suivre. » D'ailleurs, comme Louis XVI, elle espérait en Bouillé.

Mais la présence même de Bouillé à Varennes ne serait-elle pas le signal des plus affreux périls? Jusqu'où n'irait point la rage des habitants, dès que la ville serait menacée? Voilà ce que sentaient bien Choiseul et Damas; mais ils calculèrent que cette fureur et le danger ne dureraient qu'un instant. La barrière une fois forcée, comment douter que la déroute ne fût rapide et complète? L'essentiel était donc de mettre le roi et sa famille hors d'atteinte. Les défenseurs qui entouraient leurs personnes étaient alors au nombre de dix : le duc de Choiseul, le comte de Damas, le baron de Goguelat, Florac, Rémy, les trois gardes du corps, et deux sous-officiers du régiment de *Monsieur-Dragons*. Choiseul et Damas convinrent secrètement ensemble de profiter du local et de l'escalier tournant où l'on ne pouvait monter qu'un de front pour se rendre maîtres de l'intérieur; de fermer les fenêtres des deux chambres d'en haut, dont on confierait la défense aux gardes du corps; puis, à la première annonce de l'arrivée des troupes, aux premiers coups de pistolet, de chasser ceux qui étaient dans la première chambre avant celle du roi, de profiter de l'avantage de l'escalier en coquille pour en interdire le passage. « Là, écrit le duc, un seul homme en pouvait arrêter plusieurs; là il aurait fallu nous tuer tous successivement avant que la défense de l'escalier fût abandonnée, défense que les cadavres de part et d'autre auraient même prolongée dans un passage aussi resserré. » On attendit ainsi, la reine passant le temps à raconter les détails de son départ de Paris à ses fidèles serviteurs, et, par l'intérêt de ses récits, charmant leur impatience.

Or, le tocsin continuait, prolongé d'échos en échos; et les paroisses voisines, qu'il appelait, se levaient tout entières; et, dans la campagne, à plusieurs lieues à la ronde, chacun quittait sa femme, ses enfants, sa charrue, pour courir au roi, à ce roi qui, disait-on, passait à l'ennemi; et beaucoup de maires de village faisaient comme celui de Louvres, jetaient leur tablier, prenaient un fusil! Bientôt on put évaluer à cinq ou six mille le nombre des arrivants. La boutique de Sausse était remplie de bruit et de foule. Devant la porte, dans la rue, les gardes nationaux entouraient familièrement les hussards, leur serraient la main, leur versaient à boire. Les municipaux, après une première visite à la famille royale, délibéraient à l'hôtel de ville. Drouet, avec une vigilance farouche, rôdait dans les environs.

Goguelat étant une seconde fois descendu pour juger des dispositions de la troupe, Drouet s'avança et lui lança cet avertissement terrible : « *Je vois bien que vous voulez enlever le roi; mais vous ne l'aurez que mort!* » Un instant après, Goguelat, essayant de dissiper un groupe, Roland, major de la garde nationale de Varennes, pousse à lui : « *Encore un pas, et je vous tue!* » Goguelat s'élançait vers le major; un coup de pistolet l'atteint à la poitrine et le renverse. On le transporta sanglant dans une maison voisine, tandis que les hussards criaient : *Vive la nation!*

Les heures s'écoulaient; Bouillé ne paraissait pas.... ce furent les municipaux qui parurent. Longtemps Louis XVI s'était flatté de l'espoir qu'à la pointe du jour, en tout cas, il lui serait loisible de continuer sa route. Lorsqu'il apprit qu'il s'agissait de le ramener à Paris, qu'on avait envoyé prendre les ordres de l'Assemblée, toute force l'abandonna. Il devint suppliant. Et la reine, la reine elle-même, cette fière et dédaigneuse fille de Marie-Thérèse, à quel état d'humiliation elle fut alors réduite! Assise sur un banc, entre deux caisses de chandelles, dans une misérable boutique de village, le cœur gonflé de soupirs, le visage altéré, les mains jointes, elle implorait Mme Sausse; elle essayait d'émouvoir l'épouse, d'émouvoir la mère : « Est-ce que vous n'avez pas d'enfants? » Et elle lui montrait le dauphin et sa sœur endormis. Mais, avec un bon sens glacé, la femme de l'épicier répondait : « Je suis désolée de ne pouvoir vous être utile, madame. Vous pensez au roi; moi, je pense à M. Sausse. » La grand'mère du procureur-syndic entra. C'était une pauvre femme octogénaire. Elle fut saisie, elle, d'un attendrissement profond, alla s'agenouiller à côté du lit, baisa les mains des enfants, pria pour eux, les bénit, et se retira tout en larmes.

Pendant ce temps, le comte de Raigecourt et le chevalier de Bouillé, qui avaient quitté Varennes à onze heures et demie, arrivaient à Dun. Ils n'osèrent confier le secret dont ils étaient dépositaires à Deslon qui commandait là un détachement de hussards; mais celui-ci ayant appris, au passage de Rodwell, qu'on avait arrêté à Varennes deux voitures où se trouvaient un homme, deux femmes et des enfants, devina tout, et ne prenant conseil que de son cœur, partit à la tête de ses hommes. De Dun à Varennes il y a cinq grandes lieues : elles furent franchies en moins de deux heures. Le projet de Deslon était d'attaquer sur-le-champ, mais la vue des barricades élevées à l'entrée du pont le retint. Faire mettre pied à terre à une partie de son détachement et avancer, il l'aurait pu si ses soldats avaient eu des cartouches. Malheureusement, — et ceci est caractéristique, — les cartouches délivrées aux hussards lorsqu'ils étaient partis du régi-

ment leur avaient été volées dans les différentes maisons où ils logèrent sur leur route! Deslon exprima le désir d'être conduit au roi, en reçut l'autorisation de M. de Sigemont, qui commandait la garde nationale de Varennes, se fit donner un otage, et, laissant les siens aux portes de la ville, alla droit à la boutique de Sausse. Admis devant Louis XVI, il lui exposa rapidement l'état des choses, et demanda ce qu'il devait dire à Bouillé. Ici, le rapport de Deslon, tel qu'on l'a publié dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, porte : « Le roi se plaignit amèrement de ce qu'il était prisonnier, et parla avec infiniment de fermeté et de courage. » Mais il y a là un faux commis après coup : car, dans ce même rapport, tel qu'il fut d'abord reproduit par Bertrand de Molleville, royaliste fanatique, et analysé par M. de Fontanges, on lit : « Le roi était dans un tel état d'abattement, que M. Deslon craignit que Sa Majesté ne l'eût pas entendu, quoiqu'il eût répété trois fois la même chose. » Enfin, le malheureux prince laissa échapper ces mots, qui peignaient bien le trouble de son âme : « *Dites à M. de Bouillé de faire ce qu'il pourra. Je suis prisonnier; je n'ai plus d'ordres à donner.* » Se tournant alors vers la reine, Deslon lui adressa la parole en allemand; mais le roi coupa court aussitôt à un entretien qui pouvait paraître suspect. Comme Deslon se retirait, le comte de Damas le regarda fixement et lui dit tout bas en langue allemande : « *A cheval, et chargez!* » Une voix rude cria : « *Pas d'allemand!* »

Entre cinq et six heures, grand bruit. Ce sont des courriers qui arrivent de Paris; c'est Romeuf, lancé par Lafayette sur la trace du roi; c'est Baillon, dépêché par l'Hôtel de Ville. Baillon entra seul, les cheveux en désordre, l'habit décolleté, dans un état d'agitation effrayant : « *Sire, tout Paris s'égorge.... nos femmes, nos enfants.... — Eh! ne suis-je pas mère aussi?* interrompit la reine, en saisissant le bras du messager et en lui montrant le dauphin, *ne suis-je pas mère? Enfin, que nous voulez-vous?* » La porte s'ouvrit, et, le visage baigné de larmes, les yeux baissés, Romeuf s'avança un papier à la main. « *Lafayette!* s'écria la reine avec violence, *il n'a en tête que sa République américaine.... Il verra ce que c'est qu'une république.... Eh bien, monsieur, montrez-le-moi donc, ce décret.* » Elle le prit vivement, y jeta les yeux, et, sans aller jusqu'à la fin : « *Les insolents!* » A son tour, Louis XVI ne put se contenir : « *Il n'y a plus de roi en France,* » dit-il, et il posa le décret sur le lit. Mais le reprenant aussitôt, et le jetant par terre, la reine s'écria : « *Non, je ne veux pas qu'il souille le lit de mes enfants.* » Romeuf, combattu entre la pitié, la douleur et le respect, se pencha vers Marie-Antoinette, et lui dit à demi-voix ces mots dont elle parut frappée : « *La reine voudrait-elle qu'un autre que moi fût témoin de ces mouvements?* »

Baillon était descendu dans la rue, où il animait le peuple. Provoqués par le tocsin, dont les appels funèbres se répétaient de village en village, les habitants des campagnes circonvoisines, maintenant réunis à Varennes, pouvaient s'évaluer à près de dix mille hommes. Le délire était au comble. On criait dans la foule : *A Paris! à Paris!* Cette menace cruelle fut entendue : « *Nous le traînerons par les pieds dans sa voiture.* » La reine, qui passait tour à tour du dédain à la colère, à l'effroi, s'inquiétait du sort de ses serviteurs. S'approchant du duc de Choiseul, elle lui dit : « *Croyez-vous M. de Fersen sauvé?* »

Une clameur impérieuse appelait Louis XVI à la fenêtre; il parut.... Dieu, quel abaissement! O petits-fils de ceux qui dans Louis XIV adorèrent la majesté d'un Dieu, eh bien! oui, cet homme en habit gris, ce visage où l'abattement a remplacé l'émotion, cette chevelure défaite, ce front humilié, ces bras pendants, ces lèvres sans parole, cet œil sans pensée, en un mot le valet Durand, c'est le roi! On dit qu'il y en eut qui s'attendrirent; on dit qu'il y en eut qui poussèrent ce cri, plein de compassion : *à Verdun!* Et pourquoi non? Est-ce que le malheur n'est pas une puissance, la plus chère de toutes aux âmes généreuses?

Pendant ce temps, à la tête de Royal-Allemand, Bouillé accourait ventre à terre.

Il avait passé presque toute la nuit à attendre des nouvelles, lui quatrième, entre Dun et Stenay, sur le bord de la route, dans un fossé, ayant avec lui son fils aîné. Ils tressaillirent de joie, lorsque, vers quatre heures et demie du matin, ils aperçurent au loin deux cavaliers. C'était le chevalier de Bouillé qu'accompagnait Raigecourt. Le général croyait le roi sauvé, il apprit qu'on le retenait captif. Désespéré, il envoie son fils Louis à Stenay prendre le Royal-Allemand, auquel l'ordre avait été donné de tenir les chevaux sellés et prêts pour le départ. Rien de préparé; le commandant était au lit! Ce fut au bout de trois quarts d'heure seulement, — et il fallait pour cela quinze minutes, — que les hommes furent à cheval. Bouillé leur distribua quatre cents louis qu'il avait sur lui, leur promit qu'ils deviendraient la garde allemande du roi, et partit avec eux au grand galop. « Il n'est plus temps, » leur cria un prêtre qui les vit passer. Ils continuèrent, mais, en vue de Varennes, l'avertissement du prêtre leur fut confirmé par Deslon. Il était neuf heures, et, à huit, le roi était parti! Bouillé voulait pousser en avant : chefs et officiers le détournent de ce dessein. Ils objectent le soulèvement des campagnes annoncé de distance en distance par le bruit des tambours et le son des cloches, l'approche de la garnison de Verdun en marche avec du canon, l'impossibilité de trouver un gué, l'avance qu'ont déjà les voitures, l'épuisement des chevaux harassés par une marche de près de neuf lieues à allure forcée. Bouillé ordonna la retraite, et, se tournant vers son fils aîné qui l'avait toujours félicité sur le bonheur de ses entreprises, il lui dit d'une voix déchirante : « *Eh bien, direz-vous encore que je suis heureux?* »

La famille royale était partie en effet, et la voiture qui la ramenait à Paris s'avançait lentement, précédée, entourée, suivie d'une foule immense et diverse : gardes nationaux, bourgeois, paysans; tout cela brandissant piques, fourches ou fusils, criant, menaçant, mugissant, roulant pêle-mêle sous un soleil de juin et à travers des flots de poussière. Pour contempler ce spectacle, si nouveau, d'un roi traîné captif au milieu de ses États, on accourait de loin, de bien loin, et, à chaque pas, l'escorte grossissait, devenait plus effrayante. Et toutefois, les outrages ne s'adressaient guère qu'aux trois gardes du corps, exposés sur le siége de la voiture comme des criminels au pilori. Le roi, en considération de sa faiblesse, trop connue, on l'épargnait; on épargnait aussi la reine, que protégeaient ses deux pauvres enfants, dont on apercevait de temps en temps à la portière les têtes blondes.

Aux approches de Sainte-Menehould, le trajet devint orageux, et, un peu au delà, il y eut du sang versé. Un gentilhomme, le marquis de Dampierre, venu sur un cheval fringant présenter ses hommages au roi, traversa la foule comme s'il la passait en revue. Elle se crut insultée. Des mains violentes saisissant la bride de son cheval, le marquis fit effort pour se dégager, y parvint, se jeta dans les terres, tira un coup de pistolet en fuyant, et, poursuivi comme un cerf l'est à la chasse par les chiens, atteint bientôt, enveloppé, il dispa-

cut.... quelques instants après, sa tête était au bout d'une pique! Douter que ce meurtre horrible ait été le résultat d'une colère aveugle et trompée, la réponse faite par des furieux à une provocation, imaginaire peut-être, mais tenue pour réelle, ce serait calomnier l'espèce humaine. Le comte de Valory, qui retrace cet assassinat, convient lui-même qu'un grand nombre de personnes, sur la route, purent impunément donner à ses maîtres des marques d'intérêt profond, de respect, d'amour.

Et ce fut bien autre chose, à Châlons, la ville la plus royaliste d'alors. Les yeux pleins de larmes, les mains chargées de bouquets, dames et demoiselles vinrent au-devant des captifs. C'était, dit un témoin oculaire, à qui solliciterait l'honneur de leur être présenté. Ils furent reçus dans une vaste salle, se mirent à table devant tous, et tous de les combler de bénédictions. La garde nationale de Châlons ne parlait de rien moins que de leur composer une garde à cheval, que de les amener à Montmédy. Ils passèrent la nuit



ARRESTATION DE LA FAMILLE ROYALE

à respirer ce doux encens; une fois encore ils étaient heureux! Mais quel changement soudain et terrible, lorsque, le lendemain, avant le jour, la cité bourgeoise, manufacturière et républicaine de Reims envoya ses phalanges d'ouvriers rudes, de clubistes et de sectaires! C'était une véritable armée qui remplissait Châlons, la Champagne presque entière étant accourue. Or, les Châlonnais et ceux de Reims se mesuraient si bien des yeux, qu'un combat fut au moment de s'engager. Ce fut au sortir de la messe, célébrée pour lui dans une chambre préparée à cet effet, que Louis XVI entendit crier *à Paris! à Paris!* et déjà l'on couchait en joue les croisées. Résigné à son destin, il descendit, passa d'un air calme devant un forcené qui le menaçait du poing, et remonta silencieusement en voiture avec sa famille.

Suivant le témoignage de Ferrières, l'arrestation, connue à Paris, y avait jeté dans un embarras singulier les orléanistes, les contre-révolutionnaires, et même les constitutionnels. Les premiers perdaient le bénéfice d'un trône vacant; les seconds prévoyaient des outrages dont leur impuissance s'alarmait; les derniers sentaient que la République avait plus à gagner au spectacle d'un roi humilié qu'à son absence. Il y eut entre les principaux meneurs de l'Assemblée des conférences secrètes où l'on s'occupa de nommer les commissaires à envoyer au-devant de la famille royale. Dans le co-

mité qui se rassembla pour cela, Mathieu Dumas fut appelé. Un autre homme d'épée, le maréchal de Rochambeau, s'y trouvait. « On fut unanime, dit Mathieu Dumas, dans ses *Souvenirs*, pour conserver le principe monarchique et le respect dû à la famille royale. » Les commissaires choisis furent Latour-Maubourg, constitutionnel et grand ami de Lafayette, le républicain Pétion, et Barnave, représentant trop fidèle du mouvement de défection qui commençait à diviser la gauche. Mathieu Dumas reçut commission d'accompagner les trois commissaires et de prendre le commandement de la force armée qu'on supposait devoir accourir sur le passage. Ils partirent.

Ce fut le 23 juin, entre Château-Thierry et Châlons, à deux lieues au delà de Dormans, que les quatre envoyés rencontrèrent la voiture. Ils mirent pied à terre. Les deux portières étaient ouvertes. Barnave s'avança et présenta le décret. « Messieurs, dit Louis XVI après l'avoir lu, je suis bien aise de vous voir. Je ne voulais point sortir du royaume J'allais à Montmédy, où mon intention était de rester jusqu'à ce que j'eusse examiné et accepté librement la Constitution. » A ces mots, Barnave dit à voix basse à Mathieu Dumas, qui se trouvait près de lui : « *Si le roi se souvient de répéter la même chose, nous le sauverons.* » Puis, montant sur le siége de la voiture, il proclama le décret.

Mme de Tourzel quitta la voiture du roi, pour aller avec un des commissaires dans celle qui les avait amenés. Les deux autres montèrent dans le carrosse royal. La reine aurait désiré que Latour-Maubourg fût un de ceux-là, parce que sa figure ne lui était point inconnue. Mais ce dernier lui fit observer en particulier que Barnave était un membre très-influent de l'Assemblée; qu'il avait compté s'asseoir parmi la famille royale; que sa vanité en serait flattée; que la reine aurait ainsi l'occasion de le mieux connaître, et que cela n'était peut être pas sans importance pour le service de Sa Majesté. Le comte de Valory, qui était sur le siége de la voiture et pouvait très-bien ne pas voir ce qui se passait à l'intérieur, raconte que « Pétion poussa l'audace jusqu'à exiger que Madame Elisabeth quittât sa place, dans le fond du carrosse, pour la lui laisser occuper. » Mais ce fait de grossièreté brutale, si peu vraisemblable en soi est formellement démenti par la relation de l'archevêque de Toulouse, qui, écrivant en quelque sorte sous la dictée de la reine elle même, dit : « Les choses furent arrangées ainsi : Barnave, qui était assez mince, se mit dans le fond de la voiture entre le roi et la reine, Pétion sur le devant, entre Madame Elisabeth et la jeune princesse; le dauphin, sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur. »

D'abord la reine affecta de l'humeur et laissa tomber son voile sur son visage, comme si elle eût résolu de ne pas ouvrir la bouche tout le long de la route. Mais un regard rapide que Barnave jeta sur l'un des trois gardes du corps assis sur le siége, et le léger sourire dont il accompagna ce regard, qui évidemment cherchait Fersen, vinrent tout à coup trahir dans le jeune avocat une préoccupation étrange. En un instant, Marie-Antoinette devina tout. Sans affectation, elle trouva moyen de faire connaître quelles étaient les personnes qui étaient sur le siége, et Barnave, que la présence de Fersen aurait peut être rendu aigre et moqueur, se montra aussitôt plein de douceur, plein de prévenances, et respectueux autant qu'ému. Attaqué de conversation par Louis XVI sur la Révolution, sur l'Assemblée, il mit à défendre son opinion une délicatesse qui n'échappa point à la reine et dont elle fut touchée. Insensiblement tentée du désir, bien naturel et bien légitime, de gagner un cœur qui, avec un entraînement si doux, venait s'offrir, elle releva son voile, elle parla. Barnave fut charmé, il était perdu!

Si Pétion poussa, au contraire, l'austérité jusqu'à l'insolence; s'il fut d'une familiarité presque cynique; si, ayant soif, il se fit brusquement servir à boire par Madame Élisabeth sans même la remercier.. , c'est ce qu'assurent des témoignages trop royalistes pour n'être pas suspects de quelque exagération. Ce qui est certain, c'est qu'il joua mal à propos le rôle du paysan du Danube, qu'il fut âpre, dogmatique et sec, oubliant ainsi que la rudesse, si elle est quelquefois de la dignité devant la puissance, n'est plus que du mauvais goût devant le malheur, et que la générosité est la première vertu d'une âme vraiment républicaine. Et ce qui n'est plus douteux aujourd'hui, c'est qu'il eut la ridicule fatuité de supposer à Madame Elisabeth des intentions de séduction naturelles ou préméditées, qu'il crut devoir repousser par une affectation d'austérité fort déplacée. Aussi la reine ne put-elle lui cacher combien elle se sentait blessée. Dans un moment où il tenait sur ses genoux le petit dauphin, et roulait sur ses doigts, assez fort pour le faire crier, les beaux cheveux blonds de l'enfant : « Donnez-moi mon fils, lui dit Marie-Antoinette; il est accoutumé à des soins et à des égards qui le disposent peu à tant de familiarités. »

Plus souvent, du reste, plus volontiers, d'autant qu'il y était encouragé par le sourire de sa mère, le jeune prince allait à Barnave, dont la physionomie ouverte l'attirait. Ses yeux s'étant un jour fixés sur les boutons de l'habit du tribun, il y aperçut des lettres, se mit à les épeler, et étant parvenu à déchiffrer l'inscription, tout joyeux il s'écria : « *Tiens, maman, vois-tu : vivre libre ou mourir!* » Il examine les autres boutons, et les trouvant les mêmes : « *Ah! maman partout vivre libre ou mourir.* » Barnave était profondément attendri. La reine garda le silence.. .

On atteignit Dormans à neuf heures et demie du soir. La ville était illuminée. Un logement convenable ayant été préparé pour la famille royale, elle y passa la nuit tranquillement, tandis que, rassemblée en face de l'auberge, la foule stationnait, calme, muette, respectueuse même, mais ne perdant pas de vue les voitures!

Le lendemain, 24 juin, lorsqu'à la pointe du jour on se remit en marche, le nombre des seuls gardes nationaux formant une partie du cortége s'élevait à environ dix mille. Mathieu Dumas les fit ranger en bataille à droite et à gauche sur la route de Paris, les voitures roulant entre les deux lignes. Il y avait encore dans les cœurs un tel mélange de sentiments contraires; le ressouvenir et les traditions du passé y combattaient encore avec tant de force les colères du moment et l'image de l'égalité républicaine, que lorsque les prisonniers passèrent, les troupes présentèrent les armes, et, en signe de respect, inclinèrent les drapeaux. Au surplus, depuis l'arrivée des commissaires, nul cri séditieux, nul mot outrageant à l'adresse du roi et de sa famille, nulle violence. Cependant un prêtre, pour avoir heurté le sentiment général par des manifestations trop marquées de douleur ou d'indignation, avait couru, entre Châlons et Meaux, de sérieux dangers, et n'avait dû la vie qu'à quelques nobles paroles de Barnave, qui, dans cette occasion, se jetant presque hors la portière, fut retenu par Madame Elisabeth. La reine disait en racontant ce trait, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours, et que la pieuse Elisabeth, retenant Barnave par le pan de son habit, lui avait paru la chose la plus surprenante.

Après avoir traversé Château-Thierry, la Ferté-sous Jouarre, on s'arrêta à Meaux, où l'on devait souper et cou

cher, dans le palais que Bossuet avait autrefois rempli de sa présence et qu'il remplissait encore de son souvenir. Là, Pétion, qui craignait pour les trois gardes du corps, proposa de les faire évader, à la faveur d'un déguisement, et vit ses offres repoussées. Quel pouvait être le motif de ce refus? Louis XVI, comme il le dit en particulier à ses gardes, croyait-il sérieusement que l'intention secrète de Pétion était de les faire assassiner, sous prétexte de les sauver? Une inspiration toute d'humanité fut-elle à ce point calomniée dans son cœur? Mais les périls au-devant desquels ils traînaient leurs serviteurs, en les retenant auprès d'eux, ni lui ni la reine ne les ignoraient. Car le comte de Valory raconte que Marie-Antoinette l'ayant emmené, ainsi que ses deux compagnons, dans une chambre attenante à celle de Louis XVI, elle tira des tablettes pour y écrire leurs noms de baptême, ceux de leurs pères, mères, sœurs et frères; puis, les yeux humides de pleurs, leur dit : « *Si nous avions le malheur de vous perdre*, et que nous ne succombassions pas nous-mêmes sous les coups de nos ennemis, soyez certains que nos bienfaits iraient chercher vos familles. *Ce serait moi* qui leur apprendrais leur infortune, et les sentiments qui ne peuvent plus sortir de nos cœurs. » La reine prévoyait donc le sort auquel ses gardes pouvaient être exposés. Pourquoi la proposition généreuse de Pétion fut-elle écartée si injurieusement? Au moins eût-il été convenable de faire ôter aux trois gardes leur déguisement, qui ne les désignait que trop aux colères de la multitude! C'est ce que Mathieu Dumas demandait. Il pressa le roi, il pressa la reine, de consentir à ce que les vestes de courrier fissent place à des uniformes de grenadiers de la garde nationale. Il ne put rien obtenir. La reine coupa court à ses instances par cette étrange réponse : « *Non, le roi doit rentrer à Paris avec sa famille et ses gens, comme il en est sorti.* »

La soirée, à Meaux, fut marquée par une circonstance qui montre dans quel trouble d'esprit se trouvait Louis XVI Comme la chaleur était grande, il s'était assis en chemise auprès d'une table, quoique les portes fussent ouvertes et que la pièce qui précédait sa chambre fût remplie de monde. Tout à coup, il appelle le commandant de la force armée : « Dumas, a-t-on mis des sentinelles du côté du jardin? — Oui, sire, j'ai moi-même donné les consignes. — Eh bien, il y a à la suite de cette garde-robe un escalier qui descend au jardin. Voyez où cela va. » Mathieu Dumas obéit, et Louis XVI parut tranquillisé en apprenant qu'au bas de l'escalier était une sentinelle.

Le 25 juin, — c'était le jour où l'on devait affronter Paris, — de fort bonne heure et pendant qu'on préparait le départ, Marie-Antoinette manda Mathieu Dumas. Elle était très-émue. « Par où, dit-elle, passera-t-on pour se rendre aux Tuileries? — Par les boulevards extérieurs, madame, par la barrière de l'Étoile, les Champs-Elysées, le jardin. — Et pourquoi ce détour? Pourquoi, puisque Paris est tranquille, le roi n'irait-il pas droit à son palais? — Pour déjouer, madame, les projets des malveillants, en passant par un chemin où il n'y a presque pas de maisons. » La reine dit : « Je comprends!... »

Elle comprit bien mieux, hélas! lorsque, entre Livry et Bondy, elle vit sortir de la forêt une troupe de forcenés qui, se glissant jusque sous le ventre des chevaux, voulaient mettre en pièces la voiture, et lorsque, un peu plus loin, des femmes qui ressemblaient aux sorcières de Macbeth, apparurent inopinément sur le bord de la route en poussant des cris affreux.

Et Paris, pendant ce temps-là? Paris attendait, dans une attitude formidable. Pas de clameurs vaines, cette fois; pas de fureurs, plus de bruit. Ce qu'on lisait sur les murs, c'était : *Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton, celui qui l'insultera sera pendu.* Par une de ces inspirations soudaines et fortes dont seul au monde, peut être, le peuple de Paris est capable, il s'était promis d'être calme. Car il se considérait comme la justice, au moment où devant elle vont comparaître les coupables, et Bonneville n'avait fait qu'exprimer la pensée commune, lorsqu'il avait écrit dans la *Bouche de fer* : « *Paix là! Restez couverts. Il va passer devant ses juges.* »

Lafayette s'était avancé jusqu'à la rotonde de la barrière de Pantin. Là, les voitures s'arrêtèrent un instant. Là aussi, soit qu'il se sentît défaillir, soit qu'il se voulût prémunir contre le danger d'une émotion trop vive, Louis XVI demanda un verre de vin, qu'il avala d'un trait. Les chemins étaient couverts d'une foule innombrable. « La rue Saint-Honoré et le boulevard semblaient deux grandes rivières, gorgées par une pluie abondante, qui se déchargent dans un vaste bras de mer. » Les voitures traversèrent Paris au milieu d'un silence passionné. La garde nationale, qui bordait les boulevards, portait le fusil renversé, comme en un jour de deuil. Derrière elle, tranquille mais sombre, et le chapeau sur la tête, se tenait le peuple. Et, au moindre tumulte, il criait : *La Loi! La Loi!* Deux grenadiers, la baïonnette au bout du fusil, avaient été placés aux côtés de l'avant-train de la voiture, un peu plus bas que le siége, au moyen d'une planche attachée par-dessous; et cet arrangement, qui donnait aux trois gardes du corps l'apparence de criminels, est ce qui a fait croire qu'on les avait enchaînés sur le siége. La chaleur était dévorante; une poussière enflammée, que soulevait la marche de l'immense cortége, obscurcissait l'atmosphère. Marie-Antoinette paraissait souffrir cruellement; Madame Elisabeth montrait sur son visage le calme d'une âme élevée au-dessus des orages de la vie; le dauphin pleurait sur les genoux de sa mère; et quant à Louis XVI, plombé, fatigué, il promenait sur la multitude un regard plein de stupeur. Reconnaissant, à la tête du bataillon des Antonins, le redoutable Santerre, il voulut lui parler : Santerre lui tourna le dos, ainsi que lui-même, quelques jours auparavant, il l'avait fait au duc de Chartres. Derrière la voiture du roi, vrai corbillard de la monarchie, roulait une espèce de char triomphal, ombragé de palmes, du haut duquel Drouet et Guillaume recevaient les hommages de la foule. La place Louis XV et le jardin des Tuileries traversés, la famille royale mit pied à terre à la porte du pavillon du milieu. Jusque-là tout s'était passé dans un ordre imposant; le peuple avait déployé une modération invariable, et il avait vu sans colère, avec admiration presque, le député royaliste Guilhermy jeter au loin son chapeau dans la foule, en mettant au défi de le lui rapporter ceux qui criaient : « Restez couverts! » Mais de même que les corbeaux suivent les armées en marche, il est des hommes de proie que les révolutions attirent toujours à leur suite, par l'espoir de quelque pâture sanglante. Au moment où la famille royale allait entrer au palais, des furieux s'élancèrent, impatients de frapper, et, la garde nationale repoussant le choc, il y eut une mêlée où les trois gardes furent meurtris, une mêlée d'où Mathieu Dumas, après y avoir laissé son chapeau, son ceinturon et le fourreau de son épée, ne sortit que les vêtements en lambeaux. Dans ce désordre, en présence de ces dangers, la reine eut un mouvement honorable : elle ne voulut descendre de la voiture que la dernière. Deux hommes qu'elle détestait, le duc d'Aiguillon et le vicomte de Noailles, étaient généreusement accourus pour

la couvrir de leur popularité; ils l'enlevèrent en quelque sorte malgré sa répugnance, et, sans lui dire un seul mot, la conduisirent, presque en courant, du côté du château, tandis qu'un autre membre de la gauche, Menou, emportait le dauphin dans ses bras.

Rentrée dans ses appartements et n'apercevant pas son fils, Marie-Antoinette fut saisie d'une terreur poignante : elle crut qu'on venait de le lui ravir. Mais c'était assez de douleurs pour son cœur brisé : la fortune lui épargna, du moins, ce dernier coup.

Ainsi se dénoua la tragédie de Varennes. 25 juin! date funèbre pour Louis XVI, presque aussi funèbre que le fut, plus tard, celle du 21 janvier! Car, le 21 janvier, on tua l'homme; mais, le 25 juin, on avait tué le roi.

CHAPITRE VI

INTERRÈGNE

QUE faire? Telle fut la question que s'adressèrent à la fois tous les partis, dès que la famille royale se trouva ramenée aux Tuileries.

Or, à cet égard, nous allons voir se développer, à travers les péripéties du drame intellectuel le plus intéressant qui fut jamais, trois opinions bien diverses :

L'une aboutissant à conserver la monarchie et à sauver le roi : ce fut celle d l'Assemblée;

La seconde concluant au maintien de la monarchie, mais à la déchéance de Louis XVI : ce fut celle des Jacobins;

La troisième demandant la République : ce fut celle des Cordeliers.

Étudions d'abord la marche de l'Assemblée.

Parmi les constitutionnels, qui surpassaient de beaucoup en nombre les partisans de l'ancien régime, il avait toujours existé, à côté de la fraction parlementaire conduite par Thouret, d'André, Le Chapelier, Desmeuniers, une fraction qui avait son point d'appui au dehors, et qui, poussée en avant par les Jacobins, servie par le Palais-Royal, acclamée par la presse révolutionnaire, s'était composée principalement, jusqu'à la fuite de Varennes, des deux Lameth, de Duport, de Barnave, de Buzot, de Pétion, de l'abbé Grégoire, d'Antoine, de Robespierre.

On a vu de quelle douleur jalouse l'influence croissante de Robespierre aux Jacobins avait pénétré le cœur des Lameth, et comment, sur la pente rapide de la Révolution, Duport s'était arrêté tout à coup, saisi de lassitude, et comment le sourire d'une reine captive avait subjugué Barnave : à dater du retour de Louis XVI à Paris, ces quatre importants personnages n'hésitèrent plus. Rompant avec la place publique, rompant avec la fraction jacobine de l'Assemblée, ils se réunirent sans conditions comme sans réserve à la fraction purement parlementaire, qui, dès lors, devint tout à fait dominante, soit à la tribune, soit dans les comités.

J'ai dit ailleurs, en parlant de la bourgeoisie de nos jours : « La bourgeoisie qui n'a pas le sentiment démocratique, est cependant républicaine Elle n'a, faisant violence à sa nature, adopté la monarchie que par égoïsme. Elle a cru que la royauté l'aiderait à contenir le peuple; que le trône serait comme ces bâtons vêtus qu'on plante dans les champs pour empêcher les oiseaux de s'y abattre. » Eh bien! cet esprit était celui de la bourgeoisie en 1791. Elle voulait un roi qui lui fût asservi, qui consentît à vivre en sous-ordre, qui prît sa majesté au rabais, un roi sans initiative, sans pensée, sans mouvement, mais enfin elle voulait un roi. Considérant le trône comme une niche qui, dans l'intérêt de l'ordre, doit être toujours occupée, elle avait besoin d'y placer une statue, et s'attendait naïvement à la voir rester immobile, lorsque, après tout, cette statue était un homme.

Aussi, que Louis XVI, en punition de sa fuite, fût dégradé publiquement et frappé de déchéance, les constitutionnels de l'Assemblée n'y auraient peut-être pas trouvé trop à redire, ne tenant à la monarchie par aucun sentiment tiré d'une croyance superstitieuse ou d'une fidélité chevaleresque, si le remplacement de Louis XVI sur le trône eût alors été possible d'une manière immédiate, effective et paisible. Mais le dauphin n'était encore qu'un enfant; on se trouvait en pleine révolution, et il y avait, à greffer sur les complications d'une vaste rénovation sociale les embarras d'une régence, un péril qui parlait vivement à l'imagination, déjà fort effrayée, des Thouret, des Le Chapelier, des Sieyès, des Goupil de Préfelu, des Barnave, des Duport. Ils résolurent donc de détourner autant que possible, de la tête de Louis XVI, la responsabilité d'une fuite qui, aux yeux de l'opinion et eu égard aux circonstances, était un vrai crime d'État, et cette résolution les conduisit à une série de mesures où il ne pouvait y avoir ni franchise, ni droiture, ni dignité.

La tortueuse politique qui, même après la déclaration si explicite de Louis XVI, avait fait appeler sa fuite un *enlèvement*, reparut dans le projet de décret suivant, présenté par Thouret, le jour de la rentrée de la famille royale à Paris.

« Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

« Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière, et il lui sera nommé un gouverneur par l'Assemblée nationale.

« Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation et interrogés; le roi et la reine seront entendus dans leurs déclarations, le tout sans délai.

« Il sera provisoirement donné une garde particulière à la reine.

« Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret du 21 juin, qui enjoint au ministre d'apposer le sceau de l'État aux décrets de l'Assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation du roi, continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions.

« Les ministres et les commissaires du roi préposés à la caisse de l'extraordinaire, à la trésorerie nationale et à la direction de la liquidation, demeurent autorisés provisoirement à faire, chacun dans son département, et sous sa responsabilité, les fonctions de pouvoir exécutif. »

Si ce décret avait pu laisser quelques doutes sur l'esprit qui l'avait inspiré, ils eussent été levés par le débat. Rœderer ayant laissé échapper le mot *d'arrestation provisoire du roi*, les constitutionnels éclatèrent en murmures, et Thouret se hâta de protester, en leur nom, contre cette interprétation injurieuse à la royauté. Alexandre Lameth, de son côté, eut grand soin d'établir qu'il ne s'agissait en aucune façon d'altérer la forme du gouvernement. « Envoyés ici, dit-il, pour donner une constitution à notre pays, nous avons cru que l'étendue du royaume et une population de vingt-cinq millions d'hommes demandaient une unité de puissance et d'action qui ne pouvait se trouver *que dans une constitution mo-*

narchique. » Enfin, Malouet s'élevant contre des mesures qui, selon lui, constituaient le roi prisonnier, et transportaient tous les pouvoirs dans l'Assemblée, Goupil proposa, « pour tranquilliser M. Malouet, » d'ajouter que la personne du roi serait toujours inviolable et sacrée.

Ainsi, rien de plus clair : dans la pensée des auteurs du projet, il s'agissait, selon le mot de Rœderer, non de préserver la nation contre le roi, mais de préserver le roi contre la nation. Et pourtant, ce projet passa « à la presque unanimité. »

Mais l'opinion publique ne prit pas le change.

Marat, qui, souvent, rachetait par beaucoup de sagacité la violence et la grossièreté de son langage, rendit compte de la séance en ces termes : « Farce sérieuse jouée entre deux scènes. Dans la première, Malouet a feint de s'opposer au décret, sous prétexte qu'il tendait à changer la forme du gouvernement, pour donner lieu à Alexandre Lameth de déclarer que l'Assemblée n'y consentirait jamais.... Dans la dernière, Malouet s'est élevé contre le décret, sous prétexte qu'il tendait à faire le procès au roi, pour donner lieu à Thouret de vociférer qu'on prêtait à l'Assemblée des intentions loin de son cœur Le décret a passé, et vite Le Chapelier biribi a proposé de le faire publier à son de trompe. »

A son tour, Brissot écrivit : « Comment caractériser cette duplicité d'arrêter le roi, et de ne vouloir pas déclarer qu'on l'arrête ? de rendre des officiers responsables de sa garde, et de vouloir faire croire qu'il est libre ? Est-il ou n'est-il pas prisonnier ? S'il l'est, pourquoi mentir ? S'il ne l'est pas, pourquoi le retenir ? »

Le fait est que, malgré les protestations de Thouret, et en dépit de toutes les subtilités parlementaires, le roi et sa famille étaient très-réellement prisonniers. Une garde nombreuse avait été installée dans les cours du château. Couverts de tentes et de tout ce que traîne après lui le séjour des soldats, les jardins présentaient l'image d'un camp. Quiconque n'était pas du service indispensable se voyait fouillé en entrant et en sortant. Gouvion, aide de camp de Lafayette, avait fait placer le portrait de la femme de garde-robe, sa maîtresse, au bas de l'escalier qui conduisait chez la reine, afin que la sentinelle ne permît pas à d'autres femmes d'y pénétrer ; pour soustraire Marie-Antoinette au despotisme injurieux de cette consigne, Louis XVI dut intervenir personnellement auprès de Lafayette Des sentinelles furent placées jusque sur les toits ; et cela n'était rien en comparaison de la surveillance intérieure. A côté de la chambre de la reine était une garde-robe si obscure, qu'en tout temps il fallait l'éclairer par des bougies ; elle était précédée d'un petit carré qui aboutissait à un escalier dérobé : là, plus que partout ailleurs, le soupçon se tenait aux aguets. Dans les premiers jours, la reine était obligée de se coucher, de se lever et de s'habiller devant deux gardes, postés dans sa chambre ; ils y passaient les nuits, à la lettre.... Plus tard, la sévérité de ces dispositions indécentes fut un peu adoucie. Les gardes demeuraient dans la chambre de la reine tant qu'elle était levée ; ils ne se retiraient qu'au moment où elle se mettait au lit. Alors l'un d'eux s'établissait au fond d'une espèce de tambour que formaient deux portes pratiquées dans l'épaisseur du mur, de manière cependant à voir tout ce qui se passait, à travers celle qui donnait dans la chambre et qui restait toujours entr'ouverte.

A l'appui de ces détails, fournis par M. de Fontanges, Mme Campan écrit : « Mme de Jarjaïe, ma compagne, m'a raconté qu'une nuit le commandant de bataillon, qui couchait entre les deux portes, voyant qu'elle dormait profondément et que la reine veillait, quitta son poste et s'approcha de Sa Majesté pour lui donner des avis sur la conduite qu'elle avait à tenir. Quoiqu'elle eût la bonté de lui dire de parler plus bas pour ne pas troubler le sommeil de sa première femme, celle-ci fut éveillée et pensa mourir de saisissement en voyant un homme en uniforme de la garde parisienne si près du lit de la reine. Sa Majesté la rassura, lui dit de ne pas se lever, que la personne qu'elle voyait était un bon Français.... » Et Mme Campan ajoute que le corridor noir derrière l'appartement servait au roi et à la reine pour communiquer ensemble ; que ce poste fut souvent réclamé par l'acteur Saint-Prix, dont le but était de ménager entre les deux époux de courts entretiens.

Cependant, les meneurs de l'Assemblée poursuivaient leur marche. Peu soucieux des attributs de la royauté, comme ils l'avaient prouvé naguère en la dépouillant de sa plus touchante prérogative, le droit de faire grâce ; peu soucieux de la personne et de la dignité du monarque, comme ils le prouvaient maintenant en lui infligeant les rigueurs d'une captivité insultante, ils n'entendaient pas néanmoins que le trône cessât un seul jour, une seule minute, de servir de digue contre les flots de la démocratie débordée. Pour cela, il fallait parvenir à mettre Louis XVI hors de cause, sans renoncer à l'avantage de l'avoir sous la main. Mais il fallait éviter en même temps de pousser la colère de l'opinion publique jusqu'à la fureur en paraissant la braver. Les constitutionnels affectèrent donc, à l'égard des coupables subalternes, l'indignation la plus violente. Non contents de faire traîner en prison MM. de Malden, de Moustier, de Valory, ils accusèrent le corps entier auquel ces trois gentilshommes appartenaient de nourrir pour le roi un attachement qu'ils devaient à la patrie, et les quatre compagnies des gardes du corps furent cassées. De Bonnai, ayant essayé de les défendre, fut lui-même dénoncé comme complice : on lui imputait d'avoir envoyé chercher un cheval à Versailles dans les écuries du roi, pour accompagner la fuite. Il nia le fait, et s'écria : « A mes yeux le roi et la nation sont indivisibles. A l'un et à l'autre j'ai juré obéissance. Consulté, je n'aurais pas conseillé le départ ; mais si le roi m'eût ordonné de le suivre, je me serais fait gloire de mourir à ses côtés. » La déclaration ne manquait pas de courage ; seulement il était absurde de proclamer le roi et la nation inséparables, lorsque le roi venait de se séparer de la nation avec tant d'éclat.

Le 26 juin, Duport vint présenter, au Comité de constitution, un projet de décret spécifiant que les personnes arrêtées en vertu de la décision antérieurement prise seraient *interrogées par le tribunal de l'arrondissement des Tuileries*, mais que, quant au roi et à la reine, *leurs déclarations seraient entendues par trois commissaires de l'Assemblée.*

« Je m'oppose à ces distinctions d'esclave, dit Robespierre. Est-ce que le roi est au-dessus de la loi ? Est-ce qu'il n'est pas citoyen ? — Le roi n'est pas un citoyen, répliqua Duport, c'est un pouvoir. » Et Malouet se hâta de renchérir, ajoutant que c'était un pouvoir sacré, inviolable, rendu d'avance étranger à tout crime et à toute poursuite.

Les habiles comprirent le danger de cet excès de zèle. Ramenant la question à des termes plus simples, d'André, Tronchet observèrent qu'il s'agissait uniquement de *renseignements* à prendre auprès du roi et de la reine, ce qui écartait l'idée de juges, l'idée de procédure, et la nécessité de mettre en question le principe de l'inviolabilité royale. « Eh bien, dit Barère avec une finesse où se mêlait une intention railleuse, ces renseignements, pourquoi des juges ne les prendraient-ils pas ? Lorsqu'un délit a été commis, est-ce

que le juge n'est point appelé à interroger, au besoin, les *victimes* de ce délit? » Mais il importait au succès de la politique des constitutionnels qu'une distinction formelle fût établie entre un *roi accusé* et un *citoyen accusé*. Le projet de décret passa, et les trois commissaires nommés furent Tronchet, d'André, Duport.

Le soir même, ils se rendirent au château, comme pour recevoir la déclaration spontanée de Louis XVI. Mais tout avait été soigneusement arrangé d'avance, et ils connaissaient à merveille la réponse qu'ils allaient chercher, cette réponse ayant été dictée secrètement à Louis XVI par Barnave. Rien de plus misérable, de plus honteux, que le langage tenu en cette occasion par le roi, sous l'inspiration de ses nouveaux conseillers. Sa déclaration était, d'un bout à l'autre, un démenti donné à celle qu'il avait laissée en partant. Il affirmait, il osait affirmer :

Qu'il était parti, justement pour prouver combien il était libre;

Qu'il se retrouvait avec grand plaisir au milieu des Français, et, particulièrement, des Parisiens;

Que sa précédente protestation n'avait point trait aux principes de la constitution, mais seulement à la forme dans laquelle ils devaient être sanctionnés;

Que son voyage lui avait montré du reste jusqu'à quel point la constitution était chère au peuple, etc., etc....

Cette étrange déclaration une fois signée, les commissaires allèrent trouver la reine.... Mais elle leur envoya dire de revenir le jour suivant : elle était au bain. Quand ils reparurent, elle leur dicta une réponse aussi fière que celle de Louis XVI l'était peu. Attentive à écarter le péril de ceux qui l'avaient servie, elle se contenta de dire, en ce qui la concernait personnellement : « Je déclare que le roi désirant partir avec ses enfants, rien n'aurait pu m'empêcher de le suivre; j'ai assez prouvé depuis deux ans que je ne le quitterai jamais. »

Sur ces entrefaites, les journaux publièrent une lettre qui fit grand bruit.

Dès qu'ils avaient appris l'arrestation du roi à Varennes, des hommes de parti, plus orléanistes que le duc d'Orléans, s'étaient mis à parler de régence. Ils vantaient en même temps les qualités de leur prince, rappelaient les services rendus par lui à la cause du peuple, le désignaient enfin au choix de la Révolution. Survint une nouvelle : à Vendôme, le 23 juin, le jeune duc de Chartres, avec une intrépidité généreuse, avait sauvé de la fureur populaire un vieux prêtre, coupable, disait-on, d'avoir insulté un vicaire jureur. Ce fut un heureux texte fourni aux panégyristes de la famille : ainsi le fils se montrait digne du père! On alla si loin que, dans sa *Feuille villageoise*, Cérutti se crut obligé de donner au duc de Chartres l'avertissement que voici : « Bon jeune homme, la couronne civique vous est due. Vous êtes trop ami du peuple, pour qu'on vous en souhaite une autre. »

Soit désintéressement sincère, soit crainte d'être compromis par l'ambition des siens, trop prompts à prendre les devants, Philippe fit insérer dans les journaux révolutionnaires la profession de foi suivante :

« .... Je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public; mais s'il est question de régence, je renonce dans ce moment, et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne. J'oserai dire qu'après tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe de citoyen, et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable....

« Ce 26 juin 1791

« L. P. D'ORLÉANS. »

Les patriotes applaudirent ; les ultra-royalistes furent transportés de rage.

« Fourbe insigne! écrivit Suleau, qui t'a dit qu'il fût question de régence? As-tu commandé l'assassinat de Louis XVI? Les émissaires sont-ils partis? L'Assemblée nationale doit-elle, à force de tortures, arracher au roi une abdication honteuse? »

Le royalisme, on le voit, avait ses Marat et ses Fréron.

Mais il y a quelque chose de plus hideux encore que le délire des partis, c'est leur égoïsme. Les constitutionnels s'épuisant en efforts pour épargner à Louis XVI l'humiliation et le danger d'un jugement, il semble que les contre-révolutionnaires du côté droit, en cela du moins, eussent dû leur venir en aide : eh bien, non. Qu'on étudie leur attitude dans des circonstances où leur infortuné maître avait tant besoin d'appui! Une seule pensée les préoccupe : profiter de la confusion universelle, et, s'il est possible, l'augmenter pour ramener la France à l'ancien régime à travers le chaos. Un seul désir les anime : assister au spectacle des derniers triomphes de l'anarchie. A mesure que, par peur de la République, le parti constitutionnel se rapproche d'eux, ils reculent. Le concours qui leur est demandé, dans l'unique but de sauver le roi, ils le refusent. Au fait, qu'importe la ruine du monarque, si l'on peut acheter à ce prix la chance de revenir au passé? Louis XVI mis en jugement? la déchéance décrétée? Tant mieux, tant mieux, parce qu'il faudra bien alors que les rois de l'Europe tirent l'épée. Et ne serait-il point permis de tout demander à l'imprévu, entre les hasards d'une guerre étrangère et les péripéties d'une guerre civile? « Les nobles et les prêtres ne cherchaient qu'à susciter une occasion bien prononcée de rupture avec les puissances étrangères. Ils eussent été charmés que l'Assemblée eût mis Louis XVI en jugement; qu'elle eût décrété la déchéance. » Ainsi s'exprime le marquis de Ferrières, un des leurs, et qui fut de tous leurs secrets, sans partager toutes leurs passions.

Ce n'est pas qu'il n'y eût parmi eux, comme parmi les constitutionnels, quelques esprits sincères, quelques âmes loyales, des fils de preux. Mais hélas! dans les partis, il est rare que l'influence dirigeante, surtout à l'heure des grandes luttes, appartienne aux nobles penchants, ou même au génie, s'il est coupable de trop de vertu. Voulez-vous gouverner toujours un parti? Comprimez d'abord votre cœur, révoltez-vous contre la meilleure portion de vous-même, vous deviendrez alors le maître, et vous serez le dernier des esclaves!

Ici, que voyons-nous? Pénétré de douleur, dégoûté de ce qui l'entoure, découragé de vivre, Cazalès donne sa démission; il abandonne la tribune, où il parle en vain, pour le champ de bataille, où il pourra mourir.... Et Maury reste! Il reste pour faire signer aux siens, de concert avec les plus aveugles et les plus violents, un manifeste qui était un acte d'hostilité à l'égard des constitutionnels, et qui, à l'égard de Louis XVI, fut un véritable acte de désertion.

Il y était dit que la personne du monarque étant atteinte, et l'anéantissement de la monarchie consommé, les membres du côté droit continueraient bien d'assister aux délibérations de l'Assemblée, mais avec la résolution de n'y plus prendre part, attendu qu'il ne leur était désormais loisible, ni de

reconnaître la légalité des décrets, ni d'en avouer les principes. Et toutefois, par une restriction où se révélait la crainte d'abdiquer, on se réservait de voter, quand « les seuls intérêts qui fussent encore à défendre » seraient en péril.

Deux cent quatre-vingt dix députés de la droite signèrent ce manifeste, dont « l'intention malfaisante » n'échappa point aux constitutionnels : on voulait évidemment rejeter sur eux tout le poids de la situation, les laisser en butte aux anathèmes des clubs et des faubourgs, s'ils sauvaient Louis XVI, et s'ils n'y réussissaient pas, les désigner d'avance au ressentiment des rois. De là, le mot de Thouret, qui, sollicité par les nobles de son parti de revenir sur l'abolition des titres de noblesse, répondit furieux, le manifeste des deux cent quatre-vingt-dix à la main : « Tenez, lisez! Plus d'arrangements. Ces gens-là nous forcent, pour nous soustraire à leur haine, de nous appuyer sur le peuple. »

Ce n'est pourtant pas ce qu'ils firent, tant les effrayait le fantôme de la République qui déjà, sous des formes gigantesques, se dressait devant eux!

Le 30 juin, le président de l'Assemblée nationale reçut un paquet contenant une lettre que, de Luxembourg où il s'était réfugié, Bouillé adressait aux représentants du peuple. « Gengiskan, à la tête de cent mille Tartares, » n'aurait pas écrit autrement.

« Je connais mes forces, disait Bouillé avec une incroyable arrogance, et bientôt votre châtiment servira d'exemple mémorable à la postérité; c'est ainsi que doit vous parler un homme auquel vous avez d'abord inspiré la pitié. N'accusez personne du complot contre votre infernale constitution; le roi n'a pas fait les ordres qu'il a donnés. C'est moi seul qui ai tout ordonné; c'est contre moi seul que vous devez aiguiser vos poignards et préparer vos poisons. Vous répondez des jours du roi et de la reine à tous les rois de l'univers : si on leur ôte un cheveu de la tête, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris. Je connais les chemins, je guiderai les armées étrangères.... Adieu, messieurs, je finis sans compliments, mes sentiments vous sont connus. »

Un immense éclat de rire accueillit dans l'Assemblée ces fanfaronnades, dont le ridicule effaçait presque la criminelle audace. Au dehors, les royalistes eux-mêmes, à quelques exceptions près, s'en montrèrent tout honteux. Suleau, le contre-révolutionnaire Suleau, ne ménagea pas le capitaine par excellence de la contre révolution : « C'est à mon sens un étrange courage que celui qu'on a la bonté d'admirer dans ce cartel :

« Dans les champs de Pharsale il eût fallu l'avoir.

« Ne sied-il pas bien de s'escrimer en rodomontades, *quand tout est perdu, même l'honneur?* »

L'Assemblée avait passé dédaigneusement à l'ordre du jour : ce fut Rœderer qui, pour sa satisfaction personnelle, se chargea de l'accusé de réception. Après avoir rappelé à Bouillé une conversation dans laquelle ce dernier lui avait dit : « *Je vous donne ma parole d'honneur de faire toujours respecter les décrets de l'Assemblée nationale,* » Rœderer ajoutait : « Depuis longtemps, la philosophie travaillait à *déshonorer l'honneur*, pour élever la vertu à sa place. Louis XVI et vous, avez rendu ce service à la nation. »

Et aux Jacobins, pendant ce temps, que faisait-on? Un résumé rapide des séances de ce club va montrer quelle nuance d'opinion il représentait.

Séance du 23 juin. Danton : « *L'individu déclaré roi des Français* est criminel ou imbécile. Pouvant choisir, choisissons ce dernier parti. Mais l'*individu royal* ne saurait continuer d'être roi dès qu'il est imbécile. Pas de régent, non plus; mais un conseil à l'interdiction, nommé par les départements. »

Séance du 27 juin. D'Anjou demande un conseil de régence, présidé par un lieutenant général du royaume, celui que le droit de sa naissance porterait à la régence : « La Providence semble avoir conservé cet homme, aux genoux duquel il faudrait se jeter. » A ce servile hommage rendu au duc d'Orléans, murmures d'improbation. L'orateur continue. Il veut qu'on fasse leur procès aux membres de la famille royale; que le jugement soit prononcé au premier coup de canon tiré sur les frontières; qu'on nomme pour gouverneur à l'héritier présomptif, non un de ces hommes que désignent les commérages des salons, tels que Condorcet et la Rochefoucauld, mais des patriotes de la trempe de Pétion ou de Robespierre. Girey Dupré observe que Louis XVI, inviolable comme roi, ne l'est point comme individu. Pourquoi confondre l'*inviolabilité* avec l'*impunissabilité ?* En conséquence, Girey-Dupré demande que Louis XVI soit déchu de la couronne, jusqu'à ce que son procès soit fait et parfait, pas plus tard que le 30 août, devant un haut jury. Dans le cours de cette âpre harangue, il a osé dire : « Deux fois les Anglais vous ont donné un grand exemple : vous êtes dignes de les imiter. » Allusion sanguinaire qui est écoutée avec calme.

Séance du 29 juin. Antoine propose un régent et la déchéance : « Qu'une seule tête par sa hauteur abaisse celle des ambitieux. » Rœderer désire un conseil de régence, afin « qu'une *régence sans régent* prouve qu'on peut avoir *une fort bonne monarchie sans monarque.* »

Séance du 1er juillet. Varennes pose la question : « Quel est du gouvernement monarchique ou du gouvernement républicain, celui qui nous convient le mieux? » A ces mots, grand bruit. Bouche, qui préside, interrompt l'orateur : « La constitution a déclaré que le gouvernement monarchique est celui qui convient le mieux à la France. Vous voyez l'improbation qui vous frappe! Je vous retire la parole. » Royez, évêque de l'Ain, et un des membres les plus influents du club, se lève, et propose formellement qu'on raye de la liste de la société le nom de Varennes. D'autres opinent qu'il faut se borner à le rappeler à l'ordre. Il essaye de s'expliquer : la majorité refuse de l'entendre. Il sort : des applaudissements retentissent.

Ainsi, à la différence des constitutionnels, les Jacobins voulaient la déchéance de Louis XVI, sa mise en jugement, et Girey-Dupré, sans les émouvoir, avait pu leur montrer dans le lointain ... un échafaud, mais, comme les constitutionnels, avec eux, et d'une égale ardeur, ils insistaient pour le maintien du principe monarchique, tellement qu'il n'avait pas été permis à Varennes de s'élever contre ce principe, que dis-je? de le mettre en question!

Les Jacobins ne se séparaient donc des constitutionnels que relativement à la personne du monarque, et cela parce que le club était plus près que l'Assemblée de la place publique, d'où montaient alors, contre l'infortuné Louis XVI, les plus injurieuses clameurs. En pouvait-il être autrement? Marat, Fréron, Camille Desmoulins n'étaient ils pas là, toujours là, surexcitant les passions du peuple, l'encourageant à la haine des personnes bien plus qu'à la discussion des idées, et lui soufflant la cruauté dans l'excès du mépris? « L'orgueil, la gourmandise, la colère, l'avarice, la luxure, les sept péchés capitaux sont la pâte ou la boue dont Arimane a pétri l'animal-roi, mâle ou femelle. — Louis XVI est un idiot à

destituer, ou un monstre à étouffer.... La femme de l'ex-monarque, féroce instigatrice de tous les forfaits de la cour, doit être rasée et renfermée dans une maison de force. — Cette reine scélérate réunit la lubricité de Messaline à la soif du sang qui dévorait Médicis. » Et comme si ce n'était pas assez de ce débordement d'injures, suivaient les inventions les plus grossières, et des récits d'une invraisemblance grotesque. Tantôt, Louis XVI était représenté comme un fou dont le plus grand divertissement était de se cacher sous le lit, tantôt comme un maniaque qui brisait, dans son appartement, glaces et pendules. Nul doute que, dès son arrivée aux Tuileries, il n'eût dit : « J'ai fait là un f....u voyage. Mais je puis bien faire mes farces comme un autre.... Qu'on m'apporte un poulet. » Fréron prétendit avoir écrit sous la dictée d'une Mme de Flandre une lettre que celle-ci assurait avoir été adressée par Marie-Antoinette au prince de Condé, et qui commençait en ces termes : « Notre ami, ne faites aucune attention au décret lancé contre vous par l'assemblée des *cochons*. Nous apprendrons à faire remuer les *crapauds* et les *grenouilles* (les Parisiens). Voici la façon dont notre *gros* partira, etc., etc.... » Et il se trouvait des gens pour croire à ces brutales calomnies! Et Fréron mena gravement Mme de Flandre à la *section du Théâtre-Français*, où elle *persista* dans son dire! Et la *section du Théâtre-Français* ayant nommé douze commissaires, parmi lesquels Camille Desmoulins, ils eussent porté l'affaire dans l'Assemblée, si l'accès leur en eût été facilité par Pétion et Robespierre, auxquels ils s'adressèrent, et qui éludèrent la demande, indignés sans doute de cette farce indécente!

De la part de Fréron, singe de Marat, ou plutôt second Marat, moins la sincérité et le coup d'œil, de semblables fureurs étonnent à peine. Mais de quelle désolation, de quel désespoir on se sent l'âme saisie, quand on songe qu'en ceci l'émule de Fréron, c'était Camille, oui Camille, ce charmant esprit, l'époux de la tendre Lucile, et qui, à cette époque du moins, aurait dû être bon, puisqu'il était heureux, puisqu'il était aimé!

Détournons vite les yeux de ce triste spectacle, et transportons-nous sur la scène où, sans s'avilir par de basses attaques contre la personne du monarque, de hardis penseurs appelaient l'opinion à condamner la monarchie.

Ici apparaissent quatre figures principales : Bonneville, Thomas Paine, Brissot, Condorcet.

En 1825, un de nos amis, Dulac, passant, à Paris, dans la petite rue des Grès, remarqua sur le devant d'une des nombreuses boutiques de libraire qui bordent cette rue, bien connue des habitants du quartier latin, une femme déjà vieille, mais aux allures vives, à la physionomie frappante, et que désignaient plus spécialement à l'attention ses cheveux d'un noir de jais relevés au-dessus de sa tête d'une manière tout à fait inusitée. Notre ami entre, et se met à causer avec cette femme. Au fond de la boutique, dans l'ombre, on apercevait, assis sur une chaise, un homme d'apparence fort étrange, qui ne parlait guère qu'à son chien et ne prononçait qu'en anglais le peu de mots qui lui échappaient. Ce débris du passé, c'était Bonneville. De sa femme, réduite alors à vendre des bouquins pour vivre, l'ami de qui nous tenons ces détails apprit que le pauvre homme avait perdu la raison; que son imagination, éprise, vers la fin, de ces images fantastiques dont Hoffmann fut obsédé, s'était égarée dans le pays du merveilleux; qu'il se trouvait, chose inexplicable, avoir oublié sa langue maternelle et ne paraissait pas avoir conservé le sentiment de son individualité. Il avait un fils au service de l'Amérique. La femme, intelligente, active, philosophe, d'une grande probité, parlait sans regret de sa richesse évanouie, et avec simplicité des connaissances illustres qui avaient charmé leur âge mûr, de Bernardin de Saint-Pierre, par exemple. Elle possédait quelques souvenirs très-curieux des jours éteints, et montrait comme une relique l'écritoire de Thomas Paine.

Quels mélancoliques rapprochements présente la vie humaine! Le vieillard de la rue des Grès était ce même homme dont le talent avait jeté tant d'étincelles et que Charles Nodier a tant admiré! Ce fut lui qui, après la fuite de Varennes, éleva le premier la voix en faveur de la République. Bonneville avait toujours été très-enthousiaste. Jeune encore, on raconte que, se promenant sur la montagne de Primrose, un livre à la main, il tomba tout à coup dans un tel délire, qu'il se tourna vers les quatre parties du monde et bénit le genre humain avec le volume qu'il venait de lire : la fameuse lettre de Junius Brutus à George III. En 1790, peu après la fête de la Fédération, il avait adressé à Louis XVI, qu'on aimait alors, une lettre très-singulière où le monarque, pour la première fois de sa vie, était publiquement tutoyé : « O Louis XVI, ô mon père! c'est ton malheur que tu n'aies commencé à entendre le langage de la vérité que dans les plaintes d'un peuple au désespoir.... La loi t'a déclaré inviolable; cette loi est chère au peuple français. »

Éclairé par les fautes du roi, Bonneville avait fait bien du chemin depuis; et, quant à son enthousiasme des premières heures, s'il existait encore, ce n'était plus qu'associé aux rudiments d'une logique austère ou à d'incroyables élans d'audace intellectuelle. Nulle part le principe monarchique ne fut attaqué avec un plus singulier mélange d'esprit et de fougue que dans la *Bouche de fer*. Il est de Bonneville, ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Égyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi Faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif. » D'autres fois, c'étaient des emportements sombres et lyriques. A ceux qui affirmaient que les temps n'étaient pas mûrs pour la République, Bonneville répondait par cette adjuration : « Si les temps ne sont pas mûrs, vous qui en un clin d'œil mûrissez les Bastilles, ô amis de la vérité, allumez dans tout l'univers un feu si terrible que la liberté *mûrisse* enfin pour les nations. Que de tous côtés l'on s'écrie :

> « Les temps sont arrivés, et pour leur châtiment
> La trompette a sonné le dernier jugement. »

Ou bien : « On répand que les ambassadeurs refusent de traiter directement, au nom de leurs maîtres?

> « Nous combattrons vos rois, retournez les servir! »

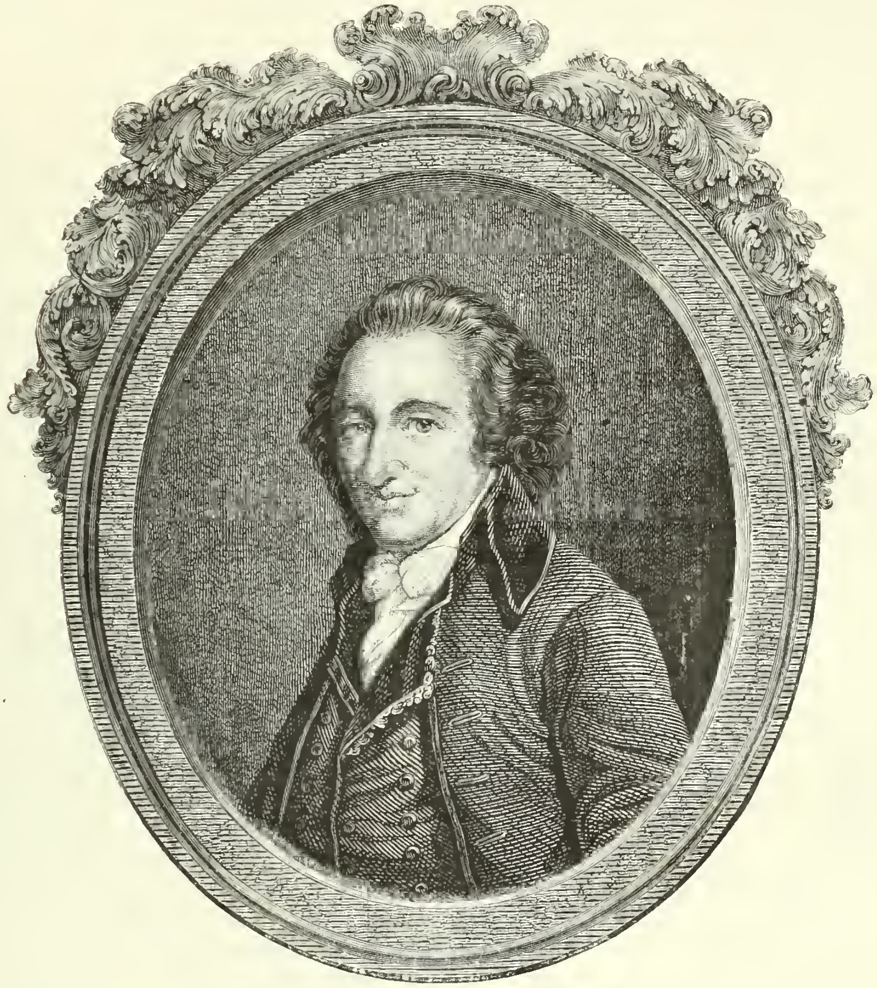
Et aux Jacobins qui repoussaient la République, il criait sur un ton plein de dédaigneuse fierté : « Jacobins, rompez vos fers! »

Mais, pour le triomphe de la doctrine républicaine, les ironies passionnées et les emportements de Bonneville n'auraient pas suffi : il y fallait une raison froide, une calme érudition, une intelligence de sang-froid : ces qualités se rencontrèrent dans un Anglais.

Il est peu d'hommes qui aient été, plus cruellement que Thomas Paine, déchirés par leurs compatriotes. Chalmer, Rose, Cobbett, presque tous les biographes anglais, se sont, avec une sorte de rage, acharnés sur sa mémoire. A les entendre, la vie de Thomas Paine ne fut qu'un assemblage de

vices. Dans un pamphlet, publié contre lui, sous le pseudonyme de Francis Oldys, venimeux libelle qui eut jusqu'à six éditions, et qui est intitulé : *Vie de Thomas Paine, auteur du séditieux écrit : les Droits de l'homme*, il est comparé à une bête fauve, et l'asile qu'on lui donne à une tanière. Sa biographie, par William Cobbett, aboutit à la conclusion que voici : « Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de la mort de Thomas Paine, son dernier soupir n'éveillera ni la douleur, ni la pitié. La main d'un ami ne fermera pas ses yeux. Nul, près de sa froide dépouille, ne poussera un soupir, nul ne versera des larmes. Comme Judas, il vivra dans la mémoire de la postérité. Les hommes apprendront à exprimer tout ce qui est vil, méchant, perfide, blasphématoire, par ce simple monosyllabe : « PAINE. »

Ces anathèmes avaient été déjà lancés depuis quelques années, lorsqu'un beau jour, un voyageur, venu d'Amérique, annonça d'une manière solennelle aux habitants de Liverpool, qu'il rapportait les ossements du célèbre républicain Thomas Paine, et qu'il conviait tous les amis de la liberté à honorer, par l'érection d'un magnifique monument funéraire, la mé-



THOMAS PAINE

moire d'un grand homme. Ce voyageur était.... William Cobbett !

Il nous serait facile de réfuter les accusations dirigées contre Thomas Paine par des écrivains dont la haine parle évidemment le langage du délire. Ainsi, ils ont bien dit que, collecteur d'accises en Angleterre, il avait perdu cet emploi, et ils ont insinué que ce devait être par suite de quelque action criminelle ; mais ils n'ont eu garde d'ajouter que, moins d'un mois après, il était remis en possession de sa charge, « preuve qu'il n'avait pas mérité de la perdre. » Ils racontent qu'il se sépara de sa première femme, et ils écrivent négligemment : « Quelques-uns disent que la mort de cette femme fut le résultat des mauvais traitements qu'elle avait eu à subir; » mais donner une aussi vague hypothèse pour base à une imputation aussi terrible est un crime à la fois et une lâcheté. Ils lui reprochent, sans plus de détails, d'avoir été jeté en prison pour dettes ; mais il aurait fallu spécifier qu'ayant essayé, à Rotheram dans le Yorkshire, la construction d'un pont de fer, il fut victime de la banqueroute soudaine d'un marchand américain. Ils assurent que, faisant, en 1777, office de secrétaire pour le département des affaires étrangères, auprès du Congrès des États-Unis, il fut renvoyé comme coupable d'un scandaleux abus de confiance ; mais ils ne disent pas que ce *scandaleux abus de confiance* avait consisté dans une courageuse et publique dénonciation de Silas Deane, agent infidèle, sur lequel il venait de décou-

vrir, dans la correspondance étrangère, des rapports très-défavorables, et dont les concussions depuis furent si bien prouvées, qu'il dut se cacher en Angleterre, n'osant plus reparaître en Amérique.

Ah! ce ne furent point là, aux yeux de ses détracteurs, les vrais crimes de Thomas Paine : il en commit d'autres, que l'aristocratie anglaise ne pouvait pardonner. Il avait pris pour devise : JE PENSE PAR MOI-MÊME, I THOUGHT FOR MYSELF, et fidèle à cette devise, digne de Descartes, il ne ménagea dans ses écrits ni les préjugés religieux de l'Angleterre, ni ses institutions politiques. *Le déclin de la chute du système anglais des finances* (*The decline and fall of the English system of finance*) est un livre qui explique assez les invectives dont Thomas Paine fut l'objet, de la part de beaucoup d'écrivains anglais. Mais ce qui explique bien mieux encore leur ressentiment, c'est la part active, éclatante, infatigable, féconde que Thomas Paine avait prise à l'indépendance des Américains.

Honoré de l'amitié de Franklin, illustré par la reconnaissance patriotique de Washington, auteur de ce fameux pamphlet *le Sens commun* (*the Common sense*) qui, dans les destinées de l'Amérique, eut presque le poids d'une bataille gagnée, enrichi par l'Etat de Pennsylvanie et par celui de New-York, qui, en récompense de ses services, lui firent cadeau, le premier d'une propriété à la Nouvelle-Rochelle, le second d'une somme de cinq cents livres sterling, Thomas Paine était déjà populaire dans le nouveau monde, lorsque la Révolution française l'attira et le retint.

Bientôt les salons et les clubs se réunirent pour le mettre à la mode. Naturellement présomptueux, il professait pour les livres d'autrui un dédain suprême, avouant sans détour que, s'il eût été en son pouvoir d'anéantir toutes les bibliothèques du monde, il l'aurait fait, pour détruire les erreurs dont elles sont le dépôt; et on peut en croire, sur ce point, l'affirmation d'Etienne Dumont, car déjà Paine avait écrit, en parlant de lui-même : « J'ai suivi ce que mon cœur m'a dicté. Je n'ai pas lu les livres, et ne me suis jamais attaché à étudier les opinions des autres. » Mais il n'était pas jusqu'à cette suffisance, abritée derrière le paradoxe, qui n'attirât sur lui l'attention. D'autant qu'il avait de l'esprit, une imagination vive, une éloquence populaire, et une certaine habileté à manier le ridicule.

C'était au mois de mars 1791 qu'il avait publié sous le titre de *Droits de l'homme*, la première partie de sa réponse à Burke : en apprenant la fuite de Varennes, il dit à son ami, M. Christie : « Vous voyez l'absurdité des gouvernements monarchiques! Voilà toute une nation qui va être troublée par la folie d'un seul homme. » On raconte aussi que, lors de la rentrée de Louis XVI à Paris, se trouvant sur le passage de la voiture royale au moment où chacun se tenait la tête couverte, il ne fut pas sans courir un grand danger, pour avoir perdu la cocarde attachée à son chapeau. Mais il paraît que cet accident le toucha peu, puisque quelques jours après, il figurait au premier rang des agitateurs populaires, au moins dans la sphère des idées.

C'est lui, en effet, qui le 1er juillet rédige l'adresse suivante qu'un jeune militaire, Achille Duchatelet, traduisit, signa et fit placarder, non-seulement sur tous les murs de Paris, mais jusque dans les corridors de l'Assemblée :

« Frères et citoyens,... tout ce qui concerne le ci-devant roi se réduit à ces cinq points :

« 1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement.

2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos États qu'avec une force capable de nous dicter des lois.

« 3° .... A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée? Que nous importe? Idiot ou tyran, il est également indigne des fonctions de la royauté.

« 4° Il est par conséquent libre de nous, comme nous sommes libres de lui; nous ne lui devons plus obéissance.

« 5° L'histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois.... A tous leurs crimes, la trahison manquait. La mesure est comblée.

« Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience ni habileté, qu'on peut abandonner au hasard de la naissance? qui peut être rempli par un idiot, un fourbe, un méchant, comme par un sage? Que la France, parvenue à l'âge de raison ne se laisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un roi insignifiant n'est pas en même temps fort dangereux...? »

Cette adresse inattendue émut extrêmement l'Assemblée. Malouet veut qu'on poursuive l'auteur, Martineau qu'on l'arrête, Chabroud qu'on le méprise. Il y eut de vifs débats que termina l'ordre du jour.

Le lendemain, Duchatelet écrivit à Chabroud et à Le Chapelier :

« J'ai appris que j'avais été accusé par l'un de vous d'être fou, et par l'autre d'être criminel, pour avoir signé un écrit antiroyaliste. On ne peut pas croire à beaucoup de bonne foi dans ces inculpations, quand elles sortent de la bouche de gens qui ont élevé une statue à Rousseau, lequel se nommait l'*ennemi des rois*, et qui ont rendu de justes hommages à Benjamin Franklin, lequel regardait *le royalisme comme un crime égal à celui de l'empoisonnement*. Un homme qui m'a honoré de son amitié, le docteur Price, pensait comme Rousseau et Franklin, il prétendait même que l'époque devait arriver où le monde entier ne formerait qu'une seule république. J'ignore si vous l'auriez déclaré *fou*, mais j'ai vu bien des gens le considérer comme un *sage*. »

De son côté, Thomas Paine provoqua publiquement Sieyès à une discussion en règle sur les avantages comparés de la république et de la monarchie. Mais Sieyès descendait difficilement des nuages où il se plaisait à rester enveloppé.

Il fallait un journal à ce mouvement : *le Républicain* fut fondé. Du reste, la République avait déjà son *Moniteur* dans la feuille de Brissot, qui, à cette époque, déploya une rare vigueur d'initiative. Dès le 24 juin, il avait dit en parlant de la politique du Club des Jacobins : « Cette répugnance pour le nom de la République, pour le nom d'un état où l'on est, doit paraître bien singulière aux yeux du philosophe! » Le 2 juillet, il écrit : « L'opinion républicaine gagne et gagnera toujours : c'est le propre de la vérité. Elle ne marche plus qu'à pas de géant » Et, dans le numéro suivant, on lit : « Prix de 300 livres, déposé à l'imprimerie du *Patriote français*, pour celui qui fixera nettement les caractères politiques et moraux qui distinguent le *citoyen libre* du *républicain*. On est fâché que le prix soit aussi mesquin; mais on n'a pas la liste civile à sa disposition. »

Ces défis, ces railleries hautaines, cette certitude bruyamment affichée d'un prochain triomphe, ne tardèrent pas à ébranler l'opinion. Aux Jacobins, Réal put s'écrier : « La

République est le pain des forts : c'est cette nourriture dont parle Rousseau qui demande pour sa digestion des estomacs qui ne sont pas les nôtres. Dans vingt ans, notre jeunesse aura de l'instruction ; nos vieillards n'auront pas de préjugés, nous aurons des mœurs, et le gouvernement républicain sera, n'en doutez pas, le gouvernement français, peut-être celui de tous les peuples de l'Europe. »

Mais Brissot se réservait de frapper un coup plus fort. Le 10 juillet, dans ce même club d'où quelques jours auparavant on avait voulu chasser Billaud-Varennes comme républicain, Brissot prononça, en faveur de la République, un discours d'un éclat et d'une force extraordinaires.

Ah! le roi était inviolable, assurait-on? Inviolable! Comme *roi*, oui, aux termes de la constitution ; mais comme *individu*, quelle dangereuse folie! Si pour des actes d'administration, dont d'autres étaient appelés à répondre en son lieu et place, la fiction qui le couvrait se pouvait concevoir à la rigueur, comment l'admettre pour les actes qui, par leur nature, ne dépendaient que de lui! Ainsi donc, inviolable le prince qui porterait la main sur sa femme! inviolable le prince qui enlèverait sa fille! inviolable le prince qui brûlerait sa maison! O rois, courage! Soyez fous tout à votre aise, soyez furieux, soyez traîtres, soyez assassins : vous êtes inviolables! Était-ce assez insulter à la raison humaine? On citait l'exemple de l'Angleterre. Mais il était faux que, même en Angleterre, l'inviolabilité eût jamais été entendue de cette façon dérisoire. Est-ce qu'en Angleterre la Convention de 1688 n'avait pas déclaré le trône vacant?... Est-ce que Jacques I, tout théoricien du despotisme qu'il était, n'avait pas reconnu que le prince est soumis à la loi? Qu'on se donnât la peine de parcourir l'histoire : on y verrait que Mariana, qui écrivait sous Philippe II, admettait le tyrannicide ; que, chez les Juifs, les rois étaient jugés par le sanhédrin ; chez les Spartiates, par le sénat des vingt-huit et les éphores ; chez les Francs, par la nation, qui les déposait, rien que pour cause d'impéritie. La fuite de Varennes était-elle d'aventure un acte dont d'autres que Louis XVI fussent appelés à répondre? non, puisque ses propres ministres avaient été laissés dans l'ignorance. Louis XVI devait donc être jugé. Quant à la question de savoir quelle peut être l'utilité d'un monarque constitutionnel, d'un monarque automate, ceux qui se montraient pénétrés si profondément de cette utilité auraient dû au moins songer à la rendre un peu moins coûteuse, et imiter les Égyptiens qui, jugeant la royauté bonne, mais les rois funestes, les avaient remplacés par une pierre ; on avait encore l'exemple des Seïkhs, qui mettent sur le trône l'Alcoran, un sabre, et vivent en républicains : en tout cas, c'était un moyen d'économiser la liste civile!

Passant ensuite à l'examen des motifs qu'on pouvait avoir de craindre le ressentiment des cours étrangères, Brissot fit de leur impuissance une rapide et vive peinture. D'ailleurs : « Si l'on avait dit à Miltiade, à Cimon, à Aristide : « Recevez notre roi, ou vous périrez, » ils auraient répondu : « Nous nous verrons à Marathon ou à Salamine! » Les soldats de Washington, sans souliers et teignant la glace de leur sang, disaient : « Nous aurons des souliers demain : nous battrons les Anglais. » Ils devinèrent juste, parce qu'ils combattaient pour être libres. »

Ce discours fit rêver les Jacobins, et transporta de joie les Cordeliers. Camille Desmoulins n'y put tenir. Oubliant avec quelle violence il avait dénoncé le penchant de Brissot pour Lafayette, l'impressionnable écrivain se répandit en exclamations admiratives. Lui aussi, depuis longtemps, il soupirait après la République, l'annonçait, la proclamait inévitable. Dans son n° 84, on trouve cette remarque profonde : « L'Assemblée, toute monarchique qu'elle est, a été entraînée par ses propres décrets, par les circonstances et par ses passions, à des mesures républicaines. Ils ne veulent point de régence, et la pudeur les empêche de reconnaître pour chef de la nation un roi aussi déshonoré que Louis XVI. Sans roi et sans régent, nous aurons la République, comme qui dirait par la force des cartes. »

Il est certain que tandis qu'ils repoussaient avec tant de véhémence l'idée de république, les constitutionnels de l'Assemblée se laissaient aller, sans y prendre garde, sur une pente qui y conduisait tout droit, par l'adoption des mesures les plus propres à avilir, dans Louis XVI, et le monarque et le chef de famille. Il avait été décrété, on l'a vu, qu'un gouverneur serait nommé au dauphin ; et, dans la séance du 28 juin, l'Assemblée avait déclaré que nul de ses membres ne pouvait être désigné pour cet emploi, se réservant toutefois de former elle-même la liste indicative des candidats : cette liste, qu'attendait impatiemment la curiosité publique, parut enfin. Parmi beaucoup de noms obscurs et qui étonnèrent, elle en contenait quelques uns de connus, mais qui se trouvaient singulièrement rapprochés : Berquin, Bougainville, Ducis, Condorcet, Bernardin de Saint-Pierre, Lacépède, le mystique Saint-Martin, Hérault de Séchelles, Cérutti, Bossu, Dacier l'académicien, l'ancien avocat général Servan. Or, même sur ces noms, recommandables à divers titres, la malignité s'exerça de manière à les rendre à peu près impossibles : « Bossu? Quand le dauphin en sera aux mathématiques. — BOUGAINVILLE? Il a fait le tour du monde, mais nous avons un décret qui ne permet au roi que le tour de France, pourvu qu'il ne débute pas par un voyage à Montmédy. — CÉRUTTI? Quel malheur qu'il ait été jésuite et qu'il ait tant d'esprit! — DUCIS? Autre chose est de représenter sur la scène des rois aveugles, imbéciles ou fous, autre chose de faire faire à un jeune prince l'apprentissage du trône. Dans le premier cas, on ne manque pas d'originaux ; dans le second, tout est à créer. — HÉRAULT DE SÉCHELLES? Magistrat petit-maître, homme aimable Ce serait dommage de l'enlever aux cercles dont il fait les plaisirs. »

Le seul candidat qu'on eût été disposé à prendre au sérieux était Condorcet. Or, il travaillait à l'établissement de la République, et certes, nul ne méritait mieux de partager les hasards de cette marche vers l'avenir que l'auteur de l'immortelle *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, que celui qui écrivit : « l'espèce humaine sera heureuse, » alors qu'il était lui-même accablé d'infortunes, atteint dans toutes les parties sensibles du cœur, et presque sous le glaive de mort, « qui n'aurait attendu pour frapper que le temps de constater l'identité de la victime. »

En 1791, Condorcet avait quarante-huit ans ; il représentait, dans la Révolution, cette génération des encyclopédistes dont il ne restait plus que quelques débris ; il était déjà en pleine possession de sa renommée d'académicien, de géomètre et de savant ; il était dans toute la maturité de son génie. Il n'y eut donc rien d'un emportement juvénile dans les motifs qui le poussèrent à mettre au service du principe républicain ses vastes connaissances et l'autorité de son nom. Bonneville, Thomas Paine, Brissot, Camille Desmoulins ne pouvaient rencontrer un plus puissant auxiliaire. Les traits par où se révèle une âme vraiment républicaine abondaient dans sa vie. Rédacteur du *Mercure*, il avait refusé l'insertion d'une lettre dans laquelle le patriarche de Ferney rabaissait Montes

quieu outre mesure, préférant la justice à l'amitié glorieuse de Voltaire. Pour n'avoir pas de relation avec Necker, dont il ne partageait pas les opinions économiques, il avait donné sa démission d'inspecteur des Monnaies. Affirmant un jour, lui qui se trouvait dans ce cas, que ceux qui se brouillaient avec Diderot avaient toujours tort, « Mais vous? lui objecta son interlocuteur. — Moi? répondit-il simplement, j'avais tort. » Caractère ferme et nature timide, homme du monde et homme du peuple, esprit froid et cœur passionné, tout en lui était contrastes, jusqu'à ses jambes grêles portant une haute stature, une tête d'un volume immense et un buste athlétique. Son visage était d'une douceur si voisine de la mollesse, que Mme Roland s'y trompa; elle le définissait : *Une liqueur fine imbibée dans du coton.* Mais d'Alembert, qui le connaissait mieux, l'avait défini : *Un volcan couvert de neige.*

Aussitôt après le voyage de Varennes, Condorcet tint chez lui des conférences où il convia ses amis à discuter les moyens d'établir la République. Là vinrent entre autres personnages marquants, Dupont de Nemours, et ce duc de La Rochefoucauld, sur la tête de qui, selon le mot plaisant de Rulhières, Turgot avait placé tant de principes. La majorité se prononça pour la monarchie. Mais Condorcet ne se jugea point lié par un vote de salon, et, au risque de rompre avec le duc, son ancien ami, qui en effet ne lui pardonna pas cette démarche, il courut transporter le débat au Cercle social.

Grande y fut l'émotion, lorsqu'en présence d'un auditoire nombreux, instruit et attentif, il prouva :

Que la prétendue nécessité d'un roi n'existait nullement, partout où les pouvoirs étaient bien organisés;

Que la liberté de la presse, et son empire défiaient le retour d'un Cromwell;

Que l'étendue de la France était plus favorable que contraire à l'établissement d'une république;

Qu'on avait tort d'en revenir sans cesse à Rome et à Athènes, où il n'y avait point de vraie république, puisqu'on y tolérait des classes privilégiées;

Qu'en les détruisant, on avait détruit tout ce qui pouvait rendre la protection d'un monarque nécessaire;

Que l'hérédité du trône, obstacle permanent à la marche des sociétés, créait la lutte, loin d'être une cause de stabilité et une garantie contre le désordre.

L'opinion d'un homme tel que Condorcet était faite pour entraîner beaucoup d'esprits, et c'est ce qui arriva. Sa société, suivant un témoignage contemporain de beaucoup de poids, fut véritablement le foyer de la République. Il avait épousé Mlle de Grouchy, jeune personne si pleine de grâce et d'esprit, que la mère du duc de La Rochefoucauld, adversaire avouée du mariage des savants, avait dû dire, cette fois, au géomètre coupable : « Nous vous pardonnons. » L'influence de Mme Condorcet ne contribua pas faiblement au résultat politique qui vient d'être signalé. Vengeance de femme, ont prétendu quelques-uns, expliquée par quelques mépris de la reine! Mais Étienne Dumont, peu suspect ici de partialité, repousse bien loin cette offensante hypothèse : « Un caractère sérieux, un esprit qui aimait à se nourrir de méditations philosophiques, des lectures républicaines, une passion pour les écrits de Rousseau, avaient enflammé la tête de Mme Condorcet. Son mari avait un enthousiasme de réflexion, elle en avait un de sentiment; tous deux étaient fortement persuadés que la liberté en France ne pouvait pas se soutenir à côté du trône. »

Pour compléter l'histoire du mouvement républicain, ajoutons qu'il était servi dès cette époque d'une manière ardente par Mme Roland, qui était arrivée de Lyon avec son mari au mois de février, et dont le salon devint un écho de plus en plus sonore, placé sur la route des idées.

Un événement, tout nouveau quoique attendu, fit un moment diversion à ces luttes :

Le 11 juillet, au milieu d'un prodigieux concours de peuple, les cendres de Voltaire traversèrent Paris en triomphe. De l'abbaye de Sellières, d'où les avaient rappelées un décret de l'Assemblée et un des cris les plus puissants qui fussent jamais sortis du cœur de la France, elles étaient arrivées dans un modeste chariot, sur les deux côtés duquel ces vers :

> Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner.
> Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner.

Aux portes de la capitale, un char magnifique reçut les augustes dépouilles, et elles prirent le chemin du Panthéon.

Il est des fêtes qui ne parlent pas à l'esprit, qui ne touchent point à l'âme humaine; il est d'imbéciles et insultantes fêtes imaginées pour distraire de leur abaissement les peuples, trop jeunes ou déjà vieillis, qu'on tient sous ses pieds pourvu qu'on leur donne *panem et circenses.* De tels spectacles sont le luxe de la servitude. Plus ils sont splendides, plus ils dégradent la curiosité qui les accepte. Mais ici, Voltaire mort allant prendre au Panthéon, à travers les flots d'une multitude émue, possession de son droit à l'immortalité, c'était un encouragement sublime pour les uns, et pour les autres un châtiment ou une leçon. « *Dieu, tu seras vengé,* » cria un prêtre, caché dans la foule. Mais Voltaire avait passé sa vie à défendre l'Être des Êtres contre ceux qui, usurpateurs de sa majesté, la font servir à leurs passions en la plaçant sur un autel. Ah! c'était Voltaire qui, ce jour-là, vengeait Dieu! Il vengeait le peuple aussi, bien qu'encenser les rois eût été une de ses faiblesses; et quelles réflexions ne durent pas être celles de Louis XVI se rappelant son entrée récente à Paris et la rapprochant de la scène saisissante qu'il contemplait, étonné, du haut d'une lucarne du pavillon de Flore!

Douze chevaux blancs traînaient le sarcophage, et, sur un lit funèbre, l'image endormie du philosophe. Ses œuvres, par qui le monde fut agité et l'est encore, on les portait dans une cassette d'or. D'innombrables devises flottaient sur la soie des drapeaux, quelques-unes touchantes, d'autres terribles.

> Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

Telle était la devise qu'avait choisie la société fraternelle des halles. Mais à la tête des citoyens du faubourg Saint-Antoine, marchait une femme tenant une pique au haut de laquelle ces mots : *La dernière raison du peuple,* réponse violente à *la dernière raison des rois*, baptême des canons! Le char s'arrêta devant la maison de Charles Villette, où Voltaire avait rendu le dernier soupir. Des guirlandes de chêne entrelacées y formaient un dais poétique que soutenaient des peupliers. Descendant d'un amphithéâtre rempli de jeunes filles couronnées de roses, Mme de Villette reçut en pleurant la visite de celui qui l'avait surnommée *Belle et Bonne.* A ses côtés étaient les filles de Calas!

Le soleil, malheureusement, n'éclaira point la fin de la cérémonie. Il plut depuis la place du Théâtre-Français jusqu'au Panthéon : « Ablution expiatoire, dit gaiement Camille, satisfaction que saint Denis avait exigée pour quelques endroits de *la Pucelle.* »

Cet accident, la présence des actrices dans le cortége, un trop pompeux étalage de costumes antiques, Mme de Villette vêtue en Iphigénie, et une couronne par elle jetée à Lafayette, qui la ramassa en rougissant, tout cela fournit matière, de la part des royalistes, à des railleries auxquelles le dépit plus sombre des jansénistes mêla ses invectives. Mais l'impression générale n'en fut pas moins celle de l'enthousiasme et de l'attendrissement. Fréron, le fils du célèbre journaliste que Voltaire avait si cruellement déchiré, Fréron qui se disait *le seul homme en France auquel il ne fût pas*



CONDORCET

permis d'être voltairien, écrivit pourtant : « La pompe d'hier rappelait à l'imagination les Athéniens rapportant dans Athènes les ossements de Thésée, vainqueur des monstres et des tyrans, comme Voltaire le fut des préjugés et des prêtres. »

Pendant ce temps, l'Assemblée semblait prendre à tâche de s'effacer le plus possible : elle passait le temps à écouter des lectures d'adresses ; elle votait une récompense nationale à Drouet et à ses compagnons; elle s'occupait de police municipale ; elle décrétait la fabrication et l'émission d'une petite monnaie d'argent, à la taille des pièces de 15 et 30 sols; en un mot, elle paraissait avoir oublié, pour des soins secondaires, la grande question qui tenait tous les esprits en éveil. Mais cette insouciance de l'Assemblée n'était qu'apparente. Il y avait eu réunion des sept comités, et c'était dans

l'ombre des bureaux que les meneurs se préparaient au coup qu'ils voulaient frapper. Jamais intérêt de cette importance n'avait été soumis à la discussion. L'impatience était ardente, l'anxiété universelle.

Enfin, le 13 juillet, Muguet de Nanthou apporte à la tribune le travail des comités. Bien étonné fut le public qui remplissait les galeries. A entendre le rapporteur, Louis XVI n'était nullement coupable. Qu'avait-on à lui reprocher? Sa fuite? Mais il n'était pas sorti du royaume! Son départ de la capitale? Mais la constitution lui donnait le droit de s'éloigner de l'Assemblée jusqu'à la distance de vingt lieues! Sa déclaration? Mais n'étant contre-signée d'aucun ministre, elle n'était qu'un acte privé du roi, un simple brouillon pour mémoire. La France, d'ailleurs, voulait la monarchie, et, sans l'inviolabilité royale acceptée d'une manière absolue, pas de monarchie possible. Car, que vaudrait une royauté sans cesse mise en question, poursuivie sans cesse, exposée aux coups du premier calomniateur venu, perpétuellement en butte aux traits empoisonnés qui vont toujours chercher la grandeur et la puissance?

La conclusion des comités réunis était donc qu'il fallait renvoyer devant la cour d'Orléans et livrer à la rigueur des lois Bouillé, Heyman, de Klinglin, d'Hoffelize, Goguelat. Choiseul, Fersen, les trois gardes qui avaient servi de courriers..., et mettre Louis XVI hors de cause.

Robespierre savait que l'Assemblée arrivait avec un parti pris; que le débat ne modifierait pas le vote. Il aurait voulu donner à l'opinion du dehors le temps d'intervenir; et, dans ce but, il demanda l'ajournement. Mais Charles Lameth s'y opposa d'une manière fort vive, et les constitutionnels qui avaient hâte d'arriver au dénoûment ouvrirent la discussion sur-le-champ.

L'attitude de Robespierre, en cette circonstance, mérite qu'on s'y arrête. Quoiqu'il ne ressentît assurément pour la monarchie aucune tendresse, il avait vu avec inquiétude Condorcet et Brissot prendre une initiative qu'il jugeait trop fougueuse et intempestive. La question de République lui avait paru posée prématurément, parce que, selon lui et comme il s'en expliqua plus tard, elle était de nature alors à diviser les patriotes, et fournissait aux ennemis du peuple un prétexte pour publier qu'il existait un parti qui, sous couleur de patriotisme, conspirait contre la constitution.

En conséquence, le 13 au soir, sans plus attendre, il se rendit aux Jacobins, où il fit cette profession de foi singulière :

« On m'a accusé, au sein de l'Assemblée, d'être républicain : *on m'a fait trop d'honneur;* je ne le suis pas. Si on m'eût accusé d'être monarchiste, *on m'eût déshonoré;* je ne le suis pas non plus. Les mots *république* et *monarchie*, pour beaucoup d'individus, sont vides de sens. Le mot *république* ne signifie aucune forme particulière de gouvernement, il appartient à tout gouvernement d'hommes libres. On peut être libre avec un monarque comme avec un sénat. Qu'est-ce que la constitution actuelle? C'est une république avec un monarque. Elle n'est ni monarchie ni république, elle est l'une et l'autre. »

Ce langage manquait de netteté, il manquait de franchise. Sacrifiant, cette fois, aux inspirations d'une habileté vulgaire, et oubliant que sa force avait toujours consisté à marcher en ligne droite, à travers les oscillations des partis, Robespierre descendait à la politique de la petite prudence. Il était républicain, de son propre aveu, puisque c'était *l'honorer* que de l'appeler tel, et qu'il se fût considéré comme *déshonoré*, s'il eût encouru l'accusation de monarchisme : pourquoi donc jouer sur les mots? pourquoi affecter tant de dédain pour les *formes de gouvernement*, toujours et partout si importantes? Il tenait à régler exactement son pas sur celui de la Révolution; il craignait d'aller plus vite que les Jacobins : à la bonne heure; mais il aurait dû être alors ce qu'il avait été jusque-là et ce qu'il fut depuis : du parti de sa conscience! Ce qui explique la conduite d'un homme n'est pas ce qui la justifie; et je n'hésite pas à dire qu'ici Brissot se montrait plus grand que Robespierre.

A son tour, Danton prit la parole, mais sans oser davantage se déclarer républicain, tant le jacobinisme était encore timide! Il se contenta de tonner contre l'inviolabilité royale, bien sûr que, dans cette sphère d'idées, les applaudissements du Club des Jacobins ne lui feraient pas faute.

A l'Assemblée, le débat, ouvert le 13 juillet, ne fut fermé que le 15.

Pétion prouva fort bien que, pour avoir le droit d'être inviolable, il faudrait être impeccable, et que, dans tous les cas, l'inviolabilité ne pouvait être étendue sans folie aux crimes privés du monarque;

L'abbé Grégoire démontra péremptoirement qu'il était impossible de séparer la responsabilité personnelle du roi de tant de circonstances accusatrices : complots de Bouillé, faux passe-ports, déguisements, évasion nocturne, préparatifs hostiles de l'étranger, mémoire lancé à la manière du Parthe, qui tirait sa flèche en fuyant;

Robespierre fit ressortir ce qu'il y avait de lâche à frapper les coupables subalternes quand on épargnait les coupables puissants, et combien il était absurde de poursuivre des *complices* là où l'on assurait qu'il n'existait point de *délit;*

Enfin, Buzot nia le droit de l'Assemblée à juger un pouvoir rival, et invoqua l'exemple de la Chambre des Communes d'Angleterre, qui avait laissé à une Convention nationale le soin de décider du sort de Jacques II.

Mais ni Pétion, ni l'abbé Grégoire, ni Robespierre, ni Buzot ne touchaient à la vraie question du moment : la vraie question était celle qui, posée aux Jacobins, y avait soulevé une tempête : Lequel vaut mieux d'un gouvernement monarchique ou d'un gouvernement républicain? Car, si l'on admettait que le gouvernement monarchique devait être maintenu, il ne restait plus aux constitutionnels qu'à prouver une chose : savoir que le principe de l'inviolabilité royale, quels que pussent être d'ailleurs les inconvénients de cette fiction politique, était une condition nécessaire d'existence pour la monarchie. Voilà ce qu'avait parfaitement compris Barnave, et en appuyant sur ce point, il se tenait assuré du triomphe. Mais pour ôter d'avance à la victoire ce que la culpabilité de Louis XVI, implicitement avouée, lui aurait donné d'immoral, le parti constitutionnel avait senti qu'avant de défendre le principe, il fallait s'attacher à défendre l'homme; et, dans le partage des rôles, Barnave s'étant chargé du premier, Salles prit le second.

Le discours de Salles fut un chef-d'œuvre d'habileté insinuante. Il établit, ce qui était vrai au fond, que la fausseté de Louis XVI — le mot ne fut pas prononcé — ne provenait que de l'excès de sa faiblesse. Il le peignit entouré de courtisans qui calomniaient devant lui la Révolution, le trompaient sur les sentiments et les volontés du peuple, mettaient un art infernal à égarer son esprit et à épouvanter son cœur. Il présenta le complot qu'on accusait Louis XVI d'avoir tramé contre la nation comme un piége infâme dans lequel l'infortuné monarque avait été lui-même attiré par des serviteurs criminels. Il éveilla la pitié, qui, quelquefois, est la justice. Il prononça ces mots, qui, appliqués à Louis XVI,

avaient une signification touchante : « Combien est malheureuse la condition d'un roi! »

Barnave se leva. Il avait toujours visé, même étant tribun, à la gloire de l'homme d'Etat. Toujours, même dans l'emportement de ses luttes contre Mirabeau, il avait commandé le calme à sa parole et la gravité à son maintien. A plus forte raison devait-il garder cette attitude, maintenant que, lassé du rôle d'agitateur, il se posait en futur ministre Il fut donc sec, compassé, contenu, dogmatique. Rien, dans son discours, qui fût donné à l'imagination, à l'éclat. Il semblait avoir de propos délibéré éteint son cœur, et ne laissa parler que sa tête. Mais de tout ce qui pouvait servir la cause des constitutionnels, rien ne fut omis par lui.

Vous avez voulu que le roi sanctionnât vos décrets. Il doit pouvoir le faire avec indépendance : s'il n'est pas inviolable, sera-t-il indépendant! Et, s'il doit être inviolable pour que son indépendance soit garantie, ne doit-il pas l'être aussi pour que l'Etat soit stable? Car c'est l'inviolabilité qui, le mettant à couvert des efforts de tous les factieux, le maintient à sa place, et maintient avec lui le gouvernement dont il est le chef. — Il existe pour le roi deux genres possibles de délit : délits politiques et délits civils. Quant aux premiers, il faut observer que ce n'est pas le roi qui, à proprement parler, exerce le pouvoir exécutif, ce sont ses ministres, dont le contre-seing est nécessaire; or, ils sont responsables. Pour ce qui est des délits civils, l'avantage qui résulterait de la punition d'une faute de cette nature est en vérité bien peu de chose en comparaison de l'avantage qui résulte pour le peuple de sa tranquillité conservée et de la forme du gouvernement maintenue. Ainsi donc, si le monarque commet un délit civil, le remède à ce mal, c'est la supposition de démence; supposition heureuse qui protége la stabilité du pouvoir, et assure la paix publique, à chaque instant compromise, dans le système contraire, par les accusations auxquelles le prince serait en butte.

Telle fut, résumée en peu de mots, l'argumentation de Barnave; et, quoique très-faible contre les républicains, elle avait beaucoup de force contre ceux qui étaient assez inconséquents pour vouloir une monarchie sans les conditions, choquantes mais indispensables, qui la constituent.

Barnave finit par ce remarquable appel aux intérêts et aux craintes de la bourgeoisie :

« La Révolution ne peut faire un pas de plus sans péril. Si dans la ligne de la liberté, le premier acte qui suit est l'anéantissement de la royauté, le premier acte qui pourrait suivre, dans la ligne de l'égalité, serait l'attentat à la propriété. — Quelle nuit du 4 août reste à faire maintenant? Tout le monde doit sentir que l'intérêt commun est que la Révolution s'arrête. Ceux qui ont perdu doivent s'apercevoir qu'il est impossible de la faire rétrograder; qu'il ne s'agit plus que de la fixer.... Régénérateurs de l'empire! présentons une occasion de triomphe aux hommes qui, dans les pays étrangers, ont pris intérêt à notre Révolution. Ils nous crient : Vous êtes puissants, soyez sages, soyez modérés. Là sera le terme de votre gloire. »

Ainsi, par l'effet d'un égoïsme bien propre, hélas! à attrister la pensée du philosophe, les novateurs de la classe moyenne, qui avaient tant profité de la Révolution, lui demandaient de s'arrêter au point où ils n'avaient plus rien à gagner, et ils disaient à ceux d'en haut : « Faites taire vos regrets! » A ceux d'en bas : « Renoncez à vos espérances! » Mais comment empêcher l'âme humaine de se souvenir et d'espérer?

Les conclusions des comités furent adoptées. Louis XVI était mis implicitement hors de cause, et quiconque avait coopéré à sa fuite renvoyé devant la haute cour d'Orléans; en d'autres termes, on déclarait qu'il y avait des complices, et pas de coupable principal. Le peuple fut profondément indigné.

Le soir, aux Jacobins, Pouape parut à la tribune, et y apporta cette nouvelle émouvante : « Un deuil universel couvre aujourd'hui la capitale, il va se répandre dans les quatre-vingt-trois départements. Je vous apprends avec plaisir que le peuple vient de faire fermer les spectacles. »

Aussitôt, Laclos propose de présenter à l'Assemblée une pétition, au nom de tous les bons citoyens, hommes, femmes et enfants. « On classera les trois ordres de signatures, et elle en aura dix millions. Alors on verra si ceux qui veulent la déchéance sont des factieux. »

Danton appuya vivement la proposition : « Nous avons besoin d'un scrutin épuratoire. Eh bien, le voilà tout trouvé. »

Robespierre, en cette occasion, déploya une prudence et une réserve extrêmes. » La loi n'étant pas suffisamment claire, puisqu'elle parle de *complices* et qu'il ne saurait y en avoir sans un *principal coupable*, la nation a le droit de dire à l'Assemblée : EXPLIQUEZ-VOUS! Quant à l'opinion de M. Laclos, elle me paraît devoir être, sinon rejetée, du moins modifiée. Pourquoi faire signer les femmes, les mineurs? » Il est probable que Robespierre craignait de voir l'agitation tourner au profit du duc d'Orléans, comme semblaient l'indiquer, et l'intervention de Laclos, et la proposition suspecte de faire signer les *enfants*.

Toujours est-il qu'au moment où la pétition allait être votée, près de quatre mille personnes se précipitèrent dans la salle, déclarant qu'elles entendaient aller, dès le lendemain, au Champ de Mars, pour y jurer de ne pas reconnaître Louis XVI. Or, ce qui tendrait à prouver que c'était là une scène arrangée d'avance, c'est que toute cette foule, selon le témoignage de Mme Roland, qui était présente, venait du Palais-Royal, le théâtre ordinaire des combinaisons politiques de Laclos, auquel le prétexte fut ainsi fourni d'appuyer sa motion sur « une démarche du peuple. » Grâce à ce renfort, le projet passa; il passa tel que le vrai chef du parti orléaniste l'avait présenté, et sans qu'on s'arrêtât aux sages observations de Robespierre, qui, mieux pesées, eussent évité bien des malheurs. Les bases de la pétition convenues, des commissaires furent nommés, au nombre desquels Laclos et Brissot.

Ils restèrent dans la salle, tandis que l'assemblée s'écoulait, et se mirent à l'œuvre.

Après le désistement, si formel, du duc d'Orléans, il peut sembler étrange que Laclos continuât avec tant de zèle à conspirer pour lui. Mais il ne faut pas oublier que le duc était le dernier à être de son propre parti. Soit crainte de compromettre le succès de ses desseins secrets par trop d'empressement, soit désir de flatter Brissot pour l'amener plus facilement à une réaction orléaniste, Laclos affecta de s'en rapporter tout à fait à son collègue. Prétextant un mal de tête, le besoin de dormir, il pria Brissot de prendre la plume. La seule chose qu'il demandât, c'est que la pétition exprimât, en même temps que le vœu de la déchéance de Louis XVI, celui de son *remplacement par les moyens constitutionnels* C'était ménager une porte au duc d'Orléans. Cette intention échappa-t-elle à Brissot? Ou bien, crut-il ne pas devoir trop bien deviner une ambition qui s'enveloppait dans le respect de la légalité? Quoi qu'il en soit, il écrivit :

« Les Français soussignés, membres du souverain, considérant que, dans les questions auxquelles est rattaché le salut du peuple, il est de son droit d'exprimer son vœu pour éclairer et diriger ses mandataires;

« Que jamais il ne s'est présenté de questions plus importantes que celle qui concerne la désertion du roi;

« Que le décret rendu le 15 juillet ne contient aucune disposition relative à Louis XVI;

« Qu'en obéissant à ce décret, il importe de statuer promptement sur le sort de cet individu;

« Que sa conduite doit servir de base à la décision;...

« Que son parjure, sa désertion, sa protestation emportent abdication formelle de la couronne;

« Que l'Assemblée nationale l'a jugé ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif, en suspendant les pouvoirs du roi, en le tenant dans un état d'arrestation;

« Que de nouvelles promesses de la part de Louis XVI n'offriraient point une garantie suffisante contre une conspiration nouvelle;

« Qu'enfin il serait contraire à la majesté de la nation, comme à ses intérêts, de confier désormais les rênes de l'empire à un homme parjure, traître et fugitif;

« Demandent formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la nation, l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI, et à *pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels;*

« Déclarant les soussignés qu'ils ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition. »

Laclos eut sujet de s'applaudir, dans son demi-sommeil : la phrase qui était pour lui toute la pétition se trouvait enfin couchée sur le papier. A part cela, rien de plus habile que la rédaction de Brissot. Quoique très-violente, elle n'était pas factieuse. On ne protestait pas contre le décret du 15 juillet; seulement on constatait, ce qui était vrai, qu'il ne s'expliquait pas sur le sort de Louis XVI, ce qui laissait à chacun le droit de désirer cette explication, et que la nation elle-même la donnât.

Les constitutionnels du parlement, avertis de ce qui avait eu lieu aux Jacobins le soir du 15 juillet et pendant la nuit, parèrent le coup avec une dextérité remarquable. Déjà, dans la séance du 14, c'est-à-dire la veille de l'adoption du décret, Prieur, rencontrant Desmeuniers dans les couloirs de l'Assemblée, lui avait demandé : « Et quel sera le sort du roi, si l'on vote dans le sens des comités? » A quoi Desmeuniers avait répondu : « Ses pouvoirs seront suspendus jusqu'à l'achèvement de la Constitution; s'il ne l'accepte pas, il ne sera plus roi. » Et Grégoire, qui assistait à l'entretien, de répliquer : « Il acceptera, jurera, et ne tiendra pas. » Or, le 16 juillet, pour ôter à la pétition de Brissot le caractère de légalité qu'elle tirait des réticences de l'Assemblée, Desmeuniers mit en décret sa réponse à Prieur; et l'Assemblée, avec une grande affectation de solennité, décréta ce qui suit :

« Article premier. Si le roi, après avoir prêté son serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

« Art. 2. Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas par un acte formel à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

« Art. 3. Un roi qui aura abdiqué ou sera censé l'avoir fait redeviendra simple citoyen : il sera accusable selon les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication. »

Ce décret, qui avait pour but de changer la pétition de Brissot en acte de révolte, n'était guère de nature à satisfaire l'opinion publique; il ne répondait pas à la préoccupation que Grégoire avait si bien rendue, quand il avait dit : « Le roi acceptera, jurera et ne tiendra pas. » Au fond, les constitutionnels le comprenaient de reste. Aussi n'avaient-ils rien négligé pour protéger l'Assemblée contre les effets prévus, du moins possibles, de l'indignation populaire. Depuis quelque temps, ce n'étaient que parades menaçantes dans les rues, manœuvres, bruits de tambours battant la générale.

Le 16 juillet, l'Assemblée, dominée par les constitutionnels et présidée par Charles Lameth, alla plus loin : prenant tout à coup le rôle agressif, elle sembla, d'une ardeur fiévreuse, appeler le combat. Vadier, qui avait tonné, dans une séance précédente, contre les conclusions des comités, avec une exagération si brutale, que Marat put l'accuser de plagiat, Vadier ayant déclaré que, puisque les conclusions des comités étaient converties en décret, il exposerait sa vie pour les défendre, et qu'il « détestait le système républicain, » cette lâcheté obtint plusieurs salves d'applaudissements. D'André, pour mieux souffler aux municipaux et au faible Bailly les colères du parti constitutionnel, affecta de se plaindre de la mollesse de l'Hôtel de Ville. Que tardait-on? Il fallait faire une adresse aux Français; mander la municipalité; lui enjoindre de veiller avec soin à la tranquillité publique; rendre les accusateurs publics de la ville de Paris responsables de toute infraction aux lois, non poursuivie; donner l'éveil aux ministres. Tout cela fut voté presque sans discussion, sur-le-champ, dans une sorte de sombre transport, et sous la protection des canons de Lafayette. Car il s'était hâté de convoquer la garde nationale, et, « comme si l'on avait eu peur, raconte Brissot, que les uniformes bleus ne succombassent dans ce terrible combat imaginaire, — le peuple, quoique irrité, était tranquille, — on avait convoqué les forts de la halle en équipage guerrier. »

Inutile d'ajouter que, de toutes parts, retentissaient des imprécations contre Lafayette. Brissot lui-même, jusque-là son admirateur, et qui, pour l'avoir défendu, s'était attiré tant d'injures, Brissot fit dans le *Patriote français* la déclaration suivante : « Ces horribles manœuvres s'exécutent sous les ordres d'un homme qui m'a dit cent fois être républicain, qui se dit l'ami du républicain Condorcet, Lafayette!... Il n'y a plus rien de commun entre lui et moi. »

Cependant les Cordeliers et un nombre considérable d'hommes du peuple sont réunis au Champ de Mars, attendant qu'on apporte des Jacobins, pour être signée sur l'Autel de la patrie, la pétition que Laclos et Brissot ont dû rédiger la veille. Les commissaires paraissent, lisent la pétition; mais à peine a-t-on entendu ces mots : *Remplacement de Louis XVI par les moyens constitutionnels*, qu'un violent tumulte s'élève; on apprend que le rédacteur est Brissot, et l'on s'étonne qu'une pareille phrase soit tombée de la plume d'un républicain : après débat, elle est effacée.

Dans l'intervalle, le jour s'était écoulé, et les Jacobins se trouvaient assemblés dans leur noir sanctuaire. On leur rapporte la pétition, moins la phrase suggérée par Laclos, moins l'orléanisme. On juge si Laclos garda le silence! « Voulez-vous, oui ou non, s'écria-t-il, renoncer au plus beau de vos titres, celui d'*amis de la Constitution?* Voyez M. Brissot, tout républicain qu'il est, il a reconnu qu'il ne fallait rien brusquer. » Ces paroles firent impression. D'ailleurs, le décret par lequel, dans la journée même, l'Assemblée avait statué,

très-explicitement cette fois, sur le sort du roi, altérait le caractère de la pétition de Brissot. Elle fut retirée, et l'impression, qu'on avait commencée déjà, suspendue.

Ce soir-là, vers sept heures, Robespierre s'adressant aux Jacobins, leur disait : « J'obéirai à la loi, mais je vous dois la vérité.... terrible ! » Et il se mit à tracer, de la conduite des comités réunis, de leurs artifices, de leurs sinistres desseins, un tableau qui épouvanta. On croyait entendre Raleigh, criant à ses bourreaux : « Frappez ! quand le cœur est droit, qu'importe où va la tête ? »



CH. DE LAMETH

CHAPITRE VII

MASSACRE DU CHAMP DE MARS

Nous voici à une date sanglante : 17 juillet 1791 ! D'où naquit la violence des passions qui rendirent cette journée si funeste ? C'est ici surtout qu'il importe de ne rien omettre. L'historien n'est pas accusateur public, il est juge ; et l'appréciation des circonstances atténuantes fit toujours partie de la justice.

Depuis le retour de Louis XVI à Paris, une irritation profonde régnait parmi les constitutionnels. Elle avait pour causes :

Les attaques frénétiques dirigées contre eux;

La honte secrète des artifices auxquels leur politique de fictions les condamnait;

La naissance d'un parti qui menaçait de détruire leur œuvre et de les rejeter dans l'ombre;

Enfin le déclin rapide d'une popularité dont ils ne voulaient plus subir les exigences, mais dont ils regrettaient l'encens.

Et d'abord, quant aux attaques, deux citations donneront une idée suffisante de la rage qui les dictait :

« O indignes représentants de la nation! ce ne sont point les mensonges, les perfidies, les crimes de Louis XVI et de sa femme qui me révoltent. Qu'un roi soit corrupteur, accapareur, féroce, faux-monnayeur, parjure, escroc, traître, c'est sa nature de dévorer la substance des peuples et d'être mangeur de gens, et je ne peux pas avoir plus de haine contre lui que contre un loup. Comme le tigre, quand il suce le sang du voyageur, l'animal-roi ne fait que suivre son instinct, quand il suce le sang du peuple; mais c'est vous qui méritez toute notre haine, vous nos représentants, que nous avons choisis pour nous défendre. C'est vous qui ne cessez d'appeler sur votre tête la peine portée par la loi des douze tables, qui permettait au premier passant de courir sus au mandataire infidèle : *qui clienti fraudem fecerit sacer esto.* »

Mais quoi! ce langage n'était rien auprès de celui de Marat, de Marat, devenu fou de cruauté :

« Que faire?... *couper les pouces* à tous les valets-nés de la cour et aux représentants de la ci-devant noblesse et du haut clergé, non comme infidèles, mais comme ennemis. Quant aux députés du peuple, qui ont vendu au despote les droits de la nation, aux Sieyès, aux Le Chapelier, aux Duport, aux Target, aux Thouret, aux Voidel, aux Barnave, aux Emmery, aux Bureaux de Puzy, aux Prugnon; *empalez-les tout vivants*, et qu'ils soient exposés sur les créneaux du sénat, pendant trois jours, aux regards du peuple. »

Ces fureurs étaient trop odieuses pour enrégimenter de nombreuses colères; mais, outre qu'elles accoutumaient insensiblement les esprits à l'image des supplices, elles avaient cet effet, même sur ceux qui ne les prenaient point au sérieux, qu'ils se croyaient modérés en se contentant de mépriser les constitutionnels ou de les haïr.

L'homme est ainsi fait que les attaques exagérées ou injustes l'irritent moins que celles qu'il a méritées : les constitutionnels auraient encore pu peut-être pardonner à leurs adversaires des emportements qui touchaient au délire; mais la dénonciation de leurs fautes, de leurs contradictions, de leurs ruses, de leurs sourdes mêlées, voilà ce qui remplissait leur âme de fiel. Bien plus que des injures de Camille Desmoulins, ils durent s'émouvoir de ce foudroyant résumé qu'il publiait de leurs actes :

« Ce qu'il fallait faire? quand la nation, seule et en se jouant, enfante à la liberté des armées bien plus innombrables que celle que le despotisme leva jamais à Xerxès et à Tamerlan, dans vingt royaumes, il fallait prendre l'attitude convenable à la liberté d'un tel peuple. C'est le faible qui trompe. Il fallait appeler le crime de Louis XVI de son vrai nom, et ne point le pallier par le mensonge du mot *enlèvement*.

« Il fallait constituer Louis XVI prisonnier, parce qu'il était pris en flagrant délit, et en le constituant prisonnier, déclarer qu'on le mettait en état d'arrestation, et non pas qu'on lui *donnait une garde*.

« Il fallait se moquer de Malouet et de Duport, invoquant l'*inviolabilité du roi*, parce qu'il avait cessé d'être roi, du moment qu'il était allé se mettre à la tête des ennemis de la nation; car on ne peut pas être le chef de deux armées ennemies....

« Il fallait interroger le roi, non par des commissaires, mais à la barre, à la face de la nation, et permettre à tous les députés de l'interroger sur faits et articles. Au lieu qu'en lui envoyant trois commissaires, un d'André, un Duport, un Tronchet, l'Assemblée a eu l'air de craindre les révélations qui sortiraient de la bouche de Louis XVI, et qu'il ne lui montrât dans son sein une foule de complices.

« Il ne fallait pas faire antichambre, souffrir qu'un criminel se mît au bain à l'arrivée des commissaires, et attendre que, dans sa baignoire, il eût tiré la sonnette pour admettre l'Assemblée comme un garçon de bain!

« La fuite et le manifeste du roi étant un crime de lèse-nation s'il en fut jamais, il fallait saisir de ce procès la haute cour nationale....

« L'office du roi étant un office qu'on peut abandonner au hasard de la naissance, partant qui ne demande ni expérience ni habileté, qui peut être rempli par un idiot, un fou ou un méchant, le roi étant si réellement un zéro dans la Constitution, qu'il ne pouvait rien faire sans la signature du ministre; le roi n'étant, à vrai dire, qu'une sorte de griffe, il fallait dire aux monarchiens, comme l'avare au passant :

> Mettez une pierre à la place.
> Elle vous vaudra tout autant. »

Autre cause d'irritation pour les constitutionnels : ils voyaient déjà poindre à l'horizon un astre nouveau, la République. Ainsi, cette constitution monarchique qui leur avait coûté tant de travaux et de veilles, qu'ils espéraient léguer à la postérité comme un monument immortel de leur sagesse, elle chancelait, à la veille d'être finie, sous les coups d'un parti que la place publique commençait à saluer de ses acclamations!

La place publique! Ah! elle les avait entourés, eux aussi, de ses hommages les plus enivrants, elle leur avait donné l'avant-goût de la gloire. Et maintenant?... Si on parlait de Le Chapelier, de Thouret, de Desmeuniers, de Voidel, de Duport, c'était pour s'indigner ou gémir de ce qu'on appelait leur apostasie. Si l'on pensait aux Lameth, c'était pour se rappeler le mot de Mirabeau : « Les Lameth, en attendant qu'ils puissent s'emparer du ministère, font garder les places par leurs valets. » Et Barnave! hélas! pour l'avoir loué autrefois, Camille se frappait la poitrine, et, plutôt que de ne pas renier des éloges dont à présent il rougissait, oubliant sa propre dignité, il s'accusait d'avoir menti. Il avouait qu'il n'était pas vrai, comme il l'avait prétendu, que Mirabeau lui eût jamais dit de Barnave que *c'était un grand arbre qui deviendrait un mât de vaisseau :* c'était Barnave lui-même qui avait eu soin de lui faire savoir la chose! Mais ce qui était vrai, ce qu'on n'aurait pas, grâce au ciel, à démentir plus tard, ce dont Barnave oublierait probablement de se vanter, c'est que, pendant le retour de Varennes, invité à dîner par Louis XVI, il s'était tenu derrière le fauteuil, « versant incessamment à boire, et faisant les fonctions de laquais. »

Les toréadors, en Espagne, n'en font pas tant pour exciter le taureau amené dans l'arène.

Ce n'est pas tout : Bailly et les municipaux, Lafayette et la garde nationale, avaient leur part de ces coups redoublés d'aiguillon. Il était un mot que Marat avait appliqué aux bourgeois en uniforme et qu'il avait mis à la mode, à force de le répéter : *Mouchards de Lafayette.* Chez un peuple où

les susceptibilités de l'honneur furent toujours si vives, quelle injure plus provoquante aurait-on pu imaginer? Les meneurs de l'Assemblée se trouvèrent ainsi avoir au service de leurs colères celles de la municipalité, qui, le cas échéant, devait crier : Feu ! et celles de la bourgeoisie armée, qui, à ce signal funeste, devait tirer !

Toutefois, il était peu probable que l'occasion d'en venir là se présentât, à moins qu'on ne voulût absolument la voir où elle ne serait point. Car il est à remarquer qu'au sein de la fermentation générale, et quels que fussent les emportements de certains journalistes, le sentiment qui prévalait était, chose bizarre mais incontestable : le respect de la loi. On la critiquait outre mesure, avec violence; mais nul ne mettait en doute qu'il ne fallût lui obéir. Aux Jacobins, c'est Robespierre qui dit solennellement : « *Nous voulons obéir à tous les décrets*, même à ceux qui nous paraissent devoir être réformés. » Dans *le Patriote français*, c'est Brissot qui, à propos de la séance du 15 juillet, s'écrie : « Le déshonneur de nos législateurs est consommé. Le décret est adopté. *Cependant il est rendu, il faut obéir.* » On a vu que, dans la soirée du 16 juillet, aux Jacobins, la pétition rédigée par Brissot avait été retirée : un des motifs était qu'elle avait perdu son caractère légal, depuis que, conformément à la proposition de Desmeuniers, l'Assemblée avait statué formellement sur le sort de Louis XVI.

Or, au moment même où, par respect pour la loi, le Club des Jacobins retirait la pétition qu'on était convenu d'aller le lendemain signer au Champ de Mars, les citoyens qui se proposaient de l'aller signer, envoyaient douze des leurs prévenir la municipalité de leur intention, conformément à cet article de la loi : « Les citoyens qui veulent user du droit de pétition doivent être sans armes et avoir annoncé leur réunion vingt-quatre heures à l'avance. »

Les douze députés arrivèrent à l'Hôtel de Ville, firent leur déclaration, et obtinrent récépissé de la main du procureur-syndic, Desmousseaux, lequel leur adressa, de plus, ces paroles qu'il ne faudra pas oublier : « LA LOI VOUS COUVRE DE SON INVIOLABILITÉ ! » Quant au récépissé, il fut présenté, plus tard, à Bailly, le jour de son jugement..., et lui coûta la vie !

L'état des choses, le matin du 17 juillet, était donc celui-ci :

Les constitutionnels, et la garde nationale, sur laquelle ils s'appuyaient, ne se possédaient pas de colère, et se tenaient prêts à repousser la pétition de Brissot à coups de fusil.

Cette pétition, la veille au soir, les Jacobins l'avaient mise de côté, la jugeant illégale, après examen.

Mais les citoyens appelés à la signer et qui ne se trouvaient pas aux Jacobins, ne sachant ni qu'elle était retirée, ni pourquoi, ne s'en préparaient pas moins à se rendre au Champ de Mars, et avec d'autant plus de confiance, qu'ayant fait auprès de la municipalité les démarches requises, ils étaient parfaitement en règle aux yeux de la loi.

Un crime préluda aux malheurs de cette journée. De fort grand matin, un jeune homme, presque un enfant, avait obtenu de son père la permission d'aller au Champ de Mars copier les inscriptions frappées autour de l'Autel de la Patrie. Tout à coup il entend sous ses pieds comme le bruit d'une vrille. Il court en prévenir le corps de garde du Gros-Caillou, le trouve trop faible pour se dégarnir, se hâte alors vers l'Hôtel de Ville, d'où il revient avec cent hommes, et des outils pour lever les planches. Elles sont levées, et qu'aperçoit-on? Deux hommes, dont l'un était un invalide à jambe de bois, faisant semblant de dormir. Près d'eux, des vivres pour vingt-quatre heures, du vin. Ils furent traînés à la section. Que faisaient-ils, qu'attendaient-ils, ainsi cachés sous l'Autel de la Patrie? Suivant les uns, ils avouèrent une promesse de vingt-cinq louis de rente à chacun d'eux, ce qui les présentait comme agents de quelque noir complot; suivant les autres, — et c'est la version la plus répandue, — ils répondirent de manière à faire croire qu'une curiosité lubrique avait été leur seul mobile. Quoi qu'il en soit, le commissaire les remettait en liberté, lorsque des furieux les saisirent. Personne n'a su ou, du moins, personne n'a dit avec certitude si l'invalide et son compagnon se trahirent par des discours imprudents; ou si, le baril de vin se transformant chemin faisant en un baril de poudre, le soupçon qu'ils voulaient faire sauter l'Autel de la Patrie naquit d'une panique; ou si enfin il y avait là des scélérats chargés de la hideuse mission de pousser au désordre. Ce qui est malheureusement trop certain, c'est que les deux prisonniers furent égorgés. Mais ils le furent au Gros Caillou, et non pas au Champ de Mars; mais ils tombèrent sous les coups de quelques brigands, et non sous les coups du PEUPLE, auquel il est odieux d'étendre, avec ce vague terrible, arme favorite de ses calomniateurs, la responsabilité de semblables forfaits ; mais il n'y eut et il ne pouvait y avoir rien absolument de commun entre ce double assassinat commis de *très-bonne heure* au *Gros-Caillou*, et les pétitionnaires qui, *neuf ou dix heures plus tard*, se trouvaient, quand on les chargea, réunis au *Champ de Mars*.

Cependant, qu'arrive-t-il? Tandis que les têtes des deux hommes assassinés sont plantées au bout de deux piques, et qu'on laisse l'épouvantable trophée se promener dans Paris, comme « pour préparer le massacre par l'horreur du spectacle, » — dit Camille Desmoulins, commentateur sinistre, — le président de l'Assemblée nationale s'exprime en ces termes, à l'ouverture de la séance : « Il nous vient d'être assuré que deux citoyens avaient été *victimes de leur zèle* au Champ de Mars, pour avoir dit à *une troupe ameutée* qu'il fallait se conformer à la loi : ils ont été pendus sur-le-champ. » Et Regnault de Saint-Jean d'Angély ajoute : « Les victimes sont *deux gardes nationaux* qui ont réclamé l'exécution de la loi. »

Erreur involontaire ou mensonge calculé, cette manière de présenter les choses était déplorable, dans la première hypothèse; et dans la seconde, à laquelle le cœur refuse de s'arrêter..., infâme. Il y avait là beaucoup de gardes nationaux présents : c'était jeter du feu sur de la poudre !

Ce fut à onze heures que le corps municipal apprit la sanglante exécution du Gros-Caillou. Déjà, il avait pris et publié un arrêté contre les attroupements; déjà il avait envoyé deux de ses membres dans le quartier de la Bastille, qu'on prétendait très-agité, et qu'ils trouvèrent fort tranquille : tout examen fait, il fut décidé que trois commissaires de l'Hôtel de Ville partiraient à l'instant pour le Champ de Mars.

Lorsque, vers midi, les citoyens commençant à s'y réunir, les troupes de leur côté y étaient entrées, conduites par un aide de camp de Lafayette, un coup de pistolet, parti des glacis, avait atteint l'aide de camp. Lafayette lui-même, au Gros-Caillou, avait été mis en joue à bout portant par un furieux, dont le fusil rata, qu'on prétendit être Fournier l'Américain, et qui, arrêté aussitôt, fut relâché, sur l'ordre formel du général. Mais, sauf cette circonstance, que la générosité de Lafayette, étrange en un tel moment et bien hâtive, rendit sujette à de funestes interprétations, la paix ne fut pas troublée.

A deux heures, la vaste enceinte du Champ de Mars pré-

sentait le plus riant, le plus doux spectacle. Le temps était magnifique. Attirée par le soleil, par la curiosité, par le souvenir, toujours vivant, de la grande Fédération, qui donnait à ces lieux un caractère sacré, une foule considérable affluait là, depuis le milieu du jour, non-seulement des divers quartiers de Paris, mais des villages voisins. Les maris avaient amené leurs femmes, les mères leurs enfants. Pas un fusil, pas d'armes : c'est à peine si çà et là on apercevait des cannes. Les vendeuses de pain d'épices, les marchandes de gâteaux de Nanterre allaient gaiement de groupe en groupe. Que dire encore? C'était une réunion de plusieurs milliers de familles; c'était une fête, le dimanche, pendant l'été.

Ajoutez à cela qu'aucun des hommes dont la présence eût pu servir de prétexte aux alarmes n'avait paru. Sans doute il eût été possible, en les cherchant bien, de trouver, perdus dans l'immense multitude, quelques personnages auxquels la Révolution assura, plus tard, une renommée orageuse : Momoro, Chaumette, Henriot, Hébert, le Belge Robert et Mlle Kéralio, qu'il venait d'épouser; mais aucun de ces visages ne s'était fait encore remarquer, aucun de ces noms n'avait une influence révolutionnaire. Chaumette était un simple étudiant en médecine; Hébert courait, sans l'avoir atteinte encore, après sa cynique célébrité; personne n'avait jusqu'alors parlé d'Henriot. Et quant à ceux à qui l'Assemblée attribuait volontiers des pensées factieuses ou un ascendant néfaste, ils étaient absents. Marat n'avait point quitté ses chères ténèbres; et Danton, Fréron, Camille Desmoulins, sous l'inspiration de craintes que nous aurons à juger, étaient partis la nuit précédente pour la campagne.

Arriva un envoyé des Jacobins. Il venait annoncer que la Société avait retiré la pétition attendue, et qu'elle allait s'occuper d'une rédaction nouvelle. Alors, une voix ayant crié qu'il fallait rédiger cette nouvelle pétition à l'instant sur l'Autel de la Patrie, et la proposition ayant été unanimement adoptée, les assistants nomment quatre commissaires; on se range autour d'eux, et l'un des élus écrit :

« SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET DE L'AN III.

« Représentants de la nation, vous touchiez au terme de vos travaux; bientôt des successeurs, tous nommés par le peuple, allaient marcher sur vos traces sans rencontrer les obstacles que vous ont présentés les députés de deux ordres privilégiés, ennemis nécessaires de tous les principes de la sainte égalité. Un grand crime se commet : Louis XVI fuit; il abandonne indignement son poste; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'arrêtent à Varennes, il est ramené à Paris. Le peuple de cette capitale vous demande instamment de ne rien prononcer sur le sort du coupable sans avoir entendu l'expression du vœu des quatre-vingt-trois autres départements. Vous différez : une foule d'adresses arrivent à l'Assemblée; toutes les sections de l'empire demandent simultanément que Louis soit jugé. Vous, messieurs, avez préjugé qu'il était innocent et inviolable, en déclarant, par votre décret d'hier, que la Charte constitutionnelle lui sera présentée, alors que la Constitution sera achevée. Législateurs! ce n'est pas là le vœu du peuple, et nous avions pensé que votre plus grande gloire, que votre devoir même consistait à être les organes de la volonté publique. Sans doute, messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires, qui ont fait d'avance leur protestation contre toute espèce de constitution; mais, messieurs, mais, représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces deux cent trente protestants n'avaient plus de voix à l'Assemblée nationale, que le décret est donc nul dans la forme et dans le fond; nul au fond, parce qu'il est contraire au vœu du souverain; nul en la forme, parce qu'il est porté par deux cent quatre-vingt-dix individus sans qualité. Ces considérations, toutes les vues du bien général, le désir impérieux d'éviter l'anarchie à laquelle nous exposerait le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés, tout nous fait la loi de vous demander, au nom de la France entière, de revenir sur ce décret, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce roi a abdiqué; de recevoir son abdication et de convoquer un nouveau pouvoir constituant pour procéder d'une manière vraiment nationale au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif.

« PEYRE, VACHART, ROBERT, DEMOY. »

L'original de cette pétition existe : il a été conservé aux archives de la Seine. Exilé de mon pays, il ne m'a point été donné de pouvoir consulter ce document, qui est unique. Mon illustre confrère, M. Michelet, a été plus heureux : qu'il me permette de lui emprunter les curieux ou caractéristiques détails qui suivent :

« Des milliers de signatures remplissent plusieurs feuilles ou petits cahiers que l'on a cousus ensemble. Nul ordre. Visiblement chacun a signé, à mesure qu'il arrivait, presque tous à l'encre, quelques-uns au crayon. .. — Il y a nombre de signatures de femmes et de filles : sans doute, ce jour de dimanche, elles étaient au bras de leurs pères, de leurs frères, de leurs maris.... — Le nombre des signatures dut être véritablement immense. Les feuilles qui subsistent en contiennent plusieurs milliers. Mais il est visible que beaucoup ont été perdues. — La signature d'Hébert n'est point du tout en pattes d'araignée, comme quelques-uns l'ont dit : elle est peu allongée, plutôt basse et sans caractère, de tout point commune. — La dernière signature est celle de Santerre. »

Et qu'on ne croie pas que tout cela se passait tumultueusement, dans la fièvre d'une colère séditieuse. Non. Fabre d'Églantine était présent. Rédacteur des *Révolutions de Paris*, c'est lui, selon toute apparence, qui a rédigé le récit très-circonstancié qu'on y trouve, et où il est constaté que « les jeunes gens s'amusaient à des danses; » que, parmi les cinquante mille personnes qui bientôt couvrirent la plaine, il y avait beaucoup de paisibles « mères de famille; » que « c'était une de ces assemblées majestueuses et touchantes, telles qu'on en voyait à Athènes et à Rome. »

Aussi, quand les trois officiers municipaux envoyés par l'Hôtel de Ville, et accompagnés d'une nombreuse escorte de garde nationale, se présentèrent, vers deux heures, au Champ de Mars, ils furent surpris à la fois et enchantés de la tranquillité qui y régnait. S'étant rendus à l'Autel, ils y furent reçus au milieu des plus attendrissants transports de patriotisme et de joie. Vivement touchés, ils dirent : « Messieurs, nous sommes charmés de connaître vos dispositions. On nous avait dit qu'il y avait ici du tumulte, on nous avait trompés. Nous ne manquerons pas de rendre compte de ce que nous avons vu, et, *loin de vous empêcher de faire votre pétition, si l'on vous troublait, nous vous aiderions de la force publique.* » On leur lut la pétition, ils la trouvèrent conforme aux principes, et assurèrent qu'ils la signeraient eux-mêmes s'ils n'étaient point en fonctions.

Voilà ce qu'affirment les *Révolutions de Paris;* et bien vainement essayerait-on de récuser l'autorité de ce témoignage.

un document a été conservé, grâce au ciel, pour le triomphe de la vérité, document irréfragable, terrible, qui fut mis sous les yeux de Bailly, le jour de son jugement! C'est la déclaration même des trois conseillers municipaux, lesquels se nommaient Le Roux, Regnaud, Hardy. On y lit que « *Les citoyens assemblés au Champ de Mars n'avaient en rien manqué à la loi; qu'ils demandaient seulement le temps de signer leur pétition avant de se retirer; que la foule avait témoigné aux commissaires tous les égards imaginables et donné des marques de soumission à la loi et à ses organes.* »



REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY

Les trois officiers municipaux firent donc retirer les troupes, et se retirèrent eux-mêmes très-satisfaits, emmenant avec eux douze citoyens députés à l'Hôtel de Ville par ceux du Champ de Mars, pour demander la mise en liberté de deux citoyens dont l'arrestation avait paru imméritée.

Mais déjà le corps municipal était de toutes parts sollicité à la violence; dès une heure et demie, il avait reçu du président de l'Assemblée, Charles Lameth, un message pressant; les courriers se succédaient à l'Hôtel de Ville; on répandait des bruits pleins d'alarmes; par une meurtrière confusion, imposture des uns, erreur des autres, on mêlait hideusement ensemble le double assassinat du matin et la pétition, les

desseins des pétitionnaires et la tentative de meurtre commise sur Lafayette, si bien que, se croyant insultée, menacée, attaquée dans son chef, la garde nationale, frémissante, attendait moins qu'elle ne l'appelait le signal de marcher. Vers cinq heures, le corps municipal se décide. La loi martiale est proclamée. Ordre est donné de battre la générale, de tirer le canon d'alarme. A cinq heures et demie, le drapeau rouge flottait à la principale fenêtre de l'Hôtel de Ville.

Faut-il le rappeler, ce détail affreux? A l'aspect de l'étendard de mort, les gardes nationaux qui couvraient la place de Grève élevèrent leurs armes en l'air et se mirent à pousser des cris de joie.

Mais, ô bonheur inespéré! au moment même où la municipalité se met en marche, voilà que les trois officiers municipaux, envoyés au Champ de Mars, montent les degrés de l'Hôtel de Ville. Accompagnés des douze députés du Champ de Mars, ils parviennent, à travers une forêt de baïonnettes, jusqu'à la salle d'audience : « Attendez-nous! » disent-ils à la députation, et ils entrent. Ce qu'ils avaient vu, ils le racontèrent. L'hommage dû à la vérité, ils le lui payèrent fidèlement. Ils protestèrent contre la proclamation de la loi martiale. Ils déclarèrent que, si le drapeau rouge était déployé, on les regarderait, avec grande apparence de raison, *comme des traîtres, comme des gens sans foi.*

Inutiles efforts! Les douze députés du Champ de Mars voient sortir les municipaux. Ils vont droit à Bailly, lui parlent des prisonniers qu'ils viennent réclamer, de la promesse faite ... Bailly répond « qu'il n'entre pas dans ces promesses et qu'il va marcher au Champ de la Fédération pour y mettre la paix. » En effet, les municipaux descendent sur la place, où un d'eux fut aperçu allant, ceint de son écharpe, de rang en rang, abordant un à un les officiers, et leur parlant à l'oreille. Un capitaine de la garde nationale accourt : « Le Champ de Mars est rempli de brigands. » Et puis, l'Assemblée avait envoyé un second message.... Que faire? « L'Assemblée commande, a écrit M. Michelet, Bailly ne peut qu'obéir. » Nous écrirons, nous : Plutôt mourir que de tuer des innocents; l'Assemblée commande, Bailly ne peut que désobéir. Mais il n'obéit que trop bien! L'ordre fut donné; les armes, circonstance caractéristique, furent chargées sur la place de Grève même; la garde s'ébranla, et les canons roulèrent sur le pavé.

Pendant ce temps, au Champ de Mars, les jeunes gens continuaient de se livrer à leurs danses joyeuses; les mères continuaient de se promener tenant leurs enfants par la main; le ciel, un instant obscurci, avait repris son éclat, tous les cœurs étaient à la joie. Que pouvait-on craindre? On signait une pétition; mais le droit de pétition avait été solennellement consacré par les décrets; mais il formait, écrit en caractères ineffaçables dans la Constitution, un des articles de foi du nouvel évangile; mais la rédaction approuvée se trouvait incontestablement légale, ne demandant à l'Assemblée, et cela en termes respectueux, que de *revenir* sur un décret par elle rendu; mais toutes les conditions prescrites pour l'exercice régulier du droit de pétition, étaient remplies, la municipalité ayant été prévenue la veille, et aucun des pétitionnaires ne portant des armes; mais on venait de recevoir la visite de trois officiers municipaux, et on n'avait eu à échanger avec eux que des félicitations, que des encouragements patriotiques. Oui, que pouvait-on craindre? On était le droit, on était la loi!

Tout à coup, le bruit du tambour retentit. Les bataillons arrivaient sur le Champ de Mars par toutes les issues. Par une des extrémités, du côté de l'Ecole militaire; par l'autre extrémité, du côté du fleuve, et enfin par le milieu, correspondant au chemin qui traversait le Gros-Caillou. Quoi! par toutes les issues? Est-ce qu'il s'agit de cerner le rassemblement, non de le disperser? Est-ce qu'on a juré que nul n'échapperait? O magnanime confiance du peuple! Il se croit si bien sous la protection de la loi, et sa sécurité est si grande, que, selon le témoignage d'un des gardes nationaux qui vinrent se ranger devant l'Ecole militaire, la foule, dans cet endroit, accourut au-devant des troupes. Mais « elle fut repoussée par les colonnes d'infanterie, qui, obstruant les issues, s'avancèrent et se déployèrent rapidement, et surtout par la cavalerie, qui, en courant occuper les ailes, éleva un nuage de poussière, dont toute cette scène tumultueuse fut enveloppée. » Or, à l'extrémité opposée, une seconde colonne débouchait par le pont de bois, et la troisième, celle qui arrivait par le Gros-Caillou, entrait furieuse au milieu du Champ de Mars, ayant Bailly dans ses rangs, et traînant à sa suite une bande nombreuse de perruquiers, ridiculement armés en guerre par-dessus leur costume de métier, très-remarquable à cette époque. Là était le drapeau rouge, mais si petit, si peu visible, qu'on le désigna depuis sous le nom de *drapeau de poche;* et au lieu de le porter en tête des troupes, comme la loi le voulait, on l'avait placé dans une position où il était impossible à ceux sur qui on marchait de l'apercevoir.

Alors, sans qu'on puisse dire d'une manière certaine si ce fut excès de stupidité ou trahison, des hommes qui se tenaient sur les glacis, des hommes qui ne faisaient aucunement partie de la masse paisible agglomérée dans le Champ de Mars, se mirent à crier : *A bas les baïonnettes!* Bailly donne le commandement de halte, et veut faire les trois sommations de rigueur. Déjà des membres du corps municipal s'avançaient la loi à la main. Mais voilà que les provocateurs, épars sur les glacis, jettent des pierres à la garde nationale, et un dragon est blessé d'un coup de pistolet. La garde nationale répondit par une décharge en l'air.

La foule qui se pressait autour de l'Autel de la Patrie ne pouvait croire qu'on vînt la massacrer dans ce lieu bénit, sur ce théâtre auguste de la fraternelle alliance, célébrée à cette même place, trois jours auparavant, par des invocations patriotiques et des prières. Plusieurs voix crièrent : *Ne bougeons pas, on tire à blanc, il faut qu'on vienne ici publier la loi.* Et la foule demeura immobile. Où aurait-elle fui d'ailleurs? Partout des baïonnettes. Mais les troupes continuent d'avancer.... et soudain une effroyable détonation, suivie d'un grand cri. Après la décharge dérisoire, ou, si l'on veut, généreuse, faite sur les provocateurs des glacis, une seconde décharge, sérieuse cette fois et terrible, venait d'être faite sur l'inoffensive multitude du Champ de Mars! Et quand la fumée se dissipa, on vit, spectacle d'horreur, l'Autel de la Patrie inondé de sang; on vit, gisant sur le sol, des cadavres d'enfants, des cadavres de femmes! Sans se demander maintenant si quelque issue avait été laissée à la fuite, ils fuyaient les infortunés, et l'air ne retentissait plus que de lamentations déchirantes : *O ma mère! O mon mari! O mon fils!* Mais la postérité croira-t-elle à tant de délire? — La cavalerie en fureur courait sur cette masse éperdue; et des gardes nationaux furent aperçus jetant leurs sabres aux jambes de ceux qu'ils ne pouvaient atteindre. A leur tour, et comme avides de leur part de gloire dans cette boucherie, les artilleurs frémissaient d'impatience, et un d'eux allait tirer, lorsque, épouvanté à la fin, mais plein d'une épouvante intrépide, Lafayette poussa son cheval devant la gueule du canon.

Heureusement, les troupes déployées devant l'Ecole mili-

taire étaient loin de partager cette ivresse sauvage. C'étaient les gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine; c'était un bataillon de cette garde soldée, un bataillon de ces anciens gardes françaises qui avaient refusé d'ensanglanter le berceau de la Révolution, lui avaient offert leur courage, et s'étaient unis au peuple sous les murs de la Bastille assiégée. Ici, tous, gardes nationaux et gardes françaises, furent admirables d'humanité, de vrai patriotisme. Ils ouvrirent leurs rangs aux citoyens qu'on assassinait, ils les couvrirent de leurs corps, et on les entendit exhaler en termes expressifs leur étonnement, leur indignation, leur douleur.

Quant à la pétition, elle était sauvée. Sur les cadavres des victimes, presque sous les pieds des chevaux, devant la bouche des canons, des hommes héroïques s'étaient occupés de recueillir les cahiers du manuscrit vengeur. « La pétition reste, purent écrire les *Révolutions de Paris*, elle repose dans une arche sainte, placée au fond d'un temple inaccessible à toutes les baïonnettes. Elle en sortira quelque jour ! »

Il était près de huit heures du soir, quand les municipaux et leur drapeau rouge avaient paru au Champ de Mars : la nuit tombait quand ils en partirent. Les *vainqueurs* rentrèrent dans Paris, au milieu de malédictions à demi étouffées qui çà et là interrompaient le morne silence de la ville. Pas un des leurs n'avait péri dans cette bataille sans danger; mais deux chasseurs de la garde nationale, assassinés ensuite, témoignèrent de la violence des ressentiments. Du côté du peuple, quel fut le nombre des victimes? Les évaluations varièrent à l'excès : quelques-uns dirent deux cents, d'autres six cents; il y en eut qui allèrent jusqu'à deux mille, exagération manifeste dans un sens, comme le fut dans un sens contraire le chiffre de vingt-quatre, hasardé par la municipalité, au moment de la rédaction hâtive de son procès-verbal. Elle n'était que trop intéressée à diminuer le nombre des fosses funéraires qu'elle venait d'ouvrir ! On assura, mais cela ne fut point prouvé, que beaucoup de cadavres furent précipités dans la Seine.

Nous avons dit que, parmi les promoteurs du mouvement, plusieurs évitèrent de se montrer. Tandis qu'on massacrait ceux qu'avaient conduits au Champ de Mars les discours emportés de Danton, de Fréron, de Camille Desmoulins, eux, ils étaient à la campagne, à Fontenay-sous-Bois, et tranquillement attablés chez le limonadier, beau-père de Danton, ils attendaient le résultat !

Que Rotondo eût été attaqué, la veille, en plein jour; que Fréron eût été assailli sur le pont Neuf; qu'il en eût été de même d'un citoyen en qui les agresseurs avaient cru reconnaître Camille Desmoulins, c'est ce qui est affirmé, en manière de justification, dans le numéro 86 du journal de ce dernier. Eh! quand l'assertion serait vraie! La prudence couvre-t-elle le défaut de courage, lorsque c'est le courage qui est le devoir? Fréron écrivait, le 15 juillet : « Lafayette a reçu de la municipalité l'ordre de faire tirer sur le peuple. Mais ne vous laissez pas intimider. Croyez donc que, si Lafayette donne l'ordre de fusiller un peuple désarmé, ses soldats, je veux dire les soldats de la patrie, mettront aussitôt bas les armes, comme ils le firent le 18 avril. *D'ailleurs qui ne sait pas mourir n'est pas digne d'être libre.* » Et, après de telles paroles....

On a prétendu, pour excuser cette conduite misérable, que la présence des meneurs en renom n'aurait fait qu'ajouter à l'irritation de la garde nationale. Mauvaise excuse ! Elle suppose qu'il y avait danger; or, quiconque précipite le peuple dans la carrière des périls a sa place marquée d'avance, s'il est homme de cœur, là où l'on est le plus près possible de la mort.

La soirée fut menaçante. Les gardes nationaux qui, de retour du Champ de Mars, descendaient le long de la rue Saint-Honoré, insultèrent en passant le Club des Jacobins. Plusieurs craignirent pour leur liberté, ou pour celle de leurs amis. Roland et sa femme, qui étaient loin d'avoir, à cette époque, pour Robespierre, les sentiments de haine qu'éveillèrent depuis dans leurs âmes les luttes politiques, se firent conduire chez lui au fond du Marais, à onze heures du soir, décidés à lui offrir un asile. Mais il était absent. Comme il quittait le Club des Jacobins, le menuisier Duplay l'avait aperçu, l'avait fait entrer chez lui. Gagné par les instances de l'ardent patriote, par celles de Mme Duplay, par les prières muettes des demoiselles peut-être, Robespierre consentit à rester, en attendant que l'orage se dissipât. Mais quand il fut pour partir, impossible. On le retint affectueusement, comme de force, et c'est ainsi que la maison du menuisier devint la sienne.

Le lendemain du massacre, 18 juillet, Bailly montait à la tribune de l'Assemblée nationale, et y prononçait ces paroles où le mensonge servait d'apologie au meurtre :

« Le corps municipal se présente devant vous, profondément affligé des événements qui viennent de se passer. *Des crimes ont été commis et la justice de la loi a été exercée.* Nous osons vous assurer qu'elle était *nécessaire.* L'ordre public était détruit; des ligues et des conjurations avaient été formées : nous avons publié la loi vengeresse. Les séditieux ont provoqué la force; ils ont fait feu sur les magistrats et sur la garde nationale; mais le châtiment du crime est retombé sur leurs têtes coupables. »

Ainsi, le droit de pétition, régulièrement exercé, exercé conformément aux plus strictes prescriptions de la loi, se trouvait transformé en crime ! Les citoyens venus à l'Autel de la Patrie, avec leurs femmes et leurs enfants, étaient des séditieux ! Et ces séditieux, qui *n'étaient pas même armés d'une canne*, on ne se contentait pas de les rendre responsables d'un coup, d'un seul coup de pistolet tiré du haut des glacis, sur un dragon, mais on osait dire qu'ils *avaient fait feu* sur les magistrats et sur la garde nationale !

Le procès-verbal de la municipalité, lu ensuite par Bailly, était digne de ce préambule. La vérité s'y trouvait outragée presque à chaque paragraphe, tantôt par voie d'affirmation, tantôt par voie de réticence, par voie de réticence surtout. Il n'y était question, notamment, ni de la démarche faite le 16 juillet à l'Hôtel de Ville, pour lui annoncer, vingt-quatre heures à l'avance, aux termes de la loi, le rassemblement du lendemain; ni du récépissé donné aux envoyés par le procureur-syndic, Desmousseaux; ni de ces paroles de lui : *La loi vous couvre de son inviolabilité;* ni de cette circonstance que les armes avaient été chargées sur la place même de l'Hôtel-de-Ville, lors du départ des bataillons; ni de cette autre que la foule du Champ de Mars était sans armes; ni enfin, — et ceci était plus grave que tout le reste, — du rapport des trois officiers municipaux, Jacques Le Roux, Regnaud et Hardy, touchant l'attitude paisible et les dispositions irréprochables du peuple qui entourait l'Autel de la Patrie.

Sur ce dernier point, l'omission était d'autant plus coupable qu'elle tendait à déshonorer les trois malheureux commissaires, en laissant supposer qu'ils avaient violé leurs promesses et menti à leur conscience. Ils auraient pu élever la voix, ils l'auraient dû, et ils le firent plus tard. Mais dans ces moments de fièvre ardente, ils aimèrent mieux passer pour traîtres en gardant le silence, que de faire passer leurs

collègues pour assassins. Il en résulta que ceux qui, au Champ de Mars, avaient reçu leur parole, les jugèrent infâmes, et par une injustice involontaire, écrivirent : « Jacques Le Roux, Regnaud, Hardy, sont trois noms voués pour jamais à l'exécration publique. »

Lorsque, dans la séance du 18 juillet, Bailly eut terminé son exposé, l'Assemblée, par l'organe du président, le félicita; et Barnave se répandit en éloges sur la fidélité de la garde nationale, sur son courage. Prenant alors la parole au nom des Comités de constitution et de jurisprudence, Regnault de Saint-Jean d'Angély proposa de décréter que ceux-là seraient désormais « regardés comme séditieux et perturbateurs qui, par écrits ou discours, auraient provoqué le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. » Ce qui semblait donner à entendre que la réunion du Champ de Mars avait eu pour objet le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. Pétion ayant observé que c'était de la sorte qu'on parvenait à tuer la liberté de la presse, l'auteur de la motion l'interrompit : « Eh bien, qu'au lieu des mots *provoqué* la désobéissance à la loi, on mette ceux-ci : *conseillé formellement.* » Le projet, amendé de cette façon, fut adopté. Après quoi, l'Assemblée se sépara, triomphante.

Beaucoup ne virent dans ces événements que le résultat d'un vaste, d'un épouvantable complot :

« Examinez, disaient-ils, et rapprochez toutes les circonstances. Deux hommes, sans qu'on ait pu savoir au juste pourquoi, se cachent sous l'Autel de la Patrie. Découverts, ils parlent d'argent reçu; et des misérables, qui restent inconnus, qui restent impunis, les égorgent : excellent moyen de couper court à des révélations plus amples, et, en même temps, prétexte admirable fourni aux calomniateurs du mouvement populaire! Aussi, que fait-on? A l'Assemblée, on présente, avec une fausseté impudente, le double assassinat du Gros-Caillou comme ayant été commis par les pétitionnaires sur de bons citoyens qui invoquaient le respect des lois; et afin d'irriter la garde nationale, on se hâte de dire que les victimes sont deux gardes nationaux. Puis, comme il importe que la colère arrive jusqu'à la fureur, il se trouve qu'à point nommé un brigand, quelque pétitionnaire sans doute, attente aux jours de Lafayette. Par bonheur, le fusil rate. Quel était, en ce cas, le premier devoir de Lafayette? L'assassin était arrêté : il fallait évidemment le retenir prisonnier; l'interroger du moins, savoir son nom.... Mais alors la comédie de l'assassinat manqué tournerait contre les auteurs! Lafayette y pourvoit, par une générosité trois fois habile : il fait mettre le prisonnier en liberté.... Et tout aussitôt, l'on s'en va répandant parmi la garde nationale que les séditieux ont tiré à bout portant sur son chef, et que lui, toujours héroïque, il a pardonné. Voilà donc la garde nationale suffisamment préparée à ce qu'on attend d'elle, la voilà transportée de rage! Cependant le peuple afflue au Champ de Mars. Pour endormir ses inquiétudes, s'il en avait, on a eu soin de dire la veille, aux commissaires députés par lui à l'Hôtel de Ville, qu'il n'avait rien à craindre; « que la loi le couvrait de son inviolabilité. » Peuple infortuné! il se fie à ces *Sinons* en écharpe; et tandis que, tranquillement, joyeusement, il signe sur l'Autel de la Patrie une pétition dont chaque mot respire l'amour de la loi, les gardes nationaux partent de la place de Grève, avec leurs fusils déjà chargés, tant l'intention du meurtre est formelle, arrêtée d'avance! Chose bizarre, le drapeau rouge, employé ce jour-là, est si petit qu'il en est presque imperceptible, et loin de le déployer en tête des colonnes, suivant les prescriptions de la loi, on le porte caché dans les rangs. La garde nationale arrive au Champ de Mars, et elle se présente par toutes les issues. Malheur au peuple! Car, à supposer qu'on fasse les trois sommations légales, comment lui sera-t-il possible d'y obéir, puisqu'il est cerné? Maintenant, qui a conduit là, sur ces glacis, ces hommes qui s'y sont tenus séparés de la foule : et quel motif les pousse, quand la garde paraît, à proférer des cris impuissants, à lancer quelques pierres, ou plutôt des mottes de terre à des gens qui peuvent leur répondre à coups de fusil? Fureur insensée! dira-t-on. Soit. Mais voici un bien étrange mystère. Sur ceux qui la provoquent, la garde nationale tire à blanc; et sur ceux qui ne la provoquent pas, sur les vieillards, sur les femmes, sur les enfants, qui sont pressés dans le Champ de Mars, qui entourent l'Autel de la Patrie, elle fait une décharge furieuse! Et cette décharge, elle n'attend pas les trois sommations prescrites par la loi, par cette loi qu'on prétend défendre ou venger! »

Ce serait insulter à la nature humaine que d'admettre comme possible, en l'absence de preuves mathématiques, et quelles que soient les apparences, une aussi infernale préméditation. Tout ce qu'il est permis de dire, parce que ce fait appartient à l'histoire, c'est que, devant le tribunal révolutionnaire, Bailly, interpellé sur la question de savoir s'il y avait eu complot, fit cette réponse remarquable : « Je n'en avais point connaissance alors, mais l'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, *qu'un tel complot existait à cette époque.* » Le courage, calme et réfléchi, mais inébranlable, qui fut une des vertus de Bailly, n'autorise pas la supposition que cette réponse lui ait été arrachée par une lâche terreur; et son panégyriste a eu conséquemment raison de penser que « rien de plus grave n'avait jamais été écrit contre les promoteurs des violences sanguinaires du 17 juillet. »

Ces promoteurs, quels furent-ils? Si nous hésitions à le dire, les faits, d'une voix terrible, le diraient à notre place : ce furent les meneurs du parti constitutionnel dans l'Assemblée. Même en rejetant toute idée d'un complot ourdi froidement et combiné en ses diverses parties, on est invinciblement conduit à reconnaître que les chefs du parti constitutionnel voulaient un coup d'Etat et ne négligèrent rien pour le frapper. L'intérêt pressant et personnel qu'ils y avaient; leurs discours, qui le préparèrent; le profit immédiat qui leur en revint; les plaintes de d'André sur la tiédeur des autorités répressives; le faux rapport de Regnault de Saint-Jean d'Angély; les messages meurtriers envoyés par Charles Lameth à l'Hôtel de Ville; les félicitations officiellement adressées à Bailly et à la garde nationale; l'espèce de chant de victoire entonné par Barnave : tout les accuse. Lafayette ne fut que leur épée, et Bailly que leur éditeur responsable.

Il était réservé à ce dernier de payer un tel honneur de sa tête. C'est pourquoi il nous est doublement commandé d'être juste envers sa mémoire. L'amnistier d'une manière absolue, ce serait sacrifier la vérité au sentiment de compassion que son sort inspire; mais il est, en sa faveur, des circonstances atténuantes que l'équité veut qu'on rappelle. Bailly, très-ferme devant le péril, était très-facile à conduire; il avait ce genre de faiblesse qui rend souveraine l'influence d'un entourage ami, et cet excès de confiance qui fait quelquefois de la nature la plus droite l'instrument des desseins les plus pervers : « J'ai le malheur, écrivait-il à Voltaire en 1776, d'avoir la vue courte. Je suis souvent humilié en pleine campagne. Tandis que j'ai peine à distinguer une maison à cent pas, mes amis me racontent les choses qu'ils aperçoivent à cinq ou six lieues. J'ouvre de grands yeux et je me fatigue, sans rien voir. » Eh bien, au moral comme au physique, Bailly était myope. Trompé par les échevins qui l'entou-

raient, influencé outre mesure par l'attitude de l'Assemblée et ses messages, étourdi et entraîné par les cris de la garde nationale, il céda.... Il céda! et si ces considérations ne sont pas de celles qui fléchissent d'ordinaire la rigueur d'un tribunal politique, elles n'en sont pas moins dignes de rester présentes à l'esprit du philosophe et au cœur de l'homme.

Il est bien certain, d'autre part, que ce ne fut point Bailly qui fit charger les armes sur la place de Grève; que ni lui ni Lafayette ne donnèrent, au Champ de Mars, l'ordre de faire feu; et, même, que Bailly fut affligé du massacre, au point d'adresser de publiques félicitations, ce soir-là, aux gardes soldés qui, sous le commandement de Hulin, s'étaient montrés si généreux. Il est vrai que, le lendemain, à l'Assemblée, le langage de Bailly fut tout autre! Eh, quelle preuve plus saisissante de sa faiblesse? Le 18 juillet, après une nuit employée sans doute à des obsessions auxquelles il ne sut résister, le maire de Paris seul parla. Celui qui, le 17, sur le Champ de Mars, teint de sang, avait parlé, c'était Bailly!

Le massacre du Champ de Mars, plus encore que celui de Nancy, fit fermenter dans l'âme du peuple un impérissable levain de haine et de vengeance. D'avance, il donnait aux journées du 20 juin et du 10 août le caractère d'une revanche. C'est que de tels événements ne passent point sur une société sans y laisser des traces. La portée de celui-ci — nous y reviendrons — fut incalculable, elle fut terrible.



D'ANDRÉ

CHAPITRE VIII

LE FEUILLANTISME

Le peuple de France possède une faculté qui a souvent trompé et qui, souvent encore, trompera ceux qui prétendent à le conduire. Cette faculté, tour à tour son vice et sa vertu, sa faiblesse et sa force, consiste à passer tout d'un coup d'un sentiment à un autre; elle consiste à s'élancer d'un bond, suivant l'impulsion reçue, d'une situation donnée à une situation absolument contraire. Quand ils contemplent ce peuple, unique dans le monde, courant avec une ardeur sauvage dans les voies de la liberté, les observateurs superficiels sont tentés de le croire doué d'une vigueur exubérante, ils lui supposent des passions sans frein, ils lui attribuent volontiers un caractère ingouvernable; ils regardent ailleurs un moment, reportent les yeux sur lui, et l'aperçoivent couché aux pieds d'un maître. .. Mais ce maître lui-même, qu'il ne

s'abuse pas sur la durée du pouvoir qu'on lui livre! La vie circule sous ces apparences de mort; sous cette surface glacée, l'idée immortelle, l'indomptable idée de la France poursuit son cours, et lorsqu'elle reparaît, on est surpris de tout le chemin qu'elle a fait, quand pas un signe visible, pas un bruit perceptible, ne trahissaient son mouvement.

Après le massacre du Champ de Mars, ce phénomène se produisit d'une manière bien frappante. D'un état de surexcitation extraordinaire, le Paris de la Révolution tomba dans une langueur morne. La vie publique sembla s'éteindre. Le mugissement des clubs ne fut plus que celui de la mer après le passage de la tempête. Les foyers ordinaires d'agitation ne présentèrent plus que la place, maintenant couverte de cendres, où la flamme avait petillé. Les acteurs du théâtre Molière s'empressèrent de retrancher des vers qu'à l'occasion de la fuite de Louis XVI, Ronsin avait ajoutés à sa pièce *la Ligue des Tyrans*. Dans les théâtres, les allusions patriotiques cessèrent de chercher les applaudissements. Le drapeau de la loi martiale, ce drapeau qui semblait rougi par le sang du peuple, continua de flotter à la principale fenêtre de l'Hôtel de Ville, où il fut ensuite remplacé.... par le drapeau tricolore? Non, par le drapeau blanc; et nul cri d'intrépide douleur ne s'éleva du fond des faubourgs.

Ce n'est pas que les vainqueurs eussent résolûment tiré parti de leur victoire. Un sentiment de pudeur, un reste d'honnêteté survivant aux inspirations farouches de l'esprit de parti, les retenaient : ils hésitèrent. Le Juif Éphraïm et la baronne d'Aelder, arrêtés sous le ridicule prétexte d'un complot d'étrangers, furent, trois jours après, rendus libres. On lança contre Danton, Fréron, Camille Desmoulins, Legendre, des ordres tardifs qui ne les atteignirent pas. Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*, fut mis en prison, mais, presque immédiatement après, relâché, sous la condition d'être à l'avenir plus circonspect. On menaça Suleau et Royou, écrivains royalistes; mais cela même indiquait, de la part des constitutionnels, une crainte secrète de se séparer trop ouvertement de la Révolution; car, ici, leur but manifeste était d'amener le peuple à confondre avec les révolutionnaires ardents deux des plus violents folliculaires de l'aristocratie.

Quoi qu'il en soit, le coup frappé au Champ de Mars avait suffi pour métamorphoser momentanément la situation. Les noms compromis s'éclipsèrent; beaucoup d'écrivains, jusqu'alors placés à l'avant-garde, se cachèrent ou prirent la fuite; Fréron fit continuer sa feuille par Labenette, rédacteur du *Journal du Diable;* Marat fit savoir qu'il avait changé de souterrain; que les laitières de Vincennes et de Saint-Mandé s'étaient chargées de la circulation de son journal, et que, quant à lui, « on ne le trouverait que mort; » enfin Étienne Dumont, de Londres où il était alors, écrivit à Clavière qu'il retirait sa collaboration au journal *le Républicain*. Pour ce qui est de Camille, il fit ses adieux au public, dans un numéro, formidable il est vrai, et plein d'une éloquente amertume, mais où il s'avouait vaincu :

> « Nous avions tort, la chose est par trop claire,
> Et vos fusils ont prouvé cette affaire. »

C'était donc une déroute complète, en apparence du moins, une déroute sur toute la ligne.

Dans cette crise, les Jacobins qui se trouvaient, tout autant que les Cordeliers, au nombre des vaincus, se montrèrent moins courageux qu'habiles.

Dès le 16 juillet, à propos de la pétition proposée par Laclos, ils s'étaient vus brusquement abandonnés par Bouche, leur président d'alors, par les deux secrétaires Salles et Antoine, par la majorité des membres du Comité de correspondance, par les Lameth, Duport, Barnave, Goupil de Préfeln, Dubois-Crancé, en un mot, par ceux des membres de la Société qui faisaient partie de l'Assemblée nationale, à l'exception de Robespierre, Pétion, Rœderer, Coroller, Buzot, Grégoire. Et ceci n'était pas une désertion seulement, c'était un schisme. Bien résolus à élever autel contre autel, les dissidents étaient allés former une réunion particulière, rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme, dans un vaste et splendide local, qui avait été un couvent, lui aussi, *le couvent des Feuillants;* et, comme l'observent deux écrivains du temps, ce n'est pas un des traits les moins curieux de cette époque, que la tendance des divers partis révolutionnaires à se combattre sous le nom de moines qu'eux-mêmes avaient détruits.

Sous le coup de cette désertion menaçante, qu'allaient faire les Jacobins restés fidèles aux vieux pénates? Ils déployèrent d'abord une modération extrême. Pétion, nommé président de la Société en remplacement de Bouche, publia une lettre qu'il adressait à ses commettants, et dans laquelle on lit : « J'abhorre les excès. Le tumulte et le désordre déshonorent le peuple et annoncent qu'il est peu fait pour la liberté. » En même temps, le Club envoyait des députés à l'assemblée des Feuillants, présidée par Goupil de Préfeln, pour inviter les dissidents à se réunir à leurs frères, à leurs anciens compagnons d'armes.

Mais les Constitutionnels étaient tombés dans l'enivrement du succès. Trompés par la vue de cette surface glacée dont nous parlions tout à l'heure, ils se croyaient maîtres de la situation : ils répondirent par un refus arrogant.

Restait à savoir laquelle de ces deux sociétés rivales amènerait à elle les sociétés affiliées qui couvraient toute la France. Les Feuillants avaient pour eux ce qui subsistait encore du prestige parlementaire. Mais, dans les révolutions, les noms sont des signes de ralliement autour desquels un parti se groupe, comme font les soldats autour de leur drapeau. Or, ce nom, ce puissant nom *Jacobins*, les dissidents l'avaient laissé à l'ancien club. C'était celui-ci, d'ailleurs, qui occupait l'emplacement vénéré, l'emplacement consacré par la longue fréquentation des fidèles, cherché par leurs regards, figuré dans leurs souvenirs. Elle était triste et nue, cette salle, elle était sombre; mais elle n'en parlait que plus vivement à l'imagination du peuple, charmé d'exercer sa puissance sur un théâtre si semblable à la demeure du pauvre. Oui, l'aspect de la salle était celui des choses que le temps a noircies et dégradées; mais, au milieu de ces ruines du passé, au milieu de ces moines endormis pour toujours, des nouveautés étranges avaient surgi; mais il y avait eu là des échos sonores pour des voix qui auraient fait tressaillir le moyen âge; mais au pied de cette tribune, à la fois si modeste et si redoutable, on croyait apercevoir encore, prête à y monter, la grande image de Mirabeau.

Il est surprenant que rien de tout cela n'ait été compris par Duport, ce tribun calme, cet agitateur profond. Ah! c'est que les hommes d'élite ont ici-bas un rôle qu'ils ne sauraient déserter sans y laisser leur génie. Et puis, il crut que cette machine des clubs qu'il avait créée pour pousser la Révolution en avant, il pourrait la faire servir à arrêter la Révolution, une fois lancée. Singulière méprise! « Brisons les clubs, avait dit d'André au plus fort du triomphe, voici le moment. » Mais Duport n'avait pas voulu. Il aima mieux conserver ce ressort, sauf à lui imprimer une direction dif-

férente. Ce fut une première faute : les Feuillants en commirent une seconde, et celle-ci mortelle. Ils adoptèrent un règlement qui excluait « tous ceux qui n'étaient pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs. » Ainsi, on reniait le principe de l'égalité, et l'on s'abritait sous le privilége ; on cessait de s'intituler *tout le peuple*, on s'intitulait la *bourgeoisie*.

Robespierre tira de cette inconcevable bévue un parti décisif.

La confiance qu'il inspirait alors aux Jacobins était sans réserve, sans bornes : elle touchait à l'idolâtrie, et ils venaient d'en donner une preuve saisissante. Dans la séance du 15 juillet, un membre en ayant dénoncé un autre pour avoir tenu contre Robespierre, dans un entretien particulier, quelques propos injurieux, le soulèvement des esprits fut général. L'accusé eut beau nier une partie des faits allégués contre lui et descendre à d'humbles explications, l'orage était trop violent pour être calmé par des paroles. Les plus emportés se précipitèrent sur le citoyen dénoncé, le chassèrent de la salle, et, pour le protéger contre un ressentiment aussi brutal, aussi attentatoire aux droits d'un citoyen libre, le président dut se couvrir. Robespierre étant entré quelques instants après, et apprenant ce qui venait de se passer, se dirigea vers la tribune, au bruit des applaudissements, et dit : « Je regrette de ne m'être pas trouvé plus tôt au milieu de vous pour m'opposer à l'arrêté que votre zèle sans doute vous a fait prendre contre une personne qui n'est coupable d'aucun délit, puisqu'elle n'a fait qu'exprimer sa façon de penser sur un individu. D'ailleurs, cette action indifférente fût-elle un crime, elle l'a niée. »

Ce trait montre assez combien les Jacobins étaient disposés à suivre l'impulsion que leur donnerait Robespierre, dans leur duel avec les Feuillants. Or, cette impulsion fut beaucoup moins d'un sectaire que d'un politique. Il proposa d'envoyer aux sociétés affiliées une adresse dont il présenta le projet. Elle était rédigée avec beaucoup d'art et de sagesse, mais elle n'avait point cet accent mâle qui sied à des républicains :

« Depuis longtemps, on voyait se développer le funeste système d'animer les citoyens armés contre les citoyens sans armes. — Le sang a coulé. Nous sommes loin d'accuser nos concitoyens. Leur intérêt n'est-il pas le nôtre? — Nous n'avons point de reproches à faire : nous avons des larmes à verser. — Nous plaignons les victimes, et, plus encore, les auteurs du carnage. — Répandez cet esprit d'union si nécessaire. — Nous avons invité les Feuillants à la réunion : ils nous ont repoussés. — Ils nous ont envoyé leurs règlements sur l'admission à la nouvelle société, et nous les aurions acceptés avec joie, si on n'avait exclu « tous ceux qui ne sont pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs. » Mais nous n'avons pas attribué cet arrêté à la majorité des Feuillants, qui est toute dans nos sentiments. — Beaucoup ne sont allés aux Feuillants que pour contre-balancer la malheureuse influence des factieux, etc., etc. »

Ce projet plut aux Jacobins et fut très-applaudi : il répondait à ce que les plus fougueux croyaient la nécessité de l'heure présente ; il répondait à leurs dispositions avouées, et au désir de voiler les ressentiments. Toutefois, on décida qu'il serait revisé, sur la demande expresse de Coroller ; et, Robespierre y consentant, on lui adjoignit pour cette commission Brissot, Buzot, Rœderer et Pétion.

Une autre démarche vint témoigner de l'état des esprits aux Jacobins. Ce fut une adresse envoyée par eux à l'Assemblée nationale. Cette fois encore, c'était Robespierre qui avait tenu la plume. Il trouva dans ses convictions des inspirations d'une gravité mélancolique et forte. Ce sont certainement de belles paroles que celles-ci :

« Nous ne sommes point des factieux, et c'est en vain qu'on voudrait lier l'idée du crime à l'amour de la liberté, la plus pure, la plus sublime des vertus. L'excès même de cette vertu aurait aisément un remède dans son principe ; plus facilement sans doute il obtiendrait grâce à vos yeux, que la stupide indifférence des esclaves ou la perfide douceur des ennemis de la Constitution. Il est un excès contraire, beaucoup moins rare et beaucoup plus funeste!... Nous nous reposons, avec la confiance qui appartient à des hommes libres, de la destinée de la France et des nations, sur la marche imposante et rapide de l'opinion publique, que nulle puissance humaine ne saurait arrêter ; sur l'empire irrésistible et sacré de la volonté générale ; sur ces principes éternels de la raison, de l'humanité, de l'égalité, de la souveraineté nationale , qui dormaient dans le cœur des hommes, et que la déclaration promulguée par vous a réveillés pour toujours ; sur cette passion sainte de la liberté, qui ne périra qu'avec le peuple français. »

Il est vrai qu'à côté de ces lignes qui annoncent la foi de l'écrivain, on en lit d'autres par où se révèle trop une intention d'habileté politique :

« Représentants, votre sagesse, votre fermeté, votre vigilance, votre justice impartiale et incorruptible peuvent donner à la France, à l'univers, la liberté, le premier de tous les biens. — Respect pour l'Assemblée des représentants de la nation, fidélité à la Constitution, dévouement sans bornes à la patrie et à la liberté, voilà la devise sacrée qui doit rallier à nous tous les bons citoyens. »

Il y avait loin de là aux réquisitoires que peu de temps auparavant, Robespierre avait fulminés contre ses collègues de l'Assemblée ; et si l'on retrouve ici, dans son langage, la rigidité de ses principes, son amour de l'ordre, son respect pour la légalité, on n'y rencontre pas son humeur soupçonneuse, sa raideur habituelle, ni même cette sincérité sombre qui fut le caractère dominant de sa politique. Peut-être s'exagérait-il le danger que faisaient courir à la Révolution, d'une part le retour en arrière des Constitutionnels, d'autre part la licence effrénée de ceux pour qui la Révolution n'était qu'une aventure.

En tout cas, cette tranquille attitude et ce ton conciliant servirent à merveille les Jacobins, dans leur lutte avec les Feuillants.

Pour donner une idée vraie du mouvement d'opinion qui se rapporte à cette lutte, nous ne saurions mieux faire que de résumer rapidement, et presque jour par jour, les séances de l'ancien club :

SÉANCE DU 27 JUILLET. — Les sociétés affiliées de Chartres, Beaugency, Poitiers, Sézanne, écrivent pour inviter à la réunion. Celles de Lyon et d'Aire protestent de leur attachement aux Jacobins. Celle d'Effiat : « Il est consolant de rester seuls avec les Pétion, les Robespierre, les Brissot, les Buzot, les Grégoire. » Celle de Chalons-sur-Saône avait écrit aux Feuillants : « Nous resterons affiliés aux Jacobins, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ont abjuré les principes de la Constitution. »

SÉANCE DU 29 JUILLET. — Dijon se déclare neutre. Huningue, Verneuil et Valence désirent la réunion. Versailles, Pontoise, Châteaudun sont pour les Jacobins. — Strasbourg : « Où sont les Robespierre, les Pétion, les Danton, les Coroller, là sont les meilleurs appuis des droits de l'homme. » Artonne promet une indissoluble fraternité.

SÉANCE DU 31 JUILLET. — Angers, Condom, Maubeuge, Grenoble, Saint-Malo, Saint-Denis, Montauban, Carcassonne, Beaune, Orléans, Rennes, Alençon, Troyes, Dunkerque, Saint-Lô, soupirent ardemment après la réunion. — Députation de Versailles : « Les vrais amis de la paix sont là où sont les Jacobins. Nous avons arrêté de vous rester inviolablement fidèles, et de périr avec vous, s'il le faut, pour le maintien des lois. »

SÉANCE DU 3 AOUT. — La réunion est recommandée par Mâcon, Dôle, Tulle, Metz, Beauvais, Nantes, Saint-Brieuc, Autun, Montpellier. — Toulouse proteste de son attachement inviolable. — Lille : « Nous ne pouvons cesser de correspondre avec nos aînés. »

SÉANCE DU 5 AOUT. — Se déclarent inviolablement fidèles aux Jacobins, tout en déplorant la scission : Bordeaux, Toulon, Nancy, Limoges, Montargis, Château-Thierry. — Vadier entre : « Je reviens au milieu de vous, » et après avoir expliqué de son mieux sa palinodie de l'Assemblée : « Quant aux folliculaires (ceci à l'adresse de Marat), dont la morsure n'est pas moins honorable que celle des Royou et des Durozoy, malgré la démagogie purulente qui s'en exhale, je leur dois encore plus de mépris. »

SÉANCE DU 7 AOUT. — On écrit aux Jacobins que les Feuillants les dénoncent tant qu'ils peuvent aux départements, et qu'ils ont envoyé aux sociétés affiliées un imprimé portant : *Adresse des amis de la Constitution. Signé : Bouche, président ; Antoine et Salles, secrétaires.* — Hesdin : « On se souviendra toujours que l'immortel Mirabeau est mort dans la foi orthodoxe des Jacobins. » — Pontarlier : « Un enfant élevé par une bonne mère ne l'abandonne pas dans l'adversité. Or, nous sommes vos enfants, nourris de votre lait. Vous êtes notre mère, que l'envie persécute : nous vous en chérissons davantage. » — On voit entrer Antoine. Il annonce qu'il revient aux Jacobins, et déclare n'être allé aux Feuillants que pour y déjouer les complots des ennemis de la patrie. »

SÉANCE DU 8 AOUT. — Éternel attachement juré par Saint-Omer, Amiens, Metz, Lille, Evreux, Bapaume, Dieppe, Bar-sur-Aube, Meaux. — Arcis-sur-Aube : « Incapables de balancer un moment entre vous et *vos perfides rivaux*, nous avons juré de rester unis à votre société, n'en dût-il rester qu'un pour fermer les portes.

SÉANCE DU 17 AOUT. — De Chartres (depuis Louis-Philippe, roi des Français), arrivé de son régiment, demande la permission d'entrer dans la salle. Il est introduit, et court signer sur le registre de la société. »

Ainsi, malgré l'accidentelle torpeur où Paris était plongé, la vie révolutionnaire de la France s'annonçait déjà comme allant de nouveau bouillonner aux Jacobins. Et c'était au moyen de la modération que les *modérés* se voyaient vaincus par ceux qu'ils appelaient les *violents* : humiliation d'autant plus sensible à leur orgueil, qu'on attribuait volontiers à des motifs personnels leur changement de rôle. On les supposait jaloux, et de qui? De ce Robespierre pour qui dans les commencements de la Constituante, ils avaient affecté tant de dédain : « Aratus, le défenseur de la célèbre ligue achéenne, appela dans sa patrie les barbares, et se joignit à eux plutôt que de se voir remplacé par Cléomènes. Dans cette coalition, il trouva l'infamie. » Ces reproches de Brissot n'étaient fondés qu'en partie. Les Lameth avaient ouvert leur âme aux mauvais conseils de l'envie, c'est certain ; Duport, placé à peu près sur la même ligne que Robespierre dans une élection qui fixa les regards de tous, n'avait pu dissimuler son dépit, et on savait trop de quels projets ambitieux, colorés par l'amour, le voyage de Varennes avait rempli le cœur de Barnave ; mais il est certain aussi qu'ils jugeaient la Révolution arrivée à son point d'arrêt, et ce qu'il y avait, en tout cas, de sincère chez eux, c'était leur lassitude.

Quand ils s'aperçurent que, soldat par soldat, leur ancienne armée leur échappait, profondément troublés, ils se tournèrent de nouveau vers les grands seigneurs, vers les nobles, vers le haut clergé, leur demandant un appui qui ne fût pas une contre-révolution complète. Vaine ressource! Le parti qu'ils avaient si efficacement contribué à abattre ne pouvait l'avoir oublié. Il éprouva de leur humiliation une joie vengeresse et hautaine. Ce qu'il lui fallait d'ailleurs, à cet incorrigible parti, c'était tout l'ancien régime, et la lutte établie entre les Jacobins et les Feuillants semblait si favorable à ses vues, elle entrait si bien dans le plan de ses illusions, qu'il se mit à travailler activement pour son propre compte. Soulever les nobles de province en leur parlant d'honneur, le clergé du second ordre et les dévots en leur parlant de la religion, les propriétaires en exagérant à leurs yeux le délabrement des finances, tels furent ses procédés. Et le fait est qu'il y eut, un moment, recrudescence de royalisme, ou plutôt de manifestations royalistes, surtout dans les théâtres. Car, quoique la Révolution fût venue relever la condition de l'acteur et le rendre à la dignité de son titre de citoyen, c'était, — ingratitude étrange ! — parmi les comédiens que le royalisme avait ses plus ardents suppôts. La reine ayant un jour exprimé le désir de voir Mlle Contat, le lendemain, dans *la Gouvernante*, ce qui forçait Mlle Contat à apprendre cinq cents vers en vingt-quatre heures, elle apprit son rôle dans le délai voulu, et écrivit à ce sujet : « J'ignorais où était le siége de la mémoire : je sais à présent qu'il est dans le cœur. » C'était là en général l'esprit des coulisses, et on avait vu ce qu'il avait causé de déplaisirs au roi de la scène : le républicain Talma.

D'un autre côté, les théâtres du premier ordre étaient des arènes élégantes où le « droit qu'à la porte on achète en entrant » assurait d'ordinaire l'avantage aux nobles toutes les fois qu'ils osaient tenter le combat. Ils pouvaient l'oser, dans les journées qui suivirent le massacre du Champ de Mars, et ils n'y manquèrent pas.... Il y a dans *Athalie* un endroit où Abner, mettant un genou en terre devant le jeune roi, dit :

> Je vous rends le respect que je dois à mon roi.

Ce vers, au Théâtre-Français, était applaudi avec transport. Il en était de même de celui-ci :

> Rattachons-nous à lui par de nouveaux serments.

Un soir, Brissot, qui était présent, s'écria : « Eh! attendez du moins qu'il ait accepté la Constitution. »

A ces démonstrations se joignaient les provocations royalistes du dehors, les intrigues des évêques à l'intérieur, les enrôlements pour la guerre civile. Il y avait à Paris, il y avait dans les principales villes de province, des bureaux d'émigration. On forçait les nobles d'abandonner femmes, enfants, propriétés, et de fuir en bannis.... Où? Là où l'on maudissait la France, là où l'on s'armait contre elle! Puis, la terreur qui pesait sur la presse jacobine encourageant la presse ultra-monarchique, les journaux, défenseurs de l'ancien régime, publiaient sur les préparatifs des puissances étrangères, sur le nombre et le zèle des soldats réunis sous l'étendard de l'émigration, sur leur marche, sur le succès promis à l'invasion, sur le prochain châtiment des factieux, mille détails impudents et mensongers, dont l'effet tournait

au détriment des Constitutionnels, seuls responsables, disaient les Jacobins, de cette audace du royalisme, née de l'apostasie des Feuillants.

Un des hommes qui, depuis quelques mois, exerçaient le plus d'influence sur l'Assemblée nationale, non du haut de la tribune, mais du fond des comités, non par ses talents oratoires, mais par son activité, la flexibilité de son esprit, son humeur insinuante, et l'art avec lequel il paraissait suivre seulement les opinions que lui-même avait suggérées, c'était d'André. Nul mieux que lui ne savait, sous des dehors de rusticité démocratique, servir la cause de la royauté constitutionnelle; et Etienne Dumont, son ami, raconte que Sieyès, lorsqu'il était en veine de plaisanterie, aimait beaucoup à réciter un dialogue supposé entre d'André et Jean, son valet de chambre :

D'André. Quel est l'ordre du jour? — *Jean.* Monsieur, c'est la question des commissaires du roi auprès des tribunaux. — *D'André.* Ote-moi cet habit; donne-moi le vieux. — *Jean.* Monsieur, il est tout usé par les coudes. — *D'André.* Tant mieux, c'est ce qu'il me faut; donne-moi aussi mon vieux chapeau et mes vieux bas. — *Jean.* Monsieur veut-il ses bottes? il fait mouillé. — *D'André.* Non, elles sont neuves; je veux mes gros souliers à clous de fer. Un peu de boue ne gâte rien. Me voilà bien : qui diable en me voyant ainsi équipé peut penser à la liste civile ?

Eh bien, des confidences que cet important et rusé personnage faisait alors à ses intimes, il résulte que les Constitutionnels étaient affaiblis par le sentiment intérieur du changement de leur conduite; qu'ils ne pouvaient répondre à leurs adversaires, quand ceux-ci les accusaient d'inconséquence; que le plus souvent ils s'assemblaient en particulier, délibéraient longtemps et ne se déterminaient à rien.

Ainsi miné rapidement par la popularité persistante des Jacobins, conspué dans ses avances au royalisme, condamné par la conscience de ceux-là même qu'il avait groupés sous un drapeau sans prestige, le Feuillantisme se trouvait être une tentative avortée. Bientôt, Robespierre se crut assez fort pour se dispenser de tout ménagement, et le 1er septembre, dans une séance sur laquelle nous aurons à revenir, s'attaquant au parti en la personne de son chef le plus sérieux : « Je ne présume pas, dit-il, le visage tourné vers Duport, je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour, assez ennemi de la patrie pour chercher à décréditer la Constitution, parce qu'elle mettrait quelque borne à son ambition ou à sa cupidité, assez impudent pour avouer aux yeux de la nation qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de s'agrandir et de s'élever. Je demande que quiconque osera composer avec le pouvoir exécutif sur un article de la Constitution soit déclaré traître à la patrie. » Les tribunes applaudirent avec transport; l'Assemblée elle-même ne put se défendre d'un tressaillement. Robespierre attendait, ironique, amer, implacable : Duport se tut!

CHAPITRE IX

COMBINAISONS DIPLOMATIQUES

Le comte de Provence, — nous l'appellerons désormais Monsieur, titre de son rang à la cour, — était parti de Paris en même temps que Louis XVI, mais par une route différente et avec des précautions bien mieux calculées, de sorte qu'il était arrivé à Bruxelles sain et sauf.

On a vu quelle avait été sa ligne de conduite, tant qu'il avait pu conserver l'espoir de se faire une place dans la Révolution, aux dépens de son frère, à force de ménagements artificieux et d'obscures menées. Jusqu'aux jours où les événements le forcèrent lui-même d'émigrer, nul n'avait su plus habilement que lui blâmer l'émigration et rendre suspectes les ardentes démarches du comte d'Artois : on en a trouvé la preuve dans une lettre confidentielle de lord Malmesbury au duc de Portland, précédemment citée par nous, et on y a certainement remarqué cette phrase : « L'empressement du comte d'Artois a fait naître dans l'esprit de la reine et de Monsieur cette pensée que c'est pour lui-même, et non pour le roi, qu'il travaille. »

Le fait est que l'émigration, sourdement combattue par Monsieur et ses agents, était loin d'avoir pris, jusqu'à la fuite de Varennes, les développements qu'elle eut aussitôt après le retour de Louis XVI à Paris, c'est-à-dire quand le devoir des nobles était précisément de se presser autour de leur roi captif et du trône en péril. Même à Turin, parmi les premiers émigrants, il n'y avait eu ni concert pour le présent, ni plan pour l'avenir. Quelques gentilshommes emportés, que tentait l'éclat d'un complot militaire, quelques nobles de robe qui, en fuyant la France, n'entendaient que fuir la tempête, c'était à peu près à cela que se réduisait le contingent de la désertion aristocratique. Il en alla tout autrement, après la fuite de Varennes. En France, Monsieur avait besoin d'être entouré du gros de la noblesse, dont il était le chef, et, vu la nullité de Louis XVI, le point de ralliement. Sortant de France, il était intéressé à entraîner les nobles avec lui. Quel poids n'aurait-il pas alors dans les conseils de l'Europe? De quelle importance son alliance ne serait-elle pas, pour les souverains, lorsqu'il se présenterait à la tête de toute la noblesse française? Il est vrai que c'était abandonner Louis XVI, seul, aux mains de ses ennemis; il est vrai que c'était lui enlever tous ses soutiens naturels, gens de conseil ou gens d'épée.... Mais tant mieux, puisque de cette façon l'on devenait plus roi que le roi! Monsieur projeta donc, secouant tout scrupule, de réduire l'émigration en système, et voici comment il préluda dans ce nouveau rôle.

Aussitôt qu'ils avaient appris son arrivée à Bruxelles, les nobles, retirés en Brabant, s'étaient empressés d'accourir. Avant de quitter la ville pour aller à Coblentz, il les convoqua, et en présence du comte d'Artois qui était venu le joindre : « Messieurs, leur dit-il, j'ai cru devoir vous assembler, avant mon départ, pour vous marquer ma reconnaissance des sentiments que la noblesse française n'a cessé de me témoigner depuis mon arrivée. J'ai aussi voulu vous recommander l'union qui seule fait notre force, et surtout l'obéissance et le respect au gouvernement du pays, dont nous vous donnerons nous-mêmes l'exemple. » Ainsi, il parlait du *gouvernement du pays;* mais, de Louis XVI, pas un mot! Puis, pour montrer que de lui désormais l'émigration allait recevoir une constitution hiérarchique, une assiette fixe, il ajouta : « Tous les gentilshommes français sont sans doute égaux par leur opinion; mais il est impossible qu'une si grande réunion reste sans chefs. Nous vous en proposons six : MM. les ducs d'Uzès, de Villequier, les marquis de Laqueille, de Frondeville, de Robin et de Jaucourt : nous vous demandons de la déférence pour eux. Ces messieurs seront chargés de correspondre avec nous et le gouvernement : ils vous feront parvenir nos avis. — Vos ordres! » s'écria-t-on. Et lui de répondre

aussitôt : « Nos ordres, puisque vous le voulez. » Alors, de peur que le comte d'Artois ne fût alarmé de cette prise de possession et n'en conçût un secret chagrin : « Si nous avons des espérances, eut-il soin d'ajouter, c'est à mon frère que nous les devons, je n'apporte ici que mon zèle. » Tout n'était qu'élan chez le comte d'Artois : ému par ces paroles que sa sincérité naturelle lui fit croire sincères, il répondit vivement : « Je n'ai fait que ce que j'ai dû, et je serai le premier à vous obéir comme à notre chef. » Sur quoi, les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

Monsieur eut bientôt une petite cour, où, selon l'observation de Ferrières, on vit les mêmes rivalités, les mêmes haines, les mêmes intrigues qui autrefois agitaient Versailles. Si Monsieur n'avait eu à défendre son ascendant que contre le comte d'Artois, il n'aurait pas eu à faire de bien grands efforts; mais à Coblentz, il trouva sur son chemin comme obstacle un homme d'un génie à la fois souple et entreprenant, fertile en ressources, façonné aux intrigues. Calonne, qui gouvernait le comte d'Artois d'une manière absolue, mit en mouvement, pour saper l'influence de Monsieur, tous les ressorts dont il disposait, ses créatures, le gouvernement de l'électeur, l'électeur lui-même. Il représentait que Monsieur, n'ayant pas d'enfants, était moins intéressé que le comte d'Artois à la résurrection de la puissance royale. A l'entendre, le comte d'Artois seul possédait le mystère de la contre-révolution.

Ce fut sur ces entrefaites que Léopold écrivit sa fameuse circulaire du 6 juillet, datée de Padoue.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'entrevue de Mantoue et la fuite de Varennes, Léopold, nous l'avons dit, avait changé de manière de voir au sujet de cette fuite; il s'en était même expliqué en ces termes : « Réussir est difficile, échouer est dangereux. » L'événement n'ayant fait que justifier ses appréhensions, il en fut moins surpris qu'affligé, mais toujours prudent, toujours circonspect, il ne crut pas devoir se lancer dans une guerre contre la France, avant de savoir s'il aurait l'appui effectif de tous les cabinets, et s'il y avait chance de donner à cette guerre le caractère d'une croisade. Il prit donc le parti de rédiger une circulaire par laquelle il invitait tous les autres souverains à se concerter avec lui, pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardaient tous la cause du roi très-chrétien comme la leur propre;

« Qu'ils demandaient la mise en liberté immédiate de ce prince et de sa famille;

« Qu'ils réclamaient pour ces personnes royales l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de nature et le droit des gens obligent les sujets envers leurs princes;

« Qu'ils se réuniraient pour venger, avec le plus grand éclat, tous les attentats ultérieurs commis ou qu'on se permettrait de commettre contre la liberté, l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale;

« Qu'ils ne reconnaîtraient comme lois constitutionnelles légitimement établies en France que celles qui seraient munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite;

« Mais qu'au contraire ils emploieraient de concert tous les moyens en leur puissance, pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui portait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple. »

Frédéric Guillaume, roi de Prusse, avait été profondément affecté du malheur de Louis XVI : il s'empressa de répondre à l'appel de l'empereur d'Autriche. Le général-major Bischofswerder se rendit à Vienne, muni d'instructions pressantes, s'y aboucha avec le prince de Kaunitz, et le 25 juillet les deux négociateurs signèrent, sans le publier officiellement, un traité préliminaire d'alliance entre les deux souverains. Il y était stipulé que les deux cours s'entendraient pour effectuer incessamment le concert des principaux cabinets de l'Europe sur les affaires de France, et concluraient en outre une alliance défensive dès que la paix aurait été rétablie entre l'Empire ottoman et l'Empire russe.

Léopold et Frédéric-Guillaume n'ignoraient pas combien Catherine désirait ardemment qu'une digue fût opposée au débordement de la Révolution française : leur but en se liant par la convention, purement éventuelle, du 25 juillet, fut de montrer à la czarine qu'ils attendraient, pour s'armer contre la France, qu'elle-même se fût désistée de ses projets sur la Turquie.

Tant de lenteurs irritaient l'impatience des émigrés. Les plus fougueux allèrent jusqu'à soupçonner Léopold d'une lâche indifférence pour le sort de sa sœur. La fameuse Théroigne de Méricourt, conduite de Paris à Liége par le désir de propager les sentiments révolutionnaires, avait été arrêtée, livrée à l'Autriche, et jetée dans la forteresse de Kulstein; l'empereur fut tenté de la curiosité de la voir, la trouva jolie, la rendit à la liberté : on juge si, aux yeux des émigrés, c'était là un médiocre grief! Au prince de Condé, surtout, les hésitations de Léopold paraissaient coupables. Un de ses intimes ayant dit un jour devant lui : « Que fera le frère si l'on assassine la sœur? — Peut-être, répondit-il amèrement, peut-être osera-t-il prendre le deuil! »

Mais il y avait un monarque qui ne s'offensait pas moins de ces retards que le prince de Condé lui-même : c'était le roi de Suède. Apprenant que Bouillé s'était réfugié à Luxembourg, il lui avait offert par lettres d'entrer à son service, l'y avait déterminé depuis dans une entrevue qu'ils eurent à Aix-la-Chapelle, et ce dernier n'avait pas manqué d'enflammer de plus belle les penchants belliqueux de Gustave, en lui montrant l'invasion facile si on la brusquait, l'armée française abandonnée par ses chefs et ses officiers, livrée d'ailleurs à la licence; la plupart des places frontières délabrées, le trésor impuissant à faire face aux dépenses militaires, et les généraux émigrés prêts à fournir de bons renseignements sur les moyens d'attaque, sur le local, sur les personnes, sur les choses. O aveuglement de l'esprit de parti! O misère des rancunes politiques! Tandis que, de son propre aveu, Bouillé pressait l'invasion de son pays, et la main étendue vers la France, semblait dire à nos ennemis : « Voici les points vulnérables : frappez là! » il se trouvait avoir reçu, et peut-être portait-il sur lui en ce moment même une lettre du comte de Gouvernet, contenant ces nobles paroles : « Il n'appartient qu'à vous, mon général, qu'à votre probité, au milieu de la plus grande agitation qu'un homme puisse éprouver, de se souvenir qu'il est Français. Non, vous ne donnerez jamais vos lumières et votre courage pour le démembrement et l'asservissement de l'empire. Ce n'étaient pas là vos projets quand vous meniez le roi à Montmédy. Vous vouliez, au contraire, épargner à ce royaume la honte d'un joug étranger, et aujourd'hui, vous pourriez contribuer à le lui imposer! Vous vous connaissez en vraie gloire, mon général, et vous savez bien que ce n'en est pas là une véritable. »

Ce fut donc sous l'influence des excitations de Bouillé, que Gustave, naturellement porté d'ailleurs à tirer l'épée, fit ses préparatifs et prit ses mesures. Il écrivit au roi d'Angleterre Georges III, lui demandant, comme électeur du Hanovre, douze mille Hanovriens qui seraient à la solde des princes

français, et s'engageant, de son côté, à débarquer seize mille hommes à Ostende. En même temps, le comte de Mercy-Argenteau allait à Londres sonder les dispositions de Pitt, déjà informé par lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Naples, de toutes les résolutions de Léopold à l'égard de la France. Mais les combinaisons de ce prince furent alors paralysées, du moins en partie, par la politique des hommes qui dirigeaient officiellement la Révolution française.

Ces hommes, c'étaient alors les Constitutionnels, dominateurs souverains de l'Assemblée nationale, maîtres de la bourgeoisie armée par Lafayette, et, depuis le retour de Varennes, inspirateurs de la reine par les Lameth. A étouffer les intrigues de l'émigration, à prévenir l'embrasement de l'Europe, et même à empêcher toute démonstration menaçante des puissances monarchiques, les Constitutionnels avaient un intérêt de premier ordre. Car, que devenait leur plan de faire triompher la Constitution tout en sauvant la monarchie, si, par une prise d'armes générale, précédée de manifestes offensants, les souverains ligués blessaient l'amour-propre de la France, portaient atteinte à son honneur, défiaient son indignation, et rendaient bon gré mal gré le roi de France complice du crime de la France outragée et du territoire envahi? La victoire de l'étranger, dans ce cas, c'était la mort de la Constitution; sa défaite, c'était la mort de la monarchie.

Aussi les Constitutionnels ne négligèrent-ils rien pour écarter ce danger.

Barnave, devenu de la part du public l'objet d'une attention particulière et soupçonneuse à l'excès, n'avait pu voir la reine depuis le retour de Varennes, et ne parvint jusqu'à elle, ainsi qu'on le verra plus loin, que le jour de l'acceptation de la Constitution ; mais les Lameth, moins surveillés, avaient mystérieusement accès au château. Or, quoique Marie-Antoinette n'eût de sympathie que pour Barnave et continuât, au fond, à ne regarder les Lameth que comme des déserteurs de la noblesse, elle en était venue à croire qu'il fallait, dans la circonstance présente, ou suivre leurs conseils, ou périr.

Or, la première chose à tenter, pour les Constitutionnels, puisqu'ils voulaient éviter la guerre, c'était une démarche auprès du comte d'Artois, qui mettait une ardeur infatigable à la provoquer. En conséquence, Duport, les Lameth et Barnave suggérèrent l'idée d'envoyer au comte d'Artois un mémoire qui l'engageât, au nom du roi, à rentrer en France. Ce mémoire fut rédigé avec beaucoup d'art. Il portait :

« Que si le comte d'Artois restait hors des frontières sans projets, il devait rentrer en France, de peur qu'on ne lui en supposât de funestes ;

« Que s'il se proposait, au contraire, d'influer sur les affaires intérieures du royaume, soit par les réfugiés français, soit par une intervention des puissances étrangères, l'un et l'autre dessein étaient contraires à son intérêt, contraires à sa gloire ;

« Qu'il ne pouvait, en effet, se flatter de prescrire, avec une poignée de Français, à une grande et forte nation, des conditions à peine admissibles après des victoires ;

« Que, quant à une intervention étrangère, il lui était interdit, sous peine de devenir un objet d'horreur pour son pays, de donner le premier le signal de la guerre civile, de livrer le royaume à des étrangers, d'en causer le démembrement ;

« Que le succès, d'ailleurs, dans cette voie, ne devait pas être espéré, parce qu'il fallait s'attendre alors à une guerre sans exemple dans les annales d'un peuple, à la guerre de toute une nation contre une armée, et d'une nation se renversant sur ses frontières, non-seulement pour défendre ses foyers, mais pour préserver sa vie morale, pour conserver le libre exercice de sa pensée, pour sauver son honneur et ses lois ;

« Que la Constitution était à la veille d'être présentée au roi, qui devrait ou l'accepter comme une condition de la royauté, ou, en la refusant, descendre du trône ;

« Que son acceptation n'était point douteuse, et qu'il serait pourvu à ce qu'elle émanât de sa volonté libre ;

« Que, dès lors, le comte d'Artois, s'il s'armait contre la nation, se trouverait du même coup en révolte contre son roi ;

« Que, par conséquent, il ne devait songer ni à enrégimenter les émigrés, ni à irriter la colère des puissances, ni à provoquer des changements à la Constitution par des levées de troupes et des menaces. »

La conclusion était que le comte d'Artois n'avait qu'un parti à prendre : rentrer.

Le mémoire finissait en ces termes : « Mais il n'y a qu'un seul instant où le retour de M. le comte d'Artois puisse se concilier entièrement avec toute sa conduite, c'est le moment de l'acceptation du roi. Différer après un tel changement dans les circonstances, ce serait paraître hésiter; et par cela même éveiller la plus juste défiance, perdre tous les avantages d'un retour parfaitement libre, et s'exposer à le rendre impossible. En choisissant, au contraire, un tel moment, M. le comte d'Artois prouvera qu'il n'a point changé de principes, mais que les circonstances seules ont changé. Il se croira lié par l'acceptation du roi, parce qu'il est dans la nature des choses que le chef de la famille royale stipule pour les membres appelés à la royauté qu'il doit leur transmettre. M. le comte d'Artois ne cessera donc pas d'être conséquent; son retour ne sera, ni une rétroaction, ni un acte de faiblesse, mais une adhésion à l'acceptation du roi, dont les principes mêmes de l'honneur lui feront un devoir. »

Les Constitutionnels, conseillers de la reine, avaient ici un double but : le premier, de jeter de l'incertitude dans les résolutions des puissances étrangères, et de la division parmi les émigrés; le second, d'annuler le comte d'Artois s'il acceptait, et, s'il hésitait par intérêt personnel, de le perdre dans la fraction modérée de son parti.

D'un autre côté, une semblable démarche devait plaire à la reine, très-mécontente du comte d'Artois; alarmée du rôle brillant qu'il cherchait à se donner aux yeux des royalistes, à demi convaincue, selon le mot de lord Malmesbury, qu'il travaillait pour lui-même, non pour le roi, *for himself, not for the king*, et entretenue dans ses appréhensions jalouses par d'aigres rapports, dont Madame Elisabeth combattait en vain l'impression.

Le mémoire fut donc adopté à la cour, remis au chevalier de Coigny, et porté le 31 juillet 1791, au comte d'Artois, *par ordre du roi*.

Le comte de Mercy, en ce moment-là, était à Bruxelles : les Constitutionnels ne désespérèrent pas de le gagner, de le ramener à des idées pacifiques, et d'agir par lui efficacement sur les dispositions des cabinets étrangers. Animés à cet égard d'un désir qui leur faisait illusion, ils dépêchèrent au comte, avec invitation pressante de revenir, l'abbé Louis, homme sans fortune et sans état, qui ne pouvait se tirer d'affaire qu'en obtenant une place, dirigeait tous ses efforts vers ce but, ménageait avec soin tous ses amis, et se créait des protecteurs dans tous les partis, clairvoyant d'ailleurs, fin, actif et discret.

En attendant le résultat de ces deux missions, qui étaient trop opposées aux vues politiques du comte de Mercy et aux espérances du comte d'Artois pour avoir quelque succès, les Constitutionnels passèrent en revue les forces dont la France pourrait disposer, en cas d'attaque. D'après un rapport d'Alexandre Lameth, l'effectif des troupes de ligne était de cent quarante-six mille hommes; les magasins des vivres se trouvaient abondamment pourvus, ainsi que les magasins des munitions; les places étaient en très-mauvais état, mais les travaux de construction se poursuivaient avec activité; dans les places du Nord et de l'Est, il existait onze cents bouches à feu, avec tout leur attirail; et six cents bouches à feu en fonte, quinze cents en fer, étaient réparties sur toutes les frontières. La mise en activité immédiate de quatre-vingt-dix-sept mille gardes nationaux fut ordonnée.

Huit jours après, soit pour retenir un reste de popularité, soit pour prouver qu'ils n'avaient point abandonné leurs principes, ou enfin pour se donner aux yeux des nobles une contenance ferme, les Constitutionnels décrétèrent la suppression de tout ordre de chevalerie, de tout signe extérieur, de toute décoration ou qualification de nature à supposer des distinctions de naissance. Et ce décret fut rendu sur la proposition de Rœderer, le même qui, sous le régime impérial, devait s'appeler *le comte Rœderer!*

Puis, comme le mouvement d'émigration continuait, l'Assemblée décréta : « Tout Français, absent du royaume, est tenu d'y rentrer dans le délai d'un mois, sous peine de payer, par forme d'indemnité du service personnel que chaque citoyen doit à l'État, une triple contribution; se réservant, au surplus, l'Assemblée nationale, de prononcer telle peine qu'elle jugera à propos contre les réfractaires, en cas d'invasion hostile sur les terres de France. — Aucun Français ne pourra sortir du royaume sans avoir satisfait aux formalités qui seront prescrites. »

Soudain, et au grand étonnement de l'Europe, eut lieu un événement qui semblait lever le dernier obstacle à une coalition contre la France : après une série de victoires foudroyantes, et au moment où l'on croyait l'empire ottoman effacé de la carte, Catherine II conclut tout à coup avec les Turcs, à Galatz, le 11 août 1791, une paix qui ne les condamnait qu'à la perte définitive d'Oczakow et de tout le territoire situé entre le Bog et le Dniéper. Quels furent les motifs de cette princesse? Craignit-elle que son empire épuisé ne pût suffire jusqu'au bout à la dépense sanglante de ses triomphes? Fut-elle touchée des reproches que lui adressaient les souverains, sur une opiniâtreté belliqueuse qui, seule, s'opposait à leur ligue contre la Révolution française? Fut-elle entraînée par l'exemple de l'Autriche qui s'était montrée si impatiente de mettre fin aux conférences de Sistow, et qui, peu de jours auparavant, le 4 août 1791, avait fait définitivement sa paix avec la Porte? Il est vraisemblable que toutes ces raisons à la fois la déterminèrent, d'antant que, pour suspendre l'exécution de ses desseins sur Constantinople, elle ne les abandonnait pas.

Quoi qu'il en soit, c'était un prétexte de plus enlevé au système temporisateur de Léopold. Mais, dans l'intervalle, diverses circonstances vinrent fortifier la répugnance de ce prince pour l'emploi des moyens brusques et violents : avant tout, ce qu'il savait de la situation de sa sœur, et de ses dispositions. La lettre suivante, lettre inédite, dont nous avons l'autographe sous les yeux, et que nous publions sans rien changer, ni au style, ni à l'orthographe, ni à la ponctuation, fera connaître quels étaient, à cette époque, les sentiments secrets de Marie-Antoinette.

« 12 août 1791.

« L'occasion qui se présente de vous écrire mon cher frère, est plus sûre qu'aucune de celles que j'ai eu jusqu'à présent. J'en proffitte avec empressement, car nous sommes observes d'une facon odieuse. Je vous ai dit dans ma lettre du 30 du mois dernier ce qui a suivi notre retour a paris et les impressions que m'ont fait les hommes dont j'ai été entourée depuis que je fus revenue de ma première agitation. mes idées sont toujours les memes, je ne crois pas me tromper sur la sincérité de quelques-uns d'eux autrefois nos plus dangereux ennemis. l'un d'eux est doué de l'éloquence la plus vive et la plus entrainante et ses talents exercent sur l'Assemblée une très grande influence, on a déjà vu jusqu'a un certain point l effet de ses efforts pour rammener les esprits et leur faire reprendre confiance dans la pureté de nos intentions. C'est depuis longtemps le seul moyen que nous avons, il est trop tard, je le crains pour essayer des autres et ils sont devenus inutile et dangereux. Nous ressemblons peut etre à vos yeux à ces malheureux qui se noyent et qui embrassent au hazard avec avidité tous les moyens de salut qui se présente, cela paroitroit être l opinion de M de M mais je le crois sur ce point trop confiant. Je souhaitterois cependant qu'il fut à paris et qu'il put etre autorise à parler ferme, mais il faudroit que ce langage fut tenu de concert avec toutes les puissances, ou bien, je le répette, il faut se résigner, car c'est surtout l'Autriche contre laquelle on est en garde. mais il y a de la difference entre des démarches eloignées dont les mechants grossissent l'importance et l'attitude ouverte dont on se defie le moins. du reste mon cher frere, les evenements marchent si vite à la verité, qu'a peine a-t-on pris un parti qu'on est tout de suite dépassé, le courage ne me manque pas dieu merci et je lutterai jusqu'au bout. Nous sommes à la veille de la presentation de la constitution, elle est si effrayante et monstrueuse que je doute qu'elle puisse se maintenir, mais je vous recrirai la dessus la semaine prochaine si une favorable occasion se presente. Adieu mon cher frere, j'ai besoin de votre amitié.

« Marie-Antoinette. »

De cette importante et curieuse lettre, il résulte :

Que la reine avait la plus grande difficulté à correspondre avec son frère, à cause de la stricte surveillance qui pesait sur elle;

Qu'elle croyait à la sincérité de ceux que la peur des Jacobins faisait maintenant se presser autour du trône;

Qu'elle comptait beaucoup sur l ascendant parlementaire de Barnave et le charme de son éloquence;

Qu'elle ne considérait toutefois cette ressource que comme celle du désespoir;

Que tout ce qu'elle attendait, pour le moment, de son frère, c'était un *langage ferme*, pourvu qu il y eût accord entre les Puissances, et qu'on se donnât l'attitude de la franchise.

On retrouve, du reste, dans les lignes qui précèdent, Marie-Antoinette tout entière : son caractère fier, son courage, ses fluctuations politiques, et, dans le temps même où elle subissait l'influence des Constitutionnels, son horreur profonde pour la Constitution.

Quant au personnage qu'elle désigne par l'initiale M. et dont elle présente l'opinion d'une manière assez obscure, c'est sans nul doute le comte de Mercy. Aux yeux de ce diplomate, en effet, c'était se *noyer* que de se livrer aux Con-

stitutionnels, même avec une arrière-pensée : « Malgré l'opinion, écrivait-il au prince de Kaunitz, le 12 août 1791, malgré l'opinion que la reine paraît avoir prise de la franchise et des intentions de MM. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci-devant que comme des scélérats d'autant plus dangereux que le premier a des talents, et le second une éloquence très-séduisante, qui toujours a été mise en œuvre sous la direction de son ami Duport, le plus déterminé anti-royaliste et le factieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne saurais croire que d'une pareille source il puisse provenir rien que de très-suspect. »

Mais les sympathies de la reine pour Barnave l'emportèrent, et l'empereur d'Autriche, son frère, en ressentit naturellement le contre-coup.

Les Constitutionnels l'apprirent; ils surent que Léopold, bien qu'il fût l'âme de la coalition qui se formait, craignait au fond de se voir poussé jusqu'à la guerre, et le confirmer dans ces dispositions rassurantes devint une de leurs préoccupations les plus vives. Les meneurs des comités dans l'Assemblée adressèrent, par Montmorin, au marquis de Noailles, cousin germain du représentant, et ambassadeur de France à la cour de Vienne, des instructions confidentielles, conformes à cette politique. Ils chargeaient le marquis de faire entendre à Léopold :



LE COMTE D'ARTOIS

« Qu'il se trompait étrangement s'il les croyait animés du désir de renverser le trône;

« Que leur but, au contraire, était de le sauver de la tourmente;

« Que c'était pour cela qu'ils avaient rejeté sur le marquis de Bouillé toute la responsabilité du voyage de Varennes, et précipité les bataillons de la garde nationale sur ceux qui demandaient la déchéance;

« Qu'ils avaient reconnu l'inviolabilité du roi;

« Qu'ils ne cherchaient qu'à transiger avec lui, à des conditions raisonnables, sur des bases en harmonie avec les exigences légitimes de l'opinion;

« Que, dans cet état de choses, toute tentative de l'étranger sur le royaume, au lieu de servir le roi, lui serait

funeste, en paralysant la bonne volonté des Constitutionnels, en justifiant les alarmes répandues par les Jacobins, en irritant la nation, en exaltant les passions révolutionnaires. »

Une note dans ce sens fut donc remise à l'empereur par le marquis de Noailles. Elle fit sur l'esprit de Léopold une impression profonde et acheva ce que les lettres de sa sœur avaient commencé.

Mais pendant que les Constitutionnels, par des négociations habilement conduites, détournaient Léopold de la guerre, Monsieur, à qui le roi avait, dès le 7 juillet, envoyé ses pleins pouvoirs, et le comte d'Artois, s'étudiaient, au contraire, à enflammer l'ardeur belliqueuse du roi de Prusse. Pressé par le baron de Roll, leur envoyé, Frédéric-Guillaume fit savoir aux princes français qu'il était prêt à seconder leur cause, et parut même disposé à mettre ses troupes en mouvement vers le Rhin, persuadé que Léopold allait le seconder.

Une entrevue entre les deux souverains avait été précédemment convenue, et le rendez-vous avait été fixé au château électoral de Pilnitz, dans les États de l'électeur-archevêque de Mayence. Or, le roi de Prusse était si convaincu que, de son entrevue avec l'empereur d'Autriche, sortirait la guerre, qu'il fit inviter Bouillé à se trouver à Pilnitz, le 26 ou le 27 août, avec un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France. Bouillé en fit un, le soumit, à Coblentz, au conseil des princes, et ses vues ayant été adoptées dans une réunion à laquelle assistaient les maréchaux de Broglie et de Castries, il se rendit à Pilnitz, après avoir informé le roi de Suède de la conférence qui devait avoir lieu, et dont, selon ses conjectures, une déclaration de guerre ne pouvait manquer d'être le résultat.

Ce fut le 24 août que le roi de Prusse arriva au château de Pilnitz, où il trouva l'empereur d'Autriche, qui l'y avait précédé de quelques heures. Frédéric-Guillaume était accompagné du prince royal de Prusse, du général prince Hohenloe-Ingelfingen, du baron de Bischofswerder et du colonel de Stein L'empereur avait à sa suite l'archiduc François, le maréchal de Lascy, le baron de Spielman et le comte de Palffy L'électeur était au milieu de sa cour, une des plus polies de l'Europe.

Rien de plus solennel que cette entrevue, et rien de plus propre à rendre témoignage de la grandeur de la Révolution française. Car c'était elle, elle seule, qui rapprochait, par la communauté des alarmes, deux puissants souverains qu'avaient jusqu'alors armés l'un contre l'autre les rivalités de l'ambition. Une table de quarante couverts réunit les monarques dans un banquet somptueux, auquel succédèrent une représentation théâtrale, des illuminations, le cercle, puis un souper splendide pendant lequel le baron de Roll vint annoncer l'arrivée à Dresde du comte d'Artois. Cette nouvelle étonna. Le prince n'avait point été invité; mais comme il demandait à prendre part aux conférences sous les auspices du roi de Prusse, celui-ci n'osa le repousser, et, l'empereur donnant « son adhésion tacite », le comte d'Artois fut attendu pour le lendemain.

Dans l'intervalle, les deux souverains eurent un entretien secret qui surprit fort le roi de Prusse, en lui révélant les dispositions pacifiques de l'empereur. Les hasards d'une aussi prodigieuse aventure qu'une croisade contre une nation comme la nation française; les immenses ressources matérielles dont elle disposait; le courage de ses enfants, qu'exalterait l'éclat inaccoutumé d'un tel péril; la surexcitation de l'esprit révolutionnaire, au milieu de l'Europe embrasée; le danger d'une propagande servie par le contact des armes; le coup qu'une agression de ce genre pouvait porter, et à la puissance de l'Autriche en exposant les Pays-Bas, et à celle de l'empire germanique en livrant aux ravages des armées les pays bordés par le Rhin, tout cela, Léopold le fit valoir vivement, avec autorité, et sans dissimuler que l'idée d'une guerre légèrement entreprise avait contre elle l'opinion du maréchal de Lascy, le plus expérimenté des généraux autrichiens. La conclusion de Léopold était que le meilleur parti à prendre serait de convoquer un congrès, appelé à négocier, pour la liberté de Louis XVI et le rétablissement de l'ordre, avec le parti qui dominait en France, sauf à appuyer les démarches de ce congrès par le déploiement de forces imposantes.

A ces considérations, que pouvait opposer le roi de Prusse? L'opinion de Bouillé? Mais Bouillé n'était, en ce moment, pour eux, que l'homme du roi de Suède, dont la turbulente ambition les inquiétait, dont ils désapprouvaient les desseins, et contre lequel ils avaient conçu des préventions qui rejaillissaient naturellement sur ses serviteurs. D'ailleurs, le danger personnel que feraient sans doute courir à sa sœur et à Louis XVI les fureurs qu'une semblable guerre auraient déchaînées, était, dans la bouche de Léopold, un argument bien difficile à réfuter : Frédéric-Guillaume céda; d'autant que Léopold avait su, par une adroite déférence, s'emparer de son esprit.

L'arrivée du comte d'Artois fit plus qu'animer la scène politique de Pilnitz, elle modifia un peu le résultat des premières impressions données et reçues Il eut beau combattre la circonspection de l'empereur avec une fougue excessive si le sentiment des convenances ne l'eût tempérée, il eut beau mettre en avant Calonne, qui se montra souple, hardi, persuasif, pressant, il ne put obtenir qu'on tirât l'épée du fourreau; mais ce qu'il obtint, ce fut la déclaration suivante, résultat définitif de cette conférence fameuse :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé; et qu'en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

« A Pilnitz, le 27 août.

« *Signé* LÉOPOLD, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

La dernière phrase, proposée par Calonne, avait été arrachée aux hésitations de Léopold par les instances du comte d'Artois.

Telle fut cette célèbre déclaration. Elle n'était, on le voit, que comminatoire; elle trahissait les intentions pacifiques de Léopold et subordonnait l'action des deux princes allemands à l'intervention des autres puissances.

L'Espagne et les principaux souverains de l'Italie ayant reçu le manifeste, y répondirent favorablement.

L'Angleterre se prononça pour la neutralité la plus stricte; et il peut paraître singulier que le Cabinet de Saint-James ait été le dernier à se réunir à une confédération dont il fut l'âme depuis. Mais, à cette époque, l'opinion publique en Angleterre était si opposée à la guerre, qu'au mois de mars 1791, un message royal ayant recommandé au parlement un armement maritime destiné à tenir en bride la Russie, dont les conquêtes, alors, menaçaient l'empire ottoman d'une destruction complète, le projet fut abandonné, repoussé qu'il était par le sentiment général. D'ailleurs, l'opinion de Pitt, *en ce temps-là*, était que l'Angleterre ne devait point intervenir dans les affaires du continent.

Quant au roi de Suède, il se plut à considérer la déclaration de Pilnitz comme un encouragement à ses desseins. Que l'Allemagne, au reste, le secondât ou non, sa résolution était prise. Pour avoir toute la liberté de ses mouvements, il avait décidé que, durant son absence, la Suède serait gouvernée par un conseil de régence ayant à sa tête le prince royal, âgé de douze ans, et à Bouillé il écrivait ces fières paroles : « Il est temps qu'on prenne un parti, car la saison avance, et pour moi, je ne connais qu'un seul obstacle insurmontable aux projets de la vie, l'obstacle physique. »

Mais c'est justement à la France révolutionnaire qu'il sera donné de montrer jusqu'où l'homme peut aller dans sa lutte contre l'impossible.

CHAPITRE X

LA RÉVOLUTION DANS LES COLONIES

PENDANT que ces choses se passaient en France, la Révolution, par delà les mers, illuminait les colonies..., mais à la manière de la foudre, qui ne combat les ténèbres que par des éclairs.

Tout ce que des calamités éparses nous donnaient à dire sur des événements, objet d'une éternelle pitié et d'une épouvante éternelle, nous l'avons mis en réserve pour en former un seul tableau : plus frappante et plus vive sera la leçon!

Voici comment la vie coloniale, telle que l'esclavage l'a faite, était décrite il y a quelques années par un créole élevé en Europe, jeune homme qui portait dans son imagination et dans son cœur l'ardent soleil des Antilles, mais dont certains préjugés de race, comme autant de nocturnes fantômes, continuaient à hanter l'intelligence :

« Lorsque les Européens arrivèrent dans les îles, la nature y régnait dans toute la sauvage grandeur de son luxe. De la crête des montagnes pendaient d'immenses forêts pleines de lianes flottantes, qui tombaient dans les savanes et traînaient, comme une longue chevelure, jusque dans la mer. Les nuages, retenus à la pointe de ces forêts, leur versaient éternellement l'humidité qu'aimaient les plantes grasses de ces climats. De plus haut leur tombaient des fleuves de soleil. Ainsi, nourries de toutes les vapeurs de l'Océan et de toutes les flammes des tropiques, les îles étaient en proie à une végétation fougueuse qui, n'étant jamais arrêtée par le froid des hivers, s'étouffait et se dévorait elle-même, pour se renouveler plus ruisselante encore. Alors commença de toutes parts une immense démolition. La hache et le feu furent mis à la fois dans ces forêts sauvages. Les savanes perdirent leurs ombrages séculaires. Des navires venus d'Afrique commencèrent à jeter des nègres sur ces rivages. Aujourd'hui, les cannes à sucre forment des rivières d'or sur toute la surface des colonies. A la Guadeloupe, six cents habitations-sucreries se partagent les belles terres; les caféières sont montées sur les mornes; l'île, ainsi distribuée, est ravissante à voir. C'est un jardin enchanté. De toutes parts, le regard se repose avec délices sur ces champs de cannes, sarclés, soignés chaque jour comme des parterres de fleurs, coupés en nappes carrées par des sentiers qui courent à travers les plantations et viennent de toutes les extrémités se nouer en rosette à la savane, au milieu de laquelle s'élève la maison du maître. Là est le cœur; de là part la vie, et le sang se répand dans toutes les veines. A une centaine de toises de la maison du planteur, s'élèvent les cases des nègres, qui forment un village de cent cinquante à trois cents âmes sur chaque habitation. Pendant la récolte, qui commence au mois de janvier et se termine au mois de juillet, c'est un spectacle sans pareil au monde que de voir, de quelque hauteur, tourner des ailes de moulin sur toute l'île, tomber au loin les riches plantations de cannes, la robe de l'île changer à chaque instant d'aspect et de couleur, la récolte courir de proche en proche comme une flamme joyeuse, et fumer en l'air les cheminées des sucreries! Des chants s'élèvent de toutes les savanes, le parfum du sucre chaud embaume le ciel. Le soir venu, les moulins s'arrêtent, les nègres viennent se ranger à la file devant la maison du maître, pour la prière commune, que le planteur écoute avec toute sa famille, la tête découverte; puis, chacun rentre dans sa case, et allume son feu pour le souper. Deux nègres, désignés à tour de rôle, se placent alors dans un ajoupa près de la maison du maître, allument un brasier, et, armés de coutelas, sont chargés de veiller sur les établissements. Toutes les portes se ferment, toutes les autres lumières s'éteignent, et la nuit s'étend sur l'habitation. »

Un de nos amis, M. Schœlcher, glorieux continuateur de l'œuvre sainte poursuivie en Angleterre par Wilberforce, en France par l'abbé Grégoire, et aujourd'hui en Amérique par Mme Stowe, répondit au gracieux passage qui précède, en ces lignes sévères :

« Je ne nie pas qu'il n'y ait un côté vrai dans votre peinture de la vie coloniale. Mais comme vous n'avez pas contesté les faits de barbarie spéciale à l'esclavage, j'oserai dire que la servitude ne doit pas vous inspirer plus longtemps les indulgences que vous lui montrez. L'état social qui n'existe qu'à la condition de métamorphoser deux cent soixante mille hommes sur deux cent quatre-vingt-dix mille en purs instruments de travail, mérite plus de réprobation, et il n'est point permis de regarder d'un œil complaisant une société qui n'a pour appui que la vieille terreur d'une législation atroce.... Le marronnage, les fuites à l'étranger, les empoisonnements de tous les jours, les révoltes accompagnées de meurtres et d'incendies, qui éclatent presque de dix en dix ans, répondent que les esclaves ne sont pas aussi contents de leur sort qu'il vous a paru, et les hécatombes de noirs immolés en ces dernières occasions à la sécurité des maîtres attestent que ceux-ci ne se croient pas non plus bien sûrs de leur puissance, puisqu'ils jugent ces boucheries nécessaires pour les garantir. »

Au surplus, si, même après la Révolution française et sous l'influence des idées de justice répandues par elle, l'esclavage, adouci en fait, a continué d'apparaître sous de hideux aspects, comment se rappeler sans frémir ce qu'il était avant la Révolution?

Ce fut en l'année 1685 que fut publiée, solennellement et au son du tambour, dans toutes les îles françaises, l'ordonnance du mois de mars, qui réglait d'une façon définitive, *ferme et stable à toujours*, la constitution de l'esclavage.

Mais des ordonnances antérieures avaient déjà organisé le prodigieux brigandage connu sous le nom de TRAITE.

C'est en parlant de la traite que Stansfield a dit : « Un vaisseau négrier contient, dans un espace donné, la plus grande masse de tortures et d'atrocités qu'il soit possible d'accumuler. » Et il faut en croire Stansfield : il avait participé à la traite, et publiait ce qu'il savait en expiation de ce crime. C'est en parlant de la traite que Léonard écrivait : « Pendant mon séjour à la Pointe, j'étais voisin d'un capitaine danois qui venait d'arriver de la côte de Guinée avec soixante nègres, seul reste des quatre cents qu'il avait transportés. C'était, en vérité, un tableau pitoyable de voir ces malheureux, assis le matin sur le pavé de la rue, la plupart nus et décharnés, les coudes appuyés sur les genoux, soutenant leur tête, et regardant d'un air consterné les esclaves occupés autour d'eux. Il n'y avait point de jour où ces infortunés ne portassent en terre quelques uns de leurs camarades. » Et Léonard était un créole de la Guadeloupe. *Bières ambulantes*, voilà de quel nom Mirabeau a flétri pour jamais ces navires qui formèrent au-dessus de l'Océan l'abominable pont sur lequel, avant la Révolution, quatre-vingt mille nègres passaient annuellement d'Afrique en Amérique, non compris tous ceux qui, entassés dans les cales infectes, périssaient misérablement durant la traversée. Chose horrible à dire! Le roi de France, averti qu'on faisait payer cinq pour cent par tête de nègre, à l'arrivée dans les colonies, avait craint que la levée de ce droit ne ralentît la traite, et une ordonnance du 26 août 1670 avait exempté de cette charge les trafiquants de chair humaine. Puis, on en était venu à leur accorder, sur les deniers du roi, une prime de dix livres par tête de nègre débarqué aux colonies, sans compter une autre prime de trois livres par tête offerte au capitaine du navire négrier!

Les colonies furent vite remplies de la sorte, et le mode d'organisation fut digne en tout point du mode de recrutement : le principe de l'esclavage une fois admis, les conséquences devaient naturellement suivre la loi d'une épouvantable logique

Être esclave, c'est n'être plus homme. Aussi les nègres, à peine débarqués, furent-ils attachés à la terre, en qualité d'instruments de travail. On leur dit : Vous devez neuf heures de travail par jour; vous aurez pour votre nourriture, par semaine, deux pots et demi de farine de manioc, et deux livres de bœuf salé; pour vêtement, vous recevrez deux habits de toile par an; à chacun de vous une case, plus un petit jardin qu'il vous sera loisible de cultiver pour votre compte, aux heures libres; on vous reconnaît un pécule; malades on vous soignera; on se charge de vous enterrer.... Mais songez-y! vous, vos femmes, vos enfants, vous êtes notre bien! Nous ne vous donnerons pas la question, si vous nous déplaisez, et il ne nous est point permis de vous mettre à mort; seulement, attendez-vous, en ce cas, à être chargés de chaînes ou battus de verges. Vous êtes des meubles animés, mais enfin des meubles. Souvenez-vous que le commandeur est armé d'un fouet. Allez!

Le nègre ainsi mis au rang des choses, il s'agissait de lui en imprimer autant que possible l'immobilité; il fallait étouffer l'essor de son âme, couper les ailes à son désir. Les cannes ne couvraient qu'une partie de la surface des îles; le reste du terrain appartenait aux gorges profondes, aux forêts solitaires, aux couches touffues des halliers, c'est-à-dire à la nature, c'est-à-dire à la liberté! Si l'on ne fermait pas ces retraites aux esclaves, nul doute qu'ils ne s'y précipitassent en foule : des primes furent accordées à qui les arrêterait; des détachements de soldats eurent ordre de fouiller sans cesse les bois.... C'était peu, on écrivit dans le Code noir : « L'esclave qui aura été en fuite pendant un mois *aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis ardente* sur l'épaule; s'il récidive pendant un autre mois, *il aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lis* sur l'autre épaule. La troisième fois, il *sera puni de mort.* »

Mais n'était il pas à craindre que, comprimé de la sorte, l'amour de la liberté ne se changeât en fureur? Voici comment il fut pourvu à la sécurité du maître : « L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, ou leurs enfants, *sera puni de mort.* — Les nègres sont désarmés; ils doivent aller les mains libres. Défense de porter même un bâton. — Défense aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper, soit le jour, soit la nuit, sur les chemins, dans les lieux écartés. *Le fouet et la fleur de lis ardente* aux contrevenants. Ordre à tous les passants de leur courir sus »

Après la protection accordée à la personne du maître, devait venir la protection accordée à ses richesses. Le climat des îles ne permettant ni les murailles épaisses, ni les souterrains impénétrables, ni la vie barricadée d'Europe, on imagina de suppléer par des règlements terribles aux murailles, aux grilles et aux verrous. « Les vols de chevaux, mulets, bœufs et vaches seront punis de peines afflictives, *même de mort*, si le cas le requiert. »

Tel était donc, avant la Révolution, le régime légal de l'esclavage. Et lorsque la tyrannie est de la sorte transformée en droit, est-il possible qu'elle n'existe point en fait? D'ailleurs, l'esclavage, on l'a vu, avait sa logique. Alors même que le maître n'aurait pas été corrompu par l'horrible pouvoir dont on l'investissait, comment l'aurait-il conservé, ce pouvoir, sans recourir à la violence et à la terreur? Ces nègres-meubles, ils avaient une âme, en dépit de tout : là était le point difficile! Dès que le meuble cessait de se considérer comme tel, le danger devenait excessif, et que faire alors? Alors, dans le meuble, on tuait l'homme!

Certes, c'eût été un miracle qu'un pareil état de choses se maintînt sans altération, devant une Révolution qui était venue rendre à la dignité humaine de si solennels témoignages. Et toutefois, ce ne fut point d'abord parmi les nègres que le mouvement d'émancipation se déclara, ce fut parmi les mulâtres, race intermédiaire issue du commerce des colons blancs avec les esclaves noires. Les mulâtres étaient libres, mais ils n'étaient pas citoyens; le *préjugé de la peau* s'élevait contre eux et les condamnait à des humiliations d'autant plus insupportables, qu'elles ne se liaient point à leur égard à l'idée légale de servitude; quoique fils d'affranchis ou d'hommes libres, et mariés légitimement, ils n'étaient point appelés aux charges et dignités publiques, ne pouvaient exercer certaines professions, et se voyaient injurieusement exclus des assemblées primaires. Animés d'une colère où l'orgueil du maître se confondait avec les ressentiments de l'esclave, ils avaient, dès le 22 octobre 1789, envoyé à l'Assemblée nationale une députation qui, après avoir déposé sur l'autel de la patrie un don gratuit de six millions, exposa vivement leurs griefs. Le président répondit : « Aucune partie de la nation ne réclamera ses droits en vain. »

Ce mouvement, dont ils prévoyaient bien les suites, alarma

fort les colons. Tout changement devait être odieux à leur égoïsme, l'oppression par eux exercée sur les nègres leur ayant fait une existence splendide. Voici le tableau qu'en a tracé Valverde, auteur espagnol qui écrivait en 1785 : « Chaque habitant mène sur son bien un train de prince, dans une maison magnifique ornée de plus beaux meubles que ceux du palais de nos gouverneurs. Ils ont une table plus abondante que nos seigneurs, des alcôves et chambres superbement tendues, avec des lits richement drapés, afin de recevoir leurs amis et les voyageurs. Des barbiers et perruquiers sont à leur ordre et soignent leur toilette. Ils ont deux ou trois voitures avec lesquelles ils se rendent les uns chez les autres, et vont à la comédie dans la ville de leur district, où ils se réunissent pour faire bonne chère et s'entretenir des nouvelles de l'Europe. »

Les nègres, toutefois, ne paraissaient pas avoir encore senti le souffle orageux et fécond venu des côtes de France; ils continuaient à marcher sous leur fardeau avec une résignation muette, et, d'autre part, les mulâtres ne semblaient songer qu'à leurs propres intérêts, plusieurs d'entre eux possédant des esclaves et ne voulant point, au moment même où ils revendiquaient contre les blancs leur part de liberté, abandonner à l'égard des noirs leur part de tyrannie! Mais, pour troubler le cœur des colons blancs, pour le remplir d'une colère mêlée d'effroi, il suffisait que des *gens de couleur* prétendissent s'égaler à eux. D'ailleurs, l'impulsion une fois donnée, où s'arrêterait-on? L'*aristocratie de la peau*, selon le mot de l'abbé Grégoire, une fois mise en question, l'édifice auquel elle servait de base ne s'écroulerait-il pas tout entier?

Sous l'influence de ces craintes et de leurs passions, les colons commencèrent à caresser un projet qui, jusque-là, n'avait existé dans leur esprit qu'à l'état d'aspiration vague et flottante : ils songèrent sérieusement à briser les liens qui les unissaient à la mère patrie. Entre les rivages de la France et eux il y avait l'immense Océan; mais, dès qu'ils virent que l'esprit nouveau avait reçu puissance de supprimer l'espace, entre eux et la Révolution ils voulurent autre chose encore que la mer. Dès que la nouvelle des événements de France leur était arrivée, les colons de Saint-Domingue s'étaient formés en assemblées primaires, et les trois grandes divisions de l'île s'étaient chacune donné une représentation locale, d'où trois assemblées provinciales, celle du nord au Cap, celle de l'ouest à Port-au-Prince, celle du sud aux Cayes : le 27 février 1790, ces trois assemblées procédèrent à la nomination d'une sorte de convention qui, chargée de traiter des intérêts généraux, se réunit à Saint-Marc, sous le titre d'*Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*.

Parmi les personnages influents qui, à Paris, représentaient l'esprit des colons et servaient leurs intérêts, figurait, chose triste à constater, un homme qui, dans la carrière de la Révolution, avait débuté avec beaucoup d'éclat. Il est vrai que, le 4 décembre 1789, dans le premier élan de son enthousiasme révolutionnaire, Alexandre Lameth avait dit : « Je suis un des plus grands propriétaires de Saint-Domingue; mais je vous déclare que, dussé-je perdre tout ce que j'y possède, je le préférerais plutôt que de méconnaître les principes que l'humanité et la justice ont consacrés. Je me déclare, et pour l'admission des *sang-mêlés* aux assemblées administratives, et pour la liberté des noirs. » Malheureusement, ce noble langage ne fut pas longtemps celui d'Alexandre Lameth, ni celui de Barnave, que son rôle dans la question des colonies fit appeler depuis l'*Homme aux deux visages*.

Ce fut sur un rapport de Barnave que l'Assemblée nationale rendit un premier décret « autorisant chaque colonie à faire connaître son vœu sur la Constitution législative et administrative qui lui convenait le mieux, en se conformant aux principes généraux qui liaient les colonies à la métropole. »

C'était, d'une part, prêter les mains aux idées d'indépendance que nourrissaient les colons, et, d'autre part, à la faveur d'une rédaction obscure, abandonner aux blancs, dominateurs exclusifs de la législature coloniale, la décision de tout ce qui concernait l'avenir des colonies.

Un second décret, développement du premier, statua que « toutes personnes, âgées de vingt-cinq ans, possesseurs d'immeubles, ou, à défaut d'une telle propriété, domiciliées depuis deux ans et payant une contribution, se réuniraient pour former une assemblée coloniale. »

Ceci était plus clair, et il en résultait bien évidemment qu'entre les mulâtres et les blancs l'égalité des droits politiques était proclamée; mais parce que, dans la loi, les hommes de couleur, libres, n'étaient pas désignés en propres termes, les colons soutinrent que le décret du 18 mars ne s'appliquait qu'aux blancs, et Peynier, qui alors gouvernait Saint-Domingue, sous leur influence, ne se crut pas obligé de le faire exécuter.

Usurper un à un tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale, combattre à face découverte l'autorité des administrateurs et chefs militaires envoyés par le roi, et enfin déclarer que les décrets émanés du Corps législatif de France et relatifs au régime intérieur de la colonie ne seraient exécutés qu'après leur admission par la législature coloniale, telle fut la conduite de l'Assemblée de Saint-Marc. Peynier, quelle qu'eût été longtemps sa condescendance à l'égard des colons, ne pouvait, sans déshonneur et sans péril, tolérer jusqu'au bout de semblables envahissements : il finit par résister; et dès lors il y eut dans l'île deux gouvernements, deux partis, deux armées; il y eut les métropolitains ou *pompons blancs*, et les partisans de l'assemblée de Saint-Marc ou *pompons rouges*. Bientôt, la querelle s'envenimant, le gouverneur prononce la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, qu'il déclare ennemie de la colonie et du roi; Mauduit, commandant le régiment de Port au Prince, est envoyé dans l'ouest qui s'agite et menace; les deux partis en viennent aux mains; atteints par une décharge furieuse, qui couche quinze des leurs sur le carreau, les soldats ripostent et mettent en fuite les pompons rouges; tout prend feu, et, le 8 août, sentant la force leur échapper, quatre-vingt-cinq personnages des plus riches, des plus importants de l'île, s'embarquent pour aller rendre compte de leurs actes à la métropole. Ils montaient *le Léopard*, vaisseau de l'État, dont l'équipage, mutiné, s'était mis sous leurs ordres. Nous avons raconté ailleurs avec quels transports de joie et quelles marques de sympathie factieuse ils furent accueillis par les matelots de Brest, que d'artificieux rapports avaient jetés dans une erreur trop tard reconnue.

Circonvenue par des hommes intéressés à la tromper, assaillie de plaintes contradictoires, et trop éloignée du théâtre des événements pour les apprécier avec une constante rectitude, l'Assemblée nationale était condamnée à suivre, en ce qui touchait les colonies, une marche vacillante et tortueuse. Le 12 octobre 1790, elle rendit un décret qui confirmait la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, annulait ses actes comme entachés de rébellion, et prescrivait l'exécution des décrets antérieurs, ceux du mois de mars; mais le Comité colonial avait fait précéder ses conclusions d'un préambule obscur, ambigu, rédigé dans le but de satisfaire les deux partis et qui ne pouvait manquer de les mécontenter tous les

deux. « Dans le décret d'octobre, dit plus tard Brissot, on sacrifiait l'assemblée de Saint-Marc à de petites vengeances, et les gens de couleur à l'assemblée de Saint Marc. »

La guerre civile devait sortir de ces obscurités, comme la foudre sort des nuages; mais, pour éclater, l'agitation n'avait pas attendu le décret du 12 octobre. Déjà, dès le mois de juin, les mulâtres s'étaient soulevés à la Martinique; une insurrection avait eu lieu à l'Ile-de-France, et depuis longtemps tout présageait la tempête.

Le 26 octobre 1789, un jeune mulâtre, nommé Vincent Ogé, abordait furtivement au Cap, rapportant d'Europe des idées d'affranchissement associées à un espoir audacieux. Toutefois il ne venait pas, comme on l'a trop dit et trop répété, combattre pour la justice, pour le droit absolu, pour les esclaves. Par une déplorable inconséquence, séparant d'avec la cause des noirs celle de sa caste, il réclamait l'égalité politique des mulâtres et des blancs, il invoquait les décrets de mars, il en voulait ardemment l'exécution, mais il n'allait pas au delà. A peine débarqué à Saint-Domingue, il se hâtait d'écrire à Vincent, commandant général : « M. le commandant, nous vous prions de ne point *empoisonner nos démarches.* Nous avons réclamé pour notre classe, et *non pour celle des nègres qui vivent dans l'esclavage.* » Dans une autre lettre, adressée le 29 octobre à l'assemblée provinciale du Nord, il disait : « Apprenez à apprécier le mérite d'un homme dont l'intention est pure. Lorsque j'ai sollicité de l'Assemblée nationale un décret que j'ai obtenu en faveur des colons américains connus au commencement sous l'épithète injurieuse de *sang-mêlés*, *je n'ai point compris dans mes réclamations le sort des nègres qui vivent dans l'esclavage.* Vous et mes adversaires avez empoisonné mes démarches, pour me faire *démériter des gens honnêtes.* »

Ogé ne s'arma que pour les franchises politiques contestées à sa race; mais sur le champ de bataille resserré dans ces limites, il déploya du moins beaucoup de résolution et de courage. Accompagné de cent mulâtres à cheval, il s'était avancé jusqu'à cinq lieues du Cap, lorsque, à l'endroit de la grande Rivière, il rencontra deux dragons, porteurs de dépêches que l'assemblée du Cap envoyait à la Marmelade. Il s'agissait précisément dans ces dépêches de mesures à prendre contre lui. « Je puis, dit-il aux deux dragons, vous donner la mort; mais votre jeunesse m'intéresse. Voici deux lettres, l'une pour le président de l'assemblée, l'autre pour le commandant. Mes projets sont aussi grands que mon courage est indomptable. » Puis, se retournant, il leur montra les cavaliers qui le suivaient, ajoutant qu'il avait à sa disposition quatorze mille hommes dans la partie espagnole, et quatre frégates. Il les renvoya après leur avoir remis un passe-port ainsi conçu : « Nos frères du canton de Limonade sont priés de laisser passer librement les deux dragons, porteurs du présent. » « OGÉ. » Il était en uniforme et se faisait appeler colonel. La sommation qu'il adressait à ses ennemis ne concernait que la promulgation du décret du 8 mars dans toute sa teneur, et on y remarque cette phrase : « Je ne ferai point soulever les ateliers; ce moyen est indigne de moi. »

Pour toute réponse, l'assemblée du Cap fit battre la générale, et on marcha contre lui. Vainement, il essaya de soutenir la lutte; accablé par le nombre, il n'eut que le temps de se réfugier dans la partie espagnole de l'île, où l'assemblée du Nord se hâta de le réclamer, au nom du roi de France. Ogé se trouvait, avec son ami Chavannes, homme d'un grand cœur, et treize mulâtres qui s'étaient dévoués à sa fortune, dans la ville de Hinche, lorsque, par une odieuse et lâche violation du droit d'asile, Francisque Nunez, commandant de Saint-Raphaël, les fit arrêter. Le sort qui les attendait n'était pas douteux, hélas! Dans une lettre de don Garcia, le gouverneur espagnol, à Francisco Nunez, Ogé et ses compagnons sont représentés *comme des gens diaboliques et préjudiciables à la société des hommes.* Pourquoi? On l'a vu : parce qu'ils avaient demandé l'exécution d'une loi qui consacrait un principe d'équité! Ils furent donc livrés à leurs ennemis. Or, toujours et partout, ceux qui donnent les premiers l'exemple du sang versé et des exécutions farouches, ce sont les hommes qui s'appellent eux-mêmes les *modérés.* Les vainqueurs se montrèrent donc implacables, et, « comme il faut bien prêter des crimes à celui qu'on veut assassiner avec le glaive de la justice, » on ne manqua pas de déclarer Ogé coupable de vols, d'assassinats, d'incendies. Treize de ses compagnons furent condamnés aux galères perpétuelles, vingt-deux à être pendus. Quant à Ogé et à son généreux complice Chavannes, la sentence fut qu'ils expireraient sur la roue, après avoir été rompus vifs! Pour donner plus d'appareil à cet épouvantable châtiment, l'assemblée provinciale voulut assister en corps au spectacle de ses ennemis torturés. Elle entoura l'échafaud et put rassasier ses yeux de l'agonie des victimes. Ce n'était pas assez; il fallait à la cruauté la saveur de l'insulte : afin de bien marquer, jusque dans les supplices, le respect dû à l'aristocratie de la couleur, l'échafaud destiné aux insurgés de couleur blanche, — quelques blancs avaient pris part à ce mouvement, — fut placé dans un autre endroit que celui qui avait été réservé aux mulâtres.

Le supplice d'Ogé et de ses compagnons laissa dans l'âme des mulâtres un immortel levain de haine et la passion de la vengeance. Soldats de la cause des leurs, Ogé, Chavannes en devinrent les saints, et une année ne s'était pas écoulée depuis le jour qui fut pour eux le dernier, que, du haut de la tribune française, Brissot s'écriait au bruit d'applaudissements enthousiastes : « Ogé est mort martyr de la liberté, martyr de la loi. Le concordat l'a vengé. L'infamie ne flétrit plus son nom : qu'elle flétrisse à jamais celui de ses tyrans! »

Cependant, à l'appui de son décret du 12 octobre 1790, l'Assemblée nationale avait envoyé à Saint-Domingue deux bataillons d'Artois et de Normandie. Quand ces deux bataillons, déjà travaillés à Brest par les émissaires de l'assemblée de Saint-Marc, arrivèrent à Port-au-Prince, Blanchelande, successeur de Peynier, se rendit à bord pour leur enjoindre de débarquer au môle Saint-Nicolas, trop sûr que, s'ils entraient à Port-au-Prince, ils seraient circonvenus et gagnés par les pompons rouges. C'est ce qui arriva, les soldats ayant refusé d'obéir à l'ordre qui les envoyait au môle. Ils ne furent pas plutôt descendus dans la ville, que les pompons rouges les entourèrent et mirent en pratique à leur égard un actif système de séduction, dont les tavernes fournirent le théâtre. C'était surtout au colonel Mauduit que s'adressait le ressentiment des partisans de l'assemblée de Saint-Marc, à cause de l'énergie avec laquelle il avait réprimé les troubles par eux excités dans l'ouest de l'île : aussi ne négligèrent-ils rien pour irriter contre lui, en la trompant, la fureur des soldats d'Artois et de Normandie, fureur qu'à leur tour ceux-ci parvinrent à communiquer au régiment même que Mauduit commandait et dont il avait été jusqu'alors très-aimé. Le moyen que les pompons rouges employèrent pour changer cet attachement en indignation, fut un faux : ils fabriquèrent un décret daté du 17 décembre *après-midi*, lequel révoquait des éloges précédemment accordés à Mauduit et à son régiment par l'Assemblée nationale. Horrible fut le succès de toutes ces manœuvres. Des prisonniers pour meurtre sont

élargis; et un d'eux se voit porté en triomphe à l'église par matelots et soldats réunis, et les prêtres sont forcés de chanter un *Te Deum* devant des malfaiteurs assis sur l'autel même comme à la place de Dieu.

Mauduit savait bien que ses ennemis étaient altérés de son sang : la mort, qu'il attendait, ne tarda pas à le venir chercher, et il la reçut tranquillement, les bras croisés, en soldat qui ne peut se défendre, mais qui sait mourir. Telle était la rage des assassins, qu'ils coururent tuer ses chevaux dans son écurie. Mauduit avait à son service un mulâtre qui lui était fort attaché. Le corps de la victime ayant été mis en lambeaux, le fidèle serviteur rassembla les membres épars de son maître, creusa une fosse où il les enterra et sur le bord de laquelle il se tua ensuite d'un coup de pistolet. Ni les gens de couleur ni les noirs n'avaient pris part à l'assassinat de Mauduit : ce fut le crime exclusif des fauteurs de l'indépendance coloniale.

A dater de ce moment, la puissance métropolitaine alla déclinant de jour en jour à Saint-Domingue. La troupe séduite, appartenait aux blancs. Le gouverneur fut forcé de quitter Port-au-Prince, et d'errer d'une ville à l'autre, fantôme d'un pouvoir qui n'était plus. Les créoles s'administrèrent eux-mêmes.

Mais il ne leur suffisait pas d'avoir vaincu ainsi la métropole dans ses agents : pour être durable, leur victoire avait besoin que l'Assemblée nationale la consacrât; et tous leurs efforts se dirigèrent vers ce but. Les propriétaires de Saint-Domingue, résidant à Paris, s'y étaient formés en un club qu'on appela *Club Massiac*, du nom de celui d'entre eux chez lequel ils s'assemblaient : non contents de faire une rude guerre d'écrits et de paroles à Brissot, à l'abbé Grégoire, à tout le *Club des amis des Noirs*, les représentants des colons transportèrent hardiment le combat au sein de l'Assemblée nationale. Ils pouvaient s'y appuyer sur les sympathies des Lameth; ils y avaient Barnave pour avocat; ils étaient parvenus à y soumettre le comité colonial à leur influence : la bataille fut risquée.

Le 7 mai 1791, Delâtre vint, au nom du comité colonial, présenter un projet qui concluait à ce qu'aucune loi sur l'état des personnes ne fût portée, sans avoir été provoquée par la demande des assemblées coloniales. Autant eût valu décréter l'éternité du régime sous lequel nègres et mulâtres se traînaient frémissants. Le 11, après avoir tracé un vif tableau des humiliations infligées à la race des hommes de couleur, l'abbé Grégoire demanda pour eux l'admission à tous les droits des citoyens libres, et la question préalable sur le projet du comité. « Vous avez reconnu, dit Clermont-Tonnerre, qu'un peuple n'appartient pas à un homme : sachez convenir qu'un peuple n'appartient pas davantage à un autre peuple. » Comme si les colons avaient formé un peuple distinct de celui qui habitait la mère patrie! Comme s'ils n'étaient liés à elle par aucun contrat depuis longtemps et très-librement consenti! Comme si enfin les hommes de couleur, eux aussi, n'invoquaient pas leur qualité de Français! — Et Clermont-Tonnerre était de ceux qui, dans les débats sur Avignon, avaient voulu que cette ville continuât à appartenir au pape, malgré la volonté expresse des Avignonnais! — A la question de droit, Malouet opposa la question de fait; il déclara que rejeter le projet du comité serait décréter « la croisade la plus sanguinaire qu'on pût prêcher contre les Français; » à quoi Lanjuinais répondit : « Craignez, au contraire, une explosion terrible, si vous prononcez contre les gens de couleur une exclusion éternelle, en rendant leurs tyrans.... leurs juges. » Créole, Moreau de Saint-Méry prit la parole pour les créoles, et put à peine développer son opinion, trop conforme à son intérêt, interrompu qu'il fut à diverses reprises par les sifflets des tribunes. Barnave s'étant écrié : « Il faut tenir aux colons ce qu'on leur a promis, » l'abbé Sieyès répliqua que, « par les décrets du mois de mars, l'initiative des lois avait été accordée à tous les hommes libres, non à certains colons, » et cette réponse fut accueillie par trois salves d'applaudissements. La droite était consternée : l'abbé Maury parut un instant rendre la lutte incertaine par un discours le plus habile peut-être et le plus animé qui fut jamais sorti de sa bouche. Il imputa aux hommes de couleur les passions et l'orgueil qui, presque toujours, composent le lot des parvenus; il les montra plus attentifs à ce qui était sur leur tête qu'à ce qui était sous leurs pieds; il leur reprocha le goût de la domination, et prononça cette phrase remarquable : *La fantaisie du gouvernement est devenue le luxe de leur amour pour la liberté.* Comparant ensuite les nombres : ici trente mille blancs, là sept cent mille noirs ou mulâtres, « Si vous ne mettez, ajouta-t-il, du côté des trente mille la protection de la loi, plus d'équilibre : les colonies ne feront que changer d'oppresseurs. » Ce discours fit tant d'impression sur la droite, que lorsque l'orateur descendit de la tribune, plusieurs s'élancèrent vers lui et l'embrassèrent. Robespierre se leva. Barnave avait demandé : « Voulez-vous avoir des colonies, oui ou non? » Robespierre dit : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre gloire, votre bonheur et votre liberté. » Dupont, déjà, s'était écrié, en réponse aux prédictions sinistres de Malouet : « S'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe. »

Le résultat de cette discussion fut un décret qui parut le 15 mai 1791. Il était ainsi conçu :

« Le Corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne sont pas nés de père et mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies. Les assemblées coloniales actuellement existantes subsisteront; mais les gens de couleur nés de père et mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises. »

Ainsi, du même coup, la cause des mulâtres triomphait et celle des noirs était abandonnée! Mais la question de l'abolition de l'esclavage avait fait encore si peu de progrès, même dans beaucoup de cœurs très sincèrement républicains, que Pétion, parlant en faveur des mulâtres, ne craignit pas d'employer cet argument étrange, cet argument criminel : « Les colons ne doivent la conservation de leurs esclaves qu'à la surveillance des hommes libres de couleur! »

Tel qu'il était, le décret du 15 mai excita parmi les colons des transports de rage. « Voilà donc les gens de couleur nos égaux! Adieu promenades et spectacles! Nos femmes blanches répugneront toujours à se mettre à côté d'une peau noire. » Un des députés que les colons avaient envoyés à Paris se rend à Bordeaux, et là il déclare que tout va être mis à feu et à sang dans les colonies, que le décret du 15 mai est à la fois un poignard et une torche. Ému de ces menaces, le Directoire de la Gironde fait suspendre le départ des vaisseaux, qui étaient au bas de la rivière, et écrit en toute hâte à l'Assemblée nationale, la suppliant de déployer les forces nécessaires pour l'exécution du décret. En même temps, saisie de cet enthousiasme sacré qui déjà l'avait fait voler au secours de Montauban, la garde nationale bordelaise s'offre à passer les mers. Un registre est ouvert à la municipalité, les volontaires sont appelés à s'y faire inscrire, et ils s'y présentent en foule. Si les Bordelais étaient partis, peut-être eût-on évité les dé-

sastres qui suivirent. Mais non : le pouvoir dirigeant se contenta d'applaudir à cet élan patriotique, quand la question était de l'employer, et le décret arriva aux colonies, sans autre appui que le respect dû aux décisions de l'autorité métropolitaine !

A Saint-Domingue, parmi les colons, ce ne fut qu'un cri : Il faut résister ! L'Angleterre et ses vaisseaux furent appelés contre les îles françaises ; on effaça des lieux publics les mots *la nation, la loi et le roi*, pour les remplacer par celui-ci : *Saint-Domingue;* et dans l'assemblée coloniale ces paroles furent entendues : « *La France ne nous est plus rien. Que n'avons-nous ici Bouillé!* » Il est vrai que, le 9 août 1791, l'assemblée générale, séante à Léogane, arrêta, à la majorité de 67 voix contre 46, qu'elle reconnaissait sa dépendance en ce qui concernait les relations avec la métropole ; mais en même temps elle agissait comme pouvoir souverain, établissait des impôts, suspendait la liberté de la presse, défendait l'entrée des papiers venus de France, taxait le sucre et le café embarqués pour la métropole.

Et ce qui ne fut malheureusement que trop prouvé, c'est que les blancs recoururent, comme protestation contre le décret du 15 mai, à un redoublement d'outrages à l'égard des mulâtres, de châtiments à l'égard des noirs. D'horribles cruautés furent exercées sur ces derniers, lorsqu'ils n'étaient encore coupables que d'ouvrir une oreille complaisante aux suggestions des mulâtres. Dans une savane, près du Cap, des fosses creusées pour contenir vingt ou trente cadavres recevaient les esclaves fusillés. On les forçait de se mettre sur le bord de ces fosses, où ils s'enterraient eux-mêmes en tombant. Les membres de l'assemblée générale, pour marques distinctives, portaient en séance, et sous les armes, une écharpe de crêpe noir ; les membres de l'assemblée provinciale avaient une écharpe rouge, image, disait l'arrêté, du sang dont le territoire était arrosé.

Il était impossible que de tant d'aveugles provocations ne sortît point une catastrophe. L'excitation, partout, était au comble. Les colons parlaient d'indépendance ; les *petits blancs*, c'est-à-dire ceux qui ne possédaient pas au delà de vingt esclaves et formaient la démocratie de la race blanche, parlaient d'égalité ; les mulâtres parlaient de droits politiques ; à leur tour, les nègres parlèrent de liberté. Déjà plusieurs d'entre eux s'étaient enfuis. Dans le courant de juillet quelques ateliers s'étaient agités d'une manière formidable. Selon l'énergique expression d'un poëte allemand, *l'heure du tapage* allait sonner. Dans la nuit du 23 au 24 août, les nègres du nord s'assemblent au fond des forêts épaisses qui couvrent le morne rouge. Moment terrible ! c'était une nuit d'orage ; les éclairs sillonnaient le ciel, et la foudre faisait gronder tous les échos des mornes. Un noir, auquel ceux de sa race attribuaient une puissance surnaturelle, élève la voix, et après s'être répandu en invocations magiques, prononce cet oracle, au milieu de la tempête :

> Bon Dié qui fait soleil qui clairé nous en haut
> Qui soulèvé la mer, qui fait grondé l'orage
> Bon Dié, la zot tendé, caché dans yout nuage,
> Et là li gardé nous. Il vouai tout ça blancs fait.
> Bon Dié blancs mandé crime, et par nous vlé benfèts ;
> Mais Dié là qui si bon, ordonnin nous vengeance ;
> Li va condui bras nous, li ba nous assistance.
> Jetté portrait Dié blancs qui soif dlo dans gié nous.
> Couté la liberté qui palé cœur nous tous.

Ainsi s'exprima le magicien Bouckmann, et, le lendemain, la plaine du Cap était incendiée. Ce furent des scènes d'inexprimable horreur. Le mot profond de Mirabeau *donnez-moi une bête brute, j'en ferai une bête féroce*, se réalisa pour le malheur de ceux qui avaient si longtemps tenu des êtres appartenant comme eux à la grande famille humaine, dans l'abrutissement de l'esclavage. Les oppresseurs de la veille furent les égorgés du lendemain. Point de pitié, point de merci, de la part des noirs, altérés de vengeance. Deux siècles de crimes commis contre eux leur étaient un encouragement au crime. N'était-ce pas un blanc qui le premier avait jeté un noir dans un four ardent, et fait manger à un esclave sa propre chair ? Cent mille nègres, la torche à la main, passèrent sur l'île comme un torrent de feu. La plaine du Cap, la plus riche des Antilles, ne présenta bientôt plus qu'un lamentable monceau de ruines. Dans cette partie de l'île, deux cents manufactures de sucre et six cents de café furent détruites en quelques jours. Ces richesses que le travail de l'esclave avait créées, la colère de l'esclave les anéantissait, au milieu des transports d'une joie sauvage. Guerre aux choses ! mais aussi guerre, guerre implacable aux hommes ! Les habitants des lieux écartés qui n'eurent pas le temps de monter à cheval furent massacrés. Beaucoup se réfugiaient sur les canots, à la lueur des flammes qui dévoraient leurs maisons. Au Cap, chaque ménage avait de l'eau devant sa porte, pour conjurer l'incendie. De vingt pas en vingt pas, des sentinelles. Sur les navires mouillés en rade, on vit se presser, portant avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux, une foule de femmes éplorées. Partout la désolation, la terreur, l'incendie, la mort.

Dans cette affreuse confusion de forfaits, le cœur cherche des traits qui le reposent. L'esclave Bartholo cachant son maître, au risque de passer pour traître et d'être immolé, le conduisant déguisé jusqu'aux portes du Cap, et retournant vers les siens, c'est là certes un noble spectacle. Mais plus tard, le généreux noir fut conduit à la mort, comme complice du soulèvement de sa race. Et quel fut son dénonciateur ? Ce fut Mongin, son maître, celui-là même qu'au péril de ses jours il avait sauvé !

Cependant, revenus de leur première surprise, les blancs avaient couru aux armes. La lutte s'engagea, Bouckmann fut tué, et les nègres se dispersèrent, n'étant pas assez forts pour résister à la fois à la garde nationale et aux troupes. On assure qu'ils étaient commandés par des chefs masqués, et qu'à leur tête on aperçut souvent un Européen vêtu de rouge ; le bruit courut que c'était un Anglais. Quoi qu'il en soit, ils ne purent tenir la campagne, et alors les exécutions, les égorgements, les atrocités continuèrent en sens inverse. Au Cap, trois échafauds furent dressés. Une pique plantée au milieu de la place d'armes montrait ces mots écrits au-dessous d'une tête sanglante : *Tête de Bouckmann, chef des révoltés.* Dans les campagnes où l'échafaud manquait, on attachait les prisonniers sur une échelle pour les fusiller plus à l'aise. Tous les chemins du nord furent bordés de piquets portant des têtes de nègres !

Arrêtons-nous ici : nous reprendrons, quand il en sera temps, ce récit funeste.

Ainsi, vont dire les logiciens du mal, des ruines, des meurtres, la dévastation, l'incendie, voilà ce qui marque chaque pas fait dans l'histoire par le monstre qui se décore du beau nom de progrès ! On parle justice ! et les fatales syllabes ne sont pas plutôt prononcées, que des iniquités sans nom se donnent carrière ! On parle humanité, et aussitôt le sang ruisselle sur les échafauds ! On parle fraternité, et, à l'instant même, des races entières se levant pour exterminer d'autres races, il s'ouvre des abîmes où oppresseurs

et opprimés, bourreaux et victimes, vainqueurs et vaincus, tombent entrelacés hideusement, roulent pêle-mêle, et disparaissent engloutis! C'est le progrès, c'est l'immortel minotaure!

Ah! je l'avoue, je l'avoue, plus d'une fois, j'ai entendu le bruit de ces paroles retentir au fond de mon cœur comme le son d'une cloche funéraire; plus d'une fois, j'ai demandé à ma conscience étonnée quelle était cette loi dérisoire, quelle



UNE VUE AUX COLONIES

était cette inconcevable et barbare ironie des lois du monde, qui faisait presque toujours aboutir les efforts vers le bien à quelque nouveau triomphe du mal; et pourquoi la vérité ne ressemblait pas au soleil qui, lorsqu'il se dégage des nuées, répand la joie, sans mélange de pleurs; et pourquoi les révolutions, celles qui sont le plus légitimes, creusaient un tombeau aux apôtres du droit découvert, de la justice reconnue, de la morale vengée? Effroyable mystère, impossible à expliquer, en effet, pour ceux qui ne croient pas comme nous à l'intime solidarité des générations entre elles, à la prolongation de l'existence des unes dans l'existence des autres, en un mot, à l'impuissance de la mort! O Pascal, quelle belle et consolante définition vous avez donnée de l'humanité, quand vous avez dit: *L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse!*

CHAPITRE XI

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'Assemblée constituante était lasse. Tant de travaux, au milieu de tant de combats, la disposaient au repos. Mais elle ne pouvait se séparer en laissant épars les matériaux du monument immortel, œuvre de ses méditations et prix de ses fatigues. Depuis deux ans qu'elle élaborait la Constitution, c'était l'une après l'autre seulement, et sans ordre, au gré des circonstances trop souvent, qu'elle était parvenue à en former les diverses parties. Dans son vaste travail se trouvaient rapprochés, ou plutôt confondus, les principes invariables et les prescriptions transitoires, les maximes générales et les lois de détail, les choses de théorie et les choses de pure réglementation. Réunir les fragments de l'ouvrage entier, les coordonner, les classer, distinguer ce qui était fondamental de ce qui ne l'était pas, composer enfin de tout cela un livre unique, un livre tel que la nation pût d'un seul coup d'œil embrasser l'ensemble de ses destinées, et le roi accepter en un seul acte la Constitution au nom de laquelle il allait régner, voilà quel devait être et quel fut le but de la RÉVISION.

Aux membres du Comité de Constitution, Thouret, Target, Le Chapelier, Sieyès, Talleyrand, Rabaut Saint-Etienne et Desmeuniers, on avait adjoint, pour la révision, Duport, Barnave, Alexandre Lameth, Beaumetz, Clermont-Tonnerre, Pétion et Buzot. Sieyès, Pétion et Buzot ne prirent qu'une faible part à la rédaction du projet : cependant, ils le signèrent. Clermont-Tonnerre ne le signa même point.

Ce n'était pas une tâche facile que de rédiger ainsi, d'une manière à la fois méthodique, précise et claire, le Code des lois constitutionnelles. On fit, selon le témoignage d'Etienne Dumont, que son ami d'André avait introduit dans les coulisses de l'histoire parlementaire, on fit vingt essais qui ne réussirent pas; on proposa vingt plans qui furent rejetés, et ce fut seulement après cinq ou six semaines passées dans une sorte de chaos, qu'on s'arrêta, sur les indications de Ramond, au système qui prévalut.

Mais, à l'ombre de ce travail de classification, n'était il pas possible de revenir sur certains points importants, et notamment sur la part faite à la royauté? Pour ceux qui, sans vouloir un retour absolu à l'ancien régime, auraient désiré voir la monarchie assise sur des bases solides, la tentation était forte; et la récente conversion des Lameth, de Barnave, de Duport, semblait rendre le succès facile : Malouet le crut. A Le Chapelier, à Barnave, il proposa le plan d'attaque que voici : « Je me charge, leur dit-il, de démontrer tous les vices de la Constitution. Vous, messieurs, répondez-moi; accablez-moi d'abord de votre indignation; défendez votre ouvrage avec avantage sur les articles les moins dangereux, même sur la pluralité des points auxquels s'adressera ma censure, et quant à ceux que j'aurai signalés comme antimonarchiques, comme empêchant l'action du gouvernement, dites alors que ni l'Assemblée, ni le Comité n'avaient besoin de mes observations à cet égard; que vous entendiez bien en proposer la réforme; et sur le-champ proposez-la. »

Barnave et Le Chapelier se prêtèrent sans scrupule à jouer cette comédie malhonnête. Mais ils comptaient sur le concours du côté droit. Or, ils ne tardèrent pas à apprendre que le côté droit n'entendait les aider d'aucune manière dans leurs projets de révision; qu'il continuerait à s'abstenir; qu'il persévérait, en un mot, dans l'implacable étendue de ses haines. Ils renoncèrent donc à se faire, dans une scène digne des *Fourberies de Scapin*, les compères de Malouet; mais celui-ci, qu'ils oublièrent de prévenir et qui n'avait point avec eux de communications régulières, n'en prépara pas moins son attaque.

Le 5 août, Thouret se leva dans l'Assemblée et dit :

« La nuit dernière était l'anniversaire de l'époque où tant d'abus furent renversés. La séance actuelle est l'anniversaire de celle où vous commençâtes à poser les bases du majestueux édifice qui s'achève. »

Puis il donna lecture du projet du Comité de Constitution.

Le 8 août, la discussion commença. Elle ne devait porter d'abord que sur la distribution du travail, et le président eut soin d'en faire l'observation en ouvrant le débat. Mais Malouet, qui avait demandé la parole, se livrant à une critique générale de la Constitution, au lieu de s'en tenir à discuter l'ordre méthodique des décrets, Le Chapelier l'interrompit vivement, et l'Assemblée ôta à l'orateur le prétexte même de son discours, en déclarant qu'elle adoptait l'ordonnance et la distribution des matières présentées par les comités. Elle adopta aussi sans restriction, sans modification, sans débat, la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, « telle qu'elle l'avait décrétée au mois d'août 1789. »

Neuf séances furent consacrées à la révision. On n'y agita, en général, que des questions ou déjà débattues ou secondaires; il serait donc aussi inutile que fastidieux de suivre la discussion pas à pas. Nous nous bornerons à mettre en lumière les points autour desquels s'animèrent les idées ou les passions.

Se rappelant quelles clameurs avait excitées le fameux décret du marc d'argent, et croyant les entendre encore, le Comité de révision s'était décidé à faire disparaître ce décret ainsi que toute condition quelconque à l'éligibilité des représentants; mais la distinction entre les *citoyens actifs* et les *citoyens inactifs* on l'avait maintenue; mais on avait conservé le système de l'élection à deux degrés; mais on proposait de n'admettre comme électeurs que les citoyens en état de payer une contribution directe de quarante journées de travail, ce qui supposait deux cent quarante livres de revenu foncier dans les villes opulentes, et un revenu de cent quatre-vingts livres, là même où la journée de travail n'était estimée que quinze sous.

Robespierre prit la parole : « Les comités, dit-il, vous proposent de substituer à une condition mauvaise une condition plus mauvaise encore. Le peuple est-il libre de choisir ses représentants, s'il ne l'est pas de choisir ses intermédiaires? Vous avez reconnu que tous les citoyens étaient admissibles à toutes les fonctions, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; et voilà que vous violez ce grand principe! Que m'importe à moi qu'il n'y ait plus d'armoiries, si je vois naître une nouvelle classe d'hommes à laquelle je serai exclusivement obligé de donner ma confiance? — Les hommes vraiment indépendants sont ceux dont les besoins sont plus bornés que la fortune : cherchez là vos garanties, s'il vous en faut. — Quelle était la garantie d'Aristide lorsqu'il subjugua les suffrages de la Grèce? Ce grand homme qui, après avoir administré les deniers publics, ne laissa pas de quoi se faire enterrer, n'aurait pas eu accès dans vos assemblées électorales. Que ne rougissons-nous d'avoir élevé une statue à Jean-Jacques Rousseau : il était pauvre! Apprenez donc à reconnaître la dignité de l'homme. Il n'est pas

vrai qu'il faille être riche pour tenir à son pays, et la loi est faite pour protéger les faibles. Ceux qui vous ont envoyés ici payaient-ils, pour le droit de vous élire, un marc ou un demi-marc? Nous ne sommes donc pas purs, puisque nous avons été choisis par des électeurs qui ne payaient rien? »

C'était sortir de la discussion de l'*ordre méthodique des décrets* pour entrer dans celle des principes, et l'Assemblée, en refusant d'entendre Malouet, avait semblé vouloir limiter le débat. Rœderer en fit l'observation. Mais les Constitutionnels craignirent de laisser sans réponse des paroles qui, passant par-dessus la tête de l'Assemblée, pouvaient trouver au dehors tant et de si sonores échos : Barnave s'élança à la tribune. Il s'éleva d'un ton suffisant contre ceux qui confondaient le gouvernement démocratique avec le gouvernement représentatif. Il déclara que la démocratie d'une partie du peuple ne saurait exister que par l'esclavage entier et absolu de l'autre partie. Il rappela que les Athéniens et les Romains n'avaient fondé le gouvern.ment démocratique que sur l'immolation des droits individuels. Il montra les Lacédémoniens ayant des urnes devant eux, et, derrière eux, des ilotes. Aux applaudissements de la majorité de la gauche, il somma ses adversaires de dire si c'était là qu'ils prétendaient en venir, et il crut avoir triomphalement répondu aux arguments si clairs, si simples, si précis, de Robespierre, en dénonçant au dédain des hommes d'Etat « ceux qui professaient des idées métaphysiques, faute d'en avoir de réelles, et qui s'enveloppaient des nuages de la théorie, parce qu'ils ignoraient profondément les connaissances fondamentales des gouvernements positifs. »

Cependant un député, nommé Dauchy, avait laissé tomber cette phrase, qui fit sensation : « Aux conditions proposées par le comité, vous n'aurez pas d'électeurs dans les campagnes. » Et le comité, en effet, fut obligé de confesser, après examen, qu'il y avait beaucoup de fermiers très-riches qui ne payaient pas la somme exigée. Thouret vint porter cet aveu à la tribune, dans la séance du 12, et il proposa de substituer, pour les fermiers, à la base de la *contribution*, celle du *revenu*, évalué d'après le prix de l'exploitation agricole. Et quel fut le chiffre qu'il posa comme garantie nécessaire? Quatre cents livres! Mais quoi! Peu de cultivateurs, à ce compte, allaient jouir du droit électoral? Thouret en convint. Seulement, avec une rare candeur, il ajouta : « Il y a un intérêt à ce que ces petits fermiers ne puissent pas être électeurs! » Cet intérêt, c'était leur indépendance mise en suspicion.

Il y eut beaucoup d'agitation; il y eut des applaudissements; il y eut des murmures. La lutte, commencée entre Robespierre et Barnave, se continua entre l'abbé Grégoire et Le Chapelier. Chacun sentait qu'il y allait de la véritable souveraineté du peuple; chacun sentait qu'il s'agissait de décider si la Révolution serait faite au profit d'une classe seulement, ou bien au profit de la nation tout entière. Vernier fit ajourner l'article, qui, dans la Constitution de 1791, telle qu'elle fut définitivement décrétée, se trouve rédigé ainsi :

« Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif, savoir :

« Dans les villes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *deux cents journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent cinquante journées de travail*.

« Dans les villes au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent journées de travail*.

« Dans les campagnes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de *quatre cents journées de travail* »

Quand les idées et les intérêts se livrent de tels combats, il est rare que les passions n'y viennent pas mêler leur violence. Dans la séance du 13 août, un membre de l'extrême gauche, Guillaume, ayant laissé échapper ces mots : « Les *vrais* amis de la Constitution, » toute la salle fut soulevée. Aux applaudissements partis des tribunes, les Constitutionnels, insultés, répondirent par des cris furieux. Les plus emportés demandaient qu'on traînât Guillaume à l'Abbaye. Ce fut, pour Barnave, l'occasion d'épancher tout ce que son âme renfermait, depuis quelque temps, d'amertume et de colère. Le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, il les accusa, sans nommer personne, de haïr tout ce qui était l'ordre public, tout ce qui était de nature à fixer la machine politique, tout ce qui rendait à chacun ce qui lui appartient, tout ce qui mettait à leurs places l'homme de bien et le malhonnête homme, l'ami de la vérité et le vil calomniateur. Et cela, il le dit aux acclamations du parti constitutionnel, sous les yeux du côté droit, qui contemplait cette scène avec un calme ironique, et pendant qu'immobile, silencieux, irrité, Robespierre préparait, dans le secret de ses pensées, une réponse qu'il ne trouva l'occasion de prononcer que quelques jours plus tard, et qui terrassa pour jamais le Feuillantisme.

La discussion fut reprise, et n'offrit rien qui n'eût été déjà traité, épuisé presque, en de précédents débats, jusqu'au moment où on lut l'article portant « que les membres de la famille royale ne pourraient exercer aucun des droits du citoyen actif. »

Le duc d'Orléans se leva aussitôt, et après avoir combattu vivement cet article, il dit : « Si vous l'adoptez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen français. »

A ces mots, les galeries éclatent en applaudissements passionnés; une agitation extraordinaire se manifeste sur tous les bancs; puis quelques moments d'un silence plein d'émotion, puis de nouveaux applaudissements. Sillery fut, en cette occasion, d'une éloquence entraînante :

Quoi! le Comité de Constitution prétendait dépouiller les princes des droits de citoyen actif, leur dérober ce titre glorieux, leur ravir leur place au banquet de l'égalité! Était-ce donc là le prix des services que certains d'entre eux avaient rendus à la cause publique? Était-ce là le salaire de leur patriotisme et de leurs sacrifices? Parmi les princes, il y en avait qui étaient au dehors à former contre leur pays des ligues sacriléges; il y en avait d'autres qui étaient restés en France pour y servir la Révolution : rétablir le titre de prince comme privilége, c'était accorder aux premiers tout ce qui faisait l'objet de leurs désirs et priver les seconds de tout ce qu'ils estimaient. « Est-ce pour donner plus de dignité au trône que vous voulez rendre ces titres aux parents du roi? Mais, en détruisant tous les préjugés, vous avez anéanti le prix imaginaire de ces distinctions vaines; elles avaient de l'éclat quand vous les avez abolies, et, après en avoir fait connaître toute l'absurdité, vous voudriez les rétablir! Serait-ce rendre ce que vous avez ôté? Non, vous ne ferez point de la sorte une restitution, vous ne rendrez rien, et vous dépouil-

lerez du bien que vous aviez donné en échange. Enlever aux parents du roi les droits de citoyen actif! Mais savez-vous à qui vous les assimilez par là? Relisez ce code criminel décrété par vous-mêmes : Les malfaiteurs, les banqueroutiers, les faussaires, les déprédateurs de deniers publics, les calomniateurs, voilà ceux parmi lesquels vous rangeriez ceux que vous prétendez honorer! Les droits de l'homme, évangile immortel de la raison, sont tous violés. N'avez-vous pas dit que les hommes étaient tous égaux en droits; que tous les citoyens, pour les mêmes délits, étaient sujets aux mêmes peines? Imaginez donc un nouveau code criminel pour cette caste proscrite; car, s'ils se rendent coupables d'un crime qui mérite la privation du droit de citoyen, vous ne pourrez trouver le moyen de le punir par vos lois, puisque déjà leur naissance a prononcé l'anathème sur eux.... Jetez les yeux sur un des rejetons de cette race qu'on vous propose d'avilir. La ville de Vendôme lui a décerné une couronne civique. Malheureux enfant! Sera-ce la première et la dernière que ta race obtiendra de la nation? Puisque vous conservez le trône..., ah! combien il serait heureux pour celui qui serait appelé à ce poste redoutable, d'avoir connu et rempli les devoirs de citoyen! Tandis que si ce décret passait, la nation ne pourrait attendre d'une famille dégradée, civilement proscrite, que des régents ambitieux, des rois imbéciles ou des tyrans. »

Ce discours, que des applaudissements presque continuels interrompirent, et dont l'Assemblée ordonna l'impression, était d'une habileté singulière; si l'orléanisme s'y montrait à découvert, c'était du moins sous un aspect qui ne manquait pas de grandeur. Seulement, Sillery paraissait supposer que l'intention du Comité, en privant les membres de la famille royale des droits de citoyen actif, avait été de les dégrader, lorsqu'il était, au contraire, bien évident qu'il avait entendu, par la restitution contre-révolutionnaire du titre de *prince*, les élever au-dessus du reste des citoyens. C'est ce que Robespierre fit ressortir avec beaucoup de finesse : « L'Europe, dit-il ensuite, sera bien étonnée d'apprendre qu'à cette époque de notre carrière, une des délibérations à laquelle on ait attaché le plus d'importance a eu pour objet le titre de *prince*. Les parents du roi sont tout simplement *les parents du roi.* »

Restait à résoudre une question dernière et fort importante. La Constitution de 1791 enchaînerait-elle pour toujours, ou pour longtemps, la volonté du peuple souverain? Proclamerait-elle sa propre immobilité? Ou bien, se soumettrait-elle d'avance au jugement de l'opinion en progrès? Ce fut l'objet de longs débats qui aboutirent à la reconnaissance du principe de révision, avec indication des formes suivant lesquelles elle devrait avoir lieu. Aucune époque n'était fixée. L'Assemblée se contenta de déclarer que, suivant elle, l'intérêt de la France était de ne point toucher à l'œuvre nouvelle pendant vingt ans : étrange façon de mesurer la puissance de la Révolution française et la force d'impulsion contenue dans son sein!

Malouet, avant que la discussion fût fermée, fit un effort suprême. Il adjura l'Assemblée, si elle voulait terminer la Révolution, d'anéantir les dispositions et de mettre fin aux actes qui, d'après lui, en contredisaient les principes; il se déchaîna contre les comités de recherches, les lois sur les émigrants, les serments multipliés, la persécution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, le fanatisme et la domination des clubs; il parla, au milieu d'un tonnerre de murmures, de la violence avec laquelle la lie de la nation bouillonnait : « Vous murmurez! Eh! nous serions la première nation du monde qui prétendrait n'avoir point de lie.... » — « Ce sont les prêtres et les nobles, » interrompit une voix de la gauche. Et les tribunes d'applaudir.

Le 1er septembre, Beaumetz lut, sur la présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI, un projet qui fut adopté, et, le 3, tout fut terminé relativement au titre VII et dernier : *De la Révision*. C'était dans la première de ces deux séances que Robespierre avait lancé au parti déserteur des Jacobins, comme un adieu sinistre, les paroles que nous avons déjà rapportées et sous lesquelles Duport resta comme accablé.

Une députation de soixante membres ayant été nommée pour présenter au roi l'acte constitutionnel, elle partit de la salle, le 3 septembre, à neuf heures du soir, et se rendit au château, à la lueur des torches, à travers les flots d'un peuple ému, qui couvrait la place du Carrousel. Le roi, entouré de ses ministres, attendait dans la salle du conseil le message de l'Assemblée. Thouret s'avança et dit :

« Les représentants de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, rend au trône sa vraie dignité et régénère le gouvernement de l'empire. »

« Je reçois, répondit Louis XVI d'un air satisfait, la Constitution que me présente l'Assemblée nationale. Je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un objet aussi important. Je me suis décidé a rester a Paris. Je donnerai mes ordres au commandant général de la garde nationale parisienne pour le service de ma garde. »

Le lendemain, les Tuileries furent ouvertes et toutes les consignes levées. Dès la pointe du jour, beaucoup de citoyens s'étaient rendus à la chapelle du château. Au moment où le roi entrait pour entendre la messe, plusieurs voix crièrent : *Vive la nation! vive la Constitution!* Louis XVI ne put s'empêcher de verser des larmes. Alors, touchés de sa douleur, les assistants crièrent de toutes parts : *Vive le roi! vive la liberté!*

La question de savoir, d'abord, si on accepterait la Constitution, ensuite, dans quelle mesure et de quelle manière on l'accepterait, fut, à la cour, le sujet de délibérations pleines d'anxiété. Sur la nécessité de l'acceptation, la reine n'avait aucun doute, car elle écrivait au comte de Mercy, le 21 août 1791 : « Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui en même temps puisse servir *à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter.* » Mais sur le mode d'acceptation, une lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau rend fort bien l'incertitude où flottaient, à cet égard, et le roi, et la reine, et leurs conseillers.

« Accepter sans motifs, d'un seul mot, serait laisser des doutes sur ses intentions, perpétuer l'inquiétude, et perdre toute confiance. — Donner des motifs, c'est se jeter dans un océan de difficultés. — Louer la Constitution ne se peut. — L'accepter et la critiquer, c'est se placer dans le parti des mécontents. — Ne faire aucune observation en ce moment, après la critique qu'on a faite à l'époque du voyage de Montmédy, c'est presque se déshonorer. — Proposer des changements, c'est s'exposer à l'humiliation de les voir rejeter; car l'Assemblée n'en veut pas. — Donner des motifs plausibles pour montrer que depuis deux mois on a changé de principes? Mais quels pourraient être ces motifs? »

Très-divers, on le pense bien, et très contradictoires furent les avis. Maury fit savoir au roi que, selon lui, sanctionner la Constitution, c'était sanctionner tous les malheurs de la

Révolution et tous ses crimes. Consulté, un ancien intendant de la marine et des colonies, nommé Dubucq, répondit laconiquement : *Empêchez le désordre de s'organiser.* Burke écrivit, dans une lettre confiée au comte de Mercy et destinée à être mise sous les yeux de la reine : « Si le roi accepte la Constitution, vous êtes tous deux perdus à tout jamais.... Ne livrez pas à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de souverains, vos alliés, dont la cause est enveloppée dans la vôtre.... Des intrigants vous diront que les Barnave, les Lameth, les Le Chapelier, les Lafayette en valent bien d'autres s'ils peuvent être utiles : erreur funeste! Rappelez-vous qui sont ceux qui ont arraché votre fils de vos bras et vous ont enlevé, ainsi qu'à son père, le soin de son éducation.... Ce n'est pas l'adresse, c'est la fermeté qui vous sauvera. Votre situation intéresse le genre humain.... Votre salut consiste dans la patience, le silence, le refus. »

Telle n'était pas l'opinion du prince de Kaunitz, tant s'en faut. Frappé des dangers d'un refus, de la nécessité de s'appuyer sur les Constitutionnels, soit contre les Jacobins, soit contre l'idée républicaine, le diplomate autrichien insistait vivement pour l'acceptation; et c'était aussi l'avis de Malesherbes.

D'autres, et Malouet à leur tête, auraient voulu que le roi dénonçât franchement les vices qu'il apercevait dans la Constitution, tout en l'acceptant néanmoins, mais d'une manière provisoire, et jusqu'à ce que la nation eût été appelée solennellement à se prononcer.

Dans le trouble né de ces impulsions contraires, la reine, plus ardemment que jamais, désira de voir Barnave. Jusqu'au jour de la présentation de l'acte constitutionnel, il avait été impossible de l'introduire au château; mais, après le 3 septembre, la levée des consignes rendant la chose moins difficile, une entrevue fut ménagée. Mme Campan rapporte à ce sujet des circonstances qui peignent trop bien la situation pour être omises : « J'avais été chargée d'attendre Barnave à une petite porte des entre-sols du palais, la main posée sur la serrure. Le roi venait m'y visiter souvent, et toujours pour me parler de l'inquiétude que lui donnait un garçon du château, patriote. Il revint me demander encore si j'avais entendu ouvrir la porte de Décret. Je l'assurai que personne n'avait passé dans le corridor, et il fut tranquillisé.... Le roi me quitta brusquement et revint un moment après avec la reine : « Donnez-moi votre poste, me dit-elle. Je vais l'at- « tendre à mon tour, etc., etc.... » Et, l'oreille ouverte au moindre bruit, la main posée sur la serrure, dans l'attitude du coupable qui tremble d'être surpris, la reine de France attendit Barnave.

Les Constitutionnels avaient, sous tous les rapports, un intérêt immense à ce que le roi acceptât la Constitution purement et simplement : un refus de la part de ce Louis XVI, dont ils avaient si à découvert épousé la cause, ou même une acceptation chagrine, les eût désignés comme traîtres, et eût donné sur eux aux Jacobins un avantage formidable. Elles retentissaient encore au fond de l'âme de Duport, ces menaçantes paroles de Robespierre : « Je ne suppose pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur aucun article de notre code constitutionnel. » D'un autre côté, les ministres étaient pour l'acceptation : en se réunissant à eux, Barnave, Duport et Lameth firent pencher la balance.

Le 13 septembre, le président de l'Assemblée annonça qu'un message du roi venait de lui être remis par le ministre de la justice, et il lut ce qui suit :

« Messieurs, j'ai examiné attentivement l'acte constitutionnel que vous avez présenté à mon acceptation. Je l'accepte, et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre temps; aujourd'hui je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même de faire connaître mes motifs. Dès le commencement de mon règne, j'ai désiré la réforme des abus, et, dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour règle l'opinion publique. Diverses causes, au nombre desquelles on doit placer la situation des finances à mon avénement au trône, et les frais immenses d'une guerre honorable, soutenue longtemps sans accroissement d'impôts, avaient établi une disproportion considérable entre les revenus et les dépenses de l'Etat. Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas seulement cherché les moyens d'y porter remède, j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour, j'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du peuple sur des bases constantes, et d'assujettir à des règles invariables l'autorité même dont j'étais dépositaire. J'ai appelé autour de moi la nation pour l'exécuter. Dans le cours des événements de la Révolution, mes intentions n'ont jamais varié. Lorsque, après avoir réformé les anciennes institutions, vous avez commencé à mettre à leur place les premiers essais de votre ouvrage, je n'ai point attendu, pour y donner mon assentiment, que la Constitution entière me fût connue. J'ai favorisé l'établissement de ses parties avant même d'avoir pu en juger l'ensemble, et si les désordres qui ont accompagné presque toutes les époques de la Révolution venaient trop souvent affliger mon cœur, j'espérais que la loi reprendrait de la force entre les mains des nouvelles autorités, et qu'en approchant du terme de vos travaux, chaque jour lui rendrait ce respect sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté ni bonheur.

« J'ai persisté longtemps dans cette espérance, et ma résolution n'a changé qu'au moment où elle m'a abandonné. Que chacun se rappelle le moment où je me suis éloigné de Paris; la Constitution était prête à s'achever, et cependant l'autorité des lois semblait s'affaiblir chaque jour. — L'opinion, loin de se fixer, se subdivisait en une multitude de partis. Les avis les plus exagérés semblaient seuls obtenir de la faveur; la licence des écrits était au comble; aucun pouvoir n'était respecté. Je ne pouvais plus reconnaître le caractère de la volonté générale dans des lois que je voyais partout sans force et sans exécution. Alors je dois le dire, si vous m'eussiez présenté la Constitution, je n'aurais pas cru que l'intérêt du peuple (règle constante et unique de ma conduite) me permît de l'accepter. Je n'avais qu'un sentiment, je ne formais qu'un seul projet : je voulus m'isoler de tous les partis, et savoir quel était véritablement le vœu de la nation.

« Les motifs qui me dirigeaient ne subsistent plus aujourd'hui; depuis lors, les inconvénients et les maux dont je me plaignais vous ont frappés comme moi; vous avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre; vous avez porté vos regards sur l'indiscipline de l'armée; vous avez connu la nécessité de réprimer les abus de la presse. La révision de votre travail a mis au nombre des lois réglementaires plusieurs articles qui m'avaient été présentés comme constitutionnels. Vous avez établi des formes légales pour la révision de ceux que vous avez placés dans la Constitution. Enfin, le vœu du peuple n'est plus douteux pour moi; je l'ai vu se manifester à la fois, et par son adhésion à votre ouvrage, et par son attachement au maintien du gouvernement monarchique.

« J'accepte donc la Constitution. Je prends l'engagement

de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir. Je déclare qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la Constitution, je renonce au concours que j'avais réclamé dans ce travail, et que n'étant responsable qu'à la nation, nul autre, lorsque j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plaindre. (La partie gauche et toutes les tribunes retentissent d'applaudissements.) Je manquerais cependant à la vérité, si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et pour conserver l'unité dans toutes les parties d'un si vaste empire; mais, puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge. — Lorsque j'aurai fait agir avec loyauté tous les moyens qui m'ont été remis, aucun reproche ne pourra m'être adressé, et la nation, dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la Constitution lui a réservés. (Nouveaux applaudissements.)

« Mais, Messieurs, pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la Constitution, pour le bonheur individuel de tous les Français, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux nous prescrit de réunir tous nos efforts. Ces intérêts sont le respect des lois, le rétablissement de l'ordre, et la réunion de tous les citoyens. — Aujourd'hui que la Constitution est définitivement arrêtée, des Français vivant sous les mêmes lois ne doivent connaître d'ennemis que ceux qui les enfreignent; la discorde et l'anarchie, voilà nos ennemis communs. Je les combattrai de tout mon pouvoir : il importe que vous et vos successeurs me secondiez avec énergie; que, sans vouloir dominer la pensée, la loi protége également tous ceux qui lui soumettent leurs actions. Que ceux que la crainte des persécutions et des troubles aurait éloignés de leur patrie, soient certains de trouver, en y rentrant, la sûreté et la tranquillité. Et pour éteindre les haines, pour adoucir les maux qu'une grande Révolution entraîne toujours à sa suite, pour que la loi puisse d'aujourd'hui commencer à recevoir une pleine exécution, consentons à l'oubli du passé. (La partie gauche et les tribunes retentissent d'applaudissements.) Que les accusations et les poursuites qui n'ont pour principes que les événements de la Révolution, soient éteintes dans une réconciliation générale.

« Je ne parle pas de ceux qui n'ont été déterminés que par leur attachement pour moi : pourriez-vous y voir des coupables? Quant à ceux qui, par des excès où je pourrais apercevoir des injures personnelles, ont attiré sur eux la poursuite des lois, j'éprouve à leur égard que je suis le roi de tous les Français.

« *Signé* LOUIS.

13 septembre 1791.

(Les applaudissements recommencent.)

« *P. S.* J'ai pensé, Messieurs, que c'était dans le lieu même où la Constitution a été formée, que je devais en prononcer l'acceptation solennelle. Je me rendrai en conséquence demain, à midi, à l'Assemblée nationale. »

Aussitôt après la lecture de la lettre du roi, l'Assemblée, profondément émue, décréta d'enthousiasme, sur la proposition de Lafayette, que les personnes détenues à raison du départ du roi seraient mises en liberté; que les procédures relatives aux événements de la Révolution seraient abolies; que l'usage des passe-ports et de toutes les gênes momentanément apportées à la libre circulation, tant au dedans qu'au dehors, seraient supprimés.

Le jour même, une députation alla présenter au roi ce décret, et lui faire part des sentiments qui avaient accueilli la lecture du message. Louis XVI répondit avec effusion qu'il accédait aux désirs de l'Assemblée, et serait toujours prêt à suivre la volonté de la nation dès qu'elle lui serait connue. Un décret ayant aboli, le matin, l'ordre du Saint-Esprit, il ajouta qu'il était déterminé à quitter cette décoration. Puis, se tournant vers l'entrée de la chambre du conseil : « Voilà, dit-il, ma femme et mes enfants qui partagent mes sentiments » Aussitôt la reine s'avança et dit : « Nous accourons, mes enfants et moi, et nous partageons tous les sentiments du roi. » Mais ces paroles de Marie-Antoinette n'avaient rien de sincère, et pendant qu'elle faisait briller aux yeux de l'Assemblée l'espoir d'un patriotique concours, à ses intimes elle disait : « Ces gens ne veulent point de souverains. Nous succomberons à leur tactique perfide et très-bien suivie. Ils démolissent la monarchie pierre par pierre. »

Le 14 septembre les membres de l'Assemblée se trouvaient tous réunis vers onze heures. Une foule ardente avait, dès le matin, assiégé et rempli les tribunes. Un dais préparé, la veille, pour le roi, par les soins du premier aide des cérémonies, avait dû être enlevé, sur les observations de l'abbé Gouttes; et, à côté du fauteuil du président, on en voyait un exactement semblable qui était destiné au roi. « Dans le moment où le roi prêtera son serment, dit le président, l'Assemblée doit être assise. » — « Sans doute, s'écrient un grand nombre de voix; et le roi debout, tête nue. » Malouet, fort aigrement, observa qu'il n'y avait pas de circonstance où la nation, en présence du roi, ne le reconnût pour son chef. « Eh bien! répliqua un membre de la gauche d'un ton railleur, décrétons qu'il sera permis à M. Malouet, et à quiconque en aura envie, de recevoir le roi à genoux! »

A midi précis, un huissier annonce l'arrivée du monarque. Il entre. Profond silence. Surpris et presque inquiet, il monte lentement les degrés de la tribune. Un huissier lui indiquant alors la place qu'il doit occuper à la gauche du président, il se sent humilié, il hésite. Il s'approche du fauteuil cependant, et, debout, découvert, il commence ainsi : « Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je jure.... » A ces mots, l'Assemblée, qui d'abord s'était levée, s'assied. Le roi, toujours debout, continue, sans remarquer ce mouvement : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois.... » Arrivé là, Louis XVI s'aperçoit qu'il est resté seul debout et découvert, la parole lui manque; il pâlit, s'assied brusquement à son tour, et, plein d'une tristesse indignée, prononce cette dernière phrase de la formule de son serment : « Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. »

Des cris redoublés de *vive le roi!* s'élevèrent. Mais la bourgeoisie venait de montrer assez clairement par son attitude à quelles conditions et dans quel intérêt elle entendait conserver la monarchie! Le président eut beau répondre à Louis XVI : « C'est l'attachement des Français, c'est leur confiance qui vous défèrent ce titre respectable à la plus belle couronne de l'univers; » ni ce tardif hommage, ni les acclamations qui retentirent avec une force nouvelle, ni l'Assemblée en corps se levant pour l'accompagner jusqu'aux

Tuileries, rien ne put consoler Louis XVI, en cet instant si solennel, et qu'il venait de trouver si amer.

La reine, qui avait assisté à la séance dans une loge particulière, rentra au château, silencieuse et comme accablée. A peine avait-elle gagné ses appartements, que le roi arriva chez elle par l'intérieur. Le visage de Louis XVI était si pâle, si profondément altéré, que Marie-Antoinette, en le voyant ainsi, ne put retenir un cri d'étonnement et de douleur. Lui, se jetant dans un fauteuil et portant un mouchoir à ses yeux : « Tout est perdu! Ah! Madame! Et vous avez été témoin de cette humiliation! quoi! vous êtes venue en France, pour voir.... » Il s'arrêta, oppressé par ses sanglots, tandis que la reine tout émue, tombait à genoux devant lui et le serrait dans ses bras.

La proclamation de l'acte constitutionnel se fit le 18 septembre, avec une pompe extraordinaire et au milieu des démonstrations de joie les plus passionnées. Des salves d'artillerie avaient annoncé dès le matin cette fête vraiment nationale : vers dix heures, la municipalité se mit en marche, accompagnée de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie. Il y eut trois proclamations : la première à l'Hôtel de Ville, la seconde au Carrousel, la troisième à la place Vendôme; et toutes les fois que Bailly éleva le livre dans les airs, les cris d'allégresse mêlés au bruit du canon, l'aspect de plusieurs milliers de bonnets militaires se balançant à la pointe des baïonnettes, le mouvement des épées, le salut des drapeaux, les hymnes chantés par les groupes nombreux de musiciens choisis, le tressaillement de la multitude, l'idée partout répandue et comme visible de l'ère nouvelle qui s'ouvrait, tout concourut à faire de cette scène une des plus imposantes dont il ait été jamais donné à un grand peuple de jouir.

Le soir, le roi et la reine furent priés d'aller à l'Opéra, où leur entrée fut célébrée par de vifs applaudissements. On donnait le ballet de *Psyché*. « Au moment, raconte Mme de Staël, qui était présente, au moment où les Furies dansaient en secouant leurs flambeaux, et où cet éclat d'incendie se répandait dans toute la salle, je vis le visage du roi et de la reine à la pâle lueur de cette imitation des enfers, et des pressentiments funestes sur l'avenir me saisirent. » La reine souriait, mais de ce sourire qui touche aux larmes. Quant à Louis XVI, « il semblait, comme à son ordinaire, plus occupé de ce qu'il voyait que de ce qu'il éprouvait. » Après l'Opéra, on alla se promener dans les Champs-Elysées, ornés de guirlandes de feu qui couraient d'arbre en arbre depuis la place Louis XV jusqu'à l'arc de l'Etoile. Beaucoup de cris de *vive le roi!* se firent entendre; mais aussitôt que ces cris cessaient, un inconnu, qui ne quittait pas la portière de la voiture royale, criait d'une voix tonnante, aux oreilles de la reine saisie d'effroi : « *Non, ne les croyez pas; vive la nation!* »

Et les membres de l'Assemblée eux-mêmes erraient, perdus dans l'innombrable foule, laissant voir sur leur front une inquiétude vague, songeant à leurs successeurs, et semblables à des souverains détrônés.

Le 30 septembre, jour fixé pour la clôture de la session, le roi se rendit à la salle des séances. Revirement remarquable! Les choses en étaient à ce point, que la séparation de l'Assemblée était maintenant un malheur pour lui. Il le sentait, et ne put s'empêcher de l'exprimer. Quand il fut sorti, Thouret, qui présidait, éleva la voix, et s'adressant à ceux de la salle et des tribunes : « *L'Assemblée nationale*, dit-il, *déclare que sa mission est finie.* »

Au dehors, le peuple attendait, avec des couronnes de chêne à la main, Robespierre et Pétion. Ils furent portés en triomphe. Pétion, enivré, laissait éclater sa joie et saluait gracieusement la foule. Robespierre était triste.

L'Assemblée constituante est une des plus imposantes figures qui aient jamais paru sur la scène du monde.

Ses travaux furent immenses. Ce qui semblait ne pouvoir être que l'œuvre de plusieurs siècles, elle sut l'accomplir dans l'espace de deux ans, et cela au milieu de l'Europe inquiète, de la France agitée, de Paris bouillonnant, de toutes les passions en éveil, de tous les partis en lutte, avec la noblesse à détruire, la cour à combattre, le peuple à suivre ou à diriger, les prêtres à tenir en respect, des milliers de conspirateurs à déjouer, l'esprit de sédition à contenir, et lorsque dans son propre sein, d'où il y avait à faire sortir tout un ordre nouveau, elle sentait gronder l'anarchie.

Aussi, que d'ouvriers illustres rassemblés pour la construction du merveilleux édifice! Mirabeau, Sieyès, Duport, Thouret, Rabaut Saint-Étienne, Barnave, Maury, Volney, Pétion, Cazalès, Robespierre! A quelle époque de l'histoire vit-on jamais réunis tant d'hommes d'État, de penseurs, de philosophes, de légistes profonds, d'éclatants orateurs, de tribuns puissants par le cœur ou par le génie!

Si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir révolutionnaire, on demeure étonné des heureux prodiges de son audace. Elle paraît..., et le régime féodal s'écroule; le sol se dérobe sous les pas de tous ces usurpateurs de la majesté divine qui, avec le produit du ciel vendu, avaient acheté la terre; le despotisme royal s'évanouit; les courtisans prennent la fuite; les parlements disparaissent; le règne des maltôtiers expire; le déficit s'en va, les douanes intérieures tombent; les Etats provinciaux se dispersent; la division du royaume cesse; l'agriculture est débarrassée de la main-morte et des corvées; l'industrie l'est des corporations et des maîtrises.... La France meurt, vive la France!

Que si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir organisateur, nul doute qu'elle n'ait fait de grandes choses.

Par elle, l'unité du territoire fut fondée, et la hiérarchie, montant, le long d'une échelle savamment construite, de la commune au canton, du canton au département, du département au centre de l'État, constitua une force à la fois d'action et de résistance contre laquelle toute l'Europe en armes vint se briser.

A la place d'une foule de petites tribunes éparses, consacrées autrefois à des débats sans sonorité et à des délibérations sans lueurs, elle établit en haut lieu une tribune d'où la France pouvait parler aux nations les plus lointaines, et qui, véritablement, lui donnait pour auditoire le monde entier.

Par un emploi aussi hardi que sage des assignats, elle régénéra les finances, mobilisa le sol, créa des intérêts nouveaux, pourvut à la liquidation de la société ancienne, et ranima la circulation des richesses.

Elle sut introduire tant d'ordre dans le maniement des deniers publics, que, sans obérer la nation, elle trouva moyen de faire face à une augmentation considérable de la force publique, à l'équipement et à l'armement des gardes nationales, à l'entretien de la marine, à la formation de plusieurs arsenaux, à la réparation des places de guerre.

Elle régla le vote de l'impôt, sa perception, sa destination, de manière à rendre les dilapidations difficiles, et ce furent ses décrets qui arrangèrent les premiers rouages du mécanisme administratif où chaque dépense a son contrôle.

La hiérarchie régulière des tribunaux, la simplification des procédures, la fixation précise des attributions, l'établissement d'une magistrature élue par le peuple, l'institution paternelle et conciliante des justices de paix dans les communes, tout cela fut son ouvrage.

Non contente de supprimer les supplices atroces d'autrefois, d'adoucir les peines, de briser les instruments de torture, elle institua le jury, et assura aux prévenus toutes les garanties que peut réclamer l'innocence en péril.

Que ces magnifiques résultats aient été dus exclusivement à l'initiative de l'Assemblée, non sans doute; ce qu'elle fit, la philosophie du dix-huitième siècle l'avait pensé; et il ne faut pas oublier que Paris était près d'elle, autour d'elle, l'échauffant de son haleine fécondante, la pressant, l'inspirant, moulant quelquefois dans le fait ce qu'elle n'avait plus ensuite qu'à écrire dans la loi, ou bien, lui lançant, enveloppées dans le tumulte même de ses clameurs, les paroles qui avertissent et qui sauvent. Mais qu'importe? Avoir mis en mouvement les pensées d'un grand siècle et codifié les plus nobles entraînements d'un grand peuple, est-ce donc une gloire si médiocre?

Voilà le bien; voici le mal :

L'Assemblée constituante laissa volontairement, systématiquement, en dehors de son action toute une catégorie d'intérêts dont la justice lui commandait de tenir compte. Distinguer, comme elle le fit, les *citoyens actifs* des prétendus *citoyens inactifs*, dérober à ceux ci leur part de souveraineté, attacher une condition de fortune au droit d'élire, armer les uns quand on se refusait à armer les autres, c'était recommencer la division des classes, c'était détruire d'avance l'unité de la famille française, c'était vouloir que ce beau mot LE PEUPLE, qui dans une société bien organisée signifierait l'universalité des citoyens, ne fût plus employé désormais que par opposition à la BOURGEOISIE : dualisme à jamais funeste, par où s'expliquent, aujourd'hui encore, nos meurtrières défiances, nos révolutions, nos déchirements.

Il est dans la Constitution de 1791 un article qui révèle d'une façon bien frappante l'esprit qui la dicta : c'est celui qui attribue deux cent quarante-neuf députés à la population, deux cent quarante-neuf à la contribution directe, et deux cent quarante-sept au territoire. Quoi! un droit de représentation attaché à des pierres et à des arbres, là où il s'agit de représenter des hommes!

Oui, l'Assemblée constituante fut, quoi qu'en dise M. Michelet, une assemblée essentiellement bourgeoise.

Que les électeurs à deux cent cinquante francs de revenu fussent en plus ou moins grand nombre, que la fixation du cens électoral à ce chiffre fît reposer la classe dominante sur une base plus ou moins large, la question n'est point là. Le principe une fois posé, qui pouvait affirmer qu'on n'en étendrait pas les conséquences? La souveraineté du peuple une fois limitée d'une manière aussi arbitraire qu'inique, était-il supposable que la limitation serait à toujours tel chiffre plutôt que tel autre? Ah! la suite n'a que trop montré ce qu'on devait attendre de cette première atteinte au droit : la loi électorale de 1791 contenait en germes les lois électorales que, de 1815 à 1848, la France a dû subir.

Ce n'est point, d'ailleurs, une affaire de chiffres que la justice. Pour qui prend la source de ses jugements sur les hauteurs voisines du ciel, la haine due à l'iniquité ne se mesure pas au nombre des victimes. Plus ce nombre est petit, plus l'oppression est lâche. Seul contre l'univers, si je suis dans mon droit, je le brave, et s'il m'écrase, il est infâme.

Demandera-t-on maintenant pourquoi l'Assemblée constituante conserva la monarchie? Pourquoi? La raison en est bien simple. Ne voulant pas du régime démocratique auquel conduisaient néanmoins plusieurs des principes qu'ils avaient émis, les législateurs de la bourgeoisie songèrent à s'abriter derrière le trône comme derrière un rempart.

Mais au moins eût-il fallu le rendre solide, ce rempart! Et c'est ici que les législateurs de la bourgeoisie reçurent, dans leur aveuglement, la punition mémorable de leur égoïsme. Quelle folie, en effet, de croire que la royauté se pourrait maintenir, quand on lui ôtait son soutien naturel, l'aristocratie; quand, par l'abolition des titres de noblesse, on dispersait les rayons de son auréole; quand on lui refusait même une garde d'honneur; quand on lui enviait jusqu'au droit de faire grâce; quand on la condamnait, dans le partage des attributions, à la honte d'une sorte de rôle automatique; quand on lui donnait à représenter, comme symbole.... quoi? Les priviléges héréditaires en politique, c'est-à-dire ce qu'on avait tué, ce qui n'existait plus, le néant!

Il est vrai que le roi proposait la paix ou la guerre, qu'il avait le commandement des armées de terre et de mer, que la justice se rendait en son nom, que la loi devait être sanctionnée par lui, qu'il jouissait d'une grosse liste civile, qu'il était inviolable...; mais quelque étendues que ces prérogatives paraissent au premier abord, elles étaient loin de constituer une force réelle, et il eût été contraire à la nature humaine que, faisant la balance des gains et des pertes, le prince à qui on les conférait après l'avoir à demi dépouillé, ne fût point tenté du désir de reprendre, au moyen du pouvoir qu'on lui laissait, le pouvoir qu'on lui avait ravi.

Et certes, si l'Assemblée ne s'en douta point, ce ne fut pas la faute des événements. Les intrigues, les ruses, les appels à la violence, les négociations bien connues avec l'étranger, l'incessante connivence de la Cour avec les nobles et les prêtres, la faiblesse de Louis XVI convertie en mensonges, les colères mal dissimulées de la reine, les complots de Bouillé, le voyage à Montmédy, que d'avertissements envoyés coup sur coup à l'Assemblée! Eh bien, non, telle est sa préoccupation, que, même après la fuite de Varennes, elle repousse loin d'elle la République, au risque de la voir sortir plus tard d'un soulèvement; et il lui échappe que, si la royauté est impuissante à retenir la démocratie, elle la rendra furieuse en l'irritant; et elle s'obstine à le conserver, suspendu dans l'orage, balancé sur un abîme, ce trône qui serait un embarras lors même qu'il ne deviendrait pas un obstacle, et qui ne cessera d'être un obstacle, que le jour où il se transformera en échafaud!

Bourgeoise dans la sphère des idées politiques, l'Assemblée constituante le fut-elle moins dans celle des idées sociales? Disons tout :

Pour que l'insolence des nobles ne fît plus rougir les bourgeois, les vieux titres de noblesse furent déchirés et les vieux écussons mis en pièces.

Pour que le clergé ne pût pas s'armer contre la domination des bourgeois de son pouvoir spirituel et de ses richesses, on le contraignit à prêter serment à la Constitution, et on lui enleva ses biens, moyennant salaire.

Pour que la royauté fût désormais hors d'état d'effrayer, de vexer, de piller, d'emprisonner les bourgeois, on la priva de ses satellites étrangers, et une garde nationale fut créée; on fit main basse sur les lettres de cachet, et la liberté individuelle fut décrétée; on mit au néant les anciens offices de judicature, et le jugement des citoyens par leurs pairs fut consacré; on força les gens de finance à rendre compte de leur gestion, et le vote des impôts par ceux qui les payaient

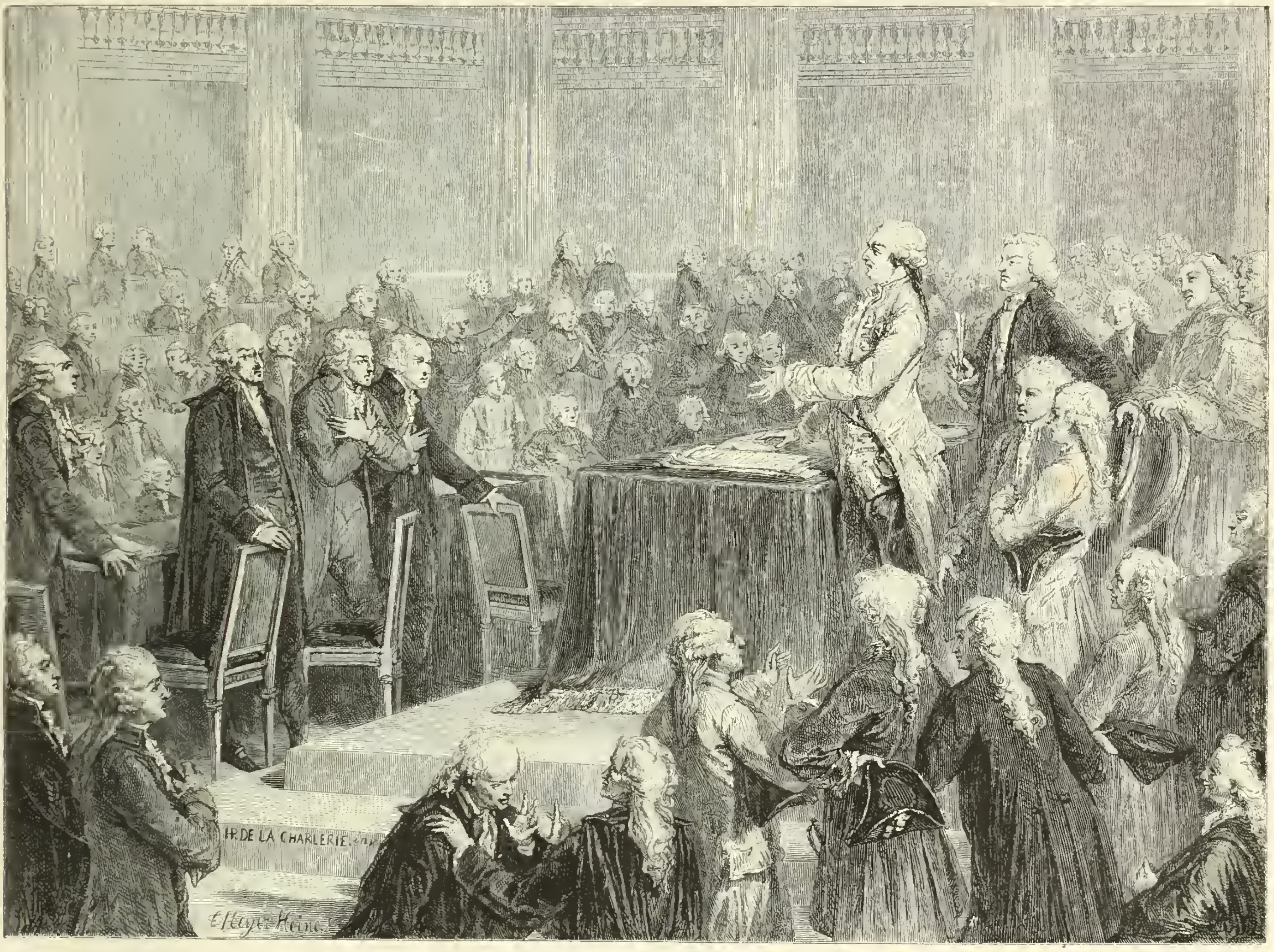
fut établi; enfin on invoqua le courage héroïque du peuple, et sur la dernière pierre de la Bastille renversée, on écrivit : *ici l'on danse*.

Justes et admirables réformes, sans nul doute! Mais franchement, était-ce aux prolétaires qu'en revenait le principal bénéfice?

Etaient-ce des hommes vivant au jour le jour et dans la plus profonde misère, qui pouvaient demander compte aux grands de l'insolence de quelques parchemins illisibles?

L'accaparement des biens du clergé profitait-il aux pauvres, forcés désormais de payer aux prêtres, sous forme d'impôt, ce que le riche propriétaire de biens-fonds cessait de leur payer sous forme de dîme?

Et le vote des impôts, l'affaiblissement de la royauté, ne laissaient-ils plus rien à désirer à ceux qui, ne possédant pas même les instruments de travail, échappaient par leur obscurité et leur pauvreté, soit aux vexations du roi, soit aux déprédations des courtisans?



LE ROI ACCEPTE ET JURE LA CONSTITUTION

A la vérité, une réforme avait eu lieu, qui se liait plus étroitement à l'intérêt des prolétaires : le système des jurandes et des maîtrises avait été aboli. Mais par quoi fut-il remplacé? On proclama le principe de la libre concurrence.

Or, au temps de la Révolution, le domaine du travail se trouvait occupé tout entier par la bourgeoisie. A elle le sol, le numéraire, le crédit. Mais ceux qui n'avaient ni propriétés, ni capitaux, ni avances, ceux qu'attendait, après les fatigues mal rémunérées de la veille, le chômage, le terrible chômage du lendemain, qu'allaient-ils devenir? De quelle valeur serait pour eux le don de la liberté? Ne risquaient-ils point d'être à la merci des *propriétaires du travail?* Le principe de la libre concurrence ne les livrerait-il pas aux hasards d'une homicide folle-enchère? O grammaire changeante de l'oppression, qui change si peu! On semblait leur dire, à ces malheureux *citoyens inactifs :* de quoi vous plaignez-vous? vos ancêtres étaient des *esclaves*, vos pères étaient des *vilains :* vous n'êtes plus que des *pauvres!*

On ne saurait nier, toutefois, que du coup mortel porté à la tyrannie féodale et des changements complets introduits, soit dans le régime de la fiscalité, soit dans la constitution géographique et administrative du royaume, le sort du peuple des campagnes n'ait reçu une immense amélioration : pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler ce que nous avons dit des horribles abus qui existaient avant 89, de la

pression du château sur le village, des rapines de la ferme générale, de l'état de perpétuelle angoisse et de détresse où vivait cette pauvre France du laboureur, que ravageait, du nord au sud, de l'est à l'ouest, l'armée avide, la féroce armée des *gapiants*. Mais quels autres bienfaits ne seraient point sortis de la Révolution, si, moins possédée de l'esprit de caste, l'Assemblée constituante ne se fût arrêtée, en ses desseins, qu'aux limites marquées par la justice! Et de combien de catastrophes elle eût tari la source, si elle eût fondé, sur les bases proposées par Ferrières, cette banque nationale au moyen de laquelle il devenait facile de tuer l'usure et de commanditer l'industrie des malheureux; si seulement elle eût embrassé l'idée féconde suggérée par Malouet en 1789 relativement à l'institution des *Chambres de travail?* Elle ne fit rien de tout cela, parce que son principe philosophique était L'INDIVIDUALISME; elle laissa le faible sans protection; elle n'opposa à l'intolérance religieuse que le scepticisme; aux anciens monopoles industriels que le laissez-passer, — laissez-mourir.

Et ne fut-elle bourgeoise que dans ses idées?... Ici se dressent tout sanglants devant nous les spectres du Champ de Mars! Jusqu'au 17 juillet 1791, la division en deux classes: LA BOURGEOISIE, LE PEUPLE, avait été réelle sans doute, incontestable, mais enfin il ne s'y était attaché aucun désir de vengeance. Après le massacre du Champ de Mars, au contraire, cette division néfaste prit un caractère sinistre....

Je veux être juste : la responsabilité n'en doit pas être rejetée tout entière sur l'Assemblée: une part notable en revient à Marat, à Fréron, à Camille Desmoulins, et aux écrivains qui, comme eux, s'imaginèrent que c'était servir le peuple que d'irriter à tout propos et hors de propos ses défiances, que d'exalter ses haines, que de grossir par de monstrueuses exagérations les torts de ceux qui avaient la folie de se constituer en féodalité bourgeoise. Signaler ces torts, en restant fidèle à la vérité; montrer à la classe qui aspirait à devenir dominante les dangers de son égoïsme; faire effort pour la ramener par vives raisons dans une voie plus droite et plus large..., c'était un devoir. Mais ni Marat, ni Fréron, ni Camille, ni les rédacteurs, moins en évidence, du *Journal du Diable* et autres feuilles semblables, ne s'en tinrent là; ils s'étudièrent à tout noircir, à tout envenimer; ils transportèrent, de la sphère des idées dans celle des passions, cet antagonisme de classe à classe qu'il eût fallu travailler à faire disparaître; ils conclurent au combat, loin de conclure au rapprochement, et leur plume devint l'aiguillon dont on se sert pour rendre les taureaux furieux

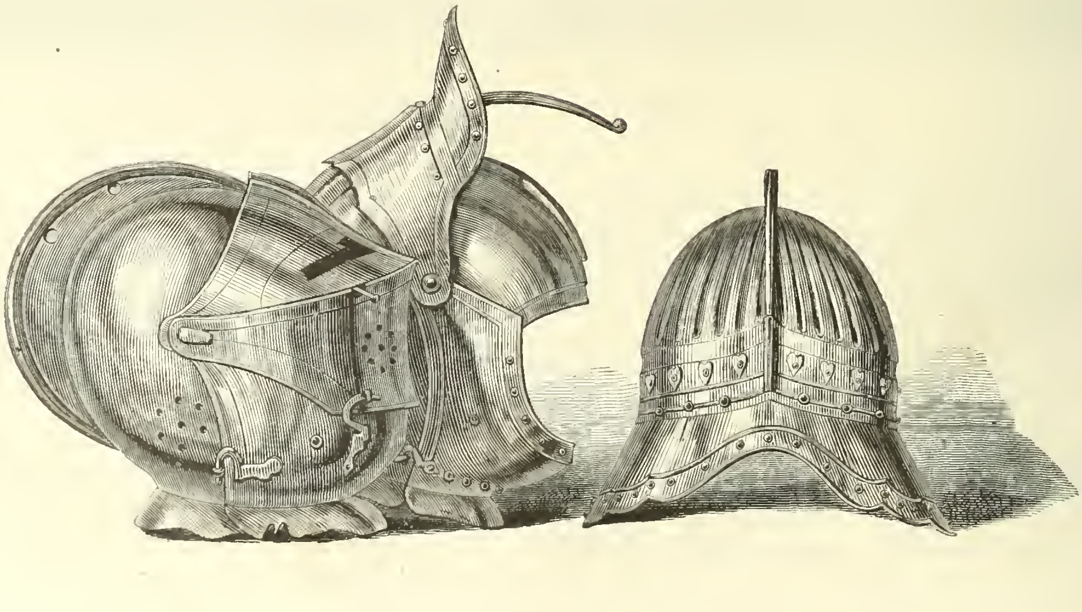
Il y a quelques années, j'écrivais dans la CONCLUSION de l'*Histoire de dix ans*, c'est-à-dire dans la partie du livre qui en résume l'esprit:

« Si la bourgeoisie est noblement inspirée, elle peut tout pour la régénération de ce pays. Captive dans ses monopoles, vouée aux passions mesquines auxquelles l'égoïsme de son principe la condamne, elle perdrait la France et se perdrait elle-même, n'ayant que la moindre partie des qualités que la grande politique exige. Il faut donc qu'au lieu de se tenir séparée du peuple, elle s'unisse à lui d'une manière indissoluble, en prenant l'initiative d'un système qui ferait passer l'industrie, du régime de la concurrence, à celui de l'association, qui généraliserait la possession des instruments de travail, qui instituerait le pouvoir banquier des pauvres, qui, en un mot, abolirait l'esclavage du travail. En une telle entreprise, il y aurait équité et sagesse, intelligence et charité. Retrempée dans le peuple et raffermie par son concours, la bourgeoisie tirerait de sa sécurité reconquise des ressources incalculables. Pacifiquement victorieuse de l'esprit de sédition, elle ne craindrait pas, tournée vers l'Europe des rois, de rendre à la France la parole et le geste du commandement. Elle acquerrait, d'ailleurs, en devenant la nation, toutes les vertus qui lui manquent. Car, si elle a beaucoup à donner au peuple, elle a beaucoup aussi à recevoir de lui. Elle lui peut donner l'instruction, la vraie liberté, et les trésors qui en découlent; elle recevra de lui l'énergie, la puissance des mâles instincts, le goût de la grandeur, l'aptitude au dévouement : précieux échange qui relèverait notre pays, par l'harmonieux emploi des volontés et des vertus de tous ses enfants. »

J'écrivais encore:

« Comment croire que la bourgeoisie s'obstinera dans son aveuglement? Tutrice naturelle du peuple, est-il possible qu'elle persiste à se défier de lui comme d'un ennemi? Ceux qui l'y excitent la trompent et se préparent à l'asservir. A force de lui faire peur des hommes du peuple, on lui a ôté la conscience de ses véritables dangers. Ils sont moins à ses pieds que sur sa tête et autour d'elle. Qu'elle y songe! »

Hélas! c'est parce qu'elle n'y a pas songé, c'est parce qu'elle a voulu rester séparée de la *vile multitude*, que cet avertissement solennel s'est trouvé être une prophétie!





LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE I

ÉLECTIONS DE 1791

EN 1789, dans les jours qui précédèrent la réunion des Etats généraux, la France n'avait à compter qu'avec elle-même ; d'elle seule pouvaient venir ses périls. Pitt, à cette époque, se contentait de nous haïr en silence ; les rois ne nous redoutaient pas encore, et nulle armée, glissant le long de nos frontières, ne nous enveloppait de son mouvement. Puissante, néanmoins, avait été l'émotion de la France, lorsque, livrée au tourment des espérances confuses, amenée tout à coup devant l'imprévu, et cherchant à tâtons ses destins nouveaux, elle s'était agitée autour des urnes.

Qu'on juge de ce que les élections de 1791 durent être ! car ce qu'il y avait à voter maintenant, c'était toujours la Révolution — chacun sentant bien qu'elle n'était pas finie — et, de plus, c'était la guerre, la guerre avec la noblesse en pleine révolte, avec l'étranger, avec toute l'Europe, et, qui sait ? une guerre à mort, peut-être.

Sur l'importance de ce second appel fait aux suffrages d'un peuple libre, Hébert écrivait dans son grossier journal :

« Nous voilà, f....e, au moment décisif ; il faut voir maintenant qui mangera le lard. Si nous reculons d'un pas, nous

sommes f....s; si nous ne nous entendons pas, nous sommes f....s; si nous croyons les endormeurs, nous sommes f....s; si nous épargnons les traîtres, nous sommes f....s. Le salut de la France dépend de la seconde législation. Si elle est bien composée, je me f...s de toute l'aristocratie. Si elle l'est mal, pas plus de liberté que de beurre. Que faut-il faire pour éviter ce malheur? Ce qu'il faut faire, f. ..e? il faut croire le Père Duchesne. Ce n'est pas un beau parleur, mais c'est un b....e qui ne boude pas, quand il s'agit de patriotisme. Il ne prend pas des gants pour vous parler; mais, tonnerre de Dieu! il vous dit de bonnes vérités, et avec son gros bon sens, il vous conduira mieux que les marchands de phrases que vous admirez et qui vous f.. ..t dedans. Citoyens, si vous ne voulez pas être trahis, défiez-vous des apparences. N'ajoutez pas foi aux langues dorées : ce n'est pas aux paroles qu'on connaît les hommes, c'est aux actions. Ne nommez pour députés que des hommes bien connus. On me dira que c'est impossible à Paris où les honnêtes gens se confondent avec les coquins : raison de plus, f.. .e, pour mieux prendre ses précautions. Pas d'hommes de l'ancien régime : rayez de votre catalogue les ducs, les marquis, les robins, les maltôtiers, les financiers, les banquiers, en un mot tous ceux qui ont fait le métier de voler et de gruger. On vous promettra monts et merveilles, on vous donnera des repas magnifiques pour avoir vos voix; mais, f.. .e, plus on fera d'efforts pour vous séduire, plus vous devez craindre de vous laisser prendre à la glu. Si vous connaissez quelque citoyen obscur et sans ambition, c'est celui-là que vous devez choisir. Cherchez partout. Ce n'est pas dans les palais que vous trouverez des hommes honnêtes et vertueux. Laissez de côté les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, du Marais, des boulevards et de tous les quartiers brillants, vous ne trouveriez là que des nids d'aristocrates. N'allez pas non plus vous laisser amorcer par tous les enjôleurs des rues Saint-Denis, Saint-Honoré, du Palais-Royal, par tous ces filous, jadis marchands des six corps, aujourd'hui accapareurs d'argent. Ces b.. ..s-là trafiqueraient de votre liberté, comme ils font de toute autre marchandise. C'est dans les greniers, ou aux environs, que le mérite se cache.... Faites de bons choix, vous êtes sauvés. S'ils sont mauvais, vous êtes f....s et contre-f....s. »

Cette adjuration exprimait très-exactement, sous une forme cynique, des haines et des défiances qui avaient fait depuis peu, un progrès rapide parmi le peuple. Comme on était déjà loin de 1789! « Rayez de votre catalogue, disait Hébert, non plus seulement les marquis, mais les banquiers. Laissez de côté, non plus seulement les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, mais les boutiques de la rue Saint-Denis! » Et ce langage faisait gronder tous les échos des tavernes de Paris. Voilà ce qu'avait produit le sanglant coup d'Etat du Champ de Mars!

Mais la bourgeoisie, ainsi menacée, ne s'abandonnait pas elle même. Pastoret, le major général Gouvion, Bigot de Préameneu et Gorguereau, tous les deux juges, Broussonet, secrétaire de la Société d'agriculture, Thorillon, ancien procureur au Châtelet, tels étaient ses candidats de prédilection, et elle se serrait autour d'eux avec une ardeur croissante.

Au reste, rien de plus mêlé, à cette époque d'enfantement, que la physionomie de la capitale. Dans les cafés, par exemple, où l'opinion se produit plus libre, plus spontanée, plus familière, que dans les clubs, quelle diversité de tendances, que de mouvements en sens contraires, quelle vie agitée!

A qui en veut cet officier de la garde nationale, qui au *café de la Régence* pérore avec tant de feu? Il dénonce un des candidats de Paris; il accuse Brissot d'avoir pris dans la caisse du *district des filles Saint Thomas,* lorsqu'il en était président, une somme que, sa présidence finie, il *oublia* de rétablir dans la caisse.

Au *café de Choiseul,* l'orateur c'est le limonadier lui-même, Achille Chrétien, patriote fougueux, qui a changé son commerce en propagande et son comptoir en tribune.

Allez au *café Patin*, vous n'y entendrez qu'anathèmes contre Marat, Fréron, Santerre, Brissot, Carra.

Pendant que les habitués du *café du Rendez-vous, boulevard de la Comédie italienne,* aiguisent leurs sarcasmes contre la garde nationale, ceux du *café de la Porte-Saint-Martin* se prononcent décidément en sa faveur.

La plus grande exaltation révolutionnaire règne au *café Procope,* où Diderot laissa la trace de son fougueux génie. Le duc d'Orléans y est très-populaire.

Au *café du Théâtre-Français*, ce qui domine, c'est une aversion profonde pour les prêtres non-jureurs. Voltaire est le saint du lieu.

On parle beaucoup moins politique et beaucoup plus administration au *café Manouri.* On y tonne contre la municipalité, qui néglige l'inspection des farines, et contre les boulangers qui, depuis quelque temps, font de très-mauvais pain.

Il n'est question dans les cafés du faubourg Saint-Marceau que de la fureur aveugle qui semble au moment d'y égarer toutes les têtes. N'a-t-on pas vu des énergumènes descendre trois lanternes et y mettre des cordes neuves, pour pendre le premier boulanger qui vendrait et le premier particulier qui achèterait du pain au-dessus de huit sous les quatre livres?

Au perron, rue Vivienne, foule innombrable, bourdonnante, abjecte, de marchands d'argent, de brocanteurs, de spéculateurs en élections, de courtiers de vote.

Mais quel est ce bruit? quelle est, devant le *Pavillon du café de Foy*, cette affreuse mêlée où figurent parmi les combattants, avec le visage en sang et les habits en lambeaux, des ducs, des marquis, des gens de cour, la fleur de la gentilhommerie? Verres et bouteilles, tables, chaises, tout sert à frapper, tout est mis en pièces. La police accourt, et l'on apprend que la bataille est venue de ce qu'un habitué a osé dire à un Jacobin : « Vos pareils, voulant apprendre à lire aux ignorants, ont fait graver plusieurs lettres de l'alphabet sur leurs omoplates. » Car, ainsi s'expriment les habitués du *Pavillon*. « Si leur langue était généralement parlée, il faudrait composer un dictionnaire tout nouveau. Parmi ces messieurs, le mot *aristocrate* désigne un *honnête homme qui chérit son pays* et qui le lui prouve en contractant des dettes qu'il ne paye pas, en calomniant toute la journée ceux à qui la vénération d'un grand peuple offre des hommages mérités; le mot *canaille* s'applique à tous ceux qui passent leur vie à cultiver les champs ou les arts, et qui, sous la laine qui les couvre, ont l'impudence de penser qu'il suffit d'être bon époux, bon père, bon fils et bon ami, pour être un *homme comme il faut.* Les habitués de la Rotonde vous diront que les assignats sont des chiffons, des billets semblables à celui de La Châtre, et croiront faire beaucoup d'honneur à la nation en la comparant à Ninon de Lenclos. Observez néanmoins que ces messieurs, par délicatesse, ne payent jamais en argent. »

Tel est, resserré mais fidèlement reproduit, le tableau que donne de Paris, pendant les élections de 1791, *le Babillard,* feuille dans la nuance feuillantine, et créée tout exprès pour

épier les mouvements de l'opinion publique, faire le tour des conversations et écouter aux portes.

Brissot, on l'a vu, figurait parmi les candidats parisiens : sa candidature, la plus importante de toutes, la plus sonore, celle qui éveillait le plus d'espérances ou répandait le plus de craintes, fut la seule qui donna lieu à une lutte animée. Le passé de Brissot ne fournissait malheureusement que trop matière à la censure : des mains cruelles s'appesantirent sur lui; on évoqua, pour l'en accabler, les souvenirs de sa jeunesse, son séjour de Londres, ses liaisons d'autrefois



DE PASTORET

avec d'impurs libellistes, toute une vie de misère mal supportée, et d'aventures. Morande, un de ces serpents sur lesquels on risque de poser le pied quand on marche dans l'ombre, se dressa tout à coup contre lui et le mordit jusqu'au sang. Il reprocha au fils du pâtissier de Chartres de s'être donné, afin de se faire passer pour noble sans doute, le nom de Warville qui ne lui appartenait pas; il le dénonça comme ayant pris part à la publication d'un pamphlet obscène, *le Diable dans un bénitier;* il lui demanda compte de son livre *la Propriété c'est le vol;* il l'accusa d'avoir enlevé 15000 livres à un nommé Desforges, en l'associant à une entreprise frauduleuse; il cria, d'une voix méprisante : « Lorsque Bris-

sot quitta Londres, avait-il payé les 15 ou 1600 livres qu'il devait à M. Swinton et pour lesquelles il a été poursuivi à Boulogne? Le tapissier Baxter était-il payé? Brissot avait-il payé le propriétaire de sa maison? avait-il payé son papetier? n'avait-il pas eu une saisie pour les impôts? avait-il des reçus de sa cuisinière, de son boulanger, de son boucher?» Et ailleurs, le cynique pamphlétaire insinuait que les écrits de Brissot sur les colonies avaient été imprimés aux frais des émissaires du gouvernement anglais.

Brissot publia une réponse à laquelle il mit pour épigraphe ce passage de Sterne : « *Revenge from some baneful corner shall level a tale of dishonour at thee — Thy character shall bleed on every side of it — Thy faith questioned — Thy works belied — Thy learning trampled on.* » Il commençait en ces termes : « Je suis né en 1754. Le méprisable gazetier qui, pendant cinq ans, a dégoûté ses lecteurs avec son rabâchage sur les *fourneaux* de mon père, aurait sans doute aussi plaisanté sur l'enclume avec Démosthène, sur le tire-pied avec Amyot et le poëte Rousseau, sur les fosses à tanneur avec Massillon, sur les couteaux avec Diderot. » Il expliquait ensuite que, s'il avait pris le nom de *Warville*, c'était pour se distinguer des autres membres de sa famille, conformément du reste à un usage de son pays; que *Ouarville* était le nom d'un village où son père possédait quelques terres, et dans lequel il avait changé l'*O* en *W*, par anglomanie. On le rendait responsable de 15000 livres perdues par Desforges dans l'entreprise avortée du Lycée : c'était lui faire un crime de ce qui n'était qu'un malheur. Lui-même il avait été presque écrasé sous les ruines, et si son associé eût pu légitimement se plaindre, aurait-il gardé le silence depuis sept ans que les tribunaux lui étaient ouverts? On l'accusait d'être vendu aux puissances étrangères : calomnie banale! Grotius, Hogerbeets, le vénérable Barnevelt, étaient vendus, eux aussi, en d'autres temps et dans un autre pays, aux Français, que le peuple haïssait! « Je n'achète ni terre ni maison; je n'ai ni équipage ni valet; je n'ai point de caisse, point de portefeuille, et mon domestique lacédémonien ne peut tenter personne. » Quant à son agresseur, il le flétrissait d'un mot, d'un seul mot : « S'il est quelqu'un qui connaisse Morande et ne le méprise pas, qu'il se lève! »

Morande répliqua par d'obscènes récits, par des sarcasmes, par des injures, mais aussi, il faut bien le dire, par des faits. Il produisit, comme pièces justificatives, des lettres de M. d'Aspremont à Brissot, desquelles il résultait que ce dernier avait employé pour ses besoins personnels, étant à Londres, l'argent qu'il avait fait donner à Desforges pour une entreprise qui n'exista jamais que sur le papier.

Ainsi harcelé, Brissot ne manqua ni de défenseurs ni d'amis. Manuel plaida sa cause avec une vivacité extrême; un de ses admirateurs, nommé Mentelle, écrivit dans la *Chronique de Paris* : « Je jure sur mon honneur et sur ce que je révère de plus sacré, que je ne crois pas qu'il existe au monde un homme plus vertueux, plus honnête, d'une probité plus intacte que M. Brissot. »

Malheureusement, les accusations de Morande avaient trouvé dans *le Babillard* un écho qui leur donnait un retentissement funeste. Il existait alors une feuille-affiche, qui chaque jour, sous le titre de *Chant du Coq*, envahissait tous les murs de Paris : cette feuille fut réunie au *Babillard;* de sorte que Brissot eut contre lui la triple puissance du pamphlet, du journal et du placard.

Pour prouver qu'il était honnête homme, pour prouver qu'étant président du *district des filles Saint-Thomas*, il n'avait point retenu 580 livres dues à la caisse, il fut condamné à l'humiliation de produire des certificats, dont on contesta la valeur, et auxquels furent opposés des chiffres, des dates, des comptes de recouvrements : triste guerre! Il est des luttes telles, que, vaincu ou vainqueur, on en sort la rougeur sur le front! Sans compter que la violence du langage répondait, chez les assaillants, à celle de leur animosité. « Vous avez dit, criaient à Brissot ses adversaires du *Babillard*, que les murs de Paris étaient salis par les affiches du *Chant du Coq :* cela se peut, car elles ont porté votre nom. »

Tout cela ne pouvait manquer de faire impression sur l'assemblée électorale : appelée, dans une de ses premières séances, à choisir entre Pastoret et Brissot, elle donna quatre cent cinquante voix au premier, et au second cent soixante-neuf seulement Mais ni lui ni ses amis ne se découragèrent. S'il faut en croire une assertion de Brissot, un des chefs de la coalition qui lui était opposée aurait dit : *Il arrivera, on l'a calomnié trop tôt*. Le fait est qu'il finit par *arriver*.

Paris avait vingt-quatre députés à élire. Les candidats qui triomphèrent furent :

Garan de Coulon, président du tribunal de cassation;
Lacépède, le continuateur de Buffon;
Pastoret;
Cérutti, rédacteur de la *Feuille villageoise;*
Beauvais, médecin;
Bigot de Préameneu, juge;
Gouvion, major général de la garde nationale;
Broussonet, secrétaire de la Société d'agriculture.
Cretté, cultivateur;
Dugny, administrateur du département;
Gorguereau, juge;
Thorillon, ancien procureur au Châtelet;
Brissot;
Filassier;
Hérault de Séchelles;
Mulot;
Godard, homme de loi;
Quatremère-Quincy;
Ramon;
Robin, juge;
Debry, administrateur du département;
Condorcet;
Treilh-Pardailhan, administrateur du département;
Monneron, négociant.

Les deux seuls noms qui, dans cette liste, eussent une signification politique bien marquée — Hérault de Séchelles étant encore peu connu — étaient ceux de Brissot et de Condorcet; et rien ne faisait mieux qu'un tel résultat ressortir ce qu'a de trompeur le système de l'élection à deux degrés. Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que Paris appartînt à l'opinion constitutionnelle, et pourtant c'était cette opinion qui prévalait dans le choix des représentants de Paris. Marat se mit à décrier les décisions du scrutin avec sa brutalité ordinaire : Cérutti? caméléon subtil, disciple achevé de Loyola. — Gouvion? âme damnée de Lafayette. — Bigot? esculape en quête de patients, devenu d'abord juge de paix par un vain babil, puis père conscrit par l'intrigue. — Broussonet? mauvais singe de Pastoret. — Et Pastoret? « Doucereux intrigant, au regard faux, au poil roux, qu'on avait vu, en 1782, laisser ses sabots à la porte du musée de la rue Dauphine, pour y jouer le rôle d'apprenti poëte et de garçon bel esprit.... » Quant à Brissot, à qui Marat ne pouvait pardonner d'avoir été l'ami de Lafayette : « Souviens-toi, lui criait-il, de la fable du Singe et du Chat. Tu éprouves

le sort de tous les hommes à caractère indécis. Les patriotes clairvoyants n'ont point de confiance en toi, et les ennemis de la patrie te détestent. »

Les élections de province eurent peu de retentissement, et, néanmoins, un caractère fort remarquable. Le mouvement naturel des choses, des idées, des passions amenait aux affaires toute une nouvelle classe d'hommes. Là où le règne de l'épée avait fini, celui de la parole avait commencé : dans les élections de 1791, les avocats dominèrent. Être jeune, hardi, avoir une vive éloquence, s'être fait connaître comme interprète ou défenseur de la loi, c'était mériter les suffrages du peuple, en attendant l'épreuve. Le nombre des hommes de loi qui se virent alors portés au pouvoir par le flot de l'opinion fut, toute proportion gardée, immense. La Corrèze, par exemple, en fournit cinq, sur sept députés, et l'Aveyron sept sur neuf Il y eut des départements où, comme dans celui de l'Ardèche, on compta autant d'hommes de loi élus qu'il y avait de députés à élire.

Le clergé constitutionnel fut largement récompensé de son adhésion au culte de la patrie; il eut pour principaux représentants :

Font, évêque de l'Ariége;
Huguet, évêque de la Creuse;
Pontard, évêque de la Dordogne;
Lefessier, évêque de l'Orne;
Fauchet, évêque du Calvados;
Le violent capucin Chabot;
L'évangélique Lamourette.

Les représentants de l'armée furent :

Dupetit-Bois, colonel au 16e régiment de dragons;

Crublier d'Aubeterre, lieutenant-colonel au corps royal du génie;

Aubert Dubayet, capitaine au 13e régiment d'infanterie;

Théodore Lameth, colonel au 7e régiment de cavalerie, et frère des deux Lameth, un moment si populaires;

Lacuée, capitaine au régiment Dauphin;

Le colonel de dragons Jaucourt;

Et enfin les deux Carnot, tous les deux capitaines au corps royal du génie, et qui furent nommés l'un et l'autre par le Pas-de-Calais, berceau de la sombre grandeur de Robespierre.

Au groupe des hommes qu'attendait une destinée éclatante ou orageuse, l'Hérault fournit Cambon; la Moselle, Merlin de Thionville; l'Auvergne, Couthon; la Corse, Arena et Pozzo-di-Borgo.

Mais à la Gironde il était réservé de donner son nom au parti célèbre qui domina sous l'Assemblée législative. Les douze députés, encore obscurs, que la Gironde nomma étaient :

Barennes, homme de loi;
Ducos, négociant;
Servière, juge;
Vergniaud, administrateur du département;
Guadet, président du tribunal criminel;
Journu-Aubert, négociant;
Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux;
Gensonné, membre du tribunal de cassation;
Sers, négociant;
Jay, administrateur du département;
Laffon-Ladebat, cultivateur;
Grangeneuve, substitut du procureur de la commune de Bordeaux.

Tandis qu'ainsi, par toute la France, l'esprit nouveau préparait son triomphe, il présidait, non loin de Paris, à une cérémonie d'un charme triste et puissant. Dans la vallée de Montmorency, près d'une chaumière où, aujourd'hui encore, l'on s'arrête d'un air pensif et le cœur ému, il est un vieux bois de châtaigniers qu'aimait Jean-Jacques. Ce fut là que, le 25 septembre 1791, les habitants du lieu dressèrent au philosophe de Genève un monument solitaire comme son génie. En présence de la foule attendrie des villageois et sous les auspices de deux vieillards qu'avait affectionnés le pauvre ermite, on forma, de quelques pierres l'une sur l'autre entassées, une espèce d'autel, à la façon des ancêtres; au-dessus, le buste du grand homme, et, à l'endroit où il avait coutume de s'asseoir, cette simple inscription : *Ici Jean-Jacques Rousseau aimait à se reposer*. On laissa ses cendres à Ermenonville : le Panthéon n'eut que sa statue.

Cependant, les élus, de chaque point de la France, arrivaient à Paris : ce fut le samedi 1er octobre 1791 qu'ils se réunirent pour la première fois, au nombre de quatre cent trente-six, sous la présidence de Batault, doyen d'âge. Le premier pas de cette assemblée, depuis si fougueuse, fut timide : de préférence à Garan de Coulon, que désignait à ses suffrages une réputation de patriote résolu, elle nomma pour président le constitutionnel Pastoret. Ducastel obtint la vice-présidence; et François de Neufchâteau, Garan de Coulon, Cérutti, Lacépède, Condorcet, Guyton-Morveau, furent désignés comme secrétaires.

Le 4 octobre, l'Assemblée législative se trouva constituée d'une manière définitive; sa vie politique commença.

Combien la scène avait changé depuis la convocation des États généraux, et quels autres acteurs! Il n'y avait plus ici d'hommes à grands titres ou à grands noms, plus de personnages féodaux, plus de fronts chauves, plus de têtes blanches. On se demandait avec une curiosité tragique les noms de ces nouveaux venus; dans leurs regards étincelants d'ardeur, dans leur vive contenance, sur leurs visages sans rides, on cherchait l'avenir. Qu'ils étaient jeunes! Mais la Révolution était jeune, elle aussi. Cette concordance remplissait d'espoir ceux qui ne songeaient qu'à aller en avant; elle remplissait d'effroi ceux qui à tout prix auraient voulu s'arrêter.

Quant aux hommes de cour, ils aimaient à se persuader qu'après avoir enfanté une assemblée telle que la Constituante, la France avait dû se sentir épuisée; ils ne pouvaient croire que d'obscurs robins, des talents imberbes, des célébrités de village, portassent bien loin un fardeau sous lequel on avait vu Mirabeau lui-même chanceler. Et puis, quelle était la fortune de tous ces *gens là?* Organe fidèle des dédains de la cour, le comte de La Marck écrivait au comte de Mercy-Argenteau : « Plus des dix-neuf vingtièmes de cette législature n'ont d'autres équipages que des galoches et des parapluies. On a calculé que ces nouveaux députés ensemble n'ont pas en biens-fonds 300 000 livres de revenu. Une telle assemblée, qui n'en imposera pas par la décence, puisque la généralité des personnes qui la composent n'a reçu aucune éducation, qui n'annonce que des talents médiocres, qui n'a plus rien à sacrifier au peuple, sans achever de consommer la dissolution totale de la société et sans donner le signal du *sauve qui peut*, une telle assemblée, dis-je, ne peut obtenir ni la considération, ni la confiance, ni la faveur du public. » Illusions! Illusions!

La séance du 4 octobre fut consacrée à la solennité, éternellement décevante, des serments. Ce fut d'abord le serment de *vivre libre ou mourir* que, d'un mouvement spontané, debout, la tête découverte, et aux applaudissements redoublés

des tribunes, tous les membres de l'Assemblée prêtèrent ensemble. Vint ensuite le serment de fidélité à la Constitution. Une commission de douze vieillards eut charge d'aller chercher, en grande pompe, le livre de la loi. Apporté par l'archiviste Camus, il fut déposé sur la tribune, et chaque député, à son tour, les mains appuyées sur ce contrat national, jura de lui être à jamais fidèle. Ils jurèrent tous, même ceux qui, dans le secret de leur cœur, brûlaient d'éteindre les conquêtes de l'esprit nouveau, et ceux qui déjà, au risque d'affreuses tempêtes, s'étaient déclarés contre l'acte constitutionnel! Ils jurèrent tous, même les républicains bien connus, même Condorcet et Brissot!

Cette cérémonie terminée, Cérutti se leva et dit :

« Quatre cent quatre vingt-douze députés viennent d'appuyer leurs mains sur l'évangile de la Constitution. Ils ont juré de la défendre et de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir. Je demande que nous rendions hommage à ceux de qui nous tenons cet immortel bienfait. Investis par une armée menaçante, ils l'ont repoussée et soumise. Entourés de ruines et de tempêtes, ils ont par leurs travaux ramené l'ordre et le calme. Quel sénat de Rome ou de Grèce, quel parlement britannique, quel congrès américain a opéré de si grandes choses, en si peu de temps, au milieu de tant d'obstacles, et avec aussi peu d'imperfections! A mesure que les temps vont se projeter sur leur ouvrage, combien leur nom va grandir!... Héritiers de leurs travaux immenses, c'est à nous de proclamer le premier acte de la reconnaissance française. »

Députés et spectateurs applaudirent à plusieurs reprises; la motion fut unanimement adoptée; on décida que le discours serait imprimé officiellement et envoyé dans toute la France...; mais la Révolution n'entendait pas s'arrêter là : on s'en aperçut bien vite!

Les premiers rapports du roi et de l'Assemblée eurent un caractère particulier d'aigreur. Le principe républicain et le principe monarchique en étaient déjà à se mesurer. La députation qui, conduite par Ducastel, allait annoncer au roi la constitution du Corps législatif, trouva sur son passage, comme pour lui barrer le chemin, le ministre de la justice, et fut obligée d'insister pour être introduite chez le prince immédiatement. « Quels sont les noms de ces messieurs? » demanda Louis XVI à Ducastel, lorsqu'ils entrèrent, « en usant ainsi à l'égard des représentants du souverain, selon la remarque amère du journal de Prudhomme, comme il avait coutume de faire envers les valets présentés à la cour. » Avec une affectation de simplicité lacédémonienne, Ducastel dit : « Sire, l'Assemblée est définitivement constituée : elle nous a députés pour en instruire Votre Majesté; » et, non moins laconique, Louis XVI répondit : « Je ne pourrai vous voir que vendredi. »

Cette scène, rapportée par Ducastel à ses collègues, les émut d'une indignation hautaine, qui, dans la séance du 5 octobre, éclata en coups imprévus. Un membre s'étant avisé d'appeler le Corps législatif et le roi des *pouvoirs égaux*, on le force à se rétracter : c'est *indépendants l'un de l'autre* qu'il voulait dire. Nouvelle explosion. L'abbé Audran crie au blasphème! Est-ce que la Constitution ne place pas le roi *sous la dépendance* du Corps législatif?

Un député, dont le nom, ignoré maintenant, aura plus tard une illustration redoutée, se lève alors. Il paraît faible, il est infirme, et la douceur forme le trait dominant de sa physionomie. Combien rude néanmoins est son langage! « Pourquoi le mot *Sire?* il signifie *Seigneur*. — Pourquoi le mot *Majesté?* Il n'y a de majesté que celle de Dieu et celle du peuple. — Que lorsque le roi se présentera, tous le reçoivent debout et découverts, à la bonne heure! mais dès qu'il sera arrivé au bureau, que chacun ait la faculté de s'asseoir. — A quoi bon, pour le pouvoir exécutif, un fauteuil d'or, un trône? Ce sera certes l'honorer assez que de lui céder par déférence le fauteuil de celui qui préside aux délibérations des représentants du peuple. Lui, il est *le roi des Français*, et c'est ainsi, seulement ainsi, qu'il faut qu'on l'appelle. »

Des applaudissements, qui durèrent plusieurs minutes, prolongèrent l'impression produite par cette vive sortie. Le public des galeries était charmé, l'Assemblée enivrée d'orgueil : le discours de Couthon fut à l'instant même converti en décret. Or, comme sur un des articles l'épreuve du vote semblait douteuse : « C'est que les membres de la droite ont prétendu ne pas entendre, » s'écria Lacroix. Et aussitôt ceux-ci de répondre indignés : « Nous vous prouverons que nous sommes de bons et peut-être de meilleurs patriotes que vous. » Le journal du temps qui rapporte cette circonstance caractéristique ajoute : « Puisse le corps constituant être le seul qui ait eu un côté droit! »

La cour fut étonnée. De la part de ces plébéiens, « qui ne possédaient pas en biens-fonds 300 000 livres de revenu, » elle ne s'était pas attendue à tant d'audace; mais plus encore qu'à la cour, il y eut stupeur parmi les anciens constituants. Désolés de se survivre, tremblants d'être dépassés, ils virent bien que leurs successeurs entendaient avoir, eux aussi, leur Révolution, et ils s'étudièrent à les arrêter dès le premier pas. La tactique des assemblées leur était familière; le jeu des petits ressorts politiques leur était connu, ils avaient sur les nouveaux venus, encore étrangers l'un à l'autre, l'avantage de pouvoir se former en comités sur l'heure et se concerter : avec une activité brûlante, ils employèrent le soir du 5 octobre et la nuit à préparer le rappel du décret. Pastoret, homme de cour par essence, les y aida. On alla trouver un à un les députés qu'on jugeait accessibles à d'adroites insinuations; on gourmanda d'une manière affectueuse leur inexpérience; on leur fit peur de la guerre civile follement semée en un puéril débat d'étiquette; on leur apprit — et c'était vrai — que, si le décret n'était point rapporté, le roi avait résolu de ne point venir faire en personne l'ouverture des séances; on leur parla de la confiance qui disparaîtrait, du crédit ébranlé, d'une hausse dans le prix de l'argent, d'une baisse dans les fonds publics; à plusieurs on arracha la promesse que, le lendemain, ils attaqueraient le décret voté par eux-mêmes, et pour plus de sûreté, on leur fit écrire pendant la nuit les discours qui devaient être prononcés.

Le 6, des groupes nombreux se trouvant rassemblés sur la terrasse des Feuillants, des émissaires les parcoururent, disant que le décret du 5 tendait à violer la Constitution, à troubler la France. Le peuple, à cette époque, était réduit aux abois par la disette, et la faim, chez lui, faisait diversion à la politique : il convint que « le décret n'était pas bon dans les circonstances. »

La scène se passa conformément aux dispositions prises. Les orateurs de la défection vinrent tour à tour demander le rappel du décret de la veille, ou tout au moins qu'on l'ajournât, prétendant :

Vosgien, qu'il y avait déjà perte générale sur les actions;

Robecourt, que les formes n'avaient pas été observées;

Champion, qu'il était puéril, quand les émigrations se multipliaient, de s'occuper de la forme d'un fauteuil;

Hérault de Séchelles, que l'Assemblée ne pouvait se trouver liée par la décision de la veille, le procès-verbal n'étant point clos;

Ducastel, que le décret si précipitamment rendu blessait les convenances, menaçait le crédit de la nation, et devait être, tout au moins..., ajourné.

C'est ce qui fut décidé par un vote, fougueux comme celui du jour précédent, et cela malgré les efforts de Chabot, de Lamourette, de Vergniaud, de ce Vergniaud que personne encore ne savait doué du génie de l'éloquence. Fauchet et Ducos avaient demandé la parole, mais en vain. Derrière les nouveaux députés, on apercevait d'André et Lameth, glissant des notes qui portaient : LES ACTIONS ONT BAISSÉ! Mensonge; car, à ce moment, la Bourse n'était pas encore ouverte. Le public remarquait aussi que la seconde législature avait eu la maladresse d'accorder une place aux membres de la première, et que ceux-ci en profitaient pour agir sur l'Assemblée, et même, s'il en faut croire les *Révolutions de Paris*, pour participer au vote. Ce qui est certain, c'est que deux tribunes particulières avaient été réservées aux anciens constituants, qui, de là, pouvaient souffler à celui-ci



SERMENT SUR LE LIVRE DE LA CONSTITUTION

un amendement, à celui-là un sophisme, tenter les forts, séduire les simples, effrayer les faibles, en un mot commander les savantes manœuvres de la tactique parlementaire. Cela fut si bien senti, qu'au bout de quelques jours, le respect de la Législative à l'égard de ses devanciers se trouvant à bout de scrupules, les deux tribunes furent supprimées.

La rétractation du 6 octobre discrédita l'Assemblée et enfla d'une joie méprisante le cœur des courtisans. Voici ce qu'à cet égard le comte de La Marck mandait au comte de Mercy-Argenteau : « A mon départ de Paris, la disposition du public paraissait plus favorable à la cour qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. L'Assemblée législative, qui avait cru se populariser en essayant par un de ses décrets de dégrader encore davantage la dignité royale, s'était vue aussitôt contrainte de revenir sur ce décret, qui avait universellement déplu. La garde nationale même a insulté plusieurs députés, et, parmi ceux-ci, il s'en est trouvé un assez bête pour s'en plaindre hautement à la tribune, et dire qu'on les appelait des *va-nu-pieds.* »

Toujours est-il que la séance royale, qui eut lieu le 7, fut pour la cour un véritable triomphe. Par suite de la révoca-

tion du décret, un magnifique fauteuil à fleurs de lis d'or brillait sur l'estrade. Dès que Louis XVI parut, tous les députés se levèrent, et un grand cri de *Vive le roi!* salua sa présence L'union entre les pouvoirs, l'union entre les diverses classes de citoyens, tel fut le thème de son discours auquel le président Pastoret répondit par une harangue dont la phrase suivante résume l'esprit : « Vous avez besoin d'être aimé des Français, disiez vous il y a quelques jours dans ce temple de la patrie. Et nous aussi, nous avons besoin d'être aimés de vous. » Quand le roi se retira, les acclamations retentirent de nouveau, mais il s'y mêla quelques cris, précurseurs de noirs orages. Chabot cria : *Vive la nation!*

Le soir, on donnait, au Théâtre Italien, les *Chasseurs et la Laitière*. Le roi y alla, tenté qu'il était de connaître le sentiment public; il y alla accompagné de toute sa famille, et on l'accueillit avec enthousiasme. Les spectateurs furent surtout ravis de la grâce naïve que le petit Dauphin mettait à imiter, dans ses préoccupations d'enfant, les gestes de l'acteur qui le charmait. De toutes les parties de la salle il s'éleva pour lui, pour sa tante, pour sa mère, des vœux, qui ne devaient pas être exaucés! Mais l'illusion est douce aux âmes souffrantes. Voyant couler sur quelques visages des larmes d'attendrissement, Louis XVI, une fois encore, se sentit heureux, et se mit à pleurer.

CHAPITRE II

LES GIRONDINS

La Révolution s'était développée avec tant de fougue, que les démocrates de la première assemblée étaient devenus les aristocrates de la seconde.

Le côté droit, dans la Législative, était ce parti des Lameth qui, dans la Constituante, avait formé le côté gauche. Là siégeaient, le front chargé de soucis et l'âme troublée, Ramon, Jaucourt, Lebrun, Beugnot, Becquet, Girardin, Vaublanc, Lafon-Ladebat, Vimar, Mathieu Dumas. Sur sept cent trente députés dont se composait la Législative, le parti de la constitution en comptait cent soixante.

En face étaient les novateurs.

Au centre étaient les timides

De quel côté devaient naturellement pencher ceux-ci? Du côté où se révèlerait la force. Or, en révolution, la force, c'est le mouvement.

Les novateurs avaient d'ailleurs pour eux une puissance, bien difficile à contre-balancer là où la parole commandait aux événements : ils avaient pour eux l'éloquence. Orateur moins nerveux que Mirabeau, Vergniaud avait quelque chose de plus éblouissant, peut-être. Guadet lançait ses pensées comme un sagittaire habile lance ses flèches. Le Provençal Isnard semblait homme à mettre le feu à l'histoire par des discours où se reflétait le soleil étincelant de son pays. Gensonné, plus froid, n'entraînait pas; mais il savait s'emparer de son auditoire, à force d' subtilité et de finesse. Condorcet ne parlait presque jamais à la tribune et parlait peu en conversation; mais il fallait compter avec son silence plein de pensées : c'était le Sieyès des républicains. Quant à Brissot, il avait un esprit qui touchait à toutes les agitations, et une voix qui montait dans le bruit de tous les orages.

Le côté gauche, que des passions actives, le désir de paraître, l'ambition du pouvoir, et la haine naturelle de l'intelligence pour les supériorités de convention poussaient sur une pente au bout de laquelle étaient la République et la guerre, le côté gauche présentait, on le voit, un concours de talents audacieux qui ne pouvait manquer de prévaloir, et sur la modération terne des Constitutionnels, et sur les incertitudes du centre.

L'Assemblée nouvelle avait, comme la précédente, son triumvirat des opinions extrêmes. Le génie inquiet et rude des Jacobins s'y personnifiait, malheureusement avec plus de violence que d'éclat, dans Merlin de Thionville, Chabot et Bazire.

A l'exception de Lecointre, dont la présence rappelait le trop fameux repas des gardes à Versailles; à l'exception de Fauchet et de Thuriot, en qui revivait le souvenir de la Bastille conquise, nul, au côté gauche, n'avait son nom dans le passé de la Révolution; et à quelques-uns elle ne réservait qu'un rôle tardif : témoin Couthon, le formidable paralytique; témoin Carnot, le futur organisateur de la victoire, et Cambon, le futur homme d'Etat du papier-monnaie, et l'Alsacien Ruhl, philosophe sombre, républicain des temps antiques, qui devait se tuer le jour où il deviendrait impossible à la République de vivre.

Une assemblée pareille n'était certes pas à dédaigner. Mais comme on ne la connaissait point encore et qu'elle ne se connaissait point elle même, comme on y cherchait en vain des noms déjà illustres, comme enfin son premier pas avait été un faux pas, tous les partis furent un moment d'accord pour rendre contre elle un arrêt méprisant. « La pièce n'est plus jouée que par des doublures, » disaient les gens de cour, et ils se réjouissaient d'apprendre que les tribunes étaient ordinairement dégarnies. De leur côté, les Lameth, Duport, Beaumetz, et plusieurs autres des anciens législateurs, semblaient, selon le témoignage de Dumouriez, ne se tenir à Paris que pour tourner leurs successeurs en ridicule; et voici de quelle manière, deux semaines après son installation, la Législative était jugée par Marat :

« Jusqu'à présent, la nouvelle législature ne s'est annoncée que comme un corps d'hommes bornés, inconséquents, versatiles, ineptes, que quelques fripons adroits mènent par le nez, en leur donnant le change au moyen de distinctions subtiles, ou en leur faisant peur de certains fantômes comme à des enfants »

Ce mépris ne devait pas tarder à faire place au ressentiment, à la popularité, à la haine, à la peur; et, en attendant, la décadence de l'ancien parti dominant devenait plus visible de jour en jour. Tandis que les meneurs républicains tenaient à Auteuil, dans une maison louée par Duchatelet, l'ami intime de Condorcet, des conciliabules auxquels Sieyès assistait assidûment, c'est à peine si ceux du parti Lameth osaient se réunir à l'hôtel Richelieu, désigné aux soupçons du peuple. Le club des Feuillants avait beau se fortifier par le nombre : ce qu'il gagnait de ce côté, il le perdait en puissance morale. Composé d'hommes naturellement modérés, qui, de temps en temps, s'avisaient de jouer la violence pour se rendre populaires, il manquait de discipline et de tenue. Gouy d'Arcy en avait été chassé comme aristocrate; Emmery, l'auteur du sanglant décret *Tout brûle*, en était un des principaux personnages; Guillotin y brillait, et si les Lameth y paraissaient encore, c'était sans éclat. Aux Jacobins était le vrai foyer de la Révolution. Ils venaient de rendre leurs séances publiques, et leurs tribunes, qui contenaient quinze cents personnes, étaient remplies, étaient gardées à deux heures, comme à l'Opéra, lors de quelque grande nouveauté.

Pour comble, le parti constitutionnel se vit enlever une à une toutes ses positions officielles

Un décret, rendu le 12 septembre 1791, ayant supprimé les fonctions de commandant général de la garde nationale pour les attribuer aux six chefs de légion, appelés à les exercer chacun à tour de rôle pendant un mois, Lafayette dut obéir à cette prescription qui rompait l'unité et la force de la bourgeoisie armée. Il résigna ses fonctions le 8 octobre, emportant les regrets de l'Hôtel de Ville, qui lui vota une médaille, et ceux de la milice parisienne, qui lui fit présent d une épée à garde d'or avec cette inscription : *A Lafayette l'armée parisienne reconnaissante;* mais il fut poursuivi dans sa terre de Chavagneux, où il se retira, par mille clameurs importunes et vengeresses. Après avoir posé la question de savoir si un tel homme avait fait plus de mal que de bien à la Révolution, le journal de Prudhomme répondait :

« Pour résoudre le problème, il suffirait peut-être de parcourir la suite des numéros des *Révolutions de Paris*.

« On y verrait le fondateur de la Liberté américaine n'oser se rendre au vœu du peuple, sans l'approbation du monarque.

« On le verrait s'empresser de faire prendre l'uniforme aux Parisiens, et métamorphoser les soldats de la patrie en satellites du despotisme.

« On le verrait pâlir le 5 octobre 1789, à la vue des gardes nationaux en route pour Versailles; et, voulant se ménager à la fois la cour et la ville, dire au roi : Je ne vous amène pas l'armée parisienne; c'est elle qui m'amène à vous.

« On le verrait, par une sécurité impardonnable, livrer sa troupe au repos, au milieu de tous les dangers qui l'assiégeaient.

« On le verrait se concerter avec Mirabeau pour faire passer le décret de la loi martiale, et celui du droit de paix et de guerre, et celui de l'initiative accordée au roi, et bien d'autres auxquels nous n'obéirons qu'en rougissant.

« On le verrait, dans l'Assemblée nationale, s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'on lût les dépêches des Brabançons réclamant l'appui de la France devenue libre, contre Joseph II, qui rivait leurs chaînes.

« On le verrait, dans la même tribune, voter des remercîments, et. s'il l'eût osé, les honneurs du triomphe pour son cousin, le massacreur de Nancy....

« Voilà une partie des services que Lafayette a rendus à la Révolution française..... C'est lui qui a dressé les gardes nationales parisiennes aux cérémonies religieuses et civiques; c'est lui qui les a familiarisées au bruit du canon et aux fatigues des évolutions du matin dans le Champ de Mars; c'est lui qui a mis les serments militaires à la mode, ainsi que les repas de bataillons, dont un seul coûta dix mille livres à défunt Mirabeau.

« Lafayette! pour consommer la plus belle révolution du globe, il nous fallait un chef dont le caractère fût au niveau de l'événement. Plusieurs voix te nommèrent, et nous t'acceptâmes. Les muscles souples de ta physionomie, ton maintien maniéré, tes allures équivoques, tes discours étudiés, tes apophthegmes, tous ces produits de l'art, désavoués par la nature, parurent suspects aux patriotes clairvoyants; les plus courageux s'attachèrent à tes pas et crièrent à la multitude idolâtre : Ce héros n'est qu'un courtisan, ce législateur n'est qu'un charlatan. Vains efforts! Le prestige l'emporta sur la réalité, et tu respiras sans pudeur l'encens qui n'est dû qu'à la patrie.... Tu as limé les dents du lion; le peuple n'est plus à craindre pour ses conducteurs; ils ont repris l'éperon et la verge, et tu pars! »

Terribles adieux, dont l'extrême amertume n'était pas sans éloquence, et où l'invective associait ses emportements à des faits empruntés de la vérité!

La retraite de Lafayette comme chef des prétoriens de l'Hôtel de Ville laissait Bailly bien seul : il prit alarme de sa responsabilité et donna sa démission. Alors parut clairement le déclin, de plus en plus rapide, du parti constitutionnel. Sur dix mille six cent trente-deux électeurs qui votèrent pour la nomination du maire de Paris, Pétion, le candidat républicain, réunit près de sept mille voix; Lafayette n'en obtint que trois mille cent vingt-trois, et d'André que soixante-dix-sept. Il est vrai que la reine, en haine de Lafayette, fit voter ses partisans pour Pétion, de sorte que ce dernier triompha par le concert des deux partis extrêmes. L'installation du successeur de Bailly, qui eut lieu le 18 novembre, éveilla parmi les membres du Conseil général de la Commune un sentiment de répulsion qui prit les dehors de l'indifférence, et parmi le peuple, de vifs transports d'enthousiasme. Le 2 décembre, les électeurs nommèrent Manuel procureur de la Commune, et, le 8 décembre, ils lui donnaient pour substitut adjoint Danton.

De sorte qu'en moins de deux mois les Constitutionnels perdirent ce qu'il leur avait fallu deux ans d'efforts pour conquérir; influence parlementaire, pouvoir municipal, force armée, tout leur échappait à la fois.

A propos de l'élection du nouveau maire de Paris, Pellenc, dans une lettre au comte de La Marck, traça ces lignes caractéristiques : « Il y a eu dix mille votants et quatre-vingt mille qui ont laissé faire. Or, à coup sûr, les absents n'étaient point pour Pétion. On a donc manqué l'élection, parce qu'on l'a voulu, et nos prétendus meneurs ne mènent rien. Les Lameth ne se mettent point en avant : ils croient tout mener par quelques fils plus ou moins embrouillés. La duchesse de Devonshire, à l'époque de la nomination de Fox à Westminster, ne se tenait pas dans son boudoir, mais dans la rue, et se laissait baiser sur la bouche. »

Cependant les Constitutionnels auraient peut-être pu défendre quelque temps encore leur crédit de toutes parts menacé, si l'influence qu'ils avaient jusqu'alors exercée sur les ministres s'était maintenue; car les ministres subissant la direction des Lameth, chefs des Feuillants, et, d'un autre côté, le roi recevant l'impulsion sans jamais la donner, il s'ensuivait que le roi, les ministres, le côté droit de l'Assemblée et les Feuillants ne formaient en réalité qu'une seule armée, qu'un seul parti, dont cette combinaison de forces semblait de nature à prolonger l'existence. Mais la même fatalité qui avait renouvelé les éléments du Corps législatif, décentralisé l'action de la garde nationale et livré l'Hôtel de Ville à la Révolution, poussait à la désorganisation du ministère.

Le 1er octobre, Bertrand de Molleville fut appelé à remplacer Thévenard au département de la marine. C'était un royaliste exalté, et rien n'était plus propre que cette nomination à contre-balancer les tendances constitutionnelles du garde des sceaux Duport-Dutertre et du ministre de la guerre Duportail. En même temps, Montmorin demandait avec instances qu'on déchargeât sa faiblesse du fardeau des affaires étrangères : de Moustiers, ministre plénipotentiaire à Berlin, fut mandé en toute hâte; mais comme c'était un homme dont l'énergie n'aurait pas manqué de rendre le royalisme odieux, on s'effraya, du jour au lendemain, de l'impopularité d'un tel choix. A peine fut-il arrivé, qu'on reprit l'offre qu'on lui avait

faite; et le comte de Ségur, sur qui l'on jeta les yeux, ayant retiré son acceptation presque aussitôt après l'avoir donnée, pour avoir été témoin, à l'Assemblée, d'une scène dont la violence lui fit peur, de Lessart passa au département des relations extérieures, ce qui était entrer dans la tempête.

D'autres changements suivirent, plus significatifs, mais d'une signification différente.

Parmi les constitutionnels de salon figurait un jeune seigneur, doué de grâce et d'esprit, aux allures brillantes, à la parole vive, plein de légèreté et de présomption. L'élégance de ses défauts l'avait mis fort à la mode dans le monde des femmes faciles. On se disait à l'oreille qu'il était le fruit d'un inceste de Louis XV, et il laissait dire.

Ce fut de ce personnage que la fille de Necker, mariée en 1786 au baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, imagina de faire son amant et un héros. Par malheur, l'un était plus aisé que l'autre. Quoiqu'elle fût loin d'être belle et qu'il n'y eût rien dans sa personne de ce charme féminin qui manqua même à son génie, Mme de Staël possédait le genre d'attraction que donne une intelligence d'élite. Elle n'avait encore publié ni *Delphine*, ni *Corinne;* elle n'avait pas encore tracé, de l'Allemagne, ce vigoureux tableau qui nous révéla la patrie de Kant, de Gœthe et de Schiller; mais tout l'annonçait déjà comme une femme supérieure, sa conversation surtout, plus éloquente que ses écrits. Elle n'eut donc pas de peine à attirer Narbonne, et l'ayant rêvé puissant, elle le voulut tel.

Il arriva précisément qu'à cette époque Duportail eut avec l'Assemblée une querelle, à la suite de laquelle il laissa tomber de ses mains découragées le portefeuille de la guerre : aussitôt l'ardente Mme de Staël fit agir et parler en faveur de son amant. Lui confier l'épée de la France, et une fois qu'il la tiendrait, le pousser à devenir un homme historique en la tirant du fourreau, comme pour en frapper l'Europe, mais en réalité pour sauver le roi; voilà ce qu'ambitionnait pour l'élu de son cœur la fille du sage Necker. Les qualités de Narbonne n'étaient pas de celles que pouvait beaucoup priser Louis XVI. Quand on lui soumit cette candidature inattendue : « Je connais Narbonne mieux que vous, dit-il vivement, et je suis sûr qu'il n'est pas du tout propre au ministère. » Mais Duport-Dutertre et de Lessart, qui s'étaient chargés de la proposition, insistèrent; et Louis XVI, avec sa faiblesse ordinaire, fit le sacrifice de ses répugnances.

Restait à remplir le ministère de l'intérieur, vacant depuis que de Lessart avait accepté celui des affaires étrangères : sur la présentation du garde des sceaux Duport-Dutertre, Cahier de Gerville fut nommé.

Le portrait suivant qu'a tracé de Cahier de Gerville un royaliste bien connu, Mallet du Pan, donnera une idée de l'effet que dut produire sur les gens de cour le choix d'un semblable ministre. « Cahier de Gerville était, comme Roland, un de ces fanatiques de liberté qui se croyaient sublimes quand ils n'étaient qu'insolents, austères quand ils n'étaient que grossiers. Cahier de Gerville voulait et a proposé au conseil que le roi allât prêter le serment civique à la municipalité avec sa nouvelle garde. Cette infamie n'a point passé; et en plein conseil il a dit des sottises du roi : *Comment s'intéresser à cet animal?* Madame Élisabeth l'ayant prié de passer chez elle, il s'y rendit, après des murmures et des hauteurs. La princesse lui ayant recommandé une religieuse, il lui dit : « *Parbleu, madame, si j'avais su que vous me faisiez venir pour cela, je n'aurais pas quitté mes affaires.* » — « Si Madame Élisabeth, lui dit le ministre de la marine, a admiré votre application, elle n'aura point admiré votre aménité. »

Il est certain que ce n'était point pour l'aménité de ses manières qu'on l'avait choisi, mais à cause d'une certaine popularité que, selon le témoignage de son ami Duport-Dutertre, il avait acquise comme membre de la Commune. Or, soit qu'il voulût associer ses collègues à cette popularité, ou leur en fournir la preuve, peu de jours après son entrée au conseil, il les pria tous à dîner dans son ancien petit logement, rue Beaubourg, avec Pétion, qui venait d'être élu maire, et quelques autres membres de la Commune. Là Bertrand de Molleville raconte que les ministres firent aux meneurs de la place publique toutes sortes de politesses; qu'ils les traitèrent de camarades; qu'ils furent toujours de leur avis; et que lui, Bertrand, ne dédaigna pas de jouer au billard avec Pétion, dont il avoue que la physionomie, plate et sans expression quand on l'examinait de près, était ouverte et, de loin, assez agréable. Ce sont là des scènes qui définissent une époque!

Il paraît, du reste, que cette popularité dont Cahier de Gerville faisait si bien les honneurs, n'était guère du goût de Marat; car, le nouveau ministre ayant fait communication officielle de son avénement à l'Assemblée, *l'Ami du Peuple* écrivit : « Il faut ici un bout de commentaire pour ceux qui ne connaissent pas le sire, et c'est le sieur Cahier lui-même qui va nous le donner. Ce commentaire est contenu dans une lettre à l'adresse du sieur Lacépède, qu'il a laissée tomber de sa poche, dans un couloir où il était avec Moreau de Saint-Méry, Desmottes, Lajarre, Vinezac, Plainville, d'Hermilly. Un patriote l'a ramassée; comme elle était ouverte, il l'a lue, et comme elle contenait des choses bonnes à publier, il m'en a fait passer une copie. » Suit cette lettre, prodige d'invraisemblance, et dont, seul au monde, Marat était capable de faire un acte d'accusation, après l'avoir inventée. Cahier de Gerville s'y vante, en un style ignoble, de n'être qu'un charlatan et un fourbe; il assure avoir envoyé à l'Assemblée un document plein d'absurdités, plein de mensonges, uniquement pour savoir jusqu'à quel point elle était stupide et folle; il déclare que son but est de ruiner la représentation, de se moquer du peuple, de rendre le roi maître absolu, et de donner à la reine de quoi jouer tout à son aise, enrichir ses favoris et payer des espions; avec la fatuité de la bassesse qui s'admire, il cite une proclamation de lui comme un chef-d'œuvre d'astuce, et il termine en ces termes : « Hein, hein, qu'en dites-vous, hein? Est-ce là un tour à la Cahier, hein? » Ce n'était qu'un tour à la Marat!

Loin d'avoir le caractère hypocrite que lui imputait *l'Ami du Peuple,* Cahier de Gerville était un homme violent et rude, une espèce de paysan du Danube. Républicain dans l'âme, le seul lien qui le retînt attaché à la Constitution était le serment qu'il avait fait de lui obéir; mais à la *Constitution* il préférait la *Révolution*, et ne s'en cachait pas. Il méprisait les rois, il abhorrait les prêtres. « Je voudrais, disait-il un jour à ses collègues en sortant du conseil, je voudrais pouvoir tenir entre mes deux doigts cette maudite vermine des prêtres de tous les pays, pour les écraser tous à la fois. » L'étiquette le révoltait. La reine lui inspirait un singulier mélange de peur, d'aversion et de défiance. Lorsque le conseil se tenait dans le cabinet du château, jamais il ne s'expliquait avec abandon, croyant Marie-Antoinette cachée derrière la porte ou dans quelque niche; si bien que, lorsqu'il avait commencé de parler, il s'arrêtait tout court, pour peu qu'il entendît le moindre craquement dans la boiserie.

Le ministre des finances était Tarbé, homme actif, appliqué, modeste, aussi doux que son collègue de l'intérieur l'était peu, et entièrement dévoué au roi.

Quant à de Lessart, qu'attendait un sort funeste, il apportait aux relations extérieures un esprit fin, une santé chancelante, des opinions indécises et sa mauvaise étoile.

Ainsi, un homme de cour, plein de grâce, d'esprit, de fatuité et d'ambition, Narbonne; un royaliste exalté, Bertrand de Molleville; un républicain grondeur, Cahier de Gerville; un constitutionnel convaincu, Duport-Dutertre; deux personnages sans autre religion politique que leur attachement à la personne de Louis XVI, de Lessart et Tarbé, voilà de quels éléments disparates le ministère se composait.

Et pendant ce temps, l'on voyait se former le noyau du parti



POZZO DI BORGO BIGOT DE PRÉAMENEU

e plus illustre et le plus vain, le plus attractif et le plus infortuné, le plus à blâmer et à plaindre, qui soit jamais passé sur la scène du monde.

Ce parti qu'on appela *girondin*, parce que quelques-uns de ses principaux membres venaient de la Gironde, mais qui en réalité se recruta dans toute la France, fut celui qui, plus tard, montra réunis, ou du moins combattant côte à côte, tant d hommes si diversement remarquables: Vergniaud, l'orateur immortel; Isnard, l'âme de feu; Brissot; le violent pasteur des Cévennes, Lasource; un autre ministre protestant figure plus calme et devant laquelle on s'arrête, Rabaud Saint-Étienne; Buzot, un des rares républicains de la Constituante; Guadet et Gensonné; Valazé, qu'un coup de poignard sauva de la guillotine, quand vint le moment de mou-

rir; Chamfort, le plus amer des hommes d'esprit; le Genevois Clavière, qui avait soufflé l'idée puissante des assignats, et qui chargeait les mines que Mirabeau faisait sauter; l'ingénieux Louvet; Barbaroux, au cœur de lion et à la tête d'Antinoüs; l'intrépide Rebecqui; le sage Roland; Fauchet; sur la même ligne qu'eux tous, mais un peu à l'écart, Condorcet, Pétion, et en tête Mme Roland!

A la fin de 1791, le parti girondin était encore au berceau; il ne pouvait encore figurer, dans l'Assemblée, que par Brissot, Vergniaud, Isnard, Guadet, Gensonné, Condorcet, et, hors de l'Assemblée, que par Buzot, Clavière, les Roland. Mais déjà se révélait l'esprit qui devait l'immortaliser, le ternir et le perdre, esprit qu'il importe d'indiquer d'avance aux lecteurs, pour leur donner la clé des événements qui vont suivre.

Et d'abord, les Girondins sortaient de la bourgeoisie.

Mais, déjà dès cette époque, on aurait pu remarquer dans la bourgeoisie deux éléments bien distincts, et que le grand malentendu de nos jours est de confondre : *l'élément industriel ou mercantile*, et, si je puis m'exprimer ainsi, *l'élément intellectuel*.

Que les industriels et les commerçants soient conduits à préférer aux orages de la liberté militante, l'ordre, a i du travail; que le bénéfice promis à leurs préoccupations actives par le luxe d'une prodigue aristocratie leur rende l'égalité moins enviable; que la monarchie leur plaise, comme garantie, ou seulement, comme image de la stabilité, on le conçoit de reste. Mais il faut la liberté, la liberté de l'intelligence, quelle que soit la forme de ses manifestations, à ceux devant qui s'est ouverte la carrière des sciences, de la littérature, des arts, et qui se sentent moins attirés par la fortune que par l'honneur ou la gloire. Et à ceux là aussi, bien qu'eux-mêmes ils ne soient que trop enclins à se séparer de la masse du peuple, à ceux-là aussi les privilégiés de naissance doivent plus particulièrement paraître odieux, incompatibles qu'ils sont avec la prééminence absolue du talent.

L'élément intellectuel de la bourgeoisie est donc, par essence, sinon démocratique, du moins révolutionnaire et républicain. Cet élément, les Girondins, en 1792, venaient le représenter.

Que si maintenant on nous demandait de les définir en peu de mots, nous dirions : ce furent des artistes égarés dans la politique.

Artistes, ils durent vouloir la guerre, dont l'éclat était si propre à les séduire; artistes, ils durent aimer la liberté sous les traits d'une femme jeune, belle et forte; artistes, ils durent fonder la République, telle qu'elle se dressait devant eux à Rome et dans Athènes, au point le plus lumineux des âges lointains. Généreux, sincères, dévoués jusqu'au martyre, enthousiastes, pleins d'élan et, vers la fin, d'humanité, ils furent tout cela certainement; mais, dans la route où les poussa une fatalité sombre, ne vous étonnez pas si leur générosité se rend suspecte d'ostentation; si leur sincérité s'associe à la recherche des applaudissements sonores; si leur dévouement aspire à l'éclat non moins qu'aux périls du pouvoir emporté de haute lutte; si leur enthousiasme s'éteint dès que l'histoire devient austère; si leur élan tombe, dès qu'il faut agir sans paraître; si c'est Guadet, l'un d'eux, qui le premier définit la responsabilité par la mort, et si enfin, quand la conquête de la ville de Pétrarque semble orner et parer le meurtre, leur humanité, qui s'ajourne, ne les empêche pas d'amnistier les égorgeurs d'Avignon. L'incendie brûle, mais il brille : les Girondins l'allumèrent, au risque d'y périr consumés.

Oui, ce qui frappe en eux, ce qui explique à la fois leur grandeur, leur déclin, leurs services, leurs fautes, leur mort, c'est leur tendance générale à sacrifier le fond à la forme, le culte de l'idée à celui de la parole, les principes aux formules, et le vrai au beau, qui, selon l'expression de Platon, n'en est que la splendeur. Osons l'avouer : leur politique fut un peu théâtrale. Lorsque, à la Convention, comme nous aurons à le raconter, Louvet, prenant le style de l'égalité pour l'égalité même, s'écria : *Robespierre, je t'accuse*, et que Robespierre répondit sèchement : *Monsieur Louvet m'accuse*, nul doute que Louvet ne se crût plus près du peuple que Robespierre. Ce qui, dans la Révolution, toucha le plus les Girondins, on le peut dire, ce fut son côté extérieur, témoin l'empressement avec lequel leur grammaire élégante adopta le mot *sans-culotte*, témoin l'ardeur avec laquelle ils mirent à la mode les piques, arme poétique qui rappelait si bien les guerriers de l'antiquité, et le bonnet rouge, la plus éclatante, la plus pittoresque des coiffures.

Aussi verrons-nous les Girondins céder peu à peu au chant des sirènes de l'ancien monde; le parfum qui s'exhale des chevelures dénouées leur portera bien vite à la tête; après s'être essoufflés à la poursuite d'une gloire toute virile, ils se reposeront dans le plaisir, les imprudents, ils s'endormiront dans l'amour; des femmes en robes de soie et qui se diront sous le couteau, iront se confier tremblantes à leur magnanimité athénienne, et rivales préférées de la première maîtresse, la patrie, les amèneront insensiblement, par des soupirs, par un effroi caressant, par des larmes, par l'attrait d'un autre genre de courage, à énerver la Révolution pour la fléchir, à l'entraver, à l'abandonner, et à se faire, sans le vouloir hélas! que dis-je? sans le savoir, les complices de la réaction royaliste. Vergniaud, tout humain qu'il était au fond et qu'il se montra depuis, se laissant emporter par l'ivresse de sa propre éloquence jusqu'à couvrir les abominations de la Glacière, appelant l'assassinat sur une échelle immense un combat, comparant des prisonniers sans défense qu'on égorge à des vaincus, et évoquant, à propos des Duprat et des Mainvielle, les fantômes sanglants, mais héroïques, de Marius, de Sylla, de César : c'est la Gironde qui naît. Rebecqui allant soulever Marseille contre les Montagnards, organisant une résistance qu'il croit républicaine, et, quand il y découvre le royalisme, courant, de désespoir, se noyer dans le port de Marseille : c'est la Gironde qui meurt.

Trois personnes se détachent, néanmoins, par leurs allures, du groupe que nous venons de dessiner : Condorcet, homme de passion concentrée; Pétion, qui avait moins d'imagination que de bon sens et moins d'élan que de fermeté, et Roland qui n'eut que des vertus simples. Mais les deux premiers ne furent, à proprement parler, que des alliés de la Gironde, et le troisième disparaît, dans l'histoire, derrière celle qui fut, en même temps que la compagne de sa vie, l'âme de ses actions.

Au reste, pour avoir présenté une physionomie générale par où il se distingue de tous les autres groupes environnants, le groupe des Girondins ne s'en composa pas moins d'individualités très-diverses. Brissot, dont l'activité prodigieuse côtoyait l'esprit d'intrigue, ne ressemblait certes pas à Vergniaud, qu'on trouvera, jusqu'au pied de la guillotine, perdu dans son indolence et ses rêves. Il y a plus : le grand nombre de personnalités remarquables que renferma la Gironde dut être pour elle une cause de faiblesse en la rendant incapable de se plier à une discipline sévère et de suivre une direction quelconque Cette direction, si nécessaire là où une inconséquence est un suicide, Mme Roland, alors même

qu'elle n'eût pas été une femme, se fût trouvée bien embarrassée de l'imprimer à une réunion d'hommes à ce point brillants et impétueux. Et cependant, qui mieux qu'elle personnifia le vrai génie de la Gironde?

Mme Roland! Il est impossible de prononcer ce nom, et de ne point se représenter aussitôt une femme qui, jeune encore, d'une beauté originale, vêtue d'une robe blanche et ses longs cheveux noirs tombant épars jusqu'à sa ceinture, monte sur l'échafaud, s'incline devant la statue de la Liberté, et dit, pour adieu suprême à cette République qui va la tuer et qu'elle adore : *O Liberté, que de crimes l'on a commis en ton nom!* Car, telle était la fin réservée à celle qui, dans des Mémoires charmants, composés par elle-même au bruit de la hache,... écrivait, l'œil tout humide de pleurs, en retraçant son enfance heureuse : « Aimable Meudon! combien de fois j'ai respiré sous tes ombrages,... avec ce charme d'un désir sans impatience, qui ne fait que colorer les nuages de l'avenir des rayons de l'espoir! Comme j'aimais à me reposer sous ces grands arbres! Je me rappelle ces lieux plus sombres où nous passions les moments de la chaleur. Là, tandis que mon père, couché sur l'herbe, et ma mère doucement appuyée sur un amas de feuilles que j'avais préparé, se livraient au sommeil de l'après-dîner, je contemplais la majesté des bois silencieux,... j'adorais la Providence dont je sentais les bienfaits,... et les charmes du Paradis terrestre existaient pour mon cœur.... »

Oh! avec quelle curiosité navrante on suit, dans les *Mémoires de Mme Roland*, dessinée de sa propre main, la route qui, du fond des riantes solitudes, la conduisit à la place des exécutions!

Il y avait eu, dans ses premières années, un jour, une heure, où la chance d'une vie obscure et paisible s'était offerte à elle. Gatien Phlipon, son père, qui était graveur, lui avait enseigné le maniement du burin et lui donnait à faire de petits ouvrages, dont ils partageaient le profit. Mais non : elle avait été, en naissant, condamnée à la gloire! Elle ne put se résigner longtemps à graver les bords d'une boîte de montre ou à friser un étui : elle embrassa l'étude d'un désir avide. A peine âgée de neuf ans, elle portait à l'église, en guise de semaine-sainte, *les Vies des hommes illustres* de Plutarque; elle lut Fénelon avec larmes; elle s'égara, sur les pas du Tasse, dans les jardins enchantés d'Armide; elle se laissa toucher au mysticisme du tendre saint François de Sales; elle entra en commerce avec le jansénisme, dans Nicole; elle apprit de Voltaire, de d'Argens, de Diderot, de d'Holbach, à regarder le prêtre en face, à chercher la vérité hardiment, et à dire : « Examinons. » Ainsi, traités de dévotion ascétique, ouvrages d'imagination, livres d'histoire, livres de morale, dissertations philosophiques, elle se plut de bonne heure à tout ce qui embrase l'esprit, à tout ce qui exalte les puissances de l'âme, à tout ce qui fait une destinée grande et fatale.

Et il faut voir combien aisément sa nature d'artiste, son génie *girondin* s'adaptent au moule changeant de ses lectures! Tantôt, sous l'impression d'un *in-folio* de la *Vie des Saints*, ardemment feuilleté, elle se jette aux genoux de sa mère, et obtient à force de prières qu'on la mette au couvent du faubourg Saint-Marcel; tantôt, c'est l'éclat des vertus fières qui la tente : « J'étais Agis et Cléomène à Sparte; j'étais les Gracques à Rome.... » Après avoir passé en revue les anciennes sectes des philosophes, elle se crut pendant quelque temps stoïcienne : étrange stoïcienne, en vérité, qui était sujette à des attendrissements infinis, que la rêverie emportait volontiers sur son aile, et qui connut, de l'amour, tous ses troubles, toutes ses peurs!

J'ai dit que les Girondins venaient représenter dans la Révolution cette portion de la bourgeoisie en qui la passion de l'égalité n'exclut pas un certain degré de dédain pour le peuple, et n'est au fond que la révolte naturelle du talent contre les supériorités factices; eh bien! c'est justement là ce qu'on découvre dans le développement des impressions de jeunesse qui firent Mme Roland républicaine. Un jour, par exemple — elle n'avait encore que treize ans — ayant été menée par sa grand'mère chez une femme de qualité, elle raconte l'accueil amical mais protecteur qui lui fut fait, avec un remarquable mélange de fierté blessée à l'égard de la maîtresse de la maison, et de fierté méprisante à l'égard de ses domestiques. Comme les *gens* la complimentaient : « Je commençai, dit elle, à sentir une sorte de malaise difficile à m'expliquer, et dans lequel je démêlai pourtant que les *gens* pouvaient me regarder, mais qu'il ne leur appartenait point de me complimenter. » Puis, lorsqu'elle est admise auprès de Mme de Boismorel : « J'avais soin d'éviter ses regards qui me déplaisaient beaucoup; et portant les miens dans l'appartement, dont la décoration me paraissait plus agréable que la dame qui l'habitait, mon sang circulait avec plus de rapidité que de coutume, je sentais mes joues animées, mon cœur palpitant et oppressé; je ne me demandais pas encore pourquoi ma bonne maman n'était point sur le canapé, et Mme de Boismorel dans le rôle de ma grand'mère; mais j'avais le sentiment qui conduit à cette réflexion. » Ce fut bien pis, quand, pour la première fois, conduite à Versailles, elle y fut témoin des préférences accordées à la noblesse sur le mérite. « Je n'étais pas insensible à l'effet d'un grand appareil, mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes; j'aimais mieux voir les statues des jardins que les personnes du château;... je soupirais en songeant à Athènes, où j'aurais également admiré les beaux-arts, sans être blessée par le spectacle du despotisme.... »

Le vrai caractère du républicanisme élégant et artiste de la Gironde est ici fortement accusé, et il n'éclate pas d'une façon moins frappante dans le dédain de Mme Roland pour « l'esprit du bijoutier, pour celui du petit mercier au-dessus duquel il se croit, et du riche marchand de draps qui s'estime plus qu'eux tous; » esprit qui « semble tout entier dans la convoitise de l'or, la ruse d'en multiplier les moyens, et qui est étranger aux idées relevées, aux sentiments délicats. » Quant à ces hommes *riches*, ces pitoyables *anoblis*, ces impertinents *militaires* comme d'Essales, ces pauvres *magistrats* comme Vouglans, c'est sur le ton de la colère que Mme Roland leur reproche de se « croire les soutiens de la société civile, et de jouir véritablement des priviléges refusés au mérite. »

Jusque-là les *Mémoires de Mme Roland* rappellent assez les *Confessions de Jean-Jacques*, qui ont évidemment servi de modèle. Mais la tragique sollicitude de Rousseau pour les âmes simples et ignorantes, mais la douloureuse anxiété avec laquelle il sonde les bas-fonds de la société, mais sa haine contre l'inégalité, même quand ce n'est pas sur le talent qu'elle pèse, mais les cris vengeurs que lui arrache la vue du paysan opprimé par un publicain barbare ou celle de l'homme du peuple étouffant dans les étreintes de la misère, voilà ce qu'on ne trouve pas chez Mme Roland. Le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ne paraît pas occuper beaucoup de place dans ses préoccupations; du moins il n'en occupe guère dans son livre, où, cependant, avec un abandon quelquefois plus sincère que pudique, elle prend plaisir à tout dire, depuis ses flottantes pensées d'enfant jusqu'à ses sensations de jeune fille nubile.

Autre trait qu'il ne faut pas omettre, parce qu'il fut un des traits distinctifs de la Gironde; de fort bonne heure l'idée de son importance personnelle, l'ambition littéraire et le pressentiment d'un rôle à jouer dans le monde, possédèrent Manon Phlipon. Elle-même nous apprend que, lorsqu'elle n'était encore qu'une toute *petite personne*, elle mettait de la *dignité* dans sa manière d'acheter du persil ou de la salade, au point que les fruitières du quartier la respectaient. Un peu plus tard, ce n'est pas sans songer à l'usage qu'on pourra faire de ses lettres, qu'elle écrit à Sophie, son amie de couvent. Elle a beau assurer qu'elle ne rêve point pour ses *barbouillages* la fortune brillante des lettres de Mme de Sévigné, cette protestation même la trahit. Ne lui arrive-t-il pas d'ailleurs de s'écrier, dans un moment de franchise naïve : « Ne brûle rien. Dussent mes lettres être vues de tout le monde, je ne veux point dérober à la lumière les seuls monuments de ma faiblesse, de mes sentiments. » Déjà, déjà la postérité l'occupait, et elle faisait toilette pour paraître devant l'histoire.

Ce fut en 1780 qu'elle épousa Roland, homme de mœurs graves, honnête, instruit, laborieux, mais dont l'âge, le front dégarni, le maintien raide, l'esprit absolu et la sensibilité trop soigneusement voilée, étaient plus propres à commander le respect qu'à provoquer l'abandon ou à y répondre. Aussi Mme Roland n'eut-elle pour son mari que l'affection de Julie pour M. de Volmar dans la *Nouvelle Héloïse*, affection austère, que le sentiment du devoir fortifie sans l'embellir, et qui est mêlée de tristesse quand elle ne l'est pas de secrets déchirements!

Bien imprudentes les natures passionnées qui s'exposent à de pareilles épreuves! Si elles sont faibles, la victoire ne leur est possible qu'à la condition d'en mourir. Mais une grande passion condamnée, un violent amour combattu, sont de ces douleurs qui façonnent à l'héroïsme une âme forte. En l'accoutumant à une noble manière de souffrir, elles l'élèvent au-dessus de toutes les peines et de toutes les craintes vulgaires; elles l'entretiennent dans un état perpétuel d'émotion qui se répand sur toute chose, colore les paroles, anime et agrandit les actions. Quel supplice effrayera et de quel dévouement n'est point capable l'âme assez vaillante pour s'interdire le bonheur lorsqu'elle n'a pu échapper à l'amour?

Telle fut la source de feu où Mme Roland trempa son patriotisme et son courage. Qu'entraînée par le démon tentateur de la gloire, par la haine de l'injustice, par l'impatience de poursuivre sur la noblesse les vengeances du talent offensé, elle eût couru à la rencontre de la Révolution, tout d'abord et comme éperdue, rien de plus simple; mais, une fois dans cette formidable carrière, peut-être l'eût-elle parcourue d'un pas moins fier, d'un air moins héroïque, si les combats intérieurs qu'elle eut à subir ne lui eussent fait appeler comme une diversion chère à son cœur troublé d'autres luttes et d'autres orages.

La vérité est que le parti de la Gironde eût pu difficilement trouver un chef plus énergique que Mme Roland; et certes, il n'en pouvait trouver de plus séduisant. D'après le portrait qu'elle a laissé d'elle-même, Mme Roland avait la taille haute, la poitrine large, les épaules effacées, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère. Ce qu'elle devait encore à la nature, c'était un front où rayonnait l'intelligence, de beaux cheveux noirs, un sourire plein de tendresse, un teint d'une fraîcheur admirable, un regard ouvert, franc, vif et doux. Elle avoue, dans ses *Mémoires*, que Camille Desmoulins ne la trouvait pas belle; mais aussitôt, comme si elle tremblait que la postérité ne crût sur parole le mari de Lucile, elle se hâte d'expliquer, avec une arrière-pensée de coquetterie qui n'est pas sans charme, qu'elle a besoin, pour plaire, de le vouloir un peu, sa beauté consistant moins dans la parfaite régularité des traits que dans l'expression de la physionomie.

On a maintenant le champ de bataille sous les yeux, on connaît les combattants; et quant à l'issue des terribles luttes que nous allons décrire, ce qui précède l'annonce : comment le parti qui ne songeait qu'à agiter la surface de la Révolution aurait-il pu résister longtemps à celui qui, résolu, calme et sombre, en venait remuer les profondeurs?

CHAPITRE III

LA GLACIÈRE D'AVIGNON

Une nouvelle épouvantable vint fixer sur des scènes d'horreur les premières préoccupations de l'Assemblée.

Dans un chapitre précédent, nous avons exposé les déchirements d'Avignon, et mentionné par anticipation l'assassinat de Lescuyer : ce fut vers la fin d'octobre que Paris apprit les détails de ce meurtre et les abominations qui suivirent. Le sang appelle le sang. Une porte vient de s'ouvrir qui ne se refermera que sur des monceaux de victimes. C'est pourquoi il faut reprendre ce récit funeste.

On a vu que le retour dans Avignon des guerriers du camp de Monteux avait mis en présence deux partis, celui des officiers municipaux et celui de l'armée. Ce qui les divisait, c'étaient la rivalité des ambitions, la soif du commandement, l'envie; car l'un et l'autre ils étaient de cœur avec la Révolution et avec la France. Malheureusement, il y avait à côté d'eux, pour les pousser à d'homicides colères, la faction des papistes, appuyée sur la portion la plus ignorante du peuple. Or, toutes les fois que dans les querelles humaines on fait intervenir l'intérêt du ciel, il est trop sûr qu'on ensanglantera la terre!

A la tête du parti de l'armée, paradait un homme d'environ quarante ans, à la taille massive, au visage couperosé, à la démarche pesante, à l'œil farouche. Un énorme sabre pendait à son côté; deux pistolets d'arçon se croisaient sur sa poitrine, et de plus petits sortaient des poches de sa veste. C'était le chef de brigands dont nous avons déjà parlé, c'était l'ex-muletier Jourdan. Quelque abruti qu'il fût par le vin et la débauche, ce misérable n'était pas incapable de tout sentiment humain. On assure que, dans la suite, on l'entendit souvent soupirer au souvenir de ses crimes. Mais il y avait du tigre en lui, et quand une fois il avait vidé la *tasse de miséricorde*, vase plein de café, de sucre et d'eau-de-vie, l'homme se trouvait avoir disparu, il ne restait plus que le tigre.

Jourdan, quoique le plus en évidence, était un esprit trop grossier pour être le chef d'un parti. Les vrais meneurs du parti de l'armée étaient Lescuyer, Tournal, les deux Mainvielle et les deux Duprat.

Une vive intelligence, de l'activité, un heureux mélange de modération et d'ardeur, une probité sans tache, méritaient à Lescuyer des alliés purs et un sort moins tragique.

Dampmartin, dont le témoignage, il est vrai, peut paraître quelque peu suspect, dit de Tournal : « L'enfer, peint sur son visage, habitait dans son âme. »

Rien de plus attirant, au contraire, et de plus doux que la figure des frères Mainvielle. Ils avaient, en outre, l'esprit cultivé, de l'instruction, de la fortune, une mère respectable, l'estime publique...; mais, comme tant d'autres, ils portaient en eux je ne sais quelle mystérieuse traînée de poudre à laquelle la Révolution mit le feu.



MADAME ROLAND

Quant aux Duprat, ils entraient dans la carrière en se tenant par la main. Et cependant le jour devait venir où à l'aîné, son dénonciateur, le cadet, nommé membre de la Convention, écrirait : « Marat est votre ami, et vous concluez de là qu'il doit être le mien!... — Vous ne pouvez concevoir par quel charme Barbaroux est parvenu à me chan-

ger?... — Oui, je suis Girondin... — Lâche! votre mémoire passera à la postérité la plus reculée comme celle de l'assassin du vertueux Abel. »

Tels étaient, à Avignon, les chefs du parti militaire. L'armée qu'on avait envoyée contre Carpentras ayant été licenciée, ils durent songer, pour conserver leur influence, à entrer ou à se maintenir dans l'état-major de la garde nationale, qu'on était justement en train de renouveler, et c'est ici qu'entre eux et la municipalité la lutte prit un noir caractère. On était assemblé dans l'église des Cordeliers. Tout à coup une tombe est ouverte, et plusieurs citoyens sont menacés d'y être enterrés tout vifs : Duprat est réélu colonel et Tournal lieutenant-colonel. C'était peu. Afin de tenir attachés à leur parti les soldats de Monteux, Lescuyer et les siens demandent à l'assemblée électorale de payer à quarante sols par jour le service au camp, réclamation dont le chiffre fut réduit à quinze sols par la générosité du soldat. Mais les fonds manquaient, et la municipalité était trop heureuse de pouvoir justifier son refus en montrant les caisses vides. Que faire? On avait des cloches : qui empêchait de les fondre? Les ornements d'église abondaient : qui empêchait de les vendre? C'est ce que proposèrent hardiment les chefs de l'armée. Grande émotion dans la ville des papes! mais elle servit à frapper un coup médité depuis longtemps. Entraînés par les meneurs, les soldats se jettent, furieux, sur la maison commune, aux sons redoublés du tocsin; les officiers municipaux sont arrêtés, traînés en prison, et avec eux vingt-deux citoyens, parmi lesquels un beau jeune homme qui avait été un des premiers sectateurs de la Révolution. Il se nommait Niel, et sa mère, douée d'une figure charmante, passait pour avoir conquis sur le cœur de l'abbé Mulot, un des trois commissaires, un empire qui la perdit, hélas!

Ces commissaires, on s'en souvient, étaient, outre l'abbé Mulot, Lescène-des-Maisons et Verninac. Représentants de la France à Avignon et revêtus du titre de médiateurs, ils ne surent ni rien faire, ni rien empêcher. Ce fut tout au plus si, sur leur demande instante, le parti victorieux consentit à élargir douze prisonniers. Alors, soit découragement, soit effroi, Verninac et Lescène-des-Maisons retournèrent à Paris : Mulot resta, retenu par une préoccupation dont sans doute il chérissait le tourment.

A la place de la municipalité renversée, les vainqueurs avaient mis soixante administrateurs provisoires, si étrangement choisis, que le seul d'entre eux qui sût quelque peu écrire était un certain abbé Barbe. Ils usèrent et abusèrent de la puissance. A Sorgues, leurs adversaires ayant été désarmés par eux, Mulot y envoie des troupes, qui sont assaillies à coups de pierres et font feu Pochi, officier municipal, est tué sur le toit de sa maison. Les troupes restent maîtresses du pavé.

A cette nouvelle, de terribles clameurs retentissent dans Avignon. Rovère, une des têtes du parti dominant, dénonce l'abbé Mulot comme un proconsul altéré de carnage. Les administrateurs provisoires font une descente dans la maison de Mme Niel, et l'on y trouve un billet textuellement conçu en ces termes : « Nous venons de porter le coup que nous devions porter, au nom de la France. N'en veuillez pas à l'ami de votre fils. » Point de signature; mais l'écriture était de Mulot : on la reconnut, et sur-le-champ on arrêta Mme Niel, soupçonnée de complicité dans quelque étrange complot.

En même temps, les administrateurs provisoires allaient visiter et faisaient transporter chez le trésorier de la ville une malle pleine d'argenterie dont l'ancienne municipalité avait confié le dépôt au mont-de-piété.

Ce déplacement, qui ressemblait à une spoliation, l'arrestation violente de Mme Niel, la vente des cloches qui se poursuivait, l'excitation croissante et en sens inverse des colères allumées par l'expédition de Sorgues, tout semblait fournir aux papistes l'occasion de mettre la ville en émoi. Ils la saisirent avec un emportement aussi aveugle que barbare. Le dimanche 16 octobre, les paysans, accourus de toutes les campagnes environnantes, purent lire, affichés à l'entrée de chaque rue, des placards où était écrit ce mensonge : « LE MONT-DE-PIÉTÉ A ÉTÉ FORCÉ ET PILLÉ. »

Sur une population crédule, passionnée, dont la misère alors était extrême, et que la guerre récente avait forcée à mettre en gage ce qui est la dernière ressource du pauvre, l'effet produit devait être et fut formidable. Des Cordeliers aux Célestins, des Célestins aux Carmes, le tocsin roule ses appels funèbres. La multitude s'entasse. Quatre députés, qu'envoie au recteur du mont-de-piété l'insurrection qui commence, rencontrent, chemin faisant, Lescuyer, le saisissent, l'entraînent à l'église des Cordeliers, où l'attend un sinistre interrogatoire. Le malheureux monte en chaire, il avoue le déplacement de la malle.... — Et les cloches! les cloches! — A ce cri, dont il ne comprend que trop la portée, il se trouble, descend de la chaire, s'arrête un instant devant l'autel, puis fait un mouvement comme pour fuir. Mais une voix s'élève : « Il faut tuer ce brigand! » Aussitôt mille bras s'abattent sur lui, mille coups lui sont portés à la fois, et il tombe noyé dans son sang sur les marches mêmes de l'autel. Faut-il continuer? Faut-il dire, pour l'éternelle infamie de bourreaux appartenant à la race des hommes, qu'on fit souffrir à la victime des tortures sans nom; qu'on lui coupa le nez et les lèvres; qu'on lui perça la langue; qu'on lui cassa les dents à coups de brique; et que des femmes, oui des femmes, penchées sur ce corps sanglant, se mirent à en « déchiqueter avec leurs ciseaux chaque blessure?... » Et pas une main assez miséricordieuse pour lui donner la mort d'un seul coup : il agonisa jusqu'au soir!

Quelques-uns assurent que, du haut de la chaire, il s'était plu à provoquer par de monstrueux blasphèmes la rage de son frémissant auditoire; mais cette assertion tombe devant les pièces officielles de la procédure à laquelle donna lieu l'événement; et le meurtre de Lescuyer reste aux yeux de l'histoire ce qu'il fut en effet et ce qu'allaient être les égorgements qui suivirent, c'est-à-dire un de ces mystères pleins d'horreur par où le cœur humain laisse quelquefois entrevoir la profondeur de ses abîmes!

Cependant, le bruit de ce qui se passait aux Cordeliers, répandu dans toute la ville, l'avait remuée jusqu'en ses fondements. Mainvielle, Duprat aîné courent faire sonner, comme le signal de fureurs jusqu'alors inconnues, la fameuse cloche d'argent qu'on ne sonnait jamais qu'à la mort d'un pape ou à l'élection de son successeur. Tous les cœurs se troublent. Jourdan, sorti du palais à la tête de cent cinquante hommes que deux pièces de canon précèdent, doit à la confusion générale de voir fuir devant une poignée de soldats des milliers de citoyens épouvantés. L'agonie de Lescuyer l'appelait à l'église des Cordeliers; par une indifférence dénoncée depuis comme un calcul féroce, au lieu de prendre la route de l'église, il marche aux portes de la ville, s'en empare, et ne se rend aux Cordeliers que.... trop tard. Dans l'intervalle, la foule qui remplissait l'église avait eu le temps de s'écouler. Toutefois, quelques personnes y restaient encore : elles furent tuées sur place, et l'on précipita leurs cadavres dans la Sorgue. Quelques malheureux se sauvant par un égout, « Qu'ils y crèvent! » s'écria Jourdan, et il le fit boucher!

Ainsi commencèrent des représailles dignes de cannibales. Lescuyer fut relevé la tête meurtrie de coups de sabre, le bas-ventre et la poitrine écrasés à coups de bâton, respirant encore néanmoins, et semblant vouloir exprimer d'amers reproches de ce qu'on avait tant tardé à le secourir. On mit le corps sur un brancard qui fut porté par Mainvielle lui-même et promené dans Avignon, comme autrefois à Rome le corps de César. Le cortége passant devant la maison de Lescuyer, l'infortuné fit entendre qu'il désirait qu'on le portât chez lui ; mais on avait encore besoin du corps, et Mainvielle continua sa marche. Quelle journée pour Avignon ! Les maisons étaient marquées avec le fer; les portes étaient enfoncées à coups de hache ; de vulgaires Syllas s'en allaient par les rues promenant leurs listes de proscription ; on arrêta des femmes, on arrêta des enfants. A une jeune mère, d'une éclatante beauté, on arracha, pour la traîner en prison, son enfant qui, tout en pleurs, l'avait enlacée de ses bras. Un fils ne voulant point quitter son père, on décida qu'ils resteraient unis dans la mort. Parmi les personnes arrêtées, quelques-unes furent interrogées dans l'appartement de Jourdan : « Un juge et quatre *clèricaux* écrivaient, » a-t-il dit dans son langage. Ce juge, c'était lui ! Vint l'heure où l'honnête homme repose et où le criminel veille, l'heure qui assure aux plus grands forfaits la complicité des ténèbres.

Le palais que les papes ont bâti à Avignon se compose de sept tours liées entre elles sans symétrie. Il est situé sur le penchant et au pied d'un monticule, au haut duquel est la métropole, sous l'invocation de Notre-Dame des Dons. Une prison est là que le palais embrasse. Au pied d'un grand escalier, qui monte à cette prison, se trouve la muraille méridionale de la plus haute et de la plus considérable des tours. On l'appelle la tour de *Tourrias* ou de *Casa-Major*, et, par corruption, la *Casama*. La profonde cavité de cette tour, devenue historique depuis la Révolution, sous le nom de *Glacière*, avait fort bien pu, du temps des papes, servir de charnier. La tradition du pays le disait, et les vainqueurs du 16 octobre ne s'en souvinrent que trop !

Le massacre des prisonniers étant chose convenue, et un nommé Delmas ayant été fusillé le premier, dans la cour du palais, un des assassins s'écria : *En voilà un de mort, il faut que tous y passent.* Ce fut le signal. A mesure que les patrouilles amenaient un captif, on l'abattait d'un coup de sabre ou de bâton ; puis sans même s'assurer s'il était bien mort, on allait le précipiter au fond de la tour sanglante. Rien qui pût fléchir la barbarie des assassins : ni la jeunesse, ni l'enfance, ni la beauté, ni les larmes. Et ils osaient se couvrir du saint nom de la France ! « Tu vas mourir, dit un des assassins à une des victimes, d'une bien belle mort, tu vas mourir de la main de la patrie. » Pour donner du nerf au meurtre et le sauver de toute défaillance, vingt bouteilles de liqueur furent apportées. C'était un enfant de seize ans, le fils de Lescuyer, qui vengeant un crime par des crimes, semblait présider au massacre. Mme Niel étant au lit, on la force de se lever, et on la traîne jusqu'au lieu de son supplice. Là, par un noble effort, s'élevant au-dessus de la crainte : « Allons, dit-elle, il faut savoir mourir ! » Mais, au même instant, ses pieds heurtent un corps.... qu'elle reconnaît. Elle s'écrie : « Seigneur !... miséricorde !... ah ! mon bel enfant ! » Et elle tombe égorgée sur son fils égorgé. Plusieurs autres femmes périrent. Une pauvre jeune fille, du nom de Chabert, fut étendue par terre d'un coup de sabre, au moment où elle demandait, tant elle était troublée, qu'on la conduisît en prison. On ne se contenta pas de tuer la dame Crouzet, célèbre dans Avignon par sa beauté : on la dépouilla de ses vêtements, et son corps inanimé servit à éveiller des désirs infâmes.... Mais pousser plus loin ce récit est impossible. Soixante victimes amoncelées dans une fosse, et quelques-unes jetées là encore vivantes ! Car les bourreaux du portefaix Rey ont raconté que, du fond de l'épouvantable charnier où ils l'avaient précipité, il appelait chacun d'eux par son nom, un quart d'heure après.

Parmi les femmes désignées pour la mort, deux seulement furent sauvées. L'une d'elles se trouvait avoir servi la Révolution très-vaillamment. Elle dut la vie à sa fille, qui, âgée seulement de neuf ans, n'avait pas voulu la quitter, et qui, à force d'embrasser les genoux des meurtriers, finit par les attendrir.

S'il faut en croire Dampmartin, tout ne se borna pas à la boucherie des 16 et 17 octobre. « J'ai longtemps conservé dans mes papiers, dit-il, une déposition qui retraçait en partie les massacres de la Glacière. » Et il raconte qu'un certain Madagnon fut arrêté le *surlendemain* de la mort de Lescuyer ; qu'on l'enferma dans la salle la plus haute d'une tour avec douze personnes, appartenant toutes à la classe aisée, prêtres, libraires, procureurs, marchands ; que, le troisième jour, le geôlier en leur apportant leur repas, de l'eau et du pain noir, leur dit : « *Mangez bien, c'est probablement votre dernier repas ;* » que, dans la soirée, en effet, on les fit descendre dans une salle basse où ils furent condamnés à mourir par un tribunal composé de quatre brigands. C'était Jourdan qui présidait et interrogeait. Complétement ivre, il demandait en patois à chacun de ces malheureux son nom, pourquoi il était là ; et, après avoir fait semblant d'écouter, il prononçait ces mots : « *Allons! va coucher avec ta femme, si tu en as une, sinon avec ta maîtresse.* » Cela signifiait.... la mort.

Quoi qu'il en soit, la Terreur venait de commencer son règne, et il y parut bien à la stupeur profonde avec laquelle les habitants d'Avignon assistèrent à l'enterrement de Lescuyer, fête sombre qui fut célébrée par un silence sans larmes, solennité toute pleine de malédictions lancées à l'assassinat par l'assassinat !

Ainsi qu'on peut aisément l'imaginer, les premiers rapports que reçut l'Assemblée étaient des rapports menteurs. Mais la vérité ne tarda à se faire jour ; et des troupes partirent pour Avignon, sous la conduite du général Choisy. Jourdan et les siens avaient songé un instant à se défendre ; mais ils renoncèrent bien vite à ce projet téméraire, et ne désespérant pas de gagner le général à leur cause s'ils parvenaient à le tromper, ils allèrent hardiment au-devant de lui, et s'offrirent à former son cortége lorsqu'il entra dans la ville. Mais comment ne seraient-ils pas devenus les accusés, le jour où ils cessaient d'être les maîtres ? Ils avaient eu beau jeter des torrents d'eau et des baquets de chaux vive dans l'horrible fosse ; sur un des côtés du mur, il était resté pour dénoncer leur crime, une longue traînée de sang qu'on ne put jamais effacer ; ils avaient eu beau murer le trou qui avait été pratiqué dans la grande tour, il est d'effroyables indices par où s'annonce le voisinage des morts. Lorsque sur les pas de Jourdan, forcé de leur servir de guide, les grenadiers de Choisy allèrent prendre possession du palais, une odeur cadavéreuse leur fut une indication suffisante, et leur causa une indignation telle, que Jourdan eût été mis en pièces s'il ne se fût enfoncé par une porte dérobée dans des escaliers dont les soldats ignoraient les issues.

Dampmartin, qui était présent à l'ouverture de la fosse, assure qu'on en retira cent dix corps, parmi lesquels les chirurgiens distinguèrent soixante-dix hommes, trente-deux femmes et huit enfants ; ce qui confirme son récit, relative-

ment aux personnes tuées même après la nuit du 16 au 17 octobre. D'un autre côté, une relation semi-officielle porte que, quand on ouvrit la fosse, on trouva des corps à genoux contre le mur, dans une attitude qui prouvait qu'ils avaient été enterrés vifs!

Un pareil spectacle parlait assez haut : l'ordre fut donné, au bout de quelques jours, d'arrêter ceux qui eux-mêmes s'étaient appelés les *braves brigands de l'armée de Vaucluse*, et cet ordre fut exécuté violemment, sans qu'aucun d'eux essayât la moindre résistance, si ce n'est toutefois Mainvielle jeune, qui se défendit avec une intrépidité sauvage, fit et reçut plusieurs blessures, et ne fut pris qu'après avoir eu la cuisse traversée d'une balle. Tournal et Mainvielle aîné furent découverts, dans la maison de ce dernier, au fond d'un trou pratiqué dans l'épaisseur du mur et recouvert d'un tableau. Quoique Duprat jeune se trouvât à trente lieues d'Avignon, lors du massacre, on l'arrêta comme les autres, et — cette fois encore, la justice acceptant le ministère de la fureur, — sa femme se vit traînée par les cheveux le long des rues, au milieu des insultes et des huées.

Jourdan seul manquait. Un jeune homme, dont il avait mis la tête à prix et qui se nommait Bigonnet, promit de le ramener si on lui donnait vingt hussards. Il se mit effectivement sur sa trace et l'atteignit au moment où il passait à cheval, et armé jusqu'aux dents, la rivière de la Sorgue : « Si tu avances, lui crie Jourdan d'une voix terrible, je te tue. — Non, répondit le jeune homme, tu es un lâche : tu me manqueras. » Jourdan tire, le coup rate. Bigonnet lance son cheval à l'eau, joint son ennemi, et d'un coup du canon de son pistolet dans la poitrine, le renverse au milieu du courant. On le ramena en triomphe.

On verra plus loin comment les auteurs ou acteurs de cette catastrophe furent amnistiés. Mais un destin tragique attendait la plupart d'entre eux. Le 8 prairial an II, Jourdan fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté comme coupable d'avoir pris part à un complot dans les Bouches-du-Rhône, et aussi comme s'étant procuré des biens nationaux à vil prix. Rovère mourut à Sinamari, et Blanié, un des plus forcenés assassins de la Glacière, dans un cachot du château d'If. Mainvielle jeune se brûla la cervelle en l'an IX. Mainvielle aîné périt sur l'échafaud. Il en fut de même de Duprat, dénoncé par son propre frère. Plus coupable, Duprat aîné eut une fin moins funeste : il tomba sur le champ de bataille d'Esling, en soldat.

CHAPITRE IV

COBLENTZ

Au mois de septembre 1791, Marat ayant quitté Paris pour quelque temps, et les chemins se couvrant de plus en plus, chose horrible, de Français qui couraient armer les étrangers contre la patrie, il advint qu'un jour Marat fit route avec un émigrant.

L'Ami du Peuple, il faut bien le croire, puisque c'est lui-même qui l'affirme, fut complétement séduit par le gentilhomme; il fut touché de l'air de mélancolie répandu sur son visage, lui trouva « ces manières qui annoncent une éducation soignée, » et reconnut aux discours de son compagnon de voyage que c'était « un penseur. » Si, de son côté, le gentilhomme se sentit attiré par les manières de Marat, qu'il ne connaissait pas, et par sa physionomie, c'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que les deux voyageurs s'entendirent à merveille. Il était naturel que la conversation s'engageât sur les affaires du moment : la voici telle que Marat la rapporte, après avoir prévenu les lecteurs que par le mot LUI il désigne l'émigrant, et que par le mot MOI il se désigne lui-même :

« MOI. Êtes-vous curieux d'assister au *Te Deum* que l'on va chanter à Amiens? Nous lirons sur les physionomies jusqu'où va l'enchantement du peuple pour le nouveau régime

« LUI. Ils peuvent danser et chanter tout à leur aise : cela ne sera pas long.

« MOI. Il y a longtemps qu'on les menace, et ils vont toujours.

« LUI. Patience! Avant d'agir il fallait être en mesure : ce n'est que d'aujourd'hui que nous pouvons nous réunir.

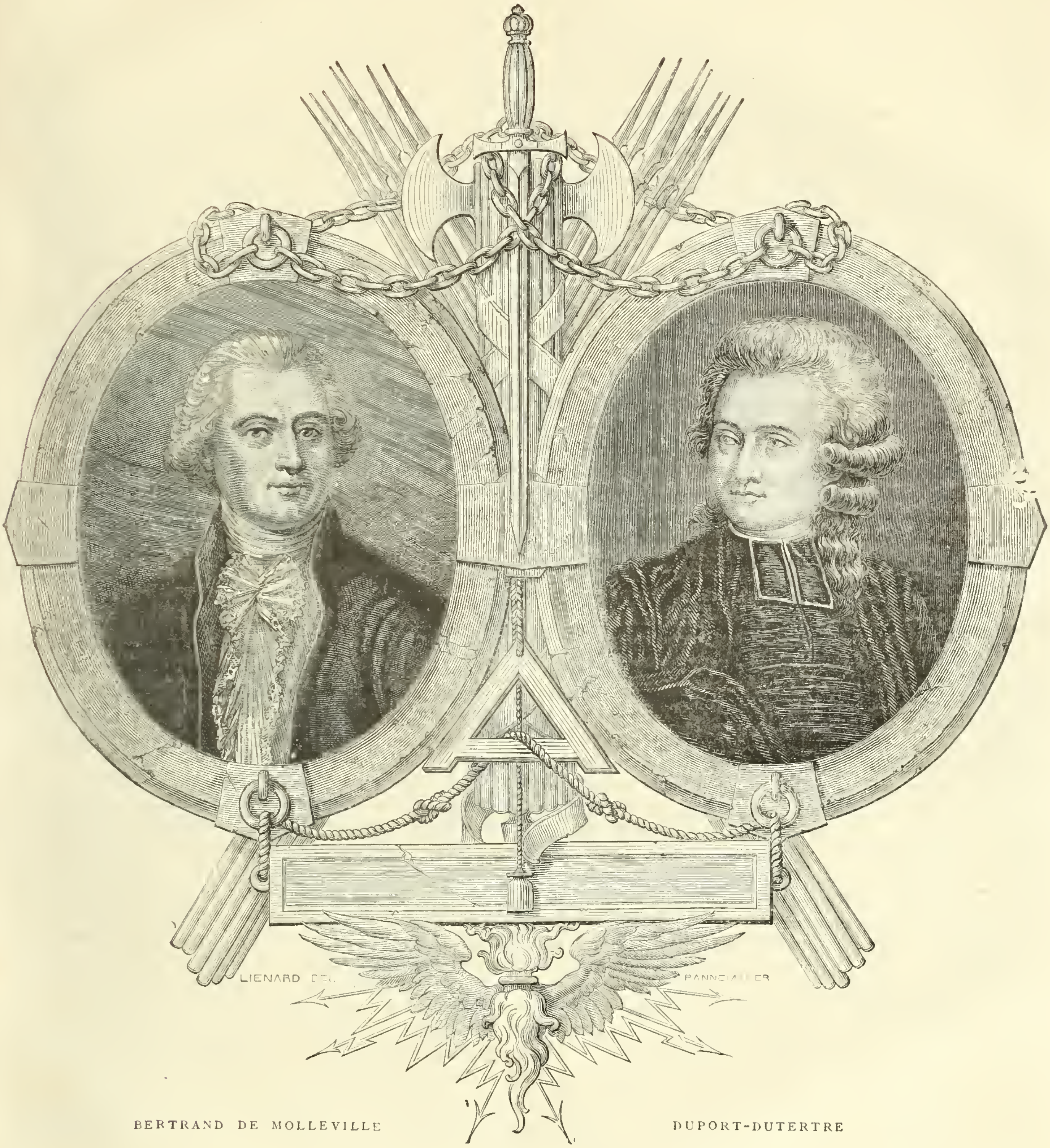
« MOI. Quand on ne renverserait pas la constitution à main armée, il est impossible qu'elle tienne : il y a trop de mécontents, trop d'hommes puissants intéressés à ramener l'ancien ordre de choses.

« LUI. Comment cela ne serait-il pas, avec les faiseurs qui, depuis deux ans, bouleversent le royaume par assis et lever?...

« MOI. Dans toute révolution où la nation se partage en deux partis opposés, il faut nécessairement que l'un des deux soit écrasé pour que l'autre triomphe et fasse la loi. Voyez, chez les Anglais, Cromwell, rendu maître de l'État par ses victoires, son hypocrisie et sa profonde politique. Il avait bien anéanti la monarchie et la chambre des pairs, envahi tous les pouvoirs, rempli toutes les places de ses créatures, effrayé par l'exécution du monarque et de plusieurs courtisans, par l'exécution de lord Hamilton, de lord Holland, de lord Capel, le parti monarchique qu'il pouvait écraser : il se contenta de le surcharger d'impôts. Or, c'est pour ne l'avoir pas totalement détruit, qu'il vit ce parti se relever peu à peu, détacher insensiblement le peuple de l'amour des nouvelles maximes, ébranler son autorité, et la renverser de fond en comble à sa mort.

« LUI S'ils n'ont pas pris ce parti terrible, ce n'est pas faute d'y avoir été sollicités. Vous avez lu sans doute les feuilles de *l'Ami du Peuple*. C'en était fait de la noblesse, des prélats, des officiers de l'armée et de tous les partisans du roi, si l'on avait suivi ses conseils. Il ne nous aime pas, nous le payons bien de retour. Quant à moi qui me pique d'apprécier les hommes, j'avoue que c'est le seul des révolutionnaires qui m'ait étonné. Au milieu des alarmes que devaient inspirer ses fureurs, je n'ai pu m'empêcher de convenir que c'était le seul qui eût des vues, le seul qui fut toujours conséquent à l'esprit de la révolution, et peut être le seul qui n'était pas à vendre. Le ciel, qui veillait à notre salut, a enfin rendu le peuple sourd à la voix de son ami, et au lieu des grands moyens qu'il avait proposés, les intrigants députés du tiers n'ont songé qu'à ravaler les ordres de la noblesse et du clergé, qu'ils pouvaient anéantir. Il est si doux à un avocat, à un jugeur, à un notaire, de devenir l'égal d'un marquis, d'un duc, d'un prince! Jugez de l'empressement du peuple à embrasser ce système d'égalité, dans lequel on lui faisait voir son bonheur auquel il tient plus qu'à la liberté même, et qu'il est impossible de réaliser dans la société, puisqu'il n'existe pas même dans la nature. On a beau dépouiller M. le duc de Crillon ou de Montmorency de leurs noms, de leurs titres, de leurs ordres, de leurs dignités :

assurément on n'en fera jamais les égaux de leurs fournisseurs, de leurs ouvriers, de leurs domestiques; et quoi que l'Assemblée puisse faire, jamais elle ne rendra M. de la Borde l'égal de son décrotteur. A voir l'Assemblée compter pour rien les préjugés nationaux, on dirait qu'elle était composée de barbares, et qu'aucun Français n'avait accès dans son sein. A la voir violenter les consciences et leur faire un devoir du parjure, on dirait qu'elle était composée d'impies



BERTRAND DE MOLLEVILLE — DUPORT-DUTERTRE

qui se jouaient de la sainteté du serment. A la voir dépouiller la noblesse des titres de sa gloire et de sa dignité, on dirait qu'elle était composée d'imbéciles qui s'amusaient à bouleverser l'État pour des hochets.... Qu'a-t-elle donc prétendu que devienne la noblesse, et surtout la haute noblesse, qui n'a plus aujourd'hui d'existence politique? Que nous végétions dans nos terres, insultés par des paysans que nous nourrissons? que nous commandions des manants en habit bleu? que nous hantions un comité de section, de district ou de département avec nos gens d'affaires? que nous siégions à

un tribunal de police ou de judicature? Cela pouvait être bon quelques moments, dans les premiers jours de la Révolution, pour nous garantir d'être égorgés et retenir l'explosion; mais nous aimerions mieux ne pas vivre que de mener une pareille vie En nous privant de notre existence politique, l'Assemblée nationale nous a réduits à la cruelle nécessité de la reprendre les armes à la main : le ciel, sensible à nos malheurs, nous a ramené la balle; nous aurons soin de prendre notre revanche. Si nos moyens sont insuffisants, notre courage est inépuisable, et nous trouverons longtemps des ressources contre nos spoliateurs. De longtemps le peuple ne goûtera le bonheur dont on l'a berné avec les grands mots d'égalité et de liberté. Ces petites illusions lui coûteront des fleuves de sang; et si nous sommes enfin forcés de subir la loi, nous réaliserons des capitaux avec les débris de nos fortunes; nous les ferons valoir dans le commerce; nous serons accapareurs en tout genre; nous enlèverons partout au peuple le fruit de son industrie, de son travail, et nous deviendrons ses maîtres sous d'autres rapports. »

A cette protestation contre-révolutionnaire, d'une éloquence si dédaigneuse tour à tour et si violente, à ces prédictions menaçantes, hélas! trop bien réalisées depuis, que répond Marat? Il ne répond rien.... que dis-je? il approuve! « J'écoutais en silence cette profession de foi, que je ne pouvais m'empêcher d'applaudir secrètement, et je me disais à moi-même : s'il savait combien de fois *l'Ami du Peuple* a prêché lui-même cette doctrine! »

Le récit extraordinaire qui vient d'être reproduit, fut publié dans le numéro 558 de *l'Ami du Peuple;* dans le numéro suivant, ne se contentant plus de faire parler un noble en faveur de la noblesse, Marat reprit la thèse en son propre nom. Il se répandit en malédictions furieuses contre « les jongleurs, qui, avec leur doctrine de l'égalité parfaite, » avaient enthousiasmé « l'aveugle multitude, toujours menée par des mots; » il accabla de ses mépris « les ignares faiseurs de décrets, » qui, en abolissant les titres de noblesse, s'étaient flattés follement de « détruire les *rapports de la nature* et les rapports de la société; » tout en reconnaissant qu'on avait bien fait d'enlever aux nobles leurs moyens réels d'opprimer le peuple, il dénonça la mesure qui les avait privés de leurs décorations et de leurs titres, comme une usurpation imbécile, comme une révolte injuste contre « l'empire des préjugés chez une nation frivole qui leur sacrifiait depuis quinze siècles; » il déclara que, pour le peuple, « puisqu'il était né pour l'humiliation, mieux valait s'abaisser devant un maréchal de France, qui a reçu de l'éducation, que devant *un manant de grippe-sou paré de son écharpe tricolore;* » puis, défiant le progrès des lumières et le développement de la civilisation, — auxquels cependant, quelques lignes plus bas, il veut bien rendre hommage, — de changer ces conventions insolentes qu'il osait appeler les *rapports de la nature*, il ajoutait : « Un duc sera toujours duc pour ses domestiques, pour ses gens d'affaires, pour ses ouvriers, ses parasites, ses flagorneurs; » enfin, sans se demander si par là il ne fournissait pas une excuse impie aux conspirateurs de Worms et de Coblentz, il affirmait qu'il y avait eu « inhumanité à arracher les nobles à leurs douces illusions, parce qu'il était impossible que, sans verser des larmes de sang, un Bouillon cessât de s'intituler prince de maison souveraine, » impossible que, « sans mourir de douleur, les descendants de ce Villars, qui sauva la France du joug autrichien, se contentassent d'un nom tout nu *qui les confondait avec le vendeur de chandelles ou le crocheteur du coin.* »

Par quelle inconcevable contradiction Marat en était-il venu à tenir ce langage, lui qui avait appelé *glorieuse* la séance du 19 juin, où les titres de noblesse furent abolis? Par quelle autre contradiction, non moins étrange, recommandait-il la restitution aux nobles de leurs qualifications, décorations et titres, comme « un moyen de rapprocher les esprits, de tarir les sources de la discorde, d'étouffer le germe des complots, » lui dont la théorie favorite avait toujours été que, pour en finir avec ses ennemis, le seul parti à prendre était de les exterminer? Était-ce faute de portée dans l'esprit que Marat, du même coup, approuvait la destruction du *pouvoir* des nobles, et blâmait l'abolition de leurs *titres*, comme si de ces deux choses l'une n'enfantait pas l'autre; comme si la supériorité conventionnelle de rang ne menait pas à la supériorité d'influence; comme si l'inégalité parmi les hommes n'avait pas sa logique! Quoi! la philosophie était venue apprendre au monde que la pauvreté ne déshonore pas, que le travail honore; et voilà que Marat, le publiciste des carrefours, parlait, à la façon d'un marquis, du *décrotteur*, du *crocheteur du coin*, et.... des *ouvriers*, lesquels, dans ses énumérations méprisantes, se trouvaient avoir place un peu avant les *flagorneurs*, et juste après les *domestiques!* Quoi! tout un grand siècle s'était noblement agité autour de ces paroles :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.
> Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Et voilà que Marat, fils de ses œuvres, réclamait, pour un descendant quelconque de Villars, un idiot, peut-être, ou, qui sait? un traître, la gloire d'avoir gagné, avant d'être né, la bataille de Denain! Et d'où lui venait donc à cet hôte des souterrains, au fond desquels il composa le noir roman de tant de meurtres, cette tendresse subite pour ces pauvres nobles qu'on avait eu la *barbarie* de ne pas croire d'une autre espèce que le reste des citoyens, et qui, au moment même où Marat semblait appeler sur eux la compassion que provoquent les infortunes imméritées, franchissaient la frontière, se rangeaient en bataille à Coblentz, la face tournée vers la France, remplissaient l'Allemagne du bruit de leurs colères sacriléges, et, nuit et jour, sans relâche, sans pitié, sans pudeur, gourmandaient les lenteurs de l'invasion?

Ici se révèlent dans Marat des abîmes de haine.

S'étonner de ses contradictions, ce serait ne le point connaître : il n'eut qu'une logique, celle de la fureur. Le supposer capable d'avoir pactisé, ne fût-ce qu'un instant, avec le royalisme, ce serait le calomnier; il ne fit jamais de pacte qu'avec la mort. Quant à intéresser le peuple en faveur des nobles, c'était si peu son dessein au fond, qu'à la suite du scandaleux numéro où il avait l'air de prendre en main leur cause, il imprimait, en manière de *post-scriptum :* « Si j'avais été le législateur, loin de les avoir dépouillés de leurs titres et de leurs ordres, je leur aurais fait un devoir de les porter continuellement en public; par ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections, il eût appris à s'en défier et à les repousser comme ses ennemis. » Admirable expédient pour tarir, comme il le demande un peu plus haut, la source des discordes et rapprocher les diverses classes de citoyens! Quel mystère cachaient donc toutes ces inconséquences? L'explication véritable, selon nous, est celle-ci :

Dans les derniers mois de 1791, l'émigration armée était le spectre qui se dressait devant tous les esprits. Quiconque tonnait contre elle, ami du peuple! Or, l'émotion publique, en ce train d'idées, ne pouvait que profiter, et aux membres de la précédente Assemblée, destructeurs du régime féodal,

et aux membres de la nouvelle, qui se préparaient à porter aux conspirateurs du dehors un coup terrible. En flétrissant l'abolition des titres de noblesse comme une mesure inique, barbare, qui rendait les vengeances de l'émigration très-naturelles, sinon légitimes, Marat atteignait deux buts également chers à son âme sombre : d'une part, il transformait en acte d'accusation contre les Constituants un des actes de leur carrière qui les honorait le plus ; d'autre part, il disputait d'avance à l'Assemblée législative le bénéfice de la popularité que pouvait lui valoir une vigoureuse déclaration de guerre aux émigrés, et à leurs protecteurs, les rois de l'Europe. Il savait fort bien que restituer aux nobles leurs décorations et leurs titres, alors qu'ils tenaient la pointe de l'épée de l'étranger comme appuyée sur le sein de la patrie, eût été la dernière des lâchetés; il demandait donc là une chose impossible, mais c'était précisément parce qu'il la savait impossible, qu'il la demandait. A la veille d'un incendie qui menaçait de dévorer tant de victimes, il se ménageait le droit de venir s'écrier plus tard : « Je vous avais bien dit que ceux qui *sapèrent barbarement un édifice pompeux qu'avait élevé la gloire et respecté le temps*, étaient des hommes d'un orgueil stupide, *des grippe-sous en écharpe tricolore*, des ambitieux, des misérables! Je vous avais bien dit qu'au lieu de réduire au désespoir les descendants d'un Montmorency, d'un Bouillon, d'un Villars, il fallait les ramener, par la restitution de ce qu'ils aiment le plus au monde! Suis-je un prophète, oui ou non? Et en présence de toutes ces ruines amoncelées, de tout ce sang répandu, le peuple refusera-t-il de voir ses vrais ennemis dans les prétendus héros du jour, dans les tribuns dont il acclame follement le patriotisme menteur, dans les directeurs officiels de la Révolution? »

Oui, c'est ainsi que le génie satanique de Marat s'étudiait à rassembler les matériaux de ses futurs réquisitoires. Oh! que Voltaire avait eu raison de lui écrire : « Le néant est un vaste empire : régnez-y! »

Nul, du reste, ne fut plus ardent que lui à enregistrer les détails de la grande désertion de la noblesse. Chaque jour arrivaient des lettres écrites au Club des Jacobins par les sociétés affiliées, et, dans ces lettres dont Marat ne manquait point de publier des extraits, on lisait que le mouvement des émigrations acquérait la force d'un torrent; que les fonctionnaires publics et les officiers de l'armée abandonnaient leurs postes en masse; qu'on avait arrêté aux frontières d'Allemagne quantité de ballots contenant des uniformes écarlates très-riches, des harnais précieux et des housses de velours bleu, chargées de broderies d'or aux armes de France. Un citoyen, nommé Cervière, vint présenter à l'Assemblée un mémoire plein de particularités, non-seulement curieuses, mais émouvantes : « A Coblentz, j'ai vu les princes se livrer à tous les transports de la rage contre la Révolution. — Il y a là quatre escadrons de gardes du corps, maintenant en activité, et toute la cavalerie doit s'y rendre. — La fureur des militaires n'approche pas de celle des ecclésiastiques. — Aucun individu n'est admis s'il n'est porteur de brevets, ou présenté par quatre gentilshommes. — L'habit des gardes du corps est bleu, gilet rouge, culotte nankin, cocarde noire et blanche. Leur paye est de trente-six livres par mois, à prendre sur la solde des régiments qu'ils ont quittés. — Le maire de Montmédy est un chevalier de Saint-Louis, qui prête sa croix à un nommé Desauteux, pour voyager et correspondre avec les fugitifs. — Leur dernière ressource, et ils sont assez scélérats pour s'en vanter, leur dernière espérance est d'empoisonner les eaux. — Le cri d'armes des gardes du corps est UN ROI OU LA MORT, et cette légende est gravée sur leurs boutons. — L'armée est en ce moment de treize mille hommes. — Ils font circuler dans le royaume de faux assignats, et leur émissaire, pour cette opération, est un nommé Lebrun, de Lyon, borgne, de moyenne taille, âgé de vingt-huit ou trente ans, ayant un oniski conduit par un cheval noir. »

On voyait en même temps, comme autant de points orageux qui se seraient dessinés à l'horizon, des rassemblements de transfuges se former à Bruxelles, à Ettenheim; ce n'étaient partout qu'émissaires allant et venant, qu'achats d'armes et de chevaux; séparant enfin leur politique de celle de Frédéric-Guillaume et de Léopold, trop temporisatrice à leur gré, Catherine et Gustave s'étaient fait représenter à Coblentz, la première par le comte de Romanzow, le second par le comte d'Oxenstiern; les princes avaient des envoyés auprès de plusieurs souverains; parmi ces déserteurs de la patrie, nulle pitié pour la France, à moins qu'elle ne leur appartînt tout entière : « Ils la voulaient, comme un amant veut sa maîtresse, morte ou fidèle; » et, sommés impérieusement de partir, sommés de se déshonorer par point d'honneur, une foule de petits gentilshommes se résignaient, vendaient le peu qu'ils possédaient, partaient....

Modèle de circulaire émigrative, remis à un membre de l'Assemblée nationale : « M —, il vous est enjoint, de la part de *Monsieur*, régent du royaume, de vous rendre à (le nom était en blanc) pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M..., qui vous délivrera 100 livres. Je dois vous prévenir que si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française va conquérir. »

Beaucoup de royalistes n'obéissaient qu'en frémissant à ces ordres factieux : la raison leur disait qu'il était insensé de prétendre à former une armée avec des seigneurs, des nobles, des officiers-courtisans, qui tous se croyant dignes de commander, se refuseraient à l'humble condition de soldat; que l'opulence des uns, la fortune bornée des autres, d'un côté la morgue, de l'autre la fierté en révolte, présageaient de mortelles divisions; qu'au jour du triomphe, s'il arrivait, les dépouilles opimes seraient pour les chefs, et que les gentilshommes obscurs, après avoir laissé la moitié de leur sang sur les champs de bataille, après avoir dissipé leur patrimoine, couraient risque d'être renvoyés chez eux comme des miliciens qu'on licencie le lendemain de la guerre. Ne valait-il pas mieux, même au point de vue monarchique, rester en France, y prendre position, y conserver dans les hauts emplois des coopérateurs et des alliés, y recruter sous main pour la contre-révolution, s'y tenir en disponibilité de service, et être près du trône, afin que si on le renversait, il ne tombât pas du moins dans le vide; être autour du roi, afin que s'il mourait, il ne mourût pas du moins abandonné?

Mais que pouvaient ces raisonnements contre les moyens mis en œuvre par Coblentz? A ceux-ci l'on donnait avis que les princes avaient fixé le jour passé lequel tout gentilhomme qui n'aurait pas rejoint leur bannière, serait inscrit sur la liste des félons et des lâches; à ceux-là on disait que la victoire du bon droit leur gardait le châtiment que méritent les traîtres; à d'autres, on parlait de leurs enfants qui naîtraient avec un nom dégradé; à qui se faisait trop attendre, on envoyait une quenouille et un fuseau.

Sur ce vaste, sur ce hideux système d'embauchage planait la politique de Monsieur. C'était lui qui, réduisant l'émigra-

tion en système, avait allumé parmi les nobles cette fièvre honteuse; et tandis que son malheureux frère, presque sans défenseurs, entouré d'ennemis, luttait sur son trône contre la Révolution, comme un naufragé lutte sur une planche fragile contre la mer mugissante, lui, *régent du royaume*, il intimait en lieu sûr ses volontés souveraines, forçait toutes les grandes familles à déserter la cour de Louis XVI pour venir grossir la sienne, et trônait à Coblentz, ayant à ses pieds ce qu'il avait l'insolence d'appeler la *France extérieure*.

Quant à la folle confiance qui s'était emparée de cette *France extérieure*, on n'y croirait pas si elle ne se trouvait attestée par des écrivains royalistes, mélancoliques témoins des extravagances de leur parti. Un d'eux raconte qu'à Coblentz, *au café des Trois couronnes*, où les émigrés avaient coutume de se réunir, on parlait de vengeances comme si l'on eût déjà triomphé. Le délire y était porté à ce point qu'un jour, sur la nouvelle que l'abbé Louis venait traiter avec les princes, de la part des principaux révolutionnaires, effrayés ou désabusés, un cri général d'indignation s'éleva : *Point d'accommodement! point d'accommodement!* et ce fut là le titre, ce fut le sujet d'une brochure furieuse que, sous le nom de Henri Audenel, le comte d'Antraigues publia, à la grande satisfaction des *implacables!* Que dire encore? Semblables à ces mendiants qui demandent l'aumône une espingole au poing, les émigrés de Coblentz injuriaient, pour crime d'hésitation, les princes mêmes dont ils attendaient assistance. Ils avaient appelé au milieu d'eux Suleau, le plus fanatique de leurs journalistes : ils lui confièrent la rédaction d'une feuille qui parut d'abord sous le titre de *Journal des Princes*. Et qu'y lisait-on? Des philippiques contre la *faiblesse* du pacifique prince de Kaunitz, des attaques contre Léopold, dont les *tergiversations* étaient attribuées aux *inspirations d'une terreur panique*, ou aux *ambiguïtés, fruit de quelques doses de machiavélisme*.

Telle était donc la cour de Coblentz : quel autre aspect présentait celle de France! Ici, tout n'était que solitude, deuil qui n'osait même pas s'avouer, larmes secrètes et poignantes inquiétudes. Jusque parmi les hommes des offices du roi, il y avait des Jacobins : on le savait, et on n'osait les renvoyer, tant la Révolution se faisait redouter! Seulement, comme on n'était pas sûr qu'un beau jour les mets ne fussent empoisonnés, il avait été décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du rôti. Le soin d'apporter furtivement du pain et du vin fut confié à Thierry, intendant des petits appartements. C'était Mme Campan qui avait charge de commander les pâtisseries, ce qu'elle faisait *comme pour elle*, et tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre. A l'heure des repas, on cachait sous la table, pour épargner aux gens du service l'injure de toutes ces frayeurs, le pain de Thierry et les pâtisseries de Mme Campan; et pour se ménager le moyen de manger en cachette, on avait prévenu les domestiques de n'entrer que lorsqu'ils seraient appelés. Une fois sur cette pente de précautions humiliantes, jusqu'où ne les fallait-il point pousser? Louis XVI ne buvant jamais une bouteille de vin entière à ses repas, il remplissait, afin qu'on ne s'aperçût de rien, celle dont il avait bu à peu près la moitié, avec la bouteille servie par les officiers du gobelet ! Quels détails! quel jour ils jettent sur la royale agonie de Louis XVI! et comme ils mettent en relief l'abandon barbare dans lequel laissaient leur roi ces preux qui s'en allaient, à l'étranger, écrire sur leur bannière : UN ROI OU LA MORT!

Le 13 octobre 1791, informé que l'Assemblée législative se proposait de prendre contre l'émigration des mesures foudroyantes, Louis XVI, dans l'espoir de les prévenir, et aussi parce qu'il était réellement intéressé à couper court à ce funeste esprit de désertion, adressa aux commandants des ports une lettre publique où il protestait de sa volonté ferme d'exécuter la constitution à la lettre, adjurait les officiers de marine de rester à leurs postes, sommait ceux qui avaient quitté la patrie d'y rentrer, et déclarait qu'à ce signe il reconnaîtrait « tous les bons Français, tous ses vrais amis. » Le 14 octobre, une autre lettre, rédigée dans un sens identique, fut envoyée aux officiers généraux, aux commandants des troupes de terre; et le même jour parut une proclamation du roi concernant les émigrations, dans laquelle on lisait ces mots : « Français qui avez abandonné votre patrie, revenez dans son sein. C'est là qu'est le poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable honneur qu'à servir son pays et à défendre les lois. »

Ce langage était-il tout à fait sincère? Tout à fait, non sans doute. Livré, avec une âme vacillante à l'excès, aux jeux cruels du destin le plus moqueur qui fut jamais, Louis XVI fut condamné toute sa vie à tromper ses ennemis, ses amis, et lui-même, hélas! Si bien qu'il lui arriva de manquer de bonne foi jusqu'à dans ses mensonges. Ainsi qu'il en donnait publiquement l'assurance, il était décidé à exécuter la constitution à la lettre, c'est certain, et il s'en ouvrit nettement à Bertrand de Molleville, le jour où ce dernier fut appelé au ministère; mais pourquoi? parce qu'il la jugeait impraticable et que, selon lui, l'observer littéralement, c'était la détruire. Il blâmait, dans son cœur aussi bien que dans ses proclamations, cette fuite de la noblesse à l'étranger, et cet appel violent des princes à la haine des rois, sentant bien que cela revenait à l'environner de périls après l'avoir isolé; mais il n'en conservait pas moins sur l'état des hommes attachés à son service, les gardes du corps, qui avaient déserté en masse et comptaient former le premier corps de l'invasion; de sorte que l'avant-garde présumée de l'armée, qui menaçait la France était payée avec l'or de la liste civile et continuait de faire partie de la maison du roi des Français. Il y a mieux : c'était la liste civile qui fournissait aux frais d'impression de tous les ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux mêmes qu'on adressait aux conspirateurs d'outre-Rhin ou qu'on publiait en leur nom : *Les pétitions des émigrants*. — *La réponse des émigrants*. — *Les émigrants au peuple*. — *Les plus courtes folies sont les meilleures*. — *Le journal à deux liards*. — *L'ordre, la marche et l'entrée des émigrants en France*, etc., etc.

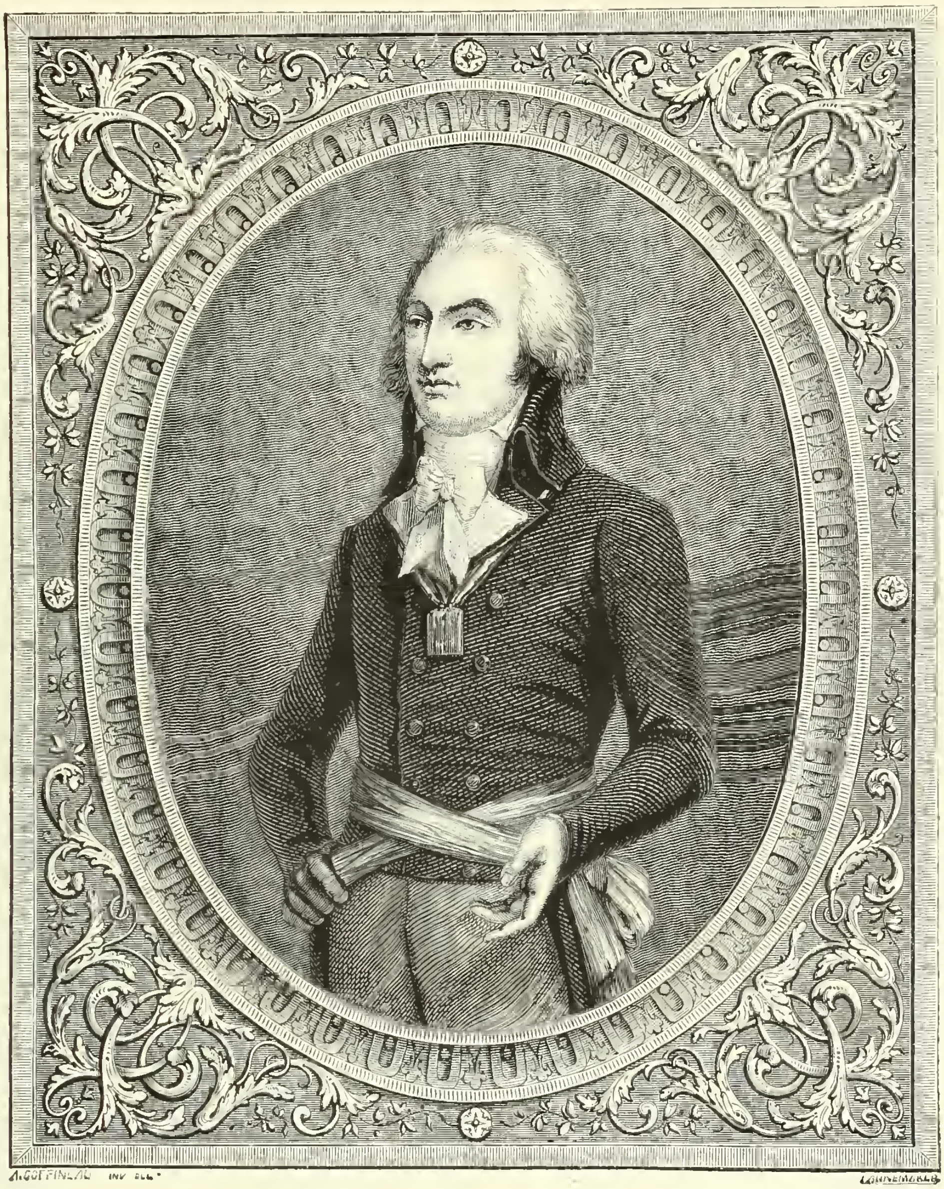
D'un autre côté, il est hors de doute que Louis XVI entretenait avec ses frères une double correspondance, l'une ostensible, l'autre secrète, et nullement en rapport avec la première. Lorsque, plus tard, après la prise du château, des commissaires furent chargés de la recherche des papiers qui s'y trouvaient, on découvrit dans l'appartement du roi un portefeuille où était renfermé le billet suivant, adressé à Louis XVI par Monsieur et le comte d'Artois :

« Je vous ai écrit, mais par la poste, je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un : mêmes sentiments, mêmes principes, même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence; mais c'est qu'en le rompant trop tôt nous vous compromettrions.... Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien; SI C'EST DE VOTRE PART, NOUS ÉCOUTERONS, mais nous irons droit notre chemin. AINSI, SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS.... L.-S. X., Ch.-P. »

Venant de l'astucieux comte de Provence, ces assurances de dévouement à son souverain ne sauraient être regardées, quand on les rapproche de sa conduite, que comme le résultat d'une hypocrisie profonde; mais la question n'est pas là. Pour prouver à la France qu'il y avait quelque chose de té-

nébreux derrière toutes ces proclamations royales où la désertion royaliste était si vivement gourmandée, que fallait-il de plus qu'un billet semblable à celui qui vient d'être cité : « SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS ! »

Marie-Antoinette, de son côté, comprenait toute l'importance de la dissimulation. Si, le 26 août 1791, elle écrivait au comte de Mercy-Argenteau : « Nous n'avons donc plus de ressource que dans les puissances étrangères. Il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours, mais c'est à l'Empereur à se mettre à la tête de tous et à régler tout; » le 8 septembre, elle adressait ces mots à son frère Léopold : « Il est de notre plus grand intérêt, faisant tant que d'accepter, d'inspirer la plus grande confiance. » — « Le roi et la



ISNARD.

reine, écrivait Pellenc au comte de La Marck, sont fort bien dans le public. Une dame de la cour disait l'autre jour devant la reine : « Si les émigrés entraient, je voudrais qu'ils foudroyassent Varennes. » La reine lui répondit : « Vous êtes bien vive, madame. » Marie-Antoinette était FORT BIEN DANS LE PUBLIC, selon l'expression de Pellenc; mais elle avait, elle aussi, sa « CORRESPONDANCE AVEC L'ÉTRANGER, » et cette correspondance était de telle nature qu'il la fallait faire en chiffres. « Celui que la reine avait préféré, dit Mme Campan, ne peut jamais être deviné, mais il faut une patience extrême pour en faire usage. Chaque correspondant doit avoir un ouvrage de la même édition. *Paul et Virginie* était celui qu'elle avait choisi. On indique par des chiffres convenus la page, la ligne, où se trouvent les lettres que l'on cherche et quelquefois un mot d'une seule syllabe. Je l'aidais dans ce travail, etc.... »

Jusqu'en 1792, et même jusqu'à cette prise du château des Tuileries qui amena de si formidables découvertes, on n'eut aucune preuve bien positive du double jeu de la cour; mais l'instinct populaire ne s'y trompait pas. Les lettres et pro-

clamations de Louis XVI concernant les émigrés furent donc accueillies, au dedans, avec une défiance extrême; et, trop sûre qu'au dehors on n'en tiendrait aucun compte, l'Assemblée résolut d'en venir aux mesures de rigueur.

Le 20 octobre, Brissot posa la question avec un remarquable mélange de grandeur et de vivacité, distinguant trois classes d'émigrants : la première, celle des princes; la seconde, celle des fonctionnaires déserteurs; la troisième, celle des simples citoyens, entraînés ou séduits : « Vous devez, dit-il, haine et punition aux deux premières classes, pitié et indulgence à la troisième. » C'étaient surtout les grands coupables qu'il voulait voir châtier : « Au lieu de s'attaquer aux branches, on devait attaquer le tronc. » En conséquence, il demanda que, passé un certain délai et après sommation à eux faite de rentrer dans le royaume, les princes, chefs de la révolte et les fonctionnaires publics, fussent poursuivis criminellement, leurs biens confisqués; qu'on fît revivre la loi qui défendait l'exportation des munitions de guerre et du numéraire; et que, quant aux simples citoyens émigrés qui ne prendraient point part à la révolte, on se bornât à assujettir leurs biens à une taxe plus forte.

Cette proposition conciliait, dans une assez juste mesure, ce qui est dû à l'intérêt social et ce que réclament les droits naturels de l'homme. Et en effet, si, d'un côté, la patrie ne saurait, comme l'avait si éloquemment et si noblement démontré Mirabeau, se transformer en prison pour ceux qu'appellent sous un ciel différent l'amour de la liberté, l'instinct du bonheur ou les inspirations de la conscience, comment prétendre, d'un autre côté, qu'à ceux-là, quand il leur plaît de délaisser la patrie en péril, elle continue à devoir sa protection? La liberté de locomotion est de droit naturel, mais la propriété du sol est de droit social; et lorsqu'en désertant son pays menacé, un citoyen rompt le pacte qui le liait à ses concitoyens, il renonce par cela seul au bénéfice des conventions sociales qui les unissent à lui, et c'est à eux alors qu'il appartient de décider, d'après les circonstances, de la nécessité et de l'étendue de cette rupture. Brissot se montrait donc fort modéré, lorsqu'il demandait qu'eu égard aux dangers extraordinaires de la situation, et au surcroît de malheurs qu'annonçait, que devait inévitablement amener toute retraite hors du royaume, on frappât d'une triple imposition les biens des simples citoyens émigrants, et cela en laissant la liberté d'émigrer entière. Car, il insista sur ce dernier point avec une grande chaleur de conviction : « Ni lois prohibitives, s'écria-t-il, ni confiscations! Quand, dans des siècles d'ignorance et de barbarie, on fit contre les juifs des lois prohibitives, l'industrie trompa les regards de la tyrannie par le secret des lettres de change. Louis XIV défendit l'émigration aux protestants. Or, si ce grand prince, avec ses cent mille commis, avec ses trois cent mille soldats, avec ses prêtres, avec ses fanatiques, délateurs et bourreaux, n'a pu parvenir à l'arrêter et y a inutilement souillé son règne, que sera-ce lorsqu'il n'y a plus de commis, lorsque les soldats se refusent au rôle de délateurs?... La prospérité et la tranquillité publique, voilà les meilleures lois contre les émigrations. »

Vergniaud, qui prit la parole le 22 octobre, prononça un discours qui, sans les formuler en termes bien clairs, poussait à des conclusions beaucoup plus sévères, discours violent, éloquent, indigné, que coloraient tour à tour le dédain et la colère, où il comparait les émigrés menaçant la France à « de misérables pygmées parodiant l'entreprise des Titans contre le ciel, » où il rappelait à l'Europe, si jamais elle se levait tout entière contre nous, que « quelques milliers de Grecs avaient triomphé d'un million de Perses, « et finissait par cette fière, par cette mélancolique parole : « Dans tous les événements, le succès est l'affaire du destin. »

Condorcet avait proposé qu'on déférât le serment civique aux émigrés, qu'on exigeât d'eux la déclaration qu'ils ne s'armeraient ni ne solliciteraient l'étranger à s'armer contre la patrie, et que, moyennant cette déclaration, ils fussent admis à jouir de leurs biens, droits et pensions, « la renonciation à la patrie n'étant pas un délit. » Ce thème, auquel la gravité extraordinaire des événements donnait un caractère de naïveté dérisoire, fut repris par le feuillant Pastoret avec une habileté qui touchait à l'astuce. A le voir présenter sous ses plus hideux aspects le crime des émigrations systématiques, à l'entendre affirmer que, de quelque manière qu'on envisageât la conduite des émigrants, « il était impossible de les défendre, » on s'attendait à des conclusions rigoureuses, lorsque, soudain, se rangeant de l'avis de Condorcet : « Leur orgueil, dit-il, aurait résisté à une loi sévère; leur intérêt, un motif plus noble peut-être, les ramènera, et, peut-être encore, quand ils auront posé le pied sur la terre qui les a vus naître, ils s'y sentiront soulagés, comme les Grecs, poursuivis par les remords, se sentaient plus tranquilles au moment où ils embrassaient l'autel des dieux. »

Le 31, la voix d'Isnard retentit : ce fut un vrai coup de tonnerre. « Je demande à l'Assemblée et à la France, et.... — l'œil fixé sur un membre qui l'interrompait, — à vous, monsieur, s'il est quelqu'un qui veuille soutenir que les princes émigrés ne conspirent pas contre la patrie, et que tout conspirateur ne doive pas être au plus tôt accusé, poursuivi, puni ... S'il est quelqu'un qui l'ose soutenir, qu'il se lève! »

A ce brusque début d'un orateur ignoré, à cet interrogatoire impérieux, les uns se répandent en applaudissements, les autres murmurent. Vergniaud, qui préside, s'étonne; mais, à la menaçante question, pas de réponse. Alors, frémissant, hors de lui, possédé, comme l'avait été quelquefois Mirabeau et plus encore, du démon de l'éloquence, Isnard frappe à coups pressés sur les cœurs : « Nous ne punissons pas les chefs des rebelles, et nous avons détruit la noblesse! Ah! je le vois, ces vains fantômes n'ont pas cessé d'épouvanter. — Il est temps, il est temps que ce grand niveau de l'égalité, placé sur la France libre, prenne son aplomb. — C'est la longue impunité des grands criminels qui a pu rendre le peuple bourreau. — La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois. — Il faut que la loi gouverne, que sa voix foudroyante retentisse, et qu'elle ne distingue ni rangs, ni titres, aussi inexorable que la mort quand elle tombe sur sa proie. — On vous a dit que l'indulgence est le devoir de la force, que la Suède et la Russie désarment, que la Prusse n'a pas intérêt à nous attaquer, que l'Angleterre pardonne à notre gloire, que Léopold attend la postérité? Et moi, je dis que la nation doit veiller sans cesse, parce que le despotisme et l'aristocratie n'ont ni mort ni sommeil, et que, si les nations s'endorment un instant, elles se réveillent enchaînées; et moi, je soutiens que si le feu du ciel était au pouvoir des hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent à la liberté des peuples. — Manlius, sauveur de la République, est accusé de conspiration contre la liberté publique. Il présente des bracelets, des javelots, douze couronnes civiques, deux couronnes d'or, trente dépouilles d'ennemis vaincus en combats singuliers, et sa poitrine criblée de blessures.... On le précipite du haut de ce même rocher d'où il avait culbuté les Gaulois! — Depuis trois ans, nous récompensons les forfaits des patriciens conspirateurs avec des chariots d'or : si

je votais de pareils dons, j'en mourrais de remords. — Je demande la question préalable sur le projet de M. Condorcet, parce que je pense que le serment est une mesure illusoire et vaine; que c'est souiller la sainteté du serment que de le placer dans des bouches qui ont soif de notre sang; que nos ennemis promettront tout et ne tiendront rien; qu'ils ne reconnaissent d'autres divinités que l'intérêt et l'orgueil; qu'ils jureront d'une main, et de l'autre aiguiseront leurs épées. »

Tant de passion avait quelque chose d'irrésistible : en vain, par une misérable tactique assez conforme à sa politique, le ministre de la marine essaya de changer le cours des préoccupations de l'Assemblée; en vain, Condorcet tenta de lutter contre ce torrent tombé de la cime des hautes montagnes, tout fut entraîné. L'Assemblée vota, séance tenante, la proclamation qui suit : « Louis-Stanislas-Xavier, prince français, l'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution française, titre III, chapitre II, section 3, nombre 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, faute de quoi, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. »

Et, le 9 novembre, il fut solennellement décrété :

« Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie.

« Si, au premier janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort.

« Seront coupables du même crime et frappés de la même peine, les princes français et les fonctionnaires publics, absents à l'époque ci-dessus citée du 1er janvier 1792.

« Dans les quinze premiers jours de ce mois-là, convocation de la haute cour, s'il y a lieu.

« Les revenus des conjurés condamnés par contumace seront pendant leur vie perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes.

« Dès à présent, tous les revenus des princes français, absents du royaume, sont séquestrés.

« Tout officier, qui abandonnerait son poste sans congé ou démission acceptée, sera puni comme le soldat déserteur.

« Pour tout Français qui, soit en France, soit au dehors, embaucherait des individus destinés à grossir les rassemblements d'émigrés, la mort. »

De cette loi, qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, qu'on reconnaisse ou qu'on nie la fatalité des circonstances d'où elle sortit, de cette loi d'airain sont comptables devant l'histoire : Vergniaud, qui y avait préparé les esprits; Isnard, qui l'arracha aux émotions d'un auditoire palpitant; Brissot, qui, beaucoup plus âpre dans son journal qu'à la tribune, l'approuva; en un mot, les Girondins, qui l'emportèrent de haute lutte dans l'Assemblée, dont ils formaient déjà le parti dominant.

Ainsi, ce furent les Girondins, eux dont la modération a été tant célébrée par les écrivains mal informés ou prévenus, qui posèrent le principe de la LOI DES SUSPECTS, premier pas dans la Terreur.

La Terreur! Ah! dans ce mois là même, et tandis que le vent qui soufflait de Saint-Domingue apportait à Paris les gémissements, les hurlements, les cris de rage d'une effroyable guerre civile, Avignon subissait une dictature d'assassins!...

Marat, dans l'affaire des émigrés, fut enchanté de l'audace d'Isnard; il déclara que son discours était *rayonnant de sagesse;* mais il s'éleva contre le décret avec une violence extrême, et tout à fait inattendue. Qu'était-ce donc que ce décret salué par les cris de joie d'un vulgaire imbécile? « Un leurre, pour donner aux conspirateurs le temps de consommer leurs complots. Prononcer la confiscation, sans préjudice du droit des femmes et des enfants, quelle moquerie! Est-ce que les femmes n'ont pas droit aux biens de leurs maris, et les enfants à ceux de leurs pères? La belle garantie, vraiment, que cette perspective d'une haute cour nationale qu'on ne manquerait pas de composer de créatures du château! On menaçait les princes du sequestre : cela empêcherait-il les ministres de prodiguer aux frères du roi les revenus de la nation? Tous les autres articles du décret,.. puérils et insignifiants » Dans un numéro suivant, Marat allait plus loin : il supposait de Broglie, Lambesc, Bouillé, condamnés d'abord par contumace, puis se présentant d'eux-mêmes au tribunal pour « faire reviser leur procès aux yeux d'un public *un peu refroidi,* » et il leur mettait dans la bouche un plaidoyer qu'il affirmait irréfutable : « Le soin de conserver nos jours par la retraite est donc un crime à vos yeux? On nous accuse de nous rassembler pour conspirer contre la patrie : la preuve? » etc..., etc.... Passant à la défense des officiers déserteurs : « De quel droit les puniriez-vous de la violation de leur serment civique, lorsque vous les avez forcés de violer le premier serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi exclusivement, lors de leur réception? » Étrange justification! étrange raisonnement! Et la conclusion ne l'était pas moins : « Que fallait-il faire? Rien. Car tout mon espoir pour sauver la patrie est dans la guerre civile, si toutefois le peuple a le dessus. »

Ni les partisans de la cour ni le peuple ne jugèrent le décret aussi *favorable aux émigrés* que Marat le prétendait! « Le peuple, écrivait amèrement au comte de La Marck le royaliste Pellenc, voit ce décret avec plaisir, parce que la vengeance plaît toujours à la multitude, et nous ne devons pas oublier, si nos histoires de guerres civiles sont fidèles, que nous sommes une des nations les plus barbares qui existent. »

On devait s'attendre à ce que le roi refusât sa sanction : c'est ce qui eut lieu. Seulement, pour adoucir l'effet de ce *veto*, Louis XVI fit part à l'Assemblée de nouvelles mesures qu'il avait prises, disait-il, contre les émigrés. Ces mesures étaient une seconde proclamation un peu plus pressante que la première, et deux lettres adressées, l'une à Monsieur, l'autre au comte d'Artois, les invitant à rentrer, et s'il le fallait, le leur ordonnant. Mais, sans s'inquiéter si, à force de répéter que Louis XVI n'était pas libre, et de le lui écrire publiquement, ils ne le livraient pas à la risée de l'Europe, les deux princes lui répondirent comme s'ils n'eussent vu en lui qu'un triste pantin, dont des mains, qui ne daignaient pas même se cacher, faisaient jouer les ressorts. « Mon honneur, mon devoir, ma *tendresse*, disait dérisoirement Monsieur dans sa réponse, me défendent également d'obéir. »

Quant à la sommation que lui avait faite l'Assemblée, il la repoussa, sacrifiant sa dignité au plaisir de la parodie, en termes qui visaient à l'esprit, voulaient monter jusqu'au dédain, et s'arrêtaient à l'impertinence :

« Gens de l'Assemblée française se disant nationale, la saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chapitre Ier, section Ire des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des enragés dignes des Petites-Maisons. »

Cette réponse montrait assez quelle arrogante confiance les

émigrés puisaient dans l'espoir d'une coalition. De leur côté, les Girondins n'avaient pas attendu un tel avertissement pour associer à l'idée de leur guerre aux nobles celle d'une guerre à tous les rois, protecteurs des nobles..... Mais avant d'entrer dans le récit de ce grand mouvement, disons comment ceux qui frappaient si rudement les émigrés d'une main, de l'autre, et dans le même temps, frappaient les prêtres.

CHAPITRE V

LES FAUX MARTYRS

La constitution civile du clergé n'avait en aucune sorte touché à la religion ; œuvre des Jansénistes, c'est-à-dire des croyants les plus rigides qu'il y eût au monde, elle n'avait en rien altéré le dogme catholique, et il fallait une mauvaise foi bien grande pour prétendre qu'on avait déchiré l'Evangile, blasphémé le Christ, déclaré la guerre à Dieu, en établissant un siége épiscopal par département et une paroisse par commune; en attribuant au peuple, selon l'usage de la primitive Eglise, l'élection des évêques et des curés ; en rendant les fonctions épiscopales et curiales gratuites ; en salariant ceux qui les remplissaient aux frais du trésor public. Mais la constitution civile du clergé n'en avait pas moins été une faute, et déplorable, par cela seul qu'elle fournissait aux prêtres, ennemis de la Révolution, un prétexte pour crier à la discipline de l'Eglise violée, à la religion perdue, et pour jeter ainsi un désordre mortel dans une foule de consciences encore enveloppées d'ombres.

Puis, était venue l'obligation imposée aux prêtres de prêter serment à cette constitution civile du clergé qu'ils déclaraient impie, nouvelle faute qui, aux yeux du peuple superstitieux des campagnes, ne pouvait manquer de transformer les réfractaires en martyrs.

Il n'y parut que trop. Le haut clergé, uni aux aristocrates, prit occasion de là pour tout embraser; le bas clergé, qui avait d'abord salué la Révolution d'un cri de joie et de délivrance, n'osa, garrotté qu'il était dans les liens de la franc-maçonnerie religieuse, se séparer des évêques; la désertion des évêchés et des cures devenant générale, il fallut remplacer les pasteurs, déjà et depuis longtemps en possession des âmes simples, par des hommes nouveaux, quelques-uns flétris et sans mœurs, d'autres respectables, mais poursuivis d'anathèmes jusque dans le temple, et contre qui sifflaient des serpents cachés sous la pierre de chaque autel.

Quelle guerre civile est comparable à celle où la folie humaine met aux prises le paradis et l'enfer! Le service divin se faisant la baïonnette au bout du fusil; les églises tantôt désertes, tantôt ensanglantées; des prêtres assermentés réduits à fuir devant des bandes de dévotes en fureur; chaque jour des femmes se séparant de leurs maris, ou des enfants de leurs pères ; la Révolution fatalement englobée dans la haine que portaient aux intrus, surtout en Bretagne, une foule de paysans trompés; enfin , l'émeute sur la place du village, le combat autour du confessionnal, la discorde au foyer de la famille, telle était la France, précipitée, égarée, entre deux genres de fanatisme.

Deux commissaires civils, Gallois et Gensonné, avaient été envoyés, en vertu des décrets de l'Assemblée constituante, dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres : leur rapport, présenté le 9 octobre à l'Assemblée législative, montra combien la plaie était envenimée et profonde. Nulle part, le schisme n'avait produit de plus désastreux effets que dans la Vendée. Attaché en général à ses anciens pasteurs, le peuple de ces campagnes y vivait dans un état d'inexprimable angoisse ou de colère farouche; tout juge, tout administrateur, tout électeur, qui concourait à l'exécution de la loi concernant les fonctionnaires ecclésiastiques, devenait un objet de haine; les municipalités étaient désorganisées; l'indigent n'obtenait de secours, l'artisan n'obtenait d'emploi qu'autant qu'il s'engageait à ne pas aller à la messe des *intrus;* dans les villages, dans les bourgs, les jours de dimanche et de fête, on voyait les habitants déserter en masse leurs foyers, pour aller entendre la messe du prêtre réfractaire, à une lieue de là, quelquefois plus loin, et lorsqu'ils rentraient chez eux, excédés de fatigue, on juge de quel œil ils regardaient les cinq ou six personnes qui, trouvant à leur portée un prêtre de leur choix, paraissaient jouir d'un privilége exclusif en matière de religion!

Le clergé ennemi de la Révolution avait soin, de son côté, d'attiser cette flamme. Vainement la loi lui ouvrait-elle, pour y dire la messe, les églises mêmes desservies par les curés qui avaient prêté serment : il n'avait garde d'user de cette liberté, le mot d'ordre étant de n'avoir aucune espèce de communication avec les *intrus*, afin que le peuple s'habituât à les fuir comme des pestiférés.

Dans leur rapport, rédigé d'ailleurs avec une modération remarquable et qui concluait à la consécration du principe de tolérance comme au meilleur remède contre le mal dénoncé, Gallois et Gensonné citèrent des manuscrits saisis chez les missionnaires de la maison de Saint-Laurent, et rédigés en forme d'instruction, à l'usage du peuple des campagnes. Il y était dit que s'adresser aux *intrus* pour l'administration des sacrements, c'était péché mortel; que ceux que mariaient les *intrus* n'étaient pas mariés; que les enfants issus de tels mariages étaient des bâtards; que la malédiction divine planerait sur leurs berceaux; qu'il fallait enterrer les morts secrètement, plutôt que de confier aux assermentés le soin des sépultures. En d'autres termes, l'Eglise disputait le citoyen à l'Etat jusque dans le tombeau! Une lettre explicative de l'instruction de l'évêque de Langres, et adressée, sous enveloppe, au curé de la Réorthe, contenait des recommandations analogues. On y rappelait, en outre, pour le besoin du moment, cette simplicité, cette pauvreté des premiers siècles de l'Eglise — dont elle avait si bien su s'affranchir depuis — comme un bon procédé pour enflammer la ferveur des fidèles : « Une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou quelque autre étoffe commune, des vases d'étain, suffiront.... »

Là ne se bornaient pas les excitations. A Paris, ne rougissant pas de se faire les plagiaires de tout ce que le délire de la Révolution avait enfanté, comme pamphlet, de plus calomnieux et de plus indécent, les défenseurs du clergé publièrent contre les prêtres assermentés une foule de libelles où l'on empruntait à Hébert son style, ses fureurs, et le nom même qui lui avait valu tant de vogue dans les tavernes : *De par la mère Duchesne, anathèmes très-énergiques contre les jureurs; — sur la bâtardise des enfants nés d'un mariage constitutionnel. Grand jugement de la mère Duchesne; — grande conversion du père Duchesne par sa femme, etc., etc.* Il faut donner une idée de ces productions, sortes de documents qui enseignent mieux l'histoire vraie que beaucoup de pièces officielles, que beaucoup de harangues pompeuses, et

que nos prédécesseurs, soit fausse pudeur, soit ignorance, ont si complétement passées sous silence.

« Le père Duchesne. — Sac.... mille.... mort.... nom d'un tonnerre.... comment! des b....s d'aristocrates encore chez moi! Femme, j'ai déjà dit mes volontés : de la mémoire, sinon gare tes deux bras! Et vous, commère, qui venez engueuser ma femme, voyez-vous bien ste porte : eh bien, elle vous montrera toujours visage de bois....

« La mère Duchesne. — Mn'ami, filons doux, s'il vous plaît. Vous savez que je n'nous mouchons pas du pied. Pour la gueule, je l'ons aussi bonne que vous, monsieux not homme.



CENSONNÉ

« Le père Duchesne. — Comment! sapré g..., t'ose me raisonner. Si je te. ..

« La mère Duchesne. — N'approche pas, vieux bouc, car si je me mets en furie, malgré mon chien de rhumatisme, j'arrache au moins les deux yeux de ta b....e de tête.

« Monsieur le curé. — Mes amis, mes bons amis, point de bruit, je vous en conjure. Je ne viens pas pour être un sujet de discorde entre vous. Puisque ma présence vous est désagréable, monsieur Duchesne, je me retire. Cependant,

toutes les fois que je pourrai vous être utile, ma porte sera ouverte, et je me ferai un véritable plaisir de vous obliger.

« LA MÈRE DUCHESNE. — Eh bien, chien d'animal, frais-tu ben ce que t'a fait, en congédiant ce bon prêtre, not père, not consolateur, qui nous a tant prêché, tant dit de bonnes choses, tant soulagé depuis quarante ans! hélas! si je n'sommes pas morts de faim, si j'avons élevé nos enfants, si on n'a pas vendu nos meubles, si j'avons marié not fille à not gendre, à qui en avons-nous obligation, si ce n'est à ce prêtre du bon Dieu?... Ma pauvre voisine était la seule à qui je contions nos peines. Al' faisait tout ce qu'el pouvait pour nous aider; mais la pauvre diablesse est maintenant presque aussi à plaindre que nous. Voyant donc comme ça not misère, al est allé trouvé not curé, non pas ce bon vieux saint homme qui sort d'ici et que tu as si mal agancé, mais ce petit f...t si pincé, si frisé, si calamustré, et qui ressemble plutôt à une poupée qu'à un prêtre. Eh ben, tu ne sais pas ce que lui a dit ce b....e-là, avec ses six mille livres de rente, et ses manches fines, et ses souliers luisants, et sa donzelle parée comme un autel? *Ma mie, ma mie, j'nous mêlons plus des pauvres, nous; j'nen avons pas trop, nous. Allez, allez au district.* Et puis, zeste! il l'y f..t la porte au nez. N'est-il pas vrai, voisine, que ça vous est arrivé comme ça?

« LA VOISINE. — Hélas! oui. Jamais not bon vieux ancien n'nous a reçu de cette magnière-là.... Voyant donc comme ça que j'étais si mal reçue de ce curé de la nation, j'allons au district, j'demandons à parler au maire.... *Eh ben, ma bonne, que voulez-vous?* — Du pain pour ma voisine. — *Qu'al vienne elle-même.* — Mais elle est malade, a ne peut grouiller; v'nez la voir sur son chien de lit, où al crie comme une damnée. — *Oh, un district ne va pas comme ça chez le monde.* — Mais, sapré chien, quand al pourra marcher, elle n'aura pas besoin de toi. — *Comment! coquine, t'insultes un district! En prison!...* Hélas! on f..t la pauvre voisine en prison comme une voleuse.... Ah! si j'retourne jamais au district, j'veux ben qu'un loup me croque. Queux diable a aussi inventé ces f....s noms là? Ah, not bon vieux curé ne nous recevait pas comme ça, etc., etc.... »

A la suite de cet artificieux tableau, l'auteur du dialogue met dans la bouche de Grospain, gendre du père Duchesne, le résumé banal de tous les arguments employés par les prêtres non assermentés contre leurs adversaires, pour prouver que ceux-ci ont rompu avec la véritable Église, celle du pape, celle du Christ; et, comme le père Duchesne, ne pouvant répondre, renvoie son gendre à ce que disent de fort bons citoyens, l'abbé Gouttes, l'abbé Grégoire, l'abbé Marolles, le dialogue continue en ces termes :

« LA MÈRE DUCHESNE. — Ah! oui, oui, j'ons déjà entendu ben parler de toutes ces b....s de nations-là. Et d'abord, stila que t'a nommé le premier, aide-moi donc t'un peu.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Qui, l'abbé Gouttes?

« LA MÈRE DUCHESNE. — Ah oui, stila qu'aime la goutte, et qui n'y voit pas pus que son nom, qui barbotte, et qu'a perdu toute sa crinière à la bataille.

« LA VOISINE. — Effectivement, à la bataille. Car on m'a conté qu'il a porté la brête au c. pendant longtemps; qu'il a ensuite changé son bonnet de dragon contre un bonnet carré; et qu'après avoir enfin fait son tour de France et juré contre ses capitaines et ses évêques, on l'a enfin, pour récompense, f....u évêque d'Autun.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Mais l'abbé Grégoire, c'est mon bon ami, celui-là, et je te défends bien d'en dire du mal, f....e!

« LA MÈRE DUCHESNE. — Ah! oui, ce p'tit gueux de juif qui veut concire tout son diocèse?

« GROSPAIN. — Dites donc, *circoncire*, notre mère.

« LA MÈRE DUCHESNE. — Laisse-moi en repos avec ton *sir*. On s'embarrasse ben aujourd'hui d'un *sire* de plus ou de moins!

« LE PÈRE DUCHESNE. — Pour le coup, femme, tu n'auras rien à dire de celui qu'on vient de nommer évêque de Lyon, et qui a fait tant de bons sermons sur la Révolution?

« LA MÈRE DUCHESNE. — Qui, ct'abbé, l'amour.... l'amoureux.... l'amourette. Je ne sais s'il est amoureux des p.....s, mais tout ce que j'sais, c'est qu'il est f.......t amoureux d'argent, comme lui a dit un jour, en pleine assemblée, son imprimeur Marigot, à qui l'chien a voulu voler son labeur, etc..., etc..., »

Faire peser sur tout le clergé la responsabilité de ces attaques indécentes serait injuste; mais elles montrent que, si dans la Révolution, on fit usage d'armes grossières et empoisonnées, ce ne fut pas, du moins, le tort d'un seul parti!

Dès le 7 octobre, Couthon avait commencé la guerre aux prêtres non assermentés par la dénonciation de ce fait, très-permis, il en faut convenir, aux termes mêmes de la Constitution, qu'ils « confessaient, disaient la messe, faisaient de l'eau bénite dans leurs maisons; » à quoi il avait ajouté, il est vrai, l'affirmation d'un fait plus grave, celui d'un curé réfractaire, qui, disant la messe dans une église qu'un prêtre assermenté desservait, s'était tout à coup déshabillé au milieu de la cérémonie et s'était enfui en criant : « Cette église est polluée. » Peu de jours après, consultée sur la question de savoir si on devait continuer leur pension aux prêtres qui se mariaient, l'Assemblée révéla son esprit, en déclarant, malgré l'opposition de Lecoz, évêque assermenté du reste, que la pension devait être continuée, attendu que nulle loi n'interdisait le mariage des prêtres. L'orage approchait. Le 21 octobre, le parti à prendre relativement aux troubles religieux fut mis à l'ordre du jour.

Lejosne demanda que, par mesure générale et sans autre formalité, les prêtres réfractaires fussent relégués dans les chefs-lieux des départements. « Car, disait-il, s'ils excitent des désordres, que faire? Les renvoyer devant les tribunaux? Ils seront acquittés, parce que les gens de robe sont ennemis de la Constitution. »

Mais quoi! on allait donc la descendre, cette pente formidable des lois exceptionnelles? A cela l'orateur répondait que les prêtres n'appartenaient point à la classe des citoyens ordinaires; que leur responsabilité devait être mesurée à leur influence; qu'ils gouvernaient dans l'homme, rivaux dangereux de l'État, ce qui est tout l'homme.... l'âme!

On ne pouvait aller plus droit à la question. Seulement, Lejosne oubliait que le coup frappé ici sur le prêtre retombait sur le croyant. La justice, à l'égard du premier, risquait, à l'égard du second, de devenir tyrannie; et, pour les fidèles qui, en perdant leurs pasteurs, croyaient perdre leur Dieu, que devenait ce principe trois fois sacré, cette conquête de l'esprit nouveau, cette inestimable garantie que la Constitution avait consacrée : la liberté de conscience?

Ému du danger qu'elle semblait courir, un esprit charmant, un poëte, demanda grâce pour elle, hors de l'Assemblée. C'était André Chénier. Malheureusement, il hasarda plusieurs affirmations d'une fausseté trop manifeste, celle-ci, par exemple : « Les prêtres ne troublent point les États quand on ne s'y occupe point d'eux. »

Dans les séances des 26 et 27 octobre, une lutte très-vive et tout à fait inattendue s'engagea, au sein de l'Assemblée, entre deux évêques assermentés l'un et l'autre, l'un et l'autre appartenant à la Révolution : Fauchet, évêque du Calvados, et Torné, évêque du Cher. On connaît Fauchet. Torné joignait beaucoup de modération à du talent; à Versailles, il avait prêché avec distinction devant Louis XVI; appelé ensuite à la cour de Stanislas, il y était devenu l'aumônier de ce prince, jusqu'au jour où il se sentit entraîné par le torrent des idées nouvelles.

« Point de persécution, messieurs, dit d'abord Fauchet : le fanatisme en est avide, la philosophie l'abhorre, la vraie religion la réprouve, et ce n'est pas dans l'Assemblée nationale qu'on l'érigera en loi. » Il ne voulait point, conséquemment, qu'on emprisonnât les réfractaires, qu'on les exilât, qu'on les déplaçât, qu'on mît obstacle à la propagation de leurs pensées. Mais l'État était-il tenu de nourrir ses plus cruels ennemis? La communauté se devait-elle de payer pension à ceux qui refusaient d'accepter la loi commune? C'est ce que Fauchet niait résolûment : « La nation permet tous les cultes, mais elle n'en paye qu'un. » Il trouva des mots pleins d'emportement. Il cita le vers fameux : *Abîmons tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église*. En parlant de ces faux ministres de l'Évangile, artisans cachés de troubles, doucereux apôtres de guerre civile, il s'écria : « En comparaison de ces prêtres, les athées sont des anges. » Sa conclusion fut : refuser tout traitement aux prêtres non assermentés, les vieillards ou invalides exceptés; et ceux qui seraient convaincus de tentatives de troubles, les condamner à cinq ans de gêne.

Le lendemain, Torné, avec une émotion visible, montait à la tribune. Il convint que les trames ourdies entre la sacristie et le confessionnal devaient être l'objet d'une inquiétude vigilante, il convint que les prêtres convaincus d'avoir fomenté des désordres devaient être punis; mais proscrire en masse, aveuglément, indistinctement, à la manière de Sylla, à la manière de tous les tyrans; mais faire précéder le crime par le châtiment, qui toujours le doit suivre; mais frapper du même coup, pour le refus d'un serment que la loi, après tout, proposait mais n'ordonnait pas, le factieux et l'homme paisible, l'agitateur et l'ermite, le prêtre qui trompait et le prêtre qui se trompait, celui dont le refus de prêter serment tenait à de grands vices et celui dont le refus tenait à de grandes vertus!... Il appela le décret proposé par son collègue du Calvados un système « de honteux dépouillement. » Et encore s'il n'eût été mis en avant, ce système, que contre ceux dont la culpabilité serait prouvée! Mais non. Voilà qu'il s'agissait d'étendre cette féroce mesure même sur ceux qui n'auraient commis que de paisibles erreurs. « Ah! ce ne serait plus alors seulement une barbarie dans le code pénal, ce serait une horreur en morale, et en législation un opprobre. Condamner à la faim des hommes ci-devant fortunés, après les avoir déjà condamnés à l'indigence, ce serait une cruelle et basse parcimonie. Elle n'aurait que la dureté du corsaire, sans avoir l'iniquité du vol; mais en serait-elle moins pour cette législature une tache éternelle? »

De la part d'un de ces *intrus* que les prêtres réfractaires poursuivaient d'une haine si farouche, rien de plus généreux que cette indignation de Torné : elle toucha vivement les cœurs. « Je demande, s'écria le jeune Ducos, je demande l'impression de ce discours, en expiation du discours intolérant dont l'impression a été décrétée hier. » Il parlait de celui de Fauchet. Des applaudissements retentirent, mêlés de murmures cependant; et d'un ton sévère : « Je pense, dit Lacroix, que l'Assemblée n'a ici à expier que sa trop grande facilité à se laisser injurier par ses membres. » On décréta l'impression du discours de Torné, sans que Fauchet eût pu obtenir de répondre.

Il revint à la charge le 3 novembre, s'étonna qu'on l'eût accusé d'intolérance pour n'avoir pas voulu qu'on payât des empoisonneurs publics; et, comme exemple de l'esprit de fureur que soufflaient autour d'eux les prêtres non assermentés, il cita le fait de deux ou trois cents femmes d'une paroisse de Caen, qui avaient poursuivi le curé constitutionnel, homme fort paisible, l'avaient chassé à coups de pierre jusque dans son église, et y avaient descendu, pour le pendre devant l'autel, le réverbère du chœur.

A cette voix passionnée succéda la parole grave de Gensonné : « Séparons de la religion tout ce qui tient à l'ordre civil. Lorsque les ministres du culte que la nation salarie seront réduits à des fonctions purement religieuses; lorsqu'ils ne seront plus chargés des registres publics, de l'enseignement et des hôpitaux; lorsqu'ils ne seront plus dépositaires des secours que la nation destine à l'humanité souffrante; lorsque vous aurez détruit ces corporations religieuses de prêtres séculiers, absolument inutiles, et cette nuée de sœurs grises qui s'occupent moins de soulager les malades que de répandre le poison du fanatisme, alors, les prêtres n'étant plus fonctionnaires publics, vous pourrez adoucir la rigueur des lois relatives au serment ecclésiastique; vous ne gênerez plus la liberté des opinions, vous ne tourmenterez plus les consciences, vous n'inviterez plus, par l'intérêt, les hommes au parjure. » Il termina par ces simples et belles paroles : « Rappelez-vous que le respect pour la liberté individuelle est le plus sûr garant de la liberté publique, et qu'on ne doit jamais cesser d'être juste, même envers ses ennemis. »

Gensonné venait d'indiquer en partie le vrai remède. Tout principe qui a sa racine dans l'esprit des hommes enfante son armée. Mettre cette armée en déroute, l'exterminer même, ce n'est rien, tant que subsiste le *principe générateur*, tant que l'hydre de Lerne est là! On n'abat point une idée d'un coup de sabre : c'est en lui opposant une idée contraire qu'on la tue si elle est d'essence périssable. Et de là vient que, dans l'histoire, la violence des persécuteurs ne profita jamais, en fin de compte, qu'à la doctrine des persécutés. Le prêtre est puissant, parce que, dans le partage du pouvoir entre l'État et lui, il gouverne les affections, la part de Marie, tandis que l'État n'a que le gouvernement des intérêts, la part de Marthe; le prêtre est puissant, parce que, non content de sa part, que le Christ déclarait la *meilleure*, il a trouvé moyen d'empiéter sur celle de l'État, et subordonné le titre de *citoyen* à la qualité de *fidèle*. Le coup véritablement profond eût été celui qu'on aurait porté au principe des usurpations ecclésiastiques, en suivant d'un pas calme la route ouverte par Gensonné.

Malheureusement, la Révolution était insultée, harcelée, provoquée, tourmentée, à en perdre le sens. Chaque jour apportait à l'Assemblée quelques nouvelles dénonciations, toutes très-irritantes, quelques-unes erronées ou mensongères, mais la plupart appuyées sur des documents et des témoignages officiels. Un courrier extraordinaire, dépêché par le Directoire de Mayenne-et-Loire à la députation de ce département, fit savoir que la superstition y était tombée à l'état d'ivresse furieuse. Le meurtre pour le compte de Dieu, le meurtre saintement enrégimenté, s'y déroulait en longues processions nocturnes que conduisaient des prêtres en délire. On y avait vu des bandes de pèlerins sombres s'en aller

à travers champs, non plus le chapelet, mais le fusil ou la fourche à la main. Les églises des campagnes, fermées en vertu des décrets de l'Assemblée, y étaient ouvertes à coups de hache. On parlait de trois villes assiégées en quelque sorte et autour desquelles s'agitaient déjà les torches incendiaires.

Lue dans l'Assemblée, le 6 novembre, l'adresse qui constatait ces excès du fanatisme produisit un sentiment d'horreur. D'un plus sauvage élan, d'une voix plus vibrante que jamais, Isnard formula l'impression générale dans un discours impétueux, haletant, sans suite, plein de pensées fortes, plein de cris de rage, trivial et profond, proclamant tour à tour et outrageant la justice. Oh, certes, il eut bien bien raison de dire qu'un prêtre coupable l'est plus que tout autre citoyen et doit être plus rudement châtié, parce que chez lui la puissance du mal est incalculable, et qu'on punit plus sévèrement l'incendiaire que le voleur; il eut raison d'affirmer qu'un prêtre, s'il est pervers, ne l'est jamais à demi; que pardonner le crime, c'était presque le partager; qu'il fallait un dénoûment à la Révolution française; que ses ennemis *voulaient la forcer à les vaincre....* Tout cela était pris dans le vif de la situation, d'une vérité que chacun sentait, et fut exprimé avec une élévation imposante, quoique un peu sinistre. Mais où Isnard s'égara, ce fut lorsqu'il parla d'envoyer en masse dans les lazarets de Rome et d'Italie ceux qu'il appelait les pestiférés; ce fut lorsqu'il oublia qu'en temps de révolution, proscrire c'est presque toujours se proscrire; ce fut lorsqu'il osa s'écrier : « Si le prêtre qui n'a pas prêté serment reste sans qu'il soit porté de plainte contre lui, il jouira de la protection de la loi; s'il existe des plaintes, il doit être forcé de sortir du royaume. Il ne faut pas de preuves. » Toujours cette effroyable théorie des suspects! Il ne faut pas de preuves : ce furent de pareils mots, trop souvent et follement répétés, qui poussèrent la Révolution à se noyer à demi dans le sang de Septembre!

La parole sans frein d'Isnard remua diversement l'Assemblée. Ce cri lui étant échappé : « Mon Dieu, c'est la loi; je n'en connais point d'autre, » Lecoz lança contre lui, séance tenante, l'accusation d'athéisme, accusation que les échos de la presse royaliste agrandirent en la répétant, et qui provoqua, de la part de l'orateur girondin, une lettre dont les dernières lignes étaient : « J'ai contemplé la nature, je ne suis point insensé, je dois donc croire en Dieu. »

L'Assemblée flottait indécise; l'impression du discours d'Isnard, demandée par plusieurs membres, avait été refusée : de nouveaux rapports comblèrent la mesure et précipitèrent le dénoûment. François de Neufchâteau n'étonna personne quand il compara les prêtres à des « serpents venimeux dont le père de famille doit délivrer son champ. » Torné eut beau dire : « Ma tolérance n'est pas celle des crimes; mais grâce, grâce à l'insermenté auquel on ne peut reprocher que son grabat et son scrupule, » le vent était à la colère. Le 25 novembre, elle créa un Comité de surveillance, composé d'Isnard, Fauchet, Goupilleau, Antonelle, Chabot, Merlin, Bazire, Thuriot, etc.; et dans la séance du 29, il fut décrété :

Que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter, dans le délai de huit jours, le serment civique;

Que les réfractaires seraient privés de tout traitement, de toute pension;

Qu'ils seraient, en outre, réputés suspects de révolte contre la loi, et de mauvaises intentions contre la patrie, et soumis comme tels à la surveillance des autorités;

Que, dans les communes où surviendraient des troubles, ils pourraient être éloignés provisoirement du lieu de leur domicile, en vertu d'un arrêté du Directoire;

Que la désobéissance à cet arrêté serait punie d'un emprisonnement de deux ans au plus;

Que deux années de détention seraient infligées au prêtre convaincu d'avoir poussé à la désobéissance aux lois;

Qu'en cas de troubles religieux dans une commune, les frais de répression resteraient à la charge de la commune, sauf son recours contre les instigateurs;

Que les églises entretenues par l'État ne pourraient servir à un autre culte.

Que la liste des prêtres réfractaires serait mise sous les yeux de l'Assemblée;

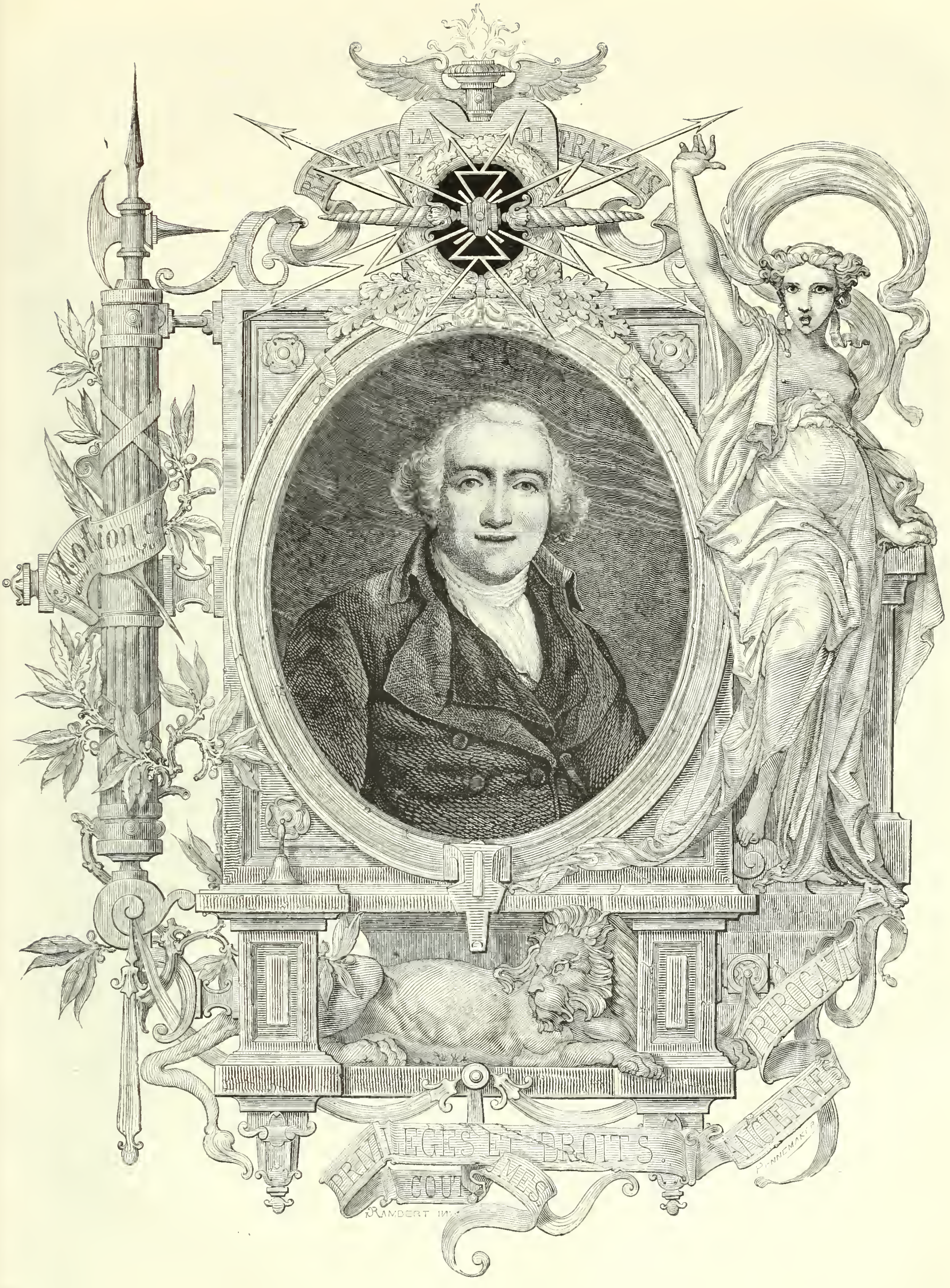
Que l'Assemblée ferait imprimer aux frais de l'État, avec récompense nationale pour les auteurs, les ouvrages de nature à prémunir contre le fanatisme les habitants des campagnes.

Nul doute que ce décret ne témoignât d'une grande irritation. Cependant il était beaucoup moins rigoureux que ne l'ont prétendu la plupart des historiens, et l'on ne doit point perdre de vue dans quelles circonstances il fut rendu. Ce qui a trompé beaucoup d'auteurs et le public, c'est qu'ils ont cru que le serment imposé ici aux prêtres était le *serment à la constitution civile du clergé*, tandis qu'il ne s'agissait, ce qui est bien différent, que du *serment civique.* Or, que prescrivait le serment civique? Rien autre chose que la fidélité *à la nation, à la loi et au roi.* En ceci la conscience de personne n'était sommée d'abdiquer; et quand l'Assemblée déclarait suspect de mauvaises intentions contre la patrie quiconque refusait de jurer fidélité à la patrie, suspect de révolte contre la loi quiconque ne voulait point prendre l'engagement, si simple et si sacré partout où existe un contrat social, d'obéir à la loi, que faisait-elle sinon proclamer l'évidence? Cette théorie des suspects, toujours dangereuse, au surplus, elle ne la professait pas, qu'on le remarque bien, à la manière d'Isnard; elle n'allait pas jusqu'à frapper ses ennemis, sans preuve, sur une simple dénonciation, elle se bornait à décréter, en ce qui les concernait, la vigilance de la Révolution, alors que, pour la Révolution, la vigilance était si manifestement une question de vie ou de mort.

L'abbé Jager, tout partial qu'il se montre à l'égard du clergé, reconnaît lui-même que, d'après le sentiment de plusieurs ecclésiastiques respectables, les prêtres pouvaient prêter en conscience le serment prescrit par le décret du 29 novembre, et le *Moniteur* du 1er décembre 1791 rapporte que vingt quatre curés de la Somme, en firent la déclaration formelle.

Mais la grande majorité du clergé ne manqua pas d'être d'un avis contraire. A faire de leur refus une question de conscience, ils trouvaient l'avantage énorme de paraître encourir pour la défense de la foi la misère et la faim; ils intéressaient d'autant mieux à leur sort le troupeau qui les suivait dans les ténèbres; ils devenaient martyrs, et, sous cette forme, restaient puissants. On reprocha au décret du 29 novembre d'être une injustice : il était une faute.

Seul, au conseil, Louis XVI voulut le *veto.* Narbonne, Cahier de Gerville, Tarbé, Bertrand de Molleville lui-même, parlèrent contre, ou pour qu'on différât, Narbonne surtout. De Lessart garda le silence. La reine l'avait envoyé chercher et l'avait prié de soutenir le roi. Le mot par lequel Louis XVI mit fin aux débats fut celui-ci : « *Je fais assez ce que tout le monde désire pour qu'on fasse une fois ce que je veux.* » Obéir aux prêtres, Louis XVI n'avait de fermeté qu'en cela!



FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

Le Directoire du département de la Seine crut devoir appuyer le *veto* par une pétition à l'Assemblée. Rédigée, selon toute apparence, par Talleyrand, elle parut avec sa signature, associée à celles de Germain Garnier, de Brousse, de Beaumetz, de Desmeuniers, de La Rochefoucauld. Le style en était dogmatique et hautain. On y disait : « Puisque aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime. »

Voltaire accourut pour défendre, contre Talleyrand et les hypocrites, les peuples trompés. Quel effroi parmi les prêtres, quand ils le virent, ce Voltaire qu'ils croyaient mort, reparaître soudain, toujours étincelant de verve, mais rayonnant de jeunesse cette fois, et la lèvre entr'ouverte par un sourire plus violent, dans la personne de Camille Desmoulins! Camille avait dû fuir après l'affaire du Champ de Mars ; mais, comme le Parthe, il n'avait cessé de lancer ses flèches en fuyant.

Sur la scène où venait de s'aventurer Talleyrand, il s'élança pour l'écraser. Le 11 décembre, il apporta dans l'Assemblée une contre-pétition qu'il pria Fauchet de lire, parce qu'il se défiait de sa voix. C'était un chef-d'œuvre de grâce et de malice, comme presque tout ce qui sortit de cette plume d'or. « Dignes représentants, les applaudissements sont la liste civile du peuple.... » Il continuait dans ce style charmant, se gardant bien de reprocher au roi son *veto ;* car il était tout simple qu'un roi n'aimât point la souveraineté nationale et s'opposât précisément aux meilleurs décrets. Machiavel n'avait-il pas dit qu'il serait par trop cruel de trouver mauvais qu'un prince résistât constamment à la volonté générale, attendu qu'il est contre nature de tomber volontairement de si haut? Le bon cœur de Camille se rangeait bien vite à cette maxime, et, en excusant le roi, il prenait exemple de Dieu, dont les *commandements ne sont point impossibles.* Mais les vrais coupables, c'étaient ceux qui, après avoir fait très-bien fusiller les pauvres pétitionnaires du Champ de Mars, et avoir sévi dans la Constitution contre *tout écrit provoquant à l'avilissement des pouvoirs,* s'en venaient maintenant décrier l'Assemblée nationale par une pétition, « premier feuillet d'un grand registre de contre-révolution, véritable souscription de guerre civile, envoyée à la signature de tous les fanatiques, de tous les esclaves permanents et de tous les idiots. » Là-dessus, la conduite à tenir était toute tracée d'avance. Contre les princes conspirateurs, la foudre ; contre un directoire insolent, la verge. Vive était la péroraison : *Exorcisez le démon du fanatisme par le jeûne..., et.... frappez à la tête!*

L'Assemblée décréta l'envoi du procès-verbal de cette séance aux départements ; mais, le lendemain, remis de leur troubles, les Feuillants firent si bien, qu'au milieu des murmures par où éclatait l'indignation des galeries, le décret d'envoi fut rapporté.

Ainsi se poursuivaient la guerre aux émigrés, la guerre aux prêtres : restait à décider.... la guerre aux rois.

CHAPITRE VI

DÉBATS SUR LA GUERRE

Un homme qui, seul, tout seul avec ce qu'il croit la vérité, lutte contre un grand peuple, est certainement le plus noble spectacle que puisse présenter l'histoire.

Pendant quelques jours, Robespierre fut cet homme.

Aussitôt après la clôture de l'Assemblée constituante, il était allé goûter, à Arras, les douceurs de la vie de famille ; reçu en triomphe dans sa ville natale, il n'avait pas tardé à se retirer à la campagne, pour y consacrer quelque temps à de calmes méditations, et au mois de novembre 1791, il se trouvait de retour à Paris.

Partout alors on parlait guerre ; et ici se présente à résoudre un problème historique, dont jusqu'à nous les données, ce nous semble, ont été faussées d'une façon bien frappante.

La plupart des historiens, nos prédécesseurs, ont dit en substance :

« Dans les derniers mois de l'année 1791 et au commencement de l'année 1792, la grande question agitée par la France fut de savoir s'il fallait faire la guerre à l'Europe. C'est ce que les émigrés désiraient vivement, et ce que la Cour des Tuileries redoutait ; c'est ce qui fut demandé avec ardeur par Narbonne, Brissot, les Constitutionnels, la Gironde, et repoussé par Robespierre, appuyé des Jacobins. »

D'où il résulte que, dans cet important débat, les Constitutionnels, les Girondins, les émigrés auraient, dans des vues diverses, voulu la même chose, tandis que, de leur côté, les Jacobins se seraient exposés à jouer le jeu de la Cour.

De là, dans l'exposé des faits, mille assertions contradictoires, mille suppositions forcées ; de là l'imputation injustement adressée à Robespierre de n'avoir pas vu clair au fond de la situation.

Les malentendus, les erreurs, les obscurités, les faux jugements, auxquels a donné lieu, de la part de tant d'écrivains judicieux, cette décisive question de la guerre, viennent de ce qu'ils n'en ont point remarqué la nature *complexe.* L'espèce de guerre que voulaient les Constitutionnels n'était pas du tout celle que voulaient les Girondins, que désirait la Cour des Tuileries, et que cherchait à conjurer Robespierre, *tant que le mal serait aux Tuileries.*

Avant tout, il importe de bien distinguer ces choses, que fort mal à propos on a confondues. Établissons d'abord cette distinction, dont un récit complet des faits et un résumé fidèle des discussions démontreront la réalité.

Et d'abord, il n'est pas vrai que ni Louis XVI ni Marie-Antoinette n'entendaient courir les risques d'une invasion de la France par les rois coalisés. La guerre, ils la souhaitaient en effet, mais à la condition qu'elle fût faite par les puissances, en leur propre nom, et non pas au nom du roi, ni au nom des princes, ses frères. C'est ce que met en pleine lumière la lettre adressée par Louis XVI à M. de Breteuil, le 15 décembre 1791, c'est-à-dire le lendemain du jour où il déclarait à l'Assemblée législative, comme on le verra plus loin, que si l'Electeur de Trèves ne mettait pas ordre aux attroupements et dispositions hostiles des émigrés français réfugiés dans ses Etats, il ne verrait plus dans l'Electeur de Trèves qu'un ennemi de la France. Voici ce qu'on lit dans cette lettre : « Je ne pense point que cette démarche doive changer rien aux choses pour ma demande de congrès armé ; au contraire, j'y vois des raisons de plus : la liberté de quelques princes germaniques étant menacée, l'Empereur et le roi de Prusse doivent le trouver mauvais, se prêter plus aisément à ce qui a été demandé, et par là soutenir les Electeurs. Dans ma dernière instruction, je leur ai expliqué bien des raisons par lesquelles les puissances pourraient se mêler de nos affaires : en voilà une bien forte et bien palpable d'ajoutée. Au lieu d'une guerre civile, cela deviendra une guerre politique et les chances sont bien meilleures.... Je

recevrai toujours avec plaisir ce qu'elles pourront faire pour moi.... Si les Électeurs avaient peur et se soumettaient à dissiper les rassemblements sans que les puissances eussent parlé, ce serait, je crois, ce qui pourrait arriver de pis. Comme la démarche m'a été dictée, on m'en saurait peu de gré; les esprits des factieux seraient extrêmement enflés et arrogants, le crédit se remonterait et soutiendrait encore la machine pour quelque temps.... Reste la guerre.... L'état physique et moral de la France fait qu'il lui est impossible de la soutenir une demi campagne; mais il faut que j'aie l'air de m'y livrer franchement.... Il y a deux chances pour elle. Il est difficile de croire qu'elle soit heureuse : si par hasard cela arrivait, m'étant montré franchement, et la guerre donnant toujours plus de moyens au gouvernement, je peux regagner quelque chose par là; mais cette hypothèse est la moins vraisemblable. Si elle est malheureuse, vous connaissez les Français, comme ils vont vite d'une extrémité à l'autre; ils seraient bientôt aussi abattus qu'ils sont orgueilleux avant, et peut-être ne voudraient-ils laisser aucun reste du nouvel édifice, s'ils voyaient bien qu'il leur a attiré tous ces malheurs. Il peut exister une crainte, et sûrement les factieux chercheraient à tourner les esprits de ce côté-là : ce serait de s'en prendre à moi de leurs malheurs et de me faire soupçonner de les désirer pour regagner la puissance. C'est ma conduite qui doit écarter tous les soupçons, et surtout ne rien laisser pénétrer de mes relations avec l'étranger. »

Les Constitutionnels s'abusaient donc en croyant marcher d'accord avec la Cour, et c'est d'un cœur épouvanté qu'ils contemplaient l'image, déjà visible, de l'Europe en flammes. Ils sentaient bien qu'entre les fureurs de l'émigration traînant à sa suite l'ancien monde armé de pied en cap, et la Révolution, exaltée jusqu'au délire par l'immensité même de ses périls, il n'y aurait place ni pour leurs systèmes de pondération ni pour leur politique timide. Mais ils se seraient accommodés parfaitement d'une petite guerre bien courte, contre quelques électeurs allemands et les conspirateurs de Coblentz, parce qu'elle ne leur donnait aucun danger sérieux à affronter, parce qu'elle les mettait en état d'en finir avec les émigrés et l'ancien régime, parce qu'enfin elle pouvait fournir au trône, dont le maintien était devenu une de leurs plus vives préoccupations, un moyen de se rendre populaire, de se créer une force, et de l'opposer avec quelque chance de succès aux républicains. Le constitutionnel et belliqueux Narbonne n'eut pas d'autre pensée, et, pour peu qu'on en doute, on n'a qu'à méditer l'aveu suivant fait par Narbonne lui-même, cherchant à justifier, bien des années après, les tendances guerrières de son court passage au pouvoir : L'ARMÉE, UNE FOIS FORMÉE, POUVAIT ÊTRE POUR LOUIS XVI, disait-il, UN APPUI LIBÉRATEUR, UN REFUGE D'OÙ IL AURAIT SOUTENU LA MAJORITÉ SAINE ET INTIMIDÉ LES CLUBS, COMME L'ESSAYA ET LE VOULUT M. DE LAFAYETTE, MAIS TROP TARD ET TROP ISOLÉMENT.

Quant aux émigrés, ce qu'ils sollicitaient à grands cris, c'était une guerre générale et terrible, une guerre à mort, qui mît la France révolutionnaire d'un côté, et de l'autre, unis contre elle, tous les rois de l'Europe. Car ils ne doutaient pas, ces fils dénaturés, que, dans une semblable lutte, la France, leur mère, ne succombât.

Non moins ardemment que les émigrés, mais animés d'un espoir contraire, les Girondins appelaient de leurs vœux un vaste embrasement du monde. Et tout les y conviait : la haine sincère qu'ils portaient aux rois; leur impatience de propager la liberté par les armes; leur esprit de corps, mélange singulier d'enthousiasme vrai et de fougue un peu factice; leur politique d'apparat; le désir d'étendre leur popularité en donnant satisfaction aux instincts militaires de la France, et la certitude que, si la Révolution tirait le glaive, eux seuls en dirigeraient la pointe, leurs rivaux du Club des Jacobins étant trop loin du pouvoir, et les Constitutionnels trop loin du peuple.

Mais ceux des révolutionnaires qui ne faisaient point partie de la Gironde, que voulaient-ils? Quoique leur opinion ne fût peut-être pas bien fixée encore, leur patriotisme se plaisait très-certainement à l'idée de vaincre les rois et d'étendre le règne de la liberté par le courage.

Telle était, et telle apparut à Robespierre, après quelques jours d'examen, la véritable disposition des esprits. Avec une sagacité surprenante, il devina des choses dont les événements ultérieurs devaient seuls dévoiler le mystère. Ce que nous connaissons aujourd'hui par des révélations contemporaines, il sut, dès cette époque, le pressentir. Il comprit les espérances que la Cour fondait sur la guerre. Il démêla les secrets desseins des Constitutionnels sous la hardiesse calculée de certains discours. A travers l'armure d'or que Narbonne faisait étinceler aux regards d'un peuple de guerriers, il entrevit le spectre de la trahison. Il fut frappé de la présomptueuse légèreté des Girondins et de l'ambition qui se mêlait à la générosité de leurs entraînements.

Aussi bien, pour l'homme d'Etat révolutionnaire, pour le tribun philosophe, la guerre avait plus d'un effrayant aspect. Il semble qu'il y ait quelque chose de contradictoire à confier aux soins de la force, d'une force aveugle et brutale, la fortune des idées. Quoi! charger la mort de promulguer les lois de la vie! Enseigner la justice par le carnage! Prêcher l'humanité à coups de canon! Demander la lumière qui dure, non pas au soleil, mais à la foudre! Cette discordance entre la nature du but et celle des moyens arrêtait Robespierre.

Ce n'est pas qu'il ignorât à quelles conditions sanglantes, mais inévitables, l'inimitié des rois mettrait tôt ou tard la liberté. Il sentait bien que la Révolution française était venue placer face à face dans le monde deux principes entre lesquels nul accord n'était possible. Et quant au devoir sacré que les peuples ont à remplir l'un à l'égard de l'autre, il le comprenait certes, celui qui écrivit ces admirables maximes : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même État. — Qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes. — Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature. »

Robespierre voulait donc, lui aussi — ses paroles citées textuellement le prouveront — qu'on fît la guerre à tous les rois, et qu'on la leur fît terrible, décisive. Mais ce qu'il ne voulait pas, c'est que follement et à l'aventure on en devançât l'heure; c'est qu'on prétendît porter au dehors une liberté qu'on n'avait pas encore; c'est qu'on s'en remît à la Cour et à ses généraux, à Narbonne, à la contre-révolution, plus ou moins habilement masquée, du soin de propager la Révolution d'une manière héroïque; c'est qu'on fît diversion au droit par la gloire; c'est qu'on mît au service de la trahison, quand la trahison était aux affaires, d'immenses forces organisées. Et il pensait, d'un autre côté, que, pour être utile aux peuples, la guerre de propagande devait suivre et non précéder, parmi eux, le rayonnement des idées; que cette guerre, d'un caractère tout nouveau, ne devait pas être conduite selon les formes et d'après les habitudes anciennes. La vie des camps, telle qu'on l'avait pratiquée jusqu'alors, lui paraissait peu propre à former des citoyens. Il ouvrait

l'histoire, et elle lui montrait combien aisément le soldat est amené à ne plus aimer la patrie que dans son capitaine, qu'il s'appelle Monk ou Cromwell. Chose remarquable! L'homme qui représenta le mieux la Révolution voyait venir de loin l'homme qui, plus tard, l'arrêta : Robespierre voyait venir Napoléon!

Ce fut le 28 novembre que, pour la première fois depuis son retour, Robespierre parut aux Jacobins. A son aspect, l'assemblée se sentit saisie d'une émotion qui éclata en applaudissements passionnés. Collot-d'Herbois occupait le fauteuil : il se lève aussitôt et demande que celui « qu'on a si justement surnommé l'incorruptible, préside, » et il ajoute : « Il faut que les bons généraux visitent les postes. » La question de la guerre, nous le répétons, remplissait alors tous les esprits. Le 22 novembre, Koch, au nom du Comité diplomatique, avait proposé à la Législative d'envoyer au roi un message, pour le presser d'intervenir d'une façon sérieuse auprès des princes de l'Empire, qui toléraient sur leur territoire et les rassemblements et les enrôlements d'émigrés. Robespierre, devant les Jacobins, combattit l'idée du message. Il dit que l'Assemblée devait agir directement; que, si Léopold, passé un certain délai, continuait à souffrir les rassemblements d'émigrés, il fallait lui déclarer la guerre, au nom de la nation française, au nom de toutes les nations ennemies des tyrans, et tracer autour de lui le cercle de Popilius.

Ainsi, Robespierre n'entendait nullement que la Révolution se laissât braver, et la nécessité de traiter Léopold en ennemi déclaré, s'il se posait comme tel, fut la première chose dont il parut préoccupé.

Cependant, les Girondins allaient soufflant partout l'impatiente ardeur dont ils étaient animés. Le 29 novembre, Isnard prononça, dans l'Assemblée, un discours qui retentit dans les âmes ainsi qu'eût fait le bruit du clairon.

« Le Français va devenir le peuple le plus marquant de l'univers : esclave, il fut intrépide et fier; libre, serait-il timide et faible? Traiter tous les peuples en frères, ne faire aucune insulte, mais n'en souffrir aucune; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire; enfin, être toujours prêts à combattre pour la liberté, toujours prêts à mourir pour elle et à disparaître tout entiers de dessus le globe plutôt que de se laisser réenchaîner, voilà le caractère du peuple français. (On applaudit à plusieurs reprises.)

« Ne croyez pas que notre position du moment s'oppose à ce qu'on frappe de ces grands coups; un peuple en état de révolution est invincible; l'étendard de la liberté est celui de la victoire; le moment où le peuple s'enflamme pour elle est celui des sacrifices de toutes les espèces, de l'abandon de tous les intérêts, et de l'explosion redoutable de l'enthousiasme guerrier. Ne craignez donc rien, sinon que le peuple se plaigne que vos décrets ne correspondent pas à tout son courage.

« La voie des armes est la seule qui vous reste contre des rebelles qui ne veulent pas rentrer dans le devoir. En effet, toute idée de capitulation serait un crime de lèse-patrie. Eh! quelle infâme capitulation! Nos adversaires sont les ennemis de la Constitution; ils veulent, par le fer et la famine, ramener les parlements et la noblesse, et augmenter les prérogatives du roi, d'un homme dont la volonté peut paralyser la volonté de toute une nation, d'un homme qui dévore trente millions, quand des millions de citoyens sont dans la détresse. (Les tribunes applaudissent. — Il s'élève des murmures dans l'Assemblée.) Ils veulent ramener les parlements, qui vendaient la justice; ils veulent ramener la noblesse, qui, dans son orgueil, insolente et barbare, croit que des citoyens ne sont pas des hommes. Ils veulent ramener la noblesse! Ah! du haut de cette tribune, nous électriserions tous les Français; tous, versant d'une main leur or et tenant le fer de l'autre, combattraient cette race orgueilleuse, et la forceraient d'endurer le supplice de l'égalité. (On applaudit.)

« Élevons-nous dans cette circonstance à toute la hauteur de notre mission; parlons aux ministres, au roi, à l'Europe, avec la fermeté qui nous convient. Disons à nos ministres que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfaite de la conduite de chacun d'eux. (On applaudit à plusieurs reprises.) Que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que par le mot *responsabilité* nous entendons *la mort*. (Les applaudissements recommencent.) Disons au roi que son intérêt est de défendre la Constitution, que sa couronne tient à ce palladium sacré, qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple, que la nation est son souverain, et qu'il est sujet de la loi. Disons à l'Europe que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau, qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire; et que si, malgré sa puissance et son courage, il succombait en défendant la liberté, ses ennemis ne régneraient que sur des cadavres. (On applaudit.) Disons à l'Europe que si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. (On applaudit.) Disons-lui que tous les combats que se livreront les peuples par ordre des despotes.... (Les applaudissements continuent.) N'applaudissez pas, n'applaudissez pas; respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté.

« Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité; si la clarté vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent et châtient celui qui les trompait. De même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait.

« Disons-lui, enfin, que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence, pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile.

« Je demande que le décret proposé soit adopté à l'unanimité, pour montrer que cette auguste enceinte ne renferme que de bons Français, amis de la liberté et ennemis des despotes. » (Les applaudissements des tribunes et de l'Assemblée recommencent et se prolongent pendant quelques minutes.)

L'Assemblée ordonne l'impression de ce discours et l'envoi aux départements.

Le même jour, Vaublanc, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, porta au roi un message qui, entre autres phrases ardentes, contenait celle-ci . « C'est à vous, sire, de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français : dites-leur que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, nous porterons chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté. »

Au reste, il est à remarquer que le message, porté au roi par le chef des Constitutionnels parlementaires, Vaublanc,

ne s'attaquait en aucune façon aux grandes cours. Il y était dit seulement : « Nous attendons de vous, sire, des déclarations énergiques *auprès des cercles du Haut et du Bas-Rhin, des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire!*

Il est certain, d'autre part, que la guerre pour le compte de la noblesse française répugnait à beaucoup de leurs protecteurs supposés. Si l'électeur de Trèves favorisait ouvertement les émigrés, il n'en était pas de même de la plupart



KOCH

des princes d'Allemagne, voisins de la France. D'accord en ceci avec le Cabinet prussien, ils donnèrent des ordres pour la dispersion des rassemblements d'émigrés. Léopold fit plus : il sévit contre quelques insulteurs de la cocarde nationale dans le Brabant, et fit communiquer par le commandant militaire de ses troupes une note adressée au duc d'Uzès, à Bruxelles, laquelle interdisait aux émigrés français tout rassemblement, même sans armes. Au fond, l'Empereur leur était si peu favorable, et ils le savaient si bien, que lorsqu'il mourut, il y eu eut, comme on le verra

plus loin, qui accusèrent ceux de Coblentz de l'avoir fait empoisonner.

Cette conduite modérée de l'Empereur, rapprochée de celle, toute contraire, que tenaient l'électeur de Trèves, l'électeur de Mayence, l'évêque de Spire, secondait à merveille le plan de guerre restreinte formé par Narbonne et les Constitutionnels qui, n'ayant à menacer que quelques petits princes allemands, croyaient pouvoir prendre une attitude belliqueuse, sans allumer une guerre générale, une guerre européenne. Un prétexte leur était fourni de parler un fier langage, de lever des troupes, et, tout en flattant l'orgueil national, d'organiser cette armée qui, selon les aveux ultérieurs de Narbonne, devait être *pour le roi un appui libérateur, un refuge d'où il aurait soutenu la majorité saine et intimidé les clubs.*

Aussi fut-il décidé sans hésitation dans le Conseil que la réponse du roi au message du 29 décembre serait conçue dans le même esprit et rédigée dans le même style que le message. Pourquoi non ? Indépendamment de l'avantage dont nous venons de parler, la Cour y gagnait de caresser les instincts militaires du pays, de paraître s'identifier à la Révolution contre les conspirateurs de Coblentz, et de faire oublier ainsi le *veto* mis au décret qui les avait frappés. Seulement, on convint que, dans la réponse, plus clairement encore que dans le message, on séparerait la cause de l'Empereur d'avec celle des électeurs de Trèves et de Mayence ; car ne l'oublions pas, ce que Narbonne et les Constitutionnels voulaient, c'était, non pas une vaste et sérieuse conflagration, mais une occasion de mettre aux mains de Louis XVI une épée, se réservant de la lui faire tourner, le moment venu, contre les Jacobins. Quant à Marie-Antoinette, ses secrètes pensées nous sont dévoilées par ce passage d'une lettre adressée par elle au comte de Mercy-Argenteau, le 6 décembre 1791 : « .... Je crois que nous allons déclarer la guerre, non pas à une puissance qui aurait des moyens contre nous, nous sommes *trop lâches* pour cela, mais aux électeurs et à quelques princes d'Allemagne dans l'espoir qu'ils ne pourront se défendre. Les imbéciles ! Ils ne voient pas que s'ils font telle chose, c'est nous servir, parce qu'enfin il faudra bien, si nous commençons, que toutes les puissances s'en mêlent pour défendre les droits de chacun ; mais il faut qu'elles soient bien convaincues que nous ne faisons ici qu'exécuter la volonté des autres, que toutes nos démarches sont forcées, et que, dans ce cas, *la meilleure manière de nous servir est de bien nous tomber sur le corps.* »

Voilà ce qui, jusqu'ici, a complétement échappé aux historiens de la Révolution. Ils ont cru que l'activité guerrière de Narbonne était sans arrière-pensée ; ils ont cru qu'elle n'avait pour aiguillon qu'un vif désir de gloire poétisé par l'amour d'une femme célèbre ; ils ont cru que la réponse du roi au message du 29 novembre n'était qu'une victoire du jeune et ardent ministre sur la faiblesse de Louis XVI ; ils ont présenté enfin cette réponse comme une sorte de déclaration de guerre à l'Europe, que le pauvre monarque s'était laissé arracher en gémissant. Les Girondins eux-mêmes y furent pris, à l'époque où ces choses se passèrent. Seul, Robespierre alors soupçonna et devina la vérité. C'est ce que le récit des faits mettra hors de doute.

Le 14 décembre, sept jours après l'avénement de Narbonne au ministère de la guerre, Louis XVI se rendit à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres. Il venait répondre en personne au message du 29 novembre. Un grand silence régnait dans la salle. D'une voix ferme, il lut un discours où il déclarait que « si, avant le 15 janvier 1792, l'électeur de Trèves n'avait pas fait cesser dans ses États tout attroupement et toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, lui, roi des Français, ne verrait plus dans l'électeur de Trèves qu'un ennemi de la France. » Mais il avait eu soin de dire auparavant : *L'Empereur a rempli ce qu'on devait attendre d'un allié fidèle*, en défendant et dispersant tout rassemblement dans ses États. Mes démarches n'ont pas eu le même succès *auprès de quelques autres princes.* » Il ajouta : « J'écris à l'Empereur pour l'engager à *continuer ses bons offices*, et, s'il le faut, à *déployer son autorité*, comme chef de l'Empire, pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de *quelques membres du corps germanique.* Sans doute, *on peut beaucoup attendre de son intervention*, *appuyée du poids imposant de son exemple*, mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations. Et si elles ne sont point écoutées, alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre. »

Ainsi, c'était à *l'électeur de Trèves* seulement, c'était à *quelques membres du corps germanique* que s'adressait la déclaration. Quant à l'Empereur, loin de le menacer, on le félicitait d'avoir loyalement rempli ses devoirs *d'allié fidèle*, on allait jusqu'à compter sur son *intervention* pour en finir avec les émigrés, et les préparatifs militaires qu'on annonçait semblaient n'avoir pour but que de suppléer à l'insuffisance de cette intervention amie !

Mais le plan que cachaient ces habiles distinctions, personne encore ne l'avait dévoilé. L'attitude martiale du pouvoir excita donc un véritable enthousiasme, et, même dans les tribunes, plusieurs voix firent entendre le cri de : *Vive le roi des Français !*

Louis XVI s'étant retiré, Narbonne rentra presque aussitôt dans la salle pour annoncer que cent cinquante mille hommes se trouveraient, dans l'espace d'un mois, réunis en trois grands corps d'armée, sous les ordres de Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il déclara qu'il était sur le point de partir lui-même, afin d'inspecter les troupes et de visiter les frontières. Il faisait appel à la *confiance* comme à la nécessité suprême du moment, se chargeait de dissiper tous les nuages en réconciliant le soldat avec l'officier, et s'écriait : « *Le mot trahison n'est d'aucune langue.* »

Se hâter si fort de repousser le soupçon, c'était le provoquer. Mais déjà les Girondins remplissaient la scène du bruit de leurs clameurs belliqueuses et étourdissaient les défiances. Le 16 décembre, Brissot courut aux Jacobins appuyer Narbonne par un de ces discours pleins de verve facile et d'entraînement dont il avait le secret :

« Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne, parce que son ambassadeur avait été insulté à Londres par l'ambassadeur espagnol. Et nous, dont les frontières sont menacées, dont les réquisitions sont rejetées, nous, hommes libres, nous balancerions ! — La défiance est un état affreux. — Le mal est à Coblentz ! » Il avouait que la Cour paraissait vouloir la guerre : « Les gazetiers qu'elle soudoie, les ministériels qu'elle protége, les sociétés impures qu'elle alimente, tous prêchent la guerre ; » mais, loin d'y voir un motif de la redouter, il ajoutait : « Le pouvoir exécutif va déclarer la guerre : *il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir.* Il nous crie sans cesse *l'union, l'union !* Eh bien, qu'il soit patriote, *et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes.* »

Du reste, dans ce discours, qui ouvrit le grand débat sur la guerre, Brissot, il faut bien le remarquer, ne parlait aucunement d'aller attaquer tous les rois sur leurs trônes

ébranlés; loin de là, il s'étudiait à prouver qu'on n'avait point à craindre de voir la lutte avec Coblentz prendre ces proportions héroïques, et la preuve qu'il en donnait, c'était la situation, soit morale, soit matérielle, des diverses puissances :

« L'Angleterre? La nation anglaise nous aime, si son gouvernement nous déteste, et Tippoo combat pour nous dans l'Inde. — Léopold? Tout lui commande la paix : ses dettes accrues, ses troupes considérablement diminuées, la source de ses revenus tarie, sa banque sans hypothèque et bientôt sans crédit. — Frédéric-Guillaume? A Berlin, comme à Vienne, on désire la paix, parce qu'on en a besoin. Seulement, *on veut y avoir l'air de soutenir la cause des rois :* le traité de Pilnitz ne signifiait pas autre chose. — Gustave? Que peut un prince écrasé de dettes, et pour qui l'impôt est aussi impossible que dangereux? — Catherine? Elle entend bien moins soutenir la cause des rois et des chevaliers français qu'allumer une guerre qui occupe ses rivaux et lui permette d'atteindre la couronne d'Orient. Elle doit mépriser, et nos courtisans, et leurs préjugés, et leur ineptie. »

On voit, d'après cela, combien se sont trompés les écrivains qui, supprimant les dates, confondant les époques, ont présenté Brissot, et les Girondins à sa suite, comme ayant, *dès l'abord*, prêché contre les rois une audacieuse croisade. Il n'en fut rien. Le terrain sur lequel Brissot se plaça au commencement du débat, et sur lequel Robespierre combattit, fut celui de la guerre restreinte, de la guerre contre les émigrés et quelques petits princes allemands, de la guerre telle que la rêvaient Narbonne et les Constitutionnels. Brissot n'en était pas encore venu à dire : le mal est sur tous les trônes de la terre; il disait : *Le mal est à Coblentz*, à quoi Robespierre eut raison de répondre, deux jours après : *Le mal est, avant tout, aux Tuileries!*

Cela était si manifeste, que Danton lui-même, tout porté qu'il était aux mesures de vigueur, répondit à Brissot, séance tenante : « Si la question était de savoir si en définitive nous aurons la guerre, je dirais : oui, les clairons de la guerre sonneront; oui, l'ange exterminateur de la Liberté fera tomber les satellites du despotisme. Mais, messieurs, quand devons-nous avoir la guerre? N'est-ce pas après avoir bien jugé notre situation, après avoir tout pesé; n'est-ce pas surtout après avoir scruté les intentions du pouvoir exécutif? »

Cependant, les patriotes d'Angleterre avaient envoyé une députation au Club des Jacobins, et ceux-ci, pour faire honneur à leurs frères d'Outre-Manche, avaient décidé que les drapeaux anglais, américain et français seraient placés dans la salle du club, comme emblème de l'union des trois grands peuples libres. La cérémonie eut lieu le 18 décembre, deux jours après la harangue de Brissot. L'affluence était énorme, et l'expression des visages disait assez quelle émotion violente faisait battre les cœurs. En l'absence d'Isnard, de la Souze occupait le fauteuil. Aussitôt que les drapeaux entrèrent, membres du club et spectateurs se levèrent dans une sorte d'attendrissement, et ce cri fit retentir les voûtes : *Vivent les trois peuples libres de l'univers!* Alors une députation de dames fut introduite ; et, s'avançant, au milieu d'un enthousiasme qui allait jusqu'aux larmes, une jeune fille alla déposer sur le bureau le présent qu'offraient aux patriotes d'Angleterre les femmes de France. « Nous ne sommes point, dit elle, des dames romaines ; nous n'apportons pas des bijoux.... Ce que nous offrons à nos frères, les whigs constitutionnels, c'est une arche d'alliance où sont renfermés la carte de France, le bonnet de la Liberté, l'acte constitutionnel des Français, des épis de blé, et trois étendards avec ces mots dans les deux langues : *Vivre libre ou mourir!* » Vivre libres ou mourir! répétèrent tous les assistants d'une voix passionnée. Et aussitôt on décide que les bustes de Jean-Jacques, Franklin, Mably, Sidney, Price, Mirabeau, seront mis côte à côte. Le sculpteur Dufourny avait offert un buste de Franklin, son ouvrage. On apporta une épée de Damas, envoyée de Suisse par Virchaux, pour le premier qui terrasserait un ennemi de la Révolution. Isnard, qui était survenu, prit cette épée, et la brandissant : « La voilà! la voilà! Le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples répondront; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes. »

Cette scène touchante, ces paroles d'Isnard qui laissaient si loin derrière elles et tout d'un coup les limites des prédications guerrières de Brissot, ces transports où le cœur débordait, cet appareil qui parlait si vivement aux yeux répondaient fort bien au génie artiste de la Gironde, et à sa politique, sincère, mais théâtrale : Robespierre y vit un danger, lui, l'homme aux convictions d'airain. Dans son morne enthousiasme, que jamais ne déserta la raison, il ne voulut point qu'un entraînement passager décidât des destinées de la Révolution et de la patrie. Il connaissait la France, nation fougueuse, qui a moins besoin d'être excitée qu'éclairée; il savait que nous sommes un peuple d'élan, mais un peuple qu'il est facile d'égarer en éblouissant ses regards et qui passe en un jour d'une exaltation prodigieuse à d'étranges affaissements.... Il se leva donc, aussi pensif, aussi triste que le jour où, lui posant une couronne de chêne sur la tête, le peuple l'avait porté en triomphe, et d'une voix grave : « Je supplie l'assemblée, dit-il, de supprimer ces mouvements qui peuvent entraîner l'opinion dans un moment où elle doit être dirigée par la discussion la plus tranquille. »

La mer soulevée ne s'apaise pas plus vite, quand le vent tombe, que l'assemblée des Jacobins ne fit, à ces froides et sévères paroles de Robespierre. L'ordre du jour fut repris aussitôt, et lui commença en ces termes :

« La guerre! s'écrient et la Cour, et le ministère, et leurs partisans. La guerre! répètent une foule de bons citoyens, mus par un sentiment généreux, mais plus prompts à se livrer à l'enthousiasme du patriotisme, qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et les intrigues des Cours. Qui osera contredire ce cri imposant?... Je ne viens point caresser l'opinion du jour, ni flatter la puissance dominante. Je ne viens point non plus prêcher un lâche système d'inertie : je viens développer une trame profonde que je crois assez bien connaître. JE VEUX AUSSI LA GUERRE, mais comme l'intérêt de la nation la demande : DOMPTONS NOS ENNEMIS INTÉRIEURS, ET ENSUITE MARCHONS CONTRE NOS ENNEMIS ÉTRANGERS. »

Grave et noble début! Robespierre continua, plus vif, plus pressant, plus éloquent qu'on ne l'avait jamais vu Sa conviction, aux prises avec l'entraînement de tout un peuple, semblait avoir tiré de cet effort même un redoublement de magnanime énergie. Il était presque seul. Et eût-il été seul, c'eût été à la manière de l'aigle lorsqu'il plane au haut des airs.

Proposait-on la guerre d'une nation contre d'autres nations, d'un roi contre des rois? Non, c'était la guerre de la Révolution française contre ses ennemis. Et les plus redoutables, où étaient-ils? à Coblentz? non, au milieu de la France, au cœur de Paris, autour du trône, sur le trône. Quoi! on entendait donner la guerre de la Révolution à conduire contre ses ennemis.... à ses ennemis!

Après avoir posé la question avec cette netteté formidable, Robespierre traça un sombre et trop fidèle tableau des malheurs que traînent à leur suite les guerres faites par les rois absolus, les princes félons, les tyrans. Il montra comme conséquences logiques de certaines guerres, le corps social en convulsion; la force brutale, seule chose vivante, et la pensée morte; le trésor public au fond d'une caverne impénétrable, et dans ce trésor les bras des ministres enfoncés jusqu'au coude; partout le Code du soldat, l'arbitraire; la police des villes à des hommes d'épée; à la place de l'intelligence en éveil, le qui-vive des sentinelles; la liberté, danger public; la discipline, cette abdication de l'homme, besoin suprême et suprême vertu; les gémissements de l'opprimé couverts par le son des fanfares; la tyrannie drapée dans les étendards, prix du courage, et paraissant presque belle, vêtue ainsi; sous le nom de camps, des écoles d'obéissance dégradante ou d'enthousiasme imbécile; le bruit, l'éclat, la gloire, les pompeux bulletins, les chants de triomphe, mais au bout de tout cela l'abaissement des caractères; et enfin, franchissant le Rubicon, passant à la nage le fleuve de sang répandu pour lui et par lui, César!

Autre, il est vrai, pouvait être et serait la guerre d'un grand peuple, ne relevant que de lui-même, et, dans l'élan sublime de sa liberté reconquise, s'armant pour celle du monde; mais la France en était-elle arrivée là, lorsque le peuple y sortait à peine de l'enfance d'un long despotisme, lorsqu'il y marchait encore à tâtons sur le corps de ses nouveaux dieux, lorsque l'idole ancienne y tenait encore le sceptre, lorsque les ministres de la contre-révolution y menaient les affaires, et des généraux vendus à la cour les armées?

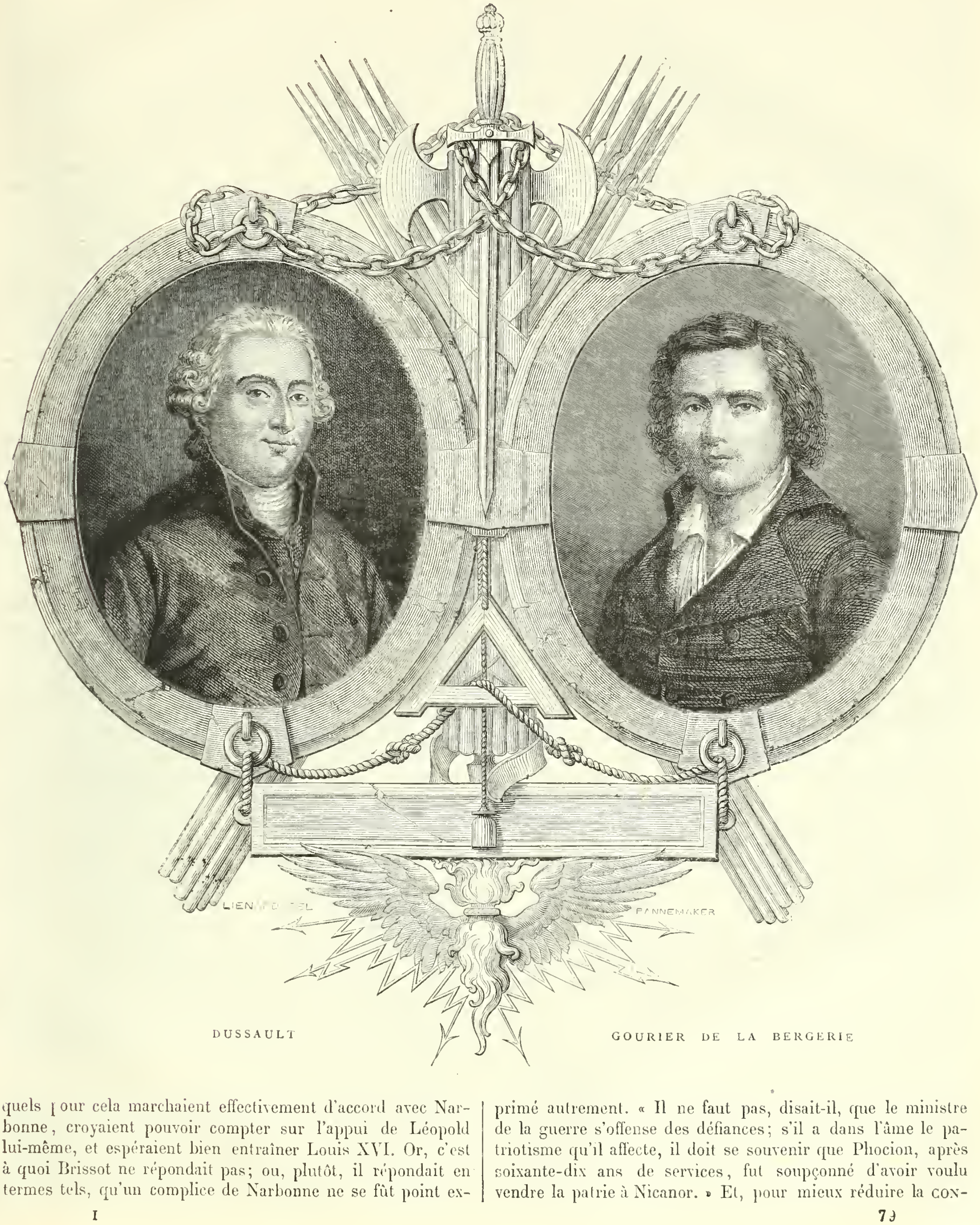
Ici, Robespierre interroge la situation; il en sonde les mystères; il dévoile la trame ourdie entre la Cour et la faction des Lameth, — cette trame si imparfaitement connue alors, et aujourd'hui si bien prouvée; — il affirme, comme s'il eût pénétré jusqu'au fond de l'âme de Narbonne, ce que Narbonne devait avouer plus tard, le dessein « de faire de l'armée, une fois formée, *un appui libérateur pour Louis XVI;* » il montre, dans la résistance des prêtres encouragée par le *veto*, la sanctification anticipée des trahisons militaires qui se préparent, et dans la guerre civile le terrible appoint de la guerre étrangère; il ne veut pas qu'on puisse venir un beau jour sommer, l'épée à la main, la Constitution de capituler.... Mais laissons-le parler lui-même :

« Législateur patriote, à qui je réponds en ce moment, que proposez-vous pour prévenir ces dangers et pour combattre cette ligue? Vous dites : « Que m'importe? La liberté triomphera de tout. » Est-ce que vous n'êtes point chargé d'assurer son triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis? *La défiance est un état affreux!* selon vous. Beaucoup moins affreux que la confiance stupide qui a causé tous nos embarras et tous nos maux. Oh! ne calomniez pas, législateur patriote, ne calomniez pas la défiance; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple, le soin de combattre les dragons qui en défendent l'entrée. Est-ce bien à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le Capitole? La défiance est la gardienne des droits du peuple; elle est au sentiment profond de la liberté ce que la jalousie est à l'amour. Si on nous trahit, dites-vous encore, *le peuple est là!* mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection, que vous désignez ici, est un remède rare, incertain, extrême. *Le peuple était là*, dans tous les pays libres, lorsque des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. *Le peuple était là*, lorsqu'au mois de juillet son sang coula inopinément au sein même de cette capitale : et par quel ordre? *Le peuple est là!* Mais vous, représentants, n'y êtes-vous pas aussi? Et qu'y faites-vous; si, au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection et aux résultats du bouleversement des empires?... Connaissez-vous quelque peuple qui ait conquis sa liberté en soutenant à la fois une guerre étrangère, domestique et religieuse, sous les auspices du despotisme qui la lui avait suscitée? Les Américains, dont vous citez l'exemple, avaient-ils à combattre au dedans le fanatisme et la trahison, au dehors une ligue formée contre eux par leur propre gouvernement? Guidés par Washington, et secondés par les fautes de Cornwallis, ils ont triomphé : eussent-ils triomphé, dites-moi, gouvernés par les ministres et conduits par le général de Georges III?... Je me résume : il ne faut point déclarer la guerre *actuellement;* il faut avant tout, partout et sans relâche, faire fabriquer des armes; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques; il faut prendre des mesures qui empêchent les ministres de négliger ce qu'exige la sûreté de l'État; il faut soutenir la dignité du peuple et défendre ses droits, trop négligés; il faut veiller sur les finances, encore couvertes de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats serait un obstacle si on la portait chez les étrangers; il faut punir les ministres coupables et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditieux. Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre était déjà résolue, il faudrait au moins s'épargner la honte de la faire en suivant l'impulsion et le plan de la Cour; il faudrait commencer par mettre en accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui; il faudrait commencer par mettre en accusation les rebelles et séquestrer leurs biens, afin que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi, mais des ministres de la justice nationale. »

Impossible de parler avec un plus saisissant mélange de sagesse et d'énergie. Brissot présenta sa réplique le 30 décembre. Mais autant Robespierre avait été modéré, autant Brissot fut aigre et violent. Robespierre avait rendu justice à la générosité de l'erreur qu'il combattait, il avait désigné son adversaire sous le nom de *législateur patriote.* Brissot débuta par dire qu'il laissait de côté les *phrases oratoires*, ce qui s'adressait à Robespierre, et les *pasquinades*, ce qui allait frapper Camille Desmoulins. Puis, s'emparant avec une mauvaise foi manifeste de la plainte, si touchante et si courageuse, que Robespierre avait laissée échapper sur le peu de progrès qu'avait fait encore la vérité parmi le peuple, il rappela pompeusement les conquêtes de l'opinion publique en France, et s'écria : « Voilà le peuple *qu'on veût dégrader*, en le comparant aux peuples qui gémissent dans l'esclavage!.. Ah! qui n'a pas frémi, qui n'a pas été indigné de cette comparaison? Qui n'a pas été déchiré de voir un défenseur du peuple citer *contre lui* la cruelle catastrophe du 14 juillet? » Le lecteur vient d'avoir sous les yeux les propres paroles de Robespierre, et il peut juger jusqu'à quel point l'imputation de Brissot était calomnieuse, calomnieuse quant au fond, calomnieuse quant à la forme.

Pour ce qui est des arguments, l'orateur girondin prétendit que le ministère Narbonne était tout autre que le ministère précédent; que sa haine contre les nobles de Coblentz était naturelle et devait être sincère, parce qu'il se trouvait composé d'hommes nouveaux, dont la Révolution avait fait

la fortune. Brissot disait vrai, mais ce n'était pas répondre. Car Robespierre n'avait pas signalé le danger dans le triomphe possible d'une contre-révolution, *au profit de l'ancienne noblesse;* loin de là, il avait dit expressément que rêver le retour du monde féodal était faire le plus absurde des rêves : où il avait montré le péril, c'était dans un essai de contre-révolution constitutionnelle, bâtarde, à l'anglaise, conforme enfin aux désirs des Duport, des Lameth, des Barnave, les-



DUSSAULT GOURIER DE LA BERGERIE

quels pour cela marchaient effectivement d'accord avec Narbonne, croyaient pouvoir compter sur l'appui de Léopold lui-même, et espéraient bien entraîner Louis XVI. Or, c'est à quoi Brissot ne répondait pas; ou, plutôt, il répondait en termes tels, qu'un complice de Narbonne ne se fût point exprimé autrement. « Il ne faut pas, disait-il, que le ministre de la guerre s'offense des défiances; s'il a dans l'âme le patriotisme qu'il affecte, il doit se souvenir que Phocion, après soixante-dix ans de services, fut soupçonné d'avoir voulu vendre la patrie à Nicanor. » Et, pour mieux réduire la con-

FIANCE en système, il ajoutait : « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres. *Nous avons besoin de grandes trahisons.* » Sur ce qu'on n'avait jamais vu un peuple tirant profit pour sa liberté d'une guerre conduite par ses propres tyrans, il prononça ce mot, qui était présomptueux, mais bien près d'être sublime : *Nous créerons ce qui n'a pas existé.* Enfin, à l'exemple tiré de César, il opposa la différence qui existait entre une armée telle que l'armée française, et les guerriers romains de la décadence, ramas « de brigands, d'aventuriers, d'étrangers sans autre propriété que leurs sabres. » Donc, pas de César à craindre? Ici, ce n'était pas Robespierre qui devait réfuter victorieusement Brissot, mais.... Napoléon!

Il y eut toutefois dans ce discours de l'orateur girondin des passages éclatants de lumière et vraiment prophétiques; celui-ci, par exemple : « Mais nous n'aurons pas de généraux patriotes? Il s'en formera! L'Amérique n'a-t-elle pas vu briller, dans le cours de quelques mois, parmi ses plus habiles guerriers, et le libraire Knox et le médecin Warren? Et qu'était-ce que Washington lui-même, quand la guerre de l'indépendance se déclara? Un colonel presque inconnu, et qui avait peu servi. Espérons-le, six mois se seront à peine écoulés, que l'ancienne classe des plébéiens se vantera d'avoir produit des héros, non pas de ces héros altérés de sang, qui achetaient leur gloire par des massacres, mais de ces hommes précieux qui, comme Phocion, sauront dévoiler au sénat les orateurs corrompus, se montreront économes de sang dans les batailles, seront pauvres et n'en rougiront pas. » Brissot voyait venir Hoche et Marceau!

Au dehors, ces importants débats éveillaient mille échos. Le journal de Prudhomme se rangea du côté de Robespierre. Il en fut de même de Camille Desmoulins. L'*Orateur du peuple*, accoutumé à ne garder aucune mesure, et très-prompt à la calomnie, ne se contenta pas de combattre l'opinion de Brissot, il lui cria : « Je ne vous estime plus, monsieur Brissot, je vous regarde comme un traître. » Et Marat : « Moi, qui vous connais à fond, je m'attendais bien à voir un jour tomber votre masque. » Mais Brissot avait pour lui toute l'ardente Gironde, l'Assemblée, qu'elle dominait, le flot de l'opinion qui roulait vers la guerre, une notable partie du Club des Jacobins, ébranlé déjà par Robespierre, mais non encore entraîné; il avait pour lui des hommes d'esprit comme Louvet, et des enthousiastes comme Clootz.

Ce dernier, dans la séance du 1er janvier aux Jacobins, fut admirable de vivacité, d'originalité, de piquante audace, d'entrain : « C'est parce que je veux la paix, que je demande la guerre. — Nos écrits modérés sont des torches en Allemagne. — Savez-vous quel est le plus redoutable de nos pamphlets? Les assignats : inondons leurs provinces de nos assignats à l'aide de nos armées. — Les cases du damier de la France seront augmentées de douze cases nouvelles, dont le rebord sera le Rhin et le sommet des Alpes. — Le manifeste que nous publierons..... brevet de manumission universelle. — Il y a *veto* sur les décrets contre les émigrés et les prêtres? Eh bien, sanctionnons ces décrets à coups de canon : passons le Rhin. »

Le lendemain, dans une longue et grave réplique, Robespierre repoussa avec beaucoup de dignité les attaques injustes que Brissot avait dirigées contre lui : « J'ai avili le peuple! On n'avilit point ce qu'on aime. J'ai avili le peuple! Il est vrai que je ne sais point le flatter pour le perdre! » Mais le coup décisif, il le frappa, le 11 janvier, dans une des plus belles harangues qu'ait inspirées le génie de la Révolution.

.... « Oui, domptons nos ennemis du dedans, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre. A cette condition, moi aussi je demande la guerre à grands cris. Que dis-je? cette condition ne fût-elle pas remplie, je la demande encore, je la demande, non comme un acte de sagesse, mais comme la ressource du désespoir; je la demande à une autre condition, qui sans doute est convenue entre nous, car je ne pense pas que les avocats de la guerre aient voulu nous tromper; je la demande telle qu'ils nous la dépeignent; je la demande telle que le génie de la Liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même, et non telle que de vils intrigants pourraient la désirer, et telle que des ministres et des généraux même patriotes pourraient la faire.

« Français, hommes du 14 juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez, formons cette armée qui doit affranchir l'univers. Où est-il le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des Cours, dont la vertu austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la Cour; ce général, dont les mains, pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme, sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté? Où est-il ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu? Qu'il se reconnaisse à ces traits : qu'il vienne, mettons-le à notre tête.... où est-il? où sont-ils ces héros qui, au 14 juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée? Soldats de Château-Vieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux.... Où êtes-vous? Hélas! on arracherait plutôt sa proie à la mort qu'au despotisme ses victimes! Citoyens qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez, la patrie, la liberté vous appellent aux premiers rangs? Hélas! on ne vous trouve nulle part; la misère, la persécution de nos despotes nouveaux vous ont dispersés. Venez du moins, soldats de tous ces corps immortels qui ont déployé le plus ardent amour pour la cause du peuple. Quoi! le despotisme que vous aviez vaincu vous a punis de votre civisme et de votre victoire; quoi! frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la vertu! Vous ne combattrez pas non plus avec nous, citoyens, victimes d'une loi sanguinaire qui parut trop douce encore à tous ces tyrans qui se dispensèrent de l'observer pour vous égorger plus promptement. Ah! qu'avaient fait ces femmes, ces enfants massacrés? les criminels tout-puissants ont-ils peur aussi des enfants et des femmes? Citoyens du Comtat, de cette cité malheureuse, qui crut qu'on pouvait impunément réclamer le droit d'être Français et libre; vous qui pérîtes sous les coups des assassins encouragés par nos tyrans; vous qui languissez dans les fers où ils vous ont plongés, vous ne viendrez point avec nous; vous ne viendrez pas non plus, citoyens infortunés et vertueux, qui, dans tant de provinces, avez succombé sous les coups du fanatisme, de l'aristocratie et de la perfidie! Ah, Dieu! que de victimes, et toujours dans le peuple, toujours parmi les plus généreux patriotes, quand les conspirateurs puissants respirent et triomphent!

« Venez au moins, gardes nationales, vous qui êtes spécialement dévouées à la défense de nos frontières. Dans cette guerre, dont une cour perfide nous menace, venez. Quoi! vous n'êtes point encore armées? quoi! depuis deux ans vous demandez des armes, et vous n'en avez pas! que dis-je? on vous a refusé des habits, on vous condamne à errer sans but

de contrées en contrées, objet des mépris du ministère et de la risée des patriciens insolents, qui vous passent en revue pour jouir de votre détresse! n'importe! venez; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes; nous combattrons tout nus, comme les Américains.... venez. Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe, attendrons-nous les ordres du bureau de la guerre? consulterons-nous, pour cette noble entreprise, le génie de la Liberté ou l'esprit de la Cour? serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ces éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la noblesse et le peuple? Non; marchons nous-mêmes à Léopold, ne prenons conseil que de nous-mêmes. Mais quoi! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que *M. le comte de Narbonne* conduise toute cette affaire; qu'il faut marcher sous les ordres de *M. le marquis de Lafayette*...; que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté. Ah! Français, ce seul mot a rompu tout le charme, il anéantit tous mes projets. Adieu, la liberté des peuples! Si tous les sceptres des princes d'Allemagne sont brisés, ce ne sera point par de telles mains. L'Espagne sera quelque temps encore l'esclave de la superstition, du royalisme et des préjugés; le Stathouder et sa femme ne sont point encore détrônés; Léopold continuera d'être le tyran de l'Autriche, du Milanais, de la Toscane, et nous ne verrons point de sitôt Caton et Cicéron remplacer au conclave le pape et les cardinaux. Je le dis avec franchise, si la guerre, telle que je l'ai présentée, est impraticable; si c'est la guerre de la Cour, des ministres, des patriciens, des intrigants, qu'il nous faut accepter, loin de croire à la liberté universelle, je ne crois pas même à la vôtre, et tout ce que nous pouvons faire de plus sage, c'est de la défendre contre la perfidie des ennemis intérieurs, qui vous bercent de ces douces illusions.

« .... Dans l'hon[illegible] le situation où nous ont conduits le despotisme, la faibles[illegible], la légèreté et l'intrigue, je ne prends conseil que de mon cœur et de ma conscience; je ne veux avoir d'égard que pour la vérité, de condescendance que pour l'infortune, de respect que pour le peuple. Je sais que des patriotes ont blâmé la franchise avec laquelle j'ai présenté le tableau décourageant, à ce qu'ils prétendent, de notre situation. Je ne me dissimule pas la nature de ma faute. La vérité n'est-elle pas déjà trop coupable d'être la vérité? Comment lui pardonner, lorsqu'elle vient, sous des formes austères, en nous enlevant d'agréables erreurs, nous reprocher tacitement l'incrédulité fatale avec laquelle on l'a trop longtemps repoussée? Est-ce pour s'inquiéter et pour s'affliger qu'on embrasse la cause du patriotisme et de la liberté? Pourvu que le sommeil soit doux et non interrompu, qu'importe qu'on se réveille au bruit des chaînes de sa patrie ou dans le calme plus affreux de la servitude? Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces heureux patriotes. Mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme. Arborons la devise du palatin de Posnanie; elle est sacrée, elle nous convient : *Je préfère les orages de la liberté au repos de l'esclavage.* Prouvons aux tyrans de la terre que la grandeur des dangers ne fait que redoubler notre énergie, et qu'à quelque degré que montent leur audace et leurs forfaits, le courage des hommes libres s'élève encore plus haut. Qu'il se forme contre la vérité des ligues nouvelles, elles disparaîtront: la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue. Si le moment de la liberté n'était pas encore arrivé, nous aurions le courage patient de l'attendre; si cette génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le despotisme l'a plongée; si le théâtre de notre Révolution ne devait montrer aux yeux de l'univers que les préjugés aux prises avec les préjugés, les passions avec les passions, l'orgueil avec l'orgueil, l'égoïsme avec l'égoïsme, la perfidie avec la perfidie, la génération naissante, plus pure, plus fidèle aux lois sacrées de la nature, commencera à purifier cette terre souillée par le crime; elle apportera non la paix du despotisme, ni les honteuses agitations de l'intrigue, mais le feu sacré de la liberté et le glaive exterminateur des tyrans; c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera tous les monuments du vice et de la servitude.... Espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère, c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie; c'est ton bonheur qui est le prix de nos pénibles combats; découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élancer dans ton sein; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage et la destinée de toutes les générations d'hommes qui doivent sortir du néant.... »

La sensation fut immense aux Jacobins, au dehors, partout. Le léger auteur de *Faublas*, Louvet, ayant osé, quelques jours après, se mesurer avec Robespierre, fit précéder sa réfutation d'un exorde où il témoignait hautement de son respect pour ce grand rival; et, dans une séance ultérieure Brissot, qui ne pouvait se défendre d'une émotion secrète, dit noblement à son émule : « Je supplie monsieur Robespierre de terminer une lutte aussi scandaleuse, qui ne donne l'avantage qu'aux ennemis du bien public. » Il faisait allusion aux personnalités, du reste, dont Robespierre s'était soigneusement abstenu. Le vieux Dussault parut aussitôt à la tribune, les larmes aux yeux, et prononça une allocution touchante, à la suite de laquelle les deux athlètes s'embrassèrent.

Cela signifiait-il que la discussion était désormais fermée? Le journal de Gorsas ayant donné cette signification à la scène qui venait de se passer, Robespierre écrivit à l'auteur :

« J'ai remarqué dans votre numéro d'aujourd'hui une erreur qui mérite d'être rectifiée... L'article dont je parle suppose que j'ai abjuré mes principes sur la question importante qui agite aujourd'hui tous les esprits, parce qu'on sent qu'elle tient au salut public et au maintien de la liberté. Je me croirais peu digne de l'estime des bons citoyens, si j'avais joué le rôle qu'on m'a prêté dans cet article. Ce qui est vrai, c'est qu'après un discours de M. Brissot, sur l'invitation de M. Dussault, nous nous sommes embrassés cordialement, aux applaudissements de toute la société. Et j'ai fait cette démarche avec d'autant plus de plaisir, que la discussion n'avait laissé aucune aigreur dans mon âme, et que je suis loin de regarder comme des *querelles particulières* des débats qui intéressent la destinée du peuple. »

Pendant que ces luttes se poursuivaient aux Jacobins, les Constitutionnels, qui continuaient à conseiller le roi, renouvelaient le personnel de la diplomatie. Les envoyés à Munich, à Mayenne, à Cologne furent rappelés, ainsi que le comte de Vergennes, ministre près l'électeur de Trèves, tous ces diplomates étant suspects de connivence avec les émigrés. Biron et l'évêque d'Autun, Talleyrand, partirent pour Londres, comme négociateurs confidentiels. M. de Marbois remplaça près de la diète de Ratisbonne M. de Bérenger. Barthélemy fut nommé ambassadeur en Suisse. Mais de toutes ces nominations, la plus importante fut celle du comte de Ségur à l'ambassade de Berlin.

Nous avons déjà dit que Narbonne et les Constitutionnels ne demandaient pas mieux que d'essayer d'une guerre partielle, pour avoir à leur disposition une armée. Mais une guerre générale, et ses hasards, parmi lesquels, peut-être, l'avénement subit de la République, voilà ce qui les effrayait. Or, si Léopold refusait son appui aux émigrés, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il le refusât pareillement aux princes de l'empire possessionnés en Alsace ou en Lorraine, que les fameux décrets de la nuit du 4 août avaient frappés. Et en effet, la diète ayant fulminé contre ces décrets un *conclusum* très-énergique, Léopold, comme chef de l'empire, s'empressa de le ratifier, et en envoya sur-le-champ notification à la Cour de France. Céder ici était impossible. Comment revenir sur les conquêtes immortelles de la nuit du 4 août? Et, d'autre part, comment reconnaître que le régime féodal, détruit en France, continuerait néanmoins d'y exister en ce qui touchait les domaines appartenant à quelques petits princes d'Allemagne? Les conseillers de Louis XVI eussent-ils été disposés à admettre une aussi monstrueuse prétention, jamais ils ne l'auraient osé. L'honneur national était là : pas un paysan de France qui ne se fût levé en armes, le jour où on aurait permis à l'étranger de nous dire : « Vous n'êtes pas maîtres chez vous. » L'orage pouvait donc venir de ce côté, si Léopold persistait. Le Conseil de Louis XVI pensa que détacher le Cabinet de Berlin de l'alliance de l'Autriche était un moyen d'écarter le péril, et telle fut la mission secrète donnée au comte de Ségur.

Quant à ses instructions, elles étaient aussi déshonorantes que simples, et bien dignes de cet esprit d'intrigue et de corruption contre lequel Robespierre, avec tant de raison, adjurait les patriotes de se tenir en garde : gagner à prix d'or les membres les plus influents du Cabinet de Berlin; gagner à prix d'or Bichofswerder, favori du roi de Prusse; gagner à prix d'or les deux maîtresses de ce monarque libertin, Mme Rietz et la comtesse Danhof.

Copie de ces instructions secrètes parvint, dit-on, à Berlin, deux heures avant l'arrivée du diplomate constitutionnel, et le roi les communiqua tout de suite à son Conseil. De sorte que le comte de Ségur ne rencontra que visages glacés. Lorsque, le 12 janvier 1792, il se présenta pour remettre sa lettre de créance, Frédéric-Guillaume le reçut avec une froideur méprisante. A cette première audience, il affecta de ne lui point parler et de demander des nouvelles du prince de Condé. La négociation se trouvait ainsi manquée d'avance. La reine n'ayant pas admis, selon l'usage, l'ambassadeur à sa partie, l'exemple de la Cour fut suivi par toute la société; les ministres Schulemberg et Finkenstein marquèrent au comte de Ségur une défiance qui touchait à l'injure; la comtesse Danhof, essayant de l'appuyer, tomba en disgrâce.... Tout à coup le bruit se répand dans Berlin que, désespéré du rôle humiliant auquel on le condamne, le comte vient d'attenter à ses jours. D'autres parlent d'un noir attentat commis par des malveillants sur sa personne. La version des amis de M. de Ségur, confirmée depuis par lui-même, fut qu'en proie à un accès de fièvre, et tombant de son lit, on l'avait relevé la figure en sang.

Échouait dans le même temps une autre négociation parallèle à celle-ci, mais d'un caractère beaucoup plus intime. Informés du penchant du duc de Brunswick pour la France, et convaincus que ses talents militaires l'appelaient à jouer un grand rôle dans les événements qui se préparaient, Narbonne et ses amis rêvèrent de le conquérir à la France, par l'ambition. Le ministre de la guerre lui écrivit, à l'insu de Louis XVI, une lettre où il lui offrait, s'il voulait entrer au service de la France, le titre de généralissime, deux ou trois millions de traitement, et un établissement au niveau de son rang dans quelque province. Ces offres furent portées secrètement au duc de Brunswick par le fils du général Custine, jeune homme doué d'un esprit cultivé, d'une instruction militaire précoce et de manières séduisantes. Tout ce qu'une cajolerie délicate peut suggérer, le négociateur le mit en œuvre pour gagner le duc, faisant briller à ses yeux l'éclatante position du maréchal de Saxe sous Louis XV. Mais la fortune se trouvait avoir départi au duc de Brunswick, en Prusse, une situation non moins solide qu'illustre, et il ne se soucia pas de l'échanger contre un avenir précaire dans le pays des tourmentes. Il refusa donc; et soit excès de prudence, soit duplicité, au lieu de répondre à Narbonne, il adressa la lettre qui contenait son refus à Louis XVI, qui apprit par là ce que son ministre lui avait caché. Il en conçut une indignation, d'autant plus vive, que, parmi les propositions éventuelles faites par Custine au duc de Brunswick, était celle.... de la couronne de France, au cas où elle tomberait de la tête qui la portait! Mais le moment de renvoyer Narbonne n'était pas encore venu, et Louis XVI, en attendant l'occasion de se venger de lui, dut se résigner à le subir.

Et l'Assemblée, pendant ce temps, que faisait-elle? Dominée, entraînée par les Girondins, l'Assemblée marchait à pas pressés dans la grande route de la Révolution, mais aussi dans celle de la guerre.

Le 29 décembre 1791, elle adopte une fort belle déclaration de principes, rédigée par Condorcet, et adressée à l'Europe.

Le même jour, elle vote 20 millions pour préparatifs militaires.

Le 30 décembre, elle abroge à l'unanimité l'usage des félicitations verbales ou écrites pour le renouvellement de l'année : décision dont elle a lieu de se féliciter le surlendemain, à la nouvelle qu'aux Tuileries un seul battant s'est ouvert devant les officiers municipaux, et que Louis XVI les a reçus à la porte de la salle de billard, où il faisait dans ce moment une partie.

Le 31 décembre, elle accueille avec un frémissement précurseur de quelque terrible tempête la communication d'un office de Léopold, annonçant que l'Empereur est forcé d'enjoindre au général Bender de secourir l'électeur de Trèves, en cas d'excursions hostiles sur les États de ce prince.

Le 1er janvier 1792, sur un rapport de Gensonné, elle décrète la mise en accusation des deux frères du roi, de Condé, de Calonne, de Laqueille, de Mirabeau le jeune.

Le 2, elle décrète que l'an IV de la liberté commencera le 1er janvier 1792.

Le même jour, elle mande à sa barre le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, accusé par Cavalier d'avoir annoncé faussement que pas un officier de marine n'avait déserté. Le ministre se retire sans avoir été condamné par un vote, mais emportant sur lui comme un stigmate ces paroles de Vergniaud : « Le ministre est convaincu de mensonge. »

Le 3, décret qui complète l'organisation de la haute cour nationale.

Le 6, renvoi au comité diplomatique d'un office de l'électeur de Trèves, par lequel ce prince s'engageait à dissoudre dans ses États tous les corps armés de l'émigration et à punir les recruteurs.

L'Assemblée en était là, lorsque, le 11 janvier, Narbonne, de retour de son voyage, vint présenter son rapport sur l'état des frontières. La rapidité avec laquelle il les avait parcou-



FABRE DE L'AUDE SIMÉON VAUBLANC

rues aurait dû rendre un peu suspecte l'autorité de ses éblouissantes affirmations; mais le parti de la guerre voulait être ébloui. Le jeune ministre, dans un vif et présomptueux langage, assura que, de Dunkerque à Besançon, l'armée offrait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec de l'artillerie pour deux cent mille hommes; que les vivres et fourrages, entassés dans les magasins, garantissaient, pendant six mois, la subsistance de deux cent trente mille hommes et vingt-deux mille chevaux; que déjà, pour le service de l'artillerie et des vivres, six mille chevaux étaient rassemblés, et que six mille autres allaient l'être; que les fortifications des places présentaient un aspect satisfaisant; que les gardes nationales étaient animées d'un immense enthousiasme; que les soldats se montraient ardents à défendre leur propre cause dans celle de la Révolution; que, parmi les officiers, les uns aimaient la liberté pour elle-même, les autres la Constitution depuis que le roi l'avait jurée; que peu de désertions étaient à craindre, qu'elles n'entraîneraient d'ailleurs aucun corps, et ne feraient, par l'horreur attachée aux traîtres, que redoubler le vrai courage. Confiance! Confiance! tel était le dernier mot du rapport. « La confiance fût-elle un acte de courage, il importerait au peuple comme aux individus de croire à la prudence de la hardiesse. »

Malheureusement, tout cela n'était qu'erreurs, exagérations, mensonges. On le sut plus tard, à n'en pas douter, lorsque, dans un mémoire adressé par Dumouriez à l'Assemblée sur la situation du département de la guerre, on lut : « Les généraux se plaignent de la faiblesse et du délabrement de leurs armées : partout il manque des armes, des habits, des munitions, des chevaux de peloton, des effets de campement; le non-complet des quatre armées, pour les seules troupes de ligne, s'élève à plus de quarante mille hommes et huit ou dix mille chevaux; la plupart des places sont aussi démantelées qu'en temps de paix; dans la plupart, il n'y a ni munitions suffisantes, ni vivres; plusieurs commandants, plusieurs officiers sont suspects ou ennemis; les commissaires des guerres, commis ou garde-magasins, sont en partie suspects ou vendus, etc., etc. »

Robespierre avait-il tort, quand, le soir de cette journée du 11 janvier, où Narbonne avait fait miroiter à tous les regards son fallacieux rapport, lui, sentinelle vigilante de la liberté, il avait prononcé la célèbre harangue que nous avons citée, et dans laquelle, en termes si magnifiques, il développait ces mots d'une de ses précédentes adjurations : *La défiance est au sentiment intime de la liberté ce que la jalousie est à l'amour.*

Et combien la sagacité de Robespierre paraît plus frappante encore, lorsqu'on songe aux intrigues diplomatiques d'alors! Car, il ne faut pas l'oublier, c'était dans le temps même où Narbonne, pour ne pas perdre le prétexte de tenir sur pied une armée, entretenait ainsi par des fables l'éveil de l'esprit guerrier, c'était dans ce temps-là même que Bigot de Sainte-Croix à Trèves, et le comte de Ségur à Berlin, avaient charge de combattre l'éventualité de tout conflit sérieux. C'est qu'en effet le vrai but du parti qui avait poussé Narbonne au ministère de la guerre était d'organiser autour du trône une force matérielle capable de faire reculer la Révolution.

En veut-on des preuves nouvelles? Voici ce qu'écrivait dans son mémorial, à la date des premiers mois de 1792, un royaliste ardent, très-bien informé de ce qui se passait à la Cour, Mallet du Pan : « Le second parti et plan ministériel avait pour chefs Narbonne, Lafayette et Mme de Staël. On leur attribue le projet d'emmener le roi à Fontainebleau, et de là, *à la tête de l'armée qu'ils se faisaient fort de régénérer, de remettre en discipline.* Lafayette, à Metz, avait assez bien pris. *On voulait laisser au roi le choix des régiments les plus sûrs pour s'en entourer.* »

Et plus loin : « Mme de Staël avait fait proposer au roi et à la reine de les emmener dans sa voiture, au départ de l'ambassadeur, et de travestir la reine en femme de chambre, le roi en maître d'hôtel avec une perruque noire, le dauphin habillé en fille. Elle ne voulait personne d'autre. La reine en fit des gorges chaudes avec le chevalier de Coigny. »

Ce plan, les Girondins ne l'avaient d'abord que trop bien favorisé, en plaçant le débat sur le terrain de la guerre restreinte, comme on l'a vu par les premiers discours de Brissot. Mais à la façon triomphante dont Robespierre les y combattit, ils s'aperçurent vite qu'il y avait là, de leur part, une faute. Le zèle belliqueux de Narbonne, auquel ils avaient l'air de s'associer, commençait à être dénoncé aux soupçons du peuple par la plupart des feuilles révolutionnaires; le nombre des partisans de la guerre, patriotes, diminuait de jour en jour; ce n'était plus Robespierre seul que Brissot et ses amis avaient maintenant pour antagoniste dans cette question, c'étaient les Jacobins les plus connus par leur énergie et leur audace. « Nos adversaires, disait Billaud-Varennes, ont affecté de ne voir que Robespierre sur la scène, en lui reprochant d'être seul de son avis. Mais les Danton, les Antoine, les Camille Desmoulins, les Machenaud, les Santerre, les Panis, et tant d'autres membres de la Société des Jacobins, ont, sans monter à la tribune, manifesté le même sentiment. »

Les Girondins n'avaient donc plus qu'un moyen de soutenir la discussion, qui était de l'élever aussi haut que possible, et de dire, par exemple : « Eh bien, non, il ne s'agit pas pour nous d'une guerre aux émigrés de Coblentz et à quelques misérables petits princes d'Allemagne : contre de tels ennemis, la Révolution française a certainement assez de son dédain; ce que nous demandons, c'est de nous mesurer avec l'empereur d'Autriche, avec le roi de Prusse, avec tous leurs complices couronnés, avec l'ancien monde. Périssons, ou qu'ils périssent! Et quant au souverain que nous conservons à notre tête, malheur à lui s'il nous trahit! Propageons hardiment, l'épée à la main, les principes de la France nouvelle. Si, dans une lutte aussi colossale, nous succombons, il est possible que la liberté de tous les peuples soit pour longtemps compromise; mais si nous l'emportons, notre victoire est l'affranchissement de la terre. »

Cette manière de poser la question, avant que les ennemis du dedans eussent été abattus, pouvait être impolitique, prématurée, téméraire; mais elle avait de l'éclat, mais elle témoignait d'une noble confiance dans les ressources de la liberté, mais elle faisait de la Révolution l'aventure chevaleresque la plus noble qui eût jamais étonné les hommes. C'est ce que ne tardèrent pas à comprendre les Girondins, ces illustres et sincères artistes de la Révolution, dont Robespierre fut le penseur, le philosophe, le grand homme d'État. Ils ne songèrent donc plus qu'à mettre le feu à l'Europe, et à proclamer leur résolution, au milieu de scènes propres à impressionner vivement l'imagination populaire.

Le 14 janvier, Gensonné venait de lire un rapport concluant à ce que des explications fussent demandées à l'Empereur, lorsque tout à coup, sur le mot *congrès de rois* échappé à des lèvres inconnues, Guadet s'élance à la tribune : « Apprenons aux princes de l'Empire que la nation française est

décidée à maintenir sa constitution tout entière. Nous mourrons tous ici! » A ces mots, les membres de l'Assemblée, les hommes et les femmes qui remplissent les tribunes, se lèvent impétueusement, et, debout, les bras étendus : « Nous le jurons! Vivre libre ou mourir! » Guadet reprenant, avec une émotion croissante : « Marquons à l'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud!... » Les applaudissements redoublent. « Je propose de déclarer infâme, traître à la patrie, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français... » — « Oui! oui! la Constitution ou la mort! » Et l'Assemblée décrète : « Est déclaré infâme, traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation tout Français qui prendrait part, soit à un congrès ayant pour but la modification de la Constitution française, soit à une médiation entre la France et les rebelles conjurés contre elle. » Cette déclaration est aussitôt portée à Louis XVI, qui la sanctionne le jour même.

Ces transports effrayèrent et les Constitutionnels et le Conseil des ministres. Le 17, le savant professeur de droit public, Koch, essaya de calmer les esprits par de sages paroles. De son côté, de Lessart, ministre des affaires étrangères, insinua timidement qu'assigner l'Empereur à bref délai, c'était entrer dans les voies de l'agression.

La vérité est que dans son office du 21 décembre, au sujet duquel on voulait le sommer de s'expliquer, l'empereur d'Autriche n'autorisait le maréchal Bender à défendre l'électeur de Trèves que dans le cas où ce prince serait attaqué injustement, c'est-à-dire après avoir rempli l'engagement de disperser les émigrés.

Mais Brissot n'était pas homme à être arrêté par des scrupules de grammaire. Organe véhément des passions de la Gironde : « Le masque est enfin tombé, s'écria-t-il, votre véritable ennemi est connu. L'ordre donné au général Bender vous apprend son nom : c'est l'Empereur. Les électeurs n'étaient que ses prête-noms, les émigrés, qu'un instrument dans ses mains. Votre ennemi, c'est l'Empereur, vous dis-je. » Cette interprétation violente de l'office du 21 décembre pouvait être facilement réfutée, mais ce qui était irréfutable, c'était ceci : « Votre Constitution est un anathème éternel aux trônes absolus. Elle fait le procès des rois, elle prononce leur sentence.... Vos ennemis? Ils sont rois, et vous êtes peuple. Est-ce qu'il y a possibilité de capitulation sincère entre la tyrannie et la liberté? »

Les conclusions de Brissot furent qu'on déchirât le traité de 1756 qui liait la Cour de France à la Cour de Vienne, et que Louis XVI fût immédiatement invité à faire savoir à Léopold qu'on l'attaquerait s'il n'avait pas donné avant le 10 février des explications de nature à dissiper toute inquiétude.

Le lendemain, Vergniaud présentait la cause plaidée par les Girondins sous son aspect le plus élevé, en prononçant ces belles paroles : « Une pensée échappe à mon cœur. Il me semble que les mânes des générations passées viennent se presser dans ce temple pour vous conjurer, au nom des maux que l'esclavage leur a fait éprouver, d'en préserver les générations futures dont les destinées sont entre vos mains. Exaucez cette prière : soyez à l'avenir une nouvelle Providence; associez-vous à la justice éternelle qui protège les Français. »

Le char était lancé. Vainement communication fut faite à l'Assemblée d'une dépêche de Sainte-Croix, annonçant que l'électeur de Trèves s'était mis en mesure de disperser les émigrés, vainement Mathieu Dumas, Ramond, Jaucourt, Beugnot, Becquey, Daverhoult, objectèrent que Léopold n'avait commis aucun acte d'hostilité et que son désir de conserver la paix était certain; que le traité de 1756 devait être maintenu, parce que l'office du 21 décembre ne le violait en aucune façon; que l'urgence des mesures proposées par les Girondins n'était mise en avant que pour couvrir leur impatience d'en venir à une agression, tout fut inutile. L'argument sérieux, celui auquel il eût fallu répondre, était justement celui auquel les Constitutionnels ne répondaient pas : « Nulle capitulation possible entre la tyrannie et la liberté! » Robespierre, lui, n'avait eu garde de nier cette vérité; seulement, il disait : « Oui, la guerre à la royauté au dehors, mais après une victoire complète sur la royauté au dedans, » et c'est ce qui constituait sa force contre les Girondins. Mais comme les Constitutionnels ne pouvaient ni ne voulaient tenir un pareil langage, la Gironde devait naturellement les écraser. Le 25 janvier, après une discussion de huit jours, l'Assemblée adopta le projet suivant, rédigé par Hérault de Séchelles, et amendé par Vergniaud, Mailhe et Brissot :

« Art. 1er. Le roi sera invité par une députation à déclarer à l'Empereur qu'il ne peut désormais entretenir des relations politiques avec aucune puissance qu'au nom de la nation française et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Constitution.

« Art. 2. Le roi sera invité à demander à l'Empereur s'il entend vivre en paix et bonne intelligence avec la nation française, s'il renonce à tout traité et convention dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation.

« Art. 3. Le roi sera invité à déclarer à l'Empereur qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction sur les points ci-dessus énoncés, son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre.

« Art. 4. Le roi sera invité à continuer de prendre les mesures les plus promptes pour que les troupes françaises soient en état d'entrer en campagne au premier ordre donné. »

Lorsque ce décret parvint à la connaissance de Léopold, son parti était déjà à moitié pris. Averti, d'abord par la scène du 14 janvier, puis par une note où de Lessart, intimidé, s'efforçait de parler à l'Autriche sur un ton de fermeté tout à fait inaccoutumé, que l'idée de la guerre était devenue dominante, l'Empereur avait dit : « Puisque les Français veulent la guerre, ils l'auront, et ils verront que Léopold le Pacifique sait la faire quand il le faut. Ils en payeront les frais, et ce ne sera pas en assignats. »

En attendant, il décida qu'un traité préliminaire d'alliance et de concert, conclu entre l'Autriche et la Prusse le 25 juillet précédent, serait converti en un traité définitif, et tandis qu'il donnait l'ordre de former de troupes réunies en Bohême un corps d'armée prêt à se mettre en marche au premier signal, il faisait filer dans le Brisgaw six mille combattants.

CHAPITRE VII

SANS-CULOTTISME DES GIRONDINS

Les Girondins avaient donc fait décider la guerre : il ne restait plus qu'à la déclarer, après avoir mis la main sur le pouvoir, afin de la conduire. Maîtres de l'Assemblée, il

leur restait à le devenir du roi : c'est à quoi ils préludèrent par des coups vivement frappés.

Le 9 février, les biens des émigrés furent mis sous le séquestre.

Le 14, il fut décrété que les héros du 14 juillet, les gardes françaises, continueraient à recevoir leur solde.

Le 16, une *adresse aux Français*, rédigée par Condorcet, voua aux malédictions du peuple les prêtres fanatiques, les privilégiés rebelles et les rois conspirateurs.

De son côté, la royauté se mettait en défense. On avait décrété à Louis XVI et une maison militaire et une maison civile. La reine ne voulut point de celle-ci, et mit à former la première une ardeur passionnée. Que lui importait une maison civile où il eût fallu admettre des plébéiens, et qui, par les nouvelles dénominations des charges, n'eût servi qu'à mieux constater l'anéantissement des anciennes? Avoir autour du trône, pour le garder, des épées nues dans des mains sûres, là était sa préoccupation. D'où ces paroles de Barnave, dans une lettre qu'il lui adressait. « Semblable au jeune Achille, parmi les filles de Lycomède, vous saisissez avec empressement le sabre, pour dédaigner de simples ornements. »

Inutile de dire que, telle qu'on la composa, la garde du roi n'était pas autre chose que la contre-révolution sous les armes. Les mémoires présentés par ceux qui briguaient cette sorte de service révélèrent, quand plus tard on les publia, la nature des conditions exigées. Les uns faisaient valoir, à l'appui de leur demande, la haine qu'ils portaient à l'ordre nouveau; les autres s'annonçaient sous des titres proscrits par la Constitution; plusieurs étaient des officiers qui, pour se rallier sous le drapeau de la domesticité royale, désertaient celui de la nation. Pour masquer ce que la composition de la garde pouvait avoir de menaçant, on eut soin d'y appeler un certain nombre d'hommes, fournis soit par les troupes de ligne, soit par les gardes nationales des quatre-vingt-trois départements; mais la partie la plus nombreuse de la maison militaire, celle qui donna lieu à des choix calculés, ne compta que d'anciens gendarmes, des capitaines de cavalerie qui avaient quitté leurs escadrons, et, comme le journal des *Révolutions de Paris* les appelle, des coryphées des orgies de Versailles. Du reste, fidèle à la *lettre* de la Constitution, Louis XVI n'accorda que dix-huit cents brevets d'activité. Mais derrière le groupe des prétoriens avoués, se cachait celui des prétoriens qu'on n'avouait pas. Or, ils formaient, ceux-là, une armée de près de dix mille hommes, et quels hommes! Les chasseurs qui avaient commis les massacres de La Chapelle, les cavaliers farouches qui avaient chargé le peuple au Champ de Mars, les Suisses sous le commandement de d'Affry, une foule d'aventuriers résolus et de hardis bretteurs.

Les Girondins sentirent bien le péril, et qu'il leur était impérieusement commandé de s'appuyer sur le peuple, dans leur lutte contre le trône. Ils commencèrent donc par publier, sous la forme d'une lettre que Pétion adressait à Buzot, un manifeste très-habile où *l'alliance du peuple et de la bourgeoisie* était invoquée comme moyen suprême de salut public. Selon le manifeste, la bourgeoisie et le peuple ne devaient *faire qu'un*. Noble parole, et vraiment sainte! Malheureusement, rien qui indiquât à quelles conditions ce résultat serait obtenu; rien sur les mesures à prendre pour élever le niveau de la dignité humaine; rien sur les réformes sociales à tenter pour faire disparaître la distinction des classes, et, comme dernière réponse au cri déchirant de la misère: *Tout le monde souffre*. Il était trop clair que l'unique but de l'alliance tant recommandée était de défendre contre l'ancien monde les résultats déjà conquis, sans pousser au delà. « La bourgeoisie et le peuple, disait Pétion, ont fait la Révolution; leur réunion seule peut.... » — L'ACHEVER? non: — « LA CONSERVER. » Et la pensée véritable du manifeste éclatait, au surplus, d'une manière naïve dans cet appel « Union du tiers état *contre les priviléges:* » priviléges politiques, bien entendu, puisque c'étaient les seuls qu'on eût encore mis en question; et ils se trouvaient abolis déjà, à l'exception de celui contre lequel les Girondins ouvraient la campagne, à l'exception de la royauté!

Mais ce n'était pas tout que d'avoir pour soi le peuple, il fallait l'avoir armé: les Girondins poussèrent avec fougue à la fabrication des piques. Déjà, dans son discours du 18 décembre 1791, Robespierre, comme on l'a vu, avait dit: « Il faut avant tout, partout, sans relâche, faire fabriquer des armes; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques. » Et les fameuses piques du 14 juillet n'avaient pas même attendu ce cri pour se montrer çà et là. Au mois de février 1792, l'impulsion fut immense, le mouvement devint général. Les républicains des *Révolutions de Paris* écrivaient: « Que chacun de vous, citoyens, possède au moins deux piques, l'une pour le repos de ses foyers, l'autre pour la sûreté de la République. Jadis, les gentilshommes ne sortaient pas de leurs maisons sans suspendre une épée à leur hanche; que le peuple ait sans cesse sa pique à la main.... Les Chinois et les Turcs ont leur fête des lanternes qui leur rappelle la naissance du premier jour du monde et le retour de la lumière. Français, ayez votre fête des piques, en commémoration de la conquête de la liberté. » Le 8 février, Gorsas publiait l'article suivant: « Des piques, des piques, des piques! » Le brave Gonchon, orateur des hommes du 14 juillet, s'est présenté au *club électoral de l'Évêché* à la tête d'une députation, pour offrir les flammes tricolores qui doivent voltiger au haut des piques. Voici l'exorde et la péroraison de son discours: « La cocarde nationale doit faire le tour du globe: elle a pris racine sur un bonnet de laine; elle prendra racine sur le turban. » Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui demandèrent à porter des piques.... Que dis-je, c'était une femme qui, par une lettre, adressée au *club électoral de l'Évêché*, avait pris, à proprement parler, l'initiative de ce mouvement. Bientôt les piques se hérissèrent de toutes parts. Aux Jacobins, des piques ayant demandé l'entrée, et quelque hésitation s'étant manifestée, à cause de la loi qui interdisait les délibérations armées. « Sans doute, cria Danton, nous voulons observer la loi. Mais regardez ces drapeaux! Ils sont surmontés de lances. Je demande qu'en signe d'une alliance indissoluble entre la force armée constituée et la force armée populaire, une pique soit ajoutée à chacun de ces drapeaux. » Et la motion fut adoptée d'enthousiasme, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements.

On juge si les royalistes furent alarmés! Ils se mirent de leur côté à fabriquer des poignards, et tous leurs journaux grondèrent. Mais Brissot. « Ah! le réveil du lion épouvante ceux qui comptaient sur son sommeil! — Où se porteront ces piques, dites-vous? — Partout où vous serez, ennemis du peuple. — On les promène sur la terrasse des Feuillants, comme pour menacer le château des Tuileries; oseraient elles se porter là? — Oui, si vous y êtes. — Mais qui commande ces piques? — La nécessité. — Qui en fera la distribution? — Le patriotisme. — A qui seront-elles livrées? — Au courage. »

Le roi eut peur, lui aussi, manda Pétion, aux Tuileries; et le même jour parut un arrêté municipal, statuant que tout porteur de piques serait tenu de faire sa déclaration au comité

de sa section; qu'on arrêterait quiconque se trouverait *vaguant* soit de jour, soit de nuit; que les personnes, inscrites ou non inscrites, ne pourraient ni se former en patrouilles, ni marcher sous d'autres drapeaux et obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale. L'arrêté, signé par Pétion, un des chefs du parti de la Gironde, montrait, qu'après tout, ce parti n'était pas sans se défier du peuple, même en l'armant, comme le journal de Prudhomme en fit amèrement la remarque.

C'était indiquer aux royalistes une manière de calomnier



DUMOURIEZ

le mouvement des piques. Pour montrer ce qu'il avait de dangereux, ils songèrent à fomenter une émeute; et malheureusement, les circonstances ne se prêtaient que trop bien à ce manége impie. Car, pendant que les nobles menaçaient au dehors, que les prêtres fomentaient au dedans la guerre civile, et que, pour faire évader les fabricateurs de faux assignats, on incendiait leur prison, les riches spéculateurs, afin de ruiner les fabriques, de casser les bras aux ouvriers, de forcer la misère à maudire la Révolution, accaparaient tout, oui tout, jusqu'au papier, jusqu'aux ardoises, jusqu'aux

épingles. Paris et ses environs regorgeant de sucre, on y faisait payer au delà de 3 livres la même denrée qu'à Liége et à Bruxelles, villes sans colonies, on ne payait que 14 sous. Un ancien constituant, d'André, chose honteuse, figurait à la tête des accapareurs. Et, comme si ce n'était pas assez de provoquer le peuple par la privation, voilà qu'on le provoqua par l'insulte Un certain Joseph-François d'Elbe, se disant Américain, fit savoir à l'Assemblée qu'il était propriétaire de deux millions de sucre et d'un million de café, qu'il mettait ces richesses sous la sauvegarde de la force publique, et qu'il ne vendrait les denrées qui lui appartenaient *à aucun prix*, tel étant son bon plaisir. En d'autres termes, pour se venger de l'insurrection de ses nègres à Saint-Domingue, il condamnait les Parisiens à avoir constamment deux millions de sucre sous les yeux et à s'en passer. Il oubliait que, même sous l'ancienne monarchie, même sous François Ier, il avait été rendu une ordonnance ainsi conçue : « Seront appréhendées au corps les personnes des monopoleurs et des accapareurs de marchandises, et leurs biens et denrées confisqués et vendus sur la place publique, au profit de l'État! »

C'eût été merveille qu'irrité avec tant d'art, le peuple ne cédât point aux émissaires envoyés pour lui souffler de déplorables fureurs, émissaires dont l'action serait niée bien en vain : car, ainsi que le firent observer les *Révolutions de Paris*, étaient-ce les pauvres qui auraient pu forcer les marchands, comme cela eut lieu, à délivrer le sucre, par pains, à 20 et 25 sous la livre? Où donc aurait-il trouvé 25 sous pour payer une livre de sucre, le malheureux qui avait laissé au logis sa femme en pleurs et ses enfants criant la faim? L'émeute éclata donc, c'était tout simple! Le faubourg Saint Marceau s'ébranla; beaucoup du faubourg Saint-Antoine se hâtèrent, de leur côté, vers l'Hôtel de Ville, pour réclamer, non-seulement le rabais du prix du sucre, mais celui de la viande de boucherie et du pain. Est-il vrai qu'à leur arrivée on fit faire un léger mouvement aux pièces de canon qui défendaient l'entrée de la maison commune? Le bruit en courut; mais le journal de Prudhomme, qui le rapporte, refuse d'y croire, pour l'honneur de la garde nationale. Un autre bruit courut aussi, et celui-là monstrueux. Les agitateurs gagés n'allaient-ils pas, de groupe en groupe, désignant comme accapareurs.... qui? le duc d'Orléans et Pétion! Pendant ce temps, et tandis qu'on doublait la garde du château, Marie-Antoinette se promenait, en grand appareil, au bois de Boulogne. Ce jour-là même était arrivée la nouvelle que, dans les Pays-Bas, par ordre de sa sœur, des horreurs avaient été commises sur quarante personnes de tout âge et de tout sexe.

Du reste, Paris ne fut pas alors le seul point de la France où se produisirent ces agitations funestes. Dans le département de l'Oise, des milliers d'hommes se rassemblaient en tumulte, anathématisaient les accapareurs et arrêtaient sur la rivière d'Oise des bateaux chargés de grains; l'accaparement des matières premières et des subsistances mettait en ébullition Dunkerque, Noyon, le Havre, Évreux, Verneuil, Montlhéry, Corbeil, Étampes, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse; à Dunkerque, des brigands conseillèrent au peuple d'incendier le port; des bandes, transportées de rage, parcoururent le département de l'Eure, traînant avec elles les officiers municipaux terrifiés, portant des fusils, brandissant des fourches, menaçant les villes si l'on ne taxait pas à leur volonté le bois et le pain, comme si le meilleur moyen de faire entendre raison au fermier eût été de bouleverser les fermes! Un cultivateur lâchement immolé à Montlhéry, le maire d'Étampes assassiné pour avoir refusé de taxer le blé au-dessous du cours du marché, et de vastes déprédations commises dans les bois de l'Ile-Adam, complètent ce triste tableau. En le traçant, le journal de Prudhomme, avec une indignation généreuse, en appela au peuple de la barbarie et de l'astuce des imposteurs qui s'étudiaient à l'égarer; et au spectacle des crimes conseillés ou commis à Dunkerque, à Montlhéry, à Étampes, il opposa celui des Marseillais apprenant qu'à Aix le régiment d'Ernest opprimait les patriotes, partant aussitôt en bon ordre, entrant à Aix, se concertant avec les magistrats, et regagnant leurs foyers sans avoir laissé d'autres traces de leur expédition que la tranquillité rétablie et la contre-révolution désarmée.

Nous avons dit que les Girondins étaient des artistes en révolution : rien ne le prouva mieux que la façon dont ils pressèrent l'adoption du bonnet rouge. Les motifs qui le leur firent aimer sont curieux à lire dans le journal de Brissot, leur organe. Suivant le *Patriote français*, ce n'est pas seulement comme symbole de la liberté que le bonnet rouge se recommande, c'est aussi « parce qu'il égaye, parce qu'il dégage la physionomie, parce qu'il la rend plus ouverte, plus assurée, couvre la tête sans la cacher, en rehausse avec grâce la dignité naturelle, et est susceptible de toutes sortes d'embellissements. »

A la même disposition d'esprit se rapporte l'engouement des Girondins pour certaines expressions devenues fameuses dans le vocabulaire de la Révolution.

Mmes de Coigny et de P..., qui suivaient le torrent des idées nouvelles, assistant un jour à une séance de l'Assemblée constituante, et témoignant leur improbation d'un discours que tenait en ce moment l'abbé Maury, celui ci, avec sa grossièreté ordinaire, s'écria, en les montrant du doigt : *Monsieur le président, faites donc taire ces deux sans-culottes*. Le mot fit fortune; il fut appliqué aux révolutionnaires exaltés; Camille Desmoulins se plut à l'enchâsser dans son style athénien, et les railleries mêmes des royalistes contribuèrent à le mettre à la mode. Dans ce mois de février 1792, dont nous esquissons la physionomie, une députation de *sans-culottes* s'étant présentée à l'Assemblée nationale, les *Sabbats jacobites* leur mirent dans la bouche le discours suivant :

> Ah! que nous serions satisfaits,
> Si, toujours patriotes,
> Au lieu de faire des décrets,
> Vous faisiez des culottes.

Se parer des injures d'un ennemi est un moyen d'y répondre. Le mot *sans-culotte*, aussi original que familièrement cynique, et aussi expressif que brutal, plut aux Girondins, malgré leur atticisme, et à cause de leur penchant à apprécier les choses moins par le fond que par la surface.

Ajoutons que ce goût pour les choses extérieures qui, combiné avec la vanité, enfante le désir de paraître, et, combiné avec l'orgueil, produit l'emphase, fut, dans la Révolution, un défaut commun à tous ceux qui, de près ou de loin, par leurs naturelles affinités, sinon politiquement, tinrent au parti de la Gironde. Tantôt c'est Carra qui, après avoir médité toute une semaine son coup de théâtre et choisi son moment, court à la tribune des Jacobins agiter un assignat de mille livres, prix offert à sa conscience, qui a refusé de se vendre; tantôt c'est Manuel qui, sans nécessité, sans prétexte, publie une lettre à Louis XVI commençant par ces pompeuses paroles : *Sire, je n'aime pas les rois*...; tantôt enfin c'est Danton qui, prenant place au conseil général de la Commune, prononce ces mots étranges · *La nature m'a*

donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté.

Robespierre avait trop de gravité dans l'esprit pour s'abandonner à ce courant. Jamais on ne le vit donner ni dans l'affectation du débraillé révolutionnaire, ni dans l'emphase. Sa tenue décente annonça toujours qu'il se respectait lui-même ; et dans son langage, quoique le style de ses discours soit travaillé et révèle un peu trop peut-être l'habitude des préoccupations littéraires, dans son langage jamais il ne sacrifia le fond au luxe de la forme. Les piques aux mains du peuple lui convenaient fort, et il avait été des premiers à les demander, parce qu'il y avait là quelque chose d'effectif et de sérieux; mais il ne goûta ni le mot *sans-culotte* ni la mode des bonnets rouges. Il pensait que la liberté doit avoir des mœurs simples, des allures dignes, et se montrer sobre dans l'adoption d'emblèmes qui ne servent trop souvent qu'à dissimuler l'idée quand ils n'en tiennent pas lieu ; il savait combien il est facile d'égarer les hommes avec des mots et de les conduire avec des signes ; il ne voulait pas que, pour tromper la multitude, les agitateurs vendus ou à vendre n'eussent qu'à se coiffer d'un bonnet de laine ; il se défiait, en véritable observateur qu'il était, de cette impétueuse tendance à se contenter des dehors, tendance malheureusement particulière au peuple français, le peuple artiste par excellence.

Et il faut bien le dire : nul doute que, sous ce rapport, le génie de la Gironde ne répondît beaucoup mieux que celui de Robespierre au génie de la France.

Aussi, on n'eut pas plutôt recommandé le bonnet rouge qu'il fit fureur. On ne vit plus que bonnets rouges partout, dans Paris; on se promenait en bonnet rouge, on allait au café en bonnet rouge, on assistait en bonnet rouge aux séances des clubs et aux représentations théâtrales. Au Vaudeville, une rixe s'étant élevée entre les partisans de la Cour et ses adversaires, ceux-ci se hâtèrent de hisser, comme leur labarum, un bonnet rouge au haut d'une pique : *In hoc signo vinces.* Des citoyens, visitant les appartements des Tuileries, jetèrent leurs bonnets rouges sur le lit du roi, en formèrent une pile, et dirent : *Puisse-t-il se coiffer une bonne fois de la liberté, il n'en dormira que mieux.*

Tout cela entretenait Paris dans un état d'excitation extraordinaire. Les théâtres devinrent des arènes de gladiateurs, et là, généralement plus nombreux, les aristocrates triomphaient. Mme Campan rapporte que, vers la fin de ce mois de février, comme la reine, sa sœur et sa fille assistaient un soir à la représentation des *Événements imprévus*, de Grétry, un effroyable tumulte s'éleva, parce que Mme Dugazon, en chantant ces paroles : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* s'était inclinée vers la reine. *Pas de maîtresse, pas de maître, liberté!* crièrent aussitôt, du parterre, plusieurs voix passionnées. *Vive la reine!* répondent ceux des loges et du balcon. Les colères s'allument, le parterre se divise, on se bat, les Jacobins plient, et la reine se retire, ardemment applaudie par ses chevaliers, victorieux. Pareille lutte au théâtre Molière, quelques jours après; seulement, cette fois, le peuple du dehors s'en mêla, et deux pages du roi furent traînés dans le ruisseau. Ce sont là de vulgaires désordres sans doute, et regrettables, mais qui n'ôtent pas plus à la Révolution sa grandeur que le bouillonnement partiel des flots autour de quelques écueils n'ôte sa majesté à la mer.

Les Constitutionnels y virent un prétexte pour attaquer les clubs. Vaublanc et Ramond les dénoncèrent avec un emportement qui n'était pas exempt de courage, et un membre du côté droit, Mouysset, afin d'empêcher la réunion des députés soit aux Jacobins, soit dans d'autres sociétés populaires, proposa à l'Assemblée de décréter que toutes les fois qu'il n'y aurait pas séance le soir, la salle serait ouverte aux représentants pour des conférences non officielles. Mais cette motion, qui menaçait l'influence des Girondins, fut si heureusement combattue par Lasource, Guadet et leurs amis, qu'elle tomba, non sans avoir donné lieu à un débat enflammé.

L'attaque dirigée contre les sociétés populaires ne fit que redoubler leur énergie. Elles n'avaient pas attendu le résultat pour braver leurs détracteurs. Aux Jacobins, dans la séance du 22 février, Chabot et Merlin étaient venus prêter le serment solennel de « rester invariablement attachés aux incorruptibles Jacobins; » Robespierre avait prononcé ces fières paroles : « Où est-il celui qui osera porter la main sur ceux que le peuple protége? Je mets nos ennemis au défi de le tenter; » et à l'instant même une députation de patriotes, paraissant à la tribune, avait dit : « Nos piques sont prêtes à vous soutenir. »

Mais ce qui servit plus que tout le reste à rallier le peuple autour des Jacobins, ce fut un nouvel office envoyé de Vienne, en ce temps-là même, et où l'empereur d'Allemagne les dénonçait d'une manière aussi violente que téméraire. En réponse à la demande d'explications présentée par le ministre de Lessart, Léopold justifiait les ordres qu'il avait donnés au maréchal Bender, par la nécessité de mettre un prince de l'Empire à l'abri d'une agression injuste, dans le cas où elle aurait lieu ; il rappelait ses efforts pour le maintien de la paix, insistait sur ce fait que les émigrés avaient été désarmés et dispersés, attribuait un caractère purement défensif et de précaution au concert des souverains, se plaignait amèrement des provocations incessantes de l'Assemblée, et après avoir peint sous les plus sombres couleurs l'état de captivité de son royal beau-frère, l'anarchie à laquelle la France gémissait en proie et son pouvoir contagieux, rejetait tout le mal sur les Jacobins, « secte pernicieuse d'hommes qui n'étaient pas seulement les ennemis du roi, mais ceux du repos public et les perturbateurs de la paix. »

Ce document, qui portait la date du 17 février et la signature du prince de Kaunitz, fut communiqué à l'Assemblée par de Lessart, dans la séance du 17 mars, et accueilli par des murmures, par des ricanements sardoniques, par des exclamations méprisantes, qui annonçaient assez l'effet qu'il produirait, au dehors, sur l'opinion publique. La vérité est qu'il ne fut pas plutôt connu, qu'il y eut tempête de malédictions et de colères. Les conseils menaçants qu'un monarque étranger s'avisait de donner à la France parurent le comble de l'insolence et de la folie. Les Constitutionnels eux-mêmes, n'osant aller contre cette légitime révolte de la fierté nationale, feignirent d'y entrer.

Suivant Mme de Staël, c'étaient les mystérieux conseillers de la reine, Duport, Barnave, qui avaient rédigé cet imprudent office, et elle ajoute expressément que le modèle en fut envoyé par Marie-Antoinette elle-même au comte de Mercy-Argenteau, lequel s'empressa de le faire parvenir à Léopold. De son côté, et tout en disant que le document porte le cachet du style de la chancellerie impériale, l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* assure que l'Empereur, ayant sous les yeux un mémoire que la reine lui avait adressé sur l'état des partis, minuta de sa main les passages dirigés contre les Jacobins, passages auxquels son chancelier de Cour et d'État n'eut plus qu'à étendre ensuite la forme diplomatique. Ce qui est certain, c'est qu'on crut

généralement, dans le public, que l'office du 17 février avait été réellement concerté entre le roi de France, Léopold, et leurs conseillers intimes. Il n'en fallait pas davantage : le déchaînement des esprits fut terrible. On approchait, d'ailleurs, des heures tragiques. Un jeune et beau Marseillais, Barbaroux, parut aux Jacobins, et dit d'un ton de voix qui émut puissamment toutes les âmes · « Les Marseillais sont en marche » Les nouvelles des provinces dont chaque jour les députés entretenaient l'Assemblée nationale, témoignaient de l'ardeur immense dont la France se sentait animée. Dans la Loire-Inférieure, les femmes demandèrent à être chargées de la défense des villes.

Un seul obstacle à la guerre restait encore .., et il venait d'être levé par le destin : le 1er mars, au moment même où son office parvenait à l'Assemblée, Léopold était mort; il était mort presque subitement, dans une crise de vomissements convulsifs, n'ayant auprès de lui qu'un valet de chambre, et lorsque toute la ville de Vienne le croyait en parfaite santé. Qui l'avait frappé, ce coup imprévu? Etait-ce bien la nature? Léopold avait toujours été dévoré de la soif des voluptés; d'après des témoignages peu récusables, on trouva dans son cabinet des traces singulières de ses galanteries : une collection d'étoffes précieuses, de bagues, d'éventails, et jusqu'à cent livres de fard superfin; il avait plusieurs maîtresses à la fois, dona Livia, la Prohaska, la comtesse de Wolkenstein, et il ne s'était pas fait scrupule de présenter la dernière à l'impératrice, au risque de lui briser le cœur; s'il avait rendu à la liberté Théroigne de Méricourt, devenue sa prisonnière, c'était en considération des grands yeux noirs de la jolie Liégeoise, circonstance dont celle-ci oublia de se vanter lorsque, de retour à Paris, elle courut aux Jacobins raconter ses aventures; enfin l'on donne pour constant qu'il faisait un usage immodéré, dans sa poursuite du plaisir, de certains excitants connus en Italie sous le nom de *diavolini*, et qu'il préparait lui-même. Sa mort pouvait donc être rapportée à des causes naturelles. Telle ne fut point cependant l'opinion générale. Des bruits d'empoisonnement coururent, appuyés sur le témoignage de Lagusius, médecin du prince. Les Jacobins et les émigrés furent tour à tour accusés de ce crime : les premiers, parce qu'on les jugeait intéressés à se débarrasser d'un ennemi revêtu de la pourpre; les seconds, parce qu'on les savait irrités jusqu'au délire de la répugnance de Léopold à armer la contre-révolution. Pour ce qui est des moyens adoptés, des récits divers furent répandus. Les uns prétendirent que, dans un bal masqué, et à la faveur de son déguisement, une dame lui avait offert des bonbons empoisonnés; les autres affirmèrent qu'on s'était servi de la main même d'une Italienne qu'il aimait tendrement.

La mort de Léopold servait la fortune des Girondins en précipitant la guerre : la mort de Gustave III vint, quelques jours après, ajouter à leurs succès en privant la coalition du plus enthousiaste de ses futurs capitaines. Le 16 mars, le roi de Suède était au moment de se rendre à un bal masqué, lorsqu'il reçut une lettre anonyme lui annonçant qu'il y était attendu.... par la mort. Des bruits d'assassinat prochain, semés à profusion depuis quelque temps, jamais réalisés, avaient façonné son cœur à la confiance : il se mit à sourire et partit; arrivé dans la salle du bal, à une heure avancée de la nuit, il se mêla gaiement à la foule, puis s'étant assis à côté du comte d'Essen : « Eh bien, lui dit-il, n'avais-je pas raison de mépriser cet avertissement tragique? Si l'on en voulait à ma vie, quel moment serait plus favorable que celui-ci pour me l'arracher? » Il se leva, et se perdit de nouveau dans le tourbillon. Soudain un mouvement étrange se fait autour de lui; le comte de Horn l'aborde, et prononce ces mots, signal convenu, signal sanglant : *Bonsoir, beau masque*. Au même instant, un coup de pistolet retentit, et le roi tombe, atteint d'une blessure mortelle. Ordre fut aussitôt donné de fermer les portes, et tandis qu'on transportait le prince dans une chambre voisine, des gardes postés au seuil de la salle faisaient démasquer les assistants, visitant leurs habits, prenant leurs noms, et, d'un œil soupçonneux, interrogeant leurs visages.

Nul ne se trahit, nul ne fut arrêté; mais on trouva par terre le pistolet qui avait servi au meurtre et un couteau semblable à celui qu'avait employé Ravaillac. Ces armes ayant été le lendemain reconnues par l'ouvrier qui les avait fournies, il déclara les avoir vendues à un gentilhomme, ancien officier aux gardes, nommé Anckarstroëm. Le dernier de tous, Anckarstroëm avait quitté la salle du bal, et c'était lui qui effectivement était l'assassin. A la haine profonde dont les nobles suédois poursuivaient Gustave III, leur tyran, il associait la violence d'un ressentiment particulier, né de la perte d'un procès où le roi était intervenu; mais il est faux, comme l'ont avancé les panégyristes de sa victime, qu'il eût voulu livrer la Finlande aux Russes, et que, condamné à mort pour cette trahison, il n'eût été redevable de la vie qu'à la générosité du roi de Suède. L'ardeur de la vengeance agitait tellement son cœur, qu'admis dans la conjuration, il avait sollicité comme une grâce l'honneur de porter le coup, ce qu'il ne put obtenir que sur la désignation du sort, les jeunes comtes de Ribbing et de Horn lui ayant disputé ce sinistre privilége. Arrêté, il déploya une intrépidité morne, et, suivant plusieurs, refusa constamment de nommer ses complices. D'autres prétendent qu'il ne montra de la fermeté que dans ses premières réponses et finit par tout avouer. Ce qui est certain, c'est que les conjurés furent découverts, et tous ils appartenaient à la noblesse. De ce nombre était Lillienhorn, major des gardes bleues, que le roi avait comblé de faveurs, et qui, aux approches de l'heure fatale, combattu de sentiments contraires, avait écrit la lettre anonyme dont l'orgueil de Gustave refusa de tenir compte. Un autre conjuré, le baron Bjelike, prévint son arrestation en s'empoisonnant. Un troisième, le comte de Ribbing, fut indiqué par le roi lui-même comme devant appartenir à la conspiration, et cela par suite d'un incident singulier. Sur son lit de mort, Gustave se ressouvint qu'au mois de janvier précédent, comme il partait pour Gêfle, une diseuse de bonne aventure se présenta tout à coup, et lui cria : *Sire, défiez-vous du mois de mars et de la première personne que vous allez rencontrer*. Or, cette première personne se trouva être Ribbing.

Anckarstroëm, le seul des conjurés qu'on exécuta, fut condamné à être décapité, après avoir été battu de verges pendant trois jours. Du haut de la charrette qui le traînait au supplice, on le vit promener sur la foule des regards tranquilles. Ce fut seulement sous la main du bourreau que, son courage paraissant fléchir, il réclama quelques minutes pour demander pardon à Dieu.

Quant à Gustave III, il expira après quatorze jours de souffrances supportées avec courage. Dans l'intervalle, il lui échappa ce mot singulier : *Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort?*

De telles paroles ouvraient carrière aux commentaires les plus venimeux : les révolutionnaires de France furent accusés de préluder par le régicide à la guerre. Comme si l'assassinat de Gustave III ne s'expliquait pas de reste par les deux coups d'Etat qu'il avait successivement frappés en 1772

et en 1789, coups d'Etat que marqua un mélange inouï de duplicité et d'audace, d'insolence et d'hypocrisie! Comme si la noblesse suédoise avait eu besoin que la propagande française lui remît en mémoire le jour où, après avoir environné de grenadiers la salle des États, Gustave tira de sa poche un livre de prières et força les gentilshommes, saisis d'effroi, à chanter une hymne d'actions de grâces au Tout-Puissant pour le coup sous lequel ils succombaient?

Les émigrés pleurèrent fort la perte du roi de Suède : « Il y a maintenant *du vide dans le Nord*, » disaient-ils tristement; mais plus que de leurs regrets l'ombre de Gustave se put enorgueillir de la joie des Jacobins!



ROLAND

La Gironde, surtout, se montra radieuse. Elle avait alors le vent en poupe, et, pour saisir le gouvernail, il ne lui restait plus guère qu'à étendre la main. L'Assemblée? Elle l'entraînait à son gré et la fascinait. La place publique? Elle l'eut bientôt à ses ordres d'une manière absolue; car les officiers municipaux que, dans ce temps-là même, les quarante-huit sections élurent étaient : Dussault, Clavière, Chambon, Thomas, Sergent, Roucher Saint-Sauveur, Bidermann, Patris, Boucher-Renette, Mouchette, Osselin, Leroy, Molard, Hue, Jurie, Féral, Lefebvre, Guyard, Guinot, Thérin, Panis, Debourges : tous, à l'exception de Sergent et Panis, ou Girondins ou alliés à la Gironde. Et le maire de Paris, n'était-ce pas Pétion?

Ajoutez à cela que la Gironde avait dans son sein, ou plutôt

à sa tête, un de ces hommes qui, pour un parti, valent à eux seuls toute une armée. Car aux vertus qui justifient le succès, Brissot joignait les vices qui, trop souvent, y conduisent. Bon, généreux, insouciant, désintéressé, lorsqu'il ne s'agissait que de sa personne, Brissot devenait, aussitôt qu'il s'agissait de son parti, violent, ambitieux, intrigant, capable de ruse et d'injustice. Sans être naturellement immoral, il tenait par-dessus tout à rester fidèle à son parti. Un écrivain qui le connut à fond, et qui l'aima pour ses qualités personnelles, Étienne Dumont, a écrit de lui : « Il avait le zèle du couvent : capucin, il aurait aimé sa vermine et son bâton ; dominicain, il aurait brûlé les hérétiques. » Son activité s'arrêtait si peu aux scrupules, que, comme synonyme du mot intriguer, on en vint à employer le mot *Brissoter*, de même que, par allusion au caquetage de l'ex-capucin Chabot, on disait *Chaboter*, au lieu de jaboter. Toujours est-il que l'influence de Brissot était alors à son point culminant. Mais il subissait, d'autre part, le sort de quiconque touche à la puissance ou y est arrivé : son nom traînait dans toutes les injures et dans toutes les calomnies. Camille Desmoulins, avocat consultant d'une dame Beffroi et d'un certain d'Hiturbide, condamnés par la police correctionnelle à six mois de prison, avait fait afficher un placard rouge dans lequel il dénonçait comme abusive la sévérité du tribunal : Brissot attaqua vivement ce placard, qu'il accusa d'attaquer les mœurs ; et à la demande que lui fit Camille d'insérer textuellement l'affiche pour que le public en décidât, il répondit que jamais sa feuille ne servirait de *véhicule au poison*. Imprudence terrible ! c'était le génie même du pamphlet que Brissot venait de provoquer. Camille s'arma de sa plume, rédigea les révélations, vraies ou fausses, de Morande dans le style de Juvénal, et, sous le titre de *Brissot démasqué*, lança un libelle où chaque phrase était un coup de poignard. De son côté, avec une habileté impitoyable, le *Journal de Paris* réveilla le souvenir des hardiesses philosophiques de Brissot, et le scandale des rapprochements que, dans un livre de sa jeunesse, il avait établis entre la *propriété* et le *vol*. Brissot eut beau reculer, il eut beau se rejeter sur une distinction subtile entre la *propriété naturelle* et la *propriété civile* ; il eut beau prouver par des citations qu'il n'avait jamais entendu attaquer celle-ci, et n'avait parlé de celle-là que pour aboutir à la conclusion qu'il ne fallait pas « punir si cruellement les voleurs ; » le critique du *Journal de Paris* lui adressa cette question, à laquelle il eût pu aisément répondre s'il eût eu le courage de ses anciennes convictions, mais à laquelle il ne répondit pas : « Eh ! mon ami, si tu n'as voulu que me dire que mon blé, mon champ, ma maison, sont à moi, par quel étrange travers d'esprit as-tu fait, si longuement et avec tant d'emphase, l'apologie du vol et la satire de la propriété ? Pourquoi me dis-tu que mes portes, mes serrures, mes murs, ne prouvent que ma tyrannie, et tant d'autres maximes de Rolando dans la caverne de Gil-Blas ? »

Ainsi harcelé, Brissot n'en poursuivait pas avec moins d'ardeur, pour le compte de son parti, la conquête du pouvoir ministériel. Pour ouvrir la brèche, il songea d'abord à frapper un des ministres, et la victime qu'il choisit fut de Lessart. Il est certain que si l'on refusait de tenir compte de la situation difficile où le ministre des affaires étrangères était placé, on lui pouvait reprocher d'avoir temporisé sous les hauteurs du prince de Kaunitz ; de n'avoir pas parlé, au nom de la France, comme elle aime à parler dans ses moments de dédain ou de colère ; d'avoir de la sorte enhardi les rois ; d'avoir enfin apporté trop de réserve dans ses communications avec l'Assemblée. Mais ces crimes de de Lessart n'étaient que ceux de sa situation, de sa faiblesse, et nul n'était plus homme à comprendre cela que Brissot, dont le cœur était sans fiel ; mais il avait le fanatisme de l'esprit de corps, et tout fanatisme est implacable. Il se mit donc à préparer contre le malheureux ministre un réquisitoire qui concluait au crime de haute trahison. « J'entendis dans le comité, raconte Étienne Dumont, la lecture de cet acte qui contenait dix-sept ou dix-huit griefs. Je gardai le silence, mais quand je fus seul avec Brissot et Clavière, je fis au premier des observations : je lui représentai que ces griefs rentraient les uns dans les autres ; que plusieurs étaient couchés en termes si vagues, qu'il était impossible d'y répondre ; qu'ils étaient artificieux, contradictoires.... Brissot sourit d'un air sardonique : « C'est un coup de parti, me dit il. Il faut absolument que de Lessart soit envoyé à Orléans.... Nous avons besoin de gagner de vitesse les Jacobins.... Je sais bien qu'il sera absous, car nous n'avons que des soupçons, et point de preuves. Mais nous aurons gagné notre objet en l'éloignant du ministère. — Devant Dieu, lui dis-je, confondu de cette légèreté odieuse, vous voilà dans le machiavélisme des partis jusqu'au fond du cœur. Êtes-vous l'homme que j'ai connu si ennemi de tous les détours ? Est-ce Brissot qui opprime un innocent ? — Mais, me répondit-il déconcerté, vous n'êtes pas au courant de notre situation.... » Depuis ce moment, je ne vis plus Brissot du même œil, je ne rompis pas avec lui, mais l'amitié s'affaiblit avec l'estime. Je l'avais connu candide et généreux, je le voyais insidieux et persécuteur. »

Survint un événement qui concordait à merveille avec les vues de la Gironde.

Narbonne, menacé par le crédit dont Bertrand de Molleville, son rival, jouissait auprès du roi, avait appelé à Paris, sous prétexte de leur faire rendre compte au Conseil de l'état des armées, mais en réalité pour s'appuyer sur eux, les trois généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il obtint de leur complaisance ou de leurs sympathies trois lettres qui portaient en substance que les bruits répandus touchant l'imminence de sa retraite leur causaient la plus grande inquiétude ; que son amour pour la patrie lui commandait de rester à son poste, et que, s'il le quittait, ils seraient eux-mêmes dans l'impossibilité de remplir dignement la mission qui leur avait été confiée. Cette correspondance, qui, dans l'intention des généraux, ne devait qu'être montrée au roi, fut publiée fastueusement par Narbonne, et indigna ses collègues. Particulièrement ému de la pression qu'on prétendait exercer sur lui, Louis XVI mande les trois généraux. « *Nous verrons*, s'écria Lafayette en recevant cet ordre, lequel, *du roi ou de moi, aura la majorité dans le royaume.* » Il se rendit au château, néanmoins, avec les deux autres. Rochambeau s'excusa sur ce que Narbonne était aimé de l'armée, et Luckner dit : « Ce ministre m'était commode. » Là-dessus, Louis XVI prit son parti, d'autant que les généraux adressèrent à l'Assemblée un mémoire dont le préambule avait pour objet d'attribuer les maux du royaume à la défiance qu'inspiraient encore les intérêts du roi. Narbonne fut donc renvoyé, sans autre formalité qu'une lettre très-sèche que Louis XVI lui fit porter par un valet de pied. Elle était ainsi conçue : « Je vous préviens, monsieur, que je viens de nommer M. de Grave au département de la guerre ; vous lui remettrez votre portefeuille. »

Seulement, pour conjurer, autant que possible, l'explosion de l'opinion publique, il avait été convenu que, de son côté, Bertrand de Molleville se retirerait.

Ce fut dans la séance du 10 mars que l'Assemblée reçut communication de la chute de Narbonne. Les Constitution-

nels en furent consternés à la fois et irrités; les Girondins s'en applaudirent en secret, à cause de l'inévitable agitation des esprits, et tous grondèrent. Les changements de scène qui se préparaient alors en Europe, la Pologne menacée, la mort de Léopold annoncée par de vagues rumeurs, la nomination de d'Aranda en Espagne comme premier ministre, sa haine connue pour les Anglais, tout cet ordre de choses si nouveau parlait vivement aux imaginations, et ajoutait à l'émotion générale. Ramond donna le signal : « L'intrigue a prévalu. Il faut déclarer que le ministère a perdu la confiance de la nation. » Cambon appuya. Gensonné soutint que tous les ministres étaient coupables de trahison. Tout à coup Guadet se lève, et demande que Brissot soit entendu. Brissot monte à la tribune, et après avoir disposé l'Assemblée à frapper l'incapacité comme la trahison, il accuse de Lessart de n'avoir donné connaissance à l'Assemblée ni du traité avec le roi de Prusse, ni de la convention de Pilnitz, ni même de la déclaration du mois de novembre. Il l'accuse d'avoir celé jusqu'au 1er mars l'office reçu le 12 janvier, et qui annonçait les sentiments hostiles de l'Empereur. Il l'accuse d'avoir demandé des explications sur le concert des rois, alors qu'il avait sous les yeux les preuves de ce concert. Le décret terrible qui était au bout de ce réquisitoire se trouvait tout préparé, et la conclusion fut ce qu'on pouvait attendre. Nul ne se porta défenseur du ministre. L'exaltation était si grande, l'entraînement tel, que, pour se faire écouter sur un amendement, il fallait prendre la précaution de dire : « Je ne parle pas pour le ministre. » Cependant, quelques voix timides demandaient que, du moins, on se donnât le temps de réfléchir. Mais Vergniaud : « Une voix plaintive sort de l'épouvantable glacière d'Avignon. Elle vous crie : le décret de réunion du Comtat à la France a été rendu au mois de septembre dernier ; s'il nous eût été envoyé sur-le-champ par le ministre de Lessart, peut-être il nous eût apporté la paix.... Un jour Mirabeau prononça ces paroles : « De cette tribune « où je parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un mo- « narque français, armée contre ses sujets, tira l'arquebuse « qui fut le signal de la Saint-Barthélemy. » Et moi aussi je m'écrie : « De cette tribune, on aperçoit le palais où des « conseils pervers égarent le roi que la constitution nous a « donné. » La salle retentit d'applaudissements. Lui, poursuivant : « La terreur et l'épouvante sont souvent sorties, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elles y rentrent aujourd'hui, au nom de la loi! Que tous ceux qui l'habitent sachent que le roi seul est inviolable, que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une tête qui, convaincue d'être criminelle, puisse échapper à son glaive. »

Ces éloquentes, mais formidables paroles, qui conduisaient jusqu'au cœur de la reine le glaive des révolutions, se perdirent dans un tonnerre d'applaudissements. La demande d'ajournement fut écartée par la question préalable, et le décret d'accusation contre de Lessart adopté à une majorité considérable.

Louis XVI assistait à son Conseil quand cette foudroyante nouvelle lui parvint. Il pâlit; et comme pour achever de troubler son âme, le courrier de Vienne lui apporta, dans cette même séance, cette autre nouvelle : *L'Empereur n'est plus!* Le lendemain, Pellenc écrivait au comte de La Marck : « On dit que le roi se conduit, dans son intérieur, comme un homme qui se prépare à la mort. »

Une dernière humiliation attendait Louis XVI : recevoir un ministère de la main de ses ennemis. L'impérieuse Gironde lui imposa comme ministre des affaires étrangères Dumouriez, qui avait Gensonné pour ami et Brissot pour prôneur; Dumouriez, c'est-à-dire un admirable soldat, un diplomate, un esprit romanesque, un sceptique, un chevalier, un intrigant, un homme de génie, un aventurier, un héros. Car comment, sans rassembler tous ces traits, si divers pourtant et si contradictoires, l'histoire arriverait-elle à peindre ce personnage extraordinaire, au regard si effronté, si faux et si doux, au langage si insinuant et si décidé, aux manières si brusquement militaires et si galantes, qui à vingt-deux ans pouvait compter le nombre de ses années par celui de ses blessures, et qui, avec une âme capable de s'élever jusqu'à l'amour, avait été, sous Louis XV, l'agent en sous-ordre d'une diplomatie presque plus honteuse que l'espionnage.

Dumouriez entra au ministère le 15 mars, et, le lendemain, reçu en audience particulière par Louis XVI, il lui parla avec une franchise et une rondeur qui étonnèrent fort ce prince timide. Quelques jours après, il prévint le roi, sans façon, qu'il comptait se présenter aux Jacobins, ce qu'il fit le soir même.

Ce fut une curieuse séance. En l'absence de Mailhe, Doppet présidait. Traversant la foule des assistants, qu'étonnait cette visite inattendue, le général se dirigea d'un pas hardi vers la tribune, se coiffa du bonnet rouge, promit d'être bon patriote, annonça en termes brefs qu'il allait négocier de manière à aboutir à une paix solide ou à une guerre décisive, et déclara que, dès qu'il aurait à quitter sa plume, il prendrait son épée. L'imprévu de cette démarche, cet habile et fier langage, l'hommage rendu au club par ce soldat devenu ministre, tout cela charma l'assistance, et l'enthousiasme fut au comble, lorsque, sur l'observation de Collot d'Herbois, que Dumouriez devait agir désormais comme il avait parlé, celui-ci leva la main. L'impression de son discours avait été demandée : Legendre s'y opposant, l'orateur fut forcé de quitter la tribune par d'horribles cris partis de la porte. Alors eut lieu une scène étrange. Seuls, à cette époque, les Jacobins avaient renoncé à l'usage de se poudrer les cheveux. Vêtu avec son élégance ordinaire, la tête nue, les cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés, Robespierre s'avança, et il allait prendre la parole, lorsque s'apercevant qu'il ne portait pas la coiffure de rigueur, un *sans-culotte* va droit à lui et lui enfonce un bonnet rouge sur la tête. Incapable de sacrifier la dignité de son caractère à ce bas amour de la popularité, maladie des tribuns vulgaires, Robespierre prit le bonnet, le jeta par terre, à la grande stupéfaction de tous, et commença. Il fit remarquer que, pour décerner des éloges au nouveau ministre, il était convenable d'attendre qu'il eût vaincu les ennemis, désarmé les conspirateurs, et réalisé les espérances que venait d'éveiller sa parole. Il protesta contre l'atteinte portée au principe de la liberté et de l'égalité par les clameurs confuses qui avaient étouffé la voix de Legendre. Il promit à Dumouriez qu'il aurait dans le club des Jacobins des appuis et des défenseurs, tant qu'il se montrerait patriote. « Mais, ajouta-t-il, un ministre qui prétendrait avoir dans cette société plus d'influence que tout autre membre, y serait nuisible. Au nom de la liberté, je jure qu'il n'en sera pas ainsi. » A ces mots, Dumouriez courut à Robespierre, et l'embrassa au bruit d'unanimes applaudissements.

Une autre circonstance mémorable marqua, aux Jacobins la séance du 19 mars.

Voyant que le bonnet rouge avait été adopté comme coiffure révolutionnaire, les hypocrites du parti royaliste s'en étaient parés, pour attirer à eux, sans avoir besoin d'autre preuve de patriotisme, la foule, partout très-nombreuse, de ceux qui prennent l'ombre pour le corps et l'emblème pour

l'idée. De leur côté, les royalistes violents, les spadassins aux gages de la Cour, parlaient déjà d'opposer aux bonnets rouges des bonnets verts, ce qui eût fait revivre le souvenir des guelfes et des gibelins, des rose-croix rouges et blancs, et reporté la civilisation à ces époques de barbarie où l'on s'exterminait pour des chaperons. Pétion, l'homme grave de la Gironde, ne tarda pas à le comprendre, et il en écrivit aux Jacobins. Quand sa lettre fut remise à Doppet, qui présidait alors le club, celui-ci avait le bonnet rouge sur la tête. « Or, dès le milieu de la lecture, écrit le *Journal des Jacobins*, le bonnet du président était rentré dans sa poche, et à la fin de la lettre, il n'en restait plus dans la salle. » Robespierre appuya, par quelques paroles bien senties, les exhortations du maire de Paris, dont il éleva jusqu'aux nues, lui qu'on a représenté envieux, les lumières, le patriotisme et les services.

Pendant ce temps, au *théâtre de la Nation*, le peuple coiffait du bonnet rouge le buste de Voltaire. Mais les observations de Robespierre et de Pétion portèrent coup, dès qu'elles furent connues. Brissot lui-même s'y rendit, après quelques regrets assez faiblement exprimés, et la disparition du bonnet rouge dans Paris fut aussi soudaine que l'avait été son invasion.

Ce qui resta, ce fut l'excitation populaire. Triste et bizarre empire des circonstances! Les Girondins qui, quelques mois, seulement quelques mois après, firent tant d'efforts pour retenir le char, ne songeaient maintenant qu'à le précipiter; et eux que nous verrons poursuivre de leurs plus éloquents anathèmes les massacres des 2 et 3 septembre, ils furent les premiers, au mois de mars, à demander qu'on couvrît d'une amnistie nationale les horreurs de la Glacière. Car si, le 19 mars, l'Assemblée voila d'une main imprudente la statue de la justice, si elle décréta au profit d'une bande de cannibales l'indulgence ou l'oubli, si elle courut le risque d'encourager d'avance par l'espoir de l'impunité les débris de l'esprit de faction, ce fut Guadet, ce fut Lasource, ce fut Vergniaud qui le remportèrent, ce triomphe déplorable, qu'un autre Girondin, Barbaroux, avait déjà préparé aux Jacobins, par un discours dont il se vante presque dans ses Mémoires. Il est vrai que les deux partis qui déchiraient Avignon, avaient fourni l'un et l'autre de grands coupables; il est vrai que cent prisonniers, quatre cents accusés, dix mille citoyens compromis, des fureurs réciproques, semblaient rendre difficile l'exercice de la justice dans toute sa plénitude. Mais le carnage n'avait-il pas eu ses héros, dont la main, comme celle de lady Macbeth, portait la tache de sang, la tache ineffaçable? Ceux-là, il n'était que trop facile de les distinguer; et l'impunité de monstres tels que Jourdan, due à l'éloquence d'hommes de cœur tels que Vergniaud, est un spectacle qui flétrit l'âme!

La chute de Narbonne, celle de Bertrand de Molleville, et la mise en accusation de de Lessart, entraînaient naturellement la recomposition complète du Cabinet, et la Gironde était toute-puissante : Brissot, en quête d'un ministre de l'intérieur, jeta les yeux sur Roland. Le 21 mars, il alla trouver Mme Roland pour lui offrir le porte-feuille de Cahier de Gerville; le 22, Roland fit savoir qu'il était prêt à se charger de ce fardeau; et, le 23, à onze heures du soir, Dumouriez, entrant chez l'austère Girondin, le saluait son collègue. Mme Roland reçut, de l'aspect et des manières de Dumouriez, une impression désagréable; elle lui trouva le regard faux; elle crut reconnaître en lui, selon ses propres expressions, « un roué très-spirituel, un hardi chevalier, qui devait se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire; » et frappée du peu de rapport qui existait entre un tel homme et son mari, elle dit à ce dernier : « Je ne serais pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour. »

Les autres ministres que la Gironde nomma en réalité ou laissa nommer furent : Lacoste à la marine, Duranton à la justice, et Clavière aux finances.

De la sorte, le Conseil se trouva complet, et Dumouriez, qui ne pouvait manquer de le dominer, déclare dans ses Mémoires « qu'il était fort bien composé. »

La vérité est que Lacoste et Duranton étaient de très-insignifiants personnages.

Quant à de Grave, ministre de la guerre, il était si peu fait pour ce poste élevé, que le vertige le prit. « Après deux mois de travaux, il perdit la tête, au point qu'il oublia son nom dans ses signatures, et que, ne sachant plus ce qu'il faisait, il signa *maire de Paris.* »

Un choix meilleur fut celui de Clavière, homme très-versé dans la science des chiffres, désintéressé, modeste, et d'une activité sans bornes. Quoique timide par tempérament, il avait toujours aspiré aux positions qui veulent un caractère intrépide. Ayant eu toute sa vie l'instinct de son élévation, il lui était arrivé de dire, dès 1780, en passant devant l'hôtel du ministre des finances : « Le cœur me dit que j'habiterai un jour cet hôtel. »

On trouve partout, excepté dans les Mémoires de Dumouriez, la saisissante anecdote qui se lie à l'avénement de Roland. Comme il ressemblait à un quaker endimanché, avait des cheveux plats, et très-peu de poudre, portait un habit noir et des souliers avec des cordons, la première fois qu'il parut au Conseil dans cet accoutrement, le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez d'un air inquiet, et lui montrant Roland du coin de l'œil : « Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers! — Oh! monsieur, répondit Dumouriez avec le plus grand sang-froid, tout est perdu. »

A la Cour, on appela le ministère girondin le ministère des *sans-culottes*, ce qui amusa beaucoup Dumouriez. *Si nous sommes sans culottes*, dit il avec ce mélange de cynisme et d'esprit, qui le caractérisait, *on s'en apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes.*

CHAPITRE VIII

LA GUERRE AUX ROIS

Aussitôt après son avénement au ministère, Dumouriez reçut des dames patriotes de Nantes la lettre suivante, qui peint l'époque :

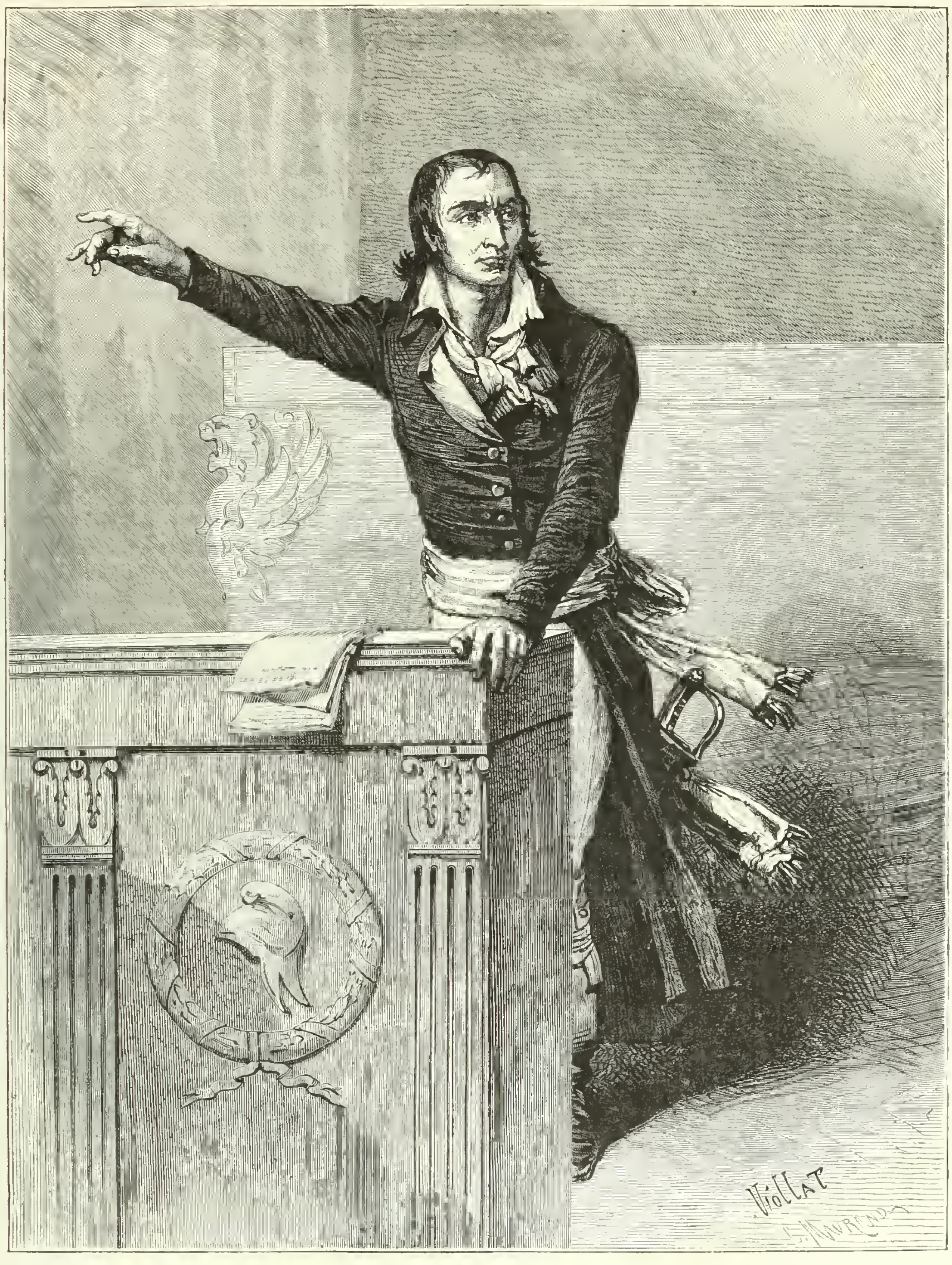
« Tu te souviens que nous t'offrîmes une couronne civique le jour où tu vins nous donner des preuves de ton patriotisme dans la Société des amis de la Constitution de Nantes. Tu la reçus, en disant que tu ne l'avais pas encore méritée, mais que tu ferais tout pour t'en rendre digne. Voici l'instant de la preuve : ou nous t'arracherons cette couronne que nous t'avons donnée, ou nous t'en donnerons une autre.

« *Les citoyennes patriotes de Nantes.* »

A cet hommage menaçant, Dumouriez répondit avec une grande affectation de sensibilité, qu'accompagnait l'assurance

d'un dévouement éternel à la cause du peuple. Il en coûte si peu aux sceptiques de promettre! Selon l'aveu que Dumouriez lui-même en fait dans ses Mémoires, « pourvu que la monarchie fût appuyée d'une constitution solide, peu lui importait laquelle! »

Ce n'est pas qu'il ne se sentît alors disposé à se faire



COLLOT D'HERBOIS

l'homme de la nation, s'il le pouvait en devenant l'homme du roi, là lui paraissait être l'intérêt de sa fortune. Difficile aventure, dira-t-on, que de vivre à la Cour, un bonnet rouge sur la tête! Sans doute, mais la difficulté de l'entreprise irritait, dans Dumouriez, l'ambition du diplomate subtil et du hardi capitaine. Il n'eut pas de peine à séduire Louis XVI, dont il charma tout d'abord la bonhomie par son air de franchise, la rondeur de ses manières et le ton de ses dépê-

ches. « On ne m'a jamais montré rien de pareil, » disait naïvement Louis XVI.

Mais c'était la reine qu'il aurait fallu pouvoir gagner, et son aversion pour le nouveau ministre n'éclatait que trop par le soin qu'elle semblait mettre à l'éviter. Un jour, cependant, le roi le prévint que Marie-Antoinette désirait avoir avec lui une conférence particulière.

Introduit, ainsi qu'il l'a raconté depuis, dans la chambre de la reine, il la trouva seule, le visage très-animé, et se promenant à grands pas. Dès qu'elle l'aperçut, elle alla vers lui d'un air majestueux et irrité : « Monsieur, vous êtes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple qui brise bien vite ses idoles. Votre existence dépend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talent. Vous devez juger que ni le roi ni moi ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés, ni la Constitution. Je vous le déclare franchement; prenez votre parti. » Dumouriez, ému d'un sentiment qui tenait de la compassion et du respect, exprima le chagrin que lui causait cette confidence; mais comme il essayait de lier au maintien de la Constitution le salut de la famille royale : « Cela ne durera pas, prenez garde à vous, » interrompit avec colère et en haussant la voix la fille altière de Marie-Thérèse. « Madame, répliqua le soldat, j'ai plus de cinquante ans; ma vie a été traversée de nombreux périls, et en prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsabilité n'était pas le plus grand de mes dangers. — Il ne manquait plus, s'écria-t-elle douloureusement, que de me calomnier! Vous semblez me croire capable de vous faire assassiner. » Et des larmes coulèrent de ses yeux. Dumouriez, attendri, prononça quelques douces paroles propres à calmer ce cœur aigri. Apaisée, en effet, elle s'approcha de lui, s'appuya sur son bras; et, après avoir ainsi retracé cette scène, Dumouriez ajoute : « La fin de la conversation établit entièrement la confiance de la reine. »

Il le crut, et se trompa. Car, au moment où il la quittait, Mme Campan étant entrée, la reine lui dit qu'elle venait de donner une audience à Dumouriez; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, protestant que, bien qu'il eût enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, il n'était ni ne pouvait être Jacobin; qu'on avait laissé rouler la Révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateurs qui, n'aspirant qu'au pillage, était capable de tout. Alors, suivant le récit de la reine rapporté par Mme Campan, Dumouriez se serait élancé sur la main de Marie-Antoinette, l'aurait baisée avec transport, et se serait écrié : *Laissez-vous sauver!* Telle fut la confidence faite à Mme Campan par la reine, confidence dont la portée est dans ces mots qui la terminèrent : *On ne peut croire aux protestations d'un traître.*

L'homme le plus important du nouveau ministère après Dumouriez, c'était Roland. Porté au pouvoir par l'opinion publique, il n'eut garde de la négliger, et un des premiers actes de son administration fut la fondation de *la Sentinelle*, journal placardé en affiches, dont Louvet accepta la rédaction.

Quant à la vie intérieure des ministres girondins, Mme Roland, l'Égérie de son mari, nous en a transmis le tableau dans une page pleine de piquants détails. Elle y montre les séances du Conseil ressemblant bien moins à des délibérations d'hommes d'État qu'à des causeries de compagnies. Le roi y lisait la gazette, et prenait un malin plaisir à éluder les grands objets de politique, en détournant la conversation sur des objets particuliers. Était-il question de la guerre? il se mettait à parler voyages; de négociations diplomatiques? il parlait histoire ou géographie. Tantôt il interrogeait Roland sur ses ouvrages; tantôt, par une attention complaisante, il encourageait Dumouriez à lui conter des anecdotes; si bien que le Conseil finissait par ne plus être qu'un « café où l'on s'amusait à des bavardises. » Mais tel est l'empire qu'exerce, même sur des âmes républicaines, le prestige royal associé aux formes d'une familiarité habile, que Clavière et Roland, loin de réagir contre ce laisser aller, en goûtaient la douceur avec un enchantement ingénu. Mais Mme Roland, l'esprit le plus viril du parti, résistait, se retranchait dans une défiance systématique, s'indignait quelquefois. « C'est pitoyable! » s'écriait-elle impatientée, lorsqu'au retour du Conseil son mari lui racontait ce qui venait de s'y passer.

Et c'était effectivement pitoyable, jamais les circonstances n'ayant été plus sérieuses, jamais la place publique n'ayant été plus menaçante. Au reste, elle était provoquée, cette fois, provoquée par les Feuillants, dont le triomphe ministériel des Girondins avait changé la modération en fureur. Pour que cette fureur se répandît, il ne fallait qu'une occasion : elle se présenta, et ils la saisirent avec un emportement extraordinaire.

Parmi les Jacobins en évidence commençait à figurer un homme dont notre plume a déjà rencontré le nom : Collot d'Herbois. Ses yeux pleins d'une flamme sombre, sa chevelure crépue et d'un noir d'ébène, la puissance de son organe, sa déclamation théâtrale et la destinée du tribun écrite en quelque sorte dans les plis de son front, n'eussent pas suffi à lui créer une influence réelle sur une société aussi intelligente que celle des Jacobins, s'il n'eût joint à ces avantages extérieurs un fonds de mérite relevé par beaucoup d'audace. Il avait été comédien, comédien ambulant; et Lyon, qu'il devait un jour ensanglanter, l'avait vu parader en acteur médiocre sur les planches d'un théâtre. Mais, même en ses jours d'obscurité, une sorte de divination étrange, tout intérieure, l'avait maintenu au-dessus de son état. Il était homme de lettres, d'ailleurs, et pouvait jouer ses propres pièces. De tous ceux qui s'étaient intéressés au sort des Suisses de Châteauvieux, nul n'avait, avec plus de passion que lui, travaillé à leur réhabilitation et préparé leur vengeance. Le décret d'amnistie rendu en leur faveur, ce fut lui qui le provoqua. Mais ni lui, ni les Jacobins, ni le peuple n'entendaient se contenter de si peu. Ce que l'opinion publique voulait pour les soldats de Châteauvieux, c'était une fête nationale, une fête religieuse qui effaçât jusqu'au dernier vestige de leurs chaînes de galériens, ranimât leurs âmes flétries, étouffât sous les cris d'une joyeuse multitude l'amer souvenir des discordes civiles, et changeât en hymnes d'éternelle pitié l'anathème dont, à Nancy, les sacrificateurs avaient frappé les victimes.

Mais plus cette idée avait de grandeur, plus elle irrita les Feuillants. Roucher, le gracieux auteur du poëme des *Mois*, fut un des premiers à protester, et en quels termes! Nommé par sa section pour assister à la fête : « J'accepte, dit-il avec une violence ironique, j'accepte à condition que le buste du généreux Désilles sera sur le char de triomphe, afin que le peuple contemple l'assassiné au milieu de ses assassins. » Ces mots cruels furent le texte que développèrent à l'envi tous les écrivains royalistes ou feuillants. Affectant de ne voir dans la réhabilitation des soldats de Châteauvieux qu'un outrage à Lafayette, qu'une malédiction lancée à la garde nationale, qu'une glorification de la révolte, qu'une revanche des deux sinistres victoires remportées par la bourgeoisie en armes au Champ de Mars et à Nancy, ils poussèrent leur polémique au dernier degré d'emportement, et s'attirèrent des répliques terribles. Justement, Marat, qui

pendant quelque temps s'était éclipsé, venait de reparaître sur la place publique, qui retentit aussitôt de ses rugissements. Collot d'Herbois avait cru bien faire en opposant aux détracteurs des Suisses de Nancy de longs raisonnements sur la légalité de leur résistance : Marat le traita de *rhéteur pusillanime;* il lui reprocha son *verbiage;* il affirma qu'il était faux que les soldats de Châteauvieux eussent obéi à la loi, mais que c'était leur gloire de l'avoir foulée aux pieds. Il n'avait, quant à lui, qu'un regret, c'est que « ces braves n'eussent point passé au fil de l'épée, et Bouillé, et son état-major, et ses satellites, puis ne fussent pas venus dans la capitale punir de mort le despote et tous les pères conscrits. » Comment rappeler ces noires querelles, et oublier qu'André Chénier y compromit sa muse :

> Salut, divin triomphe, entre dans nos murailles,
> Rends-nous ces guerriers illustrés
> Par le sang de Désille, et par les funérailles
> De tant de Français massacrés.
> . . . .
> Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
> Et ce beau jour luira bientôt!
> C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée,
> Et Lafayette à l'échafaud.

Or, tandis qu'André Chénier burinait ainsi ses colères et celles de son parti, Marie-Joseph, son frère, se chargeait, pour le compte du parti opposé, de la composition des morceaux de poésie, inscriptions, devises, etc..., qui entraient dans le programme de la fête! De son côté, Gossec tenait sa musique toute prête, et David s'était chargé des dessins.

Ce fut la veille de Pâques que les quarante soldats de Châteauvieux arrivèrent à Versailles, venant des galères de Brest. Il y avait dans l'accueil qu'ils reçurent un mélange d'enthousiasme et d'attendrissement qui les émut jusqu'au fond du cœur. Menés, le soir de leur arrivée, à la représentation de *Brutus*, ils furent conduits, le lendemain, au Jeu de paume, par les Jacobins de la ville. Et là commença leur marche triomphale. Des femmes du peuple, chargées de branches de lauriers, formaient la tête du cortége, précédant la pique d'honneur du faubourg Saint-Antoine. Venaient ensuite les vieillards et les enfants qui s'étaient armés pour la patrie; puis, toutes vêtues de blanc, quatre-vingts jeunes filles qui portaient dans leurs mains des chaînes figurant celles qui avaient meurtri les bras des pauvres galériens que maintenant on vengeait. Eux-mêmes ils tenaient des sabres forgés avec leurs fers, et s'avançaient les derniers, ayant au milieu d'eux Collot d'Herbois, leur défenseur. On leur offrit un banquet; on les combla de bénédictions; et, quand ils se mirent en route pour Paris, on eût dit que la ville de Versailles s'ébranlait tout entière, impatiente de les suivre. De chaque campagne circonvoisine, les villageois étaient accourus et grossissaient le cortége. « Quelques gens à voiture, étrangers à la fête, se hâtèrent, dit le journal de Prud'homme, de céder le milieu du chemin au peuple, qu'ils en écartaient jadis à coups de fouet. »

Pendant ce temps, grands débats à l'Assemblée pour savoir si on admettrait les Suisses de Châteauvieux aux honneurs de la séance. L'agitation fut extrême. Gouvion, dont le frère avait été tué à Nancy dans les rangs de la garde nationale, s'écria : « Me réserve-t-on pour être le témoin des honneurs rendus aux assassins de mon frère? » Cependant, sur les vives instances de Couthon, l'admission est décrétée. Les quarante soldats étaient déjà sur le seuil de l'Assemblée. Elle les reçoit, au bruit d'applaudissements qui trois fois se renouvellent. Mais le peuple qui les accompagne demande à entrer, lui aussi : place au peuple! Et en effet, voilà qu'une immense foule se met à défiler devant l'Assemblée, dans un désordre qui n'avait rien de menaçant, et n'avait pas encore désappris le respect. « Nous avons tant crié déjà *Vive la Liberté! Vive la Constitution!* dit, en passant devant le président, l'orateur habituel du faubourg Saint-Antoine, Gonchon, que nous en sommes enroués. » Il tenait à la main une pique surmontée d'un bonnet rouge, et avertit l'Assemblée qu'on faisait fabriquer dix mille piques de plus. Mais il se hâta d'ajouter : « Elles sont forgées pour vous défendre. »

Le soir, tout le faubourg Saint-Antoine fut illuminé.

C'était au 15 avril qu'avait été fixé le jour de la fête, qu'on décora de ce beau nom qui en agrandissait le caractère : FÊTE DE LA LIBERTÉ. Pétion, comme maire de Paris, publia un arrêté où la prohibition de paraître en armes ce jour-là dans les rues s'appuyait sur de nobles motifs, noblement exprimés : « Convaincu que nul signe de contrainte ne doit comprimer les généreux épanchements du peuple; qu'il est temps de lui montrer qu'on l'estime; que les fêtes de la Liberté doivent être libres comme elle, etc.... »

Mais tant de sagesse ne fit qu'enflammer la fureur des Feuillants, et la veille même du jour attendu, un de leurs meneurs, Dupont de Nemours, fit répandre à Paris, par milliers, un pamphlet adressé à Pétion, et dont ce seul trait fera juger la violence : « Quoi! pour mieux honorer les assassins, vous voulez désarmer tous les frères d'armes des assassinés! »

Disons aussi qu'à ces mensongères et calomnieuses alarmes un aliment semblait fourni par certaines provocations, dont l'extrait suivant donnera une idée. Dans son journal ordurier, qu'il faut bien citer quelquefois pour être juste, malgré le dégoût qu'on en éprouve, Hébert écrivait :

« Je crois apercevoir Mme Veto à travers sa jalousie comme le jour de la fête de Voltaire!... Les voilà, s'écriera-t-elle, ces victimes échappées à ma rage. En vain mon fidèle Blondinet (Lafayette), d'accord avec son cousin Bouillé, aura-t-il manigancé le massacre de Nancy; en vain m'aura-t-il promis de faire expirer sur la roue tous ces Suisses rebelles à mes volontés, et qui refusent de massacrer le peuple de Paris, ce peuple que j'abhorre, et dont tant de fois j'ai juré inutilement la perte : tous mes projets sont évanouis. O bienheureuse Médicis, que ne suis-je née dans ton siècle! Les poignards du fanatisme m'auraient vengée des outrages que j'éprouve; mais, hélas! aujourd'hui, que me servent mes millions? A quoi m'ont réussi tous les coups de chien que j'ai prémédités! Voilà, f....e, n'en doutez pas, les gentillesses qui sortiront de la g..... de Mme Veto, quand elle contemplera la fête que nous préparons aux Suisses de Châteauvieux; mais, pour la faire crever de dépit, il faut nous surpasser dans cette journée.... Dans l'ancien régime, quand il naissait un louveteau, c'était un remue-ménage de b....e dans Paris; ce n'étaient que fontaines de vinaigre, que cervelas de cheval, et la famille Veto, qui faisait alors son jouet du peuple, quoiqu'il fût son souverain, l'humiliait tant qu'elle pouvait; mais, f....e, le peuple a repris sa revanche, c'est à nous maintenant de faire danser les rois.... Aux piques, f....e, braves sans-culottes! aiguisez-les pour exterminer les aristocrates qui osent broncher. Que ce beau jour soit le dernier de leur règne. Nous n'aurons de repos que quand la dernière tête d'aristocrate sera tombée. »

Mais le peuple laissa passer, sans y prendre garde, ces appels meurtriers. La fête, dont Tallien avait rédigé le programme, et où pas un fusil ne brilla, fut de tout point admi-

rable. Sur l'immense ligne qui de la Bastille s'étend jusqu'au Champ de Mars, on vit un cortége composé de près de trois cent mille hommes se ranger docilement devant un *épi de blé* qu'on leur présentait en guise de baïonnette. Reconnaissance filiale à l'égard des initiateurs du progrès, culte des souvenirs antiques associé à la passion des idées nouvelles, élan des âmes vers la liberté, la liberté de tous les peuples de la terre, tout cela se retrouva dans le choix des symboles adoptés. C'était l'esprit du temps, et jamais il ne se révéla d'une manière plus touchante et plus naïve. A un groupe formé de citoyens appartenant aux trois grandes nations libres, étaient confiés les drapeaux de l'Angleterre, des États-Unis et de la France, réunis en signe d'alliance par des rubans tricolores. Les bustes de Franklin, Sidney, Jean-Jacques, Voltaire, images vraiment saintes, passèrent devant tous, portés avec vénération par des citoyens des divers pays qui avaient produit ces grands hommes. On eut l'idée magnanime de réconcilier dans la commune douleur ceux qui, à Nancy, avaient été poussés à se combattre : cette réconciliation était figurée par deux cercueils que réunissait la légende : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*. Suivait, sur un char de forme antique, la statue de la Liberté, tenant pour sceptre une massue, ayant sur la tête une couronne de fleurs, et à ses pieds un autel où, en son honneur, brûlaient des parfums.

Le cortége se mit en marche vers midi, et parmi les milliers de spectateurs qui du haut des fenêtres lui envoyaient les marques d'une adhésion passionnée, on cita Beaumarchais qui, au moment où l'on atteignait l'emplacement de la Porte Saint-Antoine, parut sur son balcon et se mit à battre des mains. Au Champ de Mars, la statue de la Liberté fut descendue; les soldats de Châteauvieux, courbés sous le glorieux fardeau, l'allèrent placer sur l'autel de la patrie, puis se mêlèrent à la foule. Alors, ce ne furent plus que transports, chants civiques, rondes joyeuses, par où se termina cette fête que pas un accident ne troubla, que pas un cri de haine ne vint attrister, et dont Brissot put dire avec vérité que « le peuple en fut l'ordonnateur, l'exécuteur, l'ornement et l'objet. »

Mais elles sont rares, dans la vie des révolutions, les douces journées : le lendemain, la lutte recommençait entre les passions, et, pour comble, l'Europe entière s'embrasait.

Dans des Mémoires écrits par lui longtemps après les événements, loin du sol natal, sous l'empire de préoccupations évidemment modifiées, et avec le désir de plaire aux dominateurs du jour, Mémoires pleins de verve militaire, de jeunesse et de feu, mais aussi pleins d'erreurs calculées ou de réticences, Dumouriez se défend d'avoir poussé à la guerre. Les faits abondent qui démentent cette assertion. Et, comment cela eût-il été possible? Dumouriez n'était-il point par excellence l'homme de l'orage et des combats? Ne cherchait-il pas un emploi à son génie? N'était-ce pas du souffle même de la guerre que le ministère dont il faisait partie venait de naître? Et l'amour de la popularité ne disait-il rien à son cœur, alors que d'un bout à l'autre de la France, ce nid de guerriers, six cent mille volontaires se levaient demandant une épée? Sans doute, ce fut par la voie des négociations qu'il alla au champ de bataille, forcé qu'il était de ménager la conscience craintive de Louis XVI. Mais quel ton que celui de ses dépêches! Dans celle qu'il avait adressée à M. de Noailles le 19 mars, il ne se bornait plus à faire du désarmement des émigrés la condition du maintien de la paix, il exigeait la réduction des troupes que l'Autriche entretenait dans les Pays-Bas « Les armées, disait-il avec beaucoup de hauteur, ne contiennent pas les peuples quand ils veulent être libres : Gênes en est un exemple pour la maison d'Autriche.... » De plus, Dumouriez donnait à entendre, ce qui était effectivement son opinion, que l'alliance entre la Prusse et l'Autriche était un compromis sans durée possible, un inceste politique, et que le concert des puissances ne pouvait manquer de cesser, soit pendant, soit après la guerre, laissant le chef de la maison d'Autriche isolé, épuisé de finances et de troupes.

Ces fières prédictions, ces menaces, la disposition des esprits dans les Pays-Bas dévoilée à demi, le souvenir de l'insurrection des Génois rappelé, la demande d'une réponse prompte, catégorique, dernière, tout cela devait naturellement offenser la fierté du Cabinet de Vienne, tout cela c'était la guerre grondant sous des paroles de paix. Dumouriez traçait bien véritablement autour du jeune successeur de Léopold le cercle de Popilius.

Aussi Noailles désespéra-t-il d'obtenir par ce moyen une modification quelconque aux déclarations précédentes du prince de Kaunitz. Le sort de de Lessart l'avait d'ailleurs frappé d'épouvante. Au lieu de remettre ses nouvelles lettres de créance, il envoya sa démission à Dumouriez.

Était arrivée à Paris, dans l'intervalle, la première note officielle envoyée de Vienne depuis la mort de Léopold. Elle annonçait, dans un style tranchant et dur, que le nouveau souverain partageait, eu égard à la situation de la France, les sentiments de son prédécesseur, et se terminait par une sortie contre « la faction sanguinaire et furieuse qui s'acharnait de plus en plus à détruire toute espèce d'autorité, de lois, de principes. »

Irrité du ton de cette note, irrité de la démission de M. de Noailles, Dumouriez court chez le roi, lui retrace le tableau de la situation et de ses propres périls, le presse de tout dire à l'Assemblée, l'engage à s'adresser directement au roi de Bohême et de Hongrie, et lui fait signer la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et mon neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera Votre Majesté à la démarche que je dois aux grands intérêts de la nation française, à ma gloire et au salut des malheureuses victimes de la guerre dont le concert des puissances menace la France. Votre Majesté ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté et librement que j'ai accepté la Constitution française; j'ai juré de la maintenir, mon repos et mon honneur y sont attachés; mon sort est lié à celui de la nation, dont je suis le représentant héréditaire, et qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à répandre contre elle, mérite et aura toujours l'estime de tous les peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de mourir : j'ai fait le même serment qu'eux. M. de Maulde, que j'envoie en ambassadeur extraordinaire auprès de Votre Majesté, lui expliquera les moyens qui restent pour empêcher et prévenir les calamités de la guerre qui menace l'Europe. C'est dans ces sentiments, etc., etc.

« *Signé* LOUIS. »

Muni de cette pièce, manifestement écrite sous sa dictée, Dumouriez, le 14 avril, se rendit à l'Assemblée législative, à laquelle il fit connaître ses dépêches à M. de Noailles, la démission de ce dernier, et la lettre du roi. Immédiatement, presque sans débat, l'impression des documents fut ordonnée, et l'ambassadeur de France à Vienne décrété d'accusation.

Le lendemain, de Maulde allait partir, lorsqu'on reçut un second courrier de M. de Noailles, qui, s'étant ravisé sur sa démission, avait rouvert la négociation avec le Cabinet de Vienne. L'ambassadeur mandait que le prince de Kaunitz se

montrant fort peu accessible, il s'était vu réduit à s'adresser au vice-chancelier de cour et d'Etat, le comte de Cobentzel; que celui-ci avait entrepris de justifier sa cour sur les vues hostiles qu'on lui supposait, mais de façon à prouver que le plan de l'Autriche était d'élever, sans toutefois déclarer la guerre, des exigences qui la rendissent inévitable.

Et c'est ce qui ne résultait que trop clairement, en effet, des trois points spécifiés à M. de Noailles par M. de Cobentzel :

« 1° La satisfaction des princes possessionnés;

« 2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon;

« 3° Les mesures que la France jugerait à propos de pren-



J. DE CHÉNIER MERCIER

dre, mais qui fussent telles que le gouvernement eût une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres Etats. »

Ici quelques-uns de nos prédécesseurs ont commis une grave erreur historique; sur la foi des *Mémoires de Dumouriez*, ils ont prétendu que des trois conditions spécifiées par M de Cobentzel, la dernière était :

« Le rétablissement de la monarchie sur le pied du 23 juin 1789 et de la déclaration de Louis XVI, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres*. »

Cela est tout à fait inexact. Le texte du document communiqué d'une manière officielle à l'Assemblée, dans la séance du 19 avril, est tel que nous venons de le repro-

duire. Emporté par son désir de prouver qu'en déclarant la guerre à l'Autriche, il n'avait fait que subir une loi dont l'Autriche seule créa la fatalité, Dumouriez, dans ses Mémoires, falsifie les termes de la note de M. de Cobentzel; et certes, il n'en avait nul besoin pour avoir le droit de s'écrier :

« En vérité, quand le ministère de Vienne aurait dormi trente-trois mois depuis la séance royale..., il ne pouvait proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la Révolution. »

Le fait est que, le 19 avril, lorsque l'Assemblée apprit, de la bouche du ministre des affaires étrangères, que l'Autriche osait demander la restitution des terres de l'Alsace aux princes allemands, celle d'Avignon au pape, et, quoique en termes ambigus, le renversement de la Constitution, il y eut je ne sais quelle unanimité de dédain sous laquelle l'indignation même disparût comme étouffée. Le décret d'accusation contre M. de Noailles fut retiré, et chacun ne songea plus qu'à la guerre.

Le 20 avril, l'Assemblée venait d'entrer en séance, lorsqu'un huissier parut, criant : « Messieurs, voilà le roi! » Louis XVI arrivait effectivement, accompagné de tous ses ministres. Aussitôt tous les députés se lèvent et restent debout. Le roi va prendre la place que le règlement lui assigne, puis s'assied. Les députés l'imitent. Une foule innombrable, répandue de grand matin dans toutes les avenues de la salle, s'était emparée des couloirs, avait envahi les tribunes publiques, et refluait jusque dans l'intérieur. L'agitation des âmes, difficilement contenue, se trahissait d'une manière expressive dans le jeu des physionomies. Louis XVI paraissait triste et abattu.

Dumouriez, au milieu d'un silence passionné, lut le rapport d'où allait sortir une des plus formidables guerres qui aient jamais éclaté parmi les hommes. Il peignit à grands traits la situation, énuméra les griefs de la France, rappela comment l'Autriche avait encouragé les complots de l'émigration, s'indigna de l'insolence de l'étranger venant nous demander compte de la façon dont il nous plaisait de disposer de nos destins, et rejetant sur l'ennemi tout le tort de l'agression, toute la responsabilité du sang qui allait couler, conclut à la guerre.

Alors le roi, d'une voix dont il s'efforçait de dominer le tremblement, dit : « Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à mon conseil : ses conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination; elle est conforme au vœu plusieurs fois exprimé de l'Assemblée nationale. J'ai dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix; maintenant.... maintenant.... » Ici, il s'arrêta, oppressé, et lorsqu'il prononça ces derniers mots : « Je viens vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême, » ses yeux se remplirent de larmes.

Bien que la proposition royale fût conforme au vœu de l'Assemblée, de froids et rares applaudissements l'accueillirent, parce qu'on n'y vit, de la part de Louis XVI, que l'effet de la contrainte. Bigot de Préameneu, qui présidait, répondit au roi, en termes laconiques, que l'Assemblée allait délibérer sur la proposition, et la séance fut suspendue, pour être reprise le soir même.

Un mouvement général, immense emportait Paris. Il s'abandonnait avec une ivresse qui eut des aveuglements mais sa grandeur, à l'idée du droit se faisant jour à travers le monde, fièrement, vaillamment, à coups d'épée. La philosophie en marche sous la casaque du soldat, le sort des idées nouvelles confié au courage, la Liberté à cheval sur un canon, tout cela c'était, en attendant les jours calmes, le génie même de la France. Les Girondins ne se possédaient pas de joie. Quant à Brissot, il avait voulu la guerre avec tant de délire, qu'on lui avait entendu proposer de déguiser quelques soldats en houlans autrichiens, et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelques villages français, de façon à précipiter le dénoûment. — Mais les peuples étaient-ils suffisamment préparés à recevoir la lumière? Cette manière de la leur porter ne leur serait-elle pas une offense? Mal interprétée par leur ignorance ou leur orgueil, notre initiative, sous la forme militaire, ne les irriterait-elle pas, au lieu de les gagner? Se jeter dans une guerre où des millions d'hommes vont se heurter contre des millions d'hommes, c'est se laisser aller dans un abîme dont jamais nul regard n'atteignit le fond; c'est s'élancer éperdu dans ce royaume de la mort, où il n'y a de certain que les ténèbres : qui donc calculerait ce qui est incalculable? Qui oserait juger d'avance que, la lutte se prolongeant, la brutale exaltation des camps ne prévaudrait pas à la longue sur le saint enthousiasme de la pensée; que, la discipline finissant par écraser de son niveau de plomb l'élan des âmes vers la justice, la victoire même n'aboutirait pas à ramener l'ère odieuse des Césars; ou bien, que, les périls s'accumulant, la Révolution ne serait pas poussée à se faire un rempart de sa fureur, à frapper de la hache aussi bien que de l'épée, à se défendre au dedans à force de bourreaux comme au dehors à force de soldats.... jusqu'à ce qu'enfin, après s'être assise d'épuisement sur le bord de la fosse gigantesque creusée pour tant de victimes, la liberté y fût précipitée à son tour? — Ces objections ne pouvaient avoir pour nos pères la force qu'elles tirent, à nos yeux, des événements qui ont suivi. Ils se dirent que le danger trempe les cœurs; ils crurent noblement que, de la part d'un pays tel que la France, le dévouement guerrier était un devoir; ils se bercèrent du magnanime espoir que de toutes les nations armées contre nous plusieurs s'empresseraient de nous tendre les bras, dès qu'elles liraient sur nos drapeaux : *Point de conquête! Pour tous les hommes la liberté!* D'ailleurs, depuis que Robespierre avait ouvert le débat sur la guerre, la question avait bien changé de face. Léopold le temporisateur n'était plus; et l'avénement des Girondins au pouvoir, le jacobinisme affiché par Dumouriez, avaient porté, comme on l'a vu, le Cabinet de Vienne à jeter à la Révolution un défi qu'il ne lui était pas désormais possible de laisser tomber sans déshonneur. Le doigt de la fatalité était là.

Donc, le 20 avril, vers six heures du soir, l'Assemblée se forma, non pas avec le recueillement que semblait comporter une décision de laquelle allait dépendre le sort de tous les États de l'Europe et celui de plusieurs générations, mais, au contraire, avec une fougue, avec un enthousiasme extraordinaires. Lasource et Daverhoult eurent beau demander du temps pour l'examen; sur un mot de Mailhe, leurs motions dilatoires furent brusquement écartées. Le Feuillant Pastoret, chose assez remarquable, éleva le premier la voix en faveur de la guerre. Tout autre fut la conclusion de Becquey, orateur du même parti. Calme au milieu de tant d'esprits emportés, il mit beaucoup de courage à combattre les inspirations du courage. Mais son talent ne répondit pas à la dignité de son attitude. Il eut l'imprudence de dire que la France courait le risque de voir tous les rois de la terre se liguer contre elle. Oh! que c'était mal connaître la France que de prétendre lui faire peur d'une guerre à proportions héroïques! Guadet déclara ironiquement qu'après un tel discours, il n'y avait plus de doute possible sur la nécessité de la guerre, « Décrétons-la, sans désemparer, » s'écrie Mailhe. « Nous la

voulons, ajoute Aubert-Dubayet, et dussions-nous périr tous, le dernier de nous prononcerait le décret. » De formidables applaudissements partirent de tous les points de la salle, de toutes les tribunes. Le mot de *trahison possible*, tombé des lèvres de Bazire, ne trouva point d'écho. La voix de Mathieu Dumas, qui voulut appuyer Becquey, fut étouffée sous les murmures. L'entraînement général était devenu irrésistible. Mais ce qui en marque bien le grand caractère, c'est le manifeste que lut, à cette occasion, Condorcet. Rien de plus grave comme style, rien de plus noble comme pensée. En réponse à la note de la Cour de Vienne, il y était dit : « Qu'est-ce donc que cette faction qu'on accuse.... d'avoir conspiré pour la liberté universelle du genre humain ? C'est l'humanité tout entière. » Vergniaud proposa une nouvelle fédération nationale pour consacrer religieusement la terrible détermination qu'on allait prendre. Mais l'Assemblée n'avait, en ce moment, qu'une idée, qu'un désir, qu'une passion. Le décret suivant présenté par Gensonné, au nom du comité diplomatique, fut voté avec transport :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, considérant que la Cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles, qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française ;

« Que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, a, par des notes des 18 mars et 7 avril dernier, refusé de renoncer à ce concert ;

« Que malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire, de part et d'autre, à l'état de paix, les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs hostiles ;

« Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités ;

« Qu'il a cherché à diviser les citoyens français, et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances ;

« Considérant enfin que ce refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne lui laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voix d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre ;

« Déclare qu'il y a urgence ;

« L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution, de *n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance ; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi ;

« Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis ; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre ;

« Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté ; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France ;

« Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Ainsi fut prise cette décision qui allait pour longtemps ébranler le monde. Mais que la postérité s'en souvienne à jamais ! la pensée de l'Assemblée, la pensée de la France, Merlin de Thionville venait de l'exprimer dans ces belles paroles : « VOTONS LA GUERRE AUX ROIS ET LA PAIX AUX NATIONS. »

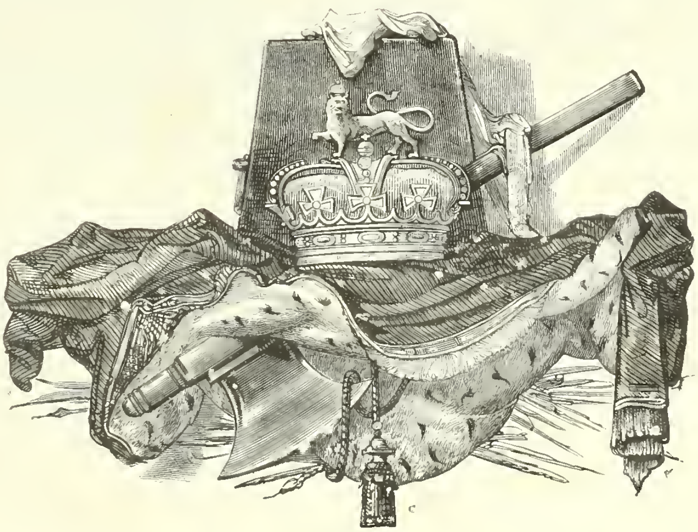


TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME VOLUME